This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

[illegible] 1/5/2 d.8

[illegible]

= C Per A 12.

REVUE

ARCHÉOLOGIQU

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

FOR
BODL
AERIC

TROISIÈME SÉRIE. — TOME V

JANVIER — FÉVRIER 1885

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1885

Droits de reproduction et de traduction réservés

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

TEXTE

Le sceau de Obadyahou, fonctionnaire royal israélite, par M. Clermont-Ganneau. 1
Deux stèles de Laraire (Archéologie gauloise) *(suite et fin)*, par M. Ed. Flouest 7
Exploration archéologique du département de la Charente, par M. A.-F. Lièvre. 31
Souvenirs du Caucase, fouilles sur la grande chaîne, par M. G. Bapst 35
Timbres d'amphores trouvés à Mytilène, par M. Al. Sorlin-Dorigny 47
Note sur la crosse et sur l'anneau de Jean II de la Cour d'Aubergenville, par M. G. Bourbon 51
Deux moules asiatiques en serpentine, par M. Salomon Reinach 54
Inscriptions grecques inédites du Haurân et des régions adjacentes *(suite et fin)*, par M. Clermont-Ganneau 62
La poterie des nuraghes et des tombes des géants en Sardaigne, par M. A. Baux. 64
Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach 69
Le scholie du moine Néophytos sur les chiffres hindous, par M. Paul Tannery. 99
Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions 102
Société nationale des Antiquaires de France (présidence de M. Guillaume). . . 109
Nouvelles archéologiques et correspondance 111
Bibliographie. MM. A. von Vussow et Lafaye 124

PLANCHES

Pl. I. Église de Saint-Amant. Façade.
— II. Eglise de Saint-Amant. Détails d'architecture.
— III. Fouilles de M. Bapst dans le Caucase. Figurines de bronze.
— IV. Fouilles de M. Bapst dans le Caucase. Bijoux.
— V. Fouilles de M. Bapst dans le Caucase. Bijoux.

N. B. — Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Alexandre Bertrand, au Musée de Saint-Germain en Laye (Seine-et-Oise), ou à M. G. Perrot, rue d'Ulm, 45, à Paris.

Les livres dont on désire qu'il soit rendu compte devront être déposés en double exemplaire aux bureaux de la *Revue*, 28, rue Bonaparte, à Paris.

L'administration et le Bureau de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE* sont à la Librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

MODE ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

La *Revue archéologique* (troisième série) paraît chaque mois à partir de janvier par fascicules de 64 à 80 pages grand in-8°, qui forment à la fin de l'année deux volumes ornés de 24 planches gravées et de gravures sur bois intercalées dans le texte.

PRIX :

Pour Paris. Un an....	25 fr.	Pour les départements. Un an .	27 fr.
— Six mois.....	14 fr.	Pour l'Etranger. Un an.....	28 fr.

On s'abonne également chez tous les Libraires des Départements et de l'Étranger.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JANVIER — JUIN 1885

ANGERS. — IMPRIMERIE DE BURDIN ET Cie
4, rue Garnier

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

TROISIÈME SÉRIE. — TOME V

JANVIER — JUIN 1885

PARIS

ERNEST LEROUX, EDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1885

Droits de traduction et de reproduction réservés.

LE SCEAU DE OBADYAHOU

FONCTIONNAIRE ROYAL ISRAÉLITE

FOREIGN
BODL: LIBR

Je viens de recevoir, grâce à l'obligeance de M. J. Lœytved, vice-consul de Danemark en Syrie, les empreintes d'une petite intaille à légende phénicienne qui me paraît présenter un intérêt exceptionnel et mériter d'être placée sans retard sous les yeux des savants.

Si mes renseignements sont exacts, l'original doit appartenir à M. Schrœder, consul général d'Allemagne à Beyrouth. Quant à sa provenance réelle, elle est, et demeurera probablement toujours inconnue, comme celle de la plupart de ces petits monuments recueillis par les fellahs de Syrie et colportés de main en main.

J'ignore la matière de la gemme. Elle affecte la forme d'un ellipsoïde bombé sur ses deux faces. La pierre, percée longitudinalement, devait être traversée par un cordon de suspension.

Sur l'une des faces, dans un encadrement elliptique, sont gravées deux lignes de caractères phéniciens, séparées par un double trait formant le grand axe de l'ellipse. Les caractères très fins, gravés à l'envers, viennent à l'endroit sur l'empreinte. C'est donc bien à un sceau ou cachet que nous avons affaire.

Au premier coup d'œil, l'on est tenté de classer cette intaille dans le groupe, malheureusement bien restreint encore, des intailles israélites archaïques[1]. Tout semble, en effet, nous y inviter: la forme même de la gemme, la disposition matérielle de la légende, l'aspect caractéristique de certaines lettres.

1. Voir mes *Sceaux et cachets israélites, phéniciens et syriens, suivis d'épigraphes phéniciennes inédites*, etc., nos 1, 2, 41, 42. — Cf. de Vogüé, *Mélanges d'archéologie orientale;* Levy, *Siegel und Gemmen*, etc...

Comme on va le voir, un examen plus attentif ne fait que confirmer cette première impression.

L'inscription se lit sans aucune difficulté :

לעבדיהו
עבד המלך

A Obadyahou, serviteur du roi [1].

Les lettres sont d'une forme excellente et nous reportent à une haute époque. L'on voit nettement dans le second *hé* la barre supérieure dépasser légèrement, à droite, la hampe de support de la lettre; le *waw* se rattache au type archaïque d'où vient le Y grec; le *mem* a sa queue recourbée en crochet à droite, ainsi que le *beth,* qui est franchement coudé; les détails de construction du *kaph* sont difficiles à distinguer sur l'empreinte, mais la lettre n'est pas douteuse.

Abdyahou, ou *Obadyahou*, est un nom biblique bien connu, qui signifie « serviteur de Jéhovah. » Il va de soi qu'un tel nom n'a pu être porté que par un adorateur de Jéhovah, par un Juif appartenant, soit au royaume de Juda, soit même — car la paléographie du monument nous permet sans peine de remonter au delà de 720 avant notre ère — au royaume d'Israël.

Ce qui fait le prix de cette intaille, c'est la qualification de « *serviteur du roi* » donnée à son possesseur.

Cette qualification apparaît ici pour la première fois, à ma connaissance.

Généralement sur les sceaux phéniciens et israélites, le personnage se borne à inscrire son nom pur et simple, précédé, ou non, du *lamed* d'appartenance : *un tel*, ou *à un tel*; souvent il ajoute son patronymique : *à un tel fils d'un tel.*

Quelquefois, il s'intitule *esclave* ou *serviteur* [2] d'un autre personnage : *un tel, serviteur d'un tel.*

1. Pour faciliter la lecture, j'ai fait agrandir les dimensions de l'original.
2. עבד, *ebed.* L'opinion de Blau qui lisait ce mot *abad,* « a fait », et voulait

J'ai eu l'occasion d'attirer l'attention sur la valeur qu'il convenait d'attribuer aux formules de cette dernière catégorie qui peuvent se ramener au type : *x, serviteur de x*. J'ai essayé d'établir que, loin de viser un individu de condition servile et médiocre, suivant nos idées modernes, cette qualification devait appartenir au client, parfois fort important d'un personnage considérable, voire même d'un monarque[1]. J'ai montré, par exemple, que tel était le cas pour le « soken » de Carthage, *serviteur* de Hiram, roi des Sidoniens, qui a dédié le vase de bronze offert au Baal du Liban[2].

Le sceau d'Obadyahou vient éclairer fort à propos les sceaux et épigraphes congénères où un personnage se réclame d'un autre personnage, comme son esclave ou son serviteur.

La traduction de עבדיהו עבד המלך par : *Obadyahou, serviteur du roi*, ne paraît, au premier abord, souffrir aucune difficulté. Cependant, l'on pourrait se demander si, par hasard, le mot *ham-melek* ne jouerait pas ici le rôle de nom propre et s'il me conviendrait pas de traduire : *Obadyahou, serviteur de Ham-melek*. L'épigraphe rentrerait alors tout simplement dans la catégorie de celles déjà connues par d'autres sceaux : *Beerel*, ou *Beyadel, serviteur de Pedael* ; *Pikol, serviteur de Abiram* ; *Halous, serviteur de Molokram* ; *Abiyou, serviteur de Ouzziou*[3] ; *Chebaniaou, serviteur de Ouzziou*[4], etc. ; elle perdrait, dans ce cas, sensiblement de son intérêt.

Je dois faire remarquer que, dans plusieurs passages de la Bible, le mot *Ham-melek* se présente dans des conditions qui pourraient, en effet, lui faire, et lui ont quelquefois fait attribuer le rôle d'un véritable nom propre.

voir dans le nom qui le suivait immédiatement la signature de l'artiste ayant gravé le cachet, est insoutenable archéologiquement et philologiquement. On a essayé de la reprendre dernièrement, mais cette tentative malheureuse doit être considérée comme non avenue.

1. *Sceaux et cachets israélites, phéniciens et syriens*, etc..., pp. 8, 9, 32, 33 (cf. la note 4 de la p. 27).

2. Voir mon article dans l'*Athenæum*, 17 avril 1880. — Cf. *C. I. S.*, t. I, n° 5.

3. Voir p. 9, et les n°s 10, 12, 34 de mes *Sceaux et cachets*.

4. C'est à tort que M. de Longpérier (*Œuvres*, I, 198) lit sur ce scarabée appartenant au Louvre : *Schebeniah, fils* (BAR au lieu de EBED) *d'Ozziah*.

Quatre personnages différents sont dits בן המלך, *ben ham-melek*, « fils du roi », ou *fils de Ham-melek*. L'un est Yoach, à qui Achab, roi d'Israël, envoie le prophète Michée avec ordre de le mettre en prison [1]. Ce Yoach semble être en réalité, un fonctionnaire inférieur ou, tout au plus, égal au gouverneur de la ville (שר העיר), son collègue Amon.

Un autre *ben ham-melek* est Yerahmeel à qui le roi Yehoyakim donne l'ordre d'arrêter Baruch et Jérémie [2].

Un troisième *ben ham-melek* figure encore dans l'histoire de Jérémie ; c'est Malkiyahou, qui semble avoir été un véritable geôlier et dans la fosse duquel le roi Sédécias fait jeter le prophète [3].

Enfin il est encore question d'un *ben ham-melek*, un certain Maaseyahou, mis à mort par Zikri, *gibbor* d'Ephraïm, lors de la victoire du roi d'Israël Pekah sur Achaz, roi de Juda ; deux autres fonctionnaires partagent son sort : Azrikam, *negid hab-bait* « preposé du palais » et Elkanah, *michneh ham-melek* « second du roi » [4].

Les anciennes versions, les traductions et les commentaires modernes ne sont pas d'accord pour rendre ces mots *ben ham-melek*. Pour les uns c'est « fils de Ham-melek » ; pour les autres c'est « fils du roi ».

Je suis d'avis que dans ces passages, le mot *ham-melek* doit être pris dans l'acception de *roi* ; quant au mot *ben*, je soupçonne quelque faute de copiste qui nous cache une désignation de fonction. Dans trois endroits sur quatre, nous voyons le *ben ham-melek* chargé d'attributions bien définies : l'arrestation ou la détention de prisonniers. J'en conclus que l'expression *ben ham-melek*, — que la lecture doive ou non être modifiée — nous représente la définition même de ces attributions, et que le *ben ham-melek* était, non pas véritablement le « fils » du roi, mais un fonctionnaire de son entourage immédiat préposé aux affaires criminelles.

1. I Rois, XXII, 26.
2. Jérémie, XXXVI, 26.
3. Jérémie, XXXVIII, 6.
4. II *Chroniques*, XXVIII, 7.

Par conséquent il faut rayer *Ham-melek* de la liste des noms propres hébreux, et il n'y a certainement pas lieu de traduire sur notre cachet les mots עבד המלך autrement que par « serviteur du roi ».

D'ailleurs, la Bible elle-même, dans d'autres passages, justifie entièrement cette traduction indiquée *a priori* par le bon sens.

Ainsi dans le récit de la mort d'Absalon le titre de *ebed ham-melek*, serviteur du roi, paraît s'appliquer à un des officiers placés sous les ordres de Joab et nommé *Kouchi*, ou, plutôt, surnommé le *Kouchi* « l'Ethiopien »[1].

Un certain Àsayah, qualifié de *ebed ham-melek*, figure à côté du scribe appelé Chaphan, parmi les personnages envoyés par le roi Josias pour consulter la prophétesse Houldah[2].

Il serait facile de multiplier ces rapprochements significatifs.

Il est vraiment bien regrettable que notre Obadyahou n'ait pas pris la peine de nommer le roi dont il était le serviteur. La chose, toutefois, n'a rien de surprenant. C'est d'une façon générale qu'il se déclare *serviteur du roi*; la formule est à comparer au titre de *procureur du roi*, par exemple, qui équivaut en réalité à *procureur royal*. Cette tournure est bien conforme au génie de la langue hébraïque, qui est pauvre en adjectifs et les remplace volontiers par des substantifs au génitif.

Il faut considérer la légende de notre sceau comme signifiant, en réalité : *A Obadyahou, fonctionnaire* ou *officier royal*. Bien

1. II Samuel, XXVIII, 29 (comparé au verset 21).
Dans Jérémie nous retrouvons un personnage dont le nom rappelle singulièrement celui de l'officier de Joab; c'est עבד־מלך הכושי, *Ebed-melek hak-kouchi*, l'eunuque qui appartenait à la maison du roi et qui intercède en faveur de Jérémie (Jérémie, XXXVIII, 7 et suiv.; XXXIX, 16). L'on traduit ces trois mots hébreux, tantôt par : *Ebed-Molek* (serviteur de Moloch) l'éthiopien; tantôt par : le *serviteur du roi*, le *Kouchi*. L'absence de l'article *ha* devant le mot *melek* semblerait plutôt ici devoir faire considérer *Ebed-Molek* comme un véritable nom propre identique à celui qui se lit sur un sceau phénicien rapporté de Babylone par M. Oppert et publié par M. de Longpérier dans le *Journal asiatique* (1855, II, p. 426; cf. Levy, *Siegel und Gemmen*, n° 14).
2. II Rois, XXII, 12 (cf. II *Chroniques*, XXXIV, 20).

que moins littérale cette traduction se rapproche plus de l'esprit de la légende.

Je reviendrai, avant de terminer cette note, sur le nom même de *Obadyahou*.

Il se présente dans la Bible sous les deux formes עבדיהו, *Obadyahou* et עבדיה, *Obadyah*, celle-ci n'étant que l'abrégé de celle-là. Il est à comparer au nom עבדיאל, *Abdiel*, « serviteur d'El », et semble avoir été aussi répandu que le nom arabe عبد الله, *'Abd-allah*, qui lui est étroitement apparenté. La vocalisation massorétique de l'élément *obad*, pour *abd*, n'a pas une origine très claire ; il est bon d'en rapprocher les transcriptions des Septante et de la Vulgate : Ἀβδία, Ἀβδίας, Ὀβδίας, Ὀβδία, Ὀβδίου, Ἀβαδία, *Obadia*, *Abdias*, etc...

Les deux personnages bibliques les plus remarquables qui aient porté ce nom sont le prophète Abdias et l'officier d'Achab, roi d'Israël, qui joue un rôle important dans les traditions relatives à Elie[1]. Cet officier, que quelques-uns ont voulu identifier avec le prophète, nous est présenté par le récit du livre des Rois, comme un fonctionnaire royal remplissant la charge, parfaitement déterminée par d'autres textes, d'*acher al hab-bait* ou majordome ; son nom est exactement orthographié comme celui du possesseur de notre sceau. Il est certain que, si l'officier d'Achab a jamais eu un sceau gravé à son nom, il avait tout droit à s'y intituler *ebed ham-melek*, « serviteur du roi », et que son sceau devait singulièrement ressembler, à tous égards, à celui qui nous occupe. Il serait assurément téméraire d'en conclure que c'est ce sceau même que nous possédons. Mais l'on ne peut s'empêcher de faire au moins le rapprochement et de signaler ces coïncidences remarquables.

CLERMONT-GANNEAU.

1. I Rois, XVIII, 3 et suiv.

ARCHÉOLOGIE GAULOISE

DEUX STÈLES DE LARAIRE

(*Suite*[1])

II

LA STÈLE DE MONTCEAU (CÔTE-D'OR)

Le nombre des monuments consacrés au Dieu porte-marteau et classés dans nos collections publiques ou privées est aujourd'hui considérable. Ils se rencontrent partout en Gaule et si la vallée du Rhône est jusqu'ici la contrée où on les a plus particulièrement recueillis, c'est que la préoccupation et l'art des fouilles archéologiques y ont toujours été plus en honneur qu'en aucune autre partie du territoire. Il n'est pas de clan, pour ainsi dire, parmi ceux dont se composait l'agglomération nationale à l'arrivée de César, qui n'ait témoigné de sa vénération pour ce Dieu préféré. Les preuves s'en montrent fréquentes et significatives de la Belgique à la Province et du fond de l'Armorique, aux rives du Rhin[2].

1. Voir la *Revue* de novembre-décembre 1884.

2. Le marteau, en Bretagne, a souvent revêtu l'aspect d'une massette claviforme et, avec le temps, cette massette a pris toutes les apparences de la classique massue d'Hercule. Certains artisans du IIIe et du IVe siècle se sont évidemment considérés comme modelant le héros fils d'Alcmène, alors même qu'on leur faisait placer dans sa main droite le vase ollaire caractéristique de la divinité gauloise. Il faut se souvenir, pour s'expliquer le marteau claviforme, que les peuplades armoricaines ont principalement reçu les éléments de leur civilisation par la voie de la mer et des mains des trafiquants-navigateurs phéniciens ou grecs. Or, dans tout l'Orient, en Phénicie, en Assyrie, en Égypte, l'outil que nous appelons marteau était claviforme. On peut s'en assurer en examinant les reproductions de nombreuses peintures et bas-reliefs antiques rencontrés dans ces pays et montrant des escouades de tailleurs de pierre ou de sculpteurs accomplissant leur tâche. (V. notamment dans l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, de MM. G. Perrot et Ch. Chipiez,

Cette fréquence et cette ubiquité dont on ne rencontrerait pas d'autre exemple, sauf peut-être en ce qui concerne Mercure, sont une marque certaine de sa primauté dans l'Olympe gaulois. C'est assurément la grande divinité de la nation, le Dieu primordial et populaire que César a cru devoir identifier à *Dis pater* et « *a quo*, dit-il, *se prognatos* (Galli) *prædicant*[1] ». C'est en lui que s'incarnaient pour nos ancêtres la notion de la puissance suprême et ce sentiment de l'omnipotence, que l'esprit de l'homme conçoit d'autant plus aisément, qu'il sent davantage, en face de l'immensité de ses aspirations, les limites si vite imposées à ses moyens de les réaliser.

Ils étaient fort dévots, comme le dit encore l'auteur des *Commentaires*, à cette divinité très en faveur qu'il assimile à Mercure; mais elle était pour eux la personnification de l'action ingénieuse et féconde, dont les ressources sont intarissables, qui fait face à tout à point nommé, et qui, surmontant toujours toutes les difficultés, obtient sans cesse, en dernière analyse, le résultat effectif le plus avantageux. Ce Mercure représentait ainsi pour les Gaulois la puissance pratique, le pouvoir inséparable de l'acte qui l'affirme. De là ce culte public plus remarqué et plus immédiatement saisissable, dont le texte de César fait foi et qu'expliquent d'ailleurs si naturellement les instincts sociaux qui provoquent l'homme au besoin incessant d'agir et d'aboutir le plus possible. Mais, quoique plus abstrait et plus philosophique

t. I, p. 83, le dessin représentant un sculpteur égyptien ciselant une statue.) Les Armoricains ne se sont donc initiés à l'usage du marteau en métal, qu'en l'employant tel qu'il leur a été apporté. La tradition hiératique ayant consacré cette forme primitive pour la figuration du Dieu au marteau, on y a persévéré, et on est arrivé peu à peu à en transformer la notion primitive qui s'était obscurcie à la longue et n'était plus comprise. — Ces pseudo-Hercules se rencontrent principalement dans les régions voisines de la mer. Le musée de Rouen en possède un sculpté en bas-relief sur une des faces d'un cippe quadrangulaire découvert, en 1846, à Liffremont, commune de Boucherolles-en-Bray. — Le marteau claviforme est encore en usage parmi les forgerons de l'Afrique centrale. (V. les dessins publiés dans le *Tour du Monde*, journal des voyages, édité par la maison Hachette, 1er sem. de 1881, p. 237 et 238.)

1. *Bell. Gall.*, VI, 18.

dans la conception de son essence divine, quoiqu'adoré pour son principe, plus encore peut-être que pour ses manifestations, l'autre dieu ne nous en apparaît pas moins comme occupant un rang supérieur et comme tenant en réalité cet « *imperium cœlestium*, » que le même César attribue à un Jupiter superficiellement aperçu par lui et dans lequel se fût vraisemblablement absorbé son *Dis Pater*, s'il avait eu le temps de le considérer davantage.

Cependant, chose singulière ! les monuments du culte de ce dieu parvenus jusqu'à nous sont en général de proportions modestes et leur importance, au point de vue de leur matérialité, semble aussi réduite que possible. J'aurais peine à citer plus de deux ou trois autels susceptibles de figurer dans un temple, ou dans un édifice public[1] : j'en connais cent qui attestent un culte domestique assidu et presqu'universel.

Si je ne m'abuse, le Dieu au marteau a tenu, avec la première place, un rang de prédilection dans les laraires privés. On a demandé son image à toutes les matières aptes à la fournir. Les métaux, les terres figulines, toutes les pierres propres à la taille sculpturaleont été mises en réquisition pour lui et, au soin qu'on prenait de multiplier tout ce qui le rappelait pour s'en entourer, on devine entre ses adorateurs et lui un commerce particulièrement intime et sympathique, que la tradition relatée par César porte à rattacher au sentiment de la piété filiale.

La petite stèle que j'ai à faire connaître rentre dans les données usuelles (v. pl. XX, dernière livraison de 1884). Extraite de substructions gallo-romaines à Montceau, près de Bligny-sur-Ouche, dans la Côte-d'Or, elle a été empruntée, par voie de taille en épargne, à une dalle du calcaire gréseux et jaunâtre qui constitue le sous-sol des environs. Cintrée à sa partie supérieure, sans former niche, elle mesure 0m35 en hauteur et 0m21 en largeur. Son épaisseur, à la surface plane de laquelle se détache en demi-

1. Par exemple : l'autel d'Ober-Seebach (v. pl. XII, vol. du 1er sem. 1879, de la *Revue archéologique*) et celui de Soulosse, au musée d'Épinal. (V. dessins insérés par M. Fr. Voulot dans le *Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie*, publié par Raymond Serrure, 3e année, 1883.)

relief l'effigie divine, n'est que de $0^m,05$, mais elle atteint $0^m,12$ à la base, en raison de la saillie qui figure le sol et supporte le dieu.

Il n'est pas vraisemblable qu'elle ait été destinée au laraire d'une maison opulente. A coup sûr, elle a été moins prisée jadis que les deux statuettes en bronze qui lui tiennent aujourd'hui compagnie dans le cabinet du Dr Loydreau de Neuilly et qui, recueillies dans la même région, représentent comme elle le père de la famille gauloise[1]. Elle fut apparemment commandée à quelque lapicide de la localité par un Éduen plus dévot que riche. Nous devons nous en féliciter : si elle ne peut s'associer aux prétentions artistiques de ses rivales, elle a pour nous le précieux mérite d'être moins banale et de porter l'empreinte d'un respect plus sincère de la tradition nationale.

Elle ne manque pas au surplus de caractère et, pour avoir été rudement taillée, elle n'en laisse pas moins l'impression d'une œuvre sentie. L'attitude est vraie, le corps bien posé; l'expression calme et digne de la figure atteint presqu'à la majesté et, si on peut reprocher au sculpteur, au nom de l'esthétique, de n'avoir pas assez idéalisé le dieu, il faut au moins reconnaître qu'il s'est scrupuleusement attaché à reproduire la personne humaine telle qu'elle se montrait sur place à ses yeux. Quiconque a hanté la vallée supérieure de l'Arroux estimera que le paysan morvandiau, court et trapu, solide sur ses bases et aussi lourd et lent dans sa démarche qu'il a l'esprit fin et subtil, aurait encore, de par la stèle de Montceau, tous les droits du monde à se réclamer de la divine filiation que ses devanciers tenaient en si grand honneur.

Le costume du *Dis Pater*[2] de Montceau est, à coup sûr, l'un des échantillons les plus parfaits que nous possédions du vête-

1. Elles ont été découvertes, l'une à Maligny même, l'autre sur le territoire de cette commune, au quartier de la Cabine. Cette région sud-ouest du département de la Côte-d'Or a fourni d'autres monuments du même culte, notamment la stèle en pierre de Nolay et la statuette en bronze du cabinet de Longvy recueillie à Santenay, quartier des Roches.

2. Il faut bien, jusqu'à nouvel ordre, et pour simplifier, utiliser ce nom, quelque doute qu'il faille garder sur la justesse de son emploi par César.

ment jadis en usage dans les régions montagneuses de la Gaule centrale. Rien n'y manque : ni le célèbre sagum ou plaid, qu'une *fibule* massive fixait sur l'épaule droite, ni la robe courte et ample, qu'une ceinture serrait à la taille et dont la *biaude* de nos paysans bourguignons continue à s'inspirer d'assez près. Sous cette robe, dont les manches flottantes s'arrêtaient un peu au-dessous du coude, afin de ne gêner en rien la liberté des mouvements, apparaît la tunique en contact direct avec le corps et s'adaptant étroitement à lui, ainsi qu'en témoigne le faible bourrelet qu'elle dessine au bas du poignet, à la naissance même de la main. Puis, viennent pour la protection des jambes, les braies collantes dont la tradition, après s'être maintenue chez nous, sous des aspects divers, dans le vêtement ajusté qui a si longtemps couvert la partie inférieure de la jambe, s'est rapidement effacée en notre siècle devant la vogue du pantalon adopté par les modes anglaises. Enfin, avec les braies et en conjonction avec elles, le brodequin, ou plutôt la petite botte montant jusqu'au mollet et qui répond si bien au besoin pour lequel elle a été créée, qu'elle revêt encore sous la main des cordonniers de village, dans les Cévennes, l'Auvergne et le Morvan, tous les caractères du spécimen antique qu'en fournit la stèle de Montceau.

Mais c'est moins par l'intérêt réaliste de son vêtement que par les attributs destinés à le faire reconnaître que le dieu doit arrêter notre attention.

La barbe et la chevelure me semblent devoir être mentionnées, en ce qui le concerne, parmi les attributs proprement dits. Les données de l'art classique justifient déjà cette manière de voir, par voie d'analogie. J'ai dit qu'il convient de reconnaître en lui le dieu suprême de la religion gauloise. Or, la disposition des cheveux et de la barbe a été pour les statuaires de la Grèce et de Rome, l'un des éléments typiques de la face auguste du maître de l'Olympe. La barbe a été ainsi proclamée insigne de la toute-puissance bien longtemps avant la déclaration célèbre que Molière a placée dans la bouche d'Arnolphe. Presque toutes les fois que nos ancêtres ont représenté *Dis Pater* dans les conditions où il

nous apparaît sur la stèle de Montceau, une grande opulence du système capillaire a été jugée indispensable à la caractérisation de sa personnalité divine. On estimait sans doute qu'une chevelure épaisse, qu'une barbe touffue affirmaient davantage la masculinité puissante qu'il était logique de lui attribuer. On est souvent allé dans cette voie jusqu'à l'exagération; aussi convient-il de remarquer tout particulièrement cette fois la sobriété dont le sculpteur éduen a usé. Le sommet du crâne est pourvu de boucles abondantes, mais courtes. Quant aux lèvres et au menton, il n'y subsiste que tout juste ce qu'il faut de végétation pileuse pour attester le sexe. Une certaine attention est même nécessaire pour reconnaître l'existence de moustaches ténues et quelques dispositions que montre la barbe à devenir plantureuse; elle est coupée si court, que le cou et la naissance de la poitrine apparaissent entièrement dégagés.

On pourrait en tirer argument pour vanter la véracité de Diodore affirmant que les nobles Gaulois rendent leurs joues lisses et douces à l'aide du rasoir, qu'ils réduisent leur barbe à une faible longueur et qu'ils ne conservent à la lèvre supérieure que deux touffes de poils tombant de chaque côté de la bouche [1]. Je crois plus simple et raisonnable de rattacher le fait un peu anormal que j'ai sujet de relever [2] à la préoccupation réaliste qui a été dominante dans l'exécution de la stèle. Si le dieu a la physionomie que nous lui voyons, c'est surtout parce que c'était celle du modèle dont s'est inspiré le lapicide : pour un peu, je proposerais de voir en lui comme un portrait du temps.

L'olla que tient la main droite est le plus constant, comme le moins variable des attributs de *Dis Pater*. Les autres peuvent faire quelquefois défaut, ou se transformer dans des conditions plus ou moins embarrassantes pour l'antiquaire, mais, lorsque le temps en a suffisamment respecté la conformation, l'olla acquiert la valeur d'une pierre de touche et dissipe les hésitations.

1. Diod. Sicul., *Hist.*, V, 28.
2. Il est encore plus sensible sur la petite stèle de Nolay ; le visage paraît y être imberbe.

Certains inclinent à n'y voir qu'un vase à boire. Le mouvement du bras semble ici leur donner raison; mais ce mouvement, conséquence de la conformation plane de la stèle, n'est pas celui qu'on remarque ordinairement. Presque toujours le bras droit se porte en avant et la main, dans un geste plein de bienveillance, tend le vase à l'adorateur, comme pour l'inviter à y puiser. C'est qu'en effet ce vase est un emblème de fécondité [1]. Il est le sym-

1. A ce titre, il serait l'équivalent de l'idéogramme connu sous le nom de *signe en S*, dont neuf reproductions en fil de bronze ont été adaptées à la célèbre statuette de *Dis Pater* découverte, vers le milieu du siècle dernier, au Châtelet, près de Wassy. On semble n'y avoir fait intervenir cet accessoire, que parce que le vase traditionnel ne pouvait plus être placé dans la main droite du dieu déjà chargée du foudre. J'ai exposé à la Société des Antiquaires de France (séances des 11 mars et 24 décembre 1884) les considérations qui me font rattacher le signe en S à l'idée de la lumière vivifiante provoquant la fermentation du germe. L'intervention de ce signe dans la conception d'ensemble de la curieuse statuette du Châtelet n'a pas eu d'autre cause que le parallélisme existant entre l'olla et lui, sous le rapport de la valeur symbolique. Le modeleur qui exécuta la statuette, ayant eu sujet d'insister sur le caractère de dieu tonnant de son *Dis Pater* et ayant voulu rendre sensible l'évolution complète du phénomène météréologique, a placé le foudre à éclairs dans la main droite et, dans la gauche, la roue allégorique du bruit prolongé qui succède au sillon de feu ayant déchiré la nue. Mais, tout en satisfaisant à ce point essentiel de son programme, il n'a pas voulu, vis à vis de Gaulois proclamant ce dieu l'auteur de leur race, oublier pour lui sa qualité si haut prisée de Dieu générateur. Ne pouvant plus utiliser pour cette donnée le vase traditionnel dont la place était prise, il l'a rationnellement remplacé par le faisceau de signes en S qu'il a suspendu à l'épaule droite. Que le lecteur curieux d'apprécier les raisons justificatives de cette substitution, me permette, afin de ne pas allonger cette note outre mesure, de le renvoyer au *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour l'année 1884.

STATUETTE EN BRONZE
recueillie au Châtelet (Haute-Marne).

bole de l'eau, facteur si important dans les mystérieuses opérations de la constitution du monde. C'est le récipient du principe de l'humidité génératrice qui occupe une place de premier ordre dans les conceptions théogoniques des vieilles religions de l'Orient. Il était malaisé de trouver une forme sensible qui fût exactement représentative de l'élément fluide, insaisissable dans son essence et indéfiniment variable par nature; on a tourné la difficulté en recourant à un procédé analogue à la métonymie oratoire : on a figuré le contenant usuel pour rappeler le contenu.

La consécration du vase à ce mystique usage remonte à de très lointaines époques et peut avoir été imaginée au cœur de ces régions asiatiques, où, comme par une tradition ininterrompue, certaines statues de Bouddha en portent encore témoignage [1]. La donnée s'en est d'ailleurs assez accréditée pour qu'on en reconnaisse l'influence dans les pratiques inspirées par plusieurs religions de souche aryenne. C'est ainsi que l'offrande de vases a rencontré, pendant toute l'antiquité, une faveur marquée auprès de ceux qui avaient à déposer un ex-voto dans le temple d'une grande divinité. Un vase figure souvent au revers des monnaies gauloises à côté d'autres emblèmes particuliers à *Dis Pater* [2]. Une légende celtique a conservé, chez les Bretons gallois, le souvenir d'un dieu tenant le vase du savoir qui permet de pouvoir et, peut-être, ainsi que l'a déjà fait remarquer M. Hucher [3], ne serait-il pas excessif de considérer comme un dernier écho du sentiment antique à cet égard la vénération témoignée par les chansons de geste au merveilleux Graal des cycles mérovingiens et carlovingiens. N'est-il pas avéré en effet que certaines idées et traditions gauloises y ont eu comme un renouveau et ont exercé une influence appréciable sur les choses du temps?

Mais c'est insister peut-être plus qu'il n'est besoin sur le ca-

1. V. *Rev. arch.*, 2me sem., 1880, p. 2, la reproduction dans le mémoire de M. Al. Bertrand sur l'*Autel de Saintes et les Triades gauloises* d'une figure de Bouddha, tirée de l'atlas du Creuzer-Guigniaut, t. I, pl. 2, n° 14.

2. Avec le marteau notamment, chez les Baiocasses. (V. l'article inaugural du 1er vol. de la *Rev. celtique*, de M. H. Gaidoz, 1871, par M. A. de Barthélemy.)

3. V. l'*Art gaulois*, IIme partie, p. 2 et 3.

ractère et la signification du vase ollaire. Il est temps de considérer un autre attribut dont la valeur est égale à la sienne.

Le maillet ou marteau à double tête se montre presque aussi fréquemment que l'olla sur les petits monuments sculptés pour les laraires. On en a fait le plus souvent un véritable sceptre, en donnant à son manche, dont l'extrémité repose sur le sol, une longueur démesurée. Témoin notamment : l'autel inédit de Nîmes, dont j'ai pu faire parvenir une reproduction fidèle au musée de Saint-Germain, celui d'Ober-Seebach, si malheureusement détruit en 1870, lors du bombardement de Strasbourg [1] et la statuette en bronze de Premeaux (Côte-d'Or), qui a permis à M. A. de Barthélemy de restituer cet insigne de l'*imperium* à tant d'autres statuettes de même type, que les vicissitudes des temps en avaient dépossédées [2].

Quelquefois, tout en conservant son caractère de sceptre, le maillet est simplement tenu de la main gauche, s'appuyant le long du corps, contre la poitrine et le bras, et élevant plus ou moins sa tête au-dessus de l'épaule. Il remplit beaucoup plus rarement l'office d'un simple point d'appui dans les conditions où nous le présente la stèle de Montceau. La statue qui a été découverte à Escles, dans l'arrondissement de Mirecourt, et qui mérite, par plusieurs côtés, d'en être rapprochée, fournit cependant un second exemple de cette disposition exceptionnelle [3]. On ne saurait toutefois y voir autre chose qu'une anomalie sans grande portée : la manière d'être du marteau et surtout la position qu'il peut occuper, importent assurément moins que la signification à lui reconnaître.

M. An. de Barthélemy, dont les patientes recherches sur le Dieu gaulois au marteau ont procuré une bonne part des notions

1. V. dans la *Rev. arch.*, 1er juin 1879, une photogravure représentant cet autel et publiée par les soins de M. An. de Barthélemy.

2. V. la reproduction de cette statuette, déposée au musée de Beaune, dans le Ier vol., 1870, de la *Rev. celtique* de M. H. Gaidoz, p. 2.

3. Elle est conservée au musée d'Épinal. V. un dessin publié par M. F. Voulot, dans le *Bul. mensuel de num. et d'arch.*, publié par Raymond Serrure, 3e année, 1883.

déjà acquises, a fait voir qu'une véritable équivalence s'est établie, à un moment donné, entre cet instrument et le foudre dont la mythologie classique arme la main de Zeus ou de Jupiter. Les carreaux ou dards dont la réunion en faisceau constitue ce foudre, allaient, de par la croyance universelle de l'antiquité, frapper instantanément le point qu'avait visé le souverain des dieux. L'idée de cette atteinte immédiate, de ce choc irrésistible et subit, a aisément paru pouvoir trouver sa traduction au regard des yeux, dans la figuration d'un marteau à deux têtes. De là l'équivalence mise en relief par M. de Barthélemy à l'aide de textes judicieusement groupés, de remarques linguistiques s'appuyant sur des inscriptions[1] et de la scène mythologique figurée au revers de deux statères du pays des Baiocasses[2].

J'incline à voir dans cette scène le dieu protecteur du clan auquel se rapporte la monnaie, chargeant avec son tonnerre les ennemis de celui-ci et combattant furieusement avec lui et pour lui. Il est bien, dans ces conditions, le *Taranis* que nous révèle M. de Barthélemy. Il se comporte absolument comme ces divinités guerrières de l'Assyrie figurées sur tant de bas-reliefs des palais de Nimroud et de Khorsabad. L'élément matériel de cette représentation procède sans doute du bige typique des statères macédoniens, mais l'élément intentionnel que les détails accusent ne m'en semble pas moins probable. Et si l'on s'étonnait de me voir argumenter des sculptures assyriennes à propos d'une monnaie gauloise, je rappellerais, non, je suppose, sans quelqu'utilité, les indices multiples et frappants, quoiqu'insuffisamment expliqués encore, qui portent à admettre quelque lien entre la race gauloise et les races belliqueuses qui ont prospéré, longtemps avant notre ère, à l'orient du Taurus.

La donnée du marteau-foudre s'est d'ailleurs étendue à de vastes territoires. Tout le monde connaît la vertu redoutable

1. V. *Le Dieu Taranis*, par A. de Barthélemy, dans la 1re livraison du IIe vol., 1877, du *Musée archéologique*, de M. de Caix de Saint-Aymour.

2. V. *De la divinité gauloise assimilée à Dis pater à l'époque gallo-romaine*, par A. de Barthélemy, article inaugural de la 1re livraison de la *Revue celtique*, publiée par M. H. Gaidoz, en mai 1870.

prêtée par les Scandinaves au marteau de leur dieu Thor. On sait moins que leurs érudits appelaient ce marteau *Malleus Jovialis* et qu'ils expliquaient son intervention symbolique par ce souci des peuples anciens de rendre plus intelligibles les manifestations de la puissance divine, en les assimilant, par voie de comparaison, à des faits usuels et connus. Or, ajoutaient-ils, il était jadis de convention communément reçue que les explosions géminées du tonnerre provenaient de la mise en mouvement d'immenses marteaux d'airain[1].

C'est un sentiment de même ordre qui, s'attachant au roulement prolongé du tonnerre plus qu'à ses éclats intermittents, a fait placer une roue, comme symbole tonnant, dans la main du dieu suprême de l'Olympe gaulois. Les dessins illustrant le savant travail déjà cité de M. Gaidoz en fournissent plusieurs exemples. L'auteur rattache, il est vrai, ces roues au *culte* du soleil et voit généralement une divinité purement *solaire* dans le dieu qui les tient; mais, quelque nombreuses et concluantes que soient ses preuves pour établir que la roue a été, durant de longs siècles, un emblème très en faveur dans les rites du culte solaire, il n'en demeure pas moins positif qu'elle a été également concédée au Jupiter tonnant. Les dédicaces si explicites : *Jovi, Optimo, Maximo*, de la statuette en bronze de Landouzy-la-Ville et des autels de Collias, de Tresque, de Marsillargues, de Saint-Privat-du-Gard, de Jublains (sans parler de ceux d'Angleterre)[2], ne laissent place à aucune incertitude. L'impression qui les a dictées procède d'une donnée d'harmonie imitative qui ne manque pas de justesse : nos enfants, lorsqu'il tonne, disent encore que *le bon Dieu se promène en voiture*, et il y a bien longtemps déjà que le Psalmiste a comparé de son côté le roulement des chars au bruit du tonnerre : *Vox tonitrui tui in rota*[3].

1. V. un texte de Saxo Grammaticus, historien danois du XIIe siècle, cité par M. de Barthélemy dans le *Dieu Taranis* (ut sup.) d'après le *Priscæ veterum borealium mythologiæ lexicon*, de Magnusen.

2. V. *Note sur un bronze découvert à Landouzy-la-Ville* (*Aisne*), par M. A.-H de Villefosse, *Rev. arch.*, janvier 1881.

3. Psal. LXXVI, 19.

Le marteau en forme de maillet a donc certainement, jadis, caractérisé chez nous le dieu qui commandait au ciel et disposait de la foudre. Mais a-t-il toujours eu cette signification? Ce symbolisme spécial y a-t-il été attaché du jour où on l'a placé dans la main du dieu, ou bien n'a-t-il fait qu'intervenir par substitution ou superposition d'idée, au cours de l'évolution des croyances relatives à sa divinité?

L'admission du second terme de cette alternative pourrait être justifiée par de bonnes raisons. S'il est exact que la tendance instinctive de l'esprit humain l'a porté à considérer le pouvoir divin par ses côtés bienveillants et secourables, avant de le supposer irrité et vengeur, il sera logique de penser que le marteau a eu à l'origine, une destination différente de celle qui l'a réduit plus tard au rôle d'agent dévastateur. Tout ce que nous savons, tout ce que nous pouvons augurer de l'auteur divin de la nation gauloise rend (surtout pour les époques anciennes) la confiance en sa bonté et en son appui beaucoup plus vraisemblable, de la part de sa descendance, que la crainte de sa colère. La fécondité florissante, l'expansion débordante et intarissable de la vitalité apparaissent comme les manifestations essentielles de son pouvoir. Il est, par excellence, producteur. Or, le marteau n'est-il pas le premier et indispensable instrument de l'*opifex*, de celui *qui fait?* N'intervient-il pas aussitôt qu'il s'agit d'arracher la matière à la brutalité de son état de nature? N'est-ce pas lui qui la dégrossit tout d'abord, qui lui imprime une forme, qui la rend utile et la prépare à occuper la place où elle doit servir? Pourquoi, dès lors, le marteau de la stèle de Monceau n'aurait-il pas eu, dans cet ordre d'idées, une valeur parallèle à celle du vase? Qu'y aurait-il eu de déraisonnable à faire de lui, à titre d'instrument d'action féconde, un emblème propice, au lieu de lui assigner, dès le début, une mission diamétralement opposée à celle de l'olla bienfaisante? Serait-il aisément admissible qu'on a voulu rappeler, par la coexistence des deux attributs, qu'il est loisible au dieu d'anéantir d'une main ce qu'il procure de l'autre et, en soi, une telle antithèse ne semblerait-elle pas bien irrationnelle?

Ce n'est point dans la période de développement où elles étaient soumises aux influences théocratiques que les nations primitives ont prêté à leurs dieux des passions violentes et des rancunes implacables. Elles n'ont commencé à croire à leur colère et à supposer un usage rigoureux de leur puissance que lorsqu'il a fallu les solidariser aux divisions de la famille humaine, afin de procurer à chaque contendant le prestige d'une égale protection divine. C'est peut-être seulement à l'époque où le renom et l'influence du Zeus hellénique, ou du Jupiter défenseur du Capitole romain commencèrent à pénétrer en Gaule que le marteau du Jupiter gaulois devint un équivalent de leur foudre. Jusque-là, si, comme nous le verrons bientôt, le *Dis Pater* s'est étroitement rattaché à la conception philosophique de la terre, en tant que matière inerte par elle-même, mais susceptible d'être animée par l'action céleste, il semble plus conforme à la logique des choses de considérer le marteau comme instrument de mise en œuvre et outil créateur.

C'est à ce titre qu'il apparaît, avec la même forme, dans la main de Vulcain, le divin artiste, fabricateur émérite de tant d'œuvres accomplies. Et vraiment, quand on songe au rang si considérable que l'art hiératique de la métallurgie a tenu au sein de la grande famille celtique, quand on se rappelle avec Tacite que les Celtes d'outre-Rhin nommaient le Feu bienfaisant du nom de Vulcain et que, dans les théories primordiales se rattachant au fonctionnement du monde tellurique, ce dieu joue parfois un rôle qui fait de lui comme un second Pluton, on se demande s'il n'y a pas un lien de parenté entre le marteau à double tête du dieu des forges souterraines et celui du dieu à qui César attribue, sous le nom de *Dis Pater*, l'antique procréation des Gaulois.

Apparemment, c'est afin de rendre plus sensible le caractère infernal [1] de ce dieu que nos stèles lui donnent fréquemment un

1. Il faut prendre ici le mot *infernal* dans le sens qui s'y attache par opposition à ce qui concerne la voûte éthérée. L'empire de *Dis pater* comprenait, d'après Pythagore, le globe terrestre et son atmosphère à partir de la voie lactée. V. Macrobe., *Sat.*, I, 2.

chien pour acolyte. Ce chien se montre ordinairement du côté droit, à la partie inférieure du monument, lorsqu'aucune divinité parèdre n'est associée à *Dis Pater*. Il est naturel de se souvenir, à son occasion, de Cerbère, gardien de l'Hadès. Les autels d'Ober-Seebach et de Sulzbach, avec la triple tête que les savants par qui ils ont été étudiés ont reconnue au chien compagnon de Dis et d'Œrecura, justifient bien ce rapprochement. Il est toutefois à remarquer que s'il présente assez ordinairement la physionomie rébarbative qui convient à son emploi, ce chien, custode de l'empire infernal, n'a habituellement, en Gaule, qu'une seule tête et s'écarte ainsi de la pure tradition mythologique. Je sais bien qu'il peut y avoir à cela une raison de pratique industrielle : la difficulté est grande pour adapter convenablement trois têtes à un seul corps. Nos lapicides indigènes se sont déjà trouvés assez embarrassés de remplir leur programme (témoin celui de Montceau), quand ils ont borné leur prétention à la simple figuration d'un chien ordinaire. Néanmoins, il me paraît bon de relever cette particularité depuis que de récents travaux laissent supposer que certains dieux, dans les rôles primordiaux que les croyances populaires leur avaient attribués, ont eu des chiens pour ministres et collaborateurs spéciaux[1]. Il n'y aurait rien de surprenant à ce que les explorations archéologiques qui se multiplient dans l'Asie occidentale nous apportassent quelqu'indice nouveau, dans cet ordre d'idées, sur le chien de *Dis Pater*.

Quoi qu'il en soit, l'opinion qu'il a une signification infernale me semble devoir dominer jusqu'à nouvel ordre et je confesse ici ne pouvoir souscrire à la thèse émise à son sujet par M. Mowat[2]. Dans une dissertation très étudiée et portant à un haut degré l'empreinte de l'érudition et de l'esprit d'analyse qui se font remarquer dans tous ses écrits, le laborieux épigraphiste ne voit

1. V. les articles publiés à ce sujet par MM. Salomon Reinach et Gaidoz, dans la *Rev. arch.* Livraisons de sept. et octob. 1884.

2. V. *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris, avec des considérations nouvelles sur la mythologie gauloise*, par M. Robert Mowat, Paris, 1884, Champion, libraire-éditeur.

en lui qu'un chien de berger et identifie le dieu qu'il accompagne à l'agreste Silvain des poèmes bucoliques. Il prête à ce dieu des champs la serpe d'Esus sur l'autel des nautes parisiens; le vase ollaire devient pour lui le *scyphus faginus*, l'écuelle de bois rustique; le maillet dont la masse contondante serait parfois une simple nodosité ligneuse se recourbant à la manière du pédum pastoral, rappelle, à son avis, que le dieu préside aux forêts d'où les ouvriers qui façonnent le bois tirent la matière de leur industrie. Enfin, comme un dieu à longue barbe du musée d'Avignon tient un syrinx d'une main et de l'autre un maillet cylindrique, rien ne manque (c'est du moins la conclusion que je tire de son exposé), pour qu'il nous faille reconnaître dans le Dieu gaulois au marteau le Bonhomme Silvain que la dixième églogue nous montre dans sa parure champêtre, s'empressant d'apporter ses condoléances à l'amant trahi de la volage Lycoris [1].

Les Romains établis en Gaule ont, il est vrai, appelé Silvain le Dieu gaulois au marteau, et nombreuses sont les inscriptions lapidaires qui en rendent témoignage. C'est même, à mon avis, un des exemples les plus frappants de cette étrange expropriation des idées religieuses que j'ai tenté de mettre en relief au début de cette note. La facilité avec laquelle on y procédait ne s'est peut-être jamais trahie avec une désinvolture plus insoucieuse de la réalité des choses, et cette unification par à peu près resterait vraiment inconcevable, si d'anciens textes n'affirmaient pas l'existence de plusieurs Silvains dans le panthéon latin.

Le Silvain essentiellement champêtre auquel a songé M. Mowat, n'a eu un peu d'importance que pendant une période fort courte, et encore cette importance s'est-elle limitée à une petite portion du territoire italien. La mode mit en faveur ce dieu des troupeaux et des bocages lorsque, saturée de guerres et de victoires et enfin délivrée de sa vieille terreur des Gaulois, Rome s'éprit, avec Horace et Virgile, d'un poétique amour de la villégia-

1. *Venit et agresti capitis Silvanus honore*
Florentes ferulas et grandia lilia quassans.
Virg., *Eg.*, X, v. 24.

ture et du repos. Ce fut le temps des aspirations idylliques et des invocations sentimentales à la nature agreste. Tous les Romains se piquant d'être du monde et de posséder quelque savoir-vivre répétaient à l'envi les vers célèbres :

— O Fortunatos nimium, sua si bona norint
Agricolas !
— O rus quando te aspiciam !
— Felix qui procul negotiis,
. . . . . .
Paterna rura bobus exercet suis !

et pour rendre honneur à Silvain, on lui dressa des autels dans les vignes de l'Aventin et du Quirinal, dans les champs transtiberins, dans les riantes campagnes de Tibur, sur les voies Appienne et Tusculane, etc. [1]. Mais bientôt les façons de faire de Tibère et de Néron ayant apporté quelque trouble à toutes ces innocentes bergeries, Silvain dut reprendre, avec son rang modeste, le rôle un peu effacé que lui ménageait son office subalterne et absolument rural.

Serait-ce donc une divinité de situation si secondaire et humble que les Romains ont prétendu reconnaître dans le grand dieu qu'adorait la Gaule entière ? Ce débonnaire compagnon des nymphes folâtres serait-il donc le procréateur puissant à qui la Gaule se vantait de devoir son origine ? Et si c'est là le Silvain qu'ont honoré les autels de la vallée du Rhône, comment expliquer que les nouveaux maîtres du pays lui aient concédé si aisément chez nous un rang qu'assurément ils lui refusaient chez eux ? Que faire d'ailleurs, en ce cas, de cette *dea Silvana*, qu'un autel du musée d'Avignon lui associe en termes explicites et dont on chercherait vainement le nom et la trace dans les temples de Rome ? La lettre, même en épigraphie, a besoin du vivifiant commentaire de l'esprit ; ne s'arrêtant pas aveuglément à sa matérialité, il lui demande, avec ce qu'elle montre, tout ce qu'elle peut cacher dans ses linéaments.

Cherchons donc s'il n'existe pas un autre Silvain et tournons-

1. Henzen, vol. VI, *pars prima* ; p. 109 à 123.

nous, par exemple, vers celui de qui Noël, dans son *Dictionnaire de la Fable*, rapporte qu'il a pris naissance en *Orient*, que les initiés de son culte le considéraient comme le *Dieu terre* et que, bien qu'inconnu du plus grand nombre, *il était proprement Silvain*[1].

Ce Silvain, d'une physionomie si sérieuse et plus haute, me semble répondre mieux que l'autre à ce qu'il est naturel pour nous d'attendre de lui. Il est évidemment de souche plus ancienne et plus noble et il avait été appelé à une mission plus vaste.

Il est assurément le Silvain mystérieux et redouté que Tite-Live fait venir au secours des Romains contre Tarquin détrôné et qui mit les Sabins en fuite par les bruits terrifiants qu'il fit sortir des profondeurs de la forêt d'Arsia[2].

C'est encore lui sans doute qu'adoraient déjà les antiques Pélasges, lorsqu'à leur arrivée en Italie, ils lui dédièrent aux environs de Céré ce bois immense

. . . . . .
. . . *Relligione patrum late sacer,*

où Virgile conduit le pieux Énée[3] et qui est probablement le même que celui dont Tite-Live a fait mention.

Enfin, et sans sortir du territoire étrusque, on ne peut douter qu'il ne soit également le Veiovis infernal dont les épouvantables tonnerres frappaient de stupeur et assourdissaient, au dire d'Ammien Marcellin, ceux contre qui ils allaient être dirigés, avant même de s'être échappés de sa main[4].

Ce Silvain d'une antiquité vénérable, d'une figure imposante et d'une puissance si bien accréditée, ce dieu venu de l'Orient, ce *Dieu terre*, personnification manifeste des forces telluriques et dispensateur de leurs bienfaits, présente, on en convien-

1. Noël prétend tenir ces données de Macrobe, mais il me paraît avoir été trahi par sa mémoire. Je n'ai trouvé trace des textes qui les fournissent que dans les recueils des *Agrimensores*, où ils sont attribués tantôt à Hygin, sans qu'on distingue entre C. Jul. Hyginus et Hyginus Gromaticus, tantôt à Dolabella.
2. *Hist.*, II, 7.
3. *Œn.*, VIII, v. 597 et seq.
4. *Hist.*, XVII, 10.

dra, des traits de ressemblance bien autrement accusés que ceux du Silvain champêtre avec le *Dis Pater* signalé par César. Tout en nous expliquant l'intervention plus ou moins arbitraire du nom qu'emploie le grand historien, il conserve au dieu de la stèle de Montceau et au chien qui l'assiste le caractère chthonien que leur assigne la mention des *Commentaires*. Il explique, en la rendant honorable, la légende dont les Druides se faisaient les propagateurs et, en lisant le nom de Silvain sur nos autels de Gaule, nous pouvons ne plus estimer aussi inadmissible l'identification qu'il atteste, parce qu'il est loisible d'avoir une intelligence plus large et plus haute de la déité véritable à laquelle il se rapporte.

J'aurai terminé l'examen des attributs groupés sur la stèle de Montceau, lorsque j'aurai dit un mot du petit objet cylindrique qui en occupe la partie inférieure, à gauche, et que le manche superposé du marteau partage en deux sections.

On songe, à première vue, à une sorte de barillet; mais, après examen, on écarte cette impression. La supposition raisonnée d'un récipient de cette nature exigerait un volume beaucoup plus considérable, afin que la loi des proportions, assez bien respectée partout ailleurs, fût également sauvegardée en ce point. On devrait y reconnaître aussi une symétrie appréciable dans ce qu'il faudrait considérer comme la série des cercles compresseurs des douves. Or, si l'on voit nettement, au côté droit, deux sillons constitutifs de deux anneaux, il n'en est plus de même au côté gauche; la surface du cylindre y est parfaitement lisse et il est manifeste que le sculpteur a tenu à la laisser en cet état. Quelle interprétation d'ailleurs pourrait-on plausiblement donner d'un barillet minuscule faisant probablement double emploi avec le vase tenu de la main droite et qui, étant donnée la similitude constante des nombreuses stèles de même type aujourd'hui connues, deviendrait ici une nouveauté absolument étrange?

Au risque de m'exposer au reproche de trop céder aux suggestions d'une imagination téméraire, j'avouerai qu'en étudiant de près ce coin de la stèle j'ai fini par avoir l'impression d'un ser-

pent qui sortirait en s'enroulant d'un tronçon de bois dans l'intérieur duquel la partie postérieure de son corps resterait engagée. Je conviendrai toutefois sans difficulté que, si telle a été l'intention du sculpteur, il a été on ne peut plus mal servi par son art et que, bien plus encore que pour le chien si misérablement rendu, il a prouvé qu'il aurait eu tout à apprendre, avant de pouvoir compter parmi les animaliers de son temps. On me permettra de faire remarquer que l'hypothèse d'un serpent ne serait plus, en principe, aussi contestable que celle d'un barillet et ne serait pas d'ailleurs en désaccord avec la logique de la situation. Le serpent, *fils de la terre*, pour toutes les théogonies antiques, serait ici comme un doublement de l'expression chthonienne du chien. Il est peu de dieux primitifs à qui il n'ait pu se juxtaposer; on le rencontre sans cesse dans les monuments religieux de l'Orient : il est loin d'être rare en Gaule, il a su même s'y faire une place jusqu'auprès de Jupiter lui-même.

La belle statue de Seguret, conservée au musée d'Avignon, s'appuie, par derrière, sur un vaste tronc d'arbre, aux branches multiples et courtes, des profondeurs duquel se dresse un énorme serpent, dont la tête devait apparaître au-dessus de celle de l'aigle posé aux pieds du dieu. Cet aigle est, avec la roue tonnante placée dans la main gauche, tout à fait démonstratif de la consécration du monument au souverain de l'Olympe [1].

Je me trouve ainsi ramené à l'idée que la stèle de Montceau présente l'image du dieu suprême de la religion gauloise. L'analogie persistante me conduit à penser que ce dieu était véritablement en Gaule l'émule du Zeus hellénique et du Jupiter latin, dans toute l'ampleur du rôle que leur assigne la mythologie

1. La *Revue archéologique* a donné, il y a quelques semaines, à l'appui du mémoire de M. Gaidoz sur *le Dieu gaulois du soleil*, un dessin fidèle de cette grande et précieuse statue vue de face. Bien qu'elle n'ait trait qu'accessoirement à mon sujet, l'éditeur de la *Revue* a bien voulu en prescrire une reproduction de profil, afin de permettre à ses lecteurs de se rendre entièrement compte de l'intérêt du monument (p. 29). Une restauration moderne a rendu une tête au serpent qui avait été décapité, comme le dieu et comme son aigle, par les destructeurs du temple de Séguret. La tête originale du reptile était d'un caractère tout différent.

classique. Et cependant César l'appelle *Dis Pater* et le distingue d'un Jupiter indigène à qui il concède le gouvernement des intérêts célestes. Certes, je ne méconnais pas que nos découvertes successives donnent habituellement raison aux dires du conquérant, et je crois être de ceux qui ont mis le plus souvent en relief l'exactitude ordinaire de ses indications. Je me demande néanmoins s'il n'a pas été cette fois trop affirmatif.

Plus curieux, plus soucieux surtout des choses administratives et militaires de la Gaule que de ses mythes religieux, ne se serait-il pas trop aisément contenté, sur ce point, des formules moins savantes que commodément concrètes ayant cours dans le peuple? Une vue trop rapide ne lui a-t-elle pas suggéré la pensée d'une distinction fondamentale d'essence, là où il n'existait peut-être qu'une répartition systématique d'attributs ayant une égale portée, mais présentant déjà trop de diversité pour que la concentration, au regard du vulgaire, pût en être faite dans la même main? Les Gaulois, avec lesquels il a été le plus assidûment en rapports, et le druide Divitiac lui-même, étaient surtout des politiques qui ne recherchaient assurément pas son commerce pour l'entretenir de la nature de leurs dieux. J'imagine que, s'il avait eu le loisir de consulter ce collège des druides que la fatalité de sa situation rangeait parmi ses adversaires les plus irréconciliables, les croyances religieuses de la nation gauloise ne lui eussent pas semblé aussi simples qu'il les a crues, ni aussi aptes à entrer *de plano* en concordance parfaite avec les notions qu'il apportait de Rome.

La religion gauloise plongeait directement ses racines dans le vaste fonds des conceptions aryennes. Or, ainsi que l'a humoristiquement dit M. Darmesteter : « Les dieux aryens ne sont pas organisés en république : ils ont *un roi* [1]. » Les dieux gravitant au-dessous de ce dieu suprême sont ses officiers; on peut dire aussi ses enfants, car c'est de lui qu'ils tiennent les éléments premiers de la spécialisation fonctionnelle dont ils ont progres-

1. *Essais Orientaux : Le dieu suprême dans la mythologie aryenne*, in-8. Paris, 1883, A. Lévy, éditeur.

sivement bénéficié. J'ai indiqué au début de ce travail l'origine, le caractère et l'extensibilité indéfinie de cette génération céleste par fissiparité. Elle avait atteint les proportions les plus vastes dans le monde romain, vers la fin de l'ère républicaine. Le principe même du paganisme poussait les masses au panthéisme pratique. Une civilisation assez avancée et raffinée pour ménager à chacun une individualité appréciable, quel que fût son rang dans l'échelle sociale, devait naturellement porter ces masses à diviser et à subdiviser à l'infini dans le domaine des manifestations de l'action divine à l'égard de l'humanité. Les dieux communs à tous ayant cessé de suffire, on en était arrivé, par l'adoption du culte des génies, à constituer en quelque sorte au profit de chaque mortel le droit d'être servi à part dans la répartition des bienfaits divins et par un ministre à lui.

Les choses avaient marché infiniment moins vite en Gaule, et cette évolution des idées religieuses s'y trouvait, lorsque César y pénétra, bien moins éloignée du point de départ. Si l'on y distinguait nettement des fonctions diverses dans l'exercice du pouvoir divin, on ne répugnait pas encore à en confier plusieurs à la même divinité et à en condenser dans sa main les insignes symboliques. L'affirmation de Macrobe[1] : *Dei unius plurima numina*, y était encore une vérité, et c'est ainsi que le Dieu au marteau nous apparaît successivement sous plusieurs aspects, suivant le point de vue auquel nous l'envisageons.

Sa tête vénérable, sa majestueuse allure, son attitude si pleine de sérénité sont celles de Jupiter olympien. Son sceptre malléiforme complète la ressemblance.

Avec le vase ollaire qu'il tient des mythes orientaux, avec son marteau semblable à celui de Vulcain, l'artisan créateur, marteau qu'a placé en sa main une nation tenant en singulier honneur les œuvres réputées saintes de la métallurgie, il devient pour nous la personnification de la force créatrice, le promoteur de la vie, le soutien de son intensité permanente dans la nature. Aussi comprenons-nous sans peine que la race gauloise, si fière

1. *Sat.*, I, 17.

de sa sève et si prompte à la jactance, ait tenu à se rattacher directement à lui.

A un moment donné, son marteau n'est plus seulement l'instrument qui met en œuvre et anime en quelque sorte ce qui est inerte, c'est encore l'élément percuteur de la foudre. Il nous met alors en face du maître du tonnerre, modérateur des influences météorologiques. Ce symbolisme adventif est certain, mais peut-être n'a-t-il eu pour cause que le désir de ne pas dépouiller le dieu d'un attribut essentiellement cher au respect populaire. Peut-être n'a-t-il été admis que par ceux qui hésitaient à substituer à cet attribut la roue de trépidation imitative, laquelle d'ailleurs semble encore associer le dieu aux prérogatives de la divinité solaire.

Enfin la matière terrestre, le globe qui nous porte, et sur lequel la vie animale évolue en se perpétuant sans cesse, a toujours occupé un rang de premier ordre dans les spéculations des théogonies primitives. Elles lui ont reconnu une existence propre, une vitalité indépendante et *sui generis*, à qui elles se sont attachées à donner un caractère imposant. Ici encore, avec son chien infernal, avec le serpent et même avec sa masse de forgeron, le dieu s'offre à nous comme l'incarnation la plus significative et la plus haute de cette puissance tellurique de qui l'homme tient, dans l'ordre matériel, tout ce qui fait sa richesse et sa force.

César n'a-t-il rien aperçu de tout cela, ou bien convenait-il à sa politique, pour la direction à donner aux impressions de ses lecteurs, de n'envisager les choses qu'au point de vue auquel on les considérait communément à Rome?

Combien cependant la conception synthétique et vraie de cette grande divinité gauloise lui eut été facile! Littérateur érudit, familier des philosophes, scrutateur curieux des vieilles annales du grand peuple dont déjà peut-être il songeait à devenir le maître, il n'ignorait assurément rien de ce qui avait marqué les temps primordiaux de sa patrie. L'analogie aurait dû l'éclairer.

Dis a été le premier nom de Jupiter, souverain ordonnateur du

monde[1], et le retentissement de ce vocable initial s'était étendu de la ville égyptienne qui s'appela *Diospolis* à l'Argolide d'Ina-

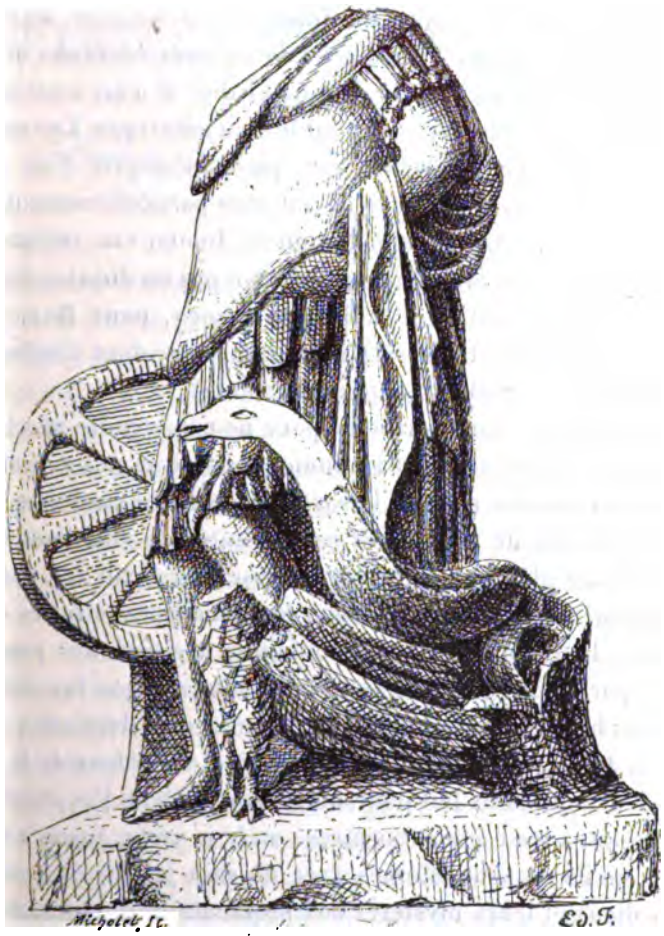

STATUE DE SÉGURET (VAUCLUSE) AU MUSÉE D'AVIGNON

chus[2]. Hérodote et Plutarque affirment l'identité d'Ammon et de Dis[3] et il n'y a pas à s'étonner, dans ces conditions, que Claudien

1. Emeric David, *Jupiter, Recherches sur ce dieu et son culte*, 2 vol. in-8, F. Didot, Paris, 1833.
2. Diod. Sic., *Hist.*, I, 15.
3. Hérod., *Hist.*, II, 42, Plutarch. *De Isi. et Osiri.*

fasse invoquer *Dis Pater*, comme l'arbitre des destinées humaines, comme le maître de la fertilisation et de la reproduction des germes[1]. Lorsque l'onomatologie sacrée distingua entre Dis et Iovis nominatif originaire de Jupiter[2], les notions accréditées ne s'obscurcirent pas à la faveur de ce nom nouveau de Iovis, et s'il désigna désormais le dieu de l'Éther, il n'en continua pas moins à être également utilisé pour le dieu tellurique. La confusion devenait cependant possible ; on y para au moyen d'un préfixe péjoratif et le Iovis infernal devint plus particulièrement Veiovis[3]. Du reste, lorsque l'appellation de Jupiter eut relégué celle de Iovis parmi les archaïsmes, n'y eut-il pas un Jupiter *Stygius*[4], perpétuant la tradition et affirmant encore, pour Rome, cette antique communauté d'essence chthonienne dont l'influence a été plus vivace en Gaule et plus résistante?

Il y a donc de bonnes raisons pour ne pas prendre absolument au pied de la lettre toutes les indications de la nomenclature si brièvement consacrée par César aux divinités gauloises. Il me semble permis de considérer ces divinités de plus haut et d'en prendre une idée plus large. S'autoriser du texte des *Commentaires* pour les systématiser dans les conditions étroites qui ne feraient d'elles que de pâles doublures des divinités romaines, ne me paraît ni conforme aux vraisemblances que favorisent les données historiques, ni digne du grand culte dont elles étaient l'objet. Je ne sais ce que l'avenir réserve à l'ardeur de la curiosité pieuse qui nous fait poursuivre sans relâche l'explication de tout ce qui a trait à nos ancêtres ; mais je crois, jusqu'à nouvel ordre, qu'ils se sont efforcés avec un soin jaloux de soustraire leurs dieux et leurs mystères aux profanations possibles du vainqueur et, eu égard aux besoins de nos études, je crains qu'ils n'y aient que trop réussi.

Ed. Flouest.

1. Claudian., *Raptus Proserpinæ*, v. 57 et s.
2. Aulu Gel., *Noct. Att.*, III, 10.
3. Macrobe, *Sat.*, III, 9. — V. aussi la savante étude de M. Bréal sur *La plus ancienne inscription latine*. *Rev. arch.*, août 1882.
4. Macrobe, *Sat.*, III, 2 et Orelli, nos 1265 et 1266.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE
DU
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

PAR A.-F. LIÈVRE

CANTONS DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE, MANSLE ET AIGRE

« Explorer le département de la Charente, commune par commune, faire une enquête sur ce que le passé a pu y laisser à voir et à étudier; se transporter partout où un vestige quelconque est signalé, visiter les endroits auxquels s'attache un souvenir et ceux dont la topographie attire l'attention ou dont le nom même est un indice; revoir, au besoin, ce que presque toujours on a insuffisamment vu une première fois, revenir sur les lieux, s'il le faut; et aussi souvent qu'il le faut, fouiller, quand des fouilles sont nécessaires et possibles, ne rien avancer sans contrôle; constater, dessiner, mesurer, décrire, tel est notre programme; bien entendu, ajoute l'auteur, « avec le complément « d'informations que procure l'étude des archives. »

L'exploration des cantons de Saint-Amant-de-Boixe, de Mansle et Aigre montre que M. Lièvre n'avait pas trop présumé de ses forces. Il a suivi et rempli son programme avec succès. Le volume qu'il donne aujourd'hui au public est rempli de renseignements intéressants concernant les diverses communes de ces trois cantons. Rien ne semble lui avoir échappé. Trois cartes archéologiques, de nombreux dessins et photographies ne formant pas moins de quarante-cinq planches viennent en aide aux descriptions. Nos planches I et II (église de Saint-Amant : façade et détails d'architecture) sont un spécimen de ces reproductions.

Le relevé des chapitres dont se compose l'article Saint Amant donnera une idée de la méthode de l'auteur et de la richesse de ses informations : *SAINT-AMANT* p. 50-87. — *Tumulus*. — *Voies*

romaines. — L'abbaye. — L'ermite Amant. — Un luc ou bois sacré dans la Boixe. — Saint Pierre y succède à Apollon. — Résistance du génie du lieu. — Fondation de l'abbaye. — Son déplacement en 1025. — Prospérité. — Reconstruction de l'église au XIIe *siècle. — Description. — Translation des restes de saint Amant. — Modifications importantes apportées à l'architecture de l'église. — Dédicace. — Le cloître. — Le cimetière. — Suprématie de l'abbé d'Aurillac. — Restauration de l'église en 1405. — La crypte. — Reconstruction du cloître. — Misère générale. — Contre-coup sur l'abbaye. — Le fief. — Juridiction. — Nouvelles réparations à l'église à la fin du* XVe *siècle. — Ces travaux considérables et maladroits en altèrent le caractère primitif. — L'abbaye mise en commende. — État de l'abbaye au* XVIe *siècle. — Droits et charges. — Hebdomades et mesages. — Possessions du monastère. — Revenus. — Le cartulaire. — Mœurs des moines. — Le frère lai. — Suppression de la mense conventuelle et de la mense abbatiale. — Liste des abbés. — L'AUMONERIE.*

Toutes les communes sont étudiées avec ce soin.

M. Lièvre s'était promis de provoquer des fouilles sur les points où des problèmes archéologiques restaient à résoudre. Il n'a pas manqué à ce côté du programme. A son instigation la Société archéologique de la Charente a fait fouiller une série de tumulus situés sur la commune de Vervant (en Boixe). Les résultats obtenus ont été des plus satisfaisants. Neuf tumulus ont été explorés, dont le plus gros mesurait 90 mètres de circonférence sur 3 mètres de hauteur; le plus petit 12 mètres de tour sur à peine 0^m^,50 de haut. « A l'intérieur du premier, sous deux larges et épaisses tables de calcaire jurassique se trouvèrent deux caveaux communiquant entre eux par une porte évidée sur deux pierres debout et juxtaposées qui servaient à la fois de paroi mitoyenne aux chambres et de piliers communs aux deux blocs de la toiture. Les autres côtés étaient également formés par des dalles dressées, mais équarries et se rapprochant exactement.

« Les huit tertres plus petits contenaient des enceintes bâties à pierres sèches. Quatre de ces cavités étaient circulaires; deux

avaient des espèces d'appendices et de couloirs dirigés l'un au sud, l'autre à l'est. Les chambres sépulcrales étaient remplies de pierrailles et de terre noirâtre, au milieu desquelles se trouvaient des ossements en désordre, le plus souvent brisés et à demi pourris, des fragments de poteries grossières, des hachettes, dont une en chloromélanite, les autres en silex ou diorite, des flèches finement taillées à ailerons et à tranchant transversal, des lances, des grattoirs, des lames, des poinçons et quelques ornements. »

Ces constatations de tumulus renfermant des sépultures analogues aux sépultures mégalithiques avec un mobilier funéraire de même nature dans une contrée jusque-là à peu près inexplorée, est un véritable service rendu à la science. M. Lièvre est sobre de réflexions, comme cela doit être dans un travail qui a plutôt le caractère d'un inventaire que d'une étude; mais les courtes observations qu'il se permet sont toujours marquées d'un sens droit et ne sortent jamais des limites d'une prudente réserve. « Rien de ce qui a été recueilli dans ces sépultures, dit-il, ne peut aider à en déterminer l'âge approximatif. Dans le dolmen double que recouvre le principal tertre on a découvert une sorte de couteau ou de poignard en fer portant encore les deux rivets qui le fixaient au manche. On peut supposer, mais il serait téméraire de l'affirmer, qu'il y a été introduit postérieurement au dépôt funéraire. Des idées préconçues ont en effet empêché d'admettre jusqu'ici l'existence du fer dans les dolmens, même quand on l'y rencontrait dans des conditions qui auraient dû écarter le doute. Aujourd'hui, la présence des métaux dans les sépultures de cet âge commence à n'être plus une exception fort rare, et le temps n'est peut-être pas éloigné où cette circonstance paraîtra moins extraordinaire que l'invariable explication qu'on en a donnée, à savoir qu'un précédent explorateur du monument y aurait, comme tout exprès, laissé les objets qui nous déroutent. A moins de ne tenir aucun compte de faits déjà nombreux et qui, sans doute, le seraient bien plus encore si les chercheurs, moins influencés par l'opinion admise, avaient tou-

jours su voir ce qui leur passait sous les yeux, il faut actuellement ou reculer fort loin la connaissance des métaux en Occident ou admettre que les dolmens sont en grande partie moins anciens qu'on ne l'a cru. »

Les dernières fouilles faites par le colonel Edgar Pothier dans les Hautes-Pyrénées, par M. Paul du Chatellier dans le Finistère, viennent à l'appui des réflexions de M. Lièvre et montrent, en effet, que l'usage d'élever des monuments mégalithiques et d'y enfermer un mobilier funéraire exclusivement composé d'objets en pierre et en os, continuait d'exister à une époque où déjà des armes et des parures de bronze dans le Finistère, des armes et des outils de fer dans les Hautes-Pyrénées, étaient entre les mains de populations fidèles à des rites funéraires différents. Gardons-nous, comme M. Lièvre, des doctrines absolues et prématurées.

L'entreprise de M. Lièvre est donc très louable; elle est bien conduite et nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'elle soit menée à bonne fin. Il serait à désirer que le même travail fût fait dans tous les départements.

H. Y.

SOUVENIRS DU CAUCASE

FOUILLES SUR LA GRANDE CHAINE

RAPPORT AU MINISTRE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission archéologique que M. le président du conseil, votre prédécesseur au département de l'instruction publique, m'avait confiée par arrêté du 7 avril 1883.

Grâce à l'accueil du gouvernement russe, j'ai pu exécuter quelques fouilles dans la grande chaîne du Caucase, notamment dans le Daghestan occidental (district de Dido), dans la Touchétie, dans la Kewfsourie et dans le Pcharwel, pays qui, à l'exception des Russes, n'avaient pas encore été parcourus par des Européens.

Ces fouilles ont eu pour résultat de mettre au jour un certain nombre d'objets, et en même temps de donner quelques indications sur les peuples de ces contrées montagneuses dont l'histoire, tant au point de vue politique qu'au point de vue ethnologique, est encore inconnue. Malheureusement, en raison des difficultés du pays qui proviennent de la nature des montagnes, et de la différence considérable des dialectes, souvent dissemblables d'un village à l'autre, ces fouilles n'ont pu être aussi nombreuses ni aussi productives que nous l'aurions voulu.

Ce fut à Quittiro que j'ouvris les premiers tombeaux. (Quittiro, chef-lieu d'un naïbat du Dido. Voir sur la carte d'état-major russe de cinq verstes, planche G, 6.)

Ce petit village est appuyé au sud à la grande chaîne d'Andi

et séparé au nord-est du district de Tindi par des contreforts de cette chaîne qui, dans les parties les plus basses, mesurent encore plus de 3,500 mètres et dont les chemins, détruits annuellement par les neiges, sont impraticables pendant neuf mois.

Lorsque nous passâmes le dernier contrefort situé en avant de Quittiro le 6 juillet, le chemin n'avait pas encore été franchi depuis l'été précédent, et pour nous faire traverser la montagne, le naïb de Tindi avait dû faire mettre sur pieds deux cents hommes de son district pour tracer un chemin praticable. A Quittiro, il s'agissait de fouiller un ancien cimetière; ce naïb l'avait déjà exploré en partie pour le compte d'un ancien vice-gouverneur du Daghestan, le général lieutenant Komaroff, archéologue distingué qui a fait toute sa carrière au Caucase, et y a recueilli ou fait recueillir par ses subordonnés tous les objets qui lui ont paru de quelque intérêt. Il possède aujourd'hui la collection la plus intéressante ou en tout cas la mieux classée des antiquités caucasiennes, après celle du musée de Tiflis.

Grâce à la connaissance que le naïb avait du cimetière, nous fûmes en peu de temps en présence d'un certain nombre de tombes alignées les unes à côté des autres ; la suite de ces tombeaux partait d'un ravin qui se trouvait dans le fond de la vallée, et s'élevait perpendiculairement au torrent jusqu'au premier contrefort de la montagne.

Après avoir ouvert un certain nombre de tombeaux, il nous fut facile de constater que les corps avaient été placés à même le sol, la tête tournée du côté du sud, du moins pour les hommes; il fut également facile de se convaincre que ces derniers avaient été inhumés avec une ou plusieurs armes dont les débris se trouvaient souvent au milieu du corps, à la ceinture. Au contraire, les femmes avaient été incinérées, et leur cendres, enfermées dans des sacs de toile avec leurs bijoux, étaient déposées dans une tombe beaucoup plus petite que celle des hommes.

Les corps des hommes, mis à même le sol, étaient dans une fosse rectangulaire de deux mètres de long sur quatre-vingts centimètres de largeur et de hauteur. Au-dessus du corps était un

tombeau également rectangulaire, formé de dalles en parois sur les quatre côtés et en plafond à peu près comme les dolmens. En général, les tombes que nous avons ouvertes en cet endroit étaient actuellement enfouies à deux mètres dans le sol ; elles étaient en tout point semblables à celles découvertes à Mzket par M. Bayern et qu'on retrouve dans toute la chaîne du Caucase depuis Tiflis jusqu'à la mer Caspienne.

Les tombeaux des femmes étaient beaucoup plus petits, construits de même et ne mesurant guère qu'un mètre sur cinquante centimètres de largeur et autant de hauteur.

Le sac contenant les cendres était en tissu très épais ; certaines parties de ce tissu existaient encore, l'extrémité et l'ouverture du sac étaient garnies de bandes de cuir que nous avons retrouvées à peu près intactes dans une des tombes ; dans les autres les morceaux d'étoffe et de cuir tombaient et se décomposaient à mesure qu'on les touchait.

Les bijoux que nous avons retrouvés étaient mélangés avec des cendres et des morceaux de charbons dans ce qui restait des sacs d'étoffes.

C'étaient des bracelets cordés en bronze, des anneaux également en bronze formant cercle, le tout sans aucun art.

Les squelettes n'existaient plus qu'à l'état de très grande décomposition : les crânes avaient complètement disparu et l'on ne trouvait intactes que les mâchoires.

Quelquefois l'on voyait des débris peu importants d'étoffes dont nous avons pu néanmoins conserver un léger spécimen.

A l'emplacement que devait occuper le centre du corps, on apercevait quelques parcelles de fer que les Nukers, qui ouvraient les tombes, appelaient kandjars ; dans une seule nous avons retrouvé une armature en bronze qui formait la partie supérieure du fourreau de cette arme.

Malgré l'appellation de kandjars donnée à ces couteaux, nous n'avons pu, après avoir reconstitué aussi bien que possible deux de ces instruments, y retrouver la forme de cette arme nationale du Caucase dont la véritable origine est tcherkesse ; la lame de

ces couteaux paraît être beaucoup plus étroite sans toutefois être plus longue.

Autant que nous avons pu nous en convaincre, ces tombeaux étaient ceux d'une population qui pourrait être encore celle du village de Quittiro, distant de ce cimetière d'à peu près sept à huit cents mètres; en tous cas, les quelques objets trouvés par nous permettent d'affirmer que la population ensevelie en cet endroit était excessivement pauvre; en second lieu, sans connaître aucunement la date de ces inhumations ou de ces incinérations, on peut affirmer qu'elles remontent à une époque antérieure à l'introduction de l'islamisme au Daghestan, c'est-à-dire à environ mille ans d'existence.

Ce fait ne nous paraît point douteux; le mollah du village nous expliqua, en effet, que ces cadavres n'avaient point été ensevelis suivant le rite musulman, sans quoi les têtes eussent été tournées vers l'Orient et les femmes n'eussent point été incinérées; le naïb et lui n'auraient point laissé fouiller le cimetière, s'ils n'avaient eu la certitude qu'il ne contenait que des chiens de païens.

L'ouverture d'une vingtaine de tombes de ce cimetière n'avait donc à peu près rien produit; le naïb qui commandait notre escorte et nous accompagnait, nous promit alors de nous mener avant la fin du jour sur le haut d'une montagne où nous trouverions, nous dit-il, des petites figures d'hommes en bronze.

En effet, arrivés au village de Retlo, presque sur la limite de la Touchétie, il nous montra un pic escarpé qui dominait tout le panorama des montagnes que nous avions devant nous.

Nous nous dirigeâmes alors immédiatement avec nos Cosaques sur la cime indiquée; nous mîmes à peu près quatre heures pour la gravir jusqu'à une espèce de contrefort au delà duquel nos chevaux ne pouvaient plus monter.

Une partie des Noukers établit le camp, tandis que l'autre partie, armée de pelles et de pioches, gravit avec nous les escarpements du rocher, jusqu'à ce que nous fussions arrivés sur le sommet qui présentait un léger mamelon de terre végétale au-

dessus d'une masse de roches blanchâtres, semblable à l'albâtre, et dont la superficie pouvait bien avoir quatre mètres de diamètre à son point culminant.

Le naïb nous expliqua qu'un des bergers du village ayant amené son troupeau dans les environs, s'était aperçu, en remuant la terre, de l'existence de ces petites figures de bronze.

Il en avait aussitôt prévenu le starchina du village : ce détail était ensuite parvenu par voie hiérarchique à la connaissance du général Komaroff; ce dernier avait alors chargé le naïb de Quittiro de faire des fouilles en cet endroit et de lui en faire parvenir le résultat.

Le naïb avait déjà trouvé, nous disait-il, plus de deux cents statuettes que le général possédait actuellement ; il était convaincu que nous en retrouverions encore.

Aux premiers coups de pioche des Noukers, nous trouvâmes quelques-uns de ces bronzes; et au bout de deux heures de fouille, comme la nuit commençait à tomber, nous abandonnâmes le mamelon pour retourner au bivouac qui était établi un peu en dessous.

Nous avions trouvé trente-trois petites figures qui, à l'exception d'une seule à laquelle il est impossible de reconnaître une signification quelconque, représentent toutes des hommes avec les bras appuyés sur le ventre ou bien avec les mains écartées et les pouces enfoncés dans les oreilles. (Seul le n° 12 est dans une position différente, voir planche I.)

L'une d'elles, le n° 22, peut se rapporter au type le plus parfait de ce genre de statuettes, la forme humaine y a encore quelques côtés de vraisemblance et l'on peut suivre la progression de la décadence qui nous amène enfin à cet assemblage de lignes géométriques qui ne ressemblent plus à rien (nos 11 à 7).

Nous aurons l'occasion de revoir deux autres petits bronzes du même genre et avec la même pose que le no 12, mais plus caractéristiques, que nous avons trouvés un peu plus tard dans la Kewfsourie. Nous expliquerons alors les rapports ou les dissemblances de ces deux espèces de figures.

A côté de ces statuettes, nous trouvâmes une épingle de bronze terminée par trois branches tressées et couronnées à leur extrémité par un bouton (voir figure 34); une autre semblable a été trouvée au Kasbeck par M. Bayern; elle est au musée de Tiflis. (Cette dernière est brisée.)

Les figures que nous avons trouvées sur le pic de Retlo semblaient avoir été jetées indifféremment sur le sol; malgré le soin avec lequel nous remarquions la place de chacun de ces objets, nous n'avons pu rien découvrir indiquant une position commune occupée par chacun d'eux.

L'une de ces petites figures (n° 19), est terminée par une espèce de base percée d'un clou qui permet de supposer qu'elle était destinée à être fixée sur un autre objet; une autre, le n° 29, nous a plus vivement frappés que les autres, parce qu'elle offre un détail assez intéressant.

Le personnage qu'elle représente porte, marqués d'une façon très visible, une ceinture et un baudrier tous deux fort larges.

Toutes les populations de races différentes du Caucase ont actuellement, et depuis un temps que nous ne saurions définir, abandonné leurs costumes particuliers pour prendre le costume des Tcherkesses, qui est devenu par cefait le costume national du Caucase; or, l'on sait que le Tcherkesse porte en effet une ceinture supportant le kandjar et un baudrier supportant le sabre, mais le tout est formé d'une courroie des plus étroites qui ne peut se rapporter au détail de costume indiqué sur la statuette en question.

Par conséquent, ce fait, à notre avis, n'est intéressant que comme constatation, il ne peut amener à une induction parce que l'existence des objets qu'il indique et la façon de les porter sont presque universelles.

Il serait désirable de pouvoir rapporter les deux attitudes que nous retrouvons sur ces figures à une pratique ou à une habitude quelconque d'une des populations qui habitent ou ont habité le Daghestan.

Les deux positions des mains sur le ventre ou de chaque côté

de la tête paraissent avoir une certaine analogie, car dans une des figures, le n° 27, elles sont confondues et ne forment pour ainsi dire qu'une.

Il est inutile d'insister sur les côtés érotiques de ces bronzes, les détails en sont visibles de prime abord.

En premier lieu, on est tenté de rechercher si nos musées contiennent quelques pièces se rapprochant du genre de celles que nous avons découvertes.

Je n'ai jamais vu de statuettes pareilles à celles-ci[1]; du reste, il n'y aurait pas lieu, si l'on trouvait des pièces similaires, d'en conclure que les deux peuples qui les ont produites aient des points de corrélation.

La grossièreté du dessin a pu seule les rapprocher; chaque peuplade barbare a donné des figures avec la même difformité, et a interprété la nature humaine avec la même insuffisance, sans qu'il y ait jamais eu de rapports entre ces peuplades; l'ignorance et par conséquent la grossièreté de leurs productions sont leurs seuls points communs.

Pour notre part, nous croirions nous hasarder en tirant une conclusion quelconque de l'existence de ces différents objets.

Notre seul rôle est de les présenter au public en attendant que de nouvelles découvertes viennent donner un intérêt d'un genre tout à fait différent à ces fouilles exécutées dans un pays aussi peu fréquenté.

Retlo est le point extrême du Daghestan occidental, et pour arriver au premier village des Touches, il fallait franchir plusieurs vallées et plusieurs montagnes sur un espace d'à peu près cent kilomètres.

Une de nos premières haltes eut lieu à Parsma, village pareil à tous ceux des Touches, dont les maisons semblent être des forteresses en pierre de taille. En avant des maisons, est un monument religieux (il s'en trouve également dans tous les

1. On les a comparées aux statuettes de Sardaigne, auxquelles elles ne ressemblent nullement; une statuette du Musée archéologique de Vienne se rapprocherait plutôt de celles de Retlo.

villages touches). Ces monuments, d'un aspect bizarre et d'une architecture originale, n'ont jamais été décrits ni reproduits nulle part; à l'entour du monument et sur ses murailles on trouve toujours des cornes de différents animaux; mouflons, cerfs ou autres que les populations ont offerts en sacrifice à je ne sais quelles divinités, derniers vestiges du paganisme. D'après les renseignements que nous obtînmes d'un prêtre géorgien, qui exerçait son ministère depuis longtemps dans le pays, différents animaux en bronze étaient enfouis à l'entour de ces monuments, et c'était eux que l'on adorait en arrosant la terre qui les couvrait du sang des victimes dont on voyait les cornes.

Il fallait agir avec beaucoup de précautions afin de ne pas exciter les populations, aussi nous ne pûmes faire qu'une fouille assez restreinte : nous ne trouvâmes rien, forcés que nous fûmes de nous arrêter devant l'excitation croissante des indigènes.

A l'extrémité du territoire des Touches, presque sur la limite de la Kewfsourie, à Phonstio, nous trouvâmes au milieu du village, en travers d'un sentier, trois ou quatre dalles qui émergeaient du sol. Un de nos Noukers nous fit observer que ce devait être des tombeaux fort anciens, puisqu'ils étaient sous un chemin.

Immédiatement une partie de notre escorte se mettait à fouiller et nous fûmes bientôt, à deux mètres au-dessous du sol, en présence d'un certain nombre de tombeaux absolument construits de la même façon que ceux que nous avons décrits au Daghestan. A l'exception d'un seul, ils ne contenaient absolument rien que des vestiges de squelettes très mal conservés.

Le tombeau où nous trouvâmes un certain nombre d'objets était placé au centre de l'espace occupé par les autres; c'était celui d'une femme ; le corps était entièrement décomposé ainsi que le crâne, tandis que certaines parties d'étoffes étaient à peu près intactes ; à l'emplacement du cou, se trouvait un certain nombre de boules en argent percées qui avaient dû évidemment faire partie d'un collier (voir planche IV); les fils qui réunissaient ces boules s'étaient décomposés; autour du bras et des mains un grand nombre de bracelets en bronze de différentes formes,

les uns plats, formés d'une lame contournée non soudée, les autres en bronze coulé avec des dessins géométriques de lignes droites faites au burin, également non soudés à leurs extrémités ; au milieu du corps une grande plaque de bronze qui devait servir d'attache de ceinture. Au-dessous, trois chaînes fort curieuses d'une très belle patine verte, réunies à leurs extrémités par deux grands crochets en bronze et maintenant à l'un des bouts cinq dés à coudre, également en bronze.

Sur le devant de la poitrine en lignes verticales étaient des boules en argent à peu près semblables à celles que portent encore les femmes dans ce pays les jours de fêtes ; au-dessous du collier, entre les deux lignes de boules qui se portaient sur la poitrine, se trouvaient quatre anneaux de bronze qui devaient être attachés à la robe comme ornement.

A ces anneaux étaient enfilés un certain nombre d'objets dont nous ne pouvons indiquer exactement la matière, mais qui pourraient être des dents ou encore des phosphates de chaux, des turquoises par exemple. Dans le tombeau se trouvait une dent très longue ainsi que plusieurs boules de verre telles qu'on en retrouve dans nombre de tombeaux de peuples très différents.

Quelle peut être l'époque de cette inhumation ? C'est un fait sur lequel nous n'oserions point nous prononcer, l'état des étoffes nous faisant supposer l'existence relativement peu ancienne de cette tombe ; d'un autre côté, les différents indices recueillis dans le pays, l'existence du chemin au-dessus d'elle, l'ignorance où étaient les habitants du pays relativement à ces tombeaux, tout est de nature, en dehors de la conservation des étoffes, à nous faire croire cette sépulture ancienne.

Ces peuples d'origine probablement géorgienne, mélangés de Tchetchanes, n'ont pas eu depuis bien longtemps de changement dans leur religion (chrétien géorgien mélangé de rites païens). Leurs mœurs et leur histoire sont inconnus, par ce fait qu'ils sont pour ainsi dire isolés du reste du monde, et vivent dans leurs montagnes sans avoir jamais de relations avec aucune peuplade. Leur langage étant différent de celui de toutes les

populations qui les entourent, cette ignorance s'accroît encore : rien ne peut donc venir aider l'archéologue dans ses recherches sur ces antiquités.

Phonstio est le point extrême de la Touchétie ; pour passer de là en Kewfsourie, nous franchîmes le Téboulos, à quatorze mille pieds d'élévation, dans la matinée qui suivit ; le passage ne s'effectua pas sans difficultés ; nous n'arrivâmes sur le versant opposé qu'après avoir laissé deux chevaux au fond d'un ravin et nous vînmes coucher à Ardot, en pleine Kewfsourie.

Le Kewfsoure est sauvage ; il se couvre d'un casque et d'une cotte de mailles avec une croix de drap rouge sur la poitrine et ne sort jamais sans son bouclier ; on l'a appelé souvent le Fils des croisés.

Les caractères saillants de cette population sont à coup sûr la saleté et l'amour des couleurs criardes.

Le village kewfsoure où nous nous arrêtons est Ardot, espèce de nid d'aigle situé sur une montagne à pic, entourée de tous côtés de ravins et d'autres montagnes ; dans toute la Kewfsourie, lorsque l'on aperçoit une certaine quantité de pics, on les voit couronnés par un monument en pierres sèches ayant la forme d'un obélisque ; ces monuments ont un caractère religieux qu'il nous a été impossible de définir devant le mutisme absolu des populations. Nous résolûmes, aux environs d'Ardot, de faire quelques fouilles autour de l'un de ces monuments ; après une tranchée assez profonde, nous trouvâmes deux petites figures en bronze un peu différentes des précédentes, mais ressemblant dans leur position au n° 12 de la trouvaille de Retlo ; l'une a les jambes écartées, tandis que l'autre les a réunies. (Voir pl. V.) Elles brandissent de la main droite une lame et de la main gauche elles semblent parer un coup en la portant en avant ; leur tête rappelle un peu le caractère des figures grecques des vases archaïques. On pourrait croire que ces types ont quelques ressemblances avec un des bronzes phéniciens du Musée Napoléon III décrits par M. de Longpérier, mais il est facile de voir plusieurs traits de dissemblance entre les deux objets ; dans le

bronze du Musée Napoléon III, les yeux sont marqués en creux tandis que dans nos figures, ils sont simulés par deux boules en relief. Ces statuettes ne nous ont pas paru très anciennes : les habitants du pays avaient évidemment connaissance de leur existence au sommet de la montagne[1].

Le temps nous manquait malheureusement pour continuer nos fouilles dans la Kewfsourie. Nous fûmes obligés de nous en tenir là.

La Kewfsourie est séparée du Pcharwel par la grande chaîne du Caucase; nous la franchîmes non loin des sources de l'Aragwa, un des principaux affluents de la Koura; nous côtoyions depuis un certain temps cette rivière pour passer dans une autre vallée et atteindre Thionet lorsque, par suite de l'éboulement d'une partie du chemin, nous fûmes contraints de continuer notre expédition par le passage d'une montagne en forme de mamelon. Au sommet se trouvait un monument en pierres à moitié détruit, autour duquel on voyait d'autres pierres indiquant suffisamment des tombeaux; notre escorte put facilement en mettre quelques-uns à jour et nous découvrîmes des squelettes presque aussi décomposés que ceux que nous avions déjà rencontrés, et dans plusieurs de ces tombeaux nous trouvâmes des bracelets en verre; malheureusement quelques-uns se brisèrent d'une telle façon qu'il fut impossible de les reconstituer.

Trois de ces bracelets sont arrivés intacts à Paris et peuvent démontrer suffisamment l'état dans lequel étaient ceux que nous avions découverts; en effet l'un des deux est irisé d'une couleur argent doré, le second ne l'est que dans certaines parties. Le troisième est en verre noir et n'a aucune espèce d'irisation.

En dehors des fouilles et des études archéologiques que j'ai pu faire dans ce voyage, j'ai rapporté un certain nombre d'objets, (environ deux cents) beaucoup plus modernes et destinés à figurer

1. Nous avons vu à Tiflis un grand nombre de statuettes du même genre que fabriquent des Arméniens pour les vendre à des archéologues, un certain nombre de ces statuettes auraient même été rapportées en France par un missionnaire du Ministre de l'Instruction publique.

au musée des arts décoratifs; ce sont les types de presque toutes les industries et les arts même grossiers des populations du Caucase et de la Russie.

En outre, j'ai commencé l'enlèvement d'un monument considérable de l'art oriental dont j'espère en très peu de temps voir certaines parties à Paris ; dès que cette entreprise aura un résultat, j'aurai l'honneur de vous communiquer une note sur cette seconde partie de ma mission et sur l'état de ce monument qui serait unique dans les musées d'Europe.

GERMAIN BAPST.

TIMBRES D'AMPHORE

TROUVÉS A MYTILÈNE

De tous les fragments de terre cuite que l'on trouve à Kastro, l'ancienne Mytilène, les plus abondants, parmi ceux qui peuvent intéresser l'antiquaire, ce sont les anses d'amphore à timbre éponymique. J'ai pu réunir toute une série de ces anses provenant de Mételin et portant l'empreinte de dix-neuf cachets différents.

Le nombre des timbres éponymiques publiés jusqu'ici est assez considérable. Stoddart [1], Neroutsos bey [2] et M. E. Miller [3] en ont fait connaître un grand nombre recueillis à Alexandrie d'Égypte. M. Al. Dumont en a décrit plus de quinze cents trouvés, tant par lui que par M. Koumanoudis, dans l'Attique et dans les îles d'Amorgos, de Milo et de Santorin [4]. Divers savants, enfin, ont publié quelques timbres provenant de la Sicile et de la Crimée; mais personne jusqu'ici, du moins à notre connaissance, n'a parlé des inscriptions amphoriques de l'île de Lesbos: c'est ce qui m'engage à communiquer ces dix-neuf sceaux dont la provenance est certaine. Ils fournissent peu de documents nouveaux à l'épigraphie; il n'y a que huit noms qui ne se trouvent pas dans le grand recueil formé par M. Al. Dumont. Les noms de mois ne sont qu'au nombre de sept. Le seul intérêt que présente cette note, c'est de fournir quelques documents nouveaux pour l'histoire de la géographie commerciale. Toutes ces anses d'amphore sont rhodiennes, et par l'aspect de la terre

1. Transact. of the R. Society of literature: *On the inscrib. pottery of Rhodes* (June and novemb. 1847), II séries, vol. III, 1850.
2. *Bull. de l'Inst. d'Egypte*, n° 12; *Rev. archéol.*
3. *Rev. arch.*, juin 1875, pp. 374 et suiv.
4. *Archiv. des miss. scientif.*, 2e série, vol. VI, Paris, 1871.

et par les inscriptions qu'elles portent. Dans cette collection formée à Mételin, il n'y a ni timbre thasien, ni timbre cnidien. Le n° 8 seul pourrait faire exception; le timbre ΙΚΕΣΙΟΥ était considéré comme cnidien par M. Al. Dumont[1], mais l'analyse chimique de l'argile portant ce cachet donne les mêmes proportions de silice, d'oxyde de fer, de chaux et d'alumine que l'argile portant le timbre n° 14 qui est essentiellement rhodien. Les n°s 10, 11, 12, 15, 19 et surtout le n° 16 avec son nom féminin, que je n'ai pas trouvés dans les recueils de timbres rhodiens, pourraient être considérés comme lesbiens. J'en ai analysé l'argile après l'avoir fait fondre avec du carbonate de soude; toutes ces analyses m'ont donné à peu de chose près la même composition que pour l'argile des anses purement rhodiennes, le n° 18 excepté, car l'argile de ce dernier contient cinq fois plus d'oxyde de fer que les autres.

Cette absence de toute marque lesbienne, dans une collection formée au hasard à Mételin, est fort remarquable. Lesbos fournissait cependant un vin aussi célèbre et aussi recherché que celui de Thasos et celui de Rhodes[2].

N° 1. Sceau rectang.; lég. en deux lignes.

ΕΠΙΑΙΣ
/ΥΛΙΝΟΥ 'Επὶ Αἰσχυλίνου.

Dumont, 24; Miller, 11.

N° 2. Sceau rectang.; lég. en deux lignes.

ΕΠΙ//ΕΞΙΑΔΑ 'Επὶ 'Αλεξιάδα.
ΘΕΣΜΟΦΟΡΙΟΥ Θεσμοφορίου.

Dumont, 27. 28, Ὑακινθίου; Miller, 14, Ὑακινθίου; Stoddart, 12, Πανάμου; Sicile, 5751,5752, Ἀρταμιτίου.

N° 3. Sceau rectang.; lég. en deux lignes.

ΕΠΙΑΛΕΞΙΜΑ ἐπὶ 'Αλεξιμά(χου).
ΥΑ///ΘΙΟΥ Ὑακινθίου.

1. Ouv. cité, p. 317, n° 126.

2. M. Pappadopoulo Kerameus m'a affirmé avoir vu, chez un maître d'école de l'île de Lesbos, une anse d'amphore avec le timbre ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ.

Dumont, 29, Πανάμου; Stoddart, 13 Δαλίου; Sicile, 5751-3 Ἀγριανίου 5377 c, 5508 Ἀρταμιτίου; 5655 Βαδρομίου, 5377 c, Ὑακινθίου.

N° 4. Sceau rectang.

ΑΝΤΙΜΑΧΟΥ Ἀντιμάχου.

Caducée.

Dumont, 37. Neroutsos, 29, B. 11; Miller 17.

N° 5. Sceau rectang.

ΑΡΙϹΤΟΓΕΙΤΟΥ Ἀριστογείτου.

Stoddart, 71-73.

N° 6. Lég. dans un double cercle concent.; au centre rose.

ΕΠΙ ΓΟΡΓΩΝΟΣ ΣΜΙΝΘΙΟΥ
Ἐπὶ Γόργωνος. Σμινθίου.

Dumont, 82, Ὑακινθίου; Stoddart, 152, Πανάμου.

N° 7. Sceau rectang.; lég. en trois lignes.

ΕΠΙΔΑΜΑΙΝΕ
ΤΟΥ Ἐπὶ Δαμαινέτου. Πανάμου.
ΠΑΝΑΜΟΥ

Dumont, 83; Stoddart, 124 Ἀρταμιτίου; Olbia, Πεδαγειτνύου; Sicile, 5492 b, Δαλίου, 5661,5661 b, 5751,35, Πανάμου.

N° 8. Sceau rectang.

ΙΚΕΣΙΟΥ.

Marque rangée parmi les cnidiennes, par M. Al. Dumont.

N° 9. Sceau rectang.

ΙΠΠΤΟΚΡΑΕΥΣ Ἱπποκράτευς.

Sur la même anse, autre sceau rectang. ΙϹ.

Dumont, 156; Stoddart, Sicile.

Exemple remarquable de lettre transposée. Cf. Al. Dumont, pp. 45 et 395.

N° 10. Sceau rectang.

ΜΑ//ΕΥΣ Μακαρέυς?

Caract. épais, empreinte mal venue par suite du glissement de la matrice.

N° 11. Sceau rectang.

ΜΕΝΩΝΟΣ Μένωνος.

N° 12. Sceau rectang.; lég. en deux lignes.

ΝΙΚΟ
ΣΤΡΑΤΟΥ Νικοστράτου.

N° 13. Sceau rectang.; lég. en trois lignes.

ΕΠΙΠΕΙΣΙ
ΣΤΡΑΤΟΥ 'Επὶ Πεισιστράτου.
ΠΑΝΑΜΟΥ Πανάμου.

N° 14. Lég. circul. dans un double cercle concentrique; au centre rose.

///ΠΥΘΟΓΕΝΕΥΣ///ΕΡΟ///
[ἐπὶ] Πυθογένευς... ερο...

Dumont, 234, Βαδρομίου; Stoddart, 232, 'Αγριανίου; 234, Πανάμου; Sicile 5383, Δαλίου, 5619 i, Πεδαγειτνίου.

N° 15. Sceau oval.; lég. en deux lignes.

ΤΙ
ΜΑΡ Τιμάρχου?

N° 16. Sceau rect.

ΤΙΜΟΥΣ Τιμοῦς

Nom féminin.

N° 17. Sceau rect. Inscript. en trois lignes.

Ε/////
ΡΑ 'Επὶ///ρα βαδρομίου.
ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ

N° 18. Inscript. circul. dans un double; cercle concentrique au centre rose.

///ΕΝΟ///ΑΤΟΥ ΣΜΙΝΘΙΟΥ
///Σμινθίου

N° 19. Lég. circul. Pas de signe de séparation entre les lettres.

ΟΗΛΚΟΛΙΦ Φιλοκλῆος.

AL. SORLIN-DORIGNY.

Constantinople, avril 1884.

NOTE
SUR LA CROSSE ET SUR L'ANNEAU
DE
JEAN II DE LA COUR D'AUBERGENVILLE
ÉVÊQUE D'ÉVREUX (1244-1256)

La crosse et l'anneau dessinés par M. Denet ont été trouvés le 13 octobre dernier dans la partie méridionale du transept de la cathédrale d'Evreux. Ces deux objets étaient contenus dans un cercueil en chêne, qui renfermait en outre des débris informes de vêtements, des restes de galons d'or ou d'*orfrois* et quelques fragments minuscules d'ossements. Le cercueil était placé dans une auge en pierres taillées et maçonnées, de forme rectangulaire, mesurant à l'intérieur 1 m. 98 centimètres de longueur, 48 centimètres de largeur et 55 centimètres de hauteur.

L'emplacement de cette sépulture située à 2 m. 40 centimètres du mur oriental du transept, à une profondeur de 54 centimètres au-dessous du dallage, concordant avec les renseignements très précis fournis par les historiens locaux et par les notes de Gaignières, il a été facile d'établir que l'évêque dont les restes ont été trouvés le 13 octobre est Jean II de la Cour d'Aubergenville, ancien chancelier du roi saint Louis, évêque d'Evreux en 1244, décédé le 1er juin 1256. Une attribution et une date certaines peuvent ainsi être données à la crosse et à l'anneau retrouvés dans le cercueil.

La crosse est en cuivre doré, émaillé d'arabesques bleues dans la partie inférieure et de petits losanges bruns dans la volute. Des turquoises ornent le corps du dragon principal et celui d'un autre dragon, dont la tête a été brisée, fixé sur la partie à emmanchement. D'autres dragons plus petits courent en se poursuivant autour de l'anneau renflé qui sépare cette dernière partie

de la volute. Cette crosse, dont l'attribution non douteuse et le remarquable état de conservation font le principal mérite, appartient à un type connu. Le sujet traité par l'artiste qui en a composé le modèle est celui qu'on retrouve fréquemment sur les crosses épiscopales du XIIIe siècle, l'*Archange saint Michel terrassant le dragon.*

CROSSE
DE JEAN D'AUBERGENVILLE
Dessin de M. Denet.

Au point de vue artistique, l'anneau de Jean II de la Cour d'Aubergenville, présente une toute autre valeur que la crosse. En or massif, il se compose de l'anneau proprement dit, finement guilloché (dont le dessin donne le développement) et d'une large plaque à quatre lobes, qui recouvrait une partie du doigt et de la main. Cette plaque est richement décorée d'ornements fili-

granés figurant des fleurs et des feuillages. Une grosse topaze, montée en cabochon, en occupe la partie centrale. Huit petits cabochons, répartis sur les quatre lobes, contiennent des pierres

ANNEAU DE JEAN D'AUBERGENVILLE
Dessin de M. Denet.

précieuses (dont une a disparu), un grenat alternant avec un saphir. En dehors même de son intérêt archéologique, l'anneau de Jean d'Aubergenville est une œuvre remarquable d'orfèvrerie.

GEORGES BOURBON.

DEUX MOULES ASIATIQUES

EN SERPENTINE

(Musée du Louvre et Cabinet des Médailles.)

Au mois de septembre 1882, je rencontrai à Ali-Aga, près de Myrina en Éolide, un fonctionnaire supérieur de la police ottomane, chargé de donner la chasse aux brigands qui infestaient les environs de Magnésie. C'était un homme instruit, parlant couramment le grec, qui menait de front la poursuite des brigands et celle des antiquités. Au cours de notre conversation, il me fit voir le curieux objet que reproduit notre première vignette. Il l'avait acquis, me dit-il, d'un cultivateur des environs de Selendj, à l'est de Thiatyr (Ak-Hissar) en Méonie. Comme il n'y attachait pas d'importance, il en fit cadeau, quelque temps après, à un habitant de Smyrne. Je fus assez heureux pour ressaisir la piste de cette plaque, et, grâce à l'intérêt qu'elle inspira à M. Heuzey, je pus la faire entrer, en 1883, au musée du Louvre. M. Perrot la fit dessiner pour l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* et voulut bien me permettre de présenter ce dessin très exact aux lecteurs de la *Revue archéologique*. M. Sayce, professeur à Oxford, auquel j'en communiquai une épreuve, la mentionna brièvement dans l'introduction du dernier volume de M. Schliemann (*Troja*, 1884, p. XXII). Un fragment détaché que je portai à M. Bonnier, maître de conférences à l'École normale supérieure, permit au savant professeur de le soumettre à une analyse microscopique dont il a eu l'obligeance de me faire connaître la conclusion : « La roche en question, m'écrivit-il, est une serpentine, avec altération partielle de certains des minéraux qu'elle contient. L'examen microscopique montre qu'il y a surtout du pyroxène et du péridot altérés par des phénomènes postérieurs au dépôt de la roche. Il

résulte des expériences que nous avons faites qu'elle résisté suffisamment à la fusion pour avoir pu servir de moule à un orfèvre, même pour le moulage du bronze ou du cuivre. C'est la grande quantité de talc qu'elle contient qui rend cette roche si douce au toucher, si molle, si facile à travailler. »

Notre plaque, de couleur noire lustrée, ayant 0m,09 de hauteur, 0m,114 de largeur et 0m,015 d'épaisseur, est évidemment un

moule d'orfèvre. Les rigoles qu'elle présente, destinées à l'écoulement du métal, ne laissent aucun doute à cet égard. On a publié, d'ailleurs, un certain nombre d'objets analogues, appartenant à l'art assyrien, et généralement en calcaire ou en serpentine[1]. Ils

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. II, fig. 436, 437; Layard, *Discoveries*, 1853, p. 597.

présentent des rosaces semblables à celles que l'on voit sur notre plaque, mais on n'en connaissait pas une qui offrît des figures humaines si remarquables par leur attitude et leur caractère.

Il en existait une, pourtant, et bien près de nous, exposée à tous les regards au Cabinet des médailles, celle peut-être des grandes collections de l'Europe qui renferme encore le plus d'objets inédits. Nous l'avons fait reproduire ici, comme le moule du musée du Louvre, à la grandeur de l'original.

Elle a été décrite par M. Chabouillet, sous le n° 2255 de son *Catalogue des camées*. « Dans le procès fait aux Templiers, qui aboutit à la destruction de cet ordre célèbre, on accusa les chevaliers d'adorer une idole *en forme de Baphomet*... C'est à ces sectaires que l'on attribue le curieux monument que je viens de décrire. *On peut le faire remonter au* XIIe *siècle* Ce moule a dû servir à reproduire des figures baphométiques. »

Nous ne savons à qui remonte l'idée de cette attribution singulière dont M. Chabouillet s'est fait l'écho. Il y a vingt ans, lorsque ce savant publia le *Catalogue des camées*, l'art asiatique était encore très peu connu : une erreur, bien excusable à cette époque, peut être rappelée pour mémoire, mais n'a plus besoin d'être discutée ni réfutée aujourd'hui.

Le moule de la Bibliothèque Nationale est également en serpentine; les deux rainures, formant la moitié d'une croix de saint André, que l'on voit à droite et à gauche du personnage féminin, s'expliquent peut-être par les nécessités pratiques du moulage. Cet objet présente, avec celui du Musée du Louvre, des analogies et des différences que l'on constatera au premier coup d'œil. Le travail du premier rappelle celui de la pierre, tandis que le second, d'une exécution plus sèche, semble trahir l'habitude de la gravure sur métal.

Dans le moule du Louvre, on voit un personnage féminin, les mains ramenées sur les seins, suivant un geste fréquent dans les œuvres d'art babyloniennes[1], placé à la droite d'un personnage masculin de taille inférieure. Il n'est pas douteux que l'un et

1. Ménant, *Recherches sur la glyptique*, fig. 112 et suiv.

l'autre ne représentent des divinités. La déesse est entièrement nue; l'indication réaliste du nombril et du *pelvis* sont des traits caractéristiques qui se retrouvent dans les plus anciens monuments chaldéo-babyloniens[1]. M. Schliemann a découvert dans les ruines de la seconde ville d'Hissarlik, c'est-à-dire au-dessous de la cité qu'il identifie à la Troie d'Homère, une petite figure en plomb dont la ressemblance avec la nôtre est extrêmement frappante[2]. La disposition des cheveux est la même; les divisions horizontales du cou sont indiquées avec une précision analogue; le *pelvis,* également triangulaire et d'une dimension exagérée, présente au milieu le symbole de la croix gammée (*swastika*). Malgré l'imperfection de nos connaissances en ce qui touche la mythologie babylonienne, on peut reconnaître dans notre figure, comme dans celle de M. Schliemann, une représentation de l'Aphrodite asiatique, Istar ou Nana, un des prototypes de la Grande Déesse des Grecs. La nudité de cette déesse rappelle le célèbre texte assyrien de la *Descente aux enfers* où Istar, malgré sa résistance, est obligée de se dépouiller de ses vêtements pour forcer l'entrée de la demeure infernale[3]. L'art assyrien répugne à la représentation de la nudité féminine[4]; elle est au contraire fréquente dans l'art babylonien archaïque, qui en a transmis le modèle aux arts indigènes de l'Asie Mineure.

Le personnage à la gauche d'Istar est probablement le dieu Bel-Nabou. Vêtu comme un prêtre babylonien, il porte une espèce de tablier à six franges orné de plissés verticaux et symétriques[5]. Le lion, gravé sur la droite du moule, tenant une

1. Cf. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques du Louvre*, p. 33; Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, II, fig. 16, 228, 229, 231, 232; Ménant, *Rech. sur la glyptique*, p. 170; Cesnola-Stern, *Cyprus*, p. 414.

2. Schliemann, *Ilios*, p. 380, fig. 226 de l'édition allemande.

3. Voyez la traduction de ce conte donnée par M. Oppert à la suite de l'*Histoire d'Israël* de M. Ledrain.

4. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, p. 515. La seule figure de femme nue que nous connaissions de la sculpture assyrienne est une statue d'Istar, dédiée par Assourbilkala, fils de Teglathphalasar.

5. Ces plissés verticaux sont fréquents sur les cylindres. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, fig. 17, 20, 230, 290, 296.

branche d'arbre entre ses pattes, rappelle les lions servant de poids que l'on a découverts à Ninive[1]; comme eux, il porte sur le dos un anneau, dont la présence, justifiée dans un poids, témoigne ici de l'imitation d'un modèle en ronde bosse qui devait être très répandu. En face du lion, de l'autre côté d'Istar, est un autel ou tabernacle à quatre étages, surmonté d'une coupole et flanqué de deux espèces de tours ou de montants décorés à leur sommet[2]. Les trois rondelles et l'ornement quadrangulaire qui occupent le champ méritent une attention particulière[3]. M. Sayce a déjà rapproché celles de droite des nombreux pesons circulaires découverts par M. Schliemann dans les couches inférieures d'Hissarlik[4]. Il y reconnaît non sans vraisemblance, l'image d'un ex-voto offert à la Grande Déesse asiatique.

En somme, le caractère de ce monument nouveau n'est ni assyrien ni babylonien, mais se rapproche beaucoup de certaines œuvres de l'art babylonien archaïque en même temps qu'il présente des analogies frappantes avec des monuments découverts dans la partie occidentale de l'Asie Mineure. Il faut donc y reconnaître le produit d'un des arts indigènes encore mal connus qui naquirent sous l'influence de l'art de la Chaldée avant l'époque de l'art assyrien proprement dit. Le lieu de sa découverte, la Méonie, permettrait de le rapporter à cet art lydo-phrygien dont MM. Texier et Perrot ont révélé l'existence. Pour M. Sayce, c'est une œuvre hittite, c'est-à-dire un monument de

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, pl. XI.

2. Comme le lion fait face à gauche, la symétrie demanderait que l'objet opposé fît face à droite; cet autel serait alors un trône avec des pieds en forme de griffes. Mais il serait difficile alors d'expliquer le renflement circulaire que l'on voit distinctement entre les pieds. Un certain nombre de monuments nous ont conservé l'image d'autels ou de tabernacles fort analogues à celui de notre plaque si on le considère comme posé sur la surface plane de gauche. Cf. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, fig. 67, 68, 79, 218, 233, 300. Dans le même ouvrage, on trouve la représentation d'un autel à pieds en forme de griffes, fig. 108.

3. *Troja*, introduction, p. XXII. Pour les pesons ou *Spinnvirtel*, voy. *Troja*, fig. 49-52; *Ilios*, fig. 1821, 1823, 1824, 1829, 1849, 1850-52, etc.

4. Pour des exemples analogues, v. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, II, fig. 10; Ménant, *Recherches*, fig. 166, 167, pl. V.

l'art des Khétas, qui répandirent en Anatolie le culte et les images de la Grande Déesse asiatique. Nous pensons que la désignation *d'art lydo-phrygien* est préférable, puisqu'elle se fonde, dans l'espèce, sur un fait géographique bien constaté et n'implique aucune théorie sur l'ethnographie primitive de l'Asie Mineure. Les Hittites, depuis quelques années, occupent un peu, dans l'histoire de l'art, la place que les Touraniens de M. Max Müller tenaient, il y a vingt ans, dans l'histoire du langage : on leur attribue volontiers tout ce qui ne rentre pas dans une série connue et leur nom est devenu la désignation collective des nouveautés qu'on ne peut classer ailleurs[1]. Ce qui nous frappe dans l'art indigène de l'Asie Mineure, c'est, à côté de ressemblances générales, des divergences et comme des dialectes très marqués ; la tendance actuelle à considérer ces monuments comme l'œuvre d'une même civilisation et d'une même race est certainement contraire à la méthode scientifique qui a pour devise μέμνασ' ἀπιστεῖν.

Le moule de la Bibliothèque Nationale a été décrit fort exac-

tement par M. Chabouillet : « Deux personnages, un homme et

1. Il est amusant, par exemple, de voir les Grecs d'Asie-Mineure, en pré-

une femme, debout l'un à côté de l'autre. L'homme est coiffé d'une sorte de casque pointu; sa barbe, longue et large, est disposée à la mode assyrienne: il est revêtu d'une sorte de robe courte qui laisse la poitrine nue et s'arrête à mi-cuisses. Cette robe est disposée comme une cotte de mailles; sur le bras gauche, une épaulière paraissant également de mailles. Ce personnage a les deux mains placées sur la poitrine, dans un geste qui doit avoir une signification mystique, car les mains de sa compagne sont placées de la même manière. Celle-ci est coiffée d'un disque sur lequel sont tracées des figures géométriques; sa robe, qui laisse comme celle de l'homme la poitrine entièrement nue, descend beaucoup plus bas; ses cheveux pendent en grosses boucles le long des joues. »

La coiffure du dieu est remarquable, car elle n'est pas assyrienne et se retrouve dans d'autres monuments de l'art indigène de l'Asie. « Prenez garde, écrivait M. Kiepert en 1843[1], aux grands bonnets coniques et n'oubliez pas le passage dans lequel Hérodote signale les tiares terminées en pointes, κυρβασίας ἐς ὀξὺ ἀπιγμένας ὀρθάς[2], que portaient les Saces ou Scythes Cimmériens, car cette race domina en Asie jusqu'au temps d'Alyatte et de Cyaxare. » On trouve le même casque pointu dans une figure de bronze lydo-phrygienne publiée par M. Perrot[3], ainsi que dans le bas-relief de Nymphi et d'autres œuvres congénères[4]. Les deux appendices en forme de cornes qui sont placés de chaque côté du casque ressemblent à l'espèce *d'ureus* qui orne le bonnet des personnages dans les bas-reliefs de Nymphi, de Ghiaour-Kalé et de Boghaz-Keui[5]. Enfin, au-dessous du casque, on voit de part et d'autres une saillie percée d'un trou qui se re-

sence d'une inscription byzantine ou basilidienne qu'ils ne peuvent pas lire, déclarer bravement que « c'est du hittite. » Pareille mésaventure est arrivée à M. Carolidès. (Τὰ Κόμανα, 1882, p. 61.)

1. *Archæologische Zeitung*, 1843, p. 44.
2. Hérodote, VII, 64.
3. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XIX; *Mémoires d'archéologie*, p. 25.
4. Perrot, *Mémoires*, p. 9; *Revue archéologique*, nouv. série, t. XIII; *Exploration de la Galatie*, pl. IX et X, p. 156-163.
5. Perrot, *Mémoires*, p. 13. Cf. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art*, II, fig. 17, 21.

trouve par une analogie frappante dans le bronze anatolien dont il a déjà été question[1].

Le moule de la Bibliothèque nationale se rapproche bien plus que celui du Louvre du style des cylindres assyriens. C'est encore l'œuvre d'un art qui n'est ni assyrien ni babylonien, mais plus voisin de ses modèles ou qui s'en inspirait avec moins de liberté. Il est évidemment impossible de fixer, même approximativement, la date de ces objets : nous avons seulement voulu attirer l'attention sur eux, dans l'espoir que quelques collections privées ou publiques, comme cela est arrivé pour le cabinet des Médailles, contiennent des monuments inédits du même genre que notre publication fera sortir de l'oubli.

SALOMON REINACH.

1. Perrot, *Mémoires d'archéologie*, pl. II.

INSCRIPTIONS GRECQUES INÉDITES
DU HAURAN
ET DES RÉGIONS ADJACENTES

(*Suite*[1])

OBSERVATIONS DIVERSES

N° 4. — Je croirais plutôt que le mot διοδεύοντας s'applique aux voyageurs, aux caravanes; les nomades sont expressément désignés dans l'épigraphie du Hauran par le mot νομάδες : στρατηγὸς νομάδων[2], στρατηγοῦ νομάδων[3], οἱ ἀπὸ ἔθνους νομάδων[4].

N° 5. — Le nom de la ville de Κάνατα (Kerak) était déjà connu par une inscription d'El-Afinè[5], dans la Batanée.

N° 6. — A propos de l'ère de Damas, comparer mes *Notes d'archéologie orientale*, n° XIX[6] et ce que j'ai dit à propos de l'ère des Séleucides appelée *ère des Romains* dans une inscription nabatéenne de D'meir. Il se pourrait qu'on dût entendre dans cette inscription par le *comput des Romains* l'ère des Séleucides *calculée à la romaine*, selon le *style romain*, c'est-à-dire faisant partir l'année du solstice d'hiver, au lieu du 22 mars (usage arabe et damasquin), ou du 1er octobre (usage général syro-macédonien).

N° 9. — Les noms Ἄνομος, Ἄναμος, peuvent correspondre aux formes nabatéennes אנעם[7] ou ענמו[8].

N° 12. — Le nom sémitique AOCIΔOC est peut-être à restituer

1. Voir la *Revue* de novembre-décembre 1884 (p. 260 et suiv.).
2, 3, 4. Waddington, *op. cit.*, nos 2112; 2196; 2203.
5. Id., *id.*, nos 2296-2297.
6. *Revue Critique*, 2 février 1885.
7. De Vogüé, *Syrie centrale*, inscriptions, p. 122, nb 10.
8. Doughty, *Docum. épigr.*, etc., n° 8.

en **ΑΟΥΙΔΟC** (עוידא), pour lequel l'épigraphie du Hauran fournit des analogues.

N° 20. — Si l'on admet que la copie n'a pas omis une lettre dans le vide qui est au commencement de la dernière ligne, le patronymique serait Ἄϐδαλγος, qui me semble correspondre exactement au nom עבדאלגא, *Abdalga*. Abdalga, qui revient plusieurs fois dans les inscriptions nabatéennes[1], veut dire *serviteur* du dieu *Alga* ou *Elga* (?); c'est un nom théophore, ou peut-être bien l'un de ces noms *pseudo-théophores* nabatéens dont j'aurai occasion de reparler.

N° 36. — Une inscription métrique copiée à Breiké (Trachonite) par M. Waddington (n° 2414), vient nous apporter quelque lumière pour la restitution des deux derniers vers; elle se termine ainsi :

ὃς τόδε σῆμα ποιήσας ἀρετῆς μνήμην ἀνεγείρας
αὐτῷ καὶ γενετῆρι, etc...

Il faut donc corriger ainsi la copie pour l'avant-dernier vers :

. . . . . αρετῆς μνήμην ἀ[νε]γείρας

Peut-être au second vers y avait-il Παλμυρηνῆς?

N° 44. — Pour le nom sémitique Σαφαρα, comparer le nom propre d'homme צפרא = Σεφφερᾶ, dans deux inscriptions bilingues de Palmyre[2].

Le nom Βηλίαϐος que j'ai déjà rapproché de Βελίαϐος se retrouve dans une autre inscription inédite du Hauran, que je donnerai plus loin (n° 46), sous la forme Βεελίαϐος. Je reviendrai, à cette occasion, sur sa signification.

CLERMONT-GANNEAU.

1. De Vogüé, *op. cit.*, p. 202, n° 3. — Voyez aussi la première nabatéenne de Pouzzoles (Renan, *Journal Asiatique*, avril 1873, p. 313 et suiv.).
2. Id., *id.*, p. 15, n°s 10 et 11.

LA POTERIE DES NURAGHES

ET DES

TOMBES DES GÉANTS EN SARDAIGNE

Dans un travail précédent, nous avons essayé d'apporter notre contingent à l'étude des nuraghes et des bronzes de Sardaigne[1]. Nous pensons qu'il y a quelque enseignement à tirer de l'étude des débris de poteries qu'on s'est jusqu'ici borné à signaler dans ces fouilles, sans rechercher si les formes, les couleurs, le travail plus ou moins parfait ne pouvaient pas fournir quelques indications précieuses.

Les débris de poterie que nous possédons appartiennent à cinq localités différentes; c'est peu, sans doute, en présence de la quantité considérable de localités qui pourraient fournir un contrôle à nos observations; nous n'avons donc pas la prétention de les généraliser, mais d'indiquer le parti qu'on peut tirer de l'étude de la céramique des nuraghes.

Nous avons sous les yeux trois séries de débris appartenant à trois nuraghes : celui de Losa dont les pierres sont taillées, celui d'Angiola Lepori, construit en pierres brutes non taillées et presque entièrement en ruine.

Les poteries de ces deux localités sont identiques de forme, de couleur et de composition de la pâte. Devons-nous voir, dans cette similitude complète, une justification de l'idée émise par nous que les nuraghes taillés et ceux en pierres non taillées sont de la même époque?

Nous posons la question en engageant les chercheurs à vérifier notre hypothèse. Une troisième série, la plus nombreuse, appartient à la localité d'Interroga, voisine d'Abini. Nous igno-

1. *Essai sur les nuraghes et les bronzes de Sardaigne* par Alphonse Baux et Léon Gouin (*Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 3e série, t. I, 1884, avril).

rons si les pierres des nuraghes de cette localité sont taillées ou non, mais là encore nous retrouvons similitude complète entre nos trois séries appartenant aux nuraghes.

Nous possédons deux *tombes de géants*. L'une des pièces qui proviennent de Sa Molas nous donne encore des débris de poterie pareils à ceux des nuraghes.

Ce serait une confirmation de l'opinion que ces nuraghes et les tombes des géants sont contemporaines. Une seconde tombe, celle de Planu, nous a donné quelques fragments de poterie. Cette tombe ne peut guère fournir d'autres indications que la preuve que les tombes des géants ont été utilisées à plusieurs reprises dans la suite des âges. De plus, elle avait été déjà fouillée. Nous y avons trouvé un éclat de silex noir avec patine blanche (ce silex n'appartient pas à la localité), un bracelet de bronze très oxydé, de même forme que ceux d'Abini, et des débris de poteries, évidemment plus récentes que la tombe; la terre rouge très fine en est couverte d'un vernis noir sans dessins. En Sardaigne, on qualifie d'Étrusques ce genre de vases.

Il résulte de ces détails deux points à vérifier et contrôler dans les fouilles futures, savoir :

Les nuraghes de pierres taillées et ceux de pierres non taillées sont de la même époque;

Les tombes des géants sont contemporaines des nuraghes.

Fig. 1.

Fig. 2.

Le caractère général des poteries est l'absence presque absolue de toute ornementation, nous disons presque, parce que deux

anses seulement sur trente-six débris d'Interroga ont présenté un rudiment d'ornementation (fig. 1 et 2);

Deux morceaux seulement portent une moulure vers le bord du vase (fig. 6 et 7).

Fig. 6.

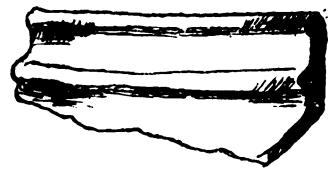

Fig. 7.

Les formes les plus communes sont des espèces de vases plats, peu profonds, avec anses d'une forme particulière assez gracieuse, les bords inclinés en dehors, ou le plus souvent arrondis au dedans. Sur trente-six morceaux, dix-sept appartenaient à des vases de ce genre (fig. 3, 4, 5). Deux anses ont la forme or-

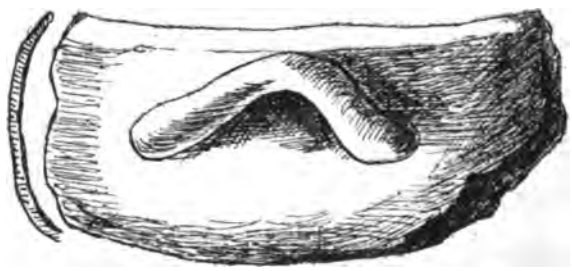

Fig. 3.

Fig. 2.

Fig. 4.

Fig. 5.

dinaire, l'une d'elles appartenait à un vase presque plat comme

les précédents (fig. 11). D'après la courbure du bord des débris, on peut estimer que quelques-uns de ces plats atteignaient des dimensions pouvant aller jusqu'à vingt ou vingt-cinq centimètres de diamètre. La pâte est généralement assez fine, mieux cuite que celle des vases de l'âge du bronze des lacs suisses, avec quelques grains de silex dans la pâte. La couleur varie du noir au brun clair. Quelques vases portent à l'intérieur une sorte de vernis noir luisant alors que l'extérieur est rougeâtre. Ils ne paraissent pas avoir été faits au tour, bien que d'un travail soigné; on distingue bien, sur la plupart, la trace du polissoir. Nous avons de Teti et de Losa deux morceaux ayant appartenu à des vases de grande dimension, à parois très épaisses, terre grossière. Les fouilles d'Interroga nous ont fourni quelques morceaux que nous hésitons à admettre comme de la même époque que les précédents. Leur couleur est rouge, la pâte plus dure, le travail plus fin semble révéler l'emploi du tour. Nous y retrouvons la même forme que dans la fig. 5, mais surtout une ornementation qui tranche avec la simplicité de tout ce que nous possédons. Les cercles concentriques qui distinguent la fig. 8 ont été faits avec

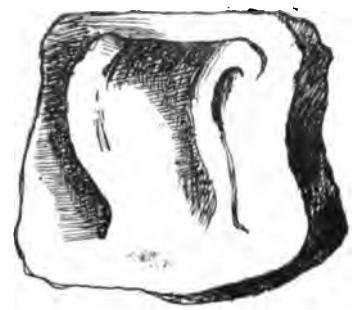

Fig. 11.

Fig. 9.

Fig. 8.

un instrument appliqué sur le vase dont la forme est sphérique (voir la fig. 9). Nous avons une partie du goulot d'un vase semblable.

La fig. 10 représente l'anse d'un vase de cette série, dont le dessin est absolument différent de celui de tout ce que nous possédons des nuraghes et des tombes. N'ayant pas assisté aux fouilles d'Interroga, nous ignorons dans quelle relation de gisement se trouvaient ces débris rouges avec les précédents ; mais tout nous fait présumer qu'ils sont d'une autre époque et qu'ils ont dû être retirés des couches supérieures du terrain dont les poteries noires, seules contemporaines des nuraghes, occupaient les couches plus profondes ; ou faudrait-il conclure de ces détails que, de même que dans les bronzes nous avons admis deux fabrications différentes, il faut aussi admettre la même chose pour les poteries? Espérons que les recherches à venir éclairciront cette question. En résumé, rien dans la céramique des nuraghes ne peut indiquer une influence, même lointaine, de l'art phénicien ou carthaginois.

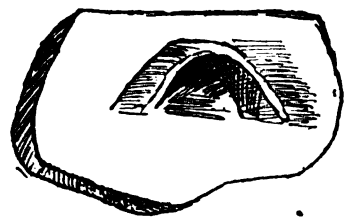

Fig. 10.

Dans ces conditions, nous ne voyons que deux hypothèses : ou les poteries des nuraghes sont antérieures aux vases les plus archaïques des Phéniciens ; ou elles démontrent qu'aucune influence de la civilisation phénicienne n'avait pénétré dans le centre de la Sardaigne dans la région des nuraghes.

Si nous devions chercher une assimilation aux poteries d'Interroga, nous la trouverions dans celles des cavernes néolitiques de Sardaigne, de Tamara et de S'Oreri ; c'est la même terre, même degré de cuisson ; seulement à Interroga le travail est plus soigné, les formes sont plus gracieuses ; la céramique a fait des progrès.

A. Baux.

CHRONIQUE D'ORIENT

Avant de nous occuper des découvertes archéologiques faites dans l'Orient grec au cours des derniers mois de 1884, nous voudrions appeler l'attention sur deux bas-reliefs d'une haute importance, signalés à Thasos en 1866, qui ont disparu depuis sans avoir été reproduits dans aucun recueil, mais qu'on réussira sans doute à retrouver le jour où l'on instituera, sur les lieux mêmes et à Constantinople, une enquête sérieuse à leur sujet. La chose en vaut la peine; il s'agit d'œuvres grecques archaïques, provenant d'une île qui a déjà fourni à l'histoire de l'art les beaux reliefs du ve siècle découverts en 1864 par M. Miller.

Dans l'été de 1866, des officiers turcs chargés de construire des fortifications à Thasos vinrent chercher des matériaux pour leur travail au port de Liménas et, suivant l'usage, enlevèrent des ruines antiques tous les blocs de marbre qu'ils purent en retirer. Le chemin de Liménas à Panagia, la capitale actuelle de l'île, traverse une porte monumentale bien conservée à laquelle font suite les murs de la ville ancienne[1]. C'est dans les murs en question, au sud du port, que furent trouvés alors trois blocs de marbre de grandes dimensions : à gauche de l'entrée de la porte, un bas-relief représentant une procession bachique, en marbre de Thasos (h. $1^m,50$, l. $1^m,10$); à droite, un bas-relief avec Hercule tirant de l'arc, en marbre de Paros (h. $0^m,75$; l. $0^m,60$), et une inscription de douze lignes, sur marbre de Paros également. D'après les dessins que je possède, le bas-relief d'Hercule et l'inscription étaient séparés par un troisième bloc de marbre dans lequel était sculptée une de ces niches que l'on constate également au centre du bas-relief d'Apollon et Hermès au Louvre[2]. L'inscription fut copiée par M. Christidis, qui dessina rapidement les deux bas-reliefs et envoya copie et dessins, en double exemplaire, à ses deux savants amis M. Miller et M. Conze. M. Miller

1. Voyez le plan des ruines de Thasos donné par M. Perrot, *Archives des Missions*, 1864, pl. II. La porte est indiquée sous le n° 1 avec la mention : *Porte bien conservée où ne manque que le linteau.* Cf. Conze, *Reise auf den Inseln*, 1860, pl. II.

2. Cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*. 1866, p. 324; Frœhner, *Catalogue des Inscriptions du Louvre*, p. 32 et note 1; Michaëlis, *Archaeol. Zeitung*, 1867, pl. CCXVII, n° 217.

décrivit sommairement ces monuments dans la séance du 14 septembre 1866, à l'Académie des Inscriptions, en exprimant le vœu que les sculptures fussent photographiées à Constantinople où elles avaient été envoyées. M. de Longpérier insista sur l'intérêt qu'offrait la nouvelle découverte; il fit remarquer le rapport frappant qui existe entre les deux bas-reliefs et le type des monnaies d'argent de Thasos émises au ve siècle avant J.-C. Sur ces pièces, on voit, au droit, une belle tête de Bacchus barbu, couronné de lierre; au revers, un Hercule agenouillé tirant de l'arc[1]. « L'attitude et l'ajustement du dieu, la pose particulière de ses bras, tous deux étendus en avant, se retrouvent identiquement sur les monnaies et sur le marbre. Les deux divinités se voient encore associées sur les grands tétradrachmes post-alexandrins qui ont pour type une tête de Bacchus imberbe et un Hercule debout accompagné de la légende ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΘΑΣΙΩΝ..... M. de Longpérier espère que l'étude des deux nouveaux marbres pourra peut-être fournir quelque lumière sur la destination encore inexpliquée de la petite niche entourée d'un chambranle pratiquée dans l'un des bas-reliefs apportés au Louvre[2]. »

En Allemagne, la découverte faite à Thasos fut annoncée par M. Bergmann (*Hermès*, 1866, p. 233), auquel M. Conze communiqua la lettre qu'il avait reçue de M. Christidis. M. Bergmann publia le premier l'inscription, qui a été reproduite depuis dans le *Delectus inscriptionum græcarum* de M. Cauer[3]. Elle est relative à la location d'un terrain sacré, le jardin d'Hercule, attenant à l'enceinte du temple d'Asclépios. Le jardin est affermé à la condition que le fermier (ὁ ἀναιραιρημένος τὸν κῆπον) maintiendra la propreté dans le territoire du temple et ne permettra pas que l'on y jette des ordures. Le texte est loin d'être parfaitement établi et demanderait à être contrôlé par l'étude directe de l'inscription. Dans une copie que j'ai prise en 1882, à Thasos, d'après la copie originale de M. Christidis, les lacunes au milieu des lignes sont beaucoup moins considérables que ne l'ont indiqué M. Bergmann et les autres éditeurs d'après lui. Le savant allemand insista, après MM. Miller et Longpérier, sur l'importance des deux bas-reliefs. Le plus grand représente une procession de fidèles venant offrir un sacrifice à Dionysos. Le motif du second, Hercule agenouillé tirant de l'arc, se retrouve non seulement sur les monnaies d'argent thasiennes, mais sur des anses d'amphore de même provenance[4].

1. Mionnet, *Description des médailles antiques*, 1808, pl. LV, n° 5; t. I, p. 433, n. 13, 17, 24; Duruy, *Histoire des Romains*, II, 38; III, 136.
2. Desjardins, *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1866, p. 325; Bertrand, *Revue archéologique*, 1866, p. 359.
3. N° 137 de la 1re édition, 527 de la seconde.
4. Sabatier, *Souvenirs de Kertch*, Saint-Pétersbourg, 1849; Becker, *Mélanges*

Depuis 1866, il n'a été question nulle part, à notre connaissance du moins, des bas-reliefs et de l'inscription découverts à Thasos. Dans la dernière édition de son *Delectus* (1883), M. Cauer se contente de dire que l'inscription a été transportée à Constantinople : elle n'existe certainement pas au musée de Tchinli-Kiosk. En 1882, j'eus l'occasion d'aller à Thasos et d'interroger M. Christidis sur le sort de ces objets qu'il avait été le premier à décrire. Ses souvenirs, à cet égard, étaient fort précis. Un bâtiment de guerre turc, commandé par un nègre du nom de Selim, vint, peu de temps après la découverte (août 1866) embarquer les marbres à destination de Constantinople. *On dit* que le khédive Ismaïl, auquel l'île de Thasos appartenait comme fief de la vice-royauté d'Égypte, réclama ces objets et qu'ils furent transportés en Égypte. Ce qui donnerait une certaine vraisemblance à cette version, c'est qu'un grand aigle en marbre, découvert vers la même époque à Thasos dans le ruisseau de Liménas, a été transporté à Alexandrie, où il existe encore.

M. Christidis me donna les dessins originaux qu'il avait exécutés, avec plus de bon vouloir que de succès, d'après les deux bas-reliefs; j'en pris immédiatement des calques et les envoyai à M. Maspéro, en le priant de s'assurer si les marbres de Thasos étaient conservés à Alexandrie ou au Caire. Après de minutieuses recherches, M. Maspéro me répondit qu'il n'y avait pas trace de ces bas-reliefs et que personne ne se souvenait de les avoir vus. D'autre part, j'ai pu me convaincre qu'ils ne se trouvaient à Constantinople ni dans le musée impérial, ni dans la collection du syllogue grec. Seraient-ils restés dans l'arsenal maritime, comme les grands bas-reliefs de Salonique actuellement à Tchinli-Kiosk [1], qui furent retrouvés par hasard, il y a peu d'années, à la douane de Stamboul, avec des inscriptions provenant des murs de Salonique? Seraient-ils égarés dans le palais de quelque prince égyptien, auquel Ismaïl-Pacha les aura cédés? Ce sont là des possibilités que nous nous contentons d'indiquer, avec la certitude que des marbres de cette importance, une fois embarqués sur un navire de guerre turc, n'ont pu servir à faire de la chaux. Il serait facile à Hamdi-Bey d'instituer une enquête au ministère de la marine à Constantinople, où Sélim, qui commandait l'aviso, ou du moins quelqu'un de ses officiers, peuvent encore figurer dans les cadres de l'amirauté ottomane. Quoi qu'il en soit, les dessins de M. Christidis sont actuellement le seul document sur deux œuvres d'art égarées ou disparues, et nous avons pensé qu'en dépit de leur imperfec-

gréco-romains, I, p. 434 et *Jahrbücher für class. Philol. Supplém.*, IV, p. 458; Dumont, *Archives des Missions*, 1871, pl. V, n° 24.

1. *Catalogue du musée impérial*, n° 122.

tion elles méritaient d'être reproduites en fac-similé, ne fût-ce que pour éveiller l'attention de nos lecteurs de Grèce et de Turquie sur un problème archéologique qu'ils peuvent se proposer de résoudre. Nous leur serons particulièrement reconnaissant de toute communication relative à ces marbres ou à l'inscription qui a été découverte en même temps. Les dessins sont assez précis pour que nous puissions nous dispenser de les décrire : on remarquera que le grand bas-relief présente aussi une niche à chambranle, comme celle que nous avons signalée, d'après un autre croquis de M. Christidis, entre l'Hercule (à droite) et l'inscription (à gauche). M. de Longpérier a rapproché le Bacchus vêtu et tenant un long cep de vigne de représentations analogues sur les vases peints à figures noires.

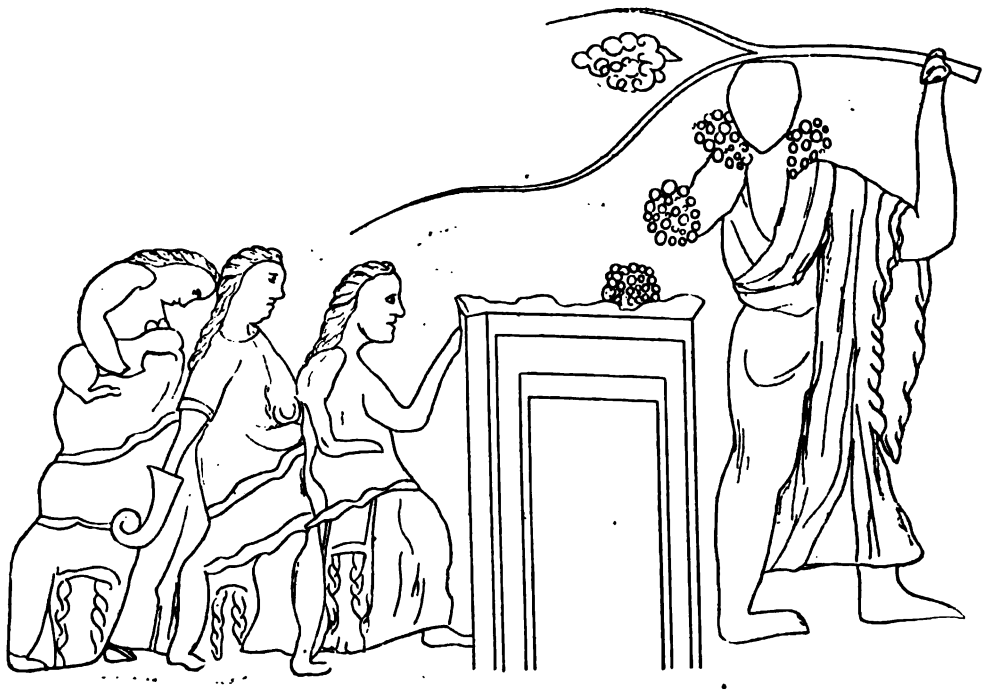

Nous voudrions mentionner, à la même occasion, un autre monument d'un vif intérêt qui, découvert il y a vingt ans, a été vainement recherché depuis, et sur lequel nous possédons seulement le témoignage d'un homme tout à fait étranger à l'archéologie. Il s'agit d'un grand bas-relief sculpté dans le roc, à *Ouzoun-Hassanli* près de Myrina, sur la route

qui conduit de Myrina à Magnésie, bas-relief qui doit avoir été analogue au célèbre pseudo-Sésostris de Nymphi près de Smyrne, et appartenir, comme le dernier et ses congénères[1], à l'art hittite ou lydo-phrygien. MM. Sayce, Dennis, Démosthène Baltazzi et moi, nous avons passé toute une journée, au mois de février 1881, à chercher ce bas-relief rupestre à l'endroit où il m'avait été signalé ; je suis revenu plusieurs fois à Ouzoun-Hassanli et j'ai exploré les collines avoisinantes sans plus de succès. Comme le témoignage de l'officier de marine fran-

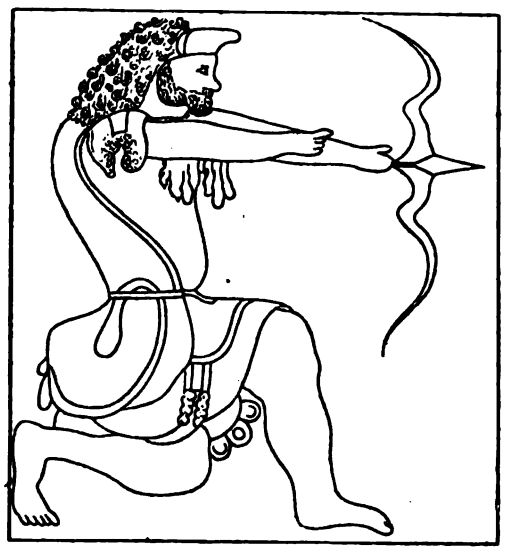

çais qui a vu ce monument est au-dessus de toute suspicion, je suis obligé de croire qu'un éboulement de terrain a dissimulé ou détruit ce bas-relief que le hasard seul pourra faire retrouver un jour. Voici la lettre que M. le commandant Guichon, autrefois attaché à l'exploitation du domaine d'Ali-aga, m'a écrite à ce sujet le 23 mars 1881 ; j'ajoute en note quelques indications complémentaires qui pourront servir aux voyageurs.

« J'appelle *rivière de Cayalan*[2] le cours d'eau qui a son embouchure

1. *Archaeologische Zeitung*, 1843, 33, 135; 1846, 271; Texier, *Asie Mineure*, II, 302, pl. 132; Moustier, *Tour du Monde*, IX, 266: Perrot, *Mémoires*, 1875, p. 9; Weber, *le Sipylos*, 1880, p. 41; Curtius, *Archaeologische Zeitung*, 1875, 56; Sayce, *Academy*, 18 octobre 1879.

2. C'est le Pithycus, qui se jette dans la mer à Myrina, aujourd'hui Kodja-Tchaï.

près de Kato-tépé[1], colline en pain de sucre située près de la ferme de Kalabassary[2]. A sept kilomètres en amont de cette embouchure, en suivant la rivière de Cayalan, est l'affluent désigné comme la rivière de Guzel-Hissar[3]. Au confluent de ces deux cours d'eau, et en aval, sont les ruines d'un pont. On voit de là, à faible distance, et sur la rive droite de la rivière de Cayalan, la ferme d'Ouzoun-Bouroun. Toujours sur cette rive droite et au bas de la petite hauteur où sont les bâtiments de la ferme, il existe un sentier que l'on doit suivre en tournant le dos à Kalabassary. A trois kilomètres de distance, on arrivera à une roche coupée de main d'homme. Cette roche est sur la rive droite et touche à la rivière de Cayalan[4]. Une fois arrivé à cette roche, qui a été coupée pour établir une prise d'eau en vue de l'établissement de deux moulins dont les ruines se voient encore, il suffit de regarder sur la droite : la colline de la grotte est à petite distance sur la rive gauche. Deux minutes d'ascension sans trop de fatigue conduisent au sommet de la colline, qui est garni de gros rochers séparés par des crevasses pleines d'eau. Dans la partie du sud et à quelques mètres plus bas que le sommet, on trouvera la grotte en question. *Y étant entré, j'y ai vu une sculpture grossière à la paroi extérieure qui m'a paru représenter un Assyrien factionnaire gardant une chambre sépulcrale.* »

La colline signalée par M. Guichon présente des vestiges d'une acropole très ancienne, avec des citernes et une grande porte cyclopéenne dont un des montants est encore debout. M. Sayce a décrit ce site dans une lettre adressée à l'*Academy* (9 avril 1881), où il a reproduit les mesures que nous avons prises sur place. Une seconde colline, un peu plus loin, porte également des traces de constructions ; dans les rochers abrupts qui la couronnent, on voit deux chambres sépulcrales taillées en forme de parallélipipèdes surmontés d'un angle dièdre, sans aucun ornement architectural ; à l'entrée, deux grands trous indiquent la place des pièces en métal qui fixaient les battants de la porte. M. Sayce a pensé que la Myrina primitive a pu occuper l'emplacement de la colline d'Ouzoun-Hassanli ; la colline voisine aurait servi de nécropole. L'existence à cet endroit d'une figure rupestre semblable à celle de

1. Voyez la carte de Myrina publiée par M. Pottier et moi dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*, VI, pl. IX.

2. Myrina.

3. Peut-être le Titanus de Pline (V, 30, 32), nommé TITNAIOC sur les monnaies d'Aegae (*Nimroud-Kalessi*). L'hydrographie de cette région, dont il n'existe pas de carte digne de foi, est encore très confuse.

4. Nous avons retrouvé cette roche, et M. Sayce a cru y reconnaître une tête de taureau sculptée en relief qu'il a signalée dans l'*Academy*. La coupure a certainement été faite de main d'homme à une époque très ancienne.

Nymphio est un fait très important et que je crois établi avec certitude, bien que nos efforts pour la retrouver n'aient pas abouti.

Asie Mineure. — M. Sterrett, actuellement secrétaire de l'Ecole américaine d'Athènes, est reparti pour l'Asie Mineure au commencement du mois de juin [1]. Le 21 juin, il écrivait d'Ak Sheher pour annoncer la découverte de nombreuses inscriptions. « J'ai définitivement fixé le site d'Heracleia, découvert que le lac Egerdir est la source du Cestrus, étudié pour la première fois le grand passage de Sultan Dagh, point où les cartes sont toutes défectueuses, corrigé la nomenclature de bien des villages et ajouté beaucoup d'autres noms à la carte. » M. Sterrett visita ensuite les ruines d'Antioche, où il signale « plusieurs frises avec des reliefs d'un excellent travail » et où on lui offrit « à pleines mains » des monnaies romaines. A Antioche, il copia plus de soixante inscriptions, dont quarante environ sont latines; toutes seraient inédites, sauf trois ou quatre. M. Sterrett ajoutait : « Je renonce à mon plan primitif qui consistait à gagner directement Césarée par Iconium, et je me propose de passer sur l'autre versant de la montagne (du côté d'Antioche) et d'aller à Iconium par cette route, qui n'a pas été souvent explorée comme l'autre. » A ce moment, il avait déjà recueilli cent quarante-cinq inscriptions. MM. Ramsay et Sterrett ont conclu l'arrangement suivant : le premier doit publier les découvertes géographiques faites en commun, le second toutes les inscriptions. Les inscriptions découvertes à Assos seront bientôt publiées par M. Sterrett dans un volume imprimé aux frais de l'Institut archéologique des Etats-Unis [2].

M. Ramsay a publié, dans l'*Athenæum* des 20 et 27 décembre 1884, deux articles pleins d'intérêt sur ses dernières découvertes en Anatolie. Dans le premier (p. 812 et suiv.) il raconte une excursion qu'il fit avec M. A.-H. Smith aux mois de mai et de juin 1884. Les voyageurs quittèrent la voie ferrée près d'Antioche sur le Méandre, le 28 mai, et la rejoignirent le 4 juillet, près de Laodicée sur le Lycus, après avoir traversé la Carie, la Pisidie, la Pamphylie et la Phrygie. Cette contrée a déjà été l'objet d'un certain nombre de travaux. Spratt et Forbes y découvrirent Cibyra et Termessos, Schönborn identifia Olbasa, M. Waddington détermina Themissonium et Lagbon, M. Kiepert reconnut que Foulla est l'ancienne Pogla, MM. Duchesne et Collignon retrouvèrent Ormelion, mais se trompèrent, comme l'a prouvé M. Hirschfeld, au sujet de Sanaos et d'Elouza [3].

1. Les résultats de la mission de M. Sterrett en 1883, accomplie par lui en compagnie de M. Ramsay, ont été publiés dans le *Times* de Londres (21 mars 1884) et le *Daily Advertiser* de Boston (8 avril).
2. *The Nation*, New-York, 21 août 1884, p. 158.
3. Cf. *Bull. de Corresp. hellén.*, III, p. 481.

Quant aux autres villes, sauf Cremna et Sagalassus, leur emplacement restait à fixer. M. Ramsay a découvert la Colonia Julia Augusta Fida Comama, au sud-ouest du lac Kestel. Trois inscriptions latines en marquaient le site : l'une élevée en 149 par Voconius Saxa, légat de Lycie-Pamphylie; une autre donnant le nom entier de la colonie; la troisième est une pierre milliaire, élevée en 6 avant J.-C. par Cornelius Aquila, légat de Galatie, à la distance de 122 milles d'Antioche de Pisidie. Cette colonie, inconnue jusqu'à ce jour, était une des colonies pisidiennes d'Auguste. Comama a frappé des pièces de monnaie qui ont été attribuées jusqu'à présent à Comana en Cappadoce; Ptolémée l'appelle Κόμμακον (corruption de Κόμαμα Κολ).

Dans la plaine à l'ouest du lac Bouldour (Ascania), M. Ramsay signale une pierre terminale très intéressante, élevée sous Néron par le légat Petronius Umber et le procurateur de Galatie Pupius Praesens, entre le territoire de Sagalassus et un domaine impérial (ὡροθέτησαν τὰ μὲν ἐν δεξίᾳ εἶναι Σαγαλασσέων, τὰ δὲ ἐν ἀριστέρᾳ κ. τ. λ.). Nous savons maintenant que tout le pays sur les rives sud et ouest du lac Bouldour relevait de Sagalassus au moins jusqu'à l'époque de Dioclétien. Cette découverte jette une lumière nouvelle sur la marche de Manlius, qui traversa le territoire de Sagalassus sans pénétrer dans cette ville. Il est facile de prouver que le lac mentionné par Polybe dans un fragment où il raconte cette marche n'est pas le Kestel Göl, mais le lac Bouldour.

Nos inscriptions, remarque M. Ramsay, font connaître des faits intéressants touchant les frontières provinciales. Les colonies pisidiennes d'Auguste, probablement les vallées entières de Gebren Tchai (Lysis) et Istanoz Tchai (Taurus), ainsi que les vallées supérieures du Cestros, de l'Eurymédon et du Mélas, appartenaient à la Galatie au premier siècle après J.-C. Avant le milieu du second siècle, une partie de la Pisidie fut rattachée à la Lycie-Pamphylie, et Ptolémée a probablement indiqué exactement les limites entre la Galatie et la Lycie-Pamphylie. Le transfert en question a peut-être été opéré par Vespasien.

Le géographe de Ravenne mentionne, sous le nom de Tagina, une ville dont le nom exact, *Takina*, se lit dans une inscription d'Yarischli. Dans la même localité, une pierre milliaire au nom de M'. Aquillius porte l'indication de la distance CCXXIII (à partir d'Ephèse). Nous savons que dans les six premières années qui suivirent la réduction de l'Asie en province romaine, les Romains construisirent tout un réseau de routes partant d'Éphèse et atteignant d'un côté l'Hellespont, de l'autre Takina, en passant par Tralles, Laodicée, Apamée, puis le long de la rive droite du lac Bouldour par Elles (Phylakaion). Une route secondaire se détachait de la précédente un peu au sud-est de Phylakaion,

passait par Colbasa, Comama et Cretopolis (au nord de Padam Agatch) jusqu'à Perga. Une autre route courait de Laodicée sur le Lycus à Perga par Themissonium (Karayuk Bazar), Cibyra, Lagbon (Ali Fachreddin Yaila), Isinda (Istanoz) et Termessos. Cibyra était un centre routier important : une route partant de là traversait la vallée du Gebren par Tefeny (Ormelion ou Maximianopolis), et Olbasa (Belenly) jusqu'à Colbasa.

Dans la vallée où M. Kiepert a reconnu l'ancienne Pogla, la Pougla byzantine (*Foulla*), MM. Ramsay et Smith, se fondant sur des témoignages épigraphiques, ont placé deux autres cités, Andeda et Ouerbis ou Berbe. Andeda s'appelle encore Andya; Berbe est mentionnée dans les *Notitiae* et l'ethnique Οὐερβιανῶν est déjà connu par des monnaies.

Isinda, près de l'Istanoz moderne, est mentionnée plusieurs fois par Ptolémée sous le nom de Pisinda, par Hiéroclès sous celui de Sinda, par Tite Live et Polybe sous celui d'Isionda; Strabon la nomme Isinda. C'était une ville importante, dans une situation très forte. Il y avait une petite ville nommée Sinda près de Cibyra (Alan Keui.) L'Isinda mentionnée par une inscription de Lycie (Le Bas, n° 1290) est, comme l'a vu M. Waddington, distincte des précédentes. Cretopolis, que M. Ramsay identifie au Panemou Teichos des auteurs byzantins, est la place forte qui garde le défilé au sud de Padam Agatch.

La frontière entre les deux Pamphylies traverse les montagnes qui séparent les vallées du Cestros et de l'Eurymédon. Maximianopolis était probablement à Tefeny; suivant M. Ramsay, c'est l'ancienne Ormelion qui reçut ce nom de l'empereur Maximien. Lysinia a été placée jusqu'à présent sur le lac Kestel, opinion que M. Ramsay n'admet pas; il l'identifie à Enesh, ou à quelque localité entre Enesh et Colbasa. Trebenna (la Tresena d'Hiéroclès) doit être près de la limite de la Lycie et de la Pamphylie, dans le territoire encore inexploré entre Elmaly et Istanoz. Isba est sur la frontière des deux Pamphylies, Codroula et Pednelissos dans la partie orientale de la Pamphylie *secunda*.

Olbasa n'est mentionnée dans aucune liste byzantine, excepté dans Hiéroclès. Le nom donné à cette ville est Adriane. Ainsi, nous savons maintenant par des témoignages épigraphiques que l'empereur Hadrien, dans son voyage à travers l'Asie Mineure (automne et hiver de 129), passa par Éphèse, Tralles, Laodicée ad Lycum, Cibyra et Olbasa.

Deux inscriptions mentionnent le δῆμος Περμινοδέων dont le nom a été corrompu en Μενδενέω dans les manuscrits d'Hiéroclès.

En Phrygie, MM. Ramsay et Smith ont placé Phylakaion à Elles et Takina à Yarishli. Sanaos est probablement l'Ἄναυα d'Hérodote et doit être identifié à Sari Kavak, sur le lac salé Adji Tuz Göl, où M. Ramsay

plaçait à tort Ceretapa. Karajuk Bazar est certainement Themissonium, et Ceretapa paraît devoir se trouver à Kayadibi, où l'on a découvert beaucoup d'inscriptions.

« Pendant nos trente-huit jours de voyage, écrit M. Ramsay en terminant, nous pouvons dire que nous avons identifié pour la première fois quarante villes antiques; trois noms au moins sont nouveaux, étant corrompus dans tous les textes publiés. Il reste d'ailleurs beaucoup à faire dans cette même région pour un voyageur attentif; nous avons laissé autour de nous bien des villages inexplorés. » M. Smith a pris tout le long du chemin des observations sur l'altitude et la latitude, et les données ainsi recueillies seront faciles à combiner avec celles de l'exploration autrichienne de 1881 à 1882, puisque les deux missions ont également passé par Lagbon. Malheureusement ce voyage si fructueux pour la topographie n'a donné aucun résultat pour l'histoire de l'art. Quelques bas-reliefs romains sur des rochers ou sur marbre ne présentent pas d'intérêt. M. Ramsay devait se dédommager à cet égard dans un second voyage, dont il a exposé les résultats dans une autre lettre à l'*Athenæum* (1884, p. 864 et suiv.).

Au mois de juillet dernier, M. Ramsay quitta Smyrne avec Mme Ramsay, qui devait se charger de la partie photographique de la mission. C'était la seconde fois que Mme Ramsay partait pour la Phrygie, contrée qui n'avait été visitée par aucune européenne avant elle. Le malheur voulut que l'appareil photographique de Mme Ramsay fût démonté dès le début par un coup de vent, comme l'avait été celui de M. Perrot, il y a vingt ans, devant la tombe de Midas. Mais M. Ramsay a eu l'occasion d'étudier en détail tous les monuments antérieurement découverts par lui, ce qui lui a permis de présenter en quelques pages un tableau général de l'art phrygien que nous allons analyser brièvement.

La race dite phrygienne habitait autrefois sinon toute la région occidentale de l'Asie Mineure, du moins les parties de ce pays qui sont adjacentes au nord de la mer Égée et à la Propontide. A cette période se placent les rapports de la Phrygie avec le Péloponnèse, et les faits historiques qui ont été travestis dans les mythes des Atrides, de Priam et de l'Ἰλίου Πέρσις. L'invasion de tribus barbares de l'Europe, les Bithyniens, les Mariandynes, etc., qu'Abel place vers 900 av. J.-C., obligea les Phrygiens à se concentrer sur les hauts plateaux du Sangarius. Les rois phrygiens y régnèrent jusque vers 670, époque à laquelle leur royaume fut détruit par les Cimmériens. Pendant cette période, de fréquents rapports existaient entre la Phrygie et les Grecs de Cyme, Phocée et Smyrne. La fille d'un roi de Cyme épousa, vers 700 av. J.-C., un roi de Phrygie. C'est par Cyme et non par Sinope, comme l'a soutenu autrefois M. Ramsay,

que l'alphabet grec pénétra en Phrygie. A cette période aussi, qui est celle des faits historiques et sociaux connus par les poèmes d'Homère et les plus anciens hymnes, appartiennent les grands monuments de la Phrygie. C'est un art essentiellement décoratif, analogue à celui des bronzes grecs découverts dans les couches profondes à Olympie. Une variété de pilastre très simple, assez semblable à la colonne ionique, est commune dans les monuments de cette époque, mais sert seulement d'ornement et non de support. Le plus magnifique monument de la Phrygie doit avoir été le tombeau aujourd'hui brisé dont les fragments ont été publiés dans le *Journal of Hellenic Studies* (1882, pl. 18-19; p. 21-23). Il se composait d'une chambre sépulcrale, dont la seule entrée était une très petite porte carrée creusée à une grande hauteur dans le roc, avec des sculptures sur les murs extérieurs. La chambre avait dix-huit pieds de large. A l'ouest, une galerie supportée par des colonnes courait tout le long de la chambre. Sur le milieu du mur de l'ouest étaient sculptés deux lions *rampants*, chacun levant une patte de devant qui s'appuie sur la patte de devant de l'autre (*Journal of Hellenic Studies*, 1882, p. 22). A l'extrémité nord-ouest était le magnifique lion dont on a reproduit par la gravure la tête et l'épaule (*ibid.*, pl. 18). C'est là, suivant M. Ramsay, la plus belle représentation d'un animal dans l'art archaïque ; le dessin un peu vague de M. Blunt, publié par le *Journal of Hellenic Studies*, nous oblige à croire M. Ramsay sur parole[1].

Dans le voisinage de ce monument est un grand tumulus, entouré d'un cercle de grandes pierres carrées. D'après les renseignements d'un indigène, qui prétendait avoir vu des lettres sur l'une d'elles, M. Ramsay la fit dégager et y trouva une inscription en caractères cappadociens. Nous pouvons maintenant suivre la trace de ces caractères depuis la Niobé du Sipyle jusqu'à Pterium, en passant par la route royale de Phrygie (cf. *Journal of the Royal asiatic Society*, 1883). Nous avons la preuve que la civilisation et la langue cappadociennes dominèrent jadis dans le pays même que l'art phrygien couvrit plus tard de ses monuments. M. Ramsay estime aujourd'hui que la figure gravée dans le *Journal of Hellenic Studies*, 1881, p. 9, n'appartient pas à l'art phrygien, et que les symboles sur le devant de cette figure sont des hiéroglyphes cappadociens.

Que faut-il penser de la séduisante hypothèse d'une conquête de l'Asie

1. Ceux qui voudront se faire une idée de l'inexpérience vraiment étonnante des dessinateurs anglais n'ont qu'à regarder les gravures publiées par M. Murray dans le second volume de son excellente *History of greek sculpture;* quelques-unes, comme celle qui prétend représenter la *Vénus de Milo*, pourraient passer pour des caricatures bien *réussies*, si le graveur avait voulu faire des caricatures.

Mineure par une race de la Syrie du nord, par les Hittites de la Bible? Cette hypothèse repose uniquement sur la ressemblance de style entre les monuments cappadociens de l'Asie Mineure et les monuments hittites de Syrie, ainsi que sur l'emploi d'hiéroglyphes analogues dans les inscriptions qui sont gravées sur ces monuments. Mais ces inscriptions n'ont encore été ni lues ni traduites, et il n'est pas plus certain qu'elles soient écrites dans une seule langue que cela n'est certain pour toutes les inscriptions cunéiformes. D'autre part, dit M. Ramsay, certains faits paraissent s'opposer à l'hypothèse d'une conquête de l'Asie Mineure par les Hittites de Syrie. La situation géographique des monuments de l'époque cappadocienne semble indiquer un centre de civilisation sur les bords du Pont, et non pas dans la Syrie du nord. L'extension de la civilisation cappadocienne vers l'ouest peut être le résultat soit d'une conquête, soit des progrès pacifiques d'une religion. « La théorie hittite est certainement séduisante; elle simplifierait beaucoup les problèmes de l'histoire ancienne... Mais je pense que dans l'état présent de nos connaissances, cette théorie n'est pas d'accord avec les faits, et qu'elle exigera pour le moins des modifications considérables avant de pouvoir être acceptée. » Nous ne saurions trop approuver ces réserves de M. Ramsay, et nous espérons qu'il les formulera bientôt avec plus de détail.

Complètement dévastée par les Cimmériens, la Phrygie retrouva jusqu'à un certain point son ancienne prospérité sous la domination lydienne et persane; mais elle fut ravagée d'une manière plus terrible encore par l'invasion gauloise, qui occupa une partie du pays à titre permanent. Les monuments inspirés par l'art grec présentent souvent l'image du Gorgoneium, analogue à celle que l'on rencontre dans les monuments de l'art grec au IVe siècle. A l'époque de Strabon, la Phrygie était presque dépeuplée et n'était habitée que par des paysans. Aussi l'art gréco-romain n'y a-t-il laissé que des vestiges sans importance.

Troie. — Une polémique au sujet des découvertes troyennes de M. Schliemann s'est récemment engagée en Allemagne entre le capitaine E. Bœtticher et M. Dœrpfeld. Nous la résumons ici d'après le n° du 15 novembre de la *Berliner Wochenschrift* (p. 1458 et suiv.).

M. Bœtticher dans l'*Ausland* de 1883 (nos 51 et 52) a prétendu que la colline d'Hissarlik est une nécropole à incinération préhistorique et que les constructions découvertes sur cette colline ne sont pas des habitations humaines, mais les restes d'un vaste établissement de crémation [1]. M. Virchow a répondu dans les *Verhandlungen der Berliner anthro-*

1. M. Bœtticher a soutenu la même thèse avec plus de détails dans la *Zeitschrift für Museologie und Antiquitätenkunde*, 1884, n° 21 (*Tiryns und Hissarlik als Feuernecropolen von terrasiertem Aufbau*).

pologischen Gesellschaft de 1884 (p. 161) et M. Dœrpfeld dans l'*Allgemeine Zeitung* (1884, n° 294). M. Dœrpfeld insiste sur ce fait que l'ancienne Troie n'est pas la troisième ville, avec ses misérables huttes, mais la seconde. Ses murs sont construits, il est vrai, en briques séchées au soleil et qui n'ont pas subi de cuisson ; un pareil mode de construction semblera d'abord bien indigne de la célèbre ville de Troie, mais il ne faut pas oublier qu'on le retrouve dans bien des grandes cités de la Mésopotamie, de l'Égypte et même de la Grèce, et que Vitruve compte les briques cuites à l'air au nombre des meilleurs matériaux de construction. Un mur composé de ces briques et recouvert d'un enduit pouvait subsister pendant des siècles. En second lieu, M. Dœrpfeld combat l'assertion de M. Bœtticher « que la colline d'Hissarlik ne serait qu'une masse uniforme de décombres. » Bien au contraire, on y distingue quatre couches tout à fait différentes : dans le bas, un établissement primitif; au-dessus, les constructions plus riches des habitants de la seconde époque; plus haut de misérables huttes, et au-dessus encore des restes d'édifices en marbre gréco-macédoniens. De la ville inférieure, nous savons très peu de chose ; nous n'en connaissons que quelques lignes de murs assez minces et trois murs d'enceinte plus considérables. Çà et là, on a rencontré dans les débris des restes carbonisés, mais il n'y a aucune trace d'une action étendue du feu comme on la constaterait dans une nécropole à incinération, et les murs ne présentent aucun vestige de combustion. La seconde ville nous est beaucoup mieux connue. La colline est entourée d'un mur d'enceinte épais de plusieurs mètres, construit à la partie inférieure en blocs de pierre non travaillés et plus haut en briques cuites à l'air. A l'extérieur, le mur est protégé, à des intervalles réguliers, par des tours faisant saillie. Trois portes conduisent à l'intérieur de la ville, où l'on reconnaît distinctement les traces de plusieurs édifices. Vers le milieu de la citadelle on voit une grande salle, large de dix mètres et longue de vingt environ, entourée de murs épais d'un mètre et demi. Au sud-est de cette construction est un vestibule carré large de dix mètres, uni à la salle par une large porte. Tout auprès est un autre édifice plus petit et disposé d'une manière analogue ; on traverse encore un vestibule carré pour entrer dans une grande chambre qui donne accès par derrière à un autre appartement. Devant les deux édifices est une place libre, où l'on arrive par un petit propylée situé vis-à-vis de la grande construction. La disposition des autres édifices ne peut être exactement déterminée.

Il n'est pas besoin d'être bien perspicace, dit M. Dœrpfeld, pour reconnaître dans cette seconde ville une citadelle, demeure du souverain du pays environnant, et qui dominait une ville inférieure plus considérable.

Hissarlik, à l'époque la plus ancienne, était, comme Mycènes et Tirynthe en Grèce, une demeure royale bien fortifiée. Il est remarquable que le palais récemment exhumé à Tirynthe ressemble à bien des égards aux constructions de la seconde ville d'Hissarlik. On ne saurait donc admettre avec M. Bœtticher qu'une pareille citadelle soit une nécropole à incinération. Il faudrait soutenir alors (ce que M. Bœtticher a déjà fait pour Tirynthe) que les citadelles de Mycènes et de Tirynthe, qui ont également été détruites par le feu, sont également de vastes sépultures à incinération. Si l'action du feu a été si puissante à Tirynthe et à Troie, où les briques ont été cuites par l'incendie et les vases calcinés, cela tient aux grandes traverses de bois qui couvraient les édifices. En effet, les traces du feu sont plus vives dans les espaces autrefois couverts que dans les espaces libres.

M. Bœtticher a encore avancé qu'au cours des fouilles pratiquées dans la seconde couche « on a *fabriqué* de prétendus temples en détruisant les petits murs de séparation[1] ». Naturellement, M. Dœrpfeld s'élève vivement contre cette accusation, qui sort du domaine de la discussion archéologique. Mais la bonne foi de M. Bœtticher ne peut, à notre avis, être mise en doute. Ce qu'il a imprimé à ce sujet nous a été affirmé aux Dardanelles, en 1882, par une personne qui avait assisté aux travaux, et c'est sans doute à la même source que M. Bœtticher a emprunté ses informations. Si elles sont fausses de tout point, c'est une raison de plus pour regretter que l'heureux explorateur d'Hissarlik ne se soit pas fait assister, dès l'origine, par un architecte de profession. La science sera bien embarrassée le jour où il faudra faire le *bilan* des fouilles de Troie à l'aide de documents aussi peu concordants que les *Antiquités troyennes*, *Ilios* et *Troja*.

« Je ne puis espérer, conclut M. Dœrpfeld, que M. Bœtticher vienne à partager ma propre conviction, à savoir que la seconde ville est en réalité la Pergame de la Troie homérique; mais j'ai la confiance que lui et ses partisans attribueront plus de valeur aux opinions d'un architecte, qui a étudié presque journellement pendant cinq mois les constructions d'Hissarlik, qu'à des idées personnelles nées d'une connaissance insuffisante des ruines, et qu'ils s'assureront du moins qu'Hissarlik n'a jamais été une nécropole à incinération. »

1. M. Bœtticher a développé cette accusation dans le *Korrespondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts-und Alterthumsvereine*, 1884, n° 7, p. 45, en comparant les plans donnés par M. Schliemann dans *Ilios* à ceux qu'il a publiés postérieurement dans *Troja*. Mais on peut véritablement faire abstraction des plans donnés dans le premier de ces ouvrages, que M. Schliemann a dessinés sans le secours de M. Dœrpfeld et dont il a lui-même reconnu l'inexactitude. M. Dœrpfeld n'a collaboré aux fouilles que dans la dernière campagne (1882), dont le volume intitulé *Troja* expose les résultats.

Pergame. — Au mois de novembre 1884, les fouilles de Pergame continuaient, mais sans donner de grands résultats. L'agora, nous écrivait-on à cette date, est complètement déblayée; on travaille au théâtre où l'on a trouvé des bases de statues, des fragments d'inscriptions et un bas de jambe en bronze. A la fin de l'année, on aura fini de nettoyer le théâtre. Du mois de janvier au 1er mars, les travaux seront interrompus à cause des pluies; on commencera ensuite à déblayer le haut de l'acropole.

« Il y a quelques jours, écrit M. Belger dans la *Berliner Wochenschrift* (4 octobre 1884), quelques-unes des sculptures découvertes dans la nouvelle campagne de Pergame sont arrivées à Berlin. Ce sont précisément les fragments qui ont le plus d'intérêt pour nous, à savoir de nombreux morceaux qui serviront à compléter la grande et la petite frise. Dans la rotonde, on peut voir une tête bien conservée nouvellement adaptée à un torse que le musée possédait déjà. C'est un guerrier coiffé d'un casque, le regard dirigé en haut, qui, d'après une combinaison évidente du sculpteur Frère, auquel on doit en partie la reconstitution de la frise, appartient au groupe de Séléné, où il précédait la déesse. Une seconde tête casquée, d'un grand intérêt, est encore dans l'atelier; elle appartient au géant tombé, étendu aux pieds d'Apollon. Le visage, dont l'œil gauche a été percé d'une flèche, exprime une cruelle souffrance. Une troisième tête, où les yeux portent des traces de couleur, est encore à Pergame. Un fragment de tête, la partie supérieure du crâne d'un géant cornu, est arrivé à Berlin. Un bon nombre de petits fragments, qui doivent servir à compléter des épaules, des mains et des pieds, ont déjà été rajustés à leurs places respectives. Signalons encore un grand torse de divinité luttant contre un géant dont la queue de poisson l'a enveloppée. On possède des fragments d'aigles, de sabots de chevaux, des têtes de serpents et une série de morceaux de la petite frise ainsi que de la frise des trophées. »

Tavium. — Nous avons parlé, dans notre dernière *Chronique* (*Revue Archéologique*, 1884, II, p. 98) d'une controverse engagée à l'Académie de Berlin entre MM. Hirschfeld et Kiepert sur la position de Tavium, la capitale des Galates Trocmiens. M. Ramsay a bien voulu nous écrire à ce sujet la lettre suivante, dont nous sommes heureux d'offrir la traduction à nos lecteurs.

« J'avais l'intention, dit M. Ramsay, à l'époque où MM. Hirschfeld et Kiepert abordèrent la question, de publier une courte note pour déclarer que je ne voyais aucune forte raison contre l'identification de Tavium avec Nefez-Keui, mais que j'en voyais de très fortes contre l'identification

de cette ville avec Iskelib ou Alaja. Mon témoignage sur le site ancien de Nefez-Keui a été mal compris par les deux professeurs; je parlais d'une *petite cité*, et ils ont cru qu'il s'agissait d'un village. En anglais, le mot *city* implique que l'endroit désigné est de quelque importance et il diffère, à cet égard, du mot *town* (ville). La seule difficulté en ce qui concerne l'identification de Tavium et de Nefez-Keui, consistait pour moi en ce que Tavium était un centre routier important, alors que Nefez-Keui convient fort peu comme point de jonction de routes, surtout de routes se dirigeant vers l'est.

« Je n'eus pas le temps, à cette époque, d'écrire pour établir ma manière de voir. Bientôt après, préparant à Smyrne mon voyage de cette année, je fis une étude attentive de la géographie de la Cappadoce, de la Galatie orientale et des frontières du Pont. Je trouvai que mes autres identifications m'obligeaient absolument à placer Tavium à Nefez-Keui, et en même temps qu'elles supprimaient la difficulté soulevée par le croisement des routes. Les routes de Tavium à Sébastée, Zela, Sebastopolis et Comana, doivent toutes passer par le village moderne de Geuneh, l'Aegonne ou Eugonia de la Table de Peutinger. La carte de Cappadoce de Ptolémée est singulièrement défectueuse : il attribue aux Stratégies des positions si éloignées de la vérité que l'on peut à peine comprendre comment il a pu se tromper si complètement. D'autre part, ce que Strabon dit des Stratégies est remarquablement clair et exact et peut être confirmé par l'identification de bien des villes dans les listes de Ptolémée. La description du cours de la rivière Carmalas est excellente : personne, à ce que je sache, n'a remarqué que le Carmalas est identique au Zamantia Sou, bien que la description de Strabon soit tellement claire et détaillée que cette identification incontestable devient un des points cardinaux de la topographie cappadocienne.

« Pour ces raisons, je n'éprouve pas la moindre hésitation à soutenir l'opinion de MM. Texier et Perrot, à savoir que Tavium était située à Nefez-Keui. Je vous prie de mentionner ceci dans votre *Chronique*, ne voulant pas être considéré comme partisan d'une opinion que je conteste absolument. J'ajoute que la situation de Tavium est l'une des plus importantes de toute la partie orientale de l'Anatolie. »

Odemisch. — Il est question d'une statue en bronze découverte dans cette localité; les doigts du pied seraient entre les mains d'un fonctionnaire du musée de Constantinople. Nous reviendrons sur cette découverte quand nous aurons reçu des renseignements plus précis.

Constantinople. — M. Mühlmann, directeur de l'École allemande-

suisse de cette ville, a découvert dans les environs de Mal-tépé une église byzantine souterraine très bien conservée qu'il a décrite dans un article publié par l'*Archiv für Kirchliche Kunst* de 1884.

A Tchinli-Kiosk, le classement établi lors de la rédaction de notre catalogue a subi de nombreuses modifications. Les inscriptions ont été transportées dans un sous-sol, où elles doivent être presque inaccessibles, d'autant plus que la lumière y fait défaut. On n'a laissé dans les salles que la célèbre inscription de Crète et un décret sur bronze découvert à Assos par l'expédition américaine. M. Macrides a été chargé de classer les séries numismatiques, qui seront exposées dans la salle égyptienne. Une statue en bronze représentant Neptune debout, découverte récemment près de Janina, a été transportée au musée et sera publiée prochainement en héliogravure. La statue, fort bien conservée à l'exception du bras droit, a 0m,60 de haut. En même temps, on a découvert un bœuf de bronze, haut de 0m,27 et large de 0m,36, qui serait, à ce que l'on nous écrit, d'un excellent travail.

Le gouvernement turc a, dit-on, accordé à Hamdi-Bey un subside annuel de deux mille livres turques (quarante-six mille francs), pour entreprendre des fouilles. Si l'on a le désir de faire quelque chose de sérieux, il ne manque pas d'emplacements où le travail serait fructueux et facile : celui du temple de Bacchus à Téos aurait grand besoin d'une nouvelle exploration, et celui de Colophon, si vanté par les anciens, n'a pas même été sérieusement visité.

Athènes. — M. Stamatakis, le nouvel éphore général des antiquités, a donné une vigoureuse impulsion aux travaux de déblaiement sur l'Acropole[1]. Au mois d'août 1884, on avait découvert quinze fragments d'inscriptions, dont deux antérieurs à Euclide; huit petits morceaux de la balustrade du temple de la Victoire aptère; un bas-relief surmontant un décret, où l'on voit Athéné d'une part et le Démos de l'autre couronnant un personnage; une petite statue en marbre d'Athéné, sans tête, tenant son bouclier auprès du pied gauche, et de la main gauche, appuyée sur le bouclier, une corne d'abondance; enfin, d'intéressants fragments d'architecture. La muraille turque voisine des Propylées a été jetée à bas, ce qui contribue beaucoup à embellir l'aspect extérieur de l'Acropole. L'*Allgemeine Zeitung* a donné le texte d'une inscription découverte au

1. C'est ce que M. E. Freeman appelle « la destruction de l'Acropole », dans un article à sensation publié par l'*Academy* du 3 janvier 1885 sous le titre de *Destruction at Athens*. Autant vaudrait parler de l'œuvre de vandalisme accomplie par l'Allemagne à Olympie et à Pergame, où l'on a détruit sans remords bon nombre de murs byzantins qui ne méritaient pas mieux.

cours de cette fouille sur une base cylindrique; c'est celle d'une statue élevée par Athènes au peuple des Lacédémoniens.

Ο ΔΗΜΟΣ ΤΩΝ ΑΘΗΝΑΙΩΝ
ΤΟΝ ΔΗΜΟΝ ΤΩΝ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ
ΕΥΝΟΙΑΣ ΕΝΕΚΑ
//////ΥΛΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕ

La direction technique des travaux a été confiée par le gouvernement grec à M. Dœrpfeld. On sait que ce jeune architecte est attaché à titre permanent à l'Institut allemand d'Athènes, excellente mesure qu'il nous serait bien facile d'imiter. Les pensionnaires de la Villa Médicis viennent seulement passer quelques mois en Grèce à tour de rôle, et n'ont pas le temps de se familiariser avec la langue et les usages du pays. L'archéologie, aujourd'hui, est si étroitement liée à l'architecture, que l'on ne devrait jamais entreprendre une fouille sans le concours d'un architecte, dont les connaissances techniques épargneraient bien des tâtonnements. La magnifique forteresse grecque de Nimroud-Kalessi, que j'ai visitée en 1881 et où M. Clerc a pratiqué des fouilles, n'a encore été ni dessinée ni relevée, parce que l'École d'Athènes, au moment des travaux, ne disposait pas d'un architecte qu'elle pût envoyer sur les lieux.

D'après les dernières nouvelles publiées par la *Wochenschrift* de Berlin, on a démoli presque complètement la grande citerne qui occupait l'angle nord-est des Propylées; elle datait d'une très basse époque et des inscriptions romaines ainsi que des fragments de sculptures étaient encastrés dans ses murs. On suppose que lors de la construction des Propylées il aurait été question d'élever à cette place un grand portique qui ne fut jamais exécuté. Plus tard, on y établit une citerne ouverte qui fut recouverte à une époque postérieure. Au sud-ouest des Propylées, près du temple de la Victoire, M. Stamatakis a fait détruire quelques murs de basse époque et constaté ainsi que l'aile sud des Propylées, ou du moins le mur occidental, s'étendait plus loin vers le sud qu'on ne le pensait jusqu'à présent. Ainsi les questions que l'on croyait tranchées par la monographie de M. Bohn sur les *Propylées* reviennent de nouveau à l'ordre du jour et se recommandent à l'étude de nos architectes.

— M. Joannis Dimitriou de Lemnos, qui a déjà donné aux musées d'Athènes l'admirable collection d'antiquités égyptiennes conservée au Polytechnicon, vient de faire preuve d'une nouvelle libéralité envers la Société archéologique. Il lui a envoyé d'Égypte dix momies de l'époque

gréco-romaine qu'il a acquises, suivant l'Ἐφήμερις, sur le conseil de M. Maspéro : elles proviennent de la vaste nécropole de Panopolis découverte l'an dernier dans la haute Égypte [1]. M. Joannis a envoyé en outre une table à offrandes en marbre. Un autre Grec établi en Égypte, Dranet-Pacha, a donné à la Société archéologique une belle statue de femme, peut-être la Fortune, haute d'un mètre et de style gréco-romain [2].

Eleusis. — M. Philios continue les fouilles au temple de Déméter. Devant la façade orientale du temple, il a découvert, à huit mètres de profondeur au-dessous du sol, des tombeaux d'une haute antiquité. Dans l'intérieur du temple, on a trouvé aussi à une grande profondeur des murs d'appareil polygonal en pierre calcaire et en briques séchées au soleil, que l'on suppose avoir appartenu à l'ancien sanctuaire détruit par les Perses. Parmi les objets exhumés, on mentionne quelques vases peints d'un excellent travail. Le volume des Πρακτικά, qui vient de paraître, contient un rapport détaillé sur les fouilles d'Éleusis (p. 51-67).

Pirée. — Au cours des sondages pratiqués au mois de juin 1884 par la Société archéologique, dans le voisinage de l'usine à gaz (route du Pirée à Athènes), on a trouvé un certain nombre de stèles funéraires, deux hydries de marbre, avec bas-reliefs et inscriptions, des fragments de terre-cuite et de bronze et les restes d'un coffret en bois à l'intérieur d'un sarcophage. On mentionne aussi un morceau d'étoffe assez bien conservé contenant des ossements. Les résultats de ces fouilles seront exposés dans le prochain fascicule des Πρακτικά [3].

Au commencement du mois d'avril, au cours des travaux exécutés pour la construction d'un théâtre sur la place Coraï au Pirée, on a mis au jour les restes d'une ancienne construction en blocs de tuf; d'importantes inscriptions, découvertes à l'ouest de cet édifice, ont été publiées dans l'Ἐφήμερις (1884, p. 39). La première est une liste d'orgéons suivie d'un décret des Dionysiastes en l'honneur de leur *tamias* Dionysios, fils d'Agathoclès de Marathon. Elle date de l'époque macédonnienne et de l'archontat d'Eupolemos [4]. La seconde est un décret des mêmes orgéons conférant le sacerdoce de Dionysios à Agathocle, fils de Dionysios, en récompense des services rendus à la confrérie par

1. *Revue archéologique*, 1884, II, p. 174.
2. Ἐφήμερις, 1884, p. 100.
3. Ἐφήμερις, 1884, p. 90.
4. Cf. Dumont, *Fastes éponymiques d'Athènes*, p. 10, et *Essai sur la chronologie des archontes athéniens*, p. 121.

son père défunt. Ce texte est daté par la mention de l'archonte Hippacos, dont le nom se trouve ici pour la première fois. La troisième inscription avait été publiée d'abord par la Σφαῖρα; nous l'avons reproduite dans notre *Chronique* du mois d'août dernier.

Le ministère de l'instruction publique continua les fouilles en les étendant aux rues voisines d'Athéna et de Kolokotroni. On découvrit les fondements d'un grand édifice quadrangulaire, qui paraît avoir subi des remaniements à une époque postérieure. Le plan en fut relevé avec soin et le terrain abandonné de nouveau aux constructeurs du théâtre. C'est l'éphore du musée du Pirée, M. Dragatsis, qui a conduit les fouilles et qui en fera connaître les résultats [1].

Sunium. — L'Institut allemand d'Athènes a pratiqué des fouilles au temple de Sunium, à l'effet d'en relever exactement le plan et de retrouver quelques-unes des plaques sculptées de la frise, dont plusieurs ont déjà été signalées et reproduites. On a découvert, en effet, un bon nombre de ces plaques, formant une frise au-dessus des colonnes, du pronaos et des longs côtés; malheureusement, les reliefs sont en général très mal conservés. La partie architecturale de l'exploration, confiée à M. Dœrpfeld, a parfaitement réussi. On a établi que le temple avait treize colonnes sur les longs côtés, ce qui infirme la restitution publiée par l'expédition de Morée, où l'on admettait douze colonnes seulement. Les fouilles ont prouvé que le temple de marbre, dont on place la construction à l'époque de Périclès, a été élevé au-dessus d'un temple plus ancien et presque de même grandeur en tuf. Sur les anciens degrés de pierre on a posé les nouvelles marches en marbre et le temple s'est trouvé ainsi exhaussé et élargi sans que le dessin en fût modifié. Comme il fallut, par suite, élargir les anciennes fondations, on se servit à cet effet des débris du temple en tuf, entre autres de tambours de colonnes et d'architraves. Le temple primitif avait six colonnes de façade et treize de côté; le diamètre des colonnes et l'entrecolonnement étaient légèrement moindres que dans le temple postérieur. C'est là un nouvel exemple de ce fait, déjà attesté entre autres par le temple de Rhamnus, que les Grecs, dans la seconde moitié du ve siècle, rebâtirent en marbre plusieurs de leurs anciens temples en tuf, détruits par les Perses ou dégradés par le temps [2].

Eubée. — On écrit d'Athènes à l'*Allgemeine Zeitung* que le docteur Lampakis a découvert des catacombes à Chalcis, et que deux de ces

1. Ἐφημερις, 1884, p. 91.
2. *Berliner Wochenschrift*, 1884, p. 1240.

catacombes ont dû servir d'églises chrétiennes. Le correspondant ajoute que des catacombes semblables ont été trouvées au pied de l'Acropole d'Athènes, assertion qui ne repose d'ailleurs sur aucun fondement [1].

TIRYNTHE. — On annonce pour les premiers mois de 1885 la publication d'un livre de M. Schliemann sur ses fouilles récentes à Tirynthe, que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs [2]. M. Philios, éphore du gouvernement grec, chargé de surveiller les travaux, se propose de publier aussi le résultat de ces observations. L'Ἐφήμερις a donné un résumé succinct, dû sans doute à M. Philios lui-même, des découvertes faites en cet endroit. M. Schliemann a exposé les résultats de ses fouilles dans la séance du congrès anthropologique de Breslau (5 août 1884) [3], et divers journaux étrangers leur ont consacré des récits plus ou moins exacts. La publication prochaine de *Tirynth* nous dispense d'entrer, pour le moment, dans des détails qui risqueraient d'être insuffisants ou entachés d'erreurs. On a déjà transporté à Athènes les fragments de vases archaïques les plus importants, qui appartiennent au type connu de Mycènes. Les peintures murales ont été copiées par M. Dœrpfeld, l'architecte de l'Institut allemand d'Athènes [4].

Il paraît qu'à côté de résultats positifs très remarquables, les fouilles de Tirynthe ont aussi produit quelques déceptions. Dans un article de l'*Athenaeum* (1884, p. 511), M. Mahaffy, rendant compte des fouilles, exprimait des doutes sur l'anthenticité d'un petit vase très oxydé que M. Schliemann prenait pour un vase d'argent. D'après une communication anonyme à la *Berliner Wochenschrift*, ce petit vase, qui a été précieusement déposé au ministère des cultes à Athènes, ne serait qu'un récipient moderne en fer-blanc, perdu dans les fouilles par quelque ouvrier. « Parmi les objets envoyés à Athènes comme antiques, ajoute la *Wochenschrift*, se trouvaient aussi des boutons en métal d'uniformes grecs.... Le ministère se plaint que les travaux de M. Schliemann lui imposent de lourds sacrifices. En effet, M. Schliemann fouille à ses frais, mais ne s'occupe pas de faire enlever les terres de déblais, tâche qui incombe ensuite au ministère et coûte aussi cher que les fouilles elles-mêmes. Le budget des fouilles, qui atteint 300,000 drachmes, est surchargé depuis plusieurs années par suite des travaux de M. Schliemann. »

1. *Berliner Wochenschrift*, 25 octobre 1884.
2. *Revue archéologique*, 1884, II, p. 83.
3. La *Berliner Wochenschrift* du 30 août a publié un résumé de cette communication, reproduite en partie dans les *addenda* de notre *Manuel de Philologie*, t. II, p. 274.
4. L'Ἐφήμερις fait observer que des fragments de peintures semblables ont été découverts, mais en petit nombre, à Mycènes : M. Schliemann les attribua d'abord à l'époque macédonienne. (*Catalogue des trésors de Mycènes*, nos 426-428.)

Il nous semble que ces récriminations, dont l'origine officielle est évidente, trahissent simplement une défectuosité dans la législation grecque sur les fouilles. L'éphorie pourrait aisément imposer aux chercheurs l'obligation de faire transporter les déblais assez loin pour qu'elle n'eût à supporter aucune dépense de ce chef. Il lui serait facile d'acquérir un matériel de rails et de wagonnets, comme celui qui a fonctionné à Olympie et dans les fouilles de l'Acropole en 1876, qu'elle mettait gratuitement à la disposition du directeur des fouilles pour qu'il pût faire transporter les terres dans un endroit désigné. Quant à la présence d'objets modernes parmi les objets découverts, c'est là un accident sans gravité et d'ailleurs presque inévitable; nous en avons fait récemment l'expérience à Carthage, où un ouvrier italien nous a apporté, en prétendant l'avoir trouvée à six mètres de profondeur, une statuette en plâtre qu'il avait achetée la veille à la Goulette.

Signalons enfin une longue lettre de M. le docteur Deffner, bibliothécaire en chef de l'Université d'Athènes, publiée dans une revue de New-York, le 23 octobre dernier[1]. M. Deffner a visité à plusieurs reprises les fouilles de Tirynthe, ce qui donne une autorité particulière à son témoignage. Il commence par réclamer pour Thiersch et M. Rangabé (Ἱστορία τῆς Ἑλληνικῆς καλλιτεχνίας, Athènes, 1865, p. 63) la priorité de la découverte du palais de Tirynthe; cette priorité avait déjà été revendiquée pour Thiersch par M. Christian Belger, et nous l'avions reconnue d'après lui dans notre dernière *Chronique* (*Revue Archéologique*, 1884, II, p. 84, note 1). Dans sa description des ruines, M. Deffner signale quelques détails intéressants. Ainsi l'on a trouvé des bases et des chapiteaux de colonnes, mais pas de fûts, ce qui prouve que ces derniers doivent avoir été en bois. Parmi les fragments de stuc ornés de peintures, il cite « un taureau courant avec un acrobate accroché à son cou » (*a running bull with a clown clinging to its neck*). Le sol de la grande salle paraît avoir été formé de plaques d'albâtre larges de 0m,75 sur 0m,45, avec des dessins gravés en creux remplis d'une substance bleue vitrifiée. Selon M. Deffner, la citadelle de Tirynthe n'est pas située sur un rocher, mais en plaine, et les fondations de l'enceinte cyclopéenne sont presque de niveau avec les champs qui les entourent. La lettre se termine par des récriminations amères contre « l'ami Schliemann », qui se serait rendu la besogne facile en jetant simplement les terres de déblai sur les murs cyclopéens, lesquels se trouvent ainsi cachés à la vue, malgré l'admiration que M. Schliemann exprimait pour eux dans son ouvrage sur Mycènes. M. Deffner se dit « fort affligé de cette impiété, qui touche au vandalisme, et qui excitait une indignation générale à Argos et à Nauplie. »

1. *The Nation*, 23 octobre 1884, p. 351.

Nous n'avons pas à exprimer d'opinion sur des reproches dont nous ne pouvons contrôler personnellement l'exactitude, mais nous sommes sûr que le représentant de l'éphorie grecque, M. Philios, n'aura pas donné son assentiment à des recherches poursuivies, au nom de la science, avec une pareille insouciance du lendemain.

Epidaure. — M. Cavvadias a publié dans l'Ἐφήμερις (1884, pl. 3 et 4) seize fragments de statues provenant des frontons du temple d'Esculape à Epidaure. Malgré l'insuffisance des reproductions, on peut déjà se faire une idée du style de ces œuvres, qui appartiennent à la meilleure époque de l'art hellénique. Nous souhaitons vivement qu'on ne tarde pas à les faire connaître par des photographies; il est assurément regrettable qu'on n'ait pas encore publié une seule héliogravure d'après les statues découvertes à Epidaure depuis trois ans.

A l'ouest et non loin de la tholos de Polyclète, les fouilles ont dégagé les soubassements d'un temple dorique long de 24m,70 sur 13m,20 de large. C'est au cours de ces travaux que l'on a découvert les fragments des statues qui faisaient partie des sculptures des frontons. Comme le temple d'Esculape, au dire de Pausanias, était voisin de la tholos, M. Cavvadias a conclu avec vraisemblance que le temple découvert par lui était celui du dieu d'Epidaure. L'époque où cet édifice a été construit peut être déterminée assez exactement par le fait que les marques d'appareillage des pierres sont des lettres de l'alphabet antérieur à Euclide; M. Cavvadias pense qu'il a été commencé peu après l'achèvement du Parthénon, en même temps que les temples de Sunium, de Rhamnus et de Phigalie.

D'après les fragments recueillis par M. Cavvadias, il est facile de reconnaître que le fronton ouest représentait une bataille d'Amazones et le fronton est la lutte des Centaures et des Lapithes. Malheureusement, ces sculptures sont fort mutilées et effritées par le temps. Au moyen âge, le temple d'Esculape avait été converti en une maison particulière et l'on avait construit un four à chaux entre le temple et la tholos de Polyclète. Seuls, les morceaux détachés des frontons et recouverts de terre ont échappé à la destruction. Les trois figures les mieux conservées représentent une amazone à cheval, le bras droit levé comme si elle se défendait contre un assaillant, et deux femmes vêtues de longues draperies assises sur des chevaux à la façon des Néréides, c'est-à-dire κατὰ πλευρὰν, tandis que l'amazone, suivant l'usage, chevauche περιδάδην. Les deux dernières figures étaient vraisemblablement placées aux angles du fronton, en spectatrices paisibles de la bataille [1]. De la centau-

1. Un fragment de la tête d'une amazone mourante paraît, d'après la lithogra-

romachie du fronton ouest, il ne reste guère qu'un torse de femme agenouillée et une tête de centaure; les autres fragments sont trop mutilés pour qu'on puisse tenter de reconstituer la scène. Le style de ces sculptures est très remarquable et rappelle les bas-reliefs du temple de Phigalie; M. Cavvadias les croit tout au moins exécutées sous la direction de Thrasymède de Paros, l'auteur de la statue chryséléphantine d'Esculape, que l'on considère comme un élève de Phidias.

Les fouilles ont recommencé à Epidaure dans les premières semaines de l'été dernier. Comme par le passé, elles ont donné des résultats fort intéressants, que nous résumerons ici en combinant les renseignements parfois bien vagues qui ont été portés à la connaissance du public. On a découvert un fragment d'inscription de $0^m,35$, sur $0^m,30$, s'adaptant à la seconde stèle des guérisons miraculeuses, une dédicace en vers de 78 lignes et d'autres textes épigraphiques. Le temple d'Artémis, comme l'appelle M. Cavvadias, a été entièrement déblayé[1] : on a retrouvé assez de fragments d'architecture pour qu'une restitution intégrale en soit possible. Espérons qu'elle tentera bientôt l'un des pensionnaires de notre Villa Médicis[2]. Parmi les sculptures, on signale une très jolie statuette d'Esculape, deux torses d'adolescents d'excellent travail, la partie inférieure d'un bas-relief représentant Athéné, et surtout trois Victoires qui formaient les acrotères du temple d'Esculape. Toutes ces découvertes doivent être publiées dans les prochains fascicules de l'Ἐφημερις.

La Νέα Ἡμέρα du 25 octobre annonce les trouvailles suivantes faites à l'est du temple d'Esculape : une tête du jeune Télesphore, identique à celle que l'on voit sur les médailles de Pergame; une tête barbue colossale, excellent portrait de l'épidaurien Euanthes, dont le nom a été lu sur une base de statue voisine; le corps de ce même personnage, portant la courte toge des statues d'époque romaine. Depuis, M. Cavvadias a encore découvert une tête colossale barbue, d'époque alexandrine; une tablette de marbre, ornée de deux têtes humaines en relief, surmontées d'un distique latin d'après lequel cette tablette serait une offrande d'un certain Gallus à Esculape, qui l'avait guéri d'une maladie d'yeux; une statuette bien conservée d'Esculape assis; la tête d'une statue colossale du même dieu; une statue de cuivre avec une inscription votive archaïque : enfin, une colonne de marbre portant une inscription

phie de l'Ἐφημερις, pouvoir se comparer aux plus beaux produits de l'art grec. Nous en dirons autant de la partie supérieure du torse d'une Victoire ailée.

1. C'est le cinquième édifice d'Épidaure déblayé depuis le commencement des fouilles : les autres sont le théâtre, le temple d'Esculape, l'*Abaton* ou dortoir des malades et la tholos de Polyclète.

2. Un essai de restauration de la Tholos, par M. Dœrpfeld, vient d'être publié dans les Πρακτικά, 1884, πιν. γ'.

du VIe siècle av. J.-C. C'est le second texte antérieur à Euclide que l'on trouve à Epidaure.

Au sujet de la grande stèle des guérisons d'Esculape, que nous avons traduite dans notre dernière chronique, nous devons faire observer que l'on possédait déjà un document analogue du temps d'Antonin le Pieux, découvert à Rome dans l'île du Tibre, sur l'emplacement du temple d'Esculape (*C. I. G.*, 5980). On y trouve le récit de quatre guérisons, celle de deux aveugles, d'un pleurétique et d'un homme affecté de crachements de sang. Les remèdes indiqués par le dieu sont assez compliqués et rappellent les détails de l'inscription de Julius Apellas, dont nous avons reproduit ici les premières lignes (p. 82).

M. Clermont-Ganneau a présenté, dans la *Revue critique* du 15 décembre 1884 (p. 502) des observations nouvelles sur le rôle du chien dans le culte d'Esculape, que nous avons étudié ici même d'après la stèle des guérisons d'Épidaure (*Revue Archéologique*, 1884, II, p. 129). Le savant orientaliste a signalé trois passages qui m'avaient échappé et qui sont fort instructifs. *Canes adhibentur ejus* (*Æsculapii*) *templo*, dit Festus, *quod is uberibus canis sit nutritus*. La tradition suivant laquelle Esculape aurait été nourri par une chienne est également rapportée par Lactance (*de falsa Religione*, I, 10), d'après Tarquitius : *Ait incertis parentibus natum, expositum et a venatoribus inventum*. Élien parle de mille chiens sacrés nourris dans le sanctuaire de la divinité sicilienne Adranos (*Nat. Anim.*, XI, 20). Or, Adranos paraît être un dieu d'origine syrienne, Hadran. Quant à l'étymologie d'Esculape proposée par Bochart et rappelée par M. Clermont-Ganneau, אישכלבי *ich-kalbi* « l'homme chien », elle m'était naturellement venue à l'esprit, mais je n'avais pas osé la mentionner. J'aurais peut-être été moins réservé si je m'étais souvenu d'une très curieuse inscription corinthienne du VIe siècle, où l'on trouve la forme jusqu'à présent unique Αἰσχλαβιός (*Rœhl, Inscriptiones antiquissimae*, n° 549), qui se rapproche bien plus du prototype sémitique admis par Bochart que la forme Ἀκληπιός de la grécité classique.

Enfin, M. Hartwig Derenbourg a bien voulu m'écrire au sujet des chiens sacrés la lettre suivante, qu'il m'a autorisé à reproduire ici :

« En relisant la comptabilité manuscrite du temple de Citium, je crois toujours que les *Kelabim* mentionnés sur les tablettes n'étaient pas des chiens, mais des hommes. Mais je ne veux pas rentrer dans le débat autrement qu'en vous envoyant les quelques documents dont je vous ai parlé.

« 1° Le nom propre כלבאלם se trouve dans l'inscription 49 du *Corpus inscript. semitic.* (p. 70 et suiv.). Comme M. Renan le remarque très justement, il est synonyme de עבדאלם (voir *Corpus*, p. 30, deux

exemples). Où nous différons, c'est que je traduirais *canis Dei*, ou *canis Elimi* d'une part, *servus Dei* ou *servus Elimi* d'autre part, mais non *canis Deorum* ou *servus Deorum*. P. 30, M. Renan signale la transcription grecque du second nom : Ἀϐδηλιμός.

« 2° Dans l'inscription 52 du *Corpus* (p. 72 et suiv.), un personnage est appelé כלבא, nom que porte également son grand-père. Sans admettre le *Canis ejus*, je suis convaincu de la parfaite identité entre כלבא et כלבאלם.

« 3° C'est dans cette série qu'il faut également placer l'explorateur biblique כָּלֵב. Ce qui est très curieux, c'est que les Septante traduisent l'ethnique כָּלְבִּי (I Samuel, xxv, 3) par ἄνθρωπος κυνικός (cf. Gesenius, *Thesaurus*, s. v. כלב; Schleussner, *Lexicon*, s. v. κυνικός). Les כלבם me paraissent précisément des ἄνθρωποι κυνικοί. »

La question des *kelabim* a été encore abordée par M. Merriam dans *The Nation*, 1885, p. 34. Le savant Américain se rencontre sur plusieurs points avec M. Clermont-Ganneau, dont l'article a paru presque en même temps que le sien. Il nous signale en outre les *chiens sacrés* du temple d'Héphaestos à Aetna en Sicile (Élien, *Hist. anim.*, XI, 3). Cet Héphaestos sicilien se rattacherait au Talos créto-phénicien représenté avec un chien sur certaines monnaies de Phaestos en Crète. Adranus est également accompagné d'un chien sur les monnaies des Mamertins. Philostrate, dans sa *Vie d'Apollonius de Tyane*, mentionne des chiens sacrés attachés au temple de Dictynna en Crète; pour M. Merriam, Hécate a pu être, à l'origine, une divinité à tête de chien. On sait que M. Schliemann, et bien avant lui B. Constant, ont soutenu que l'Athéné et la Héra primitives avaient été représentées avec des têtes de chouette et de génisse; M. Milchhœfer et d'autres ne paraissent pas loin d'accepter la théorie d'après laquelle les animaux-attributs seraient comme les *résidus* d'images zoomorphiques primitives, transformées plus tard par les progrès de l'anthropomorphisme. M. Merriam ajoute en terminant : « Il est permis de se demander si les anciens interprètes juifs des *Rois*, II, XVII, 31, n'avaient pas raison d'attribuer une figure de chien à Nibhaz, l'idole des Avites, rattachant le mot à la racine « aboyer », comme *Anubis latrator*. »

Elatée. — C'est à l'Ἐφημερὶς que nous devons emprunter quelques détails sur les fouilles de l'École française à Élatée, au sujet desquelles le *Bulletin de Correspondance Hellénique* observe un silence où nous nous permettons de trouver trop de modestie. Les travaux, commencés au mois de novembre par M. Paris, membre de l'École, sur l'emplacement du temple d'Athéné Kranaia, ont été interrompus par l'hiver pour reprendre le 7 mai 1884 et durer jusqu'au mois de juillet

de cette année. On a d'abord fouillé en dehors et au nord du temple, à la profondeur de deux mètres; cette recherche a mis au jour, vers l'angle nord-est de l'édifice, des fragments d'architecture en tuf avec des traces de couleurs et des poteries portant des ornements en relief. On y a trouvé aussi la moitié de droite d'une tête de bon style et une base de statue avec le nom d'Athéné Kranaia. A l'intérieur du temple, on a découvert de nombreux fragments de statues en marbre dont quelques-unes paraissent avoir appartenu à une statue colossale d'Athéné; deux bases avec inscriptions, où l'on a lu les noms des artistes *Ergophile* et *Polyclès*; un décret d'une longueur considérable et d'autres inscriptions. A l'ouest, on a découvert un pavé en mosaïque plus élevé que la base des colonnes. Des recherches pratiquées au nord du temple dans les terres de déblai anciennes ont fourni une quantité de terres-cuites brisées, vases, figurines, têtes de lions, poteries épigraphes, etc. Enfin, l'on a recueilli beaucoup de petits objets en bronze et environ cent soixante-dix monnaies.

Olympie. — M. Dimitriadis, chargé par la Société archéologique de continuer les fouilles de la mission allemande, a pratiqué une tranchée d'essai à 64 mètres au nord de l'angle nord-est du stade. Cette tranchée n'a fait découvrir aucune construction. A une profondeur d'un mètre, on a rencontré un tombeau en terre cuite contenant un crâne humain. Dans la palestre, que les Allemands n'ont pas entièrement déblayée. M. Dimitriadis a découvert, à $2^{m},70$ de profondeur, un mur de mauvaise époque composé de pierres calcaires et de fragments de marbre, provenant en partie du toit du temple de Jupiter. A la profondeur de quatre mètres, on a commencé à trouver des fragments de métal et des monnaies byzantines. Jusqu'à présent, on a retiré de la Palestre et du lit du Cladéos trois cent cinquante-huit monnaies, parmi lesquelles de belles pièces en argent d'Élis. Les bronzes sont au nombre de quarante-huit : on signale la partie inférieure d'une statuette vêtue, avec des ailes étendues, une petite tête d'un bon travail archaïque et un trépied, archaïque également. Un plomb circulaire percé d'un trou porte, en petites lettres, l'inscription Προξενίδα. Les trouvailles les plus importantes sont trois fragments de marbre, dont l'un provient d'une métope du temple de Jupiter et les deux autres du fronton occidental du même temple [1].

Orope. — Au mois de juin 1885, M. Phinticlis, vice-président de la Société Archéologique, a commencé des fouilles sur l'emplacement du sanctuaire d'Amphiaraüs. Les résultats ont été dès l'abord très satis-

1. Ἐφημερις, 1884, p. 95.

faisants. On a trouvé un grand nombre de décrets de proxénie, inscrits à une époqne postérieure sur des marbres portant des dédicaces à Amphiaraüs, et deux textes agonistiques intéressants. Mais le document le plus important que l'on ait mis au jour est un sénatus-consulte du temps de Sylla, parfaitement conservé, que l'Ἐφήμερις doit faire connaître sous peu [1]. Ce texte, dit-on, présente une étroite analogie avec le sénatus-consulte de Thisbé, si heureusement commenté par M. Foucart [2]. Comme tous les documents du même genre, il est remarquable par les latinismes de la rédaction, qui est une traduction littérale du texte latin faite vraisemblablement à Rome même. Plusieurs inscriptions trouvées au même endroit donnent des noms d'artistes nouveaux, Simalos, Dionysios fils d'Ariston, Agatharchos fils de Dionysios, Thoinias fils de Teisicratès de Sicyone [3], Teisicratès fils de Thoinias, Naxias fils de Lysimaque d'Athènes. On a encore découvert un théâtre d'une forme singulière, construit en tuf, et un portique adjacent au théâtre. Les abords de ce dernier édifice ont fourni une jolie statue en marbre représentant Hercule au repos, qui a été transportée à Athènes. Les fragments d'architecture et les chapiteaux, d'ordre dorique et ionique, sont en tuf calcaire et présentent des traces de couleurs. Sur le piédestal d'une statue colossale se lit l'inscription ΔΗΜΟΣ ΑΘΗΝΑΙΩΝ. Une autre base supportait des statues de Ptolémée et d'Arsinoé, comme le prouve une inscription trouvée tout auprès. On a pu reconstituer un monument de grande dimension dont l'inscription est ainsi conçue : ὁ δῆμος Ὠρωπίων Λεύκιον Κορνήλιον Λευκίου υἱὸν Σύλλαν Ἐπαφρόδιτον τὸν ἑαυτοῦ σωτῆρα καὶ εὐεργέτην Ἀμφιαράῳ, ἐπὶ ἱερέως Φρυνίχου· Τεισικράτης Θοινίου ἐποίησε. Il s'agit, comme on le voit, d'une statue élevée au dictateur Sylla par le peuple d'Orope, et consacrée à Amphiaraüs. Plus tard, les Oropiens ont gravé des décrets de proxénie sur les plaques de ce monument [4].

Gudion. — En construisant une route à Gudion, des terrassiers grecs découvrirent deux tombeaux contenant de beaux vases, des feuilles d'or, une bague et une statuette en bronze. L'éphorie envoya sur les lieux M. Tzuntas, qui fit ouvrir d'autres tombeaux : dans l'un, celui d'un enfant, on trouva une boucle d'oreille et une amulette en or [5].

1. On n'en a encore publié que cette seule phrase : Μὴ τελεῖν πρόσοδον τᾶς ἱερᾶς χώρας τοῦ Ἀμφιαράου τῷ δημοσιώνῃ.
2. *Archives des Missions*, 2e série, t. VII; cf. Mommsen, *Ephemeris épigraphica*, 1873, p. 278; Schmidt, *Mittheilungen*, IV, p. 235. Le sénatus-consulte de Thisbé était le septième; on en a découvert depuis un à Adramyttium (*Bull. de Corr. Hellén.*, t. II, p. 128) et un à Narthakion (*ibid.*, t. VI, p. 358).
3. Cf. Homolle, *Revue Archéologique*, 1884, II, p. 215.
4. Ἐφήμερις, 1884, p. 100.
5. *Berliner Wochenschrift*, 16 août 1884.

CÉPHALLÉNIE. — Des sondages exécutés à Samé (Céphallénie), sous la direction de M. Cavvadias, ont fait reparaître une porte de l'Acropole, de style cyclopéen et rappelant celle de Mycènes, A l'intérieur de l'Acropole, on a trouvé plusieurs édifices d'une excellente construction. Dans la ville basse, on a découvert deux mosaïques appartenant à une maison romaine. La décoration en est purement géométrique [1].

ÉGYPTE. — L'*Allgemeine Zeitung* donne des renseignements nouveaux sur les papyrus du Fayûm, qui complètent ceux que nous avons réunis dans notre dernière *Chronique*. On travaille à installer la collection au musée de Vienne; deux cents papyrus ont déjà été déroulés et placés entre des plaques de verre. Parmi les papyrus grecs, on a trouvé récemment des fragments considérables de la dissertation esthétique dont nous avons déjà fait mention; on pense qu'elle dérive de l'enseignement d'Aristote. A la série des papyrus impériaux s'ajoutent des documents émanés de Marc-Aurèle, Alexandre Sévère, Gordien, Philippe l'Arabe, Carus et Licinius. Un papyrus donne la date, qui restait encore à fixer, de l'avènement de l'empereur Maximinus Thrax (fin de mars 235). Deux papyrus latins, quittances de l'actuaire Sergius, sont les plus anciens documents datés de ce genre (398 ap. J.-C). Un autre texte bien conservé de la même série, datant du ve siècle, contient un permis du gouverneur de la province autorisant quatre soldats de la Ve légion à se rendre à Arsinoé (El-Fayûm), pour assister aux fêtes de Pâques. Un papyrus bilingue (gréco-latin) de la même époque se rapporte aussi à une décision du praefectus Augustalis.

L'étude des papyrus arabes a fait découvrir une proclamation révolutionnaire de 867 ap. J-C., qui montre sous sa forme originale le système ancien en usage pour désigner les voyelles; la notation actuelle ne date que du VIIIe siècle. Dans dix petites lettres écrites en arabe, de 812 ap. J-C., dont quelques-unes sont encore pourvues de leurs cachets en argile, un fonctionnaire préposé au recouvrement des impôts adresse une commande de rouleaux de papyrus. Cette matière, à laquelle le papier de coton et de lin faisait déjà une forte concurrence, était devenue rare et coûteuse; d'après les lettres en question, un rouleau de papyrus de deux mètres de longueur et soixante centimètres de hauteur coûtait environ trois francs.

RUSSIE MÉRIDIONALE. — Le gouvernement russe a confié à un jeune archéologue, M. Latischew, le soin de réunir les inscriptions grecques et latines découvertes sur la rive septentrionale de la mer

1. Ἐφημερις, 1884, p. 93.

Noire. La dispersion de ces documents à travers un grand nombre de recueils, dont quelques uns ne sortent guère de Russie, rendait l'exécution d'un pareil travail très désirable. M. Latischew a fait connaître ses recherches préliminaires au Congrès archéologique d'Odessa, dans la séance du 28 août 1884 [1]. La commission de publication, dont il fait partie, comprend encore les professeurs Pomjaloswky et Sokolow. Il a été décidé que toutes les inscriptions seraient revues sur les originaux ou du moins comparées à des copies plus anciennes. Le *Corpus* doit publier ou rééditer les textes antérieurs au christianisme découverts entre le Danube et le royaume du Bosphore inclusivement; on laissera de côté les inscriptions du Caucase, qui ont récemment été réunies en un volume par M. Pomjalowsky, ainsi que les légendes des monétaires et celles des inscriptions céramiques, qui sont dans un rapport étroit avec les sujets représentés au point de ne pouvoir être publiées séparément. Nous regrettons cette dernière restriction, qui n'a heureusement pas arrêté les éditeurs du IVe volume du *Corpus* de Bœckh. La collection entière comprendra trois parties : 1° les inscriptions de Tyras, Olbia, Chersonnesos et d'autres localités depuis le Danube jusqu'au royaume du Bosphore; 2° les inscriptions du royaume du Bosphore; 3° les inscriptions céramiques et la *varia supellex*. M. Latischew a déjà recopié les inscriptions conservées à l'Ermitage et dans les bibliothèques impériales de Saint-Pétersbourg. Dans l'automne de 1883, il a fait une longue excursion dans la Russie méridionale, pour copier les inscriptions de Moscou, Charkow, Kertsch, la presqu'île de Taman, Theodosia, Sébastopol, Odessa, Cherson, Kichinew et Kiew. La quantité des documents recueillis par lui est déjà très considérable : il compte cent cinquante inscriptions d'Olbia, trente de Chersonnèse, etc. A l'époque du Congrès, six feuilles du *Corpus* étaient déjà imprimées.

Dans une autre séance du Congrès (29 août), le professeur Jurgewitch d'Odessa s'est prononcé pour l'identification d'Eupatorion avec Inkermann. M. Pomjalowsky a lu un mémoire (4 septembre) sur des collèges de l'ancienne Tanaïs que l'on connaît par des textes épigraphiques découverts en 1869 et 1870 à Nedwigovka. Tanaïs, dans les premiers siècles de notre ère, possédait un collège semblable aux *Collegia funeraticia*, et un thiase auquel se rattachait une association éphébique. Le collège et le thiase avaient en commun le culte de la « divinité suprême », que les textes ne désignent jamais par un autre nom.

SALOMON REINACH.

1. *Berliner Wochenschrift*, 1884, p. 1558.

LE SCHOLIE DU MOINE NÉOPHYTOS

SUR LES CHIFFRES HINDOUS

PAR PAUL TANNERY

---

1. La « question de Boèce », comme on l'a appelée, me paraît aujourd'hui tranchée; il est difficile de croire désormais à l'authenticité de la *Géométrie* qui porte son nom; il est plus difficile encore de la soutenir par des arguments valables [1]. Ainsi est tombée la seule preuve qu'on put mettre en avant pour affirmer l'usage, dans l'antiquité gréco-romaine, de caractères qui auraient donné naissance à nos chiffres modernes; avec cette preuve, s'écroule l'échafaudage des ingénieuses conjectures émises, par exemple, par Wœpcke et Th.-H. Martin, pour expliquer la ressemblance de nos chiffres avec ceux des Arabes, soit d'Occident, soit d'Orient, sans admettre que ce soit précisément des Arabes que ces chiffres nous viennent [2].

Les partisans de l'origine exclusivement hindoue-arabe n'ont pas cependant complètement gagné leur cause; il leur reste à répondre à une grave objection. Il est clair que l'avantage capital des chiffres modernes ne consiste pas dans leur forme, mais bien dans le système de numération de position auquel ils se trouvent liés historiquement; c'est le mode d'emploi du zéro qui fait tout, en somme. Comment se fait-il donc que nous rencontrions tout d'abord, dans l'Occident latin, ces chiffres employés seulement pour marquer les jetons sur l'abacus, c'est-à-dire avec un système de numération essentiellement différent, où le zéro est inutile, et avec des pratiques de calcul qui sont absolument étrangères aux Hindous et aux Arabes? Si l'on prétend que la substitution de chiffres aux caractères numériques des Romains présentait déjà, comme abréviation, un avantage notable, comment se fait-il que cette substitution, à l'origine, se rencontre précisément là où elle n'a aucun intérêt d'abréviation, sur les jetons marqués de l'abacus, et non pas dans l'écriture courante, au moins là où elle

1. Je me contente de signaler : *Die Boetius-frage* de Weissenborn (*Abhandlungen zur Geschichte der Mathematik*, II, 1879, p. 185-240) : et les pages consacrées à cette question par J.-L. Heiberg dans les *Jahresberichte* du *Philologus* (XLIII. p. 506-522).

2. Je rappelle pour mémoire l'hypothèse récemment émise ici même par M. Charles Henry (*Revue archéologique*, juin-juillet 1879), d'après laquelle nos chiffres représenteraient simplement les *sigles* des noms de nombres latins; cette hypothèse ne permet d'expliquer aucune des difficultés de la question; elle ne tient pas compte non plus de ce que les ressemblances partielles entre les *apices* du pseudo-Boèce et les sigles en question s'expliquent d'elles-mêmes par la tendance naturelle qu'ont eue tous les peuples qui ont adopté les chiffres venus de l'Inde, d'en rapprocher la forme de celle des caractères de leur écriture; cette tendance est très nettement accusée chez les Arabes et chez les Byzantins; elle doit s'être fait également sentir chez nos ancêtres du moyen âge.

pouvait se faire sans l'emploi du zéro, en admettant que cet emploi n'ait pas été compris de prime abord?

Voilà, à mon sens du moins, la difficulté capitale, qui est tout à fait indépendante de la question de Boèce, et qui mériterait une étude approfondie; malheureusement la découverte de documents décisifs sur ce point ne peut plus guères, ce semble, être espérée désormais que d'un heureux hasard; je n'ai pas, en tout cas, la prétention de résoudre le problème; mon but est seulement d'apporter un nouvel élément pour sa solution.

S'il était établi, par exemple, que les Byzantins, eux aussi, avant Maxime Planude, ont connu les chiffres arabes, mais que, semblables sur ce point aux Occidentaux, ils ont connu ces chiffres sans posséder l'emploi du zéro, avec un système de numération d'ailleurs distinct de celui de l'abacus, et ne présentant aucun avantage capital sur le mode de numération alphabétique de l'antiquité grecque, la difficulté que j'ai fait ressortir, en ce qui concerne les Occidentaux, ne perdrait-elle pas la majeure partie de l'importance qu'elle semble avoir à première vue?

2. La démonstration du fait que je viens d'indiquer, me paraît possible, grâce à un scholie du moine Néophytos qui occupe la dernière page du manuscrit fonds grec n° 2350 de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit, à la vérité, est moderne (XVIe siècle) et, d'autre part, il y a eu, dans le Bas-Empire, trop de moines portant le nom de Néophytos [1] et ayant plus ou moins écrit, pour que l'on puisse tenter une identification incertaine; il ne me semble toutefois pas probable que l'on puisse regarder le scholie en question comme postérieur à Maxime Planude.

Nous trouvons tout d'abord, au haut de la page, sous l'intitulé : Ἀριθμοὶ ἰνδικοί, cinq séries de nombres, écrits en gros caractères. La première série donne les neuf chiffres; je crois inutile d'en reproduire le fac-similé, car il y a déjà, à mon sens, trop de reproductions de ce genre; les formes des chiffres devraient, en effet, moins être étudiées sur les spécimens analogues que sur les calculs qui se rencontrent dans le courant des textes. Il me suffira donc de dire que les chiffres de Néophytos sont analogues à ceux de Planude, tout en se rapprochant plus sensiblement des modèles arabes ou persans; une seule particularité est à signaler : le 5 est figuré par un grand cercle, comme notre zéro, ce en quoi Néophytos suit l'usage depuis longtemps adopté par les Persans.

La seconde série figure la suite des nombres de 10 à 21 inclusivement; le zéro n'est pas employé comme il l'est par nous, mais au-dessus de tous les chiffres des dizaines se trouve figuré un petit cercle, qui indique la valeur à donner à ces chiffres, qu'ils soient isolés ou accolés à un autre.

La troisième série donne les chiffres de 3 à 9 inclusivement, chacun avec un petit cercle au-dessus; elle représente donc les dizaines de 30 à 90.

La quatrième série donne les centaines, de 100 à 900, figurées de même chacune par le chiffre correspondant surmonté de deux petits cercles juxtaposés sur une ligne horizontale.

1. De ceux antérieurs au XIVe siècle, l'âge d'un seul est déterminé aux environs de l'an 1200.

Dans la cinquième série nous trouvons enfin les mille, c'est-à-dire les neuf chiffres surmontés chacun de trois cercles, posés un et deux et formant triangle, puis pour finir, la myriade figurée par l'unité avec quatre cercles au-dessus en rectangle.

A côté de chacun des nombres des cinq séries, se trouve, en petits caractères, sa figuration dans la notation alphabétique grecque ; la myriade y est figurée par l'α surmonté de deux points sur la même ligne horizontale.

Enfin une main, qui est peut-être celle du copiste lui-même, a inscrit au minium la rubrique : ἀριθμοὶ περσικοί, comme à substituer à celle ἀριθμοὶ ἰνδικοί, et d'autre part elle a rempli de minium tous les petits cercles au-dessus des chiffres, de manière à transformer ces cercles en gros points.

En somme, on se trouve en présence d'un système de numération méthodique, non pas de position comme le nôtre, mais bien *élévatoire*, suivant la nomenclature de Hankel. Ce sytème a d'ailleurs été étudié comme ayant été employé par les Arabes d'Occident avec les chiffres dits *gobâr*, et jusqu'aux travaux de Wœpcke, on lui a donné le même nom qu'à ces chiffres; le savant orientaliste a établi, comme on sait, que ce système n'a jamais été employé effectivement, ni par les Arabes d'Occident, ni par ceux d'Orient, mais que la notation en question se rencontre chez les uns comme chez les autres, dans certains manuscrits où l'emploi moderne du zéro (ou du point qui le remplace en Orient) est d'ailleurs bien enseigné, où cette notation, par suite, ne peut être considérée que comme destinée à faciliter aux commençants la lecture des nombres. Ce fait explique dans une certaine mesure comment Néophytos (ou l'auteur qu'il suivait) a vu à tort, dans cette notation accessoire, l'essence même du système de numération dont il parle.

3. Voici maintenant le texte grec qui accompagne les chiffres dont j'ai parlé, et que je reproduis avec ses particularités d'orthographe et d'accentuation, mais en ajoutant les *iota* souscrits.

Νεοφύτου μοναχοῦ σχόλιον.

Τζύφρα ἐστὶ καὶ λέγεται τὸ ἐπάνω ἑκάστου τῶν στοιχείων ἀπὸ τοῦ δέκα παὶ τῶν καθεξῆς ἀριθμῶν κείμενον ὡς ο̅ μικρόν· σημαίνει δὲ διὰ ταύτης τῆς Ἰνδικῆς φωνῆς τὸ τοιοῦτον τὴν ἀναλογίαν τῶν ἀριθμῶν· ἔνθα οὖν κεῖται ὅμοιον μὲν τοῦ πρώτου στοιχείου ἄλφα, κείμενον δὲ ἀντὶ ἓν ἀριθμοῦ, καὶ ὑπερκείμενον ἔχον ἢ στιγμὴν ἢ ὡς ο̅ μικρόν, ἔχον δὲ συγκείμενον αὐτῷ καὶ ἕτερον σχῆμα στοιχείου Ἰνδικοῦ, τὴν διαφορὰν καὶ αὔξησιν τῶν ἀριθμῶν δηλοῖ· οἷον, ἀντὶ τοῦ καθ' Ἕλληνας πρώτου ἀριθμοῦ α̅, κείμενον παρ' Ἰνδοῖς ι̅, — ἤγουν γραμμή τις εὐθεῖα κατὰ κάθετον φερομένη —, ἐπειδὴ οὐκ ἔχει ὑπὲρ αὐτὸν ἢ στιγμὴν ἢ ο̅ μικρόν, αὐτὸ τοῦτο δηλοῖ ἕνα ἀριθμόν· εἰ δὲ τεθῇ ἐπάνω ἡ στιγμή, προστεθῇ καὶ ἕτερον στοιχεῖον, εἰ μὲν ὅμοιον κατὰ σχῆμά ἐστι τοῦ α^ου, δηλοῖ ια̅, διὰ τὴν προσθήκην τοῦ ὁμοίου στοιχείου καὶ τῆς ὑπερκειμένης μιᾶς στιγμῆς· ὁμοίως καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων στοιχείων, ὡς καὶ ἡ αἴσθησις δηλοῖ· εἰ δὲ πλείονας ἔχει στιγμάς, πλείονα δῆλοι· γνῶθι οὖν ὁ ἀναγινώσκων καὶ ἀναλόγιζε ἕκαστον αὐτῶν.

Traduction.

« Scholie du moine Néophytos.

« Le *tzyphra* est, comme on l'appelle, ce signe semblable à l'*omicron* qui est

au-dessus de chacun des caractères à partir de dix et des nombres suivants; il indique, d'après le sens de ce mot hindou, la progression proportionnelle des nombres; ainsi, si l'on a le caractère analogue à la première lettre *alpha*, et pris pour le nombre *un*, s'il est surmonté d'un point ou de cette sorte d'*omicron*, et qu'il ait à côté de lui un autre des caractères hindous, la différence et la progression des nombres se trouvent indiquées. Par exemple, quand les Hellènes prennent $\overline{\alpha}$, pour le premier nombre, les Hindous posent ι — ou une ligne droite verticale —; s'il n'est pas surmonté d'un point ou de l'*omicron*, il signifiera bien le nombre *un*; mais si on le surmonte d'un point, et qu'on place à côté un autre caractère, si c'est par exemple un pareil au premier, cela signifiera *onze*, par suite de l'addition du caractère pareil, et du point unique superposé. De même pour les autres signes, comme cela se sent. S'il y a plusieurs points, la valeur sera d'autant augmentée. Le lecteur en sait assez pour compter chacun des nombres ci-dessus. »

Il ne paraît pas, en somme, que le moine Néophytos se soit proposé d'introduire chez ses compatriotes le système de numération arabe; il aura voulu simplement l'expliquer comme intéressant à connaître. L'erreur dans laquelle il est tombé sur le principe fondamental de ce système n'en reste pas moins singulière.

P. S. Cette note était déjà à l'impression, lorsque j'ai constaté que le Scholie du moine Néophytos se trouve également (sans être d'ailleurs indiqué par l'*index* du catalogue), au bas du fol. 15 recto du manuscrit fonds grec n° 1928 de la Bibliothèque Nationale; ce manuscrit, du xve siècle, est d'ailleurs certainement la source utilisée par le copiste du n° 2350. Les corrections, faites au minium sur ce dernier, et que j'ai signalées, ne se trouvent pas sur l'original.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE

Le dieu favori d'Alexandre. — Lysippe, nous disent les anciens auteurs, avait sculpté pour Alexandre une statuette d'Hercule, destinée à occuper le milieu d'une table, et que pour cela on nomme l'*Hercule Epitrapezios*. La statuette, haute d'un pied, représentait le fils d'Alcmène assis sur un rocher, recouvert de la peau du lion de Némée; sa main droite élevait une coupe, sa gauche tenait la massue; son regard dirigé vers le ciel semblait attendre le breuvage d'immortalité, récompense de ses travaux.

Le héros macédonien, raconte Stace, aimait la statuette de Lysippe; il se plaisait à la toucher de ces mains qui gagnaient les batailles et distribuaient les couronnes; il lui demandait des inspirations dans les circonstances périlleuses; et, dans le secret de sa tente, il lui racontait les exploits de la veille ou lui demandait des conseils pour le lendemain. Hercule était le dieu favori de Philippe et d'Alexandre; il figure avec les deux princes sur les plus belles monnaies macédoniennes; on sait enfin que le conquérant rêva toujours d'imiter ou d'égaler le demi-dieu, dont le mythe célébrait les bienfaits rendus à la civilisation et à l'humanité opprimée.

L'Hercule Epitrapezios de Lysippe vint plus tard en la possession d'Annibal, puis de Sylla; au second siècle de notre ère, il se trouvait à Rome parmi les richesses artistiques de Nonius Vindex. A partir de là, on perd sa trace.

Ce qui est plus regrettable encore, c'est que dans les œuvres de la statuaire antique qui nous sont parvenues, rien n'a été recueilli qu'on ait pu jusqu'à ce jour attribuer, en toute certitude, à Lysippe. Pourtant les anciens nous parlent avec une vive admiration de cet incomparable artiste; ils disent de lui qu'il porta la statuaire à un degré de perfection qui ne fut jamais dépassé; le trait caractérisque de ses ouvrages était une sveltesse surprenante, hardie, qui n'excluait ni la noblesse, ni la puissance, ni la grandeur. M. Ravaisson, conservateur des antiques au musée du Louvre, recueille, dans un mémoire communiqué à l'Académie, toutes les indications laissées par les écrivains sur le « faire » et la manière de Lysippe; il les rapproche, les combine et réussit à en tirer un ensemble de renseignements précis, qui permettront désormais de reconnaître les œuvres sorties des mains de Lysippe ou de ses successeurs.

Appliquant aussitôt ses données, M. Ravaisson place sous les yeux de ses confrères la photographie d'un plâtre, provenant du Louvre, conservé aujourd'hui à l'École des beaux-arts, et publié naguère par M. de Clarac. C'est la reproduction d'une statuette antique représentant Hercule assis, la tête levée vers le ciel, tenant de la main gauche la massue, et ayant dans la paume de la main droite des pommes, symbole de victoire et de félicité. Il paraît probable que

cette main et le bras sont des restaurations et rien n'empêche d'admettre que le demi-dieu tenait la coupe traditionnelle. Quoi qu'il en soit, M. Ravaisson incline fortement à reconnaître dans cette statuette une répétition de l'Hercule Epitrapezios, dont la célébrité et la beauté furent telles que les sculpteurs grecs durent en reproduire le type à l'envi.

M. Ravaisson signale, en effet, dans les collections du Musée britannique, une autre statuette d'Hercule, analogue au plâtre de l'École des beaux-arts. Enfin, il annonce qu'il a découvert dans les magasins du Louvre deux statuettes de marbre qui, malgré leur état de mutilation, laissent reconnaître le type de l'Hercule Epitrapezios et dont le beau travail décèle la manière lysippéenne.

Cette manière apparaît encore dans le buste colossal trouvé à Délos, qui ne serait autre que l'image d'Alexandre, dans le torse du Belvédère, dans deux statues colossales d'Hercule au Louvre, dans l'Hercule Farnèse, dans une tête d'Hercule au Musée britannique, dans le faux Xénophon au Louvre, dans le faux Bacchus couronné de lierre au Louvre. Ces deux ouvrages, suivant M. Ravaisson, représentent Hercule. L'auteur du mémoire cite enfin parmi les pièces que l'on peut attribuer à Lysippe ou à son école un prétendu Commode, le Faune à l'enfant (Silène portant Bacchus enfant), le Marsyas et le Mercure du Louvre, etc.

— Après lecture du décret présidentiel approuvant l'élection en qualité de membre libre de M. A. de Boislisle, le nouvel élu a été introduit et admis aux honneurs de la séance.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE

Les artistes dionysiens. — M. Maspero, au cours de ses récentes investigations dans la vallée du Nil égyptien, a découvert quelques inscriptions grecques inédites. Il les a transmises à M. Miller, qui communique aujourd'hui sommairement le résultat de son étude à l'Académie. M. Miller, étant retenu chez lui par une indisposition, a prié son confrère M. H. Weil de faire la communication à sa place.

Une de ces inscriptions provient d'un de ces collèges dont M. Foucart a retracé l'histoire dans un livre aussi curieux qu'érudit. L'inscription est un décret adopté par la phratrie des artistes de Dionysos (Bacchus), et décernant, suivant l'usage, à un ancien dignitaire de l'association une couronne de lierre, en témoignage des services rendus. Le décret ajoute que le portrait en peinture de ce dignitaire, nommé Lysimaque, sera placé avec honneur dans le vestibule du prytanée. Suivent les signatures des membres du collège, parmi lesquelles nous remarquons celle d'un dignitaire sacerdotal, chargé de présider aux rites (*o prôtos en tois hierois*) du sacrifice solennel en l'honneur de Dionysos, le patron de l'association; puis celles des poètes épiques, des citharistes, des danseurs, d'un acteur tragique et de cinq synagônistes (auxiliaires) tragiques, de six poètes comiques, de trompettes, de costumiers, etc.

A cette liste viennent s'ajouter, sans doute en qualité de membres extraordinaires, les noms des *proxènes*, c'est-à-dire de ceux qui ont donné l'hospitalité

aux artistes et des amis des artistes (*philotechnitæ*), c'est-à-dire ceux qui, à un titre quelconque, ont manifesté leur sympathie à la corporation.

Nous nous trouvons ici en présence d'une association vouée à la célébration des fêtes de Bacchus, fêtes à la fois religieuses et artistiques et qui comportaient un grand déploiement de pompe et de spectacles variés. L'éclat de ces réjouissances ne fut jamais plus vif que sous les Lagides, qui prétendaient tirer leur origine de Bacchus du côté maternel, par Déjanire. Le décret fait mention des Ptolémées sous l'appellation des « Dieux frères » (*Theoi adelphoi*). M. Miller pense qu'il faut l'attribuer soit aux dernières années du règne de Ptolémée Philadelphe, soit aux premières du règne d'Evergète.

L'envoi de M. Maspero contient encore une autre inscription analogue, mais plus courte et moins intéressante. Un autre texte nomme le prêtre Hypalus, déjà connu par des documents démotiques. Enfin il y a une inscription métrique, du temps des Ptolémées, dont M. Henri Weil a essayé la restitution.

Le président a prié M. Weil de transmettre à M. Miller les remerciments de l'Académie et l'expression de l'intérêt qu'elle prend à sa santé.

Elections diverses. — L'Académie décide par voie de scrutin qu'il y a lieu de remplacer M. Quicherat, membre ordinaire, décédé depuis plus d'un mois. Elle fixe au 23 janvier l'exposition des titres des candidats et au 30 janvier suivant l'élection.

L'Académie procède à l'élection de deux correspondants nationaux.

Pour la première place, la commission spéciale présentait les candidats dans l'ordre suivant:

MM. Blancard, Chabonneau, R. Kerviler.

M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, a été élu par 25 voix contre 6 données à M. Chabonneau.

Les candidats pour la seconde place étaient, suivant l'ordre de la commission, MM. Delattre de Nadailhac, Champoiseau.

A cette liste avaient été ajoutés, sur la demande de plusieurs académiciens, MM. de Sainte-Marie et le docteur Reboud.

Au premier tour de scrutin, M. de Nadailhac a obtenu 14 voix contre 9 données à M. Chabonneau, 7 au Père Delattre, 1 à M. Champoiseau. 1 à M. Reboud.

Au deuxième tour de scrutin, M. de Nadailhac, auteur d'ouvrages sur l'homme préhistorique, a été élu par 17 voix contre 11 données à M. Chabonneau et 3 au Père Delattre.

Sont élus membres de la commission du prix Gobert pour l'année 1885: MM. Jourdain, d'Arbois de Jubainville, A. de Boislisle et G. Schlumberger.

SÉANCE DU 2 JANVIER

Renouvellement du bureau. — Aussitôt après la lecture du procès-verbal et l'introduction de l'un des nouveaux élus, M. Benoist, l'Académie procède aux scrutins nécessaires pour le renouvellement de son bureau.

Le vice-président, M. Ernest Desjardins, est élu président pour 1885, à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Gaston Paris est élu vice-président, également à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. G. Perrot, président sortant, dans une courte allocution, remercie la compagnie de l'honneur qu'elle lui a décerné et dont le souvenir lui restera précieux. En participant aux travaux de toutes les commissions, il a pu mieux pénétrer dans la vie intime de l'Académie et connaître la judicieuse sagesse, l'esprit éminemment critique et le désintéressement zélé qu'elle apporte dans la rédaction des programmes, dans la distribution des récompenses et des encouragements, enfin dans la direction qu'elle sait imprimer à l'érudition française. Cette année, les morts ont été nombreuses et cruelles au sein de l'Académie. M. Perrot exprime l'espoir que son successeur dans le fauteuil présidentiel sera mis à une moins rude épreuve que lui-même. Il invite MM. Desjardins et Gaston Paris à prendre leurs places au bureau.

M. E. Desjardins, président, remercie ses confrères du nouveau témoignage de sympathie et de bienveillance qu'ils viennent de lui donner. Il fait de son prédécesseur un vif éloge : « Dans les circonstances les plus douloureuses, nous savons, ajoute-t-il, avec quel dévouement affectueux il a représenté l'Académie, avec quelle dignité, avec quelle vérité, avec quel tact il a parlé en son nom. Tout à l'heure, en vous parlant de nos commissions, il oubliait de vous dire que son assiduité à en suivre les travaux leur avait procuré un excellent concours et que c'était, par exemple, sur ses conseils et son initiative que telle de ces commissions venait de décider une publication importante. Ce n'est pas un remerciement banal que je propose à l'Académie d'adresser au président sortant... »

La proposition est adoptée aussitôt, et le secrétaire perpétuel la consigne au procès-verbal.

« ... Il me reste une tâche pénible à remplir. Un de nos confrères, M. Frédéric Baudry, est décédé ce matin. Ce n'est pas l'heure de parler de sa carrière scientifique et de louer ses travaux comme ils le méritent; tout entier à la douleur de cette perte, je vous propose de lever la séance.

« Notre éminent confrère, M. Alfred Maury, dont vous avez sans doute remarqué l'absence, a été victime d'un accident de voiture, il y a quelques jours. Grâce aux soins dévoués qui lui sont prodigués, nous espérons le revoir bientôt parmi nous. »

Par suite de la mort de M. Baudry, la séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 9 JANVIER 1885

M. Ernest Desjardins, président, prononce une allocution dans laquelle il rend hommage à la mémoire de M. Frédéric Baudry et rappelle les travaux variés par lesquels il s'est fait connaître.

Les commissions annuelles de l'Académie sont ainsi composées pour l'année 1885 :

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Egger, Renan, Maury, Delisle, Miller, Hauréau, de Rozière;

Commission des antiquités de la France : MM. Renier, Maury, Delisle, Hauréau, Desnoyers, de Rozière, Alexandre Bertrand, Schlumberger;

Commission des écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Ravaisson, Egger, Léon Renier, Delisle, Miller, Jules Girard, Heuzey, Georges Perrot;

Commission du nord de l'Afrique : MM. Renan, Léon Renier, Pavet de Courteille, Duruy, Georges Perrot, Barbier de Meynard, Schefer, Maspéro;

Commission administrative : MM. Jourdain, Deloche.

Sont aussi membres de toutes ces commissions les membres du bureau de l'Académie : MM. Ernest Desjardins, président, Gaston Paris, vice-président, et Wallon, secrétaire perpétuel.

M. Gaston Paris est élu membre de la commission du prix Volney, en remplacement de M. Adolphe Regnier.

L'Académie, après délibération en comité secret, procède à l'élection d'un correspondant étranger, en remplacement de M. Lepsius. M. Domenico Comparetti est élu.

Ouvrages présentés : — par M. Delisle : 1° Fournier (Paul), *Le royaume d'Arles et de Vienne sous les premiers empereurs de la maison de Souabe*; 2° Beaurepaire (Eug. de), *Variétés archéologiques* et *Promenade de la Société française d'archéologie dans la ville de Caen;* 3° *Mémoires de* (sic) *Eustache Piémond, notaire royal delphinal de la ville de Saint-Antoine en Dauphiné*, publiés par A. Brun-Durand; par M. Alexandre Bertrand : Adam (Lucien), *la langue des Esquimaux; les Idiomes négro-aryen et maléo-aryen; les Langues américaines; les Langues ouralo-altaïques*; *Du parler des hommes et du parler des femmes en langue caraïbe; Du genre dans les diverses langues*; — Par M. Georges Perrot : Tissot (Ch.), *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, tome 1er.

SÉANCE DU 16 JANVIER 1885

Les commissions chargées d'examiner les ouvrages envoyés au concours pour les divers prix sont ainsi composées :

Prix ordinaire : « Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins. » MM. Renan, Derembourg, Schefer, Weil.

Prix ordinaire : « Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge, etc. » MM. Delisle, Jourdain, Hauréau, Paul Meyer.

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne). MM. P.-Ch. Robert, de Vogüé, Georges Perrot, Schlumberger.

Prix Bordin : « Etude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque, etc. » MM. Duruy, Heuzey, Georges Perrot, Bréal.

Prix Bordin : « Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins, soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la république jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère. » MM. Egger, Léon Renier, de Rozière, Duruy.

Prix Brunet : « Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe inti-

tulé *Fihrst*, toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe, etc. » MM. Renan, Derembourg, Barbier de Meynard, Schefer.

Prix Stanislas Julien (pour le meilleur ouvrage relatif à la Chine). MM. Maury, Pavet de Courteille, d'Hervey de Saint-Denys, Oppert.

Prix La Grange (pour la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France). MM. Delisle, Siméon Luce, Paul Meyer, d'Arbois de Jubainville.

M. le comte de Lasteyrie communique la photographie d'une croix-reliquaire d'orfèvrerie, à double traverse, ornée de filigranes, de cabochons, de perles et de pierres gravées, conservée aujourd'hui dans l'église de Gorre (Haute-Vienne). Cette croix provient du trésor de l'abbaye de Grandmont, au diocèse de Limoges, supprimée au siècle dernier. On la trouve mentionnée sur les divers inventaires du trésor de l'abbaye depuis le XVe siècle. M. de Lasteyrie pense qu'il faut attribuer ce travail à l'orfèvrerie limousine du moyen âge. Il s'écarte en cela d'une opinion généralement reçue parmi les archéologues, qui veut qu'il n'ait été fait de croix à double traverse qu'en Orient. Il est vrai que l'usage de ces croix a commencé en Orient, où elles ont toujours été employées à renfermer une même espèce de reliques, les fragments du bois de la Vraie Croix. Mais quelques-uns de ces reliquaires byzantins ont été apportés en Occident par les croisés, et les orfèvres de nos pays les ont imités, en les employant au même usage : les reliquaires en forme de croix à double traverse renferment toujours des fragments de bois considérés comme provenant de la Vraie Croix. M. de Lasteyrie cite des croix de cette forme qu'on ne peut attribuer qu'à des orfèvres de l'Occident : celle de Clairmarais, où l'on voit des nielles de style gothique et des légendes latines ; celle d'Aubazine, où il a déchiffré lui-même les noms de saint Grégoire et de saint Martin, en latin. La croix de Gorre étant conservée depuis le moyen âge dans une abbaye du Limousin, pays renommé de tout temps pour son orfèvrerie, il est naturel de l'attribuer aux artisans de ce pays.

Mais, si la croix même ne vient pas d'Orient, plusieurs des pierres dont elle est ornée en viennent. M. de Lasteyrie signale notamment deux pierres gravées qui appartiennent évidemment à l'art sassanide. L'une, de travail assez barbare, représente un lion dévorant un taureau ou une antilope, et au-dessous un chien poursuivant un lièvre. L'autre est une fort belle améthyste, un chef-d'œuvre de la glyptique orientale. On y voit un cavalier combattant des lions. Le chasseur est vêtu d'un costume très ajusté et sa tête est surmontée d'une aigrette ; le cheval porte aussi une aigrette et une housse à la persane. Cette pierre paraît être du VIe siècle de notre ère ou environ.

M. Georges Perrot annonce qu'il a reçu des nouvelles des travaux que poursuit M. Maspéro en Égypte. On s'occupe activement du déblaiement du temple de Louqsor. Un grand nombre d'indigènes qui avaient établi leurs habitations sur les ruines du temple ont été expropriés. On espère qu'une grande partie de l'édifice pourra être mis à découvert dès cette année.

M. Schlumberger fait connaître la liste des ouvrages envoyés cette année au concours pour le prix Gobert :

Hanotaux (Gabriel), *Origine de l'institution des intendants de province;*

Touflet (G.), *Onomastique de la Gaule sceltane, etc.;*

Luchaire (A.), *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, et *Études sur les actes de Louis VII;*

Maulde (R. de), *Jeanne de France. duchesse d'Orléans et de Berny*, et *Procédures politiques du règne de Louis XII*;

Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne lanque française*, suite;

Giry (A.), *les Établissements de Rouen*, t. II;

Bruel (A.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. III.

M. Désiré Charnay commence la lecture d'un mémoire sur la civilisation toltèque.

Ouvrages présentés, de la part des auteurs ou éditeurs : — Par M. Gaston Paris : *Lettere di P. Champollion ad Ippolito Rosellini ed a Leopoldo II di Toscana*, per cura del prof. E. Teza (extrait des *Atti del R. Istituto venuto di scienze, lettere ed arti;* — par M. Oppert : Revillout (Eugène), *Un poème satirique, composé à l'occasion de la maladie du poète-musicien, hérault d'insurrection, Hor-ut'a* (Ἀρυώθης) (*papyrus de Vienne*); — par M. Weil : *Aeschyli Tragœdiæ*, edidit Henricus Weil (dans la *Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana);* — par M. Delisle : 1° Bengesco (Georges), *Bibliographie des œuvres de Voltaire*, t. II; 2° Picot (Emile), *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I.

(Extrait de la *Revue critique d'histoire et de littérature.*)

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE

M. le Président annonce que deux membres de la Société, MM. de Boislisle et Schlumberger viennent d'être élus, le premier, membre libre, le second, membre titulaire de l'Académie des Inscriptions.

De nouvelles adhésions arrivent à la Société pour sa pétition, en vue de la conservation des monuments historiques dans les colonies et possessions françaises.

Ce sont celles des Sociétés suivantes, Académie des sciences, etc., de Dijon, Société du Borda à Dax, Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran, Société bibliographique Société archéologique d'Avesne (Nord), Commission archéologique de Narbonne, Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

A propos de l'inscription de Sainte-Énimie, M. Mowat cite un exemple du mot *aula*, un vers de chapelle au XIe siècle.

M. Mowat dépose l'estampage de briques prétendues antiques du musée de

Vendôme; il en constate la fausseté et les rapproche des briques de Neuvy-sur-Barangon. MM. de Villefosse, Bertrand et Gaidoz font remarquer que ces falsifications ne trompent plus aucun archéologue.

M. Bertrand lit une note de M. Nicaise sur une nouvelle sépulture gauloise découverte à l'Épine-Marne.

M. Gaidoz présente, de la part de M. L. Morel, un fragment de lampe en terre rouge, représentant un buste du soleil, radié et enfermé dans un cercle que M. Morel suppose figurer une roue. A ce propos M. de Villefosse déclare que ce type est commun.

M. Gaidoz lit ensuite une note sur un nouvel exemplaire du dieu gaulois assis les jambes croisées, et découvert en Auvergne.

M. Flouest présente le dessin de divers objets en fer et notamment un hipposandale. MM. Mowat et Nicard pensent que les hipposandales n'ont pu servir que passagèrement et pour des chevaux malades.

M. Héron de Villefosse lit au nom de M. Kerkhelé un mémoire sur l'église de Gourgé, près Parthenay. Le chœur de cette église remonte aux dix dernières années du IXe siècle, il fait partie d'une catégorie d'édifices dont les spécimens sont excessivement rares en France. M. de Lasteyrie conteste cette attribution.

M. Héron de Villefosse communique ensuite de la part de M. Guigue une inscription découverte dans le Rhône, qui mentionne pour la première fois les corporations des négociants transalpins et cisalpins.

Le personnage auquel l'inscription a été élevée et qui fut préfet de cette corporation, est originaire de Trèves.

M. Héron de Villefosse lit enfin une lettre de M. Rochetin contenant d'importantes remarques sur le texte et le sens d'une inscription celtique en caractères grecs, découverte à la source du Groseau (Vaucluse).

M. Muntz communique la photographie d'un plan inédit de la ville de Rome, inséré dans le livre d'heures du duc de Bury, qui appartient à Mgr le duc d'Aumale; ce plan est antérieur à 1416 et M. Muntz en fait valoir l'intérêt pour l'histoire de la ville de Rome.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE

La Société reçoit de nouvelles adhésions à la pétition pour la conservation des monuments historiques dans les colonies et possessions françaises. Ce sont celles des Sociétés suivantes :

Société historique littéraire, etc., du Cher; Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse, Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Société d'agriculture, industrie, etc., etc., de la Lozère; Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Commission des antiquités de la ville de Castres.

M. Palustre fait connaître un monument funéraire de la famille d'Alesso, retrouvé au château d'Ussé (Indre-et-Loire). Il communique ensuite les photo-

graphies de remarquables objets d'orfèvrerie ancienne faisant partie du trésor de la cathédrale de Trèves.

M. Courajod lit un mémoire intitulé *Germain Pilon et les monuments de la chapelle de Birague à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers*, dans lequel il démontre, à l'aide de gravures et de dessins anciens, que deux écussons de marbre blanc d'un goût charmant et d'une très belle exécution, entrés récemment au Louvre, proviennent du célèbre tombeau de Valentine Balbiani, femme du chancelier de Birague.

M. Héron de Villefosse annonce à la compagnie que le R. P. Camille de la Croix vient de commencer des fouilles à Antigny (Vienne), dans un ancien cimetière mérovingien et que ces fouilles, qui promettent d'être très fructueuses, ont donné déjà des résultats importants; il présente l'estampage d'une inscription romaine qui avait été employée pour faire un sarcophage et qui renferme des noms gaulois intéressants. Une note de M. Ernault, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, accompagne l'envoi du P. de la Croix. Plusieurs inscriptions funéraires mérovingiennes ont été découvertes; l'une contient une formule nouvelle relative au respect dû à la sépulture.

M. Héron de Villefosse présente ensuite de la part de M. Loustan divers objets trouvés à Orléansville (Algérie), une matrice de sceau en terre cuite portant trois noms romains, et un charmant petit médaillon en pâte de verre muni d'une bélière; on y voit deux têtes romaines, un homme et une femme de l'époque des Antonins, mais qu'il est impossible d'identifier d'une manière plus précise.

M. Flouest donne de nouveaux détails sur l'idéogramme en forme d'S dont il a déjà parlé précédemment.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Notre collaborateur, M. Héron de Villefosse, nous communique la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Rochetin, membre de l'Académie de Vaucluse, à l'occasion de l'inscription celtique du Groseau :

« 13 décembre 1884.

« Puisque vous vous êtes occupé de l'inscription celtique du Groseau et que vous en avez donné une lecture, permettez-moi de vous faire part de la restitution partielle mais cependant importante que je viens d'y faire. Adoptant pour la troisième ligne la lecture par vous proposée, je reconnais un **P** dans la première lettre de cette ligne et suppléant la précédente qui a disparu et qui a été indubitablement un **Γ**, je lis le mot ainsi restitué **ΓΡΑCEΛOY** qui est le génitif du mot grec **ΓΡΑCEΛON**, lequel correspond exactement au mot latin *Grasello* ou *Grasellum*, par lequel la source du Groseau est désignée dans de très anciennes chartes du moyen âge. C'est donc la paléographie qui m'a puis-

samment aidé et m'a donné la signification de cette ligne. Ce mot ΓΡΑCEΛOY occupe suivant moi, toute cette troisième ligne et le B de *bratoude* que vous supposiez la terminer se trouvait au commencement de la ligne suivante au-dessous du Γ disparu; en ceci, j'adopte la lecture de M. Allmer, elle ne me paraît pas douteuse [1].

« J'ai donc aujourd'hui acquis la certitude que l'inscription du Groseau est votive et dédiée par un dévot gaulois à la belle source, la plus belle du département du Vaucluse après celle qui lui a donné son nom et qui, comme elle, a été divinisée à l'époque celtique d'abord, à l'époque romaine ensuite. Le *bratoude kantena* qui termine aussi celle de Colias, trouvée également près d'une source anciennement divinisée, et d'autres également connues, doit être une formule d'inscription votive et correspondre au *votum solvit* des Latins; seulement comme cela se produit d'ordinaire dans la phrase celtique, l'inversion latine n'existe pas et le verbe précède le régime.

Je crois donc ne pas me tromper beaucoup en donnant à l'inscription du Groseau la physionomie et le sens général suivants :

1re	ligne :	*Un tel* (le nom du dévot illisible)	
2e	»	*aux nymphes* ou *aux génies* (illisible)	
3e	»	ΓΡΑCEΛOY	(*du Groseau*)
4e	»	BPATOYΔE	(*solvit*)
5e	»	KANTENA	(*votum*)

« M. Deloye croit aussi avoir reconnu le nom du dieu topique (selon moi la source divinisée) de l'ermitage de Notre-Dame de Laval, dans l'inscription celtique en caractères grecs trouvée en cet endroit et publiée récemment par M. F. Germer-Durand. Ce nom de divinité topique serait le même que celui du village voisin *Colias*. On lit en effet au commencement de ce texte épigraphique KOΛIO ou peut-être KOΛIOΣ, en y comprenant le Σ de la seconde ligne. Il faut reconnaître, si la lecture de M. F. Germer-Durand est exacte, que ce mot a la plus grande ressemblance avec le nom de *Colias*, en admettant, ce qui se présente souvent en philologie, que l'O soit changé en A.

« Je prépare en ce moment une note dans laquelle je rapproche les deux inscriptions de Colias et du Groseau et les lieux où elles ont été trouvées. Les sites ont la plus grande analogie par la source qui les arrose et les débris d'antiquités et de *sacellum* qui y ont été trouvés. Je n'ai pas voulu attendre d'avoir fini mon travail pour vous communiquer le résultat de mes études et je vous serais reconnaissant de le faire connaître à vos confrères de la Société des Antiquaires et particulièrement aux celtologues tels que MM. d'Arbois de Jubainville et Gaidoz. »

1. En écrivant ces lignes M. Rochetin s'appuyait sur une lecture fautive, donnée sous mon nom, dans le compte rendu de la Société des Antiquaires (voir *Bulletin épigraphique*, t. IV, p. 141). Un moulage meilleur communiqué par l'abbé Saurel m'a permis d'établir le texte de l'inscription du Groseau d'une manière à peu près certaine; j'ai publié ce texte avec un fac-similé dans le *Bulletin des Antiquaires*, mai 1884 [A. H. de V.].

— Nous avons reçu une intéressante note de M. Adolphe Klitsche de La Grange, intitulée *Sulla tecnologia del vasellame nero degli antichi*, lettera a... W. Helbig, in-8, Rome, 1884. L'auteur, connu par les fouilles qu'il a faites à plusieurs reprises dans le territoire des Allumiere, achève d'y établir un fait qui avait été déjà, si nous ne nous trompons, signalé par M. Fr. Lenormant. Se fondant sur le résultat des expériences qu'il a faites avec le concours d'un chimiste, il démontre que la belle teinte noire des vases de *Chiusi* qui sont connus en Italie sous le nom de *buchero nero* n'est pas due, comme on l'a cru quelquefois, soit à un oxyde métallique mélangé à l'argile, soit à un vernis appliqué sur la surface. Ces vases, fabriqués avec la même argile que tous les autres, ont été seulement enfumés, après la cuisson, dans un récipient clos. La fumée a déposé dans les pores de l'argile une poussière de charbon qui s'est incorporée à la pâte et que l'analyse chimique dégage des autres éléments. M. Klitsche a tenu à employer le procédé; il a obtenu des résultats pareils.

— Une très intéressante dissertation d'Al. Conze, publiée dans les *Sitzungsberichte*, de l'Académie de Berlin (1884, 18 décembre), annonce une découverte curieuse. Les travaux allemands, dans l'acropole de Pergame, paraissent avoir dégagé les salles qui renfermaient la célèbre bibliothèque formée par les Eumène et les Attale. On verra dans le mémoire de M. C., quelles raisons le décident à reconnaître l'emplacement de cette bibliothèque dans plusieurs pièces situées sur deux des côtés d'un portique qui entourait le temple d'Athéné-Polias.

— On nous écrit de Rome, en date du 29 décembre :

Des fouilles pratiquées sur une parcelle de terrain ayant appartenu au prince Bonaparte et récemment acquise par la *Banca Italiana*, ont amené une découverte du plus grand intérêt et destinée sans doute à mettre en émoi le monde des savants.

En creusant les fondations d'une maison à construire, la pioche des ouvriers rencontra quelque chose de résistant: c'était une voûte assez solide, mais dont *on aurait eu bientôt raison*, du train dont on y allait, si le directeur des travaux, M. l'ingénieur Maraini, n'était heureusement arrivé tout juste à temps pour arrêter une œuvre inconsciente de vandalisme. M. Maraini fit dégager les abords de cette construction souterraine et ne tarda pas à reconnaître qu'il était en présence d'un véritable hypogée, remontant à une haute antiquité. D'après quelques inscriptions sur des dalles de marbre, il ne s'agissait de rien moins que des tombeaux de quatre membres de la famille de Licinius Crassus, personnages mentionnés par Tacite, Senèque et Pline le Jeune, à savoir Cneius Pompeius Magnus, neveu du grand Pompée et assassiné par ordre de Claude; Licinius Crassus, victime de Néron, et Lucius Calpurnius Licinianus, choisi par Galba comme son successeur à l'Empire et tué quelques jours après par des prétoriens partisans d'Othon, et enfin l'épouse de Licinianus, Verania Gemina, fille du consul Quinctius Veranus.

Les archéologues assurent que, depuis la mise au jour du tombeau des Scipions, en 1780, il n'y aurait jamais eu une découverte d'une aussi grande impor-

tance que celle à laquelle M. Maraini vient d'attacher son nom. Les fouilles continuent dans le but d'isoler l'hypogée. A bientôt d'autres détails. — P. »

(*Journal de Genève.*)

SÉPULTURES PARISIENNES. — L'INCINÉRATION.

Ier ou IIe siècle. — L'incinération était pratiquée dès la plus haute antiquité chez les Grecs et les Romains. Cet usage se continua en partie à Lutèce, pendant la domination romaine.

Les corps incinérés, les restes des ossements, étaient pieusement recueillis. On les conservait, soit dans des urnes qui devenaient sacrées pour la famille, soit dans des chambres mortuaires; mais souvent, à Lutèce, les urnes étaient inhumées dans le champ de sépulture commun, ainsi que nous l'avons souvent constaté. Celle que nous allons décrire a été trouvée pleine de terre, d'ossements humains accompagnés d'ossements de mouton; nous pouvons supposer que cet animal avait été offert en sacrifice et incinéré sur le bûcher du mort, si on en juge par la destruction presque complète des ossements et leur pêle-mêle dans l'urne avec les restes humains. Il y avait aussi quelques fragments de vases en terre et en verre, peut-être des vases votifs exposés sur le bûcher; ces derniers, brisés par le feu, se trouvaient mêlés aux restes recueillis et placés dans l'urne cinéraire. Voici l'inventaire de ces objets :

Un fragment de crâne et sa suture; une petite canine; trois vertèbres dorsales; deux têtes de fémur; deux têtes d'humérus; une cavité cotyloïde; fragments de côtes; fragments de péroné; un fragment du grand trochanter; un demi-litre environ d'ossements humains indéterminés; osselets et ossements de mouton; fragments de vases en terre et en verre irisé.

Comme on le voit par cette énumération, nous pouvons affirmer que les moindres restes provenant des corps incinérés étaient recueillis avec le plus grand soin, ainsi que les objets offerts en sacrifice.

Sépultures du IIIe ou IVe siècle. — Le 13 juin 1880, en explorant le sol occupé aujourd'hui par la maison qui porte le no 16 de l'avenue des Gobelins, je priai M. Chapeau, chef ouvrier, d'ouvrir une tranchée en un point où le sol me semblait avoir été remué; après un travail de quinze minutes, nous vîmes que nous étions sur une fosse à même le sol. Sachant que les objets curieux se trouvent presque toujours à la droite du mort, au-dessus de la clavicule, le travail continua plus lentement afin de ne rien briser; on ne tarda pas à rencontrer la tête du squelette et à la dégager avec le plus grand soin. Durant ce travail, notre couteau de bois rencontra le col d'une charmante ampulla ou bouteille en terre rouge, à anse, de $0^m,16$ cent. de hauteur sur $0^m,13$ cent. de largeur[1]. La tête nous apparut admirablement conservée : les maxillaires pos-

1. Sur cette poterie, nous constatons les premiers essais de la peinture céramique. C'est une décoration en blanc sur les vases en terre rouge et grise; elle se compose généralement de filets concentriques disposés autour du vase et exécutés au moyen de la tournette; parfois quelques rinceaux sont disposés entre les cercles de même couleur. Ce type se rencontre dans le champ de sépultures de l'Arbalète, découvert et exploré par moi. Nous pouvons donc affirmer que nous sommes en présence des premiers essais de peinture céramique à Paris, et que cette découverte remonte aux premiers siècles de notre ère.

sédaient toutes leurs dents. En retirant l'occipital du sol, où il semblait scellé, notre couteau rencontra une résistance due à la présence d'une coupe d'un mètre de circonférence, dans laquelle la tête du mort avait été déposée. La conservation du squelette était parfaite; il reposait dans un diluvium rouge très sec, les condyles du fémur avaient seuls souffert de l'humidité ; malgré leur fragilité, les petits os du carpe et du métacarpe, du tarse et du métatarse étaient en bon état. Ce fait paraît extraordinaire, quand on songe que ces débris étaient dans le sol depuis 1,500 ans; on peut l'attribuer à la nature du sol qui, très perméable en ce point, permettait facilement l'écoulement des eaux et l'évaporation des gaz. Depuis plusieurs années que nous explorons Paris, jamais nous n'avons trouvé dans un sarcophage des restes aussi bien conservés que ceux qu'on rencontre à même le sol, et qui ont été inhumés dans des cercueils en bois de chêne ou de châtaigner. Cela doit tenir à la concentration des gaz et de l'humidité dans les cercueils de pierre.

Non loin de cette sépulture, nous avons découvert la tombe d'une femme dont les restes étaient aussi beaux que les précédents. Auprès d'elle était un gobelet en verre irisé; elle portait encore un bracelet de bronze doré à l'avant-bras gauche, et dans la bouche se trouvait une monnaie de naulage à l'effigie de Constantin.

Fin de l'époque mérovingienne. — A gauche de l'église de Saint-Marcel, dans l'épaisseur du mur de fondation et à sa base, nous rencontrâmes, à notre grande surprise, un sarcophage en pierre admirablement taillé à angles vifs, et dont l'intérieur était dressé et poli avec le plus grand soin. Un petit vase en verre mince comme du papier, très irisé, s'écrasa sous les doigts imprudents d'un ouvrier ; sa forme était celle d'une petite bouteille concave d'un côté et convexe de l'autre, à col court, et dont les flancs étaient munis d'une anse. Tous les os du squelette semblaient couverts d'une couche de phosphate de magnésie en efflorescence, d'une belle teinte violacée.

Suivant certains avis, ce phénomène ne serait dû qu'au mode d'embaumement pratiqué à cette époque. Malheureusement, l'obscurité la plus complète règne sur cet art à la fin de l'époque mérovingienne, et s'oppose à ce que nous puissions déterminer à quelle cause artificielle est due cette coloration des ossements. Si nous exceptons l'embaumement pratiqué chez les Égyptiens, nous ne possédons pas, je crois, de renseignements antérieurs au seizième ou au dix-septième siècle. Galien est à peu près muet sur les moyens employés à cette époque pour la conservation des corps ou des organes. Pour moi, je me borne à exposer le produit de mes recherches et laisse à messieurs les anatomistes le soin de trancher ces questions difficiles.

M. Combarieu, pharmacien de première classe, a bien voulu examiner ces os, et nous remettre la note suivante :

« Les os colorés en violet, soumis à l'analyse, ont donné les résultats suivants :

« 1° Soumis à la calcination sur une feuille de platine, ils se décolorent; la couleur n'est donc pas minérale;

« 2° Traités par l'acide chlorhydrique, ils sont privés de leur phosphate de

chaux : la matière restant sur le filtre, soumise aux réactifs suivants, donne :

« Par l'acide chlorhydrique, du rouge; par l'ammoniaque, du bleu; par l'alun, du rouge; par le cyanure de potassium, du bleu.

« La couleur est de l'*orseille* ou tournesol.

« Le squelette que vous avez trouvé coloré en violet a été probablement imprégné de cette couleur par infiltration dans les terres d'une fabrique de teinturerie; si vous avez trouvé le corps dans le quartier des Gobelins, je crois que l'explication est rationnelle par la quantité de teinturiers habitant ce quartier.

« Je vous laisse le soin d'une meilleure explication. »

L'idée ingénieuse contenue dans cette note serait irréfutable, si la pierre d'un grain fin et blanc qui compose le sarcophage avait la même teinte que les os. Nous nous expliquons difficilement que la teinture ait pénétré au travers du couvercle sans laisser celui-ci imprégné de la même couleur.

IXe OU Xe SIÈCLE. — Dans le champ de sépulture situé derrière l'ancienne église Saint-Hippolyte (boulevard Arago, 5), nous rencontrâmes dans la fosse 16 un sarcophage à rainures recevant couvercle, remarquable par ses proportions colossales. Il ne mesurait pas moins de 2m,20 de longueur sur 0m,41 de largeur et 0m,55 de hauteur; le couvercle avait 0m,35 d'épaisseur; enfin la hauteur totale du monument était de 0m,90, proportions rares dans nos monuments funéraires parisiens.

Le vide de ce sarcophage en pierre était occupé en partie par un cercueil de plomb, dont le couvercle était affaissé sous le poids des terres qui avaient pénétré dans le sarcophage. Les os de la tête n'étaient pas bien conservés. Les condyles tombaient en poussière au moindre contact. Un fémur seul était en parfait état, mais taché d'une multitude de points noirs plus petits qu'une tête d'épingle; c'étaient des trous presque imperceptibles. Impossible de dire à quoi nous devons attribuer cette conservation remarquable d'un fémur.

Déjà, lors des fouilles de la rue Nicole, semblable phénomène avait été constaté par moi et étudié par Broca. Sur cette sépulture avait été inhumé postérieurement un second individu dans un cercueil en planches de chêne reliées par des clous de 0m,15 de longueur. Le squelette ne mesurait pas moins de 2m,20[1] et appartenait à un sujet devant dépasser 50 ans. L'ossature était très faible, et plus grêle que de coutume. Les saillies osseuses étaient moins accusées que chez l'homme de taille moyenne, les épaules très étroites, le radius et le cubitus très minces, le poignet d'une finesse extraordinaire. Le fémur, malgré sa longueur, n'avait que le diamètre ordinaire chez un homme de taille moyenne. L'extrémité inférieure du tibia était aussi d'une grande faiblesse.

J'ai exploré à Paris plus de huit cents sépultures appartenant à diverses époques. D'après ce que j'ai pu voir, la taille humaine ne dépasse pas la moyenne de 1m,66 à 1m,67; il y a loin de cette taille à la stature exagérée que l'on attribuait aux Gaulois et aux Romains. J'ai remarqué aussi le nombre considérable de sépultures d'enfants; témoins les chiffres suivants que j'ai relevés sur un

1. Quinze personnes ont été témoins de cette découverte : MM. Magne, Marfaing, Renneson, Delavaux, etc.

total de soixante-dix-sept sépultures : adultes, 19; enfants de 1 à 12 mois, 4; de 13 mois à 5 ans, 13; de 5 à 10 ans, 22; de 10 à 15 ans, 19.

(Union médicale.) E. Toulouze.

CURIOSITÉS GALLO-ROMAINES. — BRONZE ET LAMPE.

Dans un sondage exécuté, en novembre dernier, aux environs du périmètre de l'ancien clos de Cuvron [1] (quartier du Val-de-Grâce), afin d'étudier la couche géologique du sol, nous avons fait la rencontre de quelques débris appartenant à l'époque gallo-romaine, dans le diluvium formé d'un amas de cailloux roulés et de sable grossier; à ce dernier était mêlée une argile sablonneuse, d'un jaune pâle, provenant de la partie inférieure du sol, et une quantité notable de terre rougeâtre appartenant à la partie supérieure. Ce mélange était un indice certain que nous étions sur un remblai recouvrant peut-être une ancienne tranchée ouverte pour une plantation d'arbres; de plus, dans ce mélange, nous recueillîmes quelques fragments de poteries brisées et des parcelles d'ossements humains incinérés qui nous indiquèrent la présence d'une ancienne sépulture bousculée par un travail de terrassement ou de plantation.

Les curiosités qui s'y trouvaient et qui avaient offert une certaine résistance avaient été brisées par les ouvriers sans pour cela attirer leur attention, ainsi qu'on va le voir par les objets recueillis sur ce point.

Nous mentionnerons un petit couteau ou poignard, sorte de secespita, de vingt-deux centimètres de longueur, dont la lame de fer s'effrite sous nos doigts au moment où nous le découvrons; impossible d'en conserver une parcelle; fort heureusement la poignée de bronze est bien conservée et nous offre l'image d'un buste fort curieux.

On se demande d'abord si elle représente un homme ou une femme. Les traits du visage sont gracieux, délicats et virils; ils pourraient convenir à Minerve. La tête imberbe, jeune et grave, est encadrée par une abondante chevelure bouclée s'échappant du casque.

Le cimier est garni de plumes et est assez semblable à ceux qui se trouvent sur la colonne Trajane. Au centre, et à la partie basse de la visière, se voit une saillie ayant la forme du nez ainsi que cela se rencontre souvent sur les casques grecs. Les plis d'un vêtement, sorte de toga, couvrent la poitrine.

La figure de Minerve convenait bien, en effet, comme poignée de poignard; pourtant nous devons ajouter que l'attitude est peu guerrière et que l'absence de l'égide et de la lance nous fait supposer qu'elle remplit ici le rôle de Minerve protectrice de l'industrie ou des arts.

Nous croyons voir, dans le cimier élevé du casque et de l'aigrette (*crista*), un de ses attributs le plus fidèle. On a dit que la chouette, dédiée à cette déesse, a la faculté de distinguer les objets dans les ténèbres (cette dernière ne figure pas dans la décoration de cette coiffure guerrière). Minerve avait aussi ce pouvoir.

1. Lieu où était situé le champ de sépulture de Lutèce pendant l'occupation romaine.

Le petit bronze que nous décrivons la représente avec le regard grave, fixe et pénétrant, tout à la fois.

Athènes la considérait comme la divinité tutélaire de la ville; et lorsqu'on voulait indiquer une affaire qui s'annonçait bien, on disait en manière de proverbe : « La Chouette vole! »

Suivant Plutarque, une chouette vue avant la bataille de Salamine avait présagé la victoire.

Les soldats seuls n'avaient pas d'aigrettes. Il n'en était pas de même des centurions dont la coiffure guerrière ressemblait à celle de notre petit bronze, c'est-à-dire qu'elle portait des plumes qui s'élevaient à une hauteur considérable, de façon à ce qu'elles retombassent autour du cimier.

— Une de nos lampes monolychnes sans anses, et à peu près pareille, comme forme, à celle que nous publions plus loin, représente un gladiateur, ce qui semble nous indiquer que nous sommes en présence d'une lampe sépulcrale. Dans l'antiquité, cette croyance atroce que le sang humain avait le pouvoir de satisfaire les dieux et les mânes des morts, était cause qu'on immolait sur les tombeaux des guerriers les prisonniers de guerre; les combats de gladiateurs étaient souvent donnés comme jeux funèbres, et souvent ordonnés par testament. D'après cela, nous pensons que notre petit monument représente un gladiateur et que cette fiction tenait lieu de la réalité.

Le disque de cette lampe représente un gladiateur blessé, agenouillé sur la jambe droite; il appuie sa tête sur la main gauche dont le coude repose sur la jambe du même côté, la tête nue, le bras pendant est désarmé de l'épée (*gladium*). « Il en tient, » comme disaient les spectateurs attentifs à juger les coups que se portaient les combattants. Sauf une jupe courte [1], serrée à la taille et descendant au-dessus des genoux, notre gladiateur est nu, les bras seuls sont couverts d'armes défensives.

Notre petit monument est en terre grise, fort légère et de bonne conservation.

Notre deuxième lampe monolychne, avec anse de suspension, est décorée à sa circonférence d'une guirlande de feuilles de laurier, alternées avec fruits et rubans; elle représente au centre un taureau ou auroch combattant avec un ours; ce dernier saisit dans sa puissante étreinte son adversaire qui semble lui plonger ses cornes dans la poitrine. Cette sorte de tauromachie nous rappelle que ces spectacles étaient souvent représentés à Rome. Le taureau en furie, la queue ondulant et relevée, est couvert d'une étoffe (*dorsualia*), qui lui tombe sur les flancs; l'ours porte une sorte de lanière qui lui enveloppe la poitrine et passe sous le col; nous pensons qu'elle servait à le tenir en captivité lorsqu'il était au repos. Le dessous de la lampe porte au centre de trois cercles concentriques le sigillum suivant LCAESAE. Ce petit monument est en terre grise jaunâtre, de fort belle conservation.

Notre troisième lampe monolychne sans anse est en terre rouge et fort belle.

1. *Cinctus*, était porté par les hommes dont les travaux étaient rudes et exigeaient une grande activité, forgerons, gladiateurs, etc., etc.

Elle représente au centre du disque mouluré une scène de la vie champêtre; le calme et la paix, chose rare à cette époque où la décoration en général rappelle des combats, des sacrifices, des animaux furieux se combattant ou combattus par les hommes.

Une femme au torse et aux bras nus, enveloppée dans une draperie, est assise, et contemple une biche allaitant son petit et cherchant à le lécher, ainsi que l'indique le mouvement de la laitière tournant la tête vers son petit et levant la jambe droite de derrière. Cette scène si calme repose l'esprit de ces combats si chers aux anciens.

Enfin notre quatrième lampe monolychne, avec anse en terre jaunâtre, est munie de deux trous par où on versait l'huile vers le centre du disque ; ce dernier est décoré d'une sorte de grénetis en creux enveloppant la partie supérieure du monument qui est d'une légèreté remarquable.

Les quatre lampes publiées appartiennent à un type fort connu, mais la cinquième appartient à une fabrication plus commune, en terre rouge brique; elle est sans anse et sans disque; exécutée tout d'abord en forme de coupe, elle possède un bec obtenu par la pression de la terre avant la cuisson entre le pouce et l'index; ce petit monument semble être un produit de l'industrie parisienne; les premières ont été obtenues au moyen du moulage; cette dernière a été exécutée au tour, et ne porte aucune décoration extérieure.

Ces lampes, dont les anciens se servaient, reposaient sur un support très bas, lequel se plaçait sur une table, afin d'être à hauteur convenable pour celu qui en faisait usage ; une mèche de lin tordu éclairait, non sans produire une fumée qui devait être désastreuse pour la poitrine.

Dans une de nos fouilles de Saint-Marcel, qui eut lieu il y a quelques années et qui a déjà été citée dans ce journal, nous trouvions une lampe qui possédait encore quelques fils conservés par l'oxyde de cuivre; cette conservation ne devra pas surprendre le lecteur lorsque nous lui aurons dit que certains corps, très fragiles, se conservent fort bien au contact du bronze. C'est ainsi que plusieurs lances gauloises de notre collection possèdent encore le bois de la hampe admirablement conservé dans la douille; de même, nous trouvâmes des restes de tissus du IIIe siècle conservés dans une bouilloire de bronze faisant partie d'une trousse appartenant au temps de Galien.

Il résulte de cette découverte que ces lampes peuvent être sépulcrales et indiquer qu'il y avait là un tombeau ; de plus, que cet endroit était bien affecté aux sépultures à l'époque gallo-romaine.

(*Ville de Paris*, du 25 décembre.) E. Toulouse.

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, 1884-1885, n° 48. — Le Page Renouf, *Sur quelques textes religieux de la période égyptienne primitive conservés dans les papyrus hiératiques du musée* (courte analyse). — E. A. Wallis Budge, *Note sur des stèles égyptiennes, pour la plupart de la* XVIIIe *dynastie*. — Sayce, *Ostraca grecs d'Erment et de Karnak* (ce sont surtout des pièces de la comptabilité publique). — Ainsworth, *Lettre à M. Rylands sur le site où s'est livré la bataille de Cunaxa*. — Wright, *Reproduction et interprétation d'une stèle carthaginoise dédiée à Tanit*. (Le dédicant s'appelle Bod-Astoret.) —

Pinches, *Documents relatifs au commerce des esclaves en Babylonie dans l'antiquité.* -- Sayce, *Les graffiti cypriotes d'Abydos.* — Le Page Renouf, *Le cheval dans le Livre des morts.*

— *Archæologische Zeitung*, 47e année, 1884, 1er cahier : P. Wolters, *Eros et Psyché.* (Pl. I et II, vignettes dans le texte.) — R. Engelmann, *Trois bronzes du musée britannique et du musée d'Édimbourg.* (Pl. II.) —F. Kœpp, *Héraclès et Alkyoneus.* (Pl. III et IV.) — C. Robert, *Les métopes orientales du Parthénon.* — O. Rossbach, *La treizième métope du côté sud du Parthénon.* — MÉLANGES. O. Von Sallet, *Sur l'Athéné Parthénos.* —NOUVELLES : *Acquisitions du musée royal de Berlin pendant l'année* 1883 : 1. Collection des sculptures et des plâtres. (A. Conze.) — 2. Antiquarium (A. Furtwængler). *Séance solennelle de l'Institut de correspondance archéologique à Rome.* — *Séances de la société archéologique à Berlin, de janvier à mai. Rapport sur les publications faites par l'Institut de correspondance archéologique depuis le* 1er *avril* 1883 *jusqu'au* 1er *avril* 1884. (Conze). — Errata.

— *Archæologische Zeitung* 1884, 2e cahier : G. Kœrte, *Cratère étrusque provenant de Cære.* (Pl. V. VI.) — A. Conze, *Parure d'or découverte en Asie-Mineure.* (Pl. VII et deux vignettes dans le texte.) — G. Hœschke, Τράπεζαι (deux vignettes dans le texte.) — A. Furtwængler, *Parures d'or archaiques.* (Pl. VIII, IX et X et deux vignettes dans le texte.) — K. K. Müller, *Fragment de bas-relief avec des représentations empruntées au πίναξ de Cébès* (une figure dans le texte), avec un *appendice* de C. Robert. — K. Lange, *Sur l'Athéné Parthénos.* — MÉLANGES : H. Blümner, *Encore une fois la Monocnémos d'Apelle.* — C. Robert, *Sur la figure* 2 *de la planche II.* — M. Frænkel, *Le coq sur les stèles funéraires.* — W. Helbig, *Sur l'amphore de Paris décrite dans l'Archéologische Zeitung*, 1883, pl. XV. — NOUVELLES : *Acquisitions du Musée Britannique dans l'année* 1883. — *Séances de la société archéologique de Berlin, juin et juillet.*

— *Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, publié sous la direction de MM. Jullien Poinssot et Louis Demaeght. 3e année, fascicule VIII, avril 1884 : L. Demæght, *Portus magnus.* — L. Rebora, *Tabarca.* — J. Poinssot, *Inscriptions de Chemtou.* — J. P. *Ain Tounga, Maatria, Guelaa, description de ces ruines et inscriptions recueillies par M. le Dr Darré.* — J. Poinssot. *La vallée du Merguelli.* — H. Ferrero, *La marine militaire de l'Afrique romaine.* — E. Desjardins, *L'inscription géographique de Coptos et l'article de M. Mommsen dans l'Ephemeris epigraphica. La nouvelle liste des centurions de Lambèse.* — J. Poinssot, *Inscriptions inédites de Lambèse.* — J. Demæght, *Musée archéologique.* — J. Poinssot, *Chronique. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Correspondance. Bibliographie. — *Gravures*, La mosaïque des luttes. Les deux mosaïques de Tabarca. Ksar Ksiba. Aqueduc de Cherichira. Le port romain de Cherchel. Le prætorium de Lambèse. *Cartes.* Tabarca. Aïn Fouga.

— *Bulletin de correspondance africaine*, 3e année, 1884. Fascicule 3 : O. Houdas et René Basset, *Mission scientifique en Tunisie*, 2e partie. — O. Broussais, *Recherches sur les transformations du Berber.* — E. Masqueray,

Quelques inscriptions du Bellezma, de Ngaous, de Tobna et de Mdoukal. — V. Waille, *Bibliographie des ouvrages concernant la Cyrénaïque et la Tripolitaine.* — Thédenat, *Académie des inscriptions et Belles-Lettres.* — *Chronique :* Fouilles de Carthage; inscription inédite. Vandalisme. — Bibliographie africaine. — Analyse des périodiques.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, huitième année, juin 1884. — Mondry Beaudouin, *Décret de Karpathos.* — R. Dareste, *Sur la* συγγραφή *en droit grec et en droit romain.* — Pierre Paris, *Inscriptions de Lydie.* — A. Dumont, *Un miroir grec.* (Pl. XV et XVI.) — Max Collignon, *Fragment d'une applique de miroir trouvé à Mantinée.* (Pl. XXII.) — P. Foucart, *Inscriptions de Béotie.*

— *Bullettino d'archeologia cristiana* del commendatore Giovanni Battista de Rossi. 4e série, 3e année, nº III et IV : séances de la société des *cultori della cristiana archeologia in Roma.* — *Les monuments antiques de l'époque chrétienne et leur distribution géographique dans le territoire de Capènes :* § I. Lucoferonia ; § II. Cimetières chrétiens dans le territoire de Lucoferonia ; § III. Sapernates ; § IV. Capena ; § V. Le cimetière de Teodora près de Rignano ; § VI. Inscription remarquable du sépulcre d'Abbondio, prêtre et martyr.

— *Bullettino dell' instituto di corrispondenza archeologica*, nº V. Mai 1884, 2 feuilles : *Séances* des 21 et 28 mars, des 4, 18 et 25 avril. — Jordan, l'*Atrium de Vesta*, lecture faite dans la séance solennelle du 25 avril, suivie d'un *appendice* de Dressel sur les marques de briquetiers que fournissent les matériaux employés dans la construction de l'édifice. — A. Mau, *Les fouilles de Pompéi*, (suite.) — A. Klitsche de La Grange, *Tombes archaïques trouvées dans le territoire des Allumiere.*

Nº VI, juin 1884, 2 feuilles : O. Richter, *Fouilles des rostres du forum romain.* — W. Helbig, *Fouilles de Corneto.* — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). — A Silveri Gentiloni, *Dépôt de monnaies d'Ascoli dans le Picénum*, lettre à M. Helbig. — Dressel, *Monuments figurés qui existent à Terano.*

Nº VII, juillet 1884, 1 feuille : R. Lanciani, *L'atrium de Vesta*, lettre au professeur Jordan. — Vernarecci, *Inscription de Fossombrone.* — H. Dessau, *Inscription d'un hymnologus matris deum.* — G. Oddi, *Inscription d'un pont antique, près de Viterbe.* — P. Meier, *Sur les monuments antiques qui représentent des gladiateurs.*

Nº X, octobre 1884 : W. Helbig, *Voyage en Étrurie.* — A. Mau, *Fouilles de Pompéi.* — A. Klitsche de La Grange, *Nouvelles découvertes de tombes archaïques dans le territoire des Allumiere.*

— *Bulletin épigraphique* dirigé par Robert Mowat et faisant suite au *Bulletin épigraphique de la Gaule*, fondé par feu Florian Vallentin. 4e année : nº 1, janvier-février 1884 : C. Jullian, *La carrière d'un soldat au* IVe *siècle.* — R. Cagnat, *A Larcius Priscus, proconsul de Gaule Narbonnaise.* — Lebègue, *Inscription sur un vase de plomb.* — L. Lafaye, *Inscriptions inédites de la Corse* (suite). — F. Loustau, *Inscription d'une mosaïque trouvée à Orléansville.* — R. Mowat, *Estampilles de tuiles légionnaires à Mirebeau et à Andilly.* —

A. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (1875-1882). — R. Mowat, *Marques de bronziers sur objets trouvés ou apportés en France.* — R. Mowat, *Déchiffrements rectifiés* (suite). — Aurès, *Inscriptions nimoises* (suite). — Bibliographie, Académies et corps suivants, revues et journaux périodiques, chronique.

N° 2 : W. Thomson Watkin, *Autels romains découverts à Housesteads* (Angleterre). — R. Mowat, *Le tombeau d'un légat propréteur d'Afrique à Arles.* — A. Schmitter, *Inscriptions inédites de Cherchell* (suite). — R. Mowat, *Nouvelles tuiles légionnaires et autres inscriptions de Mirabeau.* — Lebègue, *Q. Trebellius Rufus, de Toulouse.* — R. Mowat, *Le diplôme militaire trouvé près de Carnuntum.* — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine.* Correspondance, bibliographie, etc.

N° 3 : A. Schmitter, *Inscriptions inédites de Cherchell* (suite). — A. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — R. Cagnat, *Supplément à l'épigraphie du Kef* (suite). — R. Mowat, *Marques de bronziers sur objets trouvés ou apportés en France.* — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — R. Mowat, *Sigles et autres abréviations.* — Correspondance, etc.

N° 4 : A. Héron de Villefosse, *Remarques sur des inscriptions d'Afrique.* — Mispoulet, *Des Spurii.* — C. Jullian, *Inscriptions funéraires de Thenæ.* — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — Correspondance, etc.

N° 5, septembre-octobre 1884 : A. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — E. Bourciez, *Observations phonétiques et orthographiques sur les inscriptions sépulcrales de Rome.* — A. Schmitter, *Inscriptions inédites de Cherchell.* — R. Cagnat, *Supplément à l'épigraphie du Kef* (Tunisie). — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — Correspondance : *Légions palatines* (C. Jullian); *Domus divina* (C. Jullian); *Inscription gauloise* (F. Germer-Durand). — R. Mowat. *Bibliographie.* — R. Mowat, *Académies et corps savants.* — R. Mowat et R. Cagnat, *Revues et journaux périodiques.* — R. Mowat, *Chronique.*

— École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, IVe année, Fascicules III-IV, juillet 1881 : Lécrivain, *Remarques sur les formules du Curator et du Defensor civitatis dans Cassiodore.* — P. de Nolhac. *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini.* — L. Duchesne, *L'historiographie pontificale au* VIIIe *siècle.* — E. Muntz, *Les arts à la cour des papes. Nouvelles recherches sur les pontificats de Martin V, d'Eugène IV, de Nicolas V, de Calixte II, de Pie II et de Paul II.* — Planche IV, tombeau de B. Caraffa, à Sta Maria del Priorato, par maître Paulus.

— *Mitheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, 1884, t. IX, cahier 2 : H. G. Lolling, *Communications sur la Thessalie.* I. Ormenion et Aisoneia (avec un appendice). — U. Kœhler, *Décret attique du* VIe *siècle.* — M. Ohnefalsch Richter, *Communications sur Chypre.* III. Un sanctuaire d'Apollon à Voni. (Pl. IV et V.) — Fr. Hultsch, *Défense de ses opinions contre le mémoire de Dœrpfeld intitulé « Beitræge zur Antiken metrologie. »* — U. Kœhler, *Monuments préhistoriques provenant des îles grecques.* (Pl. VI.) — E. Fabricius, *Antiquités de l'île de Samos.* I. L'aqueduc d'Eupalinos (avec une esquisse topo-

graphique de la ville de Samos, pl. VII.) — 2. *Inscriptions.* — W. Dœrpfeld, *Réponse à la défense de Hultsch.* — MÉLANGES : U. Kœhler, *Note sur une inscription du tome III du Corpus inscriptionum atticarum.* — St. Dragoumis, *Notes sur quelques textes du Tome II.* — J. H. Mordtmann, *Un buste iconique cappadocien.* — Bibliographie et découvertes. — Séances de l'institut allemand d'Athènes.

— *Gazette archéologique*, 1884, nos 6 et 7. — L. Heuzey, *La stèle des vautours* (pl. XXVI, suite et fin). — E. Babelon, *Tête de nègre de la collection Janzé, au cabinet des médailles* (pl. XXVII). — S. Reinach, *Marbres romains du musée de Constantinople* (pl. XXVIII). — Anthyme Saint-Paul, *Notre-Dame d'Étampes* (pl. XXIX, XXX et XXXI). — J. Piloy, *Coupe gravée en verre* (pl. XXXII et XXXIII). — H. Thédenat et A. Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* (à suivre). — *Chronique.* Académie des inscriptions. Société des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Vente Castellani. Sommaires des recueils périodiques. Bibliographie.

Nos 8 et 9. — J. de Witte, *Munatius Plancus et le génie de la ville de Lyon* (pl. XXXIV). — H. Thédenat et A. Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule. Le trésor de Montcornet, Aisne* (suite, pl. XXXVII). — Paul Monceaux, *Fouilles et recherches archéologiques au sanctuaire des jeux isthmiques* (pl. XXXVIII). — Ruprich-Robert, *Le chapiteau normand aux XIe et XIIe siècles* (pl. XXXIX). — R. de Lasteyrie, *Vierge en ivoire de la collection Bligny.* — *Chronique :* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Société nationale des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Sommaires des recueils périodiques. Bibliographie.

Nos 9-12. — R. de Lasteyrie, *Vierge en bois sculpté provenant de Saint-Martin-des-Champs* (pl. XLII). — E. Babelon, *Terres-cuites grecques de la collection Bellon* (pl. XLIII). — H. Thédenat et Héron de Villefosse, *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule* (suite). — E. Molinier, *Quelques calices en filigrane de fabrication hongroise* (pl. XLVII, XLVIII). — De Witte, l'*Expiation ou la purification de Thésée* (pl. XLIV, XLV, XLVI). — Monceaux, *Fouilles et recherches archéologiques au sanctuaire des jeux isthmiques* (fin). — E. Molinier, *Bas-relief de Luca della Robbia, à Peretola* (pl. XLIX, L). — *Chronique.* Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Société nationale des antiquaires de France. Nouvelles diverses. Sommaires des recueils périodiques. Bibliographie.

— *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, XIIe année, n° 3, juillet-septembre. — Gatti, *Appendice à l'article sur les poids du musée du Capitole qui portent des inscriptions* (une lettre du professeur Fabretti démontre que les inscriptions de deux de ces poids sont l'œuvre de faussaires. — Orazio Marucchi, *Une inscription égyptienne du roi Siphtah* (pl. IX). — C. L. Visconti, *Un ossuaire de marbre déterré dans la nécropole de l'Esquilin* (pl. X-XIII).

BIBLIOGRAPHIE

A. von Wussow, **die Erhaltung der Denkmæler in den Kulturstaaten der Gegenwart** (la Conservation des monuments dans les États contemporains). ouvrage publié par ordre du ministre de l'Instruction publique de Prusse. Berlin, 1885. Carl. Heymann, éditeur, 2 vol. gr. in-8.

Nous avons signalé plus d'une fois, dans cette *Revue*, les délicates et difficiles questions relatives à la conservation des monuments antiques, particulièrement en Grèce et dans l'empire ottoman. Depuis que l'attention de l'Institut et du gouvernement a été attirée sur les ravages du vandalisme en Algérie et en Tunisie, ravages également constatés et déplorés par des savants français et étrangers [1], l'opinion publique attend avec impatience qu'un règlement sanctionné par des peines sévères protège les intérêts du passé dans l'Afrique française, sans toutefois porter atteinte à ceux de la civilisation matérielle et de la culture dans le présent. Ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à ce problème trouveront d'amples matériaux dans le récent ouvrage de M. de Wussow, qui a réuni tous les documents officiels réglant, dans les différents pays, la protection et la conservation des antiquités. Il n'est pas jusqu'au Japon qui n'ait protégé par une loi, datée du 5 juillet 1877, les antiquités conservées dans les temples, telles que cloches, armes, monnaies, instruments de musique, livres, joyaux, etc. Les règlements adoptés par la Suède et le Danemark sont très bien conçus et pourraient servir de modèles à nos législateurs. M. de Wussow consacre dix pages (tome I, p. 150-160) à exposer l'état de la législation en France et le fonctionnement de la commission des monuments historiques. Il n'y est pas question de l'Algérie et de la Tunisie, qui ont l'une et l'autre besoin d'une loi spéciale. La première chose à faire, dans ces deux pays, c'est d'instituer des commissions locales — dont les officiers des points occupés fourniraient les éléments — destinées à dresser un inventaire des richesses archéologiques éparses à la surface du sol; quelques-unes d'entre elles devraient être *classées* et mises à l'abri du vandalisme, d'autres pourraient, sans inconvénient, être abandonnées à leur sort, pourvu que l'on assurât la conservation des fragments intéressants provenant de leur démolition. Il est nécessaire, en effet, de faire, comme l'on dit, la part du feu; si l'on voulait tout conserver, on édicterait des règlements impraticables et l'on ne conserverait même pas ce qui mérite le plus d'être conservé.

Salomon Reinach.

1. Villefosse, *Bulletin critique*, 1882, p. 443; *Corpus inscriptionum latinarum* t. VIII, préface; Friedlænder, *Deutsche Rundschau*, janvier 1883; Schmidt, *Rapport à l'Académie de Berlin*, 1883; Masqueray. préface du *Bulletin de correspondance africaine*, 1882: *Revue des Sociétés Savantes*, 1878, p. 13; 1880, p. 48: *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 20 juin 1884: *Bulletin des Antiquités Africaines*, 1883, p. 186: 1884, p. 241, 312 et 316; p. 387 et 394; *Archives des Missions*, 1875, p. 409; *Revue archéologique*, 1884, II, p. 167.

Histoire du culte des divinités d'Alexandrie, Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis, hors de l'Égypte, depuis les origines jusqu'à la naissance de l'école néo-platonicienne, par G. Lafaye, ancien élève de l'École Normale, ancien membre de l'École Française de Rome, chargé de cours à la Faculté des lettres d'Aix. Paris, Thorin, 1884; 342 p. et 5 pl. Thèse pour le doctorat ès-lettres.

M. Lafaye vient d'ajouter un chapitre fort intéressant à l'histoire religieuse de l'antiquité. Entre le paganisme grec qui s'éteignait et le christianisme qui naissait, il y eut place pour des religions de transition qui essayèrent de rajeunir le polythéisme veilli en le retrempant à sa source et en ressuscitant les cultes antiques de l'Orient. Parmi toutes ces religions, la plus vénérable et la plus pure était celle de l'Égypte qui, dès l'origine, avait fourni à la Grèce, non seulement ses procédés d'industrie et d'art, mais beaucoup d'idées morales et de traditions religieuses. Aussi le mouvement qui agite les esprits, depuis le règne d'Alexandre jusqu'aux empereurs romains, se porte-t-il de préférence vers la religion égyptienne, comme si le monde vieilli avait la suprême espérance de retrouver en elle les impressions fraîches et naïves de son enfance. De là est sorti le culte alexandrin. C'est ce culte que M. Lafaye étudie avec soin, en nous montrant l'influence qu'il exerça sur le monde gréco-romain et comment, par sa nature, il devait préparer et faciliter l'avènement du christianisme.

Le premier chapitre est consacré aux origines sur lesquelles l'auteur passe rapidement, car il n'est pas égyptologue de profession. Nous entrons dans le vif de la question avec le chapitre II, sur l'état d'âme du monde grec, au moment où les cultes orientaux y pénètrent triomphants. Cette partie nous paraît être, dans l'ouvrage, la plus juste et la plus solidement écrite; on sent que l'auteur, helléniste et latiniste, se retrouve à l'aise dans son sujet. La diversité des systèmes philosophiques avait incliné les lettrés vers le septicisme; la foule, sans faire table rase de ses croyances, n'en retenait que la meilleure partie et, sous l'amas prodigieux de ses idoles, entrevoyait vaguement le dieu unique dont ses poètes lui parlaient. Nulle époque n'était plus favorable à l'éclosion d'une religion nouvelle. Le monothéisme, qui est au fond de la religion égyptienne, devait, en satisfaisant ces aspirations vagues, contribuer puissamment au triomphe du culte alexandrin. La conquête ne se fit pas cependant sans résistance. Les Grecs d'Asie et des îles, déjà imbus des traditions orientales, cédèrent les premiers; puis la religion nouvelle eut ses temples en Thrace, en Béotie au IIIe siècle, même au Pirée dès le IVe. Mais Athènes, avec son esprit sceptique et raffiné, se montre d'abord choquée des rites extérieurs du culte alexandrin; ses comiques n'eurent pas assez de railleries pour les adorateurs des chats et des oignons; on toléra seulement son existence au IIIe siècle et peut-être la victoire définitive n'eut-elle lieu que sous l'administration romaine; mais alors Sérapis eut son temple dans l'enceinte même de la ville, au pied du rocher sacré de l'Acropole. En Italie, le triomphe final n'est acquis aussi qu'au prix de mille efforts. Dès la fin du IIIe siècle, le culte égypto-grec existe dans l'Italie méridionale; mais la ville sainte, Rome, ne se rend qu'après deux siècles. En 186, le sénat condamne en général l'introduction des cultes étran-

gers par l'interdiction des Bacchanales; en 80, Osiris et Isis avaient déjà leurs adorateurs et leurs statues dans Rome même; mais en 58 on détruit leurs autels et leurs idoles. La foule les réédifie; nouvelle proscription en 54. En 50, un consul plante lui-même la hache dans la porte du temple d'Isis; en 48, les augures font démolir de nouveau les sanctuaires d'Isis et de Sérapis. Rien n'y fit : la piété des particuliers lassa la rigueur des magistrats, et nous voyons en 43 les adorateurs d'Isis se livrer paisiblement à leurs démonstrations publiques dans les rues de Rome. La cause était gagnée; dans la même année 43, les triumvirs décrétaient des temples à Sérapis et à Isis, cinq ans à peine après que le sénat avait fait démolir ceux qui existaient. Dès lors, le culte alexandrin eut droit de cité et le conserva sous les empereurs avec plus ou moins de faveur. Auguste, soucieux de relever la religion nationale, relègue au delà du Pomoerium les cultes nouveaux; Tibère déporte leurs adeptes en Sardaigne; mais Caligula les protège, Claude les tolère et Néron les reconnaît officiellement. Othon, Vespasien et Titus sont des adorateurs zélés d'Isis; Hadrien, Commode et surtout Caracalla mettent le comble aux honneurs dont jouissent les dieux égyptiens.

Après cette étude historique des débuts et du triomphe définitif du culte alexandrin dans le monde gréco-romain, M. L. se demande en quoi consiste en somme cette doctrine et ce qu'elle apportait de nouveau au paganisme. Les auteurs à consulter sont Ovide, Lucien, Plutarque dont le traité sur Isis et Osiris est le plus important; Apulée, dont le héros se fait initier aux mystères d'Isis; Ælius Aristide, dont la dévotion attribue à Sérapis une de ses guérisons. Ce qui séduisit les esprits, c'est l'aspiration au monothéisme qui dégageait la foi païenne des innombrables légendes de ses dieux. On respira, en apprenant que cet amas de divinités personnifiait en somme les actes d'un pouvoir unique et suprême. Il y avait pourtant à craindre qu'on ne tombât dans le panthéisme, à considérer la nature comme Dieu en acte. Mais les plus sérieux interprètes de la doctrine, Plutarque et Apulée, évitent l'écueil et montrent un Dieu séparé du monde qu'il crée et qu'il gouverne, en un mot une Providence. A cette conception s'en ajoutent d'autres qui expliquent à l'homme le but de la vie, en lui prêchant la charité pour ses semblables, l'abnégation de soi-même, en lui révélant au delà de la vie terrestre une résurrection immortelle et un jugement des bonnes et des mauvaises actions. En un mot, la religion nouvelle apportait avec elle toutes les idées principales qui devaient faire la fortune du christianisme, et peut-être sur ce point intéressant trouvera-t-on que l'auteur a usé d'une discrétion trop grande : on voit d'ailleurs qu'elle est voulue. Mais il fait remarquer, avec beaucoup d'à-propos, que le nouveau culte n'avait pas encore assez innové pour réussir complètement. Attaché par des liens étroits à la plus vieille religion du monde, le culte alexandrin ne pouvait pas, comme le christianisme, faire table rase du passé. Il se superposait, pour ainsi dire, aux anciennes croyances; il ne simplifiait pas, il compliquait. Religion d'Isis et de Sérapis, mystères de Delphes et d'Éleusis, traditions sacrées des Juifs, des Assyriens, des Persans, des Hindous, spéculations des philosophes, tout venait se mêler dans ce prodigieux ensemble où l'humanité cherchait son Dieu avec

angoisse et où les érudits eux-mêmes, comme Plutarque, avaient peine à se débrouiller. De plus, l'idée d'une Providence, gouvernant à son gré les choses humaines, donnait une nouvelle impulsion à d'anciennes superstitions païennes; jamais on ne pratiqua tant la magie, l'astrologie, la nécromancie, l'oniromancie, etc. En somme, ce n'était qu'une religion de transition.

Tel qu'il est, cependant, le culte alexandrin nous intéresse comme une première ébauche que l'humanité non satisfaite a rejetée, mais où l'on trouve déjà les traits essentiels de l'idéal rêvé. Il n'est pas jusqu'aux minutieuses pratiques du culte, où nous ne retrouvions quelque rapprochement curieux avec le christianisme. A ce titre, les chapitres sur le culte et le sacerdoce sont fort intéressants. La journée religieuse se divise pour le dévot isiaque en deux parties, ou plutôt en deux « offices », comme le dit lui-même l'auteur, qui s'est un peu départi ici de sa prudente réserve. Le service du matin consiste en une adoration de la statue de la divinité, offerte à la contemplation des fidèles, et en sacrifices; celui du soir comprend l'adoration des objets sacrés et une sorte de représentation, où le prêtre mimait et jouait quelque scène de la vie du dieu, par exemple la Passion d'Osiris, mis à mort et déchiré par Set. Les grandes fêtes de l'année se rapportent aux principanx épisodes dé cette existence : la naissance, la mort et la résurrection d'Osiris. Cette dernière était la plus importante; elle avait lieu du 12 au 14 novembre. Dix jours auparavant, on commençait à jeûner. Pendant deux jours, on pleurait le dieu mort avec des lamentations et des hurlements; le troisième jour, on fêtait sa résurrection par des réjouissances publiques et des festins. — Le service et l'entretien des temples exige un personnel nombreux que dirige un grand-prêtre entouré de stolistes, de scribes, de chanteurs dont Apulée nous a conservé une litanie sous forme de cantique rimé, de zacores ou néocores, de cistophores, canéphores, etc. Toutes ces fonctions peuvent être remplies par des femmes, aussi bien que par des hommes, et il n'est pas rare de voir mentionnées des prêtresses d'Isis qui occupaient dans la hiérarchie un poste considérable.

En dehors des prêtres, il y a les fidèles qui se réunissent en collège ou en thiase pour rendre un culte particulier à telle divinité; ce sont les *Isiaques*, les *Anubiaques*, associations présidées par un homme qu'on appelle *le Père* ou par une femme, *la Mère*.

En somme, malgré quelques détails nouveaux, le culte alexandrin diffère peu comme organisation des cultes grecs. Deux choses empêchèrent les prêtres alexandrins de constituer un véritable clergé et de former une puissance dans l'État. D'abord, malgré un penchant marqué pour l'ascétisme, malgré les abstinences et les vœux de chasteté, ces prêtres ne se condamnèrent pas d'une façon absolue à vivre hors du monde; leurs fonctions n'étaient pas, en principe, incompatibles avec d'autres charges publiques. Ils restaient citoyens de l'État qui, par conséquent, avait prise sur eux. En second lieu, tous ces collèges de prêtres n'étaient pas subordonnés à une même et suprême autorité, qui les aurait unis en un faisceau; chaque sanctuaire s'administrait à sa guise, suivant la mode païenne.

Ce fut là le côté faible de la religion nouvelle. Grâce à la ferveur de ses néo-

phytes, elle put s'étendre dans tout le monde ancien; après Rome, elle envahit l'Occident, l'Espagne, la Gaule, la Grande-Bretagne, même la Germanie. Mais elle s'écroula avec la même rapidité qu'elle était née. Ici l'auteur aborde franchement la comparaison avec le christianisme et se demande s'il n'a pas exercé quelque influence sur le culte alexandrin. Ce serait, en effet, une explication toute naturelle des rapprochements curieux que nous avons signalés. Mais sa réponse est négative. Jusqu'à la fin du IIe siècle, il pense que les deux religions restèrent étrangères l'une à l'autre et quand elles se rencontrèrent, ce fut pour se combattre. Toutes deux apportaient au monde des concepts analogues; mais celle qui venait d'Égypte avait trop d'attaches avec le passé païen pour ne pas périr avec lui. Elle servit seulement « à préparer et à faciliter » l'avènement de l'autre.

Ici se termine seulement la première partie de l'ouvrage de M. Lafaye. La seconde ne se prête pas à une analyse aussi détaillée que celle que nous venons de faire. Elle traite des différents monuments que les fouilles ont fait connaître et qui se rapportent au culte alexandrin. En premier lieu, il faut placer les temples dont le plus important est l'Isium de Pompéi; M. Lafaye en donne une description minutieuse avec un plan; d'autres sanctuaires alexandrins ont été retrouvés dans divers quartiers de Rome, parmi lesquels le Sérapéum du Champ de Mars, qui est également l'objet d'une étude détaillée avec plan. Par les inscriptions, on constate encore l'existence de temples aujourd'hui disparus dans plusieurs localités d'Italie. Enfin, les monuments figurés, qui se répartissent entre le IIIe siècle av. J.-C. et la fin du IVe, fournissent une ample matière à l'archéologue pour déterminer les attributs et la forme plastique de ces divinités. Les plus importants sont les statues trouvées dans l'Isium même de Pompéi; les pierres gravées forment la classe la plus nombreuse; puis viennent les monnaies, qui donnent des dates précieuses pour la chronologie; enfin, quelques peintures et des timbres estampillés sur des briques. Les vases peints, les miroirs, les sarcophages ne fournissent rien. Parmi ces objets, on peut distinguer trois styles différents : 1° un style grec qui date de l'époque d'Alexandre; 2° un style romain d'imitation, qui cherche à se rapprocher des types égyptiens; 3° un style purement égyptien qui caractérise des monuments très anciens, importés d'Egypte comme objets sacrés ou amulettes. Tous ces objets permettent de définir assez nettement les attributs et l'attitude des principales divinités, de Sérapis, d'Isis, d'Harpocrate et d'Anubis. Un catalogue descriptif, qui contient 234 objets, termine l'ouvrage.

E. Pottier.

ÉGLISE DE ST-AMANT

Hélioq. Dujardin

Eudes, imp

Héliog. Dujardin *Etudes imp.*

SAINT AMANT

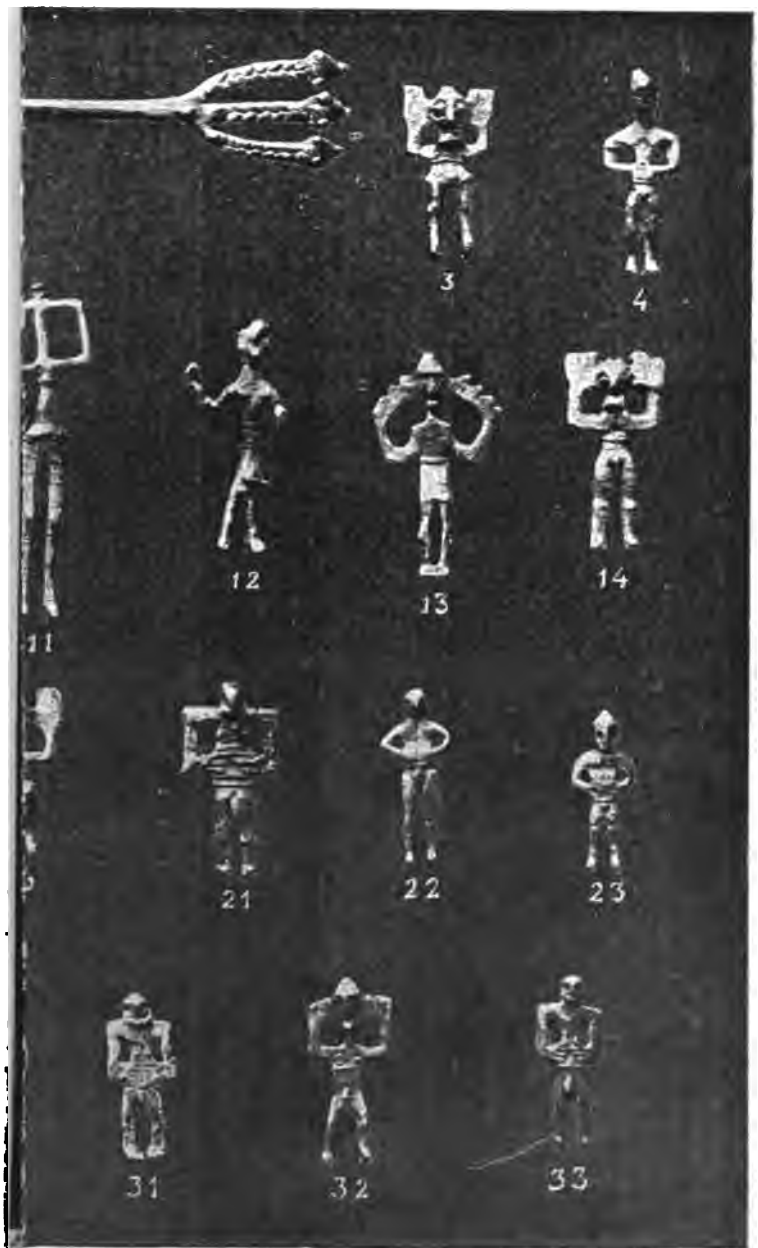
3
4
12
13
14
11
21
22
23
31
32
33

Pl. IV.

Pl. V.

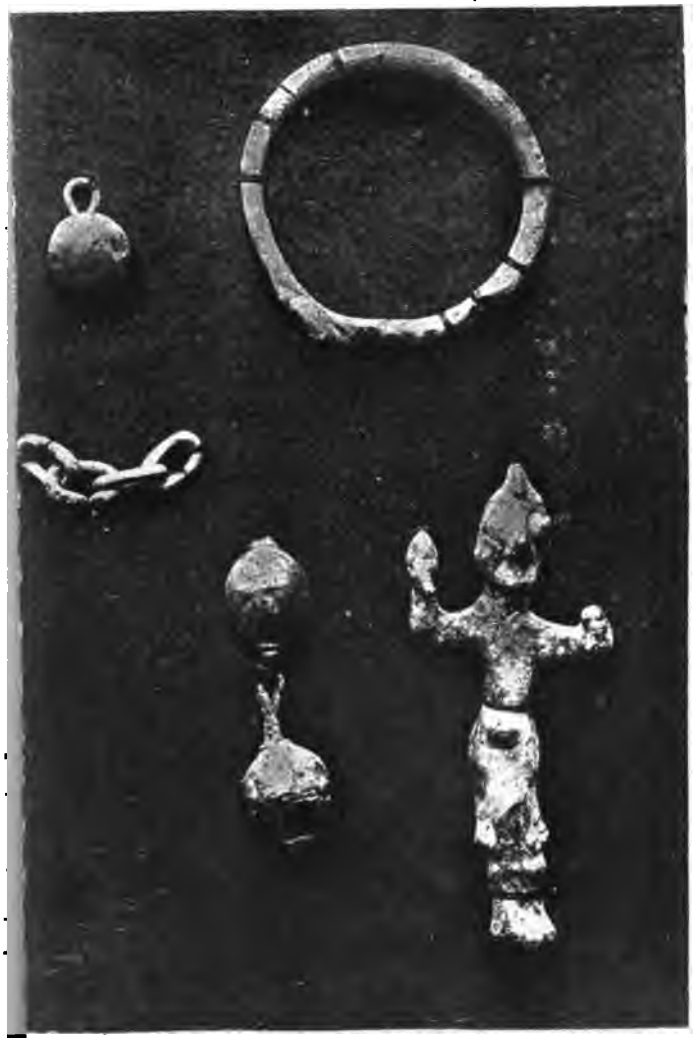

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

BIBLIOTHÈQUE ARCHÉOLOGIQUE

COLLECTION DE VOLUMES IN-8° RAISIN, ILLUSTRÉS ET IMPRIMÉS AVEC SOIN

ŒUVRES DE A. DE LONGPÉRIER, membre de l'Institut, réunies et mises en ordre, par G. SCHLUMBERGER, de l'Institut.

TOME I. — Archéologie orientale, Numismatique, Monuments arabes..... 20 fr.
— II. — Antiquités grecques, romaines et gauloises (1838-1861)..... 20 fr.
— III. — Antiquités grecques, romaines et gauloises (1862-1883)..... 20 fr.
— IV. — Moyen âge et Renaissance (1837-1858)..... 20 fr.
— V. — Moyen âge et Renaissance (1858-1868)..... 20 fr.
— VI. — Moyen âge et Renaissance 1869-1883) Antiquités américaines. — Supplément. — Bibliographie générale..... 20 fr.
TABLE GÉNÉRALE *(Sous presse)*.

ŒUVRES CHOISIES DE A. J. LETRONNE, membre de l'Institut, assemblées et mises en ordre par E. FAGNAN.

PREMIÈRE SÉRIE. — Égypte ancienne. 2 volumes..... 25 fr.
DEUXIÈME SÉRIE. — Géographie et Cosmographie. 2 volumes..... 25 fr.
TROISIÈME SÉRIE. — Archéologie et Philologie. 2 volumes..... 25 fr.

A. BERTRAND, membre de l'Institut. **La Gaule avant les Gaulois**, d'après les monuments et les textes ..... 6 fr.

L'Editeur de cette importante série acceptera, soit comme publications de son fonds, soit à titre de dépôt exclusif, tous les ouvrages sérieux d'Archéologie qui lui seront proposés.

VIENT DE PARAITRE

ANONYME DE CORDOUE

CHRONIQUE LATINE RIMÉE

DES DERNIERS ROIS GOTHS DE TOLÈDE ET DE L'INVASION ARABE EN ESPAGNE
Éditée et annotée par le P. J. TAILHAN
Un beau volume in-folio, avec 28 planches en héliogravure..... 50 fr.

JOURNAL DE BURCHARD

Johannis Burchardi Argentinensis, capelle pontificie sacrorum rituum magistri Diarium, seu rerum Urbanarum commentarii (1483-1506). Texte latin, publié intégralement pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Rome et de Florence, avec introduction, notes, appendices, tables et index, par L. Thuasne.
3 forts volumes gr. in-8..... 60 fr.

RECUEIL DE VOYAGES ET DE DOCUMENTS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE
DEPUIS LE XIII° JUSQU'A LA FIN DU XVI° SIÈCLE
Publié sous la direction de M. CH. SCHEFER, de l'Institut, et de M. H. CORDIER
Volumes I à VII..... 196 fr.
La Société de Géographie vient de décerner à l'Éditeur de ce Recueil le prix Jomard.

MISSIONS SCIENTIFIQUES

BAPST (GERMAIN). Souvenirs d'une Mission au Caucase. In-8 illustré. (*Sous presse.*)

GUÉRIN (VICTOR). Description géographique, historique et archéologique de la Galilée. 2 beaux vol. gr. in-8, avec une carte de la Galilée. **24** fr.

— Rapport sur une Mission en Palestine. In-8..... **2** fr. **50**

MISSION ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE AU CAIRE. Mémoires publiés par les Membres, sous la direction de M. MASPERO, membre de l'Institut. 1881-1884. Fascicule I. In-4, avec planches noires et en couleur. **25** fr.

— Fascicule II, *sous presse*.. In-4, avec 10 planches en chromolithographie..... **25** fr.

PINART (A.-L.). Catalogue des collections rapportées de la péninsule d'Alaska. In-8..... **2** fr.

— Voyages à la côte nord-ouest de l'Amérique. — I. Histoire naturelle. In-4, avec 5 planches..... **8** fr.

— Bibliothèque de linguistique et d'ethnographie américaines. Volumes I à IV, in-4..... **200** fr.

REVILLOUT (EUG.). Rapport sur une Mission en Italie. In-8.... **3** fr.

— Nouvelle chrestomathie démotique. Mission de 1878. In-4.... **25** fr.

— Le Procès d'Hermias. Rapport au Ministre sur une Mission en Allemagne et dans les Pays-Bas. Fascicule I. In-4, autogr.... **40** fr.

RÉVOIL (G.). Notes d'archéologie et d'ethnographie recueillies dans le Çomal. In-8, illustré..... **2** fr.

ROUGE (Vte DE). Mission scientifique dans la Haute-Égypte. Inscriptions et notices recueillies à Edfou. 2 vol. in-4, avec 164 planches.. **60** fr.

SAINTE-MARIE (E. DE). Mission à Carthage. Gr. in-8, illustré de 400 dessins inédits..... **15** fr.

SARZEC (E. DE). Découvertes en Chaldée. Ouvrage accompagné de planches, publié par les soins de M. Léon HEUZEY, de l'Institut. Première livraison, in-folio avec 30 planches en héliogravures..... **30** fr.

UJFALVY (EUG. DE). Expédition scientifique française en Russie, en Sibérie et dans le Turkestan. 5 vol. in-8 dont 2 atlas de planches... **77** fr.

— Les cuivres anciens au Cachemire et au Petit-Thibet. In-8. ill. **15** fr.

REVUE D'ETHNOGRAPHIE, publiée par M. le Dr HAMY, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Abonnement annuel... **25** fr.

Cette Revue contient de nombreux rapports ou fragments de rapports de Missions scientifiques.

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER. 4

B

REVUE

ARCHÉOLOGIQU

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME V

MARS — AVRIL 1885

FOREIGN BODL: LIBR.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1885

Droits de reproduction et de traduction réservé.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

TEXTE

Trois tombeaux archaïques de Phocée, par M. Weber 129
L'église prieurale de Champvoux (Nièvre), par M. H. de Curzon 139
Le rempart limite des Romains en Allemagne, par M. G. de la Noë 146
Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*), par M. Deloche 168
Les noms royaux nabatéens employés comme noms divins, par M. Clermont-Ganneau 170
Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite*), par M. H. Gaidoz. 179
Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe, par M. Ed. Drouin (*suite*) 205
Tête antique du musée Fol, par M. Emile Duval 226
Les antiquités de Bordeaux, par M. Camille Jullian 229
Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions 241
Société nationale des Antiquaires de France (présidence de M. Guillaume). . . 246
Nouvelles archéologiques et correspondance 250
Bibliographie. M. Schlumberger 253

PLANCHES

VI. — L'église prieurale de Champvoux, plan.
VII. VIII et IX. — Les remparts limites des Romains, cartes, plans et profils.
X. — Tête antique du musée Fol.

N. B. — Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Alexandre Bertrand, au Musée de Saint-Germain en Laye (Seine-et-Oise), ou à M. G. Perrot, rue d'Ulm, 45, à Paris.

Les livres dont on désire qu'il soit rendu compte devront être déposés en double exemplaire aux bureaux de la *Revue*, 28, rue Bonaparte, à Paris.

L'administration et le Bureau de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE* sont à la Librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

MODE ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

La *Revue archéologique* (troisième série) paraît chaque mois à partir de janvier par fascicules de 64 à 80 pages grand in-8°, qui forment à la fin de l'année deux volumes ornés de 24 planches gravées et de gravures sur bois intercalées dans le texte.

PRIX :

Pour Paris. Un an....	25 fr.	Pour les départements. Un an..	27 fr.
— Six mois.....	14 fr.	Pour l'Etranger. Un an.....	28 fr.

On s'abonne également chez tous les Libraires des Départements et de l'Étranger.

TROIS TOMBEAUX ARCHAÏQUES

DE PHOCÉE

LETTRE DE M. G. WEBER A M. G. PERROT.

En attendant que je vous envoie l'article sur le prétendu tombeau de saint Luc à Éphèse, avec planches bien entendu, auquel vous voulez bien accorder l'hospitalité dans la *Revue archéologique*, je prends la liberté de vous soumettre les plans des trois tombeaux suivants qui me paraissent appartenir à une époque antérieure à l'occupation hellénique en Asie-Mineure, et qui, partant, pourraient bien être de quelque intérêt dans votre exposé des monuments laissés par les anciens peuples de la contrée.

I. — Le premier se trouve tout près de Phocée. Les Grecs l'appellent λουτρός, les Turcs *Chéïtan Hamam* ou « bain du Diable ». Il est creusé dans le flanc septentrional des collines qui composent la presqu'île de Phocée, à une cinquantaine de mètres au-dessus de la mer, dans une couche de calcaire assez dure qui fait saillie sur le trachyte du massif entier. L'entrée (fig. 1)

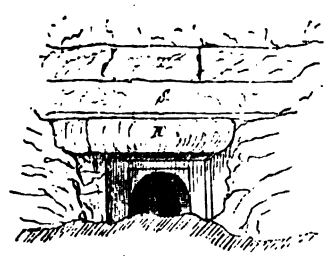

Fig. 1. Élévation de l'entrée.

affecte quelques lignes architecturales; la baie elle-même n'est pas en plein cintre, mais plutôt elliptique. Au-dessus de cette porte le rocher a été grossièrement taillé en forme de grandes marches (fig. 2 et fig. 1, R, S, T). Après avoir franchi cette

porte, on entre dans une première chambre (B, fig. 2 et 3), aux parois très lisses et aux angles nettement dessinés ; le plafond est en forme de toit comme le montrent les figures 3 et 4. Le sol est couvert d'une petite couche de terre qui y est entrée par dehors. — Dans la paroi *a b* s'ouvre une seconde porte, P, fig. 2, 3, 4, dans l'axe de la première, voûtée comme celle-ci et surmontée d'un fronton en creux. Elle conduit dans la seconde chambre, un peu moins large que la première, autrement de la même forme, si ce n'est que la façade intérieure de la porte est sans ornement (fig. 5) et que, dans la moitié à gauche en entrant, se trouve un tombeau en forme d'auge dans le sol même de la chambre ; celui-ci est un peu plus haut que le sol de la première chambre (fig. 3). Le travail dans ce tombeau est très soigné ; les parois sont bien unies et le rocher lui-même ne présente aucune fente. Je l'ai visité pendant les dernières vacances et, il faut le dire, j'ai été fort surpris de trouver un pareil monument

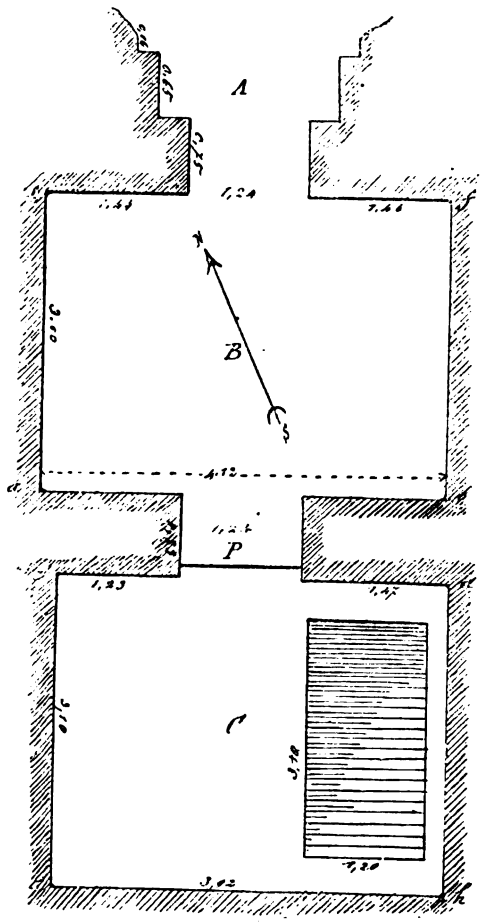

Fig. 2. Tombeau creusé dans le roc. — Plan.

à Phocée; car sur la foi de Pausanias, je croyais que la place n'avait jamais été occupée avant la colonisation grecque. La nécropole hellénique était située du côté opposé, vers le nord-est,

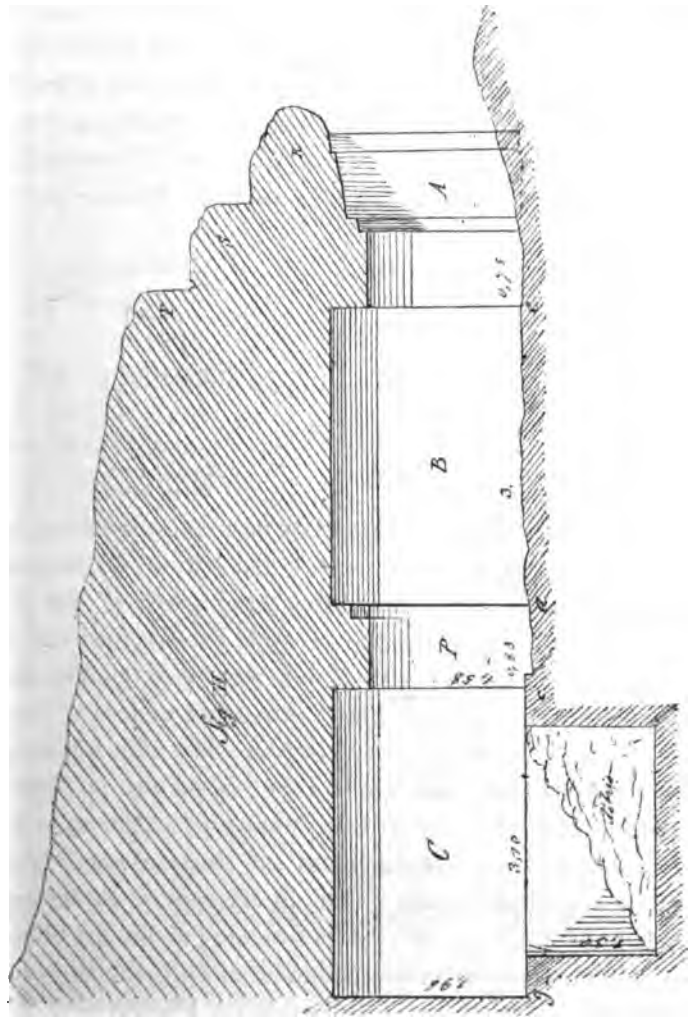

Fig. 3 Tombeau creusé dans le roc. — Coupe longitudinale.

sur les derniers contreforts des collines de trachyte qui bordent la petite plaine où s'élevait la ville antique; des centaines de tombeaux en forme d'auges sont creusés dans la surface du roc; on distingue clairement la rainure destinée à recevoir le cou-

vercle de la même forme que ceux des sarcophages ordinaires; j'en ai trouvé un renversé qui servait de pont sur un ruisseau près de la ville moderne. L'antique Phocée occupait une étendue bien plus considérable; elle renfermait dans son enceinte trois collines isolées, comme le prouvent les nombreuses niches taillées dans les roches de tuf trachytique qui les composent, et les fragments de briques qui jonchent le terrain autour de leurs bases. — Sur le sommet le plus élevé j'ai trouvé un fort antique qui pourrait bien avoir été l'acropole de l'ancienne Phocée; malheu-

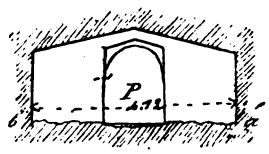

Fig 4. Tombeau creusé dans le roc
Coupe partielle.

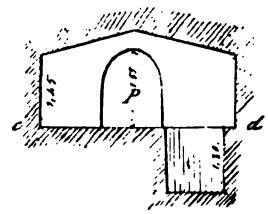

Fig. 5. Tombeau creusé dans le roc.
Coupe partielle.

reusement les traces mêmes du fameux mur d'enceinte dont parle Hérodote ont presque complètement disparu. — M. Ramsay a aussi visité Phocée; peut-être vous a-t-il parlé de ces restes intéressants; en tout cas, jusqu'à présent, ils sont inédits.

II. — Le second tombeau, beaucoup plus remarquable encore que le premier, est situé à une heure trois quarts à l'est de Phocée, près de la route qui conduit de cette ville à Ménimen, sur les dernières hauteurs qui bordent la plaine de l'Hermus ou Quédize-Tchaï. Sur la carte de l'amirauté anglaise, n° 1523. Golfe de Smyrne, son emplacement est marqué *ruin*. Il a été publié il y a quelques années dans le Μουσεῖον καὶ Βιβλιοθήκη τῆς εὐ. Σχολ.(année 1876, p. 101), et moi-même j'ai fait les planches sur des indications qu'on m'avait données alors. Curieux de voir le monument, j'ai profité de mon excursion à Phocée pour visiter la Πελεκητή (c'est ainsi qu'il est nommé dans le pays) et en relever un plan exact. — A première vue il fait l'impression d'une petite église de village avec sa tour carrée (fig. 6); en effet, au-dessus d'un parallélipipède de 8^{m},80 de long, 6^{m},25 de large et 2^{m},40 de

haut, s'élèvent, sur la moitié orientale, d'abord une pyramide de quatre marches, puis un dé de 1^{m},90 de hauteur, surmonté lui-

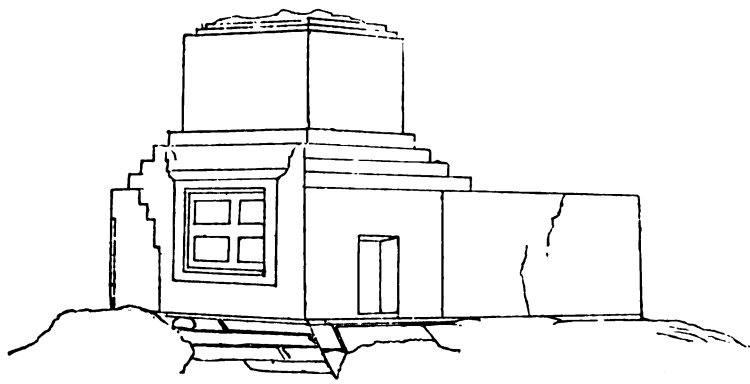

Fig. 6. Élévation du tombeau monolithe.

même de deux marches plus petites, le tout taillé dans un seul

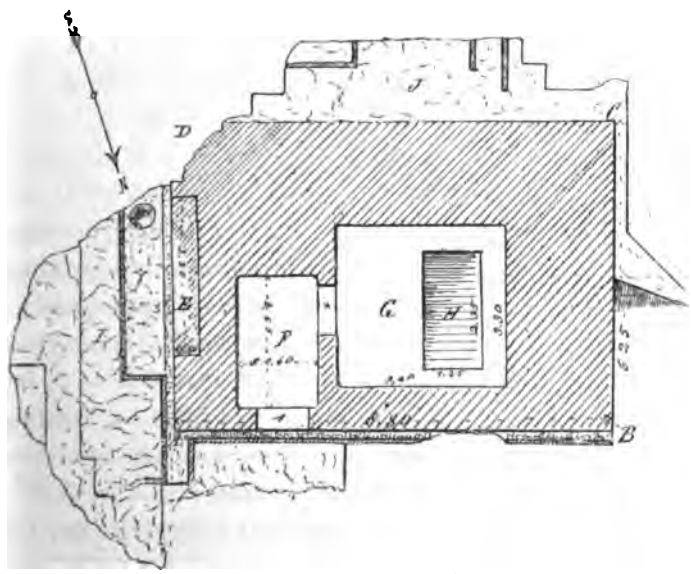

Fig. 7. Plan du tombeau monolithe.

roc, ou plutôt le roc ayant reçu cette forme imposante. Dans la paroi du nord s'ouvre une porte (fig. 7 et 6) qui conduit

dans une espèce d'antichambre peu étendue. Au fond, à droite, une seconde porte permet de pénétrer dans la chambre sépulcrale proprement dite (fig. 7, G). Ici les plafonds sont partout horizontaux, les angles un peu arrondis, en général le travail n'est pas si soigné que dans le tombeau précédent. De même que là, une tombe, en forme d'auge, a été creusée dans le sol même de la chambre (H, fig. 7 et 8). Il est à remarquer que ces tombes ont

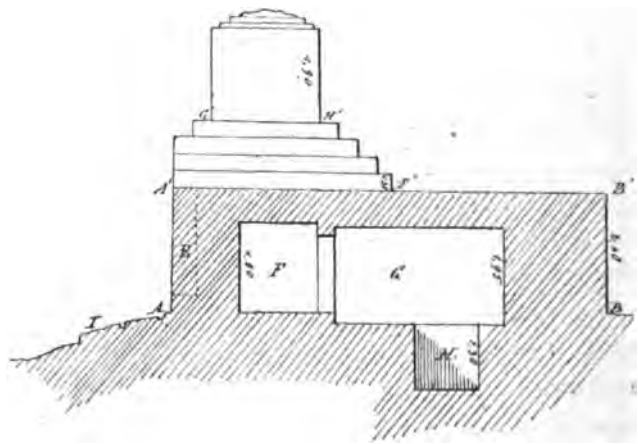

Fig. 8. Coupe du tombeau monolithe.

des dimensions très fortes, 2m,35 sur 1m,25 et 1m,30 de profondeur. Le niveau des deux pièces n'est pas le même; si la première est au niveau du sol extérieur, la seconde est un peu plus basse, sans doute pour obtenir un plafond plus solide. L'extérieur du monument est beaucoup plus soigné; tout autour de la base le rocher a été aplani et, sur les côtés nord et sud on a ménagé de petites rigoles pour l'écoulement de l'eau. Les trois façades nord, ouest et sud sont tout unies; la première montre une fente vers la droite (fig. 6); le coin sud-ouest a été brisé par le haut (fig. 9), sans doute pour en faciliter l'escalade; l'angle sud-est était défectueux dès l'origine; en effet, pour faire disparaître les lignes irrégulières du rocher, on l'a taillé en forme de marches renversées (fig. 10). Les deux autres angles sont bien conservés.

La façade orientale, par contre, est très ornée ; une niche allongée, en forme de fenêtre, en occupe le centre ; elle est partagée en quatre compartiments (fig. 10). Le cadre de la niche est surmonté d'une corniche avec acrotères dessinée (son relief est en effet très faible) sur la face du rocher. Les marches pyramidales manquent de ce côté comme le montrent les fig. 8 et 7.

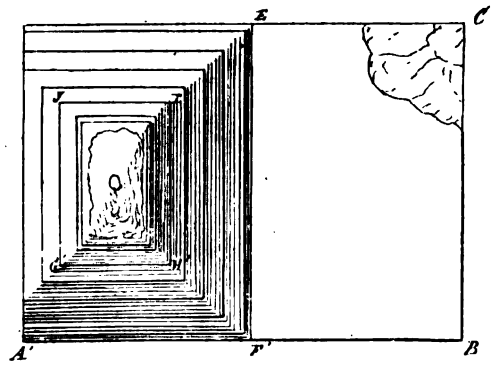

Fig. 9. Projection horizontale de la partie supérieure du tombeau monolithe.

A juger par les arrachements sur le sommet du dé, il faut croire qu'il y avait encore un objet qui dominait le tout ; malheureusement il est impossible, d'après les traces laissées, d'en indiquer la nature.

Devant la façade orientale, le rocher à fleur de terre a été travaillé ; à gauche, on distingue une petite citerne ronde ; puis ce sont des rigoles et des compartiments taillés dans le roc (fig. 7, I, I, J) qui sembleraient indiquer la célébration de liturgies sacrées.

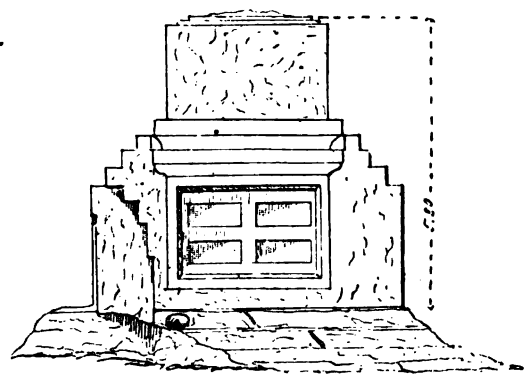
Fig. 10.
Élévation de la façade orientale du tombeau monolithe.

L'orientation de ce tombeau monolithe, sa position en face de la plaine de l'Hermus, non loin de Larisse, aujourd'hui Bou-

roundjik, l'antique cité pélasgique, l'analogie des décorations avec des tombeaux phrygiens, tout nous porte à le rattacher à l'époque préhellénique.

III. — Le troisième tombeau, dont je vous envoie les plans, est celui-là même que je décris dans le *Sipylos*, p. 119, sous le nom de sainte Charalampe. Stewarts le premier en a donné un dessin, mais bien défectueux. En 1881, M. Humann en publia une description avec plans dans les *Illustrirten Deutschen Monatsheften* de G. Westermann. Cependant je me flatte de croire que mes plans sont plus conformes à l'état des lieux.

A la description donnée dans le *Sipylos* j'ajouterai les observations suivantes :

Les deux portes ne sont pas dans le même axe; celle de l'intérieur est située un peu à l'ouest par rapport à la première. Toutes les deux sont plus larges à l'extérieur qu'à l'intérieur.

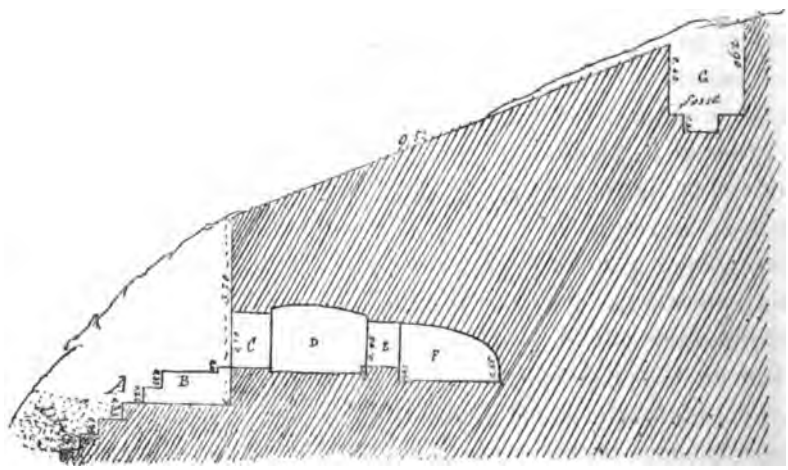

Fig. 11. Coupe longitudinale.

Dans la première chambre, à droite et à gauche, on a laissé subsister des recoins saillants de $0^m,50$ de hauteur, en forme de bancs. Le plafond de cette chambre est légèrement voûté (fig. 13, *a*) et incliné vers le fond (fig. 11, D).

Le seuil de la deuxième porte est à $0^m,12$ au-dessus du niveau

de la première chambre et à 0m,25 au-dessus de celui de la seconde. Le plafond de celle-ci s'incline encore plus fortement vers le fond, de sorte qu'elle a toute l'apparence d'un four (fig. 11, F).

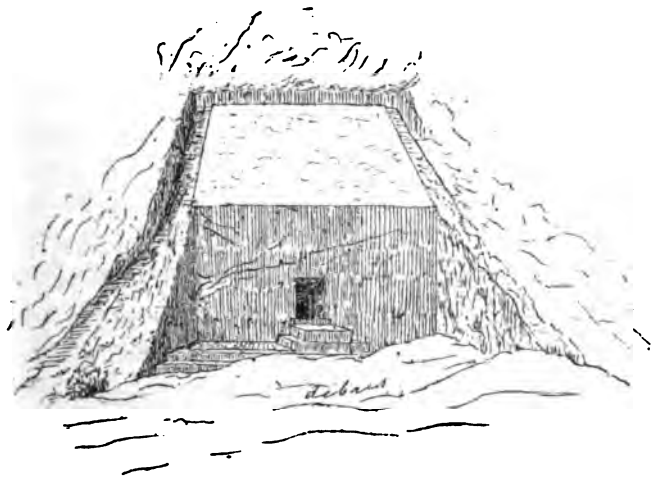

Fig. 12. Élévation du tombeau de Charalampos.

Ici il n'y a point de tombe creusée dans le sol; par contre il règne tout autour du bord occidental un double bourrelet comme pour servir de coussin à la tête des morts; il n'y en a pas trace du côté opposé.

Ici, comme à la πελεκητή, le travail intérieur est assez sommaire, tandis que tous les soins semblent avoir été concentrés sur l'extérieur pour lui donner un caractère monumental par des moyens très simples. Le rocher naturel, légèrement aplati, donnait la plaque grandiose de 9m,50 de long sur 6m,21 de large et incliné sous un angle d'une trentaine de degrés (fig. 11 et 12). Le canal taillé tout autour, avec le vestibule qui le précède, le font distinguer de bien loin. La fig. 14 donne le plan de l'hypogée et la fig. 15 celui du terrain en avant du caveau.

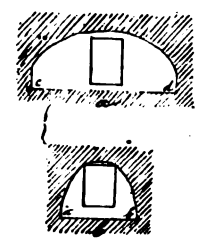

Fig. 13. Coupes partielles du tombeau de Charalampos.

Ces trois monuments ont-ils réellement appartenu à la haute

époque à laquelle je les attribue plus haut? c'est là un point que personne mieux que vous, honoré monsieur, qui connaissez si

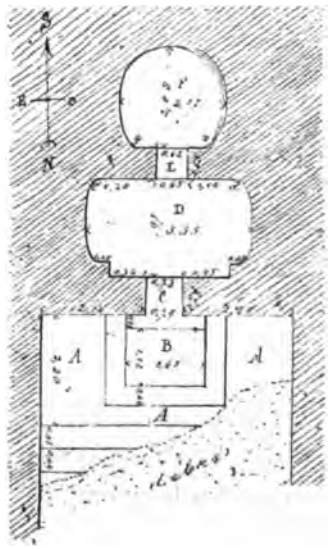

Fig. 14. Plan du tombeau de Charalampos.

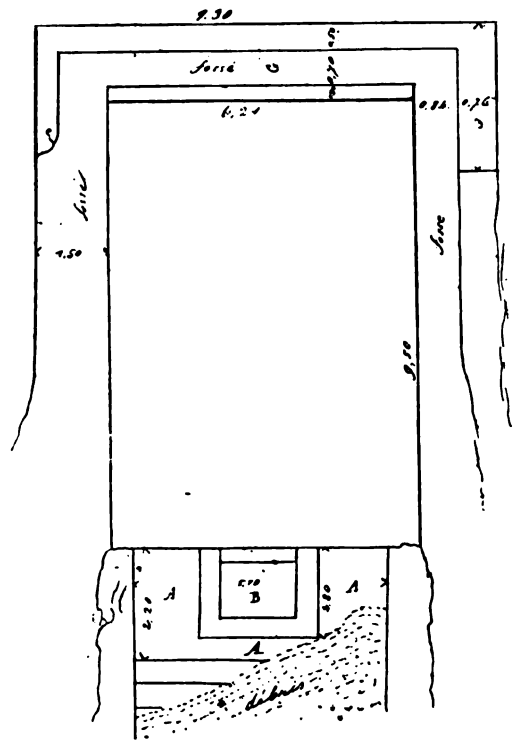

Fig. 15. Plan des abords du tombeau de Charalampos.

bien l'Asie-Mineure, êtes à même de décider. Je regrette qu'aucune nouvelle découverte dans nos environs ne soit venue enrichir le peu qui nous reste de cette antique époque. A Sardes tout est muet pour le moment.

G. Weber.

L'ÉGLISE PRIEURALE

DE

CHAMPVOUX (NIÈVRE)

Près de la grande ligne de Paris à Nevers, entre Pougues et la Charité, non loin de la commune de Chaulgnes, le voyageur découvre, perdue dans une charmante vallée, une église sans apparence, fort courte, ce qui la fait paraître d'autant plus élevée, et précédée comme d'un cimetière enclos de murs. C'est l'église de Champvoux [1], ancien prieuré bénédictin, édifice dont les guerres de religion, dit-on, ont ruiné la nef entière, et dont il ne reste debout aujourd'hui que le transept et toute la partie postérieure. Telle qu'elle est, elle sert encore comme autrefois de paroisse aux quelques habitants du village qui l'entoure.

Nous dirons peu de chose de son histoire : ce modeste prieuré n'a jamais fait grand bruit et personne n'a eu la curiosité d'étudier son passé, ni même d'examiner de près le monument qui nous en reste. — La cure était jointe au prieuré comme il arrive souvent, et tous deux dépendaient de la grande maison de Souvigny dans le Bourbonnais. Le diocèse de Nevers percevait les bénéfices, et l'on voit dans un pouillé imprimé en 1648 [2] que « le prieuré de Champvou » valait 600 livres. — L'endroit n'était pas entièrement la propriété des religieux, car, si l'on en croit un cartulaire de la Charité, il existait au XIIIe siècle un sieur Philippe de Champvoux [3].

1. M. de Soultrait, *Dict. topogr. de la Nièvre*, 1865, cite les noms de Campus Votus (1287), villa de Champvo (1392), Champvol, Champus, etc. (XVe siècle.)

2. Avec les diocèses de Sens, Troyes et Auxerre.

3. *Le Nivernois*, album histor. et pittor. par Morellet, Barat, E. Bussière, Nevers, 1838, 2 vol. in-4, t. I, p. 177.

I

Occupons-nous de l'église, qui a au moins l'avantage d'offrir encore un certain intérêt comme l'une des plus anciennes assurément parmi celles du département. L'abbé Bourassé, dans une *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers*[1], consacre une page à Champvoux, et n'hésite pas à déclarer que si l'église était en son entier, « elle mériterait d'être comptée au nombre des plus curieuses églises romano-byzantines de France. » Nous n'insisterons pas sur ce que ce jugement présente d'exagéré. Ce qui reste ne peut en aucune façon justifier une pareille admiration, et quant à la nef, elle était certainement plus récente que le transept et le chœur. Ruinée depuis plusieurs siècles, nous l'avons dit, cette nef était restée encombrée de débris, et n'a été débarrassée que de nos jours, pour l'installation du cimetière de la paroisse. Le chevet de l'église a été entièrement bouché du sol aux voûtes, à la hauteur du transept, avant la croisée. On y pénètre par une petite porte carrée sous l'arc triomphal de la nef.

Ce qui reste encore debout des anciens murs sur les côtés et sur la façade nous a permis de reconstituer tant bien que mal le plan par terre de l'église (pl. VI) : nous y renvoyons ceux qui veulent bien lire ces lignes, et nous espérons pouvoir donner ainsi une idée du monument, qui avait certainement plus d'importance qu'il ne semble aujourd'hui.

L'église actuelle comprend donc : un transept dont les bras font saillie, un chœur communiquant par des arcades avec les bas côtés qui le flanquent, et trois absides contiguës. Le carré du transept, qui mesure $5^m,50$ d'axe en axe, et $3^m,25$ entre piles, est voûté d'une coupole octogone très déprimée, reposant sur des trompes coniques mal faites : elle est ouverte, et fermée simplement d'un plancher[2]. Les bras, de $4^m,80$, ne semblent pas avoir

1. Nevers, 1844, in-8, p. 41.
2. L'abbé Bourassé continue son jugement, qui nous paraît inexplicable, en trouvant cette coupole « bien construite et plus remarquable que celle de Saint-Etienne de Nevers. »

jamais été voûtés : ils sont actuellement plafonnés en bois, et il n'y a pas trace, au-dessus ou au-dessous, des arrachements d'une voûte. Une petite baie plein cintre éclaire les façades de ces bras. Le transept, comme le chœur et l'abside, est d'une élévation singulière eu égard à l'étroitesse des travées; et cette proportion est plus sensible encore quand on s'aperçoit que le sol primitif était plus bas et que les bases des piédroits sont enfoncées à 1 mètre environ de profondeur sous le sol actuel : certaines parties du chœur, restées plus intactes, ont dû être et sont encore planchéiées. Les quatre grands arcs du carré sont en plein cintre un peu surhaussé et reposent sur de larges pilastres carrés, non doublés et marqués seulement d'une moulure aux impostes.

Le chœur comprend un espace qui peut compter pour deux travées, car deux petites baies plein cintre fortement ébrasées l'éclairent latéralement. La voûte est en berceau plein cintre sans doubleau, et presque aussi élevée que la coupole du transept; l'abside qui suit, fort courte, est aussi très élevée, bien que voûtée en cul-de-four : elle se rattache au berceau du chœur par un ressaut de $1^{m},15$, un peu plus élevé que le cul-de-four. Une fenêtre plein cintre, assez large, mais bouchée jusqu'à mi-hauteur, éclaire l'abside. Le chœur est ouvert sur les bas côtés, et c'est la partie la plus remarquable de l'édifice, par deux arcades plein-cintre géminées, toujours un peu surhaussées, de 2 mètres de large, qui reposent au centre sur une colonne monolithe, et aux deux extrémités sur les piles du transept et des absides. Ces deux colonnes isolées, de $0^{m},50$ de diamètre, ont conservé un large et beau chapiteau, bien travaillé et de plan classique, moins barbare que ceux de la nef dont nous parlerons tout à l'heure. Les bas côtés du chœur lui sont parallèles et fort étroits. Deux fenêtres plein-cintre sont percées vis-à-vis des deux arcades géminées. La voûte est en berceau plein cintre, comme au chœur; l'abside à l'extrémité est voûtée par un cul-de-four presque aussi élevé que le berceau, elle est éclairée par une baie étroite. Une arcade plein cintre, reposant sur des piles carrées, non doublées et ornées seulement aux impostes d'un

rang de billettes, fait communiquer les nefs latérales avec les bras du transept. Il y aurait eu sans doute une arcade correspondante sur les bas côtés de la nef, si cette dernière avait été faite d'après le plan de la partie postérieure de l'église, ce qui n'est pas.

Tel est l'aspect intérieur de ce qui subsiste du monument : on peut sans crainte le faire remonter au XIe siècle, à une époque où aucune formule d'école ne s'était encore imposée aux architectes. En somme, sauf les deux colonnes du chœur, et quelques impostes moulurées, l'ensemble est nu et barbare. Aucune trace de sculpture, pas de saillies ornées pour marquer les voûtes, et à l'extérieur pas même de corniches à la naissance du toit. Il n'y a aucun contrefort de ce côté, on remarque seulement que la base des absides est légèrement plus épaisse et marquée par un ressaut à peine sensible, à un mètre du sol. Le clocher sur le transept est carré, très lourd et informe. Il a été refait au XVIe siècle et remanié au XVIIe. Deux petites baies plein cintre géminées, à peu près bouchées aujourd'hui, s'ouvrent au milieu de trois des faces. On remarque une cloche, qui porte une inscription de 1787; on n'a d'autres moyens d'y parvenir qu'une longue échelle pénétrant dans le plafond des bras du transept et qui permet d'accéder dans les combles et dans la tour.

II

Passons maintenant à la nef aujourd'hui détruite et essayons de nous faire une idée de ce qu'elle devait être. Il en reste les quatre murs, jusqu'à trois ou quatre mètres du sol, et bien que les pieds-droits du milieu aient disparu sous le terrain exhaussé du cimetière, il est possible d'en tracer le plan avec quelque vraisemblance. D'abord, la distribution intérieure a été conçue plus largement que dans le chœur[1]; aussi les divisions longitudinales ne cor-

1. La largeur totale est de 15 m.; la longueur, de 29; les travées ont 6m,25 d'axe en axe. La nef présente 6m,60 de large et les bas côtés 3m,25.

respondent-elles pas, et le transept n'est-il plus saillant que de 0m,50 environ. Tout, dans le peu de décoration qui nous reste de cette partie importante de l'église, témoigne d'une époque plus récente. Cela est surtout sensible en ce que nous avons là des pieds-droits doublés et des demi-colonnes. La partie des piles du carré du transept qui est vis-à-vis de la nef forme un contraste complet avec l'autre; deux fois plus large, elle est marquée par trois ressauts carrés et deux fortes colonnes. Si nous rapprochons ceci des pieds-droits qui sont restés attachés à la paroi intérieure de la façade, à l'autre extrémité de la nef, et qui se compose d'un pilastre carré doublé d'une colonne, nous pouvous affirmer que les grandes arcades de la nef étaient doublées, ou au moins reposaient sur des demi-colonnes. Il en était très probablement de même des doubleaux de la nef, ce que nous ne pouvons constater, et quant à ceux des bas côtés, bien qu'il ne reste plus de demi-colonne, mais seulement des pilastres, ceux-ci sont trop larges et trop semblables à ceux des grandes arcades pour n'avoir pas été appuyés de pareilles colonnes; il y a du reste des traces qui peuvent faire croire à leur détachement postérieur. On aurait de la sorte pour les pieds-droits de la nef le plan cruciforme, si usité à l'époque romane, dans le centre de la France en particulier. Un emmarchement assez élevé paraît avoir servi de base continue aux piles du bas côté, ou au moins celles-ci étaient-elles élevées sur un socle important. La nef avait quatre travées, et devait présenter un aspect assez vaste. Les bas côtés étaient moitié moins larges. On ne peut rien affirmer, naturellement, quant à la forme des arcades, des voûtes ni des fenêtres; mais il est probable que les unes et les autres étaient encore en plein cintre et les voûtes au moins en berceau; de larges contreforts appuyaient les côtés de la nef.

La porte offre, elle aussi, des caractères curieux à étudier[1]; elle est restée debout et à peu près intacte jusqu'à la hauteur du linteau, qui n'existe plus. Elle présente trois ressauts carrés et

1. Elle mesure 2m,90 d'ouverture et 4m,50 y compris les ressauts.

deux colonnettes, plus le pilastre de support du tympan de la baie. Des restes de sculptures attachées à ce pilastre et au corbeau sur lequel reposait le tympan, donnent l'idée d'une décoration riche et finement travaillée : il y a des feuillages et des animaux, et aussi de vrais petits bas-reliefs, peut-être une Fuite en Égypte et une église, et comme toujours l'emploi des billettes en échiqueté. Du reste quelques chapiteaux et quelques bases ont survécu dans la nef même. Par exemple, une des bases des colonnes des grandes arcades, du côté de la façade, présente deux larges rangs de torsades dirigés en sens contraire et séparés par de grosses baguettes ; au transept les deux colonnes sur la nef, correspondant aussi aux grandes arcades, ont conservé leur chapiteau, très large, qui représente soit des feuilles rangées en écailles, avec têtes barbares aux angles, soit de larges palmettes et des feuilles cannelées en éventail. On trouve encore dans le chœur deux chapiteaux analogues, provenant sans doute de la nef : ils supportent, l'un, le bénitier en fonte, du XVIe siècle, l'autre la cuve des fonts baptismaux.

En résumé, nous croyons pouvoir attribuer cette nef au commencement du XIIe siècle, et si elle paraît plus ancienne par quelques caractères, c'est qu'il faut faire la part du retard parfois considérable que présentent les églises du centre de la France sur les systèmes de construction consacrés dans le Nord.

III

Un dernier mot sur l'origine de l'église de Champvoux et sur le plan qu'affecte son chevet. Nous ne faisons état que de cette partie la plus ancienne de l'édifice, et elle est trop anormale, surtout dans ce pays, pour que nous ne pensions pas à la rapprocher de types analogues. Nous n'avons du reste pas à chercher bien loin : le système de plan dont il s'agit est rare parce qu'il est très ancien, mais il paraît avoir été employé plus spécialement,

au XIe siècle, dans une province voisine, dans le Berry[1]. On trouve en effet à Saint-Outrille près Graçay (Cher), une petite église collégiale que l'on peut faire remonter aux premières années du XIe siècle[2]. La partie postérieure de l'église est ici encore la seule de cette époque. Trois absides parallèles la terminent, mais elles sont précédées de trois travées. Ainsi le carré du transept, à bras saillants, est suivi de trois arcades reposant sur deux colonnes de chaque côté, au lieu d'une seule. L'église est du reste beaucoup plus soignée que celle de Champvoux ; l'abside à l'extérieur a reçu d'élégantes décorations. Ajoutons qu'il y a une crypte.

De ce type évidemment bien primitif, car il rappelle les dispositions des basiliques antiques, les dérivés sont rares et ont très promptement apporté des modifications radicales au plan[3]. Celles-ci consistent surtout à supprimer la disposition à trois nefs semblables du chœur, et à détacher l'abside centrale, en la reculant ou en réduisant les absides latérales à la hauteur des bras du transept. Quelquefois on ajoute une ou deux absides intermédiaires, qui s'étagent en élargissant l'entrée du chœur sur le transept. Cette vaste disposition présente son plus bel effet dans l'église de Château-Meillant. Mais nous sommes là bien loin de notre modeste prieuré de Champvoux.

H. DE CURZON.

1. Cf. un *Essai sur l'architecture en Berry*, par A. Buhot de Kersers. *Soc. des antiq. du Centre*, t. III.

2. Un chapitre régulier de chanoines de l'ordre de Saint-Augustin s'établit en cet endroit peu avant 1014.

3. Les églises qui présentent le plus d'analogies avec Saint-Outrille sont entre autres *Blet* (Cher), puis *Saint-Genou* (Indre); plus tard même, l'abbaye augustine de *Plaimpied*, de l'époque du gothique primitif.

LE REMPART-LIMITE DES ROMAINS

EN ALLEMAGNE

D'après M. de Cohausen

M. de Cohausen a publié [1], il y a quelques mois, en Allemagne, une étude très complète sur le rempart-limite élevé par les Romains entre le Rhin et le Danube, étude dont nous croyons utile de faire connaître les conclusions.

M. de Cohausen a parcouru pas à pas la portion la plus étendue et la plus intéressante de cette ligne frontière, celle qui, de Lorch en Wurtemberg, s'étend jusqu'à Reinbrohl sur le Rhin. Les fouilles qu'il a exécutées, les profils qu'il a relevés et les vestiges très nombreux qu'il a mesurés, jettent une lumière précieuse sur la fortification romaine, et en particulier sur le mode de construction des castella. Malheureusement nous ne pouvons le suivre dans les détails pourtant si intéressants de son étude : il nous faudrait traduire tout son livre qui ne compte pas moins de 360 pages in-4°, et reproduire les 52 planches qui l'accompagnent.

Nous nous bornerons à reproduire, à peu près in-extenso, le chapitre où se trouvent résumées ses observations, qui suffit d'ailleurs pour donner une vue assez nette de l'ensemble de la ligne frontière, sauf à remédier par quelques notes à l'insuffisance des détails. Nous analyserons en outre les chapitres relatifs aux lignes de défenses analogues élevées en Angleterre par les Romains. Les lecteurs trouveront ainsi réuni, sous une forme un peu trop concise, il est vrai, tout ce qui concerne cette branche curieuse de la fortification romaine : mais ceux d'entre eux qu'intéresse spécialement l'étude de la fortification antique devront se reporter aux ouvrages originaux.

1. *Der Rœmische Grenzwall in Deutschland*, von Cohausen. Wiesbaden, 1884.

LE REMPART-LIMITE DU DANUBE AU RHIN

Etymologie du nom. — Faire dériver le nom de *Pfahlgraben* (fossé palissadé) donné au rempart-limite, du mot *Pfhal* (pieu) parce que le vallum ou le fossé aurait été garni tout le long d'une rangée de pieux, est au point de vue militaire, comme au point de vue technique, une opinion inacceptable.

Pfahlgraben dérive certainement du mot allemand *pfahl*; mais si ce dernier entre dans la composition du nom donné à la ligne frontière, c'est parce que des poteaux se dressaient aux endroits où, à l'exclusion de tout autre et muni d'ailleurs d'une autorisation, chacun devait franchir la limite. Ces poteaux, symboles de la domination romaine, servaient à marquer les points de passage.

Peut-être, ainsi qu'on en rencontre des exemples dans le langage figuré du peuple, trouvait-on quelque ressemblance entre cette ligne frontière qui, sur plusieurs milles de longueur, se développait en ligne droite, sans se détourner de sa direction, et l'aspect d'un poteau droit, ferme et sans rameaux.

Spartien dit, il est vrai, dans la *Vie d'Hadrien* (chap. XII), que cet empereur avait fait élever comme un mur, à l'aide de gros pieux enfoncés en terre et reliés entre eux, aux points de la frontière où n'existait aucune limite naturelle; mais il ne faut voir dans ce travail que la réparation de courtes brèches, en certains endroits probablement où le rempart s'était éboulé.

Tracé général de la frontière germano-romaine. (Voir pl. VII, fig. 1.) — La frontière germano-romaine, longue d'environ 542 kilomètres, était formée tantôt par des cours d'eau, tantôt par un rempart. Elle se divisait en frontière danubienne, *limes rœticus*, au nord des provinces Rhétiques, et frontière transrhénane, à l'est des deux Germanies.

Frontière danubienne. — La frontière danubienne commençait à Passau, suivait en la remontant jusqu'au delà de l'embouchure de l'Atlmuhl, la rive droite du Danube, sans autres défenses que quelques castella, puis se continuait, parallèlement au Da-

nube, sous la forme d'un mur en pierres sans fossé (V. Pl. VIII, fig. 3), pour se terminer à Lorch en même temps que la province rhétique.

Le long du Danube elle était surveillée par des castella et probablement aussi par des tours. Cependant nous ne connaissons l'emplacement d'aucune de ces dernières et les castella retrouvés sont en petit nombre; ce sont ceux de Passau (Boïodurum), de Quintana (Kunzig près Vilzhofen, rectangle de 45 mètres sur 39), d'Augustaast (Art près Straubing, 80 mètres sur 110), de Castra regina (Regensburg, 522 mètres sur 425), de Gemling près d'Abbach (Weltenburg et Einnming, 124 mètres sur 150). On doit admettre que leur nombre était plus grand parce que leur existence était nécessaire au maintien des nombreux établissements de la Basse-Bavière.

Le long de la partie qui, parallèlement au Danube, s'étend jusqu'à Lorch, on n'a, jusqu'à présent, découvert aucune trace de castella et cependant il existait en arrière, entre le rempart et le Danube, de nombreuses colonies dont on a retrouvé les emplacements, sans y remarquer le moindre vestige de fortifications.

Bien que nous ne connaissions encore dans cette partie de la frontière que quatre tours[1] qui ressemblent à celles de la limite rhénane, il est permis d'admettre qu'il en existait tout le long de la ligne; mais en ce qui concerne les castella nous devons reconnaître que les preuves de leur existence font absolument défaut. Cette absence est d'autant plus étonnante que le rempart d'Hadrien, dans le Northumberland, qui consiste, comme celui qui nous occupe, en un mur, à la vérité beaucoup plus haut, était renforcé de distance en distance par des castella placés en moyenne à 6 kilomètres l'un de l'autre, et qu'on en a

1. On a retrouvé le long de la limite bavaroise de petites enceintes circulaires en terre de 12, 18 ou 20 mètres de diamètre, d'un très faible profil, dont le centre, situé le plus souvent au milieu du mur, est occupé par un cône de débris, restes d'une tour en maçonnerie. Cette tour était elle-même entourée d'un fossé. Sur l'enceinte circulaire devait être plantée une palissade.

Les quatre tours dont il a été possible de mesurer les dimensions avaient à la base $3^m,70$ sur $3^m,70$, $2^m,10$ sur $2^m,90$ (dans œuvre probablement), $4^m,06$ sur $4^m,06$ et $4^m,04$ sur 4,93.

rencontré également, tout le long de la limite rhénane, à des intervalles variant de 6 à 16 kilomètres[1].

Frontière transrhénane. — Dans cette partie du tracé le rempart limite se dirigeait du sud au nord, presque parallèlement au Rhin. Il était divisé en deux tronçons par le cours du Mein qui dans l'intervalle formait seul la frontière. Le premier allait de Lorch à Mittenberg, le second de Gross-Krotzenburg à Rheinbrohl sur le Rhin.

Ces deux tronçons se ressemblaient; mais ils différaient totalement du rempart limite de la frontière danubienne. Ils étaient formés d'un fossé et d'un vallum en terre, derrière lesquels étaient répartis des castella et des tours.

La rive gauche du Mein, comme du reste celle du Rhin, de Remagen à Nimwegen, était également munie de castella plus nombreux et plus régulièrement distribués que celle du Danube.

1. M. de Cohausen passe rapidement, dans ce chapitre, sur la description de cette partie de la frontière dont il n'a visité qu'un tronçon. Il est plus explicite dans le chapitre III de son livre, dont nous allons extraire quelques détails.

Du Danube à Lorch le rempart-limite consiste en un mur sans fossé, mais sa construction n'est pas tout à fait la même en Bavière et en Wurtemberg.

En Bavière, sous la masse des décombres on a trouvé le mur conservé sur une largeur de $2^m,90$ et $1^m,03$ de hauteur. Les pierres qui le composaient étaient entassées sans ordre et n'étaient réunies par aucun mortier. La première assise reposait directement sur le terrain naturel. (Pl. IX, fig. 3.)

A l'aide des données fournies par les fouilles, M. de Cohausen calcule que la hauteur totale du mur, en admettant un recouvrement en gazon, devait être de $2^m,50$. Il explique d'ailleurs l'absence du fossé par son inutilité pour la construction du mur dont les matériaux avaient été fournis par les pierres des environs.

En Wurtemberg, le rempart-limite s'est présenté sous la forme d'une véritable chaussée. Les pierres qui le composent étaient noyées dans un bain de mortier, tandis qu'on n'en a retrouvé aucune trace dans le tronçon bavarois. Cependant on ne peut admettre que le rempart servit de chaussée ; son tracé s'y oppose, car il se dirige en ligne droite, montant et descendant les pentes raides, sans dévier de sa direction.

Les petites enceintes circulaires, munies de tours au centre, qui, le long du mur bavarois, sont généralement établies sur le mur lui-même, étaient toutes, ici, placés en dedans.

On appelle quelquefois mur du Diable, *Teufelsmauer*, le rempart de la frontière danubienne, bien qu'en réalité les gens de la contrée ne donnent ce nom qu'à deux tronçons, dont l'un, de 20 kilomètres, va d'Almanstein aux environs de Kipfenberg en Bavière et l'autre, de 5 kilomètres, est situé entre Treppach et Sixkof en Wurtemberg.

Les castella du Main se succédaient à des distances de huit à dix kilomètres, tandis que les castella et les villes fortifiées du Rhin inférieur, Remagen, Bonn, Wesseling, Cologne, Dormagen, Burgel, Neuss, Gellep, Asberg, Kaldenhausen, le castellum construit sur la lande de Milling, Druipt, Furstenberg, Xanten, Op den Born, Quallenburg, Rindern? et Nimwegen, étaient éloignés l'un de l'autre de dix-huit kilomètres en moyenne. En avant de cette ligne, le castellum de Deutz, tête de pont de Cologne, était le seul établissement romain établi sur la rive droite du Rhin.

Tracé du Pfahlgraben. — Le tracé du Pfahlgraben ne ressemble aucunement à celui d'une limite de frontière telle qu'on l'établirait aujourd'hui entre deux États ou telle qu'on les traçait au moyen âge, le long des cours d'eau, des lignes de partage des eaux, des anciennes voies, etc... Seul le tronçon wurtenbergeois qui se dirigeait en ligne droite sur une longueur de quatre-vingts kilomètres pourrait être comparé sous ce rapport avec la frontière vingt-cinq fois plus longue, également en ligne droite, qui sépare les possessions britanniques de celles des États-Unis dans le nord de l'Amérique.

On peut encore moins attribuer au Pfahlgraben un rôle militaire dans la défense de la frontière; car il est très mal placé pour cela : c'est ainsi qu'il laisse des défilés en avant de lui et des marais en arrière.

D'autres raisons donc ont présidé à son tracé : on peut les deviner dans certains cas : c'était, par exemple, le désir d'englober les régions fertiles de la Wetteravie et du bassin de Neuwieder, les sources salées de Trais-Horloff et de Nauheim, les eaux chaudes d'Ems, etc.

Autant que possible il se dirigeait en ligne droite : tel le tronçon de quatre-vingts kilomètres situé dans le Wurtemberg, tel celui de vingt kilomètres en Bavière, entre Altmannstein et Kipfenberg, et d'autres presque rectilignes entre Gunzenhausen et Duhren, Weiltingen et Dalkingen, qui se raccordent entre eux par un tracé en baïonnette destiné à réparer la faute commise

sur l'orientation primitive. On trouve encore dans la Wetteravie des tronçons en ligne droite de onze, seize et dix-sept kilomètres; mais au delà, sur le Taunus et dans la région du Rhin, on n'en rencontre plus et l'on y semble avoir eu pour but uniquement de faire suivre le mieux possible au tracé une même horizontale de la montagne en contournant les vallées au lieu de les couper transversalement.

Nulle part, sauf peut-être dans la vallée de l'Aar, il n'a été possible de voir comment se comportait le Pfahlgraben à la traversée des vallées. Peut-être le vallum et le fossé atteignaient-ils la rive du cours d'eau; mais la pluie et les fontes de neige ont pu depuis longtemps en effacer la trace.

On constate que certains tronçons se dirigent sur des sommets élevés; mais ces alignements doivent être regardés comme accidentels.

Les Romains durent construire d'abord les castella, pour lesquels ils choisirent les emplacements les plus favorables; puis ils tracèrent le Pfahlgraben par la condition de le tenir à une faible distance en avant. Ce dernier se trouvait établi tantôt sur les versants en pente du côté de l'ennemi, auquel cas il était bien placé pour surveiller ses mouvements, tantôt sur les versants opposés et par conséquent en vue des castella, sans qu'il soit possible de dire que les Romains avaient une préférence pour l'un ou l'autre tracé. Il serait cependant intéressant de connaître la loi d'après laquelle ils agissaient, eux, si méthodiques d'ordinaire. N'attachaient-ils donc aucune importance à cette surveillance de l'ennemi? ou bien consultèrent-ils pour leur tracé les intérêts des peuplades limitrophes avec lesquelles ils s'étaient mis d'accord au préalable? Cela paraît vraisemblable.

On trouve, en général, des deux côtés du Pfahlgraben, et plus souvent en dehors, un chemin ou un sentier; mais jamais ce qu'on pourrait appeler une route militaire. Rien n'indique qu'on ait eu l'intention, pourtant si naturelle, de s'assurer, en dedans du rempart, une route destinée à mettre les castella en communication.

Profil du Pfahlgraben. — La crête du rempart est si étroite qu'elle suffit à peine à un seul piéton. Elle devait être encore plus aiguë autrefois avant que le temps n'en eût effacé les arêtes.

Sur la frontière rhétique, en Bavière, où le vallum en terre était remplacé par un mur de $2^m,50$ de largeur, deux hommes de front pouvaient le parcourir et il servait peut-être, du moins par portions, à la circulation de petits détachements qui, naturellement, là où le mur était interrompu, au passage des vallées par exemple, ou dans les parties trop raides, devaient faire un détour.

S'il est possible de donner un profil moyen du mur rhétique en lui attribuant $2^m,50$ de hauteur sur $2^m,90$ de large, il n'en est pas de même pour la limite rhénane. Celle-ci est formée, en principe, par un vallum en terre du côté des Romains, bordé, du côté opposé, d'un fossé dont la terre a servi à sa construction (Pl. IX, fig. 4, *b*). Cependant, dans les régions pierreuses, il a été élevé à l'aide de pierres ramassées çà et là, sur le sol, ou extraites en parties d'un fossé peu profond, qu'on a entassées pêle-mêle ou peut-être posées à sec, par assises, l'une sur l'autre (Pl. IX, fig. 4, *a*). Jamais, lorsque le vallum est en terre, on ne rencontre à l'intérieur un noyau de pierres maçonnées ou garnies de terre : cette disposition se rencontre seulement dans le rempart de la frontière rhétique.

Cependant le rempart limite se présente assez souvent sous la forme d'un simple gradin ou mieux d'une terrasse terminée, vers l'extérieur, par un talus raide : dans ce cas, ou le fossé manque, ou le vallum, parfois même l'un et l'autre (Pl. IX, fig. 4, *c*, *d*, *e*, *f*). Lorsque la pente du terrain est montante vers le territoire ennemi, le talus raide est placé à l'intérieur (Pl. IX, fig. 4, *g*, *h*, *i*) et pour reconnaître encore la trace du rempart il faut s'aider du prolongement de ceux des tronçons voisins qui avaient été construits avec le profil normal.

D'autres dispositions se présentent encore : vallum en terre avec fossé des deux côtés, deux remparts alternant avec trois fossés, quelquefois même trois remparts et trois fossés. Mais ce

renforcement du rempart-limite doit être attribué au moyen âge; seules les parties où il se présente sous la forme d'un vallum précédé d'un fossé[1], ou encore d'un gradin disposé comme nous venons de le dire, doivent être regardées comme romaines.

Il est de règle, quand on élève un ouvrage de fortification, de donner au fossé et au parapet des dimensions telles qu'il y ait équilibre entre le remblai de l'un et le déblai de l'autre. Mais à la longue, sous l'action des agents atmosphériques, le relief s'abaisse et le fossé se comble en partie. Cependant, même après cette dévastation, il est possible de retrouver par le calcul le profil primitif. Si on fait cette recherche pour le Pfahlgraben, on constate d'énormes différences entre les volumes du remblai et du déblai : en sorte que l'on est forcé d'admettre que le fossé n'a pas fourni seul tous les matériaux qui entraient dans la composition du parapet. M. de Cohausen explique cette dérogation au principe par la difficulté de creuser un fossé profond dans un sol rempli de racines d'arbres, surtout avec des outils mal appropriés à cet objet, et il admet que souvent on a dû se borner, pour cette raison, à déblayer seulement la superficie du terrain, en recourant pour le reste aux matériaux ramassés çà et là sur le sol environnant.

Les dimensions du vallum et du fossé sont souvent si faibles qu'on ne reconnaît guère le rempart qu'à sa direction probable ; et cependant rien n'indique que le parapet ait pu être réduit de la sorte par un affaissement naturel des terres ou par quelque autre cause de destruction. La raison de ce minimum paraît être que, la limite traversant des forêts dans les parties correspondantes, on se servait, pour la former, des arbres abattus que l'on recouvrait d'un peu de terre, prise aux alentours ou extraite d'un fossé peu profond, pour les garantir contre l'incendie : les bois ont pourri et il n'est plus resté qu'un faible monceau de débris.

1. Dans aucun des profils de cette espèce relevés par M. de Cohausen, le relief du rempart, au-dessus du sol naturel, ne dépasse $2^{m},50$. Il est même, en général, beaucoup moindre. La profondeur du fossé, comblé en partie, il est vrai, n'est jamais que de quelques décimètres : rarement elle dépasse un mètre.

Sur certains points même, où l'on estimait sans doute qu'une violation de la frontière était trop difficile, on put se contenter de pratiquer une simple coupure à travers la forêt. C'est ainsi que s'explique l'absence de toute trace dans l'angle profondément rentrant formé par la frontière aux environs de Kemel.

Les talus du rempart sont le plus souvent très doux. Leur base est parfois égale à 8 et même à 12 fois leur hauteur. Les pentes les plus fréquentes sont celles du cinquième et du sixième. On trouve cependant quelques talus raides; mais il faut les attribuer au moyen âge ou à des fouilles récentes.

Parmi les nombreux profils relevés il ne s'en trouve pas deux non seulement semblables mais encore dont on puisse dire qu'ils l'ont été autrefois. Il est certainement étonnant qu'une œuvre aussi considérable que le Pfahlgraben, et qui a été exécutée d'un seul jet, ne présente pas plus d'unité. Cette diversité se retrouve du reste dans la forme et dans les dimensions des castella et des tours.

Enfin rien n'a permis de constater l'emploi de haies ou de palissades : ni souches dans le parapet, ni inégalités dans les talus qui puissent faire croire à leur existence.

Les castella. — Les principes généraux qui ont présidé au choix des emplacements et au tracé des castella peuvent se résumer de la façon suivante :

1° Les castella étaient tous placés sur une route conduisant vers le territoire ennemi.

2° Leur espacement était de 8 kilomètres en moyenne, et, dans tous les cas, assez faible pour que la garnison de l'un puisse facilement, en une demi-journée de marche, se rendre au plus voisin et en revenir (22 k. 5).

3° Ils étaient établis à proximité de l'eau potable.

4° Ils étaient accessibles sur toutes leurs faces : jamais les Romains ne cherchaient à tirer quelque avantage des obstacles du terrain pour en défendre les abords : aucun castellum, en effet, ne s'appuyait aux rochers ou aux abrupts de la montagne, non plus qu'aux marais ni aux cours d'eau, comme le firent les villes et les châteaux forts du moyen âge.

5° Les routes ne traversent jamais les castella; mais elles les longent. L'ennemi n'était donc pas contraint, pour passer, de s'emparer de ces derniers, ce qui était avantageux pour une faible garnison qui demeurait libre d'agir en tombant sur le flanc de l'adversaire ou de demeurer dans l'expectative. Certaines positions dominantes, voisines des castella, ont été cependant négligées, malgré les avantages qu'elles présentaient au point de vue de la défense ou de la surveillance. Il y a là une différence très caractéristique entre la fortification romaine et celle du moyen âge dont les châteaux forts couronnent les hauteurs : aussi faut-il en conclure que jamais un *burg* n'a remplacé un castellum. Ceux qui voient l'œuvre des Romains dans une enceinte située sur le sommet d'une montagne ne connaissent pas les castella.

Végèce recommande, il est vrai, d'établir ces derniers sur les hauteurs ou sur les crêtes rocheuses, et de les faire triangulaires ou demi-circulaires en adaptant leur tracé à la forme du terrain ; mais il parle en professeur. Ses préceptes ont pu être suivis plus tard par les Byzantins, mais nous n'en rencontrons aucune application soit en France, soit en Angleterre, soit en Allemagne. Les castella du rempart-limite, en particulier, sauf un, qui encore est un trapèze, sont tous des rectangles aux angles arrondis.

La distance des castella au Pfahlgraben variait considérablement. Tandis que ceux du rempart d'Hadrien, en Angleterre, étaient placés contre la muraille et faisaient même parfois légèrement saillie à l'extérieur, seul le Gross-Krotzenburg, le long du rempart-limite rhénan, se trouve en contact immédiat avec lui. Des autres, neuf en sont éloignés de 100 mètres environ, neuf autres sont à des distances variant entre 100 et 600 mètres, deux enfin à 1,200 et à 2,000 mètres. Des conditions énoncées plus haut, celle relative à la proximité de l'eau potable avait certainement ici une influence prépondérante.

Contrairement encore aux préceptes de Végèce, on rencontre plusieurs castella dominés à de faibles distances par des sommets, dont quelques-uns d'ailleurs sont couronnés d'enceintes d'une autre époque.

Les Romains avaient pour principe d'asseoir leurs ouvrages sur un terrain légèrement en pente du côté de l'ennemi. Quelques-uns de leurs castella présentent la disposition contraire, sans qu'on puisse se rendre compte des raisons qui les ont empêchés de les placer plus loin pour satisfaire au principe : la pratique n'était donc pas toujours d'accord avec la théorie.

Quelques archéologues ont admis que le Prétorium avait une enceinte propre qui en faisait une citadelle. C'est une erreur qui provient d'une ignorance complète de la véritable organisation des castella, car on n'a jamais rien constaté de pareil.

De la garnison. — La grandeur d'un ouvrage de fortification est déterminée par le nombre d'hommes qui doit composer sa garnison, celle-ci résultant d'ailleurs du prix qu'on attache à sa conservation.

D'autre part il est de règle de ne pas placer toutes ses forces sur la ligne de défense, mais d'en conserver au contraire une partie en réserve. Nous savons, par la relation que César nous donne de certaines défenses, que les Romains observaient ce principe ; mais nous ignorons dans quelle mesure. Nous supposerons que leur réserve était égale au quart de l'effectif total.

Avec cette donnée, en admettant d'ailleurs que chaque homme occupait une longueur de crête de $1^m,87$ (2 pas 1/2) qui paraît nécessaire pour lancer le pilum, et que le rempart était garni de deux rangs de défenseurs, on pourrait calculer quel devait être le développement total d'une enceinte défendue par une garnison donnée.

Mais il faut aussi satisfaire à une autre condition : l'espace intérieur de l'ouvrage doit être suffisant pour l'installation de la garnison sous la tente ou dans des baraques. De là deux équations. Quand on cherche à les résoudre, en prenant pour inconnues le développement de l'enceinte et l'effectif de la garnison, on obtient deux valeurs qui correspondent à *l'ouvrage le plus petit* qui satisfasse *exactement* aux deux conditions posées. C'est un carré de 15 mètres de côté, comportant une garnison de 86 hommes, dont 22 forment la réserve. Sur la limite rhénane un

seul castellum a présenté des dimensions aussi restreintes : c'est celui de Schlossbuch, près Gunzenhausen, qui avait 18 mètres de côté.

Dans tous les castella d'un plus grand développement, l'espace intérieur était donc plus grand que ne l'exigeait le campement des hommes.

L'application du calcul au cas d'un castellum d'une cohorte donne un rectangle de 70 mètres sur 56 mètres.

Les divers castella retrouvés le long de la limite rhénane différaient tous par leurs dimensions : le développement de leurs crêtes variait de 72 à 920 mètres suivant une progression assez continue et leurs garnisons d'après le calcul précédent, de 1 manipule à 11 manipules ; soit, dans ce dernier cas, 3 cohortes 2/3.

Comme on a retrouvé les vestiges de 36 castella, on peut calculer le chiffre de leurs garnisons : Si on y ajoute celui des hommes nécessaires à la défense des 26 autres dont l'existence doit être regardée comme certaine, en admettant pour chacun d'eux une garnison moyenne de deux cohortes, on arrive à un total de 38,000 hommes qu'il faut augmenter de 1,500, au moins, pour tenir compte des défenseurs placés dans les castella inconnus et dans les tours, dont le nombre peut être évalué à 500 de Lorch à Rheinbrohl et sur la ligne de l'Odenwald[1].

L'occupation militaire de la frontière, le long du Rhin supérieur, exigeait donc 40,000 hommes. Or l'effectif des légions,

1. La ligne de l'Odenwald, dont M. de Cohausen parle à peine dans son résumé, est décrite dans le chapitre VI de son ouvrage.

Elle était parallèle, à 20 kilomètres de distance en arrière (v. Pl. VII, fig. 1) à la partie du Pfahlgraben qui s'étendait de Lorch à Miltenberg. Elle commençait au confluent du Remset du Neckar qu'elle suivait jusqu'à Gundelsheim ; de là, gravissant les hauteurs, elle se dirigeait sur Neckarburken, où elle traversait l'Elz près du castellum de Burg, puis suivait de là, jusqu'au Mein, la ligne de partage des eaux.

Sur toute la longueur de 50 kilomètres comprise entre Neckarburken et le Mein, la ligne de défense était formée uniquement par des castella et des tours.

M. de Cohausen admet que cette ligne a été établie aux époques d'Hadrien et d'Antonin (117-161) et qu'elle a été occupée en même temps que le Pfahlgraben : Établie au milieu d'une population dangereuse elle procurait des gîtes d'étapes nécessaires pour la sécurité des communications et des postes intermédiaires pour la transmission des signaux d'alarme.

dont quatre seulement occupaient, au temps de Trajan, la Germanie supérieure, était bien inférieur à ce chiffre. On devait donc avoir recours aux cohortes auxiliaires. Ces dernières, d'après les inscriptions recueillies, étaient, avec les cohortes de volontaires, au moins au nombre de 130 ; elles comprenaient par conséquent 46,800 hommes. Elles étaient vraisemblablement chargées de la défense des Castella et des tours, tandis que les légions constituaient, en dehors, une force mobile toujours à la disposition des généraux d'armée.

Enfin on doit admettre que les cohortes de volontaires se composaient de préférence d'indigènes, lesquels avaient surtout intérêt à ce que leurs frères Germains ne dépassassent pas la frontière pour venir les piller.

Ainsi que nous l'avons fait remarquer, l'espace intérieur des castella était partout supérieur à celui nécessaire pour le campement des hommes. La place disponible servait, partie à la construction des magasins et de certains bâtiments d'une utilité générale, partie à l'installation des vétérans et des indigènes que la guerre forçait à se réfugier dans les enceintes fortifiées.

Constructions accessoires. (Pl. VIII, fig. 7.) — On a quelquefois admis l'existence, devant les portes des castella, d'un petit ouvrage défensif, d'un *titulus*. Nulle part cependant on n'en a retrouvé la trace : le fossé était au contraire interrompu devant les entrées et la communication entre la campagne et l'ouvrage se faisait de plain-pied.

On n'a pas trouvé davantage d'ouvrages avancés, de forts détachés, ainsi qu'on les appellerait aujourd'hui. Les Romains n'en faisaient point usage. Il n'existe même pas de castella au delà du Pfahlgraben.

Presqu'au milieu du castellum était placé le prétorium, composé d'une suite de constructions groupées autour d'une ou de deux cours intérieures. Jamais, ainsi que nous l'avons déjà dit, cet édifice n'était entouré d'un rempart ou d'un fossé.

Dans aucun des castella ne s'est rencontré quelque reste de maçonneries qu'on puisse rapporter à la construction d'une ca-

serne. Au contraire, de nombreux emplacements de foyers, régulièrement distribués, permettent de conclure que les hommes étaient installés sous des tentes ou des baraques. En revanche on a retrouvé des restes de cuisine, de bains et de latrines.

Les angles des castella étaient toujours arrondis pour diminuer l'angle mort du saillant.

Nulle part les murs ne se sont montrés dans leur hauteur primitive ni munis de leurs créneaux. Mais en tenant compte du volumes des débris et des dimensions des parties maçonnées qui subsistent à l'intérieur, on peut les reconstituer (Pl. VIII, fig. 8 et 9). On trouve ainsi que leur hauteur depuis la berme jusqu'à la banquette devait être comprise entre $2^m,30$ et $2^m,70$. Au-dessus, s'élevait le parapet proprement dit de $0^m,83$ de hauteur vis-à-vis de l'ouverture des créneaux et de $1^m,60$ dans l'intervalle. La hauteur totale du mur, depuis la berme jusqu'à l'orifice des créneaux, était donc de $3^m,13$ à $3^m,53$, et de $3^m,90$ à $4^m,30$ jusqu'au sommet.

Un vallum en terre, placé contre la paroi intérieure du mur, formait tout autour une banquette de 3 mètres de largeur sur laquelle on montait facilement par un talus incliné à un demi.

La largeur des créneaux était variable ; d'après les pierres de recouvrement qu'on a retrouvées, elle aurait été dans certains cas de $0^m,61$, de $1^m,15$ dans un autre.

La plus grande largeur du fossé était de 24 pas (18 mètres), même quand il existait un double fossé : si on lui avait donné davantage, le bord extérieur se serait trouvé en dehors de la portée efficace du pilum. Le but du double fossé était de diviser les colonnes d'assaut et d'obliger les assaillants à se découvrir au moment où ils escaladaient la digue en terre, terminée au sommet par une arête, qui existait au milieu [1].

1. La découverte d'un double (ou triple) fossé dans plusieurs castella est certainement un fait intéressant et nouveau. Nous ne croyons pas que les Romains y eussent recours dans la fortification de campagne; mais dans les castella que nous considérons ici, lesquels appartiennent à la fortification permanente, les raisons que nous pourrions invoquer contre ne sont pas applicables. Dans ces derniers, en effet, la banquette en terre soutenue par le mur

Aucune palissade ne devait exister, ni sur le bord du fossé, ni sur la digue de séparation des deux fossés, parce qu'elle aurait procuré un couvert à l'ennemi.

En revanche on élevait à l'intérieur de l'enceinte des galeries et des tours en bois, comme celles qui sont représentées sur la colonne Trajane : elles s'appuyaient sur les ressauts que l'on remarque à la base de la face extérieure des murs et sur les tours en maçonneries qui faisaient saillie à l'intérieur[1]. Elles servaient, suivant toute vraisemblance, à placer les catapultes et aussi les centurions qui, de cette position élevée, surveillaient mieux les mouvements de l'ennemi et dirigeaient plus à propos ceux de leurs soldats.

Pour la facilité de la surveillance et la sûreté de la défense, les abords des castella étaient dégarnis de forêts.

Enfin, l'eau potable était fournie, soit par des puits, soit par des sources, soit par les cours d'eau placés à proximité.

Les tours de guet. — On sait que les Romains faisaient usage de signaux de feu. Les tours nombreuses répandues le long du

d'enceinte avait peu de hauteur : un faible fossé suffisait donc pour sa construction. Cependant il importait d'éloigner du mur le bord extérieur de ce fossé, de façon à maintenir l'ennemi à une distance assez grande pour que des traits lancés de bas en haut n'atteignissent pas facilement la muraille. Pour satisfaire à ces conditions diverses la disposition adoptée par les Romains était certainement la plus convenable, parce que deux (ou trois) fossés triangulaires parallèles, séparés par une digue étroite de terre, fournissaient le déblai minimum avec la largeur totale la plus grande.

1. Il est à remarquer que les tours des castella faisaient généralement saillie à l'intérieur (Pl. VIII, fig. 7) et non à l'extérieur de l'enceinte, ainsi que le recommandaient Vitruve et Végèce *pour les oppida*. M. de Cohausen en conclut que les Romains attachaient peu d'importance au flanquement, du moins dans la défense des castella. Même lorsque, ce qui se présente rarement, les tours faisaient saillie au dehors, elles n'avaient pas pour but de flanquer le mur. Dans l'un et l'autre cas elles étaient destinées à donner une position dominante aux machines de jet pour lesquelles il aurait fallu sans cela élever des terrassements dont les talus forcément très développés auraient occupé trop de place.

Ces tours étaient carrées et de dimensions très restreintes. Ainsi, dans le castellum de Wiesbaden, celles placées de chaque côté des portes avaient $1^m,88$ et $1^m,57$ de côté; celles des angles étaient plus larges; elles avaient 5 mètres de côté en moyenne parallèlement à l'enceinte (on sait que les angles étaient arrondis) et $2^m,50$ environ perpendiculairement; enfin celles placées entre les portes et les angles présentaient $2^m,51$ de longueur et de largeur.

Pfahlgraben avaient surtout pour but leur établissement. Cependant toutes n'étaient pas placées d'une façon favorable pour cela : d'où l'on doit conclure qu'elles avaient encore une autre destination. En effet, on les retrouve surtout aux endroits où les chemins traversaient le rempart; là elles servaient de logement aux gardiens chargés de tenir fermées les barrières, pour ne les ouvrir qu'aux voyageurs munis d'une autorisation. On sait en effet, que les barbares ne pouvaient sans cela franchir la frontière.

Les signaux de feu servaient à prévenir les castella voisins de l'arrivée de l'ennemi et à donner l'alarme aux populations qui se réfugiaient alors dans le castellum le plus proche [1].

But du Pfahlgraben. — Le Pfahlgraben avait pour but de dessiner le long de la frontière une limite palpable qui ne prêtât à aucune incertitude. Il parlait une langue que comprenaient les intelligences les plus bornées. Les points de passage étaient marqués par des poteaux et fermés au besoin par une barrière en bois dont la surveillance était confiée à des gardiens installés dans les tours.

Nulle part le Pfahlgraben n'était disposé pour la défense : il était un obstacle matériel pour les chariots et le bétail. Là où il traversait les forêts, la difficulté du passage était encore augmentée par l'impossibilité de passer au travers des taillis épais et des branches entrelacées ; aux points où existaient des chemins, les tours venaient s'ajouter à l'obstacle matériel.

Le Pfahlgraben avait encore pour but de protéger les populations établies à l'intérieur. Sans doute il ne procurait pas une sécurité absolue, mais il rendait du moins très difficile le pillage par la difficulté de franchir, au retour, le rempart, avec des chariots chargés de butin ou avec le bétail dérobé. D'un autre côté, si, par surprise, et de nuit par exemple, l'ennemi avait franchi la frontière, les gardiens, prévenus dès le matin par les traces qu'il

1. Les tours de guet (*Wachsturm*) étaient semblables par leurs dimensions à celles de la frontière rhétique. On rencontre quelquefois auprès de petits tertres en terre, dans lesquels M. de Cohausen voit l'emplacement des bûchers qui servaient à remplacer les signaux que l'on faisait, sur d'autres points, avec des torches, probablement lorsque les distances étaient trop grandes pour ces dernières.

avait laissées, donnaient l'éveil au castellum le plus proche qui envoyait des hommes à la poursuite des pillards et cherchait à leur couper la retraite. En rendant ainsi très incertaine la réussite des tentatives de pillage, on les empêchait par le fait de se produire. Le Pfahlgraben était donc le théâtre continuel d'une petite guerre qui n'était pas sans analogie avec celle que se font les douaniers et les contrebandiers sur nos frontières.

Au point de vue de la grande guerre, le Pfahlgraben n'avait qu'une signification symbolique : il constatait le fait monstrueux d'une atteinte à la majesté de l'empire romain. Puis, les castella, qui barraient les routes principales dirigées vers l'intérieur, servaient à retenir quelque temps l'assaillant et à donner ainsi le temps aux légions d'accourir, à la résistance de s'organiser, aux populations de fuir avec tous leurs biens. Mais, encore une fois, le Pfahlgraben n'était pas un obstacle défensif.

Conclusion. — 1. Tacite nous parle d'un rempart-limite commencé par Tibère (14-37) sur le Rhin inférieur; mais nous n'en retrouvons aucune trace. De tous les remparts et fossés qui se rencontrent dans cette région et dont on ne connaît pas l'origine, aucun ne peut être attribué avec quelque vraisemblance aux Romains. Il n'existe ni castella, ni villes, où l'on puisse reconnaître leur ouvrage. Le rempart de la basse Germanie était le Rhin. Seul le castellum de Deutz, en avant de Cologne, fournissait aux Romains une tête de pont et un point d'appui solide sur la rive droite.

2. Il en était autrement dans la haute Germanie. Frontin nous apprend que Domitien (81-96) y avait tracé une limite de cent vingt milles (178 kilomètres) de longueur. S'il faut attribuer aux empereurs suivants les tronçons que nous mentionnerons plus bas, on doit en revanche admettre que celui construit par Domitien, bien placé pour sa lutte contre les Cattes, commençait à Rheinbrohl et, en contournant les hauteurs du Taunus, enveloppait la Wetteravie pour venir se terminer au Mein près de Gross Krotzenburg. Sans doute cette ligne diffère de vingt-deux milles (33 kilomètres) de celle de Frontin, mais il faut

expliquer cette différence par une erreur de mesure ou de copie.

La preuve que le tronçon considéré n'a pas été construit à une époque antérieure résulte de ce fait que l'estampille de la XIVe légion qui, sauf pendant une période très courte, s'est tenue sur le Rhin pendant toute la durée du Ier siècle, ne s'est rencontrée dans aucun des castella de cette partie de la frontière, tandis qu'on l'a trouvée fréquemment sur les briques recueillies dans les castella et dans les établissements des vallées du Mein et de la Nidda, ainsi que tout le long de la voie qui du Mein conduit à Butzbach. De plus, dans les castella de la région qui nous occupe, on n'a recueilli d'autres estampilles que celles de la XXIIe et de la VIIIe légions. Or la première a occupé le Rhin moyen pendant les trois cents années de l'occupation romaine; elle ne peut donc fournir aucune donnée sur la date de la construction; mais la VIIIe légion n'a commencé à y tenir garnison qu'en l'an 70 : c'est là une indication précise.

Enfin les briques à l'estampille des cohortes auxiliaires sont très nombreuses dans les castella : ce qui vient à l'appui de l'opinion que nous avons émise sur la composition de leurs garnisons.

3. Les inscriptions nous manquent pour dater la construction des castella situés au sud du Mein; mais nous savons que ce fut Trajan qui ajouta (98-117) les champs Décumates au territoire romain, c'est-à-dire qu'il les engloba par la construction du Pfahlgraben. Il est également certain que le rempart qu'il éleva s'arrêtait à Lorch et qu'il le construisit sur le modèle de celui de Domitien, avec des castella et des tours. Il n'existe, en effet, aucune différence entre les deux tronçons.

4. Le rempart-limite élevé au nord de la Rhétie, à partir de Lorch, diffère complètement des précédents : il ressemble par son mode de construction à celui construit par Hadrien (117-138) dans le Northumberland. C'est un mur, il est vrai; mais un mur sans castella. Comme il diffère essentiellement du rempart rhénan et ressemble à celui élevé dans la Grande Bretagne par Hadrien, on peut admettre qu'il a été élevé par cet empereur[1].

1. La conclusion de M. de Cohausen nous paraît bien prompte. Les deux

5. Enfin, la ligne qui traverse l'Odenwald[1], dont toutes les inscriptions qu'on y a recueillies appartiennent aux temps d'Hadrien et d'Antonin, était formée d'une suite de castella et n'était précédée d'aucun rempart. On peut y voir ces ouvrages de fortification que Spartien attribue à l'empereur Hadrien. (*Vie d'Hadrien*, ch. XII.)

LES REMPARTS-LIMITES ROMAINS EN ANGLETERRE (V. Pl. VII, fig. 2.)

César s'était borné à deux descentes dans la Grande-Bretagne, ce fut Claude qui en entreprit l'occupation permanente. Après lui Agricola (78-81) augmenta vers le nord le territoire soumis à la domination romaine; mais Hadrien (117-138) ramena la frontière à cent trente kilomètres en arrière, entre Carlisle et Newcastle sur la Tyne, et éleva pour sa défense le rempart qui porte son nom et qu'on appelle aussi quelquefois le mur des Pictes.

Cependant Antonin le Pieux (138-161) s'avança de nouveau jusqu'à l'ancienne limite d'Agricola et y construisit une ligne de défense. Celle-ci fut abandonnée à son tour par Septime Sévère (193-210), qui restreignit l'occupation à la région limitée par le mur d'Hadrien.

Le mur d'Hadrien. — La conquête du territoire situé au sud de la Grande Bretagne n'avait pas présenté de grandes difficultés aux Romains, mais elle les obligea à de grands efforts pour se maintenir contre les entreprises des Scots (Pictes et Calédoniens). Dans ce but ils élevèrent une ligne de défense de 110 kilomètres environ entre l'embouchure de la Tyne et le Frith de Solway.

Elle consistait en un mur avec fossé, protégé contre les attaques à revers par deux retranchements en terre élevés de part et d'autre d'un même fossé.

Le mur est aujourd'hui détruit en grande partie : ses débris

remparts se ressemblent en ce qu'ils sont composés d'un mur; mais en Angleterre ce mur est construit en maçonnerie, en Bavière il est en pierre sèche (seul le tronçon wurtembergeois renferme un béton de mortier). Enfin, en Angleterre, il est renforcé d'un fossé et muni de castella qui manquent en Wurtemberg et en Bavière.

1. V. ci-dessus, note 1 de la page 157.

ont servi en 1746 à la construction d'une route militaire : aussi n'est-il plus possible de retrouver ses dimensions primitives. D'après un témoin oculaire il était encore, en 1599, haut de 4m,57 en certains points. Ce n'est que sur quelques sommets sans culture qu'il a conservé une parfie de son revêtement sur une hauteur de sept à neuf pieds.

Une berme de cinq à sept pieds séparait le mur du fossé. (Pl. IX, fig. 5.) Celui-ci, creusé tantôt dans le roc, tantôt dans la terre meuble, avait une largeur moyenne de 11 mètres et 4m,50 de profondeur; il est encore large de 7 mètres et profond de 2m,50.

La ligne de défense en terre est tantôt à 1,000, tantôt à 10 pas seulement de distance du mur. La largeur à la base du premier retranchement est de 8 à 14 mètres et sa hauteur de 2m,80 à 4 mètres. Une berme de 4 à 7 mètres le sépare du fossé qui est large de 4 à 7 mètres et profond de 2m,50 à 3m,75. Au delà du fossé enfin s'élève une espèce de caponnière double formée par deux bourrelets de terre, l'un, le plus rapproché du fossé, de 8m,75 de largeur sur 1m,50 de hauteur, l'autre de 6 mètres de largeur sur 2 mètres de hauteur, comprenant entre eux une sorte de chemin de ronde large de 3 à 4 mètres.

Le mur d'Hadrien était certainement plus élevé que le mur Bavarois ; il l'emportait encore sur lui par sa construction en maçonnerie de mortier et par son fossé. Il formait donc un obstacle très sérieux.

Il est dificile d'expliquer les retranchements intérieurs. Le plus rapproché du mur peut avoir eu pour but de résister aux attaques à revers. Mais pour le second il faudrait admettre que, après le départ des Romains, les Bretons, abandonnés à leurs propres forces, au lieu de relever les murailles qui étaient tombées peu à peu en ruines, préférèrent utiliser le fossé sud et élevèrent pour le remplacer le double parapet en terre qui existe sur son bord méridional. Ils accumulèrent ainsi des obstacles qui, bien que passifs, n'en rendaient pas moins difficile le prompt enlèvement des bestiaux et des récoltes.

Le long du mur étaient répartis des castella distants les uns

des autres de 6,500 mètres en moyenne, moins par conséquent que ceux du Pfahlgraben rhénan. Comme ces derniers, ils étaient de grandeurs très diverses ; mais leurs dimensions extrêmes étaient les mêmes. Ils étaient tous appliqués contre la muraille ; quelques-uns même faisaient légèrement saillie au dehors ; dans ce cas, on remarque que la face opposée au mur touchait le retranchement en terre, si bien que leur saillie semble avoir été nécessitée précisément par l'exiguïté de l'espace resté libre entre les deux lignes de défense.

Toutes les routes qui traversent le mur d'Hadrien passaient auprès d'un castellum ; elles étaient d'ailleurs en petit nombre ; ce qui fait ressortir le caractère passif de cette fortification.

Les castella avaient la forme de rectangles arrondis aux angles : leurs murs, de $1^m,50$ d'épaisseur, soutenaient à l'intérieur une banquette en terre et étaient entourés d'un fossé. Ils étaient bâtis en pierres d'assises.

L'eau potable se rencontre souvent dans le voisinage, quelquefois elle était amenée par des conduites spéciales qui allaient la chercher jusque sur le territoire ennemi.

Entre les castella on en avait élevé d'autres, plus petits, à un mille environ l'un de l'autre. Bien qu'ils fussent de grandeurs très diverses, on peut fixer à $24^m,50$ en moyenne la longueur du côté commun avec le mur, qui, dans cette partie, lui tenait lieu d'enceinte, et à $15^m,25$ celle des faces perpendiculaires. Ils étaient établis dans les vallées et dans les défilés des montagnes. Une seule porte y donnait accès, elle était ménagée sur la face qui tournait le dos à l'ennemi. Enfin une banquette en terre devait également régner le long de l'enceinte, à l'intérieur.

Il existait probablement des tours entre les petits castella, cependant une seule subsiste ; quant aux autres, on n'a retrouvé jusqu'à ce jour que quelques traces de cinq d'entre elles. Leurs fondations dessinent un carré de $4^m,25$ à $4^m,90$ hors œuvre, avec mur de $0^m,91$ d'épaisseur.

Un chemin qui traversait la plupart des castella, régnait tout le long de la frontière entre le mur et le rempart en terre.

Le rempart d'Antonin. — Le rempart d'Antonin, élevé plus au nord, par Antonin le Pieux, ou sous son règne, est aussi appelé rempart de Graham [1]. Il relie les Friths de la Clyde et du Forth entre Glascow et Edimbourg.

Il consistait, en 1755, en un fossé de grande dimension, soit de 11^{m},75 à l'orifice et de 3^{m},75 au fond, sur une profondeur de 5 mètres. Une berme de 5^{m},50 le séparait du rempart, lequel n'avait que 6 mètres de largeur à la base et 1^{m},25 de haut. (Pl. IX, fig. 6.)

Comme on le voit, le déblai du fossé était beaucoup plus considérable que le remblai du vallum ; aussi l'excédent avait-il servi à former en avant du fossé un glacis à pente raide.

Le fossé devait former ici l'obstacle principal. C'était le contraire dans le rempart-limite établi en Allemagne.

Le rempart d'Antonin s'étend de l'ouest à l'est entre Kilpatrick et Caridden sur une longueur de 43 kil. 1/2. Il était renforcé par dix-neuf castella distants en moyenne de 2,400 mètres, à en juger du moins par ceux qui subsistent. Cependant leur distance a pu être quelquefois portée à 3,000 et même à 4,000 mètres.

Dans leurs intervalles s'élevaient aussi des tours de guet, dont deux ou trois cependant étaient seules reconnaissables en 1755.

Tous les castella avaient des dimensions comprises entre 60 mètres sur 90 mètres et 150 mètres sur 150 mètres. Leur enceinte était formée d'un vallum en terre revêtue, avec fossé à l'extérieur. Ils étaient placés contre le rempart et de préférence aux angles du tracé.

Une route militaire les traversait d'un bout à l'autre de la frontière.

Il ne semble pas qu'ils fussent munis d'une porte prétorienne conduisant à l'ennemi à travers le rempart. En revanche ils devaient avoir une porte décumane outre les deux portes latérales.

Enfin on a signalé sur certains points la présence de deux ou trois retranchements parallèles avec fossés.

G. DE LA NOË.

1. Du nom, dit Walter Scott, de celui qui le franchit le premier.

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

V

ANNEAU-CACHET D'AUTUN

L'anneau qui figure en tête de cette notice est en bronze, d'une conservation presque parfaite, car il n'a subi de cassure que dans une faible partie du chaton.

Ce bijou inédit, dont l'existence m'a été signalée par un de mes savants confrères de la Société des Antiquaires de France, M. Héron de Villefosse, a été trouvé à Autun et appartient à la collection de M. Bulliot, archéologue distingué du département de Saône-et-Loire, qui m'en a fort obligeamment donné communication.

Il a 2 centimètres d'ouverture, et le pourtour, qui est arrondi, a une épaisseur de 3 millimètres. Un chaton ovale, de 15 millimètres de longueur sur 12 millimètres de hauteur, a été ménagé à même le métal : il est orné d'un monogramme gravé en creux et entouré d'un filet également gravé en creux.

Par le mode de fabrication, comme par la forme et les caractères du monogramme, ce petit monument me paraît remonter

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141-146, et t. II, p. 1-6, 193-196, et 257-259.

à l'époque gallo-franque; et tel est aussi le sentiment de M. de Villefosse.

Les deux lettres extrêmes du monogramme sont un E rétrograde et un D, ou bien un D rétrograde et un E. J'ai été déterminé à adopter le premier de ces deux modes de lecture, c'est-à-dire celui qui place en tête l'E rétrograde, non seulement par le motif qu'il offre un aspect général beaucoup plus normal que la lecture en sens inverse, mais par la considération suivante. Il est à remarquer qu'en formant l'E rétrograde, le graveur a pris tout l'espace nécessaire pour donner aux trois barres horizontales de cette lettre la longueur voulue; le D, au contraire, a une panse étroite et aplatie comme si l'ouvrier avait manqué, en terminant son travail, d'un espace suffisant pour l'arrondir. D'où la conséquence que l'ouvrier aurait commencé par la lettre E, laquelle était, dès lors, la première du monogramme.

J'y trouve le nom de ENDEVS[1] qui fut celui d'un saint abbé du monastère d'Aran en Irlande, mort vers l'an 540[2] et que, dans les listes françaises, on appelle Endée[3].

M. Deloche.

1. L'E rétrograde est suivi de l'N et du D, après lequel revient l'E initial, puis un V, formé par le deuxième angle du N, et, pour finir, le S posé en travers sur la barre centrale du N.

2. *Acta SS. Bolland.*, mens. mart., t. III, p. 267-269.

3. *Annuaires historiques*, publiés par la Société de l'Histoire de France; année 1857, p. 118; année 1860, p. 62.

LES NOMS ROYAUX NABATÉENS

EMPLOYÉS COMME NOMS DIVINS

Les diverses langues de la famille sémitique présentent un grand nombre de noms propres d'hommes formés du mot *abd* ou *ebed*, « serviteur, esclave », en combinaison avec un autre élément variable où l'on était généralement d'accord pour reconnaître un élément divin, un nom de dieu ou de déesse :

x + עבד, *abd* + x = « serviteur-de-x. »

Ces noms propres, dits noms théophores, du type *Abd-Baal*, « serviteur-de-Baal, » *Abd-Astoret*, « serviteur-d'Astarté, » etc., sont même une ressource précieuse pour la critique. C'est grâce à eux qu'on a pu déterminer l'identité de plus d'une divinité inconnue et enrichir d'autant ce panthéon sémitique qui va s'élargissant chaque jour.

Or, les inscriptions nabatéennes viennent nous révéler un fait embarrassant qui semble, au premier abord, en contradiction avec cette donnée admise jusqu'ici sans contestation comme une vérité fondamentale.

L'on trouve, en effet, en nabatéen un certain nombre de noms de personnes d'apparence théophore, du type *abd* + x, où l'élément x est notoirement un *nom d'homme*. Par exemple, *Abdmalkou*, qui veut dire serviteur de *Malkou*, à côté de *Malkou* qui est, non pas un nom de dieu, mais un nom d'homme.

L'explication de cette apparente anomalie n'a pas encore été donnée. Elle peut être obtenue, je crois, par la simple comparaison des noms nabatéens appartenant à cette catégorie. Voici ceux que j'ai relevés dans les inscriptions publiées jusqu'ici :

עבדמלכו, *Abdmalkou*, serviteur de-*Malkou*
עבדעבדת, *Abdobodat*, serviteur-de-*Obodat*
עבדחרדת, *Abdhartat*, serviteur-de-*Hartat*
עבדחדינת, *Abdhodeinat*, serviteur-de-*Hodeinat*

Je laisse provisoirement de côté le dernier, *Abdhodeinat*, pour ne m'occuper que des trois premiers.

Malkou, Obodat et Hartat, qui tiennent dans ces composés la place de l'élément théophore, ne sont pas des noms de *dieux*; ce sont des noms propres *d'hommes*. Mais, ils offrent tous trois une particularité, à mon avis lumineuse, celle d'avoir été portés par des *rois* de la dynastie nabatéenne, qui nous sont connus par les témoignages des auteurs anciens, par la numismatique et par l'épigraphie.

J'en conclus que c'est à titre de *noms royaux* qu'ils sont substitués à l'élément divin dans la composition de ces noms d'apparence théophore, et que le *nom du roi* joue dans cette combinaison onomastique exactement le même rôle que le *nom d'un dieu*.

Cette conjecture implique l'existence d'un véritable culte rendu aux rois nabatéens par leurs sujets.

Cela n'aurait rien de bien surprenant pour quiconque connaît les pratiques de l'Orient ancien.

L'Égypte ptolémaïque nous fournit à cet égard des analogies voisines.

Dans les inscriptions nabatéennes elles-mêmes, nous voyons le roi mis à peu près sur le même pied que le dieu en ce qui concerne les amendes à payer par ceux qui violeraient les stipulation des concessions funéraires. L'un et l'autre reçoivent dans ces formules l'épithète commune de מראנא, « notre Seigneur. » Ainsi à côté de :

לדושרא אלה מראנא, « *au dieu Dousara*[1], *notre Seigneur*[2]. »

Nous avons fréquemment :

למראנא חרתת, « *à notre Seigneur Hartat*[3]. »
למראנא דבאל, « *à notre Seigneur Dabel*[4]. »

1. Dusarès.
2. Doughty, *Documents épigraphiques recueillis dans le nord de l'Arabie*, nos 4, 7.
3. *id.*, nos 7, 13, 28, 30.
4. *id.*, no 10. A Palmyre également, le souverain reçoit le titre de מרן, *notre seigneur* (de Vogüé, *Syrie centrale, Inscr. Palm.*, nos 23, 25, 28), et la souveraine celui de מרת qui lui fait pendant (*id. id.*, no 29).

Une fois même l'on rencontre l'expression isolée למראנא, « *à notre Seigneur*[1], » d'une façon absolue, de telle sorte que l'on ne sait au juste s'il s'agit du roi ou du dieu, bien que la première hypothèse soit plus probable.

Voilà le roi et le dieu déjà bien singulièrement rapprochés par le protocole. On peut comparer le titre de אדן, « Seigneur », κύριος, qui chez les Phéniciens de l'époque ptolémaïque s'appliquait indistinctement au dieu et au roi.

Il est à supposer que la mort venait faciliter cette consécration du roi, objet d'une véritable apothéose. C'est le cas de rappeler à ce propos le texte bien connu du IVe livre des *Arabiques* d'Uranius cité par Etienne de Byzance[2] :

Ὀβόδα, χωρίον Ναβαταίων, Οὐράνιος Ἀραβικῶν τετάρτῳ, ὅπου Ὀβόδης ὁ βασιλεὺς, ὃν θεοποιοῦσι, τέθαπται.

Il y avait donc chez les Nabatéens une localité du nom d'Oboda, où était enseveli un roi Obodès ou Obodas que *l'on adorait comme un dieu*.

Il est inutile de vouloir chercher dans ce mystérieux Obodas un véritable dieu nabatéen qui aurait ultérieurement prêté son nom au roi et à la localité. Quant à moi, je n'hésite pas à prendre au pied de la lettre le passage si clair d'Uranius et à en conclure que les Nabatéens avaient l'habitude de rendre à leurs rois défunts les honneurs divins. Le monarque qui, déjà de son vivant, était traité à l'égal des dieux passait après sa mort à l'état de *divus* définitif.

Il n'y a là rien qui ait répugné à l'esprit des Sémites. Un peu plus tard, ne constatons-nous pas, en effet, chez les Palmyréniens, c'est-à-dire sur le terrain araméen où nous sommes placés, que les empereurs romains recevaient la qualification de *dieu*, אלה?

אלהא אלכסנדרוס קסר, *le dieu Alexandre César*[3]
אלהא [נים]הדרי, *Adrien le dieu*[4]

1. Doughty, *op. cit.*, n° 33.
2. S. v. Ὀβόδα. *Fragm. hist. gr.*, IV, p. 525, n° 23.
3. De Vogüé, *Syrie centrale. Inscr. palmyr*, n° 15. La partie grecque de l'inscription donne, comme équivalent, θεοῦ Ἀλεξάνδρου. Il s'agit d'Alexandre Sévère.
4. *Id.*, n° 16. Le grec a θεοῦ Ἀδριανοῦ. M. de Vogüé inclinerait à admettre que l'inscription a été gravée du vivant même de Hadrien ; il rappelle qu'on

Dès lors, si les rois nabatéens entraient dans le Panthéon après leur mort et devenaient de véritables dieux, rien de plus naturel que leurs noms mêmes en vinssent à être utilisés comme éléments divins onomastiques dans la formation de noms propres théophores.

Il faut donc admettre qu'il y avait chez les Nabatéens une série de מלכו אלהא, עבדת אלהא, הרתת אלהא, et il convient, par suite, d'entendre les noms *Abdmalkou, Abdobodat*, *Abdhartat* au sens de *adorateur du roi-dieu Malkou, adorateur du roi-dieu Obodas, adorateur du roi-dieu Abdhartat.* Il faut se garder d'attribuer comme origine à ces noms des fonctions réelles qu'auraient remplies certains personnages attachés à la personne du roi et comme tels, qualifiés de *serviteurs du roi.*

Les noms de *Hartat* (Aretas), *Malkou* (Malchus) et *Obodat* (Obodas), reviennent fréquemment dans la dynastie nabatéenne dont voici la liste d'après les données combinées de l'histoire, de la numismatique et de l'épigraphie, données qui ont été savamment discutées par MM. de Vogüé et de Saulcy[1].

Aretas I, cité en 170 av. J.-C.

* Malchus I, en 145[2] av. J.-C.

Aretas II? mort en 97 av. J.-C.

* Obodas I, roi en 97 av. J.-C.

* Aretas III, Philhellène, cité en 85 et 62 av. J.-C., et associé à une reine dont le nom est illisible. La grande inscription de Pouzzoles est datée de l'an 17, 18 ou 19 de son règne, correspondant à l'an 73, 72 ou 71 avant J.-C.

Malchus II? mentionné en l'an 31 av. J.-C.

* Obodas II, cité en 7 av. J.-C., au moment de sa mort. Monnaies datées de l'an 10 et de l'an 26 de son règne.

a des exemples de l'épithète de θεός donnée à des empereurs romains vivants, par les habitants de certaines villes de l'Orient.

1. Cf. *Lettre de M. de Saulcy à M. Chabouillet sur la numismatique des rois nabatéens de Petra* (*Annuaire de la Société de Numismatique*). Les astérisques indiquent les rois dont on a retrouvé des monnaies.

2. L'unique monnaie connue du roi Malchus I, la plus ancienne jusqu'à ce jour de la numismatique nabatéenne, a été rapportée par moi de Palestine. Elle provient de Karak, dans la Moabitide.

* Hartat IV, Philodème, cité en 7 av. J.-C. et en 39 après J.-C. associé aux reines Haldou et Seqilat. Nous avons plusieurs monnaies datées des années de son règne, une, entr'autres, de l'année 44. Les inscriptions nous donnent les dates 4, 9, 11, 13, 17, 23, 24, 32, 35, 40, 44 et 48 des années de son règne.

* Malchus III, fils du précédent, cité en 67 et 62 après J.-C., associé à la reine Seqilat (sa sœur et sa femme?). Nous avons des monnaies datées des années de son règne 11 et 83 et des inscriptions datées des années 1, 9, 11, 17, 21.

* Dabel ou Rabel, associé aux reines Seqilat et Gemilat, dernier roi nabatéen. Nous avons une monnaie datée de son règne (année 11 ou 22), et des inscriptions datées des années 2, 4, 24, 25. L'an 24 du règne de Dabel est mis en concordance par l'inscription de D'meir avec l'an 410 des Séleucides, correspondant à l'an 99 de J.-C.[1].

En consultant cette liste qui peut, d'ailleurs, être modifiée par de nouvelles découvertes et que je ne donne que sous réserve, l'on voit qu'il y a eu dans la dynastie nabatéenne au moins quatre rois du nom de *Hartat*, deux du nom de *Obodat*, et trois du nom de *Malkou*.

Il est difficile par conséquent de deviner lequel de ces rois homonymes a pu fournir aux noms théophores étudiés par nous l'élément onomastique divin qui y est inclus.

Il est seulement à remarquer que ce petit tableau chronologique nous fournit un recul suffisant, et nous permet de chercher assez haut dans le passé le point de départ de l'apothéose qui a donné naissance à cette curieuse catégorie de noms propres d'hommes apparaissant dans des textes du commencement de notre ère.

L'on notera également que, parmi ces noms royaux nabatéens, il n'y en a qu'un seul qui n'ait pas fourni de dérivés onomastiques d'apparence théophore. C'est celui du dernier roi de la dynastie, de Dabel. Nous n'avons pas encore rencontré de *Abddabel*. Il se peut qu'un jour cette lacune soit comblée et qu'une

1. Voir, plus loin, l'étude sur le cippe nabatéen de D'meir.

nouvelle inscription nous révèle l'existence de ce nom propre que je détermine par pure induction. Ce serait pour ma théorie une confirmation décisive.

Une considération d'ordre historique peut, en tous cas, servir à expliquer la non-existence, ou tout au moins la rareté de ce nom pseudo-théophore hypothétique, *Abddabel*. Avec Dabel la dynastie et le royaume des Nabatéens prennent fin. L'an 25 de son règne nous fait descendre à l'an 100 de notre ère. Cinq années plus tard Cornelius Palma réduisait ce royaume en province romaine. Il y a des chances, par conséquent, pour que le roi Dabel, qui n'a pas dû avoir de successeur, n'ait pas reçu les honneurs de l'apothéose, honneurs qui, vraisemblablement, devaient être décernés par le successeur à son prédécesseur. Tout au moins, à supposer même que Dabel ait pris place dans le panthéon à côté des autres rois nabatéens, est-il loisible d'admettre que son nom n'a pas eu le temps de faire souche dans l'onomastique théophore nabatéenne.

J'ai laissé à dessein de côté, dans l'étude qui précède, le nom nabatéen, d'apparence théophore, *Abdhodeinat,* qui appartient visiblement au groupe caractéristique des noms *Abdmalkou*, *Abdobodat*, *Abdhartat*.

Le moment est venu de nous en occuper. Au premier aspect ce nom, qui ne se rencontre qu'une fois, dans une des inscriptions nabatéennes de Medâïn Sâleh [1], paraît fort étrange.

Entraîné par la logique de ma théorie, je me demandai tout d'abord si ce nom bizarre n'avait pas été mal déchiffré, et s'il n'y avait pas, en réalité, sur la pierre עבדחרתת, *Abdhartat*, au lieu de עבדחדינת *Abdhodeinat*, qu'on avait cru lire sur l'estampage. Je communiquai cette supposition à quelques savants [2], et je soumis mes doutes à M. Ph. Berger en le priant de vérifier l'estampage et de voir s'il ne comporterait pas cette lecture.

1. Ph. Berger, *Nouvelles inscriptions nabatéennes*, etc..., n° 34, à la fin. Cet Abdhodeinat est fils d'un Abdobodat.
2. Notamment à M. Sachau, dans une lettre en date du 6 janvier.

A la rigueur, en admettant que la lecture *Abdoheinat* dût être tenue pour certaine, l'on pouvait s'en accommoder. Il nous restait toujours la ressource de considérer l'élément théophore *Hodeinat*, comme un nom royal nabatéen inconnu. Nous sommes loin, en effet, de connaître tous les rois de la dynastie nabatéenne. C'est même là une des conséquences les plus importantes de ma théorie ; à savoir qu'elle est susceptible de nous révéler indirectement l'existence de rois nabatéens sur lesquels l'histoire et les monuments sont complètement muets : si nous rencontrons, par exemple, un jour, dans une inscription nabatéenne, un simple nom d'homme quelconque tenant dans le composé *abd* + *x*, la place *x* de l'élément divin, nous pouvons affirmer *à priori* qu'il y a eu un roi nabatéen de ce nom[1]. Dans l'espèce, *Hodeinat*, avec sa physionomie féminine, aurait pu être considéré comme un nom de reine. Nous savons par les monnaies, qui portent leurs noms et leurs effigies, que les reines de Nabatène étaient associées officiellement à leurs époux[2] ; il est à supposer qu'elles devaient jouir des mêmes prérogatives qu'eux ; c'est-à-dire recevoir après leur mort, sinon de leur vivant même, les honneurs divins accordés en Egypte aux Arsinoé et aux Bérénice. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que leurs noms, comme ceux de leurs époux, eussent fourni leur contingent à l'onomastique pseudo-théophore nabatéenne. Des découvertes ultérieures nous fixeront peut-être sur ce point.

Mais, nous n'avons pas besoin ici de recourir à cette échappa-

1. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ce principe est également applicable aux noms pseudo-théophores qui pourraient se rencontrer dans d'autres branches de la famille sémitique.

2. De même dans les dédicaces d'ordre religieux, comme le montre la deuxième inscription de Pouzzoles : *pour le salut du roi Hartat* (Aretas Philhellène) *et de la reine sa femme*. Malheureusement, le nom de cette reine est fruste sur le monument. Nous avons bien une monnaie frappée au nom et à l'effigie de cet Aretas et de sa femme, qui pourrait suppléer à cette lacune ; mais, ici encore, sur l'unique exemplaire qu'en possède le Cabinet des Antiques, le nom de la reine a, par une sorte de fatalité, aussi disparu. L'on peut espérer à bon droit que la découverte d'un exemplaire mieux conservé de cette rarissime monnaie viendra quelque jour nous apporter la solution de ce problème historique.

toire. M. Berger ayant bien voulu, sur ma demande, examiner attentivement l'estampage, a constaté que le nom en question était bien *Abdhartat*, comme je l'avais originairement supposé pour des raisons théoriques qui se trouvent ainsi confirmées matériellement de la façon la plus heureuse. Le nom *Abdhodeinat* est donc purement et simplement à supprimer. L'erreur de lecture s'explique, d'ailleurs, facilement par le mauvais état de l'estampage et la ressemblance des caractères entrant dans la composition des noms עבדחרתת עבדחדינת.

Abdhartat, veut dire « serviteur du roi divinisé Aretas ». Le nom s'était déjà rencontré une fois dans les inscriptions du Sinaï[1]. Il est intéressant pour nous de le relever, dans des conditions d'entière certitude, sur un monument incontestablement nabatéen.

Une dernière remarque pour en finir avec cette question.

Les inscriptions de Medâïn Sâleh nous montrent que ces noms pseudo-théophores semblent avoir été portés de préférence par une certaine catégorie de personnes : les artistes qui ont sculpté les remarquables tombeaux de la nécropole nabatéenne. Tel est le cas pour *Abdobodat* (nos 7, 23), pour *Abdmalkou* (no 24). pour *Abdhartat* (no 34). Je n'ignore pas que ces noms ont été portés aussi par des personnes qui n'appartenaient pas nécessairement à cette catégorie ; par exemple, l'Abdobodat du no 33 ; l'Abdmalkou de l'inscription d'Oumm er-resâs[2], qui était fils de stratège, celui de l'inscription de D'meir, qui était lui-même stratège. Néanmoins je ne puis m'empêcher d'être frappé de cette coïncidence, et je me demande si nous n'avons pas là une indication sur l'origine de ces noms pseudo-théophores et, en même temps, sur celle des artistes nabatéens qui les portaient. Ces artistes n'étaient-ils pas, par hasard, des affranchis à qui l'on avait accordé la liberté à l'occasion de l'apothéose du monarque défunt

1. *Zeitschrift der deutschen morgenl. Gesellsch.* 22, p. 267.
2. Publiée par MM. Renan et de Vogüé, d'après les estampages que j'en avais pris et que j'ai offerts à la commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

dont, en reconnaissance, ils portaient le nom engagé comme élément divin dans une combinaison théophore? Nous savons par l'inscription de D'meir[1] que la pratique de l'affranchissement existait chez les Nabatéens. Nous savons, d'autre part, qu'une des formes les plus usitées de l'affranchissement dans l'antiquité, était le transfert simulé de l'esclave à un dieu ou bien l'ἀνάθεσις. J'ai, autrefois, traité ce point justement à propos des noms grecs théophores du type x + δωρος (δῶρον), ou x + ιος, correspondant aux noms sémitiques *abd* + x[2]. Un esclave attaché au service du roi, affranchi après la mort de celui-ci, pouvait continuer, par son nom de signification servile, à se réclamer de son maître passé à l'état de dieu.

La condition servile qu'impliquerait, au moins pour certains cas, dans cette supposition, l'adoption de nos noms pseudo-théophores, tend assez naturellement à faire attribuer à ceux qui les portaient une origine étrangère. Je n'ai pas besoin d'insister sur la portée de cette conclusion en ce qui touche les origines mêmes de l'art si remarquable, dont nous trouvons des échantillons nombreux chez les Nabatéens et dont il est assez difficile, historiquement, de leur attribuer la paternité. Là est peut-être la réponse à la question si judicieusement posée par M. Renan[2] : « Il est remarquable que dans cette liste (des artistes nabatéens mentionnés par les inscriptions), on ne trouve aucun nom grec bien caractérisé. La civilisation nabatéenne avait cependant été pénétrée par la civilisation grecque, comme le prouvent certains noms propres, des mots tels que στρατηγός, ἔπαρχος, et plus encore le style des monuments[3] ».

Ces artistes, ces affranchis, pouvaient être des Grecs.

CLERMONT-GANNEAU.

1. Voir : mon *Etude sur le cippe de D'meir*.
2. *Revue critique*, 6 sept. 1879.
3. Doughty, *op. cit.*, p. 53.

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE

(Suite[1]*)*

XIII

LA ROUE DANS L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE ; LA ROUE D'IXION.

Nous voudrions pouvoir commencer par l'Égypte cette revue de l'antiquité, d'autant que nous croyons y retrouver l'ancêtre des roues de fortune suspendues dans nos églises. C'est aux égyptologues qu'il appartient d'apporter des faits précis et l'explication du rite; peut-être même une de ces roues se retrouve-t-elle dans les musées. Mais l'usage nous est connu, au moins pour l'époque grecque de l'histoire égyptienne, et plusieurs écrivains grecs parlent de roues symboliques suspendues dans les temples égyptiens[2]. Un de ces écrivains même, ne comprenant pas l'usage et lui cherchant une explication allégorique, y voit un symbole de l'instabilité des choses humaines[3].

La rouelle est l'image diminutive de la roue. L'Asie Antérieure en fournit-elle des exemples dans ses pratiques religieuses? nous l'ignorons, mais nous la trouvons en Grèce comme amulette, employée dans les enchantements et dans les mystères[4]. D'autres

1. Voyez la *Revue* de juillet-août-septembre 1884.
2. Voir les textes réunis par Lobeck, *Aglaophamus*, p. 905. — Lobeck rattachait ces roues égyptiennes aux « lynges Magorum. »
3. Plutarque, *Numa*, XIV.
4. « La roue (τρόχος, κύκλος, ῥόμβος) jouait également un rôle important dans les mystères. Arnobe, *Adv. gentes*, V, 19. Cf. Lobeck, *Aglaopham.*, p. 905 sq.; Clem. Alex., *Strom.*, V, p. 672; éd. Potter. Les petites roues en bronze dont on faisait usage dans les mystères (Hero *ap.* Lobeck, *loc. cit.*),

exemples pourraient s'ajouter encore à ceux de notre note. La roue figure souvent sur des boucliers[1] et il est évident qu'elle a là une signification religieuse et joue le rôle d'amulette. Des boucliers de cavaliers romains la portent encore sur la colonne Trajane[2]; et c'est également à titre de « porte-bonheur » que nous la trouvons sur un casque (étrusque?) trouvé à Canosa[3].

Peut-être faut-il ajouter ici une rouelle en bronze conservée au Musée Britannique. M. de Villefosse a bien voulu nous la signaler par la note suivante : « Elle a été trouvée près d'Argos, et porte l'inscription suivante :

TOIFANAKOI : EMI : EVV[illegible]Ϛ : ANEΘEKE

Elle mesure environ 0m,105 de diamètre. Sa forme est celle d'une roue de char grec à quatre rais formant croix. Elle est dessinée dans le recueil de Rœhl, *Inscriptiones graecae antiquissimae*, p. 173, addenda, n° 43 *a*. — Cf. *Greek Inscr. in Brit. Museum*, n. CXXXVIII. » — Elle est reproduite en grandeur naturelle dans l'ouvrage de Rœhl qui lit ainsi l'inscription : « Τοῖ(ν) ϝανάκοι(ν) εἰμι. Εὐδ.....ς ἀνέθηκε, *forsitan pro victoria curuli*. » N'en sachant pas davantage, nous n'oserions dire que cette rouelle appartienne à notre sujet, mais il est bon de la citer comme document.

L'antiquité grecque nous offre de nombreux exemples de la

rappellent celles qu'on employait pour les enchantements et sur lesquelles on attachait l'oiseau Ἴυγξ ou bien les entrailles de cet oiseau. Schol. *ad* Pindar., *Pyth.*, IV, 380; Tzetz. *ad* Lycophr. *Cassandr.*, 310; Schol. *ad* Theocrit., *Idyll.*, II, 17. Ces roues portaient elles-mêmes le nom d'ἴυγγες, comme nous l'apprend le scholiaste de Pindare ». De Witte, *Catalogue Beugnot*, p. 26. Voir aussi sur ce sujet : Gladisch, *Das mystische vierspeichige Rad bei den alten Aegyptern und Hellenen* dans le t. XV (p. 406-409) de la *Zeitschrift der deutschen Morgenl. Ges.* Aux exemples cités par M. de Witte, il faut sans doute joindre le cercle magique (*turbo*) que chez les Romains on faisait tourner à rebours dans les enchantements, et dont il est question dans Horace, *Epodes*, XVII, 7, et dans Ovide *Fastes*, II, 575.

1. Cf. Wieseler, *De scala symbolo apud Græcos aliosque populos veteres*, Goettingæ, 1843, p. 8.

2. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII, p. 42.

3. Lindenschmidt: *Alterthümer*, I, hft. III; pl. II, n° 1. C'est une petite roue à quatre rais inscrite sur le côté d'un casque à deux cornes. Ces casques à cornes étaient communs aux Étrusques et aux Gaulois, au témoignage de Diodore de Sicile, V, 30.

roue, mais dans des cas où il est malaisé d'en découvrir l'origine et d'en comprendre le symbolisme. M. de Witte en a réuni de nombreux cas[1]; mais les archéologues ne nous paraissent pas avoir élucidé la question. Nous ne leur en faisons pas un reproche, car un symbole une fois créé, rendu populaire comme amulette, et adopté par l'art, subit tant d'appropriations diverses et de transformations d'application que le sens original disparaît : on n'a plus qu'un ornement ou un simple objet de piété. Nous avons un exemple de ce phénomène transformiste par le fait, si souvent constaté, des statuettes d'un dieu offertes en hommage à un autre dieu : le fait est rendu certain par des inscriptions sur des objets votifs qui ne laissent place à aucun doute. Le dévot offrait ce qu'il possédait ou ce qu'il avait sous la main.

Revenons aux roues signalées par M. de Witte. On les trouve figurées par exemple, d'après cet auteur, à côté du dieu des morts Hadès ou Pluton, comme attribut de Némésis, une fois même avec Minerve. Pourtant, comme nous n'avons pas vu nous-même ces monuments, nous ne donnons ces exemples que sous toute réserve. En effet, lorsque les personnages représentés sur les vases antiques n'ont pas leur nom écrit au-dessus de leur tête, leur identification est affaire d'opinion et de discussion, et là où un archéologue voit Hadès ou Proserpine, un autre archéologue voit d'autres personnages de la légende.

En feuilletant l'*Élite des monuments céramographiques* de MM. Ch. Lenormant et de Witte, nous avons remarqué dans deux planches (t. IV, pl. XV et LXVIII) deux roues que les savants auteurs n'expliquent pas (du moins dans le texte relatif à ces deux planches) et qui pour nous ont un sens parfaitement net. Il s'agit de peintures sur fond noir, et dans le haut du tableau il se détache en clair un cercle avec quatre larges rayons. C'est évidemment (pour nous) l'image du soleil qui éclaire la scène. Nous ignorons s'il en est de même dans les exemples que nous allons citer ; et nous laissons à M. de Witte la responsabilité de ses

1. *Description de la collection d'antiquités de M. Beugnot*, par M. de Witte. Paris, 1840, p. 23-28.

descriptions ; mais si ces descriptions sont exactes et si nous avons bien là des roues suspendues, et non des images du soleil dues à un art naïf ou à une convention traditionnelle (comme chez nous les figures qui représentent si souvent le soleil et la lune), ces exemples appartiendraient à la catégorie des « roues de fortune » et seraient les prototypes des roues suspendues dans nos églises.

« On voit encore, dit M. de Witte, des roues suspendues :

« 1° Dans le temple peint au-dessus du lit funèbre d'Archémoros (Gerhard, *Archemoros und die Hesperiden*, p. 6, et *Mon. inéd. publiés par la section française de l'Institut archéologique*, pl. v) ;

« 2° Dans le palais d'Hadès, sur un grand vase publié par M. Raoul-Rochette (*Mon. inédits*, pl. XLV);

« 3° Au-dessus de la tête d'Œdipe aveugle (*Mon. Inéd. de l'Inst. arch.*, II, pl. XII; Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases*, pl. LXXXIX) ;

« 4° Dans le temple d'Apollon, à Delphes, sur un très beau vase sur lequel est représenté Oreste réfugié près de l'*omphalos* (O. Jahn, *Vasenbilder*, pl. I);

« 5° Dans une peinture qui représente un combat dans un temple (Passeri, *Pict. in vasc.*, tab. CCLX; Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases*, pl. XIV, n° 1).

« Aucun écrivain de l'antiquité n'a parlé de l'usage de suspendre des roues dans les temples ou dans les palais[1] ».

1. De Witte, *op. cit.*, p. 24-25.

Voici une citation de Raoul-Rochette qui complète celle de M. de Witte :

« Les monuments sur lesquels on voit une roue aux pieds d'une des Parques, tels que le célèbre cippe de Cœcilius Ferox (Zoega, *Bassir.* I, XV) ou les sarcophages de la mort de Méléagre (ibid. I, XLVI), sont pareillement d'époque romaine ; et sur ces monuments mêmes, le symbole en question se rapporte à Tyché, considérée comme la destinée ou la nécessité suprême. C'est à ce titre sans doute que sur un rare monument de l'art grec, sur un vase peint représentant Perséphoné enlevée par Hadès, le génie mythique, qui vole au-dessus du groupe principal, porte suspendue à l'une de ses mains, par une bandelette, une roue, symbole de cette inévitable divinité (Tischbein, *Vases d'Hamilton*, III, 1). » Raoul-Rochette. *Monuments inédits d'antiquité figurée*. Paris, 1833, p. 214, n. 1.

Des textes cités par M. de Witte (p. 27) montrent le symbole de la roue en relation avec le culte d'Apollon, surtout à Delphes. Des monuments figurés nous la montrent sur le trépied même du dieu, sous la forme d'une roue à quatre rais, en d'autres termes un X inscrit dans un cercle[1]. C'est cette roue que nous retrouvons sur un médaillon en argent, trouvé à Allençon, et qui représente Apollon[2]. Dans le culte d'Apollon, on ne peut nier que la roue ne puisse être considérée comme un symbole solaire[3]. Il est difficile aussi d'attribuer un autre sens à la roue d'Ixion[4]; mais le mythe d'Ixion n'est déjà plus un mythe primaire; c'est une légende qui roule autour d'un mythe solaire oublié ou transformé[5]. Ixion figure souvent sur les monuments figurés, enchaîné à la roue en mouvement qui l'entraîne. Sur l'un d'eux pourtant[6], Ixion est

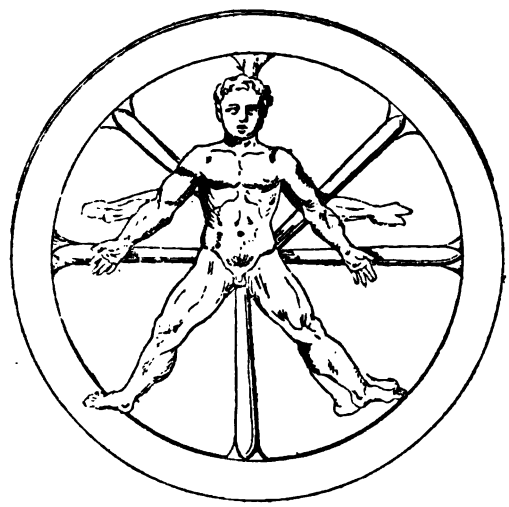

Fig. 8. Ixion sur la roue, d'après un monument antique.

1. Voir les gravures qui accompagnent le travail de Wieseler, *Der Delphische Dreifuss.*

2. Longpérier, *Notice des bronzes antiques du musée du Louvre*, 1re partie, p. 122. — Ce médaillon est aujourd'hui au musée du Louvre. Notons pourtant que la roue figurée près du dieu dans ce médaillon a dix rais et non quatre, comme c'est ordinairement le cas de la roue figurée sur le trépied de Delphes.

3. Nous avouons ne pouvoir expliquer la présence de la roue à côté d'Hadès ou de Pluton. Mais — à supposer qu'il s'agisse bien de ces dieux dans les vases en question, — il ne faut pas oublier qu'un symbole, une fois créé, est souvent détourné par les artistes de son emploi primitif.

4. Notons au passage que Rhodes adorait un Apollon Ixios.

5. Le mythe d'Ixion qui, trompé par Jupiter, n'étreint dans ses bras que la nuée, pourrait s'appliquer comme symbole à certaine école mythologique moderne qui voit partout la nuée d'orage.

6. Publié par O. Jahn dans les *Berichte der kœn. Sœchs. Ges. der Wissensch.*

représenté debout et sans lien apparent; il est simplement inscrit dans la roue, mais sans que rien indique un supplicié. Une image analogue se rencontre-t-elle dans l'art asiatique? Si tel était le cas, on pourrait penser que la fable d'Ixion et de son supplice serait née d'une image mal comprise, et cette image aurait simplement été une représentation du soleil sur sa roue[1].

XIV

LE DIEU ASSYRIEN DANS LA ROUE; LE DISQUE AILÉ; LE SCARABÉE.

Ce n'est pas là une hypothèse gratuite. Aujourd'hui que l'Asie entre dans la lumière de l'histoire et que ses monuments tous les jours mieux connus élargissent le cercle de nos comparaisons, nous voyons qu'un des types le plus fréquemment reproduits par l'art assyrien est un type, certainement divin, formé par un personnage masculin, tantôt dressé sur une roue et semblant marcher avec elle, tantôt le corps engagé dans la roue et en émergeant, pour ainsi dire, comme Brâhma émerge du lotus dans des peintures indoues. Grâce au beau livre de M. Perrot, ni l'Asie Antérieure, ni l'Égypte ne sont plus le domaine exclusif des orientalistes, et de simples profanes peuvent y pénétrer et ravir leurs yeux, comme dans les jardins enchantés des vieux contes. Nous avons choisi pour nos lecteurs le plus bel exemple que nous a fourni, entre tant d'autres, le volume assyrien de

(*Phil. Hist. Classe*). Décembre 1856 (t. VIII), pl. II, B, a. Le monument d'où provient cette figure que nous reproduisons sous notre n° 8 est perdu, et n'est connu que par un dessin du *Codex Pighianus* de Berlin. Voir Jahn, *loc. cit.*, p. 267.

1. Quoique le mythe d'Ixion nous paraisse bien avoir une origine figurée, nous devons signaler au passage l'interprétation de Mannhardt. Prenant pour point de départ un texte grec qui représente Ixion comme emporté par un tourbillon (Asclep. *Fragm.* 3; *Schol. Pind. Pyth.* II, 39) et rappelant que dans les croyances populaires, il y a dans un tourbillon un sorcier ou un diable, Mannhardt veut en faire la personnification du Tourbillon (dans ses *Antike Wald-und-Feldkulte*, p. 84 et dans la *Zeits. f. Deutsches Alterthum* nouv. sér., t. X, p. 5. Mais le texte grec nous paraît représenter un développement *secondaire* du mythe d'Ixion déjà créé.

l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*. Il a été emprunté aux flancs mêmes d'un monument, et M. Perrot le décrit dans les termes suivants. On nous pardonnera une citation un peu longue; il s'agit d'un dieu à la roue et d'un des plus anciens que connaisse l'histoire.

C'est surtout Assour qui paraît avoir été près de conquérir la situation d'un dieu « sans compagnon », d'un vrai monarque de l'empyrée; or nous ne savons même pas bien sous quels traits la plastique le représentait. On propose de le reconnaître dans un groupe que nous offrent assez souvent les bas-reliefs historiques et les cylindres, ici planant au-dessus du champ de bataille, là mêlé à des scènes d'adoration. Tout d'abord, vous sentez dans ce groupe l'imitation d'un symbole égyptien; vous y retrouvez ce globe ailé qui orne les corniches de tous les temples dans la vallée du Nil. Bien avant d'avoir visité en conquérants Thèbes et Memphis, les Assyriens avaient pu trouver ce motif, mille fois répété comme élément de décoration, sur ces ivoires, sur ces bijoux, sur ces objets de luxe qui, des villes du Delta, se répandaient, par l'intermédiaire des Phéniciens, chez tous les peuples voisins. Les Assyriens s'en emparèrent; quelquefois ils le reproduisirent à peu près tel que l'avait dessiné l'Egypte

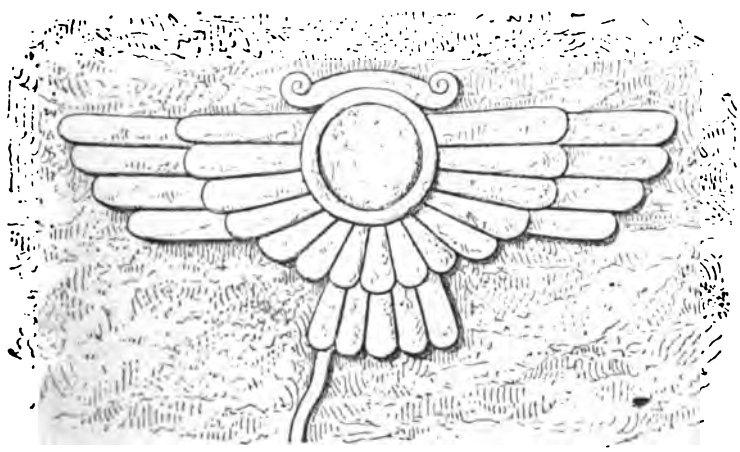

Fig. 9. Le globe ailé.
(Layard, *Monuments*, 1re série, pl. 39.)

(fig. 9); mais le plus souvent ils y firent un changement qui a son importance. Au centre de cette grande paire d'ailes, largement étendue, ils placèrent, dans une sorte d'anneau, non plus le disque solaire couronné

d'uréus, mais une figure humaine, vêtue d'une longue robe et coiffée d'une tiare. Ce personnage est debout; tantôt il a la main droite levée dans l'attitude de la prière ou de la bénédiction, tandis que sa main gauche soutient l'arc détendu (fig. 10); quelquefois, au contraire, il bande

Fig. 11. Le globe ailé avec figure humaine.
(Layard, *Monuments*, 1re série, pl. 21.)

cet arc pour lancer contre les ennemis de son peuple un dard à trois pointes, qui doit être la foudre.

Ce qui surtout nous révèle le cas que l'Assyrie attachait à ce groupe, c'est la valeur que lui attribuèrent, dans leur imagerie religieuse, les Aryens de la Médie et de la Perse. Ces peuples, les derniers nés du vieux monde asiatique, ont emprunté à leurs prédécesseurs à peu près toutes les formes que leur art a mises en œuvre; ils n'en ont modifié la signification que dans la mesure où l'exigeait la différence des idées qu'ils voulaient traduire. Or, sur les rochers de Behistoun et de Persépolis, ce même symbole se rencontre; là, comme en témoignent des textes dont la lecture n'est pas douteuse, c'est Ahura-Mazda qu'il représente. Le nom du dieu n'est plus le même; mais il est permis de croire que l'intention et l'idée n'ont pas changé. En Mésopotamie comme sur le plateau de l'Iran, l'idée que ce groupe éveillait dans l'esprit, c'était celle du maître suprême de l'univers, clément et fidèle protecteur de la race élue qui multipliait partout ses images [1].

Ce dieu assyrien du soleil, dans l'attitude du guerrier invincible, nous rappelle de beaux vers dans lesquels des poètes de

1. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, t. II, p. 88 et suiv. — Nous devons à l'obligeance des éditeurs de ce beau livre de pouvoir reproduire les deux gravures intercalées dans cette citation. Nos figures nos 11 et 23 proviennent également du même ouvrage.

notre siècle ont célébré le soleil. Les poètes, qui voient la nature à travers le prisme de l'imagination, retrouvent souvent sans peine l'impression première des anciens âges.

> Roi du monde et du jour, guerrier aux cheveux d'or,

disait Baour-Lormian. Et Lamartine à son tour :

> Tu règnes en vainqueur sur toute la nature,
> O Soleil...
> L'univers tout entier te reconnaît pour roi...

Il serait facile de citer d'autres exemples de ce type si répandu dans l'art assyrien. Les cylindres le répètent à l'infini et le personnage est tantôt debout contre la roue, tantôt (et plus souvent ce nous semble) la roue lui sert en quelque sorte de gaîne [1]. Dans tous ces exemples, la roue déifère (si je puis risquer ce mot) plane dans la partie la plus supérieure du tableau, pour indiquer qu'elle appartient à la région la plus élevée de l'empyrée.

Le lecteur constate au premier coup d'œil la différence entre le symbole égyptien — un disque, et le symbole assyrien — une roue. Ce qui est commun à l'un et à l'autre, ce sont les ailes; et si le personnage qui surgit de la roue est réellement une création assyrienne, l'ensemble indique bien, comme le remarque M. Perrot, une influence plastique égyptienne. C'est l'adaptation d'un type matériel étranger à une pensée indigène et nationale. Pour nous, il nous paraît bien difficile de ne pas voir là le dieu assyrien du Soleil, et de ne pas penser que c'est le prototype plastique de l'Ixion grec.

Puisque le fonds de notre étude est la mythologie du soleil,

1. Voir, par exemple, les cylindres figurés dans l'ouvrage de MM. Perrot et Chipiez, t. II, p. 204 et 685. — Dans un cône en améthyste (p. 690), le dieu qu'invoquent deux orants semble entouré, à mi-corps, d'un cerceau d'où s'échappent des rayons. — Dans d'autres objets on voit le disque ailé (sans personnage inflxé) occuper encore la partie supérieure du tableau (p. 673 et 772). Dans l'obélisque de Salmanasar II (p. 525) on est étonné de voir le disque ailé et une rouelle figurés l'un à côté de l'autre : pourquoi cette répétition de ce qui paraît deux formes diverses du même symbole? Faut-il voir dans la rouelle le symbole indigène, et dans le disque ailé le symbole d'importation étrangère?

qu'on nous permette de nous arrêter un instant sur le disque ailé de l'Égypte. Il n'y a pas de doute possible sur sa signification solaire, et nous avons là-dessus le témoignage des égyptologues [1]. Mais ce n'est pas la seule représentation figurée du soleil en Égypte. On trouve aussi le soleil sous la figure d'un scarabée volant, et cette figure est, nous dit M. Brugsch, un des hiéroglyphes du soleil [2]. *Les ailes sont disposées de la même façon* des deux côtés du scarabée et du disque ; il ne nous paraît donc pas téméraire de penser que le disque ailé a eu pour prototype l'image du scarabée. L'idée de la boule de fiente que (suivant la croyance populaire) le scarabée fécondait pour se reproduire, a facilité cette transformation, et peut-être même l'a suggérée [3].

Un écho de cette signification divine et solaire du scarabée ou escarbot se rencontre même dans la littérature grecque, et des vers de Pamphos, qui se trouvent dans les *Héroïques* de Philostrate (p. 98, éd. Boissonnade) personnifient Jupiter dans le scarabée :

Ζεῦ κύδιστε, μέγιστε θεῶν, εἰλούμενε κόπρῳ
Μηλείῃ τε καὶ ἱππείῃ καὶ ἡμιονείῃ...

« Jupiter, toi le plus grand des dieux, enveloppé dans la fiente des brebis, des chevaux et des mulets. » C'est pour cette raison, sans doute, que le scarabée se trouve associé à Jupiter et à l'aigle dans un conte que connaissait la Grèce, auquel Aristophane fait plusieurs fois allusion et qui en passant de main en main est devenu une fable de Lafontaine, *l'Aigle et l'Escarbot*. Mais Lafontaine, qui n'avait lu ni Aristote ni Pline sur les mœurs de l'escarbot, fait de la boule traditionnelle (σφαῖρα) une *crotte* que le héros de l'aventure fait tomber « sur la robe du dieu [4]. »

1. Voir Brugsch, *Die Sage von der geflügellen Sonnenscheibe nach altægyptischen Quellen* dans les *Abhandl. der Kœn. Ges. der Wiss. zu Gœttingen*, t. XIV (1868-69), p. 173-236.

2. Voir Brugsch : *Religion und Mythologie der alten Aegypter*, p. 213 et 249.

3. Ces croyances ont été combinées avec des théories astronomiques; mais ce n'est pas le lieu de discuter ces vastes questions.

4. Lafontaine, *Fables*, II, VIII. — Nous empruntons la citation de Pam-

On sait comme les scarabées, en matières plus ou moins précieuses, étaient des amulettes et des bijoux fréquents chez les Égyptiens. Les musées et les collections particulières en sont remplis. Le scarabée aux ailes épandues se rencontre aussi dans les peintures et dans les monuments. On en peut voir un exemple caractéristique dans la peinture d'un cartonnage de momie reproduite dans l'*Histoire de l'Art*, t. I, p. 812, et M. Perrot dit à ce propos : « Ailleurs, sur les cartonnages funéraires, il (le scarabée) remplace le disque couronné de serpents, au centre d'une grande paire d'ailes largement étendues; ... l'effet est à peu près le même que celui du globe ailé qui décore les corniches. » Ne sont-ce pas en effet des *doublets*, à la fois au point de vue de l'art et au point de vue du symbole?

Et cette représentation du soleil par le scarabée nous permet de remonter encore plus haut, à une période de cosmologie thériomorphique. Dussions-nous paraître téméraire à quelques lecteurs, c'est, à notre avis, la trace et le témoignage matériel d'une antique conception du soleil comme animal, animal *luisant*[1]. Cette conception ne paraît, du reste, pas particulière aux anciens Égyptiens, car il y a, croyons-nous, aujourd'hui plusieurs peuples sauvages pour qui le soleil est un animal.

XV

LE DISQUE SOLAIRE DES CHALDÉENS

La roue, seule et sans le personnage qu'on a vu soudé à elle, se rencontre comme symbole solaire dans les monuments anciens de la Chaldée. On en voit de nombreux spécimens dans les planches qui accompagnent le *Culte de Mithra* de Lajard. Par exemple, dans la figure 6 de la pl. XXXIX, on voit une roue

phos au commentaire qui accompagne l'excellente édition de Lafontaine de M. Henri Régnier.

1. Nous employons à dessein le terme de *luisant*, par allusion au nom d'un animal qui dégage de la lumière, le ver-luisant.

à six rais placée sur un haut piédestal ; et devant elle un personnage qui semble un orant. A gauche, une demi-lune est figurée sur un piédestal analogue. C'est évidemment le soleil et la lune. Voici une image analogue que nous reproduisons (fig. 11)

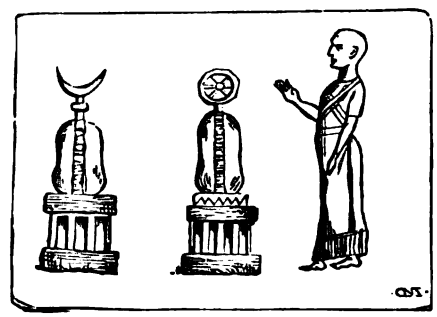

Fig. 11. Cylindre chaldéen du second empire.
Jaspe noir. Musée Britannique.

d'après l'*Histoire de l'Art*, t. II, p. 686. C'est, nous dit M. Perrot, un objet chaldéen, et M. Perrot nous apprend que le type du globe ailé ne se rencontre pas dans la Chaldée primitive. — Un autre monument de la Chaldée, une tablette en pierre trouvée sur l'emplacement de l'ancienne Sippara, offre un tableau plus précis et où une inscription confirme l'impression de la scène. Elle est reproduite de grandeur naturelle dans l'*Histoire de l'Art*, t. II, p. 211. « Ce bas-relief représente l'hommage rendu au dieu Soleil par un roi appelé Nabou-Abla-Idin, que l'on place vers l'an 900. » Un personnage de grandeur surhumaine (dieu ou roi?) est assis dans un édicule ou sous un dais. Devant cet édicule, sur une table, est dressé un large disque. La table et le disque semblent soutenus par deux câbles que tiennent deux personnages barbus, des dieux sans doute, qui émergent de l'espace au-dessus du dais : c'est comme une *machina ex diis* ; à côté d'eux court une inscription en caractères cunéiformes dont M. Perrot ne nous dit pas le sens. Un personnage barbu, que M. Perrot pense être un prêtre, saisit la table d'une main, et de l'autre amène ou présente au dieu deux orants. La signification du disque n'est pas douteuse, car dans le champ, au-dessus des

trois personnages humains, se trouve une inscription en caractères cunéiformes que MM. Oppert et Ménant traduisent ainsi : « Image du soleil, le Seigneur grand, qui demeure dans le temple de Bil-para, lequel est dans Sippara. »

C'est une scène chaldéenne, et les Chaldéens paraissent s'en être tenus au disque ou roue sans y infixer un personnage anthropomorphe, ni sans le flanquer d'ailes. Ici, c'est bien un disque : d'un cercle central se détachent huit rayons ; quatre ont la forme de fers de lance ou plutôt de feuilles lancéolées ; les quatre autres sont formés de trois lignes ondulées. Ces deux sortes de rayons alternent l'un avec l'autre. Nous n'avons point trouvé dans le livre de M. Perrot d'explication de cette disposition singulière qui a certainement un sens symbolique (soleil *et* foudre ?).

XVI

LA ROUE DE TYCHÉ, NÉMÉSIS, FORTUNE.

Mais maintenant nous rencontrons la Fortune dont la roue est devenue le symbole ordinaire et célèbre, et où la roue a perdu son sens de symbole solaire. La roue est alors l'emblème de la mobilité, de la volubilité des choses humaines. Mais il faut noter que comme emblème de la Fortune la roue a un doublet ou un substitut : quand la Fortune n'a pas la roue, elle a le globe. Roue et globe alternent l'un avec l'autre ; ce sont évidemment les transformations divergentes, les *doublets* d'un même symbole. Roue, boule et disque ont même signification.

C'est de Rome que nous est venue la « Roue de la Fortune » ; le seul fait que Rome nous l'a transmise montre comme cette croyance était entrée dans les idées et dans les pratiques de la vie quotidienne. Les documents anciens confirment cette constatation ; on y voit que Rome a donné un développement et une importance considérables au culte de la Fortune, surtout au temps de l'Empire. La Fortune devient alors la divinité de la Destinée par excellence, la divinité d'une époque où bon nombre

d'esprits cherchaient à donner une forme philosophique et abstraite aux conceptions religieuses.

Mais si Rome a donné tant d'importance à la Fortune et à sa roue, ne la tenait-elle pas de la Grèce? En Grèce, Fortuna nous apparaît à la fois comme Tyché et comme Némésis. Nous n'avons pas à nous préoccuper de cet apparent dualisme; ce sont des dédoublements de la même idée et Némésis comme déesse n'apparaît pas encore au temps d'Homère. Ce sont des allégories personnifiées sous l'influence du langage, et sans doute aussi de l'art, quand elles ont été représentées aux yeux d'une façon matérielle.

D'où vient le type plastique de la Déesse à la Roue? Nous serions heureux d'avoir sur ce point l'avis des archéologues, nous voulons dire des archéologues qui ne se bornent pas à classer et à décrire les monuments, mais qui en établissent l'histoire et en cherchent l'origine. A une époque où l'on n'avait pas encore démontré, comme on l'a fait aujourd'hui, l'influence de l'Asie sur l'art, la civilisation et la religion de la Grèce, Wieseler pensait que la roue de la Fortune et de Némésis leur venait d'une Vénus asiatique[1]. Ce serait donc un symbole que la Grèce a reçu tout fait de l'Asie *par les représentations figurées*, et, comme il arrive le plus souvent dans ce cas, elle a cherché un sens à l'image qu'elle ne comprenait pas. Elle a fait du symbolisme rationaliste, et ce symbolisme est entré à son tour dans les croyances, et notre civilisation occidentale devait en hériter[2].

« *Vénus* asiatique, » nous disait M. Wieseler. Traduisons cette expression en langage objectif : cela veut dire une représentation féminine avec la roue comme attribut. Comment expliquer ce type? Pour nous il y a deux interprétations possibles; et nous les indiquons en laissant aux assyriologues le soin de décider

1. Wieseler, *De Scala*, p. 16-17. Cf. p. 10 : Deam quæ Græce appellabatur Τύχη a Venere origine non fuisse diversam, statuunt gravissimarum rerum arbitri.

2. Nous croyons aussi que c'est du même type que dérive la Victoire qu'on représente si souvent les pieds posés sur un globe dans les monuments romains de l'époque impériale.

lequelle des deux se concilie avec les faits connus de la mythologie et de l'art des Assyriens. De quel sexe était le dieu du soleil dans l'Asie Antérieure? S'il était femme, car le soleil est du genre féminin chez plusieurs peuples, la déesse asiatique à la roue serait le soleil lui-même; s'il était homme, comme il paraît établi par les monuments que nous venons de reproduire, elle est sa parèdre, c'est-à-dire son dédoublement. Ce dédoublement est une conséquence de l'anthropomorphisme. Dès que le dieu est compris comme homme, l'esprit humain ne conçoit pas qu'il soit seul; on lui donne une épouse, et cette épouse est le reflet de sa nature, de sa puissance et de ses attributs. Nous ne prétendons pas que cette explication s'applique à tous les ménages divins, mais elle s'applique à un certain nombre.

La Fortune nous paraît donc sortir, par l'intermédiaire d'une image, d'une divinité du soleil; et, à ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de nous souvenir que chez les Romains la fête de la *Fors Fortuna* était fixée au 24 juin, c'est-à-dire placée au solstice d'été. La *Fors Fortuna* était une des plus anciennes divinités de Rome, bien plus ancienne que ces Fortunes aux noms si nombreux où s'égarait à l'infini le type divin que l'on adorait à Rome. Le temple de la *Fors Fortuna* avait été élevé par Servius Tullius et sa fête était une des plus populaires et des plus joyeuses de Rome [1].

Cette création d'un dieu féminin, dédoublement du grand dieu du ciel, peut aussi trouver son explication philosophique : nous la prenons à saint Augustin, quand il dit « qu'on peut bien attribuer à la Fortune les événements du monde, pourvu qu'on appelle de ce nom la volonté même et la puissance de Dieu [2] ».

La Fortune avec ses noms divers devint dans le monde romain une des divinités le plus souvent invoquées : c'était comme une Providence invoquée par ceux qui interrogeaient avec anxiété leur destinée et l'avenir. L'homme qui partait en voyage s'adressait à elle sous le nom de Fortune du retour, *For-*

1. Preller, *Rœmische Mythologie*, 2e éd. p. 552-553.
2. *De Civ. Dei*, V, 1.

tuna redux; de nombreux ex-voto lui étaient consacrés *pro salute, itu et reditu* et les inscriptions en font foi. Les attributs spécifiques de la *Fortuna redux* étaient soit le gouvernail, quand il s'agissait de voyages en mer, soit la roue, quand il s'agissait de voyager sur terre; la roue ici représentait en même temps l'idée du char avec lequel s'accomplissait le voyage [1]. C'est une nouvelle idée de symbolisme rationaliste ajoutée à celle que nous citons plus haut. Quelquefois on représentait la déesse avec les deux attributs pour indiquer les voyages faits sur les deux éléments. Comme nous l'avons dit déjà, le globe remplace souvent la roue : dans ce cas la Fortune est représentée d'ordinaire debout sur le globe.

La Fortune n'est pas la seule divinité qui paraisse dans les inscriptions avec l'épithète de *redux*, et on comprend aisément que des personnes particulièrement dévotes à tel ou tel dieu se soient adressées de préférence à lui pour la réussite de leur voyage. De là les vœux à *Diana redux* et surtout à *Jupiter redux* [2]. Il se rencontre même en Gaule, à Dijon, une inscription curieuse en ce qu'elle associe Jupiter et la Fortune dans le même vœu pour la sécurité d'un voyage : I· O· M || ET· FORTVNAE· REDVCI || PRO· SALVTE· ITV· ET· REDITV··· [3]. Nous nous expliquons cette association par une assimilation qui se présentait instinctivement à l'esprit des Gallo-Romains. Habitués à adorer un dieu à la roue qu'ils identifiaient avec Jupiter, ils furent naturellement tentés, quand ils firent connaissance avec la Fortune, symbolisée également par la roue, d'en faire la parèdre de leur dieu. Et cette fois au moins — si l'on admet notre explication de l'origine de Fortuna, Tyché, Némésis — Jupiter se trouvait uni à sa compagne de circonstance par des liens bien légitimes.

1. A propos des représentations de la Fortune, signalons aux archéologues qu'il y a au musée de Verdun la partie inférieure d'une statue de la Fortune, reconnaissable à la roue.

2. Peut être aussi à *Mercurius redux*; voir Orelli n° 1413. Henzen, dans sa table, déclare que cette inscription lui est suspecte.

3. Gruter, Spon et Reinesius, cités dans le *Bulletin Épigraphique de la Gaule*, t. I, p. 58.

La Fortune est souvent représentée sur les monnaies impériales. Le plus souvent c'est une femme assise, tenant un gouvernail et une corne d'abondance : près de son siège, ou sous son siège, une roue, le plus souvent à quatre rais[1]. De la Fortune, le symbole passa même à la divinité allégorique de Rome. La ville de Rome paraît représentée comme une Fortune, et par conséquent avec la roue (ici à huit rais) dans une médaille d'Hadrien, commémorative du neuvième centenaire de la fondation de Rome[2]. Mais de toutes ces monnaies la plus caractéristique, au point de vue du type de la roue, est une monnaie de Trajan, où la Fortune comme *Dea viarum* est représentée par une femme à demi couchée, la main droite posée sur une roue à six rais[3]. Cette roue est absolument semblable aux rouelles qui ont le même nombre de rais. C'est le type qui par sa popularité préparait les voies au Labarum, celui qu'imitera le monogramme célèbre du nom du Christ.

XVII

LES ROUELLES CELTIQUES ÉTAIENT DES AMULETTES

Parmi les objets de provenance gauloise qui ont attiré l'attention des archéologues de notre siècle depuis que la vaine curiosité de l'antique a fait place à l'histoire de l'antiquité, il n'en est pas à l'occasion desquels les écrivains de notre pays aient le plus bataillé que les rouelles. C'est en effet en Gaule que ces objets ont été découverts en plus grand nombre ou du moins qu'on s'est le plus occupé de les recueillir.

On nomme rouelles de petits morceaux en métal, le plus

1. On peut voir par exemple celle qui figure sur une monnaie de Postume dans Cohen : *Descr. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, t. V, p. 19, et pl. II, n° 42; et de Witte, *Empereurs des Gaules*, pl. V, n° 65 et p. 21.

2. Elle est figurée dans Duruy, *Histoire des Romains*, t. V, p. 57.

3. Cette figure de la Fortune a été reproduite dans les Mémoires (*Abhandlungen*) de l'Académie de Berlin, 1853, pl. III, n° 4.

souvent de la grandeur d'une monnaie, arrondis et évidés, de façon à présenter la forme d'une petite roue à quatre, à six, à huit, à dix rayons. On en a trouvé dans tous les métaux connus de l'antiquité gauloise, en bronze, en plomb, en argent, en or; on en a trouvé en terre cuite[1].

Quelques-unes de ces rouelles sont de véritables bijoux, celle par exemple que décrit ainsi M. Hucher : « Un jour, il m'arrive une charmante rouelle d'or à huit rayons, de travail filigranique, frêle comme la boucle d'oreille d'une Mexicaine, quelque chose d'aérien comme la trame d'Arachné, du reste de l'or le plus pur; les raies[2], épaisses d'un dixième de millimètre, sont guillochées sur un tour sans doute microscopique; la jante est composée de trois cercles d'or concentriques, celui du milieu également tourné et guilloché; le moyeu est saillant, évidé et composé de deux petites bandes d'or contournées en cercle et soudées de chaque côté de la roue à une âme pleine, de sorte que ce moyeu, quoiqu'évidé, n'est pas percé à jour[3]. » Une autre rouelle en or, aussi petite et d'un travail presque aussi délicat, du poids de deux grammes, se trouve au musée d'Epinal. Une en argent pèse 1gr.70. Ces petits bijoux forment une antithèse aux rouelles en bronze qui ont parfois jusqu'à douze centimètres de diamètre, avec un moyeu plein dont l'épaisseur totale est de six centimètres environ[4].

1. Une roue en terre cuite a été trouvée dans une mare (Tudot, *Figurines gauloises*, texte de la pl. 67), mais le monument n'est pas conservé. Tudot dit à cette occasion qu'il a trouvé plusieurs fois à Toulon-sur-Allier des fragments de roue en terre cuite. Une rouelle en bois a été trouvée dans une des fosses gallo-romaines de Troussepoil en Vendée (Baudry et Ballereau, *Puits Funéraires*, p. 13, 36 et 314). Mais ce que l'abbé Baudry appelle de ce nom est plus exactement une rondelle, et il conjecture qu'elle provenait d'une quenouille.

Sur des rouelles en plomb trouvées à Reims et faisant partie de la collection Duquenelle, voir *Rev. Num.*, t. XV, p. 299.

2. *Sic*. M. Hucher a sans doute voulu parler ici des *rais*.

3. Hucher, *Revue Numismatique*, nouv. sér. t. VII (1862), p. 157.

4. Hucher, *ibid.* Pour des exemples de rouelles d'or avec chaînettes destinées à être portées comme bijoux, voir H. de Longpérier, *Rev. Arch.*, 1867, t. II, p. 358, de Villefosse, *ibid.* XLI (1881), p. 12; et *Archaeological Journal*, t. VII, p. 174 et t. VIII, planche de la p. 38.

Pour ne pas parler seulement de la Gaule, nous reproduisons (n° 12) une rouelle en bronze trouvée à Colchester en Angleterre[1]. Elle appartient à un des types les plus fréquents chez nous, le type qu'on pourrait appeler celui de la croix, car ici roue et croix se confondent. M. Franks a décrit deux autres rouelles identiques, et aussi en bronze, trouvées également en Angleterre. L'une d'elles, trouvée à Hounslow, avec des figures en bronze de sangliers et d'autres animaux, est aujourd'hui conservée au musée Britannique[2].

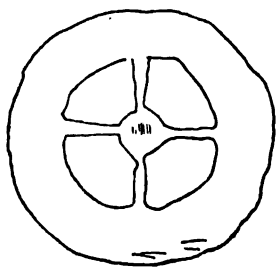

Fig. 12. Rouelle en bronze. Colchester (Angleterre).

Les premiers archéologues qui se sont occupés de ces rouelles ont voulu y voir des monnaies et, à première vue, cette opinion était d'autant plus soutenable que les rouelles se trouvent souvent avec les monnaies[3]; un autre a voulu y voir des attaches, des boutons de vêtement, des boucles de ceinturon[4]. Mais dès qu'on trouve des rouelles que leurs dimensions ou leur délicatesse[5] empêche de servir de monnaies, il est bien évident que les rouelles étaient originairement autre chose, et qu'elles avaient une signification indépendante; ce qui n'empêche pas, qu'accessoirement, elles aient pu servir de valeur d'échange, ou d'objet de toilette ou de parure[6].

1. Nous la reproduisons d'après la gravure de l'*Archaeologia*, t. XXXIX, pl. XXIV, n° 5 ; cf. p. 509.

2. *Proceedings of the Society of Antiquaries*, t. III, p. 92.

3. Citons M. de Saulcy dans la *Revue Numismatique*, t. II (1837) ; M. Dufresne dans l'*Austrasie*, t. IV (1839), p. 265 ; M. Bégin, *Histoire des rues de Metz*, 1844 ; de Widranges, *des Anneaux et des Rouelles, antique monnaie des Gaulois*, Bar-le-Duc, 1861 (traduit en anglais dans l'*Archaeologia Cambrensis*, 3e sér., t. VII, 1861, p. 213-230); M. de Widranges donne une série de belles planches qui représentent des rouelles de tout genre; Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, 1864.

4. Ch. Cournault, *De l'Usage des rouelles chez les Gaulois*, dans le *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1865.

5. Quelques-unes des rouelles de bronze sont également si frêles qu'elles se briseraient en morceaux à circuler de main en main comme une monnaie.

6. Peut-être faut-il voir des roues d'ex-voto dans des roues en bronze de

Nous y voyons donc un amulette, et en cela nous ne faisons que nous ranger à l'opinion de Grivaud de la Vincelle, de M. Victor Simon, de M. Hucher, de M. de Barthélemy, et de M. Maxe-Werly[1], sans parler de l'Anglais Akerman dans son Essai sur le monnayage des anciens Bretons, en 1837[2]. A ce sujet M. Victor Simon citait déjà, et avec beaucoup d'à-propos, un monument découvert à Metz en 1749. C'est une stèle funéraire représentant un personnage qui porte autour du cou un collier composé de grains, puis un second collier auquel est suspendue une roue à six rayons, et enfin au-dessous une bulle en forme de

la grandeur des roues de chariot, conservées au musée de Toulouse. « Ces roues, dit le *Catalogue du Musée*, éd. de 1865, p. 181 (bronzes n° 516) sont coulées en bronze; elles mesurent 55 cent. de diamètre et portent cinq rayons cylindriques, disposés en étoile et fondus en même temps que les jantes. » Ces deux roues ont été découvertes au XVIIIe siècle à Fa (Aude). M. Mowat (*Bull. Épigr.*, I, 59) est d'avis que ces roues n'ont jamais pu « servir d'instruments de locomotion ». Notons pourtant que dans un village voisin de Fa on a trouvé un timon en bronze, long de 44 cent. avec un diamètre de 8 cent. (catalogue de Toulouse, p. 182; bronzes, n° 518; cf. n° 517). Peut-être s'agissait-il d'un char emblématique, faisant partie d'un monument ou destiné à être placé dans un temple.

M. Mowat (*Bull. Épigr.*, I, p. 59) veut voir un ex-voto dans la roue de bronze conservée au Cabinet des Médailles de Paris. Nous ne croyons pas que ce soit une roue de char et encore moins une roue votive, car le moyeu ressort de chaque côté d'une longueur de 20 ou 25 cent. Si elle avait un caractère religieux, il faudrait supposer qu'elle a servi à une cérémonie semblable à celle de la Basse-Kontz. Il est plus vraisemblable, comme me le suggérait M. Babelon en me la faisant voir, qu'elle a dû servir à une poulie, et en effet une charnière est creusée tout autour de la jante.

1. Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, Paris, 1819, pl. CXIV, et texte y relatif (Grivaud de la Vincelle rapprochait déjà ces rouelles de la roue du Jupiter du Châtelet, aujourd'hui au musée du Louvre, et de celle du cavalier de Luxeuil); Victor Simon dans l'*Austrasie*, t. IV (1839), p. 352-359 (M. Simon y voyait des représentations du soleil); Hucher, dans la *Revue Numismatique*, nouv. sér., t. VII (1862); A. de Barthélemy, *Numismatique ancienne*, Paris, 1866, p. 93; Maxe-Werly, dans la *Revue Archéologique*, t. XXXI, (1876), p. 405.

2. Akerman y voyait aussi des images du soleil, dans son *Essai sur le monnayage des anciens Bretons*, Londres, 1837 (en anglais). Cet ouvrage ne se trouve pas à la Bibliothèque Nationale et nous ne le connaissons que par la notice de M. Ch. Abel dans les *Mémoires* de l'Académie de Metz. « Pour lui, dit M. Abel, ces rouelles étaient l'image du soleil, et par suite, elles servaient d'amulettes préservatrices, se portant suspendues au cou, ainsi que cela se voit sur des statues grecques. » N'ayant pu consulter Akerman, nous ne savons pas de quelles statues grecques il est question ici.

cœur. Ce personnage devait être fort dévot pour porter tant d'amulettes. La démonstration ici est péremptoire[1].

M. V. Simon citait encore à ce propos une statue de Luxeuil, connue seulement par un dessin de Caylus[2], car elle est aujourd'hui perdue. Elle représente un cavalier ayant auprès de lui une femme qu'il protège pendant que son cheval foule aux pieds un ennemi vaincu dont on ne voit que la tête. Le bras droit du cavalier passait dans une roue à six rais[3]. L'authenticité du

Fig. 13. Stèle funéraire. Metz.

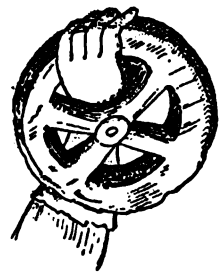

Fig. 15. Fragment en pierre.

Fig. 14. Main du cavalier de Luxeuil.

monument a été contestée, mais la particularité de la roue est trop originale pour qu'on voie là l'œuvre d'un faussaire. On n'a pas essayé d'expliquer cette roue ; il nous semble que l'on pourrait y voir un hommage au Dieu qui aurait protégé le héros à la guerre ; *in hoc signo vicerit*. Ce trait et cette attitude ne sont pas isolés, car M. Maxe-Werly a cité un objet analogue trouvé dans le département de la Meuse, c'est « une rouelle en pierre formée de quatre rayons, à travers lesquels est passée une main brisée au poignet[4]. » Cette main (peut-être une main

1. Ce monument a été reproduit dans l'*Histoire de Metz*, des Bénédictins, t. I, pl. 17, fig. 3, et les Bénédictins regardaient avec raison cette rouelle comme un signe symbolique. La gravure que nous donnons sous notre n° 13 est empruntée à l'article de M. Maxe-Werly précité.

2. Caylus, *Recueil d'Antiquités*, t. III, pl. 99.

3. Nous figurons ce bras sous notre n° 14 d'après une gravure empruntée à M. Maxe-Werly.

4. Nous figurons cette rouelle sous notre n° 15; sa dimension est de 14 cent. et elle est aujourd'hui déposée au musée de Bar-le-Duc. M. Maxe-Werly nous écrit à ce sujet : « Je l'ai retirée du puits des Ronchers telle,

divine) passée dans une roue, nous rappelle involontairement, quoique peut-être à tort, ces monuments de l'archéologie chrétienne qui représentent la main de Dieu appliquée sur un nimbe crucifère, c'est-à-dire sur une véritable roue. Cette image chrétienne, dont nous donnons un exemple plus loin, dériverait-elle, comme tant d'autres, d'une image de l'antiquité païenne?

Il ne faut pas oublier de noter que ces rouelles sont trouvées en grand nombre dans les rivières et surtout près d'anciens gués. La grande rouelle de bronze de douze centimètres de diamètre que nous citions plus haut d'après M. Hucher a été trouvée dans la Saône. On a trouvé également des rouelles dans la Mayenne au gué Saint-Léonard et dans la traversée de la Vilaine à Rennes [1]. Ces rouelles étaient jetées là en offrande au génie du fleuve ou de la rivière comme l'ont été plus tard des monnaies ou des armes, ou des objets précieux. Pour être moins célèbre que le Clitumnus, chaque fleuve avait son dieu [2]. Traverser le fleuve, c'était pénétrer sur le domaine de ce dieu, et il fallait se le rendre favorable par un acte pieux dont l'offrande était le gage. Aujourd'hui, chez les Cafres, avant de profaner les eaux d'un fleuve en le traversant, on demande la permission au fleuve. Ce culte, aussi ancien certainement que l'humanité, explique pourquoi l'établissement d'un pont devait être accompagné d'une cérémonie religieuse, j'ai presque dit d'une expiation. Quand Virgile parlait de l'Araxe s'indignant d'un pont qu'on établissait sur ses ondes (*pontem indignatus Araxes*), ce n'était pas pour lui comme pour nous une simple figure de rhétorique; l'image reposait sur une croyance religieuse. Ainsi à Rome, lorsqu'on reconstruisait le

c'est-à-dire ayant encore une partie de la main fixée à la circonférence, et je suis porté à croire qu'elle faisait partie d'une statue; en raison de sa forme il serait difficile d'y voir un ex-voto destiné à être suspendu. »

1. M. Mowat, dans le *Bull. Épigr. de la Gaule*, t. I, p. 59. Dans un article du *Bulletin monumental*, t. XXXVIII (1872), p. 196. M. l'abbé Desnoyers parle de 500 rouelles en plomb et d'une en fer trouvées dans le draguage de la Loire à Orléans; mais, p. 198, il ajoute que ces rouelles étaient dépourvues de tout rayon. Ce n'étaient donc pas des rouelles, mais simplement des anneaux.

2. Ergo et flumina et fontes sunt dii. Cicéron, *De Nat. Deorum*, III, 20.

fameux *pons Sublicius*, c'était avec un accompagnement de cérémonies religieuses ; et le nom que les Romains donnaient à leurs prêtres, *pontifex*, ne signifie très probablement que « faiseur de ponts » : le rite étant indispensable à l'établissement du pont, le sobriquet de « faiseur de pont » s'appliqua vite à ceux qui étaient regardés comme les intermédiaires entre la divinité et l'homme.

Les rouelles en bronze trouvées dans le curage de la source sacrée de Bourbonne-les-Bains étaient des offrandes analogues [1].

Une fois ce fait acquis (que la rouelle était une amulette) nous

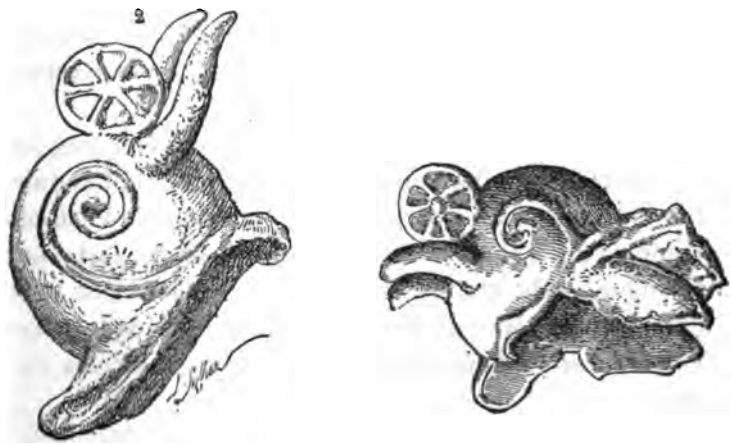

Fig. 16 et 17. Casques gaulois de l'Arc d'Orange.

ne nous étonnerons pas de la voir employée comme parure, et même comme objet de toilette. La transition est aisée entre ces diverses conceptions, et parmi les femmes que nous voyons aujourd'hui porter une croix au cou, il en est certainement qui sont peu ou point chrétiennes ; c'est du symbole religieux qu'elles se préoccupent le moins, surtout si la croix est un bijou de prix, d'or où brillent des perles ou des diamants. On portait ces rouelles sur les armes ou sur les vêtements comme on porta plus

1. Chabouillet, *Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains*, dans la *Revue Archéologique*, de 1880 et 1881, p. 15 du tirage à part.

tard la croix. Deux casques de guerriers gaulois que l'on voit sur le célèbre Arc d'Orange portent la rouelle en cimier [1]. M. Hucher explique très justement cet emploi des rouelles dans l'ornement et dans l'habillement : « Dans cet ordre d'idées religieuses et militaires tout s'explique : et le disparate de ces monuments [c'est-à-dire des rouelles et de leurs différents formats] dont l'usage devient dès lors multiple, et la complexion délicate de quelques-uns d'entre eux qui peuvent, étant cousus à la coiffure ou à l'habit, acquérir une certaine consistance à la manière des amulettes de plomb ajourées, que les pèlerins du moyen âge attachaient à leurs personnes et aux tentures de leurs appartements [2]. » Le moyen âge a eu ses *croisés*, c'est-à-dire des chevaliers ou des pèlerins portant la croix sur leurs vêtements; l'antiquité gauloise peut avoir eu ses *roués*.

Ainsi s'explique que des rouelles aient pu être employées comme objets de toilette, voire comme fibules; c'était donner un caractère utilitaire à un « porte-bonheur », c'est-à-dire l'employer à une double fin. Tel est le cas d'une rouelle-fibule, sorte de broche analogue à celle que les femmes emploient dans leur toilette, qui a été trouvée à Metz en 1865 [3]. C'est le seul exemple que nous en ayons rencontré dans nos lectures, mais nous serions étonné qu'il fût isolé.

Nous n'avons étudié sous le nom de rouelles que des objets circulaires *avec moyeu et rais*, c'est-à-dire des images bien caractéristiques de la roue. Nous n'avons pas étendu ce nom, comme on l'a fait quelquefois, aux rondelles découpées et divisées en compartiments qui forment aussi une série de petits antiques très fréquents. Ces rondelles ont été étudiées avec soin par M. Henri de Longpérier [4] qui voit dans la plupart d'entre elles des instruments

1. Nous les reproduisons ici d'après une gravure de l'*Histoire des Romains*, de M. Duruy, t. III, p. 103, dont nous devons la communication à l'obligeance de MM. Hachette. Ce sont nos nos 16 et 17.

2. Hucher, *Rev. Num.*, nouv. sér., t. VII (1862).

3. Ce petit objet a été décrit par M. Ch. Abel dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, XLVIIe année (1865-1866), p. 302 et suiv.. avec planche.

4. Henri de Longpérier, *Note sur les Rouelles de bronze*, dans le *Bulletin de a Société des Antiquaires*, 1867, p. 92-103; le même, *des Rouelles et des*

de suspension, des sortes de porte-trousseau. La question est hors du cadre de notre étude et nous n'avons pas à nous en occuper; il nous semble pourtant que bon nombre de ces rondelles ont pu être des plaques d'ornementation ou des phalères de chevaux. Plusieurs de ces rondelles[1] rappellent la roue et en dérivent certainement; mais ce n'est plus de la mythologie, c'est le développement artistique et industriel d'un type tombé dans l'usage et incessament modifié par le goût des artistes ou par la mode.

Anneaux antiques considérés comme agents de suspension dans la *Revue Archéologique*, de 1867, t. II.

2. Voir les planches XXIV et XXV de l'article de M. Henri de Longpérier dans la *Revue Archéologique*.

H. GAIDOZ.

(*La suite au prochain numéro.*)

OBSERVATIONS

SUR

LES MONNAIES A LÉGENDES EN PEHLVI

ET PEHLVI-ARABE

(*Suite* [1])

XXII. Avec les Sassanides [2], nous sommes en pleine culture avestique, c'est le mazdéisme qui est la religion d'État. Ici plus de doute. Quelle que soit l'époque des premières recompilations des livres de Zoroastre, et de leur traduction en langue vulgaire, il est certain que la rédaction définitive, telle qu'elle est conservée par les manuscrits dont ceux que nous avons ne sont que des copies, est l'œuvre des rois sassanides. On a vu ci-dessus (§ 10) que Khosroes Parvîz est le vrai restaurateur de la littérature avestique et que d'après le Dînkart « il chargea les plus intelligents et les plus capables des prêtres de faire une nouvelle explication de l'Avesta[3]. » Cet événement littéraire, qui coïncide avec la révolution religieuse, est en quelque sorte le premier acte et le point de départ de la nouvelle civilisation iranienne. La période sassanide est le moyen âge de la Perse, l'époque intermédiaire entre l'ancien monde et l'invasion arabe qui change ici, comme partout, la face des choses. Avec la domination musulmane le vieil Irân entre dans une ère nouvelle, la religion, les mœurs, la culture intellectuelle sont totalement changées; il n' est pas jusqu'à la langue elle-même qui ne subisse l'influence du vainqueur et de son livre, le Coran.

1. V. *Revue Archéologique*, 3e série, t. IV, p. 150, 223.
2. La vraie orthographe du nom patronymique est Sâsân, ساسان.
3. La traduction littérale du texte pehlvi est celle-ci : « Nous ordonnons d'abord aux Mobeds les plus perspicaces et les mieux doués, de faire une refonte (*Navak*) générale des principes de l'Avesta et du Zend. » V. le texte dans Haug, *Essay on Pahlevi*, p. 147.

Nous allons passer en revue les monuments et les légendes pehlvies de l'époque sassanide.

XXIII. Les premières monnaies d'Ardéchir Bâbekân, celles des premières années de son règne, représentent tout à fait le type parthe. Le roi a la haute tiare perlée des Arsacides, les cheveux cachés par les oreillettes et les fanons. Le pyrée est seul figuré sur le revers, sans les deux assistants. Cette période monétaire est celle de la lutte avec les derniers rois parthes Artaban V et ses fils (225 à 232 de J.-C). A partir de cette dernière date le type change par l'introduction de la couronne crénelée ou murale surmontée de la sphère étoilée qui se maintient tant que durent le monnayage sassanide ou ses imitations dans l'Inde et sous les Arabes. La couronne pourtant se modifie, et devient radiée, ailée, perlée. Les deux personnages à droite et à gauche du pyrée n'apparaissent que sur les monnaies de Sapor Ier, fils et successeur d'Ardéchir mais, à partir de cette époque, le type du pyrée accosté des deux mobeds (dont l'un est généralement le roi en pontife et officiant) devient également le type invariable et constant du revers; le dessin et les détails d'exécution changent seulement et varient en dégénérant d'une époque à l'autre.

Les légendes sont en caractères pehlvi-sassanides, écriture monétaire, offrant une différence sensible avec l'écriture monumentale ainsi que je l'ai déjà fait remarquer; je reviendrai du reste plus loin sur ce point.

M. Mordtmann a relevé avec le plus grand soin les variétés de l'alphabet monétaire sur les nombreuses pièces qu'il a eues en sa possession à Constantinople et pour chacun des rois sassanides; il en a dressé un tableau qui se trouve annexé au dernier mémoire qu'a publié ce savant sur la numismatique pehlvie et qui a paru après sa mort[1]. Ce tableau a le mérite de ne comprendre que les

1. Dans le *ZDMG*, tome XXXIV (1880). M. A.-D. Mordtmann, né à Hambourg en 1809 est décédé à Constantinople où il avait passé la majeure partie de sa vie scientifique, le 30 décembre 1879. C'est à lui et à Ed. Thomas, que l'on doit les plus beaux travaux sur l'épigraphie pehlvie (monnaies et intailles).

caractères relevés sur les originaux eux-mêmes et non sur des gravures ou des pièces en mauvais état de conservation; il ne comprend pas non plus l'écriture des intailles, sceaux et gemmes à légendes pehlvies, contemporains des monnaies, car cette écriture offre quelques variantes dont plusieurs, il est vrai, sont dues plutôt à la fantaisie du graveur qu'à la nature même de l'écriture officielle. Le travail de M. Mordtmann offre donc, ainsi que je l'ai vérifié du reste à plusieurs reprises, un état synoptique très complet (sauf quelques petites lacunes), de toutes les variétés de l'alphabet des monnaies pehlvies, depuis Ardéchir Ier Bâbekân jusqu'à l'époque arabe[1].

XXIV. En examinant avec attention ce tableau synoptique, on voit que l'histoire de l'écriture monétaire peut se partager en deux époques : l'une qui s'étend jusqu'à la fin de Hormuzd II (vers 300 de J.-C.); les caractères sont à peu près les mêmes que ceux des dernières monnaies persépolitaines; et la seconde qui part du règne de Sapor II et dure jusqu'à la conquête arabe, ou tout au moins jusqu'à Chosroès II (590 de J.-C.) car c'est la pièce de Chosroès II qui a servi comme nous le verrons, de type, et comme dessin et comme légendes, aux diverses monnaies arabes et indo-sassanides des VIe VIIe et VIIIe siècles de notre ère.

La forme des caractères et l'aspect général de l'écriture varient d'une époque à l'autre pour un œil exercé; l'ensemble de la pièce et la finesse de l'exécution présentent également des différences. Ainsi, à l'avènement des Sassanides, l'influence grecque était encore considérable en Asie, l'hellénisme régnait partout, dans les arts, dans les mœurs comme dans la religion, que ce fût le catholicisme plus ou moins orthodoxe ou le magisme. Ardéchir Bâbekân à son avènement au pouvoir, eut à lutter et à réagir[2], non-seulement contre l'élément étranger gréco-parthe qui formait

1. On trouvera aussi dans le *Manuel du pehlevi* de M. de Harlez (planche finale) un tableau des formes des lettres rangées par ordre chronologique.

2. « L'histoire religieuse de l'Iran, dit quelque part M. J. Darmesteter, n'est autre que l'histoire de l'usurpation lente de la caste sacerdotale mède, qui devient souveraine avec les Sassanides. »

le fond de la civilisation à laquelle succédaient les Sassanides, mais aussi contre l'hellénisme religieux. Il s'efforça, sous l'impulsion de la caste sacerdotale des mages, de rétablir le zoroastrisme dans toute sa pureté, et c'est ainsi que lui et ses successeurs durent persécuter les chrétiens; mais l'influence de l'art grec subsista encore pendant longtemps ainsi qu'en témoignent les monnaies de la première époque. Ce sont en effet des Grecs qui ont gravé les premières monnaies sassanides; on s'en aperçoit, à la fois, à la beauté de l'exécution du dessin, et à l'incorrection relative des légendes, celles-ci étant écrites dans une langue et avec des caractères peu connus des artistes grecs[1].

XXV. Cet état de choses dure jusque sous Sapor II, époque à laquelle les relations politiques entre Byzance et Ctésiphon[2] s'altèrent.

Pendant son long règne de soixante-dix ans (309-379) le roi de Perse fut presque constamment en guerre avec les Romains sous les empereurs Julien, Jovien et Valens. Les Grecs sont chassés définitivement de toutes les fonctions, et les Perses prennent la direction de la fabrication monétaire. Cet événement se fait de suite sentir sur les monnaies : la partie artistique de la pièce est moins fine, mais les légendes sont plus correctes; les monnaies de Bahram IV par exemple et déjà celles de Sapor III sont, comme le dit avec raison Mordtmann, des modèles d'écriture pehlvie. Plus tard, à la fin du règne de Chosroès II on peut signaler une sorte de renaissance artistique qu'il est facile de constater par l'examen des monnaies dites du second type, principalement celles qui commencent à l'année onze du règne avec le mot *afid* « louange »[3].

1. V. Mordtmann, *ZDMG*, 1865, p. 467 et sq.

2. Ctésiphon (arab. Tisafûn) sur la rive gauche du Tigre et Beh-Ardéchir, l'ancienne Séleucie sur la rive droite, formaient un ensemble que les historiens arabes appellent *El-Maddin* (les villes). Le mot *Maddin* que l'on rencontre constamment dans l'histoire perse, principalement dans les rapports avec l'empire grec, désigne donc la capitale politique des Sassanides.

3. V. même recueil 1880 p. 132. La cause de ce mouvement artistique est inconnue et elle est d'autant plus inexplicable que cet événement coïncide

Ce sont ces monnaies chosroéennes, dont quelques-unes sont d'une beauté remarquable d'exécution, que les Arabes ont copiées pendant toute la période de leur monnayage du premier siècle de l'hégire, après la conquête de la Perse.

XXVI. Les légendes sont en perse sassanide et varient peu pendant l'espace de quatre cents ans que dure la dynastie d'Ardéchir. La lecture est généralement facile quand on a surmonté les premières difficultés graphiques, mais il y a certains mots, tels que les dates et les noms des ateliers monétaires, qui sont et seront probablement toujours incertains, comme le sont les groupes que l'on trouve si fréquemment dans les manuscrits[1] et sur l'interprétation desquels les parsis modernes ne sont point d'accord. Cette incertitude tient à l'absence de points diacritiques et précisément à ce système de groupage des caractères en forme de monogrammes que l'on rencontre également sur les monnaies. Ainsi sous les premiers Sassanides un même caractère désigne à la fois *a*, *s*, *sch*, et quelquefois *kh*; le *t* et le *tch* sont souvent confondus; de même pour les trois lettres *i*, *g*, *z*, etc.; d'une époque à l'autre les caractères se déforment beaucoup, par exemple le *t* (ת ט) qui a d'abord sa forme propre et qui, à la fin des Sassanides finit par se confondre quelquefois avec l'*m*. On sait que les points diacritiques étaient également inconnus à l'arabe dans les premiers temps de l'hégire, ce qui a donné lieu à des méprises célèbres dans l'histoire et à des erreurs grossières dans les transcriptions des noms propres ou des noms géographiques. Le même inconvénient existe pour le pehlvi.

XXVII. Les difficultés de lecture portent donc principalement

précisément avec la longue et sanglante guerre que l'empire perse eut à soutenir contre les Romains sous les empereurs byzantins Phocàs et Héraclius. — Sous Chosroès II, l'empire sassanide était arrivé à son apogée, quoique bien près de sa fin; d'après Ibn Khordadbeh, l'impôt total s'élevait chaque année à environ treize cent millions de francs (V. *Journ. asiat.*, avril 1865.)

1. Les livres spéciaux contiennent la liste des principaux groupes usités dans les manuscrits; v. notamment le *Manuel du pehlevi* de M. de Harlez, p. 4 à 8.

sur les noms de nombre et sur les noms des villes où les monnaies ont été frappées. Il y a cela de remarquable dans la numismatique sassanide que les dates et les ateliers monétaires au lieu d'être indiqués, comme chez les Arsacides et les Grecs, par un chiffre ou un monogramme le plus souvent inintelligible, sont exprimés en toutes lettres, pour les années de règne, et avec quelques abréviations ou monogrammes pour les lieux d'émission. On a vu ci-dessus que les rois Parthes avaient adopté l'ère des Séleucides et qu'ils rendaient l'année au moyen de lettres grecques suivant l'usage. Ce mode de comput n'a pas été suivi par les Sassanides qui sont même restés plus de deux siècles sans nous laisser trace de leur système chronologique. Il est probable qu'ils comptaient, comme la plupart des peuples de l'Orient qui n'employaient pas l'ère grecque, par les années de règne de tel ou tel souverain. Les inscriptions cunéiformes notamment ne sont pas datées autrement, quand elles le sont. Mais c'est seulement sous Piruz ou Feroèz (457-483) qu'apparaissent les premières dates, non en chiffres mais en nombres cardinaux et par conséquent en toutes lettres. La plus ancienne monnaie datée est de l'an « trois » *telat* du règne, qui correspond à 460 de J.-C. A partir de cette époque toutes les monnaies sassanides portent, pour chaque prince, le nombre indiquant l'année de l'émission, en même temps que l'atelier monétaire. C'est ainsi par exemple que nous possédons des pièces datées de chacune des quarante-trois années de règne de Kobad Ier; des quarante-huit années de règne de Chosroès Ier, des trente-huit années de Chosroès II et des vingt-une années de règne de Yezdegerd III le dernier des Sassanides (631-652). Nous verrons plus tard dans la troisième partie de ce travail, qu'à partir de la conquête arabe les monnaies frappées en Perse par les gouverneurs, au type de Chosroès II, sont datées de l'ère dite de Yezdegerd, remontant à 631, la première année du règne de ce monarque[1].

1. Cette ère est usitée chez les gouverneurs arabes de la Perse, et même chez les premiers Khalifes, bien après l'adoption de l'hégire. La plus ancienne

Sur les monnaies sassanides, la date se trouve toujours au revers à gauche du lecteur, pendant que le nom de l'atelier monétaire est à droite.

XXVIII. Ainsi que je l'ai fait remarquer précédemment, le pehlvi, parmi les éléments sémitiques qui le composent, tout en restant langue iranienne, se sert pour désigner les dix premiers nombres, à la fois de termes sémitiques et de leurs équivalents iraniens; mais sur les monnaies sassanides comme sur celles de l'époque pehlvi-arabe, on ne trouve que la forme sémitique. Ces nombres sémitiques sont : *akhad*, *terîn*, *telat*, *arbâ*, *khomsha*, *shatâ*, *shebâ*, *tômenâ*, *tishâ* et *asrâ*. A partir de « onze » on emploie la numération persane : iadjdeh, duadjdeh, persan mod. یازده, دوازده, (dont le sens est un de dix, deux de dix, *duo ultra decem*) etc. A partir de vingt, on met, en pehlvi, le plus petit nombre le premier : *iadj vist*, *duadj vist*, *si tchehel*, *shash pantcha*, etc., tandis qu'en persan moderne on dit comme en français : *bist ou doû* (22), *tchehil ou se* (43), *pendjâh ou shash* (56).

XXIX. Les légendes monétaires se composent : 1° des titres royaux, sorte de protocoles, qui se trouvent sur l'avers de la pièce autour du buste, dans le champ et quelquefois (dans les basses époques) sur la marge; 2° et d'épithètes ou formules exclamatoires en l'honneur du roi.

Le titre royal que l'on trouve le plus généralement est par exemple : *Mazdaiasn Bagi Schahpuri Malkan malka iran* « l'adorateur d'Ormuzd (mazdéen) le divin Sapor, roi des rois de l'Iran »; ou : *Mazdaiasn vohia Ohramazdi malkan malka iran v Aniran minotchetri men Jezdan* « le mazdéen l'excellent Hormuzd roi des rois de l'Iran et de l'Aniran, germe céleste des dieux[1]. » C'est le protocole le plus complet, on le rencontre assez rarement dans son entier vu sa longueur.

monnaie datée de l'ère de Yezdegerd est de l'an 20 (651 de J.-C.) et la plus récente, de l'an 65 (690 de J.-C.) avec la légende arabe *bism-illah*.

1. Mazdéen (mazdi-esn) signifie adorateur d'Ormuzd. Anquetil Duperron et de Sacy avaient proposé l'adjectif « mazdiesnan ».

Tous ces mots ont été lus et expliqués pour la première fois par M. S. de Sacy dans ses *Mémoires sur les antiquités de la Perse*[1], et l'illustre savant s'était servi non des médailles, mais de l'inscription trilingue de Nakshi Rustam, dont le texte grec servit de base à l'interprétation. La langue est du perse, sauf les deux mots *malkân malkâ* et la particule *men* qui sont sémitiques.

Les mots *malkân malkâ* מלכאן מלכא « roi des rois » sont la traduction du Βασιλεύς βασιλέων que l'on trouve sur toutes les monnaies Arsacides et sur un certain nombre de monnaies de l'Asie mineure[2]. C'est un titre éminemment oriental. Dans les anciennes inscriptions cunéiformes[3] on voit le souverain prendre le titre de « roi puissant, *sarru dannu*, roi des quatres régions, *sar kibrativ arbaiv*; mâle puissant, *us danga* (v. F. Lenormant, *Rev. Archéol.*, 1873, p. 77 et *Etud. Accad.*, 1874, II, p. 316). Plus tard à l'époque de Sargon (721 av. J.-C.) apparaissent les mots *sar-sari*, *sarru-rabu* « roi des rois, le roi grand » expression qui se trouve également dans les inscriptions cunéiformes de Van (v. *Journ. Asiat.*, juin 1884, p. 499).

Lorsque les Perses, adoptant l'écriture et le style assyro-babylonien[4], élevèrent des monuments à leurs souverains, ils leur donnèrent naturellement ces épithètes pompeuses; c'est ainsi qu'on lit dans l'inscription de Behistoun : « Adam Darayavus khsâyathiya vazraka khsâyathiya khsâyathiyânâm, moi Darius

1. Un vol. in-4, Paris, 1793, p. 76 à 97.

2. Ce titre se rencontre même sur des monnaies et sur les inscriptions monumentales de petits princes comme Odenat II, roi de Palmyre, (v. de Vogüé, *Syrie centrale* f° 1868-1877 p. 28), Obodat et Malkou rois Nabatéens (v. de Saulcy, *Annuaire de la Soc. de Num.*, etc., 1873, p. 18 et 21) qui se donnent le titre de מלך מלכא *melek melkâ*, forme araméenne ; v. infrà.

3. Dans les plus anciens textes que nous connaissons, ceux de Tello (Chaldée), Gudea et Likbagus se donnaient le simple titre de *patesi* (gouverneur?) sans épithète, c'est le Dieu invoqué, Ninsah ou Mulsezida, qui est le vrai roi — v. Oppert, Acad. des Inscr., 1882, p. 28 sq.

4. Telle est l'opinion générale. V. sur l'origine de l'alphabet perse, Oppert dans *Journal Asiatiq.* mars 1874. D'après Deecke, *ZDMG*, 1879, p. 289, les Perses auraient tiré leur alphabet directement du cunéiforme anaryen ancien et non de l'assyrien moderne.— Je ne cite que pour mémoire cette opinion bien peu admissible.

le roi grand, roi des rois, etc. » Les Arsacides qui se prétendaient les successeurs des Akhéménides se donnèrent de même le titre de rois des rois, βασιλεύς μέγας, βασιλεύς βασιλέων titre importé par eux en Baktriane; la légende *mâhârâjasa aparajitasa* (au génitif) qui n'est que la traduction du grec μεγάλου βασιλέως ἀνικήτου, se trouve en effet sur un bronze de Démétrius fils d'Euthydème, roi de Baktriane qui régnait vers 170 av. J.-C[1]. Cette même épithète se rencontre ensuite avec des variantes, sur presque toutes les inscriptions et dans presque toutes les légendes monétaires de l'Inde.

XXX. Grammaticalement la forme *malkân malkâ* des inscriptions sassanides, est une construction calquée sur le protocole perse et sur le *shâhân-shâh* qui était peut-être déjà usité dans le peuple pour désigner le souverain, s'il faut en croire Ammien Marcelin[2]. *Malkâ* est sémitique comme étymologie et comme forme, c'est l'araméen מלכא à l'état dit emphatique « le roi », qui est devenu la forme générale ordinaire du mot *melek* dans toute l'Asie à cette époque; *malkân* (pour malkâ-ân מלכאאן des manuscrits) est un pluriel iranien en *ân*, אן pehlvi sassanide et pehlvi avestique; ان persan. L'ancien perse aurait dit *malkâ malkânâm* comme Khsâyatiya Khsâyatiyânâm (avec *n* épenthétique, V. Spiegel, *Altpers. Keilinschrift.* 1862, p. 156); mais déjà à l'époque pehlvie la tournure : malkân malkâ, Shâhân shâh, Djehân shâh, darvandân rûban (l'âme des méchants) s'était introduite dans la langue et pouvait aussi bien se dire que la forme avec la construction par l'izafet : malkâ-i malkân, shâh-i djehân, shâh-i

1. V. de Sallet, *Die Nachfolger Alexanders*, etc., p. 91.

2. V. J. Darmesteter, *Études iraniennes* I, p. 33 — Noeldeke dans *ZDMG*, 1879, p. 687, croit qu'on lisait ce groupe, non pas *malkân malkâ*, mais *shâhân shâh*. De même la légende royale « Bagi A. malkâ barman bagi P. malkâ, » devait se prononcer « bag A. shâh pusi bag P. shâh, le divin A. roi fils du divin P. roi » M. Schlottmann (*ZDMG*, 1856 p. 412) traduit « notre roi מלכאן, le roi de l'iran. » Mordtmann (même recueil, 1865, p. 405, a réfuté cette lecture fantaisiste. — La forme מלכתאן מלכתא *malkatân malkatâ* « reine des reines » que l'on trouve sur la belle intaille de la reine Dineki, épouse de Yezdegerd I (v. Z., 1877, p. 583) est une construction grammaticale du même genre.

shâhân, rûbân-i darvandân. En syriaque on dirait *malka d malké* (avec le *d* relatif); en babylonien *malka d malkaïa*; en hébreu מלך מלכים, *melek malekim* [1]. La version chaldeo-pehlvie de l'inscription d'Hadjiâbâd donne *malkîn malkâ*, מלכין מלכא. M. Ed. Thomas a cru lire les mêmes mots sur une des pièces qu'il appelle *partho-persian coins* (v. suprà, § V); mais sur l'exemplaire dont il donne le dessin (*Early sassan. coins*, p. 128 et pl., fig. 3) cette lecture n'est pas justifiable. Elle est du reste impossible historiquement comme au point de vue linguistique, la langue des rois sassanides et des monnaies royales étant du pelvi-perse et non du chaldéo-pehlvi.

L'on sait ce qu'il faut entendre par ces mots « roi de l'Iran et de l'Aniran ». Les expressions correspondantes dans les inscriptions monumentales sont en grec, αριανων και ανανριανων, et en chaldeo-pehlvi Aryân û Anâryân. De Sacy avait traduit : « roi des rois de l'Iran et du Touran, » c'est-à-dire « de toute la terre », le mot *Touran* étant pris dans le sens de tous les peuples étrangers à la Perse; mais, à raison de l'acception particulière qu'a prise ce mot avec le sens spécial de tartare, je préfère traduire « roi de l'Aniran », entendant désigner par là toutes les populations sémitiques et touraniennes de l'empire sassanide [2].

XXXI. L'expression *minotchetri men Iezdân* « germe céleste des dieux » qui est le complément de l'épithète *bagi* (divin) précédant le nom du roi, correspond au grec ἔκγονος θεῶν, de même que *bagi* est la traduction de θεός, épithète que les rois parthes avaient empruntée aux Séleucides. Tous les souverains de l'Orient ont aimé du reste à se prétendre descendants des Dieux, et, encore aujourd'hui, en parlant de la Chine on dit : le Céleste Empire, le Fils du ciel, les Célestiaux, *the Celestials*. Dans son mémoire précité, M. de Sacy rappelle les paroles que Sapor

1. On voit dans Esdras (VII, 12) ארתחשסתא מלך מלכיא « Artakhshasta, roi des rois ».

2. M. Quatremère traduisait « roi des rois des Mèdes et des Perses, » et M. Eugène Boré : « roi des rois des Aris et des Anaris ». V. Dubeux, *Journal Asiatiq.*, févr. 1843.

adressait aux chrétiens qui refusaient de l'adorer : « Ne savez-vous pas que je suis de la race des dieux ? » et le protocole d'une lettre adressée par Chosroès à Varam, Βαράμ στρατηγῷ Περσῶν, et dont la traduction grecque a été conservée par l'historien byzantin contemporain, Théophylacte[1]. Voici ce curieux protocole : « Chosroès, roi des rois, maître des souverains, seigneur des nations, prince de la paix, sauveur des hommes, qui par rapport aux dieux n'est qu'un homme bon et éternel, mais par rapport aux hommes est un dieu très illustre, vainqueur très glorieux, qui se lève avec le soleil et donne à la nuit ses étoiles (ἡλίῳ συνανατέλλων καὶ τῇ νυκτὶ χαριζόμενος ὄμματα, c'est-à-dire maître du levant et du couchant). » Comme on le voit, les Sassanides avaient renchéri sur leurs prédécesseurs, au point de vue de l'emphase épistolaire, mais ils sont plus modestes sur leurs monuments et sur leurs monnaies.

Les deux mots *men iezdân* ou *iestân* qui suivent minotchetri ont le sens de ex diis, *men* étant la particule sémitique מן, *min*, et *iestân* le pluriel de *iazata* (part. passé de *iaz*, le mot est avestique). En persan moderne iazdân یزدان, « les dieux » est un pluriel invariable qui a pris le sens de divin appliqué aux souverains, au singulier comme au pluriel, suivant l'habitude du néo-persan de confondre les deux nombres. En pehlvi sassanide et dans l'Avesta *l'ized* est un des noms de *dieu*, correspondant parfaitement au Θεός. On le trouve quelquefois à la suite du nom royal : « mazdaiasn bagi schahpuhri ized malkân malkâ, etc.[2]. »

XXXII. Outre cette appellation générale « d'adorateur d'Ormuzd, rejeton de la race céleste des dieux » les monarques sassanides se donnaient encore d'autres épithètes que l'on trouve le plus souvent sur le revers des monnaies, telles sont : raba rûschan, « très éclatant » ; rûschni-farza, « blancheur éclatante » ;

1. Théophylacte Simocatta, *Historiæ*, lib. IV, c. 8, p. 175 de l'édition Bekker, Bonn, 1834, dans le *Corpus Scriptor. histor. byzantinæ*.

2. Sur une pierre gravée de Bahram I, il existe la variante *Iezdi-tchetri* qui a le même sens « d'origine divine. » V. *ZDMG*, XXXI (1877), p. 594.

iezdani, malki, « le divin, le royal » ; tchetri iezdan, « semence divine » ; pirudj, rast, « le victorieux, l'honnête » ; kavan, navaki, « le royal, le pur » ; nuvazi, נוזזי, et nuvahi, נוואחי, et par abréviation nuva, « l'adorateur [1] ». D'après M. Noeldeke (*ZDMG.*, 1877, p. 148 et 1879, p. 690) il faudrait lire *nura zi* נורא זי en deux mots, *nûra* ayant le sens de « feu » comme אתור *atûr* des monnaies et des livres (pers. mod. adhar, آذر), et *zi* étant la particule araméenne (palmyrénien et nabatéen) exprimant le relatif. Cette lecture n'est possible que lorsque ces mots sont suivis d'un nom propre, par exemple, נורא זי ארתהשתר « le feu d'Ardechir » groupe qui d'après le savant allemand était prononcé idéographiquement, avec l'izâfet : *atûr i Ardechir*, de même que le מלכאן מלכא était lu par les Perses : shâhân shah, شاهان شاه. M. Mordtmann (*ZDMG.*, 1880, p. 7) maintient sa lecture *nuvazi*. Je crois qu'il est dans le vrai, tout au moins quand ce mot se présente seul, ce qui arrive fréquemment sur le revers des monnaies.

Je citerai encore les mots *bagi*, « divin » ; *bagân*, « fils de Dieu » (comme Varahranân fils de Varahran), *vohia* ווהיא « l'excellent » sur quelques pièces d'Hormidas II et de Sapor II, *afku*, excellent, *vârid*, grandissant, crescens, *râdi*, *râti* brave (grand prêtre راد d'après Dorn), *farukhû*, heureux, *pirudj*, victorieux, *raba*, puissant, *Kavan*, royal, *Kadi*, prince etc., *âturi* (*âtûr*, *atû*, et *âtruni*) l'adorateur du feu (à partir des monnaies de Sapor III) et tous les composés de *âtur*. On sait que ce mot, ainsi que *âtesh*, désigne « le feu », sur les monnaies et dans les inscriptions perses : *âtars putra ahurahê mazdao*, « le feu est le fils d'Ormuzd », dit l'Avesta. Le génie qui préside au feu est l'*amescha çpenta* ; le prêtre du feu est l'âthrâvâ אטראוא, le πυραιθος, pyraethe des Grecs.

Les mots formés avec *âtesh* (ou *âtesch*) ou *âtûr*, sont nombreux sur les monnaies et principalement sur les pierres gravées sassanides ; je citerai les plus fréquents de ces composés [2]. Ce sont :

1. M. Ed. Thomas traduit نووازى, *nouvâzi* par « temple du feu. » V. *Early Sass. Coins*, p. 134. Ce mot se rattache à *nivid*, dont le sens primitif est « exposer ».

2. Les mots persans modernes *atesh-gah* (autel du feu) et *atesh-perest* adorateur du feu) sont particulièrement usités en Perse, Turquie et Hin-

Atûrferen, âteshferen « gloire du feu » (M. Mordtmann, *Z.*, 1877, p. 592, rapproche avec raison le mot *feren*, فرن, de la terminaison des noms propres Tissaphernes, Phrataphernes, Dataphernes, Holophernes, etc.) ; âtursâm, « expiation du feu » ; âtarmihen, « patrie du feu », Ἀθερμάνης, n. pr.; âturtahmi, « qui engendre le feu ou fils du feu » ; âteshmahist, « adorateur du feu » ; *mahist* ou *mahischti*, מהישתי, a le même sens que mazdaisn et se trouve employé seul, mais très rarement, par exemple sur l'intaille de la reine Dineki (*ZDMG.*, 1875, p. 201) ; âtrotakht, « trône du feu ; » âturdusti, « ami du feu » ; âturdûkhti, « fille du feu » n. pr. ; âturpât, אתורפאת, Atropates, n. pr., et les formes grecques Ἀτροπάτης, Ατροπάτιος (Strabon XI) [1].

A côté du nom du feu on rencontre aussi, mais rarement, sur les monnaies et sur les pierres gravées, le nom de Mithra מטרי, et de ses composés : Mithra mâhi, מאהי, « force de M. » (mod. Mihrevmah) ; mithra atesch « feu de M. » ; mithra ferna, « gloire de M. » ; mitratcheni, Mythracenes, n. pr. « né de M. » ; Vohumithra et son dérivé Vahumisra, « M. bon » ; apast ver Mithra, « confiance en M. »

XXXIII. En dehors des épithètes s'appliquant au souverain régnant, il existe encore sur les monnaies, des formules exclamatoires en l'honneur du roi, comme :

Gadmin afzûd, afzûd, afid.

Afid, que l'on rencontre assez fréquemmet à partir de la onzième année du règne de Chosroès II, sur la marge extérieure de l'avers, a le sens de « louange ». Sur les monnaies pehlvi-arabes il prend le sens de « louange à Dieu » à côté de la formule arabe *el hamd lillah*. M. Stickel, à cause de l'analogie de *s* avec *a* dans l'écriture pehlvie de cette époque, a cru devoir lire *safid*

doustan. V. le grand *Dictionnaire persan* de F. Johnson, in-4, 1852 ; le *New-Hindustani Dict.* de S. W. Fallon, 1879, et le *Dict. Turc* de Bianchi.

1. Le sens de ces mots est « chef, protecteur du feu ». L'origine du nom de pays Atropatène (Aderbaidjan actuel) est incertaine. Spiegel la rattache au nom d'un certain satrape Atropatès. M. J. Darmesteter (*Étud. Iran.*, II, p. 85) a proposé Atarpâtâkân « berceau de la descente du feu ». C'est en effet là le berceau du magisme.

« blanc, pièce d'argent »; Mordtmann repousse avec raison cette fausse lecture (*ZDMG.*, 1880, p. 132) [1].

Afzûd, *afzût* (pehlvi אפזוד, persan *afzûd*) que M. J. Olshausen (1799-1882) a lu le premier (*Die Pehlewi Legenden*, etc., 1843, p. 25) et traduit par « augeatur, crescat, qu'il soit augmenté, qu'il vive, » traduction la seule vraie acceptée aujourd'hui par tous les savants. M. Dorn. (*Bulletin Histor.* 1843) et M. A. de Longpérier (*Essai sur les médailles Sassan.*, 1840), avaient lu auparavant *apiti* et *apestan*; on trouve les variantes *afzû*, *afzûni* et *afzûn* qui appartiennent toutes (impératif, adjectif, *afzûd* est le prétérit) au même verbe pehlvi *afzûtano*, persan *afzûdan* [2]. Le mot apparaît pour la première fois sous la forme *afzûni* sur les monnaies de Kobad I à partir de la seizième année de son règne (504 de J.-C.) *kavat afzuni*; on le trouve sous la forme *afzû* sur les pièces de Chosroès I, successeur de Kobad, à partir de la cinquième année (535 de J.-C.) du règne et enfin *afzût* encore rare, sur les monnaies des dernières années du même souverain; mais à partir de cette époque la formule *afzût* est employée sur toutes les monnaies sassanides, pehlvi-arabes et indo-sassanides.

Un monogramme qui accompagne très fréquemment le mot *afzûd* a fait l'objet des interprétations les plus diverses, depuis Tornberg, Olshausen, Stickel et Dorn jusqu'à Mordtmann [3]. On est d'accord aujourd'hui pour le lire *gadmin* ou *gadman* « gloire, bonheur, majesté »; *gadmin afzût* signifiait donc « majestas augeatur, vive Sa Majesté. » Ce signe apparaît pour la première fois sur les monnaies de Hormisdas IV (579-590,) mais surtout à partir de Chosroès II jusqu'à la fin du monnayage pehlvi.

1. Sur *afid* et ses formes diverses, v. Dorn dans les *Mélang. asiatiq.*, t. III, 1859, p. 511 et sq.

2. V. Dorn (*Mél. Asiat.*, tome III, 1857, p. 302 et 1859, p. 529). Il compare la forme *afzû* au kurde et à l'afghan qui perdent, en pareil cas, le *d* final. Afzud ou afzu avec le sens littéral de *augere*, peut être comparé au latin *augustus*. Dans le pehlvi des livres on trouve la forme dérivée afzâyad. V. J. Darmesteter, I, p. 194.

3. On peut lire sur ces variations Dorn. (mém. cité dans la note précédente); Stickel, *Handbuch*, etc., 1870, p. 98 et sq.; Mordtmann (*ZDMG*, VIII, XII et XXXIV, p. 129). M. Mordtmann lisait Zamân afzûd, *tempus augeatur*.

XXXIV. On trouve encore sur les gemmes, les épithètes suivantes :

Vohudin « vrai croyant », magotakir « puissant », bukhtari « sauveur », Βόχρης, n. pr., râsti et râstikhi « juste », shapir « bon », tagi « brave », dagpur « écrivain », Zirvan « éternité » et Zirvandât n. pr. ; Vohûnâm « le bien nommé », iezdati « Dieudonné », iezdân-dukht « fille de Dieu », raphi » serviteur », âirbât « prêtre » (je reviendrai plus loin sur ce mot) ; minûdineshn « sectateur de la loi » ; apestân ver iezdan, apestân ver iezd « confiance en Dieu » ou simplement apestanam « ma confiance ». C'est la formule pieuse arabe si fréquente sur les pierres gravées et sceaux musulmans, توكلي على صمد, toukeli ala Samd. M. Dorn [1] lisait afistân « louange ». M. de Sacy qui le premier a tenté de déchiffrer cette légende sur les intailles qu'il a publiées dans son second mémoire sur la Perse [2], faisait de *apestân* un nom propre et joignait la particule *ver* (ور, ور, à lui qu'il lisait *al*) au mot suivant ; il transcrivait donc *apestân ielizedan* « A. fils de Ielized ». Il traduisait de même par « Ménotchitr fils de Ielized » la formule ordinaire minotchetri men iezdân [3].

M. Mordtmann a aussi trouvé sur les sceaux des derniers Sassanides le titre *khadivi*, חדיוי, khédive dont le sens est « seigneur, possesseur » persan خديو, *khédîv*. C'est un mot relativement moderne qui correspond au pehlvi Khutâï « dieu et seigneur » (zend hvadhâta, scrit. svadhâvan ou svadatta qui a sa loi, svatva indépendant ?). Nous retrouverons ce titre sur les monnaies indo-sassanides.

1. *Ueber eine Pehlevi-Inschrift*, etc. dans le tome III des *Mélanges asiatiques* (1859), p. 506 à 531. On trouve aussi les mots *afid*, *afidsitân*, *aftid*, etc. qui, en effet, ont le sens de *laudare* mais qui n'appartiennent évidemment pas à la même racine.

2. *Mémoire sur les Inscript. de Behistoun* (1809), dans le tome II des *Mémoires de l'Acad. des Incript.* (1815), p. 162 à 242.

3. M. de Harlez lit *avastân* et traduit par « recours, supplication ; » (*ava-çtâ* « aller vers » en zend) ; M. Spiegel rattache ce mot à l'arménien *apactan* « refuge » ; M. Justi, au verbe pehlvi *afsûtan* « consacrer ». Si l'étymologie est incertaine, le sens ne l'est pas. On ne trouve *apestân* que sur les intailles sassanides, mais non sur les monnaies.

XXXV. Nous avons déjà dit que les Perses n'avaient pas à proprement parler de temple; le feu était entretenu sur un autel, lequel était lui-même, souvent accouplé par deux (v. par exemple la planche 180 de l'ouvrage de Flandin et la planche 114 du recueil d'Andreas), situé sur une éminence et en plein air. La fumée intense que produisent les matières combustibles du pays n'auraient pas permis d'entretenir et de conserver le feu à l'intérieur. Le mot grec πυρεῖον signifie littéralement objet qui sert à allumer le feu (πυρεῖα, les bois) et par extension brasier; c'est dans ce dernier sens qu'il faut comprendre le mot *pyrée* tel que les langues modernes s'en servent pour désigner l'autel du feu chez les Perses, et non dans le sens de *temple* que l'on emploie généralement par analogie avec les autres religions [1]. On ne trouve même pas dans l'Avesta le nom de cet autel sur lequel brûlait le feu sacré. Les mots âtesch gah, آتشگاه, âtesch gadeh, آتشکده, âtesch dân, آتشدان (lieu du feu, place ou vase à feu) sont des mots modernes ; en zend avestique, âthrô-dakhstem désigne une sorte d'outil pour le feu. (V. Spiegel, *Avesta, Einleitung* du IIe vol., p. LXV et p. 331 du commentaire.) Ainsi les textes avestiques n'ont rien de précis pour exprimer ce que nous rendons par le mot grec *pyrée* [2]. Ils sont plus explicites pour les noms sacerdotaux. Le *moghu-pati*, chef des mages est une sorte de pontife, ce mot est devenu *magôpat* dans le pehlvi des inscriptions sassanides (V. notamment à Nakshi Rustam), maupat מאופת dans les textes huzvaresh, moghbad maubet en persan, môpet en arménien, μαυπτας dans les martyrologes grecs, moibad dans Neriosengh, etc. (V. Spiegel, *Einleitung*, p. XV.) Au-dessous du *mobed* est le *herbed* qui est le prêtre ordinaire, *aêthra païti* en zend « serviteur du feu » *hirbât* ou *airbât* en pehlvi des monnaies et gemmes אירבאת ; aêharpat sur la grande inscription de Nakshi

1. En fait de ruines, on ne trouve aujourd'hui que des ruines d'ateschgah et rien de ce qui ressemble à un temple ouvert. Les médailles donnent pourtant (v. *suprà* § XII) la forme d'un temple grec hypostyle.

2. On trouve cependant dans le *Old Zend pehlavi Glossary de Hoshendji* (Bombay, 1867, édit. Haug) des mots comme âtare-kereta (persan âtesch kerdâr) « vessel in which fire is placed » et autres composés. (V. p. 61.)

Rustam. Le mot est devenu ايربذ, *irbed* en persan [1], en grec ἀζαραπατεῖς et ἀζαραβίτης. C'est l'herbed que l'on trouve sur le revers des monnaies sassanides à droite du pyrée, assistant le roi habillé en pontife et remplissant les fonctions de mobed. Quand les rois de Perse entraient en campagne, ils emportaient le feu sacré. Maçoudi [2] consacre un chapitre particulier à l'énumération des temples du feu (بيوت لنيران, *baiout ennirân*) dont plusieurs existaient encore en ruines de son temps (en 332 de l'hég.). L'historien arabe est loin d'être toujours exact; il cite, par exemple, dix temples qui auraient été construits à une époque antérieure à Zoroastre; mais il donne des renseignements intéressants sur les précautions que prenaient les mages pour la conservation du feu sacré [3]. « Parmi les pyrées les plus vénérés des Guèbres était celui d'Istakhar. C'était primitivement un temple consacré aux idoles; la reine Houmayeh, fille de Bahman, le convertit en temple du feu, après avoir détruit les idoles. Plus tard le feu fut enlevé et l'édifice tomba en ruine. » Maçoudi dit qu'il visita ces ruines que l'on appelait de son temps, *mesdjid Soleimân* (mosquée de Salomon) et qu'elles étaient imposantes et couvertes de bas-reliefs d'une exécution très habile, il ne parle pas d'inscriptions [4]. D'après les descriptions de nos voyageurs modernes il est possible d'identifier le monument dont parle Maçoudi avec les bas-reliefs de Nakshi Radjeb qui sont en effet à Istakhar, ou même avec ceux de Nakshi Rustam qui sont voisins quoique sur l'autre rive

1. Maçoudi semble faire dériver ce mot de *ir* « bon, excellent », c'est pour cela, dit-il, que le chef d'un pyrée se nomme *irbed*, c'est-à-dire « le chef de gens bons et vertueux ». (V. les observations de M. de Sacy dans le tome IX, p. 315 de l'édition Barbier de Meynard.)

2. V. le chap. LXVIII dans le tome IV de la même édition, p. 72 et sq.

3. D'après la légende arabe, le feu sacré des Perses, qui brûlait depuis mille ans, s'éteignit tout à coup dans la nuit de la naissance de Mahomet. V. Tabari, édit. Noeldeke, p. 253.

4. V. p. 77 du tome IV la description de ces ruines. M. Dieulafoy que j'ai consulté, m'a dit qu'il ne pouvait reconnaître le temple dont parle Maçoudi; que du reste en Perse toutes les ruines étaient pour le peuple des *atesh-gah*, et qu'il était possible que, même déjà au IVe siècle de l'hégire, les habitants de la Perse prissent toutes les ruines antiques pour des temples du feu. Ce qui expliquerait la quantité de pyrées que mentionne l'écrivain arabe.

du Polvar, mais en tous cas il ne s'agit pas d'un temple du feu, mais bien d'un palais ou tout autre monument triomphal[1].

XXXVI. Enfin les monnaies sassanides nous font connaître un grand nombre d'ateliers monétaires dont la plupart n'existent plus sous la domination des gouverneurs arabes. L'indication de ces lieux de fabrication est rare avant Bahram IV (388 de J.-C.); il n'en existe que quelques traces sur les monnaies de Sapor II, mais sur les pièces de Bahram, son fils, associé à l'empire, on en relève de suite quatorze[2] parmi lesquels : Ispahan, Akhmadan (Hamadan, Ecbatane), Darabgird, Rud ou Hecatompyles (v. § VII), Khorassân, Herat et Babâ בבא « la Porte » c'est-à-dire la résidence, la capitale. Ce nom générique désignerait, d'après Mordtmann[3] Istakhar (Persépolis) qui était la capitale antique des Perses et des Sassanides. Lorsque le Ardai Virâf Nameh dit que « Alexandre détruisit la babâ et l'empire », il entend évidemment parler de Persépolis qui, au IVe siècle avant J.-C., était la seule ville pouvant mériter le nom de capitale; mais sous les Sassanides, si Istakhar était la ville des traditions nationales, en réalité la capitale officielle, le centre des relations politiques et de chancellerie avec le monde byzantin, était Ctésiphon en face Séleucie, sur le Tigre. C'est donc dans l'atelier monétaire de Ctésiphon qu'ont été frappées les pièces sassanides portant l'indication *Babâ*[4].

A partir de Bahram IV les ateliers monétaires sont fréquents[5];

1. A Mourghab il y a le monument appelé *Maderè Soleiman* dont M. Dieulafoy a fait une description si complète dans la première partie de son récent ouvrage; peut-être y a-t-il là encore une confusion de la part de Maçoudi. Du temps de Niebuhr il y avait encore à Persépolis une ruine qui s'appelait le palais de la reine Humaï (ou Houmayeh).

2. V. la liste dans Mordtmann, *ZDMG*, 1880, p. 84.

3. Même recueil, 1879, p. 115. — J'ai mentionné ci-dessus l'étymologie du mot *istakhar* qui serait une abréviation de *Perstakhar* « palais des Perses ». Istakhar était la ville proprement dite, la *Parsa* antique et Persépolis était la partie sud où se trouvaient les palais. Aujourd'hui Persépolis est appelé par les habitants Takhté Djemchid et Istakhar, Nakshi Radjeb. (M. Dieulafoy.)

4. Noeldeke dans *ZDMG*, 1879. p. 691.

5. Je rappelle que c'est seulement près d'un siècle plus tard qu'apparaît

M. Mordtmann les a tous relevés pour la période pehlvi-sassanide comme pour l'époque pehlvi-arabe; ils sont au nombre de cent treize dont trente-trois seulement ont survécu au monnayage pehlvi et ont été adoptés par les Ommiades et les Abbassides. Il n'y en a que quatre-vingt-sept qui appartiennent à l'époque sassanide. La lecture de tous ces noms géographiques n'est pas encore absolument certaine; cela tient, comme toujours, aux difficultés graphiques que présente l'écriture pehlvie. Les identifications ne sont pas non plus toujours possibles; aussi malgré les attaques dont il a été l'objet de la part de M. Dorn et de Bartholomaei, doit-on rendre hommage et justice à M. Mordtmann pour ses savantes recherches et ses efforts persistants en vue de débrouiller la lecture de ces ateliers monétaires. Les plus intéressantes de ces villes où les rois Sassanides frappaient leurs monnaies, sont en dehors de celles ci-dessus indiquées : Irân איראן pris comme capitale et non comme nom de pays; il s'agit probablement de Persépolis[1]; Bag, la fameuse Behistoun (Βαγιστάνη), qui était une résidence royale; Ar, l'Ardéchir Khurre des khalifes, dont le nom moderne est Firouzâbâd au sud de Schiraz, qui était lui-même un atelier monétaire et est désigné par les initales Schi; Ragu, l'ancienne Ragha de Zoroastre, la « ville des trois jouissances » en Médie (v. Spiegel *ZDMG*, 1881, p. 635); Iezd, une des villes que l'on trouve le plus fréquemment désignées sur les monnaies sassanides et musulmanes; Amul, le chef-lieu du Taberistan; Mar, initiale de Maru, Merv, la capitale du Khorassân, ville antique déjà indiquée dans l'Avesta sous la forme Mouru, ancien perse Margush, la Μαργιανή des Grecs, elle est mentionnée dès Bahram V (420 de J.-C.)[2]. Bishapour où

la date. Sur la liste des ateliers monétaires, v. Ed. Thomas dans *Journ. R. As. Soc.*, 1852 et Mordtmann dans *ZDMG*, 1879, p. 113-136.

1. Ou Istakhar; v. pourtant Noeldeke, *ZDMG*, 1879, p. 691. Cet exemple du nom de pays appliqué à la capitale est fréquent dans le monnayage musulman.

2. Il n'existe pas de monnaies sassanides frappées à Balkh, la Bâkhdhi de l'Avesta, Bâkhtris des inscriptions perses, Βακτρία des Grecs. La plus ancienne mention de cette ville comme atelier monétaire, est sur une monnaie pehlvi-arabe de l'an 63 de l'ère de Yezdegerd.

se trouvent encore aujourd'hui des ruines importantes sassanides; Zerendj dans la Drangiane (Afghan); Arm qui est ou l'Arménie ou la ville d'Urmiah près du lac de ce nom dans l'Atropatène. La confusion qui est possible sur les monnaies sassanides, ne l'est plus sur les pièces des khalifes où les noms sont écrits en toutes lettres. J'arrête ici cette nomenclature qui m'entraînerait dans des discussions d'attributions hors de mon sujet[1].

XXXVII. On a vu ci-dessus que la pièce d'argent des Arsacides avait été frappée sur le modèle et d'après le type des Séleucides et que le poids de la drachme parthe variait entre 2 gr. 75 et 4 gr. 35. Le poids moyen de la drachme sassanide est plus élevé, il se trouve entre 3 gr. 65 et 3 gr. 94; il y a quelques pièces de Yezdegerd I, Ardéchir II, Hormuzd II qui pèsent jusqu'à 4 gr. 04. Les différences entre ces diverses valeurs proviennent soit des époques, soit de la situation des ateliers monétaires. Mordtmann a remarqué[2] que les villes du nord et de l'orient de l'empire, comme Iezd, Amul, Hekatompyles, Kirman avaient frappé les pièces au titre le plus élevé (de 3 gr. 95 à 4 gr. 04) tandis que les monnaies émanant des autres ateliers monétaires étaient d'un poids inférieur. Il a constaté en outre que les pièces qui ont été frappées à la résidence, *Babâ* (Istakhar ou Ctésiphon), avaient la moyenne élevée de 3 gr. 943.

Il y avait les sous-multiples de la drachme : hemidrachme, di-obole, obole; mais il ne nous en est parvenu que de très rares spécimens usés et illisibles.

Les monnaies d'or sont en très petit nombre; leur poids moyen est de 7 gr. 20 à 7 gr. 35[3]. Il est possible que les spécimens que nous avons n'aient pas été à proprement parler des

1. V. notamment les Recherches de Mordtmann dans *ZDMG*, 1879, p. 113, *Die Prægestætten der Sassaniden Münzen.*
2. ZDMG, 1880, p. 148.
3. C'est juste le poids de la livre d'or turque actuelle (7 gr. 21). On a vu ci-dessus que le statère d'or attique avait le poids légal de 8 gr. 93; il existe des statères perses qui n'ont que 8 gr. 15.

monnaies, mais simplement des médailles dans le genre des médaillons romains[1]. M. Bartholomaei pense de même que l'aureus de Byzance continua d'avoir seul cours en Asie jusqu'à la conquête arabe, en sorte que les quelques pièces d'or frappées par les Sassanides ne sont que des essais de numéraire sans résultat[2].

XXXVIII. Nous savons que les documents de l'époque sassanide sont multiples et consistent en inscriptions monumentales, pierres gravées et médailles. J'ai terminé tout ce que j'avais à dire sur les monnaies proprement dites. Avant de quitter la Perse et de mentionner les imitations du numéraire sassanide par les peuples voisins, je dois dire quelques mots des inscriptions pehlvies que nous offrent les monuments sur pierre de l'Asie antérieure.

Pour l'époque arsacide, il ne nous est resté rien ou presque rien. Le seul vestige de la période parthe qui soit parvenu jusqu'à nous, se trouve dans les rochers de Béhistoun. C'est un bas-relief comprenant plusieurs personnages debout et surmonté d'une inscription grecque en deux lignes; le sujet a été entamé par une trouée faite postérieurement et qui est comme une entrée de tombe royale[3]. L'inscription est presque inintelligible, malgré les efforts des savants, depuis Anse de Villoison jusqu'à H. Rawlinson. On suppose que ce monument a été élevé par le roi parthe Gotarzès, fils d'Artaban, en souvenir de la victoire remportée par lui sur le rebelle Meherdates, vers l'an 45 de J.-C. Le nom de Γωτάρζης est très lisible (sur les monnaies, il est écrit

1. Mordtmann, p. 150.

2. *Lettres numism. sur la Transcaucasie*, p. 30. — D'après Procope (*Bello goth.*, III, 33, édit. Dindorf), les rois de Perse, pas plus que les autres rois barbares, n'auraient osé faire placer leur effigie sur les monnaies d'or, car celles-ci n'auraient pas été acceptées dans le commerce, même chez les Barbares.

3. V. dans le mémoire cité de M. de Sacy sur les monuments de Kirmanshah (*Acad. des Inscr.*, t. II, 1815, p. 189 et sq.) la description du monument d'après Bembo (XVIIe s.), Morelli, et l'essai de restitution par Anse de Villoison. Le voyageur anglais Ker Porter, en 1818 (*Travels in Persia*, in-4, 1821, t. II, p. 151), Flandin, pl. XIX et H. Rawlinson (*J. of Geogr. Soc.*, t. IX) ont reproduit le bas-relief de Gotarzès.

Γωτερζης); celui de Μιθραδατης (dont *Meherdates* est la forme persane) a été complété par Rawlinson, qui a cru, en outre, devoir donner au roi parthe, l'épithète de « satrape des satrapes » ce qui est peu admissible; le texte grec toutefois, se prête à cette restitution[1].

1. V. P. Gardner, *Parthian coinage*, pl. VIII, donnant la reproduction photographique du dessin de Flandin, et p. 13 l'analyse du texte.

Ed. Drouin.

(*A suivre.*)

TÊTE ANTIQUE

DU MUSÉE FOL A GENÈVE

La tête que nous produisons (pl. X) appartient au musée Fol à Genève; elle est cataloguée sous le n° 1313; elle mesure 34 cent. de hauteur. En nous référant au Catalogue, nous voyons qu'elle provient des fouilles de Corneto, et faisait partie d'une statue couchée sur l'un des tombeaux de la ville que les Latins appelaient Tarquinii[1].

Nous acceptons la provenance; c'est bien, en effet, un échantillon de la plus brillante période de l'art étrusque hellénisé. On peut rapprocher ce type fier et élégant de certaines statues recueillies dans les nécropoles des villes d'Étrurie[2].

Malheureusement, nous ne saurions tomber d'accord avec M. Fol qui l'attribue à *la plus belle époque grecque avant Phidias*. On ne peut établir aucun rapport, ce nous semble, entre notre fragment et les productions antérieures à Phidias[3]. C'est bien incontestablement une de ces figures décorant les sarcophages, dans lesquelles l'artiste avait montré toute l'étendue de son talent et flatté l'amour si connu des Étrusques pour la ressemblance; le reste du corps devait être négligé comme on le remarque dans tous les monuments funéraires de l'Étrurie. La

1. Le catalogue la décrit ainsi :

« *Sculpture grecque.* Tête de femme, fragment d'une statue couchée; la matière employée est la pierre de Bagnorea ; cette sculpture porte des traces de peinture; la chevelure en mèches largement ondulées est entourée de l'*infula*, terminée au-dessus des oreilles par des épingles dont la tête figure des fleurs ouvertes ; de riches pendants d'oreilles passent dans le lobe inférieur de l'oreille. Ce travail est exécuté avec une largeur et une finesse qui ne se retrouvent que dans les sculptures *de la plus belle époque grecque avant Phidias.* »

2. G. Boissier, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1882.

3. M. Helbig a établi que les plus vieilles tombes de Corneto ne sont pas antérieures à la première moitié du v° siècle.

facture, dans tous les cas, nous oblige à lui assigner une date très récente, alors que les Étrusques abandonnèrent leur goût de réalisme pour se rapprocher de la Grèce et lui emprunter son style et sa grâce.

En nous reportant à la donnée générale qui a présidé chez chaque peuple à la décoration des chambres funéraires, nous voyons en Étrurie un caractère particulier[1].

Là, le caveau funéraire est encore l'image du foyer domestique; quand on s'étend sur son lit d'éternel repos, ce n'est pas comme plus tard, au Moyen Age chrétien, pour dormir les yeux fermés, les mains jointes, le visage empreint d'une sérénité religieuse, c'est pour participer encore à la vie, dont les souvenirs les plus riants et les plus gais sont rappelés par les poses qu'adopte le sculpteur et qu'il donne à l'image du mort. Ne cherchons donc pas ici, dans l'attitude demi-couchée, le signe des idées de mort et de sommeil. C'est un lit de festin sur lequel le défunt prend part au repas funèbre[2].

Nous signalerons ici un passage du remarquable travail de M. Léon Heuzey sur la question qui nous intéresse. « Je me suis réservé de citer en dernier lieu un peuple chez lequel l'usage des lits funèbres paraît avoir été plus constant et plus populaire que partout ailleurs; je veux parler des Étrusques. Ils ne l'avaient pas emprunté cependant aux peuples occidentaux don ils étaient les voisins; car on n'en rencontre aucun exemple, ni parmi les tribus indigènes de l'Italie, ni parmi les Hellènes de la Grande-Grèce et de la Sicile. Je crois pouvoir donner ce fait, en apparence secondaire, comme une nouvelle et très sérieuse preuve en faveur de l'opinion qui fait venir originairement les Étrusques des régions de l'Asie Mineure qui avoisinaient justement la Phrygie et la Lycie, car il ne s'agit pas simplement ici de la communication d'un type de l'industrie et de l'art, mais de

1. D'après M. Heuzey, il ne serait pas impossible que l'usage des lits funèbres, de ce mode de sépulture fastueux, ne fût venu de l'Etrurie aux Macédoniens par l'Adriatique et l'Epire.

2. L. Heuzey, *Recherches sur les lits antiques considérés particulièrement comme forme de sépulture.*

la transmission ancienne d'un usage religieux qui touche à la partie la plus intime des mœurs nationales. »

C'était donc sur une de ces couches funèbres que reposait la belle figure dont nous avons la tête, qui reproduit peut-être jusqu'à un certain point les traits de la femme ensevelie dans cette tombe. Quelque regrettables que puissent être les mutilations que le nez et le menton ont subies, on ne peut s'empêcher d'en admirer le grand caractère et l'allure; aussi est-ce avec un réel plaisir que nous la signalons aujourd'hui, d'une manière plus spéciale, à l'attention du public.

EMILE DUVAL.

LES ANTIQUITÉS DE BORDEAUX

La question des musées de Bordeaux[1] ne semble pas, au premier abord, une question d'intérêt bien général : elle a le tort de s'adresser surtout aux administrateurs d'une ville de province. Peut-être, cependant, nos lecteurs ne nous sauront-ils pas mauvais gré de les en entretenir : la manière dont s'est formée et dont est conservée aujourd'hui une de nos plus belles collections municipales, peut demeurer une chose indifférente à ceux qui regardent les monuments recueillis et exposés dans les musées de la France comme servant à la fois d'ornements à notre pays et d'instruments à notre patriotisme.

Le dépôt d'antiques que possède la ville de Bordeaux est la plus ancienne, la plus précieuse et la moins connue de ses collections. Elle commence avec la Renaissance même : peu de musées ont une aussi lointaine origine. Ses destinées, qui ont été diverses et tourmentées, sont intimement liées à l'histoire politique et littéraire de la province : les monuments qu'elle renferme viennent singulièrement éclairer la période la plus reculée et la plus obscure de cette histoire. Mais il faudrait, pour cela, qu'on vînt les consulter et les admirer plus souvent; par malheur, les Bordelais d'aujourd'hui oublient trop volontiers les richesses dont la vue eût inspiré à leurs ancêtres du XVIe siècle un saint et savant enthousiasme.

1. Cf. *Revue archéologique*, première série, t. X (1853-54), p. 268 et s. : *Notice sur le Musée des Antiques de la ville de Bordeaux*, par *Gustave Brunet*; première série, t. XVI, p. 316; t. VIII, p. 265 et s. ; nouvelle série, t. XIX, p. 99 et s.; janvier 1881, p. 34 et s. Voyez enfin et surtout, les beaux travaux de M. Robert, *Soc. arch. de Bordeaux*, t. IV et t. VIII, de M. Dezeimeris, *id.* t. VI, de M. Allmer dans la *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, n° 12.

I

Il est certain que, dès les premières années du règne de François Ier, les jurats de Bordeaux s'appliquaient avec un soin jaloux à conserver et à rassembler dans leur hôtel de ville tous les monuments qui pouvaient confirmer l'antiquité ou rehausser la gloire de leur patrie. L'amour du sol natal les inspirait aussi bien que l'amour de la science; ils étaient convaincus, bien mieux qu'on ne l'est aujourd'hui, que le patriotisme ne va pas sans un peu d'archéologie. Leur zèle nous est attesté par un témoignage qu'on ne saurait révoquer en doute : c'est celui d'un savant venu d'Allemagne, qui visita Bordeaux dans le premier quart du XVIe siècle, et transcrivit soigneusement les inscriptions latines qu'il y trouva; or, il copia l'une d'entre elles sur une pierre que les jurats avaient soigneusement placée dans la cour de leur hôtel [1]. Pendant tout ce siècle, le Conseil municipal de Bordeaux fut véritablement à l'affût des monuments que la pioche des démolisseurs faisait sortir du sol de la cité. Ils considéraient comme un devoir, j'allais même dire comme un devoir administratif, de les conserver pieusement. Le plus ancien des chroniqueurs de Bordeaux, Gabriel de Lurbe, qui lui-même, en qualité de procureur-syndic, fit partie du Conseil de la ville, a nettement et fortement indiqué la ligne de conduite que les jurats s'étaient tracée, comment et pourquoi ils voulaient conserver les moindres débris des temps passés. Il dit quelque part, au sujet de statues et d'inscriptions récemment découvertes : « Le tout ayant esté recüeilli avec grand soing et curiosité par Messieurs les Maire et Jurats Gouverneurs de la Ville, et porté en l'Hôtel d'icelle, ayans jugé que la garde de telles pièces leur appartenoit, plutôt qu'à un particulier, ils *ont, en mémoire de l'antiquité et grandeur de cette dite Ville*, fait dresser lesdites statües en lieu éminent, avec lesdites inscriptions, en la forme et estat qu'elles ont esté trouvées ». Le même chroniqueur dit, à un autre endroit : « Les Jurats de cette

1. Apianus et Amantius, *Inscriptiones sacrosanctæ vetustatis*, 1534, p. 488.

année [1590] ont *estimé de leur devoir* de retirer du Château-Trompette un grand marbre gris, tout couvert de poussière, lequel cy-devant a esté descrit par Vinet, et l'inscription duquel est recommandée par toute l'Europe ». Les statues étaient placées « dans des niches richement élabourées, avec les armoiries du Roy et de ladite Ville ». Au-dessous ou à côté du monument, les jurats faisaient graver, avec des plaques de marbre, l'année et le lieu de la découverte; du reste, ils ne s'oubliaient pas eux-mêmes, et faisaient aussi inscrire leurs noms, leurs titres et l'expression de leurs sentiments patriotiques. L'une de ces dédicaces se termine par ces mots : « Les Jurats ont fait placer ici ces statues en souvenir de l'antiquité et pour la gloire éternelle de leur cité », *Hic in memoriam antiquitatis et ad perpetuam Burdigalæ gloriam ponendas curarunt*[1].

Cette belle ardeur ne devait pas durer. Le zèle s'éteignit sous Henri IV, comme s'il avait eu besoin, pour se soutenir, de l'exaltation politique et littéraire de la Renaissance. Les règnes de Louis XIV et de Louis XV furent désastreux pour les antiquités de Bordeaux. En 1677, Louis XIV ordonna la démolition du monument qu'on appelait les *Piliers-de-Tutelle* : c'était un temple romain que la tradition disait consacré à la déesse tutélaire de la cité. De l'aveu de tous les artistes et de tous les archéologues qui l'ont décrit ou dessiné, et comme on peut en juger par les dessins qui nous en ont été conservés, le temple de Tutelle était un des plus beaux et des plus somptueux spécimens laissés en Gaule par l'architecture gallo-romaine. Perrault était venu l'étudier et en dresser le plan. L'acte de vandalisme de Louis XIV, que rien de sérieux ne justifiait, ne suscita que de faibles protestations : encore trouva-t-on le moyen d'y unir l'éloge du grand roi. Le *Mercure galant*, par exemple, publia dans son numéro de mars 1702 les mauvais vers suivants :

Pourquoi démolit-on ces Colonnes des Dieux ?
Ouvrages des Césars, Monument Tutélaire,

1. *Chronique Bourdeloise*, éd. de 1672, p. 36, 37, 43.

Depuis plus de mille ans que le Temps les révère,
Elles s'élevoient jusqu'aux Cieux.
Il faut que leur orgueil cede à la Forteresse
Où Mars pour nous veille sans cesse ;
Son redoutable Mur, Edifice Royal,
Ne doit point souffrir de rival.

Ce qui veut dire que ce temple gênait le Château-Trompette, qui était chargé de contenir et de surveiller les habitants de Bordeaux, toujours prêts alors à se mutiner. D'informes débris de chapiteaux et de bases de colonnes sont tout ce qui reste aujourd'hui des Piliers-de-Tutelle.

L'exemple donné par Louis XIV fut contagieux. Les statues et les inscriptions furent reléguées dans la cour de l'hôtel de ville. Presque tout se perdit; ce qui subsista nous est parvenu brisé ou dégradé. La plus célèbre des statues était celle où l'on croyait voir l'impératrice Messaline, et qui fit dire à Brantôme : « Qui a veu la statue de ladite Messaline, trouvée ces jours passez en la ville de Bourdeaux, avouera qu'elle avoit bien la vraye mine de faire une telle vie ». En 1686, Louis XIV ayant manifesté le désir de posséder quelques statues antiques « afin d'ajouter aux ornemens de Versailles », la ville lui fit présent de celle de Messaline. Il arriva, par malheur, que le vaisseau qui la transportait fit naufrage dans la Gironde ; ce qui a fait remarquer avec raison à M. Tamizey de Larròque, qui vient d'écrire l'histoire de cette statue : « Il ne faut jamais faire voyager des objets d'art dont la perte serait irréparable, même quand on destinerait ces objets d'art à un palais aussi splendide que celui de Versailles, et à un roi aussi grand que Louis XIV[1]. »

A la fin du XVIIIe siècle, le plus intelligent et le plus actif de tous les intendants qui ont gouverné la Guyenne, Dupré de Saint-Maur, songea à reconstituer le musée de Bordeaux, à rassembler les débris épars des anciennes collections. Par une délicatesse qu'il est bon de signaler, ce n'est point comme représentant du roi qu'il voulut agir, mais en qualité de membre de

1. *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII.

l'Académie de Bordeaux. La lettre qu'il écrivit, à ce titre, aux jurats de la ville, nous a été conservée : l'intendant du roi ne parle pas autrement que ne l'a fait le chroniqueur de la Renaissance. Les lignes suivantes méritent d'être reproduites : « Messieurs, je crois m'apercevoir que malheureusement on a connu bien tard dans cette province la valeur de ces précieux restes de l'antiquité, et qu'on n'a pris nul soin pour les conserver, ni pour les rassembler. Il me semble que le projet d'une collection de cette espèce honoreroit votre administration ainsi que la mienne, et que ce dépôt ne pourroit être confié en meilleures mains que dans celles de l'Académie des sciences et belles-lettres, qui se chargeroit de l'établir dans un local convenable, d'y mettre l'ordre nécessaire, de veiller sur sa conservation et de procurer aux savants et aux étrangers la facilité de le consulter au besoin [1] ». Sur les conseils de Dupré de Saint-Maur et sous les auspices de l'Académie, un nouveau musée d'antiques fut fondé en 1781.

Il est demeuré dans le local où on l'installa, dans l'hôtel légué à l'Académie par Jean-Jacques Bel : seulement, il a changé de maître. En 1793, l'État le confisqua, ainsi que la bibliothèque et les autres collections possédées par cette compagnie. Quinze ans après, il le rétrocéda à la ville; et le 10 octobre 1810, un arrêté du maire de Bordeaux annonça l'ouverture et l'organisation définitive d'un musée municipal d'archéologie.

II

Les fouilles entreprises à Bordeaux, de 1826 à 1845, sous la surveillance de Jouannet, de 1863 à 1869, sous celle de Sansas, ont singulièrement enrichi le Musée d'antiques; il possède aujourd'hui plus de six cents pièces, statues, bas-reliefs, autels, tombeaux, fragments d'architecture, sans parler des moindres objets, tels que les statuettes, les lampes, les poteries ou les petits

1. Lettre du 28 janvier 1781, publiée par M. Gaullieur, *Soc. arch. de Bord.*, tome V.

bronzes. Deux cent cinquante de ces monuments portent des inscriptions; une demi-douzaine d'entre elles seulement ont quelque valeur pour l'histoire générale. L'ensemble offre un très grand intérêt à tous ceux qui s'occupent de la civilisation de l'Aquitaine sous la domination romaine.

Mais ce qui fait avant tout et surtout la richesse de ce musée, ce qui en fait une galerie unique en France, ce sont les sculptures et les bas-reliefs qui ornent les autels et les tombeaux. Il y a, entre cette collection et celles d'Arles, de Nîmes, de Narbonne et de Lyon, une différence essentielle. Les monuments que renferment ces dernières rappellent entièrement ceux des musées d'Italie : ce sont des autels, des cippes, artistement sculptés, mais simplement ornés, dépourvus presque toujours de représentations figurées. S'il se rencontre quelque bas-relief, il reproduit d'ordinaire une des scènes mythologiques consacrées par l'art grec et adoptées par la statuaire romaine : le combat des Centaures et des Amazones, Bacchus et Ariadne, Diane et Endymion, Apollon et Marsyas. A Nîmes, à Arles (je ne parle pas des sarcophages chrétiens), nous sommes toujours en présence des mêmes personnages, d'un art traditionnel et convenu, et qui ne laisse guère au sculpteur que le mérite de l'exécution; il est vrai qu'elle est toujours parfaite.

Nous ne trouvons rien de pareil dans le musée de Bordeaux : il n'eût jamais pu posséder que deux spécimens de cet art classique : deux magnifiques sarcophages de marbre, trouvés dans les environs de la ville et qui étaient couverts de bas-reliefs mythologiques. Le Louvre les disputa à Bordeaux, et, plus heureux ou plus riche, sut les acquérir.

Aujourd'hui, l'archéologue qui, en arrivant de Nîmes ou de Narbonne, vient visiter les musées de Bordeaux, semble pénétrer dans un monde entièrement nouveau; il croit quitter l'Italie, dont la Gaule narbonnaise était comme le prolongement, dont elle avait adopté la langue, l'art et les coutumes, pour entrer dans la vraie Gaule, celle qui se laissa conquérir si lentement. Il n'est plus en présence de la civilisation gréco-romaine, mais

de la civilisation gallo-romaine, et gauloise plus que tout autre chose.

Il a paru, il y a deux ans, dans une revue d'histoire rhénane, un article de M. Hettner, directeur du *Musée provincial* de Trèves, qui fit une certaine sensation[1]. Dans cette étude, contribution, comme disait le titre « à la connaissance de la civilisation de la Gaule et de la Germanie », l'auteur établissait un parallèle entre les monuments de la Germanie et ceux de la Gaule des bords de la Moselle, la Gaule Belgique. Les premiers, élevés par les colons ou les soldats des provinces romaines du Rhin, rappellent, comme ceux de la Gaule narbonnaise, les monuments de l'Italie; les autres révèlent une civilisation toute différente : « En Italie, les scènes mythologiques font l'ornement presque exclusif des tombeaux et des cippes funéraires. Or, les Gaulois n'avaient guère de goût pour les aventures des dieux romains : le pays qu'ils habitaient était un sol mûr pour l'art réaliste. Les bas-reliefs qu'on y rencontre nous montrent avant tout la préférence qu'ils avaient pour le portrait », et l'auteur ajoute : « préférence qui vient de la vanité propre aux Celtes ». Les artistes de Trèves ne s'en tenaient pas, du reste, au portrait; ils représentaient aussi, avec amour et succès, des scènes empruntées à la vie de chaque jour. Ici, ce sont des matelots conduisant une barque; là, des paysans qui se rendent au marché; plus loin, on les voit débitant leur volaille ou leurs légumes, et payant les droits dus au contrôleur municipal; « et ces représentations », ajoute M. Hettner, « sont si fréquentes, qu'on peut y voir comme la caractéristique la plus marquée de l'art de la Gaule Belgique ».

Il faut dire, d'une façon plus générale, « de l'art gaulois ». Tous les musées du centre et de l'ouest de la France ressemblent à celui de Trèves : l'art gaulois est le même en Aquitaine, en Armorique et en Belgique. Partout, à Auxerre, à Autun, à Bourges, comme à Bordeaux, nous rencontrons le même amour

1. *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, II.

du portrait et des scènes de genre, les mêmes tendances réalistes. Or, le musée de Bordeaux, plus riche, sans contredit, qu'aucun de ceux que nous venons de citer, l'est au moins autant, n'en déplaise à M. Hettner, que celui qu'il dirige, nous sommes heureux de le dire, avec une aussi parfaite compétence.

Les bas-reliefs représentent des scènes analogues : l'un, une discussion de marché; l'autre, un sacrifice; un troisième, des hommes transportant péniblement un mât de navire; toutes les figures sont pleines de vie et d'expression; l'ensemble forme un tableau toujours mouvementé. A certains égards, la supériorité est acquise aux artistes d'Aquitaine sur ceux de Trèves.

Les tombeaux sont toujours accompagnés de quelque sculpture; on trouve peu, comme dans le midi de la France, de ces plaques de marbre ou de ces autels de pierre dont une épitaphe gravée est le seul ornement. Sur les trois quarts des monuments funéraires de Bordeaux, on voit le buste ou le portrait en pied du défunt. Les traits sont si vivants, la physionomie de chaque tête est si particulière, si nettement caractérisée, que le doute n'est point possible au sujet des personnages représentés: nous n'avons là que des portraits, et des plus exacts, des plus fidèles. Les bustes sont aussi grands que nature; il en est aussi de même, parfois, des portraits en pied, si bien que le monument atteint jusqu'à 2 ou 3 mètres de haut : car les sculptures sont toujours encadrées dans des niches. Le costume que portent les personnages est le costume traditionnel des Gaulois. La coiffure des femmes présente les plus étonnantes bizarreries : il suffirait de réunir toutes les variétés qu'offre le musée de Bordeaux pour avoir une histoire complète de l'art de la coiffure chez les Gallo-Romains. Tantôt, les cheveux sont simplement séparés par une raie qui part du milieu du front; tantôt ils sont ramenés en boucles qui tombent sur les tempes ; tantôt encore, ils sont noués et tordus en tresses qui, repliées sur elles-mêmes, s'amoncellent sur la tête et forment un véritable diadème: c'est la coiffure favorite des matrones.

Le mort est figuré avec les objets qu'il a le plus aimés. Les

femmes tiennent à la main des corbeilles de fleurs ou de fruits, des peignes ou des miroirs, ou même des fioles à parfum. Les enfants ont des jouets; souvent, ils portent dans leurs bras des animaux domestiques, un chat, un chien, quelquefois aussi un lapin. *Laetus,* un gros garçon qui doit être âgé de six à sept ans, presse sur son cœur, de ses deux mains, un chat qui se débat en vain et dont un coq, posé au pied de l'enfant, s'amuse à becqueter la queue. Un autre, cramponné à la crinière d'un cheval, s'évertue à traîner une petite charrue. Les hommes ont les instruments de leur profession : un tailleur de pierre tient un ciseau et un burin, sur lequel des marques de division sont même indiquées, si grande était la recherche de l'exactitude chez les premiers artistes gaulois! Un sculpteur est représenté dans une niche, entre deux colonnes : et, debout « dans une attitude théâtrale [1] », il sculpte lui-même le chapiteau d'une des colonnes qui ornent son monument.

Il serait trop long d'énumérer les variétés infinies que présentent ces sculptures. Il importe seulement de faire bien remarquer que ce ne sont pas des ébauches. Les têtes sont parfaitement dessinées; et, si les artistes n'ont pas toujours été servis par les modèles, ils ne leur ont jamais fait tort. Quelques-unes sont fort belles : toutes sont expressives. Il y a sans doute, çà et là, des traces de négligence : elles sont infiniment plus rares que sur les monuments des bords de la Moselle. Ceux-ci semblent trahir les tâtonnements et les incertitudes d'un art qui était déjà arrivé à la perfection dans les provinces du sud-ouest. Nous sommes convaincus que la collection d'antiques que possède Bordeaux est la plus riche et la plus précieuse des collections analogues : par le nombre de ses pièces, par la variété des sujets, par le fini des sculptures, elle est, sans contredit, la plus belle galerie d'art gallo-romain qui existe en France.

1. Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, n° 12. C'est M. Allmer qui a véritablement, le premier, indiqué le caractère et signalé l'importance du musée de Bordeaux.

III

Cependant, à part quelques épigraphistes, qui connaît les salles du Musée de Bordeaux? Les habitants de cette ville n'en savent guère le chemin; les gardiens se morfondent deux fois par semaine, en attendant les visiteurs qui n'arrivent point. Les plus autorisés de nos Guides ne consacrent à ce Musée qu'une notice à la fois incomplète, inexacte et insignifiante.

Il est vrai qu'il en a été ainsi de tout temps. Le premier qui ait signalé l'existence, à Bordeaux, d'antiquités romaines, fut, nous l'avons vu, un savant venu d'Allemagne. Au dix-septième siècle, ce sont les *Itinéraires* écrits par les étrangers qui nous donnent les plus précieux renseignements sur les curiosités archéologiques de la cité. Aujourd'hui, si par hasard un épigraphiste français laisse échapper quelque erreur de lecture en publiant une inscription de Bordeaux, c'est à Vienne ou à Berlin qu'elle sera tout d'abord relevée.

La faute en est sans doute en partie à notre manque de curiosité scientifique. Elle en est aussi, et surtout, à la manière dont on a conservé les antiquités de Bordeaux depuis le commencement de ce siècle.

Lorsque le Congrès scientifique se réunit à Bordeaux, en 1861, il fut aussi surpris et enthousiasmé des richesses archéologiques qui s'y trouvaient, qu'indigné de la manière dont elles étaient entretenues. Le rapporteur du Congrès écrivit même, à ce sujet, qu'on avait été fort étonné de ne trouver « ni conservateur ni catalogue[1] ». Les choses ont un peu changé depuis. Il y a un conservateur actif et intelligent, et, grâce à son amour du travail, il y aura bientôt un catalogue. Mais il manque ce qui est indispensable à toutes les collections, même aux plus humbles, un local et un abri.

La petite salle qui, en 1810, fut donnée au Musée des Antiques, située à l'entresol de l'hôtel Jean-Jacques Bel, peut servir à toute chose, sauf à abriter une collection publique :

1. *Bulletin monumental* de 1861, t. XXVII, p. 657.

elle est aussi obscure qu'on saurait le désirer, ne recevant le jour que de deux cours étroites, humides et malpropres. La salle devint insuffisante il y a quarante ans, les fouilles amenant sans cesse la découverte de nouveaux objets. Les monuments furent alors entassés les uns sur les autres; les inscriptions les plus difficiles à déchiffrer se trouvèrent reléguées dans les coins les plus sombres, ce dont la poussière et les araignées ont amplement profité, au grand désespoir des épigraphistes qui s'y aventurent parfois. Quand la salle fut comble, et qu'il devint matériellement impossible d'y caser le moindre fragment, les nouvelles pièces furent déposées dans une cour, — celle où l'on conduisait les voitures mises en fourrière, — exposées à toutes les injures du temps et des hommes. Un beau jour, on se décida à créer un hangar en planches, dans une rue écartée : ce qu'était ce musée, ceux-là seuls peuvent le dire qui y ont travaillé. Aujourd'hui, on a établi, à l'ombre des arcades du Colisée, un hangar plus vaste, plus éclairé, plus aéré, mais aussi plus froid et plus humide. Là aussi, il faut que les pierres s'entassent, et le local est déjà devenu insuffisant.

Ces deux collections, celle du Colisée et celle de l'hôtel Jean-Jacques Bel, forment ce qui s'appelle officiellement, d'un nom trop modeste, le *Dépôt d'antiques* de la ville de Bordeaux.

Ajoutons que la ville possède deux autres musées historiques : le *Musée d'armes*, le *Musée préhistorique*, tous deux extrêmement riches en antiquités et monuments de la région.

C'est dire que, si ces quatre collections se trouvaient réunies, elles formeraient une admirable galerie historique. Les villes d'Allemagne sont fières, et à juste titre, de leurs *musées provinciaux* ou *germaniques* : musées où l'on voit rassemblées toutes les antiquités du pays, depuis la hache en silex des premiers habitants jusqu'aux souliers en satin des dernières danseuses de l'opéra municipal. Bordeaux pourrait, si on le voulait bien, n'avoir rien à leur envier. Il faudrait seulement qu'on prît la peine de faire valoir les collections qu'il possède. A une galerie qui serait une des plus belles de toute la France, il importe de

donner un monument digne d'elle, de la science qu'elle représente, et de la ville qui la possède.

On a parlé, il y a quelques mois [1], d'affecter aux musées municipaux un ancien couvent qui rappelle des souvenirs chers entre tous aux Bordelais : celui où se réunit dans les premières années de la révolution cette *Société des Amis de la constitution* d'où devait sortir le groupe des Girondins; on y montre encore la salle où Vergniaud prononça ses premiers discours politiques. Il serait piquant de faire, dans ce monument historique, le musée historique de la Guyenne. Ce serait en outre un choix excellent : c'est dans les couvents que sont le plus aisément installées les collections d'antiques.

Si cet édifice ne convient pas, il faut en chercher un autre : il faut en chercher un en tout cas, et le plus tôt possible. Les locaux actuels ne suffisent pas : les monuments s'y dégradent de jour en jour. « Les amis des arts », écrivait Jouanet en 1829 [2], « regretteront toujours que des raisons d'économie laissent disséminer ainsi les Antiquités d'une grande ville ». Je ne sais si ces raisons subsistent encore : mais il ne faudrait pas que, pour conserver les richesses de nos musées à peu de frais, on risquât de les perdre : et c'est ce qui pourrait arriver plus tôt qu'on ne croit. Le musée d'antiques de Bordeaux a subi, comme nous l'avons vu, bien des vicissitudes : il faut que son sort soit enfin fixé. Il faut que l'on se décide entre les deux politiques que nous a rappelées l'histoire de cette collection : celle de Louis XIV, détruisant les derniers vestiges d'un peuple dont il semblait envier la gloire, celle des jurats de la Renaissance conservant à une place d'honneur les moindres débris du passé, « en mémoire de l'antiquité et pour la gloire éternelle de leur patrie ».

CAMILLE JULLIAN.

1. Dans la *Gironde* des 22 et 23 juillet 1884.
2. *Recueil académique*, 1829, p. 184.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 23 JANVIER 1885

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres des quatre candidats à la place de membre ordinaire, laissée vacante par la mort de M. Louis Quicherat : MM. Léon Gautier, Abel Bergaigne, Auguste Longnon et Héron de Villefosse.

M. le Ministre de l'instruction publique invite par lettres l'Académie à présenter deux candidats pour la chaire de langues et littératures slaves qui est vacante au Collège de France. La question est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux de l'Académie.

M. Gaston Paris communique un passage d'une lettre écrite de Louqsor, le 6 janvier, à M. Miller, par M. Maspero. On n'a trouvé, dans ces derniers temps, que peu d'inscriptions grecques; mais on doit signaler une découverte dont l'importance ne peut être exactement appréciée pour le moment : c'est celle d'un manuscrit copte d'une trentaine de feuillets, formés chacun par la réunion de deux fragments de papyrus collés l'un sur l'autre. M. Maspero a constaté que le papyrus employé à former ces feuillets porte un texte écrit en grec, et il a cru déchiffrer quelques fragments de poésie en style homérique. Pour s'assurer du contenu exact de ce palimpseste, il faudra décoller soigneusement chaque feuillet; M. Maspero ne pourra s'occuper de ce travail qu'à son retour au Caire; il ne le fera commencer, du reste, qu'après avoir pris une photographie complète du manuscrit dans son état actuel. A Louqsor, le déblaiement est commencé, cent cinquante ouvriers y travaillent. La partie méridionale sera déblayée jusqu'au sol d'ici à deux mois; on ne peut s'occuper pour le moment des autres parties du temple, occupées par une mosquée et d'autres édifices dont l'expropriation s'obtiendrait difficilement. Le voisinage du Nil inspire de sérieuses inquiétudes : le fleuve emporte parfois des parties considérables de ses rives et Louqsor tout entier pourrait un jour périr dans un accident de ce genre. C'est une raison de plus de hâter le déblaiement, afin de savoir au moins exactement ce que contiennent ces ruines qu'on n'est pas sûr de conserver.

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats au fauteuil de M. Quicherat. JULIEN HAVET.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1885

M. Clermont-Ganneau présente le moulage d'une stèle découverte par lui, il y a une quinzaine d'années, auprès de Jérusalem. C'est une des stèles dont parle Flavius Josèphe, sur lesquelles était gravée, soit en grec, soit en latin,

la loi qui interdisait aux païens l'accès des enceintes du temple d'Hérode le Grand. Celle-ci porte le texte de cette loi en grec. Quand M. Clermont-Ganneau la découvrit, il ne put, comme il le désirait, l'acquérir pour les collections nationales. Bientôt après, le monument disparut, et longtemps on ne sut ce qu'il était devenu. Enfin, on apprit qu'il avait été saisi par l'autorité ottomane et qu'il était conservé dans les caves du musée impérial, de Tchinili-Kieuchk, à Constantinople. Par l'entremise de M. Sorlin-Dorigny, M. Clermont-Ganneau a pu en faire exécuter un moulage complet, qu'il met aujourd'hu sous les yeux des membres de l'Académie et qu'il se propose d'offrir au musée du Louvre.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de langues et littératures slaves au Collège de France. M. Louis Léger est présenté en première ligne, M. Dozon en seconde ligne.

Ouvrages présentés par M. Alexandre Bertrand : Vouga (E.), *les Helvètes à la Tène* (Neuchâtel, in-4) ; — par M. Barbier de Meynard : Halévy (Joseph), *Aperçu grammatical de l'allographie assyro-babylonienne* (Leide, in-8); — par M. de Rozière : Tamizey de Larroque (Philippe), *Les correspondants de Peiresc*, VIII : *le cardinal Bichi etc.* ; — par M. Delisle : Rossi (G.-B. de), *la Biblioteca della sede apostolica ed i cataloghi dei suoi manoscritti*; — par M. Deloche : *Revue numismatique*, 3e série, vol. II.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1885

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Louis Quicherat. Deux tours de scrutin ont lieu et donnent le résultat suivant :

MM. Abel Bergaigne.	11	27
Léon Gautier.	8	3
Héron de Villefosse	7	2
Auguste Longnon.	6	»
	32	32

M. Bergaigne est élu. L'élection sera soumise à l'approbation de M. le président de la République.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Frédéric Baudry. L'examen des titres des candidats est fixé au 27 février.

L'Académie procède au renouvellement de la commission des impressions. Sont élus membres de cette commission : MM. Delisle, Miller, Hauréau, Jules Girard et Barbier de Meynard.

M. Desjardins communique une note qui lui a été transmise par M. Ch. Joyant, ingénieur en chef à la compagnie du chemin de fer de l'Est, sur un groupe romain trouvé dans les travaux au chemin de fer, près de Naix (*Nasium*), entre les stations de Ménaucourt et de Tréveray. Ce groupe se compose d'une

figure de divinité féminine, assise, vêtue d'une longue tunique qui descend jusqu'aux pieds, avec des manches courtes et une ceinture, et de deux enfants debout à ses côtés, également vêtus de tuniques. Les têtes des enfants sont cassées. La déesse tient des fruits dans son giron; un petit chien est placé entre ses pieds. M. Desjardins reconnaît dans cette figure la déesse *Nehalennia*, dont il a parlé dans sa *Géographie de la Gaule à l'époque romaine*, t. I, p. 396.

M. Barbier de Meynard dépose, de la part de M. Spiro, professeur au collège Sadiki, à Tunis, une collection de vingt-deux estampages d'inscriptions phéniciennes. M. Spiro a joint à son envoi un mémoire dans lequel il a donné la transcription hébraïque et la traduction des inscriptions.

M. P.-Charles Robert présente à l'Académie, de la part de M. Maxe-Werly, une bague d'or, octogone, de petit diamètre, trouvée, dit-on, dans un de nos départements de l'Est. Cette bague est de l'époque romaine, mais elle porte une inscription gauloise, ainsi conçue :

ADIA | NTVN | NENI | EXVE | RTIN | INAP | PISET | V

M. Maxe-Werly rapproche le mot ADIANTVNNENI, qui occupe les trois premières faces, d'*Adietuanus*, inscrit sur une monnaie gauloise, et d'*Adiantunnus*, dérivé lui-même d'*Adianto*, dont le datif, *Adiantoni*, se retrouve, si l'on s'en rapporte à Creuly, sur une stèle découverte à Aoste. Il remarque en outre que, sur la quatrième face, les lettres qui suivent EX semblent être liées; on aurait donc *Exuterti* ou même *Exunerti*, qui se rapprocherait d'*Esunertus*, donné par un monument trouvé dans les environs de Genève (Orelli, 298). Il reconnaît toutefois que EX pour ES ne serait pas très correct et que l'N serait retourné. Il admettrait alors EX VERTINI, à rapprocher du nom connu *Vertico*. Il ne fait aucune hypothèse sur le sens des lettres suivantes; toutefois, si SETV ne se trouvait pas réuni dans divers textes au nom connu *Bogios* ou *Bokios*, il serait disposé à trouver dans la finale de l'inscription un verbe à la troisième personne du singulier du prétérit, comme *ieuru*, *karnitu*. Mais il reconnaît qu'il faudrait alors un nominatif, qui paraît ne pas se trouver dans le texte.

M. d'Arbois de Jubainville propose d'expliquer l'inscription ainsi : ADIANTVNNENI, datif d'*Adiantunnena*, nom de femme (la bague paraît trop petite pour avoir appartenu à un homme) ; EXVERTINAPPI, génitif d'un nom d'homme, qui serait celui du père d'Adiantunnena; SETV, nom du donateur, au nominatif. « Setu (a donné cette bague) à Adiantunnena (fille) d'Exvertinappius. » On trouve dans *Exvertinappius* le préfixe *ex* et la racine *vert; Setu* serait le nominatif singulier d'un nom propre gaulois qui fait *Setunos* au génitif et qu'on latiniserait en écrivant *Seto, Setonis* (comp. le nom gaulois *Setubogius*).

Ouvrages présentés : — par M. Desjardins : Tissot (Charles), *Fastes de la province romaine d'Afrique;* — par M. Deloche : Neynarck (Alfred), *Turgot et ses doctrines;* — par M. Oppert : Pognon (Henri), *Inscription de Nerou-Nerar, roi d'Assyrie;* — par M. P.-Ch. Robert : Evans (John), *a Gold Solidus of Louis le Débonnaire* (extrait du *Numismatic Chronicle*, 1884).

SÉANCE DU 13 FÉVRIER

L'Académie reçoit l'ampliation d'un décret du président de la République, qui porte approbation de l'élection de M. Bergaigne à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Louis Quicherat. M. Bergaigne est introduit et prend place.

M. le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à présenter deux candidats pour la chaire de diplomatique, actuellement vacante à l'École des chartes. La question est mise à l'ordre du jour de la séance du 20 février.

Une lettre de M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, contient diverses nouvelles archéologiques. L'une des petites cloches de Sainte-Marie-Majeure s'étant brisée, on a eu l'occasion de l'examiner de près et on y a remarqué une inscription du XIIIe siècle, en deux lignes, ainsi conçue :

AD HONOREM DEI ET BEATE MARIE VIRGINIS ISTA CAMPANA FACTA FVIT PER ALFANVM. POSTMODVM IN ANNO DOMINI MCCLXXXIX RENOVATA.

EST PER DOMINVM PANDVLFVM DE SABELLO PRO REDEMPTIONE ANIME SVE. GVIDOCTVS PISANVS ET ANDREAS EIVS FILIVS ME FECERVNT.

Alfanus, mentionné dans la première partie de ce texte, fut camerlingue du pape Calixte II (1119-1124); il restaura l'église de Sainte-Marie *in Cosmedin* et y fut enterré (Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, IV, n°s 743, 744, 745). Pandolphe Savelli, dont il est question ensuite, fut sénateur de Rome en 1279 et mourut en 1306 (Forcella, I, n° 425); son frère Jacques fut pape, de 1285 à 1287, sous le nom d'Honorius IV.

Dans la catacombe de Domitille, M. de Rossi a relevé un grand nombre de *graffiti*, tracés par d'anciens pèlerins, près de l'hypogée où se trouve l'épitaphe antique d'un chrétien nommé *Ampliatus*. La présence de ces inscriptions prouve que ce point de la catacombe contenait des sépultures particulièrement vénérées. Le nom d'Ampliatus fait penser à un passage d'une épître de saint Paul (Rom., XVI, 2).

A Palestrina, M. Marucchi a découvert un cadran solaire antique, qui pourrait bien être celui que mentionne Varron (*De lingua Latina*, VI, 4) : Meridies eo quod medius dies. In hoc loco D antiqui, non R, dixerunt, ut Præneste incisum in solario vidi. » Le cadran solaire trouvé par M. Marrucchi est gravé sur le mur d'un très ancien édifice, bâti en *opus quadratum*, qui forme le soubassement de la cathédrale de Saint-Agathon. En ôtant un enduit moderne qui couvrait ce mur, on a mis à découvert quatre rainures obliques, de 0^m,25 de largeur chacune, disposées en éventail, deux à droite et deux à gauche, et surmontées chacune d'une tige métallique. On a calculé que la direction de ces rainures répond à celle de l'ombre des tiges à la 3e, à la 4e, à la 8e et à la 9e heure, selon le compte des anciens; grâce à la largeur donnée à chaque rainure, l'ombre devait y passer à la même heure dans toutes les saisons de l'année. On suppose qu'une rainure analogue, dirigée verticalement, devait être

placée au milieu, pour marquer la sixième heure ou midi, et qu'elle aura disparu dans les remaniements qu'a subis l'édifice depuis l'antiquité.

M. Ravaisson commence la seconde lecture de son mémoire intitulé : l'*Hercule* ἐπιτραπέζιος *de Lysippe*.

M. Désiré Charnay continue ses communications sur l'histoire de la civilisation toltèque en Amérique. Il s'attache, avant tout, à établir l'existence du peuple toltèque, que plusieurs historiens modernes ont niée, et il retrace dans ses traits essentiels l'histoire de ce peuple. Elle ne commence qu'au VIIe ou au VIIIe siècle, car pour les temps antérieurs on n'a que des traditions peu dignes de foi. A cette époque, les Toltecs s'établissent à Tula et en font la capitale de leur empire. Des témoignages et des monuments divers permettent d'apprécier leur civilisation, qui paraît avoir été très avancée. On trouve chez eux, dit M. Charnay, « en industrie, les produits les plus divers : le travail des métaux poussé jusqu'à la perfection dans les instruments agricoles, les armes, les bijoux et les statues; en morale comme en religion, les idées les plus pures et les conceptions les plus élevées; en astronomie, la science assez avancée pour amener la création d'un système chronologique des plus simples et des plus ingénieux; en architecture, des instincts des plus remarquables, qui feront du Toltec un être à part, un grand bâtisseur de palais et de temples, dont il transportera plus tard le modèle dans l'Amérique centrale. » L'empire toltèque dura près de quatre siècles; il s'étendait d'un océan à l'autre, sur un espace de plus de mille lieues de circuit; il était arrivé à un tel degré de prospérité que la terre était cultivée jusque sur les plus hautes montagnes. Une longue période de guerre, de famine et de peste mit fin à cette prospérité et amena l'abandon du pays. Le peuple toltèque émigra le long des côtes du golfe et de celles du Pacifique, et alla peupler et civiliser le Teibasco, le Chiapas, le Yucatan et le Guatémala. La suite des communications de M. Charnay sera consacrée à l'étude de la civilisation toltèque dans ces divers pays.

SEANCE DU 20 FÉVRIER 1885

M. le Blant, directeur de l'Ecole française de Rome, annonce par lettres la découverte d'une statue de bronze, de 2m,30 de hauteur, trouvée auprès de la *via Nazionale*. Elle représente un homme nu. Sur le visage, entièrement lisse, est figurée une barbe gravée au burin.

L'Académie procède à la désignation de deux candidats pour la chaire de diplomatique vacante à l'École des chartes. M. Arthur Giry, secrétaire de la même école, est présenté en première ligne. M. Elie Berger, archiviste aux Archives nationales, est présenté en seconde ligne.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur l'*Hercule* πιτραπέζιος *de Lysippe*.

M. Hauréau commence la seconde lecture de son *Mémoire sur la vie et sur quelques ouvrages d'Alain de Lille*.

Ouvrages présentés : — par M. Barbier de Meynard : 1° *les Illustres Captifs*, manuscrit du P. Dan, analysé par V. Piesse et H.-D. de Grammont; 2° Sau-

vaire, *Arab Metrology V : Ez-Zahrâwy*, translated and annotated (extrait du *Journal of the Royal Asiatic Society*); — par M. Egger : Favé I. (général), *l'Empire des Francs depuis sa fondation jusqu'à son démembrement*, I. *les Francs avant le règne de Clovis*; 2° Garcia Ayuso (F.), *l'Etude de la philologie dans ses rapports avec le sanscrit*, traduit par J. de Castro; 3° Stéphanos (Clon), *la Grèce au point de vue naturel, ethnologique, anthropologique, démographique et médical* (extrait du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* du Dr Dechambre); — par M. Charles Nisard : 1° [Leader (G.-Temple)], *Un Mercante fiorentino e la sua famiglia nel secolo* XV; 2° *Libro dei nobili veneti*, ora per la prima volta messo in luce da G. Temple Leader; 3° *Un' Ambasciata*, diario dell' abate G. Fr. Ruccellai, pubblicato da G. temple Leader e G. Marcotti; — par M. de Boislisle : Jal (A.), *Abraham du Quesne et la marine de son temps*, tables analytiques et alphabétiques; — par M. Bréal : Bladé (J.-F.), *Epigraphie antique de la Gascogne*; — par M. Schefer : Derenbourg (Hartwig) et Spiro (Jean), *Chrestomathie élémentaire de l'arabe littéral*, avec un glossaire.

Julien HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 7 JANVIER

M. Guillaume, président sortant, prononce le discours d'usage dans leque il résume les travaux de la Société pendant l'année écoulée, rend un dernier hommage aux membres et aux associés correspondants décédés et rappelle les noms de ceux qui ont été nouvellement admis.

On procède à l'élection de deux membres résidants : après cinq épreuves successives, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité requise, le scrutin de ballottage est ajourné à la première séance du mois suivant.

SÉANCE DU 14 JANVIER

Lecture est donnée de nouvelles lettres d'adhésion au pétitionnement institué pour la conservation des monuments antiques, la Société d'études scientifiques d'Angers, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, la Société d'Émulation d'Abbeville, la Société des Antiquaires du Centre, la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

M. Daiguzon est élu associé correspondant à Châteauroux (Indre).

M. Palustre présente des photographies de belles miniatures de manuscrits du XVIe siècle provenant de la cathédrale de Mirepoix, et appartenant aujourd'hui à la Société archéologique de Toulouse. Elles paraissent devoir être attribuées à Antoine Nyort qui travailla pour Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix. Il donne ensuite des détails sur un ancien calendrier orné de sujets empruntés aux événements ordinaires de la vie humaine dans leur ordre chro-

nologique. Il termine en faisant connaître le déchiffrement qu'il propose pour une devise gravée sur un verre historié du XVIe siècle, conservé au musée de Poitiers : *Vous sçavez bien que j'escartes tout.*

M. de Lasteyrie lit une notice sur la nef de l'église de Saint-Ouen.

M. Ramée communique une photographie de l'inscription sur plaque de plomb trouvée en 1875 dans le tombeau de Guillaume de Ros à Fécamp.

M. C. Port présente un vase de bronze en forme de petite marmite à trois pieds et avec anse mobile en fer, découverte au milieu d'autres objets antiques près de l'ancien bourg de Vivy, entre La Flèche et Saumur.

M. Max Verly communique le dessin d'une molène en terre cuite avec monture en bronze destinée à mouler en relief la frise d'oves qui caractérise les vases rouges pseudo-samiens de grand modèle. L'original fait partie de la collection d'antiquités de M. Bellon, à Saint-Nicolas, près Arras.

SÉANCE DU 21 JANVIER

Lecture est donnée de deux lettres par lesquelles la Société libre d'agriculture, des sciences, des arts et des belles-lettres du département de l'Eure et la Société Algérienne déclarent adhérer au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la conservation des monuments anciens.

M. Berthelet est élu associé correspondant à Arlay (Jura).

M. Mowat donne suite à sa précédente communication sur les groupes statuaires qui représentent un cavalier romain foulant aux pieds de son cheval un ennemi terrassé; il signale dans les papiers de Peyresc conservés à la Bibliothèque nationale un passage concernant une mosaïque de Riez, dans laquelle le même sujet se trouvait figuré et accompagné de deux vers hexamètres léonins relatifs au baptême de Constantin. M. Muntz dit qu'il est question du même monument dans une autre lettre de Peyresc, celle-ci publiée dans les *Annales encyclopédiques* de Millin.

M. l'abbé Thédenat fait quelques observations relatives aux milliaires de Constantine sur lesquelles la mention de Maximien Hercule a été martelée. Il constate que la restitution *M. Aurelii Valerii Maximiani nepoti* proposée il y a quelques années par M. Allmer et dans son travail récent, par M. Révillat pour rétablir les lignes martelées, est pleinement confirmée par les milliaires de Cabasse (Var) et par un autre milliaire du Musée de Vienne (Isère) sous le martelage desquels on retrouve des restes de l'inscription primitive. Il donne un texte rectifié de ces deux milliaires et termine en adhérant à l'opinion de M. Allmer qui croit que l'ordre de marteler fut donné par Constantin au plus tard en l'an 310.

SÉANCE DU 28 JANVIER

L'Académie de Nîmes et la Société des sciences historiques et naturelles de Semur envoient des lettres d'adhésion au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la conservation des monuments anciens.

M. de Barthélemy communique, au nom de M. l'abbé Julien-Laferrière, l'estampage d'une inscription commémorant la destruction de l'abbaye de Mardion en 1677.

M. de Villefosse présente plusieurs objets faisant partie des collections léguées au Louvre par feu le baron Davillier, notamment deux ivoires antiques représentant, l'un une bacchanale d'Amour, l'autre une tête de Mercure; des bagues en or avec sujets mythologiques, des bagues avec monogrammes mérovingiens. Il communique, de la part de M. Guigue, le frottis noir d'une inscription romaine trouvée dans le Rhône, à Lyon, relative à une Viennoise.

Il communique enfin, de la part du R. P. de la Croix des détails sur les fouilles du cimetière mérovingien d'Antigny.

M. Guillaume annonce que la Porte Tournisienne, à Valenciennes, vient d'être classée parmi les monuments historiques. Il lit ensuite une lettre de M. Caffiaux, rendant compte des fouilles exécutées à Valenciennes.

M. Mowat présente l'estampage et la photographie d'une stèle romaine découverte le 8 janvier à South Shields (Angleterre). C'est l'épitaphe d'un jeune Maure, affranchi d'un cavalier de l'*ala I^a Asturum;* l'inscription est surmontée d'un beau bas-relief représentant le sujet connu sous le nom de *repas funèbre.*

M. Schlumberger présente une tête de bronze creuse portant une espèce de coiffure cylindrique basse dont le pourtour et le fond sont percés de trous circulaires. Elle offre quelque analogie avec une tête chypriote que M. de Villefosse communique en même temps.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1885

M. Michelant, membre résidant, est élu membre honoraire. M. Germain Bapst est élu membre résidant en remplacement de M. Albert Dumont, décédé; M. Emile Molinier, membre résidant, en remplacement de M. Ernest Renan, promu à l'honorariat. M. le marquis de Ripert-Monclar est élu associé correspondant.

M. Eug. Muntz communique la première partie d'un travail intitulé : *La légende de Charlemagne dans l'art du Moyen âge.* Il signale de nombreux monuments inédits conservés en France, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Espagne.

M. de Laurière communique, d'après un estampage envoyé de Rome par M. l'abbé Le Louet, la copie d'une inscription étrusque sur le ventre d'un vase en forme de coq; elle se compose de trois mots : *Larilezili mimula mlaph,* qu'il faut peut-être lire à rebours.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1885

M. de Ripert-Monclar attire l'attention des archéologues sur des bas-reliefs représentant un amoncellement de têtes coupées comparables aux monuments d'Entremont (Bouches-du-Rhône), publiés par Rouard et découverts dans la même localité en 1882. Ils ont été recueillis par M. d'Aubergue à Aix.

M. Mowat fait remarquer que ces bas-reliefs offrent de curieux rapproche-

ments à faire avec ceux du même genre qui sont conservés au musée de Cluny et au musée Carnavalet.

M. de Marsy présente une petite affique en argent du XVIe siècle, portant une légende allemande en caractères gothiques, *Mein ß und dein ß est ein ß*, un cœur après chacun des mots *Mein dein ein*.

M. de Rougé lit un rapport sur le mémoire de M. Robiou, relatit au syncrétisme gréco-égyptien.

M. de Villefosse communique des observations sur une inscription de Bourges dans laquelle les dénominations de Galigula offrent des particularités explicables par un passage de Dion Cassius (LIX, 3).

M. Mowat lit, au nom de M. Jadart, une notice sur l'ancienne abbaye de Saint-Remi, aujourd'hui l'Hôtel-Dieu de Reims.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER

M. Rayet présente le moulage en plâtre d'une pierre gravée portant la signature d'Aspasios et représentant le buste d'Athéné Parthénos.

M. de Lasteyrie communique des photographies qu'il a reçues de M. Delort, professeur à Auxerre, et qui représentent des bijoux recueillis dans des sépultures burgondes découvertes à Auxerre; des fibules, des boucles d'oreilles d'un modèle particulier, une pierre antique sur laquelle on voit un personnage, vraisemblablement Silène armé d'un thyrse.

M. l'abbé Thédenat présente un fragment de vase de bronze découvert par M. Bulliot au Mont Breuvray. On y reconnaît des traces de lettres burinées, d'une lecture difficile.

M. Mowat communique de la part de M. Taillebois : 1° l'empreinte d'un fragment de poterie pseudo-samienne orné de sujets en relief avec une inscription; 2° l'empreinte d'un jeton trouvé entre Pau et Lescar, pesant 2^k,150 et représentant un buste dans lequel M. Taillebois croit reconnaître Mithra. M. Sag doute de cette attribution.

M. de Villefosse présente l'estampage d'une inscription découverte par M. Letaille à Makteur (Tunisie) et faisant connaître le nom d'un cinquième évêque de Mactarias, Germanus.

M. Roman communique le texte d'une inscription gravée sur le tympan de la porte de l'église de Ville-vieille-en-Queyras détruite en 1574 pendant les guerres de religion. Elle contient un passage, *MISSAQUE SEPULTA*, qui donne lieu à des observations.

M. l'abbé Duchesne produit une liste des évêques francs qui assistèrent au concile romain de 769. Cette liste, plus correcte que celles qui avaient été publiées jusqu'ici, permet de reconnaître que l'évêque Bernwulf de Würtzbourg était déjà en fonction au temps du concile, et par conséquent, que la *Vie de saint Boniface* par Willibald, dédiée à son prédécesseur Megingoz, a été écrite avant 769, moins de quinze ans après la mort du célèbre missionnaire.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

— *Le Courrier de l'Art*, du 6 février 1885, contient une lettre de M. J.-A. Durighello, datée de Sayda, annonçant la découverte *sur les confins de la Phénicie, près d'un hameau habité par quelques chrétiens, de nombreux monuments druidiques élevés dans un site tout à fait remarquable. Le hameau s'appelle* Ocmata, *propriété de Chékib Bey Djomblat, chef druse; il est situé à quinze minutes de Nébs-Sedjoûd et à cinquante minutes de Nébs-Safi. Ces monuments sont de gigantesques blocs de rocher en forme de table tout à fait semblables à nos dolmens.* Ce renseignement nous a semblé bon à relever.

— Nous recevons la lettre suivante, qui nous est adressée par le secrétaire de la Société d'archéologie biblique, dont nous recevons et analysons les intéressantes publications :

« 12 décembre 1884.

« Monsieur,

« Dans le numéro de septembre de la *Revue archéologique*, p. 182, dans le compte rendu de la séance de l'Académie des inscriptions, je remarque que le professeur Oppert indique certaines listes de rois, que donnent les inscriptions cunéiformes, comme ayant été publiées « par une Revue anglaise. » Ce renseignement étant un peu vague, nous croyons rendre service à quelques-uns de vos lecteurs en leur faisant savoir que ces listes ont été publiées pour la première fois par M. Théo. G. Pinches, dans le n° de mai 1884 des *Proceedings* de la *Society of Biblical archæology*; elles n'ont été données, à notre connaissance, dans aucune revue anglaise.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« W. Hawy Rylands. »

— L'Amérique ne se refuse plus rien; elle a déjà un *Institut archéologique* et, à Athènes, une école savante fondée par les soins de cet Institut ; mais le *Bulletin* que publie cette société ne lui suffit plus, et voilà qu'on annonce la publication prochaine d'un recueil périodique qui portera le titre de *The American journal of archæology* ; nous en avons le prospectus sous les yeux.

Le recueil paraîtra par cahiers trimestriels ; il se propose de cultiver tout le domaine de l'archéologie, dans le sens le plus étendu du mot ; on s'y occupera des antiquités orientales, classiques, des premiers temps du christianisme, et aussi de celle du moyen âge en Europe et en Amérique. A côté de la publication de mémoires originaux, les éditeurs feront une large part aux nouvelles des fouilles et des sociétés savantes, ainsi qu'à l'analyse et à la critique des ouvrages et articles de quelque importance. Voici les noms des membres du bureau de rédaction :

Professeur Charles Eliot Norton (collège de Harwart); docteur A.-L. Frothingham (John Hopkins university); docteur A. Emerson (John Hopkins university) ; M. T. W. Ludlow (de New-York) ; prof. Allan Marquand (Prin-

ceton college); M. A. R. Marsh (collège de Harward); M. Ch. Perkins (de Boston).

Le prix de l'abonnement est, avec les frais de poste, de 3 dollars 50.

On s'abonne, à Paris, chez l'éditeur de la *Revue archéologique*, E. Leroux.

— *Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins*. Vol. VII, fascicule IV. — J. Gildemeister, *Contribution à la connaissance de la Palestine, d'après les sources arabes* (Extraits de la Géographie d'El-Moqaddesi). — Socin, *Publications nouvelles relatives à la Palestine*. — K. Schnabl, *Les établissements catholiques latins en Terre-Sainte*. — Gatt, *Liste des localités du district de Gaza*. — Guthe, *La Société de Palestine récemment fondée en Russie*. — Nestle, *Note sur le prétendu mont Sinaï de l'Itinéraire du Pèlerin de Bordeaux*. — Hartmann, *Latroun et Amwâs* [1]. (Je ferai remarquer que le nom de *Djindâs* ne peut pas être, comme le pense M. Hartmann, une faute pour *Amwâs*, attendu qu'il existe réellement une localité appelée *Djindâs* et une vallée du même nom dans les environs immédiats de Lydda.) — C. C. G.

— *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, vol. XXXVIII, fascicule IV (avec 4 planches). — A. von Kremer, *Poésies philosophiques d'Abou'l-Ala Ma'arri*. — P. Schroeder, *Épigraphie de Syrie* (l'inscription gréco-arabe de Harran; fragments nabatéens de Salkhat, Kanawat et Soueida; fragment d'une inscription phénicienne des environs de Sidon [2]). — Sachau, *Inscription nabatéenne de D'meir* (cf. les rectifications qui seront apportées ici même à la lecture et à la traduction de ce texte). — Du même, *Inscriptions syriaques de Qarietein*. — Hultzsch, *Inscription bouddhique en sanscrit, provenant de Kota*. — Du même, *Inscription de Baroda relative aux Râshtrakutas de Gujarât* (vers 835, J.-C.). — Vollers, *Sur quelques manuscrits orientaux récemment entrés à la bibliothèque royale de Berlin*. — Trumpp, *Sur la valeur réelle des IXe et XIe formes du verbe arabe*. — Mordtmann, *Remarques sur les inscriptions palmyréniennes* (conservées au musée de Tchinili Kieuchk; rectifications de quelques-unes des lectures de M. de Vogüé, notamment pour le n° 95). — H. Jacobi, *Sur le développement de la métrique indienne à l'époque post-védique*. — W. Bacher, *Rectifications à l'édition du Kitâbel-ousoul de M. Neubauer*. — A. Bastian, *Inscription siamoise de Kampeng-Phet*. — De Harlez, *Miroir de la langue mandchoue* (lexique publié en Chine). — G. Roesch, *Fête nocturne célébrée à Pétra par les Nabatéens*. — *Bibliographie*. — C. C. G.

— *Revue historique*, 1885, n° 1 (janvier-février). — H. D. de Grammont, *Études algériennes. La course, l'esclavage et la Rédemption à Alger*. III. *La Rédemption*. — G. Fagniez, *Le Père Joseph à la diète de Ratisbonne en* 1630; premier article. — F. Puaux, *La dernière requête adressée par les protestants français à Louis XIV, en janvier* 1685. — A. D., *Le dernier mot sur la charge de Sedan : le rapport du général de Gallifet*. — *Bulletin historique : France*, par G. Monod. *Allemagne et Autriche (publications relatives à l'histoire romaine) en* 1882 *et*

1. Cf. mes *Notes d'Archéologie orientale* (*Revue critique*, 29 sept. 1884, n° XIV).
2. Présente de singulières ressemblances avec le fragment que j'ai publié dans mon *Cinquième rapport sur une mission en Palestine et en Phénicie* (n° 94, section II de mon catalogue; pl. V, A. — *Archives des miss. sc. et litt.*, t. XI, p. 228).

1883, par H. Haupt. — *Correspondance :* M. Falletti-Fossati et M. P., à propos du tumulte des Ciompi. — M. Sautereau, à propos du général de Wimpfen. — Comptes rendus critiques. — Publications périodiques et Sociétés savantes. — Chronique et bibliographie.

— Nous signalerons, dans le numéro de décembre 1884 des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, un article intéressant de M. Ed. Piette, intitulé : *Exploration de quelques tumulus situés sur les territoires de Pontacq et de Lourdes.*

— *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 19, 1884 : Liste générale des membres et Sociétés correspondantes de l'Académie d'Hippone. — Notice épigraphique sur Béja et ses environs, par le capitaine Vincent. — Notice sur la vallée de l'Oued-el-Aerb et sa végétation, par le docteur V. Reboud. — Insectes coléoptères du nord de l'Afrique, nouveaux ou peu connus, 2e mémoire, par M. Desbrochers des Loges. — Chronique. — Comptes rendus des réunions du bureau et des assemblées générales. — Liste des ouvrages reçus en don ou en échange pendant les 1er et 2e semestres 1883. — Errata.

Comme supplément à ce fascicule du *Bulletin*, l'Académie a donné, sous la forme d'un cahier séparé de 28 pages, une *Table générale des documents épigraphiques publiés par l'Académie d'Hippone, de 1865 à 1884 et des localités qui les ont fournis.*

— *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. VIe, fascicules 1 et 2. — Urbain Bouriant, *La stèle 5576 du musée de Boulaq et l'inscription de Rosette* (planche). — *Grande inscription de Stabel-Antar (Spéos Artemidos), texte* (planche). — G. Maspéro, *Découverte d'un petit temple à Karnak.* — De Rochemonteix, *le temple d'Apet*, suite (planche). — G. Maspéro, *Fragments des Actes des apôtres et des Épîtres de saint Paul et de saint Pierre aux Romains, en dialecte thébain.* — L. Vassalli, *Rapport sur les fouilles du Fayoum adressé à Aug. Mariette.* — U. Bouriani, *A Thèbes* (planche). — J. Krall, *Der Kalender des Papyrus Ebers.* — J. Krall, *Neue Koptische und griechische Papyrus.* — J. Krall, *Ueber einige demotische Gruppen.* — A. Aurès, *Essai sur le système métrique assyrien* (suite).

— *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, t. IX, 3e cahier de 1884. — B. Latischew, *les Inscriptions grecques qui se trouvent en Russie.* — Th. Schreiber, *le Krobylos chez les Athéniens des premiers temps*, II. Kallimachos et Pasitelès (deux planches). — E. Fabricius, *les Antiquités de l'île de Samos* (suite). — R. Koldewey, *le Portique des Athéniens à Delphes* (deux planches). — U. Kœhler, *Liste de proxènes de Céos* (avec un facsimilé). — W. Doerpfeld, *un Bâtiment antique au Pirée* (deux planches). — U. Kœhler, *le Collège des Dionysiastes au Pirée* (le contenu de ces inscriptions et la place où elles ont été trouvées permettent de croire que le bâtiment décrit et figuré par Dœrpfeld dans l'article précédent était le lieu même où se réunissait ce collège des Dionysiastes). — Mélanges : Th. Schreiber, *Note additionnelle au mémoire sur le Krobylos.* — H. G. Lolling, *Inscriptions de Gonnos.* — U. Kœhler, *Stèle funéraire d'une prêtresse d'Athéné-Polias.* — *Inscription bilingue grecque et latine, d'Athènes.* — *Bibliographie et découvertes.*

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1884, n° XII, décembre. — Nouvelles nominations de membres ordinaires et d'associés correspondants faites à propos de l'anniversaire de la naissance de Winckelmann. — A. Mau, *Fouilles de Pompéi* (suite). — Bibliographie. — Compte rendu, par M. Heuzey, des deux premiers volumes du vaste recueil qui a été entrepris sous les auspices de l'Institut, par les soins de M. Reinhard Kékulé. Le premier volume publié contient *les Terres cuites de Pompéi*, décrites par M. Hermann von Rohden, et le second *les Terres cuites de la Sicile*, qu'a étudiées M. Kékulé. Les dessins qui remplissent les planches gravées à l'eau-forte des deux volumes sont de Ludwig Otto et méritent les éloges qui leur sont accordés. — *Fables*.

— *Bulletin de Correspondance hellénique*, 8e année, décembre 1884 : I. *M. Dumont*, par M. Homolle (notice attachante, écrite avec beaucoup de délicatesse et d'émotion). — II. *Fouilles de Délos*, par M. P. Paris. (pl. XX, XXI). — III. *Inscription d'Ormelle de Phrygie*, par M. G. Cousin. — IV. *Vase antique trouvé dans la nécropole de Myrina*, par M. O. Rayet (article important sur un groupe de vases encore peu connu). Pl. VII. — *Fouilles au temple d'Apollon Ptoos*, par M. Holleaux. — Table alphabétique par noms d'auteur. — Table analytique des matières. — Table des planches.

— *Bulletin épigraphique*, par Robert Mowat, 4e année, n° 6. — C. Jullian, *Inscriptions transportées au musée de Marseille*. — G. Loustau, *Découvertes épigraphiques à Aix-les-Bains (Savoie)*. — J.-P. Revellat, *Les Adunicates, peuple gaulois emplacé dans la région d'Andor* (Alpes-Maritimes). — C. Jullian, *Deux inscriptions de Comillon*.—G. Lafaye, *Quelques inscriptions des Bouches-du-Rhône* (suite). — G. Lafaye, *Inscriptions inédites de la Corse* (fin). — R. Mowat, *Déchiffrements rectifiés* (suite). — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — A.-L. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — *Correspondance :* MM. Thompson, Walkin, R. Cagnat, A.-L. Delattre. — *Bibliographie*, par R. Mowat et R. Cagnat. — *Académies et corps savants*, par R. Mowat et R. Cagnat. — Revues et journaux périodiques, par C. Jullian, R. Cagnat et R. Mowat. — *Chronique*, par R. Mowat. — *Errata et addenda*. Table des matières. — Table analytique.

BIBLIOGRAPHIE

G. Schlumberger, Sigillographie de l'empire byzantin, 1 vol. in-4°, 700 pages et 1,100 dessins, Paris, Ernest Leroux, 1884. Prix : 100 fr.

L'histoire byzantine n'est guère en honneur chez nous aujourd'hui ou du moins, si elle n'est plus aussi indûment dédaignée, le compte est vite fait de ceux qui s'en occupent; encore en est-il, comme M. Rambaud, qui après les plus belles promesses, l'ont trop vite abandonnée. Peut-être bénéficiera-t-elle d'un retour de faveur depuis qu'elle fournit au théâtre des sujets de drame et que ses adeptes entrent à l'Institut. On peut assurer en tout cas que ceux qui voudraient tourner de ce côté leurs recherches y trouveront matière soit à

d'intéressants récits, soit à de fortes études d'institutions. Ce grand empire qui s'est maintenu pendant dix siècles, souvent avec éclat, au milieu d'attaques incessantes, qui a eu une civilisation brillante et dont l'influence se faisait sentir au loin devait contenir en lui des principes de vitalité et de puissance; les écrivains qui l'ont représenté comme un état pourri, condamné à une interminable agonie, ont évidemment fait fausse route. A ces paroles creuses on doit substituer des enquêtes approfondies, et si les documents sont incomplets et ne nous renseignent qu'assez mal sur des questions fort importantes, on n'aura que plus de mérite à savoir en tirer bon parti.

M. Schlumberger l'a fort bien compris. Tout récemment dans un petit volume sur les *Iles des princes* il a fait connaître quelques-uns de ces épisodes dramatiques, presque romanesques, qui abondent dans l'histoire byzantine, mais dont on ne s'avisait pas assez en lisant la compilation conciencieuse mais roide de l'honnête Lebeau. Le beau et vaste recueil qu'il publie aujourd'hui a une toute autre importance et il fournira de riches matériaux à l'histoire des institutions byzantines. Quiconque s'en occupera devra tout d'abord lui rendre grâce et recourir sans cesse à son livre.

Le savant qui étudie l'histoire des institutions grecques ou romaines peut contrôler les textes des auteurs ou suppléer à leur silence grâce aux grands recueils épigraphiques. Il n'en va pas de même pour Byzance. En effet il n'existe pas de *Corpus inscriptionum byzantinarum* (l'essai tenté dans le t. IV du *Corpus* de Bœckh est tout à fait insuffisant), et, s'il existait, il faut bien convenir qu'on n'y trouverait des renseignements ni aussi nombreux ni aussi précis, et surtout point de ces états de services régulièrement énumérés, de ces *cursus honorum*, qui sont la gloire de l'épigraphie latine. La sigillographie byzantine, dont M. Schlumberger vient de constituer la science, si elle ne console point tout à fait de cette indigence, offre cependant de précieuses ressources, et l'auteur en a fort bien indiqué la valeur (p. 4-7). Toute pièce officielle, tout acte dans l'empire byzantin était accompagné du sceau de l'empereur, du fonctionnaire ou même du particulier dont il émanait. Sur un des côtés du sceau se trouvent ordinairement des effigies sacrées, sur l'autre des légendes invoquant la protection de Dieu, de la Vierge ou des saints en faveur du signataire dont on indique la situation ou la fonction. Toutes les classes, toutes les charges figurent ainsi sur ces petits monuments; il en est même qu'on ne connaît que par eux et dont les textes ne disent rien. Ces sceaux sont très nombreux et on en avait déjà souvent publié ; mais jamais on ne les avait réunis et on n'avait ainsi montré quel parti on en peut tirer pour la connaissance générale de l'administration byzantine. Comme ils sont fort disséminés, la tâche n'était point aisée, mais M. Schlumberger a le feu sacré. Afin de mieux connaître la sigillographie byzantine, il s'est formé une collection, la plus riche qui existe. Le savant se double donc chez lui d'un amateur qui parle avec émotion de ses trésors : il est tels et tels sceaux qu'il n'hésite pas à déclarer « charmants, fort olis » et auxquels le vulgaire ne reconnaîtrait sans doute d'autre mérite que d'être plus lisibles que leurs congénères. Mais on juge par l'ardeur même de ces convictions qu'il n'a épargné ni peine ni patience pour être bien rensei-

gné. Or il faut une obstination méritoire pour venir à bout de légendes souvent inextricables, dont les lettres sont à demi effacées ou confuses et empatées. J'avais essayé, il y a quelques années, de dresser le catalogue des sceaux byzantins de la Société archéologique d'Athènes, que j'ai eu le plaisir de retrouver en grande partie ici; aussi puis-je vanter en connaissance de cause l'habileté avec laquelle l'auteur a mené à bien ces déchiffrements ardus.

L'introduction est très complète. Il n'est guère qu'un point sur lequel M. Schlumberger ne me paraît pas dissiper tous les doutes. Le grand défaut de ces sceaux est qu'ils ne portent point de date : une série de sceaux de commerciaires (p. 472) fait seule exception. Ceux qui appartiennent à des empereurs ou à des personnages connus par d'autres documents ne forment qu'une faible minorité. Comment classer chronologiquement les autres? M. Mordtmann, dont M. Schlumberger cite et adopte ici l'opinion, propose de les répartir en trois catégories. 1° *Période antérieure aux iconoclastes.* Ce groupe « par le dessin des figures représentées, surtout par celles de la Vierge, comme par la forme ancienne et le manque de régularité des légendes, se rapproche le plus des sceaux impériaux que nous connaissons de l'époque écoulée entre le règne de Justinien et celui du dernier descendant de la famille d'Héraclius. — 2° *Période des iconoclastes.* Signes distinctifs : lettres plus allongées, légendes plus détaillées, substitution de la croix aux effigies du Christ, de la Vierge et des saints. — 3° *Période de la famille macédonienne, puis des Comnènes*, etc. Signes distinctifs : réapparition des effigies saintes, lettres plus belles et plus égales, grènetis plus régulier. Ici cependant on distingue des subdivisions : d'abord, après les inconoclastes, des croix plus ornées, puis, plus tard des effigies mieux dessinées, qui « appartiennent sans doute à cette période de l'art byzantin où le peintre Pansélinos, contemporain des Comnènes, fixa définitivement les types et la manière de représenter les images byzantines. »

J'avoue que cette classification me semble sur certains points vague et qu'il me paraît prudent de se restreindre presque exclusivement aux comparaisons que permet la numismatique, car entre les sceaux et les monnaies existe une parenté évidente. S'appuyer sur Pansélinos, dont on ignore la date, c'est bâtir sur le sable; au contraire d'après le dessin, l'ornementation, la paléographie des monnaies on peut distinguer des divisions qu'on aura quelque raison de vouloir retrouver sur les sceaux. Or elles ne concorderaient pas toujours avec les trois périodes proposées part M. Mordtmann. Ainsi la croix simple apparaît fréquemment sur les monnaies dès le ve siècle ; je ne crois pas qu'on puisse la considérer comme un indice spécial à une époque suivante. M. Mordtmann suppose que les arts ont eu fort à souffrir des iconoclastes et qu'après eux il y a eu toute une période de transition et d'assez lent relèvement. Il attribue à cette période « tous les sceaux, fort nombreux, qui présentent une ornementation de la croix plus ou moins riche, principalement caractérisée par la présence d'une seconde traverse horizontale et d'un pied d'où s'élèvent deux fleurons en forme de rameaux de feuillages plus ou moins contournés. » Mais les inconoclastes, s'ils ont proscrit les images sacrées, n'ont pas défendu tout exercice de l'art ; d'ailleurs il s'est épanoui avec beaucoup d'éclat aussitôt après eux, ainsi que le té-

moignent les miniatures et les croix. Les types qui figurent sur les monnaies de leurs successeurs ne sont pas inférieurs à ceux des monnaies du VIIe siècle, ils valent plutôt mieux. La croix sur un pied était depuis longtemps en usage; quand à la croix à double branche, elle se retrouve sur des monnaies de date bien plus basse. C'est par acquit de conscience que je présente ces remarques, car, dans le cours de l'ouvrage, il est évident que M. Schlumberger, qui est un numismate consommé, s'est surtout servi des monnaies pour dater approximativement les sceaux. Il a tiré aussi grand parti des formules, des titres. Dans bien des cas, l'histoire même permet de fixer les périodes chronologiques : on sait à partir de quelle époque l'empire a été divisé en thèmes, quand telle province d'Orient a été perdue, quand telle fonction est tombée en désuétude, etc.

Au sujet des procédés employés pour la confection des sceaux, je signalerai à M. Schlumberger l'existence au musée de la Société archéologique d'Athènes d'une feuille de plomb, de forme très irrégulière, brisée et tordue en plusieurs endroits, et qui porte plusieurs empreintes des mêmes monogrammes. Cette feuille était probablement destinée soit à la confection des sceaux, soit à des essais qui pouvaient faire juger de la netteté de l'image.

Le recueil même comprend cinq grandes divisions : 1. Les thèmes, série géographique. — 2. L'armée. — 3. Le clergé. — 4. Titres, fonctions, dignités. — 5. Les familles byzantines. — Un même sceau pouvait également être rangé dans l'une ou l'autre de ces divisions, M. Schlumberger a eu soin d'établir des raccords qui permettent de se retrouver aisément. Ces commentaires sont excellents et très bien conçus. En tête de chaque subdivision se trouve ordinairement une notice ou introduction. Si un sceau se rapporte à un personnage connu, M. Schlumberger en indique l'histoire. Il est toujours difficile en pareil cas de n'en dire ni trop ni trop peu; l'auteur garde la mesure ; il fait preuve d'une érudition solide et de bon aloi, mais qui ne cherche pas à s'étaler, ni à briller aux dépens du prochain : au cours de ce long volume, l'auteur des *Monnaies byzantines*, Sabatier, est le seul qui soit maltraité. Toutes ces petites dissertations réunies formeraient le tableau le meilleur qu'on ait encore tracé de l'administration byzantine.

Sans doute le recueil n'est pas complet, M. Schlumberger a soin de le déclarer, et il ne pouvait pas l'être [1]. Souhaitons à l'auteur de publier de nombreux suppléments. L'œuvre qu'il a menée à bien fait honneur à la science française, elle se rattache à la tradition de Ducange qui fit tant pour la connaissance de l'Orient byzantin. Pourquoi M. Schlumberger ne nous donnerait-il pas aussi un *Corpus inscriptionum byzantinarum?* Nul ne serait mieux préparé que lui à cette entreprise par ses études, par ses relations et par la situation qu'il occupe.

C. Bayet.

1. Je signalerai un sceau très curieux d'un Étienne, patrice et duc, qui a été présenté par M. Gamurrini à une des séances de la Société d'archéologie chrétienne que dirige à Rome M. de Rossi. Ce sceau me paraît appartenir au dernier duc byzantin de Rome dont il est question dans le *Liber Pontificalis*. Je ne sais si c'est e même personnage dont M. Schlumberger signale un sceau à la page 342.

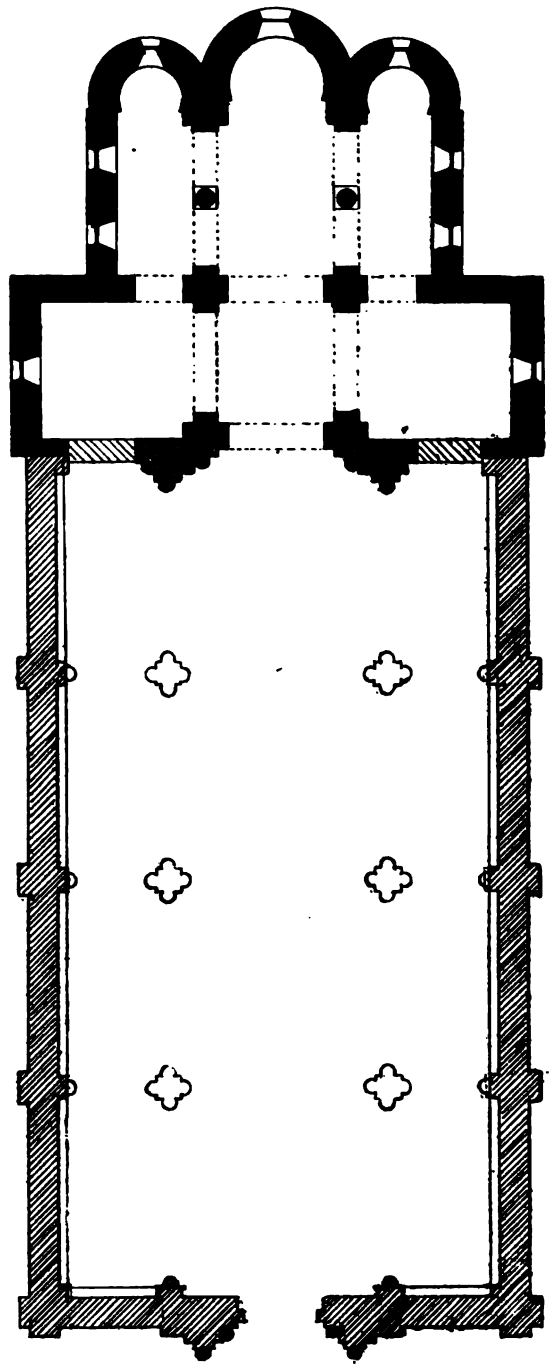

ÉGLISE DE CHAMPVOUX (NIÈVRE).

Échelle de 0,005.

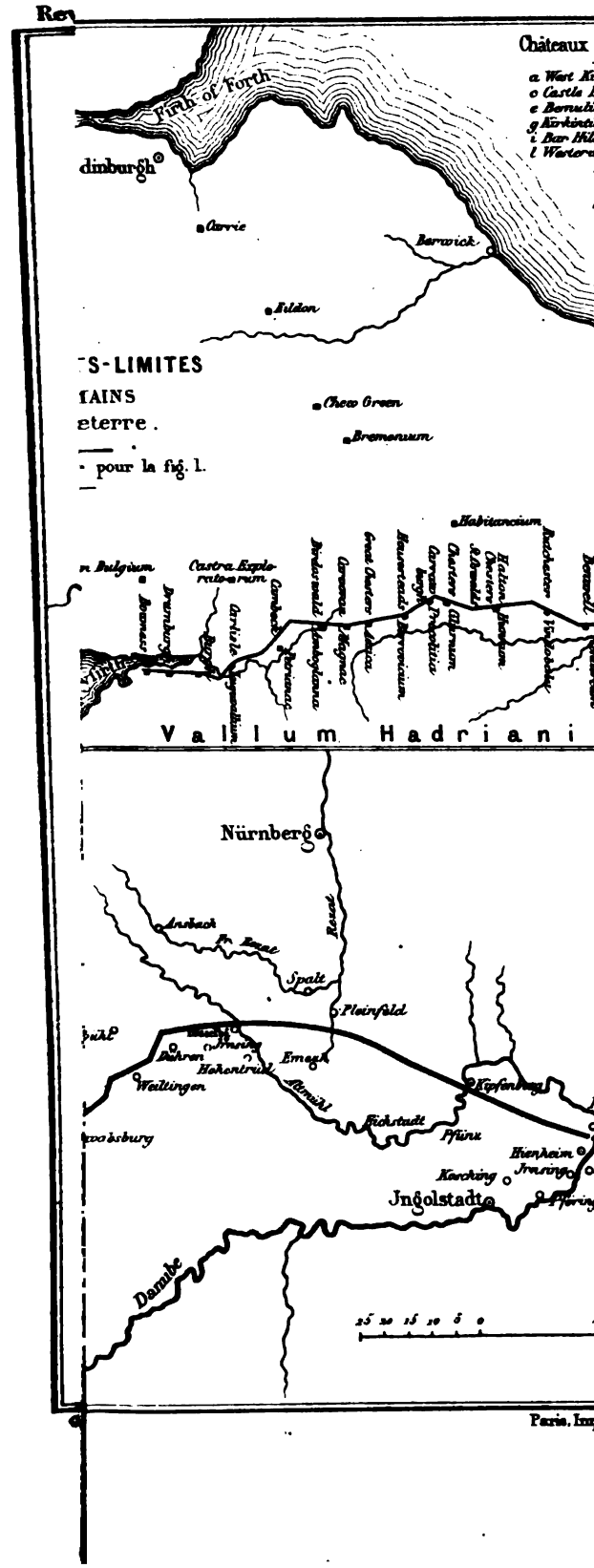
Rev
Châteaux l
a West Kil
o Castle Hi
e Bemulie
g Kirkintill
i Bar Hill
l Westerw
Firth of Forth
dinburgh
Carrie
Berwick
Kildon
S-LIMITES
IAINS
eterre.
pour la fig. 1.
Chew Green
Bremenium
Habitancium
Castra Explorato-rum
Vallum Hadriani
Nürnberg
Ansbach
Spalt
Pleinfeld
Emeuh
Weiltingen
Eichstadt
Pfünz
Kipfenberg
Hienheim
Jrnsing
Kasching
Jngolstadt
Pföring
Danube
25 20 15 10 5 0
Paris, Imp

PLAN ET PROFILS DES CASTELLA ROMAINS

Fig. 7 _ Castellum de Wiesbaden

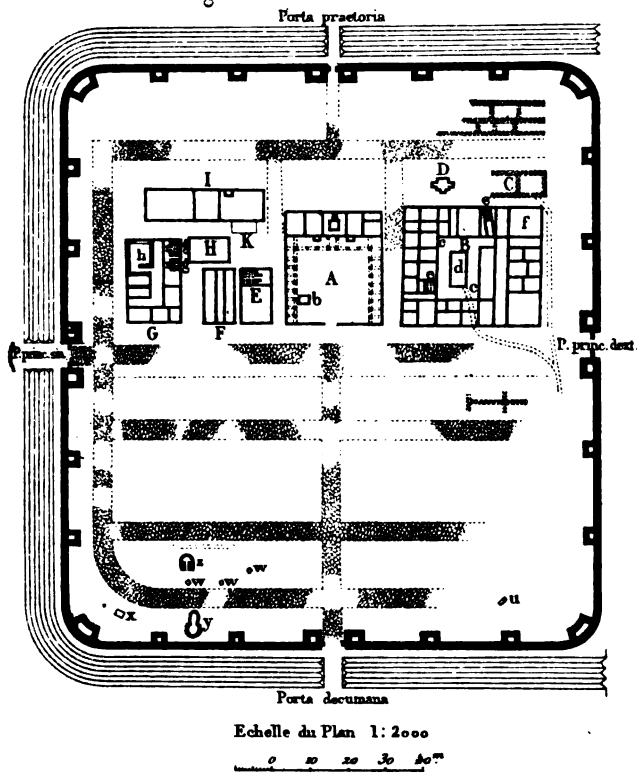

Fig. 9 _ Profil de l'enceinte du Castellum de Holzhausen

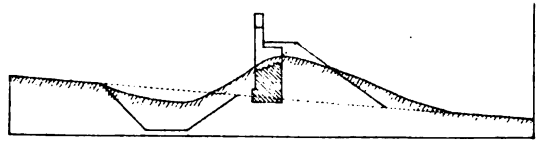

Fig. 8 _ Profil normal de l'enceinte du Castellum de Saalburg

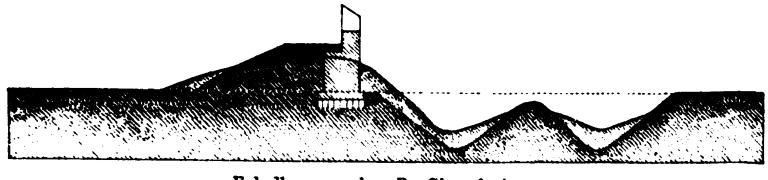

Echelle pour les Profils 1: 400

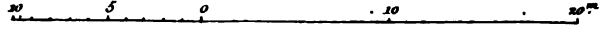

Fig. 3. Éch. de 1 : 400.

Fig. 5. Le mur d'Hadrien. Éch. moitié des autres profils, 1 : 800.

Fig. 6. Profil du rempart d'Antonin. Éch. de 1 : 400.

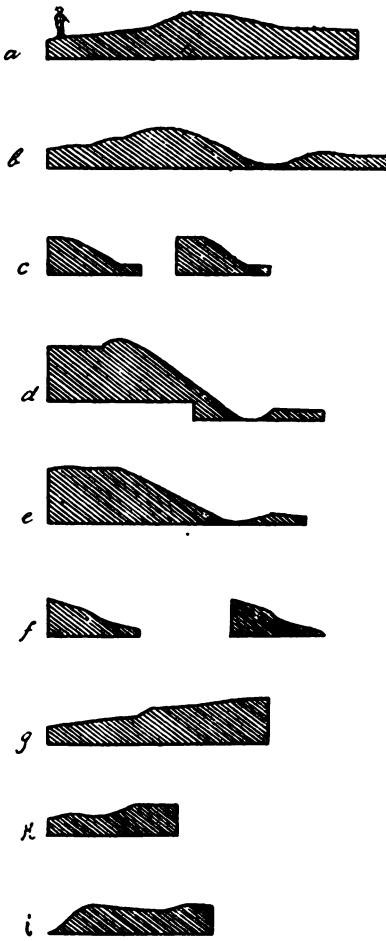

Fig. 4. Éch. de 1 : 400.
Profils divers du Pfahlgraben.

PROFILS DE REMPARTS ROMAINS

TÊTE ANTIQUE
du Musée Fol à Genève

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

RECUEIL

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

Par CLERMONT-GANNEAU

Directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, Correspondant de l'Institut

LE FASCICULE I PARAITRA LE 15 MAI

Le **RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE**, de M. CLERMONT-GANNEAU, est publié en fascicules de cinq feuilles gr. in-8 avec planches et gravures. — Cinq fascicules formeront un volume

On souscrit au volume complet à recevoir *franco* (par fascicules ou par volume) au prix de **20** francs.

Chaque fascicule se vend séparément. . . . . . **4** *fr.* **50**

THE AMERICAN JOURNAL OF ARCHÆOLOGY

AND OF THE HISTORY OF THE FINE ARTS

Publié par fascicules trimestriels de 360 *pages environ*

Avec planches et figures. — ABONNEMENT : . . . . . **18** francs.

Le Numéro 1 vient de paraître.

F. A. BROCKHAUS, ÉDITEUR, A LEIPZIG.

Vient de paraître :

INSCRIPTIONES

ITALIAE MEDIAE DIALECTICAE

AD ARCHETYPORVM ET LIBRORVM FIDEM

EDIDIT

IOHANNES ZVETAIEFF.

1 volume de texte grand in-8 et atlas in-folio : **37** fr. **50**.

DU MÊME AUTEUR :

SYLLOGE INSCRIPTIONUM OSCARUM

1 vol. de texte grand in-8 et atlas in-folio : **50** francs.

INSCRIPTIONES ITALIAE INFERIORIS DIALECTICAE

Ad usum praecipue academicum (*sous presse*).

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MÉMOIRES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES

DE LA

MISSION ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE

AU CAIRE

SOUS LA DIRECTION DE **M. MASPERO**, MEMBRE DE L'INSTITUT

1881-1884. — FASCICULE Ier · U. Bouriant. *Deux jours de fouilles à Tell el Armana.* — V. Loret. *Le tombeau de l'Am-Xent Amen-Hotep.* — U. Bouriant. *L'église copte du tombeau de Déga.* — V. Loret. *La stèle de l'Am-Xent Amen-Hotep.* — H. Dulac. *Quatre contes arabes en dialecte cairote.* — V. Loret. *La tombe de Kham-Ha.*

Un volume in-4° de 132 pages, avec planches noires et en couleur. . . . . **25** fr.

DÉCOUVERTES EN CHALDÉE

Par Ernest DE SARZEC

Consul de France à Bagdad, correspondant de l'Institut

Ouvrage accompagné de planches, publié par les soins de LÉON HEUZET, membre de l'Institut, conservateur des antiquités orientales. Sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Première livraison in-fol., avec 20 planches en héliogravure. **30** francs.

CATALOGUE MÉTHODIQUE ET RAISONNÉ

DE LA

COLLECTION DE M. DE CLERCQ

PREMIER FASCICULE : *Les cylindres assyriens.* Rédigé avec la collaboration de **M. J. MENANT**

In-fol., avec 10 planches en héliogravure. . . . **20** francs.

REVUE D'ASSYRIOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de **M. J. OPPERT**, Membre de l'Institut, et de **M. E. LEDRAIN** professeur à l'École du Louvre.

Abonnement annuel : **30** fr. Départements : **31** fr. Etranger : **32** francs.

Aucun numéro de se vend séparément.

La **REVUE D'ASSYRIOLOGIE**, fondée en 1884, paraît par numéros de six feuilles avec planches, figures dans le texte, etc.

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

FOREIGN
BODLEIAN

TROISIÈME SÉRIE. — TOME V

MAI 1885

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1885

Droits de reproduction et de traduction réservés.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

TEXTE

Le monument d'Eflatoun en Lycaonie et une inscription hittite, par M. G. Perrot. 257
La seconde stèle des guérisons miraculeuses découverte à Epidaure, par M. S. Reinach 265
Caractères généraux de l'archaïsme grec, par M Max. Collignon 271
Les bronzes de Teti et le fer en Sardaigne, par M. Alph. Braux 293
Deux nouvelles inscriptions phéniciennes de Sidon, par M. Clermont-Ganneau. 301
Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*), par M. Deloche. 305
Nécrologie. Le comte Alexis Ouvarov, par M. Louis Léger. 308
Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions 310
Société nationale des Antiquaires de France (présidence de M. Guillaume). . . 322
Nouvelles archéologiques et correspondance 327
Bibliographie. M. Perrot. 335

PLANCHES

XI. — Le monument d'Eflatoun en Lycaonie, face principale.
XII. — — — face latérale.

N. B. — Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Alexandre Bertrand, au Musée de Saint-Germain en Laye (Seine-et-Oise), ou à M. G. Perrot, rue d'Ulm, 45, à Paris.

Les livres dont on désire qu'il soit rendu compte devront être déposés en double exemplaire aux bureaux de la *Revue*, 28, rue Bonaparte, à Paris.

L'administration et le Bureau de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE* sont à la Librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

MODE ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

La *Revue archéologique* (troisième série) paraît chaque mois à partir de janvier par fascicules de 64 à 80 pages grand in-8°, qui forment à la fin de l'année deux volumes ornés de 24 planches gravées et de gravures sur bois intercalées dans le texte.

PRIX :

Pour Paris.	Un an.....	25 fr.	Pour les départements.	Un an..	27 fr.
—	Six mois.....	14 fr.	Pour l'Etranger.	Un an.....	28 fr.

On s'abonne également chez tous les Libraires des Départements et de l'Étranger.

LE MONUMENT D'EFLATOUN

EN LYCAONIE

ET

UNE INSCRIPTION HITTITE

LETTRE DE M. LE Dr MARYAN SOKOLOWSKI

Parmi ces monuments primitifs de l'Asie Mineure qui ne révèlent aucune trace des influences de l'art grec et qui semblent au contraire inspirés des exemples et des traditions de la plastique orientale, il en est un dont l'existence a été signalée, depuis plus de quarante ans, par Hamilton[1]; il se trouve près de la ville de *Bey-Sheïr*, au lieu appelé *Eflatoun*, dans le bassin du lac Caralis, c'est-à-dire au sud-ouest de l'ancienne Lycaonie. Hamilton n'en donne qu'un mauvais croquis, et la courte description suivante : « A neuf milles au nord de Bey-Sheïr nous atteignîmes les sources d'Eflatoun, où il y a un monument curieux et très ancien, bâti sur le côté d'un creux circulaire qui s'ouvre dans la montagne calcaire; tout autour de ce creux jaillissent en grande abondance des sources d'une eau très fraîche, qui forment un étang, d'où sort un courant considérable et très rapide qui se jette dans le lac de Bey-Sheïr. Le monument, par son aspect, rappelle les monuments de Persépolis; il est bâti en blocs gigantesques, dont le croquis ci-joint permettra de se faire une idée. La pierre d'en haut a 22 pieds 5 pouces de long et 2 pieds 6 pouces d'épaisseur, la hauteur du bâtiment étant d'environ 11 pieds. Il n'en subsiste plus que cette façade, mais il était autrefois relié à la colline; aujourd'hui, un chemin passe entre ces débris et le massif du roc calcaire. Il regarde presque exactement le sud; à l'extrémité est de la ruine, on distingue les restes d'un mur, qui

1. Hamilton, *Researches in Asia Minor*, t. II, p. 350-351.

se prolonge en arrière; les pierres en sont dressées avec un grand soin et ornées sur le bord d'une ciselure. Tout le caractère du bâtiment est très particulier et diffère de tout ce que j'ai vu en Asie Mineure. L'édifice peut avoir été érigé en témoignage de reconnaissance pour l'abondance et le bienfait des sources qui sortent de terre en cet endroit, sources qui de tout temps ont dû être singulièrement appréciées, dans un district si sec et si stérile. »

Je n'avais pu pousser jusque-là l'exploration de l'intérieur de la péninsule, en 1860; mais, depuis lors, je n'avais cessé de signaler ce passage d'Hamilton aux voyageurs qui entreprenaient des recherches dans cette contrée. Par malheur, le monument n'était sur aucune des routes le plus généralement suivies; il fallut donc attendre longtemps avant d'avoir de nouveaux renseignements. M. Ramsay, le premier, en juin 1882, au cours d'une tournée rapide entreprise avec sir Charles Wilson, revit ces ruines, mais il n'eut pas le loisir de s'arrêter dans cet endroit autant que l'aurait mérité l'intérêt qu'elles présentent, et les croquis qu'il voulut bien me communiquer, pris à la hâte, n'étaient pas beaucoup plus explicites que l'esquisse donnée par Hamilton[1]. Je craignais donc d'être bien insuffisamment renseigné, au sujet de cet édifice, pour le chapitre que je me préparais à écrire pour mon *Histoire de l'art dans l'antiquité*, sur ces monuments dont j'avais jadis essayé de déterminer les traits communs et que caractérise l'emploi qui y est fait des signes de ce système d'écriture hiéroglyphique qu'on appelle aujourd'hui hittite[2]. J'en étais là, quand j'eus le plaisir de recevoir

1. Au moment de mettre sous presse, j'ai reçu le *Preliminary report of an archæological journey made in Asia Minor during the summer of* 1884, par J.-R.-S. Sterrett, membre de l'Ecole américaine récemment établie à Athènes. Dans cette relation, publiée par les soins de l'Institut archéologique américain, je lis (p. 14-15) que MM. Sterrett et Haynes ont visité, en 1884, *Eflatoun-Bounar*, et ont pris des photographies du monument. Si ces lignes leur tombent sous les yeux, je leur serais très reconnaissant de vouloir bien m'en communiquer des épreuves.

2. *L'art de l'Asie Mineure, ses origines, son influence*, dans mes *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, Paris, Didier, 1875, in-8.

une lettre qui comblait une des lacunes du travail dont j'avais tracé déjà le cadre; elle était accompagnée de deux dessins à la sépia, exécutés avec beaucoup de soin. Avec l'autorisation de l'auteur, je reproduis ici, dès maintenant, la lettre et les dessins :

« Cracovie, le 30 janvier 1885.

« Monsieur,

« Quoique inconnu, je prends la liberté de vous écrire, pour vous faire une communication qui, je l'espère, ne manquera pas de vous intéresser. En poursuivant votre grande entreprise de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, vous vous occupez cette année, si je ne me trompe, des monuments de l'Asie Mineure, c'est-à-dire de cette partie du monde que je viens de quitter il y a quelques semaines à peine. J'ai eu l'honneur de participer à une expédition scientifique, entreprise aux frais et sous les auspices du comte Charles Lanckoron'ski, qui, composée exclusivement d'Autrichiens, avait pour but spécial l'exploration de l'ancienne Pamphylie. Une fois achevées nos études générales concernant cette province, nous avons profité de l'occasion avec le Comte et quelques-uns de nos amis, pour faire une course de quelques semaines en Pisidie et en Lycaonie, jusqu'à Iconium. Comme les résultats de ce dernier voyage ne doivent pas faire partie de notre publication spéciale, je me permets de vous soumettre deux dessins, pris sur place, et représentant les monuments de ce pays, mal connus ou tout à fait inconnus, et qui rentrent dans le domaine de vos études. C'est d'abord le monument d'Yflatoun, que je crois devoir vous décrire, pour rendre mon dessin plus lucide.

« Nous avons quitté Kirili au bord du lac de Beyscheher, indiqué sur la carte de Kiepert, le 10 du mois de novembre dernier, vers les neuf heures du matin, en nous dirigeant vers le nord-est, dans la direction d'Ilgun. En passant par un pauvre village du nom d'Ak-burun, qui n'est pas indiqué sur la carte, nous avons pris un guide, qui nous a conduits en quelques heures au monument en question. Le pays a le caractère d'une vaste plaine, accidentée de larges pentes. En descendant un de ces monticules ou

plutôt un de ces mamelons, nous avons aperçu au-devant de nous une masse sombre, dont la crête se détachait fortement du sol, au pied de la colline. C'était le monument connu depuis le voyage d'Hamilton. Situé au bord d'un petit lac, d'un étang, ou plutôt d'une vaste mare d'eau, qu'alimentent les ruisseaux des champs en formant une petite cascade ; il a, dans les restes qui en subsistent, la forme d'une façade rectangulaire plutôt large que haute. Les eaux claires et peu profondes de l'étang le baignent en soubassement. La hauteur en est à peu près de sept mètres et les proportions générales de sa largeur, que j'ai eu la maladresse de ne pas mesurer exactement, sont suffisamment indiquées dans mon dessin (pl. X)[1]. Il est tourné vers le nord et se noie dans les flots. Quatorze blocs de trachyte, couleur brun-fauve, de grandeur inégale, mais bien taillés et superposés, le composent. Chaque bloc est orné d'une représentation sculptée en relief. Sur le bloc principal, beaucoup plus grand que les autres et qui surmonte horizontalement le tout, on voit un disque ou un globe ailé, dont la forme est assez caractéristique et les ailes un peu baissées. Le bloc de dessous, horizontal aussi, mais plus petit, est couvert de deux disques ailés, placés sur la même ligne, d'une forme différente et aux ailes levées. Ces deux blocs forment ensemble comme un entablement horizontal, que supportent deux énormes piliers, monolithes et verticaux, avec des colosses mâles, à la taille élancée, qui semblent étendre leurs bras raidis, pour soutenir ce fardeau. Ces dernières figures sont disposées de manière que les disques ailés du bloc extérieur paraissent couronner leurs têtes. Les dix blocs qui restent, d'une dimension moins imposante et superposés par deux, remplissent le vide ou l'écartement entre ces colosses et complètent la façade. Ils sont couverts, dans toute leur étendue, de figures d'hommes en costume collant, qui ont les bras levés, mais pas raidis comme les colosses, et qui aident ces derniers à soutenir l'entablement. Le

1. Les deux planches XI et XII ont été exécutées pour le quatrième volume de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, de MM. Perrot et Chipiez. Nous devons à l'obligeance de MM. Hachette et Cie d'avoir pu nous en servir. (*Réd.*)

colosse de gauche a sur la tête un casque pointu, qui rappelle un peu la coiffure du guerrier de Nymphi et d'une figure de Boghaz-Keui. L'autre colosse paraît ne pas avoir de casque du tout, ou peut-être a-t-il un bonnet rond sur la tête. Parmi les figures d'hommes, qui couvrent les petits blocs, deux, disposées symétriquement en haut, aux deux extrémités de la façade, se distinguent des autres par leurs costumes. Un long pan de jupe couvre leur jambe gauche en laissant à découvert la jambe droite et une ceinture avec une épée courte leur serre les reins, ce qui rappelle aussi Boghaz-Keui. Le relief du monument est fort bombé, mais détérioré dans les contours, ce qui rend les formes difficiles à distinguer. L'humidité et le temps en ont tellement gâté la surface, qu'aucune photographie ne peut les reproduire avec exactitude. Pour se rendre compte des détails, il faut changer de place et de point de vue à plusieurs reprises. L'ensemble néanmoins, avec son caractère lapidaire, au milieu de ce désert, dans ce silence, avec le bruit régulier de cette eau cristalline et murmurante, a quelque chose de saisissant.

« L'autre dessin (pl. XII) donne l'idée du côté latéral à droite du monument, qui forme un angle droit avec sa façade ; l'appareil est très soigné ; les faces apparentes des blocs sont ornées d'un bossage. Derrière, sur la pente de la colline, d'autres blocs aux formes indistinctes et chaotiques gisent par terre, comme ruines de l'édifice détruit. Tel est le monument d'Yflatoun. Je pense qu'il sera difficile, dans son état actuel, d'en tirer des observations plus précises.

« Un second monument, dont l'image ci-jointe est calquée sur mes notes, a un caractère beaucoup moins imposant et tout différent, comme vous voyez. En revenant d'Iconium, nous avons quitté le 22 novembre Kadün-Hané, indiqué sur la carte de Kiépert, pour nous rendre à Ilgün, mais avertis par l'ingénieur du gouvernement, que le hasard nous a fait rencontrer en chemin, nous nous sommes fait conduire par un paysan, en faisant un détour de quelques heures, au monument calqué. A une grande distance du plus proche village du nom de Koclitolu, qu'aucune

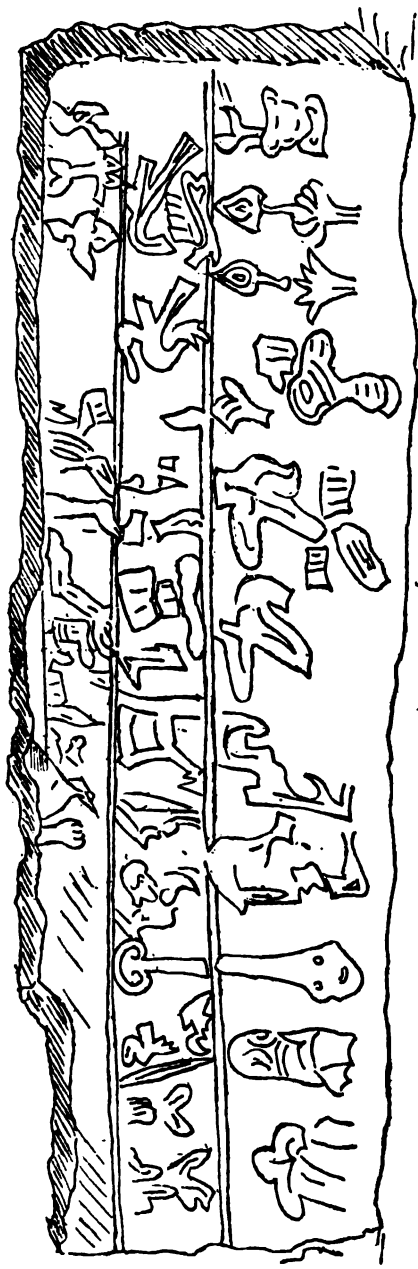

carte ne connaît, dans l'enfoncement du terrain d'une plaine déserte et parfaitement ouverte à tous les vents de l'horizon, est plantée cette pierre calcaire, couverte des inscriptions figurées en relief. Elle a 0m,80 de hauteur et 1m,79 de largeur. Deux lignes se divisent en trois bandes horizontales et parallèles. Chaque bande est remplie de figures, que j'ai copiées aussi fidèlement que possible, avec le concours du Dr Luschan, privat-docent à l'Université de Vienne. Ce sont des fleurs, des feuilles, des oiseaux volants et marchants, des têtes et des pieds d'hommes et d'oiseaux, des oiseaux de proie qui s'abattent sur d'autres oiseaux ou animaux et d'autres signes incompréhensibles et à moitié effacés par l'humidité et l'air. La hâte du voyage ne m'a pas permis de

refaire mon croquis, qui, tout en étant exact au point de vue des détails figurés et vérifié à plusieurs reprises, pèche un peu par ses proportions. Toutes les trois bandes de l'inscription sont d'une largeur égale sur l'original. Les figures n'empiètent pas tant sur les lignes de démarcation et l'inscription de la bande supérieure occupe un peu moins de place, puisque la pierre est plus détériorée de ce côté. Est-ce un monument hittite? Vous le saurez, monsieur, mieux que moi, mais en tout cas je me berce de l'illusion qu'il vous intéressera.....

« Dr Maryan Sokolowski,
« Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Cracovie. »

En réponse à quelques questions que je lui adressais au sujet du monument, M. Sokolowski m'écrivait une seconde lettre d'où je tire encore les éclaircissements suivants :

« Cracovie, le 9 février 1885.

« Le plan du monument d'Yflatoun est très facile à tracer. Le voilà en quelques traits :

« A représente la façade avec les bas-reliefs et le coin du mur rompu à l'angle droit, B la masse à moitié informe des blocs superposés derrière cette muraille. Je ne doute pas que l'ensemble formait une espèce de salle comme vous le présumez du reste, et l'idée même que j'avais sur place était que les restes B et surtout le bloc le plus considérable de la masse qu'ils forment, provenait d'un portail monumental, orné de colosses. Mais comme toutes les pierres sont tout à fait détériorées sur les surfaces, on ne peut rien dire de sûr là-dessus, et toute supposition ou hypothèse est plus que conjecturale. C'est pourquoi,

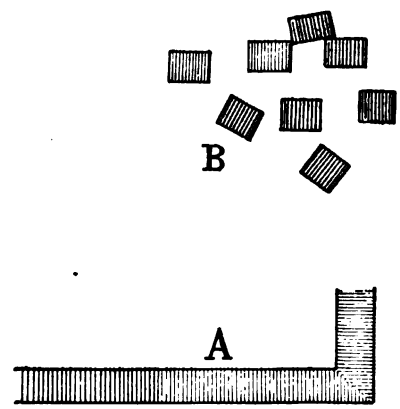

pour être prudent, je me suis abstenu de l'avancer dans ma lettre.

« Nous avons exploré toute la Pamphylie aussi bien que le chemin du Taurus jusqu'à Iconium avec ses environs, sans avoir trouvé d'autres monuments, datant de l'époque anté-hellénique, que ceux que j'ai eu l'honneur de vous communiquer. Je peux l'affirmer non seulement en mon nom, mais au nom de tous mes compagnons de voyage, qui visitaient souvent des parties du pays différentes. L'expédition va être continuée encore deux ans de suite, et l'ouvrage ne paraîtra que dans trois années, vu les travaux d'architectes qui relèveront les plans de tous les monuments et de toutes les villes pamphyliennes. Il y aura simultanément deux publications, une allemande et l'autre polonaise, et toute notre expédition vous sera très reconnaissante si vous vouliez bien en faire un compte rendu.

« Maryan Sokolowski. »

Nous ne pouvons qu'applaudir ici à l'initiative prise si généreusement par le comte Lanckoron'ski ; le peu que nous savons des résultats obtenus par cette mission témoigne de la curiosité et de la compétence des savants qui font partie de l'expédition.

Pourquoi faut-il aller jusqu'en Pologne pour trouver des grands seigneurs qui fassent un pareil emploi de leur fortune ? Combien des dépenses de ce genre sont plus intelligentes, comme elles profitent plus à la science et même à l'art que cette folle et ruineuse manie du bibelot, plus ou moins authentique, qui règne en Occident et où passent les économies de nos millionnaires !

G. Perrot.

LA SECONDE STÈLE

DES

GUÉRISONS MIRACULEUSES

DÉCOUVERTE A ÉPIDAURE

On sait que M. Cavvadias, chargé par le gouvernement hellénique de déblayer l'enceinte du temple d'Esculape à Épidaure, a découvert en 1883 deux grandes stèles avec inscriptions indiquant les noms des malades traités dans l'Asclépiéion et les merveilleuses guérisons opérées par le dieu. L'une de ces stèles, la mieux conservée, a été publiée dans l'*Ephemeris archéologique* de 1883 (p. 199 et suiv.); nous en avons donné ici-même une traduction française (1884, II, p. 78). La publication, impatiemment attendue, de la seconde stèle, a été retardée, par suite des difficultés qu'elle présentait, vu l'état de mutilation du texte qui n'a pu être reconstitué qu'en partie à l'aide de nombreux fragments. Elle sera reproduite en fac-similé et en transcription dans le prochain fascicule de l'*Ephemeris*. M. Cavvadias a bien voulu nous en communiquer des épreuves, d'après lesquelles nous avons rédigé l'essai de traduction que l'on trouvera ci-dessous. L'inscription se compose de cent trente-quatre lignes, dont quarante environ sont trop mutilées pour qu'il soit possible de les restituer avec certitude. Il est fâcheux que les lacunes les plus graves portent sur quelques récits de guérisons qui semblaient présenter un intérêt particulier. Nous avons cru devoir, autant que possible, traduire ces fragments de lignes, qui piquent la curiosité sans la satisfaire, mais qui laissent du moins entrevoir les traits généraux de la légende. Les suppléments proposés par M. Cavvadias paraissent en général plausibles; nous en avons tenu compte dans la traduction. Cette stèle, comme la première, contient plusieurs mots qu'on ne trouve pas dans les

lexiques, et cette circonstance, jointe au mauvais état du texte, nous oblige à ne proposer qu'à titre d'hypothèses bien des détails de notre interprétation.

(1-6.) « *Arata, femme de Lacédémone, hydropique.* — La mère de cette femme vint à Épidaure, laissant sa fille à Lacédémone; elle s'endormit dans l'*abaton* (dortoir) et eut une vision. Il lui sembla que le dieu coupait la tête de sa fille, et suspendait son corps le cou en bas; l'eau s'en échappait en abondance, et le dieu, détachant le corps, rajustait la tête sur le cou. Après avoir eu cette vision, la mère retourna à Lacédémone; elle y trouva sa fille guérie et apprit qu'elle avait eu la même vision.

(7-9.) « *Hermon de Thasos.* — Cet homme était aveugle, et fut guéri par le dieu; puis, comme il ne payait pas le prix de sa guérison, le dieu le rendit aveugle de nouveau. L'homme revint en suppliant, s'endormit une seconde fois, et le dieu lui rendit la vue.

(10-19.) « *Aristagora de Trézène.* — Cette femme, affligée d'un ver intestinal, s'endormit à Trézène dans l'enceinte d'Esculape et eut une vision. Il lui sembla que les fils du dieu — le dieu lui-même n'était pas venu, mais était resté à Épidaure — lui coupaient la tête; puis, comme ils ne pouvaient la rajuster, ils envoyaient quelqu'un à Épidaure, pour prier Esculape de venir. Entre temps, le jour paraît et le prêtre voit la tête d'Aristagora détachée de son corps. La nuit suivante, Aristagora eut une vision : il lui sembla que le dieu, étant venu d'Épidaure, rajustait sa tête sur son cou, puis lui ouvrait le ventre, en retirait le ver et le recousait à nouveau. Dès lors elle se trouva guérie.

(19-26.) « *Aristocrite, enfant d'Haliké, sous un rocher.* — Cet enfant, s'étant jeté à l'eau pour se baigner (?), finit par arriver en un endroit sec, entouré d'un cercle de rochers, et il ne pouvait trouver d'issue pour en sortir. Alors son père, qui le cherchait partout sans le trouver, alla s'endormir dans le dortoir d'Esculape pour être renseigné sur son enfant. Il eut une vision : il lui sembla que le dieu le conduisait en un certain endroit et lui montrait que son fils était là. Le père sortit du dortoir, fendit

le rocher et retrouva son fils qui était enfermé depuis sept jours.

(26-35.) « *Sostrata de Phères fut enceinte pendant un an.* — Cette femme, se trouvant au plus mal (?), se fit porter au temple sur une litière et s'y endormit. N'ayant eu aucune vision distincte, elle ordonna qu'on la ramenât chez elle. Sur la route, près de Kornoi (?), il lui sembla qu'elle rencontrait un homme de belle apparence, qui demanda aux gens de son escorte la cause de leur ennui. Il leur commanda alors de déposer la litière sur laquelle ils portaient Sostrata ; puis il lui ouvrit le ventre et en retira une quantité de vers intestinaux (?), de quoi remplir deux cuvettes. Là-dessus, il recousit le ventre de la femme, et l'ayant ainsi guérie, il lui révéla qu'il était Esculape, et lui ordonna d'envoyer à Épidaure le prix de sa guérison.

(35-38.) « *Un chien guérit un enfant d'Égine.* — Cet enfant, affligé d'une tumeur au cou, se rendit auprès du dieu; un des chiens sacrés lécha la partie malade et la guérit.

(38-45.) « *Un homme ayant un ulcère dans le ventre.* — Cet homme s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu ordonnait aux serviteurs qui l'accompagnaient de le saisir et de le tenir fortement pendant qu'il lui ouvrirait le ventre. L'homme commença par s'enfuir, mais les serviteurs le rattrapèrent et l'attachèrent. Alors Esculape lui ouvrit le ventre, pratiqua l'excision de l'ulcère, recousit le ventre et délivra l'homme de ses liens. Aussitôt il sortit guéri, et le pavé du dortoir était couvert de sang [1].

(45-50.) « *Kleinatas de Thèbes et ses poux.* — Cet homme avait sur le corps une énorme quantité de poux; il se rendit au temple, s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu le déshabillait, le plaçait tout nu et droit debout devant lui et nettoyait son corps de la vermine qui le couvrait à l'aide d'une sorte de balai. Quand le jour parut, il sortit guéri du dortoir.

1. Cette historiette est très remarquable, parce qu'elle prouve que les prêtres d'Esculape, après avoir endormi les malades, pratiquaient sur eux de véritables opérations chirurgicales et ne se contentaient pas de frapper leur imagination.

(40-55.) « *Agestratos et ses maux de tête.* — Cet homme était affligé d'insomnies continuelles à cause de ses maux de tête. Dès qu'il fut arrivé dans le dortoir, il s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu, après avoir guéri son mal de tête, le faisait lever et lui enseignait les exercices du pancrace. Quand le jour parut, il sortit guéri, et peu après, il remporta le prix du Pancrace aux jeux Néméens[1].

(55-60.) « *Gorgias d'Héraclée et ses humeurs.* — Cet homme avait été blessé en certain combat par une flèche qui atteignit son poumon. Pendant un an et six mois il fut si malade, qu'il remplit soixante-sept cuvettes de pus. S'étant endormi dans le dortoir sacré, il eut un songe : il lui sembla que le dieu retirait de son poumon la pointe de la flèche. Quand le jour parut, il sortit guéri, portant dans ses mains la pointe de flèche.

(60-63.) « *Andromaque d'Épire au sujet de ses enfants.* — Cette femme s'endormit et eut une vision : il lui sembla que le dieu découvrait sa poitrine (?) et lui touchait les ... Après cela, elle eut un fils d'Arybbas.

(63-68.) « (*Un tel*). *Guérison de ses yeux.* — Cet homme, frappé d'un coup de lance dans certain combat, était devenu aveugle des deux yeux et portait depuis un an la pointe de la lance dans son front. S'étant endormi, il eut une vision. Il lui sembla que le dieu, ayant retiré la pointe vers ses paupières, rajustait de nouveau les parties atteintes nommées (*un mot manque*). Le jour venu, il sortit guéri.

(69-82). « *Thersandre d'Haliké, phtisique.* — Cet homme s'endormit et eut un songe... (*Huit lignes dont il ne reste que peu de mots*)... il parut bon à la ville d'envoyer consulter l'oracle de Delphes... le dieu rendit l'oracle... l'enceinte sacrée d'Esculape. ... elle (?) construisit un temple à Esculape... elle (?) accomplit ce qui était ordonné[2].

1. Moralité : l'exercice physique guérit de la migraine. C'est encore le meilleur remède que l'on connaisse.

2. Il nous semble qu'il y a là deux histoires, et que le titre de la seconde est perdu. La première paraît avoir été relative à la guérison d'un phtisique ; la seconde, dont la perte est bien regrettable, à quelque ville qui se sera adressée

(82-86.) « (*Une telle*) *au sujet de ses enfants.* — Cette femme, s'étant endormie, eut une vision; il lui sembla que le dieu lui disait qu'elle aurait une postérité et qu'il lui demandait... Alors elle répondait... Bientôt après, il lui naquit un fils.

(86-95.) « *Un homme d'Épidaure, boiteux.* — Cet homme, étant boiteux, se fit porter au temple en litière, s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu lui ordonnait [de monter sur?] une échelle... sur le toit du temple... et en haut sur le trône... et il descendit un peu l'échelle... indigné d'abord de la chose... d'avoir de l'audace étant boiteux[1]. Le jour venu, il sortit guéri du dortoir.

(95-110.) « *Kaphisias* (?)... raillant (?) les guérisons d'Esculape ... disant que s'il avait la puissance... portant la peine de son insolence... de la tête de bœuf sculptée sur le siège (?)... le pied immédiatement, et... mais plus tard le dieu écouta ses fréquentes prières et le guérit.

(102-110.) « *Climène d'Argos, impotent du corps.* — Cet homme vint en suppliant s'endormir dans le dortoir et eut une vision; il lui sembla que le dieu (sous la forme d'un serpent), enlaçait son corps de ses replis... et le conduisait à un lac dont l'eau... pendant qu'il était étendu là... beaucoup d'hommes, dit le dieu, viennent pour cela (?) dans l'enceinte sacrée... mais qu'il ne ferait rien de tel et le renverrait guéri. Et quand le jour parut, il sortit en bonne santé.

(110-116). « *Diaitos de Cyrène.* — Cet homme était bancal; s'étant endormi, il eut une vision. Il lui sembla que le dieu donnait ordre aux serviteurs de l'enlever, de le porter hors du sanctuaire et de le déposer devant le temple. Lorsque les serviteurs l'eurent déposé dehors, le dieu monta sur un char et lui fit décrire des cercles devant le temple, en ayant soin que Diaitos fût foulé aux pieds de ses chevaux. Aussitôt ses jambes se redressèrent et, le jour étant venu, il sortit guéri.

au dieu d'Épidaure pour obtenir la cessation d'une épidémie. *Quaeque latent meliora putat*, dit Ovide.

1. Il paraît que le dieu s'indigne d'abord, puis félicite l'homme de montrer tant de courage, quoique boiteux, et le récompense en le guérissant.

(116-119.) « *Andromède de Céos.* — Cette femme, désireuse de devenir mère, s'endormit dans le temple et eut une vision; il lui sembla voir en songe un serpent qui rampait sur son ventre. A la suite de quoi, elle mit au monde cinq enfants.

(119-122.) « *Timon..... blessé d'un coup de lance sous l'œil.* — Cet homme, s'étant endormi, eut une vision. Il lui sembla que le dieu lui frottait l'œil et y versait ensuite un remède. Timon fut guéri.

(122-129.) « *Érasippa de Kaphyes.* — Cette femme.... avait le ventre (ballonné ?), se sentait toute brûlante (?) et ne pouvait pas marcher (?). S'étant endormie, elle eut une vision. Il lui sembla que le dieu lui frottait le ventre, l'embrassait, puis lui donnait une fiole contenant un remède en lui ordonnant de boire et de vomir ensuite..... (puis de recommencer ?) jusqu'à ce qu'elle eût rempli sa serviette (?). Quand le jour parut, elle vit sa serviette (?) pleine des matières peccantes qu'elle avait vomies, et dès lors elle recouvra la santé.

(129-132.) « *Nicasiboula de Méthane au sujet d'un enfant.* — Cette femme s'endormit et eut une vision. Il lui sembla que le dieu portait auprès d'elle (?) un grand serpent, et qu'elle avait commerce avec lui; cette année même, elle mit au monde deux garçons.

(132-134.) « *Un tel, goutteux.* — Comme cet homme approchait (du sanctuaire ?) à l'état de veille, une oie se jeta sur ses pieds les ensanglanta et le guérit ainsi de la goutte[1]. »

SALOMON REINACH.

1. L'épreuve communiquée par M. Cavvadias porte : Τούτου ὑπαρχὰν ποτιπορευομένου..... αὐτοῦ τοὺς πόδας καὶ ἐξαιμάσσων ὑγιῆ ἐπόησε. Nous proposons de décomposer le second mot, qui est inintelligible, en ὕπαρ et χάν (dorien pour χήν).

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS. — COURS D'ARCHÉOLOGIE

LEÇON D'OUVERTURE

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ARCHAÏSME GREC

PAR M. MAXIME COLLIGNON
Professeur suppléant.

Messieurs,

Ceux d'entre vous qui m'ont accordé jusqu'au bout leur attention l'année dernière se souviennent peut-être que cette série de leçons avait pour objet de préparer l'étude de l'art hellénique. Il me semblait utile de vous montrer les théories qui se sont succédé, les découvertes qui les ont provoquées, et de dresser en quelque sorte le bilan du passé avant d'aborder notre étude avec les ressources dont dispose la science contemporaine. Cette année, en effet, je me propose d'entrer dans le vif de la question, et de consacrer ces leçons à l'histoire de l'art en Grèce. J'espère ainsi rester fidèle à l'esprit de l'enseignement archéologique tel qu'il doit être donné en Sorbonne. Son domaine, c'est l'étude de l'art classique, des formes matérielles et palpables par lesquelles les artistes ont traduit les pensées et les sentiments dont la littérature s'est inspirée de son côté. C'est par là qu'il a conquis droit de cité dans l'ensemble des hautes études universitaires.

L'histoire de l'art grec offre un vaste programme; pour le remplir, il est possible d'imaginer plusieurs méthodes. L'une, la plus simple en apparence, consisterait à présenter le tableau de tous les arts plastiques pour une même époque; on mènerait ainsi de front l'histoire de la sculpture, de l'architecture, de la peinture, de la céramique aussi bien dans la peinture de vases que dans l'art de la terre cuite; on vous montrerait le lien étroit qui unit toutes ces manifestations de l'activité artistique des

Grecs ; on rattacherait enfin à cette étude l'histoire des changements que la civilisation grecque a subis au cours des siècles. Les avantages de cette méthode, qui a souvent été suivie par les maîtres de l'archéologie moderne, sont incontestables. Elle respecte l'ordre historique, et permet de faire pour une même époque une sorte de synthèse des faits.

Une autre méthode consiste à suivre le développement de chacun des grands arts plastiques, à en étudier les conventions, à faire une large place à l'histoire des artistes qui ont laissé leur trace dans ces différentes provinces de l'art, en un mot, à procéder d'une façon plus analytique. C'est pour cette seconde méthode que je me suis décidé, en choisissant pour sujet la sculpture grecque pendant la période de l'archaïsme : je dois vous donner la raison de mes préférences.

Tout d'abord, il semble que la sculpture, par les conditions particulières où elle s'exerce, se prête à être étudiée isolément. Si elle est, au début surtout, étroitement unie à l'architecture dans les grands ensembles décoratifs, elle s'affranchit peu à peu de cette dépendance; elle ne tarde pas à exister en elle-même et pour elle-même; l'art des Polyclète et des Lysippe est bien un art qui a ses lois, ses règles particulières. — En outre, l'histoire des artistes ne nous laissera pas indifférents; or, elle présente encore des obscurités qui ne peuvent être éclaircies que par une étude très précise, par un examen attentif des textes et des inscriptions. En pareille matière, la science gagne à limiter le champ de ses recherches. — Enfin, Messieurs, est-il besoin de dire que je ne m'interdirai pas d'étudier avec vous les rapports de la sculpture décorative et de l'architecture, et d'essayer, par exemple, de remettre en place dans le tympan du fronton qui les encadre, les marbres d'Égine et ceux d'Olympie? Telles sont les principales raisons qui m'ont décidé.

J'aurai donc à étudier avec vous les principaux types de la sculpture jusqu'au milieu du ve siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'art va prendre une direction nouvelle, et s'élargir sous l'influence de Phidias. J'aurai à vous décrire ces œuvres

d'un style robuste et jeune, qui nous donnent une idée de la manière des vieux maîtres, des Agéladas, des Kanakhos, des Kalamis et des Myron. Combien ma tâche serait plus facile s'il m'était donné de vous mettre sous les yeux les moulages de ces monuments! Combien la démonstration serait plus claire et plus saisissante! C'est là un regret que je puis exprimer devant vous en toute liberté, car je ne suis pas seul à l'éprouver. Cette vérité simple, que l'archéologie s'enseigne par la vue des monuments, et que la parole du professeur ne supplée qu'imparfaitement à l'absence d'une reproduction exacte, cette vérité de bon sens est acceptée par tout le monde; si elle n'est pas encore passée dans le domaine des faits, il ne faut accuser que l'exiguïté de l'espace dont nous disposons. J'essaierai de vous faire oublier les moulages absents, en vous présentant des photographies, des planches gravées[1]. En attendant que la Sorbonne rajeunie vous donne ample satisfaction, il faut s'armer de patience, et accepter avec confiance la promesse d'avenir dont les ruines qui nous entourent aujourd'hui sont le gage.

I

Il est facile de tracer la limite à laquelle devra s'arrêter le cours de cette année. Il est plus difficile de dire où il doit commencer. L'art proprement dit, la sculpture, n'apparaît guère en Grèce avant la fin du VIIe siècle, ou les premières années du VIe. C'est le moment où les artistes de la Grèce orientale, Glaukos de Chio et les maîtres de Samos, perfectionnent les procédés techniques, et coulant le métal, ou sculptant le marbre, s'efforcent de reproduire la nature vivante. Les plus anciens marbres qui portent la trace d'un ciseau hellénique ne sont pas antérieurs aux dernières années du VIIe siècle; et si nous consultons les témoignages anciens, nous y voyons clairement que dans les

1. Depuis que cette leçon a été prononcée, la libérale intervention de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur m'a permis de faire exécuter des dessins à grande échelle, spécialement destinés au cours d'archéologie.

traditions grecques, la sculpture était considérée comme le dernier né des arts. Il semble bien qu'en cela les écrivains grecs soient d'accord avec la réalité des faits, et d'ailleurs les causes de cette éclosion tardive d'un des arts principaux sont facilement appréciables.

Il ne faut pas oublier qu'à ses origines la sculpture est en relation étroite avec le culte. Les premières œuvres que signalent les textes, ou que les fouilles nous aient révélées, sont des statues de divinités, ou des monuments votifs, comme l'Artémis de Délos, ou cette série de statues votives qui décorait l'avenue du Didymæon. Or, avant qu'un sentiment plus vif de l'art crée les exigences qui déterminent un progrès dans la plastique, la piété populaire s'accommode fort bien des grossiers simulacres désignés dans les textes sous le nom de *xoana*. Des idoles taillées dans l'épaisseur d'une planche, ou dans une poutre arrondie en forme de colonne paraissaient aux fidèles des représentations très suffisantes d'Héra ou d'Athéna. Faut-il rappeler que ces images informes, aux beaux temps de la sculpture, jouissaient encore auprès de la foule d'une faveur singulière? On connaît l'attachement des Athéniens pour leur vieille statue de bois d'Athéna Polias; les chefs-d'œuvre du ve siècle ne parvinrent pas à la leur faire oublier. En Grèce, comme partout, les premiers monuments du culte sont des fétiches, et cet état se prolonge alors même que l'industrie n'en est plus à ses débuts. Chose curieuse : dans les poèmes homériques où les descriptions du poète nous font connaître un art industriel déjà caractérisé, où nous voyons que les objets de parure, les armes, les vêtements témoignent d'un certain luxe, il n'est fait mention que d'une seule statue destinée au culte ; c'est l'idole troyenne d'Athéna.

Dans l'*Odyssée*, il ne semble pas que les sanctuaires célèbres soient décorés d'images; le sanctuaire d'Apollon à Ithaque n'est qu'un bois sacré; lorsqu'Ulysse parle de celui d'Apollon à Délos, il se borne à en mentionner l'autel. On est en droit de conclure qu'à la date de IXe siècle la plastique n'existe pas, alors que les Grecs Ioniens sont déjà en contact avec l'Orient, et que l'épopée

jette un si vif éclat. C'est que la poésie élabore seulement ces types divins que le ciseau du sculpteur et le pinceau du peintre traduiront plus tard : c'est que ces formes doivent être fortement arrêtées dans l'esprit de tous, et avoir une sorte de réalité poétique, avant que l'art cherche à son tour à leur donner une réalité matérielle. Il est dans l'ordre naturel des choses que la sculpture se développe en dernier lieu, et seulement lorsque s'éveillent les besoins d'ordre supérieur auxquels elle est appelée à répondre.

Vous le voyez, Messieurs, il serait possible de ne commencer l'histoire de la sculpture qu'à une date relativement récente; lorsqu'on voit poindre les premiers efforts de l'art naissant pour accomplir ce progrès que la tradition attribuait au légendaire Dédale, pour donner l'apparence de la vie aux idoles primitives, c'est-à-dire pour ouvrir les yeux qui paraissaient fermés, délier les membres collés au corps, et donner aux statues l'aspect d'un homme en marche. Mais ne faut-il pas au préalable vous retracer le tableau sommaire de la civilisation où cet art est né, vous montrer sous quelles influences il s'est développé, et surtout rechercher quelle part il convient de faire, dans la première éducation du génie grec, aux civilisations étrangères, à l'Égypte et à l'Orient asiatique? Ce sont là des questions qu'il n'est pas permis de négliger.

II

Pour les premiers historiens de l'art antique, comme Winckelmann, l'art de la Grèce était né spontanément, par le libre exercice de facultés naturellement tournées vers le beau. Cette théorie, qui supprime le difficile problème des origines de l'art grec, a été acceptée jusqu'au jour où l'accès de l'Égypte a été ouvert aux savants; on a admis alors qu'il ait pu y avoir d'un pays à l'autre une sorte de transmission des formes, et l'on a fait à l'influence égyptienne une large place. Quand l'art assyrien a été révélé par les premières fouilles de Botta, en 1843, la surprise n'a pas été moindre. A mesure que les œuvres des artistes ninivites

étaient mieux connues, on y retrouvait des types, des procédés décoratifs qui semblaient expliquer en partie l'art grec archaïque. Les savants ont été amenés à conclure qu'au moment où le génie grec s'éveillait, il n'avait pu échapper à ces influences qui l'enveloppaient pour ainsi dire de tous côtés, et qu'il avait subi la loi naturelle; naissant après l'Égypte et l'Assyrie à la vie des arts, la Grèce avait d'abord vécu d'emprunts; on réduisait d'autant son originalité, et par une sorte de réaction, on en faisait l'élève docile de ces grandes civilisations qui ont fleuri sur les bords du Nil, et dans la vallée du Tigre et de l'Euphrate. Cependant pouvait-on supposer que le contact s'était produit directement entre les populations helléniques et l'Assyrie si lointaine, et l'Égypte si jalousement fermée aux étrangers? L'intermédiaire a été facile à trouver : c'étaient les Phéniciens, dont la marine transportait dans les colonies grecques de l'Asie Mineure, dans les îles, sur les côtes de l'Hellade, des œuvres de style phénicien, premiers modèles offerts à l'imitation des Grecs encore inhabiles. Mais voici que les fouilles de Chypre font sortir du sol des statues dont plusieurs offrent d'étranges rapports avec les vieilles sculptures helléniques, tandis que d'autres sont par le style ou égyptiennes ou assyriennes. N'était-ce pas à Chypre qu'avaient pu se combiner des influences qui, portées ensuite comme par un courant unique, auraient agi sur l'art des colonies grecques et de là sur celui de la Grèce propre? Vous le voyez, Messieurs, par cette revue sommaire des théories qui se sont succédé, chaque découverte faite en Orient changeait les conditions du problème. A mesure que nos connaissances s'étendaient, et qu'on découvrait une nouvelle province de l'art oriental, il semblait que l'histoire des origines de l'art grec s'éclairât d'un jour nouveau. Aujourd'hui encore la question est à l'étude; il en est peu qui provoquent plus de recherches et qui soient plus propres à piquer la curiosité des érudits.

Il y a quelques années, un élément nouveau est venu s'ajouter à ceux qu'on possédait déjà. Des découvertes récentes, faites en Grèce, ont fourni des séries de monuments, qui en multipliant

les termes de comparaison, ont permis d'entrevoir une solution. Il a été possible de tracer avec plus de certitude le tableau chronologique, pour ainsi dire, des influences qui ont agi sur la Grèce primitive. Les fouilles d'Hissarlik, de Mycènes, de Spata, de Rhodes nous ont appris ce qu'était l'industrie des pays grecs à une époque qui autrefois paraissait légendaire, et qui désormais est entrée dans l'histoire. J'aurai, messieurs, à vous indiquer les principaux résultats dont ces trouvailles ont enrichi la science; j'aurai surtout à insister sur ce curieux art de Mycènes, auquel nous devons les plus anciens monuments de la plastique trouvés sur le sol grec, les sculptures de la Porte des Lions, et ces stèles qui ne trouvent plus d'analogues dans les monuments purement helléniques.

Il n'est aujourd'hui douteux pour personne que les influences orientales entrent pour une large part dans le développement de l'industrie mycénienne. Je ne parle pas seulement des objets qui trahissent nettement une importation étrangère, comme les plaques d'or, travaillées au repoussé, représentant le temple d'Astarté ou des divinités araméennes; comme ces beaux poignards, ornés de riches incrustations en or représentant des scènes de chasse, et dont le style décoratif rappelle certains motifs usités en Égypte, sans qu'on puisse avec certitude leur attribuer une origine égyptienne. Mais les Mycéniens sont, par leur civilisation même, plus semblables à des Orientaux qu'aux Grecs de l'époque homérique. Le mobilier des sépultures qu'on est convenu d'appeler les tombes royales nous révèle des usages qui sont orientaux. L'habitude de recouvrir de masques d'or le visage des morts, tout à fait inconnue des Hellènes à l'époque classique, se retrouve en Égypte, et les tombeaux phéniciens ou carthaginois renferment des masques analogues. C'est aussi un usage oriental de poser sur la poitrine des morts de riches plastrons d'or; les sépultures égyptiennes nous ont livré des cuirasses de même métal, armes de parade funéraire, enrichies de pierres précieuses. Enfin la forme des tombeaux à coupole, avec une avenue ou *dromos*, telle que nous la font connaître le prétendu trésor d'Atrée, et les tombeaux

découverts à Argos et en Attique, témoignent d'une conception architecturale qui disparaît après les invasions doriennes, et qui n'a d'analogue que dans certains monuments de l'Asie Mineure. D'une manière générale, la civilisation de Mycènes est plus riche que celle des Grecs homériques. Elle accuse de longs et fréquents rapports avec l'Orient, et ne se comprend guère si l'on n'admet pas qu'elle ait été préparée par des relations commerciales déjà fort étendues. Bien que l'auteur d'un livre récemment publié en Allemagne, M. Milchhoefer[1] ait prétendu réduire au minimum la part de l'influence sémitique, il faut bien reconnaître que cette part est réelle. Mais voici, Messieurs, un point de vue digne d'attention. Dans cet art primitif dont les objets trouvés à Mycènes nous offrent les spécimens les plus riches et les plus abondants, tout n'est pas dû aux influences orientales; il y a les marques d'un génie national, capable déjà d'inventer un style décoratif riche et varié, dont on entrevoit les phases diverses, et qui sera quelque jour encore mieux connu. Il y a donc, à ces époques reculées, chez les populations de la Grèce primitive, un sentiment particulier de la décoration, une ornementation qui leur est propre, en un mot un style original. Vous le voyez, messieurs, un élément inattendu entre dans la question, et cet élément n'est pas autre chose que l'hellénisme, avec des caractères encore mal définis, dans un état d'infériorité très grand, eu égard aux civilisations orientales; mais c'est déjà l'hellénisme. Quel en a été le foyer primitif? Où faut-il chercher les origines de l'art de Mycènes? Une théorie récente, fondée sur la comparaison des objets de Mycènes avec des pierres gravées de style archaïque trouvées dans l'Archipel, place en Crète le berceau de cet art indigène. C'est dans cette île, dans les fertiles vallées qu'enserrent les contreforts de l'Ida, sur ces plages où s'ouvrent des ports magnifiques, que la race grecque aurait pris conscience d'elle-même; c'est là que se serait organisée la première puissance grecque, avec cette thalasso-

1. *Die Anfänge der Kunst in Griechenland*, 1883.

cratie crétoise, dont les historiens, comme Thucydide, avaient conservé le souvenir. Et les Hellènes eux-mêmes ne semblent-ils pas avoir compris le rôle de la Crète dans leurs traditions, lorsqu'ils plaçaient, suivant le mot de M. E. Curtius, la majestueuse figure de Minos au seuil de leur histoire nationale[1]?

Toutefois, Messieurs, il ne faudrait pas conclure à un développement régulier et ininterrompu de l'art dans les pays grecs. Entre la civilisation de Mycènes et celle dont les poèmes homériques nous ont conservé le souvenir, il y a des différences profondes qui s'expliquent par des causes historiques. Pendant toute la période qui précède l'éclosion de la poésie épique au IXe siècle, la Grèce est bouleversée; des migrations venues du Nord refoulent sur la côte d'Asie Ioniens et Achéens. Il se produit alors un fait dont il faut tenir grand compte dans l'histoire de l'art primitif, et qui explique dans quelque mesure l'incertitude des traditions grecques et leurs contradictions : c'est un véritable arrêt de développement. Tandis que le sol de la Grèce propre est occupé par les Doriens, nouveaux venus attardés dans une civilisation inférieure, arrivant des régions de l'Olympe où les influences orientales n'ont pu pénétrer, les Hellènes qui émigrent en Asie Mineure se trouvent dans des conditions très défavorables. Il leur faut conquérir le sol à main armée, et pendant cette période de luttes, alors que retentissent les premiers chants de l'épopée homérique, la civilisation subit une sorte de recul. Les nouveaux habitants de la côte d'Asie ont bientôt oublié les procédés techniques qu'ils avaient appris; ils oublient jusqu'à cette architecture massive et puissante, dont les ruines de Mycènes nous offrent d'imposants spécimens; il leur faut rapprendre beaucoup. C'est alors que commence pour l'industrie grecque une seconde période d'imitation orientale, qui va donner naissance à l'art purement hellénique. L'industrie naissante s'inspire des modèles orientaux que répand sur la côte d'Asie et dans les îles le commerce phénicien. Tapis brodés, coupes de métal tra-

1. E. Curtius, *Histoire grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. I, p. 83.

vaillées au repoussé, et décorées de zones d'animaux ou de personnages, armes de luxe comme la cuirasse d'Agamemnon, présent du Chypriote Kinyras; tous ces objets que décrit Homère sont des produits de l'industrie phénicienne. C'est de Sidon, « la ville riche en bronze, » que viennent les œuvres les plus précieuses travaillées en métal. La civilisation homérique est tout imprégnée d'influences orientales. Voulez-vous rapprocher du texte d'Homère des monuments qui l'expliquent et l'éclairent par une sorte de commentaire figuré? Il faut les chercher en partie, comme l'a fait l'auteur d'un livre récent, M. Helbig[1], parmi les bas-reliefs ninivites, ou dans les objets phéniciens. Le style décoratif, en particulier, est composé d'éléments étrangers, et jusque vers la fin du VIe siècle, on va retrouver sur les poteries helléniques des motifs qui n'ont rien de grec, comme la palmette, la tresse, l'arbre sacré, et qui sont directement empruntés à l'Assyrie.

Est-ce à dire, toutefois, que le génie de la race sommeille pendant cette nouvelle période d'initiation? Ce serait mal connaître l'esprit grec, toujours en quête du mieux, ouvert à tous les progrès, et doué de deux qualités qui semblent s'exclure : une rare faculté d'assimilation et une originalité puissante. Même au cours de cette éducation technique qu'ils reçoivent de leurs voisins orientaux, les artistes, ou plutôt les artisans grecs font déjà œuvre personnelle, et le génie de la race, qui éclate si brillamment dans l'épopée, commence à se faire jour dans l'ordre de la production artistique. Si la partie de pure décoration est empruntée à l'Orient, les scènes qui s'y encadrent sont de bonne heure inspirées par la vie nationale. Dans l'épopée homérique, Hélène brode un voile de pourpre qu'elle décore à la façon des femmes asiatiques ; mais son aiguille y retrace une scène qui est bien grecque : un combat entre Achéens et Troyens. Voici un curieux exemple qui montrera mieux encore à quel point l'art naissant vise de bonne heure à ne relever que de lui-même, au moins pour la représentation de la forme vivante. Il y a dans les

1. *Das Homerische Epos, aus den Denkmälern erläutert*, Leipzig, 1884.

musées d'Athènes et dans les principaux musées d'Europe toute une série de vases de très ancien style, décorés de zones géométriques et de zones de personnages représentant des scènes de la vie ordinaire; par leur date, ces peintures sont un peu postérieures à l'âge homérique; elles retracent cependant des sujets auxquels conviennent certaines descriptions de l'*Iliade*. On ne saurait imaginer rien de plus primitif que ces figures; les personnages qui se détachent en zones sur le fond terreux du vase, ressemblent, avec leurs cuisses démesurées, leurs profils aigus, leurs tailles minces et leurs épaules carrées, aux dessins que pourrait tracer la main d'un enfant[1]. Et pourtant ces grossières images marquent le point de départ de l'art qui se développera dans les îles et sur la côte d'Asie. Le potier ignorant qui les a exécutées est Grec par l'esprit. Il a inventé, sans se laisser guider par une imitation trop servile. Son pinceau a reproduit des scènes qui avaient frappé ses yeux : des femmes et des guerriers pleurant un mort, des combattants montés sur un char de guerre, des vaisseaux armés de leur éperon, des danses de femmes. Il a vu et observé, et, dans sa sphère modeste, il a suivi la voie où s'engageront plus tard les maîtres de l'art.

III

Cette rapide revue des influences orientales, telles qu'elles ont pu s'exercer sur l'industrie et sur l'art de la Grèce, comprend nécessairement toutes les formes de l'activité artistique des Hellènes. On peut arriver à des conclusions générales, qui sont vraies dans leur ensemble et qui expliquent le développement de la civilisation grecque. Les difficultés que comporte cette étude ne vous ont pas échappé. Elles ne sont pas moindres si l'on entre dans le détail, et si, dans chaque ordre de productions artistiques, on prétend faire la part de l'Orient, et celle du génie

1. Voir A. Dumont, *Les Céramiques de la Grèce propre*, 2e fascicule, c. VIII : *Type ancien d'Athènes*.

national. Pour la sculpture en particulier, le problème est complexe et délicat. Si les Grecs affirmaient hautement que la sculpture était née chez eux par une sorte d'éclosion spontanée, s'ils en nommaient les inventeurs avec une assurance imperturbable, nous ne sommes pas tenus de les croire sur parole. La critique moderne ne saurait prendre au sérieux les fables charmantes par lesquelles ils expliquaient ce subit développement. Au contraire, à mesure que les monuments sont connus en plus grand nombre, on y retrouve, comme on l'a dit, plus de ces *survivances*, qui laissent soupçonner une parenté lointaine avec les arts orientaux. J'aurai à vous exposer les théories qui ont été successivement émises sur ce point, à en faire la critique. Aujourd'hui je voudrais seulement vous indiquer celle qui me semble la plus vraisemblable, et qui explique le mieux certains caractères de la sculpture archaïque.

Tout d'abord, il est clair qu'il faut tenir compte de la situation géographique des pays où la plastique s'est développée. Rappelez-vous à quel point les îles de Samos, de Chio et de Naxos sont voisines de la côte asiatique ; or, c'est là que les maîtres primitifs commencent à fondre le bronze et à travailler le marbre. A la date où se placent leurs débuts, vers la fin du VIIe siècle, l'Asie Mineure subit avec une grande intensité un courant de civilisation dont il faut reporter l'origine à la vallée de l'Euphrate. Les travaux de M. Perrot ont montré quelle part il convient de faire à ces peuples intermédiaires entre l'Assyrie et la Grèce, aux Lydo-Phrygiens, à ces populations de race mêlée, dont les artistes ont décoré de bas-reliefs les rochers d'Euïuk et de Boghaz Keuï : art à la fois original et d'imitation, qui interprète à sa façon les modèles ninivites, et qui fait revivre dans les montagnes de l'Asie Mineure les traditions des sculpteurs du royaume d'Assour. La Lydie, dont l'art est encore à découvrir, ne peut pas avoir échappé non plus aux influences de la vallée de l'Euphrate. Ainsi, dans la Grèce orientale, dans cette Grèce ionienne habitée par une race à l'esprit curieux, à l'imagination vive, les formes plastiques qui ont dû frapper les yeux des premiers sculpteurs se rattachaient à

l'art assyrien. Si la question est délicate, comme toutes les questions d'origine, on admettra facilement que cette hypothèse a pour elle le mérite de la vraisemblance.

Mais faut-il conclure que la sculpture grecque n'est, au début, qu'un art d'imitation? En étudiant les œuvres archaïques, aurons-nous sans cesse à en rechercher le prototype dans des œuvres orientales? Serons-nous toujours hantés par la préoccupation de restituer à tel ou tel art des emprunts que nous aurons à dénoncer et à mettre en quelque sorte au passif de l'artiste grec? Il y a quelques années, on se croyait en droit de le faire. On n'hésitait pas à faire honneur aux Phéniciens de ce rôle d'éducateurs des premiers maîtres grecs. On se fondait sur des rapprochements qui paraissaient décisifs, sur le témoignage des terres-cuites découvertes sur plusieurs points de la Phénicie, à Amrit, à Tortose, et reproduisant des types qu'on retrouve à profusion sur presque tout le littoral de la Méditerranée orientale. Ces types sont ceux mêmes de l'archaïsme. Ce sont tantôt des figures féminines, debout, dans une attitude hiératique et solennelle, les cheveux séparés en mèches distinctes et retombant sur les épaules; tantôt des divinités assises, coiffées d'une haute tiare cylindrique, vêtues de robes à plis symétriques, et rappelant, par leur immobilité majestueuse, l'épithète de εὔθρονος, que les Grecs donnaient à certaines déesses. Vous reconnaîtrez là, Messieurs, plusieurs des caractères de l'archaïsme grec; il n'est personne de vous qui, visitant un musée d'antiques, n'ait été frappé par ce style d'une saveur si originale. Or, si ces figurines sont phéniciennes, n'était-il pas naturel d'y reconnaître le prototype des anciennes sculptures helléniques; ne touchait-on pas du doigt, en quelque façon, les modèles qui s'imposaient à l'imitation de l'archaïsme naissant?

Des travaux tout récents, qui font le plus grand honneur à la science française[1], ont montré les points faibles de cette théorie

1. L. Heuzey, *Catalogue des figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, 1882. Cf. Albert Dumont, *Terres-cuites orientales et gréco-orientales*. (Paris, 1884, extrait du *Journal des Savants*.)

longtemps acceptée. Bien loin d'avoir été les maîtres de l'archaïsme grec, les Phéniciens l'ont imité, comme ils avaient imité l'art égyptien et l'art assyrien. Dans toute la série des œuvres de la plastique phénicienne, il est impossible d'en trouver qui montrent une direction assez personnelle pour que les Grecs aient pu s'y engager à leur tour. L'art phénicien est un art composite, véritable art de marchands, qui répugne à l'observation directe de la nature, et qui, par là même, est condamné à chercher ses modèles, suivant les circonstances, dans les productions d'un art étranger. Il paraît certain qu'il a cédé à l'attraction qu'exerçait sur lui l'archaïsme grec, et qu'il a subi l'influence du style robuste et jeune qui se développait dans les villes helléniques de l'Asie.

Ainsi, aux débuts mêmes de la plastique, nous trouvons un phénomène bien inattendu : un art, éclos de la veille et cependant doué d'une vitalité assez grande, d'une force d'expansion assez puissante pour franchir les limites étroites du monde grec oriental, s'imposer aux ateliers phéniciens et chypriotes, et faire école, en quelque sorte, dans des régions jusque-là exclusivement ouvertes aux influences de l'Orient. Ce fait, qui dérange bien des idées reçues, n'est-il pas d'ailleurs conforme à l'ordre naturel des choses? Qu'on veuille bien y réfléchir : un art tel que celui de la Grèce, qui, dans le domaine de la sculpture, a créé et épuisé toutes les combinaisons de formes, au point de rendre la tâche difficile aux artistes modernes, aurait-il pu s'asservir docilement à l'enseignement d'un art secondaire, presque impersonnel? Il y aurait eu là quelque chose d'inexplicable, à savoir la rapidité surprenante avec laquelle l'art grec aurait passé de l'imitation des modèles phéniciens à des œuvres qui, non seulement ne doivent rien à une influence étrangère, mais laissent si loin derrière elles tout ce qu'a produit l'Orient asiatique.

IV

Il me reste, dans le court espace de temps dont je dispose encore, à vous exposer sommairement les principaux caractères de l'art grec archaïque, et, sans entrer dans le détail, à vous montrer par quelles qualités il s'oppose aux arts qui avaient déjà fourni une si longue carrière sur les bords du Nil ou en Assyrie. Je n'ai pas à insister sur les conventions qui sont propres à la sculpture égyptienne. Vous n'avez pas oublié les leçons où M. Perrot les analysait ici même[1], vous énumérant les causes qui, d'un art réaliste au début, ont fait un art généralisateur, se contentant d'une « sorte d'ébauche abréviative » du corps humain, ébauche élégante, il est vrai, d'une rare justesse de proportions, mais qui sacrifie la vérité particulière. En Assyrie, la sculpture est surtout décorative. Les figures en ronde bosse, que les anciens artistes chaldéens traitaient avec un art si naïf et si robuste, deviennent rares et ne sont que l'exception; par là même le sculpteur assyrien est privé d'un puissant moyen d'étude. Dans les bas-reliefs mêmes, le corps, toujours vêtu, caché sous des vêtements épais, n'apparaît pas dans la variété et la réalité de ses attitudes. Avec toutes ses qualités de rendu et d'exécution, le sculpteur assyrien est voué à une sorte de routine; il répète indéfiniment des formules toutes faites, qui semblent se transmettre d'âge en âge.

Opposez à ces conventions qui pèsent si lourdement sur les deux grands arts orientaux, celles que l'art grec accepte à ses débuts. Sans doute, dans les premières œuvres de la plastique, vous trouverez des formes hiératiques, consacrées par une sorte de tradition religieuse, et qu'on respecte pendant plusieurs générations. Mais, loin d'entraver le progrès, ces conventions le pro-

1. *De l'art égyptien et de l'art assyrien*, leçon d'ouverture du cours d'archéologie en 1877-78. *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1879. Cf. *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I, pages 776 et suivantes.

loin d'être ingrate. Si les œuvres qui en feront l'objet n'ont pas encore la perfection des formes qu'amènera le ve siècle, si les traces d'inexpérience y sont encore sensibles, elles ont pourtant leur grandeur et leur noblesse. Qu'on les examine d'un œil attentif : on se sentira gagné par la sincérité et la franchise qui y éclatent; on évoquera plus facilement, semble-t-il, le souvenir de ces époques lointaines où l'âme hellénique avait encore toute sa fleur de jeunesse, toutes ses facultés créatrices. C'est mon excuse pour vous retenir si longtemps dans la période des débuts, et pour ainsi dire de l'enfance, alors que l'âge suivant nous offre une si riche floraison. Mais cette enfance est celle de la Grèce, et c'est encore un grand charme que de découvrir, sous la gaucherie de ses premiers essais, les qualités naissantes du génie le plus original et le plus libre qui fût jamais.

LES BRONZES DE TETI

ET

LE FER EN SARDAIGNE

I

A M. Georges Perrot, Directeur de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Marseille, 15 février 1885.

Monsieur,

Vous voulez bien donner asile dans votre *Revue* à la lettre que j'adressais en novembre dernier à M. le professeur Crespi à Cagliari. Cette lettre était destinée à paraître dans le *Bulletino archeologico de Sardaigne* (nouvelle série), où sa place était indiquée. Malheureusement cette Revue cesse de paraître.

Vous jugez convenable de faire précéder ma lettre de quelques détails, qui puissent mettre vos lecteurs au courant de la question ; les voici :

En avril 1884, M. Léon Gouin de Cagliari et moi avons publié dans la 3e série, t. Ier de la revue : *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, un mémoire intitulé : *Essai sur les Nouragues et sur les Bronzes de Sardaigne*.

Dans ce travail, étudiant d'une manière générale la topographie des nouragues de la Sardaigne, nous avons essayé d'établir à quelle fin ils ont été construits, et à quel peuple ils doivent leur origine.

Cet examen nous a conduit à l'hypothèse d'un peuple envahisseur abordant en Sardaigne par l'Ouest, peuple de pasteurs, s'élevant graduellement sur les plateaux du centre de l'île, s'y établissant, refoulant devant lui les peuplades primitives et les enfermant dans les hautes montagnes de la partie orientale au moyen d'un cercle de nuragues. Ces monuments servant de tours de signaux, des feux allumés au sommet annonçaient les retours offensifs des habitants primitifs, les razzia qu'ils se préparaient à

opérer sur les plateaux; en même temps, c'étaient des lieux de refuge momentanés.

Nous avons signalé en particulier la localité de *Teti Abini* avec son nouragne s'éloignant de la ligne stratégique, placé en avant sur la route qui permettait aux habitants de descendre sur le plateau. Ce point, planté en pays ennemi, nous a paru une sentinelle avancée, qui aurait été chargée de donner l'alarme à tous les habitants des plateaux.

Le nom même de la localité, la *Ville de la Vedette* (sa Bidda de sa Bade), nous a paru confirmer notre hypothèse sur la destination des nouragues.

Dans cette localité d'*Abini*, les fouilles ont amené la découverte dans le nouragne d'un caveau soigneusement caché, contenant une quantité d'épées, d'instruments et de statuettes en bronze. Ces objets avaient été plantés dans des socles en pierre; puis on les avait arrachés violemment en les brisant.

Nous avons cherché quelle pouvait être la signification de ces étranges statuettes; elles ont la main droite tendue en avant et de dimension plus forte que ne le voudrait la proportion normale des parties du corps; les yeux sont énormes; il y en a quelquefois quatre et jusqu'à six.

Nous avons pensé que ces armes et ces statues étaient des monuments commémoratifs soit de traités de paix, soit de chasses fructueuses, et nous avons vu dans ces statuettes, ayant toutes le même caractère et les armes au repos, une signification à la fois pacifique, par la grandeur de la main tendue, et une indication de vigilance. Dans la « ville de la védette », le symbole signifiait: « Je fais la paix, mais prenez garde, je suis armé, je veille. »

Vous avez publié dans votre *Revue* du mois de janvier 1885 (p. 64-68) une note sur les débris de poteries trouvées à Abini autour des nouragues. Ces poteries indiquent par leur travail, leur couleur et la nature de la pâte un travail très ancien, très primitif. Rien ne permet d'y trouver l'influence d'une civilisation étrangère plus avancée, ces poteries ne ressemblant qu'à celles des cavernes de Sardaigne de l'âge de la pierre.

M. le professeur Pais a publié dans le *Bulletino sardo,* 2e série, année I, 1884, une suite d'articles dans lesquels il s'attache à démontrer qu'Abini a été un sanctuaire et que les statuettes sont en acte d'adoration. Il cherche, en s'appuyant sur une savante étude des auteurs anciens, à prouver que les statuettes sont des ex-voto de soldats sardes au retour d'expéditions lointaines, qu'ils avaient faites en qualité de mercenaires, ce qui conduirait à penser qu'elles sont d'un âge historique.

Pour appuyer sa thèse, il assimile ce dépôt d'Abini à celui découvert à Foraxi. Ce dernier, véritable cachette ou atelier de fondeur, contenait dans un creuset des iustruments en bronze plus ou moins brisés, une fibule de forme romaine, du minerai d'étain et des instruments en fer, pas de statues. Malheureusement pour M. Pais, il est aujourd'hui prouvé, lui-même l'a à peu près reconnu, que le fer manque absolument à Abini. Dès lors, les trouvailles d'Abini et de Foraxi ne sont point contemporaines, et la thèse de M. Pais pèche par sa base. M. Crespi, interpellé sur la question, de la présence du fer à Abini, lui qui seul a visité la localité, doit publier dans le *Bulletino* une lettre qu'il adresse à M. L. Gouin. Ne pouvant affirmer qu'il a trouvé du fer à Abini, il a essayé de soutenir qu'il y avait du fer oligiste (minerai), ou une matte ferrugineuse. En fait, le prétendu fer est simplement un morceau de trachyte recouvert de cristaux de fer comme les terrains volcaniques en fournissent fréquemment; c'est une matte de cuivre ferrugineuse.

La discussion entre M. Pais et nous roule donc sur ce point: Qu'étaient les statues d'Abini? Abini, qui est pour nous d'un âge du bronze pur, est-il contemporain de Foraxi, qui est seul de l'âge du fer?

Veuillez excuser la longueur de ces détails qui aideront à comprendre ma lettre à M. Crespi.

Agréez l'assurance de ma considération.

ALPH. BAUX.

II

A M. le Professeur Vincenzo Crespi, de Cagliari.

Marseille, 28 novembre 1884.

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'envoyer la lettre que vous avez adressée à notre ami commun, M. Léon Gouin, relativement aux bronzes de Sardaigne; je tiens à vous en remercier; je l'ai lue avec l'intérêt qu'elle mérite.

M. Gouin et moi ne sommes pas des savants; nous n'en avons pas la prétention, nous sommes des gens d'affaires passionnés pour l'archéologie, et en particulier pour l'archéologie de Sardaigne.

En publiant notre modeste travail, nous n'avons pas eu l'ambition d'instruire le public, mais de pousser à de nouvelles recherches et à de nouvelles études, en disant simplement ce que nous avons vu et les réflexions nées dans notre esprit à la suite de nos études.

A ce titre nous pouvions espérer des encouragements et tout au moins un accueil sympathique de la part de nos maîtres en archéologie.

Vous seul avez paru accorder quelque attention à notre travail; je tiens à vous en remercier et je vous demande la permission de vous adresser les réflexions qui m'ont été inspirées par votre lettre; je les soumets à votre bienveillante attention.

Nous sommes d'accord sur ce point que les fouilles faites à Abini offrent peu de garanties dans l'exactitude des détails; mais il n'en est pas de même de celles faites à Interroga par l'agent de M. Gouin; il est intelligent; je l'ai vu à l'œuvre; il a ce qu'il faut pour bien diriger des fouilles. Or, le résultat de ses fouilles à Interroga est si important qu'il serait regrettable de ne pas en tenir compte. Ces fouilles ont démontré :

1° L'existence de centres d'habitations autour des nouragues, prouvée par d'abondants dépôts de débris de poterie mêlés de bronze et de très nombreux ossements, débris de cuisine, traces évidentes d'un long séjour des habitants.

2° Que ces habitations sont contemporaines des nouragues, ce qui est prouvé par ce fait que ces poteries, ces bronzes trouvés à Interroga, sont identiques à ceux des nouragues voisins.

Voici, pour moi, deux faits hors de doute, pourquoi ne pas en tenir compte?

Quant au fer, vous savez comme moi qu'il n'existe absolument pas à Abini.

On semble ne pas avoir compris l'importance capitale qui se rattache à la présence ou à l'absence du fer à Abini.

Or, après avoir affirmé sa présence à Abini, on l'a transformé d'abord en fer oligiste afin de ne pas contredire trop ouvertement une affirmation trop légère, et enfin on arrive à votre version plus probable, à une matte de cuivre ferrugineuse, et il faut reconnaître que l'on s'est trompé. Dès lors les conséquences de ce fait sont la destruction de l'hypothèse qu'Abini et Foraxi sont des dépôts contemporains. Quant à moi j'ai eu l'avantage de voir chez M. le professeur Vivanet sa collection d'Abini; je l'ai examinée très attentivement; je n'y ai vu ni fer ni cassitérite, ni ambre.

Il ne reste donc plus en faveur de l'hypothèse que la question de la présence de l'ambre et de la cassitérite.

Comme je l'ai dit, je ne les ai pas trouvées dans la collection Vivanet. C'était un point trop intéressant pour qu'il ne me l'eut pas signalé et que je ne l'aie pas constaté.

Votre lettre est peu affirmative sur ce point; vous paraissez hésiter. L'ambre semble avoir été trouvé en certaine quantité. Était-ce bien l'ambre, l'encens ou toute autre résine? vous hésitez, je le comprends. L'ambre a pu certainement être transporté aussi bien que la cassitérite; mais les témoignages de leur présence à Abini me paraissent bien incertains; j'hésite à croire; ce point me paraît douteux. Il en est tout autrement pour Foraxi qui, pour moi, est d'une époque plus récente.

Contrairement à ce que vous pensez, je suis moins convaincu que jamais que ces statues d'Abini représentent un acte d'adoration. Répéter souvent une opinion n'est pas un argument sérieux,

il faut plus que cela. Voyons ce que vaut l'argument qui s'appuie sur les monuments anciens pour prouver que l'acte d'adoration s'y formule par les mains tendues, présentées à la divinité.

Ouvrons le bel ouvrage de M. Perrot sur l'art ancien, volume de l'Égypte :

Page 67. Proscynème à Apis. Le principal personnage tend *les deux* mains en l'air.

P. 127. Karnac. Seti frappe des prisonniers qui demandent grâce en tendant les *deux* mains.

P. 144. Stèle de Nepher Oun. Le principal personnage présente *les deux* mains.

P. 307. Stèle de Boulac
P. 232. Stèle de Pinashsi } toujours *les deux* mains.
P. 789. Portrait d'une reine

Mais voici autre chose :

P. 45. Amenophis présenté par Fré à Amon-Ra. Les deux divinités placées en face l'une de l'autre se présentent mutuellement la main, une *seule main*. Ce geste entre deux divinités ne peut donc pas être un geste d'adoration, mais plutôt comme une salutation.

Je me crois donc autorisé d'après cela à penser que dans ces peintures anciennes, l'acte d'adoration se traduit par les *deux* mains tendues, et non pas par *une seule*.

Or, à Abini les statues tendent une seule main, la main droite. Pourquoi cette main est-elle d'une grandeur disproportionnée? Pourquoi l'autre main tient-elle une arme offensive ou défensive? Pourquoi ces guerriers dont les yeux sont démesurés comme la main? Pourquoi ont-ils quatre et même six yeux?

Pourquoi ces guerriers tendant l'arc, présentant le bouclier sans avancer la main? Pourquoi cette quantité d'épées dont quelques-unes surmontées de trophées de chasse?

A toutes ces questions, se borner à répondre : acte d'adoration, ne peut me satisfaire.

Dans une question aussi délicate que celle que nous posent les statues d'Abini, ne s'attacher qu'à un seul détail de la statue

et négliger tous les autres aussi importants, ne me paraît point être la marque d'un véritable esprit critique. En réalité, il faut prendre ces statues pour ce qu'elles sont, essayer de comprendre leur destination par les détails qu'elles présentent, mais ne pas chercher dans l'accumulation des textes anciens ce qu'ils ne peuvent pas nous apprendre.

Une dernière remarque. Si vous examinez les figures égyptiennes citées plus haut, vous remarquerez que les deux bras des personnages, entièrement détachés du corps, se projettent en l'air, les mains à la hauteur du front. Dans les statues d'Abini, le bras reste soudé au corps, c'est l'avant-bras seul qui s'en détache, la main reste à la hauteur de la poitrine. Si les statues d'Abini ne représentent pas un acte d'adoration, l'idée d'Abini *sanctuaire* tombe d'elle-même. Vous le voyez, je suis loin d'être convaincu.

Il reste la question d'Abini fonderie.

Dans l'essai publié par nous, vous remarquerez que nous avons cherché à établir quel pouvait avoir été le premier but, la première pensée des constructeurs de nouragues; nous avons cru l'avoir trouvé dans la nécessité de la défense, les nouragues servant primitivement de tours à signaux et de refuge; mais nous avons admis la modification de la destination première dans la suite des temps et, suivant certaines circonstances locales, transformant certains nouragues en centres politiques ou même religieux.

Nous avons admis certains bronzes, tels que les statues et les épées d'un travail grossier, d'un métal impur, comme pouvant être le produit d'une industrie locale. L'ouvrier qui a fondu ces bronzes n'est évidemment pas celui qui a, pour ainsi dire, laminé les bandes de cuivre pur qui liaient les épées.

Dès lors, je ne repousse pas l'idée d'une fonderie à Abini; on a pu y fondre des bronzes comme on a pu y fabriquer des poteries. Je suis d'autant plus disposé à admettre qu'on a fondu à Abini que l'examen attentif de la substance noire me démontre qu'elle n'est ni un lignite, ni un bitume, mais certainement une matière fondue par le feu. On a dû fondre à Abini, sans que l'on

puisse qualifier cette localité de fonderie. Il en est autrement de Foraxi, où l'on n'a rien trouvé jusqu'à présent qui ne puisse provenir d'un atelier de fondeur.

En examinant avec soin la substance noire qui couvrait le caveau d'Abini, on constate qu'une partie est vitrifiée, semblable à de l'obsidienne; c'est évidemment de la silice fondue par un feu violent; elle contient des vides comme ceux produits par l'air dans les scories et les laves, et des grains de silice incomplètement fondus. Entre ces couches formées par la vitrification se trouvent des parties brunes et ternes, un peu friables, qui semblent être des parties calcaires converties en chaux. L'examen de la localité pourrait seul donner une solution complète de la question. Sommes-nous réellement en présence d'un résidu de fusion, laitier ou scorie d'une nature particulière? ou la substance noire pourrait-elle être le résultat de la fusion d'une couche de sable étendue sur le caveau par un bûcher allumé au-dessus?

En résumé, vous le voyez, Monsieur, le travail publié sur Abini dans le *Bulletin archéologique* ne m'a nullement converti; j'y ai trouvé une grande richesse d'érudition, mais insuffisance d'observation. J'admire cette érudition, mais ce n'est pas dans les auteurs anciens qu'il faut étudier les antiquités de la Sardaigne; c'est sur place qu'il faut apprendre à lire dans ces monuments précieux d'une civilisation éteinte. Il faut le faire avec un véritable esprit critique, en se méfiant des appréciations faites à la légère et sans se laisser entraîner par l'imagination.

Plus heureux que moi, vous êtes à portée pour étudier plus que je n'ai pu le faire; mais, de loin, je suivrai avec un bien vif intérêt le résultat des recherches sérieuses.

Excusez la longueur de cette lettre et agréez mes salutations distinguées,

ALPH. BAUX.

Il va sans dire qu'en faisant mention dans notre essai de la découverte de C. Forte nous n'avons jamais pensé qu'elle pût être de l'époque des nouragues; il vous suffira pour vous en convaincre de relire le IIIe paragraphe de la page 203 de notre mémoire.

DEUX NOUVELLES INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES
DE SIDON

J'ai publié dans le *Catalogue sommaire* des objets provenant de ma mission de 1881, sous le n° 14 de la section II [1], un fragment d'inscription phénicienne que j'avais remarqué dans la collection de M. Pérétié, à Beyrouth, et dont j'avais rapporté une photographie. Ce fragment avait été trouvé à Sidon, plusieurs années auparavant.

C'est un gros bloc de calcaire poreux, dont je ne puis malheureusement pas donner les dimensions, parce que les cotes inscrites sur la photographie ont été oblitérées dans les manipulations qu'elle a dû subir pour être transformée en gravure héliographique. Les caractères, grands et profonds, sont répartis en deux lignes, dont nous devons avoir seulement le commencement, à en juger par le vide qui précède la première lettre de la première ligne. Le reste a disparu, la pierre originelle ayant dû être débitée en moellons.

Plusieurs caractères affectent, il faut l'avouer, une forme singulière, qui ne laissera pas de surprendre les épigraphistes sé-

1. *Rapports sur une mission en Palestine et en Phénicie, entreprise en 1881*; V^e rapport. (*Archives des miss. scient. et litt.*, t. XI, p. 228, et pl. V, A.)

mitiques et qui pourrait, *a priori*, éveiller quelques soupçons sur l'authenticité de ce débris. Cependant l'on aurait tort, je crois, de s'arrêter à cette première impression. Abstraction faite de toute autre considération, l'on ne voit pas ce qu'aurait gagné un faussaire à graver péniblement sur une matière ingrate quelques lettres phéniciennes qui ne prétendent même pas former un sens complet.

Le troisième caractère de la première ligne est difficile à identifier. Il est suivi d'un petit trait appartenant à une quatrième lettre disparue dans le dépècement du bloc.

Le déchiffrement donne :

..... ??לא
..... בתיש

Il serait téméraire d'essayer de tirer quelque chose d'un si mince lambeau d'inscription. Tout au plus, peut-on supposer, d'après le *lamed* initial (= *à*), qu'il s'agissait d'une dédicace.

Je ne serais pas revenu sur ce fragment, si je n'avais pas eu à lui comparer un autre fragment découvert depuis, et qui me semble présenter avec lui de frappantes affinités.

Ce nouveau fragment provient également de Sidon, ou plutôt des environs immédiats de la ville. Il a été publié par M. Schrœder, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenlaendischen Gesellschaft*[1], avec un dessin que je reproduis ici en fac-similé.

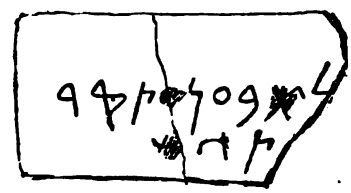

C'est le 12 novembre 1883, qu'on a montré ce fragment à M. Schrœder, dans le village de Maghdoûché, situé sur une hauteur, à environ trois quarts d'heure de marche dans le sud de Saïda. D'après le dire des habitants, il aurait été trouvé, une di-

1. XXXVIII, Heft IV, Tafel II, 6, et p. 533.

zaine de jours auparavant, dans une des citernes creusées dans le roc, à une centaine de pas au nord de la vieille grotte phénicienne transformée en chapelle de la Vierge, sous le vocable de *Seyidet el-Mantara*[1].

D'après la description de M. Schrœder, c'est un bloc calcaire grossièrement taillé, mesurant $1^m \times 0^m,56$, sur $0^m,30$ d'épaisseur; il est brisé en deux morceaux. Il porte une inscription phénicienne de deux lignes, incomplète à droite et dont, par conséquent, le commencement manque. Les caractères sont grands, mais assez difficiles à déchiffrer sur l'original, la surface de la pierre ayant beaucoup souffert de l'humidité. M. Schrœder les transcrit ainsi :

. . . . ליגבעג ? תקר
. . . . . תיש

Il ajoute qu'on pourrait admettre aussi que ce qu'il a pris pour deux lettres : יג, après le *lamed*, ne fût qu'une lettre, un *çadé*; l'on aurait alors le mot צבען, qu'il compare au nom propre biblique צבעון, *Çibeon*. Quant à la quatrième avant-dernière lettre, presque entièrement enlevée par la cassure, ce devait être un *aïn*. M. Schrœder s'abstient, d'ailleurs, sagement, d'interpréter ce texte mutilé et douteux.

Le fragment de la collection Pérétié me paraît devoir être rapproché de celui-ci à divers égards. Même provenance, même matière, mêmes proportions massives, même grandeur de caractères, et enfin même teneur, au moins en partie.

Ce dernier point est très remarquable. Le fragment de M. Schrœder se termine par un groupe de lettres énigmatiques : תיש, qui sont la fin de l'inscription. Or, nous retrouvons ce groupe identique à la seconde ligne du fragment de M. Pérétié. Un tel accord ne saurait être que difficilement l'effet du hasard.

1. Voir, sur les restes intéressants de cette localité antique, E. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 517 et sq. On avait parlé à M. Renan de l'existence d'inscriptions à Maghdoûchè, mais cette indication ne se confirma pas. Ces bruits reposaient peut-être sur la découverte du fragment passé depuis dans la collection de M. Pérétié.

Les deux inscriptions paraissent se compléter l'une et l'autre; en les combinant, l'on voit qu'il ne doit manquer à celle de M. Schrœder qu'une lettre à la seconde ligne, avant le ת : probablement un ב. Les deux inscriptions débutaient l'une et l'autre par le *lamed*, de la dédicace : *à*; l'accord cesse avec la lettre suivante ou, du moins, il paraît cesser, car le caractère fruste pris par M. Schrœder pour un *çadé*, ou pour le groupe יג, pourrait être un *aleph*, comme dans l'inscription de M. Pérétié. Quant au *beth* certain qui le suit, il est difficile, je le reconnais, de s'appuyer, pour prêter la même valeur au caractère embarrassant qui lui correspond dans l'inscription de M. Pérétié; de plus, dans cette dernière inscription, le quatrième caractère, presque entièrement disparu, ne devait pas être un *aïn*, à en juger par le trait qui en reste.

Je conclus de ce rapprochement que nous avons affaire à deux dédicaces qui se faisaient pendant, dont le début pouvait être différent, mais dont la fin était identique. En empruntant à l'inscription de M. Pérétié, les éléments et les indications qui manquent à celles de M. Schrœder, l'on obtiendrait pour celle-ci la restitution suivante :

ד ? ?
לאבענעתקר
[ב]תיש

Bien que cette transcription offre une base plus large à la discussion, je n'ose pas non plus m'engager dans la voie des conjectures. Ces treize lettres peuvent se couper de bien des façons :

לאב ען עת קרב תיש (?רבת .p.-ê)
לאבען עתק רב תיש etc., etc., etc.

Il se pourrait aussi que תיש fût la fin d'un nom grec terminé en αιος (cf. Πτολεμαῖος, transcrit dans une inscription phénicienne de Cypre par פתלמיש [1]), ou même en τιος, τεος, τεας, τας, θεος, θεας, θυας, θης, etc.

CLERMONT-GANNEAU.

1. A Lapithos (*Corp. inscr. sem.*, n° 95), à côté de פתלמיס (*id.*, n° 93).

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE
(*Suite*[1])

VI

ANNEAU SIGILLAIRE DE TRASILDUS

Parmi les bijoux compris dans la belle collection léguée à l'État par M. le baron Davilliers, et actuellement exposée au Musée du Louvre, se trouve la bague reproduite en tête de cette notice.

Elle est en or fin et d'une conservation parfaite; elle a 16 millimètres d'ouverture, et, au pourtour, une épaisseur de 3 millimètres. Elle est ornée d'un chaton carré, de 9 millimètres de côté, dans lequel pénètrent les branches de l'anneau ; aux deux points de jonction, trois globules ou cabochons également en or, disposés en feuilles de trèfle, qui, ainsi que nous l'avons fait observer dans nos précédentes études, sont une des marques distinctives de la fabrique mérovingienne [2].

Au centre du chaton, est assez inhabilement gravé en creux un oiseau vu de trois quarts, et tourné à droite [3]. En deux lignes, accostant cet oiseau, se lit le nom du propriétaire du bijou, précédé d'une petite croix grecque :

+ TRA — ∞ ILVI

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141-146 ; t. II, p. 1-6, 193-196, 257-259 ; année 1885, t. I, p. 168.
2. Voir nos Études nos III et IV ; in *Rev. archéol.*, année 1884, t. II, p. 194 et 258.
3. La queue en éventail de cet oiseau donnerait à penser que c'est un paon,

TRASILDI, avec un A non barré, un S couché, et un D triangulaire en forme de delta renversé.

D'après le génitif *Trasildi*, il y a un sujet sous-entendu, tel que *signum* ou *sigillum*.

Nous n'avons pas d'exemple du nom de *Trasildus*, que nous puissions citer ici ; mais nous connaissons un certain nombre de vocables, comme *Trasilane*, affranchie par le testament d'Erminetrudis [1] ; *Trasibrictus*, témoin au testament d'Irmina, abbesse d'Oereen (province de Trèves) [2] ; et *Trasimirus*, personnage laïque, qualifié *procer*, et assistant au XIIIe concile de Tolède, tenu en l'an 681 [3]. Ces vocables sont formés sur un thème qui leur est commun avec *Trasildus* [4].

VII

ANNEAU SIGILLAIRE DE LA COLLECTION DE FEU LE BARON DAVILLIERS

Ce bijou inédit fait partie, comme le précédent, de la collection léguée par M. le baron Davilliers au musée du Louvre.

Il est en or pur, très bien conservé ; il a 18 millimètres d'ouverture ; le pourtour a 3 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme ovale et ménagé à même le métal a 17 millimètres dans sa longueur sur 10 millim. de hauteur au

si l'absence d'aigrette ne devait faire écarter cette idée. Il est peut-être plus vraisemblable qu'on a voulu figurer un coq ; mais l'absence de crête est une objection à cette explication.

1. Ann. 700 ; dans Pardessus, *Diplômes et Chartes*, t. II, p. 258.

2. Ann. 698 ; *ibid.*, p. 252. Les chartes attribuées à Irmina sont généralement regardées comme fausses ou gravement interpolées ; mais elles sont anciennes et conservent une certaine valeur.

3. Dans Ph. Labbe, *Collect. maxim. concilior.*, t. VI, p. 1270.

4. On peut encore rapprocher de ce mot les suivants : *Trasamundus* ou *Trasemundus*, roi des Vandales (496-523), et les noms de trois monnayers de la période gallo-franque : *Trasemundus*, *Trasoaldus* et *Tradulfus*. Cf. Anat. de Barthélemy, *Liste des Monnayers*, etc. ; in *Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, année 1881.

centre, et présente, gravés en creux sur deux lignes, les caractères suivants :

SƎƎ
SIX

Les 2e et 3e lettres de la première ligne sont, je crois, inscrites dans le sens rétrograde et doivent être lues SFE : au commencement de la deuxième ligne, il y a un caractère de forme étrange et dont la signification est difficile à déterminer [1]. Nous sommes porté à penser que le graveur l'a exécuté avec l'intention de lui donner une double valeur : 1° celle d'un L dont la barre inférieure se prolongerait obliquement au-dessous de la portée, comme cela se voit fréquemment dans les inscriptions du Bas-Empire et de la période gallo-franque ; 2° la valeur d'un C semblable à un V très ouvert et renversé <, ainsi qu'on le rencontre parfois dans des légendes de monnaies de la première race [2]. Les deux dernières lettres sont un I et un S.

Dans cet ordre d'idées et sauf meilleur avis, je proposerais la leçon suivante :

S (*Signum* ou *Sigillum*) FELICIS.

J'ai à peine besoin de rappeler que le vocable de Félix était fort répandu dans tout l'Occident et particulièrement en Gaule, et qu'il y eut, à l'époque mérovingienne, un grand nombre de saints et de personnages célèbres de ce nom [3].

M. Deloche.

1. On serait, à première vue, tenté de considérer ce caractère comme un X ; mais d'une part, il s'éloigne beaucoup de la forme de cette lettre, et d'autre part, le graveur ayant tout l'espace nécessaire pour figurer un X ordinaire, on ne s'expliquerait pas qu'il lui eût donné une forme aussi bizarre, tandis que le besoin de symétrie a pu l'engager à user de ce procédé pour avoir le même nombre de lettres sur les deux lignes de l'inscription.

2. Voir notamment nos *Études sur des Monn. mérov. inédites*, n° V ; in *Rev. num.*, 3e série, t. II, p. 303.

3. Nous citerons : 1° Saint Félix, évêque de Trèves, mort en 400 (*Bolland. Acta SS.*, mens. mart., t. III, p. 621) ; saint Félix, prêtre, au VIe siècle (Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, VI, II, p. 670) ; et saint Félix en Gaule, au VIIe siècle (*Bolland. Acta SS.*, mens. octobr., t. VIII, p. 359) ; 2° Félix de Narbonne, patrice et préfet du prétoire, troisième tiers du Ve siècle (*Hist. littér. de la France*, t. II, p. 658) ; le poète africain Félix, fin du VIe siècle (Ebert, *Geschichte. Liter. Mittel.*, t. I, p. 410) ; Félix, célèbre rhéteur de Clermont-Ferrand, en 534 (*Hist. littér. de la France*, t. III, p. 173) ; Félix, évêque d'Urgel, en 783, *ibid.*, t. IV, p. 428.

NÉCROLOGIE

LE COMTE ALEXIS OUVAROV

L'archéologie a fait récemment une perte irréparable dans la personne du comte Alexis Ouvarov. Il avait soixante ans à peine, et malgré l'affaiblissement de sa santé dans ces dernières années, ses amis se plaisaient à croire qu'il pourrait rendre encore de longs services à la science dont il avait été depuis sa jeunesse le Mécène libéral et l'infatigable propagateur. Le comte Alexis Sergievitch portait un nom plusieurs fois illustré dans les annales de son pays; sa famille était d'origine tatare; son père, Serge Simonovitch, avait été, de 1833 à 1848, ministre de l'instruction publique. Président pendant de longues années de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, il a écrit dans notre langue un *Essai sur les mystères d'Eleusis* (1812), un recueil d'*Esquisses politiques et littéraires*, publiées à Paris en 1848. Le jeune comte eût pu faire une brillante carrière dans la diplomatie ou dans l'administration; mais les études archéologiques s'emparèrent de lui au sortir même de l'Université, et il n'eut qu'une ambition, celle de leur consacrer les loisirs que lui assurait une fortune indépendante. Secrétaire d'ambassade à Naples, il s'absorba dans l'étude des antiquités classiques; attaché au comte Perovsky, gouverneur d'Orenbourg, il profita de son séjour dans la Russie méridionale pour entreprendre des fouilles et des explorations auxquelles personne n'avait encore songé jusqu'à lui. Un instant il eut l'idée de se consacrer à l'enseignement de l'histoire dans une chaire d'Université; mais il comprit qu'il servirait mieux la science en conservant une liberté absolue, et il se livra tout entier à ses études, à ses fouilles, à ses voyages. En 1846, il avait été l'un des fondateurs et l'un des membres les plus actifs de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg. En 1864 il fonda celle de Moscou, il en fut l'âme et la vie; il mit à son service son activité et sa fortune. « Peu de Sociétés peuvent se vanter d'avoir eu un pareil président, dit l'un de ses confrères russes dans une notice que j'ai sous les yeux. » Mais cette fondation ne suffisait pas à l'inquiète ardeur du comte Ouvarov; les Sociétés savantes, si nombreuses chez nous, sont rares dans la province russe, et cette province possède des richesses inconnues en antiquités scythes, grecques, byzantines, slaves, tatares, finnoises. Toutes les races qui ont passé dans ces

vastes plaines y ont laissé quelque trace de leur vie historique. Le comte Ouvarov eut l'idée de créer des congrès périodiques qui se rassembleraient tous les trois ans dans les villes principales. A partir de 1869, ces congrès se sont succédé régulièrement et ont eu lieu tour à tour à Moscou, à Saint-Pétersbourg, à Kiev, à Kazan, à Tiflis, à Odessa. Tous ont été, sauf le dernier, présidé par le comte Ouvarov; j'ai eu l'occasion d'assister à celui de Kiev comme délégué du ministère de l'instruction publique; rien ne saurait donner une idée de l'entrain avec lequel le comte provoquait les discussions, du tact avec lequel il les dirigeait, de l'activité juvénile avec laquelle il organisait les fouilles et les excursions. Aucun coin de la Russie n'avait échappé à ses recherches; il se vantait d'avoir fouillé personnellement plus de douze mille *tumuli*. C'est à lui qu'appartient également l'idée de créer un musée historique à Moscou. Le travail qu'il s'imposa pour mener à bien cette création contribua, disent ses amis, à ébranler sa santé. Il dut aller passer à Rome l'hiver de 1884 et il ne joua qu'un rôle secondaire au congrès d'Odessa; mais l'œuvre était fondée; elle survivra au comte Ouvarov et suffirait, à défaut d'autres titres, à conserver son nom. Comme archéologue, le comte était un des hommes les plus érudits qu'il m'ait été donné de rencontrer; rien ne lui échappait, depuis les périodes les plus reculées des âges préhistoriques, jusqu'aux productions les plus récentes des siècles antérieurs à Pierre le Grand, dont le règne marque pour les Russes la fin de leur moyen âge. Ses publications sont considérables; il avait commencé une *Archéologie de la Russie*, dont il n'a rédigé que l'âge de pierre; il laisse en manuscrit une *Symbolique chrétienne* qui, nous l'espérons, ne tardera pas à être publiée. Outre un nombre considérable de mémoires édités par la Société archéologique de Moscou, ou par les congrès, il a publié des *Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale* (2 vol., Saint-Pétersbourg, 1851-56), une monographie considérable sur *les Mériens*, d'après les fouilles des tumuli (traduit en français par M. Malaqué, Saint-Pétersbourg, 1875). Il serait vivement à désirer que ses héritiers publient une édition complète de ses mémoires, analogue à celle qui a été donnée récemment des œuvres de Longpérier.

LOUIS LÉGER.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1885

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats à la place de membre libre, laissée vacante par la mort de M. Baudry. Ces candidats sont au nombre de sept : MM. Benlœw, Castan, de Mas Latrie, Ménant, de Ponton d'Amécourt, C. Port et Saglio. Julien HAVET.

SÉANCE DU 6 MARS 1885

L'Académie procède à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Frédéric Baudry, décédé. MM. Benlœw et Castan ayant fait connaître leur désistement, le nombre des candidats est réduit à cinq. Deux tours de scrutin ont lieu et donnent le résultat suivant :

M. de Mas Latrie	15 voix.	23 voix.
M. Célestin Port.	8 —	2 —
M. Joachim Menant	7 —	6 —
M. Saglio.	6 —	7 —
M. de Ponton d'Amécourt.	2 —	» —
	38 voix.	38 voix.

M. de Mas Latrie est élu. L'élection sera soumise à l'approbation de M. le président de la République.

MM. Hauréau et Schefer sont élus membres de la commission chargée de vérifier l'état des publications de l'Académie.

M. Ravaisson continue la seconde lecture de son mémoire sur l'*Hercule* ἐπιτραπέζιος *de Lysippe.*

Ouvrages présentés : — par M. Schlumberger : Mordtmann (A.), *Constantinople au moyen âge* (plan dressé pour la Société de l'Orient latin) ; — par M. Bergaigne : Charencey (H. de), *Une légende cosmogonique; De la forme des mots dans la langue mâyâ ; la Tula Votanide ; Textes en langue tarasque ;* — par M. P.-Ch. Robert : Caron, *les Monnaies féodales françaises,* dernier fascicule ; — par M. Georges Perrot : Burckhardt (J.), *le Cicérone, guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie,* traduit par Aug. Gérard : première partie, *Art ancien ;* — par M. Renan : Clermont-Ganneau, *Matériaux inédits pour servir à l'histoire des croisades,* 5e fascicule.

(Extrait de la *Revue critique.*) Julien HAVET.

SÉANCE DU 13 MARS 1885

L'Académie reçoit ampliation d'un décret du président de la République, portant approbation de l'élection de M. de Mas Latrie à la place de membre

libre laissée vacante par la mort de M. Baudry. M. de Mas Latrie est introduit et prend place.

M. le Ministre de l'Instruction publique invite par lettres l'Académie à présenter des candidats pour les chaires de philologie latine et de langues et littératures de la Perse, actuellement vacantes au Collège de France. L'assemblée des professeurs du Collège de France a présenté, pour la chaire d'éloquence latine, en première ligne, M. Louis Havet, et en seconde ligne, M. Émile Chatelain ; pour la chaire de langues et littératures de la Perse, en première ligne, M. James Darmesteter, et en seconde ligne, M. Clément Huart. La question est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Ravaisson termine la seconde lecture de son mémoire sur l'*Hercule* ἐπιτραπέζιος *de Lysippe*. Puis il communique une notice sur un vase grec qui a fait partie de la collection Campana et qui appartient aujourd'hui au musée du Louvre. Ce vase est décoré de deux tableaux qui ont été expliqués jusqu'à présent comme représentant l'un la colère d'Achille, qu'Ulysse et Diomède s'efforcent de calmer, l'autre la Mort et le Sommeil transportant le corps de Memnon. Selon M. Ravaisson, Achille, dans le premier de ces tableaux, est habillé en femme ; dans le second, c'est encore lui que portent le Sommeil et la Mort : il pense donc que le tableau représente Achille à Scyros, au moment où cédant aux exhortations d'Ulysse et de Diomède, il va les suivre à Troie, et le second le même héros transporté, après sa mort, au séjour éternel. Ces deux tableaux, dit-il, offrent un exemple frappant de la pensée qu'il a souvent signalée comme présidant à la décoration des monuments funéraires et en particulier des vases qu'on déposait auprès des morts, celle de la vertu héroïque récompensée par la félicité éternelle et couronnée par l'apothéose.

L'Académie se forme en comité secret.

Ouvrages présentés : — par M. Desjardins : Mariette (Auguste), *Identification des dieux d'Hérodote avec les dieux égyptiens* (extrait de la *Revue archéologique*) ; — par M. Ravaisson : Uzielli, *Ricerche intorno a Lionardo da Vinci*, seconda serie (Rome, 1884) ; — par M. Bergaigne : Henry (Victor), *Trente Stances du Bhâmini-Vilâsa, accompagnées de fragments du commentaire de Manirâma* ; — par M. Sénart : Colinet, *la Théologie de la Bhagavad-Gîtâ* ; — par M. Bréal : Bréal (Michel) et Bailly (Anatole) : *Dictionnaire d'étymologie latine* ; — par M. Delisle : 1° Cuillemer, *Lettres de divers savants à l'abbé Cl. Nicaise* ; 2° *Anonyme de Cordoue, chronique rimée des derniers rois de Tolède*, etc., publiée par le P. J. Tailhan.

(*Extrait de la Revue critique.*) Julien Havet.

SÉANCE DU 20 MARS 1885

L'Académie procède aux scrutins pour la présentation des candidats aux deux chaires vacantes du Collège de France. Sont présentés : pour la chaire de philologie latine, en première ligne M. Louis Havet, en seconde ligne M. Émile Châtelain ; pour la chaire de langues et littératures de la Perse, en première ligne M. James Darmesteter, en seconde ligne M. Clément Huart.

M. Julien Havet communique une notice sur l'emploi de la formule *rex Fran-*

corum vir inluster, dans les diplômes royaux. On lit dans les traités de diplomatie que les souverains mérovingiens ajoutaient à leur titre de roi celui de *vir inluster* (pour *illustris*) ; qu'ils avaient emprunté ce titre aux grands dignitaires de l'empire romain, et qu'ils entendaient, en le prenant, rappeler la dignité consulaire jadis conférée à Clovis par l'empereur Anastase. Dans les éditions des diplômes mérovingiens, qui ont été données à plusieurs reprises depuis un siècle, on lit en effet en tête de la plupart des actes : *N. rex Francorum vir inluster*. Mais, si l'on se reporte aux originaux, on trouve, au lieu de ces deux mots, une abréviation : *v. inl.* Il n'y a pas un seul acte royal original et authentique, de l'époque mérovingienne, où l'on lise en toutes lettres *vir inluster*; mais il y en a un assez bon nombre où l'on lit expressément *viris inlustribus*, formule d'adresse par laquelle le roi désignait les fonctionnaires chargés de l'exécution du diplôme. L'analogie commande de lire ainsi l'abréviation *v. inl.;* il serait étrange que les rois mérovingiens eussent pris pour eux le même titre qu'ils donnaient aux fonctionnaires de leurs subordonnés et d'ailleurs le titre de *vir inluster* ou *illustris*, qui appartenait sous l'empire à un grand nombre de fonctionnaires divers, était au-dessous de la dignité d'un roi. Les éditeurs des diplômes se sont donc trompés, quand ils ont lu dans les actes mérovingiens *vir inluster*, et il faut rétablir uniformément dans tous ces textes *viris inlustribus*.

Il y a eu un temps où le titre de *vir inluster* a été associé à celui des rois, mais ce n'est pas sous la première race, c'est au commencement de la seconde. Les maires du palais, sous les Mérovingiens, portaient, en qualité de fonctionnaires, le titre de *vir inluster;* l'accroissement de la puissance des maires du palais, à la fin de la première race, accrut l'importance de ce qui devint peu à peu le monopole de ces hauts fonctionnaires. Quand Pépin devint roi, il ne renonça pas à cette qualification honorifique, qui avait été l'expression de son rang quasi-royal. A partir de son avènement, on trouve dans les diplômes, en toutes lettres, *rex Francorum vir inluster*. Après lui, Carloman et Charlemagne firent usage de la même formule; mais Charlemagne l'abandonna au bout de quelques années de règne pour remplacer le titre de *vir inluster* par celui de *patricius Romanorum*. Le titre de *rex Francorum vir inluster* est donc carlovingien et non mérovingien ; il renferme une allusion, non à la dignité consulaire conférée à Clovis par l'empereur de Constantinople, mais à la dignité de maire du palais, revêtue par Pépin le Bref avant son avènement à la couronne.

M. Philippe Berger lit une note de M. de Vogüé sur une stèle nabatéenne récemment découverte, sur laquelle on voit des bustes sculptés et plusieurs inscriptions. M. de Vogüé examine et rectifie sur plusieurs points l'explication que des savants allemands ont donnée de ces inscriptions. Certains mots, qui se voient au-dessous des bustes, ont été expliqués comme faisant corps avec le texte principal ; il faut les lire à part et y reconnaître les noms des personnages représentés dans les sculptures. L'inscription principale se traduit ainsi :

« Ceci est la stèle qu'a érigée Hanâou, l'affranchi de Gadilou, fille de Begrath, mère d'Adramou le stratège et de Nequdou le..., fils d'Abdmalikou le stratège, dans le mois d'Iqar de l'année 410 suivant le comput des Romains, qui est l'année 24 de Dabêl le roi. »

Selon M. de Vogüé, le terme de comput des Romains désigne l'ère des Séleucides. Le monument est de l'an 99 de notre ère. Le synchronisme de l'an 410 des Séleucides avec l'an 24 de Dabêl confirme les conclusions auxquelles M. de Vogüé était arrivé antérieurement sur la chronologie des rois nabatéens.

M. Paul Meyer commence une communication sur deux ouvrages français du moyen âge, qui nous ont été conservés par un grand nombre de manuscrits, mais qui ont été peu étudiés jusqu'ici. L'un est une histoire générale de l'antiquité, l'autre une histoire de Jules César. Ils ne portent pas de nom d'auteur. On les a crus composés l'un et l'autre au XIVe siècle, et M. Meyer a longtemps partagé cette opinion; ses dernières recherches l'ont amené à reconnaître qu'il faut reculer cette date d'un siècle. Dans l'ouvrage sur l'histoire de l'antiquité, l'auteur anonyme nomme son seigneur, le châtelain de Lille, Roger : or, le seul seigneur auquel cette désignation puisse convenir est mort en 1230. Comme, d'autre part, il est fait mention de la mort de Philippe-Auguste, qui régna de 1180 à 1223, on voit que cet ouvrage doit avoir été écrit ou au moins commencé entre 1223 et 1230.

Ouvrages présentés : — par M. Desjardins : Lasteyrie (R. de), *Notice sur une croix du* XIIIe *siècle conservée à Gorre* (*Haute-Vienne*) (extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*) ; — par M. de Boislisle : Chamillart (Michel), contrôleur général des finances, etc., *Correspondance et papiers inédits*, publiés par l'abbé G. Esnault ; — par M. G. Perrot : 1° Lenormant (François), *Histoire ancienne de l'Orient*, t. IV, continuée par Babelon ; 2° Guhl et Koner, *La vie antique*, traduit par O. Riemann ; — par M. Bergaigne : Reynaud (P.), *La Rhétorique sanscrite* ; — par M. Delisle, de la part de M. Riant : *Archives de l'Orient latin*, t. II.

(*Extrait de la Revue critique.*) Julien HAVET.

SÉANCE DU 27 MARS

M. Paul Meyer continue sa communication sur deux ouvrages historiques français du moyen âge, dont l'un est une histoire de l'antiquité et l'autre une histoire de Jules César. L'histoire de l'antiquité a été écrite, comme M. Meyer l'a prouvé à la dernière séance, avant 1230, et dédiée au châtelain de Lille, Roger. C'est un ouvrage à demi populaire, destiné à être lu ou récité devant des auditoires composés d'hommes médiocrement instruits; on possède un autre échantillon du même genre littéraire dans les *Récits d'un ménestrel de Reims*, publié par M. de Wailly en 1876. L'auteur a débarrassé son récit des détails qui lui ont paru trop obscurs ou trop peu intéressants; il a intercalé, de temps à autre, des réflexions morales, en vers, tirées des événements racontés dans l'histoire. Mais, dans la plupart des manuscrits, on a supprimé ces vers, ce qui a changé notablement le caractère de l'ouvrage. Une autre modification grave a été faite vers le temps de Charles V : on a supprimé toute la partie du livre qui concerne l'histoire sainte, et l'on a substitué au récit de la guerre de Troie, traduit de l'ouvrage connu sous le nom de Darès, un récit beaucoup plus développé, tiré en majeure partie du poème français de Benoît de Sainte-More, avec quelques ad-

ditions originales qui témoignent que l'auteur de ce remaniement avait visité la Grèce.

M. Héron de Villefosse adresse à l'Académie une lettre dans laquelle il justifie, au moyen d'une inscription nouvellement découverte, la lecture adoptée dans un passage du dernier volume des œuvres de Borghesi, publiées par l'Académie.

M. Delaunay lit, au nom de M. Deloche, une notice sur un poids de cuivre conservé au musée royal d'antiquités de Bruxelles. Ce poids est en forme de disque, de 0m,047 de diamètre et 0m,019 de hauteur. La face supérieure est ornée de grénetis et de points diversement disposés. La tranche porte la légende : **RODULFUS NEGOTIENS**. Plusieurs archéologues et épigraphistes, consultés par M. Deloche, se sont accordés pour fixer avec lui la date de ce petit monument au xe siècle de notre ère. Il pèse exactement 327gr,10, ce qui se rapproche beaucoup du chiffre de 327gr,361 fixé par Letronne pour la livre romaine. Il y a donc là un argument en faveur de l'évaluation de Letronne. D'autre part, c'est une raison de plus de rejeter une hypothèse sans fondement de Benjamin Guérard, qui voulait qu'en 779, Charlemagne eût élevé d'un quart l'étalon légal de la livre pesant, conservé intact pendant toute la durée de l'antiquité et du moyen âge.

M. P.-Ch. Robert rappelle à l'Académie qu'elle a, l'an dernier, sur sa proposition, signalé au ministre de l'instruction publique, la nécessité d'arrêter par une loi la destruction des monuments antiques et des inscriptions qui abondent dans nos possessions d'Afrique. Il vient d'être informé par M. Julien Poinssot, représentant à Paris des sociétés archéologiques d'Oran et de Constantine, que les ruines de Seriana, à 8 kilomètres de cette dernière ville, viennent à leur tour d'être mises en exploitation régulière. Beaucoup d'inscriptions, dont plusieurs, à ce qu'on croit, n'avaient pas encore été copiées, ont disparu ; un fortin byzantin a seul résisté par sa masse. Parmi les pierres détruites, M. Poinssot signale un texte publié par M. Léon Renier, puis relevé de nouveau par Willmanns, et reproduit dans le t. VIII du *Corpus inscriptionum latinarum*. Ce texte mentionnait la patrie d'un vétéran qui se dit **DOMO LAMIGO** ; il avait, par conséquent, dit M. Robert, un intérêt ethnique réel. Des protestations ont eu lieu, mais on a considéré les ruines de Seriana comme n'ayant pas d'importance. On envisage trop souvent, en effet, les antiquités de notre terre d'Afrique au point de vue exclusif de l'art. Or, s'il convient, ajoute M. Robert, de ne conserver en France que les églises romanes ou gothiques d'un certain mérite architectural, il ne faut pas oublier que, dans notre colonie, l'inscription la plus modeste a parfois un intérêt capital au point de vue de l'histoire, de la géographie et de la connaissance des races diverses qui vivaient dans cette partie du monde romain ou qui peuplaient la *legio III Augusta* et ses cohortes auxiliaires.

Ouvrage présenté par M. Gaston Paris : Paris (Paulin), *Études sur François Ier, sa vie privée et son règne.*

(Extrait de la *Revue critique*.) JULIEN HAVET.

SÉANCE DU 1er AVRIL 1885

Une lettre de M. Le Blant, directeur de l'école française de Rome, contient diverses nouvelles archéologiques. On continue de découvrir de beaux sarcophages sculptés dans la partie des terrains de la villa Bonaparte qui répond à la région appelée par Pline *conditorium hortorum Sallustianorum*. A Cività Lavinia, on a trouvé deux curieuses petites figurines de terre cuite, de 0m,20 et 0m,15 de hauteur, qui représentent chacune un corps humain, sans tête, sans bras et sans jambes, à la hauteur de la poitrine est une large ouverture, et l'on voit les poumons et le cœur grossièrement figurés. On pense que ce sont des ex-votos. Près de la basilique de Sainte-Agnès, on a mis au jour une inscription grecque qui se lit ainsi : Σπίνθηρος Τυανέος ἐπιτάφιος ὃν κατέθηκεν αὐτῷ ὁ θρεψάμενος καὶ τὸ ἐπίγραμμα ἐχάραξε.

M. Castan, correspondant de l'Académie à Besançon, lit un mémoire intitulé : *Capitole de Carthage ;* c'est un chapitre détaché d'un travail d'ensemble sur les capitoles de l'empire romain, dont l'auteur a été amené à s'occuper à l'occasion du capitole antique de Besançon. La colonie romaine de Carthage fut fondée par Auguste, en l'an 13 ou 14 avant notre ère ; une première tentative de fondation d'une colonie, dirigée par Gaius Gracchus, n'avait pas eu de suite. Comme beaucoup d'autres colonies romaines, celle-ci eut un capitole, c'est-à-dire un temple réunissant sous un même toit trois sanctuaires dédiés à Jupiter, à Junon et à Minerve. Ce capitole est mentionné expressément dans une inscription de l'époque impériale, dans un passage de Tertullien, dans une constitution impériale de l'an 429. M. Castan le reconnaît aussi dans le temple de Juno Caelestis, dont parle une description due à un Africain du IVe siècle de notre ère ; en effet, des trois sanctuaires réunis dans le capitole, celui de Junon devait être le principal aux yeux de la population carthaginoise, pour qui cette déesse représentait la grande divinité tutélaire indigène, Baal-Tanit. Or, le texte qui parle du temple de Junon prouve qu'il était situé sur l'acropole de Byrsa : c'était donc là l'emplacement du capitole de Carthage. Il est vrai que d'autres textes mentionnent au même endroit un sanctuaire d'Esculape ; mais la colline de Byrsa est assez grande pour que plusieurs temples y aient pu trouver place. Les débris de l'époque romaine qu'on y a trouvés paraissent être les restes du capitole. La chapelle qui y a été construite par la France occupe probablement la place du sanctuaire de Juno Caelestis, et non, comme on l'a cru, celle du temple d'Esculape.

M. Louis Havet lit un travail sur le classement et la valeur critique des manuscrits de Nonius Marcellus, grammairien latin de la fin du IIIe siècle. L'obscurité dont cette question est entourée vient de ce qu'on a méconnu l'hétérogénéité de certains recueils et l'origine complexe de certaines des principales copies. Ainsi, trois des manuscrits les plus importants sont conservés respectivement au Musée britannique de Londres, à la Bibliothèque nationale de Paris et à la bibliothèque de Leyde. Or, M. Louis Havet établit que le manuscrit de Londres est un recueil factice de deux copies partielles, celui de Paris un recueil factice

de trois copies partielles; la copie de Leyde est la fusion de deux textes de famille différente. La première des deux copies partielles de Londres représente trois textes : l'un est celui de la seconde main, les deux autres sont fondus dans le texte de la première main. Par suite de ces complications, un fait bizarre se présente : la première main de la copie partielle de Londres, toujours fautive quand son témoignage concorde avec celui de la copie de Leyde, est d'ordinaire très digne de foi quand elle témoigne seule. La valeur critique de chaque copie se déduit de la place qu'on est amené à lui assigner dans un tableau généalogique, dressé d'après l'examen des variantes, et qui doit comprendre, non seulement les copies subsistantes, mais aussi les manuscrits perdus dont on démontre qu'elles dérivent. Pour la première partie de l'ouvrage de Nonius (les 140 premières pages de l'édition de Josias Mercier), il subsiste six copies de date carolingienne, celle de Paris, de Leyde, de Wolfenbüttel, de Florence, et les deux mains successives de la copie de Londres ; l'existence de dix manuscrits perdus s'établit avec certitude, celle de deux autres avec vraisemblance; en somme, le tableau généalogique contient dix-huit articles. Dans ce classement, les manuscrits de basse date sont provisoirement laissés en dehors, ainsi que les manuscrits d'extraits.

Ouvrage présenté par M. Gaston Paris : Roehrich (Edouard), *la Chanson de Roland*, traduction nouvelle à l'usage des écoles.

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien Havet.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1885

Une lettre de M. le Blant, directeur de l'école française de Rome, annonce la découverte de plusieurs sépultures très anciennes dans un terrain appartenant à M. Spithœver, auprès de l'enceinte de Servius Tullius. Les cadavres, non incinérés, étaient placés entre des fragments de grands vases de terre.

M. Duruy annonce qu'un certain nombre de membres des diverses sociétés savantes des départements réunies à Paris pour le congrès de la Sorbonne, ainsi que de la Société des amis des monuments parisiens, ont visité, le matin même, avec les délégués de l'Académie, les restes des arènes de la rue Monge. Une pétition a été adressée séance tenante au conseil municipal pour demander qu'on ne se borne pas à conserver l'emplacement exact des arènes et qu'on ménage autour des ruines un espace libre d'une étendue suffisante.

M. Pavet de Courteille lit une note de M. Egger sur une inscription grecque qui vient d'être trouvée dans l'île des Serpents ou Phidonisi, l'ancienne Leucé, en face des bouches du Danube. Cette inscription, malheureusement très mutilée, était gravée, à ce qu'il semble, sur la base d'une statue. Quarante à cinquante mots ont pu être déchiffrés. On y reconnaît le texte d'un décret rendu par les citoyens de la ville voisine d'Olbia ou Olbiopolis, située sur le continent, pour honorer un personnage, celui sans doute que représentait la statue. On doit présumer que celui à qui était rendu cet honneur était originaire de Leucé. Il faudrait en conclure que cette île, inhabitée aujourd'hui, a pu avoir à une époque ancienne une population d'une certaine importance.

M. Paul Meyer, continuant sa communication sur deux ouvrages historiques français du XIIIe siècle, entretient l'Académie du second de ces ouvrages, qui contient une histoire de Jules César. L'auteur paraît avoir eu l'intention d'y raconter la vie des douze Césars, mais il n'a pu achever son œuvre. Ses sources principales ont été Salluste, César, Suétone et Lucain. Cet ouvrage se recommande, au point de vue littéraire, par plusieurs qualités assez rares chez les écrivains du moyen âge. L'auteur montre un sentiment poétique qui manquait à beaucoup de ses contemporains. Il rend assez heureusement plusieurs des passages de Lucain qu'il imite et ajoute parfois de son chef quelques détails pittoresques. D'ailleurs, il cherche à la fois à être en général exact dans ses récits et à les présenter sous une forme facilement accessible au public de son temps. Il remplace les noms des lieux et des peuples anciens par des équivalents français, dont la détermination a dû quelquefois lui coûter un certain travail. Il dit, d'après César, que la *France* (c'est-à-dire la Gaule), est partagée en trois peuples, les Belges, les Celtes et les *Poitevins* ou Aquitains. Il traduit *in vico Veragrerum qui appellatur Octodurus* par : « en Chablais, là où saint Maurice gît en terre », ce qui est bien près de la vérité, car on admet qu'Octodurus est Martigny, en Valais, non loin de Saint-Maurice. On sait que Jules Quicherat a soutenu, par des arguments fondés sur l'examen attentif du texte de César, que le lieu de la bataille entre Labiénus et Camulogène, auprès de Paris, doit être cherché du côté d'Athis : l'auteur du XIIIe siècle dit qu'elle fut livrée à Juvisy, ce qui revient à peu près au même; lui et Quicherat sont donc arrivés chacun de leur côté, et sans doute par des raisonnements semblables, à un même résultat. Il mentionne les arènes romaines de Paris, mais, comme Grégoire de Tours, il en attribue la construction à Chilpéric Ier, petit-fils de Clovis; des termes dont il se sert, il résulte que ces arènes n'ont été détruites qu'au moment de la construction du mur d'enceinte de Philippe-Auguste, en 1211. Pour donner de la vie à son récit, l'auteur fait parfois des rapprochements entre le temps dont il parle et celui où il a vécu : il compare Jules César, que Sylla, selon Suétone, appelait « mal ceint, » *male percinctum puerum*, à Philippe-Auguste, qu'on aurait pu à bon droit, selon lui, surnommer « le mal peigné » mais qui n'avait pas moins d'intelligence que César; s'il était moins lettré que le dictateur romain, il avait sur lui une supériorité morale, c'est qu'il était « sans malice. » Il est regrettable que l'auteur de cet ouvrage remarquable ne nous ait pas fait connaître son nom. Quant à l'époque où il a écrit, elle peut être déterminée avec assez de précision : c'est après la mort de Philippe-Auguste, en 1223, et avant la rédaction du *Trésor* de Brunetto Latini, en 1266. En effet, plusieurs passages de Tacite, que Brunetto cite en français et qu'on croyait traduits directement par lui du latin, sont simplement empruntés à l'ouvrage dont parle M. Meyer. Cet ouvrage eut d'ailleurs un grand succès au moyen âge, tant en France qu'à l'étranger. On le trouve dans une trentaine de manuscrits; Charles V en avait plusieurs exemplaires dans sa bibliothèque; il fut imprimé en 1490; enfin, on en connaît jusqu'à trois traductions italiennes, dont l'une se rencontre dans un manuscrit daté de l'an 1314.

Ouvrages présentés : — par M. Deloche : Drapeyron (Ludovic), *Institutions*

géographiques nécessaires ; — par M. Bréal : Reynaud (Paul), *De primigenia vocis kshatriya vi*; — par M. Georges Perrot : 1° Wagnon (Adrien), *Traité d'archéologie comparée : la sculpture antique ; origines, description, classification des monuments de l'Égypte et de la Grèce ;* 2° Dieulafoy (Marcel), *l'Art antique de la Perse*, 3e partie, *la Sculpture persépolitaine ;* — par M. Delisle : 1° Henry (Charles), *Pierre de Carcavy* (extrait du *Bulletino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche*) ; 2° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France* (par Robert de Lasteyrie), 1re livraison.

(Extrait de la *Revue critique.*) Julien Havet.

SÉANCE DU 18 AVRIL 1885

M. Bergaigne rend compte d'une nouvelle série d'inscriptions, recueillies au Cambodge par M. Aymonier, dont les estampages lui sont parvenus récemment. Les précédentes recherches de M. Aymonier avaient permis d'établir plusieurs points importants : 1° tandis que la seule religion aujourd'hui pratiquée au Cambodge est le bouddhisme, les inscriptions prouvent que les divers cultes brahmaniques y étaient jadis très répandus ; 2° la langue sacrée du Cambodge était autrefois le sanscrit, et non comme aujourd'hui le pâli ; 3° à l'aide des inscriptions, on peut dresser la liste chronologique des rois du Cambodge, au moins depuis le VIe siècle de notre ère jusqu'au XIIe, et fixer les dates précises de chaque règne ; 4° ces mêmes textes fournissent des données certaines pour déterminer les dates des monuments si importants de l'architecture khmère, conservés à Angkor et ailleurs. Le nouvel envoi de M. Aymonier présente un intérêt d'un autre genre. Ses recherches se sont étendues sur des régions qu'il n'avait pas exploitées encore, le cours supérieur du Mékong et le cours inférieur du Ménam, au nord et à l'ouest des limites actuelles du Cambodge. Il résulte des nouveaux textes recueillis par lui que la domination cambodgienne s'est étendue, autrefois et durant plusieurs siècles, au nord jusqu'au 15e degré de latitude, à Bassak, Sourén, Korat, etc., dans le pays de Siam et le Laos siamois, à l'ouest jusqu'à Bangkok et aux environs. Quelques inscriptions prêtent à des rapprochements. Une d'entre elles, relevée dans la province de Bassak, mentionne un roi Mahendravarman, qu'on sait avoir été le prédécesseur d'Içanavarman, qui régnait en 626 ; elle dit que Mahendravarman, avant son avènement, portait le nom de Citrasena. Or, les annales chinoises rapportent qu'en 616 et 617 la Chine reçut des ambassadeurs envoyés par un roi du Tchin-la, appelé Chi-to-se-na. On admettait jusqu'ici, mais avec quelque doute, que le Tchin-la des Chinois était le Cambodge ; cette identification devient maintenant certaine, et de plus on voit que la chronologie chinoise et la chronologie cambodgienne se confirment ici mutuellement. Un autre monument, trouvé aux environs de Bangkok, aux confins de l'ancien Cambodge et de Siam, porte une date qui répond à peu près à l'an 1360 de notre ère et cite deux rois, nommés, l'un Râma, l'autre Sûryanamça et dit qu'il régnait en même temps que Râma, roi de Siam. Beaucoup d'inscriptions se rapportent au règne de Jayavarman VII, de 1162 à 1186 de notre ère : elles prouvent qu'à cette époque le Cambodge,

loin d'être déjà en décadence, comme quelques indices l'avaient fait supposer, était à l'apogée de sa puissance et à l'époque la plus brillante de sa civilisation.

M. Delaunay lit, au nom de M. Félix Robiou, une *Note sur une double date égypto-macédonienne contenue dans une stèle récemment acquise par le musée de Boulâq*. La stèle en question contient une nouvelle édition du décret de Memphis, dit de Rosette, postérieure de quatorze ans à la première. Elle porte une date ainsi conçue : « L'an 23, mois Gorpiaios, jour 24e, correspondant au mois des Egyptiens Pharmouthi, 24e jour. » Quelques-uns des éléments de cette date semblent contredire les théories émises autrefois par M. Robiou sur certains détails de la chronologie égyptienne. M. Robiou s'attache à établir que cette contradiction apparente est due à une erreur du lapicide, et qu'ainsi le nouveau texte n'ébranle en rien son système.

M. Casati commence une communication sur la numismatique étrusque. Il étudie successivement les monnaies des différentes villes étrusques : *Netathri*, Volterra, *Pupluna*, Populonia, *Hat*, Adria, *Tla*, Telamon, *Vatl*, Vetulonia, *Ka*, Camars ou Chiusi, *Tutere*, Todi, *Ikuvin*, Gubbio, etc., et il s'efforce de déterminer l'attribution de diverses monnaies qualifiées incertaines. Il insiste particulièrement sur une monnaie qui n'a été considérée comme inconnue, selon lui, que par une erreur de lecture : au lieu de *Peithesa*, qu'on a lu sur cette monnaie, il faut lire *Peiresa*, qui est sans doute la forme étrusque de *Perusia*, Pérouse. Dans une prochaine lecture, M. Casati doit étudier les monnaies d'or et d'argent et établir le rapport de ces monnaies avec celles de bronze.

Ouvrages présentés : — par M. Egger : Houssaye (Henry), *La Loi agraire à Sparte* (extrait de l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*) ; — par M. Oppert : Haerdtl (Ed. von), *Astronomische Beiträge zur assyrischen Chronologie*.

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien HAVET.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1885.

Une lettre de M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, fait connaître diverses nouvelles archéologiques. D'après une communication de M. Stevenson à l'Académie d'archéologie chrétienne, M. Le Blant donne des détails sur la découverte d'une habitation du IVe siècle de notre ère, *via dello Statuto*. On a trouvé deux chambres, l'une triangulaire, l'autre carrée, celle-ci ornée de stucs avec des médaillons, probablement les portraits des principaux philosophes, d'après cette inscription gravée sous l'un d'entre eux : *Apolonius Thyaneus*. Au-dessous sont deux chambres souterraines. L'une est une salle de bains ; on y a trouvé une tuile qui porte cette inscription : *Crispiniane vivas cum omnibus tuis*. L'autre paraît avoir été un lieu consacré au culte de Mithra. On y voit une table de marbre, avec l'image bien connue du jeune homme égorgeant un taureau, des lampes à ornements perlés, une règle de bois percée de trous pour placer des cierges, etc. Tous ces objets sont en place ; le sanctuaire paraît avoir été fermé et abandonné brusquement, sans doute dans la

crainte d'une persécution chrétienne. On a remarqué la même particularité, dit M. Le Blant, au *Mithræum* d'Ostie, et aussi, ajoute M. Renan, dans un autre *Mithræum* trouvé il y a quatre ans à Saïda. — Dans la catacombe de Sainte-Priscille, M. de Rossi a commencé des fouilles qui ont mis à jour plusieurs épitaphes primitives, masquées par un mur antique. — A Pompéi, on a trouvé une nouvelle trace de la présence d'une population chrétienne ou juive : M. Mau a communiqué une inscription grossièrement tracée où l'on lit les noms de Sodome et de Gomorre.

L'Académie procède à l'élection d'une commission chargée d'examiner la question de l'attribution du prix Jean Reynaud, que l'Institut doit décerner cette année sur la proposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cette commission est composée des membres du bureau de l'Académie, MM. Ernest Desjardins, président; Gaston Paris, vice-président; Wallon, secrétaire perpétuel; et de MM. Delisle, Renan, Hauréau, Georges Perrot, Bréal et d'Arbois de Jubainville.

M. Sénart commence une communication sur les inscriptions du roi Piyadasi. Les textes épigraphiques, aujourd'hui réunis en assez grand nombre, offrent une série d'édits d'un roi indien nommé Piyadasi, depuis la 13e jusqu'à la 27e année de son règne. Lassen a montré que ce roi est le même qui est mentionné dans les chroniques singhalaises sous le nom d'Açoka. Il résulte à la fois des inscriptions et des chroniques qu'il embrassa la religion bouddhique dans la 9e année de son règne, et qu'à partir de la 11e il fit preuve, pour cette foi nouvelle, d'une grande ferveur, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il était petit-fils d'un roi Tchandragoupta, dans lequel on reconnaît aisément le Sandrocottos des Grecs, contemporain de Séleucus Nicator (fin du IVe et commencement du IIIe siècle avant notre ère). Dans un de ses édits, Açoka Pyadasi donne les noms de plusieurs rois grecs ses contemporains : Antiochus de Syrie, Antigone de Macédoine, Alexandre d'Épire, etc. Ces noms fixent la date de l'édit où on les trouve aux années 270 à 268 avant notre ère : or cet édit est de la 13e année du règne d'Açoka; son avènement eut donc lieu en 273 ou environ.

M. P.-Charles Robert, en offrant à l'Académie une brochure dans laquelle il a réuni la description de plusieurs médaillons contorniates relatifs au culte de Cybèle et d'Atys, donne quelques détails sur ces monuments. Il rappelle que les objets contorniates sont des tessères du IVe ou du Ve siècle, relatives aux représentations hippiques ou théâtrales qui accompagnaient les fêtes de diverses divinités; on y voit représentés, non ces divinités elles-mêmes, mais les acteurs qui en jouaient le rôle sur le théâtre. Les médaillons, dont M. Robert entretient l'Académie, montrent :

Le premier, Atys dans les bois de la Phrygie; c'est le prologue de son histoire;

Le second, Cybèle rencontrant Atys et posant la main sur l'épaule du berger, en signe d'adoption;

Le troisième un pin, arbre au pied duquel Atys, qui avait violé son vœu de chasteté, avait trouvé la mort, et dont l'exposition le 22 mars, à Rome, dans le temple de Cybèle, était le signal des pleurs et du deuil;

Le quatrième rappelle l'expiation sanglante à laquelle des fanatiques se soumettaient, le 24 mars, à l'exemple d'Atys;

Le cinquième représente Atys ressuscité, le pin mystique, et Cybèle sur un trône soutenu par des lions. C'est le commencement des fêtes.

Enfin, le 27 mars, Atys et Cybèle se montraient sur un char traîné par des lions et une immense procession se déroulait sur leurs pas. C'est le triomphe de Cybèle et d'Atys, traînés par des lions, qui forme le dernier sujet. Des signes du zodiaque, imprimés dans le champ, semblent indiquer l'époque où avaient lieu jadis les fêtes de la grande déesse ou bien celle des représentations et des pompes qui en rappelaient le souvenir.

M. Casati continue sa communication sur la numismatique étrusque. Il passe à l'examen des inscriptions des monnaies d'argent et d'or.

Les monnaies d'argent étrusques sont beaucoup moins nombreuses que les monnaies de bronze.

Les inscriptions qu'elles portent ne permettent de fixer que deux attributions certaines, l'une à la ville de Populonia, l'autre à la ville de Fæsulæ (Fiesole). Les pièces de Populonia présentent une particularité unique, elles sont à revers lisse. M. Casati en fait passer plusieurs sous les yeux des membres de l'Académie: elles portent la marque de leur valeur et correspondent au denier romain.

Les monnaies d'or étrusques sont très rares. Les unes appartiennent à Populonia; il en existe cinq ou six spécimens. Les autres appartiennent, d'après M. Casati, à la ville de Vulsinii; elles portent l'inscription *Velsu*; il en existe deux exemplaires. M. Casati attribue la même provenance à une pièce du Musée britannique, qui porte, selon lui, l'inscription *Velsnani*; il établit en terminant le rapport qui existait entre la valeur des monnaies d'or et celle des monnaies d'argent.

M. Salomon Reinach commence une communication sur les fouilles exécutées par lui et M. Ernest Babelon, en 1884, à Bou-Ghrara (Gighthis) et à Ziân (Tunisie).

Ouvrages présentés : — par l'auteur (voy. ci-dessus : Robert (P.-Ch.), *les Phases du mythe de Cybèle et d'Atys rappelées par les médaillons contorniates* (extrait de la *Revue numismatique*); — par M. Gaston Paris : *li Romans de carité et Miserere du Renclut de Moiliens, poèmes du* XIIe *siècle*, édition critique par A.-G. Van Hamel (fasc. 61 et 62 de la *Bibliothèque de l'école pratique des hautes études*, section des sciences historiques et philologiques).

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien HAVET.

SÉANCE DU 1er MAI 1885

M. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, envoie les photographies de sept sarcophages sculptés trouvés par M. Maraini dans les terrains de la villa Bonaparte, et donne la description de quelques autres sarcophages récemment découverts.

M. Bergaigne donne lecture d'une lettre de M. Aymonier, datée de Binh-Tuam, chef-lieu de la province de ce nom, au sud de l'Annam, le 16 mars 1885. Le Binh-Tuam correspond à l'ancien Tchampa, dont le nom figure sur les inscriptions du Cambodge comme celui d'un royaume ennemi. M. Aymonier y a recueilli un certain nombre d'inscriptions sanscrites et quelques inscriptions en langue tchame. Il va continuer l'exploration de l'Annam, et il ne croit pas

impossible que le domaine de l'épigraphie indienne en Indo-Chine s'étende jusqu'au Tonkin.

MM. Schefer et de Mas Latrie sont nommés membres de la commission chargée de publier les historiens arméniens des croisades.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Senart, continuant sa communication sur les inscriptions d'Açoka-Piyadasi, résume les renseignements que nous fournissent ces monuments : 1° sur la famille et l'empire de Piyadasi ; 2° sur son administration intérieure; 3° sur les idées religieuses qui avaient cours de son temps. Comparant, autant que possible, ces données avec les souvenirs conservés par la tradition littéraire, M. Senart montre comment des idées postérieures à l'époque de Piyadasi ont altéré, sur son compte, les souvenirs de la tradition, en y faisant pénétrer des exagérations inadmissibles et une couleur monastique beaucoup trop accentuée. Il s'attache surtout à montrer que les inscriptions conservent le témoignage d'un état du bouddhisme plus populaire, moins développé dans le sens de la spéculation, moins figé dans ses écritures canoniques, que celui dont les écritures singhalaises nous ont transmis et ont généralement fait accepter l'image. Il termine en protestant contre certaines accusations excessives et injustes dont Piyadasi a, dit-il, été l'objet, et en faisant valoir les services qu'il a rendus à la culture générale de l'Inde.

Ouvrages présentés : par l'auteur : Paris (Gaston), *la Poésie du moyen âge, leçons et lectures*; — par M. de Rozière : Willems, *le Sénat de la république romaine*, nouvelle édition; — par M. Oppert : Quentin (l'abbé Aurèle), *Du prétendu parallélisme entre les inscriptions cunéiformes et la Genèse*, 1re partie, *de la création au déluge*, — par M. Bréal : Chodzkiewicz, *Archéologie scandinave* (extrait de la *Revue archéologique*); — par M. Renan : Sabatier (Paul), *la Didachè ou l'Enseignement des apôtres*; — par M. Desjardins : Charnay (Désiré) *les Anciennes Villes du nouveau monde*.

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 25 FÉVRIER

Une commission est nommée pour examiner les réponses faites par les diverses Sociétés savantes de France à l'appel que la Société leur a adressé pour la conservation des monuments de France et d'Algérie.

MM. Müntz et de Laurière communiquent une série de reproductions de dessins exécutés au xve siècle par l'architecte San-Gallo, d'après des monuments antiques. On peut reconnaître dans ces dessins des croquis de l'arc et du théâtre d'Orange, et d'un monument romain qui exista à Aix en Provence, jusqu'à la fin du siècle dernier.

M. l'abbé Bernard communique le texte de l'épitaphe de Sinibaldi de Lavan, neveu du pape Innocent IV, enterré dans le couvent des Jacobins de Paris.

M. l'abbé Thédenat rend compte des fouilles récemment exécutées à Pioule, près le Lac (Var), par M. Aube, et qui ont amené la découverte de sources thermales, et d'un assez grand nombre de débris antiques, poteries, fibules émaillées, etc.

M. Charles Read communique un beau médaillon en bronze émaillé, représentant le roi Louis XII. MM. Courajod et Müntz le rapprochent de diverses pièces analogues.

SÉANCE DU 4 MARS

M. Léon Palustre adresse une note sur une inscription qui se lit sur un chapiteau du XIIe siècle dans l'église de Châtillon-sur-Indre, et qui donne le nom d'un sculpteur inconnu jusqu'ici. Elle est ainsi conçue : *Petrus Janitor capitellum istud fecit primum.*

M. l'abbé Thédenat fait circuler une inscription sur plaque de bronze, trouvée à Rome et faisant partie de la collection de M. Dutuit. Ce bronze a été érigé en l'an 198 par le peuple des *vici* de la XIe région, en l'honneur de *P. Septimius* Géta, récemment élevé à la dignité de César.

SÉANCE DU 11 MARS

La Société française d'archéologie à Caen et la Société d'émulation de Montbéliard envoient leur adhésion aux demandes faites par la Société pour obtenir des pouvoirs publics des mesures législatives pour la conservation des monuments et antiquités.

M. l'abbé Thédenat communique le texte d'une inscription votive à Mercure récemment découverte à Charleville, et d'une autre inscription trouvée à Reims.

M. Courajod communique une petite figure en terre de pipe représentant sainte Barbe, et qui vient d'être donnée au musée du Louvre par M. H. Havard.

M. Guillaume lit une note sur la découverte d'une médaille à l'effigie d'Hélène, mère de Constantin, qui vient d'être faite à Valenciennes.

M. Héron de Villefosse communique de la part de M. Berthelé le texte d'une inscription récemment découverte à Aulnay (Charente-Inférieure) et relative à un soldat de la XIVe légion.

SÉANCE DU 18 MARS

M. d'Arbois de Jubainville présente des observations sur le nom gaulois *Lituccus*, dans lequel il reconnaît un thème, *litu* « fête » comparable à *lugu* dans Lugudunum. Il pense que *lugu* donne le nom indigène du Mercure gaulois, et que le nom des dieux *Lugoves* n'en est que la forme partielle.

M. Gaidoz combat cette hypothèse de la pluralité appliquée à Mercure, bien que l'on connaisse des dieux Mars collectivement désignés dans une inscription. Par suite, il conteste que *Lug* soit le nom proprement dit du Mercure gau-

lois; pour lui, le mot *lugoves* est un simple appellatif générique, comme *Matres*, *Genii*, etc. Les divers cultes locaux de Mercure s'adressaient à un seul et même dieu. De même, personne ne croit qu'il y ait plusieurs *Vierges Marie*, bien qu'il y ait une Notre-Dame de Lourdes, une Notre-Dame de la Salette, une Notre-Dame de Lorette, etc.

M. Engel donne lecture d'une notice sur des objets en bronze, fibules, torques, poignards, découverts il y a une quarantaine d'années dans les grottes de Saint-Antoine, près Ajaccio, et appartenant à M. Peraldi.

M. Mowat fait remarquer que la récente création du camel-corps anglais destiné à opérer dans le Soudan est une innovation imitée de l'armée romaine d'Orient. Par une curieuse coïncidence, il y avait précisément en haute Égypte, à Thèbes, une troupe créée par Dioclétien et pourvue du même genre de monture, l'*Ala prima Valeria dromedariorum*. M. Waddington a vu à Rimet-el-Lohf, en Syrie, la tombe d'un vétéran de ce corps, nommé Julius Candidus. A Admatha, en Palestine, il y avait aussi une *Ala Antoniniana dromedariorum*.

SÉANCE DU 25 MARS

M. Saglio lit une note dans laquelle il résume les passages d'auteurs anciens et signale quelques monuments relatifs à l'emploi des chameaux comme monture de combat.

M. le Président communique, de la part de M. Gaidoz, l'ouvrage du général Carbuccia sur le régiment de dromadaires organisé en Égypte par le général Bonaparte en 1798.

M. de Laigue envoie en communication les photographies de deux sujets en bronze, une femme et une lionne, provenant de fouilles exécutées en 1706 dans la commune de Cereçara, province de Milan, et appartenant à M. le Dr Martin, médecin du consulat de Livourne.

M. de Barthélemy présente, au nom de MM. Richard et de la Broisse, un coffret d'ivoire paraissant être de fabrication persane du XIIIe ou du XIVe siècle, et ayant contenu de longue date des reliques de saint Iugdual, évêque de Tréguier. Ce coffret appartient au président du conseil de fabrique de l'église de la Trinité, à Laval.

M. de Marsy annonce que M. de Laurière, en ce moment à Aix, a découvert dans la bibliothèque de cette ville la preuve que le dessin de San-Gallo, communiqué par lui dans une précédente séance, s'applique à Aix; le mot Tempio, qui y figure, désigne l'église des Templiers.

M. l'abbé Thédenat présente, de la part de M. l'abbé Cères, des objets antiques trouvés à Grosfessenque, près de Rodez (Aveyron), entre autres des terres-cuites en forme de bobèches, ainsi qu'une petite lamelle se terminant en fil de bronze replié en nœud coulant et portant une estampille imprimée en relief.

M. le baron de Geymuller présente un recueil de dessins d'architecture d'Antonio da San-Gallo l'ancien et de son neveu Francesco.

M. de Boislisle présente de la part de M. le marquis de Nicolaï deux statuettes de bronze représentant Henri IV et Marie de Médicis avec les attributs

de Jupiter Tonnant et de Junon. Il rappelle qu'une commande de ce genre est mentionnée dans la correspondance du cardinal de Richelieu qui, en outre, avait fait exécuter deux grandes statues de ces mêmes personnages en dieux de l'antiquité pour orner le portail de Limours.

M. Courajod développe les motifs pour lesquels il croit que ces statuettes étaient destinées à décorer des chenets de dimensions colossales, probablement pour la chambre du roi au Louvre ou dans quelque château royal. Il les compare à certains petits bustes de Henri IV et de Marie de Médicis dont il existe plusieurs variantes au musée du Louvre et qui ne sont que des copies ou des imitations des statuettes appartenant à M. de Nicolaï.

SÉANCES DES 1er ET 8 AVRIL

La Société archéologique de l'Orléanais adresse une lettre d'adhésion au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la préservation des monuments anciens.

Élection d'un membre résidant en remplacement de M. Michelant, passé dans la classe des membres honoraires. Les candidats sont MM. Collignon et Lecoy de la Marche.

Après cinq tours de scrutin aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, le scrutin de ballotage est ajourné à la première séance du mois suivant, 6 mai.

M. Palustre présente une suite de photographies des bas-reliefs en marbre blanc disposés extérieurement autour de l'abside dans l'église de Saint Paul-les-Dax; peut-être proviennent-ils de l'ancienne église bâtie dans le courant du xe siècle. Les sujets sont tirés de la Passion, sauf un seul qui reproduit des animaux fantastiques décrits dans les anciens bestiaires : ces bas-reliefs sont comparables à ceux de Saint-Sernin de Toulouse.

M. Julliot annonce que le trésor de la cathédrale de Sens s'est enrichi d'une collection d'ornements pontificaux de diverses époques donnés par la famille Auguste de Bastard. Il en fait circuler de très beaux dessins coloriés de son exécution. On y remarque une chasuble attribuée à saint Clon, évêque de Sens, et une mitre ornée de sujets représentant le martyre de saint Etienne et celui de saint Thomas de Cantorbery.

M. Roman communique la copie d'une lettre de Crozat relative à la collection d'antiquités du cardinal de Richelieu. Cette lettre se trouve aux archives du ministère des affaires étrangères.

M. Pilloy présente un choix d'objets retirés de sépultures franques à Hombières (Aisne).

M. Buhot de Kersers présente une plaque de bronze trouvée à la croix Moultejoie, près Bourges; cet objet anciennement émaillé est orné d'un sujet représentant une femme agenouillée; au-dessus, en minuscules gothiques du xive siècle la devise *Espera en Deo.*

M. de Geymuller dit que le volume de Giuliano de San Gallo à la bibliothèque Barberine a subi un remmargement qui a agrandi son format, San Gallo ayant

dessiné dans ce volume depuis l'année 1465 jusqu'en 1514, les dessins de sa jeunesse sont d'une main plus légère que les suivants et ont pu être attribués à son fils Francesco qui a ajouté des annotations manuscrites au volume.

M. Müntz ajoute que, grâce à l'obligeance de M. de Geymuller, il peut fixer la date d'un des voyages de Giuliano en France, au mois d'avril 1496. Le célèbre architecte italien quitta Avignon pour se rendre à Grasse en passant par Arles, Saint-Maximin et Draguignan.

M. Nicard demande si quelqu'un de ses confrères peut indiquer dans quel dépôt se trouve le manuscrit de Dolomieu relatif à l'emploi du marbre par les statuaires anciens.

SÉANCE DU 15 AVRIL

M. Gréau conteste que la plaque de bronze portant l'inscription *Espera en Deo* et communiquée dans la séance précédente ait jamais été émaillée ; il n'y voit qu'un travail de burin sur un fonds doré. L'objet n'en est pas moins très intéressant.

M. de Boislisle lit un travail sur la grande fonte des objets d'orfévrerie en 1690; elle a eu pour conséquence de développer l'industrie de la faïence à Moustiers et à Marseille. M. Nicard dit que c'est aux époques les plus tristes de notre histoire qu'on a fabriqué le plus d'argenterie, pendant la guerre de cent ans, par exemple.

M. Bapst annonce que M. le baron Pichon a recueilli des notes sur toutes les fontes exécutées à l'hôtel de la Monnaie et rappelle que, suivant l'opinion de M. Darcel, l'argenterie tenait lieu de numéraire au moyen âge.

M. l'abbé Beurlier présente des observations sur une inscription publiée récemment par M. Clermont-Ganneau et relatives à un *comes primi ordinis Notitiæ Dignitatum* et conclut que l'annotation, *et dux et comes rei militaris*, se rapporte à l'Arabie, à l'Isaurie, comme le pense Boecking.

M. Courajod lit un mémoire sur le buste de Jean de Bologne, conservé au musée du Louvre. Il démontre qu'il a été sculpté par Pietro Tacca, attribution qui a été dernièrement contestée par M. Abel Desjardins.

SÉANCES DES 22 ET 29 AVRIL 1885

M. Saglio présente une faïence acquise pour le musée du Louvre à la vente de la collection Dupont-Aubertville et représentant une statue équestre de Louis XIII dans sa jeunesse.

M. Courajod dit que cet objet a pu être fabriqué pour servir de jouet au royal enfant et cite à ce propos quelques passages du journal du médecin Heroard.

M. de Witte communique l'épreuve d'une planche en héliogravure d'une figurine de bronze provenant d'Asie Mineure et appartenant à M. de la Redorte. C'est une Vénus Genitrix reproduisant le type de la statue sculptée par Praxitèle pour les habitants de Cos et représentée vêtue par opposition à la Vénus *nue* qu'il fit pour Chido.

M. Molinier présente divers fragments de poterie italienne du genre dit à la

Castellana très répandu dans toute l'Italie pendant plusieurs siècles; il décrit ensuite les faïences du XIVe siècle qui décorent l'extérieur de la cathédrale de Lucques.

M. l'abbé Thédenat communique, d'après un estampage et des renseignements fournis par M. l'abbé Dupuy, curé de Vallauris, une inscription votive dédiée à un dieu nouveau, Pipius, et trouvée au lieu dit le Pioulet près Vallauris (Alpes-Maritimes).

M. Germain Bapst fait une communication sur un des joyaux de la couronne de France connu sous le nom de Cote de Bretagne.

M. Gaidoz lit, sur épreuves, un travail relatif aux rouelles celtiques qu'il considère comme des amulettes.

M. Ramé a la parole pour présenter des observations sur les inscriptions de la crypte de l'église Saint-Savinien à Sens; il les croit antérieures à l'an 857.

M. de Lasteyrie conteste ces conclusions; il regarde les inscriptions comme postérieures à l'an 1068.

M. Gaidoz établit un rapprochement entre le bas-relief d'Esus conservé au musée de Cluny et un sujet analogue figuré parmi les bas-reliefs de la Porte-Noire à Besançon.

M. de Ripert Monclar présente un fragment de brique en terre grise découvert à Mazan (Vaucluse) et portant en creux l'empreinte d'une marque qui a la forme d'un D de grande dimension.

M. Gréau exhibe une roue de bronze, ainsi qu'un beau choix de rouelles en bronze et en plomb de sa collection. Les roues sont pourvues de rais, comme des roues, les autres dépourvues de rais ont la forme de simples anneaux caractérisés par des échancrures sur leur pourtour.

M. Flouest pense qu'en raison de l'absence de rais, ces anneaux ne doivent pas être qualifiés de *rouelles*; quant à la roue de bronze, il s'accorde avec M. Mowat pour y voir le débris d'un quadrige triomphal ayant fait partie du groupe statuaire.

M. Mowat présente le moulage en plâtre du peson de bronze avec lest de plomb signalé par M. Taillebois comme provenant des environs de Pau et comme représentant un buste de Mithra caractérisé par la coiffure asiatique.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante [1] :

« Y avait-il une architecture métallique chez les anciens et quel était le rôle du métal dans cette architecture? Telle est la question que M. Charles Normand a posée, il y a déjà quelque temps, dans l'*Encyclopédie d'architecture*. Cette question, dont l'originalité et la nouveauté n'ont échappé à personne, ne

1. A propos de l'étude de M. Charles Normand sur l'existence d'une architecture métallique chez les anciens, sous le titre : *Essai sur l'existence d'une architecture métallique antique. Encyclopédie d'architecture*, 1883, Paris, Morel.

doit pas rester sans solution comme sans réponse; à notre avis, elle vaut la peine d'être sérieusement étudiée. Permettez-moi, monsieur le Directeur, de vous adresser, sans autre dessein que de faire peut-être un peu de lumière, certaines remarques personnelles que je fis lors de mon séjour assez long en Grèce, particulièrement à Olympie.

« A Olympie, les éclats de bronze sont si nombreux que le sol en est pour ainsi dire couvert. Pourquoi cette si grande quantité de fragments qui ne paraissent appartenir ni à des statues, ni à des vases, casques ou épées, ni à aucun des objets auxquels on s'est habitué d'attribuer les fragments de métal?

« En outre, sous le rapport des bronzes, le musée d'Olympie est des plus curieux; il possède une quantité de fragments de métal de formes architectoniques : ce sont des rosaces, des palmettes, des entrelacs, des fragments de moulures, de bas-reliefs ou d'inscriptions.

« Depuis longtemps déjà poursuivi par ces souvenirs, nous nous sommes demandé si M. Charles Normand n'avait pas eu raison de soupçonner chez les anciens cet emploi du métal plus étendu et plus complet que celui qu'on a l'habitude de leur accorder.

« Que les statues, vases, boucliers décoratifs, bas-reliefs, etc., aient été très souvent en métal, recouverts de peintures, d'émaux ou d'or, que les portes ou fenêtres de certains sanctuaires aient été de même en métal, cela est admis, cela est certain, et ne constitue pas le caractère particulier du sujet curieusement entrevu et de la thèse nouvelle soutenue par M. Ch. Normand.

« Le point nouveau et intéressant de son étude, c'est que l'auteur croit à un emploi du métal pour l'architecture proprement dite : il a trouvé en Suisse un fragment d'architrave métallique; dans l'*Encyclopédie d'architecture*, il nous en donne le dessin ainsi que celui d'une crête également en métal; tout le monde sait qu'à Rome la charpente du portique du Panthéon était en métal; que les caissons de la coupole étaient décorés de moulures appliquées et de revêtements également en métal; il attire l'attention sur certains passages d'auteurs anciens qui sont passés inaperçus : tels sont ceux dans lesquels Vitruve parle de la construction des charpentes en métal comme d'une chose habituelle et détaille la construction d'une salle avec fermes, pannes, chevrons, *le tout de métal avec remplissage en carreaux de terre cuite*. M. Ch. Normand signale d'autres faits mentionnés par des auteurs anciens ou des relations de voyageurs modernes qui montrent l'étude que mérite la question.

« S'il nous était permis d'ajouter quelques renseignements ou quelques remarques, nous dirions qu'à Olympie le trésor des Sicyoniens avait, d'après Pausanias, des revêtements de cuivre; qu'il y avait à l'intérieur deux niches ou plutôt deux édicules, l'un *d'ordre dorique*, l'autre *d'ordre ionique* en métal.

« Les dernières fouilles de Délos, par MM. Nenot et Homolle, ont montré une chose fort nouvelle au temple d'Apollon; le larmier et la petite moulure en cimaise qui le couronne étaient interrompus sur la façade principale d'une façon inusitée par une applique métallique, inscription ou bas-relief.

« Pour citer un exemple personnel, dans notre restauration de l'entablement du grand temple de Zeus à Olympie, c'est bien plutôt pour ne pas tran-

cher sans preuve avec la tradition que nous avons supposé la moulure surmontant le larmier (dont on n'a trouvé aucune trace dans les fouilles) en pierre recouverte de stuc.

« Cette moulure en métal doré se retournant au fronton aurait cependant produit un effet très heureux et le prix du métal expliquerait, encore dans ce cas, plus facilement la disparition d'un membre d'architecture qui existait vraisemblablement aussi au temple de Zeus, puisqu'il existe à tous les autres temples doriques de l'altis *sans exception*.

« Pour dire en somme ce que nous pensons de l'étude de M. Ch. Normand sur le rôle du métal dans l'architecture antique, cette étude nous paraît digne de fixer l'attention des architectes et des archéologues; elle est autre chose qu'une fantaisie ou un caprice; nous désirons vivement que, fidèle à sa promesse, M. Ch. Normand continue ses recherches et publie les renseignements qu'il pourra recueillir sur ce sujet si intéressant.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

« V. Laloux, *architecte*,
« Ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome. »

— La cinquante-deuxième session du *Congrès archéologique de France*, sous la direction de la Société d'archéologie, se tiendra cette année à Montbrison (Loire). Cette session s'ouvrira le jeudi 25 juin, à trois heures, dans la salle de *La Diana*, qu'a mise à la disposition du congrès la Société archéologique du Forez.

La souscription, qui donne droit au volume renfermant le compte-rendu des séances est de dix francs. Elle donne le droit de participer aux excursions.

Les bulletins d'adhésion devront être adressés à M. Rochigneux, trésorier des congrès, bibliothécaire de la Société archéologique La Diana.

Un programme, qui est en distribution, indique les principales questions qui seront mises en discussion au congrès.

— *Les découvertes archéologiques de Lyon. Le premier canut lyonnais.* — Les travaux de construction du chemin de fer de Saint-Just à Mornant, dans le Rhône, viennent de mettre à jour, près de la place de Trion, des ruines gallo-romaines d'une certaine importance : cinq tombes monumentales en pierre de Seyssel et un cippe du IIe siècle qui présente, au point de vue de l'épigraphie lyonnaise, un intérêt particulier. Ce cippe, surmonté d'une frise composée de bucranes d'une hauteur de 1m,65, contient une inscription au sujet de laquelle un savant, M. Allmer, a fait une communication intéressante à l'Académie de Lyon. Voici la traduction de cette inscription, où il est fait mention de la profession de *barbaricarius*, ou brodeur d'or ou brodeur de soie :

« Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de Constantinius Aequalis, homme plein de bonté, exerçant la profession de *barbaricarius*, sévir augustal de la colonie *Copia Claudia Augusta* de Lyon, citoyen de Germanicia, mort à l'âge de quarante-six ans, trois mois et douze jours; Pacatia Servanda à son époux très cher et incomparable et de son vivant pour elle-même; et leurs enfants : Constantinius Servatus, Constantinius Aequalis et Constantinius Constantius, à leur excellent père ont élevé ce tombeau et l'ont dédié sous l'*ascia*. »

L'*ars barbaricaria* est nettement définie par un commentateur de Virgile, le grammairien Claudius Donatus, expliquant un vers de l'Énéide (XI, 777), où il parle de tuniques brodées à l'aiguille et de chausses à la mode des barbares. Les *barbaricarii* étaient des brodeurs à l'aiguille, qui, avec de l'or et des fils de couleurs variées, traçaient sur de l'étoffe des figures d'hommes et d'animaux divers, reproduites avec une fidélité d'imitation qui atteignait à la vérité. Ce qui confirme pleinement cette définition, c'est que dans l'édit de l'empereur Dioclétien de l'an 301, établissant un tarif général des marchandises, les *barbaricarii* sont inscrits deux fois, comme brodeurs d'or et brodeurs en soie, dans un chapitre, à ce qu'il semble, spécial à la soierie, et en compagnie d'ouvriers appartenant à différentes branches de ce somptueux article de commerce.

La nouvelle inscription de la place de Trion est, avec une inscription de Rome, la seule qui, avant le Ve siècle, fasse mention d'un *barbaricarius*. Ainsi, voilà l'industrie lyonnaise de la broderie en possession d'un ancêtre bien lointain, qui, au IIe siècle, exerçait à Lyon la profession de fabricant d'étoffes façonnées, rehaussées de broderies d'or, et dont le riche tombeau indique l'état de fortune et l'honorable situation sociale. Constantinius Aequalis est donc le premier « canut » lyonnais.

La municipalité se propose de faire reconstruire sur la place de Choulans un des monuments funéraires découverts à Trion. Ce sont de véritables édicules, de forme cubique, faits de larges pierres d'appareil, avec socles, bases à moulures, frises sculptées d'ordre dorique et corniches à angles ornés.

Ces tombeaux — dont le monument de Saint-Rémy, près Arles, est le spécimen le plus intéressant en France — dans leur état primitif, se composaient de deux ou même trois corps d'architecture superposés : un soubassement en maçonnerie pleine, renfermant un réduit sépulcral; au-dessus, une salle carrée à jour, si ce n'est sur les quatre faces, au moins par devant et partiellement sur les côtés; puis, au-dessus encore, une lanterne circulaire, formée de colonnes soutenant une coupole hémisphérique. Une sorte de cône sculpté, recueilli dans le déblai, était l'ornement de faîte de la coupole d'un de ces tombeaux, de même que de grands masques, ramassés également parmi les débris, formaient les ornements d'angle de la corniche du massif cubique qui servait de base aux deux étages. Au milieu de la salle carrée du premier étage devait être placé un autel, et, au milieu de la lanterne de l'étage supérieur, une statue du défunt.

— Nous lisons dans le *Mot d'ordre* :

« *Les Arènes de Lutèce.* — Le vendredi 10 avril, vers neuf heures, le comité des Arènes a reçu sur son champ de bataille (le mot est exact) la visite attendue de la Société des Amis des monuments de Paris et des Sociétés savantes en ce moment réunies en leur Congrès annuel. Trois cents personnes au moins, dont quelques dames, s'étaient rendues à l'intéressante convocation du comité. Parmi elles nous avons remarqué MM. Albert Lenoir et Alexandre Bertrand, de l'Institut; Charles Read, le doyen de la Faculté des lettres de Lyon; M. Courajod, conservateur au Louvre; les architectes MM. Hardy et Deslignières.

« D'amples explications ont été fournies aux visiteurs par MM. Duseigneur

et Menorval, conseiller municipal, et nous connaissons aujourd'hui l'exceptionnelle valeur des Arènes de Lutèce. Là fut un cirque à double fin, d'espèce très rare, servant aux combats ordinaires et aussi à des représentations théâtrales, à des mimodrames s'entend. Là fut en somme le premier édifice municipal de Lutèce, et les débris superbes que l'on a transportés au musée Carnavalet en signalent toute l'importance au double point de vue de l'histoire et de la curiosité artistique, importance si bien établie déjà par tant d'excellents travaux comme celui de M. Ruprich Robert. Il y a vingt-cinq ans, ces ruines étaient encore intactes, mais l'on s'est aperçu si tardivement de leur existence, alors que les maçons de la Compagnie des Omnibus y avaient impunément porté un tel dommage!

« Dans un discours très humoristique et semé de traits heureux, M. Duruy a rappelé avec insistance que la vie municipale de Paris a commencé aux Arènes de Lutèce et que par ce seul titre déjà elles ont droit à une bienveillance, sinon à une tendresse toute particulière de la municipalité actuelle. Leur permanence est assurée, mais les travaux sont interrompus par les interminables discussions entre l'État et la Ville sur la question d'adjudication. A la Ville, on voudrait l'adjudication sans limites, justifiable quand il s'agit d'une gare de chemin de fer. L'administration des beaux-arts, tout au contraire, voudrait avec raison qu'il n'y eût de concurrence qu'entre personnes compétentes et admissibles en pareille matière. Enfin espérons toujours que cela finira par s'arranger, mais ne faut-il pas laisser aux nouveaux ministres le temps de s'installer d'abord et puis d'approfondir mûrement la question?

« En attendant, deux projets sont en présence, la prolongation de la rue de Navarre en ligne droite qui aboutirait à une belle perspective et ne gênerait en rien les Arènes — et une rue bizarrement sinueuse qui mangerait une petite part du terrain des arènes et étoufferait le square projeté autour des ruines. Quelques habitants du quartier se démenèrent beaucoup en faveur de ce dernier projet qui servirait peut-être certains intérêts privés. C'est contre celui-là qu'il faut protester auprès du Conseil municipal. Et, aussitôt, une adresse a été rédigée et signée par tous les assistants sur une table improvisée. Si nous l'avons signée de bon cœur, vous n'en doutez pas.

« La suite de l'adresse, la voici :

« Les soussignés, délégués des Sociétés savantes des départements, réunis « aux membres de la Société des Amis des monuments parisiens et au comité « des Arènes de Lutèce;

« Considérant la haute importance historique et archéologique qu'il y a pour « la France entière à conserver dans la capitale un monument qui existe depuis « près de dix-huit siècles et qui a été le siège de la vie municipale de l'antique « Lutèce;

« Appellent le plus bienveillant intérêt du Conseil municipal de la ville de « Paris sur l'achèvement des déblais et des fouilles, la conservation du monument « et la nécessité impérieuse d'éloigner de ces ruines la voie nouvelle proposée, « laquelle couvrirait les ruines d'ombre et d'humidité et surtout leur ôterait « l'espace nécessaire pour la vue du monument. »

« L'intérêt qu'il y a pour la France entière à conserver dans la capitale » est une phrase excellente et d'un intelligent patriotisme. Elle a été demandée par les membres des Sociétés savantes de province dont l'entrain à signer nous a particulièrement touché.

« Au sortir des Arènes, tous les visiteurs se sont rendus chez un propriétaire de la rue de Navarre, M. Martin, dont la maison occupe l'emplacement de l'hôtel d'Effiat. Il nous a gracieusement montré quelques vestiges remarquables de cet hôtel conservé dans un beau jardin et prêté sa plus vaste chambre pour une importante réunion qu'a présidée M. Duruy.

« Dans cette réunion, M. Charles Normand, secrétaire général de la Société des Amis des monuments parisiens, a marqué en quelques paroles vibrantes et nettes le double but visé par cette Société si jeune et déjà si forte : préserver contre le vandalisme régnant le peu qui reste du passé historique de Paris et donner, autant que possible, un caractère d'art à ce qui se construit. Il a invité les Sociétés savantes à créer dans tous les départements des Sociétés analogues dont la fédération constituerait une force bientôt irrésistible.

« Parmi les exemples récents de vandalisme cités par M. Ch. Normand, n'oublions jamais le récent vandalisme municipal dont vient d'être frappé ce bel édifice de Toulouse qui s'appelait, si je ne me trompe, la Commutation ou Permutation (?). Pendant que la commission des monuments historiques, dont la protection nous paraît décidément peu efficace et souvent méconnue, se hâtait lentement au secours de cet édifice depuis longtemps classé, la municipalité l'abattait.

« Déjà la Société des Amis des monuments parisiens a trouvé des imitatrices dans l'Aube et dans l'Yonne, notamment, et grâce à cette bienheureuse entrevue, le mouvement se propagera vite et loin.

« M. Duruy a appuyé vivement la motion de M. Ch. Normand. Faisant appel à sa riche mémoire, il a cité maint fait criant au dossier si chargé des entrepreneurs et ingénieurs de toute sorte. Enfin, a-t-il dit simplement, n'oublions pas que le patriotisme est fait de souvenirs et d'espérances. Avec M. Duruy, nous estimons qu'il faut conserver les uns pour garder les autres.

« Et cette bonne matinée s'est terminée par un vœu unanime et ardent dont voici la teneur, ou peu s'en faut : « Les Sociétés savantes des départements chargent la Société des Amis des monuments parisiens d'organiser la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, souvenirs historiques ou archéologiques, et là s'entendre avec elles pour la plus prompte réalisation de cette œuvre patriotique. »

« Parisiens et provinciaux se sont donné rendez-vous aux Pâques prochaines sur le terrain des Arènes. D'ici là, bien de la besogne sera faite, car la Société des Amis des monuments parisiens n'a point l'air de chômer.

— On a annoncé, il y a quelque temps, qu'on avait découvert à Capri les restes de l'ancien palais de Tibère. Cette nouvelle intéressante a produit une vive sensation parmi les érudits et les archéologues. Nous recevons aujourd'hui du savant M. Ruggiero, directeur des fouilles archéologiques pour le district de

Naples, une communication intéressante sur les circonstances et l'importance précise de cette découverte.

La découverte a eu lieu dans une commune appelée Fragora, où l'on croit qu'était bâtie une des douze villas de Tibère mentionnées dans les *Annales de Tacite*, et dont un archéologue, Hadrava, qui fouilla à Capri en 1700, fait mention explicite. Un paysan, en creusant un fossé pour l'irrigation de ses terres, mit à jour plusieurs chambres construites à mi-côte d'une colline. Ces chambres sont placées sur le même plan; un large couloir voûté les sépare des terres de la colline et les protège ainsi contre l'humidité. La construction est en pierres et en briques de l'époque impériale. Les murs ont jusqu'à deux mètres de hauteur; ils sont crépis et recouverts d'un enduit coloré en fort mauvais état. On a trouvé des pavés en mosaïque blanche; l'un d'eux, en marbre colorié, mesure $4^{m},60$ sur $4^{m},20$. Il sera très vraisemblablement acheté par le gouvernement et placé dans le musée des antiquités à Naples.

Dans un côté d'une chambre qui n'a point été encore déblayée et qui a la forme d'une abside, on a découvert des fragments de marbre blanc, de corniches, quelques tuiles portant la marque TONNEI-DEΓICILINIS-VICCANIS. Dans les archives de la direction des fouilles du district de Naples, M. Ruggiero a constaté qu'en octobre 1831 il fut trouvé dans ce même endroit environ cent kilos de tuyaux de plomb, ce qui confirmerait la thèse que les constructions de Fragora sont des thermes. L'ingénieur-architecte que la direction des fouilles a envoyé à Capri pour diriger les fouilles continue les travaux.

(*Temps*, du 11 mai.)

— Les *Actes* (πρακτικά) *de la Société archéologique d'Athènes* pour l'année 1883, qui viennent d'être publiés avec la date de 1884, sont particulièrement intéressants. On y lit d'abord le rapport où le zélé et savant secrétaire de la Société, M. Ét. Koumanoudis, résume avec sa compétence ordinaire les travaux de la dernière campagne. Les trois principales fouilles qu'ait entreprises ou poursuivies, en 1883, la Société, sont celles de l'acropole d'Athènes, du Hiéron d'Épidaure et du temple de Déméter à Éleusis. A l'acropole, on a achevé le déblaiement jusqu'au ras de tout le terrain situé entre la face orientale du Parthénon, le mur nord du musée et le bord du plateau; ces travaux ont fait découvrir nombre de monuments archaïques dont les plus importants ont été publiés dans le *Journal archéologique*. Les résultats des fouilles d'Épidaure sont exposés dans un rapport de M. Cavvadias qui est accompagné de quatre planches dessinées par M. Dœrpfeld; deux autres nous sont promises pour l'année prochaine. L'exécution de ces gravures est aussi satisfaisante que le permet l'insuffisance des ressources dont on dispose à Athènes pour cet objet. Un rapport de M. Philios rend compte des découvertes faites à Éleusis; un plan du temple, aussi dessiné par M. Dœrpfeld, y est joint. La Société a dépensé, sur ces trois points, plus de 25,000 drachmes, et son argent a été bien employé.

On annonce, pour l'année suivante, des fouilles à Olympie, destinées à continuer celle des Allemands, d'autres qui seront faites par des plongeurs dans le golfe de Salamine, le déblaiement, à Athènes même, d'un grand édifice de style ionique dont l'existence était connue depuis longtemps. Quelques centaines de

drachmes ont été employées à des travaux de consolidation, soit à Mycènes, soit à Athènes.

— La Société qui porte le titre de *Egypt Exploration fund* vient de publier, avec un luxe de bon aloi, un remarquable mémoire de M. E. Naville, intitulé *The store-city of Pithom and the route of the Exodus*, 32 pages, 13 planches, 2 cartes, in-4°, Londres, Trübner, 1885.

M. Naville, dans cette dissertation, expose les résultats des premières fouilles qui aient été exécutées en Égypte aux frais de la Société qu'il représentait. Les travaux ont été faits au printemps de 1883, sous la direction de M. Naville, à l'endroit appelé *Tell-el-Maskhutah*, au sud du canal d'eau douce qui va du Caire à Suez par le *Ouadi Tumilât*. Il décrit d'abord le site et il indique les monuments qui en avaient été tirés à plusieurs reprises; il dresse la liste de ceux que lui-même a recueillis, et, d'après le témoignage de ceux-ci, il prouve qu'il faut chercher ici la ville de Pithom, fondée par Ramsès, qui garda, jusqu'à l'époque romaine, une grande importance, comme l'une des portes de l'Égypte vers l'Orient, comme forteresse et lieu de dépôt pour les approvisionnements des armées qui marchaient à l'est ou couvraient la frontière; Pithom, sous les Ptolémées, aurait pris le nom d'Heroopolis, qui s'abrégea en Ero sous les Romains. Vient ensuite une description de la ville et des édifices dont la trace y a été reconnue, puis son histoire, et le catalogue détaillé des monuments déterrés dans les fouilles de M. Naville, monuments dont la plupart sont entrés au musée de Boulaq, tandis que quelques autres, donnés en cadeau à la Société, ont été offerts par elle au Musée britannique. Le plus important est une longue inscription de Ptolémée Philadelphe, qui, malheureusement, est mal gravée et d'une lecture difficile; on y trouve pourtant certains renseignements qui prendront leur place dans l'histoire de ce règne. L'auteur se sert ensuite, soit des images, soit des textes gravés sur ces divers monuments pour éclaircir certains points douteux de la géographie du Delta; il discute la question de la route que les Hébreux, d'après les documents conservés par la Bible, ont dû suivre pour sortir d'Égypte, et il se prononce formellement contre la théorie de Brugsch, qui veut les faire passer entre la Méditerranée et le lac Serbonite.

Le mémoire se termine par deux appendices, le premier consacré à réfuter l'opinion de Lepsius, qui persiste à assigner une autre position à Pithom, et le second à la reproduction de deux courtes inscriptions hiéroglyphiques de *Tell-el-Maskhutah*, qui ont été communiquées à M. Naville au dernier moment.

Les cartes et planches sont d'une exécution très soignée.

— Nous signalerons à ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Égypte sous la domination romaine une thèse récemment soutenue à Berlin par M. Wilcken. Elle a pour titre : *Observationes ad historiam Ægypti provinciæ romanæ depromptæ e papyris græcis Berolinensibus ineditis*. Comme on le voit, ces recherches mettent en œuvre des documents inédits, ce qui permet à l'auteur de compléter et de rectifier sur plusieurs points les opinions émises sur l'organisation donnée par les empereurs à cette riche province. Letronne, Amédée Peyron, Lumbroso avaient déjà jeté beaucoup de jour sur ce curieux régime. Nous ne voyons pas

sans plaisir que, dans plusieurs des questions que discute M. Wilcken, c'est, d'après lui, Letronne qui avait deviné la vérité, sans arriver à pouvoir l'établir, faute d'avoir en main les preuves que fournissent aujourd'hui les papyrus, et notamment un papyrus daté du règne de Caracalla, auquel M. Wilcken a emprunté de précieux renseignements.

La seconde partie de la dissertation, qui n'est qu'autographiée, renferme des observations sur l'écriture des papyrus et s'adresse surtout aux paléographes; on y trouvera un utile supplément à l'un des chapitres de l'ouvrage classique de Gardthausen, *Griechische Palæographie*.

— *Gazette Archéologique*, 1885, n° 1-2 : E. Babelon, *Tête d'aveugle du musée d'Orléans* (Pl. I). — G. Schlumberger, *Bandeaux d'or estampés trouvés près de Cacérès* (Pl. II). (Ces monuments, d'un style très particulier, méritent tout à fait l'attention. Sont-ils de travail ibérique, comme l'auteur de l'article paraît incliner à le croire, ou faut-il y voir un ouvrage phénicien? c'est ce que de nouvelles découvertes pourront seules nous dire, surtout si par bonheur la provenance de nouveaux objets exécutés dans ce style se trouvait être bien établie; on n'a, pour les bandeaux décrits par M. Schlumberger, que des indications assez vagues). — S. Reinach, *Fêtes chypriotes du musée de Constantinople* (Pl. III). — Hauser, *Note sur un miroir grec du cabinet des médailles*. Lasteyrie, *Miniatures inédites de l'Hortus deliciarum, suite* (Pl. IV, V, VI). — Ravaisson, *L'Hercule épitrapézios* (Pl. VII, VIII).

— *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*. 4° année, fascicule V, décembre 1884 : P. de Nolhac, *Les peintures des manuscrits de Virgile* (pl. V-XII). — R. Grousset, *Le bœuf et l'âne à la nativité du Christ*. — M. Prou, *Statuts d'un chapitre général bénédictin tenu à Angers en 1220*. — Ch. Lécrivain, *Le mode de nomination des* Curatores rei publicæ. — E. Le Blant, *De quelques types païens reproduits par les premiers fidèles* (pl. XIII-XIV). — P. Fabre, *Le patrimoine de l'église romaine dans les Alpes Cottiennes*.

BIBLIOGRAPHIE

Le quatrième fascicule de l'Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική (Nouvelle série, 2e année, 1884), a récemment paru. Il renferme les articles suivants :

Koumanoudis, *Décret attique*. (Pl. X.)

Tsoudas, *Inscription de l'Acropole*. (Pl. XI.)

Tassos Meroutzos, *Observations sur dix momies de l'époque romaine et byzantine*. (Pl. XII.)

Philios, *Sculptures d'Éleusis*. (Pl. VIII.)

Dragatsis, *Inscriptions du Pirée*.

Karapanos, *Le temple d'Apollon hypertéléate*. (Avec 3 planches de fac-similés.)

Pantazidis, *Courtes observations sur quelques inscriptions d'Éleusis*.

Mélanges (Nikitskis, Dragatsis, Mylonas.)

L''Εφημερὶς 'Αρχαιολογική compte seulement trois années d'existence et nous lui devons déjà la connaissance d'un grand nombre de textes et de monuments de la plus haute importance. A la différence de l''Αθήναιον où les antiquités grecques ne tenaient pas toujours la plus grande place, le nouveau journal d'Athènes est, comme l'indique son titre, exclusivement réservé à l'archéologie, textes épigraphiques et monuments figurés. Il a eu la bonne fortune de recueillir, dès son apparition, les résultats des fouilles heureuses faites à Éleusis, à Épidaure et à l'Amphiaraon d'Oropos. C'étaient les découvertes faites à l'Asclépiéion d'Athènes qui avaient en quelque sorte soutenu l''Αθήναιον dans ses dernières années et l'avaient fait vivre : c'est en dehors d'Athènes que l''Εφημερὶς 'Αρχαιολογική a récolté la plus ample moisson de textes nouveaux. On connaît les inscriptions si curieuses d'Épidaure, où sont relatées les guérisons miraculeuses opérées par le dieu : M. S. Reinach en a traduit dans cette *Revue* des fragments considérables. On connaît également les comptes découverts à Éleusis, et qui ont fourni à M. Foucart un si intéressant commentaire sur l'inscription relative aux prémices dues à Déméter et à Koré (*Bull. de Corr. Hell.*, VIII (1884), p. 194 et suiv.). Rappelons encore les lettres des consuls aux Oropiens.

Les monuments figurés n'étaient, pour ainsi dire, pas représentés dans l''Αθήναιον, qui ne renfermait de planches que par exception. Il n'en est plus de même dans le *Journal Archéologique*, qui contient de nombreuses planches. Parmi les monuments les plus importants, nous rappellerons une série de statues et fragments archaïques découverts sur l'Acropole d'Athènes : la *Société Archéologique* leur a reconnu, à bon droit, assez d'importance pour en faire l'objet d'une publication spéciale avec grandes planches coloriées, qui en feront mieux ressortir l'intérêt. La plupart des articles consacrés aux monuments figurés sont dus à l'archéologue grec le plus compétent en ces matières, à M. Mylonas.

Les belles découvertes que nous venons de rappeler ne suffiraient pas à assurer le succès du *Journal Archéologique* : il est dû en bonne partie au zèle dévoué des membres du comité de direction, MM. Eustratiadis, Koumanoudis et Mylonas, trois noms bien connus de tous ceux qui s'occupent de près des antiquités grecques et ne peuvent manquer de s'intéresser aux travaux des savants qui les représentent en Grèce. M. Mylonas, qui n'est encore que maître de conférences à l'Université d'Athènes, est spécialement chargé de l'édition de l''Εφημερὶς : c'est dire que la plus lourde tâche lui revient, et les savants éminents qui font avec lui partie du comité de direction, sont certainement les premiers à le reconnaître. M. Koumanoudis, qui a si longtemps dirigé l''Αθήναιον, sait bien ce que de temps et d'efforts coûte un pareil travail; nous le savons aussi.

En acceptant cette lourde charge, sans renoncer à ses travaux personnels que nous avons eu déjà l'occasion d'apprécier dans cette *Revue*, sans cesser d'écrire des articles où nous retrouvons les qualités que nous avons déjà signalées, M. Mylonas s'est créé de nouveaux titres à la reconnaissance du monde savant, en même temps qu'il a marqué sa place en Grèce.

G. Perrot.

Angers, imp. Burdin et Cie.

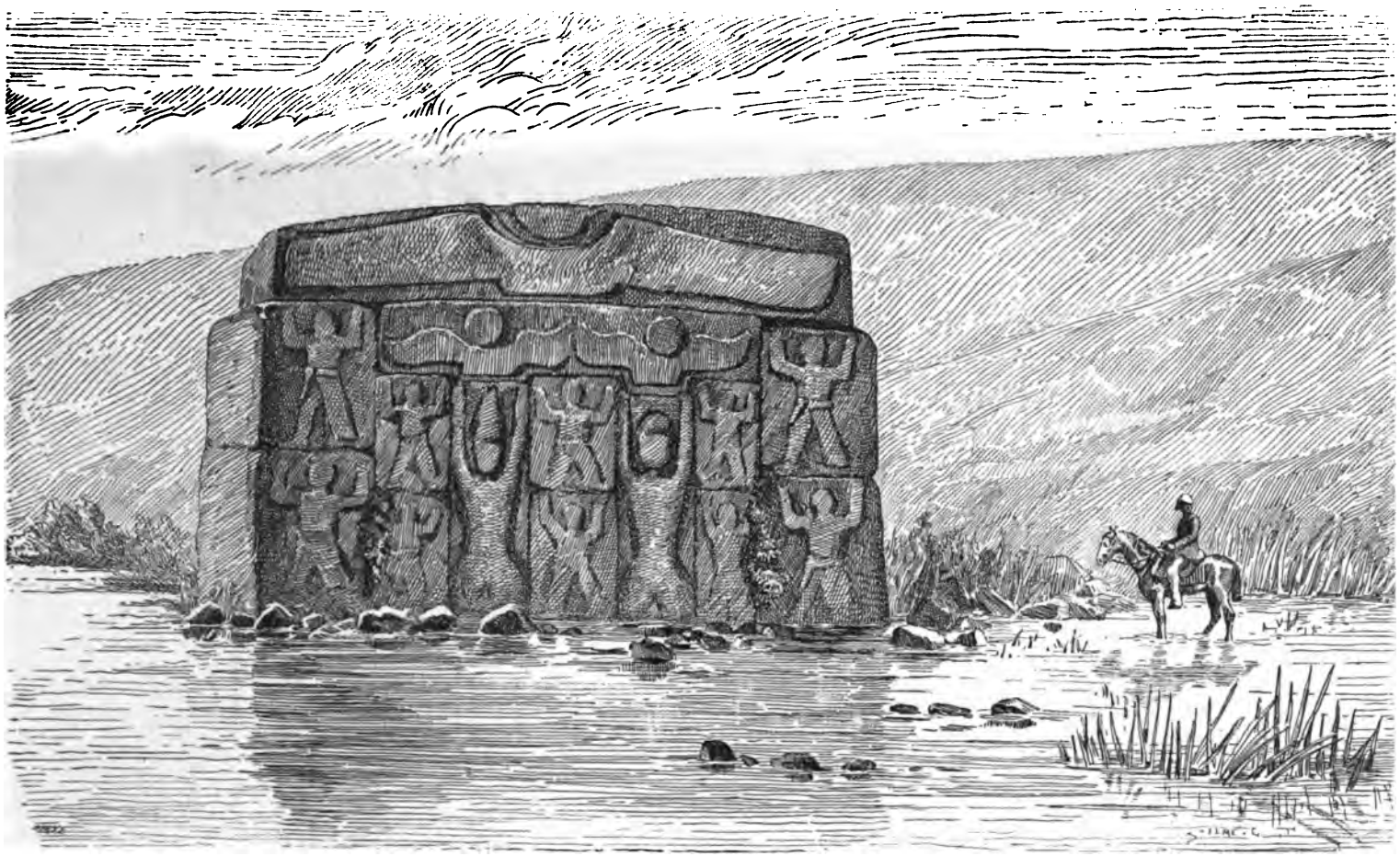

Le Monument d'Eflatoun (Lycaonie).
Vue de la face principale.

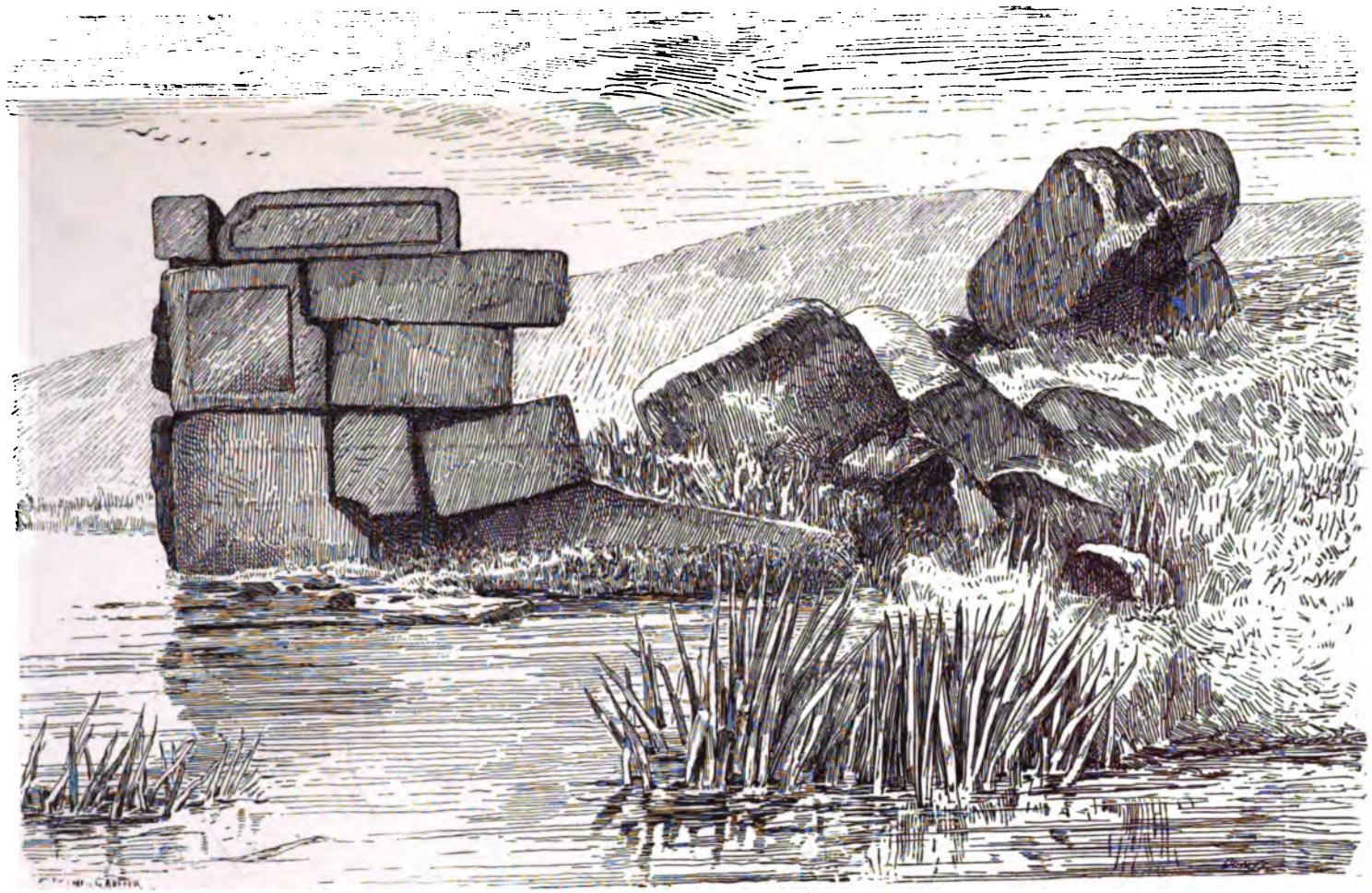

LE MONUMENT D'EPLATOUN (LYCAONIE).
Face latérale.

PUBLICATIONS RELATIVES

A L'ARCHÉOLOGIE

LA NUMISMATIQUE, L'ÉPIGRAPHIE, LES BEAUX-ARTS

AUBÉ (B.). Essai d'interprétation d'un fragment du *Carmen apologeticum*, de Commodien. 1883, in-8 . . . . . 1 fr.

— Un supplément aux *Acta sincera*, de Ruinart. Actes inédits de l'évêque de Pamphylie Nestor, martyr le 28 février 250. 1884, in-8. . 1 fr. 50

AVEZAC-LAVIGNE (Ch.). L'Histoire moderne par la gravure, ou catalogue raisonné des portraits historiques avec renseignements iconographiques. 1879, beau vol. in-8 . . . . . 4 fr.

— Le même, sur pap. de Hollande . . . . . 10 fr.

BAPST (Germain). La bossette d'Auvers et le casque d'Amfreville. 1884, in-8, fig. . . . . 1 fr.

— Souvenirs du Caucase. Fouilles sur la grande chaîne. 1885, in-8, avec 3 grandes planches. . . . . 2 fr.

BARGÈS (l'abbé). Mémoire sur le sarcophage et l'inscription funéraire d'Eschmounazar, 1856, in-4, planches. . . . . 8 fr.

— Observations sur les inscriptions phéniciennes du Louvre. 1863, in-8. . . . . 3 fr.

— Inscription phénicienne de Marseille. Historique de la découverte et description de la pierre. 1868, in-4, planches . . . . . 8 fr.

— Note sur une inscription romaine qui se trouve dans la commune du Plan d'Aups (Var). 1874, in-8. . . . . 5 fr.

— Notice sur un autel antique dédié à Jupiter et sur quelques autres monuments romains. 1875, in-8, 3 planches. . . . . 3 fr. 50

— Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie. 1878, in-8, 8 planches. . . . . 7 fr. 50

Histoire de la fondation des villes de la côte française de la Méditerranée; Narbonne, la Crau, l'Argentière, Monaco, Marseille. Etablissement des Phéniciens à Marseille avant l'arrivée des Phocéens. Monuments phéniciens trouvés sur ce littoral.

— Notice sur les antiquités de Belcodéne, ancien Castrum de Bolcodenis (Bouches-du-Rhône). 1883, in-4, avec fig., et 15 pl. hors texte. . 10 fr.

BARTHÉLEMY (E. de). Chapiteaux de la crypte de l'église abbatiale Saint-Basle de Versy. 1876, in-8 . . . . . 1 fr.

BATAILLARD (Paul). Sur l'origine des Bohémiens ou Tsiganes. Les Tsiganes de l'âge du bronze. 1876, in-8. . . . . 2 fr.

— Notes et questions sur les Bohémiens en Algérie. 1876, in-8 . . 1 fr.

— État de la question de l'ancienneté des Tsiganes en Europe, pour servir d'introduction à la question de l'importation du bronze dans le nord et l'occident de l'Europe par les Tsiganes. 1877, in-8 . . . . . 3 fr.

— Les Zlotars, dits aussi Dzvonkars, Tsiganes fondeurs en bronze et en laiton dans la Galicie orientale et la Bukovine. 1878, in-8, planche . . 3 fr.

— Sur les anciens métallurges en Grèce. 1880, in-8 . . . . . 1 fr. 50

— Historique et préliminaires de la question de l'importation du bronze par les Tsiganes. 1880, in-8. . . . . 1 fr. 50

BATIFFOL (P.). Fragmenta sangallensia. Contribution à l'histoire de Vetus Itala. 1885, in-8, avec un fac-similé en héliogravure . . . . . 2 fr.

BAUX (A.). La poterie des Nuraghes et des tombes des géants en Sardaigne. 1885, in-8, illustré . . . . . 1 fr.

BAYE (Baron J. de). Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Compte rendu de la 7e session, tenue à Stockholm. 1875, in-8 . . . . . 4 fr.
— Chaînes et ceintures gauloises. 1876, in-8. . . . . 1 fr.
— La trépanation préhistorique. 1876, gr. in-8, fig. sur bois . . . 2 fr. 50
— L'archéologie préhistorique. 1880, beau vol. in-8, pittoresque, avec pl. hors texte et nombreuses gravures sur bois . . . . . 20 fr.
Époque tertiaire Époque quaternaire. Les transitions entre les deux époques de la pierre. Époque néolitique. Grottes artificielles. Grottes à sépultures. — Trépanation préhistorique. — Les sépultures, etc.

BAYET. Notes sur le peintre byzantin Manuel Pansélinos et sur le Guide de la peinture du moine Denys. 1884, in-8. . . . . 1 fr.

BERGER (Philippe). Sur une nouvelle forme de la triade carthaginoise. 1884, in-8, 2 planches. . . . . 2 fr.

BERNARD (Fréd.). Note au sujet de quelques monuments de pierres brutes relevés chez les Touareg Azgar. 1885, in-8, illustré . . . . . 1 fr.

BERTRAND (Alexandre, membre de l'Institut). Cours d'archéologie nationale. La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes. 1884, in-8, richement illustré. . . . . 6 fr.
— Les Ibères et les Ligures de la Gaule. 1883, in-8. . . . . 1 fr.
— L'amentum et la Cateia sur une plaque de ceinture en bronze avec figures du cimetière gaulois de Watsch (Carniole). 1884, in-8, une planche héliogr . . . . . 2 fr.
— Les deux divinités gauloises de Sommerécourt (Haute-Marne). 1885, in-8, 2 planches. . . . . 1 fr. 25

BLONDEL (S.). Le Jade, étude historique sur la pierre appelée *yù* par les Chinois. 1875, in-8. . . . . 2 fr.
— Recherches sur les couronnes de fleurs. 2e édit. 1876, in-16 . . 2 fr. 50
— Recherches sur les bijoux des peuples primitifs. 1876, in-8. . . 2 fr. 50

BONSTETTEN (Baron de). Un symbole religieux de l'âge du bronze. 1883, in-8, illustré . . . . . 1 fr. 25

BOURBON (Georges). Sur la crosse et sur l'anneau de Jean II de la cour d'Aubergenville. 1885, in-8, fig. . . . . 1 fr.

BRIAU (Dr René). Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome. 1885, in-8 . . . . . 1 fr. 50

CAGNAT (R.). Lettre à M. G. Perrot (sur quelques inscriptions de Chemtou). 1883, in-8 . . . . . 1 fr.

CAILLETET (L.). Note sur l'état de conservation des clous en fer découverts dans les fouilles d'une cité gallo-romaine. 1883, in-8 . . . . 0 fr. 50

CAIX DE SAINT-AYMOUR (Vicomte Am. de). Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte (dép. del'Oise) 1874, in-16 . . . 1 fr.
— Études sur quelques monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise, 1875, in-8, avec planches et figures . . . . . 5 fr.
— Notice sur d'anciennes tombes découvertes dans le cimetière de Montlévêque. 1876, in-8, fig . . . . . 2 fr.
— Annuaire des sciences historiques. 1re année, 1876, in-18 . . . 5 fr.
Bibliographie des ouvrages d'érudition.
— Un million pour nos Musées nationaux, s'il vous plaît! 1878, in-8. 1 fr.

CARAPANOS (C). Inscriptions de l'oracle de Dodone et pierre gravée. 1883, in-8, fig. . . . . 1 fr.

CARRIÈRE (A.). Inscriptions d'un reliquaire arménien de la collection Basilewski, publiées et traduites. 1883, gr. in-8, avec 2 héliogr. . . 5 fr.

CHODZKIEWICZ. Archéologie scandinave. Fers de lance avec inscriptions runiques. 1884, in-8, fig. . . . . 1 fr. 50

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME V

JUIN 1885

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1885

Droits de reproduction et de traduction réservés.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

TEXTE

Quelques bronzes du musée de Tiflis, par M. G. Bapst 336
Mouches et filets, par M. Clermont-Ganneau. 346
Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*), par M Deloche. 348
Les monuments antiques de Rome (*suite*), par M. E. Muntz 350
Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite*), par M. H. Gaidoz. 364
Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et en pehlvi-arabe (*suite*) par M. Ed. Drouin 372
L'inscription phénicienne de Ma'soub, par M. Clermont-Ganneau. 380
L'introduction de la médecine dans le Latium et à Rome, par M. le docteur René Briau 385
Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions 393
Société nationale des Antiquaires de France (présidence de M. Guillaume). . . 397
Nouvelles archéologiques et correspondance 399
Bibliographie. M. Camille Julian 404

PLANCHES

XIII. Epées du musée de Tiflis.
XIV. Haches du musée de Tiflis.
XV et XVI. Objets divers du musée de Tiflis.
XVII. Inscription phénicienne de Ma'soub.

N. B. — Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Alexandre Bertrand, au Musée de Saint-Germain en Laye (Seine-et-Oise), ou à M. G. Perrot, rue d'Ulm, 45, à Paris.

Les livres dont on désire qu'il soit rendu compte devront être déposés en double exemplaire aux bureaux de la *Revue*, 28, rue Bonaparte, à Paris.

L'administration et le Bureau de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE* sont à la Librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

MODE ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

La *Revue archéologique* (troisième série) paraît chaque mois à partir de janvier par fascicules de 64 à 80 pages grand in-8°, qui forment à la fin de l'année deux volumes ornés de 24 planches gravées et de gravures sur bois intercalées dans le texte.

PRIX :

Pour Paris.	Un an....	25 fr.	Pour les départements.	Un an. .	27 fr.
—	Six mois.....	14 fr.	Pour l'Etranger.	Un an... ...	28 fr.

On s'abonne également chez tous les Libraires des Départements et de l'Étranger.

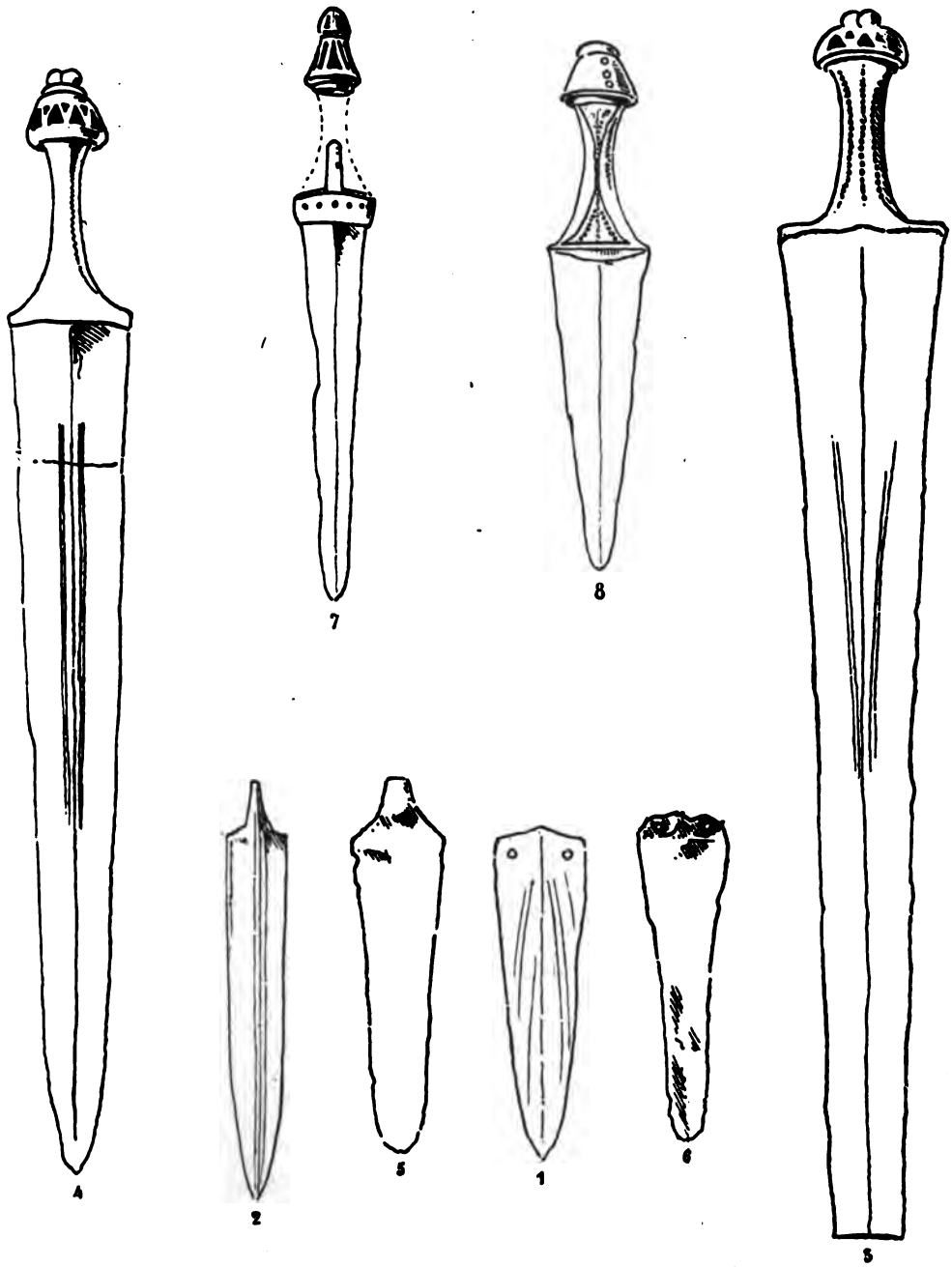

ÉPÉES DU MUSÉE DE TIFLIS.

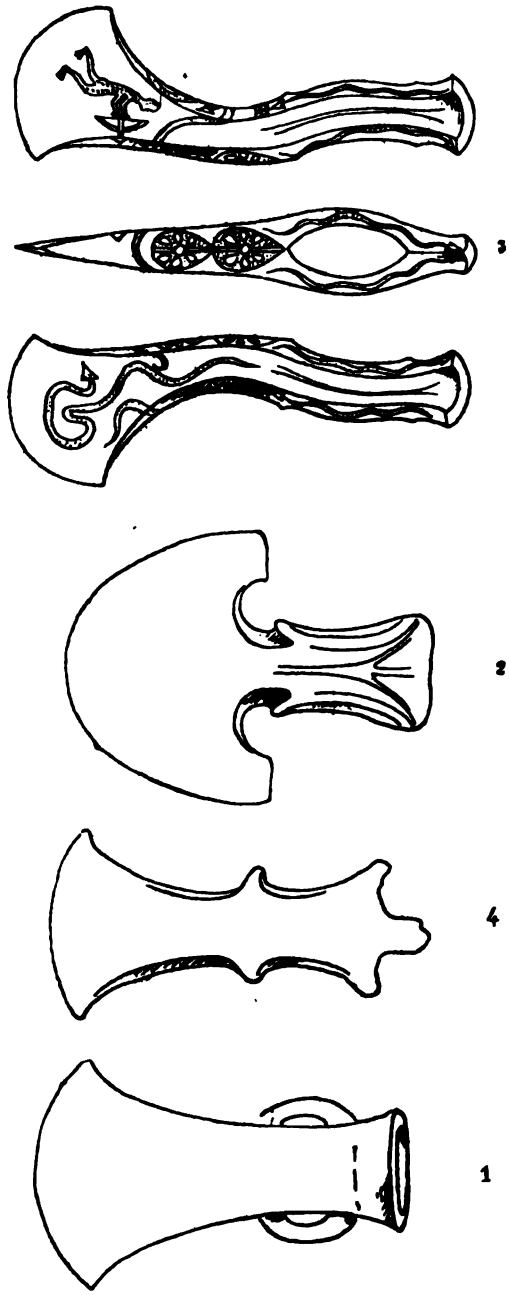

HACHES DU MUSÉE DE TIFLIS.

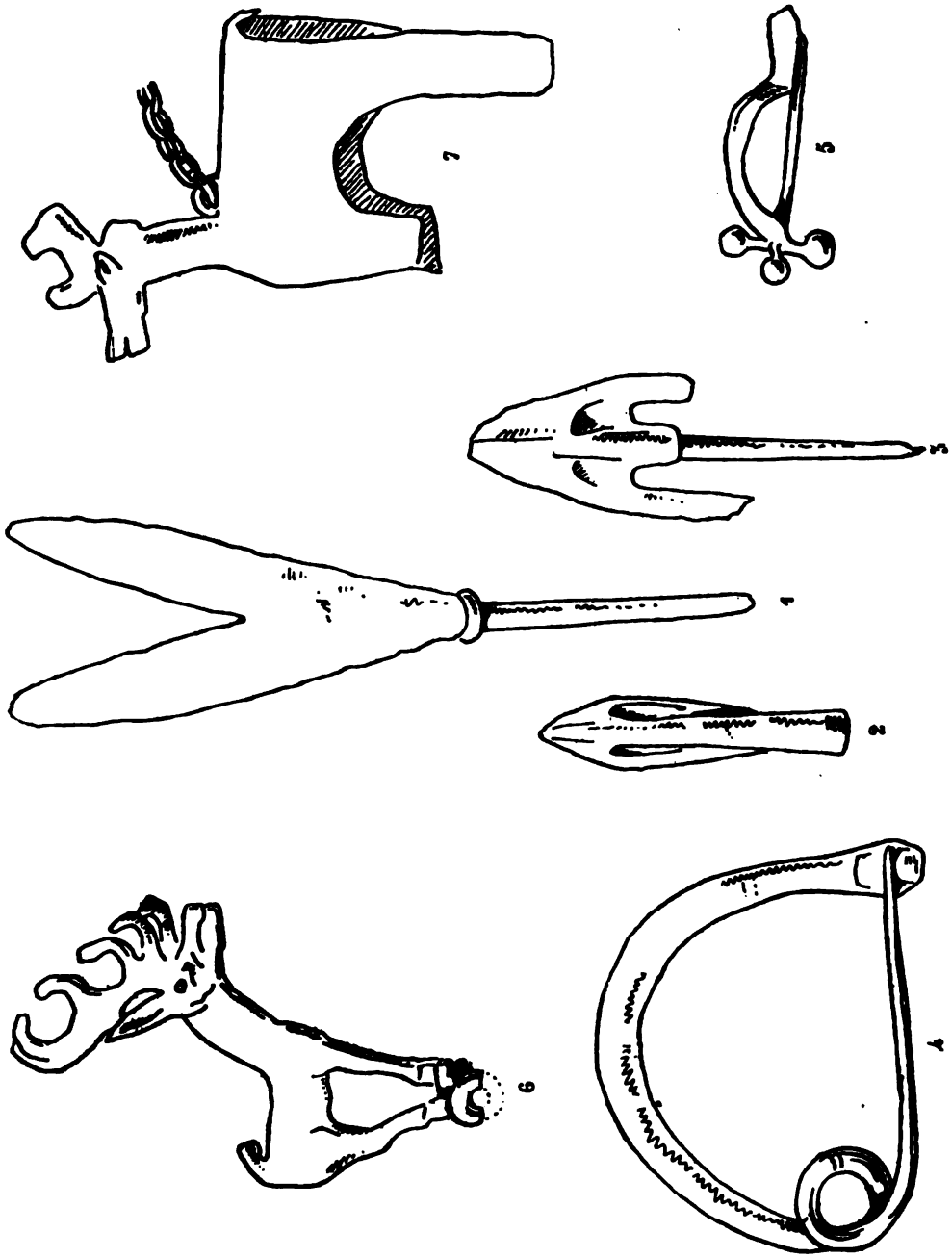

OBJETS DIVERS DU MUSÉE DE TIFLIS.

OBJETS DIVERS DU MUSÉE DE TIFLIS.

INSCRIPTION PHENICIENNE DE MA'SOUB
d'après l'estampage de M. Luytrod

QUELQUES BRONZES

DU

MUSÉE DE TIFLIS

FOREIGN BODL:LIBR PERIODICALS

Le musée de Tiflis contient des séries diverses de minéralogie, d'histoire naturelle, d'ethnologie, d'industrie et surtout d'archéologie, dont nous allons entretenir le lecteur.

Dans les quelques indications que nous donnerons sur les antiquités caucasiennes, nous ne nous arrêterons pas seulement aux objets du musée de Tiflis; nous indiquerons aussi les pièces des différents musées de Berlin cataloguées par M. Virchow, de Vienne, par M. Héger, et de Saint-Germain par M. Alex. Bertrand.

Au premier abord, on peut dire que les antiquités trouvées sur les bords de la mer Noire procèdent de l'art grec, tandis que celles de l'Arménie dérivent du chaldéen.

Dans d'autres contrées, celles des montagnes surtout, on trouve des objets barbares dont la vue seule éloigne toute idée d'art et de style. On a trouvé successivement des antiquités de bronze de ce dernier ordre sur toute la grande chaîne, chez les Svanes, les Ossètes, les Kabardes, les Kewsoures, les Touches et dans les tribus Lesghiennes. La partie de la Géorgie s'étendant de Tiflis à Delijane, a produit des objets du même genre.

Nous ne saurions trop mettre les archéologues en garde contre tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur les antiquités du Caucase. On a souvent fait remonter l'existence de certains objets à des dates fort reculées lorsqu'il était impossible d'en donner un motif à l'appui. On a été jusqu'à attribuer à l'art scythique ou assyrien des productions byzantines du XIe ou du XIIe siècle, ou géorgiennes du XIIIe ou XIVe [1].

1. Voir J. Mourier, l'*Art au Caucase*, Odessa, 1883, planche XVII, ainsi que l'explication des figures de l'objet, 4e livraison; planche XIX, 5e livraison; et planche XXVI, même livraison.

Enfin, il est nécessaire de porter à la connaissance des savants que presque tous les objets rapportés en Europe proviennent de la nécropole de Koban, dont la découverte a eu lieu dans les circonstances suivantes.

A la suite d'un orage, l'éboulement de l'une des collines qui avoisinent le village de Koban mit à jour un cimetière fort ancien et inconnu jusqu'alors des habitants actuels du village. M. Kanoukoff, propriétaire de la colline, recueillit ce qui sortit du sol. Deux amateurs, M. Dolbecheff, maître d'école, et M. Olchefski, ingénieur, eurent bientôt connaissance de ces faits et achetèrent de M. Kanoukoff un grand nombre de ces objets. Lorsque MM. Virchow et Héger vinrent à Vladikavkaz, ils s'abouchèrent avec M. Dolbechef[1], et c'est ce dernier qui leur procura la plus grande partie des collections qu'ils ont rapportées en Europe[2].

M. Virchow fouilla ensuite un tombeau à Samtavro et une quinzaine de tombes à Sartatchalo; il était accompagné de M. Bayern.

M. Héger ne paraît point avoir fait personnellement de fouilles.

On voit, à la façon dont ont été formées les collections intéressantes et curieuses de Berlin et de Vienne, qu'elles ne peuvent pas donner des renseignements bien précis ni être d'une grande utilité pour un travail archéologique, puisque, si l'on sait qu'elles viennent de Koban, on ne connaît pas exactement le détail de la découverte des tombeaux, ni ce qu'ils contenaient, ni les circonstances dans lesquelles les objets qui les composent ont été trouvés.

Ce sont les épées qui nous ont paru les plus curieux de tous ces objets, parce qu'elles sont d'un type particulier.

Celles trouvées à Koban (pl. XIII, nos 1 et 2, 5 et 6) n'ont plus leur poignée, mais leur lame est semblable à celles trouvées à Samtavro, près Mtzket, au confluent de la Koura et de l'Aragwa.

1. A l'heure qu'il est, je crois pouvoir être en mesure de dire que M. Mourier, envoyé avec une mission payée au Caucase par le ministère de l'instruction publique, vient encore d'acheter à ce même M. Dolbechef des séries d'objets qui doivent être rapportées à l'État d'après l'arrêté qui l'envoie en mission.

2. La presque totalité des objets rapportés par ces deux savants n'a donc pas été découverte par eux, mais seulement achetée, classée et cataloguée par eux.

Ces dernières (pl. XIII, nos 3 et 4, 7 et 8), à l'encontre de celles de Koban, sont intactes; un certain nombre d'entre elles sont conservées au musée de Tiflis; les lames ont leur plus grande largeur auprès de la poignée, elles vont toujours en s'effilant en pointe. L'extrémité en est très mince, et, comme toutes les armes orientales, ces épées paraissent destinées à des mains fort petites.

Le prince Serge Troubetzkoï possède un poignard de bronze du même modèle que ceux-ci; il nous faisait observer, en nous le montrant, combien les porteurs de ces armes devaient avoir les extrémités délicates pour pouvoir s'en servir. « Et, ajoutait le prince, probablement assez fier de la petitesse de sa propre main qu'il nous montrait, je n'ai pourtant pas la main grosse, mais il m'est impossible de la placer entre la garde et le pommeau. »

La garde de ces armes n'existe pour ainsi dire pas; l'extrémité de la poignée en tient lieu, la lame est emmanchée dans la fusée à laquelle elle est fixée par deux rivets, le pommeau est un bouton évidé dans sa partie centrale et décoré de dessins à jour en forme de triangle : deux petites boules accotées couronnent l'extrémité supérieure. Samtavro et Koban sont, croyons-nous, les deux seuls endroits du Caucase ayant jusqu'à présent fourni des armes en bronze. Nous avons trouvé des poignards dans nos fouilles au Daghestan, mais ils étaient en fer et beaucoup trop oxydés pour qu'on pût en faire une étude.

Les haches se rencontrent en plus grand nombre que les épées et les poignards. On en a surtout trouvé de trois formes différentes. Celles de Koban sont très particulières, sans aucun type similaire, croyons-nous, avec deux rainures évidées à la partie de l'emmanchement, décorées de gravures très fines, assez longues et élégantes; un grand nombre de ces haches sont exposées aux musées de Saint-Germain, de Vienne et de Berlin.

Celle que nous reproduisons (pl. XIV, no 3) est très finement gravée; des serpents courent sur les plats et à la partie la plus large on distingue un archer tendant son arc; ce qui nous frappe surtout dans la figure de ce guerrier, c'est la dissem-

blance qui existe entre son type et celui des personnages ciselés sur les objets de Kertch et en particulier dans le magnifique vase de l'Ermitage, sur un petit bas-relief d'or que nous reproduisons ici.

Notre guerrier a-t-il ici une cotte de mailles? Les écailles grossièrement faites sembleraient le faire croire, mais l'extrémité de ses pieds semble montrer aussi qu'il était au moins pieds nus, s'il n'était pas entièrement nu. Nous verrons plus loin quelques figures de guerriers découvertes dans le Caucase occidental, et le type de ces guerriers est le même que celui de Kertch, le costume (?) est identique.

Les haches découvertes à Samtavro sont toutes différentes, la première est d'une forme qui paraît être très rare (pl. XIV, n° 2). Elle est symétrique, le contour de l'emmanchement est formé de filets très simples; le tranchant est en demi-ellipse.

On a découvert dans la même nécropole une autre hache sans douille, sans ornementation, qui devait s'emmancher dans un bâton, elle a les contours irréguliers (pl. XIV, n° 4).

A ces types, nous en ajouterons un dernier, celui d'une hache régulière (pl. XIV, n° 1), assez longue, ayant, à l'extrémité opposée au tranchant, la douille droite en prolongement de l'instrument, et, de chaque côté, deux demi-anneaux; la duplicité des anneaux nous a paru fort rare. J'ignore la provenance de cette dernière, mais, au dire du directeur du musée de Tiflis, elle aurait été probablement trouvée à Koban.

Je ne parle pas ici des haches de pierre; il en existe en silex, provenant, paraît-il, de plusieurs points du Caucase; ce sujet est hors de notre compétence.

Les pointes de lances et de flèches sont aussi nombreuses; il en existe en fer et en bronze. On a trouvé à différentes reprises, près de Tiflis, Moukran et en Ossethie, près de Récome, des ailettes de fer d'une forme particulière. (Voir pl. XV, n° 1.)

On les a décrites comme des fers de lances.

Cette attribution nous paraît invraisemblable et peu sérieuse : car une arme de haste doit avant tout avoir son extrémité en pointe et aller en s'élargissant, afin de pouvoir pénétrer plus facilement; un fer de lance ainsi fait n'aurait pu qu'infliger des blessures relativement légères, empêché qu'il aurait été de pénétrer très avant par la réunion des deux pointes.

En second lieu, la tige en fer qui termine les deux ailettes devait être enfoncée dans un bois de lance.

Cet emmanchement n'aurait jamais pu être assez solide pour une lance.

Le comte Ouvaroff avait du reste déjà donné une attribution à ces ailettes [1]. En 1853, on en découvrit deux de tout point semblables à celles que nous décrivons, dans un des tombeaux mériens de Veskovo, et il les désigna sous le nom de pennes de flèches.

Cette attribution paraît devoir être aussi juste que la première paraissait invraisemblable, car les raisons pour faire repousser la première opinion viennent toutes à l'appui de la deuxième.

Ces pennes de flèches sont singulières : celles de Veskovo et celles du Caucase sont semblables; il serait difficile de n'en point faire le rapprochement, et, sans en tirer aucune conclusion, il nous est impossible de ne pas les croire de la même époque.

L'on sait d'une manière certaine que les tombeaux Mériens de Veskovo sont du IXe au XIIe siècle; les fers caucasiens seraient donc à peu près de la même époque. Ce détail tendrait donc à démontrer qu'on a été beaucoup trop loin en donnant à tous les objets du Caucase une antiquité de plus de vingt siècles.

Les pointes de flèches ont des formes différentes qui se retrouvent à peu de chose près en Europe (pl. XV, nos 2 et 3), mais toutes ont un petit détail particulier : sur chaque plan de la pointe de la flèche sont deux petits creux dont nous n'avons pu retrouver l'utilité [2].

1. Voir *Étude sur les peuples primitifs de la Russie. — Les Mériens*, par le comte A. Ouvaroff, Saint-Pétersbourg, 1875, p. 174 et 210, pl. VI, n° 24.

2. Les deux pointes de lances reproduites sous les nos 2 et 3 de la planche III proviennent de Samtavro.

Les fibules du Caucase sont nombreuses; celles de Koban forment un demi-cercle dont le diamètre est la queue de l'épingle; la courbe est la partie ornementée : quelquefois elle est en torsade, d'autres fois décorée en gravures à dessins géométriques, brochures ou barres transversales. (Pl. XV, fig. 4.)

Une fibule d'un type semblable a été découvert à Hallstaldt et, paraît-il, en Amérique; une, provenant de Kilian, est du même genre [1]. On voit que le modèle en est répandu.

A Samtavro apparaît au contraire une fibule tout à fait différente (pl. XV, n° 5); la base de l'épingle où se trouve la charnière est une barre terminée par deux boules. Une petite tige, perpendiculaire à cette barre, terminée aussi par une boule, s'applique au centre de la fibule. La partie supérieure est courbée et vient se terminer à l'endroit où s'accroche la pointe de l'épingle. Des exemplaires de cette fibule ont été trouvés en grande quantité à Samtavro et ne paraissent point avoir été rencontrés ailleurs. Il en existe une, la rappelant de loin, qui a été reproduite par M. Franks dans les *Horæ ferales* et conservée au Musée Britannique [2].

On a trouvé avec les fibules, dans les tombeaux du Caucase, des plaques d'ornementation (?) dont on a n'a pu encore exactement définir l'usage. Ce sont des animaux en bronze représentés de profil; on croit y reconnaître des mouflons, des cerfs ou autres animaux des montagnes. Quelquefois ces animaux semblent être représentés dans leur position naturelle, se tenant sur leurs quatre pattes; d'autres fois, les quatre pieds sont réunis sur un même point (pl. XV, n° 6). Ils ont toujours des cornes très proéminentes; on leur a percé des trous destinés probablement à recevoir des clous pour fixer l'objet.

On a dû donner la forme d'animal à des objets particuliers et d'un usage constant; telle serait la fig. 7 de la pl. XV qui devait couvrir quelque objet et qu'une chaîne rattachait après un des vêtements.

1. Voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. III, p. 831, f. 595.
2. Voir Augustus W. Franks, *Description of the plates to accompany Kemble's horæ ferales*, planche XXI, n° 6.

La représentation de ces animaux à cornes a dû amener les fondeurs barbares à faire une autre série d'objets, aussi en bronze, représentant généralement une tête de cerf vue de face, les deux cornes formant à droite et à gauche un double enroulement. (Pl. XVI, fig. 1 et 2.) Cette pièce a dû probablement servir de coiffure.

Les mêmes ornements de bronze se retrouvent encore, mais très dégénérés, dans le Caucase; la tête de l'animal n'existe plus (pl. XVI, fig. 1 et 3); c'est un simple motif servant de point de départ à des enroulements en forme de cornes.

Cependant le numéro 3 de notre planche n'est qu'un dérivé des cornes de cerf; il paraît même provenir bien plus des ornements de Cypre [1] et de Phénicie [2], et même se rapprocher beaucoup des fibules trouvées en Hongrie [3].

Les mêmes enroulements de fil de bronze terminent aussi les bracelets en demi-cercle. (Pl. XVI, fig. 5 et 6.) Quel peut être le principe de cet enroulement? Nous avons nous-même écrit autrefois qu'il n'était que la reproduction de coquilles retrouvées dans les roches; ne serait-il pas plus naturel de n'y voir que l'enroulement simple d'un fil de métal quelconque, forme sous laquelle les fils de cuivre étaient mis dans le commerce?

Ces antiquités proviennent en grande partie de Samtavro et de Koban, c'est-à-dire du Caucase proprement dit.

Le lieutenant général Alexandre Komaroff a, paraît-il, trouvé un grand nombre de pièces de ce genre au Daghestan; mais, comme il est depuis deux ans gouverneur de l'Akal-Tekke à Askabad et dernièrement à Merv, nous n'avons pu voir sa collection [4].

Koban a mis au jour des plaques d'un genre tout à fait particulier dont l'usage est inconnu, mais dont la fabrication mérite

1. Voir *Cyprus*, par le général di Cesnola, planche XXVIII.
2. Voir Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, IIIe volume, page 817, figures 570 et 572.
3. Voir Ingvald Undsett, *Études sur l'âge de bronze de la Hongrie*, Christiania, 1880, planches I, II, III et suivantes, et p. 55 et suivantes.
4. Pour notre part, nous avons trouvé un objet de cet ordre au Daghestan; nous l'avons reproduit dans un article antérieur.

d'être signalée. Des plaques de bronze sont ornées de dessins géométriques en fer incrusté dans le bronze. La gravure en creux a dû être exécutée en premier lieu; puis le fer a dû être forgé et ciselé ensuite pour être du même dessin que la gravure, et, enfin, il a dû être appliqué et enfoncé à coups de marteau dans les creux de la gravure. (Pl. XVI, fig. 7.)

Si l'on fouille en Mingrélie ou sur la côte de la mer Noire, d'Anapa à Batoum, on trouve quelquefois des bronzes du même ordre, mais surtout des objets grecs, ou plutôt de style grec; par exemple, des plaques d'or rondes ornées de granulés très fins et de filigranes, des pierres rouges qui nous ont paru être des grenats. Des boucles d'oreilles en granulés et quelques bijoux d'or sont conservés au musée de Tiflis et dans quelques collections particulières.

Telles sont les pièces qui nous ont le plus frappé; nous avons autant que possible indiqué les provenances de chacune d'elles; quant à leur date, nous ne voulons ni repousser, ni accepter toutes les opinions émises jusqu'à ce jour, surtout pour les objets purement barbares. L'absence de fer dans les tombeaux, la présence d'armes en bronze prouvent suffisamment que ces objets remontent à une époque éloignée. L'absence de croix et de croissants dans les cercueils démontre aussi que ces pays n'étaient encore ni chrétiens ni musulmans, au moment de la fabrication de ces objets, ce qui reporte sûrement ces antiquités à plus de dix siècles.

Peut-être un jour trouvera-t-on quelques pièces de monnaie ou quelques détails qui nous fixeront définitivement sur ceux de ces objets qui datent d'une époque où les habitudes et la religion étaient évidemment différentes de celles de nos jours. La découverte d'épées et de haches de bronze démontre clairement, néanmoins, l'antiquité assez reculée des différents tombeaux trouvés jusqu'à ce jour.

Les objets de style grec, en raison de leur infériorité de travail, seraient un peu postérieurs à ceux découverts dans les fouilles de Kertch.

Signalons en passant, parmi les pièces de style grec ou bosphorien les plus remarquables, provenant du littoral de la mer Noire : un collier en torsades d'or terminé par deux cavaliers scythes se regardant face à face, semblable en tout point au collier de Kertch; puis des appliques en or, en forme de têtes de taureau, de cheval ou de bélier, des boucles d'oreilles en or granulé, des épingles nombreuses et enfin des vasques en bronze à forme archaïque, au pied massif, et ayant comme anse, à leur partie supérieure, des animaux des montagnes. On se rappelle forcément, en voyant ces objets, ceux du Musée archéologique de Vienne, découverts à Halstadt. Nous signalons tout particulièrement le n° 11 de cette collection pour être mis en parallèle avec les vasques du Caucase.

Une plaque en or, ronde, sans indication de provenance, mesurant 5 centimètres de diamètre, nous a paru se rapprocher beaucoup des objets dits mérovingiens dans notre pays et dont bon nombre de spécimens ont été trouvés à Kertch, dans des tombeaux du IIIe siècle de notre ère. Cette plaque est décorée au centre par des pierres enchâssées, probablement des turquoises décomposées dans le genre de celles du casque d'Amfreville; à la partie extérieure sont des grenats cabochons; des filigranes décorent les parties intermédiaires.

De tout ce que nous venons de dire, nous ne croyons guère que la critique la plus rigoureuse pourra tirer une conclusion quelconque. Mais, d'un autre côté, si nous ne pouvons rien affirmer, il nous paraît indispensable de considérer comme sans base solide toutes les théories émises depuis quelque temps sur l'origine des races aryennes, sur l'existence d'un art géométrique qui leur aurait été propre et dont le berceau aurait été le Caucase. Quelque vraisemblables et savantes qu'elles soient, ces théories ne sauraient être considérées que comme de simples hypothèses qu'aucune preuve n'a confirmées.

GERMAIN BAPST.

MOUCHES ET FILETS

Hérodote, après nous avoir dit comment, en Égypte, les habitants des régions élevées se défendent des attaques des moustiques (κώνωπες), nous apprend le moyen assez singulier qu'emploient ceux qui habitent près des marécages[1] :

Πᾶς ἀνὴρ αὐτῶν ἀμφίβληστρον ἕκτηται, τῷ τῆς μὲν ἡμέρης ἰχθῦς ἀγρεύει, τὴν δὲ νύκτα τάδε αὐτῷ χρᾶται· ἐν τῇ ἀναπαύεται κοίτῃ, περὶ ταύτην ἵστησι τὸ ἀμφίβληστρον, καὶ ἔπειτεν ἐνδὺς ὑπ' αὐτῷ καθεύδει. Οἱ δὲ κώνωπες, ἢν μὲν ἱματίῳ ἐνελιξάμενος εὕδῃ ἢ σινδόνι, διὰ τούτων δάκνουσι, διὰ δὲ τοῦ δικτύου οὔδε πειρῶνται ἀρχήν.

« Chacun d'eux possède un filet avec lequel il pêche pendant le jour et dont il se sert, pendant la nuit, de la façon suivante : il en enveloppe sa couche, puis se glisse dessous pour dormir. Les moustiques le piqueraient même à travers la couverture ou la tunique[2] dans laquelle il serait roulé, mais ils ne se risquent pas à le faire à travers le filet. »

Je ne sais si ce passage d'Hérodote a été déjà rapproché d'un usage que j'ai constaté pour la première fois à Carpentras en 1878 et qui existe, paraît-il, dans beaucoup de villes méridionales.

C'était au cœur de l'été, au plus fort des chaleurs du mois d'août. En parcourant les rues de la ville, je fus frappé de voir que la plupart des portes des boutiques et des maisons, donnant sur la rues et laissées ouvertes, étaient garnies de grands filets à larges mailles, tout à fait semblables à des filets de pêche.

1. Hérodote, II, 95.
2. Tous ceux qui ont voyagé en Orient savent, par expérience, combien ce détail est vrai.

Les habitants, que j'interrogeai sur la destination de ces filets, me dirent qu'ils avaient pour but d'empêcher les mouches, cette plaie du Midi, d'envahir l'intérieur des maisons.

Je manifestai quelque incrédulité sur l'efficacité de ce moyen, objectant la largeur des mailles qui pouvaient facilement chacune livrer passage à des essaims entiers.

L'on me répondit que ces rêts n'étaient pas un obstacle matériel, mais qu'ils agissaient à la manière d'un épouvantail, les mouches les prenant pour des *toiles d'araignée* et s'en tenant prudemment à l'écart.

Je donne l'explication pour ce qu'elle vaut, sans prétendre en soutenir le bien-fondé et chercher à défendre ces moustiquaires primitifs contre les objections qu'on pourrait être tenté de leur faire. Mais je crois qu'on ne peut s'empêcher d'être frappé de la ressemblance qui existe entre cet usage et celui observé par Hérodote en Égypte. L'un et l'autre doivent reposer sur le même principe, ou, si l'on aime mieux, la même croyance populaire.

CLERMONT-GANNEAU.

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

VIII

ANNEAU-CACHET DE ROSA

Voilà une troisième bague de la période gallo-franque, comprise dans la collection de feu le baron Davilliers, actuellement exposée au musée du Louvre.

Elle est en or, comme les deux précédentes, et d'une conservation parfaite. Elle n'a que 16 à 17 millimètres d'ouverture, ce qui donne lieu de présumer qu'elle a dû appartenir à une femme. Le pourtour a 2 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme ronde, et de 11 millimètres de diamètre, est soudé aux deux branches de l'anneau; il est orné, au centre, d'un petit cercle, renfermant un point, et de la circonférence duquel se détachent, à distances égales, quatre traits droits, portant chacun une lettre à son extrémité.

Ces lettres, gravées tout au bord du chaton, sont, en allant de droite à gauche :

S R S E.

On distingue, de plus, entre le R et le second S, également à la

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141-146; t. II, p. 1-6, 193-196, 257-259 : année 1885, t. I, p. 168.

bordure du chaton, la courbe inférieure d'un O en partie effacé, ce qui procure, pour l'inscription entière, la leçon suivante :

S (*Signum* ou *Sigillum*) ROSE.

Nous avons donc ici la bague d'une femme et probablement d'une matrone de condition élevée, appelée *Rosa*, qui se servait de ce bijou pour souscrire les missives et les actes où elle figurait en qualité de témoin ou de partie intéressée.

Ce nom était, comme on sait, assez usité dans le monde romain; plusieurs saintes l'ont porté, notamment une femme qui fut martyrisée, avec son fils Platanus, sous le règne de l'empereur Trajan [1].

M. Deloche.

1. *Acta SS. Bolland.*, mens. septemb., t. I, p. 107.

LES

MONUMENTS ANTIQUES DE ROME

A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

NOUVELLES RECHERCHES

(*Suite*[1])

LE CHATEAU SAINT-ANGE

Mox primo adventu Gallorum nuper in urbem,
Mœnibus et fossis atque aggere munivit alto
Sextus Alexander, fossis majoribus illam
Duxit, et aggeribus circum munivit Iulus,
Et Vaticanum campum cum colle propinquo
Mœnibus amplecti cum decrevisset, et horum
Quæ prius incepit plura imperfecta reliquit.
(Fulvio, *Antiquaria*, éd. de 1513, fol. 35.)

Les travaux entrepris par Alexandre VI dans l'ancien mausolée d'Adrien forment comme le commentaire des événements politiques qui ont signalé ce règne si agité. Les premières en date des restaurations précèdent de quelques mois l'expédition de Charles VIII (13 novembre 1493); puis viennent les mesures hâtives destinées à protéger le pape pendant l'occupation française (documents du 30 décembre 1494 et du 22 janvier 1495), enfin, les envahisseurs partis, on procède avec ardeur et méthode à la mise en état de la citadelle. En même temps le pape charge son peintre favori, Pinturicchio, d'orner de fresques les salles aménagées dans l'intérieur du monument[2].

Le corridor reliant le Vatican au château Saint-Ange existait

1. Voy. la *Revue* du mois de juillet 1884, p. 38 et suiv.
2. Dans un travail ingénieux et savant, M. Schmarsow a essayé de restituer ces peintures depuis longtemps détruites; *Bernardino Pinturicchio in Rom.*, Stuttgard; 1882, p. 62-74.

bien avant Alexandre VI[1]. Au mois de janvier 1495 Alexandre VI s'en servit pour se réfugier dans le château : « His diebus, et si recte memini, sexta hujus post prandium SS. D. N. per deambulatorium sive corridorium de palatio suo apud Sanctum Petrum ivit, seu portatus est ad castrum S. Angeli, ubi pro majore sua securitate commoratus est[2]. » Cependant les nombreux écussons d'Alexandre VI apposés en maint endroit du corridor font connaître l'étendue des travaux de restauration entrepris sous ses auspices. L'ange doré surmontant la tour fut également renouvelé par les soins de ce pape, auquel le môle doit en réalité sa forme actuelle[3].

Deux médailles perpétuent le souvenir des travaux entrepris par Alexandre VI au château Saint-Ange. L'une porte au droit l'inscription ALEXANDER VI PONT. MAX. JVST. PACISQ. CVLTOR et au revers, celle de ARCEM IN MOLE DIVI. HADR. INSTAUR. FOSSIS AC PROPVGNACVLIS MVN. La seconde a pour épigraphe : ALEXANDER VI PONT. MAX. JVST. PAQ. C. ℞ MO. AD. VAL. FO. S. PROP. COR. Q. C.[4]. J'ignore où M. Ferri a relevé la date de 1492, qu'il affirme se trouver sur une de ces médailles[5].

1. Burchard, *Diarium*, éd. Thuasne, t. II, p. 220.
2. Voy. les *Arts à la cour des Papes*, t. III, p. 172.
3. « (Alexander VI) Adriani molem opere quo nunc cernit urrestituit, angeloque supremo reposito, cujus similis paulo ante fulmine dejectus fuerat. » (Raphael Maffei de Volterra, *Rerum urbanarum commentarii*, liv. XXII). « Angelus ligneus inauratus turri arcis Adrianæ molis superstans, de cœlo tactus est; cujus frusta etiam in Exquiliis sunt inventa. » (Sigismondo dei Conti, *le Storie de suoi tempi*, t. II, p. 271.)
4. Armand, les *Médailleurs italiens*, t. II, p. 63. Un voyageur allemand qui visita Rome sous le règne d'Alexandre VI, en 1497, nous a laissé la description suivante du fort Saint-Ange à cette époque : « Item an deser Engelbrucken, off disijtz der Tyber lijcht die Engelburch, dat gar lustich gebouwet is van dem payse Eugenio off eyn alt gemuyrss dat die paffen gar sterk maichen dae en wil ich hie nyet van schrijuen ; sij en verstaint sich der saichen nyet. jae idt is starck, want idt lijcht bynnen Rome! off deser Engelburch steyt eyn gulden engel mit eyme wss geruckten swerde. Item hait ouch der pays eyn starke muyr laissen maichen van sijnem pallais bys in dese Engelburch, dar off man verdecktz maich gayn van sijme pallais bys in dese Engelburch. » (*Die Pilgerfahrt des Ritters Arnold von Harff*; Cologne, 1860, p. 36.)
5. *L'architettura in Roma nei secoli XV e XVI*, t. II, p. 45.

Pendant le pontificat de Jules II et de Léon X on semble n'avoir pas entrepris de travaux de quelque importance. Les registres conservés soit aux archives d'État de Rome, soit aux archives du Vatican, ne nous entretiennent en effet que de menues dépenses (30 mai et 4 novembre 1504, 8 avril et 23 juin 1505, 27 février 1506, 20 août 1507, 8 juin 1510, 6 juin et 13 juillet 1511, octobre 1513, 30 octobre 1516, 30 novembre 1519, 30 avril 1520, etc.). Une seule fois, en 1506, il est question de réparations plus considérables.

En 1514 Antonio da San Gallo dirige quelques travaux, sur lesquels je n'ai pu me procurer que ce fragment de compte : « Lavori di muro facti in chastel S° Agnolo per m° Antonio da San Ghallo e comp', et prima... »

Les travaux sont enfin repris avec une activité nouvelle sous Clément VII et Paul III.

1423... août. « Pro ducentis tegulis pro libris quatuor pro quolibet centinario et pro rotulis pro planis tecti pro bol. viginti septem et pro acutis parvis pro bol. XII et pro uno rubro calcis pro bol. XXIIII emptis per manus magistri Henrici Theutonici operatis pro quadam stantia facta pro dicto magistro Henrico in primo claustro castri Sancti Angeli et pro magisterio dictarum rerum in totum flor. quinque de bol. quinquaginta ut supra et bol· unum » — *A. S. V.* Intr. et Exit. 1423-1424, fol. 158 v° (n° 381).

1434. 9 janvier. « Pro munitionibus et reparatione castri S. Angeli. » — fl. 1470. — 30 avril. « Pro fabrica castri S. Angeli fl. LXXXX. » — *A. S. V.*, Intr. et Exit. 1433-1434, ff. 91 v°, 97.

1450. 11 juin. « Sine retentione solvatis discreto viro Beltramo... (*sic*) de... (*sic*) muratori seu egregio viro domino Petro de Moxeto Sanct. d. n. pape secretario pro eo recipienti pro reparatione murament(orum) et laborerio castri Sancti Angeli de Urbe flor. auri de camera mille. » — Divers. N. V., 1447-1452, fol. 161 v°. Cf. fol. 162. — 4 novembre « Item florenos mille pro totidem solutis magistro Beltramo de Varesco muratori de mandato d. n. pape pro castro S. Angeli. » — *Ibid.*, fol. 178.

1488, 20 avril. « Lavoro fato (*sic*), maist° Gratiedio in castello santo Angelo per commissione de lo arcivescovo de Benevento, misurato per me Lorenzo da Pietrasancta, presente messer Ambrosio scudieri di Sua R^ma S. et primo... (long détail de travaux de maçonnerie; murs, fenêtres, portes, cuisine, etc., pour la somme totale de 488 florins). » — M. 1488-1490, fol. 41.

— 30 novembre. « Magistro Gratiadei muratori flor. quadringintos octuaginta octo pro diversis fabricis ac laboreriis per eum de mandato s^mi. d. n. pape in arce Sancti Angeli alme urbis factis et per dominum Silvestrem Juvenal(is) ac magistrum Laurentium de Petra Sancta mensuratis et apreciatis... » (Suit le même détail que ci-dessus). — *Ibid.*

1489. 8 juillet. « De mandato per introitum et exitum facto die ultima junii flor. mille octingentos triginta octo de Karl. X pro duc. s^mo. d. nro pape pro expensis extraordinariis et sunt ad introitum a R^do dno B. Patriarcha Jerosolimitano pro restitutione eorum quos exposuit in reparatione castri Sancti Angeli dum esset ejusdem Castellanus, in presenti libro fol. 84. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1488-1489, fol. 220 v° (n° 518).

— 22 juillet. « De mandato facto XVIII julii per introitum et exitum flor. mille sexcentos triginta octo de Karl. X (?) pro flor. R. D. Bartholomeo Episcopo ferrariensi olim castellano Castri S. Angeli de Urbe pro residuo flor. 1838 similium de quibus erat creditor Camere apostolice pro certis laboreriis in dicto castro factis, prout patet per patentes manu d. Ste. de Narnia. Ad introitum a Laurentio de Medicis in presenti libro fol. 90. » — *Ibid.*, fol. 223 v°.

1490, 8 mars. « Flor. quingentos tresdecim de Karl. X pro flor. de mandato facto 28 januarii Rmo L. Cardinali Beneventano pro totidem quos Sua R. D. exposuerat pro diversis reparationibus et munitionibus et aliis rebus factis in castro sancti Angeli tempore quo Sua R^ma D. erat Castellanus, prout apparet in uno folio presentato in Camera apostolica. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1489-1490, fol. 197.

1493, 13 novembre. « Duc. ducentos quadraginta tres et bol.

LVIII de carl. X pro duc. pro mandato facto sub die XXX mensis preteriti R^do^ dño patri Episcopo Agrigentino Castellano sancti Angeli pro expensis per eum factis in reparatione et bonificatione dicti castri. » — *Arch. Secr. Vat.* Intr. et Ex. Cam., 1493-1494, fol. 136 v° (n° 526).

1494, 30 décembre. « Ducatos ducentos de camera per mandatum factum sub presenti die magro Gratiadey muratori pro valore lignaminum et aliarum rerum pro munitione castri sancti Angeli. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1494-1495, fol. 160 v°.

« Feria secunda, 22 decembris [1494], incepta fuit ruina domus Jacobi aurificis et aliorum circa castrum S. Angeli sitarum, et designatus fossatus qui castrum ipsum circumdare debet. » — *Diarium* de Burchard, édition Thuasne, volume II, p. 211.

« In nocte sequenti (10 janvier 1495) cecidit ex se magna pars muri superioris castri S. Angeli, longitudinis viginti vel circa cubitorum, videlicet a capella usque ad ostium sive ad scalam descensus et cum muro ipso ceciderunt tres personæ, custodiam ejus tum facientes, qui omnes ex casu ipso mortui et muro sunt oppressi. » — *Ibid.*, p. 220.

« ... Pontifex... in arcem sancti Angeli se recepit... ecce autem aliud prodigium : magna pars superiorum pinnarum arcis, quasi vi convulsa, prolapsa est. » — Sigismondo de' Conti, *le Storie de suoi tempi*, t. II, p. 86.

(Janvier 1495).

« Durant le temps ung grant pan de murailles,
Sans violence cheut du chasteau Sainct-Ange.
Lequel est fait à grans pierres de taille,
Par artifice merveilleux et estrange.
Ce néantmoins de soy mesmes en la fenge,
Dans les fossez en cheut grant quantité,
Dont fut le pape grandement irrité;
Car pas asseur n'estoit en cest ostacle,
Puis les Rommains d'ung et d'aultre costé,
Grans et petis cuydoient estre miracle. »

1495. 22 janvier. « Duc. de Camera centum septuaginta per mandatum factum sub die prima presentis mensis Leonardo de Sano pro valore tabularum ab eo emptarum pro castro sancti Angeli. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1494-1495, fol. 163.

— 18 mars. « Flor. auri de camera centum septuaginta quinque de carlenis X pro quolibet floreno per mandatum factum die XIIII presentis Colutio de Calvis pro valore trium petiarum unius sue vinee cum turri, vasca et puteo posita (*sic*) retro castrum sancti Angeli alme urbis. » — *Ibid.*, fol. 176.

— 19 mars. « Flor. septingentos sexaginta sex et bol. L de carlenis X pro quolibet floreno, per mandatum factum die XVI presentis magistris Antiquo et Philippo pro parte eorum salarii et mercedis ratione laborerii facti in faciendis fossis circum circa castrum sancti Angeli. » — *Ibid.*, fol. 176 v°.

— 20 mars. « Flor. centum de carlenis X pro quolibet floreno per mandatum factum die XVII presentis magro Petro de Senis et Romulo scarpellinis pro pro (*sic*) parte eorum salarii et mercedis laborerii per (eos) facti in castro sancti Angeli alme urbis. » — *Ibid.*, fol. 176 v°.

— 31 mars. « Flor. auri de camera quatuor milia per mandatum factum die XIII presentis s^mo^ dño nro dño Alexandro pape quos voluit pro fabrica castri sancti Angeli, et sunt hedem (*sic*) pecunie quas solvit Antonius Altoviti et sotii, posite in presenti libro ad introitum eidem Antonio fol. 42. » — *Ibid.*, fol. 178.

— 6 mai. « Flor. auri de camera quingentos per mandatum factum die XXVIII mensis preteriti magistro Antonio florentino pro mercede laboris per eum facti in castro sancti Angeli (différents autres paiements analogues). » — *Ibid.*, fol. 186 v°.

— 1er juillet. « La Sta de N. S. papa Alexandro per la divina providentia papa VI de una parte, et mastro Jacomino de Marchon et mastro Antonio de Johanni de Marcon lombardi dal altra parte : sopra una parte de fossi et muri de dicti fossi intorno a castel de Sancto Angelo de Roma, cioe cominciando dal canto del Balvardo cominciato da mastro Antiquo verso S. Maria del Popolo fino ala porta del castello sotto al correturo verso la

nostra donna, dove se ha da fare uno altro balvardo simile ad quello de mastro Antiquo, lo quale balvardo et muri de dicti fossi ha da fare dicti magistri, devennero ali infrascripti capitoli, promissioni, pacti et conventioni, cioe :

« Imprima dicti magistri se obligano fare dicti fossi, cioe cavare et voitare per spatio, cioe el vano canne diece, et alti canne quatro ad mesura romana dal primo dela terra per carlini sei la canna ad sue spese, cioe mesurando voito per pieno.

« Item dicti magr̃i promettono et obliganse che se in dicti fossi se trovassono marmi, tivertini, statue, ferro, piombo et ogni altra cosa, excepto piperigni et pietra da murare, siano tucti dela Sta de N. S. et ipsi siano obligati cavarli fora, et quello fosso che se fara per cavarli non se computi al dicti magr̃i : et dicti piperigni et pietra da murare siano de dicti magistri.

« Et piu che se in dicti fossi se trovassono muri o volte che ipsi magr̃i siano obligati cavarli ale spese sue, et le pietre siano de ipsi magr̃i.

« Item che dicti magr̃i habiano da tirare el terreno fora del fosso, cioe dala ripa del fosso insino ala fine discosto vinti o trenta canne, secundo che largene (*sic*) sia al proposto del primo revellino del castello, secundo e stato ragionato cola Sta de N. S. et fare tanto quanto quella ordinara in questo. Et piu che dicti magr̃i promettono fare muri in dicti fossi dentro et fare dela grossezza che li sara ordinato dala prefata Sta de N. S. ad tutte sue spese per carlini XII la canna ad mesura romana : et se la Sua Sta deliberasse fare la crosta de mattoni de dicti muri promettono farli per carlini XIIII la canna. Item promettono fare dicti fossi, cioe cavare terreno, fundare, et murare lo balvardo fino ad voltare le volte, et fundate et murate le mure intorno alo fosso per la parte li tocca, almanco una canna sopra el piano del fosso per spatio de tre mesi proximi futuri, cioe julio, augusto, et septembre, sub pena de ducati cinquecento, et di poi seguitando el lavoro ad perfectione de mano in mano.

« Et piu che dicti magr̃i se obligano et promettono donare sufficiente promessa che observaranno quanto di sopra se contiene.

et far tanto lavoro per quanto li saran dati denari. Et versa vice la prefata Sta de N. S. promette ali predicti magri donarli carlini sei per ciascuna canna del terreno, cioe del vano de dicti fossi cioe voito per pieno et carlini XII per canna del muro de dicti fossi, come di sopra e dicto et carlini XIIII essendo la crosta de mattoni. Item la prefata Sta promette a dicti magri darli denari, cioe ducati mille de carlini X per ducato, cioe cinquecento per tenere in munitione, et cinquecento per fabricare inanzi che cominzino a lavorare, et dipoi tanto quanto bisognara : per li quali ipsi magri promettono dare sufficiente cautione che faranno tanto quanto montano dicti denari, et cosi seguitare de mano in mano. Et piu la prefata Sta li concede possano cavare breccia nela cava vecchia dove cava mastro Gratiadei nela vigna liberamente per uso de dicta fabrica : Intendendo misticare puzzulana con dicta breccia almanco lo terzo, et fare bona calcina secundo parera ad quelli sara ordinato per la prefata Sta de N. S. » — *A. S. V.*, Instrumenta cameralia, 1464-1502, fol. 226.

« .... La Sta de N. S. Alexandro per la divina providentia papa VI da una parte et mastro Sancto de Johanni fiorentino muratore dal altra parte sopra una parte de fossi et muri de dicti fossi intorno a castello de s. Angelo de Roma, cioe cominciando dal canto del Bolvardo che hanno ad fare mastro Jacomino de Marchon et compagni verso la porta de castello socto el correcturo verso la nostra donna, cioe la quarta parte verso el borgo de sancto Pietro fine (*sic*) al cantone del comestabile, dove se ha da fare uno altro balvardo simile ad quello de mastro Antiquo verso sancta Maria del Popolo. El quale balvardo et muri de dicti fossi ha da fare dicto mastro Sancto, devennero ai infrascripti capitoli, promissioni, pacti et conventioni, cioe :

« In prima dicto magistro se obliga fare dicti fossi, cioe cavare et voitare per spatio, cioe el vano canne diece, et altre canne quactro ad mesura Romana dal piano de la terra per carlini sei la canna, ad sue spese, cioe mesurando voito per pieno... » (Suivant des conventions analogues à celles du précédent contrat.) — *Ibid.*, fol. 222.

1495. 24 juillet. « Flor. auri de camera centum sexaginta de mandato facto die prima junii Johanni Paulo Argenti pro quingentis tabulis abietis ad eo emptis pro castro sancti Angeli. — *A. S. V.* Intr. et Ex Cam., 1494-1495, fol. 201 (n° 527).

1497. 1er avril. « Duc. mille centum et viginti et bol. 22 de carl. X pro duc. vigore mandati facti die ultima martii preteriti d. Antonio de Sancto Martino solvendos per eum infrascriptis, videlicet m° Antonio Melani duc. 400, m° Jacobo et sotiis duc. 334, m° Romulo et m° Petro scarpellinis duc. 60, m° Christofano fabro duc. 96, bo. 22, et m° Thome duc. 100 fabricatoribus castri S. Angeli. » — *Arch. secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam. 1496-1497, fol. 191 (n° 529).

— 22 juin. « Alexander papa VI. Motu proprio, etc. Solvi faciatis dilecto filio Antonio de Sancto Martino preceptori preceptoria (*sic*) de Tortosa ordinis Jerosolimitarum, presidenti fabrice castri sancti Angeli, duc. quadringentos de carlenis X pro duc. exponendos in fabrica pontis qui edificatur supra fossam dicti castri, mandataque et scripturas oportunas et consuetas desuper expediri faciatis » — *Ibid.*, fol. 213.

1498. 23 juillet. « De mandato facto die XXI presentis flor. centum quinquaginta novem de Karl. X pro duc. dño Antonio de Sancto Martino prefecto fabrice castri sancti Angeli pro duobus burchis emptis pro munitione dicti castri que mutentur in aliis impensis » — *Arch. secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1497-1498, fol. 1850.

—17 septembre. « De mandato facto die XI presentis flor. centum sexaginta unum de Karl. X pro flor. et bol. 60 dño Antonio de Sanctomartino (*sic*) prefecto fabrice arcis S. Angeli pro pretio porte pontis dicte arcis, videlicet pro lignamine, ferro, trabibus, numeratos Schavarzello. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam., 1498-1499, fol. 149 v°.

1503. 17 août. « Ducatos mille triginta unum et Karlenos novem de Karl. X pro quolibet ducato ponit ad exitum suum dictus Episcopus pro totidem per eum in diversis vicibus expositis et solutis diversis magris muratoribus, scarpelinis, fabris, videliceta

die XI octobris 1502 usque in presentem XVI augusti 1503 pro diversis laboreriis in castro sancti Angeli factis, videlicet pro quinque puteis ad conservandum triticum?, et quinque cameris subteraneis ad detinendum captivos, et pro amatonato platee supra mola (*sic*) dicti castri versus sanctam Mariam de Populo, et pro cisterna, videlicet lapidibus marmoreis in dicta platea pro bucca dicte cisterne positis, et aliis diversis expensis in dicta dicto tempore occursis, prout de omnibus particulariter potest videri computum in libro expensarum dicti castri, et quitantias illorum qui hujusmodi pecunias receperunt, constituunt auri de camera ducatos septingentos nonaginta tres et carlenos decem[1] » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. Cam.. 1501-1502., fol. 152.

1504. 30 mai. « Duc. viginti quinque auri de Cam. de mandato sub dicta die Mag^ro Juliano Sangallo architecto pro residuo majoris summe pro nonnullis operibus factis in castro S. Angeli ad usum S. D. N. numeratos eidem. fl. 33, 62. » — *Arch. Secr. Vatic.*, Intr. et Exit. C., 1503-1504, fol. 189 v°.

— 31 octobre. « Dilecto, etc. Magro Guillelmo de Monte ferrato urbis habitatori, salutem, etc. Cum tu sicut nobis exposuisti creditor existas Camere apostolice ex facto certorum laboreriorum per te factorum in arce sancti Angeli de Urbe ac diversarum aliarum personarum legitimis de causis in duc. XL^ta et ultra... (on lui accorde un *moratorium*). — *Arch. Secr. Vat.*, Divers. Cam. 1503-1505, fol. 127.

— 4 novembre. « Duc. septuaginta de Karl. X pro duc. de mandato, etc., dño Johanni Baptiste Corbano cancellario castri s. Angeli pro reparationibus factis in dicta arce ut patet, etc. Fl. 72, f. 66. » — *Arch. Secr. Vat.*, Int. et Ex. C., 1503-1504, fol. 235 v°.

1505. 8 avril. « Florenos octuaginta novem similes, carlenos octo cum dimidio vigore mandati sub die XI martii d. Joanni Baptiste Corbano cancellario arcis S^ti Angeli pro nonnullis labo-

1. Nous omettons à dessein, comme ne présentant pas un intérêt suffisant, les paiements effectués les 24 juillet 1495 (160 flor.), 1er avril 1497 (1120 fl.; 22 fol.) 23 juillet 1498 (159 flor.) et 17 septembre 1498 (161 flor.).

reriis per ipsum factis in dicta arce, ut distincte et de partita in partitam per dictum introitum apparet. » (Fl. 93, 43.) — *A. S. V.*, Intr. et Exit. 1504-1505, fol. 174 v°

1505. 23 juin. « Florenos decem et octo similes vigore mandati sub die III presentis m^ro Leonardo fabrolignario pro residuo certarum portarum, gelosiarum et tellariorum pro impannatis per eum factis in arce S^ti Angeli, numeratos ipsi = Fl. 18, 54. » — *Ibid.*, fol. 193.

— 30 juin. « Duc. octuaginta septem, carl. quattuor et sol. 1 1/2 de carl. X pro ducato... pro expensis factis in reparatione dicte arcis = Fl. 91,5. » — *Ibid.*, fol. 194.

1506. 27 février. « Duc. sexaginta septem de Karl. X pro duc., bol. 47 de mandato... Rmo dño Marco cardinali Senogalliensi castellano arcis sancti Angeli de Urbe pro diversis expensis per eum factis in reparatione dicte arcis... Fl. 70, 37. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1506, fol. 181.

— 1er otobre. « ...Die prima octobris 1506 magistro Bartholomeo de Laude[1] architecto duc. ducentos viginti quatuor de carl. X pro testudine, cameris et aliis reparationibus factis in arce sci Angeli, videlicet in turrione in quo est tabula marmorea cum epitaphio inundationis Tib., juxta convenciones et pacta facta cum eo per Bramantem architectum et Ranerium de Pisis mensuratorem fabricarum S^mi Dñi ñri, ut patet in eodem loco. « Item duc. quadraginta septem solutos prefato magistro Barth° die ultima octobris 1506 pro diversis reparationibus tectorum et aliis reparationibus in eadem arce factis, visis et examinatis per Bramantem, Ranerium de Pisis supradictos ac Perinum de Caravagio architectorem. »

1507. 20 août. « Duc. triginta unum similes, vigore similis mandati sub die XIII presentis m° Francisco alias Gelpho architectori pro expensis factis in reparatione castri S^ti Angeli, numeratos sibi = Fl. 39, 19. » — *A. S. V.*, Intr. et Exit., 1506-1507, fol. 209 v°.

1. Il s'agit sans doute d'un membre de la famille de Laude, famille établie à Verceil. Voy. Colombo, *Artisti Vercellesi*, p. 343 et suiv. Un Martinus de Laude murator, figure dans les *Diversorum* de Sixte IV, liv. VI, fol. 37, 1482.

1510. 8 juin. « Duc. septuaginta duos, bol. 22 de carl. X monete veteris pro duc. de mandato... dño Garzie de Heredia vice castellano Castri S^ti Angeli pro diversis laboriis (*sic*) solutis diversis artificibus pro... (*sic*) dicte arcis factis, numeratos sibi = Fl. 55, 12. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1509-1510; fol. 191 v°.

1511, 6 juin. « Duc. centum quinquaginta sex de carl. X veteribus pro duc. de mandato die XVIII maii facto R. dño Johanni Francisco de Rueré castellano S^ti Angeli pro diversis expensis factis in dicta arce, numeratos eidem = Fl. 120. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1510-1511, fol. 196 v°.

— 13 juillet. « Duc. centum sexaginta de carl. de mandato... castellano arcis S^ti Angeli pro barcha lignorum pro munitione dicte arcis, numeratos Christofori (*sic*) ejus nepoti = Fl. 123,2. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C. 1515-1516, fol. 166.

1513. 1er octobre. « Flor. duodecim de carl. vigore mandati... magro Gervasio lapicide ad bonum computum amatonati ante portam arcis s. Angeli de Urbe, sibi numeratos = Fl. 9, 4. » — *Arch. Secr. Vat.* Intr. et Ex. C., 1513-1514, fol. 204. Cf. fol. 213.

1516, 30 octobre. « Duc. quindecim auri de Cam. de mandato... R. d. Raphaeli Episcopo Grossetano pro tegulis causa coperiendi tectum arcis s^ti Angeli. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1516, fol. 198.

1519. 30 novembre. « Duc. sexaginta octo similes de mandato... D. Chr° (en marge Chris° Christophoro) Barotio clerico Camere pro lateribus, tegulis et tabulis ac aliis munitionibus pro restauratione Castri s. Angeli = Fl. 68. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1519-1520, fol. 209 v°.

1520. 30 avril. « Duc. viginti auri de Cam. de mandato... Cervasio Baptiste scarpellino pro residuo majoris laborerii facto per ipsum in arce S^ti Angeli de Urbe usque in presentem diem. » — *Arch. Secr. Vat.*, Intr. et Ex. C., 1520-1521, fol. 164.

1524. 15 août. « Duc. trigintatres similes de mandato... dño Joanni Rucellaio Castellano sancti Angeli pro pluribus expensis

factis in reparatione viridarii = Fl. 33. » — *A. S. V.* Intr. et Ex. C., 1523-1524, fol. 192 v°. Cf. fol. 213.

1527. Janvier. « Pro magistro Antonio de San Gallo mandatur domino Dominico Boninsegnio ut solvat eidem ducatos centum viginti tres de jul. X pro ducato pro fabrica per ipsum Antonium facta in castº s. Angeli urbis sub dat. 12 janvier 1527. »

». « Pro Guglielmo de Pilis Ro : mandatur Dominico Boninsegni ut ei solvat quia est creditor Antonii de San Gallo pro infrascriptis rebus (chaux, pouzzolane, etc.) in totum de juliis X pro duc. [duc.] ducentos viginti unum per pᵗᵘᵐ Antonium in fabrica castri s. Angeli exposit. ad bonum computum ipsius Antonii sub dat. 12 januarii 1527. » — M. 1527 A., fol. 20 v°.

— 12 mars. « Pro mº Antonio de San Gallo mandatur Dominico Boninsegni ut ei pro eo solvat Baccio vel Bart. Marinario ducatos quinquaginta de juliis X pro ducato pro fabrica castri sancti Angeli, ad bonum computum. » — *Ibid.*, fol. 198 *bis*.

1529. 22 juillet. « Magistro Perino architectori castri sancti Angeli ducatos sex auri de camera de juliis X pro quolibet ducato pro ejus provisione unius [mensis] hodie incepti. »

— 22 septembre. « Magistro Perino florentino architectori castri sancti Angeli ducatos decem auri de camera de juliis X pro quolibet ducato, videlicet pro aptatura tectorum dicti castri et purgatione putei et cisterne et aptatura pontis porte maschii. »

1538. 10 avril. « Dñi de Strozzis pagate a m. Stephano Tarusi scuti quattrocento, videlicet sc. 400 ı a cunto delli 12ᵐ da imprestarse... Et sonno per le fabriche del castello s. Angelo et altri lochi particulari di Roma et fore (fuori) et d'artegliarie fornimenti. » — M. 1533-1539, fol. 37 v°. Cf. 1537-1541, ff. 143, 144.

1542. 4 février. « Mº Sebastiano muratori et Arcis s. Angeli bonbarderio ducatos auri de Camera duodecim cum dimidio de juliis X pro ducato sine aliqua retentione pro expensis per eum sexdecim cannarum, mattonato ac reputatione (*sic*, pour reparatione), duorum camerorum (*sic*) super porticum sive porta pontis s. Angeli de ordine Sanctitatis sue facien(dis). » — M. 1539-1542, fol. 224 v°.

1544. 3 juillet. « Scudi cento dieci... a M. Tomaso sottoproveditore di Castello per bisogno delle fabriche di detto Castello come per lui si rendera buon conto. » — Fortif. di Borgo, 1544, fol. 27 a. Nombreux autres paiements aux ff. 50, 66, 68, 69, 94, 101, 109, 116, 163 du registre Fortif. di Borgo, 1545-1549).

EUGÈNE MUNTZ.

(A suivre.)

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE

(*Suite*[1])

XVIII

LES MONNAIES A LA ROUE; LES MONNAIES A LA CROIX.

Nous ne pouvons négliger de dire que la roue se trouve sur les monnaies de la Gaule et cela sous plusieurs formes, et qu'au moins par parenté collatérale un type de ces monnaies a fait souche d'une longue descendance, et s'est maintenu presque jusqu'à notre siècle. Nous le disons pour être complets et peut-être parce que la fortune de ces monnaies a été influencée et augmentée par le symbolisme de la roue, comme elle l'a été plus tard d'une façon incontestable par le symbolisme de la foi chrétienne.

Mais les monnaies, si précieuses pour l'histoire et pour l'archéologie figurée, n'apportent qu'un bien faible appui à la Mythologie. Sans doute, elles représentent souvent des divinités et des symboles religieux, mais seulement *à l'origine*. Le symbole devient emblème, l'emblème devient ornement, épisème, marque d'atelier monétaire. Il peut y avoir encore une indication de provenance, on peut y reconnaître une filière de transformations successives; mais il n'y a plus d'idées religieuses. Il n'y en a plus du moins dans la monnaie elle-même, au point de vue *objectif*, pour ainsi dire; il y en a au point de vue *subjectif*, quand la croyance populaire attribue une signification religieuse à un de ces types, comme elle en attribue si souvent aux monuments figurés qu'elle essaie de comprendre.

Un épisode de la vie de sainte Geneviève va nous en fournir

1. Voyez la Revue de juillet-août-septembre 1884 et mars-avril 1885.

un exemple. Saint Germain et saint Loup se rendent en Grande-Bretagne en 429 pour y combattre le Pélagianisme. En traversant Nanterre, saint Germain remarque dans la foule une enfant, et une inspiration divine lui apprend que cette enfant doit être une sainte. Il lui demande si elle veut consacrer à Dieu sa virginité. Sur la promesse solennelle de la pieuse enfant (sainte Geneviève, d'après les hagiographes, avait alors environ sept ans), saint Germain ramassant à terre une monnaie de bronze marquée du signe de la croix, qui se trouvait apportée là par la volonté de Dieu, la lui donna comme un grand présent, lui disant : « Perce-la et porte-la toujours suspendue au cou en mémoire de moi[1]. » Il s'agissait sans doute là d'une de ces monnaies antérieures à la conversion de la Gaule au christianisme, que les numismatistes appellent « monnaies à la croix » parce qu'une des faces de ces monnaies est couverte par une grande croix équilatérale, aussi grande, ou peu s'en faut, que la monnaie elle-même, reste d'une roue à quatre rais dont la jante s'est confondue avec la circonférence de la monnaie[2].

Dans ce cas, la monnaie ramassée par saint Germain avait bien une valeur religieuse, mais c'est parce qu'on y voyait le symbole de la croix : c'est ce que nous appelons un symbole *subjectif*.

L'explication symbolique des monnaies gauloises présente la plus grande difficulté parce que ces monnaies ont été originairement la simple imitation, on pourrait dire la contrefaçon de monnaies grecques. Elles nous présentent donc des symboles grecs, symboles dont le sens n'était sans doute pas compris des

1. « Cui sanctus Germanus nummum ereum, dei nutu allatum, habentem signum crucis, a tellure colligens. » Bollandistes, 3 janvier, p. 138, et Ch. Kohler, *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève*, p. 8 et LXXI.

2. M. de Rossi (*Bulletino* 1869, p. 43), suppose que c'est une des monnaies si nombreuses « de la fin du IVe siècle ou du Ve, au revers desquelles domine la croix. » M. Kohler (*loc. cit.*, p. LXXI, n.) cite comme monnaies qui pouvaient avoir eu cours en Gaule à cette époque (et qui portaient une croix) 1° des pièces des derniers empereurs d'Occident; 2° des pièces des empereurs d'Orient; 3° quelques pièces des fils de Clovis. M. Kohler n'oublie dans cette énumération que les pièces gauloises à la croix, dont on connaît de si nombreux types et qui se rencontrent encore si souvent dans le sol, quatorze siècles après sainte Geneviève.

Gaulois, à moins qu'ils ne les interprétassent par leurs propres croyances, comme saint Germain interprétait une monnaie non-chrétienne par le christianisme. Puis, entre les mains des artisans gaulois, ces types s'altérèrent; un détail conservé par accident ou démesurément agrandi devint type monétaire à son tour. Nous n'ignorons pas que plus tard les Gaulois créèrent des types originaux (au moins par certains détails), certaines figures qu'on voit apparaître sur des monnaies plus récentes; mais rien ne prouve que ces figures et ces signes soient alors des symboles religieux; ils peuvent n'être simplement que des épisèmes, des armes parlantes, un commencement de blason, ou des marques purement conventionnelles. La contre-épreuve des textes écrits fait défaut; celle des monuments figurés proprement dits manque aussi le plus souvent. Il n'y a pas de certitude parce qu'il n'y a pas de critérium, et la science de la numismatique qui paraît la plus certaine de toutes parce qu'elle s'appuie sur des monuments datés et non-adultérés, est pourtant la plus problématique, du moins quand elle veut expliquer nos monnaies gauloises.

L'histoire de la numismatique gauloise pourrait se comparer à une caricature de Philipon, célèbre sous le règne du roi Louis-Philippe. Ce dessin représentait le portrait du roi et une poire, séparés par une série de dégradations successives si bien qu'il était difficile de voir où finissait le portrait, où commençait la poire. Cette caricature a été l'origine d'un *symbole*, celui de la poire, usité encore dans nos caricatures politiques pour désigner ou ridiculiser la famille d'Orléans. Le point de départ est la monnaie grecque — ou le portrait de Louis-Philippe; le point d'arrivée est la monnaie gauloise — ou la poire, qui ne ressemble plus du tout au modèle, mais qui le fait oublier [1].

1. Nous sommes heureux de pouvoir nous appuyer ici de l'autorité d'un des maîtres de la numismatique gauloise :

« Aujourd'hui que les connaissances acquises permettent de se faire une idée exacte de l'aptitude des Gaulois à s'assimiler les usages du milieu dans lequel ils se trouvaient et à imiter ce qui frappait leurs yeux, on ne saurait trop étudier, sur leurs monnaies, toutes les modifications apportées, de copie en copie, dans les types. Trop longtemps on a cherché à y créer des symboles de conceptions scientifiques ou religieuses; s'il y en a quelques

Les monnaies qui rentrent dans notre enquête, sous les réserves indiquées, sont de deux sortes :

1° Celles où l'on voit figurer une roue avec d'autres emblèmes et comme accessoire de ces emblèmes ;

2° Celles où une face entière de la monnaie est occupée par une grande roue à quatre rais ; le plus souvent le cercle de la roue a disparu ; il se confondait naturellement avec la circonférence de la monnaie elle-même. Il reste alors une grande croix équilatérale. C'est ce que les numismatistes nomment « monnaies à la

Fig. 18 et 19. Monnaies de Luctérios.

croix. » En voici comme exemple (fig. 18 et 19) deux monnaies gauloises de Lucterios, chef cadurque, un des lieutenants de Vercingétorix[1].

Dans le premier cas, on a, par exemple, la roue (à quatre rais) sur un trépied[2]. Ce sont des monnaies de Marseille. Une autre monnaie de Marseille nous présente une tête d'homme casquée

exemples, ce que je me garde bien de nier, c'est encore pour nous lettre close. Il ne faut pas perdre de vue un fait : c'est que nous ignorons presque complètement la religion des Gaulois ; renonçons donc à deviner des mythes et des rites hypothétiques, des systèmes astronomiques ; évitons de chercher, sur les monnaies gauloises, des faits dans lesquels l'imagination seule prête à ceux qui les ont fabriquées des idées qu'ils n'avaient pas. Il est très utile que l'on réunisse, en les groupant méthodiquement, tous les symboles éparpillés sur les monnaies gauloises ; la plupart d'entre eux s'expliqueront les uns par les autres. » (A. de Barthélemy, *Étude sur les monnaies gauloises découvertes à Jersey en* 1875 dans la *Revue Numismatique*, 3e série, t. II, 2e trim. 1884, p. 201.

1. Elles ont été publiées par M. A. de Barthélemy dans la *Revue Celtique*, t. IV, p. 317, et voici en quels termes notre savant confrère en parle :

« Ces deux pièces en argent sont identiques, bien que sorties de coins différents ; au droit elles portent, dans le champ entouré d'un grénetis, le mot LUXTIIRIOS, gravé horizontalement entre deux étoiles à cinq pointes ; au revers, une croix cantonnée de quatre symboles que je ne puis assimiler qu'à des sceptres fleuronnés. »

2. De la Saussaye, *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, pl. IX, nos 377, 382, 385.

avec une rouelle (à quatre rayons) sur le casque [1]. Ce sont simplement des imitations de monnaies grecques du type d'Apollon; cette roue est simplement le κύκλος μαντικός de Delphes. — Il y a des monnaies avec une roue isolée derrière un cheval [2]; mais cette roue est le reste d'un bige que le graveur gaulois était incapable de reproduire fidèlement d'après la monnaie grecque qu'il copiait. D'autres fois on voit une roue sous le cheval ou près de sa tête, en un mot sur l'emplacement laissé libre sur le champ de la monnaie; mais alors on a le droit de penser que cette roue ne figure là que parce que l'artisan, copiant des modèles déjà altérés d'où l'idée de bige avait disparu, disposait comme il pouvait les figures qu'il copiait. Une petite roue paraît bien ensuite autrement qu'avec un cheval, par exemple inscrite dans les cantons d'une croix [3]. Mais rien n'indique qu'elle ait là une valeur symbolique : elle peut n'être qu'une marque d'atelier monétaire.

Après dix-huit siècles, les monnaies à la croix se rencontrent encore par milliers, surtout dans le Midi, car elles étaient à l'origine et furent longtemps le type particulier des peuples du midi de la Gaule. « Les pièces d'argent dites à la croix, forment, isolées et en nombre, le fond des trouvailles du Languedoc; elles se rencontrent même, mais moins fréquemment, dans une partie de l'Aquitaine, et, à l'est, au delà du Rhône. La quantité des monnaies à la croix recueillies depuis quelques années paraît prodigieuse, lorsque l'on considère depuis combien de siècles le sol est remué. Cette abondance avait déjà été constatée au dernier siècle, et l'abbé Audibert rapporte que les paysans demandaient à travailler pour rien à Vieille-Toulouse, certains qu'ils étaient de se dédommager par les monnaies qu'ils recueillaient [4]. »

1. De la Saussaye, pl. I, nos 11-17.
2. Par exemple no 2 de la pl. V de Ch. Robert : *Monnaies gauloises.*
3. Par exemple dans Ch. Robert : *Numismatique de la province de Languedoc*, pl. II, nos 26, 29, 30 et pl. III, nos 3, 4, 18.
4. Ch. Robert, *Num. de la prov. du Languedoc*, p. 16. — Sur cette classe de monnaies gauloises voir ce travail de M. Robert, et précédemment : De Saulcy, *Les Monnaies à la croix* dans la *Revue Numismatique* de 1867 et Chaudruc de Crazannes, *Dissertation sur les monnaies gauloises au type de la roue et*

Ces monnaies « à la croix » dérivent encore de types grecs. Les numismatistes les expliquent par la drachme de Rhoda, colonie rhodienne établie sur la côte ibérique, aux portes mêmes de la Gaule, et cette monnaie originale, bien vite modifiée dans les types intermédiaires, représentait une rose, arme parlante de Rhodes (ῥόδον signifie rose). Ce type original de Rhodes, que nous connaissons par une gravure de M. Ch. Robert [1], représente une rose, nous disent les numismatistes; mais à un œil moins exercé que celui d'un numismatiste, elle représenterait plutôt une croix formée de quatre épines réunies et élargies à la base. Voici comment M. Robert définit cette face de la monnaie : « Rose épanouie vue en dessous, tige coupée et figurée par un petit cercle; les pétales sont séparés en quatre par les folioles barbues. » Nous nous permettons de soumettre aux numismatistes l'opinion que sur les monnaies de ce type il y a eu, en Grèce même, confusion entre la rose et la roue; on a cherché à ramener le type de la rose au type de la roue dans cet intermédiaire de forme si disgracieuse. Il y a, en effet, des monnaies grecques au type de la roue; souvent même la roue est simplement celle du trépied d'Apollon, une roue à quatre rais, c'est-à-dire simplement une croix équilatérale inscrite dans un cercle.

C'est par des déformations inintelligentes que s'expliquent nombre de prétendus symboles des monnaies gauloises; ainsi les croissants figurés dans les cantons des pièces à la croix sont pour nous, pour ainsi dire, des morceaux de jante, c'est-à-dire les débris mutilés du cercle qui enfermait la croix, et ces débris de jante à leur tour, par leurs modifications et par une disposition différente sont devenus — entre les mains de graveurs qui copiaient gauchement ou bien qui interprétaient leur modèle déjà corrompu — des figures nouvelles. Peut-être est-ce là l'origine des marteaux et des haches qu'on voit dans les cantons de plusieurs pièces à la croix.

de la croix dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, t. IV (1839), p. 75-99.

1. Ch. Robert, *Monnaies gauloises*, pl. V, n° 1; cf. p. 23.

Le type de la croix équilatérale occupant toute une face de la monnaie paraît sur nos monnaies françaises dès les fils de Clovis et dès ce moment on peut dire que la croix paraît sur les monnaies de tous les peuples chrétiens. Les numismatistes font procéder ces monnaies des monnaies impériales de Byzance. Mais comme la croix de ces monnaies est la croix équilatérale absolument identique à celle des monnaies pré-chrétiennes à la croix, il est évident qu'il y a eu là seulement appropriation par les chrétiens d'un type et d'un symbole antérieurs au christianisme.

Le type de ces monnaies à la croix s'est conservé jusqu'aux environs de la Révolution Française dans presque tous les pays de l'Europe occidentale. Ce qu'elles représentaient (qu'on le remarque bien!), ce n'était pas notre croix latine, instrument de la Passion, mais la croix équilatérale, celle que depuis le christianisme on appelle la croix grecque. On n'y voyait plus, bien entendu, que la croix chrétienne et des superstitions ou des locutions proverbiales s'y attachèrent bientôt. On croyait qu'avoir une de ces pièces de monnaie dans son escarcelle ou dans sa poche empêchait le diable de s'y mettre. On appelait du nom de « croix ou pile » ce jeu de hasard que nous appelons aujourd'hui « pile ou face », et qui consiste à jeter en l'air une pièce de monnaie et de voir si en retombant elle montre croix ou pile.

Cette croix ne paraît pas seulement sur les monnaies : elle figure aussi sur des méreaux ou jetons en plomb du moyen âge, dont l'emploi et la signification ne sont pas mentionnés dans les anciens textes, mais qui paraissent avoir été des amulettes, et nous ne serions pas étonné qu'on les trouvât encore portés à ce titre dans quelque village isolé. Ces méreaux ont été trouvés en assez grande quantité dans la Seine, à Paris. Sur une face on voit la croix équilatérale des monnaies de l'antiquité et du moyen âge; sur l'autre, une image obscène, l'organe de l'un ou de l'autre sexe[1]. Le plus curieux est qu'on y retrouve des

1. Ces méreaux ont été publiés par Forgeais dans le supplément secret qu'il a donné à sa série d'ouvrages sur les objets en plomb retirés de la

types connus de l'art de l'antiquité, le phallus ailé et le phallus à sonnettes, ce qui indique que ces méreaux continuent un type ancien et une tradition qui remonte sans aucun doute à l'antiquité même. C'est un fait bien établi en archéologie et en mythologie que ces images obscènes étaient regardées comme écartant le mauvais œil, et cette croyance existe encore dans l'Italie du Sud et en Orient. La croix, de son côté, éloigne les maléfices. Ces méreaux étaient donc des amulettes — à un double titre. — C'est à cette série d'amulettes qu'appartient une *crux ansata* d'un genre tout particulier, et qui indique ou un grand raffinement d'imagination ou, ce qui est plus probable, ce mélange de dévotion et de superstition qui se rencontre si souvent chez les peuples méridionaux. C'est un objet en or trouvé à San-Agatha di Gaeti, près de Naples, et il porte un anneau de suspension, ce qui indique un amulette : c'est une croix équilatérale formée par quatre phalli, et un cercle d'organes correspondants entoure le centre ou point d'intersection; l'anneau par lequel se termine le phallus supérieur en fait une croix pectorale du modèle le plus étrange[1].

Pour résumer, nous croyons avoir établi que la croix équilatérale des monnaies qui, en chemin, est devenue une croix chrétienne, était à l'origine sur les monnaies de la Grèce une roue à quatre rais et que cette roue était à l'origine un symbole solaire. Nous allons voir que la roue à six rais forme un antécédent analogue au monogramme du Christ; de même la roue à quatre rais en forme un au célèbre Labarum.

H. Gaidoz.

(*A suivre.*)

Seine. — Ils ont été gravés de nouveau dans la pl. XXXIII de l'édition très augmentée et améliorée que des savants anglais, sous le voile de l'anonyme, ont publiée en 1865 à Londres du célèbre ouvrage de Payne Knight : *A Discourse on the Worship of Priapus*. Une traduction française de cet ouvrage, accompagné d'un nouveau tirage des planches de l'édition anglaise, a été publiée à Bruxelles.

1. Elle est figurée sous le n° 4 de la pl. XXXV de l'ouvrage de Payne Knight éd. de 1865 (et trad. française).

OBSERVATIONS

SUR

LES MONNAIES A LÉGENDES EN PEHLVI

ET PEHLVI-ARABE

(*Suite*[1])

XXXIX. Quant aux monuments de l'époque sassanide, ils sont considérables tant au point de vue de la langue qu'en ce qui concerne la sculpture, la richesse et le grandiose des bas-reliefs et des édifices. On trouve à Murghab, Pasargade, Firouzabad et dans tout le sol encore imparfaitement exploré de la Perse (le Fars actuel) à la fois des ruines achéménides et sassanides; c'est là que sont les monuments les plus riches en inscriptions pehlvies. Il existe cependant encore en Suziane, à Chouster, Avas, Disfoul, Kengavar, etc., et en Babylonie, à Ctésiphon, des ruines importantes sassanides, encore imparfaitement visitées et qui nous réservent sans doute, pour l'avenir, d'autres recherches linguistiques et épigraphiques[2]. Ces merveilles de l'art sassanide ont fait l'objet de diverses publications depuis Niebuhr (1776) et Ker-Porter (1818) jusqu'à Flandin (1841), Andreas-Nœldeke (1880) et Dieulafoy (1882). Les textes de l'époque achéménide ont été facilement traduits; c'est grâce à eux que l'on connaît aujourd'hui la langue perse des VIe au IIIe siècles av. J.-C.; mais la lecture des textes sassanides laisse encore bien à désirer. Ils sont rédigés en plusieurs langues : pehlvi, grec, chaldéo-pehlvi, et j'ai déjà fait remarquer combien avaient été difficiles les essais de déchiffrement du texte pehlvi et chaldéo-pehlvi de ces inscrip-

1. Voyez la Revue des mois de septembre, octobre 1884, mars-avril 1885
2. V. les planches I et II de la première partie de l'ouvrage de M. Dieulafoy, pour la géographie monumentale.

tions dont quelques-unes sont très longues et malheureusement très mutilées. La grande inscription unilingue de Naksh-i-Rustam, par exemple, comprenait environ soixante-dix-sept lignes contenant près de sept mille lettres[1]. Les trente-quatre premières lignes seules permettent une traduction, le reste ne présente que des fragments. Copiée pour la première fois par Westergaard en avril 1843, puis par Flandin en 1849[2], elle a été l'objet d'un travail sérieux de la part de M. E. West sur l'original de la copie de Westergaard qui est conservé à l'université de Copenhague[3]. Trois noms de rois sont cités dans la partie qui a pu être déchiffrée, ceux d'Ardechir I, Sapor I et Bahram, comme étant les prédécesseurs du monarque auteur de l'inscription; on en a conclu qu'elle pouvait être de Narsès (283-300 de J.-C.) le successeur de Bahram II. M. West y a relevé des expressions et des particularités intéressantes au point de vue de la langue pehlvie : ainsi l'*î* long final dans Auharmazdî, âtûrî, Gâsî, Kamkârî, Sipasî, Kîhî, etc., qui n'existe pas dans les manuscrits; l'izâfet n'est pas exprimé, pas plus que dans les autres inscriptions sassanides; l'idée de relation est rendue par le relatif araméen *zi*. On sait au contraire que l'izâfet est le plus souvent employé dans le pehlvi des manuscrits; on le trouve, mais rarement, sur quelques monnaies, par exemple « minotchetri i Ar-

1. Le sens de ces mots est « tableau, représentation, de Rustam » nom donné par les habitants à ces magnifiques bas-reliefs de Sapor ou Narsès qu'ils croient représenter les faits et gestes du héros Rustam. Du temps de Chardin (1680) et de Niebuhr (1765), on donnait à ces mêmes ruines le nom de *Gabrestan ghiauran*, « cimetière des ghèbres. » (V. de Sacy, *Antiq. de la Perse*, p. 10.) Nakshi-Rustam est à quelques kilomètres d'Istakhar dont il est séparé par la rivière du Polvar; contre Istakhar est la ruine appelée Nakshi Radjeb, nom d'un héros populaire. V. le compte-rendu de l'ouvrage de M. Dieulafoy dans le *Museon*, janvier 1885.

2. *Voyage en Perse*, Paris, 1851, in-fol., planches 181, 181 *bis*, 181 *ter*.

3. *Indian antiquary*, tome X (1881), p. 29 à 34. — V. aussi Haug, *Essay on Pahlvi*, Stuttgart, 1870, in-8, p. 75. Ed. Thomas, *Early Sassanian coins*, etc., p. 63. a donné un essai de transcription. Cette inscription avait été copiée en partie par Niebuhr (pl. 34), et par Ker-Porter (pl. 21). — A Nakshi-Rustam se trouvent également des ruines achéménides et notamment le tombeau et l'inscription trilingue de Darius (en cunéiformes). V. Oppert, *Expédition de Mésopotamie*, in-4, 1859, t. II, p. 164 à 191.

takhchetri, de la race céleste d'Ardéchir » sur une pièce de Bahram I (Mordtmann, *Z.*, 1880, nos 80, 84); « barman i mazdaiasn, fils de mazdéen », etc. Parmi les locutions nouvelles que nous fait connaître la grande inscription de Nakshi-Rustam, j'ai déjà cité : satarî âtûrî « le feu de la contrée » épithète de Sapor; Kabîr âtûrî va Airân « le grand feu d'Irân; » Kabîr âtûrân âtûrî « le grand feu des feux; » malkân zî iazdân hamgûnakî kâmkârîtarî « le roi qui était semblable aux anges. »

XL. L'autre inscription sassanide que l'on a trouvée à Nakshi-Rustam est beaucoup plus courte, elle est en trois langues et a été gravée par Ardéchir I en pehlvi (3 lignes), chaldeo-pelvi (3 lignes) et grec (4 lignes); elle a été lue pour la première fois par de Sacy, grâce au texte grec[1], et cette lecture a été le point de départ du déchiffrement des monnaies sassanides. Le texte pehlvi qui se rapporte au bas-relief sur lequel il figure, est ainsi conçu : « Patkalî zanman mazdaiasn bagî Artakhshatr, malkân malkâ Airân, minutchetrî men iaztân, barman bagî Pâpakî malkâ, ceci est l'image (πρόσωπον) du mazdéen le divin Ardéchir, roi des rois de l'Irân, germe céleste des dieux, fils du divin Pâpek roi. » C'est à peu de choses près la formule des légendes monétaires, sauf la filiation qui n'est jamais indiquée sur les monnaies. Le texte grec et le texte chaldéo-pehlvi ne sont que la traduction littérale de l'inscription pehlvie. Ce monument est le plus ancien de l'époque sassanide, puisqu'il remonte au fondateur même de la dynastie, Ardéchir I Bâbekân, 225-240 de J.-C.[2]; il offre ceci de particulier que le souverain ne prend encore que

1. *Mém. sur l'antiquité de la Perse*, Paris, 1793, in-4, p. 31, 62 et 106; Haug, *op. l.*, p. 4; West, *J. R. A. S.*, 1870, p. 362; Mordtmann, *Z. D. M. G.*, 1880, p. 14. — Il existe encore à Nakshi-Rustam, un fragment d'inscription trilingue qui ne contient que ces mots « ceci est l'image d'Ahuramazda Dieu » dans les trois langues. V. West, p. 362.

2. Bâbekân ou Pâpakân est la forme patronymique en *ân* comme dans Kavâtân, Arshakân, Artakhshatrân (fils de Kobad, d'Arsace, d'Artaxercès). On remarquera que dans les inscriptions comme sur les monnaies de Bâbek frappées par Ardéchir son fils, le nom est écrit Pâpakî פאפכי; ce sont les historiens arabes et persans qui nous ont donné la forme Bâbek.

le titre de roi de l'Irân, comme du reste sur ses monnaies qui ont conservé le type arsacide. Les monnaies de Sapor I, son fils, n'ont également que le titre de *malkân malkâ irân*; l'addition *v Anîrân* « roi des rois de l'Irân et de l'Anîrân » ne commence qu'à Hormisdas I : c'est ce qui me fait croire que le bas-relief de Sapor I sur lequel se trouve l'inscription trilingue de Nakshi Radjeb [1] a peut-être été élevé par le successeur de ce roi. Sapor prend en effet sur ce bas-relief, les épithètes de « malkân malkâ Airân v Anîrân ... barman bagî Artakhshatr malkân malkâ Airân ... napî bagî Pâpakî malkâ, » roi des rois de l'Irân et de l'Anirân, fils du divin Ardéchir, roi des rois de l'Irân, petit-fils de Papek roi. Ainsi on aperçoit la gradation : Sapor I est souverain de tous les pays iraniens et anariens, son père Ardéchir n'est que roi de l'Irân, et Pâpek, son aïeul, est simplement roi. Sur une très belle gemme en grenat oriental du cabinet de Gotha, publiée par W. Pertsch en 1865, on voit également autour du buste de Sapor I la légende : « mazdaiasn bagî shâhpûhrî malkân malkâ Airân v Anirân barman Mazd [2], » roi des rois de l'Irân et de l'Anirân, fils de mazdéen. Si cette intaille, comme le monument de Nakshi Radjeb, sont bien de l'époque de Sapor lui-même, ils ne peuvent être que de la fin de son règne; en tous cas, il y a lieu de constater, comme je l'ai fait remarquer, que sur ses monnaies, Sapor I s'intitule simplement roi de l'Irân. Mais à partir de Hormisdas I la formule « malkân malkâ Airân v Anirân » est invariable pendant environ un siècle et demi; les mots *Airân* et *v Anirân* disparaissent ensuite successivement sous Bahram IV (380) et sous Bahram V (420), ainsi que *mazdaisn*. A partir de Chosroès I l'ancien protocole monétaire est réduit le plus souvent à *malkâ*, avec le mot *afzût*.

1. V. Flandin, pl. 190 A et B; l'inscription est sur le poitrail et à côté du cheval au nord : le texte pehlvi a cinq lignes, le chaldéo-pehlvi quatre lignes et le grec six lignes. V. de Sacy, p. 106 ; Thomas, n° IV, p. 60 ; West, p. 363 ; Mordtmann, *Z.*, 1880, p. 22 (ce dernier pour le texte grec seulement ; il place à tort l'inscription à Nakshi-Rustam) ; Noeldeke et Andreas, pl. 103.

2. *Z. D. M. G.* XXXII (1883) p. 281 ; cf. Mordtmann, même recueil, XXXIV (1880), p. 21.

XLI. La plus importante des inscriptions de Nakshi-Radjeb est l'inscription unilingue en pehlvi qui se trouve à côté du bas-relief de l'est[1]. Elle comprend trente et une lignes dont Ed. Thomas a donné une simple transcription. Haug a essayé la traduction de quelques mots et des noms propres. On y trouve mentionnés les rois Sapor, Hormisdas et les deux Bahram, ce qui ferait croire qu'elle est du règne de Bahram II (275 à 283 de J.-C.).

L'inscription bilingue de Hâdjî-âbâd[2] est plus ancienne puisqu'elle est datée du règne de Sapor Ier « roi des rois de l'Irân et de l'Anirân, fils du divin Ardéchir, roi des rois de l'Irân, d'origine divine, petit-fils du divin Pâpek, roi ; » c'est la même formule que dans l'inscription trilingue de Nakshi-Radjeb. Le monument de Hâdji-âbad est en deux langues, pehlvi et chaldéo-pehlvi, et les deux textes se serrent d'assez près. C'est la seule longue inscription que l'on soit parvenu à déchiffrer à peu près complètement, et cependant il reste encore bien des mots douteux et des phrases qui sont de véritables énigmes comme en offre la littérature pehlvie[3]. L'intérêt de tous ces textes est surtout philologique, car, en dehors du protocole royal et des formules religieuses ordinaires, on n'aperçoit pas qu'il soit ques-

1. Flandin, pl. 190, C; Thomas p. 30 à 37; Haug, p. 65 à 75; Noeldeke et Andreas, pl. 104.

2. Hâdjî-âbâd est à quatre kilomètres à l'est de Nakshi-Rustam, c'est la même vallée qui conduit à Istakhar. — V. Noeldeke et Andreas, *Persepolis*, etc., 1883, Berlin, in-fol., pl. 126; la reproduction photographique est presque illisible. Flandin en a fait une copie, pl. 193 *bis*; c'est celle qu'il appelle l'inscription de la grotte du Sheikh-Ali, à Istakar. Elle a été copiée par Ker Porter (1818) et p. Westergaard (1843). La lecture la plus récente est celle de Haug (p. 46 et sq.), elle diffère très peu de celle de West (p. 368 et sq.). Le premier essai est de Ed. Thomas (1867) qui tout en découvrant la signification de plusieurs mots nouveaux, est arrivé à un sens impossible à justifier, que le savant numismate anglais serait le premier à répudier aujourd'hui. (V. *Sassanian inscriptions*, p. 70 à 101.) Norris, en 1849 et Westergaard en 1851 avaient présenté des observations sur le monument de Hâdjî-âbâd. Le voyageur Dupré signale un autre Hâdjî-âbâd près de Mianeh en Atropatène, où sont des ruines importantes mais plus récentes. (Voy. *en Perse* en 1809, t. II, p. 238; pour les ruines de Persépolis, v. t. I, p. 310 sq.)

3. V. Sachau dans *Z. D. M. G.*, 1870, p. 716 à 720; Mordtmann, même recueil, 1880, p. 23.

tion d'événements historiques. C'est malheureusement le sort de la plupart des inscriptions asiatiques, en dehors des cunéiformes. Les trente-deux fragments de textes bilingues qui ont été copiés en 1844 à Pâi-Kûli, par Henry Rawlinson et dont M. Ed. Thomas a donné la transcription semblent cependant rentrer dans la classe des exceptions, car, si l'on peut en juger par cette transcription (à défaut du texte original qui est encore conservé par Rawlinson), on trouverait un assez grand nombre de noms géographiques tels que Pârsî (avec le sens de Perses), Sakân (les Sakes, Sedjestân, Bokhara), Abirân, Durtân, Pardân (peuples inconnus), Assûr, Pârs, Armînar, Surîn (les Syriens). L'énumération de ces peuples fait regretter de ne pas posséder l'inscription tout entière, qui nous apprendrait peut-être quelque événement historique intéressant [1].

Les deux inscriptions de Tâki-Bostân (la Montagne du jardin) nom de l'extrémité de la montagne de Bisoutoun à Kirmanshah, sont deux textes unilingues en pehlvi, l'un de neuf lignes gravées par ordre de Sapor II « petit-fils de l'excellent Narsès » (309-379) et l'autre, de treize lignes en l'honneur de Sapor III « petit-fils de l'excellent Hormisdas » (383-388) : ils ne contiennent que la généalogie ordinaire royale [2]. Il existe des deux mêmes souverains deux autres inscriptions pehlvies que sir W. Ouseley a copiées à Persépolis en 1798 et qui sont presque illisibles. Vu la défectuosité des copies, on ne peut lire d'une manière certaine que les noms des souverains [3].

Enfin je dois mentionner l'inscription unilingue gravée sur un des bas-reliefs des rochers de Shahpûr. Elle est intéressante parce qu'elle donne la vraie généalogie de Narsès (283-300) « Nershi fils de Sapor, petit-fils d'Ardéchir [4]. »

1. V. Ed. Thomas, p. 38 sq.; Haug, p. 17; West, p. 319. Haug place la date de cette inscription entre Sapor I et Bahram II. L'inscription se compose de vingt-deux fragments en pehlvi et dix en chaldéo-pehlvi. Pâi-Kûli est près de Suleimanieh, dans le sud du Kurdistan, sur la frontière perso-turque.

2. V. de Sacy, Mémoire de 1809, p. 176 et 188; Dubeux, *Journ. Asiat.*, févr. 1843; Thomas, p. 104; Mordtmann, Z., 1880. p. 66 et 74.

3. Ed. Thomas en a tenté (p. 115 et 116) un déchiffrement.

4. L'inscription de Narsès a onze lignes. Elle a été copiée en 1810 par

XLII. En résumé, au point de vue chronologique, on peut classer de la manière suivante les inscriptions de l'époque sassanide :

Ardéchir I (225-240 de J.-C.) : inscription trilingue de Nakshi-Rustam; texte pehlvi en trois lignes.

Sapor I : (240-272) : inscription trilingue de Nakshi-Radjeb; texte pehlvi, cinq lignes; Inscription bilingue de Hâdjî-âbâd, texte pehlvi, seize lignes.

Hormisdas I (273) ou Bahram II (276-283) : inscriptions de Pâi-Kûli (vingt-deux fragments pehlvis) bilingue; inscription unilingue en trente-une lignes, de Nakshi-Radjeb.

Narsès (283-300) : la grande inscription unilingue en soixante-dix-sept lignes de Nakshi-Rustam; inscription unilingue en onze lignes des ruines de Shahpûr.

Sapor II (309-379) : inscription unilingue en neuf lignes de Tâki-Bostân.

Sapor III (383-388) : inscription unilingue en treize lignes de Tâki-Bostân.

XLIII. En dehors des inscriptions monumentales, les intailles et gemmes sassanides offrent par leur nombre relativement considérable et leur variété, un appoint important dans la lecture du déchiffrement des caractères pehlvis comme dans la connaissance de la langue et de l'onomastique perse[1]. Outre les sceaux d'un grand nombre de particuliers dont quelques-uns ont des noms de rois comme Ardéchir, Sapor, Hormuzd, Piruz, il existe des pierres gravées très remarquables par la grandeur du sujet

Morier et plus tard par Flandin, pl. 45, E. — V. Thomas, p. 102 et les *Observations* de Mordtmann sur la généalogie du souverain, *op. l.*, p. 45. Les ruines de Shahpûr sont à deux farsengs au nord de Kazerûn. V. A. Dupré, *Voy. en Perse*, t. II, p. 22; Buckingham, *Travels in Persia*, etc., London, 1830, t. II, p. 78 à 98, et les beaux bas-reliefs dessinés par Flandrin, t. I, pl. 45, et sq. et leur description dans le second volume de la Relation du voyage, p. 270. Il existe aussi à Salmas, près le lac d'Ourmiah, un bas-relief de Narsès, mais sans inscription (v. Ker-Porter, II, p. 597 et pl. 82).

1. C'est encore à M. de Sacy qu'est dû le déchiffrement des premières pierres gravées sassanides. (V. son Mémoire de 1793.)

et la finesse de l'exécution et qui sont très vraisemblablement les sceaux des souverains eux-mêmes dont ils portent la légende. On pourrait citer le sceau d'un Bahram ou d'un Sapor (améthyste du duc de Devonshire)[1], le sceau en cornaline (au British Museum) d'un Sapor[2], ceux de Bahram I, Bahram III fils de Bahram, de Kobad, d'Hormuzd Ier et enfin le sceau de « de la reine des reines, Dineki, adoratrice d'Hormuzd, qui croit à la résurrection » l'épouse de Yezdegerd-Kadi[3]. Les rois, sur ces intailles, prennent simplement le titre de malkâ avec une épithète élogieuse comme *gi aturfern* « qui glorifie le feu, » *malkuradj* « vainqueur de royaume, » etc. Les particuliers ont souvent la formule que nous connaissons : *apestânam*, « ma confiance, » *apestân ver iestân*, etc., ou des sentences morales et des proverbes, et la langue de ces sceaux est plutôt du persan que du pehlvi. On a vu du reste ci-dessus par les quelques extraits que j'en ai donnés, combien sont intéressantes les légendes des pierres gravées de l'époque sassanide.

E. Drouin.

(A suivre.)

1. La lecture est incertaine, v. Thomas, p. 110; Mordtmann, *Z. D. M. G.*, 1875, p. 200. Je crois cependant qu'il s'agit de Bahram IV, fils de Sapor III (388-399).

2. La lecture est également incertaine, d'après la gravure que donne Thomas, p. 117; il faudrait de nouvelles empreintes. (V. Mordtmann, p. 204.)

3. C'est la seule reine dont on ait la pierre gravée. Les autres reines sassanides, dont les noms nous ont été conservés, sont au nombre de quatre : la célèbre Schîrîn, femme de Chosroès II; les deux filles de ce dernier Azermiducht, et Puranducht (ou Borân, en 630-631 de J.-C.), et la femme de Bahram II dont le nom est resté inconnu; on connaît les portraits de ces deux dernières par leurs monnaies. — V. Mordtmann, *Z.*, 1875, p. 203 et 1877, p. 582 à 597.

L'INSCRIPTION PHÉNICIENNE DE MA'SOUB

ערפת כברת מצא ש[מ]ש וצ	1	Portique du côté du levant et du septen-
פלי אש בן האלם מלאך מלך	2	trion (?), qu'ont construit les *elim*, envoyés de Moloch-
עשתרת ועבדי בעל חמן	3	Astarté et de son serviteur Baal-Hammon,
לעשתרת באשרת אל חמן	4	pour l'Astarté en Achera, divinité de Hammon :
בשת[illegible] /////// לפתלמיס אדן	5	en l'an 26 de Ptolémée, seigneur
מלכם האדר פעל נעם בן פת	6	des basilies, l'illustre, Evergète, fils de Pto-
למיס וארסנאס אלן א[ח]	7	lémée et d'Arsinoé, dieux f[rè]-
ים שלש חמשם שת לעם [צר]	8	res, cinquante-troisième année du peuple de [Tyr.]
כמאש בן אית כל אחרי ! . . ?	9	..... ont également construit tout le reste . . . . .
. . . אש בארץ לכן לם ל . . .	10	.....qui (*sont*) dans le pays, pour que ce leur soit (*en souvenir*
[עלם]	11	*et bon renom*?) [éternellement].

La belle inscription phénicienne que je publie aujourd'hui (Pl. XVII) a été tout récemment découverte à Bassa, par M. J. Löytved, vice-consul de Danemarck à Beyrouth, dont le nom est bien connu des lecteurs de la *Revue archéologique*. Elle provient, en réalité, d'une localité contiguë à Bassa, Ma'soub, située entre Ptolémaïs, ou Saint-Jean d'Acre, et Oumm el-'Awâmîd, en plein pays de Tyr. Elle se rattache étroitement, comme l'on verra, par différents côtés, à deux inscriptions phéniciennes trouvées à Oumm el-'Awâmîd par M. Renan.

J'ai communiqué à l'Académie des Inscriptions[4] les premiers résultats du déchiffrement de ce texte précieux dont M. Löytved avait bien voulu aussitôt me faire tenir l'estampage; je l'ai pris pour sujet d'étude dans trois de mes conférences d'archéologie orientale à l'École des Hautes Études[5], et M. Renan, à qui j'avais transmis l'estampage pour la commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, lui a consacré au Collège de France[6] deux

1. Restes d'une lettre douteuse; peut-être un *khet*? Il y a place, à la rigueur, pour quatre lettres au lieu de trois, dans la lacune.
2 et 3. Restes des lettres מ ou ש.
4. Séance du 15 mai 1885.
5. 18 mai, 6 et 13 juin.
6. 23 et 30 mai.

leçons magistrales. Je me propose de reprendre en détail, dans mon *Recueil d'archéologie orientale*[1], et dans les *Annales du musée Guimet*, l'examen de ce document qui résout ou soulève des questions du plus haut intérêt pour la philologie, l'histoire, la chronologie et la mythologie phéniciennes. Je me borne pour l'instant à transcrire le texte et à en déterminer autant que possible le sens général.

I. — Il s'agit, comme l'a parfaitement reconnu M. Renan, de la construction partielle d'une enceinte sacrée. Je comparerai, dans cet ordre d'idées, deux inscriptions grecques copiées par Pococke à Cheikh Berekat (*C. I. G.*, nº 4449-4450). Le sanctuaire d'Astarté à Ma'soub devait consister en un *haram* ou ἱερόν quadrangulaire, régulièrement orienté, entouré d'un péribole, doublé lui-même de portiques intérieurs, comme le temple de Jérusalem et d'autres sanctuaires sémitiques. Le *naos*, ou temple proprement dit, et l'autel devaient s'élever au centre. — Le premier mot, *orphat*, que je traduis par *portique*, est, je crois, le même qu'on lisait jusqu'ici *arakat*[2] sur la stèle de Byblos, et qui y désigne certainement une στοά ou galerie couverte, composée de « colonnes, de « chapiteaux » et d'une « toiture » ; cf. l'arabe غرفة, *ghorfa*, « galerie, balcon. » — *Kibrat*, dans le sens de *plaga*, région céleste, région orientée, nous est expliqué par l'assyrien[3] (les *quatre kibrat*, c'est-à-dire des quatre points cardinaux). — צפלי = צפלי, *nord*, comme le pense M. Renan ; ou bien = *et son...* ? — Les *elim* ou *oulim*[4] sont des personnage d'un rang élevé, *optimates*, *primores* (Gesenius, s. v.); envoyés (cf. Wadd., nº 1890) de Moloch-Astarté, divinité complexe qui s'est déjà révélée à nous dans une des inscriptions d'Oumm el-'Awâmîd, et de Baal-Hammon, divinité essentiellement carthaginoise, ils appar-

1. Fascicule II, sous presse.
2. A corriger en *orphat*.
3. Cet excellent rapprochement est dû à M. Beaumont, élève de la Conférence d'archéologie orientale à l'École des Hautes-Études. J'ajouterai que notre nscription tranche la question de la prononciation et de l'étymologie du mot assyrien, qu'on transcrit quelquefois *kiprat*, et qu'on avait voulu, en conséquence, rapprocher de *kafr*.
4. Cf. les *elim*, dont il est question sur une intaille phénicienne (de Vogüé, *Mél. d'arch. or.*, 81).

tenaient peut-être à l'une de ces théories sacrées envoyées par Carthage à la métropole tyrienne, théories régulières ou extraordinaires dont nous parlent les auteurs anciens. La façon curieuse dont le Baal-Hammon de Carthage est ici inféodé au Moloch-Astarté, au Moloch tyrien identique à Melkarth (*Moloch de la cité*), semble être un indice de la suzeraineté de la métropole reconnue par la colonie. — Le vocable *Astarté en Achera*[1], ou *dans l'Achera*, prête à diverses interprétations que je ne puis aborder ici; Astarté, comme Moloch-Astarté lui-même à Oumm el-'Awâmîd (*C.I.S.*, n° 8), est qualifiée, en outre, de *el-Hammon* « divinité de Hammon ».

II. — Les lignes 5-8 sont la reproduction littérale du protocole ptolémaïque tel qu'il nous est connu par les inscriptions grecques; on peut le restituer mot pour mot : ἐν ἔτει κϛ' Πτολεμαίου, κυρίου βασιλεῖων, μεγαλοδόξου[2], Εὐεργέτου[3], υἱοῦ Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης[4], θεῶν Ἀδελφῶν[5].

L'an 26 de Ptolémée III Evergète correspond à l'an 221 avant J. C. Généralement on ne lui attribue que 25 années de règne; quelques auteurs anciens lui en accordent cependant 26 : notre inscription leur donne raison. D'ailleurs, l'inscription d'Adoulis nous a même révélé l'existence d'une 27e année d'Evergète.

La 53e du peuple de Tyr correspondant à l'an 26 d'Evergète = 221 avant J.-C., cette ère, inconnue dans l'histoire, a donc pour point de départ l'an 274 av. J.-C.; ce qui vient concorder de la façon la plus heureuse avec les indications contenues dans l'une des inscriptions d'Oumm el-'Awâmîd (*C. I. S.*, n° 7).

1. P.-ê. dans les *acherot?* Cf. l''Αφροδίτη ἐν Κήποις, et aussi l'Aphrodite représentée par un *myrte vert taillé* (?) en ἄγαλμα. Il y a à tenir compte du rapprochement de *hamman* et d'*achera*, d'une part; d'autre part, de *Baal-Hammon* et *el-Hammon*, et, également de celui de *maleak(é)* et de *Molech* (étant données les théories émises au sujet de cette dernière entité divine). Cf. aussi pour *Acherat*, le nom de la tribu d'Acher, au territoire de laquelle appartenait cette région, et p.-ê. l'*Istar-Assurite* des inscriptions assyriennes.

2. Inscription de Rosette; cf. aussi le titre de ἐπιφανής.

3. פעל נעם, *faisant le bien*. Cf. stèle de Byblos, l. 8.

4. Le phénicien a transcrit servilement la forme du génitif, Ἀρσινόης, avec la flexion, comme dans l'inscription d'Idalium (*C. I. S.*, n° 93).

5. Le texte phénicien porte *aloné-akhaim*, « dieux des frères »; peut-être faut-il corriger אלן en אלם. L'orthographe אחים est un fait grammatical curieux qui s'explique probablement par le thème primitif de *akh*, qui est *akhou*, *akha*, *akhi* (cf. l'état construit du *singulier : akhi*, en hébreu).

III. — כמו אשר=כמאש, *de même que, également* (Cf. inscr. de Byblos = כי מאשר). Ici se présente une grosse difficulté : quel est le sujet du verbe *banou*, « ont construit »? Sont-ce encore les *elim?* : *Ce sont eux également qui ont construit tout le.....?* Ou bien faut-il chercher ce sujet, après le verbe, dans les lacunes finale de la ligne 9 et initiale de la ligne 10? *ont également construit tout le..., les... qui sont dans la terre?* M. Renan, discutant cette seconde conjecture, se demande s'il ne s'agirait pas d'un autre groupe de personnes opposé à celui des *elim* ou notables, les *habitants de la campagne,* par exemple, ayant achevé la construction, en bâtissant *tout le côté ouest* (אחרי). J'aimerais mieux, dans ce système, entendre par אית כל אחרי, *tout le reste*, c'est-à-dire non seulement le côté ouest, mais aussi le côté sud du quadrilatère sacré; l'opposition entre les *elim* et les habitants du *pays* ne serait pas une différence de situation sociale, mais d'origine : les uns venus du dehors, les autres indigènes. Mais plus d'une objection peut être faite à cette seconde façon de concevoir l'inscription. Aussi suis-je plutôt tenté de m'en tenir à la première, et de supposer que les *elim*, après avoir relaté et daté avec précision les travaux partiels qu'ils avaient fait exécuter dans le sanctuaire de Ma'soub, ajoutent d'une façon générale, par voie de rappel, qu'ils ont également construit, c'est-à-dire *réparé* (*bana* a les deux sens dans le lexique sémitique) *tout le reste*[1] des sanctuaires qui sont dans le *pays* (ארץ=χώρα) de Tyr. Cette œuvre pie constituait peut-être la mission dont ils avaient été chargés. Tout dépend de la manière dont on doit restituer les mots si malheureusement disparus à la fin de la ligne 9 et au commencement de la ligne 10. Plusieurs hypothèses que je discuterai ailleurs se présentent à l'esprit.

Limité par l'espace et par le temps, je ne saurais traiter ici, ni même indiquer les questions extrêmement variées que soulève ce document nouveau. J'y reviendrai. Je ne puis cependant négliger de signaler d'un mot la plus importante de toutes peut-être, la solution d'un problème capital : la date du magnifique sarcophage d'Echmounazar, roi de Sidon, conservé au Louvre. J'a-

1. Cf. l'inscription de Marseille : אחרי השאר, *le reste de la chair.*

vais émis, il y a plusieurs années, une idée qui pouvait alors passer pour téméraire, en proposant de faire descendre jusqu'à la période ptolémaïque la date de cette inscription qu'on attribuait tout au moins à l'époque perse. Je m'appuyais alors sur deux faits principaux : je reconnaissais dans l'*Adon Melakim* innommé, dont Echmounazar parle à la fin de l'inscription comme ayant donné aux Sidoniens les territoires de Dor et de Joppé, non pas le roi de Perse comme on l'admettait, mais un des successeurs d'Alexandre, sinon Alexandre lui-même; je montrais, en effet, que ce titre *Adon Melakim,* regardé à tort comme l'équivalent du protocole perse, *roi des rois*, n'était que la traduction du protocole ptolémaïque κύριος βασιλειῶν[1]; 2° j'invoquais un passage de Diodore de Sicile demeuré inaperçu, parlant formellement de l'existence de rois phéniciens après Alexandre. Quelques années plus tard je relevais une première confirmation de ma thèse dans une inscription grecque de Délos, mentionnant un *Philoclès fils d'Apollodore, roi des Sidoniens, contemporain d'un des Ptolémées*. L'inscription de Ma'soub apporte à cette thèse une confirmation décisive, confirmation touchant divers points, dont je ne noterai aujourd'hui qu'un seul : le titre royal *Addîr* se retrouve dans l'inscription d'Echmounazar, dans le passage où le roi de Sidon supplie les dieux de livrer les profanateurs de sa tombe à la justice du roi *Addir* = βασιλεῖ μεγαλοδόξῳ[2]. L'inscription d'Echmounazar change singulièrement d'aspect selon qu'on la place avant ou après Alexandre; c'est plus qu'un simple changement de date, c'est un changement d'époque et de milieu historique. Il convient désormais de ne se servir qu'avec la plus grande réserve de ce document auquel on a fait jouer naguère un rôle si important dans le débat mémorable sur les idées des Sémites relatives à la vie future.

CLERMONT-GANNEAU.

1. *Seigneur des basilies* (royautés ou diadèmes).

2. Le suzerain d'Echmounazar est peut-être bien Ptolémée II, dont Théocrite dit (17, 110) : Il a donné beaucoup *aux rois valeureux* (= agrandissement du territoire sidonien en récompense des exploits dont se vante Echmounazar), beaucoup *aux villes* (= autonomie de Tyr). Il est frappant de voir que les territoires concédés à Sidon ne comprennent pas le territoire de Tyr qui était cependant contigu, mais sont situés au delà de Ptolémaïs.

INTRODUCTION DE LA MÉDECINE

DANS LE LATIUM ET A ROME

L'histoire nous apprend que toutes les sociétés primitives, familles, tribus, cités, ont été constituées et fondées sur la religion[1]. Il ne faut donc point s'étonner qu'un art aussi éminemment social que la médecine ait eu à son tour ses racines profondément enfoncées dans cet élément civilisateur, qui donne tant de consolation aux hommes dans leurs maux physiques et moraux. Dès lors on comprend bien que les premiers médecins aient été des ministres de la divinité, ou du moins des hommes qui pratiquaient d'abord et avant tout des actes religieux préalablement à la pensée de recourir au traitement des maladies par des moyens naturels, faisant ainsi une médecine théurgique avant de procéder à la médecine scientifique ou empirique. Il y a plus : chez toutes les nations civilisées et à toutes les époques de l'histoire, on a invoqué l'aide des interventions surnaturelles concurremment avec l'appel aux secours naturels. C'est ainsi que le livre de *Suçruta*[2] nous apprend que les médecins indiens étaient dans l'usage « d'invoquer hautement les dieux, et de faire jouir les malades des bienfaits du sacrifice, des vœux et des bénédictions suivant les rites. » C'est également ainsi que les Asclépiades mêlaient d'abord des actes religieux à leurs pratiques médicales.

On peut donc être assuré qu'il en fut de même chez les peuples italiotes au moment de leurs premiers établissements dans la péninsule, et à cet égard, il y a une petite distinction à faire, c'est que les maladies générales, les pestes, les endémies et les épidémies, si fréquentes et si meurtrières à ces époques reculées,

1. Fustel de Coulanges, *La Cité antique*.
2. *Suçrutas Ayurveda*. Traité sanscrit de médecine.

étaient principalement mises au compte des dieux et attribuées à leur colère; par conséquent c'était à eux qu'il devenait nécessaire de s'adresser pour les apaiser et obtenir, par toutes les pratiques du culte, le désarmement de leur ressentiment. C'est ce que Homère fait particulièrement ressortir au commencement de son *Iliade*. Dans ces grandes catastrophes, le recours aux dieux primait tout et l'on attendait peu d'aide des interventions humaines. Mais, quant aux maladies individuelles, qu'elle qu'en fût la cause, on a cru partout qu'elles étaient accessibles à l'art des hommes, et c'est ainsi que l'on peut faire remonter la médecine au berceau même de l'humanité, et que l'on peut affirmer qu'elle est aussi antique que le monde.

Les historiens anciens nous apportent de nombreux témoignages de ces deux faits; ici encore nous devons faire une autre distinction : c'est que ces dernières remarques s'appliquent principalement et presque exclusivement à la médecine proprement dite et intéressent beaucoup moins la partie de l'art que nous appelons la chirurgie, bien que ces deux branches d'une seule et même science ne doivent jamais être doctrinalement séparées. Mais il survient des cas où les nécessités de la pratique sont plus puissantes que les enseignements scientifiques et rationnels. En effet, les accidents chirurgicaux qui ont sans doute précédé les observations des maladies internes sont presque toujours des lésions visibles et qui rendent souvent les applications mécaniques indispensables et immédiates; aussi les prières et les invocations à la divinité, qui étaient les choses principales dans le cas de maladies internes, ne pouvaient plus être qu'accessoires dans le cas de maladies externes qui réclamait pardessus tout l'intervention de la main ou des instruments, c'est-à-dire l'art du chirurgien.

En ce qui concerne l'Italie, des traditions persistantes ont toujours considéré Circé comme une magicienne adonnée à l'exercice de la médecine. De même, dans tout ce que nous racontent les écrivains anciens des haruspices, et notamment de ceux de l'Étrurie qui furent les maîtres de l'art, nous voyons qu'ils se livraient à l'étude de l'histoire naturelle et qu'ils avaient ac-

quis des connaissances précises et assez étendues sur l'anatomie, tant du squelette que des grands viscères intérieurs; leur profession d'ailleurs leur faisait une nécessité de cette étude, comme nous le verrons plus loin.

Il est donc vrai qu'en Italie comme dans les autres contrées, la médecine fut tout à fait théurgique et, pendant de longs siècles, se borna presque exclusivement à des actes religieux accompagnés plus ou moins de pratiques magiques et de l'emploi de quelques plantes indiquées par l'usage ou par des essais multipliés. Du reste, ce mélange de pratiques religieuses et magiques n'était point de nature à nuire aux progrès des connaissances et des découvertes scientifiques qui sont, en définitive, le fruit de l'observation et de l'examen répété des faits dans tout le domaine des besoins humains. On peut ajouter qu'en général les Romains n'ont jamais cessé, surtout pendant le gouvernement de la République libre, de mêler la religion à tous leurs actes publics et privés, et, par conséquent, à l'exercice de la médecine.

Chez ce peuple, en effet, comme d'ailleurs chez tous les peuples anciens que nous connaissons, toute action quelconque était précédée ou accompagnée d'un appareil religieux. Chez lui, la religion intervenait en tout, partout et toujours; elle présidait à toutes les affaires et était elle-même l'affaire principale de chaque citoyen. Les dieux domestiques étaient aussi honorés et vénérés que les dieux de la cité; et leur culte était l'affaire principale du père de famille.

Nous ne devons pas omettre de dire que, à ces époques reculées, il y avait dans le centre de la péninsule italique des populations qui furent particulièrement renommées comme se livrant spécialement à l'étude de la magie et de la science des plantes; les Marses et les Marrubiens, c'est le nom sous lequel ces populations sont désignées, furent à cause de cela appelés communément médecins sorciers. Le commentaire de Servius sur l'*Énéide* de Virgile, dit qu'ils furent instruits dans ces connaissances par Médée[1]. Nous savons d'ailleurs par divers

1. Servius, *ad Eneid.*, lib. VII, v. 754.

auteurs anciens, que dans les temps appelés héroïques, on cultivait l'art de guérir, et on étudiait les vertus des plantes; ainsi, lorsque Énée est blessé au XIIe livre de l'*Énéide*, Iapis, homme inspiré et instruit par les dieux, se présente pour adoucir son mal et extraire le fer de sa blessure. Aussi Servius à ce propos ne manque-t-il pas de dire : *heroicis temporibus etiam medicina valde fuerat in honore*[1].

Homère lui-même, dans l'*Iliade*, constate les mêmes faits[2] et on pourrait citer beaucoup d'autres exemples. Toutefois, par les progrès naturels et successifs que font toujours naître et grandir les agglomérations et les institutions humaines, les arts, après être restés plus ou moins longtemps à l'état d'enfance et de tâtonnements empiriques, finissent nécessairement par s'élever peu à peu à des connaissances plus précises, plus pratiques et plus variées. Ces degrés de plus en plus élevés sont surtout atteints assez promptement par l'exercice continuel, incessant d'un art comme la médecine, qui intéresse particulièrement la vie des hommes, c'est-à-dire ce que l'homme a de plus cher et de plus précieux.

Aussi cette science embryonnaire et mêlée d'erreurs que les peuples du centre de l'Italie se faisaient gloire d'appliquer s'enrichit bientôt au contact d'autres peuples, et notamment des Étrusques leurs conquérants, de diverses connaissances qui agrandirent le domaine de la médecine et lui donnèrent une forme beaucoup moins barbare. Mais ce n'est point à la manière dont les historiens de la médecine l'ont prétendu et proclamé que les choses se passèrent en Italie. En effet, tous ceux qui jusqu'à présent se sont occupés de près ou de loin des origines de la médecine à Rome et dans le Latium, et même dans l'Italie en général, n'ont pas manqué d'admettre et de soutenir, à peu près

1. *Ad Eneid.*, lib. XII, v. 397.

2. XIe chant. Ἰητρὸς γὰρ ἀνὴρ πολλῶν ἀντάξιος ἄλλων
Ἰούς τ' ἐκτάμνειν, ἐπί τ' ἤπια φάρμακα πάσσειν.

« Car le médecin est un homme qui en vaut plusieurs, lui qui retire les traits et qui applique sur les blessures des remèdes adoucissants. »

sans exception, que cette science avait été introduite dans ces contrées par les diverses écoles qui florissaient depuis quelque temps déjà dans la Grande-Grèce et en Sicile. Quelques-uns même, sans songer à l'anachronisme qu'ils commettaient, ont admis que le roi Numa avait eu des entretiens avec le philosophe Pythagore de Samos qui vécut longtemps après que Numa eut gouverné Rome.

Ces opinions si unanimes et fondées sur une simple possibilité, assez vraisemblable au premier abord, nous en convenons, mais absolument dénuées de toute preuve, n'ont pas laissé de nous causer quelque peu d'étonnement. Ceux qui ont voulu préciser davantage ont avancé que les écoles de Crotone et d'Agrigente avaient surtout fourni les premiers médecins au reste de l'Italie. Ils ne se sont pas demandés comment et pourquoi, les choses étant ainsi qu'ils le prétendaient, les mots qui dénomment en latin la science et la profession médicales, c'est-à-dire : *medicus, mederi, medicina*, qui ne sont nullement grecs, avaient été acceptés par tous les peuples latins et étaient restés dans leur langue et même dans les langues dérivées, ce qui implique une véritable contradiction avec l'origine prétendue hellénique de la science qu'ils désignent. Aucun auteur, que nous sachions, n'a relevé cette contradiction et ne s'est préoccupé de la possibilité d'une autre provenance; aucun ne fait cette observation pourtant bien simple, que si la médecine avait été importée à Rome et dans le Latium par les peuples de la Grande-Grèce, elle y aurait été dénommée par les désignations de *iater* ou *iatrus* et *iatria*. Cette juste réflexion, d'une vérité presque évidente, les eût certainement arrêtés dans les développements de leur hypothèse.

Cette hypothèse se présentait d'ailleurs naturellement à l'esprit, il faut bien le reconnaître, quand on considérait que, à l'époque de la fondation de Rome, la médecine était déjà très florissante et scientifiquement exercée dans les colonies grecques du midi de l'Italie et dans la Sicile où les Asclépiades des temples d'Esculape faisaient de nombreux et brillants élèves; et on com-

prend bien qu'elle ait séduit des auteurs superficiels et qui aiment à trouver des solutions faciles, sans chercher à creuser les questions. Nous n'insistons à cet égard qu'à cause de l'unanimité des historiens qui l'ont admise, sans se demander s'il n'y avait pas d'autre solution possible du problème.

Cette difficulté d'expliquer l'adoption des mots de langue latine pour dénommer les choses de la médecine, jointe aux observations que nous venons de présenter, suffirait certainement à elle seule pour jeter le doute et l'incertitude sur des affirmations trop facilement et trop généralement acceptées. Mais nous sommes en mesure de détruire entièrement cette hypothèse, en déterminant et en précisant la source qui a fourni à la langue latine toute cette famille de vocables médicaux; les documents épigraphiques et même des textes extraits des auteurs classiques ne laissent guère de place au doute sur cette question.

D'abord aucun document italique ne nous fournit des expressions d'origine hellénique pour désigner les choses afférentes à la science médicale et à la pratique de l'art. Ce sont toujours des mots appartenant à la grande famille osque ou latine qui sont employés par les auteurs les plus anciens, tels qu'Ennius, Lucilius et Plaute. D'autre part, il faut remarquer que dans l'Italie centrale, chez les Samnites principalement, le magistrat qui était chargé du gouvernement des villes ainsi que celui qui commandait les armées recevait le titre de *meddix tuticus*, qui signifie littéralement *curator publicus*; du moins c'est le sens établi par tous les auteurs. Nous connaissons ce fait par plusieurs témoignages absolument authentiques. Nous avons d'abord Ennius qui s'exprime ainsi : *Summus ibi capitur meddix occiditur alter*[1], en parlant d'une bataille contre les Samnites; nous avons ensuite celui de Tite-Live qui, en plusieurs endroits de son histoire, nomme également ces magistrats, il dit notamment : *ne procul inde in occulto Marius Alfius, meddix tuticus* (*summus magistratus erat Campanis*)[2]. Il dit encore dans un autre passage : *qui eo*

1. *Ann.*, v. 296.
2. Tite-Live, *Hist.*, lib. XXIII, cap. xxxv.

anno meddix tuticus erat [1]. Ailleurs encore : *meddix tuticus eo anno Peppius Lesius erat* [2].

Enfin plusieurs inscriptions en langue osque que l'on trouve dans le savant et précieux recueil de M. Ariodante Fabretti [3], complètent ces textes des auteurs classiques. Parmi ces inscriptions, celle connue sous le nom d'inscription de Bantia [4], donne une grande partie de la déclinaison du substantif *meddix*, génitif *medikei*, datif *medikei*, accusatif *medikim*, ablatif *medikatud* (*meddixud*). Ces vocables nous sont tous donnés par la table de Bantia; les autres cas de cette déclinaison se trouvent dans d'autres inscriptions du même recueil. Ainsi pluriel nominatif *meddis*, *meddices*. En analysant les documents épigraphiques assez nombreux qui nous restent de la langue osque, nous pouvons reconstituer avec certitude la déclinaison de *meddix* tout entière et démontrer ainsi qu'elle est semblable ou du moins tout à fait analogue à la déclinaison latine du mot *medicus*, avec les modifications générales exigées par la différence des temps et des peuples.

Il résulte de ces faits que le mot *medicus* et tous ceux de cette famille en langue latine sont indubitablement dérivés du substantif osque; et toutefois nous devons parler d'une petite difficulté qui ne saurait arrêter les hommes versés dans ces études difficiles, mais qui mérite cependant qu'on la mentionne et qu'on la résolve autant que possible.

1. Tite-Live, lib. XXIV, cap. XIX.
2. *Ibid.*, lib. XXVI, cap. VI.
3. *Corp. inscript. italic. antiquioris ævi.* Turin, 1867.
4. Bantia, ancienne ville de Lucanie, aujourd'hui Oppido. L'inscription très importante dont il est ici question a été découverte en 1790; elle a été magistralement interprétée et analysée par M. Michel Bréal, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Voyez aussi dans le même lexique les inscriptions suivantes :
N° 2736. *Tabula veluterna.*
N° 2768. Tab. Nolet.
N° 2873 *bis*. Tab. Pompei.
N° 2786. *Id.*
N° 2787. *Id.*
N° 2784. Tab. Hercul.

Dans la plupart des exemples que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, et notamment dans les textes des auteurs classiques, l'expression de *meddix* est toujours suivie du qualificatif *tuticus* et ne s'applique qu'aux magistrats supérieurs des peuples qui parlaient la langue osque et notamment des Samnites. C'étaient des *curatores publici*, c'est-à-dire ceux qui prenaient soin de la chose publique; on ne trouve nulle part que cette expression soit appliquée à des professions privées; tandis qu'au contraire, on voit que le terme qui y correspond dans la langue latine ne s'emploie qu'à propos des actes privés, c'est-à-dire des soins donnés aux malades, aux infirmes ou aux mineurs (curatelle, cura, curare, curator). Est-ce que ce fait remarquable ne permet pas de considérer comme une induction légitime la conclusion qu'il existait chez les peuples de la langue osque un *curator privatus*, comme il y avait le *curator publicus*?

Dr René Briau.

(A suivre.)

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 8 MAI 1885.

Le P. Delattre adresse à l'Académie le dessin d'un petit objet antique de terre cuite, de 0m,19 de hauteur, qui vient d'être trouvé près de Carthage, et qui représente un orgue complet, très exactement figuré dans toutes ses parties. Cette communication, qui intéresse l'histoire de la musique, sera transmise à l'Académie des beaux-arts.

M. Schlumberger est adjoint à la commission des écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Après une délibération en comité secret, l'Académie procède au vote pour l'attribution des prix fondés par le baron Gobert. Le premier prix est décerné à M. Achille Luchaire, pour son *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* et ses *Études sur les actes de Louis VII*, le second prix à M. René de Maulde, pour sa publication relative au *Procès du maréchal de Gyé*.

M. Desjardins communique une inscription qui vient d'être découverte dans les restes de l'enceinte romaine de Bourges et dont la copie lui a été envoyée par M. Boyer, archiviste du Cher :

NVM — AVG
ET MARTI
MOGETIO
GRACCHVS
ATEGNVTIS·FIL
V·S·L·M

Mogetius est sans doute un surnom local de Mars : M. d'Arbois de Jubainville y reconnaît un mot gaulois qui signifie grand.

M. Alexandre Bertrand communique une notice de M. Gozzadini sur *les Fouilles archéologiques et les Stèles funéraires du Bolonais*. Entre la ville de Bologne et la *Certosa*, auprès de cette ville, on a mis au jour une quantité de sépultures antérieures à l'époque romaine, dont le nombre s'élève à plus de deux mille. La plupart sont étrusques, et remontent, selon M. Gozzadini, à la période comprise entre le ve et le IIIe siècle avant notre ère. Ce qui distingue cette nécropole des autres cimetières de l'ancienne Étrurie, c'est qu'on y a trouvé un grand nombre de stèles funéraires, sculptées en bas-relief, dont M. Gozzadini décrit les variétés principales. Le plus souvent ces sculptures représentent des combats de fantassins ou de cavaliers, des chars attelés de chevaux ailés, parfois un Mercure psychopompe, etc. Quelques-unes présentent des sujets qui ne se rencontrent qu'une fois : un enfant tétant une louve, un grand navire entouré de vagues, une sirène à queue de poisson tenant de

ses mains un gros bloc de pierre posé sur sa tête. Le mérite artistique des sculptures est très inégal : les unes sont tout à fait grossières, dans les autres l'artisan a fait preuve d'un véritable talent.

M. Salomon Reinach termine sa communication relative aux fouilles archéologiques qu'il a exécutées avec M. Babelon sur les emplacements de *Gightis* et de *Ziza* dans le Sud tunisien, aux mois de janvier et février 1884. Les ruines fort étendues de Gighthis, sur la côte opposée à l'île de Djerba, sont aujourd'hui désertes et portent le nom de *Henchir Sidi Salem Bou-Ghrara*. Découvertes en 1860 par M. Guérin, elles n'avaient encore été l'objet d'aucune étude prolongée, à cause du manque de sécurité qui en rendait le séjour fort dangereux. Grâce à l'obligeance de M. le colonel de la Roque, qui voulut bien leur fournir une escorte de 30 hommes, MM. Reinach et Babelon ont pu passer cinq jours à Gighthis et déblayer presque entièrement le *forum* de l'ancienne ville. Outre de nombreuses inscriptions, ils ont découvert une belle tête d'Auguste voilée en pontife, qu'ils ont rapportée à la Bibliothèque nationale, et trois grandes statues de marbre blanc, représentant sans doute des magistrats municipaux de Gightis, que leur poids n'a pas permis d'enlever. Quant aux ruines de Zian, situées à 15 kil. de la mer, dans une presqu'île qui fait place à l'île de Djerba et à 8 kil. de Zarzis, elles ont été visitées pour la première fois en 1846, par E. Pellissier, qui y découvrit une douzaine de statues de marbre blanc « jetées pêle-mêle dans une fosse commune, comme des cadavres après une bataille. » Pellissier obtint du bey de Tunis que ces statues fussent données à notre pays, et des mesures furent prises pour les transporter en France. Dans une lettre de M. Mattei, vice-consul de France à Sfax, à feu Charles Tissot, M. Reinach a lu ce qui suit : « Vous devez vous rappeler qu'en 1851, je fus désigné pour accompagner la *Sentinelle* à Zarzis, d'où je me rendis avec Saint-Quentin dans l'intérieur pour retirer douze statues qui furent embarquées sur la *Sentinelle*, commandant Dupré. Nous prîmes ces statues dans l'ancienne ville de Ziza, aujourd'hui Ziân. » Or, ces douze statues ont été vainement cherchées dans les magasins du Louvre ; personne ne sait ce qu'elles sont devenues, et tout porte à croire, dit M. Reinach, qu'elles se trouvent encore, à l'heure qu'il est, dans quelque arsenal maritime où la *Sentinelle* aura désarmé. M. Reinach espère, en signalant la disparition de ces œuvres d'art, provoquer quelque communication qui puisse nous éclairer sur leur sort. Le terrain occupé par les ruines de Ziân avait été acheté en 1881 par M. Tissot, ce qui a permis d'y pratiquer des fouilles en toute liberté. Avec le concours d'une compagnie franche, commandée par M. le capitaine Rebillet, on a pu, en dix jours, déblayer tout le *forum* et lever le plan des édifices qui le bordaient. Cinq grandes statues de marbre, toutes privées de leur tête, étaient étendues à la surface du sol. On a découvert et rapporté à la Bibliothèque nationale une grande tête de Claude, d'un bon travail, une tête de l'impératrice Lucille et une amulette d'or, fort curieuse, couverte de caractères énigmatiques, qui a été recueillie au fond d'un puits. Les inscriptions provenant du portique qui entoure le *forum* ont fait connaître qu'il avait été construit par Q. Marcius Barea, consul en l'an 18 de notre ère, proconsul d'Afrique en 42, et par M. Pompéius

Silvanus, consul en 45, proconsul d'Afrique en 57. Les monuments et les inscriptions du haut empire sont fort rares en Afrique : il est remarquable que les ruines voisines de Gighthis et de Ziza aient fourni, l'une une tête d'Auguste, l'autre une tête de Claude, sous le règne duquel les grands monuments de Ziza ont été construits.

Ouvrages présentés : — par M. Barbier de Meynard : Grammont (H. de), *la Course, l'Esclavage et la Rédemption à Alger* (extrait de la *Revue historique*) ; — par M. Bergaigne : Bhavabhouti, *Mâdhava et Mâlati, drame en dix actes*, traduit du sanscrit et du prâcrit par G. Strehly; par M. Siméon Luce: Musset (Georges), *la Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende*.

(*Extrait de la Revue critique.*) Julien HAVET.

SÉANCE DU 15 MAI 1885.

Une lettre de M. Le Blant, directeur de l'école française de Rome, donne l'analyse d'une communication de M. Gamurrini, faite à l'Académie d'archéologie chrétienne, sur un manuscrit d'Arezzo. On a annoncé, il y a quelque temps déjà, la découverte de ce manuscrit, due à M. Gamurrini ; il contient plusieurs ouvrages inédits, le *De mysteriis* de saint Hilaire de Poitiers, deux hymnes et le récit d'un voyage en Orient, écrit par une femme à la fin du IVe siècle. M. Ch. Kohler a eu communication de ce dernier texte et en a donné une analyse dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Dans le travail qu'il a lu à l'Académie d'archéologie chrétienne, M. Gamurrini s'est attaché à établir, par diverses considérations, que l'auteur de cet ouvrage doit être Sylvie, sœur de Flavius Rufus, qui fut consul en 392 et préfet d'Orient sous Théodose et Arcadius. — M. le Blant annonce, en outre, que les fouilles faites dans les terrains voisins de l'*atrium* des Vestales, du côté du Capitole, ont amené la découverte d'une série de médaillons peints au Xe siècle, qui représentent des bustes de saints.

On sait que la Société centrale des architectes décerne chaque année une médaille à un membre de l'une des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, qui lui est désigné par l'Académie des inscriptions comme s'étant particulièrement distingué par ses travaux archéologiques. L'Académie, sur la proposition de la commission des deux écoles, présente cette année à la Société, pour cette récompense, M. Pierre Paris, membre de l'École française d'Athènes. M. Paris a dirigé, pendant l'automne de l'année 1884, des fouilles importantes à Elatée (Phocide).

M. Clermont-Ganneau communique les estampages de trois monuments phéniciens recueillis par M. Lœytved, vice-consul de Danemark à Beyrouth. Le premier est un sceau, de forme scarabéoïde, où l'on lit un simple nom propre, Abd-Hadad, c'est-à-dire serviteur du dieu Hadad. Les deux autres monuments sont des textes lapidaires, qui viennent enrichir la série peu nombreuse des inscriptions phéniciennes trouvées en Phénicie même : on n'en connaît encore, sans compter celles-ci, que douze, dont neuf ont été insérées dans le *Corpus inscriptionum Semiticarum*, et trois doivent trouver place dans le supplément

de ce recueil. Les deux inscriptions trouvées par M. Lœytved n'ont pu encore être lues en entier ni l'une ni l'autre. Dans la première, gravée sur un fragment de marbre qu'on a trouvé dans la ville même de Tyr, on distingue seulement un passage relatif au paiement d'une somme de quatre-vingt-dix sicles de monnaie tyrienne, une liste de suffètes, et ces mots qui reviennent à trois reprises : « ..... a fait la moitié de ce..... » L'autre contient une mention chronologique précise : « En l'an 26 de Ptolémée, seigneur des royautés, illustre, Evergète, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux frères, l'an 53 du peuple de Tyr, » L'année ainsi désignée est l'an 221 avant notre ère, et l'on a ici une double confirmation du calcul des années du règne d'Evergète et de celui des années de l'ère tyrienne. Les titres donnés à Ptolémée sont exactement ceux qu'il prenait dans les documents écrits en grec. Le titre d'*adôn melakim*, qu'on traduit ordinairement par seigneur des rois, mais qui signifie plutôt, selon M. Clermont-Ganneau, seigneur des royautés (on le trouve rendu en grec par κύριος βασιλεῖων), n'a été porté que par les successeurs d'Alexandre et probablement par Alexandre lui-même. Aussi M. Clermont-Ganneau pense qu'il faut rapporter à l'époque des diadoques le tombeau d'Eschmounazar, où on lit ce même titre. Il trouve dans l'inscription découverte par M. Lœytveld une nouvelle confirmation de cette opinion.

M. Benlœw commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Des peuples et des langues du Caucase.*

M. Abel des Michels commence la lecture d'une note sur le sens du nom de *Giaochi*, donné par les Chinois aux ancêtres du peuple annamite. On a prétendu que ce mot signifiait, soit : « Qui a les orteils écartés, » soit : « Qui a les orteils croisés l'un sur l'autre, » et l'on a dit que les hommes de quelques tribus indigènes de l'Annam présentaient une conformation qui justifiait de pareils noms. M. des Michels repousse ces hypothèses sans fondement et soutient que le mot *Giao-chi* ne signifie autre chose que « jonction, » « frontière » : il désigne les habitants des confins de l'empire chinois.

M. le Dr G. Lagneau lit un mémoire intitulé : *Des anesthésiques chirurgicaux dans l'antiquité et au moyen âge.* M. Hauréau a fait remarquer, dans un ouvrage d'Abélard, un passage où ce théologien attribue à des anesthésiques, analogues à ceux qu'emploient les chirurgiens, le profond sommeil d'Adam durant l'ablation de la côte qui devait servir à la création de la femme. M. Lagneau s'est demandé quels pouvaient être au XIIe siècle les anesthésiques chirurgicaux auxquels Abélard faisait allusion. Rapportant des textes de Pline, de Dioscoride, de Hugues de Lucque, de Théodoric, de Matthiole, de Gui de Chauliac, de des Moulins, de Dodoens, de Canappe, de Laurent Jaubert, d'Ambroise Paré, de Bodin, de Porta, de Deusing, il montre que dans l'antiquité et au moyen âge les auteurs parlent de trois sortes d'anesthésiques usités par les chirurgiens ; des anesthésiques locaux, employées par application, et des anesthésiques généraux, employés de deux façons différentes : les uns, préparés de diverses manières avec la mandragore et l'opium, étaient ingérés avant les opérations ; les autres, plus complexes, préparés avec ces mêmes substances et beaucoup d'autres, auraient agi, dit-on, par olfaction, bien que les principes peu volatiles

dont ils sont composés, semblent *à priori* devoir faire douter de leur prétendue efficacité. Aussi est-il permis de croire, selon M. Lagneau, que beaucoup des auteurs cités par lui n'ont parlé des préparations qu'ils décrivent que par ouï-dire, et qu'ils ne les ont jamais mises eux-mêmes ni vu mettre à l'épreuve.

L'Académie se forme en comité secret.

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien Havet.

SÉANCE DU 22 MAI 1885

M. Barbier de Meynard communique quelques passages d'une lettre de M. René Basset, chargé du cours public d'arabe à l'école supérieure d'Alger. M. Basset a reçu de M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, une mission et les subsides nécessaires pour étudier sur place les dialectes berbères parlés par les populations du M'zab, de Ouargla et de Touggourt. Il a voyagé pendant deux mois et demi dans ces régions. En dehors des renseignements qu'il a pu recueillir de vive voix, il rapporte quelques copies d'inscriptions et divers manuscrits, qui éclairent certaines parties de l'histoire du pays berbère.

Après une courte délibération en comité secret, M. le Président fait connaître que l'Académie, ayant reçu la nouvelle de la mort de Victor Hugo, a décidé exceptionnellement, de lever la séance en signe de deuil.

(Extrait de la *Revue critique*.) Julien Havet.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 6 MAI

M. Lecoy de la Marche est élu membre résident en remplacement de M. Michelant passé dans la classe des membres honoraires.

M. Germain Bapst donne des indications sur la manière dont a été constituée la donation des diamants de la couronne.

A propos des anneaux perlés en pierre de couleur et d'une seule pièce exhibés dans la séance précédente par M. Gréau, M. Gaidoz émet l'hypothèse que le dispositif de ce type est une imitation des colliers de grains ou de fusaioles si fréquents à l'époque dite préhistorique.

M. l'abbé Duchesne présente des observations sur un manuscrit du *Liber Pontificalis* en deux parties séparées, mais se raccordant sans aucun doute possible : l'une de ces parties est à la bibliothèque de Poitiers; l'autre, comprenant trois cahiers et provenant de la collection Ashburnham, a été acquise par l'Italie pour la bibliothèque de Florence; il est maintenant prouvé que cette deuxième partie a été frauduleusement détachée du manuscrit de Poitiers.

SÉANCE DU 13 MAI

Lecture d'une lettre de M. de Laigue signalant une urne cinéraire de marbre

blanc vue chez un marchand de curiosités à Lucques; elle porte une inscription funéraire qui fait connaître les noms du défunt, L. Catius Velox, et ceux de sa femme, Iunia Phyllis.

La Société des Études indo-chinoises à Saïgon envoie son adhésion au vœu émis par la Société des Antiquaires pour la conservation des monuments anciens, et insiste particulièrement pour que les restes précieux et grandioses de l'antique civilisation khmer au Cambodge, soient également l'objet de mesures conservatrices.

M. Nicard rappelle que la fameuse mosaïque de Lillebonne sera prochainement mise aux enchères publiques et réclame l'intervention de l'État pour que cet incomparable spécimen de nos antiquités nationales ne sorte pas du territoire français.

M. Molinier présente la chromolithographie d'un triptyque en cuivre émaillé appartenant au musée national de Budapest. Il établit que ce triptyque, qui passe pour une œuvre byzantine du xe siècle, est celle d'un faussaire qui s'est servi d'une gravure de Gori représentant une des mosaïques byzantines conservées au baptistère de Florence.

M. de Kermaingant communique un portrait de Henri IV peint sur cuivre et appartenant à M. le baron d'Hunolstein: d'après certaines particularités, on doit admettre que Henri n'était encore que roi de Navarre quand ce portrait a été exécuté.

M. Gaidoz communique la gravure d'une *situla* en bronze découverte à Bologne, analogue par son travail et par ses sujets figurés à des objets de même usage trouvés à Watsch (Carniole); on y voit des scènes de vie militaire et sportive. M. Gaidoz émet l'hypothèse qu'il s'agit là peut-être de Gaulois et que ces ustensiles sont des monuments de leur migration de l'est à l'ouest de l'Europe.

M. l'abbé Thédenat dit qu'il a eu l'occasion de voir à Saint-Michel d'Euzet une inscription à tort publiée comme milliaire de Constantin; c'est un *titulus* en l'honneur de cet empereur. Il a reconnu la trace d'autres antiquités romaines; en cet endroit, des fouilles y seront bientôt pratiquées.

M. Flouest donne des détails circonstanciés sur une sépulture à char gaulois découverte près de Suippe (Marne), par M. Counhaye; il communique des dessins coloriés de la garniture de bout de timon, consistant en plaques de bronze ciselées à jour et incrustées de cabochons qui paraissent être en corail, ou peut-être en émail analogue à celui qui a été signalé dans les fouilles du Mont-Beuvrey, par M. Bulliot.

M. de Montaiglon exhibe une espèce d'armature en fer forgé qu'il suppose avoir servi à maintenir la fraise dans le costume des femmes à l'époque des Valois.

SÉANCE DU 20 MAI

M. de Villefosse fait, au nom de M. l'abbé Duchesne, hommage de son mémoire intitulé : *Les Sources du Martyrologe hiéronymien*, étude critique d'un précieux document hagiographique dont M. l'abbé Duchesne prépare une édition définitive en collaboration avec M. J.-B. de Rossi.

M. de Bourgade fait circuler des dessins de fragments de poteries rouge lustré ornés de sujets en relief et trouvés à Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme). Il y relève des estampilles de potiers dont quelques-unes avec noms gaulois.

SÉANCE DU 27 MAI 1885

M. de Villefosse exhibe une figurine de Mercure en bronze provenant de Caussade (Tarn-et-Garonne); le dieu est représenté debout. Il montre que c'est une variante d'un type dont le musée du Louvre possède deux spécimens sous les nos 230 et 238.

M. l'abbé Thédenat communique, d'après un manuscrit de Billing, recteur des écoles de Colmar, mort en 1796, le texte d'une inscription qui, vers cette époque, était encastrée dans un montant de porte à Wihr, près Horbourg (Alsace) : IOVI BOVDILLVS POS(*uit*).

M. de Laurière présente les photographies de quelques sarcophages récemment découverts à Rome dans les terrains de la villa Bonaparte; ils servaient de sépulture à des membres de la famille des Calpurnii Pisones. Les faces des sarcophages sont décorées de sculptures en relief dont les sujets représentent des épisodes de la vie de Bacchus. Il présente aussi des photographies de casques de bronze découverts en 1883 dans les tombeaux étrusques de Corneto. Ils se terminent en pointe comme le spécimen conservé au musée du Louvre.

M. Mowat annonce qu'il a été informé par M. Thouroude que dans le courant de l'été dernier, alors que l'on creusait les fondations de la maison qui porte le no 28, dans la rue du Cardinal Lemoine, on découvrit à une profondeur de quatre mètres une substruction en forme de courtine, longue de huit à neuf mètres sur deux mètres d'épaisseur dans une direction parallèle à la rue; à chaque extrémité de ce pan de mur, une demi-tour en saillie. On a supposé que c'était un reste de l'enceinte de Philippe-Auguste.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Découverte d'un mobilier funéraire antique au quartier Saint-Marcel. — On sait que le mobilier funéraire parisien appartenant à l'époque gallo-romaine se composait généralement de poteries de toutes formes et de toutes couleurs, telles que : *scyphus* coupe à boire, *urna* sorte de cruche, *œnochoé* vase à vin, *catinus* sorte de plat, *cortina* chaudron à bouillir la viande, *calix* petite coupe, *cupa* en forme de tonneau, *guttus* bouteille à col étroit, *dolium*, *patina*, etc., etc. Ustensiles de toilette, fourchettes, cuillers, bijoux, perles en terre et en verre de toutes couleurs, biberons servant à l'allaitement des enfants, armes, jouets, etc. Parfois, nous trouvons des objets ayant appartenu ou ayant servi à l'individu reconnu dans la sépulture. Dans les vases se rencontrent soit des

restes d'aliments, tels que des ossements de lapin, de porc [1], de poulet, de mouton, des coquilles d'œufs bien conservées [2] (quartier du Val-de-Grâce et du Panthéon), soit des parfums qui s'exhalent d'un *guttus* au moment de la découverte de la sépulture (Saint-Marcel et Maternité), soit des monnaies de naulage généralement placées dans la bouche du mort, quelquefois déposées pieusement sur les yeux et occupant encore toute la cavité de l'œil (Sainte-Barbe, Saint-Marcel, Carmélite). Dans certaines fosses, mais plus rarement, elles se rencontrent dans un vase (Saint-Marcel, Panthéon, Maternité) ou à même le sol, enfermées et protégées par une sorte de matière spongieuse en poussière indéterminable (rue Nicole 1877-78). Ces monnaies servaient à payer le passage du Styx ; sans elles les mânes erraient éternellement, sur les bords de ces eaux regardées comme très malfaisantes [3]. Ces offrandes votives différaient suivant la fortune ou l'esprit de celui qui les présentait, voilà ce qui explique les découvertes de poteries grossières et de vases précieux contenant des objets de grande valeur.

La coutume de déposer des aliments comme offrande funèbre, auprès des restes aimés, explique assez bien le dépôt de fourchettes, de cuillers et de couteaux.

Il est à remarquer que les quelques cuillers recueillies dans les sépultures appartenant à cette époque se trouvaient déposées généralement dans des vases ne contenant plus rien d'appréciable, ce qui nous fait croire qu'elles avaient été déposées dans des vases renfermant du miel, ou des fruits cuits.

La cuiller en bronze saucé, sorte de *Lingua,* dont nous donnons plus loin les proportions avait été déposée dans un vase contenant très probablement de la confiture. Cette conserve était peut-être le dessert préféré du mort, et la cuiller l'instrument avec lequel il prenait ses repas. Touchante sollicitude de la famille éplorée, voulant que les mânes du mort retrouvassent, au moment de la résurrection, les objets précieux dont il aimait à se servir de son vivant.

La longueur totale est de 0 m. 17; la cuiller proprement dite, ovale de forme, mesure 0 m. 06 de longueur sur 33 millimètres de largeur, la concavité est de 4 millimètres. L'épaisseur du métal est à peu près celle du papier à dessin. Il porte la trace très apparente de l'argenture. Une usure que présente la cuiller vers sa partie concave paraît résulter de son séjour prolongé dans la poterie qui ne la protégeait qu'imparfaitement contre l'humidité du sol.

Cette même partie de notre monument porte la trace fort apparente du grattoir ayant poli ou plutôt régularisé l'épaisseur du métal.

1. « Un petit crabe assaisonné d'une moitié d'œuf. voilà ta part. Un mets, cela! N'est-ce pas plutôt une offrande funèbre ? » (Juvénal, *Satire* V.)

2. « Les Gaulois élèvent d'innombrables bandes de porcs à demi-sauvages, conduites dans les forêts, et non moins dangereuses à rencontrer que des loups. » (Strabon.)

3. « Le père est assis déjà sur les bords du Styx, et, nouveau venu, regarde avec terreur la barque fatale. Peut-il seulement, pour traverser le fleuve bourbeux, espérer une place? Il n'a pas dans la bouche l'obole qu'exige l'horrible Nocher. » (Juvénal, *Satire* III.) — La trousse de médecine découverte par nous dans le treizième arrondissement (Mons Glandiolus) contenait 78 monnaies à l'effigie de Tétricus.

L'extrémité manuelle qui devait recevoir un manche se termine en pointe et porte la trace du martelage, elle mesure deux millimètres de largeur sur trois d'épaisseur, décorée près de sa naissance de petites entailles parallèles gravées au burin.

Disons, pour finir, que cette cuiller avait été déposée dans une poterie grisperle à col évasé, et à base d'un diamètre fort étroit, d'un type bien connu; que ces deux curiosités composaient le mobilier funéraire d'une sépulture au quartier Saint-Marcel, et que cette dernière appartient il y a lieu de le croire, à la fin de l'époque gallo-romaine ou au commencement de l'époque mérovingienne. (*Opinion*, du 29 avril.) — Eug. Toulouze.

— Fondée en 1882 par des souscriptions volontaires, l'*École américaine d'études classiques à Athènes* n'a pas voulu tarder à prouver qu'elle existait et qu'elle travaillait. Le volume de 262 pages que nous avons sous les yeux représente une partie des recherches qu'ont poursuivies les premiers pensionnaires de l'école et, par le choix des sujets comme par le soin avec lequel ces sujets ont été traités, l'ensemble fait grand honneur à ces jeunes gens et au savant professeur de l'université d'Harvard, M. William W. Goodwin, qui a été le premier directeur de la nouvelle institution et qui a guidé sur le sol grec les premiers pas des débutants. Le volume a été imprimé à Boston, sous ce titre :

Archæological institute of America-Papers of the American school of classical studies at Athens. Volume I. 1882-1883 (in-8°, Cupples, Upham and C°). Plusieurs planches et beaucoup de figures dans le texte, exécutées avec soin, donnent des fac-similés d'inscriptions ou des plans, des coupes, des détails d'architecture.

Voici le sommaire des mémoires contenus dans le cahier.

1. *Inscriptions d'Assos*, éditées par J. R. Sterrett.
2. *Inscriptions de Tralles*, éditées par J. R. Sterrett.
3. *Le théâtre de Dionysos*, par James R. Wheler.
4. *L'Olympieion d'Athènes*, par Louis Bevier.
5. *L'Erechtheion d'Athènes*, par Harold N. Fowler.
6. *La bataille de Salamine*, par William W. Goodwin.

On nous fait espérer que le second volume, contenant les travaux fournis en 1883-1884, paraîtra avant la fin de l'année. Déjà l'Institut a publié séparément l'intéressant rapport de M. Sterret sur le voyage qu'il a fait l'été dernier dans l'intérieur de l'Asie Mineure. — G. P.

— *Bullettino dell' Instituto di correspondenza archeologica per l'anno* 1885, n° 1, janvier. — *Séances de l'Institut* du 19 décembre 1884, et des 2, 9 et 16 janvier 1885. (Communications diverses, entre autres deux notes intéressantes de M. Kœrte sur un vase à figures rouges trouvé à Orvieto, et sur un scarabée étrusque recueilli dans le voisinage de cette ville.) — G. Henzen, *Inscriptions découvertes dans la villa Bonaparte sur la via Salaria.* (Elles sont relatives à des personnages de la famille des Licinius Crassus, qui appartiennent au premier siècle de notre ère.) — F. Salvatore Dino, *Inscriptions de Liternum.* — Liste des membres et des correspondants de l'Institut à la fin de 1884.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 9e année, n° 1, janvier 1885. — B. Haussoullier, *Inscriptions de Crète*. — *Inscriptions archaïques d'Axos et de Lyttos*. — *Conventions entre villes*. — *Dédicaces*. — *Inscriptions funéraires*. — Ch. Diehl, *La pierre de Cana*. (Curieux renseignements sur une relique chrétienne qu'un pèlerin occidental du VIe siècle avait vue en Galilée et que les fouilles de M. Paris viennent de faire retrouver à Élatée, en Béotie.) — M. Collignon, *bronze grec du musée de Tchinli-kiosk, à Constantinople* (pl. XIV). — Cousin et F. Durbach, *Inscriptions de Lemnos*. — Blavette, *Légende du plan d'Éleusis* (pl. I.). — Paris et Holleaux, *Inscriptions de Carie*. I. *Aphrodisias*.

— *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, t. IX, 4e cahier, H. G. Lolling, *Sur la topographie de la Doride*. — F. Halbherr, un *Catalogue inédit de Kéos* (avec deux reproductions en fac-similé). — W. Dœrpfeld, *Le temple de Sunium* (pl. XV et XVI). — E. Fabricius, *Les sculptures du temple de Sunium* (pl. XVII, XVIII et XIX). — U. Kœhler, *Contributions numismatiques*, 1, 2. — F. Fabricius, *Antiquités de la Crète*. I. *Loi de Gortyne* (avec un fac-similé et les planches XXI et XXII). — *Mélanges*. Nouvelles et bibliographies.

— *Bulletin de l'Académie d'Hippone*. Bulletin n° 20. Fascicule 2, 1884. — Ragot, *Note sur les Ouled Sidi Madji de Khenga*. — *Inscriptions arabes de la mosquée de Khenga*, communiquées par M. le docteur Reboud et traduction de M. E. Mercier. — Delattre, *Marques de briques relevées à Carthage*. — Espérandieu, *Inscriptions latines de la Tunisie*. Correspondance. — Compte rendu des réunions du deuxième trimestre de 1884. — Liste des ouvrages reçus en don ou en échange pendant le premier semestre de 1884.

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, 1884-1885. 3e séance. 13 janvier 1885. — Rapport du secrétaire, M. Rylands, sur les publications de la Société pendant l'année courante et sur ses dépenses. Formation du bureau. Theo. G. Pinches, *Les listes des rois babyloniens d'époque très ancienne*.

4e séance, 3 février 1885. — F. G. Hilton Price, *Note sur des antiquités égyptiennes provenant de Bubastis*. — Birch, *Note sur les papyrus du musée d'Édimbourg*. (Ils contiennent des fragments du *Livre des morts*, qui ont leur intérêt.) — Sayce, *Deux ostraka grecs de Karnak*.

5e séance, 3 mars : E. Naville, *Note sur l'inscription qui a trait à la destruction de l'humanité*, dans la tombe de Ramsès III. — E. A. Wallis Budge, *Note sur la passion du martyr copte Isaac de Tiphe*. — Dr Placzek, *La belette et le chat dans l'antiquité* (la belette a précédé le chat dans le rôle aujourd'hui assigné à ce dernier d'animal domestique, destructeur des rats). — Lieblein, *sur une épithète du dieu Seb, assimilé à l'oie*. — Le Page-Renouf, *Le poisson égyptien Silurus et son rôle dans l'écriture hiéroglyphique* — Wiedemann, *Sur deux temples bâtis par des rois de la 29e dynastie à Karnak*. — Cope Whitehouse, *Mar-Mœris, à l'ouest d'Oxyrhyncus-Behnesa*. — Wallis-Budge, *Sur une stèle de la bibliothèque de Queen's college, à Oxford*.— Pinches, *le nom de la ville et du pays que gouvernait Tarkù-Timme*.

— *Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 1re année, n° 1 : A Coville,

Recherches sur les états de Normandie pendant la 1re moitié du XIVe *siècle.* — J. Denis, *Esprit et constitution de la comédie aristophanesque.* — E. Bourgeois, *Hugues l'abbé, Margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du* IXe siècle. — Documents. *Une gazette manuscrite de 1787.*

— *Bulletino di archeologia cristiana* del commendatore Giovanni Battista De Rossi. 1884-1885, no 1 : *Préface.* (Où l'auteur avertit le lecteur que sa santé et ses occupations l'ayant mis beaucoup en retard, il fondra en une seule les deux années 1884 et 1885). — *Les poèmes de saint Damase.* — *Procès-verbaux des séances de la société d'archéologie chrétienne de Rome.* — *Champ funéraire avec portique et basilique à Carthage.* § I. Indications sur le cimetière, ses édifices et ses monuments. § II. Groupe de la Vierge assise avec son divin fils sur ses genoux, entre un ange et un homme placé derrière la chaise (Pl. I et II). — *Explications de la planche III* (1, verre avec inscription et figure gravées; 2. brique avec relief et inscription).

— *Gazette archéologique,* 1885, nos 3-4 : — F. Ravaisson, *l'Hercule Epitrazios* (suite et fin). — Courajod, *le David de bronze du château de Bury, par Michel-Ange* (pl. IX). — Collignon, *Stucs de la Farnésine* (pl. X). — De Witte, *Vénus génitrix en bronze* (pl. XI). — Tschudi, *le tombeau des d'Orléans à Saint-Denis* (pl. XII). — Babelon, *la Mosaïque de Lillebonne* (pl. XIII-XIV). — A. de Barthélemy, *Tête de Gaulois du Musée de Bologne* (pl. XV). — L. Palustre, *Vierge du XIVe siècle à la cathédrale de Langres* (pl. XVI). — H. Thédenat et A. Héron de Villefosse, *les Trésors d'argent trouvés en Gaule* (suite). — Chronique. — *Académie des inscriptions et belles-lettres. Société nationale des antiquaires de France, Nouvelles diverses, Bibliographie, Sommaires de recueils périodiques.*

— *American journal of archæology.* Tome I, janvier 1885, no 1 : — Th. Eliot Norton, *Le premier Américain qui se soit occupé d'archéologie classique* (il s'agit de Middleton, qui a publié à Londres, en 1812, un volume in-fol., intitulé *Grecian remains in Italy, a description of cyclopian walls and roman antiquitées, with topographical and picturesque views of ancient Latium.* Les dessins en sont, paraît-il, d'une fidélité remarquable). Ch. Waldstein, *La fête des Panathénies et la plaque centrale de la frise du Parthénon.* — A. C. Merriam, *Vases funéraires avec inscriptions d'Alexandrie,* Pl. I). — A Frothingham, *La Renaissance de la sculpture en Europe au* XIIIe *siècle* (Pl. II, III. — A. R. March, *La construction antique en briques crues et son influence sur le style dorique.* — *Mélanges :* Arnolfo di Lapo et Jacques Forriti à Rome. — Certificat de décès d'Antonio da San Gallo. — Bibliographie : Wright, *l'empire des Hittites.* — Reinach, *Manuel de philologie classique.* — Sommaire des périodiques. — Chronique des fouilles et découvertes.

BIBLIOGRAPHIE

Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains, 43 av. J. C.—330 ap. J. C. Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de Paris, par Camille Jullian. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. XXXVII, Thorin.

Nous féliciterons d'abord M. Jullian du choix de son sujet. Il a cet avantage d'être à la fois très particulier et très général, circonscrit dans des limites très définies avec de larges perspectives au delà. Les changements opérés dans le gouvernement de l'Italie depuis Auguste jusqu'à Constantin nous représentent par un de ses côtés ce grand mouvement qui entraîne le monde romain vers l'unité administrative et politique, car ce mouvement a un aspect double et résulte de deux actions contraires convergeant au même but. Tandis que le droit de cité se répand de l'Italie dans les provinces, l'organisation provinciale s'impose à l'Italie, amenant avec elle la perte des immunités attachées au droit de cité. C'est le premier point de vue qui d'ordinaire frappe le plus. M. Jullian reporte notre attention sur le second qui ne peut guère se séparer du premier. D'autre part, l'Italie dépouillée de ses privilèges, c'est le Sénat dépouillé de son pouvoir, car un des privilèges de l'Italie était de relever des magistrats sénatoriaux. Ainsi, ce qui est en jeu dans cette lente évolution de la Péninsule, c'est ce système dyarchique qui, établi plus ou moins sincèrement par Auguste, reçoit presque à chaque règne une atteinte plus sensible pour aboutir au bout de trois siècles à la monarchie pure. C'est donc encore là comme un fragment d'une histoire plus vaste, un épisode éclairant sous une de ses faces le conflit qui n'a cessé d'exister, latent ou manifeste, entre les empereurs et le Sénat. On voit, par ce simple aperçu, quel est l'intérêt de ce livre et que l'auteur, sans sortir du plan qu'il s'est tracé, touche par le fait même aux deux questions capitales de l'histoire de l'empire.

L'Italie, à l'époque où l'empire fut fondé, occupait, dans les pays soumis à la domination romaine, une situation exceptionnelle et qui peut se résumer d'un mot : elle n'était pas une province. Ce que l'on entendait par ce mot *province* dans le dernier siècle de la république, c'était un pays sujet dont la sujétion s'exprimait par deux faits. En ce qui concerne les personnes, il était soumis à l'*imperium* militaire, et à ce titre obéissait à un magistrat délégué par le peuple romain et investi par lui de cet *imperium*. En ce qui concerne les choses, il était la propriété du peuple romain, de telle sorte que les populations n'avaient que l'usufruit du sol, moyennant une redevance payée au propriétaire. Mais l'Italie, depuis qu'elle ne comptait plus que des citoyens, c'est-à-dire depuis les lois de l'an 89, ne présentait aucun de ces deux caractères. Elle était devenue la cité, une cité agrandie, prolongée depuis le Rubicon jusqu'au détroit de Messine, morcelée en un très grand nombre de centres locaux, de municipes, mais la cité enfin, et cela est si vrai que les mêmes cadres qui avaient été créés autrefois

pour les habitants de la ville de Rome, les mêmes comices par centuries et par tribus, embrassaient maintenant, au risque d'éclater, les habitants de toute l'Italie. Puisqu'il en était ainsi, les Italiens ne pouvaient obéir qu'aux magistrats de la cité, aux consuls, aux préteurs, et sous le bénéfice des mêmes lois imaginées pour restreindre au sein de la cité l'arbitraire de ces magistrats. Il n'y avait donc pas de place en Italie pour un intermédiaire quelconque, proconsul, propréteur ou légat, entre les chefs de la cité et les chefs des municipes, et le gouverneur, qui caractérise avant tout la province, ne peut se rencontrer dans ce pays. On n'y trouvera pas davantage l'impôt foncier destiné à racheter la jouissance du sol, car si l'Italie est au fond une terre conquise, non moins que l'Espagne ou l'Afrique, ce souvenir s'est effacé avec les conséquences qui en découlent du jour où elle a été absorbée par la cité. Dès lors le sol italien a cessé d'être *ager provincialis* pour devenir *ager romanus*. Il y avait, il est vrai, un impôt qui pesait sur les citoyens à l'exclusion des provinciaux. C'était le tribut ou contribution de guerre fixée d'après l'estimation du cens. Mais il avait cessé d'être perçu à la suite de l'accroissement du revenu provincial et, depuis la conquête de la Macédoine, toujours exigible en droit, il n'était plus réclamé en fait. L'immunité financière de l'Italie était donc à peu près complète, et, comme à partir d'Auguste, la loi du recrutement n'y fut plus appliquée qu'à de rares intervalles, on peut dire que ce pays vivait sur le reste de l'empire, ne fournissant pour le défendre ni hommes ni argent.

Il est clair que ces privilèges ne pouvaient durer. L'empire devait y mettre un terme. M. Jullian parle du programme des empereurs, et on lui a reproché cette expression, peut-être parce qu'il n'a pas assez pris soin de l'expliquer. Il serait étrange sans doute que tant de princes, si divers par l'intelligence, par l'humeur, par l'origine, eussent conçu et poursuivi, comme à la suite d'une entente, le même idéal politique. Mais le miracle cesse si cet accord est moins leur œuvre que celle des circonstances, si cet idéal est sorti, non des spéculations de chacun d'entre eux, mais de la force des choses, des désirs et des besoins de tous les sujets de l'empire. Il est toujours facile de montrer que les événements n'ont pas pu être autres que ce qu'ils ont été. Pourtant, du moment où Rome, rompant avec toutes les traditions des cités anciennes, avait ouvert son sein aux vaincus des guerres du Samnium et de la guerre sociale, elle avait posé un principe dont il lui fallait bon gré mal gré épuiser les conséquences. Elle avait de ses propres mains pratiqué une brèche par où le monde entier devait passer. Et lorsque l'évolution fut accomplie et qu'il n'y eut plus sur toute la surface de l'empire que des citoyens, l'idée que l'on se faisait du droit de cité se trouva changée du même coup. Il s'était produit entre l'Italie et les provinces une action et une réaction qu'il vaut la peine d'analyser. L'immunité du sol italien, soustrait à l'impôt foncier et assimilé à l'*ager romanus* primitif, n'était en somme obtenue qu'au moyen d'une fiction, et il n'y avait aucune raison pour que cette fiction s'arrêtât à l'Italie. L'extension du *jus italicum* était donc aussi fatale que celle du droit de cité, mais on comprend qu'elle ne pouvait marcher du même pas, car c'eût été tarir à la longue une des principales sources du revenu public. Ainsi se formèrent en dehors de l'Italie deux conceptions nouvelles, l'une

d'un droit de cité qui n'impliquait plus l'exemption de l'impôt foncier, l'autre d'un impôt foncier qui n'était plus la redevance prélevée par les maîtres sur les sujets, mais simplement la contribution due à l'État par chacun pour les services qu'il en reçoit, et ce fut cette double conception qui, transportée dans l'Italie, abolit l'exception dont ce pays avait si longtemps joui en matière financière. Ce fut le dernier coup porté à ses privilèges, et, à vrai dire, le seul qui dût lu être sensible, bien qu'il fût singulièrement amorti par la suppression de la taxe des successions (*vicesima hereditatium*), établie depuis Auguste sur les citoyens, c'est-à-dire sur les Italiens, pour servir d'équivalent à l'impôt foncier qu'ils ne payaient pas. Mais auparavant déjà l'Italie avait vu s'effacer l'autre trait qui la distinguait des provinces : elle avait reçu des gouverneurs; elle avait été divisée en ressorts administrés chacun par un délégué de l'empereur. C'est là le véritable terrain où se livra la bataille, si bataille il y eut, entre les empereurs et le Sénat. Quant à l'Italie, elle put y assister indifférente, ou plutôt se féliciter du résultat de la lutte. M. Jullian montre fort bien qu'elle y eut tout profit. Auguste, timide sur ce point comme sur beaucoup d'autres et toujours porté aux demi-mesures, n'avait touché que d'une main tremblante et par des moyens détournés à ce qu'on appelait la liberté de l'Italie, c'est-à-dire au fond à l'autorité du Sénat sur la Péninsule. M. Jullian ne veut pas qu'il ait éprouvé ce sentiment et croit qu'il pouvait tout oser à n'importe quel moment de son règne. Il se peut, et rien n'est plus aisé que de le prouver aujourd'hui, mais le fait est qu'il n'osa pas. L'empire ne passait pas pour si affermi qu'il le paraît à tant de siècles de distance; les sénateurs murmuraient et l'on reconnaît bien, aux précautions prises par Auguste dans ses rapports avec eux, que le sort de César obséda longtemps sa pensée. Le partage qu'il fit de l'Italie entre onze régions est une hardiesse qui n'eut pas de suite, peut-être une tentative avortée, car ces districts, diversement groupés en vue de l'évaluation du cens ou de la perception de la taxe récemment décrétée sur les successions, n'avaient pas un fonctionnaire qui leur fût spécialement et régulièrement préposé. S'il créa des curateurs pour les routes, c'est qu'il le fallait bien, puisqu'il avait supprimé la censure et hérité de ses attributions. Mais il laissa intacts les pouvoirs judiciaires des magistratures restées debout, des consuls et des préteurs. Seulement, fidèle à cette politique de bascule dont il avait fait la règle de son gouvernement, il leur opposa des pouvoirs rivaux, organes de sa volonté, le préfet de la ville, le préfet du prétoire, laissant à l'omnipotence impériale le soin de trancher les conflits et de tracer la ligne de démarcation que la loi avait négligé de fixer. A ce système on voit bien ce que l'autorité de l'empereur avait à gagner, mais on voit aussi ce que l'administration de la justice avait à perdre. Il n'était pas déjà très commode pour les Italiens de s'adresser à Rome toutes les fois que la cause dépassait la compétence des duumvirs. Qu'allaient-ils devenir maintenant ballottés de juridiction en juridiction? C'est exagérer beaucoup que de rappeler à propos de ce désordre, comme le fait M. Jullian, les calamités des guerres civiles. Mais il n'en est pas moins vrai que la division de l'Italie en quatre circonscriptions judiciaires ayant à leur tête chacune un *juridicus* fut un bienfait qui rendit la justice

plus expéditive et moins coûteuse. On n'appréciera pas moins favorablement la création des *curateurs* qui ne porta pas atteinte à l'indépendance des villes, comme on l'a dit trop souvent, mais n'eut d'autre effet que de rapprocher pour le rendre plus efficace le contrôle exercé autrefois de loin par l'empereur. Cette double réforme marqua un pas décisif dans la réduction de l'Italie en province et prépara, pour le troisième siècle, l'avènement des *correcteurs* qui furent de vrais gouverneurs sous un nom déguisé. Mais ce nom même montre assez quels étaient encore à cette époque les ménagements des empereurs, et qu'imprégnés eux aussi de cet esprit profondément conservateur qui est le propre génie de Rome, ils s'appliquèrent longtemps encore à maintenir en apparence, après l'avoir abolie en réalité, l'antique organisation de l'Italie.

Telles sont quelques-unes des vues présentées ou suggérées par M. Jullian. Nous dépasserions les limites d'un compte rendu si nous voulions le suivre de plus près dans ses recherches. Aussi bien la richesse de son érudition et la sûreté de sa méthode laissent-elles peu de prise à la critique. Des lacunes parci par-là, des jugements contestables, dans le genre de ceux que nous avons relevés tout à l'heure en passant, voilà les taches bien légères qu'il resterait à signaler dans ce volume de plus de deux cents pages, d'une trame si serrée, et si nourri de faits et d'idées. Par exemple, la partie relative à l'administration militaire de l'Italie nous paraît incomplète. Il n'y est guère question que du recrutement et fort peu du commandement. Et pourtant, s'il est vrai que les pouvoirs militaires de l'empereur fussent dérivés de son *imperium* proconsulaire, c'était le lieu d'examiner comment, à l'aide de quels raisonnements et de quelles combinaisons ils avaient pu être étendus à l'Italie qui, n'étant pas une province, ne relevait pas de cet *imperium*. Il y avait là un problème de droit constitutionnel, déjà posé et discuté par M. Mommsen dans le volume qu'il a consacré au principat, et sur lequel nous aurions aimé avoir l'opinion de M. Jullian. On est surpris à ce propos que, familiarisé comme il l'est avec les travaux du maître allemand, il ait omis de noter, après lui, un détail singulièrement significatif, l'apparition, à partir de Septime-Sévère, du titre de proconsul parmi les titres impériaux mentionnés dans les inscriptions italiennes. Ce n'est qu'un mot, mais qui en dit plus qu'il n'est gros. C'est l'*imperium* proconsulaire prenant ouvertement possession de l'Italie. Au reste il ne semble pas que le caractère de ce règne ait été toujours bien saisi, non plus que celui de la période antérieure. Sur les Antonins la pensée de notre auteur a quelque chose d'indécis qu'on n'est pas habitué à y rencontrer. On dirait qu'elle hésite entre les conclusions qui se dégagent invinciblement des faits et le préjugé classique dont elle n'est pas entièrement affranchie. Car il y a un préjugé, résultant de toute notre éducation, qui nous fait mesurer notre estime pour les empereurs à celle qu'ils ont témoignée pour le Sénat et ne nous permet pas d'admettre qu'un sincère dévouement au bien public ait pu s'allier à une hostilité prononcée contre la vieille assemblée républicaine. Est-ce sous l'empire de cette illusion que M. Jullian, tout en signalant les rudes coups portés à l'autorité du Sénat par les Antonins, leur prête néanmoins pour ce corps des sympathies dont il est bien obligé de convenir qu'elles sont demeurées toutes platoniques? Sans doute

leur apparente déférence pour cet illustre débris, leur sagesse et leur modération peuvent nous donner le change, et d'ailleurs il est bien vrai que le Sénat, délivré de la lourde tyrannie de Domitien, salua l'avènement de la nouvelle dynastie par un cri de joie dont l'écho nous a été renvoyé dans le début de l'Agricola et le Panégyrique de Pline. Mais la lune de miel dura peu. Dès Hadrien la logique des situations l'emporta et l'antagonisme reparut. La lutte n'eut pas le caractère odieux qu'elle avait eu auparavant et qu'elle reprit plus tard. Elle se traduisit cependant, du côté du Sénat par des complots sévèrement réprimés, du côté de l'empereur par de nouvelles faveurs accordées à 'ordre équestre et par cette institution des *consulares*, devenus plus tard les *juridici*, qui arrachait définitivement aux magistrats du Sénat la juridiction de l'Italie et l'attaquait jusque dans sa citadelle. Le règne de Septime Sévère ne fut donc pas une réaction contre la politique *sénatoriale* des Antonins. Il fut plutôt, sous une forme violente et brutale, la continuation du règne d'Hadrien. Hadrien avait été un empereur cosmopolite. Sévère fut le premier empereur barbare. Ce rude soldat, cet Africain, à l'accent punique, ne ressemble guère assurément au fin lettré, à l'amateur délicat en qui se personnifient tous les raffinements et toutes les corruptions de la civilisation ancienne dans sa décadence, et pourtant il marche dans la voie que celui-ci a ouverte et où il précède les Dioclétien et les Constantin. Nous soumettons ces objections à M. Jullian. Est-il besoin d'ajouter qu'elles n'enlèvent rien, dans notre esprit, à la haute valeur de son livre, un de ceux qui font le plus d'honneur à l'école de Rome dont il est sorti ?

G. Bloch.

TABLES

DU TOME V DE LA TROISIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Le sceau de Obadyahou, fonctionnaire royal israélite, par M. Clermont-Ganneau 1
Archéologie gauloise. Deux stèles de Laraire (*suite*), par M. Ed. Flouest. 7
Exploration archéologique du département de la Charente, par M. A.-F. Lièvre; compte-rendu par M. H. Y. 31
Souvenirs du Caucase. Fouilles sur la grande chaîne, par M. G. Bapst . 35
Timbres d'amphore trouvés à Mytilène, par M. Al. Sorlin-Dorigny. . . 47
Note sur la crosse et sur l'anneau de Jean II de la Cour d'Aubergenville, évêque d'Évreux (1244-1256), par M. Georges Bourbon 51
Deux moules asiatiques en serpentine, par M. S. Reinach. 54
Inscriptions grecques inédites du Hauran et des régions adjacentes (*suite*), par M. Clermont-Ganneau. 62
La poterie des Nuraghes et des tombes des géants en Sardaigne, par M. A. Baux. 64
Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach. 69
La scholie du moine Néophytos sur les chiffres indous, par M. Paul Tannery. 99
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions. 103
Société nationale des Antiquaires de France 109
Nouvelles archéologiques et correspondance 111
Bibliographie : 1. A. von Wussow. Die Erhaltung der Denkmæler in den Kulturstaaten der Gegenwart (par M. S. Reinach).
— 2. G. Lafaye. Histoire du culte des divinités d'Alexandrie : Sérapis, Isis, Harpocrate et Anubis, hors de l'Égypte, depuis les origines jusqu'à la naissance de l'école néo-platonicienne (par M. E. Pottier). . . . 124
Trois tombeaux archaïques de Phocée, par M. G. Weber 129
L'église prieurale de Champvoux (Nièvre), par M. H. de Curzon . . . 139
Le rempart limite des Romains en Allemagne, par M. G. de la Noë. . . 146

Pages.
Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*). V. Anneau-cachet d'Autun, par M. Deloche 168
Les noms royaux nabatéens employés comme noms divins, par M. Clermont-Ganneau 170
Le Dieu gaulois du soleil et le symbole de la roue (*suite*), par M. H. Gaidoz. 179
Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe (*suite*), par M. Ed. Drouin 204
Une tête antique du musée Fol à Genève, par M. Emile Duval 226
Les Antiquités de Bordeaux, par M. Camille Jullian 229
Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions 241
Société nationale des Antiquaires de France 246
Nouvelles archéologiques et correspondance 250
Bibliographie : Schlumberger. Sigillographie de l'empire byzantin (par M. C. Bayet) 253
Le monument d'Eflatoum en Lycaonie et une inscription hittite, par M. G. Perrot 257
La seconde stèle des guérisons miraculeuses, découverte à Epidaure, par M. Salomon Reinach 265
Caractères généraux de l'archaïsme grec, par M. Maxime Collignon . . . 271
Les bronzes de Teti et le fer en Sardaigne, par M. Alphonse Baux 293
Deux nouvelles inscriptions phéniciennes de Sidon, par M. Clermont-Ganneau 301
Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*). VI. Anneau sigillaire de Trasildus. — VII. Anneau sigillaire de la collection de M. le baron Davilliers, par M. M. Deloche 305
Nécrologie. Le comte Alexis Ouvarow, par M. Louis Leger 308
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions 310
Société nationale des antiquaires de France 322
Nouvelles archéologiques et correspondance 327
Bibliographie, par M. G. Perrot 335
Quelques bronzes du musée de Tiflis, par M. G. Bapst 337
Mouches et filets, par M. Clermont Ganneau 346
Études sur quelques cachets etc. (*suite*). VIII. Anneau-cachet de Rosa, par M. Deloche 348
Les monuments antiques de Rome (*suite*), par M. E. Müntz 350
Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite*), par M. H. Gaidoz. 364
Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et en pehlvi-arabe (*suite*), par M. Ed. Drouin 372
L'inscription phénicienne de Ma'soub, par M. Clermont-Ganneau 380
Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome, par M. le docteur René Briau 385
Bulletin mensuel de l'académie des inscriptions 393
Société nationale des antiquaires de France 397
Nouvelles archéologiques et correspondance 399
Bibliographie 404

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

BAPST (G.). — Souvenirs du Caucase. Fouilles sur la grande chaîne. . 35
— Quelques bronzes du musée de Tiflis. 337
BAUX. — La poterie des Nuraghes et des tombes des géants en Sardaigne 64
— Les bronzes de Teti et le fer en Sardaigne. 293
BOURBON (Georges). — Note sur la crosse et sur l'anneau de Jean II de la Cour d'Aubergenville. 51
BRIAU (Dr René). — Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome. 385
CLERMONT-GANNEAU. — Le sceau de Obadyahou, fonctionnaire royal israélite. 1
— Inscriptions grecques inédites du Hauran et des régions adjacentes (*suite*). 62
— Les noms royaux nabatéens employés comme noms divins 170
— Deux nouvelles inscriptions phéniciennes de Sidon. 301
— Mouches et filets 346
— L'inscription phénicienne de Ma'soub 380
COLLIGNON (Maxime). — Caractères généraux de l'archaïsme grec. . . . 271
CURZON (H. de). — L'église prieurale de Champvoux (Nièvre). 139
DELOCHE (M.). — Étude sur quelques cachets de l'époque mérovingienne (*suite*) 168, 305, 348
DROUIN (Éd.). — Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe (*suite*). 204, 372
DUVAL (Émile). — Une tête antique du musée Fol, à Genève. 226
FLOUEST (Éd.). — Archéologie gauloise. Deux stèles de Laraire (*suite*) . 7
GAIDOZ (H.). — Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite*). 179, 364
JULLIAN (Camille). — Les antiquités de Bordeaux 229
LEGER (Louis). — Nécrologie. Le comte Alexis OUVAROW 308
MÜNTZ. — Les monuments antiques de Rome.. 350
NOË (G. de la). — Le rempart limite des Romains en Allemagne.. . . . 146
PERROT (G.). — Le monument d'Eflatoum en Lycaonie et une inscription hittite. 257
REINACH (Salomon). — Deux moules asiatiques en serpentine 54
— Chronique d'Orient. 69
— La seconde stèle des guérisons miraculeuses découverte à Épidaure . 265
SORLIN-DORIGNY (Al.). — Timbres d'amphore trouvés à Mytilène. . . . 47
TANNERY (Paul). — Le scholie du moine Néophytos sur les chiffres indous. 99
WEBER (G.). — Trois tombeaux archaïques de Phocée.. 129

TABLE DES PLANCHES

I et II. Église de Saint-Amant. Façade et détails d'architecture.

III. Fouilles de M. Bapst dans le Caucase. Figurines de bronze.

IV et V. — — Bijoux.

VI. L'église prieurale de Champvoux (Nièvre). Plan.

VII, VIII et IX. Les remparts limites des Romains. Cartes, plans et profils.

X. Tête antique du musée Fol.

XI et XII. Le monument d'Eflatoum en Lycaonie. Face principale et face latérale.

XIII. Épées du musée de Tiflis.

XIV. Haches du musée de Tiflis.

XV et XVI. Objets divers du musée de Tiflis.

XVII. Inscription phénicienne de Ma'soub.

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET Cie.

BAUX (A.). Les bronzes de Teti et le fer en Sardaigne, 1885, in-8. 1 fr.

CATALOGUE MÉTHODIQUE ET RAISONNÉ

DE LA

Collection de M. DE CLERQ

Premier fascicule. — LES CYLINDRES ASSYRIENS

Publié avec la collaboration de M. J. MENANT

In-folio, avec 10 planches en héliogravure. 20 fr.

Le 1er volume comprenant *les cylindres assyriens* sera complet en trois fascicules.

CLERMONT-GANNEAU (Ch.), directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

Bas-relief avec inscriptions himyarites nouvellement découvert. 1872, in-8. . . . . 2 fr.

— Nouveaux ossuaires juifs avec inscriptions grecques et hébraïques. 1873, in-8 . . . . . 2 fr.

— Résultats topographiques et archéologiques des fouilles entreprises à Jérusalem. 1872, in 8. . . . . 1 fr. 25

— Observations sur quelques points des côtes de la Phénicie et de la Palestine d'après l'itinéraire du pèlerin de Bordeaux. 1875, in-8. . 1 fr 25

— Où était Hippos de la Décapole? 1874, in-8. . . . . 1 fr. 25

— La Palestine inconnue. 1870, joli volume in-18, elzévir. . . 2 fr. 50

— L'Authenticité du saint sépulcre et le tombeau de Joseph d'Arimathie. 1877, in-8, figures. . . . . 2 fr. 50

— Sur un monument phénicien apocryphe du cabinet impérial et royal de Vienne, 1877, in-8. fig. . . . . 1 fr. 50

— Le dieu satrape et les Phéniciens dans le Péloponnèse, notes d'archéologie orientale. 1877, in-8. . . . . 3 fr.

— Sur une inscription arabe de Bosra relative aux Croisades. 1878, in-8. . . . . 1 fr. 25

— L'imagerie Phénicienne et la mythologie iconologique chez les Grecs. 1re partie. La coupe phénicienne de Palestrina. 1880, in-8, avec huit planches. . . . . 7 fr. 50

Cet ouvrage forme le premier volume d'une série qui a pour titre général : *Études d'archéologie orientale.*

— Épigraphes hébraïques et grecques sur des ossuaires juifs inédits, 1883, in-4, 1 pl. et fig. . . . . 2 fr.

— Sceaux et cachets israélites, phéniciens et syriens, suivis d'épigraphes phéniciennes inédites sur divers objets et de deux intailles cypriotes. 1883, in-8, 2 planches. . . . . 3 fr. 50

— **LES FRAUDES ARCHÉOLOGIQUES EN PALESTINE**, suivi de quelques monuments phéniciens apocryphes. In-18. elzévir illustré de 33 gravures. . . . . 5 fr.

— (*En préparation*) La Stèle de Mésa, roi de Moab (IXe siècle avant J.-C.). Edition définitive, avec les photographies du monument et de l'estampage, le plan du pays où la stèle fut découverte, plusieurs planches d'inscriptions, fac-similés, vignettes, etc. . . . . 25 fr.

RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

Publié par M. C. CLERMONT-GANNEAU, avec planches et gravures. Fascicule I, in-8. 5 fr.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Le **RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE**, publié par M. Clermont-Ganneau, paraît par fascicules de cinq feuilles in-8. avec planches et gravures.

Cinq fascicules forment un volume.

Chaque fascicule se vend 5 francs.

On peut souscrire au volume complet à recevoir *franco* (par fascicule ou par volume) au prix de. . . . . 20 fr.

La publication du volume terminée, le prix en sera porté à. . . 25 fr.

CLOSMADEUC (Dr de). Gavr'inis, fouilles et découvertes récentes. 1885, in-8, illustré . . . . . 1 fr.
COLLIGNON (Maxime). Caractères généraux de l'archaïsme grec. 1885, in-8. . . . . 1 fr. 50
COURAJOD (L.). Un émail de Léonard Limosin, exposé dans la galerie d'Apollon au musée du Louvre. 1875, in-8, fig. . . . . 2 fr.
CROIZIER (marquis de). L'Art khmer, étude historique sur les monuments de l'ancien Cambodge, suivi d'un catalogue raisonné du musée khmer de Compiègne. 1875, in-8, fig. et carte. . . . . 5 fr.
— Les Explorateurs du Cambodge. 1878, gr. in-8, il ustré. . . 1 fr. 25
— Les Monuments de l'ancien Cambodge, classés par provinces. 1878, in-18. . . . . 1 fr.
DE CURZON (H.). L'Église prieurale de Champvoux (Nièvre), 1885, in-8, avec une planche. . . . . 1 fr.
DANICOURT (A.). Hermès et Dionysos. 1884, in-8, héliograv. et fig. 2 fr.
DELOCHE (M.). Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne, I, II, III, IV. 1884-85, in-8 fig. Chaque fascicule. . . 1 fr.
DENIS (Ferd.). Arte plumaria. Les plumes, leur usage dans l'antiquité, leur emploi au Brésil, au Pérou, dans l'Inde, etc. 1875, in-8. . . 3 fr.
DESJARDINS (Ernest). L'inscription d'Hasparren et les Novem Populi. 1883, in-8. . . . . 1 fr.
DESMAZE (Ch.). Le Reliquaire de M. Q. de la Tour, peintre du roi Louis XV, sa correspondance et son œuvre. 1874, in-18, elzévir. . . . 2 fr 50
— Le même, sur papier teinté. . . . . 3 fr.
— Le même, sur papier vergé fort. . . . . 3 fr. 50
DIEHL (Ch.). Découverte à Rome de la maison des Vestales. 1884, in-8. . . . . 1 fr.
DROUIN (E.). Notice sur une stèle grecque du musée de Melun. 1877, br. in-8. 1 planche . . . . . 1 fr. 50
— Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe. 1885, in-8, 3 planches. . . . . 4 fr.
DU CHATELLIER (Paul). Nouvelles explorations dans les communes de Plozévet et de Plouhinec (Finistère). Sépultures de l'époque du bronze. 1883, in-8, 3 planches. . . . . 2 fr. 50
DUVAL (Émile). Tête antique du musée Fol à Genève. In-8, avec une héliogravure . . . . . 1 fr. 50

ENGEL (Arthur), de l'École française de Rome :

RECHERCHES SUR LA NUMISMATIQUE ET LA SIGILLOGRAPHIE DES NORMANDS DE SICILE ET D'ITALIE. 1881, un vol. in-4, avec 7 planches de médailles et de sceaux, gravées sur cuivre parL Dardel . 25 fr.
— Numismatique et sigillographie de l'Alsace. (Sous presse.)
FAIDHERBE (Le général). Les dolmens d'Afrique. 1873, in-8, 5 planches. . . . . 3 fr. 50
FERNIQUE (Emmanuel). Notes sur des fouilles faites à Préneste en 1882. 1883, in-8. . . . . 1 fr.

FEUILLET DE CONCHES

HISTOIRE DE L'ÉCOLE ANGLAISE DE PEINTURE

Jusques et y compris sir Thomas Lawrence et ses émules

1882, un beau volume in-8, de 600 pages. . . . . 12 fr.

« L'histoire de l'École anglaise de peinture comblera une lacune importante de notre littérature artistique. (Ch. Clément. *Débats*.)

« Il faut insister sur l'apport que fait ce livre à nos connaissances si restreintes sur un groupe d'artistes qui ont peint des portraits d'une pénétration incroyable, qui nous ont rendu vers 1824 les formules du paysage d'après nature et qui, aujourd'hui encore, font preuve d'une indéniable originalité. (Ph. Burty. *République française*.)

FLEURY (Ed.). Antiquités et monuments du département de l'Aisne. 1877-78, 3 vol. in-4, richement illustrés. . . . . 90 fr.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME V

JUILLET-AOUT 1885

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICALS

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1885

Droits de reproduction et de traduction réservés

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

TEXTE

Observations sur les Monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe (*suite*), par M. Ed. Drouin. 1
Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite*), par M. H. Gaidoz. 16
Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance. Nouvelles recherches (*suite*), par M. E. Müntz 27
Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*), par M. Deloche. 42
Fouilles de Suze. Rapport de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées directeur de la Mission (M. Dieulafoy). 48
Une sépulture de femme à l'époque gauloise dans la Marne, par le baron J. de Baye. 70
Un camée du musée de Florence, par M. Joachim Menant. 79
Chronique d'Orient, par M. S. Reinach. 87
Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions. 117
Société nationale des Antiquaires de France (présidence de M. Guillaume). . . 122
Nouvelles archéologiques et correspondance. 124
Bibliographie 125
Collection De Clercq. 127

PLANCHES

XVIII. Monnaies indo-sassanides.
XIX. XX. XXI. Fouilles de Suse. — Plan. — Bas-reliefs. — Escaliers.
XXII. Sceaux de Burchard.

N. B. — Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Alexandre Bertrand, au Musée de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), ou à M. G. Perrot, rue d'Ulm, 45, à Paris.

Les livres dont on désire qu'il soit rendu compte devront être déposés au bureau de la *Revue*, 28, rue Bonaparte, à Paris.

L'administration et le Bureau de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE* sont à la Librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

La *Revue archéologique* paraît par fascicules mensuels de 64 à 80 pages grand in-8°, qui forment à la fin de l'année deux volumes ornés de 24 planches et de nombreuses gravures intercalées dans le texte.

PRIX :

Pour Paris. Un an....	25 fr.	Pour les départements. Un an .	27 fr.
Un numéro mensuel.....	3 fr.	Pour l'Etranger. Un an.....	28 fr.

On s'abonne également chez tous les Libraires des Départements et de l'Étranger.

Pour les annonces, s'adresser à la librairie Ernest Leroux.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

JUILLET — DÉCEMBRE 1885

ANGERS. — IMPRIMERIE DE BURDIN ET Cie

4, rue Garnier

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

FOREIGN
BODL: LIBR
PERIODICALS

TROISIÈME SÉRIE. — TOME VI

JUILLET — DÉCEMBRE 1885

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1885

Droits de traduction et de reproduction réservés.

OBSERVATIONS

SUR

LES MONNAIES A LÉGENDES EN PEHLVI

ET PEHLVI-ARABE

(*Suite*[1])

FOREIGN (BODL:LIBR) PERIODICALS

XLIV. Le pehlvi sassanide et, jusqu'à certain point, le pehlvi avestique, malgré les différences grammaticales qui existent entre ces deux dialectes, représentent un des stages de la langue perse. C'est pour nous en quelque sorte le troisième degré, ou plutôt la troisième période de l'histoire de cette langue, le perse des Achéménides constituant la période archaïque et le perse de l'époque arsacide devant représenter, quoiqu'il n'y en ait aucune trace, le deuxième stage. Les deux périodes arsacide et sassanide constituent en quelque sorte le moyen âge de l'histoire de la langue iranienne dont le persan de l'ère musulmane est la partie moderne[2].

Au moment où nous apparaît le pehlvi sassanide des inscriptions (la plus ancienne est d'Ardéchir I, 240 de J.-C.), il y a cinq siècles qu'on n'a pas de documents. Les dernières inscriptions achéménides sont, en effet, d'Artaxercès Ochus (361-336 av. J.-C.), elles diffèrent déjà, comme langue, de celles de Darius I qui remontent à 522. Un intervalle de deux siècles a suffi pour introduire dans la langue des changements sensibles. Nous ne savons pas ce qu'a pu être le pehlvi des Arsacides, mais le pehlvi sassanide est très dégénéré par rapport au perse des Achéménides. Ainsi, avec le texte de l'inscription de Narsès à Nakshi-Rustam,

1. Voir la Revue de septembre, octobre 1884, mars-avril et juin 1885.

2. M. J. Darmesteter emploie pour distinguer les trois époques, les mots : vieux perse (des Achéménides), pehlvi ou parsi (des Arsacides et Sassanides) et persan (depuis la conquête musulmane). V. *Étud. iran.*, I, p. 42.

nous avons une langue très différente, c'est déjà presque la langue moderne : les huit cas, la distinction des genres, le duel de l'ancien perse ont disparu; le relatif *hya* est devenu l'izafet *i* qui n'existe que dans la prononciation mais qu'on n'écrit pas[1]; les dentales finales sont supprimées dans la plupart des cas, etc. Toutes ces modifications ne sont pas l'œuvre d'un jour; nous les constatons, nous les trouvons toutes faites, sans pouvoir suivre la filière depuis la langue des Achéménides jusqu'au pehlvi, sans pouvoir connaître les transformations successives qui se sont produites entre deux formes aussi éloignées l'une de l'autre que *hya* et *i* par exemple.

XLV. Quant au chaldéo-pehlvi que l'on rencontre sur les inscriptions de Nakshi-Rustam, Nakshi-Radjeb, Pâi-Kulî, Hâdji-âbad, Cottayam, etc, on suppose que c'était la langue parlée par les populations araméennes de l'empire sassanide. De même que sous les Achéménides les textes cunéiformes étaient rédigés dans les trois langues perse, assyrien et scythique, afin qu'ils fussent compris par les divers peuples de races aryenne, sémitique ou touranienne, de même les inscriptions sassanides gravées sur les rochers et les palais ont été consignées dans les deux langues pehlvie et araméenne qui étaient parlées par la majeure partie des populations. Les Suséens, Elamites, Cosséens, et autres tribus touraniennes (c'est-à-dire ni aryennes ni sémitiques), n'ayant pas d'écriture alphabétique propre, ne sont pas représentés sur les monuments sassanides.

La langue écrite avec les caractères appelés *parthian*, *west-pahlavî*, *persepolitan* ou chaldéo-pehlvi (v. suprà § V), est du chaldéen, mais fortement imprégné d'iranien, en sorte que c'était un dialecte mixte, analogue au pehlvi, c'est-à-dire composé d'éléments sémitiques et perses[2]. Il y a cette différence toutefois

1. On le trouve cependant dans les manuscrits pehlvis, mais comme on l'a vu ci-dessus, il n'y en a aucune trace certaine dans les inscriptions monumentales.

2. M. Haug (*op. l.*, p. 87) a trouvé la proportion suivante : Dans la version pehlvie de Hâdji-âbâd il y a 15/20 de mots sémitiques et 16/20 dans la

entre les deux langues, que, pendant que le pehlvi reste une langue iranienne tout en étant très mélangée de mots et de formes sémitiques, le chaldéo-pehlvi reste au contraire, malgré ses emprunts au perse, une langue araméenne. Telle est du moins l'appréciation générale qu'on peut faire de ces deux idiomes, appréciation qui n'est en quelque sorte que superficielle et provisoire, attendu les difficultés et les incertitudes de lecture.

Parmi les formes persanes qu'a adoptées le chaldéo-pehlvi, on peut signaler dans l'inscription d'Hâdjî-âbâd, minù-shîhar « d'origine céleste, » pehlvi minùtchetrî ; schîhar est la forme persane چهر, les terminaisons *t*, *d* dans les verbes, les pluriels en *ân* à côté du pluriel sémitique *în*; l'usage de l'*i* intercalaire dans shàh-î pùhar (pehlvi shahpùhrî), forme qui pourrait bien être une construction avec l'izafet, etc. Par contre, le chaldéo-pehlvi a très peu de ces noms en *man*, terminaison si fréquente en pehlvi où elle est justement spéciale aux noms d'origine sémitique ; il manque également de la finale *ân* et *ûn*, qui est très fréquente dans les verbes pehlvis empruntés à l'araméen. Je ne donne ces comparaisons qu'à titre de renseignements et avec la plus grande circonspection, l'état de la science en cette matière ne permettant pas d'établir d'une manière certaine et complète le lexique comme la grammaire du perse et de l'araméen des inscriptions sassanides.

Au point de vue de l'écriture, on peut voir par le tableau contenu en la planche XVIII que, tout en ayant la plus grande analogie entre elles, les deux écritures sassanide-monumentale et chaldéo-pehlvi (6e et 7e colonnes) ont cependant des différences caractéristiques qui suffisent pour donner à chacune d'elles, dans l'ensemble d'un texte, une physionomie particulière[1]. On voit de

version chaldéenne. M. West a remarqué de son côté (*op. l.*, p. 370) que le texte sassanide avait trois quarts de ses mots identiques au pehlvi des manuscrits, tandis que la version chaldéenne n'en avait qu'un quart. Ces deux résultats sont tout à fait contradictoires.

1. V. par exemple le *daleth* qui a le point diacritique comme en syriaque (le palmyrénien pointe le *resh*) le *khet*, le *lamed*, le *mim*, le *phé*, le *samech*; l'absence de *tch*.

suite, à l'aspect d'une inscription à deux colonnes, qu'il y a deux écritures distinctes, quoique étant toutes deux d'origine phénicienne, et par suite deux langues.

XLVI. Avant de passer à l'étude des monnaies pehlvi-arabes, je dois dire quelques mots de deux autres catégories de pièces qui, quoique frappées en dehors de l'empire sassanide proprement dit, appartiennent cependant au monnayage pehlvi. Ce sont :

Les monnaies sassanido-géorgiennes.

Et les monnaies indo-sassanides.

Dès 1819, Fraehn avait fait connaître dans ses *Novæ symbolæ*, etc. [1], une monnaie bilingue portant à l'avers le buste sassanide avec le nom de Stephanos en caractères majuscules georgiens dits *khoutsouri*, et, au revers, la croix sur une sorte de pyrée en forme d'autel, avec légende pehlvie que l'illustre numismate russe n'avait pu déchiffrer. Près de trente ans plus tard le prince Barataïef publia d'autres monnaies du même genre, avec le pyrée sans croix, et portant les monogrammes de Wakhtang (446-500 de J.-C.). Stephanos II (630-663) et Djouanchir (718-787). Telle était du moins l'attribution que proposait l'archéologue géorgien [2]. Quelques années après, le général Bartholomaei qui a exploré de 1849 à 1857, tout le Caucase et qui a découvert dans le sol un nombre considérable de monnaies et d'inscriptions pehlvi-arabes et georgiennes, dont les musées de l'Ermitage et de Tiflis sont particulièrement dépositaires, publiait également d'autres monnaies géorgiennes à légendes pehlvies et en faisait l'objet de savantes dissertations sous forme de lettres adressées à M. Brosset [3]. L'ensemble de ces pièces est très restreint, il ne

1. *Novæ symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum ex Museo*, etc., 1819. V. aussi Dorn... Œuvres posthumes de Fraehn, t. II, 1877.

2. V. *Documents numismatiques de Géorgie*, Saint-Pétersbourg, in-4, 1844, en géorgien, russe et français, par le prince Barataïef.

3. Elles ont été imprimées en 1859 sous le titre de *Lettres numismatiques et archéologiques relatives à la Transcaucasie*, Saint-Pétersbourg, in-4. J'ai déjà eu occasion de citer cet ouvrage.

paraît pas y en avoir en tout plus d'une dizaine; mais on a trouvé en Georgie et dans les différents pays du Caucase et des bords de la mer Caspienne, de nombreuses monnaies arsacides et sassanides, ces dernières presque exclusivement des règnes de Kobad, de Khosroes Ier Nouchirvân et Hormisdas IV, ce qui prouve l'étendue des relations entre ces pays et la Perse.

XLVII. Malgré le voisinage et les conquêtes, d'abord des Grecs, puis des Romains et des Perses, le Karthli (nom national de la Géorgie), eut toujours ses eristhavs ou mthawars (princes) indépendants; les annales indigènes et arméniennes en font foi[1]; mais le monnayage national n'apparaît qu'assez tard sous les Sassanides. Jusqu'alors c'était l'argent et le cuivre romains qui avaient cours, en même temps que la drachme arsacide et ses subdivisions. Au moment où la Géorgie commence à frapper monnaie, elle imite tout naturellement les pièces qui étaient alors en circulation, c'est-à-dire la drachme perse qui, par sa qualité, avait détrôné le denier d'argent romain et byzantin d'un titre inférieur. Les monnaies géorgiennes sont donc d'abord copiées sur le type sassanide qui continue à être employé seul, pendant les VIe et VIIe siècles, non seulement sur les monnaies, mais même sur les monuments de pierre, car on a trouvé des têtes nues avec les touffes de cheveux caractéristiques de l'art perse sur des sculptures géorgiennes du VIIe siècle[2]. Vers 630, après les campagnes d'Héraclius au Caucase, et l'installation d'Adarnassé comme mthawar et couropalate par l'empereur de Constantinople, la monnaie byzantine circula en abondance en Géorgie, et c'est ainsi qu'on peut expliquer la quantité de pièces d'Héraclius et de ses premiers successeurs qu'on a trouvées et qu'on exhume encore aujourd'hui du sol du Karthli et du Djawakheth. Après une lacune de deux siècles, les monnaies indigènes reparaissent

1. Ainsi Pharnabaze, roi de Colchide, qui était contemporain d'Alexandre le Grand, joue un rôle important dans l'histoire de l'Asie Mineure.

2. M. Bartholomaei a également découvert à Derbend, en 1849, des restes d'inscriptions pehlvies. V. ouvrage cité, p. 80.

(en 958 sous David) avec légendes géorgiennes, mais toujours au type byzantin qui subsiste jusqu'à l'époque arabe [1].

C'est donc au début de l'histoire du monnayage géorgien, c'est-à-dire au VIe siècle, qu'il faut rapporter les monnaies à légendes pehlvies frappées par les princes de Karthli.

XLVIII. Ces monnaies, si rares et si peu nombreuses qu'elles soient, offrent cependant trois types distincts :

1° Buste sassanide grossièrement gravé, surmonté de monogrammes géorgiens, le revers au pyrée, sans croix, accosté de deux servants comme sur les monnaies sassanides. Les trois sigles que l'on trouve sur l'avers sont les monogrammes de Gourgen, Wakhtang et Djawakas, noms des trois eristhavs qui firent acte de souveraineté dans la seconde moitié du VIe siècle, en s'affranchissant du joug de la Perse, ainsi que le raconte la chronique de Wakhoucht [2].

Les deux côtés de la pièce sont ornés de caractères pehlvis, mais grossièrement imités par des graveurs qui, vraisemblablement, ne connaissaient que très imparfaitement la langue et l'écriture qu'ils étaient chargés de rendre. On peut croire qu'ils considéraient plutôt ces légendes étrangères comme un ornement de la monnaie, bien que, en réalité, elles occupent la place d'honneur, à droite et à gauche de l'effigie, alors que les caractères géorgiens ne sont que sur la marge. Ce fait est fréquent en numismatique et nous l'avons signalé ci-dessus dans le courant du présent travail. Les légendes sont donc à peu près complètement illisibles; les pièces sont pour ainsi dire calquées sur les drachmes d'Hormisdas IV (579 à 591 de J.-C.), et notamment sur celles

1. En 1150, sous Giorgi III, fils de Dimitri. Dès l'an 85 de l'Hég., les Arabes avaient un atelier monétaire à Tiflis. L'histoire monétaire de la Géorgie est aujourd'hui parfaitement connue, grâce aux travaux de MM. Brosset, Barataïef, Bartholomaei et V. Langlois, le dernier de tous dont l'ouvrage, *Essai de classific. des suites monétaires de la Géorgie* (Paris, in-4), remonte pourtant à 1860.

2. La lecture de ces monogrammes a donné lieu à d'assez vives polémiques entre les archéologues russes. V. les *Lettres de M. Bartholomaei, passim*, et pl. I, nos 1 et 2 et l'ouvrage cité de M. V. Langlois, p. 25 et sq., et pl. II, nos 5 à 9.

portant les dates des années septième et douzième du règne. C'est grâce à cette comparaison qu'on a pu lire le mot *afzu* qui, comme on sait, a le sens de « augustus, augeatur, qu'il croisse, qu'il vive. »

Quant aux autres caractères, ils sont absolument indéchiffrables, et il il serait difficile d'y lire le mot Hrm abrégé de Hormuzd ou Hormisdas, comme l'ont lu les savants numismates qui se sont occupés de cette matière.

2° Monnaies avec la croix sur un autel, même type et mêmes caractères pehlvis; mais sans monogrammes géorgiens. Il n'existe que deux drachmes d'argent de cette catégorie, elles ont été copiées sur une drachme de l'an premier de Bahram VI (591 de J.-C.). M. V. Langlois les attribue à Gouaram curopalate (575-590). Bien que ces pièces n'aient aucun caractère géorgien, le fait de la croix, sur un autel, ne permet pas de douter qu'elles appartiennent, comme les précédentes, à la Géorgie [1].

3° Monnaies au pyrée surmonté d'une croix, accosté de deux personnages beaucoup mieux dessinés, ainsi que le buste du monarque ; l'ensemble du reste est moins barbare que les pièces des deux catégories précédentes, ayant été imité des drachmes des premières années de Chosroès II qui appartiennent, comme je l'ai dit ci-dessus, à une époque de renaissance artistique. Elles ont été frappées par Stephanos I, mthawar du Karthli comme Gouaram, son père, de 590 à 619, par conséquent contemporain de Chosroès II. L'attribution de ces pièces, dont les unes ont une légende pehlvie [2] et les autres n'ont que le buste sassanide, sans la légende [3], n'est pas douteuse, car le nom de Stephanos est écrit en abrégé ou en toutes lettres en caractères khoutsouri. Il s'agit en outre de Stephanos Ier au moins pour les pièces bilingues; dans ce cas on pourrait placer sous le règne de Stephanos II (630-663) l'émission de la monnaie sans légende pehlvie. L'empereur Héraclius, qui l'avait nommé patrice, n'aurait sans doute

1. Langlois, *op. l.*, pl. II, n° 10; Bartholomaei, pl. I, n° 3.
2. Langlois, n° 11; Bartholomaei, n° 4.
3. Langlois, nos 12 et 13. Bartholomaei, n° 5.

pas permis que son homme-lige continuât à se servir, sur des documents publics, de caractères qui auraient pu être considérés comme un signe de vassalité vis-à-vis de la Perse.

XLIX. *Indo-parthes.* Quelques archéologues ont donné le nom de *indo-parthian coins* à certaines monnaies d'argent d'un type particulier dont quelques rares exemplaires ont été découverts dans ces derniers temps. La figure est celle d'un Grec des bords de l'Indus, avec la moustache, tête à droite surmontée d'une couronne très ornée d'où s'échappent des fanons; l'avers est anépigraphe. Le revers représente un cavalier copié des monnaies bactriennes avec un aigle remplaçant la Victoire grecque; autour un assemblage grossier de six à sept lettres paraissant former une légende. M. Ed Thomas a cru lire *malkâ* et même *malkâ mikal* en caractères pehlvis très dégénérés. Sur un très beau tétradrachme du musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg le roi a toute la barbe taillée en pointe, les cheveux longs en tresse et la tête couronnée d'une tête d'aigle. Le revers offre le même type du cavalier, mais tout à fait barbare, il doit y avoir un grand intervalle de temps ou de lieux entre cette pièce et celles dont j'ai parlé en premier. Les caractères sont encore plus grossiers; cependant M. Thomas croit pouvoir lire en grec *Azylos* et en pehlvi *malkâ* [1].

Je ne cite ces pièces que pour mémoire, car il est impossible, vu leur petit nombre, et leur absence totale de nos collections d'Europe, de faire aucune conjecture sérieuse sur l'origine de l'époque de ces documents monétaires [2].

1. V. Ed. Thomas, *J. R. A. S.*, 1870, p. 503-521 et 1883, p. 73 à 82. L'appellation de *indo-parthe* convient plutôt à la série des pièces à l'imitation arsacide que j'ai signalées ci-dessus (§ XX), frappées par Yndophares, Sanabarus, Pacores, Orthagnes, et celles de Saka-Heraos, Yrcodes, Kadphise et les Turushka aux Ier et IIe siècles de notre ère, sur les bords de l'Indus. (V. Sallet, *Nachfolger Alexanders*, p. 48 et *passim*.)

2. Il est incontestable toutefois que ces monnaies ont été émises dans le nord-ouest de l'Inde ou en Arachosie; l'une d'elles a le *triçula* ou trident de Civa. Quant à leur époque, on peut les placer, sans trop s'éloigner de la vérité, à la fin des Arsacides, c'est-à-dire au IIIe siècle de notre ère. — Voir

L. *Indo-sassanides ou Perses orientaux*. On comprend, sous cette appellation, les pièces qui ont été frappées soit dans les Indes soit plutôt dans la partie orientale de la Perse[1] proche de l'Indus sur le type sassanide et avec des légendes soit pehlvies soit en devanagari. Je ne m'occuperai que des monnaies qui renferment des légendes pehlvies, c'est-à-dire celles que l'on pourrait appeler en quelque sorte *indo-pehlvies* (pl. XIX). Ces pièces sont en assez grand nombre et leur lecture offre de grandes difficultés. Leur interprétation et la fixation de l'époque de leur émission se rattachent à la grosse question de la chronologie indienne qui est encore si peu avancée, malgré la multitude de monnaies et d'inscriptions exhumées du vieux sol de la péninsule et malgré les remarquables travaux que, depuis Prinsep et Ed. Thomas jusqu'à Cunningham, le déchiffrement de ces monuments a provoqués. Je me garderai bien de m'aventurer dans ce dédale de l'ancienne chronologie de l'Inde, question qui est, du reste, tout à fait étrangère à mon sujet. En donnant ici la description sommaire des monnaies pehlvies, les seules qui restent dans le cadre du présent travail, et qui ont été frappées par des souverains du Khorassan, du Kâboul et du nord du Sindh, je me contenterai

dans la planche XIX deux spécimens de ces monnaies. — Il existe quelques monnaies himyarites frappées aux Ier et IIe siècles de notre ère, qui portent le nom de Vologèse (*Vlâgâsh*). Bien que la lecture soit encore incertaine, je crois devoir mentionner le fait de caractères araméens (pehlvis) existant sur des monnaies émises dans le sud de l'Arabie, pays alors vassal des Arsacides. V. *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1880, p. 298 ; *Numismat. Chronicle*, 1878, p. 273-84 ; 1880, p. 303-310, et Schlumberger, *Trésor de Sanâ*, 1880, pl. I nos 1 à 17.

1. M. Olshausen leur donne le nom de « monnaies indo-perses de l'Iran oriental » (*Indo persiche Münzen aus dem œstlichen Irân*) C'est en effet leur vrai nom, c'est-à-dire celles qui ont des légendes pehlvies. L'appellation *indo-sassanide* comprend bien d'autres variétés qui n'ont de sassanide que le type, et notamment les monnaies *perso-scythiques* frappées par les Yuetchi postérieurs (v. *infrà*).

L'étude de ces monnaies est particulièrement difficile en France faute de spécimens : le cabinet des médailles de notre Bibliothèque nationale ne possède aucune pièce indo-pehlvie ou perso-scythique. Ces sortes de monnaies, qui ne sont connues que depuis Prinsep et Wilson, se trouvent principalement dans les collections publiques et privées de l'Inde et dans quelques musées d'Europe, comme le British Museum, le musée royal à Berlin et l'Ermitage à Saint-Pétersbourg.

d'en tirer quelques indications sur le lieu, l'époque et le personnage probable que font connaître les légendes pour chaque pièce; quant au résultat, au profit que l'histoire de l'Inde peut tirer de l'examen de ces documents monétaires, c'est à nos savants indianistes d'Europe et de l'Inde anglaise qu'il appartient de le discuter.

Le type des monnaies indo-sassanides proprement dites montre d'une manière certaine que leur émission ne peut être antérieure au VIe ou au VIIe siècle de J.-C. Ce n'est pas en effet l'aspect et l'ensemble des monnaies du haut et du moyen empire sassanide que présentent ces pièces indiennes, mais bien le type particulier qui caractérise les monnaies de Chosroès II Parvîz (590-628) et ses successeurs, et spécialement le type pehlvi-arabe des gouverneurs de la Perse. C'est là un point important à constater. L'écriture, la forme des lettres pehlvies sont également de la même époque. C'est par ces caractères en quelque sorte extrinsèques que l'on peut déterminer l'âge de ces monnaies, car elles ne portent aucune date, contrairement à la méthode sassanide et pehlvi-arabe qui constate religieusement sur chaque pièce l'atelier et la date de la fabrication.

On peut classer sous trois grandes divisions les diverses monnaies indo-sassanides proprement dites (indo-pehlvies) et leurs imitations :

1. Type sassanide au revers du pyrée : 1° unilingues du Khorassan, 2° unilingues de Multân, 3° trilingues.

2. Type sassanide au revers du dieu Aditya (patron de Multân): 1° bilingues, 2° trilingues, 3° unilingues.

Je rangerai sous le n° 3 des monnaies au type indien ou tartare, imitation sassanide ayant sur le revers le pyrée avec emblèmes bouddhistes. Ces pièces n'ont rien de pehlvi; leurs légendes sont en scythique ou en sanscrit. On peut donner le nom de perso-scythiques à celles de ces pièces qui ont été émises par les Tartares établis dans le nord-ouest de l'Inde aux VIe et VIIe siècles, mais à l'imitation du type perse.

LI. Il est certain que les Sassanides étaient venus de bonne heure dans les Indes. S'il faut en croire l'historien persan Mirkhond, Hormisdas II, qui régnait au commencement du IVe siècle (309-309), aurait épousé la fille du roi de Kâboul[1] que du reste il fit périr peu après pour contracter un autre mariage. On cite en outre le voyage effectué en 435-38 par Bahrâm Gour (Bahrâm V, 420-439) dans le royaume de Kanoudj à la cour du roi Vasudeva Shabarmah « pour étudier (dit Maçoudi[2]) l'état de ce pays. » Le roi indien lui donna sa fille en mariage. Ce sont les premiers rapports d'amitié entre l'Inde et la Perse. Mirkhond, parlant du mariage de Bahrâm Gour, ajoute qu'à la suite de cet événement, le roi de l'Inde accepta le gouvernement de quelques-unes des villes de la Perse orientale, et consentit à payer un tribut annuel à titre d'hommage et comme vassal. Un siècle plus tard, Chosroès I Nouchirvân (531-579) épouse également la fille d'un Khakân des Tartares et conclut des traités de paix avec « les rois de l'Inde, du Sind et de tous les pays au nord et au sud, » jusqu'à la Chine et au Thibet. Maçoudi fait l'énumération des présents et des lettres que Nouchirvân reçut des souverains de ces divers pays, notamment le jeu d'échecs et le livre de Kalilah et Dimnah[3].

1. Mirkhond, traduction de Sacy, p. 304. Tabari ne dit rien de ce mariage. (V. traduct. Noeldeke, p. 51, la note 3.) — Tout en étant de ce côté-ci de l'Indus, Kaboul est considéré comme faisant partie de l'Inde. La vallée de Kaboul est riche en antiquités perses et indiennes; c'est là qu'on trouve les plus anciens spécimens de l'art perse, notamment les deux belles colonnes de Sarkh et de Tchâkri, du Ier siècle avant l'ère chrétienne, copiées sur les piliers de Persépolis. (V. Cunningham, *Archaeolog. Survey of India*, t. V, p. 187 et sq.)

2. Maçoudi, *Prairies d'or*, t. II, p. 191; Mirkhond, trad. de Sacy, p. 340. — Cf. Reinaud, *Mémoire sur l'Inde*, in-4°, 1845, p. 111. Firdousi donne à ce roi le nom de Shankal. Son nom indigène est Vasudeva, de la dynastie des Maharâdjas Adhirâdjas de Magadha et Kanoudj. (V. Fergusson, *J. R. A. S.*, 1870, p. 88.)

3. Maçoudi, t. II, p. 200 et sq. — Mirkhond, p. 375, fait également un récit merveilleux des ambassades que reçut Nouchirvân. Si l'identification proposée par Abel Rémusat (*Mélang. asiatiq.*, I, p. 251 sq.) entre le Po-sse des Chinois et la Perse est vraie, il y aurait eu également plusieurs ambassades envoyées par les rois de Po-sse en Chine dans les années 518, 530, 617 et 638 de J.-C. Quant au livre de Kalilah et Dimnah, on sait que l'original sanscrit est perdu, ainsi que la traduction pehlvie de Barzoieh. C'est

L'influence perse ne fut donc pas sans importance dans l'Inde, grâce à ces relations d'amitié et peut-être grâce aussi aux expéditions guerrières de Nouchirvân dont les armées auraient pénétré jusqu'à Ceylan[1]. Sous son successeur médiat Khosrou Parvîz (Chosroès II, 591-628), il y eut également une ambassade persane qui fut reçue par le souverain des Indes. La scène de la réception nous a été conservée par une des fresques de la merveilleuse grotte d'Ajanta : le roi indien est représenté sur un trône recevant une députation de personnages étrangers, qu'il est facile de reconnaître aux costumes et aux traits pour des Persans, ils sont porteurs d'une lettre et de présents. Sur d'autres fresques de la même grotte on retrouve les mêmes personnages entourés de fleurs, de guirlandes, de fruits, etc., on voit notamment un roi sassanide reconnaissable à son bonnet et aux fanons flottants, assis à l'orientale, avec la reine, entourés de deux servantes au type iranien et de deux esclaves hommes au type tartare[2]. M. Fergusson croit reconnaître dans cette scène le roi Khosrou Parvîz avec la reine Shîrîn[3], et dans le monarque le roi Pulakesi[4], souverain du Mâlva, qui en effet avait écrit à Schîroïeh, fils de Khosrou, la fameuse lettre dont il est parlé dans Tabari et auquel les ambassadeurs persans remettent sans doute la réponse. L'exactitude du dessin montre que les Indiens des VIe et VIIe siècles étaient familiers avec les traits et le costume de

sur le texte pehlvi qu'ont été faites la traduction syriaque de Boud, qui est du temps (vers 550 de J.-C.) et celle en arabe d'Ibn el Moqaffa, qui est postérieure (IXe siècle).

1. D'après Hamza d'Ispahan. (Reinaud, *Mém.* cité, p. 125.)

2. V. la description d'une partie de la grotte d'Ajanta, près Aurengâbad, dans *J. Bengal A. S.*, 1878 « Ajanta frescoes », p. 62 à 73, av. 4 pl. L'auteur est Rajandralâla Mittra. — *J. R. A. S.* avril 1879 : « the portrait of Chosroes II among the paintings in the caves at Ajanta » by J. Fergusson ; et Burgess (*Archaeol. Survey*, t. IV, 1879). La première visite scientifique des grottes d'Ajanta remonte à 1819. (V. ce qu'en dit Rousselet, *Inde des Rajahs*, in-4, 1877, p. 84.)

3. Sur cette femme célèbre dans la littérature persane, v. Tabari-Noeldeke, p. 283, et Mirkhond-de Sacy, p. 405 ; Khosrou-Parvîz avait aussi épousé Marie, la fille de l'empereur Maurice, qui fut la mère de Shîroïeh.

4. Tabari l'appelle Purumisha (p. 371), et fait passer l'événement dans la 36e année du règne de Khosrou, c'est-à-dire en 627 de J.-C. — Sur les Maharâjas Adhirâjas de l'époque, v. Fergusson, *op. l.*, p. 88 et 94.

leurs voisins de l'autre côté de l'Indus. Pendant que Pulakesi règne à Mâlva (et en Guzerati), son contemporain Silâditya était souverain de Magadha, capitale Pataliputra (près de la moderne Patna sur le Gange), 610 à 648 de J.-C.[1]. L'empire du Magadha était très florissant en 645 lors du voyage du pèlerin chinois Hiouen-Thsang; mais les relations de la Perse n'allaient pas si loin, elles ne dépassaient pas le pays de Mâlva à l'est et au nord-est, Mathura. En revanche elles s'étendaient tout le long de l'Indus, dans le Marusthâla, le Pratikî, le Multân (Mulasthâni), le Pantchanada (Pendjâb), l'Arachosie et la Bactriane. (Voir la carte de Kiépert dans Lassen, 1853.) C'est principalement dans le nord et nord-ouest de l'Indus qu'il faut chercher l'influence et la civilisation sassanide. L'histoire des rois de la Perse de cette époque est pleine des guerres contre les Tartares, les Turcs et les populations du Kâboul, du Tokhara, du Turkestan et du nord de l'Indus.

LII. Les écrivains grecs et chinois nous apprennent que bien avant l'ère chrétienne la vallée de l'Indus fut occupée par des peuples venus de la Scythie ou Tartarie; ils sont connus dans l'histoire sous le nom d'Indo-Scythes de Kâboul et nous avons d'eux des monnaies à l'imitation des médailles bactriennes. Les Chinois qui ont laissé des annales très précises sur les peuples voisins de leur empire, désignent les Indo-Scythes sous le nom de Yué-tchi, et de Kouei-chouang (les Kouchans des historiens arabes et arméniens). D'après Matouanlin les Yué-Tchi (mot ethnique qui signifierait de *race lunaire* et correspondrait au sanscrit *tchandra-vansa*. V. Prinsep, II, p. 236), chassent les Ta-hia (*Dahae* des auteurs latins) de la Sogdiane et s'établissent en Bactriane vers l'an 126 avant J.-C. Quelque temps après, ils s'emparent du nord de l'Inde (Thian-Tchu) et successivement d'une

1. Ce prince est cité dans les annales chinoises sous le nom de Chi-lo-y-to, roi de Mo-kia-to, comme vivant au commencement de la dynastie des Thangs. (V. Pauthier, Le Thian-Tchu, *Journ. asiat.*, 1840, p. 48 à 52 du tirage à part.) Siladitya est le continuateur des fameuses assemblées de charité bouddhiques, créées par Tchandra-Gupta.

partie du pays des A-si (Arsacides) et de Kao-fou (Kâboul et Afghan)[1]. Leur domination dura plusieurs siècles et on peut voir à la perfection dans la gravure de leurs monnaies, que leur civilisation était avancée, ayant adopté à la fois l'alphabet grec et les deux écritures indiennes (bactrien et indo-pâli d'Açoka et des Lâts) tant sur leurs monnaies que sur les inscriptions qu'ils nous ont laissées. Parmi les noms de rois que nous ont transmis ces monuments numismatiques et épigraphiques il faut citer Kanishka ou Kanerki, Huvishka ou Oerki et Vâsudèva ou ΒΑΣΟΔΗΟ, Bazdeo ; avec les légendes encore inexpliquées de Ardochro, Rao Nano, Korano, etc.[2].

Les Yue-tchi ou Indo-Scythes régnèrent dans le nord de l'Inde. principalement à Kâboul jusqu'à la fin du IVe siècle de notre ère, Une certaine obscurité enveloppe cette époque de l'histoire de l'Inde ; on croit cependant que les rois indo-scythes avaient le titre de « devaputra shâhî, shâhân shâhî, fils de Dieu, roi des rois[3], » que vers l'an 340 à 280 de J.-C., ils sont gouvernés non

1. V. Pauthier, mémoire cité; p. 8. L'invasion de l'Inde par les Yué-tchi peut être placée vers l'an 57 avant J.-C., date de l'ère Samvat; ils occupèrent le pays pendant environ quatre siècles. — V. Specht, dans *Journ. asiat.*, décembre 1883, p. 326 sq.

2. Sur les monnaies indo-scythes, voyez, outre les travaux de Prinsep, les deux mémoires de Éd. Thomas, *Bactrian coins and Indian dates* et *Early faith of Açoka* dans *J. R. A. S.*. 1876 et 1877. — Hiouen Thsang, qui cite Kanishka comme vivant aux environs de l'ère chrétienne, dit qu'il était maître de tout le Djambou-dvîpa. (V. Reinaud, mém. sur l'Inde, p. 77 ; mém. sur l'Emp. romain, 1863, p. 39 et sq.) Kanishka était contemporain de Marc-Antoine. Il existe encore aujourd'hui dans le Kashmir les trois villes fondées par les trois frères fondateurs de l'empire indo-scythe, savoir : Kanishkapura (mod. Kanikhpur, Kâmpur), Hushkapura (Hu-se-kia-lo de Hiouen Thsang, mod. Uskara) et Jushkapura (mod. Zukur). (V. Cunningham, *op. l.*, p. 99 et 100, et *Archæolog. Survey*, II (1871), p. 61 et sq.)

3. On trouve ces épithètes dans l'inscription d'Allahâbâd qui est de Samudra Gupta (vers 230 de J.-C.), et l'on suppose qu'elles désignent les rois indo-scythes contemporains. (V. Cunningham, *Arch. Survey*, t. X, p. 125.) Prinsep croyait qu'elles s'appliquaient au roi sassanide Bahram IV. Dans les inscriptions sanscrites trouvées à Mathura et datées des années 44 à 83 de Samvat (v. *J. R. A. S.*, 1870, p. 182 et sq.), les Indo-Scythes ont bien le titre de *devaputra*, mais non celui de *shahan-shahi*. Le document sanscrit sur lequel s'appuie Bhau Dadji : [*J. Bengal As. Soc.*, IX, p. 140] pour affirmer que les rois de l'Indus avaient le titre de *Sâhina-Sâhi*, est trop moderne pour faire autorité.

plus par des rois, mais par des chefs militaires dont la puissance commença à déchoir.

A cette époque finissait également dans le bas Indus, la dynastie des princes bouddhistes connus sous le nom de Kshatrapas, qui régnaient depuis environ deux siècles[1]. Les deux premiers sont Nahapâna et Tchastana, dont il existe des monnaies trilingues (en grec, indo-pâli et bactrien. V. Ed. Thomas *J. R. A. S.* 1881) et le dernier est Svâmi Rudrasana, qui fut renversé vers 235 par Kumâra Gupta, de la dynastie des Guptas de l'Est, laquelle à son tour fut remplacée en 319 par la dynastie de Valabhi[2].

1. Ce sont les mêmes que l'on a appelé aussi les rois *Sah*.

2. Les indianistes ne sont pas d'accord sur les ères et sur les dates que donnent les monnaies et les inscriptions. On pense généralement que l'ère dite *Samvat* est de mars 57 av. J.-C.; l'ère *Saka*, de mars 78 de J.-C.; mais on ne peut affirmer à laquelle des deux ères se rapportent les dates. Il y a ensuite l'ère des Kshatrapa (vers 100 de J.-C.), l'ère de Gupta qui est très incertaine : on a proposé 167, 191, 190, 200 et même 319 de notre ère (M. Cunningham, *Arch. Survey*, X, p. 126, s'est arrêté à l'an 167), et enfin l'ère de Valabhi 319. M. Oldenberg, dans un récent travail (*Z. fur Numism.*, VIII (1881), p. 289-328, et IX (1882), p. 90, a bouleversé toute la chronologie indienne : il place Kanihska en 78 de J.-C., en 319 l'ère des Guptas, en 415 l'avènement des Guptas dans le Surashtra, et en 480 l'ère de Valabhi. — Il existe beaucoup d'inscriptions des rois indo-scythes; elles sont datées d'une ère qu'on croit être celle de Samvat (57 av. J.-C., c'est-à-dire à peu près l'époque de la conquête de l'Inde par les Indo-Scythes).

E. Drouin.

(A suivre.)

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE

(*Suite*[1])

XIX

LA ROUE, ANTÉCÉDENT DU LABARUM ET DU CHRISME

Nous n'avons pas la prétention de nous engager dans l'histoire de l'archéologie chrétienne, mais il appartient à notre sujet de rappeler que l'image de la roue est un des antécédents des symboles par lesquels s'est affirmé le christianisme quand il approcha de son triomphe. L'un est le chrisme ou monogramme du Christ, provenant de la roue à six rais, l'autre le Labarum, provenant de la roue à quatre rais. L'origine pré-chrétienne de ces symboles n'est plus à démontrer[2]. Ces deux signes ont été plusieurs fois confondus entre eux et confondus aussi avec la croix; mais le premier n'était pas une image de la croix, il n'était que la représentation et la combinaison de lettres; le second a été plus aisément confondu avec la croix quoiqu'il ne fût pas une croix à proprement parler. Quant à la croix elle-même qui est comme le confluent des symboles les plus anciens et des origines les plus diverses, nous la laissons en dehors de cette étude, quoique nous puissions plus d'une fois trouver la roue parmi ses prototypes éloignés[3]. Il nous suffit de retenir ici le chrisme et le Labarum.

1. Voyez la Revue de juillet-août, septembre 1884 et mars-avril, juin 1885.

2. Sur tous les symboles si variés qui sont nés en Orient, on peut voir le travail de L. Müller : *Religiose Symboler of Stierne-, Kors-, og Cirkel-Form hos Oldtidens Kulturfolk*, Kjobenhavn, 1864.

3. Sur cette question on peut voir ; Münter, *Sinnbilder der alten Christ.* I, 33 et suiv.; Letronne et Raoul-Rochette, dans le t. XVI, 2e partie (1846) des *Mém. de l'Acad. des Inscr.*; Rapp, *das Labarum und der Sonnencultus* dans les *Jahrbücher des Ver. von Alterth. im Rheinlande*, t. XXXIX et XL, p. 116-145; Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 36 et suiv. — Comme nous voyons par une citation de Krauss dans sa *Real-Encyclopædie der Christl. Alterth.*, t. II, p. 230 *a*, le Père Garrucci reconnait que la croix équilatérale a été un symbole religieux avant le christianisme.

Le chrisme ou monogramme est, comme on le sait, un sigle formé d'un X et d'un P (☧); c'est une roue à six rais sans la circonférence et avec une boucle au sommet de la haste du milieu, Sa valeur hiératique vient de ce qu'il contient les deux premières lettres du nom du Christ XPιστός. On trouve quelquefois le chrisme sans cette boucle, c'est-à-dire simplement les six rais; on y voyait alors les initiales des noms de Jésus-Christ (Ἰησους Χριστός); mais ce monogramme est rare et n'a pas eu la vogue et la diffusion du premier[1]. Le premier se rattachait à la fois à la roue à six rais, et le signe complet avec la boucle figurant la tête du *rho* (P) se trouve même dans des monnaies de l'antiquité grecque.

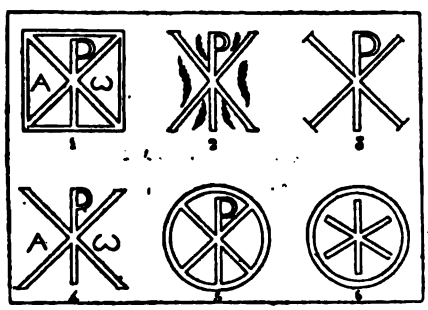

Fig. 20.
Croix diverses à forme grecque.
Sculptures des anciens sarcophages, premiers siècles.

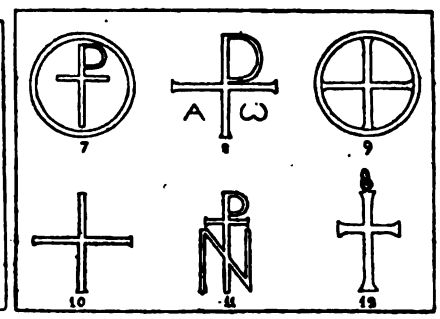

Fig. 21.
Diverses croix de forme latine et grecque.
Monuments des Catacombes, premiers siècles.

Nous reproduisons ici trois gravures de Didron; les nos 20 et 21 présentent les principales formes du chrisme; dans le n° 22

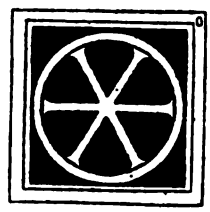

Fig. 22. Croix grecque en étoile, à six branches égales.
Sculpture de Saint-Démétrius, à Salonique, IVe siècle.

le chrisme paraît sous la simple forme de roue, et Didron remarque que « l'*iota* et non le *rho* coupe le *chi*. »

1. Martigny, *Dict. des antiq. chrét.*, éd. de 1877, p. 478 *a*.

L'appropriation de symboles païens auxquels les zélateurs de la foi nouvelle donnaient un sens chrétien est le fait général de l'ancienne archéologie chrétienne et nous n'avons pas à nous y arrêter. Comme l'a dit Didron, « l'Église appliqua à ses besoins l'art de l'antiquité ». Nous reprenons l'expression, mais en la changeant un peu; c'était moins l'Église, qui se fût bien passée de ces souvenirs du paganisme, que le peuple, le peuple qui avait besoin de symboles matériels et qui tout en devenant chrétien gardait instinctivement ses habitudes d'esprit et nous dirions presque de piété. Remarquons seulement que tout l'Occident latin se trouvait ainsi écrire le monogramme du Christ *en lettres grecques* (XP), non en lettres latines (CHR); en effet, le vieux symbole dérivé de la roue ne permettait pas l'application de l'alphabet latin à ce calembour des yeux, à ce rébus.

Le labarum est simplement le X, c'est-à dire la roue à quatre rais, la roue équilatérale disposée diagonalement. Le labarum était, au sommet d'une pique, un X entouré d'une couronne. Dans cette disposition l'archéologue entrevoit l'atavisme de la roue[1]. Le labarum est un doublet du nimbé crucifère, c'est-à-dire une circonférence avec quatre rais que les chrétiens ont emprunté à l'art du paganisme pour le donner aux personnages divins de la nouvelle religion; et cette croix, qui forme le fond du nimbe, n'est pas un souvenir de la Passion de J.-C.. car dans ce cas, elle ne devrait pas figurer dans le nimbe des autres personnes de la Trinité. Si elle y figure, c'est qu'elle est simplement un signe divin[2]. Faut-il rappeler que le nimbe est une image de la lumière, et de la lumière du soleil? Le nimbe crucifère est la forme complète du symbole dont la croix est l'abrégé; et il n'est qu'un doublet de la roue.

Voici en quels termes M. Duruy a résumé l'histoire du Labarum : « On la voit (la croix) sur des monnaies de rois akhéménides et sur des monuments assyriens où la croix à quatre

1. Le signe X, qui se rencontre dans toute l'antiquité, se trouve aussi sur des briques gallo-romaines et sur divers objets de la même époque, vases, bagues, têtes d'épingle, etc. (Baudry et Ballereau, *Puits funéraires*, p. 284.)
2. Didron, *Hist. de Dieu*, p. 42.

branches inscrite dans un cercle [c'est le nimbe crucifère des chrétiens] est le symbole du « Dieu invincible, » le soleil qui darde en tous sens ses rayons. — La symbolique plastique des Assyriens représente le soleil par un disque dans lequel une croix est inscrite quelquefois avec des rayons entre les branches. Au IIIe siècle de notre ère, les Persans en mettaient l'image sur leurs étendards, et le roi signait ses messages du titre de Frère du Soleil. Mille ans auparavant, des rois assyriens, Samsi-Bin et Assur-Nasir-Habal, suspendaient à leur cou, comme le font nos évêques, une croix équilatérale [c'est-à-dire une croix grecque] qui signifiait le ciel et Dieu. Selon M. Oppert le nom de cette croix est *Labar* [d'où Labarum][1]. »

Une enseigne assyrienne reproduite d'après Layard dans l'*Histoire de l'art* (t. II, p. 516) et que nous reproduisons à notre tour nous montre une forme de labarum où nous retrouvons l'idée anthropomorphique qu'on a vue plus haut : « .... C'est le dieu lui-même qui, entouré d'un cercle ailé, tend l'arc et lance ses flèches redoutables contre les ennemis de son peuple. Il est représenté ainsi, monté sur un taureau en course, dans l'anneau qui surmonte les enseignes militaires..... »

Fig. 23.
Enseigne assyrienne.
Layard, *Monuments*, 1re sér., pl. 14.

Ce qui pour nous est plus curieux est de trouver dans le christianisme des premiers siècles une image analogue à celle que nous avons signalée en Gaule. On sait que pendant la première partie du moyen âge l'art, par respect et par crainte religieuse, évita de représenter Dieu le Père : lorsqu'il était nécessaire de le figurer, c'était par une main sortant des nuages, la main de Dieu, comme dit encore une expression familière[2]. « Dans les

Fig. 24. Main divine sur un nimbe crucifère.
Miniature du IXe siècle.
Bibl. Nat.

1. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VII, p. 41-42.
2. L'image que nous donnons ici d'après Didron (p. 56) représente une

premiers siècles de l'Église, dit Didron, jusqu'au XIIe, on ne voit pas de portrait de Dieu le Père. Sa présence ne se révèle que par une main qui sort des nuages ou du ciel. Cette main s'ouvre en entier et lance quelquefois des rayons de chaque doigt, comme si c'était un soleil vivant, pour ainsi dire.... Le plus souvent cette main est bénissante[1]. » Ce rapport de mains avec les rayons du soleil est en quelque sorte rendu concret par un fait que Didron cite d'après Letronne : « Dans l'Égypte on vient de trouver des peintures où le soleil est figuré lançant des rayons à l'extrémité desquels est attachée une main[2]. »

Cette adaptation au christianisme de symboles qui existaient avant lui n'est pas pour surprendre l'historien qui reconnaît partout le principe de la continuité. Le zèle passionné des premiers chrétiens d'abord, des apologistes ensuite, saisissait avidement ces rapports parce qu'ils y voyaient un concours de preuves en faveur du christianisme; ils allaient même jusqu'à voir la croix partout, dans l'attitude de l'homme qui nage, de l'oiseau qui étend les ailes, dans les voiles du navire se dressant des deux côtés du mât, dans le visage humain même où la ligne des yeux forme une croix avec celle du nez, etc.[3]. « Saint Justin trouve dans l'agneau pascal des Juifs un signe précurseur de la croix, par cette raison que l'agneau, quand on le faisait rôtir, était percé de tête en queue par la broche et assujetti au moyen d'une traverse sur laquelle les pattes de devant de la bête étaient étendues; ce qui figurait évidemment Jésus-Christ sur la croix[4]. » Devant ce symbolisme puéril, on pourrait presque dire devant ces hallucinations de la vue, on comprend que des ennemis de la religion nouvelle aient parlé de « la folie de la croix », mot relevé avec tant de fierté par saint Paul. De sem-

main divine sur un nimbe crucifère : elle est tirée d'une miniature du IXe siècle.

1. Didron, *Histoire de Dieu*, p. 207. La main de Dieu persiste dans l'art jusqu'au XVIIe siècle.

2. Letronne dans le *Journal des Savants* d'octobre 1840.

3. Voir les textes dans Didron, *op. cit.*, p. 380. Voir aussi Duruy, t. VII, p. 39.

4. Texte cité par Letronne, *Mém. Acad. des Inscr.*, t. XVI, 2e partie, p. 265.

blables dispositions d'esprit expliquent aussi comment les premiers chrétiens multipliaient partout la croix pour affirmer leurs croyances. « Chaque fidèle, dit saint Jean Chrysostome, la portait suspendue à son cou. On la voyait sur tous les habits, dans les chambres, sur les lits, les instruments, vases, livres, coupes et jusque sur les animaux mêmes[1]. »

Le monogramme se rapprochait encore plus de son prototype lointain de la roue quand il était (et c'était souvent le cas) entouré d'une couronne; couronne qui pour les chrétiens symbolisait la victoire remportée par le Christ sur le démon ou bien la récompense du martyre[2].

Une forme curieuse du monogramme et qui ne me paraît pas avoir été remarquée par les archéologues, est une inscription sur une gemme trouvée à Rome en 1544. Orelli, qui l'a publiée (n° 1138), ne s'est pas non plus aperçu de l'intention mystique qui ajoutait une force nouvelle au vœu par la disposition sacrée des lettres. La voici :

« Honorius, Marie et Stilichon, puissiez-vous vivre ! »

Comme on peut le penser, le chrisme et le X se confondirent souvent, par exemple dans ce qu'on appelle la *crux monogrammatica*, qui est une croix équilatérale droite (+) avec la boucle du *rho* au sommet. Ce symbole se rattachait lui-même à la croix ansée.

1. Cité par Didron, *op. cit.*, p. 413.

2. La croix était souvent peinte en vermillon à l'entrée des basiliques et cette couleur devait symboliser le sang versé par Jésus-Christ. Paulin de Nole en parle plus d'une fois dans ses vers. Voir un passage où il met en antithèse la croix (le X) et la couronne qui l'entoure.

Cerne coronatam Domini super atria Christi
Stare Crucem, duro spondentem celsa labori
Præmia : tolle crucem, qui vis auferre coronam.

Le X était si bien devenu un symbole du christianisme qu'il fournissait comme un sobriquet dans la langue de ses ennemis. « Julien l'Apostat, en parlant de son hostilité contre le christianisme, disait qu'il faisait la guerre au X[1]. » C'est ainsi qu'aujourd'hui en France les ennemis de la République en parlent comme de la R. F., à cause de la présence de ces initiales dans la fête du 14 Juillet, et dans les circonstances officielles.

Il faut remarquer que le monogramme ou chrisme se rencontre plus fréquemment que la croix dans les monuments de la primitive Église, mais qu'avec le triomphe définitif du christianisme il perd son ancienne vogue. « De telle sorte, dit l'abbé Martigny, qu'après 405 le chrisme s'éclipse presque complètement, du moins à Rome et particulièrement sur les épitaphes; que la croix monogrammatique devient de plus en plus rare, et que l'une et l'autre s'effacent à peu près sans exception devant la croix nue, qui prend enfin possession du monde[2]. » C'est surtout au VIe siècle que la croix l'a définitivement emporté sur le monogramme dans le monde chrétien. Cette croix, dès lors, c'est en Orient la croix grecque, c'est-à-dire la croix équilatérale, et en Occident la croix latine, c'est-à-dire notre croix, soit une croix dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres[3]. C'est enfin l'image de la vraie croix de Jésus, du *patibulum*. Le christianisme, ayant définitivement triomphé, peut sortir de l'équivoque, rejeter le déguisement des symboles païens qui lui avaient préparé la voie et arborer enfin la croix de Jésus-Christ.

Nous n'avons pas rencontré dans nos lectures d'explication pour ce schisme des images qui s'introduit dès lors entre l'Orient et l'Occident, entre la croix grecque et la croix latine, schisme dans lequel c'est l'Occident qui a innové. Il nous semble qu'on peut l'expliquer par l'influence de la tradition antique en Orient. L'Orient comptait de nombreux siècles d'histoire pendant lesquelles la croix équilatérale avait été un symbole reli-

1. Martigny, *Dictionn.*, p. 477 *b*.
2. Martigny, *Dict. des Ant. chrét.*, p. 478 *b*.
3. L'Occident n'a gardé la croix grecque ou équilatérale que dans certains rites ou dans des détails de l'écriture.

gieux; les Grecs étaient habitués à voir la croix équilatérale sur tous les monuments. Remplacer cette croix par l'image du *patibulum* eût été rompre une tradition aussi forte elle-même, sinon davantage, que la religion nouvelle. Mais l'Occident latin n'avait ni cette antique civilisation, ni ces traditions des monuments figurés; il était à cet égard terre vierge. La croix proprement dite était pour lui un symbole nouveau, et il mit ce symbole d'accord avec l'enseignement de sa religion, en lui donnant la forme de l'instrument de la Passion. La croix grecque est encore à certains égards un symbole païen, un reste de la roue du soleil; la croix latine est seule un symbole vraiment chrétien.

XX

JÉSUS-CHRIST SUR LA ROUE

La forme originale de la roue (avec un souvenir du chrisme vraisemblablement) se retrouve dans une des formes de l'auréole. En voici un exemple que nous reproduisons d'après Didron, avec l'inscription même dont l'accompagne cet auteur.

Et voici en quels termes Didron introduit cette image : « A la Transfiguration, chez les Byzantins et les Grecs modernes, l'auréole qui entoure Jésus-Christ offre une particularité. Cette auréole a la forme d'une roue. Du centre ou du moyeu partent six rayons qui vont toucher aux jantes, à la circonférence; mais ces rayons, au lieu de s'y arrêter comme dans une roue ordinaire, se prolongent et aboutissent, l'un à Moïse, l'autre à Elie, le troisième à saint Pierre, le quatrième à saint Jean, le cinquième à saint Jacques. Ces personnages sont les seuls qui aient assisté à la transfiguration ou métamorphose, comme disent les Grecs. Quant au sixième rayon, il est absorbé ou caché par Jésus lui-même. Le Christ est appliqué contre cette gloire en roue, on dirait qu'il y est cloué comme à un instrument de supplice, car c'est ainsi que l'on représente le martyre de saint Georges qui fut roué. Cette disposition singulière est des plus rares chez

nous; on ne la voit que dans les édifices qui semblent trahir des influences byzantines, au moins indirectes comme Notre-Dame de Chartres, d'où est tiré le dessin suivant, copié sur une des trois grandes verrières romaines du portail occidental[1]. »

Fig. 25. Jésus transfiguré dans une auréole à forme de roue.
Vitrail du XIIe siècle. Cathédrale de Chartres.

XXI

LA ROUE DANS LES MONUMENTS FUNÉRAIRES DE LA GAULE

La roue se rencontre sur une inscription gauloise funéraire, celle de Novare, dans la Haute Italie[2]. Ce sont quatre roues, chacune à huit raies, et placées l'une au-dessus de l'autre dans la partie gauche de la pierre[3]. M. Pictet, en s'occupant de l'inscription, remarquait la présence de ces roues et il disait : « Il y a

1. Didron, *Hist. de Dieu*, p. 118. — Dans cette image, le Christ, suivant l'usage, porte seul le nimbe crucifère. Ce qu'on voit dans le nimbe du personnage à sa gauche, ce sont les deux rayons de lumière (transformés plus tard en cornes) qui sortent du front de Moïse.

2. Sur cette inscription, voir G. Flechia, *Di un' Iscrizione Celtica trovata nel Novarese*, Torino, 1864. (Extrait de la *Rivista Contemporanea Nazionale*, agosto 1864.) — Ebel, dans les *Beitræge zur vergleichenden Sprachforschung*, t. IV (1865, p. 386 et suiv.) — Pictet, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, Paris, 1867, p. 76 et suiv.

3. Un moulage du monument se trouve au Musée de Saint-Germain.

de plus quatre cercles en forme de roues avec huit rayons concentriques, exactement semblables à ceux que l'on remarque sur quelques médailles gauloises[1]. Ces roues sont peut-être les symboles du char de guerre, et le nombre quatre peut se rapporter au *petorritum*, que montait le chef en l'honneur duquel le monument était élevé. » Nous rapportons pour mémoire cette opinion de M. Pictet, car nous ne croyons pas qu'on puisse voir le symbole d'un char dans quatre roues placées l'une au-dessus de l'autre, sans que rien indique entre elles un rapport. On eût au moins essayé de figurer un char, si grossier qu'il fût. Mais la roue étant un symbole divin, c'était appeler la protection du dieu auquel il appartenait que de le représenter sur un tombeau.

M. de Villefosse a déjà rappelé un article de M. Benoit[2], d'après lequel on verrait la roue figurer sur des monuments funéraires gallo-romains des Vosges. Il s'agit de ces stèles en forme de pyramide ou de triangle qui, souvent, renferment, à l'intérieur, une urne funéraire (c'est le type fréquent dans le département de la Creuse), et qui, d'ordinaire, ont un trou à la base pour recevoir les libations. M Benoit parle des antiquités découvertes sur le plateau des Drey Heiligen, « les Trois Saints, » dans l'ancien comté de Dabo, sur la limite des départements de la Meurthe et du Bas-Rhin. « La face antérieure du monument, dit M. Benoit, est décorée de la rouelle gauloise, une et quelquefois trois fois, de croissants, d'étoiles, de niches avec boîtes, d'ornements assez variés, d'invocations aux Dieux Manes, d'inscriptions. » Aucune des planches du travail de M. Benoit ne reproduit un exemple de ces rouelles. Aussi, nous citons ce renseignement moins pour en tirer une conséquence que pour appeler l'attention des archéologues sur les roues que pourraient présenter des monuments funéraires gallo-romains. La présence

1. Par exemple, avec huit rayons, sur le *Turonos Triccos* de Hucher, *Art Gaulois*, feuille 54, n° 1, et sur le statère d'or, picton ou santone, de la feuille 9, n° 1; avec six rayons, sur le *Viretios*, picton, f. 30, p. 2; avec quatre rayons seulement sur la médaille d'or anépigraphe (f. 45, n° 1), et sur une médaille éduenne (f. 58, n° 4). — Note de M. Pictet.

2. Dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1868, p. 361.

d'un symbole religieux dans cette circonstance n'aurait rien de singulier, pas plus que celle de l'*ascia*.

Plus tard, la roue se rencontre sur des monuments funéraires chrétiens, mais là elle représente le monogramme et en est en quelque sorte une variante (moins la boucle du *rho*). On peut voir, au Musée Carnavalet, toute une collection de sarcophages en plâtre, d'origine chrétienne, trouvés à Paris. Le monogramme n'apparaît, avec sa forme régulière, que sur le plus petit nombre; ailleurs, ce sont des rosaces de dessins variés, ou des croix équilatérales inscrites dans un cercle. Nous y avons relevé trois exemples de roues à huit rayons et un exemple d'une roue à cinq rais, inscrite dans deux circonférences concentriques [1].

Une roue à huit rayons est figurée sur une pierre funéraire trouvée dans le cimetière de Saint-Mathias, à Trèves, mais où l'inscription est presque entièrement détruite. L'analogie des autres tombes découvertes au même endroit fait supposer qu'elle était chrétienne. Il en est de même d'une autre pierre funéraire trouvée également à Trèves, où, entre deux colombes affrontées, on voit l'image d'une roue à huit rais [2].

Avant de quitter les monuments funéraires, rappelons qu'une roue à neuf rayons est gravée sur la célèbre tête de taureau, en or, trouvée, en 1653, dans le tombeau de Childéric, à Tournai. Sur une tête de taureau le symbole paraît bien païen. Il serait intéressant de savoir s'il en existe d'autres exemples dans les sépultures franques.

1. Plusieurs de ces sarcophages ont été décrits par M. R. de Lasteyrie dans la *Revue archéologique*, t. XXXI (1876), p. 360 et suiv. et pl. VIII. On y peut voir des spécimens de ces différents types. — Sait-on quelles étaient les figures anciennement gaufrées sur les hosties? C'étaient peut-être les mêmes. On voit des figures identiques au nimbe (c'est-à-dire une croix équilatérale inscrite dans un cercle) sur des pains eucharistiques que représentent d'anciens monuments chrétiens. (Martigny, *Dict. des Ant. chrét.*, p. 293.)

2. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XII (1848), p. 85. — La seconde de ces roues est figurée dans le *Bulletin monumental*, t. IX (1843), p. 72.

H. Gaidoz.

(A suivre.)

LES

MONUMENTS ANTIQUES DE ROME

A L'ÉPOQUE DE LA RENAISSANCE

NOUVELLES RECHERCHES

(*Suite*[1])

LES MURS ET LES PORTES

L'histoire et la description des murs et des portes de Rome ont de bonne heure fait l'objet d'études assidues. Albertini déjà leur consacre plusieurs pages de son précieux *Opusculum de mirabilibus urbis Romæ veteris et novæ* (1509). Plus récemment, Nibby[2], MM. Becker[3], Parker[4], et Quarenghi[5] ont étudié dans des ouvrages spéciaux cette partie si intéressante de la topographie monumentale romaine.

Les documents que l'on trouvera plus loin font suite à ceux qui ont paru dans *les Arts à la cour des Papes;* ils se rapportent principalement aux pontificats de Martin V, d'Innocent VIII et de Paul III.

Mais avant de reproduire des témoignages d'un caractère plus ou moins fragmentaire, je crois utile de placer sous les yeux du lecteur un travail encore inédit, décrivant dans le plus grand détail l'enceinte de la Ville éternelle pendant le dernier tiers du XVIe siècle. Ce travail fait partie d'un *Voyage d'Italie* entrepris par un de nos compatriotes, lequel, parti d'Orléans le vendredi premier jour d'octobre 1574, visita Lyon, Turin, Plaisance, Bologne, Venise, Gênes, Pise, Lucques, Florence, Sienne, Rome,

1. Voyez la Revue de juillet 1884 et juin 1885.
2. *Indicazione antiquaria della Raccolta di vedute rappresentanti i punti più interessanti delle mura di Roma.* Rome, 1826.
3. *De Romæ veteris muris atque portis.* Leipzig, 1842.
4. *The primitive fortifications of the city of Rome and other buildings of the time of the kings.* 2e éd., Oxford, 1878.
5. *Le Mura di Roma.* Rome, 1880.

Naples, Capoue, Ravenne et revint à Orléans le 27 avril 1578. Le *Voyage d'Italie*, signalé pour le première fois par M. le docteur Jean-Paul Richter, qui en a donné une intéressante analyse [1], est conservé en manuscrit au British Museum (Fonds Lansdowne, n° 720). C'est un in-8 de 564 feuillets, d'une écriture superbe. La description du « Tour des murailles » occupe les folios 229 à 273 v°. L'auteur anonyme fait preuve d'une rare précision : son témoignage permet à chaque instant de rectifier ou de compléter celui de ses contemporains. C'est un amateur lettré, qui a lu les ouvrages de ses confrères romains (au folio 61, il cite Lucio Fanno), mais qui préfère en général s'en rapporter à ses propres observations, à ses propres hypothèses. (Voyez entre autres, aux ff. 18 et suiv. sa dissertation sur le Testaccio.)

Cela dit, je laisse la parole à l'auteur anonyme du XVIe siècle.

Le tour des murailles et circuit de Rome, mesuré aux pas, dont les deux font la toyse.

« La ville de Rome estant divisée en deux par le fleuve du Tybre qui passe à travers, je commenceray par le costé qui est le moindre, dont une partye appellée « il Borgo » comprend tout le Vatican, et l'aultre partye, nommée « il Trastevere » contient depuis le Tybre jusques au pied du Janicule, avec une grande part du mont : comme en l'aultre costé de delà le Tybre sont comprises les sept montagnes de l'antienne Rome.

Premierement le tour, circuit, et mesure de Borgo.

« Affin de ne rien obmettre de ce que l'on peult désirer oultre la mesure du circuit de Rome, je remarqueray par mesme moyen la forme des murailles, la matière dont elles sont bastyes, les inscriptions qui y sont gravées, les endroits où y a fossez, les boulevards, esperons, et armoyries de ceux qui les ont faict faire et tout ce qui s'y peult remarquer, tant pour la diligence de ce qui est de mérite et considération, que pour la curiosité et

1. *Repertorium für Kunstwissenschaft*, dirigé par M. H. Janitschek, t. III, p. 288-298, 1880.

observation plus exacte, soit de l'antiquité, ou des choses modernes : et principalement la forme et structure de chascune porte de ville, et diversité des noms anciens, et nouveaux.

« Estant passé de la ville par batteau delà le Tybre vis à vis du chasteau Sainct Ange, on y trouve un gros boullevart de pierre Tyburtine dependant dudit chasteau, et regardant sur le Tybre, contre lequel est gravée ceste inscription soubz les armoyries de Pio IV.

PIVS IIII MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
AN. SAL. M.D.LXII

« Commençant à conter dès le pied de ce premier boullevart, on en trouve d'aultres semblables qui suivent, avec un bon fossé, et fortes murailles que Pie V a faict bastir (fol. 230). Depuis le premier boullevart ayant cheminé sur le bord du fossé 1000 pas, on se trouve à la

PORTA NVOVA

aultrement appellée « Porta di Sant Angelo », et aussy « Porta del Castello : laquelle est bastye en archade de pierre Tyburtine ; et aux deux costéz d'icelle sont eslevées les armoyries de Pie 4 et au dessoubs sont gravées en tables de marbre blanc ces deux inscriptions :

PIVS IIII
PONT. MAX.
PORTAM NOVAM
ET MŒNIA
A FVNDAM.
EREXIT

PIVS IIII
PONT. MAX.
VIAM LATAM ET
RECTAM AD
ANGELICAM
DVXIT

« A ceste porte y a un pont leviz traversant le fossé, et vis a vis d'icelle est une pierre eslevée pour borne sur un grand chemin droict qui va traversant plusieurs belles prairies, et conduit à une maison de plaisance appellée la « vigna di Madama »

quelle est a présent en dispute pour la propriété entre la Royne, mère du Roy, et la Duchesse de Parme, mère du Duc qui est à présent : En icelle borne y a une inscription de mesmes mots qu'il s'en veoit une aultre en une semblable pierre plantée pour borne vis à vis du premier boullevart, où j'ay commencé à conter, esquelles est ainsy escrit :

OBSERVATO
FINES
PIVS IIII
PONT. MAX.
ANNO SAL.
MD.LXV

« Continuant de cheminer le long du fossé, on trouve 620 pas plus loing

PORTA ANGELICA

aultrement dicte « Porta del Palazzo » ou bien « Porta di San Pietro ». Laquelle est bastye en archade de pierre Tyburtine ainsy que la précédente, et aux deux costés d'icelle y a deux Anges eslevez en marbre blanc, soubz lesquelz sont gravéz ces mots :

PIVS IIII.PONT. MAX.

PIVS IIII. PONT. MAX.

« Depuis ceste porte se va encores continuant une bonne et forte muraille bastye par Pie IV, et a 350 pas y a un fort gros boullevart, qui a esté basty du temps de Paule 3, comme il se congnoist par ses armoyries que l'on veoit au hault du coin dudit boullevart faict en esperon, à costé desquelles il y a aussy deux aultres armoyries de quelques particuliers qui avoient lors quelque charge en la ville, et au dessoubz est ceste inscription (fol. 231) :

PAVLVS III
PONT. MAX.
ANNO VIII

« 100 pas plus loing recommence une continuation de muraille bastye du temps de Pio 4 estant ses armoyries eslevées contre le mur, avec ces mots au dessoubz :

PIVS IIII MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
ANN. SAL. M. D. LXIIII

« 400 pas plus avant se trouve une entrelassure de bastiment de Pie V, avec ses armoyries dans le mur au dessus de ceste inscription :

PIVS V. PONT. MAX.
AN. SAL. M.DLXVIII
PONTIFIC. SVI ANNO III

« 200 pas après recommence le bastiment de Pie 4, avec ses armoyries, et ces mots au dessoubz gravéz en une petite table de marbre blanc enclavée dedans la muraille :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
ANNO SAL. MDLXV.

« 420 pas suivant le mesme chemin on retrouve du bastiment de Pie V où sont aussy ses armes avec l'inscription suivante :

PIVS V PONT. MAX.
ANNO SAL. MD.LXVIII
PONTIFIC. SVI ANNO III

« 95 pas plus loing recommence encore le bastiment de Pie IV, où est ainsy écrit en une table de marbre :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
ANN. SAL. MDLXIII

« Ceste muraille continuant elle dure encores 380 pas jusques à la

PORTA PERTVSA

« Laquelle est aultrement appelée « Porta del Vaticano » : comme estant la principale du Vatican située en lieu fort hault et éminent.

« Ceste porte est bastye en archade de pierre Tyburtine, mais non encores achevée, et au dedans d'icelle ces mots sont gravéz en une pierre en bas (fol. 232) :

PIVS IIII. PONT. MAX.

« Entrant par ceste porte au dedans de la ville on trouve encores a passer une aultre petite porte quarrée entre les vieilles murailles que feit bastir Leon 4 autour du Vatican; desquelles murailles se voyent dans la ville plusieurs restes et pents à forme de carneaux qui durent jusques au chasteau Sainct Ange.

« Or continuant le tour et circuit depuis ladite porte, on trouve un autre entrelaz de muraille à 155 pas plus loing qui est du bastiment de Pie 5, avec ces lettres qui suivent :

PIVS V PONT. MAX.
AN. SAL. M.D.LXVIII
PONTIF. SVI ANNO III

« 160 pas plus avant recommence le bastiment de Pie 4, auquel sont eslevées ses armoyries et ceste inscription gravée :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
AN. SAL. M . D . LXV

« 160 pas plus bas se voyent encores les armoyries de Pie 4, avec ces mots gravéz:

PIVS IIII. MEDICES

« 220 pas plus oultre se retrouvent encores en un aultre pent de muraille les mesmes armes avec ceste inscription semblable aux précédentes :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
ANN. SAL. MD . LXV

« 70 pas au delà se trouve dedans ledit pent de muraille de Pie 4 une petite porte appelée

PORTA DI FORNACIERI

et aultrement « Porticha di Cavalli ligieri », laquelle n'a esté faicte que pour la commodité de ceux qui demeurent au palais de Sainct Pierre et pour les jardins du Vatican.

« Ceste porte est quarrée, bastye de pierre Tyburtine et y a seulement un petit pont de boys pour passer le fossé.

« Après ceste petite porte suit une muraille construicte par Pie V contre laquelle on veoit à 30 pas plus loing ses armoyries eslevées avec ceste inscription gravée au dessoubz :

PIVS V. PONT. MAX.
AN. SAL. MDLXVIII
PONTIF. SVI ANNO III

« Depuis ceste inscription y a une continuation de murailles qui paroissent bien anciennes, bastyes de pierre quarrée qui peult estre du temps de Léon 4 ainsy que je juge par comparaison d'aultres semblables que nous verrons après, où sont appliquées ses armoyries; laquelle suitte de muraille, qui dure 260 pas, se va joindre à la

PORTA DI TORRIONE

qui est aultrement appellée « Porta grande di Cavalli ligieri » et fut ancienement nommée « Posterula », comme disant qu'elle est située *in posteriore parte urbis* : ou bien, selon que disent auscuns pour ce qu'il y demeuroit un Saxon nommé Posterulus.

« Ceste porte est bastye en archade de pareilles pierres quarrées que la precedente muraille, qui semble si antique que sans une inscription qu'on y veoit on la jugeroit de bien plus longtemps : Et encores y a doubte si l'inscription se doibt entendre pour la muraille d'aultant que au dessoubs d'icelle y a par bas une longue cuve de pierre proche de la porte comme pour servir d'abbrevoir, a quoy ces mots se peuvent rapporter :

PIVS IIII. PONT. MAX.
VTILITATI PVBLICÆ ET
COMMODITATI EQVITVM
CVSTODIÆ. PONT. ANNO
SAL. M.D.LXV

« Au dessus de ceste inscription sont eslevées les armes de Pie 4. A costé droict d'icelle les armes d'un cardinal, et a gaulche celles de la ville et République de Rome.

« Depuis là porte di Torrione y a un continu bastiment de Pie V, d'une forte muraille qui n'est toutesfoys que de menue pierre, et dure 630 pas, y ayant plusieurs fois, et en divers endroicts, ceste mesme inscription :

PIVS V. PONT. MAX.
AN. SAL. M . D . LXVIII
PONTIF. SVI ANNO III

« Après cela on veoit un changement de muraille plus ancienne que la précédente, au commencement de laquelle y a une petite pierre vers le bas, ou sont engravez ces mots :

PIVS IIII. MED.
MEDIOL. PONT.
MAX. ANNO
SAL. M. D. LXV

« 70 pas plus avant commence le boullevart de la porte de San Spirito, lequel respond droict sur la rue Septiminale,

et contre iceluy est encores gravée ceste mesme inscription :

PIVS IIII. MEDICES
MEDIOL. PONT. MAX.
AN. SAL. M.D.LXIIII

« Peu au delà de ce boullevart est la

PORTA DI SAN SPIRITO

laquelle prend son nom d'un hospital et Eglise qui en est proche qui se nomme « hospitale di San Spirito ».

« Cette porte est assise en lieu hault eslevé, et est bastye de nouveau, mais non encores parachevée, estant toute de pierre Tyburtine, de pareille forme et structure que le boullevart précédent, ce que l'on tient avoir esté bastye par Paule III, encores qu'il n'y ait en l'un ny en l'aultre aulcune remarques d'armoyries ou inscription. Depuis la porte la muraille va continuant jusques au Tybre toute semblable, et de mesme matière que la porte, et le boullevart : laquelle jusques au bord de l'eau dure 140 pas de long. Aultres disent que c'est œuvre d'Alexandre 6.

« Au bout de ceste muraille on veoit encores sur le bord du Tybre les ruines antiques d'une des portes de Rome qui estoit appellée « Porta Vaticana », laquelle aulcuns antiquaires disent estre aussy celle qui fut premièrement nommée « Porta Triumphalis », et aussy on veoit encores vis à vis plusieurs restes de ruines du Pont Triomphal, lesquelles paroissent au mylieu du Tybre, mais la plus grande part de ceux qui ont escrit de la Porte Triomphale tiennent que c'estoit celle de Sainct Sébastien, de laquelle je parleray en son lieu cy après.

« Depuis le susdiz bout de muraille joignant le bord du Tybre (affin d'accomplir le total circuit de Borgo) peult avoir a veue d'œil environ 300 pas jusques au pont et chasteau Sainct Ange qui est aussy sur la rive, du mesme costé. Et durant ceste longueur de 300 pas on bastit à présent des murailles près du Tybre qui continueront jusques audit chasteau Sainct Ange, affin de rendre tout le Vatican cloz et fermé de murs : lequel anciene-

ment n'avoit jamais esté cloz. Le premier qui y feit faire des murailles fut le Pape Léon 4 qui estoit Romain, et luy donna son nom, tellement que toute la closture du Vatican, que nous appellons maintenant Borgo, fut par lui nommée Cita Leonina : Et parceque c'estoit un lieu vague, et peu habité, il y logea premièrement des Corses qui estoyent fuitifs de leur pays d'où ilz avoient tous esté chasséz par les Sarrasins, et s'estoyent refugiéz à Rome. Et dès lors ledit Pape Léon 4 y feist faire les six portes cy devant mentionnées.

« Depuis le lieu où j'ay commencé a circuir, il y a partout des fossez au pied de la muraille, ce que je remarque icy particulièrement, d'aultant que en la plus part de ce qui reste, il n'y a point de fossez à Rome, ains seulement un chemin plat et uny au pied des murs, lequel en plusieurs lieux est serré d'un costé de hayes qui ne sont que à troys toyses loing des murs : Aussy aujourd'huy toute la force de Rome c'est le Borgo où est la demeure des Papes, et l'église Sainct Pierre à un bout, et le chasteau Sainct-Ange à l'aultre bout : lesquels sont fort eslongnez l'un de l'aultre : toutesfois pour la commodité du Palais Sainct Pierre, et seureté des Papes, il y a une muraille fort haulte, et espesse sur laquelle il y a un petit chemin en forme de gallerie qui conduit à couvert depuis le palais Sainct Pierre où demeure le pape jusques audict chasteau, affin de s'y pouvoir retirer promptement et secrettement sans estre veu lors que besoing seroit, laquelle gallerie fut bastye par Alexandre 6. Et à cause de la demeure des Papes qui a esté transferée de Sainct Jean de Latran, où ils demeuroyent anciennement pour venir habiter au Vatican, à ceste occasion il se trouve à présent plus de peuple que en aulcun lieu de Rome, y ayant une très belle, longue et large rue droicte, et bien bastye, laquelle respond du Chasteau Sainct-Ange en la grande place qui est devant le Palais et Eglise Sainct Pierre. Ceste rue ayant aussy esté dressée par Alexandre 6, il luy donna le nom de Strada Alexandrina, et encores à présent il y a un Gouverneur particulier pour ce qui est de deça le Tybre, lequel est appellé Governator del Borgo qui est une belle dignité a Rome.

« Le Borgo pour toute supputation sommaire du tour et circuit des murailles se trouve avoir 5760 pas.

Le tour, circuit, et mesure du Trastevere.

« Sortant de Borgo par la susdiz porte de San Spirito on trouve une très belle, longue, large et droicte rue, ornée des deux costéz de plusieurs riches et superbes édifices, laquelle s'estend tout le long du Tybre et fut ainsy dressée à la ligne par le Pape Iule 2. Et est sur le pied du mont Ianicule, entre icelui du costé droict, et la rivière, du costé gaulche ; ceste rue mesurée a 1200 pas de longueur, et n'est point enfermée dedans Rome, ny clause d'aulcuns murs, mais elle sert pour joindre le Borgo au Trastevere, lequel commence au bout d'icelle où se trouve la

PORTA SEPTIMIANA

qui fut ainsy appellée du nom de l'Empereur Septimius Severus ainsy que tesmoigne Spartianus par ces mots : « Opera ejus publica exstant. Septizonium et Thermæ Septimianæ, in transtyberina regione ad portam nominis sui ubi Junus Septimianus, et ara Septimiana. » Aulcuns ont eu opinion de tirer ce nom d'ailleurs, disant : « Porta suptus Janum », comme estant soubz le mont de Janus, dont Janiculus est un diminutif. Elle a aussy esté appellée Fontinalis comme estant consacrée aux Déesses des fontaines.

« Ceste porte n'est point l'antien bastiment, mais est bien en la mesme place, ayant esté toute refaicte de nouveau par le Pape Alexandre 6 en forme d'archade de pierre quarrée, ainsi qu'on la veoit à présent. Et au lieu de l'inscription de Septimius ceste cy y est maintenant.

ALEXANDER VI. PON.
MAX. OB VTILITATEM
PVBLICAM
CVRIÆ P. Q. R. A
FVNDAMENTIS RESTITVIT [1]

1. Voy. Forcella, *Le Iscrizioni*, t. XIII, p. 30, et Fulvio, *Antiquaria*, fol. XVI.

« Icy commence le quartier de ville appellé « il Trastevere » et d'aultant que le dehors des murs appartient à des particuliers, tellement qu'il n'y a point de chemin ny espace pour en approcher : il fault prendre par dedans la ville, et tourner à main droicte en la première rue montant le long des anciennes murailles qui conduisent sur le hault du mont Ianicule, et sont fort ruinées : lequel chemin faisant on trouve après 600 pas un pent de la muraille réparé par Pie IV avec ses armoyries, et ces lettres:

PIVS IIII. P. M.

« Après avoir passé ce petit pent de muraille réparé, on retrouve encores les vieilles et antiques à 20 pas plus hault, sur lesquelles ayant monté 12 pas, on se trouve au sommet du Janicule ou est assise la

PORTA DI SAN PANCRATIO (fol. 237)

de laquelle le nom ancien estoit Porta Aurelia et aussy Porta Janiculensis : cestuy cy à cause du nom de la montagne où elle est. L'aultre à cause d'un consul nommé Aurelius comme aulscuns ont voulu dire, ou plus tost de l'Empereur Aurelius : dont la première opinion à néantmoins apparence d'aultant que chascune porte ayant ancienement de grands chemins pavez qui retenoyent les noms de ceux qui les avoyent dresséz il est certain que de ceste porte sortoit [la]

VIA AVRELIA

qui est des plus antiennes, laquelle sans doubte fut dressée et pavée par un consul nommé Aurelius, comme tesmoigne Cicéron. Et depuis fut aussy appellée TRAIANA à cause de l'Empereur Trajan qui la feit réparer. Ce grant chemin descendoit vers la mer, et passant par toute la Toscane en infinyz lieux marescageux il y avoit des chaussées en plusieurs endroicts qui se trouvoyent trop bas, et des ponts où les eaux estoyent trop

haultes, et ainsy continuoit tout du long jusques vers Pize, et encores à ceste porte on veoit beaucoup de l'ancien pavé.

« Quant aux précédentes portes dont j'ay desja parlé (qui sont les six de Borgo) d'aultant qu'elles sont toutes modernes, aussy ny ayant eu aulcuns grands chemins anciens je n'y en ay point faict de mention, comme je feray cy après à chascune, parceque toutes les aultres ont cela d'ornement particulièrement remarquable.

« Or pour retourner au propos de la porte de san Pancratio où je suis demeuré, fault savoir que ce nom moderne luy est donné à cause d'une église qui en est voysine hors d'icelle, appellée San Pancratio, qui fut bastye par Simmachus Pape natif de Sardaigne: Et encores que ceste porte fust assez congneue par ses noms latins et anciens dont j'ay cy dessus faict mention, ce néantmoins quand Procopius en parle; il la nomme Portam Pancratianam.

« Ceste porte a deux portaux en archade dont le premier estant du costé de dedans est tout de brique, et basty par le pape Paule 3 comme se voit par ses armes qui y sont eslevées et ces mots gravéz soubz icelles :

PAPA PAVLO III

L'aultre portail de dehors est fort antique, basty de grosse pierre de taille : joignant lequel il y a plusieurs vieilles inscriptions qui pour leur ancieneté sont tellement minées et effacées par le temps, qu'il ne s'en peult lire qu'une partye et encores bien malaisement.

« Depuis ceste porte ayant repris le chemin et circuit hors la ville on va costoyant les vieux murs, qui n'ont aulcun fossé, et sont d'une grosse massonnerie fort antique qui continue jusques à 860 pas où se trouve un petit pent de muraille rebasty du temps de Jule 2 duquel on veoit les armoyries eslevées contre le mur, et ces lettres au dessoubz :

JVLIVS PP. II
M D . XII

« Après ce pent rebasty, les vieux murs recommencent comme devant, lesquels durent encores 620 pas, descendant tousjours depuis la susdiz porte de San Pancratio jusques à la

Porta PORTVENSE

aultrement appellée Porta della Ripa et ancienement Porta Navalis, et aussy Portuensis, près de laquelle il y a un très beau jardin d'un gentilhomme Romain.

« A la sortye de ceste porte commençoit un grand chemin pavé, comme le précédent lequel fut ancienement nommé :

Via PORTVENSIS (fol. 238)

qui conduisoit au Port d'Ostia, d'où ce grand chemin et aussy la porte ont pris leur noms. Ceste porte est assise entre le Janicule et le Tybre, bastye de deux archades en front, et a costé l'une de l'autre qui sont de grosse pierre de taille fort antique, l'une desquelles est bouchée et au dessus d'icelle y a une inscription, telle qui suit, laquelle toutesfoys on list fort malaisément :

S. P. Q. R.
IMPP. CAES. DDNN. INVICTISSIMIS PRINCIPIBVS AR:
CADIO, ET HONORIO VICTORIBVS AC TRIVPHATORIB' SEMPER AVGG.
OB INSTAVRATOS VRBI ÆTERNÆ MVROS PORTAS, AC TVRRES, EGES
TIS IMMENSIS RVDERIBUS EX SVGGESTIONE V. C. ET INLVSTRIS.
MILITIS ET MAGISTRI VTRIVSQ3 MILITIÆ FL. STILICHONIS AD PER:
:PETVITATEM NOMINIS EORVM SIMVLACHRA CONSTITVIT.
CURANTE FL. MACROBIO LONGIANO V. C. PRAEF=
: =VRBIS D. N. M. Q. EORVM [1]

« Depuis ceste porte, les vieux murs continuent jusques au bord du Tybre où y a une tour bastye par Léon 4, jusques à laquelle la distance est de 100 pas que dure la muraille : et icy fault passer la rivière par batteau ; tellement que le Trastevere a d'un costé le Tybre pour closture, et au reste est cloz de murailles, et n'y a que troys portes.

1. Voy. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, nos 1188, 1189, 1190.

« Le TRASTEVERE pour toute supputation sommaire du circuit des murailles, se trouve avoir 2212 pas : et comprenant la longueur de la rue qui joinct ensemble le Borgo et le Transtevere il y a 3412, tellement que tout ce costé de ville séparé par le Tybre contient en somme 9172 pas. »

E. MÜNTZ.

(A suivre.)

VUE DE ROME AU XIVe SIÈCLE

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

IX

ANNEAU-CACHET D'ARGŒUVES (SOMME).

Cet anneau, qui est en argent, a été trouvé à Argœuves, près d'Amiens, et appartient actuellement au musée de Péronne, grâce à la libéralité de M. Alfred Danicourt, ancien maire de cette ville, dont l'importante collection est bien connue.

Cet intéressant bijou a 18 millimètres d'ouverture et est orné d'un chaton, ménagé à même le métal. Le pourtour a à peine 1 millim. d'épaisseur et 5 millim. de hauteur du côté opposé au chaton; et à cet endroit, les deux branches ont été soudées l'une sur l'autre, dans l'intention probable d'en rétrécir le diamètre. Le chaton, de forme quadrangulaire, a 12 millim. de large sur 7 millim. de hauteur, et présente des caractères gravés en creux dans un cadre formé de deux lignes tracées au burin ; à droite et à gauche, il y a divers ornements et une croisette dans un triangle : le tout également gravé en creux.

Les caractères sont disposés d'une manière assez bizarre, en trois groupes de deux lettres chacun.

Le premier de ces groupes, en partant de l'angle gauche inférieur (pour le lecteur), contient une haste, à laquelle sont atta-

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 : t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168 et 348.

chées quatre barres horizontales, représentant un E et un U à base carrée liés.

Le deuxième, qui est au centre, se compose d'un S posé en travers d'un grand I, qui s'étend de l'angle supérieur de gauche à l'angle inférieur de droite.

Le troisième groupe, inscrit à l'angle supérieur de gauche, est formé de deux C adossés, ƆC.

L'ensemble nous donne EVSICC.

Le nom du propriétaire de cette bague peut se compléter de deux façons différentes.

Suivant l'une, il suffirait de revenir au I du groupe central, ce qui ferait, en l'employant deux fois, EVSICCII, génitif d'EVSICCIVS, nom presque identique à celui qui fut porté par un saint originaire du Périgord, lequel fonda, au milieu du VIe siècle, le monastère de Celles-sur-Cher, en Berry[1], et qu'on appelle, dans les listes modernes, Eusice ou Ysis[2]. Le S du centre remplirait ici, comme dans d'autres exemples déjà notés par nous, le rôle d'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Le deuxième mode consisterait à redoubler l'emploi du I et du E, ce qui fournit la leçon EVSICCIE, génitif d'EVSICCIA. Le S serait encore ici l'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Cette seconde hypothèse semble préférable à la précédente, par le motif que, d'après les petites dimensions et la faible ouverture de la bague (à peine 18 millim.), il est à présumer que ce bijou fut porté par une femme.

A la vérité, nous n'avons pas de mention historique d'une personne qui aurait porté le nom d'*Eusicia* ou *Eusiccia*; mais l'existence du vocable *Eusicius* rend plus que vraisemblable l'existence et l'emploi du vocable féminin qui lui correspondait.

1. « Eusicius ergo mandatum regale suscipiens... » André Du Chesne, *Histor. Francor. scriptores coætanei*, t. Ier, p. 534 et 535. — Ph. Labbe, *Biblioth. nov. mss.*, t. II, p. 371 et 463.
2. *Annuaire historique*. Année 1858, p. 192.

X

BAGUE DE TEMPLEUX-LA-FOSSE (SOMME)

Au mois de février 1885, on a découvert, dans le village de Templeux-la-Fosse, près de Péronne (Somme), la bague en bronze que nous faisons figurer ici. Acquise d'abord par M. Alfred Danicourt, elle a été, comme celle d'Argœuves, donnée par cet archéologue au musée de la ville de Péronne.

Elle a 18 millimètres d'ouverture ; le pourtour, de forme arrondie, a près de 2 millimètres d'épaisseur. Le chaton ovale, presque rond, dont elle est ornée, a été ménagé à même le métal, mais d'un côté seulement, car il est, de l'autre côté, soudé sur une des branches de l'anneau ; il présente un monogramme, où nous trouvons les caractères suivants :

Un M, dont les jambages extrêmes sont très écartés et qui est posé sur une longue haste, avec laquelle il forme un T ; à gauche (pour le lecteur), un E et un I, ces deux lettres arc-boutées formant un A ; à droite, un L. Les deux petits cercles concentriques posés au sommet du monogramme ne semblent pas en être une partie intégrante.

Les lettres ci-dessus indiquées sont les composantes du nom de **MELITA** ou **MELLITA**, qui était usité dans la période gallo-franque. Une femme ainsi appelée est mentionnée en l'an 700, dans le testament d'Erminetrudis, comme affranchie par cette riche matrone[1]. Le vocable de *Mellitus* est porté, au VIIe siècle, par un saint personnage, qui fut, en 604 évêque de Londres, en 619 archevêque de Cantorbéry, et mourut en 624[2]. On connaît enfin un triens frappé à Rouen, dans la période mérovingienne, par un monnayer également appelé *Mellitus*[3], et le fréquent emploi de

1. Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. II, p. 257.
2. Pardessus, *Diplom. et chart.*, t. Ier, p. 165 ; et *Acta SS. Bolland.*, mens. april., t. III, p. 280.
3. Anat. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes inscrits sur les monn. méroving.* (*Biblioth. de l'Ec. des ch.*, 6e série, t. Ier.)

ce nom implique l'usage courant, à la même époque, du féminin *Mellita*.

XI

BOUCLE DE CEINTURON AYANT SERVI DE CACHET

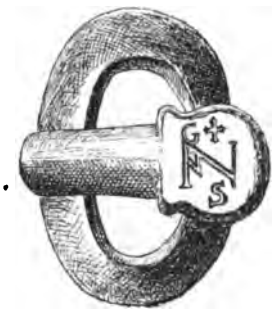

La boucle ovale de ceinturon que nous reproduisons ici, est en argent : elle faisait partie d'une trouvaille opérée à une date et dans une localité qui nous sont inconnues[1]. Elle a appartenu à M. Alfred Danicourt, qui en a généreusement gratifié le musée de la ville de Péronne.

L'ardillon[2] de notre boucle, qui a reçu, à sa base, une couche épaisse de dorure dont une grande partie subsiste encore, présente, gravé par une main habile, et en beaux caractères de l'époque gallo-franque, un monogramme surmonté d'une croisette et que l'on déchiffre aisément de la manière suivante :

✝ AGNVS.

Ce nom était, de même que le féminin correspondant AGNA, d'un usage fréquent au moyen âge et particulièrement dans la période mérovingienne ; il y a notamment un monnayer de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, ainsi appelé[3].

1. Cette trouvaille comprenait : 1° une deuxième boucle également en argent, mais de plus petite dimension ; 2° une plaque de ceinture quadrangulaire en argent ; 3° un triangle d'argent damasquiné, qui avait probablement servi d'agrafe ; 4° une double agrafe en or d'un beau travail.

2. C'est-à-dire la pointe mobile, établie sur pivot, qui, pénétrant dans un ou deux crans pratiqués au ceinturon, le tenait solidement serré.

3. Voir Anat. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes inscrits sur les monn. méroving. (Biblioth. de l'Ec. des chartes*, 6e série, t. Ier. On trouve le nom d'*Agnus*, en 958, dans le cartulaire de Sauxillanges, ch. 638 ; vers 1050,

A première vue, on serait porté à penser que cette inscription était simplement, de la part du propriétaire du ceinturon et de la boucle, un acte de prudence ayant pour but de prévenir une substitution ou peut-être un larcin.

Mais, il faut considérer : 1° que la petite croix qui précède le nom et dont la présence ne s'expliquerait pas dans cette hypothèse, est, à l'époque dont il s'agit, d'un emploi habituel dans les souscriptions des actes écrits, et qu'elle en est, pour ainsi dire, une partie intégrante ; 2° que le S, qui se détache du monogramme, sert à la fois de terminale du mot d'*Agnus* et d'initiale du terme *Signavi*, comme dans plusieurs cas semblables, déjà notés par nous ; et ces considérations donnent lieu de penser que nous avons ici une sorte de cachet.

Cette espèce de cachet était fort commode à porter et facile à appliquer ; nous ne croyons pourtant pas qu'il y en ait d'autre exemple connu, et, à ce titre, la boucle qui fait l'objet de la présente notice mérite d'être particulièrement signalée à l'attention des archéologues.

XII

ANNEAU-CACHET D'EULALIA

Cette bague à monogramme, trouvée aux environs de Châlons-sur Marne, m'a été communiquée, comme les deux précédentes, par M. A. Danicourt, qui la possède depuis peu de temps. Elle est en bronze ; elle a 18 millimètres d'ouverture ; le pourtour a 2 millimètres d'épaisseur, et 6 millimètres de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, de forme quadrangulaire, a de 11 à 12 millimètres de large sur 7 à 8 de hauteur.

Nous voyons, en partant de l'angle inférieur de gauche (pour le lecteur), un L, de la haste duquel se détachent trois barres

dans celui de Saint-Victor de Marseille, ch. 266 ; et *Agnà* dans un grand nombre d'actes du cartul. de Savigny, nos 302, 480, 762 et passim.

horizontales formant un E; à côté de la barre horizontale du L, un V renversé avec un petit point; à droite un L renversé, et à côté de sa barre horizontale, un A renversé et accosté de deux points; au centre un grand I, dirigé de l'angle gauche supérieur vers l'angle droit inférieur; enfin un S, posé en travers de cette dernière lettre.

Nous avons là les composantes du nom d'**EVLALIVS** en redoublant l'emploi de V, ou d'**EVLALIE** en redoublant l'emploi de E, le S étant, dans ce dernier cas comme dans d'autres précédemment signalés, l'initiale de *Signum* ou *Sigillum*.

Les deux noms d'*Eulalius* et d'*Eulalia* étaient très usités dans la période gallo-franque.

Grégoire de Tours mentionne un personnage appelé *Eulalius*, qui déposséda violemment Nicétius du comté d'Auvergne [1]; et plus bas, après l'avoir qualifié comte, il donne le récit de ses méfaits [2]. Un saint du même nom était évêque de Syracuse, au commencement du VIe siècle [3], et l'on trouve en 670 un *Eulalius*, évêque de Cynopolis [4].

Les annales de l'Église nous font connaître deux saintes du nom d'*Eulalia*, mortes, l'une à Barcelone en 304 [5], l'autre à Mérida en 404 [6].

Au point de vue historique aussi bien qu'au point de vue de la composition du monogramme, l'une et l'autre leçon seraient donc également admissibles. Mais une circonstance dont il faut tenir grand compte est la petite dimension et le faible diamètre de la bague dont il s'agit : elle n'a, comme celle d'Argœuves [7], que 18 millimètres d'ouverture, et a vraisemblablement appartenu à une femme, c'est pourquoi nous pensons qu'il convient d'adopter de préférence la leçon **S**(*ignum*) ou **S**(*igillum*) **EVLALIE**.

M. Deloche.

1. *Histor. Francor.*, VIII, 18; édit. Guadet et Taranne, t. II, p. 91.
2. *Ibid.*, X, 8, p. 221-223.
3. *Acta SS. Bolland.*, mens. febr., t. II, p. 888.
4. Lelong, *Biblioth. sacra*, t. II, p. 717.
5. *Acta SS. Bolland.*, mens. febr., t. II, p. 575-579.
6. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 5e série, 1861, t. II, p. 237-255.
7. Voir ci-dessus, n° IX.

FOUILLES DE SUSE

CAMPAGNE 1884-1885

RAPPORT

DE L'INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

DIRECTEUR DE LA MISSION

Dès mon retour de Perse, j'avais signalé tout l'intérêt que présenterait une étude archéologique des ruines de Suse.

Bien que le résultat des fouilles exécutées en 1851 par le général Willams et sir Loftus autant que les fatigues endurées et les périls courus par les membres de la mission anglaise ne fussent pas de nature à encourager de nouveaux explorateurs, on avait eu tort, à mon avis, de délaisser la capitale de l'Elam et de la sacrifier à Babylone, son antique rivale.

Je fis part de cette appréciation à M. de Ronchaud qui, deux ans auparavant, m'avait accordé une première mission, et trouvai dans le directeur de nos Musées nationaux le confident le plus éclairé, le guide le plus sûr. Il aplanit ou fit résoudre les difficultés de tout ordre qui, bien des fois, mirent en péril notre projet et obtint enfin les firmans royaux, après en avoir négocié l'octroi pendant près d'une année. C'est à lui, c'est à son initiative hardie qu'est dû le départ de l'expédition. Je dois ajouter que M. de Ronchaud trouva dans M. Kaempfen, directeur des Beaux-Arts, converti dès le premier jour à notre cause, un appui aussi énergique qu'il a été constant. M. Charmes, directeur du Secrétariat, désireux d'associer d'une manière plus directe le Ministère de l'instruction publique à la mission du Louvre, vint de lui-même, avec une extrême obligeance, au devant des demandes que nous allions lui adresser. Enfin, M. le Ministre des Travaux publics, sur le rapport de M Gouzay, directeur du personnel, voulut bien m'autoriser à accepter la direction de la mission et à m'adjoindre un de mes jeunes camarades.

Je n'étonnerai personne en disant que le grand maître des études orientales fut un des promoteurs de l'œuvre : son nom est associé à toutes les tentatives faites pour élargir le cercle de nos connaissances; qu'il me soit permis cependant de remercier M. Renan de n'avoir jamais douté du succès des fouilles et d'avoir combattu mes propres hésitations quand je reculais épouvanté par la grandeur et la difficulté de l'entreprise.

La mission que je fus chargé de conduire à Suse se composait de Mme Dieulafoy, de M. Babin, ingénieur des ponts et chaussées, et de M. Houssay, ancien élève de l'école Normale supérieure, agrégé pour l'enseignement secondaire, docteur ès-sciences naturelles.

Elle partait de Paris le 17 décembre 1884, quittait Toulon quatre jours plus tard et débarquait à Awas, petit village situé sur le Karoun, le 15 février, après être restée près de deux mois sur mer. Le surlendemain 17, le matériel était chargé à dos de mulet et nous prenions à cheval la route conduisant à Suse pour arriver enfin au terme de notre voyage le dernier jour du mois de février.

Les caisses avaient beaucoup souffert. Le passage à gué de nombreuses rivières grossies par les pluies d'hiver leur avait été particulièrement défavorable. Nous ne valions guère mieux, mais nous avions la consolation de pouvoir nous réparer plus aisément que nos livres souillés de boue et que nos instruments de géodosie et d'astronomie rouillés au point de ne pouvoir être utilisés sans être renvoyés en France.

Avant d'atteindre Dizfoul j'avais rencontré le gouverneur de l'Arabistan, Mozaffer-el-Molk. Ce puissant personnage se rendait à Chouster à la tête d'une escorte de deux à trois mille hommes. Prévenu de l'arrivée de la mission par le prince Zélé sultan[1], il se mit à sa disposition avec une bonne grâce charmante et désigna pour nous protéger et nous escorter un haut fonctionnaire de son entourage, le mirza Abdul-Khahïm.

Je me préoccupai tout d'abord de trouver des ouvriers ; bien que le gouverneur eût donné l'ordre de me procurer des hommes,

1. Le prince Zélé sultan, fils aîné du chah, est gouverneur général du sud et du sud-ouest de la Perse. La Susiane se trouve au nombre des provinces soumises à son autorité.

une semaine se passa, aucun travailleur ne vint s'enrôler. Mon impatience était d'autant plus vive que le soleil, déjà très chaud, faisait prévoir que la campagne serait de courte durée. Plaintes au mirza, lettres au sous-gouverneur restèrent sans résultats: on m'expédia trois soldats et un enfant. Les chefs arabes furent pressentis à leur tour, mais refusèrent nettement leur appui; les nomades, très occupés à se faire la guerre ou à dévaliser les voyageurs assez imprudents pour se hasarder dans la plaine sans une escorte suffisante, n'avaient rien à gagner à venir échanger contre une pelle leurs fusils ou leurs lances.

Je finis pourtant par traiter du louage de quarante terrassiers avec un maître maçon. Mozaffer-el-Molk avait fixé à vingt pouls (1/2 kran[1]) le salaire quotidien des ouvriers; mon entrepreneur n'entendait pas recevoir moins de 1 kran par journée d'ouvrier et réclamait en outre une prime de 4 pouls par jour et par homme. De guerre lasse j'accordai un salaire de 30 pouls, une prime de 2 pouls et fis enfin attaquer une première tranchée. Le surlendemain de ce jour on me remettait la lettre ci-jointe, rédigée en français par les soins du médecin persan du gouverneur.

« Monsieur,

« Les Musulmans sont ignorants, incivilisés et hors de règles; ils sont enfin une pierre d'achoppement pour l'avancement de vos travaux. En mon absence, il vous est très difficile, je crois, de diriger votre mission. Le tumulte des passions de la religion islamique causera peut-être un grand danger qu'il me sera impossible de comprimer.

« Il est bon de déposer à Dizfoul vos effets chez Mirza Abdul-Khahîm, et de venir rester à Chouster auprès de moi.

« Après mon retour à Dizfoul, vous vous occuperez à vos affaires avec l'escorte. la force et le conseil du gouvernement.

« Tout à vous,

« *Signé* MOZAFFER-EL-MOLK[2]. »

1. La monnaie du pays est le *kran*, qui vaut en ce moment 0 fr. 80. Le kran se subdivise lui-même en 20 chais ou en 40 pouls. Cette dernière monnaie est avec le kran la plus usitée.

2. L'original de la lettre a été déposé, sous le n° 1, dans le dossier des pièces à l'appui de mon rapport.

La mission de 1851, dirigée par le général Willams et plus tard par sir Loftus, avait déjà trouvé dans les membres du clergé de Dizfoul des ennemis résolus; des troubles avaient éclaté, un domestique avait été tué et, n'eût été leur escorte et leur qualité, les chefs de l'expédition anglaise eussent peut-être éprouvé des difficultés plus graves encore. Je savais de source certaine que les prêtres n'avaient pas désarmé. Après avoir poussé le roi à refuser les firmans, ils voulaient en obtenir le retrait. Il était en outre incontestable que les succès croissants du Mahdi ou plutôt l'insuccès des troupes franques enhardissaient les cœurs les plus timides. Le danger était donc imminent et la situation des plus délicates. Si je persistais à travailler malgré les avis si formels du gouverneur, je perdais le bénéfice de la protection officielle, j'exposais tous les membres de la mission à un danger sérieux et, en cas de malheur, j'assumais sur moi une grave responsabilité. D'un autre côté je ne me faisais aucune illusion : abandonner Suse même momentanément équivalait à une retraite définitive. *Paçfarda* (après-demain) est en Perse un terme bien éloigné, quelques jours équivalent à un siècle. Au cas même où je me serais trompé et où notre absence de Suse eût été de courte durée, il eût fallu, à mon retour et alors que je ne pourrais donner aucune excuse plausible de ma retraite, recommencer la chasse aux ouvriers pour être contraint de les congédier aux grandes chaleurs, c'est-à-dire peu de jours après les avoir engagés. En appeler à Téhéran, écrire en France étaient également impossibles; quelque rapidité qu'eût mise un courrier pour porter une dépêche au bureau télégraphique le moins éloigné, je ne pouvais espérer une réponse avant un mois. D'ailleurs les ordres, s'ils eussent été favorables, eussent été tels que les donnait le gouverneur. De toute manière c'était renoncer aux bénéfices d'un firman laborieusement obtenu, d'un long et pénible voyage et se condamner à rentrer en France les mains vides après avoir dépensé en pure perte des sommes considérables. La situation était tendue.

Avant de prendre un parti définitif, je me résolus à attendre une manifestation directe ou une mise en demeure des habitants de Dizfoul et à ne pas abandonner le tumulus sans avoir épuisé tous

les moyens d'intimidation dont peut disposer un Européen. Si, contrairement à mes prévisions, nous étions attaqués à l'improviste, nous abandonnerions nos bagages, et grâce à la supériorité de nos armes, atteindrions peut-être sans dommages la frontière turque, distante de soixante-dix kilomètres environ. J'appelai les membres de la mission et, après leur avoir fait part du message et de mes projets, répondis au gouverneur :

« Excellence,

« Je vous remercie infiniment de la communication que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Malgré tout le plaisir que j'éprouverais à passer quelque temps auprès de vous, il m'est impossible en ce moment de lever mes tentes. Mon départ ressemblerait à une désertion.

« Je vous l'ai déjà promis, aucun membre de la mission française ne s'approchera du tombeau de Daniel. Mais, si je tiens mes engagements, je compte sur vous pour protéger et faire respecter les envoyés d'un gouvernement ami de la Perse. Écrivez dans ce sens au Mouchteïd, et ce chef religieux profitera certainement de l'occasion qui lui est offerte d'être agréable à Sa Majesté Impériale.

« Veuillez, etc., etc. »

En même temps que je notifiais à Mozaffer-el-Molk mes intentions de ne pas abandonner la Susiane, j'appelais l'entrepreneur et, afin de couper court à tous les soupçons qu'avait fait naître l'arrivée d'un courrier du gouverneur, je lui ordonnai de doubler le nombre des travailleurs et je traçai sans délai de nouvelles tranchées.

Les ouvriers ne se firent point attendre; derrière eux arrivèrent en foule turbans bleus et blancs des seyeds et des mollahs; mais à part les injures courantes dont tout bon musulman se fait un devoir d'accabler un Franc quand il ne croit pas en être compris, nous ne fûmes pas autrement inquiétés. Nos ennemis se vengèrent de leur terreur et de leur pusillanimité en cassant, par une nuit d'orage, des taureaux achéménides découverts depuis peu de jours.

J'étais à peine remis de cette première alerte que les ouvriers m'envoyèrent des délégués. Le mirza Abdul-Khahïm, paraît-il,

se faisait faire par chacun d'eux une rente journalière de 4 pouls; dans le cas où ils ne toucheraient pas l'intégralité de leur salaire ils me menaçaient de quitter en masse le chantier. Le mirza fut appelé à la barre; à l'entendre le fils de son père avait été indignement calomnié; il rendit néanmoins les 4 pouls et dès ce jour me déclara la guerre. Ses manœuvres ont presque toujours avorté, mais ont été pour moi une source d'ennuis perpétuels; grèves, coalitions, irruptions dans les chantiers des pèlerins qui viennent en foule au tombeau de Daniel dès la fin de mars, tentatives de révolte se succédaient sans relâche. Par une rencontre malheureuse, les pluies qui cessent dans le sud de la Perse dès la fin de février, se sont prolongées cette année tout le mois d'avril et sont tombées avec une telle violence que les mauvaises maisons en terre de Chouster et de Dizfoul ont été renversées, et que vingt mètres environ du mur d'enceinte du tombeau de Daniel ont été détruits; quant aux récoltes, elles étaient au contraire pleines de promesses. En vérité, nous étions seuls à souffrir de ces orages : tandis qu'enfermés dans des tentes toujours mouillées et plantées sur un sol boueux nous passions sans transition d'une température sénégalienne à un froid souvent très vif, les pluies interrompaient les travaux et comblaient des tranchées ouvertes à grands frais.

Les éclairs et le tonnerre furent néanmoins exploités contre la mission. Deux écoles se formèrent : d'après les uns, j'avais fait venir la pluie de France afin de jouer aux musulmans un tour de ma façon et de nettoyer les parements des murs de terre mis à découvert; d'après les autres, éclairs et tonnerre étaient un témoignage indéniable de la colère qu'occasionnait à Daniel le voisinage d'impurs chrétiens; d'après tous, la pluie et les orages étaient le présage des malheurs qui allaient s'abattre sur l'Arabistan si j'emportais les talismans exhumés d'un *tell* appartenant de plein droit au prophète.

Par surcroît de malechance, le sol des palais susiens avait été transformé, dès l'époque des Parthes, en un immense cimetière, et nous ne pouvions donner un coup de pioche sans amener des charretées d'ossements et d'urnes funéraires. Je fis tout d'abord

passer ceux-là pour des os de chiens, de mouton ou de cheval, et rapidement enfouir celles-ci; mais les uns et les autres se multiplièrent à tel point que tous les pèlerins purent ramasser des crânes, des fémurs ou des tibias. Le cas devenait grave, la loi musulmane défend de toucher aux sépultures et notre firman était formel à ce sujet. Je prouvai sans peine à quelques mollahs qu'il n'était pas question de musulmans enterrés selon les rites religieux, mais d'idolâtres, fils de chiens, enfouis sous toutes les keblats et dans des pots bitumés. Les gros bonnets comprirent, mais jouèrent néanmoins l'indignation la plus vive et la communiquèrent à la foule. Une sorte de concile se réunit à Dizfoul et adressa à Mozaffer-el-Molk une supplique dont je détache une partie.

« Pétition du clergé de l'Arabistan à son Excellence Mozaffer-el-Molk, gouverneur du Loûristan, de l'Arabistan, etc., etc.

« Nous vous exposons :

« Il est certain que les croyances de chaque royaume et de chaque contrée sont différentes, mais dans la Susiane, nous savons tous depuis longtemps que la cause de la cherté des vivres à Dizfoul, des pluies torrentielles, des éclairs et du tonnerre du ciel, des nuages aux noires couleurs qui s'amoncellent tous les soirs à l'horizon doivent être attribués à l'arrivée des ingénieurs français installés auprès du tombeau de Daniel. Leurs excellences fouillent les tombeaux de gens qui depuis des milliers d'années reposaient sous la terre, et qui de leur vivant furent de fervents disciples de leur religion ; ils extraient des profondeurs du sol les talismans que nos prophètes y avaient autrefois enterrés pour la sauvegarde de la Susiane. Que de maladies vont désoler notre pays ! Il est, en effet, prouvé que toutes les fois que des Francs ont mis les pieds en Susiane, des signes précurseurs de la colère céleste nous ont été envoyés et ont précédé l'apparition des plus terribles fléaux.

« Que Dieu protège notre cité et éloigne les auteurs de tous nos maux[1]. »

1. Une copie conforme du texte original est déposée sous le n° 2 dans le dossier des pièces annexes. J'ai fait la traduction de la pétition sur la lettre

Le gouverneur, en priant le mirza Abdul-Khahïm de me communiquer ce document, me faisait demander de nouveau et avec la plus vive instance d'abandonner les chantiers : la lettre ne m'était pas directement adressée, je ne jugeai pas à propos d'y répondre. Je négligeai également de donner une leçon d'astronomie et de mécanique à des religieux qui vinrent au lendemain d'une éclipse de lune me faire un grief d'avoir terni l'éclat de leur astre favori, et de creuser des tunnels afin d'enlever par ces conduits souterrains le corps du prophète, long, paraît-il, de quarante mètres et large de dix. Je redoublai néanmoins de sévérité; sur mes ordres les soldats éloignèrent d'autour des tentes et puis des chantiers les deux ou trois cents pèlerins qui les assaillaient tous les jours.

L'été est arrivé ; avec l'été les orges ont mûri, la moisson allait nous enlever tous les ouvriers que j'eusse d'ailleurs été forcé de renvoyer tant la chaleur était suffocante. Il fallait de toute nécessité clore la première campagne; mais avant de prendre cette mesure et afin de bien indiquer que j'agissais de mon plein gré, j'ai appelé tous les ouvriers, leur ai annoncé ma résolution et leur ai offert avant leur départ un immense banquet[1]. Il convient d'ajouter que si le sentiment des akhontes et de tout le bas clergé est franchement hostile à la mission, elle a fini par conquérir l'estime, sinon l'amitié du cheikh Taër, chef religieux de l'Arabistan.

Cheikh Taër confesse aujourd'hui que nos travaux ne sont pas dirigés contre le prophète Daniel et que les ossements déterrés appartiennent à des gens morts bien avant la venue de Mahomet, à des adorateurs du feu indignes de toute protection officielle. Il nous a même autorisés, faveur insigne, à faire bâtir une maison sur le tumulus de Suse afin d'abriter, pendant l'hiver prochain M. Babin et M. Houssay et de les mettre hors d'atteinte des obsessions des pieux musulmans. En réponse à ces bons

originale, et j'ai collationné moi-même, aidé de Mirza Abdul Khaïm, le texte persan remis au ministère.

1. Trois moutons à 6 krans pièce, 20 kilogr. de riz à 10 pouls le kilogr., eau du Chaour à discrétion, soit en totalité 23 krans ou 18 fr. 40.

procédés, j'ai annoncé au cheikh qu'au départ de la mission le Gouvernement français ferait don de la maison bâtie sur le tumulus aux vakfs de Daniel. A la suite de ces franches explications j'ai quitté la Susiane en toute tranquillité d'esprit : l'avenir de la mission me paraît assuré, et de fait cinquante-six caisses remplies des *talismans de Daniel* ont été enlevées sans protestation ; si quelques difficultés s'élèvent encore, Cheikh Taër, je l'espère, saura les apaiser. Son intérêt répond aujourd'hui de sa bonne foi.

J'aurais désiré terminer à Suse l'histoire de nos infortunes. Après un voyage de huit jours dans un désert privé d'eau potable, nous atteignîmes les rives de l'un de ces *hors* ou marais fangeux engendrés par les crues hivernales du Tigre et l'incurie de l'administration ottomane, et, troquant nos mulets contre des barques d'osier recouvertes de bitume, nous nous enfonçâmes dans une forêt de joncs et de roseaux. Les canots voguèrent pendant trente-six heures sur les eaux pestilentielles du hor et abordèrent enfin à Amarah, petite ville bâtie au bord du Tigre, visitée chaque semaine par un bateau à vapeur. Les douaniers de la Sublime Porte nous recueillirent ; à notre mine piteuse et à notre air défait, ils jugèrent avec un coup d'œil qui ne leur fait guère honneur que des voyageurs fatigués sacrifieraient volontiers quelques livres turques au désir de rentrer dans leur patrie et mirent notre fièvre en coupe réglée. Sans même défaire nos caisses, ils en estimèrent la valeur à 100,000 francs et réclamèrent, avant de les rendre, 1,000 francs de droit de transit, 5,000 francs de cautionnement, plus un bagtchich proportionnel à la folie de leurs demandes. C'était du pur chantage.

Le consul de Bagdad se plaignit au valy Takied-din Pacha, l'instigateur des massacres d'Alep. Ce personnage surenchérit sur les prétentions de ses inférieurs. Il laissa entendre que nos antiquités pourraient bien avoir été trouvées sur le territoire ottoman, et que, dans ce cas, elles devaient faire retour au musée de Constantinople. En toute hypothèse le gouverneur ordonna de transporter les caisses à Bagdad afin de les soumettre à l'examen du *Conseil de l'Instruction publique*. A dater de ce moment

je fus gardé à vue, tandis que des chaloupes à vapeur croisaient dans le fleuve avec ordre de couler les chalands si je tentais d'enlever pendant la nuit mes précieux colis.

Telles sont les populations au milieu desquelles j'ai dû me mouvoir. Le sol du tumulus valait heureusement mieux que les habitants de la Susiane et de la Mésopotamie.

La ville de Suse était coupée par un large fleuve désigné aujourd'hui sous le nom d'Ab Kharkha. Sur la rive droite se trouvaient les quartiers les plus populeux de la cité; sur la rive gauche, des temples ou tout au moins un *ziggourat*, la ville royale et enfin la citadelle et les constructions du palais dont les ruines, immense montagne de terre, émergent des tells voisins comme une île escarpée des flots de la mer; le long des berges de la Kharkha poussent quelques arbres, derniers rejetons des bois sacrés, violés par les généraux d'Assourbanipal.

L'étendue et le nombre des tumulus étaient si considérables que j'abandonnai sans hésitation tous les tells secondaires et me décidai à porter mes premiers efforts sur les ruines du palais et de la citadelle.

Dès les premiers jours de la campagne, je relevai d'une manière sommaire, aidé de M. l'ingénieur Babin, les principaux reliefs du terrain (Pl. XIX), et parcourus les nombreuses crevasses ouvertes par les pluies sur les flancs du tumulus. Ces études préliminaires me convainquirent que les monuments susiens se composaient autrefois de trois groupes distincts couvrant ensemble un losange régulier d'une superficie d'environ 100 hectares.

Au sud-ouest se dressait la citadelle; la crête des éboulis atteint encore 36 mètres au-dessus du sol de la vallée.

Au nord-ouest la plate-forme couronnée par le palais d'Artaxerxès.

Et enfin, à l'est, une plate-forme large de 800 mètres et longue de 1200. C'est en ce point qu'étaient construits les palais des rois de Suse. Au-devant de la façade ouest de cette dernière plate-forme se greffe un remblai perpendiculaire à la direction générale du tumulus élamite, probablement une rampe d'accès.

Les seules traces d'édifices que j'ai découvertes dans les crevasses étaient des pans de murs construits en briques crues d'énormes dimensions. Ces premières données rapprochées de ce fait que le général Williams et sir Loftus n'avaient trouvé aucune sorte de mur dans les tranchées ouvertes sous leur direction me confirmèrent dans l'idée que les monuments de Suse étaient en majeure partie construits en briques séchées au soleil, et me firent pressentir immédiatement combien il serait difficile d'exécuter des fouilles dans de semblables conditions.

Je cherchai donc tout d'abord à m'assurer s'il n'y avait pas de relation entre les reliefs actuels du sol et le plan des constructions enfouies.

A cet effet je traçai dans le tumulus achéménide (Pl. XIX) une tranchée C biaise sur la façade du palais et sur une ligne de crête parallèle à cette dernière et placée assez exactement dans la situation du portique construit à Persépolis au-devant de l'*apadâna*[1] de Xerxès.

Puis, comme j'étais convaincu, contrairement à l'opinion de sir Loftus, que l'entrée du palais était orientée au sud, on exécuta dans l'axe de l'édifice une excavation B destinée à mettre au jour, au cas où il existerait, l'escalier du palais ou tout au moins le sol de la cour. En même temps on terminait en A les tranchées commencées par sir Loftus entre les colonnes de l'*apadâna*.

Dès que le nombre des ouvriers s'accrut j'ouvris en *a*, sur le tumulus élamite, une tranchée en double baïonnette. Elle commençait à l'extrémité de la rampe d'accès, pénétrait dans le tumulus et prenait en plein travers une excavation de forme régulière qui devait correspondre à une cour; deux excavations *b* et *c* attaquaient le tumulus, celle-là par l'angle extrême de la rampe, celle-ci paraissait devoir pénétrer de la cour dans la partie plane du tumulus.

1. Ce nom, que l'on retrouve aussi dans la Bible, a été lu sur les inscriptions d'Artaxerxès Mnémon gravées à la base des colonnes du palais susien. Il s'appliquait chez les Perses achéménides aux grands édifices composés d'une salle unique servant de salle du trône. Au nombre des palais persépolitains se trouvent deux *apadânas*.

A la citadelle, j'avais également remarqué que le chemin, après avoir passé entre deux ouvrages avancés, devait entrer dans une cour dont on reconnaissait aisément la position. Je pris également en biais le chemin d'accès par la tranchée α et la cour par la tranchée β.

Pendant douze jours les fouilles furent infructueuses. Les tranchées A firent seules exception à une règle bien décourageante.

Je trouvai successivement presque tous les fragments d'un chapiteau bicéphale de dimensions colossales provenant du palais d'Artaxerxès. Ces morceaux furent d'abord extraits; mais, comme des dévots musulmans venus en pèlerinage au tombeau de Daniel profitaient de la nuit pour briser les sculptures, je fis interrompre ce travail. On le reprendra à l'automne, les fragments numérotés seront mis en caisse sans délai et dirigés vers Paris où on les remontera sans peine.

Le Louvre possédera alors un chapiteau achéménide fort complet et dont certaines parties paraissent avoir été taillées d'hier. Je considère ces taureaux comme des morceaux de sculpture ornementale exceptionnellement beaux. Ils sont d'autant plus précieux qu'aucun musée d'Europe ne peut montrer un échantillon convenable de l'art persépolitain.

Le 18 mars nous découvrions dans la tranchée *a* un premier parement de mur de terre crue; malgré une serveillance active, nos ouvriers arabes, à moitié sauvages et fort inintelligents, avaient attaqué l'angle d'une tour. Le 28 mars quatre nouveaux parements étaient mis à nu. Tous les murs étaient parallèles ou perpendiculaires entre eux. Dès lors je commençai une véritable lutte avec des maçonneries qui se dérobaient d'autant mieux qu'elles étaient en partie éboulées, fort dégradées, criblées de tombes prises dans leur épaisseur et de puits postérieurs à leur comblement.

C'est à M. l'ingénieur Babin qu'est incombée en partie la tâche si laborieuse de diriger les recherches et de remettre sur la piste les ouvriers égarés. Beaucoup de difficultés ont été levées et il m'a été facile de reconnaître dans ces murs, tous exécutés en briques crues, des ouvrages faisant partie de la fortification

compliquée qui protégeait la rampe d'accès conduisant à la plate-forme des palais élamites. Traverses, défilement, chicanes de tout genre sont employés avec autant de science que par les plus habiles ingénieurs du moyen âge.

Le déblaiement total de cet ouvrage défensif sera long, d'autant que le carellement des courtines est à six mètres au-dessous du niveau du terrain superficiel et que le sol ancien se rencontrera sans doute à cinq ou six mètres en contrebas du dallage des courtines, mais je ferai néanmoins continuer les fouilles, car elles nous apprendront comment les anciens Élamites entendaient la défense des places fortes.

Les tranchées ouvertes autour de la cour en *c* et *d* donnaient un ensemble de murs sensiblement parallèle aux murs de la fortification. En prolongeant sur le terrain les alignements déjà découverts je remarquai non sans surprise que les reliefs si diffus du sol se groupaient suivant des lignes régulières, et que dans le prolongement de la rampe d'accès se dessinait une sorte de tranchée aboutissant à une des plus profondes crevasses des parements du tumulus. Le temps m'a manqué cette année pour suivre cette piste ; néanmoins je crois pouvoir annoncer dès aujourd'hui que le tumulus élamite était coupé en deux parties entourées chacune d'une enceinte particulière, et commandées par la même porte fortifiée.

Le palais, doit, à mon avis, correspondre à l'enceinte sud-est et se trouver entre la fortification et la cour dont l'emplacement est devenu très apparent depuis que j'ai découvert l'orientation générale des constructions.

J'ai déjà essayé de pénétrer dans la cour du palais en prolongeant la tranchée *f* le long d'un mur de terre. Dès la reprise des travaux, c'est en ce point *f* (Pl. XIX) que se porteront en partie nos efforts.

Les fouilles ont donné un grand nombre d'objets en ivoire, en bronze, en albâtre ou en terre. Ces ustensiles, pour la plupart fort brisés, sont néanmoins intéressants. Je dois également classer au nombre des objets trouvés, bien que j'aie été forcé de les acquérir des tiers auxquels les ouvriers les avaient confiés, quatre-vingt-

huit cachets élamites en pierre dure. La plus belle de ces intailles est un sceau de forme conique en opale gris de lin. Il est d'une rare beauté et a été gravé pour un roi Achéménide, Xerxès ou Artaxerxès I sans doute. Je crois être en mesure de le montrer. Le médaillon du roi, surmonté du grand dieu Aouramazda, est placé entre deux sphinx coiffés de la couronne blanche de la Haute Égypte.

EMPREINTE DU SCEAU ROYAL ACHÉMÉNIDE

Pendant que ces travaux s'exécutaient au tumulus élamite, les ouvriers étaient arrivés au fond de la tranchée B. Il n'existait pas d'escalier en avant de l'*apaddna*; le sol de la cour était à peine à quinze centimètres au dessous du dallage du palais. La tranchée C se terminait également; sur les deux tiers de la longueur, on avait atteint le carellement de la cour; un tiers de l'excavation restait à terminer. Les ouvriers, dans ce dernier tiers, avaient une peine extrême à creuser une terre dure comme du roc. Je m'efforçais en vain de découvrir les traces d'un mur,

aucun joint, aucune brique ne se dessinait sur les parois de la tranchée.

Enfin, au moment où tout espoir me semblait perdu, je fus averti que l'on venait de porter aux tentes deux corbeilles de briques émaillées. Le mot brique est inexact, il ne s'agissait pas de matériaux de terre cuite, mais de parallélipipèdes faits en béton aggloméré. Je me transportai sur le lieu de la découverte et, aidé de Mme Dieulafoy qui avait la surveillance de ce chantier, je fis nettoyer le fond de la fouille sur une superficie de deux mètres carrés. On mit à nu un mélange informe de briques ordinaires de toutes dimensions, de matériaux émaillés, de terre et de mortier. Le carellement, brisé et défoncé, montrait suffisamment par son état de ruine que le revêtement était tombé d'une grande hauteur et avait été recouvert des briques crues formant le corps du mur. Ainsi s'expliquait la couche de terre dure qu'il avait fallu traverser avant d'arriver jusqu'aux faïences. L'ordre et la méthode avec lesquels ces travaux de déblaiement furent conduits par Mme Dieulafoy me permirent, malgré la confusion des matériaux, de distinguer les assises et le sens de l'éboulis. Dès lors une tranchée nouvelle fut ouverte dans le prolongement des lits de briques qui se trouvaient être parallèles à la direction de la façade du palais. Cette excavation permit de mettre au jour l'éboulis, d'abord sur une longueur de neuf puis de trente-six mètres ; il ne paraissait pas se prolonger au delà de la partie découverte. Tous les matériaux, faits de béton émaillé, avaient $0^m,362$ de longueur, $0^m,181$ de hauteur et $0^m,242$ d'épaisseur. Les joints de chaque assise coupaient en deux parties égales les matériaux immédiatement inférieurs et supérieurs. En m'aidant de cette remarque, de la position des angles, des lits et des joints, des observations et des croquis faits sur place avant l'enlèvement des matériaux quand cela était possible, et de la connaissance assez exacte que je possède de la sculpture et de la décoration achéménide, je plaçai sur un craticulage fait aux dimensions des briques tous les fragments qui m'étaient apportés et je reconstituai ainsi avec quelque peine, mais d'une manière très sûre, la plus grande partie d'un superbe lion en bas-relief haut de $1^m,75$,

long de 3^{m},50 et les deux frises fleuronnées entre lesquelles l'animal était compris (Pl. XX). Quelques fragments d'un deuxième et d'un troisième lion prouvent que la bête n'était pas isolée ; en fait elle tenait la tête d'une procession composée de neuf fauves et faisait partie de la décoration extérieure du portique.

Le bleu turquoise domine dans cette décoration. Il couvre près des soixante-quinze centièmes de la surface, le blanc occupe vingt centièmes et le jaune et le vert cinq centièmes à peine. Les faïenciers persans, on le voit, sont restés fidèles aux traditions de leurs aïeux.

Une dernière surprise nous était réservée : Mme Dieulafoy enlevait les dernières briques de l'éboulis, quand elle aperçut au-dessous des matériaux de la frise inférieure des faïences portant des caractères cunéiformes ; elles faisaient partie d'une longue inscription perse placée sous les trois premiers lions. Quarante-six briques étaient occupées par le texte ; l'équivalent de sept briques à peine est conservé. En appliquant au classement de ces matériaux un procédé analogue à celui qui m'avait permis de reconstituer le lion, je suis parvenu à retrouver la position des principaux fragments de l'épigraphe.

Elle commence par le mot : . . . . . *Il a dit,* le nom du roi manque, puis viennent *roi grand, roi des rois, roi.....* ; on lit un peu plus loin : . . . . . *de Darius roi grand,* enfin *de Vistaspe.*

Au-dessus de la frise supérieure existaient encore deux crénaux émaillés sur cinq faces ; on avait atteint la crête supérieure du mur. Le fait d'abord relevé, c'est-à-dire l'écrasement profond du plancher que j'expliquais par la chute d'un corps tombé de très haut, concordait avec cette dernière découverte.

Les parties non émaillées du parement étaient composées de moellons en pierre artificielle, les uns blancs, les autres rose-gris : cette dernière teinte obtenue par l'adjonction de poussière de brique au mortier de chaux. Les constructeurs composaient à l'aide de ces matériaux une sorte de mosaïque analogue à celle qui tapisse la façade du palais Ducal de Venise et de tous les édifices persans antérieurs au XIIe siècle.

J'ai extrait des mêmes murs, mais employées comme rem-

plissage, des briques de terre émaillées et des briques sans émail portant en fort relief des fragments d'animaux. Ces deux catégories de matériaux, de très belle qualité, provenaient, comme le montrait leur position, d'édifices plus anciens. Les premiers reproduisaient exactement, y compris le lion, le décor de la frise en béton; un certain nombre d'entre eux portaient même des fragments d'inscriptions cunéiformes perses tracées avec une rare élégance.

Le monument dont je découvrais les ruines aurait donc été construit pour remplacer un édifice achéménide plus ancien bâti entièrement en briques de terre émaillée. La construction par Artaxerxès Mnémon d'un palais incendié sous l'un de ses prédécesseur avait déjà été annoncée par M. Oppert. J'attribuerai en conséquence les bétons exhumés à l'époque d'Artaxercès II, et les briques à un monument remontant au règne de Darius. La découverte d'un fragment de petite colonne dans les environs immédiats de l'éboulis, colonne où j'ai lu la formule usuelle, *moi Darius roi*... vient à l'appui de cette hypothèse.

Étant donné que l'édifice de Suse est une copie à peu près exacte de l'*apadâna* de Xerxès à Persépolis, que les matériaux émaillés occupent la place de l'une des ailes du portique *Viçadayu*, que les successeurs de Darius se sont montrés en tous lieux ses serviles imitateurs, on est en droit de supposer que les matériaux émaillés découverts à Suse étaient plaqués au devant d'un portique ou d'un pylône en tout semblable au portique *Viçadayu* construit par Xerxès à Persépolis.

En parlant de ce dernier édifice et de la restitution des palais persépolitains j'avais annoncé (*L'art antique de la Perse*, IIIe partie), en me basant sur des remarques personnelles et contrairement, je crois, à l'opinion reçue jusqu'à ce jour, que les palais achéménides, sauf les colonnes, les portes, les fenêtres et les escaliers étaient bâtis en briques; que ces briques, de deux tons, gris clair et gris rose, devaient servir à composer des mosaïques: j'avais ajouté que la haute corniche placée au-dessus des denticules de l'entablement devait être ornée de bas-reliefs en faïence bleue représentant des processions de taureaux et que dans la

composition des parements extérieurs des murs entrait un appoint de faïence également bleue. Je disais enfin que les parements extérieurs du portique *Viçadayu* étaient revêtus, quoique bâtis en énormes pierres de taille, d'un revêtement en brique. Je ne m'attendais pas à trouver à Suse une confirmation aussi exacte de la partie hypothétique de mon travail.

Il est désormais facile de reconstituer dans tous leurs détails les palais persépolitains. Les restitutions nouvelles ne différeront d'ailleurs de mes précédentes études que par l'extension donnée à la décoration en faïence. C'est un travail que je reprendrai dès que les fouilles seront terminées.

A Persépolis, tous les matériaux émaillés ont disparu; ils ont été enlevés en même temps que les briques des murs et une partie des colonnes. D'ailleurs, ils sont ici même fort rares, et si j'ai retrouvé ces lions c'est sans doute parce qu'ils avaient été recouverts en partie par le mur de terre au-devant duquel ils étaient appliqués et aussi peut-être parce que dans leur chute les pierres artificielles avaient été brisées et rendues impropres à tout usage.

Artaxerxès, en prince sage, avait économisé les matériaux neufs et fait entrer dans les murs de ses palais des briques provenant des édifices bâtis par ses prédécesseurs. Cette pratique paraît avoir été fort en usage à Suse. Depuis que j'ai fait cette remarque, Mme Dieulafoy a eu l'heureuse fortune, en faisant fouiller les abords du palais achéménide, de retrouver sur trois points différents des vestiges de fortifications en briques remontant à l'époque des premiers Sassanides, mais composées en partie de matériaux émaillés pris dans les ruines de constructions antérieures aux Achéménides. Ces dernières briques m'ont donné toute une série nouvelle d'ornements et de couleurs; quelques émaux jaune d'or et vert pâle sur fond noir sont tout à fait remarquables. Les motifs de décoration se rapprochent, bien plus encore que les fleurons ninivites et grecs, des ornements égyptiens ; certains d'entre eux ne sont pas des imitations, mais des copies exactes des fleurons peints dans les tombeaux des Ramsès, d'autres, au contraire, sont nouveaux. Je citerai notam-

ment un fragment de draperie : sur un fond blanc sont jetés en semis régulier des losanges noirs bordés de jaune. Au centre de chaque losange est peint un tumulus blanc portant trois tours, une jaune et deux blanches. Le dessin est arrêté par un trait jaune en relief. L'ornement reproduit de la manière la plus claire la forteresse de Suse, c'est ainsi au moins qu'elle a été représentée par les Assyriens sur le bas-relief se référant à la conquête de Suse par Assourbanipal.

Quand les grands seigneurs du moyen âge faisaient tisser ou broder leurs armes sur leurs vêtements, ils ne songeaient pas qu'ils avaient été devancés dans cette voie par les princes susiens. Leur ignorance était pardonnable ; jusqu'à ce jour il n'était venu à personne l'idée de faire remonter jusqu'aux ancêtres de Koudour-Nakhunta l'origine ou l'invention du blason.

Les briques émaillées maçonnées dans les murs sassanides proviennent en majeure partie des ruines de deux escaliers. Avec les matériaux que je possède je puis reconstituer de quatre à cinq mètres de la rampe et de la main courante de chacun d'eux. A en juger d'après ces échantillons, la décoration des panneaux devait être d'une beauté et d'une richesse merveilleuses (Pl. XXI).

J'arrive enfin à la découverte la plus intéressante de la campagne : en enlevant une tombe placée en travers d'un mur de brique crue faisant partie des fortifications de la porte élamite, les ouvriers mirent au jour une urne funéraire, et autour de l'urne une gaine en maçonnerie composée de briques émaillées. Elles provenaient d'un panneau où était représenté un personnage superbement vêtu d'une robe verte surchargée de broderies jaunes, bleues et blanches, d'une peau de tigre et porteur d'une canne ou d'une lance d'or. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le personnage, dont j'ai retrouvé le bas de la figure, la barbe, le cou et la main, est noir. La lèvre est mince, la barbe abondante, les broderies des vêtements, d'un caractère fort archaïque, semblent l'œuvre d'ouvriers babyloniens.

Le jour où le prince noir revoyait le soleil, les murs sassanides dont on continuait la démolition fournissaient des briques

émaillées également fort curieuses. Je citerai au nombre des motifs les plus remarquables :

Deux pieds chaussés d'or;

Une main fort bien dessinée ; le poignet est couvert de bracelets, les doigts serrent la haute canne qui devint sous les Achéménides l'emblème de la puissance souveraine ;

Un nouveau morceau de robe blasonnée aux armes de Suse, en partie cachée sous une peau de tigre ;

Enfin, une frise fleuronnée à fond brun.

Mains et pieds étaient noirs. Il était même visible que toute la décoration avait été préparée en vue de l'assortir avec le ton foncé de la figure.

Seuls les puissants personnages avaient le droit de porter de hautes cannes et des bracelets ; seul, le gouverneur d'une place de guerre pouvait en faire broder l'image sur sa tunique. Or, le propriétaire de la canne, le maître de la citadelle est noir : il y a donc les plus grandes probabilités pour que l'Élam ait été l'apanage d'une dynastie noire, et si l'on s'en réfère même aux caractères de la figure déjà trouvée, d'une dynastie éthiopienne. Serait-on en présence de l'un de ces Éthiopiens du Levant dont parle Homère? Les Nakhuntas étaient-ils les descendants d'une famille princière apparentée aux races noires qui régnèrent au sud de l'Égypte?

Ces hypothèses seraient séduisantes.

Je possède trois autres pieds et une troisième main ; ils appartiennent tous à des nègres. J'ai découvert cependant une main blanche, mais elle serait réclamée par une déesse que je n'en serais point surpris ; elle tient le fouet sacré, un des emblèmes d'Osiris.

Les renseignements ethnographiques donnés par les briques paraissent moins étranges quand on a vécu au milieu des populations de la Susiane. Il est hors de doute, par exemple, que les habitants de Chouster, de Dizfoul et des villages de la région présentent un grand nombre de caractères des races noires. Afin d'élucider cette question, j'ai prié M. Houssay de faire une étude comparée des indigènes de l'Élam et des contrées limitrophes et de rechercher si, dans la population actuelle de la province,

on ne trouverait pas une modification du type éthiopien due à un croisement persan ou arabe.

En dehors de toutes les considérations qui prouvent la haute antiquité des dernières briques découvertes, considérations que je développerai plus tard, il en est une qui me paraît décisive.

Toutes les briques émaillées étaient enduites de bitume sur toutes leurs faces. Avant d'avoir été employées avec du mortier dans des murs sassanides, elles étaient donc entrées une première fois comme matériaux de remplissage dans des constructions antiques maçonnées avec du bitume. Or, depuis les Achéménides on paraît avoir renoncé à Suse à ce ciment.

Le roi noir, les palmettes égyptiennes, la rampe d'escalier proviendraient donc de monuments détruits bien avant l'avènement des Achéménides, puisque antérieurement à cette epoque on les avait ramassés dans des ruines et on les avait fait entrer dans le corps de nouveaux édifices.

Une dernière remarque : j'ai déjà parlé du soin avec lequel le peintre assortissait ses fonds au teint de chaque personnage. On peut dire d'une manière générale que toute la décoration est répartie dans trois classes caractérisées par la couleur des fonds.

Fond bleu clair : dominante blanche, rehauts vert et jaune pâle.

Fond vert foncé : dominante jaune d'or, rehauts bleu et blanc.

Fond noir : dominante jaune d'or, rehauts vert pâle et blanc.

Il est regrettable qu'on n'ait pas trouvé au milieu des murs sassanides une inscription susienne émaillée. La seule qui ait été découverte provient du tumulus élamite. Je dois d'ailleurs faire une remarque à ce sujet. Les Susiens paraissent avoir peu écrit; le défaut de pierre, l'emploi constant de briques crues en sont-ils cause? Je ne sais; mais la pénurie d'inscriptions susiennes est caractéristique. Alors qu'à Babylone on retrouve en tous lieux des briques gravées, je n'en ai découvert que douze à Suse. Encore sont-elles en partie brisées. Quatre proviennent des murs arabes, huit de la forteresse. Sir Loftus en avait déjà extrait du même point. Ce sont également les fouilles de la forteresse qui ont fourni un fragment de stèle, bilingue sans doute, quelques morceaux de vase d'albâtre oriental sur lequel se trouvent des ca-

ractères cunéiformes, et un cylindre archaïque fort usé. Dans le tumulus élamite on a trouvé en fait d'inscriptions un morceau d'un très beau cylindre en terre de $0^m,06$ de diamètre, couvert de caractères cunéiformes très nets et très serrés, et trois morceaux de stèle de marbre noir.

En même temps que se poursuivait le cours des travaux, M. Babin levait un plan côté du tumulus, plan dont je porte une première feuille, tandis que M. Houssay continuait, tout en nous rendant les plus utiles services, ses études sur la flore et la faune de la région. Tous ces travaux seront terminés au printemps prochain, avant le retour en Europe des membres de la mission.

Il peut sembler intéressant de mettre le résumé des feuilles d'attachements et de comptabilité en regard des résultats obtenus pendant la première campagne.

Les chantiers ont été ouverts le 5 mars et fermés le 12 mai. En défalquant les jours de pluie on a travaillé cinquante-trois jours. Pendant cette période, le nombre moyen des ouvriers employés quotidiennement s'est élevé à 195. Ils ont remué en nombre rond 18,000 mètres cubes de terre.

Les dépenses de la première campagne, y compris le paiement des approvisionnements, des cadeaux, les frais de transport aller et retour des membres de la mission, le salaire des ouvriers utilisés aux fouilles et à la construction d'une maison, le port des cinquante-six caisses jusqu'à Bassorah, s'élèvent à ce jour à la somme de 22,237 francs; 18,963 francs restent donc encore disponibles sur le crédit de 41,200 francs qui m'a été ouvert.

DIEULAFOY.

Aden, le 15 juin 1885.

UNE SÉPULTURE DE FEMME

A L'ÉPOQUE GAULOISE

DANS LA MARNE

Vers la fin de l'année 1883, j'ai appris qu'un cultivateur de la Cheppe, canton de Suippes (Marne), avait découvert dans ses propriétés une tombe gauloise. Le mobilier funéraire en était abondant. Antérieurement, j'avais été informé que les produits de l'industrie gauloise provenant de cette région étaient souvent exportés et perdus pour la contrée et pour les études. Une partie est emportée à l'étranger; l'autre partie va le plus souvent s'ensevelir dans quelques collections d'amateur pour y dormir dans l'oubli. Je voulais éviter un pareil sort à la tombe qui m'avait été signalée.

Mes premières démarches furent donc inspirées par le désir de conserver une série intéressante pour la région. D'un autre côté, j'avais acquis la certitude que le cultivateur, homme intelligent et méthodique, avait procédé avec soin à la recherche des objets. Ma demande de renseignements n'eut pas tout le succès que j'attendais. Elle ne m'ôtait pas néanmoins tout espoir. Après six mois d'attente, de nouvelles démarches faites auprès de M. Champagne eurent un meilleur résultat. Les objets découverts me furent cédés. Je m'attachai alors à recueillir tous les renseignements utiles. J'étais, du reste, dans les conditions les plus avantageuses. Des remarques judicieuses avaient été faites et les situations soigneusement notées. La possession des objets et les renseignements que j'avais obtenus me prouvèrent que la tombe offrait de l'intérêt. Elle est effectivement assez riche pour donner l'idée d'une sépulture importante. Elle constitue un type digne d'attention révélant certaines particularités des mœurs gauloises dans la région.

Je puis garantir l'exactitude des renseignements qui m'ont été transmis par une voie sûre. Le caractère d'honorabilité de l'auteur de la découverte donne une incontestable valeur à sa parole. Tout m'autorise à prendre la responsabilité de mes indications. Il n'est, du reste, question que d'une seule tombe. La confusion n'était pas possible comme lorsqu'on opère dans un cimetière où les tombes sont nombreuses et souvent rapprochées.

La tombe se trouvait à l'extrémité d'une nécropole gauloise. Elle est creusée dans la craie et sise au lieu dit : *la Croix-Meunière*, territoire de Bussy-le-Château, dans la partie confinant avec le territoire de la Cheppe. La Croix-Meunière est située à 1,500 mètres du village de Bussy-le-Château, dans la direction du sud-ouest. La fosse mesure $1^m,05$ de largeur. Elle contenait, à la partie inférieure, une couche de terre noire de $0^m,60$ d'épaisseur. La partie supérieure affleurant le sol était remplie par la craie ordinaire du pays. Les ossements, qui n'ont point été conservés, s'étendaient sur toute l'excavation pratiquée pour la sépulture. Les os des bras touchaient aux parois latérales.

La liste des objets trouvés donne immédiatement une idée de la tombe :

1° Deux torques en bronze;
2° Deux bracelets en bronze;
3° Deux bracelets en verre;
4° Deux autres bracelets en bronze formés d'un fil contourné;
5° Deux bagues en bronze;
6° Deux fibules réunies par une chaîne en bronze;
7° Trois autres fibules en bronze;
8° Une agrafe de ceinture en bronze;
9° Un étui en bronze contenant une pointe de même métal;
10° Deux vases en terre;
11° Des fragments frustes de plusieurs autres vases.

La tombe qui contenait ces objets est indubitablement la sépulture d'une femme; la direction en était du couchant au levant La présence simultanée de deux torques appelle l'attention. L'un des torques en torsade était encore autour du cou. L'autre

plus simple reposait sur l'avant-bras où il était vraisemblablement tombé. L'affaissement des terres peut expliquer le déplacement. Serait-ce pour que tous les objets de parure appartenant à la personne fussent déposés avec elle, que le torques aurait été placé sur l'avant-bras? Ces deux colliers ont un grand diamètre, ils appartienneut à un type très connu dans la Marne. Il y aurait lieu de rechercher les motifs de ces deux types de torques si différents. Ces torques ont été portés fort longtemps. Il est facile d'y constater des marques qui indiquent un usage prolongé.

Cinq fibules en bronze ornaient la poitrine. La première se trouvait au bas du cou sur la partie supérieure du sternum.

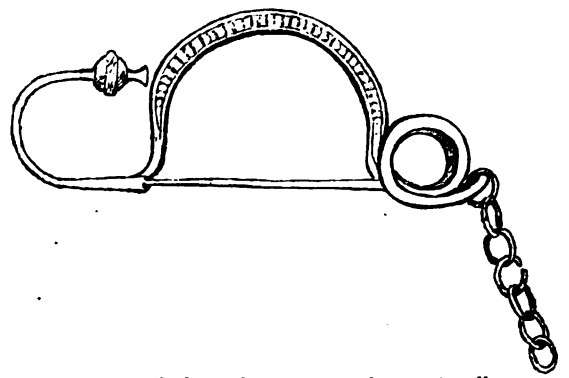

Fig. 1. Fibule en bronze, grandeur naturelle.

Deux fibules semblables reliées par une chaînette (fig. 1) reposaient l'une à la hauteur du sein droit, l'autre, à gauche, sur la même ligne et le même point parallèle. La chaîne intermédiaire, longue de $0^{m},30$, pendait sur la poitrine. Une autre fibule au-dessous de celle placée du côté droit, se rapprochait légèrement du sternum. Une autre, à gauche, occupait la situation opposée. Les fibules réunies par une chaîne sont connues dans les cimetières gaulois de la Champagne. Déjà il en a été signalé de semblables. L'arc de la fibule a été soigneusement orné. La terminaison, qui affecte la forme d'une capsule de pavot, a été décorée avec le même soin. Cette extrémité ornée, quoique recourbée vers l'arc, en est cependant isolée. Une telle disposition autorise

à regarder ces fibules comme plus anciennes que les fibules dont l'ornementation terminale fait corps avec l'arc. Cette remarque a été faite par quelques archéologues, et particulièrement par M. Montélius dont les travaux embrassent de nombreuses régions.

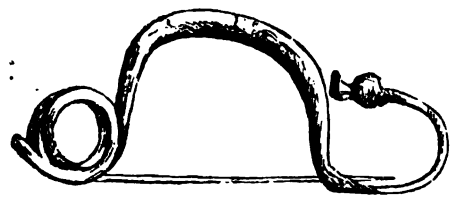

Fig. 2. Fibule en bronze, grandeur naturelle.

Deux autres fibules (fig. 2) appartenant au même type, méritent la même observation en ce qui concerne l'ornementation terminale qui affecte la même position, malgré une certaine variante dans le travail. Les ressorts ont peu de spirales et ne possèdent pas, pour cette raison, l'élasticité particulière à celles qui ont plusieurs enroulements. L'une d'elles n'a qu'un cercle d'un côté et deux seulement de l'autre. La solidité en doit être moins grande et le jeu d'une action plus difficile.

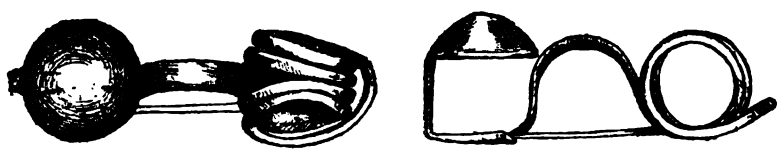

Fig. 3. Fibule en bronze, grandeur naturelle.

La cinquième fibule (fig. 3) qui était vraisemblablement au cou, offre un intérêt particulier. Elle sort par son caractère des types généralement connus. Elle apparaît sous une forme peu commune dans les cimetières champenois. L'arc est formé d'une étroite bande de bronze laminé. Dans les autres exemplaires l'arc est formé d'une tige ronde. Dans ce type, l'arc ne joue pas son rôle ordinaire. Il ne constitue pas la partie principale de la fibule. Le ressort et la partie terminale en forme de tête de clou

se développent à peu près sur la même ligne. La partie reproduisant la forme d'un clou à tapisser faite en bronze repoussé est ornée d'un dessin cruciforme.

Les bracelets étaient au nombre de six, trois à chaque bras. Quatre sont en bronze, deux en verre. L'un, en bronze massif arrondi, porte trois boules espacées à peu près symétriquement (fig. 4). La tige de bronze semble passer à travers, bien que le

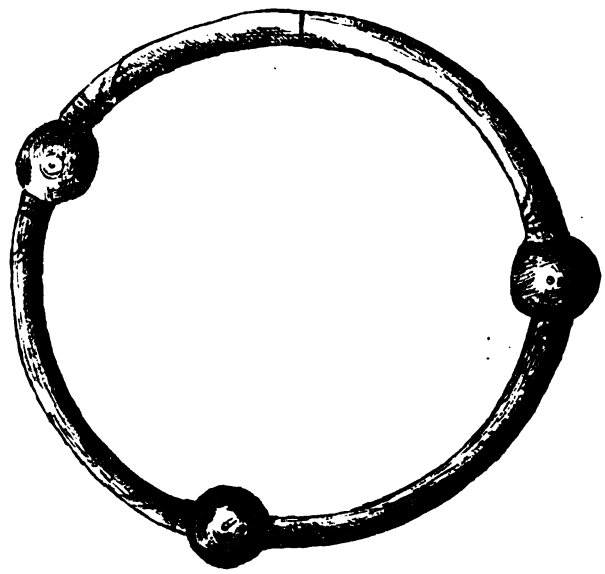

Fig. 4. Bracelet en bronze, grandeur naturelle.

tout ne fasse qu'un seul corps, car le bracelet a été coulé. Les trois parties sphériques faisant saillie de chaque côté étaient jadis ornées, mais l'usage, par un frottement réitéré, a effacé la plus grande partie de l'ornementation. Il est néanmoins encore possible de retrouver sur la partie extérieure un point entouré de deux cercles faits au burin. La fermeture est des plus simples, les deux extrémités se rapprochent exactement, les deux bouts étant très bien ajustés.

Le second bracelet, en bronze massif comme le premier, n'est pas cylindrique, il présente quatre facettes dont les angles bien

visibles sont cependant adoucis (fig. 5). L'ornementation générale, faite au burin, en est fine et formée de lignes décrivant des chevrons sur plusieurs points. Quelques parties de ce bracelet ont conservé, malgré le temps, leur couleur naturelle. Elles

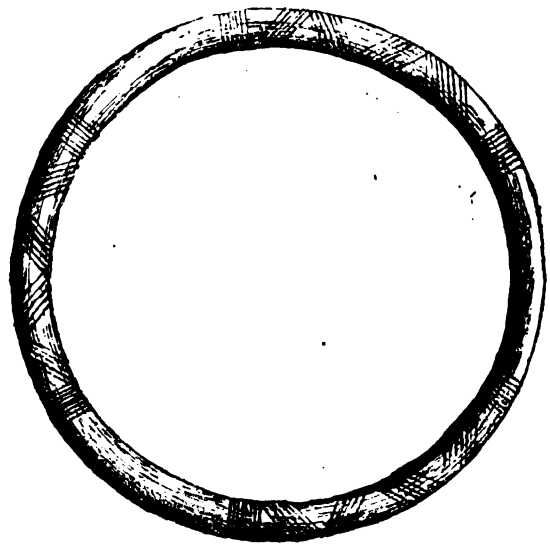

Fig. 5. Bracelet en bronze, grandeur naturelle.

affectent le ton de l'or. La fermeture s'opère par l'introduction d'une pointe mousse qui entre, avec frottement, dans une cavité ménagée dans l'extrémité opposée.

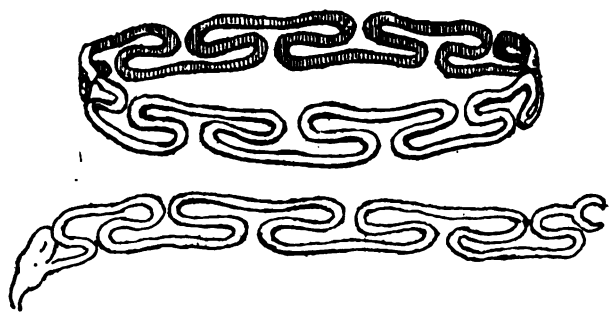

Fig. 6. Bracelet en laiton, grandeur naturelle.

Le troisième bracelet en fil de laiton (fig. 6) est contourné de

manière à former une ornementation déliée et gracieuse. Le motif paraît être une grecque simple, dont les angles sont légèrement arrondis.

Le quatrième bracelet, d'une très grande simplicité, se compose d'un fil de bronze replié en divers sens, formant une ornementation dépouvue d'art.

Ces deux derniers bracelets étaient susceptibles de remplir un rôle intermédiaire entre les bracelets en bronze massif et ceux en verre, de manière à éviter des chocs ou des contacts trop énergiques.

Deux bracelets en verre blanc complétaient la parure des bras. Celui qui est représenté dans les dessins annexés à ce mémoire

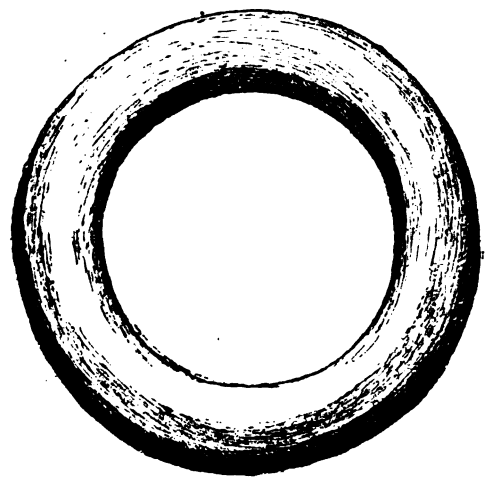

Fig. 7. Bracelet en verre, grandeur naturelle.

(fig. 7) est remarquablement petit. Ces objets en verre ne pouvant être regardés comme les produits certains d'une fabrication indigène, il ne serait pas hors de propos de rechercher si ces bracelets et les perles en verre polychrome n'ont pas la même provenance que les objets similaires trouvés dans l'île de Chypre. Ces ornements offrent, en effet, de grandes analogies. L'absence de vase en verre dans les tombes gauloises autorise à croire que

la fabrication du verre était inconnue dans le pays, au moins en ce qui concerne les pièces importantes.

La quantité de bracelets que nous avons eu à examiner oblige à en rechercher l'emploi. Les uns devaient orner le poignet et les autres la partie supérieure du bras. Les dimensions rendent cette supposition vraisemblable. Le contact d'un bracelet massif, pesant, en matière métallique comme nous l'avons précédemment insinué, ne semble pas constituer un assemblage suffisamment harmonisé avec des bracelets en verre.

Les deux bagues en bronze, simples anneaux, étaient l'une à la main droite et l'autre à la main gauche.

Pour compléter l'ensemble de la tombe qui nous occupe, nous indiquerons une agrafe de ceinture, en bronze, dont nous donnons le dessin. Cette pièce n'a, du reste, rien qui la distingue particulièrement.

Un objet en bronze (fig. 8), fusiforme, creux, contenant une pointe en bronze qui a dû être tronquée par l'oxydation, se trouvait dans la région de la poitrine, sur le sternum, au-dessous de la chaînette réunissant les deux fibules dont nous avons déjà parlé précédemment. Il y a lieu d'admettre que cet objet remplissait le rôle d'étui. « Cet objet, qui était suspendu, se rencontre rarement. » Telle est l'opinion des personnes initiées de la contrée où il a été exhumé. L'industrie gauloise y est cependant largement représentée. Les renseignements dont je me suis entouré m'ont appris qu'il était aussi peu connu dans d'autres centres gaulois. Je sais, en outre, de source sûre et éclairée, qu'un étui offrant une certaine analogie, contenant un instrument de chirurgie, a été signalé. Le dessin de l'objet dont nous parlons a été rapporté par M. Cournault dans sa Mission en Allemagne et déposé à la Bibliothèque Nationale.

Fig. 8.

Deux vases en terre cuite encore intacts étaient placés le long

du tibia, à droite. Deux autres vases brisés gisaient sous les pieds. D'autres fragments appartenant à plusieurs vases ont été négligés.

La tombe, examinée avec le plus grand soin, n'a pas donné d'autres objets. Tous les ossements étaient entiers ou à peu près et dans leur position normale au moment de l'ouverture de la fosse. Ils se sont désagrégés lorsqu'on a tenté de les enlever de leur situation.

L'ensemble de cette tombe nous a paru digne d'être reconstitué. Nous sommes, en effet, en présence d'un type de sépulture de femme propre à donner une idée de quelques coutumes gauloises. L'occasion ne devait pas être négligée, car l'isolement de la sépulture la préservait de toute erreur. A un autre point de vue, elle était si parfaitement intacte, qu'il était important d'en noter tous les détails.

Baron J. de Baye,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

UN CAMÉE DU MUSÉE DE FLORENCE

PAR M. JOACHIM MENANT

On peut voir au Musée de Berlin *un moulage en pâte de verre* (Glaspaste) de couleur noire, pris sur un camée représentant une figure de guerrier imberbe, tournée à gauche, portant un casque ; tout autour, une inscription en caractères cunéiformes.

Un dessin de ce monument fut présenté par M. le Professeur Rœdiger, dans une réunion générale du Congrès des Orientalistes allemands à Meissen, le 30 septembre 1863. M. J. Oppert, qui assistait à la séance, donna immédiatement la traduction de l'inscription qui est ainsi conçue :

« A Marduk son seigneur, Nabuchodonosor, roi de Babylone, pour la conservation de ses jours, a consacré ceci. »

M. Oppert m'avait communiqué à cette époque un moulage de ce *camée*; et, sur la foi de l'inscription, j'en publiai un dessin dans mon Exposé des travaux qui ont préparé la lecture des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie, en le considérant imprudemment comme un portrait de Nabuchodonosor [1].

Mes recherches sur la *Glyptique orientale* m'ont amené à étu-

1. *Les écritures cunéiformes, exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie.* Seconde édition, 1864, p. 181.

dier de nouveau ce curieux document et à modifier singulièrement mon opinion. Ce *camée* a du reste son histoire que nous allons esquisser ici en peu de mots.

La plus ancienne mention de cet objet se trouve dans le Catalogue de Stosch, publié par Winckelmann[1], à Florence, en 1760. Nous croyons utile d'en reproduire les termes :

« N° 126. *Pâte de verre* dont l'original, en camée, était dans le Cabinet du Prieur Vaini à Rome. Tête de guerrier avec casque et tout autour des caractères de l'ancien persan[2]. »

Nous voyons ensuite cette tête figurer dans le Catalogue des moulages du sculpteur Tassie, publié par Raspe, à Londres, en 1791[3], sans qu'il nous soit possible de savoir si Tassie avait pris son empreinte sur le camée ou sur la pâte de verre. Raspe, du reste, renvoie au Catalogue de Winckelmann[4]. Puis en 1764 la *Pâte de verre* est entrée avec la Collection Stosch au Musée de Berlin. Quant à l'original, qui ne devait plus être dans le Cabinet du Prieur Vaini, on paraît ne plus s'en être préoccupé.

Klaproth, Hager, Muller, Herder et d'autres ont étudié ce curieux monument, attirés, sans doute, par la bizarrerie des caractères, et le désir bien légitime de donner un nom à cette tête ; nous n'avons rien à noter de leurs observations.

Grotefend ne pouvait laisser passer inaperçu un monument aussi intéressant[5]; et le premier il a reconnu dans l'inscription le nom de Nabuchodonosor si fréquent sur les briques de Babylone; il aurait donné deux dessins de ce sujet, l'un aurait été

1. Winckelmann, *Description des pierres gravées du feu Baron de Stosch*, p. 28, n° 126. Florence, MDCCLX.

2. Nous savons aujourd'hui quels sont ces caractères; mais il était permis à Winckelmann de l'ignorer alors.

3. *Catalogue raisonné d'une collection générale de pierres gravées, etc., etc., tirées des cabinets les plus célèbres de l'Europe, moulées en pâte* par Joseph Tassie, sculpteur, mis en ordre et rédigé par R.-E. Raspe. Londres, MDCCXCI, t. I, p. 64 et pl. XI, n° 650.

4. Nous trouvons, en effet, dans Raspe-Tassie (t. I, p. 64, n° 653), la mention suivante : *Cameo*, formerly in the cabinet of Prieur Vaini at Rome. The paste is in the cabinet of Prussia. Winck. Cat. Stosch., p. 28, n° 126.

5. Grotefend, *Neue Beiträge zur Erlauterung der babylonischen Keilschrift*, Hannover, 1840.

relevé probablement d'après une empreinte, car la tête se trouve tournée à droite[1]; cependant l'inscription se présente encore comme si les caractères devaient être lus de gauche à droite. Cette méprise pouvait faire croire à l'existence d'un autre camée différent de celui-ci, mais l'erreur a été reconnue, et facile à rectifier en remontant aux sources. Il n'existe donc qu'un seul camée aujourd'hui, celui dont nous nous occupons. M. Schrader a étudié l'inscription[2] de ce monument d'une manière complète au point de vue philologique, et son travail nous dispense de revenir sur les observations que sa lecture pourrait présenter; elle est conforme à celle que nous avons donnée plus haut et n'offre, d'ailleurs, aucune difficulté.

Nous devons essayer d'abord de compléter les observations de M. Schrader qui renvoie, pour l'histoire de ce monument, aux Catalogues de Winckelmann et de Tassie; et qui, s'en tenant à la *pâte de verre* du Musée de Berlin, se demande *où est l'original*[3].

Je ne comprends pas comment M. Schrader avec sa grande sagacité, en se reportant aux indications de Winckelmann et de Tassie, n'a pas répondu lui-même à cette question? Il savait, en effet, que l'original avait figuré dans la Collection du Prieur Vaini, à Rome; c'était donc en Italie qu'il fallait d'abord se renseigner. M. Schrader l'a fait, car nous voyons qu'il a trouvé à Florence un *onyx* qui porte une inscription analogue; cet onyx appartient au Major-Général Herbert, autrefois consul à Bagdad; et, d'après une empreinte qui lui en a été envoyée par le Professeur A. Socin de Tubingue, il l'a reproduite dans ses observations avec une photographie de la pâte de verre de Berlin. Les inscriptions de ces deux monuments ont une certaine analogie qui a pu induire M. Schrader en erreur sur la nature de celui du Prieur Vaini, et l'égarer dans ses investigations[4]. Nous avons été plus

1. Grotefend, dans les *Fundgruben des Orients*, VI, 143, no F, Taf. no 5.
2. Schrader, *Auszug aus dem Monatsberichte der Kœnigl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin.* März 1879, p. 293.
3. « Wo befindet sich zur Stunde das Original? » (Schrader, *loco*, p. 294.)
4. Cette inscription est ainsi conçue : « A Nebo son seigneur, Nabuchodonosor, roi de Babylone, pour la prolongation de ses jours a consacré ceci. »

heureux que lui; c'était bien à Florence qu'il fallait chercher l'original de la pâte de verre du Musée de Berlin. Je ne fais pas un reproche à M. Schrader de ne l'avoir pas trouvé; je sais trop par moi-même qu'on va souvent demander bien loin ce qui est près de soi [1]. L'original est, en effet, à Florence. De la Collection Vaini, où il n'était peut-être plus en 1760, il a passé dans le cabinet du Grand-duc de Toscane, et le savant conservateur de cette précieuse Collection, Magliarini, l'inventoria sous le n° 2919. Nous devons ces détails à l'obligeance de M. Milani qui a bien voulu nous envoyer à l'appui un moulage et des empreintes de ce curieux camée; nous lui en adressons ici tous nos remerciements. En comparant ce moulage avec celui que M. Oppert nous avait communiqué, d'après la Pâte de verre du Musée de Berlin, il a été facile de nous convaincre de la parfaite identité des sujets.

Nous pouvons donc, pour étudier aujourd'hui ces deux monuments qui du reste n'en font qu'un, nous reporter au camée de Florence; c'est le seul camée véritable.

Le camée du Musée de Florence est un onyx à deux teintes. La tête que nous allons d'abord examiner est *gravée en relief;* il s'agit donc bien *d'un camée*. Or un camée sur lequel on lit le nom de Nabuchodonosor doit éveiller désormais une grande défiance. Nous sommes assez au courant de l'état de la glyptique orientale sous le Second-Empire de Chaldée pour trouver le fait au moins étrange. Ce serait, à notre connaissance, un exemple unique dans la glyptique chaldéenne. D'un autre côté, il s'agit d'une tête *casquée à la grecque*, nouvel élément de surprise, car nous ne pouvons la rapprocher d'aucun monument analogue. Les types chaldéens que nous connaissons s'en éloignent complètement. On pourrait sans doute penser au portrait de Cyrus à Mourghâb [2], mais des considérations que nos observations ultérieures feront comprendre, nous en éloignent; on doit donc descendre à

1. J'ai dit par quelle singulière coïncidence nous avons retrouvé l'original du beau cylindre de Sargani-sar-luh! *Catalogue des Cylindres orientaux de la Collection de Clercq*. Introduction, p. 3.

2. Voyez surtout la dernière copie de ce bas-relief dans Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*.

une époque beaucoup plus basse pour trouver quelque ressemblance, même éloignée, avec notre type.

Quant au travail de la gravure, il faut distinguer entre l'inscription et le sujet; la tête est exécutée avec une certaine rudesse; l'instrument a mordu dans les fonds d'une manière inégale; le profil semble s'enfoncer dans la pierre au lieu de sortir en relief. La donnée est grande, l'exécution médiocre. L'inscription est traitée d'une manière toute différente; elle annonce une grande habileté. L'artiste devait avoir l'habitude de cette écriture, car elle est tracée avec beaucoup de netteté et de délicatesse. Il y a un contraste évident entre le travail du camée et celui de l'inscription; il est certain que les deux gravures n'ont pas été exécutées par la même main; l'une doit être antérieure à l'autre. Nous n'hésitons pas à dire que c'est la tête qui a été ajoutée après coup.

Pour le prouver, examinons d'abord à quelle époque l'inscription a pu être gravée. Le camée de Florence et son moulage en pâte de verre existaient au XVIIIe siècle puisqu'ils sont mentionnés dans Winckelmann (1760) et dans Tassie (1791); or l'écriture cunéiforme était lettre close pour les savants, à plus forte raison pour un faussaire ignorant qui aurait voulu graver cette inscription; il faut donc se reporter à un moment où l'écriture cunéiforme était encore connue et usitée, par exemple au premier siècle de notre ère? Or nous connaissons le type de cette écriture à cette époque; ce n'est pas celui de notre inscription, et des considérations paléographiques trop longues à développer nous reportent à une date de beaucoup antérieure. Les caractères présentent, en effet, une grande analogie avec ceux des inscriptions de Nabuchodonosor; ce détail n'a pas échappé à Grotefend; les signes sont, comme nous pouvons le dire aujourd'hui, du style monumental le plus pur, parfaitement en rapport avec les caractères de la grande inscription de ce roi rapportée par sir Harford Jones, et dès lors l'inscription nous paraît gravée sous le Second Empire de Chaldée. Nous allons bientôt en avoir la certitude.

Que pouvait être ce monument avant l'addition de la tête casquée ? — En regardant notre camée avec attention, on s'aperçoit facilement que le relief ne dépasse pas une certaine hauteur, celle d'un objet lenticulaire dont le monument aurait affecté la forme dans son état primitif. Les pierres de cette nature sont assez communes et parfaitement définies. On sait aujourd'hui que ce sont des pupilles jadis enchassées dans les yeux des statues, conformément à un usage fréquent chez tous les peuples, en Assyrie, en Chaldée comme en Egypte, en Grèce et à Rome; on connaît les yeux en diamant de la statue de Jagrenat. En Assyrie et en Chaldée, on employait surtout les onyx à cet usage. Souvent la pierre restait lisse; quelquefois on gravait dessus une inscription votive qui indiquait le nom du personnage et la divinité à laquelle elle était consacrée [1]. Cette inscription était tracée tantôt horizontalement comme sur la pierre du Major-Général Herbert, citée par M. Schrader; tantôt circulairement, comme sur une intaille du Musée de La Haye que nous avons décrite dans le Catalogue de cette Collection [2]; elle est lisse et porte précisément, en caractères microscopiques, la même inscription que celle du camée de Florence. Nous pouvons en citer une autre avec la même inscription, qui faisait partie de la collection de Gobineau, et qui doit se trouver aujourd'hui dans celle de M. Hirsch.

Nous n'hésitons pas à conclure, d'après les observations qui précèdent, que l'onyx de notre monument était primitivement la pupille de l'œil d'une statue colossale dédiée à Marduk par la piété de Nabuchodonosor, et sur laquelle on a gravé plus tard la tête d'un guerrier. Il nous reste à dire quelle est cette tête, à quelle époque et dans quel but cette addition aurait été faite?

Nous tombons nécessairement ici dans le domaine des hypothèses; malgré cela, nous n'hésitons pas à en proposer une qui nous paraît avoir une certaine vraisemblance.

Nous avons parlé de l'analogie que la tête de notre camée pou-

1. G. Smith, *Assyrian discoveries*, p. 385.

2. *Catalogue* n° 151-201. — Par quelle singulière méprise M. E. Babelon a-t-il confondu cette pierre avec celle qui nous occupe? *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient*, t. IV, p. 394.

vait présenter avec celle de Cyrus, à Mourghâb. Nous avons déjà rejeté cette analogie, car ni les Perses, ni les Chaldéens ne pouvaient se livrer à un pareil travail; le camée était alors inconnu en Orient. C'est au moment où il s'est montré à côté de l'intaille, alors que le graveur, cherchant à profiter des différentes nuances de la pierre, a su en tirer de si heureux effets, que nous devons reporter l'étrange confection de cette tête. Nous arrivons ainsi à l'époque d'Alexandre. Le vainqueur d'Arbèles aimait beaucoup les intailles; il en avait une riche collection[1]; il n'est pas téméraire de supposer qu'il avait recueilli quelques-uns de ces *yeux* provenant des statues brisées par les Perses, et que quelque artiste adulateur s'est permis par une grossière flatterie de graver l'image du conquérant macédonien sur un monument au nom de Nabuchodonosor. Ce ne sont pas précisément les traits d'Alexandre; les médailles qui nous sont parvenues ne justifient pas sans doute la ressemblance que je voudrais trouver sur notre camée; mais on peut y reconnaître une certaine intention qui nous fait précisément comprendre les motifs qui ont porté ce prince à interdire la reproduction de son image, et à n'accorder qu'à Pyrgotèle le droit de faire passer ses traits à la postérité. Nous n'insisterons pas sur cette indication toute hypothétique, heureux si d'autres mettent un nom *incontestable* sur ce singulier camée.

Pour être complet, il faudrait rechercher la date que l'on pourrait raisonnablement assigner au moulage en pâte de verre; or cette question devient plus difficile à résoudre, car à différentes époques, sous la domination romaine et à la Renaissance, on a fait beaucoup de ces moulages dont Mariette, dans son *Traité*, a donné les procédés[2]. Nous écartons la Renaissance; les préoccupations intellectuelles et le goût des curieux d'alors repoussent la reproduction d'un objet dont on ne pouvait connaître ni la valeur ni l'importance. Sous les Empereurs, au contraire, les

1. Pline, *Hist. nat.*, liv. XXXVII, ch. 4.
2. Mariette, *Traité des Pierres gravées*, liv. II, p. 209.

collectionneurs se montraient particulièrement avides des choses de l'Orient. On n'était à Rome ni mal instruit ni mal renseigné, et cette pupille en onyx, à la tête casquée, avec une inscription assyrienne en exergue, offrait un certain attrait pour l'amateur; chacune de ces particularités était susceptible d'être comprise et appréciée. Nous inclinons donc à croire que la pâte de verre a été moulée à cette époque.

Pour trancher la question, il faudrait avoir l'original sous les yeux. L'antiquité des pâtes de verre se reconnaît à leur grande dureté ; elles ne sont pas attaquables par l'acier ni rayées par le cristal de roche; or les anciens seuls ont eu le secret de tremper les verres ouvrés au point de leur donner une dureté pareille.

Dans tous les cas, ce moulage ne nous apprend rien de plus que l'original; sa confection soulève donc une question secondaire qui n'intéresse plus l'histoire de la glyptique.

J. Menant.

CHRONIQUE D'ORIENT

ATHÈNES. — Le 31 mars dernier est mort à Athènes M. Stamatakis, le jeune éphore général des antiquités qui avait succédé en 1884 à M. Eustratiadis et dont nous avons fait connaître ici même les brillantes découvertes sur l'Acropole [1]. C'est une perte vivement ressentie de tous les archéologues, qui attendaient avec impatience la suite des travaux de déblaiement dont M. Stamatakis avait pris l'initiative. Bien qu'interrompus par une fin prématurée, ils assurent à leur auteur un rang honorable, à côté de Ross, de Beulé et de Michaëlis, parmi ceux qui ont bien mérité de l'Acropole. La Société archéologique d'Athènes a résolu de lui élever un monument.

— L'architecte anglais, M. Penrose, l'auteur de l'ouvrage célèbre *Athenian architecture* (1851) s'est rendu à Athènes pour présider à la construction de l'école anglaise d'archéologie. En même temps, il a commencé quelques fouilles à l'Olympiéion pour compléter ses travaux antérieurs sur les courbes des monuments grecs.

TIRYNTHE. — A la suite des plaintes qui se sont élevées contre M. Schliemann, accusé d'avoir, au cours de ses dernières fouilles à Tirynthe, enseveli l'ancienne muraille d'enceinte sous les terres provenant de ses travaux, M. Dœrpfeld a été envoyé à Tirynthe pour procéder au déblaiement complet de cette muraille. On annonce comme très prochaine la publication du grand ouvrage de M. Schliemann sur Tirynthe.

CRÈTE. — La grande découverte épigraphique de l'année — la plus importante, peut-être, des temps modernes depuis celle du Marbre de Paros — est due à MM. Halbherr et Fabricius. Ces deux savants ont déblayé à Gortyne, dans le lit d'un ruisseau, un mur circulaire portant une inscription de *six cents lignes*, en caractères archaïques et écrite *boustrophédon*. C'est tout un code de droit privé et criminel crétois, dont MM. Thenon et Perrot, en 1857, et M. Haussoullier, en 1879, avaient déjà recueilli deux fragments au même endroit. Le texte, publié d'abord

1. *Revue Archéologique*, 1885, I, p. 85.

sans commentaires dans le *Museo Italiano*[1] et les *Mittheilungen des deutschen Institutes*[2], a été supérieurement traduit par M. Dareste dans le *Bulletin de Correspondance Hellénique*[3] et par M. Comparetti dans le *Museo Italiano*[4], avec un commentaire philologique et juridique très important. M. Lewy d'une part, MM. Bücheler et Zitelmann de l'autre, ont publié depuis le même texte avec commentaires et traduction en allemand. Ces travaux, auxquels nous renvoyons le lecteur, répandent la lumière sur un document de premier ordre rempli non seulement de faits nouveaux, mais de mots et de formes inconnus à tous les lexicographes.

Lemnos. — L'île de Lemnos, qui est reliée à Smyrne depuis quelques années par une ligne de petits vapeurs anglais, n'a été que fort rarement explorée depuis le voyage de M. Conze[5]. Au mois d'août 1880, pendant la première année de mon séjour à l'École d'Athènes, je me rendis à Mudros, au sud de l'île, sur l'aviso le *Latouche-Tréville*, et je fis quelques excursions à Drepanidi, à Palaeo-Kastro et aux environs. Mon inexpérience de la langue grecque et la défiance des habitants, qui s'imaginaient que l'aviso français venait rançonner leur île, entravèrent mes recherches et en abrégèrent la durée. Je n'ai publié jusqu'à présent qu'un seul texte de Lemnos : c'est un décret des clérouques athéniens d'Héphestia en l'honneur de l'Aréopage d'Athènes[6].

MM. Cousin et Durrbach, membres de l'école française d'Athènes, se sont rendus à Lemnos pendant l'été de 1884 et ont fait connaître dans le *Bulletin* du mois de janvier 1885 le résultat de leurs recherches[7]. La ville de Myrina (*Castro*), que je n'avais pas visitée, leur a fourni une inscription *stoichédon* du IVe siècle, décret rendu par les habitants de Myrina qui confèrent la proxénie à Polymnestos fils de Nomon. Ce décret est remarquable par l'absence de tout préambule : il commence *ex abrupto* par ἐπειδὴ ἀνὴρ ἀγαθός ἐστιν. Une autre stèle contient le commencement d'un décret rendu par les clérouques athéniens au IVe siècle, où se trouve pour la première fois la mention d'un épimélète ou surveillant envoyé par Athènes dans la clérouquie. Une troisième inscription est la fin d'un décret, rendu également par les clérouques de Myrina, qui accorde aux Chalcidiens fixés dans la ville (après 347?) une place pour

1. 1884, 2e fascicule.
2. 1884, p. 374.
3. 1885, p. 381. Cf. *The Nation*, 30 avril 1885, où se trouve une courte analyse du document avec l'historique de la découverte.
4. 1885, 1er fascicule.
5. Conze, *Reisen auf den Inseln der thrakischen Meeres*, Hannover, 1860.
6. *Bulletin de Correspondance Hellénique*, IV, p. 542; cf. Koumanoudis, Ἀθήναιον, IX, p. 369 et *Bull. de Corr. Hellén.*, IX, p. 64.
7. *Bull. de Corr. Hellén.*, 1885, p. 45 et suiv.

élever une stèle en l'honneur de l'épimélète. Ces Chalcidiens sont des réfugiés, émigrés de la Chalcidique ou de l'Eubée après les événements qui troublèrent ces pays au IVe siècle, auxquels Athènes accorda des terres dans la colonie de Lemnos, avec des droits équivalents à ceux des métèques. L'épimélète Théophile, dont il est question dans ce texte, est mentionné comme un personnage connu à Lemnos dans le discours d'Hypéride pour Lycophron, qui avait été hipparque dans cette île.

Une inscription de *Plaka*, en l'honneur d'un amiral Neileus, fils de Pamphilos, qui paraît, d'après son nom, être un Égyptien, donne à penser que Lemnos fut occupée pendant un certain temps par les Ptolémées, dont le marbre d'Adulis (*C. I. G.*, 5127) atteste d'ailleurs la domination en Thrace.

Le travail de MM. Cousin et Durrbach contient encore un texte intéressant, que j'avais copié à Mudros en 1880. Je le publie ici avec quelques observations complémentaires. Les caractères, gravés irrégulièrement, appartiennent au IVe siècle.

Ὅρος [χ]ωρίο(υ) [π]επραμένο(υ) ἐπὶ λ[ύ]σει Ὀργ[ε]ῶσι HHHH.

Cette inscription est la borne d'un territoire vendu *à réméré* à des orgéons, c'est à-dire à une communauté religieuse. On connaît plusieurs exemples épigraphiques de contrats de ce genre; M. Martha les a étudiés dans un article du *Bulletin de Correspondance Hellénique* (1877, p. 235), à propos d'une inscription de Spata (*C. I. A.*, II, 1148)[1]. Le contrat pignoratif, ἐπὶ λύσει, consiste en ce qu'un propriétaire vend un bien dont il conserve l'usufruit, et dont il redeviendra propriétaire le jour où il remboursera la somme qu'il a empruntée. M. Foucart a réuni[2] des textes épigraphiques mentionnant des ventes à réméré faites à des sociétés religieuses : Ὅρος χωρίου πεπραμένου ἐρανισταῖς τοῖς μετὰ Καλλιτέλους HHHHΔΔ[3]. — Ὅρος χωρίου πεπραμένου ἐπὶ λύσει θιασώταις Ἰσοδήμου[4]. Trois stèles trouvées l'une à Munychie[5], la seconde à Tatoi[6], la troisième à Pikermi[7], présentent la même formule : c'est encore à des éranistes que le terrain a été hypothéqué.

L'inscription de Lemnos est la première de ce genre où il soit question d'orgéons, membres de sociétés que les lexicographes grecs ont eu raison d'assimiler aux éranes et aux thiases[8]. On sait que les orgéons,

1. Cf. Dareste, *Les inscriptions hypothécaires en Grèce*, extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit*, 1885.
2. *Associations religieuses*, 1873, p. 219 et 226.
3. *C. I. A.*, 1110; Foucart, p. 219.
4. *C. I. A.*, II, 1111; Foucart, *ibid.*
5. *Bull. de Corr. Hellén.*, V, 322; *C. I. A.*, II, 1119.
6. *C. I. A.*, II, 1147.
7. *Transactions of the royal society*, III, p. 395.
8. Θιασώτης· ὁ κοινωνὸς τῶν θυσιῶν· ἐκαλοῦντο δὲ καὶ οὗτοι Ὀργεῶνες (Bekker, *Anecdota*, p. 264, 23; cf. Foucart, *op. laud.*, p. 5).

les éranes et les thiases étaient consacrés au culte de divinités étrangères. Comme Lemnos a été de bonne heure un des foyers principaux du culte cabirique, on peut supposer que les orgéons mentionnés dans notre texte étaient voués au culte des Cabires. M. Foucart a établi[1] que la confrérie des Σωτηριασταί de Rhodes était placée sous le patronage des mêmes divinités non helléniques.

Nous réunissons ici quelques autres renseignements archéologiques que nous avons recueillis à Lemnos au mois d'août 1880.

A Drepanidi, j'ai retrouvé, au même endroit où l'avait dessiné M. Conze, un vase en marbre avec bas-relief funéraire (Conze, *Reisen*, p. 114 et pl. XVIII). Je l'ai acheté pour le Louvre, où il se trouve aujourd'hui.

A Paléopolis, j'ai revu Georgi, l'ami de M. Conze, un vieillard fort gai et bienveillant, dont les enfants m'ont vendu deux fragments d'inscriptions que j'ai rapportés au Louvre.

1 ..O.....Ω
ΜΙΑΡΧΑΕΔΗ
ΙΗΝΒΑΕΙ
ΕΙΠΟ

2 ΑΡΙΤΟΣΤΕ
ϽΛΕΙΣΟΡω
ΕΣΤΙΕωΝω
ΛΙΟΥΕΓΓΝ
ΡΥΣΑΥΓΕΣΙ
ΑΛΗΝωΤω
ΤΙΤΡΟΣΕΕΙΓΕΝ
ΤΕ.ΚΑΛω
ΙΤΓ

Fragment d'une inscription en vers, avec beaucoup de ligatures. A la ligne 3, on reconnaît l'ethnique Hφ]εστιέων. L'identité de Paléopolis et d'Héphestia ne peut plus être mise en doute aujourd'hui.

Un Turc d'Aipati est venu me dire qu'à Castrovouno, près de Paléopolis, il avait vu sous terre de grandes statues en marbre. Il me conduisit au sommet de la colline, à un endroit couvert de fragments de marbre, de bouts de corniche, etc., où l'on va chercher les matériaux destinés à la construction de l'église de Kontopouli. On me dit que M. Pantelides, de Castro, y avait pratiqué des fouilles l'année précédente, sans trouver autre chose que des blocs de marbre anépigraphes.

1. *Op. laud.*, p. 140.

Le Turc me fit voir l'entrée d'un corridor souterrain, aboutissant à une grande salle remplie de pierres où l'on pénètre également par une sorte de puits situé un peu plus loin. Il m'assura qu'il y était descendu l'an passé, qu'il avait vu une femme en marbre couchée sur un lit, et qu'il fallait un jour plein pour parcourir toutes les allées souterraines qui communiquaient avec cette chambre centrale. Comme nous n'avions ni échelles ni torches, il fallut renoncer, à notre grand regret, à descendre dans ce labyrinthe, que la tradition locale identifie au labyrinthe de Lemnos décrit par Pline.

A *Paléoprétorio*, qui n'a plus qu'une dizaine d'habitants, et dont la plupart des maisons sont abandonnées, il y a quantité de marbres. Un paysan m'a raconté qu'il y a deux ans encore il existait au moulin une grande inscription en *lettres italiques*, que les ouvriers ont brisée en morceaux pour construire l'église. Les inscriptions signalées par M. Conze à Waros (*Reisen*, p. 113) ont été détruites également.

Dans l'église de *Drepanidi*, on voit une stèle de marbre longue d'un mètre, provenant de Paléopolis. A gauche, dans une couronne, sont les traces de deux lignes effacées, dont on ne distingue plus que ΣΑΝΤΑ (νικήσαντα?); à droite est une amphore sculptée en relief.

A *Aipati*, dans les murs de l'église et tout autour, il y a de nombreuses colonnes en marbre, des chapiteaux, etc. Deux colonnes couchées à terre ont une longueur de 2m,60.

Dans un misérable petit village nommé *Go*, il y a beaucoup de marbres et de colonnes provenant de Paléopolis.

A *Kaminia*, j'ai vu un vase de marbre du style attique portant une inscription mutilée en caractères du IVe siècle.

//////// ΑΡΣΙΣ
//////// ΑΓΑΘΟΥ
(Ἀμν;) ΟΥΣΙΟΣ

C'est un vase analogue aux vases dits *de Marathon*, qui étaient placés sur des tombeaux.

CONSTANTINOPLE. — Plusieurs personnes s'occupent de la fondation d'une société d'archéologie locale, ayant pour but l'étude de la topographie de Constantinople. M. de Radowitz, ambassadeur d'Allemagne, a promis son concours. Le principal promoteur est M. Mühlmann, directeur de l'École allemande de Constantinople, à côté duquel on nomme MM. Mordtmann, Papadopoulos Kerameus, Foy, Müller, Millingen, etc.

— M. Pullan annonce la publication d'un recueil de 80 planches photographiques relatives aux monuments qu'il a déblayés au cours de ses quatre campagnes en Asie Mineure, à savoir le Mausolée d'Halicarnasse

(1857-58), le temple de Bacchus à Téos (1862), le temple d'Apollon Sminthée en Troade (1866) et celui d'Athéné Polias à Priène (1867).

Voyage de M. Sterrett en Asie Mineure[1]. — Au milieu du mois de mai 1884, M. Sterrett, membre de l'École américaine d'Athènes, a quitté Smyrne pour explorer certaines régions peu connues de l'Asie Mineure. Près de Kiœsk, dans les environs de Tralles, il a découvert une inscription qui identifie l'emplacement d'Ἱερὰ Κώμη, indiqué à tort par M. Kiepert à l'ouest de Tralles[2]. Rejoint à ce moment par M. Ramsay, M. Sterrett se rendit avec lui à Aphrodisias. Les ruines de cette dernière ville sont si considérables, et les incriptions qu'on y voit encore si nombreuses, que les voyageurs renoncèrent à s'y arrêter, ne disposant pas du temps nécessaire pour distinguer ce qui était nouveau de ce qui est déjà connu[3]. A Makuf, ils découvrirent une inscription qui établit l'identité de cette ville avec Héraclée. On lui assignait jusqu'à présent le nom de Trapezopolis. A Antioche de Pisidie, M. Sterrett copia beaucoup d'inscriptions, dont un bon nombre rédigées en latin. Puis il revint à Antioche, y fut rejoint par M. Haynes, pourvu d'un appareil photographique, et se rendit à Elflatoun Bounar, où les sculptures archaïques signalées par Hamilton purent enfin être photographiées[4]. Iconion donna aussi quelques inscriptions, mais cette ville, comme la bourgade voisine, dite Sultan Khan, paraît surtout remarquable par ses ruines de l'époque des Seldjoucides. A Selme, vers l'est d'Archélaïs, s'élève un grand rocher en tuf volcanique, dans lequel sont percées une quantité de chapelles dédiées à des saints chrétiens, des voûtes et des tombeaux. Les chambres taillées dans le roc sont encore habitées à une hauteur de 200 pieds au-dessus de la plaine. Derrière le village d'Ichlara, on remarque sur la paroi d'un rocher plusieurs façades de temples.

Au delà de Cucuse, M. Sterrett rencontra un grand nombre de milliaires romains; il en a publié, dans son *Preliminary report*, quarante-deux. Ces milliaires viennent à l'appui de l'opinion de M. Ramsay, à savoir que dans le territoire antitaurien les distances étaient comptées à partir de Mélitène.

1. *Preliminary report of an archaeological journey made in Asia Minor during the summer of* 1884, *published by the American school of classical studies at Athens*, Boston, 1884. — *American journal of archaelogy*, 1885, p. 75 et suiv.

2. Peut-être faudrait-il reconnaître l'ethnique de cette ville dans une inscription publiée par M. Le Blant (*Inscrip. chrétiennes de la Gaule*, I, 354) : ἐνθάδε κεῖται εὐσεβία ἐν εἰρήνῃ οὖσα ἱεροκωμητις ἀπὸ κώμης αδδανων (?). M. Le Blant interprète dubitativement ΙΕΡΟΚΟΙΜΗΤΗ par *sancta quiescens*.

3. Il en sera souvent ainsi jusqu'au jour où quelque homme de bonne volonté aura publié un recueil des inscriptions grecques de l'Asie-Mineure qui dispensera de fouiller une trentaine de volumes pour savoir si une inscription est publiée ou encore inédite.

4. Cf. *Revue archéologique*, 1885, I, p. 257.

Entre Khurman Kalessi, où se trouvent les ruines d'un vaste château-fort, et Maragos, les voyageurs copièrent trois inscriptions d'un grand intérêt, taillées dans des rochers qui bordent la route. Ces textes racontent comment deux braves jeunes gens ont sauvé une jeune fille attaquée par un ours, et démontrent : 1° Que Khurman Kalessi est l'ancienne Sobagène; 2° que le torrent Korax, mentionné par une inscription, est identique au Khurman-Su. Nous reproduisons ici ces textes d'après les transcriptions de l'éditeur, revues par M. Allan.

I. Ἀκιλλίου Χειρισόφου Ἀλεξάνδρου τοῦ καὶ Φιλιππίου.

Τῆσδε κόρη σκοπιῆς ποτ' ἀπ' ἠλιβάτοιο θοροῦσαν
ἀθανάτων βουλῇσιν ὑπέκφυγεν ἄρκτον ἀπήμων
διχθαδίῃς ῥώμῃσι Φιλιππίου Ἀρσινόου τε.
οὗτος ἀρίγνωτος Πρείων ὄρος ἀστυφέλικτος.
Ἔπλετο δ' Ἀρσινόῳ μὲν ἐδέθλια Σαρρομάηνα,
τῷ δ' ἄρ' ἐπὶ προχοῇσι δύο ποταμῶν Σοβάγηνα.
Πιστοὶ δ' ἀλλήλοις ἕταροι πέλον, ὧν φιλότητα
ἀρρήκτην πάγος οὗτος ἀπαγγέλλοι καὶ ἔπειτα.

II. Τοῦ αὐτοῦ Χειρισόφου.
Ἐννέα τοι πέτρηθεν ἐπὶ κρήνην Σοβαγήνων
καλλίροον στάδιοι Κόρακος ποταμοῖο παρ' ὄχθας.

III. Τοῦ αὐτοῦ Χειρισόφου.
Ἔγγυθί τοι Σοβάγηνα καὶ αἰγλήεντα λοετρά.
ἦν δ' ὀλίγον σπεύσῃς λούσεαι ἐκ καμάτου.

« *Épigramme d'Acillius Cheirisophus, fils d'Alexandre aussi nommé Philippius.*

« Un jour, par la volonté des Immortels, une jeune fille échappa sans mal à une ourse qui se précipitait sur elle de cette colline escarpée, grâce aux doubles forces de Philippius et d'Arsinoüs. Cette montagne est le Prion, inébranlable, célèbre au loin. Arsinoüs avait pour demeure Sarromaène; celle de Philippius était Sobagène, au confluent de deux rivières [1]. C'étaient des compagnons fidèles; puisse ce rocher perpétuer la mémoire de leur indestructible amitié ! »

« *Du même Cheirisophus.*

« Il y a neuf stades de ce rocher à la source de Sobagène aux belles eaux, sur les bords de la rivière Corax.

« *Du même Cheirisophus.*

« Tout auprès est Sobagène avec ses bains d'eau claire : si tu te hâtes un peu, tu pourras aller t'y baigner après la fatigue de la route. »

Il n'est pas inutile d'ajouter que M. Sterrett a copié ces belles ins-

1. Le Maragos Tchai et le Khurman Su actuels.

criptions au péril de sa vie, sur la paroi d'un rocher presque inaccessible. Ce sont des documents très intéressants pour la topographie d'une région hier encore presque entièrement inconnue; la forme elle-même de ces petites épigrammes n'est pas à dédaigner.

Après avoir visité et photographié la région volcanique d'Urgub et d'Udjessar, M. Sterrett traversa l'Halys et gagna Hadji Bektach et Nefez-Keui. A ce dernier endroit, il eut la bonne fortune de découvrir la première pierre milliaire de la route de Tavium à Ancyre; on sait que Tavium est le point de jonction de sept routes indiquées par la table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin. Cette découverte démontre d'une manière définitive l'identité de Nefez-Keui et de Tavium[1]. Il ne reste à Nefez-Keui que des ruines insignifiantes, mais les villages à l'entour sont remplis de fragments d'architecture, et le cimetière, où se trouve le milliaire déchiffré par M. Sterrett, contient un grand nombre de cippes et de colonnes antiques.

En somme, M. Sterrett a rapporté de ce voyage 350 inscriptions, et son compagnon, M. Haynes, 320 photographies. Les itinéraires des deux voyageurs ont été remis à M. Kiepert, qui en tirera parti pour sa grande carte d'Asie Mineure, actuellement en cours de gravure. Les documents recueillis seront publiés avec les commentaires nécessaires, qui font défaut dans le *Preliminary report*, par l'école américaine d'Athènes.

Cymé et Myrina. — M. Démosthènes Baltazzi nous annonce la découverte de deux inscriptions de Cymé, dont nous donnerons le texte plus loin, et de plusieurs inscriptions funéraires de Myrina. L'une de celles-ci porte un bas-relief, représentant un éphèbe à moitié drapé qui tient un strigile à la main; près de lui se trouve un personnage barbu (sans doute un pédotribe), dont la tête seule est intacte. Voici les inscriptions de Myrina dont M. Baltazzi nous a communiqué les copies.

1. ΧΑΙΡΕ
ΕΡΜΑΣ
ΓΡΥΝΕΩΣ

2. ΖΗΝΑΕΡΜΕΑΧΑΙΡΕ

3. ΕΡΜΑΙΟΣΚΕΡΔΩΝΟΣ
ΧΑΙΡΕ

4. ΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΣ
ΑΘΑΝΑΩ

5. ΧΑΙΡΕΣΤΡΑΤΩΝ
ΦΙΛΟΞΕΝΟΥ

6. ΑΘΗΝΑΙΕ
ΧΑΙΡΕ

7.
ΣΩΣΤΡΑΤΕΚΛΙΤΟΦ[ωντ-]
ΟΣΓΥΝΑΔΕΑΓΟΛ[λοδω-]
ΡΩΤΩΑΘΑΝΟΔΩΡΩ [χαῖρε]

1. Cf. nos *Chroniques d'Orient* dans cette *Revue*, 1884, II, p. 98 et 1885, I, p. 83.

La première inscription de Cymé est également funéraire : elle se compose de deux distiques dont M. Baltazzi nous a envoyé l'estampage. H. 0m,10 ; L. 0m,47 ; lettres de 0m,009. Les A ont la barre brisée et les caractères semblent appartenir à l'époque romaine. Au-dessus et au dessous de chaque ligne, on aperçoit des barres horizontales tracées par le lapicide pour marquer le sens de la gravure.

Ἐννέα τοι δεκάδων λυκαβαντίδας ἤλυθον ὥρας,
Ἀγλαοφῶν γυίοις πᾶσιν ἄνουσος ἔων,
Μακρὴν γήραος οἶμον ἐνὶ θνητοῖσι πορευθεὶς
Ἀβλαβέως · ὁσίων τοῖος ἔφυ βίοτος.

« J'ai accompli neuf fois dix années, moi Aglaophon, sain de tous mes membres, ayant parcouru sans souffrance le long chemin de la vieillesse parmi les mortels. Telle est la vie des hommes vertueux. »

Le dernier vers rappelle la fin de la célèbre épitaphe de Makter :

Sic meruit, vixit qui sine fraude, mori.

Le début paraît être une imitation d'une épigramme de l'Anthologie Palatine (V, 13) dont l'auteur, Philodème, était contemporain de Cicéron.

Ἑξήκοντα τελεῖ Χαριτὼ λυκαβαντίδας ὥρας,
ἀλλ' ἔτι κυανέων σύρμα μένει πλοκάμων κ. τ. λ.

La seconde inscription de Cymé est le commencement d'un décret du peuple en l'honneur de la cité de Magnésie qui avait envoyé des juges à Cymé pour trancher certains différends. Les documents de ce genre sont fréquents en Asie depuis la chute de la confédération athénienne jusqu'à la conquête du monde grec par les Romains. Ils ont été étudiés en dernier lieu par M. Sterrett, à propos de textes semblables découverts à Assos, dans les *Papers of the american school of classical studies at Athens*, I, 1885, p. 15 et suiv.

Le marbre, dont nous possédons un bon estampage, est mutilé à droite et en bas ; il semble du reste qu'il ne manque, sur la droite, qu'un petit nombre de lettres. La gravure est la même que dans plusieurs décrets déjà connus de Cymé (*C. I. G.* 3523, 3524 ; Μουσεῖον, I, 124), auxquels il faudrait ajouter ceux qui ont été recueillis en 1880 par M. Pottier et par moi, mais que l'abondance des matières n'a pas encore permis de publier dans le *Bulletin de correspondance Hellénique*. H. 0m,55 ; L. 0m,30 ; lettres de 0m,055. Les sigma sont à branches divergentes.

ΕΔΟΞΕΤΩΔΑΜΩΕΓΕΙΔΗΤΟΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟΝΓΑΡΓΕΝΟΜΕ/////
ΕΓΜΑΓΝΗΣΙΑΣΚΑΤΑΤΟΔΙΑΓΡΑΜΜΑΤΩΑΝΤΙΓΟΝΩ
ΕΓΙΤΑΙΣΔΙΚΑΙΣΤΑΙΣΙΔΙΑΙΣΕΓΔΕΔΙΚΑΚΕΓΑΙΣΑΙ¯/////
ΑΥΟΙΤΕΛΕΑΣΑΝΕΓ//ΕΥΤΩΣ . . . . . ΩΣΕΓΑΙΝΕ¯/////

Ἔδοξε τῷ δάμῳ · ἐπειδὴ τὸ δικαστήριον παργενόμε[νον]
ἐγ Μαγνησίας κατὰ τὸ διάγραμμα τῶ Ἀντιγόνω
ἐπὶ τᾶς δίκαις ταῖς ἰδίαις ἐγδεδίκακε παίσαις
. . . . . [καὶ δικαί]ως, ἐπαινέ[σαι.....

Le commencement de la quatrième ligne est fort embarrassant. Notre transcription est absolument certaine, et nous tenons l'estampage à la disposition de ceux qui pourraient concevoir des doutes à cet égard. Le premier mot, ΑΥΟΙ, pourrait être le datif de αὔως = ἡμέρα dans Hésychius, Sappho (18, 95, 153) et Balbilla (*C. I. G.* 4731 *d*;) le sens serait : « Attendu qu'ils ont jugé tous les différends en un seul jour d'une manière équitable. » Mais ΤΕΛΕΑΣ ne peut être l'accusatif de τέλεος; on attendrait τελέαις. L'adverbe qui suit, ΑΝΕΓ// ΕΥΤΩΣ ne peut guère être lu que ΑΝΕΓΛΕΥΤΩΣ; le Λ est partiellement visible sur l'estampage. On connaît la forme ἀνεγκλήτως, qui signifie *sans reproche* et qui conviendrait pour le sens. Le verbe κλέω a pu avoir, dans le dialecte éolien, la forme κλεύω, comme χεύω, θεύω, νεύω, formes éoliennes de χέω, θέω, νέω[1]; de κλεύω on a pu former ἀνεγκλεύτως ou ἀνεγλεύτως, répondant à ἀνεγκλήτως. C'est un mot nouveau à ajouter aux lexiques. La restitution [καὶ δικα]ίως remplit exactement la lacune.

Τελέας est un nom bien connu en Asie, mais nous ne voyons pas le moyen de supposer un nom propre à cette place.

Je profite de l'occasion pour signaler quelques erreurs typographiques et autres dans la transcription d'un décret de Cymé que j'ai publiée ici (*Revue*, 1883, II, p. 124[2]). A la ligne 10, il faut lire καὶ ἀναγγελοῦντα; à la ligne 15, on distingue sur l'estampage ἀξίως α..... Deux lignes plus loin, la lecture διαστεφανῶσαι n'est pas admissible. Quant à la restitution de ce fragment et à l'explication du mot qui le termine, j'avoue être encore aussi embarrassé à cet égard qu'il y a deux ans.

PERGAME. — La *Berliner Wochenschrift* du 9 mai 1885 annonce qu'une nouvelle plaque de la Gigantomachie, réclamée d'abord par le gouvernement turc, puis rétrocédée gracieusement à l'Allemagne, vient d'être exposée au musée de Berlin. Elle représente un géant vaincu, tombant à la renverse, la bouche béante, les cheveux hérissés; ses pieds et ses mains se terminent en griffes d'aigle, son dos, pourvu de deux ailes gigantesques, en queue de serpent. Ce morceau se raccorde de la manière la plus heureuse aux plaques que possédait déjà le Musée.

1. Meister, *die griechischen Dialekte*, t. I, 1882, p. 94.
2. Le même texte a été publié depuis par M. Papadopoulos-Kerameus, dans le Παράρτημα du *Syllogue de Constantinople*, 1884, p. 61.

La *Numismatische Zeitschrift* (1885, XII, p. 366-367), a publié une monnaie inédite du musée de Berlin attribuée à Diocésarée en Galatie : A. Tête juvénile avec la légende ΑΥΡΗΛΙΟϹ ΚΑΙϹΑΡ; ℞. Un dieu nu, barbu, tenant la foudre dans sa main droite levée, lutte contre un géant armé d'une courte épée. Légende ΗΛΙΟϹ ΔΙΟΚΑΙϹΑΡΕΩΝ. La tête du dieu est radiée; c'est donc assurément ΖΕΥϹ ΗΛΙΟϹ, et la monnaie de Diocésarée est la première qui le représente[1]. L'intérêt de cette pièce est encore accru par la figure du géant, qui rappelle d'une manière frappante les types analogues de la Gigantomachie de Pergame.

Pompéiopolis. — D'après une lettre adressée à l'*Academy* (n° 673), la construction du chemin de fer entre Mersina, Tarse et Adana a pour résultat la destruction des colonnades de Pompéiopolis, qui sont exploitées comme carrières. Cela est d'autant plus fâcheux que les inscriptions de cette colonnade n'ont pas encore toutes été déchiffrées[2]. Nous signalons cet état de choses à la direction du musée de Constantinople. M. Dumont avait prédit, dès 1868 (*Revue archéologique*, 1868, II, p. 239), que la colonnade de Pompéiopolis serait un jour la victime du vandalisme : « C'est heureux pour les monuments de l'antiquité que l'Orient soit dépeuplé. Les ruines de Pompéiopolis ont l'avantage d'être situées dans une région presque déserte, mais on peut prévoir le jour, surtout si la prospérité de Mersina continue à se développer, où le voyageur trouvera l'emplacement qu'elles occupent aussi peu encombré et aussi uni que l'esplanade des Invalides ou le Champ de Mars. » Espérons que cette prophétie ne sera vraie qu'à moitié.

Odemisch. — A quatre kilomètres au nord-ouest de la ville d'Odemisch, en Lydie, se trouve le village de *Tapaï*[3], construit auprès des ruines de l'ancienne Hypaepa, auxquelles les Grecs ont conservé le nom d'*Hypaepis*. Découvertes il y un demi-siècle par Texier[4], les ruines d'Hypaepa n'ont guère attiré les voyageurs; c'est encore au livre de Texier qu'il faut avoir recours pour être renseigné sur leur aspect général[5].

« Hypaepa est placée sur la pente du Tmolus, aux abords d'une plaine élevée et entourée de montagnes; son enceinte est coupée par un ravin profond, dans lequel il n'y a de l'eau qu'une partie de l'année. Cinq ponts antiques étaient jetés sur ce ravin; on en voit trois qui subsistent encore. En suivant la pente de la montagne du côté du nord, on reconnaît une grande partie des murailles; elles

1. Ζεὺς Ἥλιος est mentionné dans deux inscriptions, *C. I. G.*, 4590 et *Bull. de Corr. Hellén.*, VI, 191.
2. Pottier et Beaudouin, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1880, p. 75-76; Langlois, *Revue archéologique*, 1853, pl. 218 et 219; *Tour du Monde*, 1862, I, p. 328.
3. Et non *Tapoë*, comme écrit Texier.
4. Leake (*Asia Minor*, p. 256), plaçait par erreur Hypaepa à *Beréki*.
5. Texier, *Asie Mineure*, collection de l'*Univers pittoresque*, p. 248 et suiv.; *Description de l'Asie Mineure*, t. III, p. 10 et suiv.

sont construites en petits moëllons de gneiss, et ne paraissent pas remonter à une haute antiquité. La ville d'Hypaepa a été florissante, même sous l'empire byzantin. On y trouve quelques débris d'architecture chrétienne... Dans le voisinage du pont, on remarque l'entrée d'un souterrain taillé dans le roc, qui conduisait sans doute hors des murs ; mais aujourd'hui les éboulements empêchent de la parcourir dans toute son étendue. Je remontai le ravin jusqu'au second pont, que je traversai, et j'entrai dans un vaste champ planté d'oliviers d'une grosseur prodigieuse. C'est dans cet endroit que, l'année précédente, on avait opéré des fouilles pour l'extraction des marbres ; en effet, un des plus grands édifices de la ville se trouvait placé en ce lieu. Il existe encore une longue galerie souterraine, qui, par sa construction, paraît avoir appartenu à un grand temple. J'y pénétrai avec quelque difficulté, et j'observai avec étonnement un genre de construction qui paraît tout à fait étranger à l'art romain. Cette galerie se compose de deux corridors parallèles de $4^m,30$ de largeur ; le mur de séparation a $1^m,70$ d'épaisseur, renfermant dans sa construction plusieurs fûts de colonnes de granit. Leur diamètre est de $1^m,20$; ils sont bruts à la surface et espacés de $3^m,92$. Ces fûts de colonnes sont reliés par une muraille également en granit, mais faite de petits moëllons avec des arcs de décharge formant une sorte de niche ; les colonnes entrent dans le sol, qui est couvert de décombres, et pénètrent par le haut dans l'épaisseur des voûtes de la galerie. C'est évidemment a substruction d'un portique dont les colonnes correspondaient aux fûts qui sont dans la galerie. D'après la disposition du lieu, il est à croire que cette galerie appartenait à un temple, mais d'une construction différente de ceux des Romains ; l'espacement des colonnes et le soubassement sont tout à fait en dehors des règles de leur architecture. C'est peut-être là que se trouvait le temple dédié à une divinité persique, et dont Pausanias a parlé...

« Le théâtre est situé sur la colline de l'autre côté du pont. La scène n'a que 65 mètres de diamètre ; les gradins, qui étaient de marbre, ont été enlevés, et les restes d'un four à chaux attestent que les Grecs ont employé jusqu'aux derniers débris de cet édifice ; il ne subsiste aujourd'hui que le mur de soutènement des gradins, qui étaient en petits moëllons de granit. Les ruines du proscénium ont fourni environ vingt voiturées de marbre pour l'église des Grecs. La statue de Vénus a été trouvée dans l'angle à droite de l'orchestre [1]. Les ruines d'un édifice composé de plusieurs salles existent encore au bas de la colline. Plus loin, on aperçoit un soubassement de bonne construction, sur lequel était un petit temple dont les colonnes sont cannelées en spirale ; les murailles sont bien conservées. Dans cette partie, on aperçoit encore une petite poterne. L'étendue de la ville d'Hypaepa ne m'a pas paru différer beaucoup de celle d'un grand nombre de villes anciennes ; il faut croire qu'elle a été beaucoup augmentée depuis le temps d'Ovide. »

---

1. Texier, *Description de l'Asie-Mineure*, t. III, p. 10 : « On trouva dans les fouilles une statue de Vénus qui a été transportée à Demich et qui sert à soutenir l'escalier de l'École grecque. Ce morceau de sculpture date des beaux temps de l'art. La tête et le cou manquent, et l'on voit par la coupe des épaules que la tête avait été rapportée. Les ouvriers qui ont opéré la fouille croient l'avoir trouvée ; mais elle était brisée en morceaux ; l'un d'eux possède encore chez lui la bouche et le menton. La pose de cette Vénus a de l'analogie avec celle de la Vénus de Milo. »

Texier signale encore, auprès du pont le mieux conservé de Tapaï, dont le parapet est de marbre blanc, un chapiteau corinthien et un torse de marbre qui paraît avoir appartenu à une Muse[1].

Les édifices d'Hypaepa ont été systématiquement démolis pour servir à la construction d'Odemisch et d'autres bourgades voisines[2]. Vers 1830, le sultan Mahmoud accorda aux Grecs des facilités qu'ils n'avaient pas eues jusqu'alors pour élever leurs églises, et celle d'Odemisch fut construite à cette époque avec les marbres provenant d'Hypaepa. Le même fait s'est produit sur un grand nombre de points de l'Asie Mineure. Dans un terrain de gneiss comme Odemisch, où la chaux fait défaut, les moindres fragments de marbre ont tenté la cupidité des habitants. « Toutes les incriptions d'Hypaepa, dit Texier, ont été employées comme dallage et comme revêtement de l'église, et aucun des prêtres n'a eu la curiosité d'en copier une seule. »

Texier n'a trouvé que deux incriptions à Hypaepa. L'une d'elles, qui date de l'époque byzantine, a été reproduite dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, t. IV, n° 8872; la seconde est ainsi conçue[3] :

Νικόπολις Ἀρτεμιδώρου σὺν καὶ Ἑρμολάῳ τῷ ἀνδρὶ ἐποίησεν Ἀφρίῳ τῇ θυγατρὶ τὸ μνῆμα.

Depuis Texier, on n'a publié, à notre connaissance, que trois inscriptions d'Hypaepa; nous les réunissons ici pour épargner des recherches fastidieuses aux voyageurs qui visiteront Tapaï.

1. Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη, 1873, p. 114 = Kaibel, *Epigrammata Graeca, addenda*, n° 903 *a*, p. 557. M. Baltazzi nous en a envoyé une copie conforme.

Ἀγαθῇ τύχῃ.
Ἀνθεμίου παῖς οὗτος, ὃς ἀνθυπάτων μεγ' ἀμίνων,
ὑπάρχου πατρὸς ζηλῶν τρόπον ἠδ' ὑπάτοιο,
ἶσα Διὸς θέμιδι φαίνων χραίσμη[σιν] ἅπασιν.
Ἀγαθῇ τύχῃ.
Ἀσίδος ἀνθύπατον, μεγαλήτορος υἱὸν ὑπάρχου
Ἀνθεμίδην Ἰσίδωρον ἐν ἰκόσιν μαρμαρέῃσιν.
Ὑπαίπων ναετῆρες ἐτίσαμεν ἕνεκεν ἀρχῆς,
Προνοησαμένου τ[ῆς ἀναστάσεως] Ἀπολλωνίου ἀρχιμάγου.

2. Μουσεῖον, 1873, p. 125. Grandes lettres. Copie de M. Baltazzi.

Ἀρισ]τονείκου τοῦ Παρδ[αλᾶ
ἐγγό]νων καὶ τέκνων.

3. Μουσεῖον, 1873, p. 129. Grandes lettres de 0m,06. Copie conforme.

Καὶ ὧν ἔδωκε χρημάτων καὶ κειόνων

1. Texier, *Asie-Mineure*, p. 249.
2. Notamment de *Birghé*, que Texier a visitée également (*Asie-Mineure*, p. 249-50).
3. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, III, p. 11.

Dans une inscription de Teira en Lydie, Μουσεῖον, 1876, p. 115, on lit :

Εἰσηγησαμένου τὸ ψήφισμα Τρύφωνος Πετρωνίου βουλευτοῦ τῆς Ὑπαιπηνῶν πόλεως [1].

M. Papadopoulos Kerameus a publié en 1877 un poids découvert à Hypaepa, qui donne 390 grammes pour la livre de cette ville [2].

Les textes anciens relatifs à Hypaepa sont si peu nombreux, et d'ailleurs si utiles à l'intelligence de ce qui suit, que nous avons cru devoir les transcrire ici.

Strabon, liv. XIII, p. 627 : Ὑπαιπα δὲ πόλις ἐστὶ καταβαίνουσιν ἀπὸ τοῦ Τμώλου πρὸς τὸ τοῦ Καΰστρου πεδίον.

Estienne de Byzance, *s. v. Hypaepa* : Ὑπαιπα, πόλις Λυδίας, κτισθεῖσα ὑπὸ τὸ παρακείμενον ὄρος, ὑπὸ τὸ Αἶπος (?) Τὸ ἐθνικὸν Ὑπαιπηνός. Καλλίστας ἔχειν γυναῖκας τὴν πόλιν, δῶρον Ἀφροδίτης.

Holstein a proposé de lire ὡς ὑπὸ τοῦ Αἶπος. Le passage est certainement altéré.

Ptolémée, V, 2, 16 (éd. Nobbe, t. II, p. 11) : Λυδίας δὲ τῆς καὶ Μαιονίας πόλεις... Αἰγάρα... Ὑπαιπα... Σάρδεις.

Pausanias, V, 27, 5 (éd. Didot, p. 272) : Καὶ ἄλλο ἐν Λυδίᾳ θεασάμενος οἶδα διάφορον μὲν θαῦμα ἢ κατὰ τὸν ἵππον τὸν Φόρμιδος, μάγων μέντοι σοφίας οὐδὲ αὐτὸ ἀπηλλαγμένον. Ἔστι γὰρ Λυδοῖς ἐπίκλησιν Περσικοῖς ἱερὰ ἔν τε Ἱεροκαισαρείᾳ καλουμένῃ πόλει καὶ ἐν Ὑπαίποις. Ἐν ἑκατέρῳ δὲ τῶν ἱερῶν οἴκημά τε καὶ ἐν τῷ οἰκήματί ἐστιν ἐπὶ βωμοῦ τέφρα· χρόα δὲ οὐ κατὰ τέφραν ἐστὶν αὐτῇ τὴν ἄλλην. Ἐσελθὼν δὲ εἰς τὸ οἴκημα ἀνὴρ μάγος καὶ ξύλα ἐπιφορήσας αὖα ἐπὶ τὸν βωμὸν πρῶτα μὲν τιάραν ἐπέθετο ἐπὶ τῇ κεφαλῇ, δεύτερα δὲ ἐπίκλησιν ὅτου δὴ θεῶν ἐπᾴδει βάρβαρα καὶ οὐδαμῶς σύνετα Ἕλλησιν· ἐπᾴδει δὲ ἐπιλεγόμενος ἐκ βιβλίου. Ἄνευ τε δὴ πυρὸς ἀνάγκη πᾶσα ἁφθῆναι τὰ ξύλα καὶ περιφανῆ φλόγα ἐξ αὐτῶν ἐκλάμψαι.

Ce texte nous apprend : 1° Qu'une tribu appelée les *Lydiens persiques* possédait des temples à Hypaepa et à Hiérocésarée; 2° Que les prêtres de ces temples, la tête voilée d'une tiare, lisaient devant l'autel un rituel en langage inconnu des Grecs et prétendaient y allumer du menu bois sans le secours du feu.

Appien, *Mithrid.*, 48 (éd. Didot, p. 232) : Ὧν πυνθανόμενοι Τραλλιανοὶ καὶ Ὑπαιπηνοὶ καὶ Μητροπολῖται καί τινες ἄλλοι, etc.

Ovide, *Métamorphoses*, VI, 11. Il est question d'Arachné :

Orta domo parva, parvis habitabat Hypaepis.

Métamorphoses, XI, 150 :

Nam, freta prospiciens, late riget arduus alto
Tmolus in adscensu, clivoque extentus utroque
Sardibus hinc, illinc parvis finitur Hypaepis.

Tacite, *Annales*, IV, 55. Les villes de l'Asie ne s'accordaient pas sur le lieu où devait être élevé le temple de Tibère. Onze villes s'étaient mises sur les rangs

1. L'ethnique Ὑπαιπηνός se rencontre encore dans une inscription d'Éleusis, *C. I. G.*, 379. Il est corrompu en *Hyphemenus* dans Cicéron, *ad Quintum fratrem*, I, 2, 4 (éd. Orelli, p. 321).

2. *Revue archéologique*, 1877, I, p. 431.

et faisaient valoir leurs titres. Hypaepa, Tralles, Laodicée et Magnésie furent exclues comme trop peu importantes [1]. Tacite ne dit pas que les députés d'Hypaepa aient représenté l'antiquité de son sanctuaire. Mais dans un autre passage (*Annales*, III, 62), rappelant les antiques traditions que les députés des villes grecques firent valoir auprès du sénat romain pour conserver à leurs temples le droit d'asile, Tacite mentionne les titres d'Hiérocésarée, où le culte d'Artémis était entre les mains des Lydiens persiques comme à Hypaepa : *Hierocaesarienses exposuere, Persicam apud se Dianam, delubrum rege Cyro dicatum.*

Pline, V, 31, 9 : *Ephesum, alterum lumen Asiae, remotiores conveniunt Caesarienses, Metropolitae, Cilbiani inferiores et superiores, Mysomacedones, Mastaurenses, Briullitae,* Hypaepeni, *Dioshieritae.*

Pétrone, *Satyricon*, CXXXIII. Au début d'une prière en vers qui, suivant les commentateurs, serait adressée à Priape, on lit ce qui suit :

Nympharum Bacchique comes, quem pulcra Dione
Divitibus silvis numen dedit, inclita paret
Cui Lesbos, viridisque Thasos, quem Lydus adorat
Vestifluus, templumque tuis imponit Hypaepis.
Huc ades, ô Bacchi tutor Dryadumque voluptas, etc.

La divinité invoquée dans ces vers n'est certainement pas Priape, qui n'a jamais été *Bacchi tutor*, mais Silène ou Pan, dont les traits ont pu se confondre, à une époque de syncrétisme, avec ceux de Priape, fils de Dionysos et d'Aphrodite dans la légende de Lampsaque. Le culte commun à Lesbos, Thasos et Hypaepa est celui de Dionysos et de ses compagnons. Ces vers sont, à notre connaissance, le seul passage qui mentionne Hypaepa comme un centre du culte bacchique, et nous en trouverons la confirmation quand nous examinerons la numismatique de cette ville. Le Dionysos d'Hypaepa est le Bassareus lydien, représenté avec une longue robe, *vestifluus*, comme les Lydiens ses adorateurs.

Vibius Sequester, *de fluminibus*, éd. Riese, p. 147 : *Caystros per Hypaepam decurrit proximus paludi Asiae.*

Une monnaie grecque impériale d'Hypaepa représente au droit la tête du Sénat avec ΙΕΡΑ ΣΥΚΛΗΤΟΣ; au revers, on lit : ΥΠΑΙ.... ΚΑΥΣΤΡ et l'on voit le Caystre couché, tenant dans la main droite un roseau, le coude gauche appuyé sur une urne renversée d'où s'échappent des eaux [2].

La table de Peutinger place *Ypepa* entre le Caystre et l'Hermus, sur la route d'Éphèse à Philadelphie.

A l'époque byzantine, Hypaepa est le siège d'un évêché dépendant du métropolitain d'Éphèse [3].

1. *Verum Hypaepeni Trallianique Laodicenis ac Magnetibus simul transmissi.*
2. Mionnet, *Description*, t. IV, n° 267.
3. V. *Hieroclis synecdemus et notitiae graecae episcopatuum*, éd. Parthey, Berlin, 1866, notice 3, p. 102: notice 10, p. 202 (ὁ Ὑπαίπων· ἐτιμήθη εἰς μητροπολίτην παρὰ τοῦ βασιλέως κυροῦ Ἰσαακίου τοῦ Ἀγγέλου]; notice 10, p. 200; notice 7, p. 154; notice 1, p. 60; notice 8, p. 166; notice 9, p. 182; Hiéroclès, p. 18 (Wess., 659). Dans la notice 13 (p. 244) on lit, en tête des évêchés dépendant d'Éphèse : ὁ Ἀπάτων, καὶ ἐτιμήθη εἰς μητρόπολιν παρὰ τοῦ βασιλέως κυροῦ Ἰσαακίου τοῦ Ἀγγέ-

Les monnaies d'Hypaepa sont particulièrement intéressantes pour la connaissance des cultes de cette petite ville. Nous en remettrons l'étude à la fin de ce chapitre, parce que ces monuments peuvent recevoir quelque lumière des textes épigraphiques inédits que nous allons publier.

Nous avons annoncé dans la *Revue* (1885, I, p. 84), en promettant d'y revenir, la découverte des fragments d'une statue de bronze à Odemisch. M. Démosthène Baltazzi, envoyé sur les lieux par le gouvernement turc afin de procéder à quelques recherches, a bien voulu nous adresser de Smyrne la relation de son voyage, en même temps que les copies et les estampages d'inscriptions très intéressantes recueillies par lui à Odemisch. Nous reproduisons d'abord les principaux passages de sa lettre, qui, jointe aux extraits de Texier que nous avons donnés plus haut, est jusqu'à présent notre unique source d'informations sur les ruines d'Hypépa.

« Je me suis rendu à Odemisch pour procéder à une enquête archéologique au nom du Musée impérial. Un paysan de Tapaï, en creusant la terre il y a quelques mois pour en extraire des marbres, a trouvé les trois doigts du pied d'une statue colossale en bronze. L'endroit où il creusait est un terrain vague appartenant au gouvernement et situé à côté des galeries souterraines que Texier, dans son voyage en Asie Mineure, suppose être des constructions perses et qui appartiennent, selon lui, à un grand édifice.

« On m'avait fait supposer qu'en donnant quelques coups de pioche, je pourrais déterrer la statue et qu'elle existait encore tout entière. J'ai réuni immédiatement des journaliers et me suis mis au travail. Suivant un mur épais, j'ai creusé à $1^{m},60$ pour trouver le sol vierge qui était recouvert d'une couche de ciment et de dalles en marbre blanc. A une profondeur de $0^{m},50$ j'ai trouvé des débris de briques, des cendres et de la terre brûlée; creusant plus profondément, j'ai rencontré des conduites d'eau d'une forme exceptionnelle, car elles étaient striées et enduites de ciment. Sous ces conduites, à quelques centimètres de profondeur, je trouvai le dallage en marbre, des chapiteaux, des colonnes entières ou brisées en granit et en marbre et différents autres fragments d'architecture trahissant une époque de décadence. Malheureusement, je n'ai pu découvrir aucune inscription qui fasse connaître la destination de cet

λου (1186-1195). Il s'agit évidemment d'Hypaepa, dont le nom aura été corrompu en *Apatae*; de là, peut-être, *Tapaï*, le nom sous lequel les Turcs désignent actuellement cette localité.

Hypaepa est encore nommée dans la liste des évêchés dépendant du patriarchat de Constantinople dans le catalogue publié par M. Papadopoulos Kerameus. Μουσεῖον, 1876, p. 66.

édifice. Les objets antiques trouvés dans le cours des fouilles sont les suivants :

1. Statuette en marbre de Jupiter assis. Il manque la tête, les bras et les pieds.
2. Statue de femme drapée en marbre; il manque la tête, qui était rapportée, et les bras. Époque romaine.
3. Statue de femme drapée en marbre; il manque la tête et les bras. Bon travail romain.
4. Torse de Vénus pudique. Beau travail.
5. Très grand osselet en terre cuite.
6. Deux lampes en terre cuite.
7. Pierre polie préhistorique (?)
8. Deux grandes chaînes en bronze.
9. Mouchettes en bronze (?)
10. Anneau en bronze.
11. Poids en marbre historié.
12. Quarante-six monnaies romaines et byzantines
13. Une lampe en bronze.
14. Une petite tête fruste en bronze.
15-16. Deux petits vases en bronze.
17. Une poêle en bronze.
18. Plateau carré en bronze, percé de deux trous.
19. Chaîne avec crochet.
20. Vase en terre cuite.
21. Tête en terre cuite et statuette en terre cuite sans tête.
22. Partie inférieure d'une statue en marbre.

« L'ancienne Hypaepa est actuellement en partie occupée par le village turc de Tapaï qui renferme à peine quatre-vingts maisons. La ville était située entre deux ravins que l'on franchissait sur différents ponts, parmi lesquels on remarque celui qui est actuellement désigné sous le nom de *Djin Kiupru* (Pont des Esprits) à cause de son arche très élancée. Il semble qu'Hypaepa n'est devenue considérable qu'à l'époque de la décadence de l'empire romain et sous les Byzantins, car les morceaux d'architecture épars dans le village et les monnaies qu'on y découvre se rapportent généralement à cette époque.

« La statue de la Nymphe sans tête et sans bras, qui se trouve actuellement dans la cour de l'église grecque, est un ouvrage digne de figurer dans les plus beaux musées. La tête de Tibère, que vous avez sans doute remarquée chez *** à Smyrne, provient d'Hypaepa. Le torse de la Vénus pudique, le fragment du pied de la statue colossale en bronze, le buste d'Hercule et une autre petite statuette en bronze, qui figurent au Musée Impérial, proviennent également de cette ville.

« Aucun monument ne subsiste sur la surface du sol, excepté les

quatre ponts et quelques vestiges du mur d'enceinte. Quant au sous-sol, on y remarque différentes galeries souterraines, et dans les endroits qui ne sont pas occupés par le village moderne, le terrain a été complètement bouleversé par les paysans en quête de matériaux pour la construction d'Odemisch. Cette ville, qui date à peine de 240 ans, étant bâtie sur un terrain sablonneux, s'est servi des ruines d'Hypaepa comme d'une carrière; tous les marbres, colonnes, chapiteaux, bases, etc., ont été extraits du sol pour construire les mosquées, les églises, les bains, les *hans* et les boutiques. On ne pourrait songer à faire des fouilles systématiques, car la dévastation a été telle qu'aucun architecte ne saurait s'y reconnaître. Le grand édifice dont parle Texier a échu en partage aux Turcs pour la construction de leurs édifices publics à Odemisch, et l'on remarque encore un magnifique four qui a servi à convertir en chaux tous les matériaux qu'ils ne pouvaient utiliser d'une autre manière. Les Grecs ont eu en partage le théâtre pour la construction de leur église; eux aussi ils ont bâti tout à côté de leurs fouilles un four à chaux, et ce qu'il y eut de plus remarquable en cette occurrence, ce fut la parfaite entente des deux peuples pour la ruine complète de la cité ancienne.

« Je suis persuadé qu'en creusant on trouverait facilement des objets, car les Turcs et les Grecs ne visaient qu'à extraire des matériaux et n'attribuaient aucune importance aux antiquités. Les quelques investigations que j'ai faites à la recherche de la statue ont donné un résultat satisfaisant. Quant à la statue colossale en bronze, le peu de profondeur du terrain montre qu'elle ne peut exister en entier et qu'il reste seulement la chance de trouver quelques nouveaux fragments. Cela même paraît difficile, car la ville d'Hypaepa ayant été florissante sous les Byzantins, on a probablement fondu le bronze pour frapper de la monnaie.

« Je vous envoie les copies et les estampages des inscriptions que j'ai recueillies à Tapaï et à Odemisch. »

INSCRIPTIONS

1. Brisée en haut et en bas sur la gauche. Caractères du Ier ou du IIe siècle après J. C. Les lettres des huit premières lignes sont un peu plus espacées et plus grandes que les autres (0m,025 et 0m,015.) H. 0m,82; L. 0m,63. Actuellement à Odemisch, sur un *turbé*.

. . . . . .
ἰδίαν αὐτοῦ ἀρετὴν ἐν πᾶσιν
καὶ διὰ τὴν τοῦ γένους καὶ τοῦ
πατρὸς αὐτοῦ Θεόφρονος τοῦ [1]

1. L'Y est placé à l'intérieur de l'O.

Θεόφρονος Ἑρμολάου Θεόφρο-
5 νος ἱερέως διὰ γένου (*sic*) τῆς Ἀ-
ναΐτιδος Ἀρτέμιδος ἐν τῇ
Ἀ]σίᾳ καὶ πρὸς τὴν πατρίδα
λ]αμπρότητα·
Ἔ]δοξεν τοῖς ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλλησιν, γνώμη Γαΐο[υ
10 Ἰ]ουλίου Παρδαλᾶ καὶ τοῦ δήμου τοῦ Σαρδι[α-
ν]ῶν υἱοῦ, Παρδαλᾶ, ἀρχιερέως καὶ διὰ βίου ἀγω-
ν]οθέτου Θεᾶς Ῥώμης καὶ αὐτοκράτορος θεοῦ
τ]οῦ Σεβαστοῦ, ἀρχιερέως μεγίστου καὶ πατρὸς
τῆς πατρίδος, καὶ τοῦ σύμπαντος τῶν ἀνθ[ρώ-
15 π]ων γένους - ἐπ(ε)ὶ Θεόφρων Θεόφρονος νεώτε-
ρος, ἀνὴρ καὶ ἐν τῇ πατρίδι γένου πρώτου καὶ φιλο-
δοξοτάτου καὶ πατρὸς ἐντιμοτάτου καὶ πο[λ-
λὰ τὴν πόλιν ὠφελοῦντος, ἱερέως τε τῆς ἐπι-
φανεστάτης Ἀναΐτιδος Ἀρτέμιδος καὶ ἐν τῇ Ἀ-
20 σίᾳ λαμπροτάτου ἀξιώματος ὡς καὶ συνγε[νι-
κοῖς ἀρχιερατικοῖς στεφάνοις κεκοσμῆσθαι,
νῦν τὸν βίον μετήλλαχεν, καθήκει οὖν διά τε α[ὐ-
τὸν καὶ διὰ τὸ τοῦ γένους πρόσχημα συνεπικε-
[λεύεσθαι ;]μὲν αὐτὸν τῇ τῶν Ἑλλήνων συνπα-
25 [θείᾳ; καὶ στ]εφανῶσθαι χρυσῷ στεφάνῳ καὶ τει-
[μᾶσθαι εἰκόνι γραπτῇ] ἐν ὅπλῳ ἐπιχρύσῳ καὶ
τὴν μὲν εἰκόνα τεθῆναι] ἐπὶ τῇ πατρίδι τῆς Θε-
[όφρονος . . . . . .]ης διαπεμφθῆναι τε
[τῆς ἐπιγραφῆς τὸ ἀντίγραφον] πρὸς Ὑπαιπηνούς.

Cette importante inscription, que nous publions ici à titre provisoire, aurait grand besoin d'être revue par un épigraphiste exercé. L'estampage a souffert en route et ne nous a pas permis de vérifier tous les détails de la copie. Les restitutions que nous avons admises aux trois dernières lignes sont douteuses. Néanmoins, le sens général nous paraît certain et nous hasardons la traduction suivante :

« (Attendu que Théophron fils de Théophron) a fait paraître sa vertu en toutes choses; en considération de l'illustration de sa race et de son père Théophron fils de Théophron, fils d'Hermolaüs fils de Théophron, prêtre héréditaire d'Artémis Anaïtis en Asie; en considération des services éclatants qu'il a rendus à sa patrie (?);

« Il a paru bon aux Hellènes d'Asie, sur la proposition de Gaïus Julius fils de Pardalas et fils du peuple des Sardiens, petit-fils de Pardalas,

archiprêtre et agonothète à vie de la déesse Rome et de l'empereur dieu Auguste grand pontife, père de la patrie et de tout le genre humain ;

« Attendu que Théophron le jeune, fils de Théophron, homme d'une famille noble entre toutes dans sa patrie et zélé pour la gloire, fils d'un père très honoré et qui a rendu de grands services à la ville, prêtre de la très illustre Artémis Anaïtis et ayant mérité par l'éclat de son nom en Asie d'être orné des couronnes héréditaires d'archiprêtre;

« Attendu que ce jeune homme vient de quitter la vie, il convient, tant à cause de lui-même qu'à cause de l'illustration de sa famille, qu'on fasse paraître la sympathie des Hellènes à son égard; il a paru bon de le couronner d'une couronne d'or, de l'honorer d'une statue en armes dorée avec inscription et d'envoyer la copie de l'inscription à ceux d'Hypaepa. »

Nous sommes donc en présence de la copie d'un décret rendu en l'honneur de Théophron, fils de Théophron, prêtre d'Artémis Anaïtis. Celui qui a fait la proposition, Gaïus Julius, est désigné comme fils de Pardalas (κατὰ φύσιν) et fils du peuple de Sardes (καθ' ὑοθεσίαν). Le titre de υἱὸς πόλεως, δήμου, βουλῆς, γερουσίας, est bien connu en Asie Mineure, bien qu'il reste quelque incertitude sur le genre d'adoption dont il témoigne et la nature des liens qu'il implique entre un citoyen et une ville[1]. Ces liens sont indiqués ici en seconde ligne, entre la filiation naturelle du premier degré et celle du second; c'est ainsi du moins que nous comprenons et que nous ponctuons le texte, sans nous en dissimuler la bizarrerie[2].

Οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἕλληνες sont les Grecs d'Asie réunis à Sardes pour célébrer les fêtes de Rome et d'Auguste. On connaît, à l'époque de Tibère, un ἀρχιερεὺς τῆς Ἀσίας ναῶν τῶν ἐν Λυδίᾳ Σαρδιανῶν (*C. I. G.*, 3461) et des κοινὰ Ἀσίας ἐν Σάρδεσι (*C. I. G.*, 5918[3]).

L. 20. Συγγενικοῖς ἀρχιερατικοῖς στεφάνοις. On sait que l'exercice des grands sacerdoces entraînait des frais si considérables que l'on en choisissait volontiers les titulaires dans les mêmes familles. Ces mots ont pour commentaire naturel le passage de Philostrate, *Vie des Sophistes*, 1, 21, 2 : ἀρχιερεὺς μὲν γὰρ ἐγένετο τῆς Ἀσίας αὐτός τε καὶ οἱ πρόγονοι αὐτοῦ, παῖς ἐκ πατρὸς πάντες, ὁ δὲ στέφανος οὗτος πολὺς καὶ ὑπὲρ πολλῶν χρημάτων.

1. Cf. Waddington, *ad* Le Bas, *Inscriptions d'Asie Mineure*, nos 53, 525, 881, 1592, 1602; Perrot, *Mémoires d'Archéologie*, p. 175; Hirschfeld, *Zeitschrift für österreichische Gymnasien*, 1882; Ramsay, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1883, p. 263; Mionnet, *Phrygie*, 442, 445; Supplém. *Carie*, 131; *Phrygie*, 196.

2. On connaît déjà quelques textes où la filiation naturelle et l'adoption municipale sont indiquées en même temps : Ἡ βουλὴ ἐτείμησεν Τιβέριον Κλαύδιον Μενεμάχου καὶ τοῦ δήμου υἱὸν φύσει δὲ Ἑρμοθέστου (Waddington-Le Bas, n° 108). — Κλεόστρατος υἱός πόλεως φύσει δὲ Ἀπελλικῶντος (*Papers of the American school*, I, p. 48; Waddington-Le Bas, 1033 *a*).

3. Cf. Marquardt, *Ephemeris epigraphica*, t. I, p. 209.

L. 24. Συνεπικε(λεύεσθαι) est une restitution très douteuse; ce mot ne se trouve pas dans les lexiques, mais nous ne voyons pas quel autre on pourrait lui substituer. Toute la fin de l'inscription prête d'ailleurs à quelque incertitude. C'est au père que devraient s'adresser les marques de sympathie encourageantes (συνεπικελεύεσθαι) et c'est au fils que l'on décerne la couronne et la statue. A la dernière ligne, la restitution τῆς ἐπιγραφῆς τὸ ἀντίγραφον paraît commandée par la longueur normale des lignes (36-38 lettres); on ne peut donc restituer, à la ligne précédente, τῆς δὲ ἐπιγραφ]ῆς διαπεμφθῆναι, etc., hypothèse que le mot τε, parfaitement distinct sur l'estampage, suffirait d'ailleurs à écarter. Nous n'osons pas proposer une restitution de la ligne 28.

Quoi qu'il en soit de ces difficultés, qu'un examen direct de la pierre permettra peut-être de résoudre, l'intérêt de notre inscription réside dans la mention d'Artémis Anaïtis, dont le nom ne s'était encore rencontré que très rarement dans les documents épigraphiques. Voici ceux dont nous avons connaissance :

Waddington-Le Bas, *Inscriptions d'Asie Mineure*, Commentaire, n° 655 = *C. I. G.*, n° 3424 : Ἀγαθῇ Τύχῃ. Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος Αὐρ. Εὐγενέτορα Ἐλπιδιανοῦ Φιλαδελφέα, ἔφηβον πανκρατιαστὴν, νεικήσαντα τὰ μεγάλα Σεβαστὰ Ἀναείτεια ἐνδόξως, etc. (Philadelphie en Lydie).

A Koula, en Lydie. Μουσεῖον, 1880, p. 127 : Ἀρτέμιδι Ἀνάειτι καὶ Μηνὶ Τιάμου Μελτίνη ὑπὲρ τῆς ὁλοκληρίας τῶν ποδῶν εὐχὴν ἀνέστησεν.

A Divlit près de Koula, en Lydie. Μουσεῖον, 1880, p. 164 : Ἔτους τκ', μη[νὸς] Περειτίου β', Αὐρ. Στρατόνεικος β, ἐπειδὴ κατὰ ἄγνοιαν ἐκ τοῦ ἄλσους ἔκοψα δένδρα θεῶν Διὸς Σαβαζίου καὶ Ἀρτέμιδος Ἀναείτις κολασθείς, εὐξάμενος εὐχαριστήριον ἀνέστησα.

M. le docteur Michel Tsakuroglou, qui a publié cette inscription, l'a accompagnée de l'observation suivante : « Au-dessus est représenté un homme; à côté de lui, sur la droite, deux arbres, et un seul à gauche. Il est remarquable que la défense de couper du bois dans le bois sacré de Sabazios et d'Artémis Anaïtis subsiste encore aujourd'hui, car les habitants turcs de Santal près de Divlit croient que celui qui coupe du bois est puni par quelque maladie. »

Artémis Anaïtis, seule ou unie à Mèn ou à Sabazios, passait certainement pour exercer quelque influence sur les maladies du corps, puisque dans l'inscription de Koula citée plus haut une femme, Meltiné, lui offre un ex-voto ὑπὲρ τῆς ὁλοκληρίας τῶν πόδων. La survivance de l'idée superstitieuse interdisant de couper du bois dans l'ἄλσος est assurément très remarquable; je puis d'ailleurs alléguer un exemple parallèle qui m'a été signalé par M. Ohnefalsch Richter [1]. A Salamis de Chypre, près

1. M. Richter m'a envoyé de nombreux et intéressants documents relatifs aux

d'Hagia Katharina, se trouve un bois composé de très vieux arbres qui s'étend sur une superficie d'environ 75 mètres carrés. La présence de ces arbres dans une île complètement déboisée étonna M. Richter, qui interrogea les paysans à ce sujet. On lui raconta que ce bois était sacré et que personne n'osait y briser une branche de peur de s'exposer à la colère de sainte Catherine, à laquelle le bois appartient. « L'essence de ces arbres, m'écrit M. Richter, est exclusivement le *Zizyphus spina Cristi*, qui ressemble au *Zizyphus lotus*. Les Chypriotes aiment à manger le fruit du *zizyphus lotus* et lui attribuent des effets merveilleux; les Turcs espèrent que dans l'autre monde ils en seront régalés par les houris. » M. Richter a conclu très judicieusement que ce bois devait être sacré dans l'antiquité et pense qu'il y aurait lieu d'exécuter des fouilles dans le voisinage.

Remarquons enfin qu'une inscription de Citium à Chypre (Le Bas et Waddington, nº 2725) mentionne un thiase consacré à Artémis, et que cette Artémis, suivant l'observation de M. de Vogüé [1], ne peut être que la déesse lunaire Tanit ou Anaïtis. Le bois sacré de Salamine était peut-être consacré à la même divinité, aussi jalouse en Lydie qu'à Chypre de la protection de ses ombrages.

A Philadelphie en Lydie. P. Paris, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1884, p. 376 : Τύφων (?) Καλλιστράτου Μητρὶ Ἀναείτιδι γενόμενος ὅρκου μνήμων ἀνέθηκεν εὐχήν.

L'éditeur pense que le nom d'Anaïtis se rencontre ici pour la première fois dans un document épigraphique; les deux textes que nous avons reproduit d'après le Μουσεῖον prouvent que l'assimilation d'Artémis à Anaïtis en Lydie était déjà positivement attestée.

Ajoutons que le mot Πατανα(ι)θ, interprété comme *Pat-Anaïath*, « présent d'Anaïtis », se lit sur la stèle d'une prêtresse d'Isis trouvée à Athènes et aujourd'hui à Brown-Hall [2].

L'inscription de Théophron, qui mentionne le culte d'Anaïtis à Sardes, confirme un texte souvent cité de Clément d'Alexandrie qui parle d'un temple d'Anaïtis dans cette ville. Pour Clément d'Alexandrie [3] et pour Agathias [4], Anaïtis est identique non pas à Artémis, mais à Aphrodite; c'est là, d'ailleurs, une divergence peu importante, car il est vraisemblable qu'Anaïtis, identifiée également à la *mère des dieux* (μήτηρ

fouilles qui ont été exécutées à Chypre, en grande partie sous sa direction, depuis le commencement de l'occupation anglaise. Nous comptons prochainement les faire connaître aux lecteurs de la *Revue*.

1. Cf. *Revue Archéologique*, 1866, t. I, p. 441; Foucart, *Associations Religieuses*, p. 111.
2. Michaëlis, *Journal of hellenic studies*, V, p. 154.
3. *Protrept.*, I, 5.
4. Agathias, 2, 24.

'Αναείτις, dans l'inscription de Philadelphie) tenait à la fois de l'Artémis et de l'Aphrodite des Grecs, comme l'Artémis d'Ephèse, déesse de la fécondité. Anaïtis est la divinité persique *Anâhita* [1], invoquée dans un hymne de l'Avesta (*Jascht* 5) comme la déesse des eaux et de la fertilité, celle qui augmente les troupeaux et la richesse, celle qui rend les femmes fécondes. Suivant Bérose, Artaxerxès II (404-362) aurait introduit le culte d'Anaïtis en Perse et lui aurait construit des temples à Babylone, Suse, Ecbatane, Persépolis, Bactres, Damascus et Sardes. Ce témoignage est confirmé par les inscriptions des Achéménides : Artaxerxès II est le premier qui invoque Mithra et Anahita à côté d'Ahura Mazda, tandis que ces deux divinités ne sont jamais mentionnées dans les nombreuses inscriptions de Darius et de Xerxès. A l'époque gréco-romaine, le culte d'Artémis persique se répandit sur la côte d'Asie Mineure, après avoir envahi l'Arménie et la Cappadoce. Nous savions déjà par Pausanias qu'il était florissant en Lydie [2], où nous en trouvons des traces à Hiérocésarée, à Sardes, à Hypaepa et à Philadelphie. Le texte de Pausanias, que nous avons cité plus haut au sujet de la fourberie des mages d'Hypaepa, ne laisse aucun doute sur la nature du culte auquel ces « Lydiens persiques » étaient consacrés.

Nous avons vu Anaïtis formant un couple divin avec Mên Tiamos ou Zeus Sabazios [3], qui sont des dieux solaires comme Anaïtis-Artémis est une divinité lunaire. Ces couples ont pour prototype l'association d'Anahita et de Mithra, le dieu du soleil, invoqués ensemble dans les textes de la Perse à partir d'Artaxerxès II.

M. Paris a publié récemment (*Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1884, p. 378) une inscription qui paraît également se rapporter à Anaïtis.

'Εκολάσθη 'Αμμίας οἰπὸ (= ὑπὸ) Μητρὸς Φιλείδος ἰς τοὺς μαστοὺς δι' ἁμαρτίαν λόγον λαλήσασα...

« L'épithète Φιλείς, appliqué à la mère des dieux, dit M. Paris, est nouvelle; je ne puis en trouver l'origine. » Si l'on rapproche ce texte de ceux que nous avons cités plus haut, où Anaïtis paraît également comme donnant et guérissant des maladies, il semble vraisemblable que Μήτηρ Φιλείς n'est qu'un autre nom ou un surnom local d'Anaïtis. Cette divinité *dans morbos et adimens* paraît identifiée à Latone dans une curieuse inscription d'Orta-Keui en Phrygie : 'Αφιὰς Θεοδότου εὐ-

1. V. l'article *Anaïtis*, par Ed. Meyer, dans le *Lexikon der Mythologie* de Roscher.

2. Paus. III, 16, 8 : Καίτοι διαμεμένηκεν ἔτι καὶ νῦν τηλικοῦτον ὄνομα τῇ Ταυρικῇ θεῷ, ὥστε ἀμφισβητοῦσι μὲν Καππάδοκες οἱ τὸν Εὔξενον οἰκοῦντες τὸ ἄγαλμα εἶναι παρὰ σφίσιν, ἀμφισβητοῦσι δὲ καὶ Λυδῶν οἷς ἐστιν 'Αρτέμιδος ἱερὸν 'Αναιτίδος. — *Ibid.*, V, 27, 5 : Ἔστι γὰρ Λυδοῖς ἐπίκλησιν Περσικοῖς ἱερὰ ἔν τε Ἱεροκαισαρείᾳ... καὶ ἐν Ὑπαίποις. Cf. plus haut, p. 100.

3. Voyez Waddington, *ad Le Bas*, p. 214.

χαριστῶ Μητρὶ Λητοῖ ὅτι ἐξ ἀδυνάτων δύνατα ποιεῖ[1]. M. Ramsay a établi[2] que la grande déesse Cybèle-Latone est identifiée, en Lydie, à l'Artémis spartiate.

2. Odemisch. Copie et estampage. Brisée en haut. H. 0m,60; L. 0m,69. Lettres bien gravées de 0m,02.

////////////// οα.υ.....ωλπ...αει////////

[ἐξ ;] ακόσια καὶ εἰς ἐναγισμὸν δὲ τοῦ ὑ[οῦ
ἐὰν τάφῃ ἐν τῷ ἡρώῳ βούλομαι ταῦτα δίδ[ο-
σθαι καὶ ἀναλίσκεσθαι ἀπὸ τῆς αὐτῆς συ[γ-
5 κτήσεως τῆς κάτω δηλουμένης καὶ ἐπὶ
ταῖς αὐταῖς αἱρέσεσιν· ἔτι βούλομαι ἐὰν
ἐντάφῃ ὁ ὑός μου καὶ ἀνδριάντας μαρμα-
ρίνους τοῦ ὑοῦ μου ἀφροδεισιακοὺς ἀ-
νασταθῆναι πρὸ τοῦ ἡρῴου τῆς θύρας
10 ἑκατέρωθεν, ἅστινας διανομὰς οὕτω
δεδόσθαι τῇ πόλει καὶ δι' ἐκείνης τῇ βου-
λῇ βούλομαι ἐὰν τὴν πρόνοιαν τοῦ ἡρῴο[υ
[τούτ]ου καὶ τῶν λοιπῶν ὡς προγέγραπται[3]
[ἐν ἀϊδ]ίῳ χρόνῳ εἰς αὐτὴν ᾖ [ἐπι]μέλεια.

Une personne, dont le nom manque, lègue une certaine somme à la ville et au sénat, à charge pour eux de faire ensevelir son fils dans l'héroon de famille et de faire placer de chaque côté de la porte une statue de marbre représentant le défunt. Le texte est certain jusqu'à la ligne 14, où le verbe dont τὴν πρόνοιαν est le complément fait défaut. L'épithète d'ἀφροδεισιακός donnée aux deux statues se rencontre pour la première fois. Il faut probablement y voir la désignation de quelque espèce de marbre très appréciée. Pline l'Ancien (XXXVII, 10, p. 561, éd. Littré) parle d'une pierre précieuse nommée *aphrodisiace*, qui est d'une couleur rouge pâle. Dans une inscription latine du recueil de Gruter (5, 6,) une femme offre à Jupiter, Junon et Minerve, « *Scyphos II, Venereum speculum.* » Forcellini a pensé que *venereum speculum* signifiait simplement « *pulchrum et Venere dignum.* »

La mention de ces deux statues-portraits placées à l'entrée du tombeau n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'art : elle tend à confirmer

1. *Journal of Hellenic Studies*, IV, p. 385.
2. *Ibid.*, III, p. 55.
3. La dernière syllabe, ται, est écrite au-dessus de la ligne en caractères plus petits.

la thèse de Ross, qui voyait des statues funéraires dans beaucoup d'œuvres de nos musées auxquelles on impose, plus ou moins heureusement, des noms de divinités [1].

3. Odemisch. Brisée à droite et en bas. H. 0m,17; L. 0m,19. Lettres serrées et grêles de 0m,02 avec nombreuses ligatures. L'inscription n'est pas antérieure au IIIe siècle av. J.-C.

Ποστουμίῳ Τιτια...
ἐν Ὑπαίποις Αὐρ. Ἀφφ (*sic*)...
στεφανήφορ(ο)ν ἀσιάρχ...
πόλει καὶ βουλευταῖς...
τὴν (?) καὶ αὔταρχον ὑμῶν κατ...
ἠπιστάμην ὅτι μείζονα πα...
..[ἐ]φ' ὑμῶν μάλιστα ἀρετήν...

Une restitution nous paraît impossible. L'inscription est sans doute funéraire.

4. Une copie seulement. Maison de Jani Ascarli à Odemisch.

ЄΙΑΤΟΥ
ΚΑΙΘЄΟCΙΒΙΟΥ

Les caractères sont semblables à ceux de l'inscription que nous avons reproduite d'après le Μουσεῖον, 1873, p. 125.

5. Une copie seulement. Odemisch.

ΚΑΤΑΤΟΚΥΡΟΘΕΝΨΗΦΙΣΜΑΥΠΟΗ

6. Copie et estampage. H. 0m,23; L. 0m,25. Lettres de 0m,05, d'une gravure irrégulière et d'assez basse époque.

Ἰουδαί-
ων νε-
ωτέ-
ρων.

Cette inscription est intéressante, parce qu'elle atteste l'existence, inconnue jusqu'à présent, d'une communauté juive à Hypaepa. A en juger par l'estampage, elle est complète; on peut donc sous-entendre

1. Cf. Ross, *Archaeol. Aufsaetze*, I, p. 61; Conze, *Sitzungsberichte der Akademie zu Berlin*, 1884, p. 621.

après le positif un mot comme *offrande, emplacement réservé*, etc.[1].

7. Estampage seul. Fragment mutilé de tous côtés. H. 0m,26; l. 0m,25. Lettres grêles de 0m,035.

///ϽΙΝΤϹ////
//ϽΕΚΓΟΝΟΙ//
ΚΩΝΚΑΓ
ΚΑΙΑΣΙ////
ΑΤΙΚΟ\

8. Copie et estampage. Odemisch. H. 6m,25, L. 0m,30. Lettres de 0m,25.

Ἔτους σξη
Ζήνων Ὀρφίτου ἐποί-
ησεν τὸ ἡρῷον ἑαυ-
τῷ καὶ Ἀλεξάνδρᾳ
τῇ γυναικὶ καὶ τέ-
κνοις καὶ ἐγγόνοις αὐ-
τῶν καὶ τῇ ἀδελφῇ Ε
ΛΑΤΗΛΙ μόνῃ.

L'inscription est datée de l'année 268 (ère de Sylla), correspondant à 185 ap. J.-C. Le nom ΕΛΑΤΗΛ est fort lisible sur l'estampage; M. Hartwig Derenbourg m'écrit à ce sujet : « *Elat* est Dieu; pour le nom de la divinité féminine *Elat*, parèdre de El, voyez l'inscription de Sulcium dans *Corpus inscr. semitic.*, n° 149, l. 3, l'inscription 1286 de Sainte-Marie citée *ibid.*, p. 190 et les nombreux parallèles indiqués dans la note au même endroit. On peut rapprocher d'אלתאל le nom biblique אֱלִיאֵל (remarquez la vocalisation par rapport à l'ε et à l'η d'ΕΛΑΤΗΛ). »

9. Estampage peu distinct. Mutilé en haut et à droite. H. 0m,32; L. 0m,30. Lettres de 0m,015. Premier ou second siècle ap. J.-C.

///ΛΙ ϐ ΠΛι
ΣΤΟΝΤΟΠΟΝΑΥ
ΙΘΕΜΑΙΙΝΑΠΑΡΕ
τῇ π]ΟΛΕΙΔΗΝΑΡΙΑΤΕΤ[ρακόσια
ΔΙΔΩΜΙΥΠΟΘΗΚΗΝ
///ϽΥΡΑΝ.ΤΕΤΙΣΙΝΑΛ[λοις;

1. J'ai donné un fac-similé de cette inscription dans la *Revue des Études juives*, 1885, p. 74.

ΑΤΟΥΦΙΣΚΟΥΚΑΙΤΩ
///ΟΚΕΦΑΛΑ[ιο]ΝΟΤΗΠ[όλει
/////ΣΕΚΤΟ/////Ω////ΟΣ/////
10 //////////ΗΣΙΝΕΝΕ////////

Ce fragment d'inscription funéraire présente quelques détails intéressants comme δίδωμι ὑποθήκην à la 5e ligne. Il mériterait d'être revu avec soin sur la pierre.

10. Copie et estampage des 7 premières lignes. Brisé en haut et à gauche. H. 0m,36; L. 0m,38; lettres 0m,025.

ΕΙΔΕΒΩ/////
ΘΕΩΝΟΔΥΝΑΩΝ
ΩΙΗΤΗΡΙ
ΡΩΗΠΡΟΔΩΡΩ
5 ΜΙΔΩΡΟΝ
ΡΕΤΑΙΣ ΕΥΧΗΝ
ΡΕΤΑΙΣΙΤΕΑΙΣ
.ΕΟ.ΑΝΑΝΙ
ΑΓΕΟΚΟΟΣ

Fragments d'une épitaphe métrique qui paraît fort effacée et aurait besoin d'être revue.

11. Copie et estampage. H. 0m,30; L. 0m,30. Lettres de 0m,013 à 0m,019. Nombreuses ligatures. Les six dernières lignes paraissent intactes.

ΜΝΗΜΕΙΟΝΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣ[ε
κ]ϽΔΡΑΤΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟ[υ
ΛΑ·ΕΝΒΑΤ..ΗΝΟΥΣΑ
δ]ΕΞΙΑ (*vide*) ΚΑΙΔΗΜΗΤΡΙΟΣ
5 ΝΑΡΚΙΣΟΥ·ΤΗΝΜΕΣΗΝΚΛΕ
ΤΑΤΙΑΝΟΣΕΤΑΙΟΥΛΙΑΝ
ΤΩΝΑΠΟΛΛΩΝΙΔΟ[υ
ΠΛΑΤΥΠΟΔΟΣΚΑΙ
ΝΗΝΤΗΝΟΥΣΑΝΕΞ
10 ΕΥΩΝΥΜΟΥΑΥΤΟΙ
ΣΚΑΙΓΥΝΑΙΞΙΝΚΑΙ
ΤΕΚΝΟΙΣΚΑΙΕΓΓΟ
ΝΟΙΣ ϐ

Ce sont les dispositions d'une inscription funéraire assignant les différentes parties d'un caveau aux membres d'une même famille. Nous ne tentons pas de restitution.

12. Fragment brisé de tous côtés. Estampage. H. 0m,14; L. 0m,20. Lettres de 0m,02. Ligatures.

ΕΝΩΜΕ/\
ΗΜΕΙΟΥΕΜΑΥ
ΣΑΙΩΝΑΑΠΟ
ΤΟΙΣΤΟΙ

13. Estampage. L'inscription est intacte. H. 0m,04; L. 0m,38. Lettres mal formées de 0m,015.

ΥΠΕΡΤΗΣΚΑΙΣΑΡΟΣ
ΝΕΙΚΗΣ

14. Estampage. L'inscription est intacte. H. 0m,36; L. 0m,32. Lettres de 0m,03 aux cinq premières lignes, de 0m,02 aux quatre dernières.

ΗΒΟΥΛΗΚΑΙΟ
ΔΗΜΟΣΕΤΕΙ
ΜΗΣΑΝΑΥΡ
Μ[ε]ΝΕΚΡΑΤΗΝ
Γ//////ΡΕΙΦΟΥ ϐ
ΥΠΑΙΠΗΝΟΝ
ΝΕΙΚΗΣΑΝΤΑ·ΤΑ
ΜΕΤΑΛΑΑΡΤΕΜΕΙΣΙ
ΑΑΡΤΕΜΕΙΣΙΑΔΙ

Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησαν Αὐρ(ήλιον) Μενεκράτην.... Ὑπαιπηνὸν νεικήσαντα τὰ μεγάλα Ἀρτεμείσια Ἀρτεμεισιάδι.

Le sénat et le peuple honorent Aurélius Ménécrate d'Hypaepa, vainqueur aux jeux des grandes Artémisies. Le dernier mot, Ἀρτεμεισιάδι, est le locatif d'un nom de lieu Ἀρτεμεισιάς, analogue à Διονυσιάς, mais qui ne nous est pas autrement connu. La lecture est certaine.

Il existe une série assez nombreuse de monnaies en bronze d'Hypaepa[1]; on trouve des monnaies impériales de cette ville d'Auguste à Salonine. Les types principaux que l'on y remarque sont les suivants :

1. Mionnet, *Description*, IV, p. 51 et suiv.; *Supplément*, VII, p. 356 et suiv. Des pièces inédites d'Hypaepa ont récemment été publiées par Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, 1883, p. 386; Lœbbecke, *Zeitschrift für Numismatik*, 1885, p. 337; Muret, *Revue Numismatique*, 1883, p. 399.

1° *Junon Pronuba* (selon Mionnet). — La figure dite de *Junon Pronuba* occupe le revers des impériales grecques ou bien est placée sur l'avers en contre-marque. Elle présente beaucoup d'analogie avec le type hiératique de l'Artémis d'Éphèse et nous n'hésitons pas à y reconnaître l'idole d'Artémis Anaïtis.

Gallien. ℞. Simulacre de *Junon Pronuba*; au-dessous, deux petites figures assises à terre se donnant les mains (Mionnet, IV, n° 316). De ces deux petites figures, l'une rappelle d'une manière frappante celle d'Iphiclès, tel qu'il est représenté sur un statère de Cyzique [1] et par une statuette de bronze du Cabinet des Médailles [2]; on pourrait donc y reconnaître l'Hercule lydien et son frère, placés sous la protection d'Artémis Anaïtis.

Commode. ℞. *Junon Pronuba* debout (Mionnet, *Suppl.*, n° 186).

Commode. ℞. *Junon Pronuba* dans un temple tétrastyle (*ibid.*, 187).

Commode. ℞. *Junon Pronuba* debout, vue de face, avec le modius et le voile, les bras étendus (collection du Cabinet des Médailles).

Septime Sévère. ℞. *Junon Pronuba* debout, dans un temple hexastyle (Mionnet, *Suppl.*, n° 188).

Julia Domna. ℞. *Junon Pronuba* dans un temple tétrastyle (194).

Etruscilla. ℞. *Junon Pronuba* couronnée par la Victoire (207).

Gallien. ℞. Femme tutulée debout, tenant de la main droite une petite figure de *Junon Pronuba* et de la gauche une corne d'abondance (213).

2° *Artémis*. — Nous citerons Artémis chasseresse au revers d'une pièce de Septime Sévère (282) et la pièce suivante décrite par Mionnet (292) : Tête de Caracalla jeune; devant, Diane d'Éphèse en contre-marque. ℞. Apollon nu avec le pallium, la main gauche sur une lyre et couronnant de la droite le simulacre de Diane d'Éphèse que tient une femme tourrelée debout, vêtue de la stola et ayant un sceptre dans la main gauche.

3° *Cybèle* (Mionnet). — Hadrien. ℞. Cybèle assise, tenant dans la main droite une patère, la gauche appuyée sur le *crotalum*; à ses pieds, un lion (Mionnet, IV, n° 274). — Trajan. ℞. Femme debout, tenant de la droite une patère et de la main gauche une corne d'abondance (collection du Cabinet des Médailles).

4° *Vénus* (Mionnet). — C'est la même divinité qu'Artémis-Anaïtis. — Julia Domna. ℞. Victoire conduisant un bige dans lequel est le simulacre de Vénus (291). — Gallien. ℞. Vénus debout (317). — Hadrien. ℞. Vénus debout, les bras étendus, avec le pallium tombant de la tête aux pieds (*Supplém.*, 182). Ce type dérive directement de celui de la *Junon Pronuba* ou Artémis Anaïtis; la statuaire a perfectionné ce motif qui

1. *Revue Numismatique*, 1863, pl. X, n° 6.
2. *Gazette archéologique*, 1875, pl. XVI.

est devenu celui de la Vénus de Cos et de la Vénus Genitrix des monnaies romaines.

5° *Hercule.* — Septime Sévère. ℞. Hercule nu debout appuyé sur la massue (283). — Tête nue et barbue d'Hercule (*Supplém.*, 175). — Type de l'Hercule Farnèse (204). — Tête laurée d'Hercule jeune (263). — Tête barbue d'Hercule (264).

6° *Jupiter.* — Jupiter debout tenant un foudre et une haste (*Supplém.*, 179). — Jupiter debout portant un aigle et une haste (184).

7° *Esculape.* — Gordien le Pieux. ℞. Esculape et Hygie (303). — Esculape debout (264, *Suppl.*, 175, 185). La divinité identifiée à l'époque romaine avec Esculape et associée à Hygie n'est autre que Mên Tiamos ou Sabazios, qu'une inscription citée plus haut nous montre associé à Artémis Anaïtis comme présidant à la santé, donnant et guérissant les maladies.

8° *Apollon.* — Apollon demi-nu assis sur un rocher, tenant de la main droite le simulacre de *Junon Pronuba* et de la gauche un sceptre. Derrière lui, un cippe carré surmonté d'une lyre sur laquelle le dieu s'appuie du bras gauche (Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, 1883, p. 386).

9° *Bacchus.* — Néron. ℞. Figure nue d'un jeune homme tenant de la main droite le bipenne, le bras gauche pendant (IV, n° 272 et *Suppl.*, VII, n° 180). — Bacchus debout, tenant dans la main droite le canthare et dans la gauche le thyrse (265, 271).

La hache bipenne est bien connue comme l'attribut du Jupiter Labrandien et de Dionysos[1]. D'après le texte de Pétrone que nous avons cité, Dionysos était une des divinités principales d'Hypaepa. Il est probable qu'il formait un couple avec Artemis Anaïtis, car l'on trouve Dionysos-Sabazius uni à la déesse lunaire Cotytto en Thrace et l'on a remarqué que Bacchus, à l'époque romaine, remplace partout Sabazios en Asie Mineure. Dionysos passait pour avoir été nourri sur le Tmolus en Lydie par la nymphe Hippa (*Orphica*, XLVII); la ressemblance entre les noms d'Hippa et d'Hypaepa a pu contribuer à la naissance d'une légende qui mettait cette ville en rapport avec Dionysos.

M. Démosthènes Baltazzi a rendu un véritable service en copiant les inscriptions d'Hypaepa qui peuvent d'un jour à l'autre être détruites ou dissimulées dans des constructions nouvelles. Nous le remercions de nous avoir fait part de ses intéressantes découvertes en nous autorisant à les faire connaître dans la *Revue archéologique*.

SALOMON REINACH.

1. Longpérier, *Œuvres*, t. I, p. 170 et 218.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 29 MAI 1885.

M. de Wailly demande qu'il soit entendu que la décision prise le 22 mai, par laquelle l'Académie des inscriptions a levé sa séance à la nouvelle de la mort de Victor Hugo, membre de l'Académie française, est exceptionnelle et ne crée pas un précédent pour l'avenir.

M. Desjardins communique une inscription envoyée par M. Boyer, archiviste du Cher, qui contient une dédicace à Mars, en ces termes : MARTI RIGISAMO. C'est un nouveau nom à ajouter à la liste des appellations locales du dieu Mars.

M. Weil lit une note intitulée : l'*Iliade et le droit des gens de la Grèce*. Dans le 7e chant de l'*Iliade* est un épisode qui a déjà inspiré à divers titres des soupçons aux critiques : après un combat, les Troyens demandent une trève aux Grecs, pour enterrer leurs morts, et Agamemnon la leur accorde. On reconnaît généralement que ce morceau n'est pas digne du reste du poème et l'on croit qu'il a été ajouté après coup. M. Weil présente un nouvel argument à l'appui de cette opinion : l'usage d'accorder aux ennemis une trève pour donner la sépulture à leurs morts appartient aux temps historiques de la Grèce et non à l'âge héroïque. Dans toutes les autres parties du poème, on représente les guerriers morts exposés aux chiens et aux oiseaux de proie ; leurs amis sont obligés de lutter pour reconquérir leurs corps, et au dernier chant il faut un ordre exprès de Zeus pour qu'Achille consente à recevoir de Priam la rançon du corps d'Hector. Le principe du respect des ennemis morts paraît, dit M. Weil, avoir été proclamé et consacré pour la première fois dans l'épilogue du poème aujourd'hui perdu de la Thébaïde, où l'on voyait les Thébains vainqueurs permettre la sépulture des Argiens vaincus. L'épisode en question, au 7e chant de l'*Iliade*, ne peut avoir été composé qu'après la Thébaïde.

Le prix La Grange est décerné à M. Antoine Thomas, maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse, pour son livre intitulé : *Francesco de Barberino et la poésie provençale en Italie* et diverses autres publications.

Une lettre de M. Le Blant annonce la découverte qui vient d'être faite auprès de Rome, le long de la *via Salaria*, en face de la villa Albani, d'un tombeau circulaire, analogue à celui de Cécilia Métella, mais plus grand : le tombeau de Cécilia a 20 mètres de diamètre, celui-ci 34 mètres. On y lit l'inscription suivante en grands caractères :

M·LVCILIVS·M·F·SCA·PAETVS
TRIB·MILIT·PRAEF·FABR·PRAEF·EQVIT
LVCILIA·M·F·POLLA·SOROR

M. Oppert communique deux fragments d'inscriptions trilingues, trouvés, dit-on, à Rhaï (l'ancienne Rhages), près de Téhéran, dont la photographie lui

a été communiquée par M. Germain Bapst. Ces inscriptions sont du roi Artaxerxès Mnémon. Le texte en est peu important; mais, si la provenance en est bien établie, il en résulte que les rois achéménides résidaient parfois dans la région où se parlait la langue médique, et cela explique l'emploi qui est fait de cette langue dans leurs inscriptions.

M. Mowat lit une étude sur l'origine de l'expression : *Domus divina*. C'est un fragment d'un travail plus complet qui doit paraître dans le *Bulletin épigraphique*. — L'expression de *domus divina*, pour désigner la famille impériale, paraît remonter aux temps d'Auguste: pourtant ce prince n'a jamais permis que les Romains lui rendissent des honneurs divins. Pour expliquer cette contradiction apparente, M. Mowat rappelle qu'Auguste était officiellement le fils de Jules César, et que celui-ci, divinisé après sa mort, était appelé dans l'usage courant, non seulement *divus Julius*, mais encore simplement *Divus*: ce mot était devenu pour lui un nom.

Il pense que, dans l'expression *domus divina*, le second mot n'est que l'adjectif dérivé de ce nom, et qu'ainsi cette expression, au moins à l'origine, doit se traduire, non par « famille divine », mais par « famille de César ».

M. Benlœw, continuant sa lecture sur les langues et les peuples du Caucase, insiste sur l'extrême variété linguistique et ethnographique que présente cette région, aujourd'hui aussi bien que dans l'antiquité. Il répartit les idiomes parlés par les aborigènes du Caucase en quatre groupes :

1° Groupe géorgien : le géorgien, le mingrélien, le laze, le suano-colque, idiomes parlés au sud de la chaîne des montagnes;

2° Groupe de l'abchasse et du tcherkesse : ces deux langues refoulées aujourd'hui sur les bords de la mer Noire, sont nettement distinctes l'une de l'autre, mais elles ont des particularités grammaticales communes ;

3° Groupes des idiomes kistes, appelés par les Lesghiens, Mizdegh et par les Russes Tchetchènes, parlés au nord et au nord-est de la chaîne ;

4° Groupe de la Caspienne: langues des Avares, des Lesghiens ou Lak, des Akusha, des Koubatshi, des Kourines, etc.

On a vainement tenté de rattacher quelques-unes de ces langues à la famille indo-européenne ou à la famille ouralo-altaïque. Elles sont pour la plupart *incorporantes* ou *agglutinatives*, ce qui explique qu'elles soient encore primitives ou peu développées.

Ouvrages présentés: — par M. Senart: Charencey (le comte H. de), *De la conjugaison dans les langues de la famille maya-quichée*; — par M. de Boislisle: Tamizey de Larroque, *Lettres du comte de Cominges, ambassadeur extraordinaire de France en Portugal*, 1657-1659 (extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*; — par M. Renan, deux leçons d'ouverture faites au Collège de France : Havet (Louis), *Éloquence et Philologie*; Darmesteter (James), *Coup d'œil sur l'histoire de la Perse*; — par M. Hauréau : Nadaillac (le marquis de), l'*Homme tertiaire* ; — par M. E. Desjardins (Abel). *Vie de Jeanne d'Arc*. 3e édition ; — par M. Derenbourg : Lévy (Emile), *La Monarchie chez les Juifs en Palestine*.

SÉANCE DU 5 JUIN 1885.

M. d'Arbois de Jubainville rend compte de deux inscriptions latines trouvées près de Bourges, dont la copie a été envoyée par M. Boyer, archiviste du Cher. Ce sont deux dédicaces au dieu Mars : au nom du dieu sont joints deux surnoms locaux empruntés à la langue gauloise: MARTI MOGETIO, dans l'une, et MARTI RIGISAMO, dans l'autre. *Mogetios*, en latin *Mogetius*, est le participe passé passif d'un verbe qui signifie grandir, glorifier ; Mars Mogétius est « Mars glorifié ». Quant à *Rigisamus*, nom qui se trouve aussi dans certaines inscriptions de la Grande Bretagne, on y reconnaît un thème *rigo*, dérivé de *rix*, roi, et signifiant royal, avec un suffixe *samos*, probablement identique au suffixe latin du superlatif, *simus* : Mars Rigisamus est donc « Mars très royal » ou « très puissant ».

M. Charles Nisard commence la lecture d'un travail sur le poète Fortunat ; c'est un fragment de la préface d'une traduction de ce poète, que M. Nisard se propose de publier prochainement. Les poésies de Fortunat n'ont encore été traduites en aucune langue. En effet, l'obscurité d'un grand nombre de passages est de nature à rebuter les interprètes, et l'on chercherait en vain un secours dans les notes des divers éditeurs. Ceux-ci se sont bornés à recueillir les variantes des manuscrits ; ils n'ont pas pris soin d'éclaircir les phrases inintelligibles, ni même de corriger les vers faux. M. Nisard cite divers passages où le texte est évidemment corrompu et pour lesquels il propose des corrections.

Le P. Delattre annonce l'envoi des estampages de vingt-six stèles puniques de Carthage. M. le lieutenant Marius Boyé envoie une étude sur les ruines romaines de Sbeitla (Tunisie) et de nouvelles copies d'inscriptions romaines.

M. Delisle annonce que M. l'abbé Batiffol, chargé d'une mission scientifique du gouvernement français, vient de découvrir, sur les indications qui lui avaient été données par M. l'abbé Duchesne, dans le trésor de l'église de Bérat (Albanie), un manuscrit du VIe siècle, écrit en onciales d'argent sur fond pourpre, qui contient les Evangiles de saint Mathieu et de saint Marc, et qui offre de grandes analogies avec le ms. de Rossano, découvert il y a quelques années.

Ouvrages présentés : — par M. Deloche : Fage (René), *Notes sur un pontificat de Clément VI et sur un missel dit de Clément VI, conservé à la bibliothèque de Clermont-Ferrand* ; Le même, *le Tombeau du cardinal de Tulle* ; — par M. de Boislisle, Miron de l'Espinay (E.), *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV* ; — par M. Georges Perrot : Dieulafoy (Marcel), *l'Art antique de la Perse*, 4e partie, *les Monuments voûtés de l'époque achéménide* ; — par M. Heuzey ; Sarzec (Ernest de), *Découvertes en Chaldée*, première livraison ; — par M. Delisle : 1° Philippe (Jules), *Origine de l'imprimerie à Paris* ; 2° Omont (Henri), *Catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Bruxelles et des autres bibliothèques publiques de Belgique* ; — par M. Renan : *Recueil d'archéologie orientale*, publié par Ch. Clermont-Ganneau, fasc. I ; — par M. Bréal. Barth (A.), *Bulletin des religions de l'Inde*.

SEANCE DU 12 JUIN 1885.

M. Ernest Desjardins, président, annonce la mort de M. Léon Renier, membre ordinaire de l'Académie. La séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 19 JUIN 1885.

Après délibération en comité secret, l'Académie, par un vote au scrutin, décerne le prix de Jean Reynaud à M. Aymonier, pour ses voyages d'exploration scientifique et ses découvertes archéologiques dans l'Indo-Chine.

Le prix Stanislas Julien est décerné à M. Léon de Rosny, pour son *Histoire des dynasties divines*. Le prix ordinaire sur les traductions qui ont été faites au moyen âge d'ouvrages philosophiques ou scientifiques, du grec, de l'arabe et du latin en hébreu, est décerné à M. Moritz Steinschneider, à Berlin. Le concours sur les questions suivantes, proposées pour le prix ordinaire et pour le prix Brunet, est prorogé jusqu'au 31 décembre 1886 : 1° « Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge, etc. » — 2° « Relever sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé *Fihrist* toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe, critiquer ces données, etc. »

Ouvrages présentés : par M. Alexandre Bertrand : *Bibliothèque ethnologique : les Aztèques, histoire, mœurs, coutumes*, par Lucien Biart ; — par M. Gaston Paris : 1° *les Dits de Hué Archevesque, trouvère normand du* XIII*e siècle*, publiés par A. Héron ; 2° *Correspondance inédite de Nicolas-François, duc de Lorraine et de Bar*, 1634-1644, publiée par Ferdinand Des Robert ; — par M. Renan : Bedjan, *Imitatio Christi nunc primum ex Latino in Chaldaicum, idiomatis Urmiae Persidis, translata* ; — par M. de Boislisle : Gagniez (G.), *la Mission du P. Joseph à Ratisbonne en 1630* ; — par le traducteur : *Trois nouvelles chinoises*, traduites par le marqeis d'Hervey de Saint-Denys, (*Bibliothèque orientale elzévirienne d'Ernest Leroux*) ; — par M. Delisle : 1° Ruble (Alphonse de), *le Mariage de Jeanne d'Albret* ; 2° le même, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* ; 3° Stevenson (H.), *Codices manuscripti Palatini Graeci bibliothecae Vaticanae descripti* ; — par l'auteur : Meyer (Paul), *les Premières Compilations françaises d'histoire ancienne*.

SÉANCE DU 26 JUIN 1885.

Le prix Bordin, sur cette question : « Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque, etc. », n'est pas décerné. Le concours est prorogé au 31 décembre 1886.

M. Renan communique à l'Académie une lettre de M. do Lostalot, vice-consul de France à Djeddah, qui est débarqué à Marseille le 16 juin, ayant avec lui les objets recueillis, au cours d'une mission archéologique entreprise sous les auspices de l'Académie, par M. Huber, courageux voyageur tué par les Arabes il y a un an à peu près. M. de Lostalot rapporte, en particulier, la célèbre stèle araméenne, de Teïma qui mérite la seconde place parmi les monuments d'épigraphie orientale connus jusqu'ici ; la stèle du roi moabite Mésa

mérite seule de lui être préférée. La stèle de Teïma est, dit M. Renan, un acte d'électisme religieux, une sorte de concordat, par lequel un individu étranger à la tribu des Teïmites élève la prétention que le culte qu'il rendra à son dieu particulier soit agréable aux dieux des Teïmites et que ceux-ci le protègent. Une part sur ce qu'on peut appeler le budget des cultes de la tribu de Teïma, consistant en 29 palmiers, est prélevée au profit du dieu nouveau. La stèle de Teïma peut être rapportée au ve siècle avant notre ère. Une très curieuse sculpture en relève singulièrement la valeur. M. de Lostalot a déployé, pour acquérir ce précieux monument à la France, un zèle et une intelligence qui ne sauraient être assez loués.

M. Charles Nisard termine la lecture de son mémoire sur les poésies latines de Fortunat. Il s'est proposé de rechercher pourquoi ces poésies, remplies de détails intéressants sur les mœurs et les arts de l'époque mérovingienne, n'ont encore été traduites en aucune langue. Il passe d'abord en revue tous les auteurs, qui, depuis Paul Diacre, au VIIIe siècle, jusqu'à nos jours, ont parlé de Fortunat; il relève les éloges dont il a été presque constamment l'objet, mais il remarque qu'aucun des érudits du XVIe siècle ne s'est laissé prendre à ces éloges. Dégoûtés sans doute par cette latinité barbare, par cette poésie dont le vol ne fait que raser la terre, et surtout par l'état du texte dans les manuscrits, où il y a souvent plus de fautes que de mots, les lettrés de la Renaissance ont négligé l'étude des œuvres de Fortunat. Brower le premier donna, en 1603, une édition de ses œuvres, accompagnée d'un commentaire. Malheureusement il s'occupa moins d'en rétablir le texte que d'expliquer les passages qui renferment des allusions historiques. Ses éclaircissements à cet égard sont loin d'être sans mérite, mais ils reposent trop souvent sur des conjectures hasardées ou sur des faits manifestement erronés. Cent quatre-vingt-trois ans plus tard, une nouvelle édition fut donnée par Puchi. Elle l'emporte sur la précédente par l'étendue et la richesse du commentaire. Les connaissances de Puchi en histoire étaient plus grandes que celles de Brower; il a montré plus de prudence dans ses conjectures, enfin il a eu à sa disposition un plus grand nombre de manuscrits. Néanmoins son texte laisse encore beaucoup à désirer, et c'est ce mauvais état du texte, pense M. Nisard, qui est cause que personne n'a encore osé traduire Fortunat. Les premiers éditeurs, ajoute-t-il, ont eu trop de respect pour les leçons absurdes ou inintelligibles que présentent à tout instant les manuscrits. Beaucoup de ces mauvaises leçons peuvent aisément être corrigées par conjecture : on aurait dû oser le faire. Il y a heureusement, ajoute M. Nisard, quelques traits de cette hardiesse dans l'édition de M. Frédéric Leo, publiée à Berlin en 1881. On y remarque notamment un certain nombre de corrections très heureuses, suggérées à M. Léo par M. Mommsen. On aurait pu les souhaiter plus nombreuses, mais telles qu'elles sont, elles rendent désormais possible une traduction de ce ténébreux et inextricable poète. M. Ch. Nisard laisse entendre qu'il se propose de donner lui-même cette traduction.

M. Benlœw termine sa lecture sur les langues et les peuples du Caucase.

Ouvrages présentés : — par M. Gaston Paris : Boselli (le comte Jules),

Tableaux généalogiques de la dynastie capétienne; — par M. Georges Perrot : Bapst (Germain), *Études sur les coupes phéniciennes* — par M. Léopold Delisle : 1° *Archives de Bretagne*, t. I, II, III; 2° Chatelain (Émile), *Paléographie des classiques latins*, livraisons, 1 et 2; — par l'auteur Oppert (Julius), *Die astronomischen Angaben der assyrischen Keilinschriften*.

(Extrait de la *Revue critique*). Julien HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 3 JUIN 1885.

M. le comte de Fayolle est nommé associé correspondant.

M. L. Maxe Verly présente deux moules en schiste ardoisier destinés à reproduire en métal des enseignes de pèlerinage et pouvant être rapportés au XIVe siècle. L'un, appartenant à M. le général Meyers, représente la Mort du Pèlerin et la délivrance de son âme. L'autre, trouvé à Rennes et appartenant à M. A. Ramé, offre l'image de l'archange saint Michel pesant les âmes au jour du jugement dernier.

M. de Villefosse exhibe deux bronzes antiques acquis pour le musée du Louvre, à la vente de la collection Gréau; l'un est un vase en forme de tête de femme avec le mot étrusque *suthina* gravé sur le front, l'autre est une applique de vase représentant un silène barbu, agenouillé, portant une amphore sur l'épaule.

SÉANCE DU 10 JUIN 1885.

M. Prost communique l'empreinte d'une pierre gravée sur laquelle on voit un aigle éployé au-dessus d'une tête imberbe radiée, à droite; de chaque côté, une hampe d'enseigne militaire surmontée d'une Victoire aptère tenant une couronne; à l'exergue, les lettres CDV. Le sujet paraît se rapporter à une apothéose impériale.

M. Voulot présente le moulage d'une stèle trouvée à Gran (Vosges) représentant un personnage imberbe, de face, debout, vêtu d'une tunique longue, la main droite armée d'une hache; sous ses pieds un chien.

M. Mowat présente des empreintes d'une pierre à moules découverte à Rennes et conservée au Musée archéologique; sur l'une des faces, on voit les instruments de la Passion; sur l'autre face, un personnage vêtu d'une sorte de caleçon court auquel une bourse est attachée; il est violemment attiré par les mains crochues d'un personnage dont le corps est détruit; ce tableau représente sans doute un damné entraîné dans l'enfer par le diable. La pierre paraît devoir être rapportée à la fin du XVe siècle.

SÉANCE DU 17 JUIN 1885.

M. le président donne lecture de l'allocution qu'il a prononcée au nom de la compagnie sur le tombe de M. Léon Renier, membre honoraire, décédé le 11 juin dernier.

M. de Geymuller présente les épreuves photographiques des dessins d'un architecte français conservés à la bibliothèque royale de Munich; d'après des indices certains, il les restitue à Du Cerceau; ces dessins représentent des monuments vus par l'auteur dans un voyage qu'il aurait exécuté en Italie vers 1575.

La séance est suspendue pour permettre aux membres présents de procéder, sous la conduite de M. de Villefosse, à la visite des bronzes antiques acquis à la vente de la collection Gréau pour le musée du Louvre. A la reprise de la séance, M. de Villefosse lit un travail du P. Camille de la Croix intitulé : Troisième note sur de nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny (Vienne).

A cette occasion, M. de Laurière rappelle que le cimetière antique d'Antigny était déjà connu des archéologues par le monument appelé *Lanterne des Morts*.

M. Germain Bapst annonce que des fouilles viennent d'être exécutées à Van (Arménie) et qu'on y a trouvé des monuments de l'art chaldéo-assyrien dont le travail rappelle celui du siège de bronze de même provenance acquis par M. le marquis de Vogué.

SÉANCE DU 14 JUIN 1885.

M. d'Arbois de Jubainville lit un travail intitulé : *Lugus Lugoves*; *le Mercure gaulois*.

M. Flouest lit au nom de M. le comte de la Noé un mémoire sur *L'Oppidum gaulois en général*.

M. l'abbé Beurlier communique de la part de M. l'abbé Batiffol les dessins de deux objets d'art grec vus par lui à Apollonie d'Épire; l'un d'eux, un satyre de bronze de même style que celui de Dodone découvert par M. Carapanos; l'autre, une tête de femme voilée, terre-cuite analogue aux figurines tarentines signalées par Fr. Lenormant.

M. le chanoine Julien-Laferrière communique deux inscriptions inédites relevées par lui, l'une au portail de l'église de Saint-Léger, en Saintonge, l'autre sur la cloche de la même église; il signale quelques particularités des églises romanes en Saintonge, notamment leur réfection partielle au commencement du XIIIe siècle et l'emploi du fer à cheval comme motif d'ornementation. Un membre dit que ce dernier ornement fait allusion à des pèlerinages accomplis au tombeau de saint Martin.

M. E. Muntz rappelle que M. Grimm a démontré que le cheval du *Saint Georges* de Raphaël, au Musée du Louvre, était imité de l'un des chevaux antiques de Monte-Cavallo et qu'il en a conclu que le tableau de Raphaël était postérieur à l'établissement du maître à Rome en 1507-1508. M. Muntz, se servant d'un dessin publié par M. Courajod établit que Raphaël a connu les colosses de Monte-Cavallo par l'intermédiaire de Léonard de Vinci dans l'atelier duquel ce dessin a été exécuté et que le *Saint Georges* du Louvre doit en conséquence être daté de 1504 et non de 1507-1508.

M. Héron de Villefosse communique de la part de M. Albert Babeau de Troyes la copie d'une inscription qui aurait été relevée, en 1631, par le chanoine Bonhomme, mais qui est manifestement controuvée.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

M. Emmanuel Lœwy, le savant Autrichien bien connu qui a pris part à l'expédition de Lycie, et publié en 1883 des *Recherches sur l'histoire des artistes grecs* (Vienne, Gérold fils) vient de faire paraître à la librairie Teubner (Leipzig) un ouvrage considérable intitulé : *Inschriften griechischer Bildhauer mit Facsimiles herausgegeben*. C'est un véritable *Corpus* des *Tituli statuariorum*, qui ne compte pas moins de 559 numéros et 410 pages. Il en sera rendu compte dans un des prochains nos de la *Revue*. B. H.

— Fr. Ziemann, *De anathematis græcis dissertatio inauguralis*. in-18, 60 pages. — Cette petite thèse ne contient aucun fait nouveau et aucune vue originale; elle a pourtant un mérite, celui de classer les principaux renseignements que nous possédons au sujet des offrandes que les Grecs faisaient à la divinité sous forme d'objets destinés à être conservés dans les temples. Nous signalerons à l'auteur quelques inexactitudes dans la transcription des titres d'ouvrages cités : ainsi Ceznola, au lieu de Cesnola ; Rayet, *Milète*, au lieu de *Milet*; cette dernière indication est trop concise; mieux vaudrait écrire *Milet et le golfe Latmique*. G.-P.

— *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*. XIIe année, n° 4, octobre-décembre 1884 : R. Lanciani, *La villa de Q. Voconius Pollion à Castrimenicum* (pl. XIV-XIX), *avec un appendice sur les villas antiques de Tusculum* (pl. XX-XXI). — C. H. Visconti, description et interprétation des objets d'art qui sont reproduits dans les planches XVII-XIX et XXIX. — Ignace Guidi, *le texte syriaque de la description de Rome, dans l'histoire attribuée au rhéteur Zacharie*. — G. Henzen, *Fragment des actes des frères Arvales* (pl. XXII). — Gherardo Gherardini, *Bas-relief antique représentant une lustration* (pl. XXIII). — *Liste des objets d'art antique, découverts par les soins de la commission archéologique communale, du 1er janvier au 31 décembre 1884, et conservés au Capitole et dans les magasins communaux*. — *Actes de la commission et dons reçus*.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 9e année, n° 1 : E. Pottier et S. Reinach, *Fouilles dans la nécropole de Myrina*. — Ch. Diehl, *Peintures byzantines de l'Italie méridionale*. — P. Foucart, *Inscriptions de Thessalie*. — P. Paris, *Fouilles d'Élatée. Nouveau fragment de l'édit de Dioclétien*. — J. Martha, *Castor et Pollux* (pl. II). — Mylonas, *Inscriptions de Laconie*. — M. Collignon, *Miroir grec du Musée du Louvre* (pl. VIII-IX).

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 9e année, n° 2 : M. Holleaux et Ch. Diehl, *Inscriptions de l'île de Rhodes*. — Clerc, *Inscription de Nysa*. — E. Miller, *Inscriptions grecques de l'Égypte*. — Pierre Paris, *Inscription choragique de Délos*. — E. Pottier et Reinach, *Niké et Psyché*. — G. Cousin, *Inscription du Musée de Constantinople*.

BIBLIOGRAPHIE

Johannis Burchardi Argentinensis, capelle pontificie sacrorum rituum magistri Diarium, sive rerum urbanarum commentarii (1483-1506). Texte latin publié intégralement pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Rome et de Florence, avec introduction, notes, etc., par L. Thuasne. 3 forts volumes gr. in-8. Paris, Ernest Leroux. Prix, 60 fr.

Le troisième volume du Journal de Burchard que nous venons de recevoir et qui vient terminer la publication entreprise par M. Thuasne, permet de juger définitivement le fameux maître des cérémonies, sur la physionomie duquel on s'est tant mépris jusqu'à ce jour. Grégorovius seul ne s'était pas trompé; ayant lu en entier le *Diarium* dans les manuscrits du palais Chigi, il avait su porter sur son auteur un jugement équitable, mais en se bornant seulement à faire ressortir tout l'intérêt qu'offrait ce recueil pour l'histoire proprement dite. Le cérémonial de la cour de Rome et l'archéologie y trouvent pourtant une ample matière à de précieux renseignements; et c'est à ce dernier point de vue que nous recommandons d'une manière toute spéciale la lecture du Journal de Burchard.

Embrassant une période de vingt-trois ans, à ce moment critique où la papauté, emportée dans le mouvement général, se faisait la complice inconsciente de la Renaissance qui devait lui porter des coups si funestes, le Journal de Burchard relate dans leurs moindres détails les pontificats d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Pie III et les trois premières années de celui de Jules II; et faisant pénétrer le lecteur dans le détail de la vie intime de chaque jour, lui permet de suivre la transformation qui s'opérait dans les esprits et dans les mœurs et l'amène à considérer la réforme, qui devait éclater sous Léon X, comme la conséquence inévitable et nécessaire de cet état de choses.

Le Pontificat d'Innocent VIII, reflétant l'esprit du pontife, ennemi des soucis de la politique et tout occupé des intérêts de famille, traite particulièrement du cérémonial religieux et diplomatique, laissant quelque peu dans l'ombre la partie politique et historique. Celui d'Alexandre VI, au contraire, met en parfaite lumière la figure si étrange de ce pape, et permet, comme le dit l'éditeur dans sa préface « de contrôler par le menu les côtés si disparates de cette nature extraordinaire, menant de front la politique, la guerre, l'administration, l'amour et la religion, et ne faiblissant pas durant un pontificat de onze années commencé à soixante-deux ans ». (P. XXIII).

A la valeur intrinsèque de l'œuvre vient s'ajouter le commentaire de l'éditeur qui s'est principalement appuyé sur des documents d'archives et les dépêches inédites des ambassadeurs accrédités auprès du Saint-Siège. Répartis au bas des pages ou groupés à l'appendice qui termine chacun des volumes, ces documents viennent compléter les renseignements fournis par Burchard et forment le dossier le plus complet de l'histoire de la papauté à l'aurore de la Renaissance. Nous ferons une mention spéciale du supplément à l'appendice du tome III, à raison de l'intérêt exceptionnel qu'il présente et de l'importance capitale des pièces qui y sont publiées. Tirés des archives particulières du duc d'Ossuna, héritier

des biens et des titres des Borja, en Espagne, ces documents *irréfutables* vont faire entrer l'histoire des Borgia dans une phase nouvelle. L'illégitimité des enfants du cardinal Rodrigue, le futur Alexandre, y est nettement établie par des bulles papales et des privilèges royaux qui viennent réparer ce vice de naissance (nos 945, 883, 1726). D'autres actes (nos 941, 716, etc.) apportent à l'histoire des Borgia, en général, et de la fameuse Vanozza, en particulier, des détails généalogiques qui rétablissent la vérité sur leur état civil, jusqu'à ce jour si imparfaitement connu. Ce troisième volume contient également la biographie de Burchard et la description des manuscrits du *Diarium* conservés en Europe et dont les meilleurs ont servi de base au texte suivi par l'éditeur. Comme complément à l'intéressante notice consacrée au maître des cérémonies, M. Thuasne a publié la planche ci-contre (pl. XXIII) des deux sceaux avec lesquels Burchard scellait en qualité de protonotaire. Ils sont remarquables l'un et l'autre, le premier par la beauté du dessin et l'harmonie de son ensemble qui trahit l'œuvre d'un des meilleurs artistes romains de la Renaissance ; l'autre, moins pur de style, mais singulier par sa composition et par l'écu plus singulier encore. L'éditeur a décrit avec soin les pièces au bas desquelles ils sont apposés ; mais, dans l'absence complète de données sur leur origine, il a préféré laisser à la perspicacité des chercheurs et des sigillographes le soin de découvrir l'artiste qui pourrait en être l'auteur. D'après la signature autographe de Burchard, conservée à Rome aux archives du Saint-Esprit, dans le *liber fraternitatis* [1], à la date du 1er février 1487, où ses qualités sont énumérées, et entre autres, celle de protonotaire, on voit qu'on peut faire remonter les recherches (dans l'ignorance où l'on est de la date exacte à laquelle il fut nommé à cette charge), jusqu'à l'année 1487. La légende des deux sceaux est la même :

JO . BVRCKARDVS . SE . AP . PROTHONOTARIVS.

La composition diffère. Le premier comporte trois personnages, la Vierge Marie tenant l'enfant Jésus dans ses bras, à sa droite saint Jean-Baptiste et à sa gauche un saint qui pourrait être saint Thomas, en souvenance du premier bénéfice ecclésiastique que Burchard avait obtenu le 31 octobre 1479 (notice biographique, p. III), à l'église Saint-Thomas de Strasbourg. Le deuxième représente une femme nue assise, tenant entre ses jambes un écusson sur lequel figure un griffon. Il y aurait à établir si cette armoirie n'est point de pure fantaisie, ou bien si elle a été empruntée par Burchard à un personnage noble de Rome, séculier ou ecclésiastique, dont il aurait été le familier. Rien jusqu'ici ne confirme cette hypothèse, non plus que l'attribution de l'écusson à une famille alsaciennne : un généalogiste allemand, celui qui connaît aujourd'hui le mieux l'histoire des anciennes familles de l'Alsace nous ayant assuré que la présente armoirie n'est pas alsacienne.

Le problème reste donc ouvert : les quelques indications qui précèdent aideront peut-être à le résoudre.

P. DE W.

1. Grégorovius, *Storia della città di Roma nel medio evo*, t. VII, p. 709, n° 1.

COLLECTION DE CLERCQ

Catalogue méthodique et raisonné. — Antiquités assyriennes. — Cylindres orientaux, cachets, briques, etc., publiés par M. L. DE CLERCQ, avec la collaboration de M. MENANT. — Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte, 1885.

Le premier fascicule de la publication que nous annonçons comprend une série de planches accompagnées de descriptions, précédées d'un aperçu général sur l'Histoire du développement de la Glyptique dans la Haute-Asie. Pour rendre compte de ce travail et pouvoir le faire apprécier à sa juste valeur, nous n'avons rien de mieux, ce nous semble, que de renvoyer à la *Préface* si franche et si loyale de M. de Clercq.

Cette Collection qui renferme des objets d'une valeur incontestable est d'autant plus intéressante que le hasard et les caprices de l'amateur, comme cela arrive souvent, n'ont point présidé à sa formation; en effet, elle est curieuse entre toutes, précisément parce qu'elle ne provient point d'acquisitions faites dans les ventes ou chez les marchands; c'est par suite de fouilles intelligemment entreprises en vue d'un but défini à l'avance, continuées avec une persistance louable, que se sont trouvées accumulées ces richesses artistiques et scientifiques dont la possession constitue une gloire véritable. Cette œuvre, M. de Clercq espère la mener à bien, grâce à cette *tenacité* qu'il avoue lui-même, et il la poursuivra, nous dit-il, jusqu'à la fin de sa carrière.

C'est en vue de rendre service à la science, en produisant un plus grand nombre de matériaux et en les offrant à l'étude, que M. de Clercq s'est décidé à publier ce *Catalogue méthodique et raisonné*. La logique commandait d'aborder les monuments les plus anciens qu'il avait été à même de recueillir, et c'est ainsi que le premier fascicule se trouve composé des intailles chaldéo-assyriennes qui marquent, à certains moments où les grands monuments font défaut, la première époque de l'Art dans la Mésopotamie. M. Menant, par ses travaux spéciaux sur la Glyptique orientale, se trouvait indiqué pour s'occuper fructueusement de la classification et de la méthode à adopter dans le cours de la publication; on lui doit l'*Introduction*; quant à la partie descriptive, elle revient à M. de Clercq.

Les autres fascicules donneront les cônes, les cachets, les briques et les stèles. M. Oppert a bien voulu promettre son savant concours à ces messieurs pour certaines parties de ce travail.

La collection de pierres gravées qui nous occupe comprend quatre cent cinquante cylindres; *sept* portent un nom royal, circonstance qui en augmente singulièrement la valeur [1], puisqu'ils acquièrent de la sorte un intérêt historique. Les spécimens de la glyptique chaldéenne sont d'ailleurs ici aussi nombreux que variés; les types fournissent de fréquentes répliques qui permettent de juger de la sorte le travail de l'artiste indépendamment de l'idée symbolique; certains atteignent une grande perfection.

1. On ne connaît, quant à présent, que 18 cylindres royaux répartis dans les grandes collections de Paris, de Londres et de Berlin.

L'étude approfondie des cylindres orientaux est toute nouvelle [1]; ces monuments, en apparence d'un intérêt secondaire, avaient pourtant appelé l'attention des savants dès l'origine des travaux sur le déchiffrement de l'écriture cunéiforme; mais on y cherchait surtout les renseignements paléographiques; lorsqu'on voulait aborder l'étude des scènes gravées qui accompagnaient les inscriptions minuscules, on tombait dans de déplorables essais d'interprétation sur lesquels nous devons glisser [2]. Il était prématuré de chercher l'explication des symboles lorsqu'on ignorait le mythe qui y avait donné naissance.

Je crois que les cylindres sont suffisamment connus et recherchés des savants et des amateurs, pour que nous n'ayons besoin que d'en rappeler sommairement la forme et l'emploi. Disons d'abord que ces cylindres sont des cachets et que cette *forme cylindrique*, qui pourrait étonner, s'est trouvée expliquée par son *emploi* même, d'après des empreintes qui figurent sur des *contrats* d'intérêt privé, et qui nous conduisent dès les temps les plus reculés jusqu'à l'époque des Séleucides, attestant ainsi la persistance de ce mode de signature. L'argile molle et fraîche l'admettait facilement d'ailleurs; car si le *style* du scribe donnait une cursive expéditive, mal aisée de lecture pour les savants modernes, il était encore plus simple d'apposer le cylindre revêtu du nom de son possesseur et de former d'un coup ces empreintes si lisibles et si bien conservées que nous relevons chaque jour. Le cylindre avait une autre importance. A côté du cachet, apparaît le *talisman;* la pierre est alors un amulette et, dans ce cas, elle se charge d'incantations. Souvent aussi le cylindre ne remplissait que le rôle d'*ornement*, pareil en cela aux pierres polies et gravées qu'on rencontre chez tous les peuples comme objets de parure.

Nous renvoyons à la classification de M. Menant qui s'est aidé des renseignements que le travail de l'artiste, les inscriptions et la provenance de ces objets pouvaient fournir. Souvent le champ du cylindre renferme à la fois une scène gravée, une inscription, et, qui plus est, un nom royal; on conçoit combien ces derniers spécimens sont intéressants, puisqu'on peut les prendre pour point de départ et les rapprocher des types analogues, que les collections peuvent fournir, comme on le voit; ceci demande beaucoup de tact et offre un champ d'observation très vaste.

Émile Duval.

1. Voyez *Glyptique orientale:* Introduction.
2. Voyez *Grotefend*, *Münter*, *Lichtenstein*, etc., etc.

E. D. 1885.

MONNAIES INDO-SASSANIDES.

FOUILLES DE SUSE
PLAN DU TUMULUS.

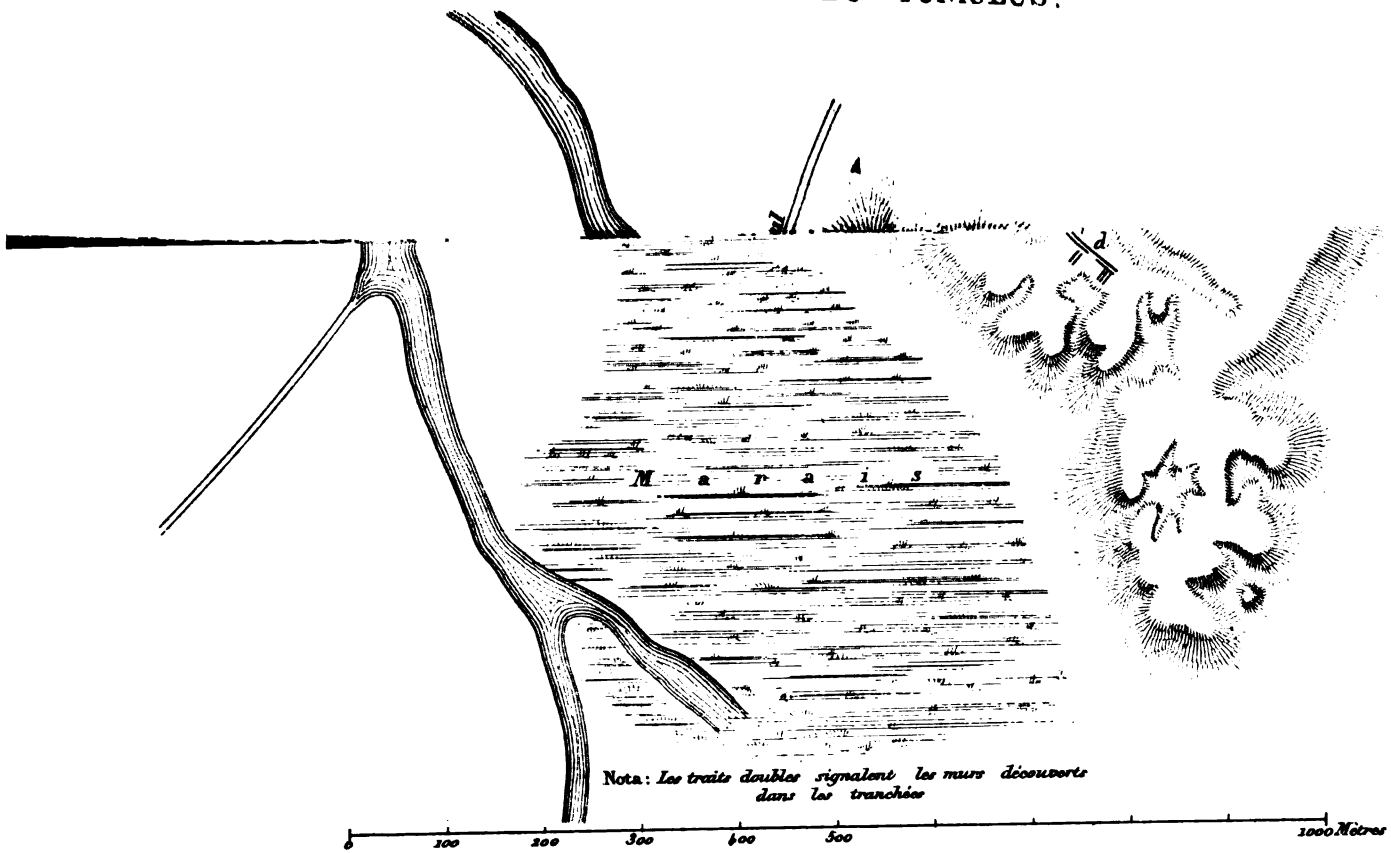

Dieulafoy. del

LITH. F. MENETRIER 7, R. BLAINVILLE, PARIS

FOUILLES DE SUSE

PLAN DU TUMULUS.

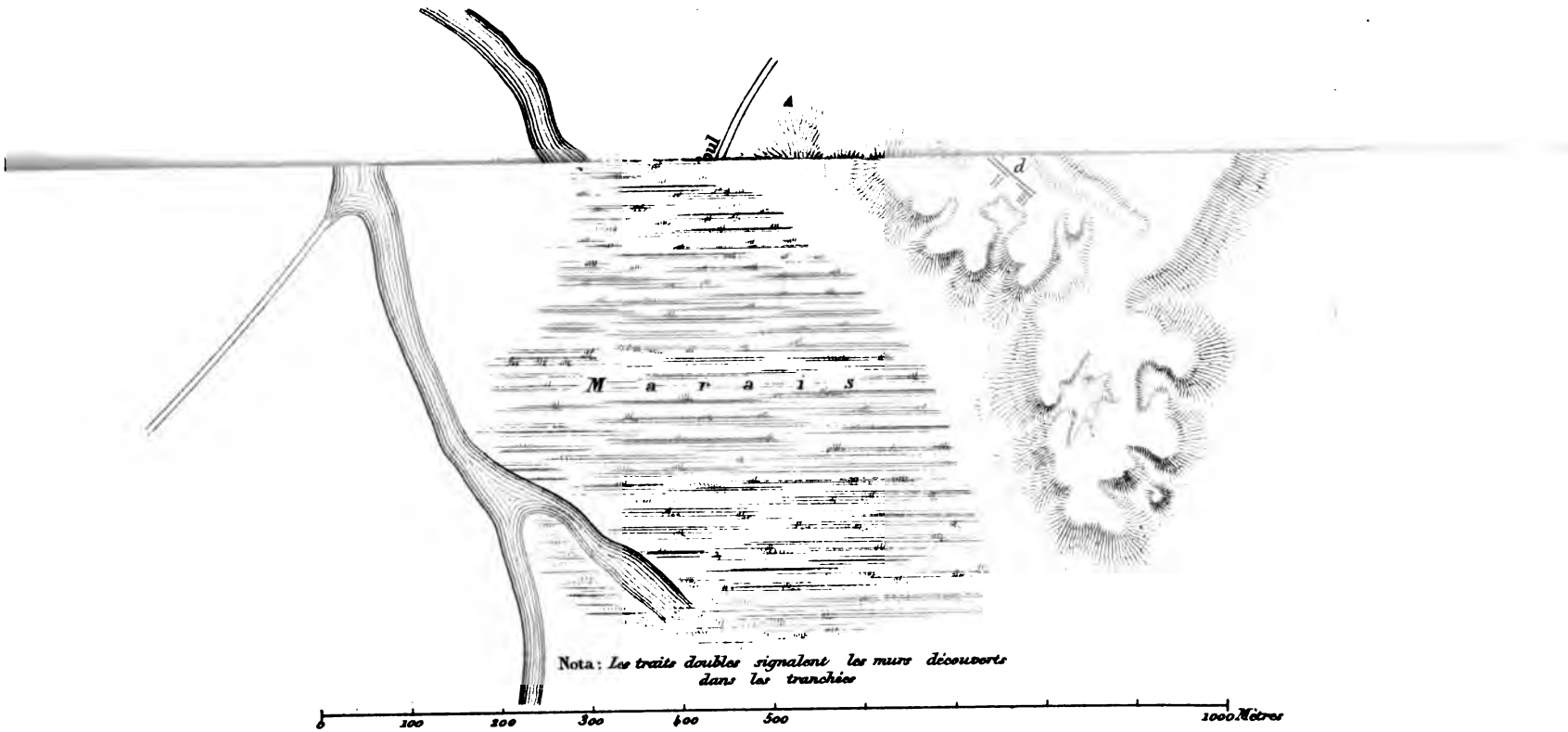

Dieulafoy. del

LITH. F. MENETRIER 7, R. BLAINVILLE. PARIS

1

Heliog. Dujardin Imp. L. Eudes.

2

SCEAUX DE BURCHARD.

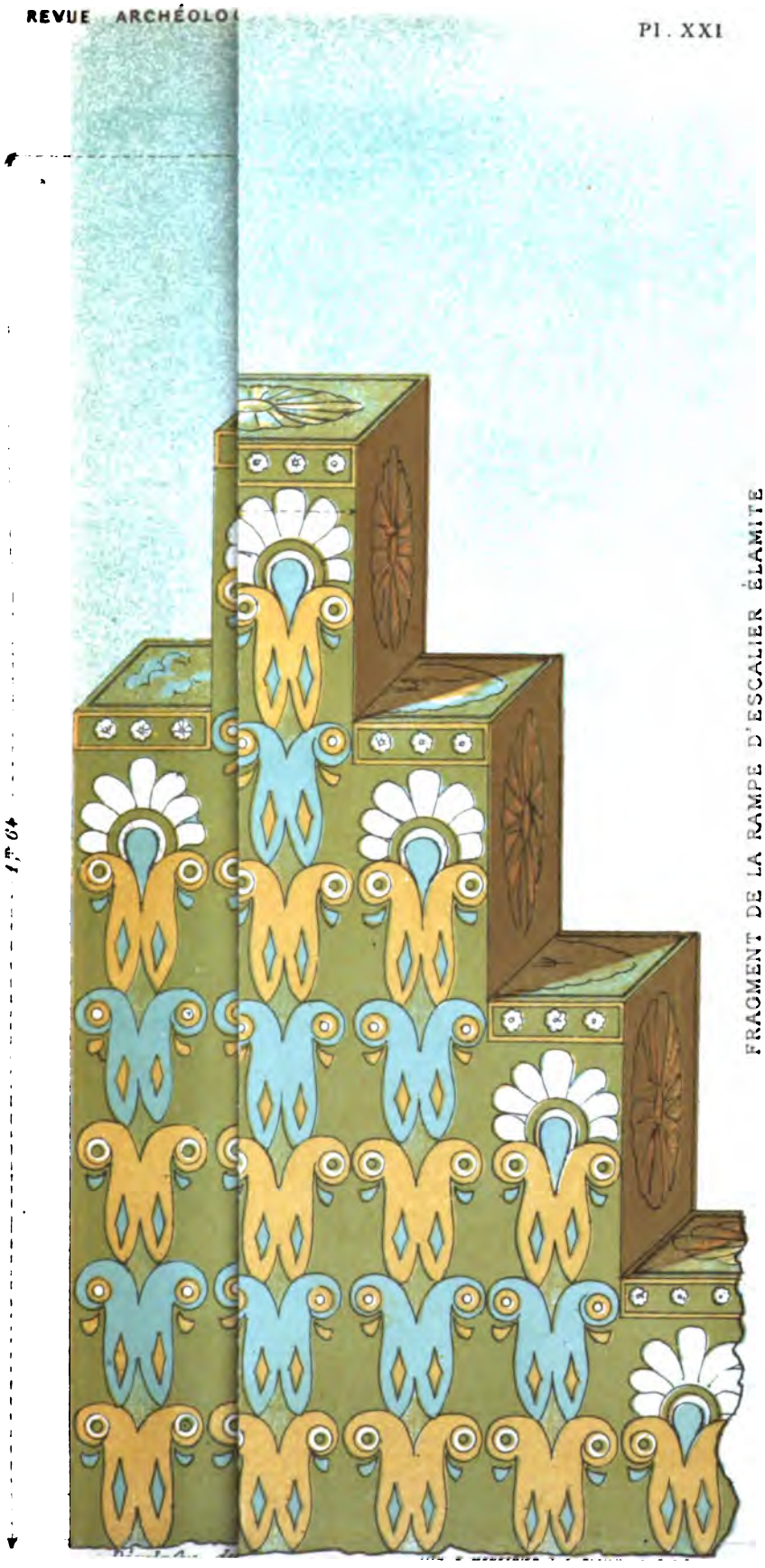

FRAGMENT DE LA RAMPE D'ESCALIER ÉLAMITE

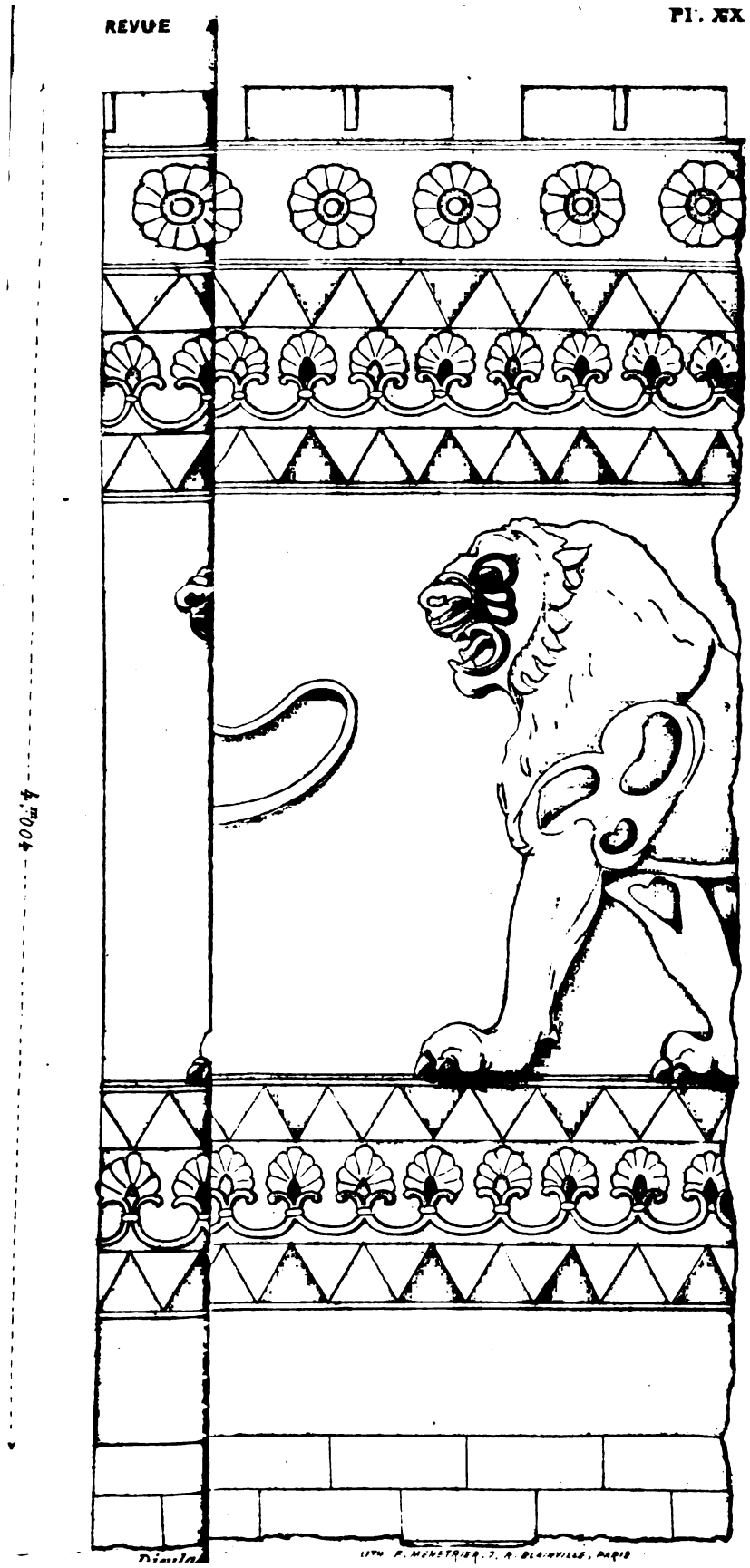

FRAGMENT DU COURONNEMENT EN FAÏENCE DES PYLÔNES D'ARTAXERXÈS MNÉMON

FLOUEST (Ed.), de la société des Antiquaires. Fouilles d'Armentières (Aisne) 1884, in-8. . . . . 0 fr. 50
— Etudes d'archéologie et de mythologie gauloises. Deux stèles de laraire; suivi d'un apprendre inédit et d'une note sur le signe symbolique en S. 1885, in-8, avec 19 planches. . . . . 6 fr.
FOURDRIGNIER (Ed.) Le vase de bronze du Catillon (commune de Saint-Jean-sur-Tourbe). 1883, in-8, 2 planches en héliogravure. . . . . 1 fr 50
FROTHINGHAM JUN (A. L.) Une mosaïque constantinienne inconnue à Saint-Pierre de Rome. 1883, in-8. . . . . 1 fr.
GAIDOZ (H.) La religion gauloise est le gui de chêne. 1880, in-8. 1 fr. 50
— Le Dieu assis les jambes croisées retrouvé en Auvergne. 1885, in-8. 0 fr. 50
— Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue. 1883, in-8, illustré . . . . . .
— Trois inscriptions nouvelles d'Aix-les-Bains (Savoie). 1885, in-8. 0 fr. 50
GLAIVE (Un) en bronze daté du XIVe siècle avant notre ère. 1883, in-8, 1 planche. . . . . 1 fr.
HAUSSOULLIER (B.) Note sur la formation des caractères complémentaires de l' alphabet grec d'après un mémoire de M. Clermont-Ganneau. 1884, in-8 . . . . . 1 fr.
HEUZEY (Léon), membre de l'Institut. Discours historique sur les couvents des missions. Texte grec publié pour la première fois. . . . . 1 fr. 50
— Nouvelles recherches sur les terres-cuites grecques; groupe de Déméter et de Coré. Les cueilleuses de fleurs et les joueuses d'osselets. 1877, in-4. 2 pl. . . . . 5 fr.
— Les fouilles de Chaldée, communication d'une lettre de M. de Sarzec, premières observations sur l'art chaldéen. 1882, in-8, 1 pl. . . 1 fr. 50
— Les rois de Tello et la période archaïque de l'art chaldéen. 1882, in 8, 1 pl. . . . . 1 fr. 50
— Un nouveau roi de Tello. 1884, in-8. . . . . 1 fr.
— La Stèle des Vautours, étude d'archéologie chaldéenne. 1884, in-4, 2 pl. . . . . 5 fr.
— Mémoire sur un petit vase en forme de tête casquée. In-4, 1 pl. . 2 fr
— Papposilène et le Dieu Poès. 1884, in-8, 1 pl. . . . . 1 fr. 50

DÉCOUVERTES EN CHALDÉE

PAR ERNEST DE SARZEC

Consul de France à Bagdad, correspondant de l'Institut.

Ouvrage accompagné de planches, publié par les soins de LÉON HEUZEY, Membre de l'Institut, conservateur des Antiquités orientales. Première livraison avec planches en héliogravure. . . . . 30 fr.
La deuxième livraison est sous presse.

JACOB (Alfred). Sylloge vocabulorum ad conferendos demonstrandosque codices græcos utilium. Recueil de mots pour servir à la collation et à la description des manuscrits grecs. 1883, in-8. . . . . 2 fr.
JACQUINOT (Dr H.). Les temps préhistoriques dans la Nièvre : I. époque paléolithique. 1875, in-8 pl. . . . . 5 fr.
JAMESON (A.). De la sépulture de Jésus-Christ. Qu'est devenu le corps de Jésus-Christ après sa disparition du tombeau ? 1882, in-8. . . . 50 c.
JOVINO (Francis de Hieronymo). Critico-Biblical disquisition on the time during which Christ lay in the tomb. Latin and English Woodstock (U. S. A.), 1875, in-8 . . . . . 7 fr. 50
JUDAS (A.-C.). Mémoire sur le zodiaque de Dendérah et sur l'année égyptienne ; explication d'une partie de la mythologie grecque et latine par les allégories astrographiques des Égyptiens. 1859, in-8. . . . 4 fr.
— Sur un tarif de taxes pour les sacrifices en langue punique. 1851, in-8, pl. . . . . 2 fr.
— Addition à un mémoire sur les inscriptions numidico-puniques de Constantine. Constantine, 1862, in-8 . . . . . 1 fr. 50
— Sur divers médaillons d'argent attribués à Carthage, ou à Panorme, ou aux armées puniques en Sicile. 1865, in-8. . . . . 2 fr. 50

JUDAS (A.-C.) Sur plusieurs séries d'épitaphes libyques découvertes en Algérie. 1868, in-8 . . . . . 3 fr.
— Nouvelle analyse de l'inscription libyco-punique de Tugga en Afrique. 1869, in-8. . . . . 3 fr.
— Sur plusieurs inscriptions libyques découvertes dans la province de Constantine. Constantine, 1869, in-8. . . . . 1 fr. 50
— Sur quelques épitaphes libyques et latino-libyques. 1870, in-8. . 1 fr. 50
— Examen des mémoires de M. le Dr Reboud et de M. le général Faidherbe sur les inscriptions libyques. 1871, in-8 . . . . . 3 fr. 50
JURGIEWITCH (Ladislas). Sur deux inscriptions grecques inédites de la Russie méridionale. 1883, in-8. . . . . 1 fr.
KERVILER (René). Des projectiles cylindro-coniques ou en olive depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. 1883, in-8, 1 pl. . . . . 1 fr. 50
LA BLANCHÈRE (R. de). Bas-relief du tombeau d'un fabricant de voiles. (Terracine). 1884, in-8, 1 pl. . . . . 1 fr 50
LA NOE (G. de). Le rempart-limite des Romains en Allemagne. 1885, in-8. avec 1 carte et 2 pl. . . . . 3 fr.
LEBÈGUE. L'Inopus. 1884, in-8. . . . . 0 fr. 50
LE BLANT (Edmond). Une collection. de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne. 1883, in-8, avec 1 pl. . . . . 1 fr. 50
— Nouvelles de Rome. Lettre adressée à l'Académie des Inscriptions. 1884, in-8. . . . . 0 fr. 50
LEFORT (Louis). Les scènes de banquets dans les catacombes romaines et notamment dans celle des SS. Marcellin et Pierre. 1883, in-8. . . 1 fr.
LEMAITRE (Raoul). De la disposition des rameurs sur la trière antique. 1883, in-8, 3 planches. . . . . 3 fr.
LE ROY DE SAINTE-CROIX (Dr). Parement d'autel ancien en dentelle et broderie « point conté. » 1874, in-8, avec photographie. . . . 1 fr.
— Notice descriptive, historique et critique sur l'Ombre de la Mort, tableau de M. Holman Hunt. Londres, 1874, in-8. . . . . 1 fr.

ŒUVRES CHOISIES DE A.-J. LETRONNE

MEMBRE DE L'INSTITUT

Assemblées, mises en ordre et augmentées d'un index par, E. FAGNAN.
1881-83, 6 beaux volumes in-8, ornés d'un portrait inédit par Paul Delaroche, de dessins, de planches hors texte, etc. . . . . 72 fr.

Première série. Egypte ancienne. 2 beaux volumes in-8, illustrés . 25 fr.
Deuxième série. Géographie et cosmographie. 2 vol. in-8, illustrés. 25 fr.
Troisième série. Archéologie et philologie. 2 vol. in-8, illustrés. . 25 fr.

ŒUVRES DE A. DE LONGPÉRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

Réunies et mis en ordre par G. SCHLUMBERGER

Tome premier. Archéologie orientale. Numismatique. Monuments arabes. Un beau volume in-8 de 550 pages, illustré de nombreux dessins dans le texte et de XI planches sur cuivre. . . . . 20 fr.
Tome second. Antiquités grecques, romaines et gauloises. Première partie (1838 1861), in-8, de 532 pages, illustré de nombreux dessins et de XI planches hors texte. . . . . 20 fr.
Tome troisième. Antiquités grecques, romaines et gauloises. Deuxième partie (1862-1883), in-8, de 432 pages, illustré, avec IX planches hors texte . 20 fr.
Tome quatrième. Moyen âge et renaissance. Première partie (1837-1858). In-8, de 416 pages, illustré, avec VIII planches hors texte. . . . . 20 fr.
Tome cinquième. Moyen âge et renaissauce. Seconde partie (1859-1868). In-8, de 416 pages, illustré, avec XXI planches hors texte. . . . . 20 fr.
Tome sixième. Moyen âge et renaissance. Troisième partie (1869-1883). Antiquités américaines. Supplément. Bibliographie générale. In-8, de 434 pages. illustré, avec IV planches hors texte . . . . . 20 fr.
Index général. In-8. (Sous presse.)

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

v 3 c 14 158

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME VI

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1885

FOR... BODL... PERIO...

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1885

Droits de reproduction et de traduction réservés

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

TEXTE

Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*), par M. Deloche 129
Canones Nicæni pseudepigraphi, par M. P. Batiffol 133
Observations sur les Monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe (*suite*), par M. Ed. Drouin 142
Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite*), par M. H. Gaidoz. 167
Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome (*suite*), par M. le docteur René Briau 192
Lettre supposée de Mahomet IV à Léopold Ier, empereur d'Allemagne et réponse de ce dernier, par M. André Leval 204
L'architecture métallique antique, ou rôle du métal dans les constructions antiques, par M. Charles Normand 214
Mission de Susiane. Note relative à la découverte, sur le tombeau de Darius, de sept inscriptions nouvelles, par M. Dieulafoy 224
L'art de l'empire gaulois, par M. H. Gaidoz 228
Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions 230
Société nationale des Antiquaires de France (présidence de M. Guillaume) . . . 243
Nouvelles archéologiques et correspondance 245
Bibliographie 250

PLANCHES

XXIII. Légendes et inscriptions pehlvies.
XXIV. Mission de Susiane. Nouvelles inscriptions du tombeau de Darius.
XXV. Seau de bronze trouvé à Bologne en 1880.

N. B. — Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Alexandre Bertrand, au Musée de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), ou à M. G. Perrot, rue d'Ulm, 45, à Paris.

Les livres dont on désire qu'il soit rendu compte devront être déposés au bureau de la *Revue*, 28, rue Bonaparte, à Paris.

L'administration et le Bureau de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE* sont à la Librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

La *Revue archéologique* paraît par fascicules mensuels de 64 à 80 pages grand in-8°, qui forment à la fin de l'année deux volumes ornés de 24 planches et de nombreuses gravures intercalées dans le texte.

PRIX :

Pour Paris. Un an.....	25 fr.	Pour les départements. Un an..	27 fr.
Un numéro mensuel.....	3 fr.	Pour l'Etranger. Un an.....	28 fr.

On s'abonne également chez tous les Libraires des Départements et de l'Étranger.

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

FORTIEN (DOPLILLAR) PÉRIODICALS

XIII

ANNEAU-CACHET D'AUREA

La bague en bronze que nous reproduisons ici, appartient, comme plusieurs des objets précédemment décrits dans nos *Études*, au musée de la ville de Péronne, auquel M. Alfred Danicourt en a fait don. Elle a été découverte dans le cimetière d'Arromanches, canton de Ryes, arrondissement de Bayeux (Calvados). Elle a 19 à 20 millimètres d'ouverture, et 2 millimètres d'épaisseur au pourtour, dans la partie opposée au chaton.

Le chaton, de forme ronde, ménagé à même le métal, a 12 millimètres de diamètre ; il porte un monogramme, d'un travail grossier, où l'on voit d'abord les lettres A, V et R ; puis, en revenant au point de départ, l'on trouve un E formé par le premier jambage de l'A, et deux petits traits horizontaux, dont l'un a déjà servi à barrer cette lettre ; enfin le redoublement de l'A, ce qui nous donne, pour l'ensemble du monogramme :

AVREA.

Ce nom, qui fut d'un usage fréquent au moyen âge et a été traduit en français tantôt par celui d'*Aure*, tantôt par celui d'*Au-*

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141 ; t. II, p. 1, 193, 257 ; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348 ; t. II, p. 42, 44, 45 et 46.

rée, a été illustré par de saintes femmes, et, pour ne citer que celles qui appartiennent à notre pays et vécurent dans la période gallo-franque, nous mentionnerons deux saintes ainsi appelées et qui moururent abbesses, l'une, d'un monastère de Paris vers l'an 666[1], et l'autre, d'une maison religieuse d'Amiens vers 789[2].

XIV ET XV

ANNEAUX-CACHETS DE MELLE (DEUX-SÈVRES)

N° 1. N° 2.

Dans le cours des travaux de déblaiement opérés au lieu dit *La Tour*, près de Melle (Deux-Sèvres), pour l'établissement de la gare de chemin de fer destinée à desservir cette ville, on a découvert, en 1883, les deux bagues en bronze figurées ici. Remises à M. Le Plénier, ingénieur des ponts et chaussées, qui dirigeait l'exécution des travaux pour compte de l'État, elles ont été adressées par ce fonctionnaire à M. Alexandre Bertrand, le savant conservateur du musée national de Saint-Germain, dans les vitrines duquel elles sont actuellement placées.

Ces deux bijoux ont été successivement publiés dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*[3] et dans la *Revue poitevine et saintongeaise*[4], mais avec des inexactitudes de dessin, sans commentaires et sans aucun essai de déchiffrement des caractères (monogramme et initiale) gravés sur leurs chatons.

1. *Acta SS. Bolland.*, mens. octobr., t. II, p. 472.
2. Corblet, *Hagiogr.*, t. I, p. 225. Nous ajouterons aux deux personnages précités deux autres saintes nommées *Aurea*, et mortes, l'une à Ostie vers 269, l'autre à Cordoue vers 856. (*Acta SS. Bolland.*, mens. august., t. IV, p. 755, et mens. jul., t. IV, p. 651.)
3. Année 1883, 3e trimestre, p. 234.
4. Année 1884, livraison du 15 mars, p. 16. C'est M. Héron de Villefosse, mon obligeant et docte confrère à la Société des Antiquaires, qui m'a, le premier, signalé ces intéressants bijoux.

M. A. Bertrand m'ayant communiqué ces petits monuments, j'en ai fait une étude attentive, dont je viens exposer les résultats.

N° 1.

L'anneau que nous avons reproduit sous ce numéro, a 20 millimètres d'ouverture, 3 millim. de hauteur du côté opposé au chaton. Ce chaton, ménagé à même le métal, de forme légèrement ovale, presque ronde, a 15 millim. de large sur 14 de hauteur; il est accompagné, à droite et à gauche, de trois points, séparés les uns des autres par des entailles grossièrement exécutées, et imitant des cabochons disposés en feuilles de trèfle, qu'on trouve sur un si grand nombre de bagues de l'époque mérovingienne.

Le chaton est orné d'un monogramme, gravé en creux par une main inhabile, et composé d'un B rétrograde, d'un E, qui est à l'autre extrémité du monogramme; d'un grand N, qui est au centre; d'un I, qui se détache horizontalement de la haste du B entre ses deux boucles. Revenant au centre, nous trouvons un G mérovingien (6), un second N, plus petit que le premier; un V, formé par le deuxième angle du grand N; un S, posé en travers de la barre médiane du grand N; et enfin une toute petite croix, à peine visible, dans le second angle du grand N.

Le tout nous donne la leçon suivante :

+ BENIGNVS.

Ce nom de *Benignus* fut, comme on sait, très usité au moyen âge, particulièrement dans les périodes romaine et gallo-franque, et illustre dans les annales de l'Église. On compte en effet quinze saints personnages qui l'ont porté, et dont l'un fut, au IIe siècle, l'apôtre de Dijon, sous le vocable duquel fut fondée la célèbre abbaye de Saint-Bénigne [1]. Quatre d'entre eux ont vécu du Ve au VIIIe siècle, savoir : un évêque d'Armagh (province de l'Ulster, Irlande), mort en 468 [2]; un évêque d'Héraclée (Macédoine) qui

1. Saint Bénigne mourut vers l'an 179. (*Hist. littér. de la France*, t. VI, p. 179.)
2. Hardy, *Descript. catal.*, t. I, p. 89.

siégeait en 553[1]; un moine de Moyenmoutier (Vosges), mort en 707[2]; et un abbé de Fontenelle, mort en 723[3].

N° 2.

La bague qui figure en tête de cette notice, sous le n° 2, a 22 millim. d'ouverture et 5 millim. de hauteur, du côté opposé au chaton; à cinq endroits de la circonférence, des groupes de trois traits chacun ont été tracés au burin. Le chaton, ménagé à même le métal, est de forme ovale avec 8 millim. de large sur 10 de hauteur. Il est accompagné, à droite et à gauche, comme celui du n° 1, de trois gros points, séparés les uns des autres par de profondes entailles et imitant les cabochons disposés en feuilles de trèfle, qui, suivant une remarque déjà faite, se rencontrent fréquemment sur les anneaux mérovingiens.

Le chaton présente un S, accosté de trois points, placés, l'un en avant, l'autre en arrière, le troisième au-dessous; et deux groupes de traits au burin, savoir : un groupe de cinq au-dessus de la dite lettre, et l'autre de quatre à gauche (pour le lecteur); le tout d'un travail assez grossier.

Ces traits et ces points ne paraissent pas avoir de signification, ou, s'ils en ont une, elle m'échappe. Nous sommes donc en présence d'une lettre isolée, d'un S, dont j'avoue ne pouvoir déterminer le sens, ni même l'indiquer d'une manière conjecturale.

Certains détails, que j'ai notés en décrivant nos deux anneaux, sont, ainsi que je l'ai fait observer, caractéristiques de la fabrication gallo-franque; il n'est pas inutile de rappeler, comme fait confirmatif de cette origine, que la ville de Melle, appelée au moyen âge *Metalum* ou *Metulum*, et près de laquelle ces bijoux ont été découverts, eut, sous les rois de la première race, un atelier monétaire, dont quelques produits sont arrivés jusqu'à nous[4].

M. Deloche.

1. Baronius, *Annal.*, an. 553, 28.
2. *Acta SS. Bolland.*, mens. jul., t. III, p. 205.
3. Pardessus, *Dipl. et ch.*, t. II, p. 307; *Acta SS. ord. S. Bened.*, III, I, p. 438.
4. *Revue numismatique*, 1re série, t. IX, p. 390, et t. XVI, p. 25.

CANONES NICAENI PSEUDEPIGRAPHI

Au nombre des sources de l'histoire du Concile de Nicée [1] figure une collection copte de canons et autres documents, publiée pour la première fois [2], mais incomplètement, par M. Ch. Lenormant, dans le tome Ier du *Spicilegium Solesmense*, complétée et rééditée depuis par M. Revillout [3]. Cette collection copte comprend trois parties distinctes : 1° un recueil contenant le symbole de Nicée, avec les signatures des pères du Concile et les canons, documents dont on possède d'ailleurs le texte original [4]; 2° un second recueil contenant le symbole de Nicée retouché, une confession de foi où l'on anathématise Sabellius, Photin et les anthropomorphites, une série de préceptes moraux et trois lettres (de Paulin d'Antioche, de saint Epiphane et de l'évêque Rufin) ; 3° enfin un recueil de prescriptions morales sous le titre de *Sentences du Saint Concile*, mais qui n'a aucun rapport avec le concile.

La seconde partie de la collection, la seule qui nous intéresse ici, n'est qu'en partie connue dans son texte original : le texte retouché du symbole et les anathèmes qui le suivent ont été publiés en grec par M. Caspari [5], les trois lettres de Paulin, d'Epiphane et de Rufin figurent parmi les œuvres de saint Athanase et de saint Epiphane : mais cette série de préceptes moraux qui, d'après M. Revillout, aurait été rédigée sous l'inspiration de saint Athanase au synode alexandrin en 362 [6], n'a pas été publiée dans son texte grec original.

1. Cf. Héfélé, *Histoire des Conciles*, I, 255 sqq., édit. franç.
2. D'après Zoëga, *Catalogus codicum copticorum mss. musæi borgiani*, 1809.
3. Revillout, *le Concile de Nicée d'après les textes coptes*, 1881.
4. Exception faite pour les signatures des Pères qu'on ne possède qu'en copte et en syriaque. Cf. Duchesne, *Bulletin critique*, 15 janvier 1881.
5. *Quellen zur Taufsymbol*, t. II, p. 4 sqq.
6. Cf. Hefele, *op. cit.*, II, 109.

C'est ce texte que je donne ci-après : je l'ai copié dans un manuscrit du XIVe siècle de la bibliothèque de Saint-Marc [1]. Œuvre d'un scribe ignorant et distrait, qui copiait certainement sous la dictée, ce ms. ne nous a conservé qu'un texte extrêmement corrompu. Je l'ai « nettoyé » hardiment, très hardiment peut-être : mais si j'ai ajouté ou supprimé sans grand respect pour l'autorité de mon ms. grec, ç'a toujours été en me guidant sur le texte copte [2]. Quant on édite un texte pour la première fois, que ce texte est d'une langue d'une aussi basse grécité que celle-ci, et n'a pour toute source qu'un ms. d'aussi mauvais aloi que le nôtre, on est, ce me semble, excusable de chercher à être lisible à tout prix : c'est ce que j'ai tâché de faire.

CANONES NICAENI PSEUDEPIGRAPHI.

Ἔκθεcιc πίcτεωc ἁγίων τιη' πατέρων τῶν ἐν Νικαίᾳ καὶ διδαcκαλίᾳ πάνυ θαυμαcτὴ καὶ ὠφέλιμοc[1] τοῦ μεγάλου Βαcιλείου.

[I] Πιcτεύομεν εἰc ἕνα θεὸν πατέρα παντοκράτορα, πάντων ὁρατῶν καὶ ἀοράτων[2] ποιητήν. καὶ εἰc ἕνα κύριον Ἰηcοῦν Χριcτὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, γεννηθέντα ἐκ τοῦ πατρὸc μονογενῆ[3] τουτέcτιν ἐκ τῆc οὐcίαc τοῦ πατρὸc, θεὸν ἐκ θεοῦ, φῶc ἐκ φωτὸc, θεὸν ἀληθινὸν ἐκ θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα οὐ ποιηθέντα, ὁμοούcιον τῷ πατρί, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγεννήθη[4] ἐν τῷ οὐρανῷ καὶ ἐν τῇ γῇ, κατελθόντα καὶ cαρκωθέντα, παθόντα καὶ ἀναcτάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, καὶ ἀνελθόντα εἰc τοὺc οὐρανούc, καὶ ἐρχόμενον κρῖναι ζῶνταc καὶ νεκρούc. καὶ εἰc τὸ ἅγιον πνεῦμα τὸ ἐκ τοῦ πατρὸc ἐκπορευόμενον. τοὺc δὲ λέγονταc <ὅτι> ἦν ποτὲ ὅτε[5] οὐκ ἦν καὶ ὅτι ἐξ οὐκ ὄντων ἐγένετο, ἢ ἐξ ἑτέραc ὑποcτάcεωc ἢ οὐcίαc φάcκονταc εἶναι τρεπτὸν ἢ ἀλλοιωτὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, τούτουc ἀναθεματίζει ἡ ἁγία καὶ καθολικὴ καὶ ἀποcτολικὴ ἐκκληcία ἀπὸ τῆc ἁγίαc ταύτηc πίcτεωc

1. *Marcianus*, 498. C'est un ms. sur papier, de format in-12, d'écriture très serrée, très rapide et pleine de ligatures. — Pour le contenu du ms., voir le catalogue de Zanetti.

2. Le texte copte n'a pas été traduit par M. Revillout ; mais j'en ai eu une version latine, faite jadis pour M. Duchesne, et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition.

---

1. ὠφήλιμοc *ms.* — 2. ὡρατῶν καὶ ἀωράτων *ms.* — 3. μονογεννῆ *ms.* — 4. ἐγίνηθεν *ms.* — 5. ὅτι *ms.*

τῆς ἐν Νικαίᾳ ἐκτεθείσης[1] * * <καὶ ὑπὸ> τῶν ἐν αὐτῇ ὁμολογησάντων ἐπισκόπων ἀριθμὸν τιη' μᾶλλον οἰκουμενικῆς συνόδου οὔσης.

[II] Ἐπακολούθως τῇ προστεταγμένῃ πίστει ἀναθεματίζομεν[2] τὴν τοῦ Σαβελλίου πίστιν τὴν λέγουσαν τὸν αὐτὸν εἶναι πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα, ὡς ἓν πρόσωπον τρία δὲ ὀνόματα. ταῦτα γὰρ ἀλλότρια τῆς πίστεως τυγχάνει. πατέρα γὰρ οἴδαμεν[3] πατέρα, υἱὸν υἱὸν, πνεῦμα ἅγιον τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον; μίαν βασιλείαν, μίαν οὐσίαν, μίαν θεότητα. ἔτι ἀναθεματίζομεν[4] τὴν Φωτίνου πίστιν, τὴν λέγουσαν ἀπὸ Μαρίας ἀληθινῶς[5] εἶναι τὸν υἱὸν, μὴ εἶναι δὲ αὐτὸν πρὸ ταύτης[6], ἀλλὰ προοριστικῶς λέγεσθαι ἐν ταῖς γραφαῖς, ἀπὸ δὲ Μαρίας εἶναι ἄνθρωπον μόνον κατὰ[7] τὴν θεότητα. ταῦτα δὲ ἀλλότρια τῆς πίστεως, ὁ γὰρ υἱὸς σὺν πατρὶ γεννηθεὶς ὕπηρχε, καὶ ἐν πατρὶ ἦν καθὼς γέγραπται. οὐκ ἦν γάρ ποτε ὅτε οὐκ ἦν ὁ υἱὸς, ἀλλ' ἀεὶ πατὴρ ἔχων υἱὸν. ἀδύνατον γὰρ πατέρα ἄνευ υἱοῦ ὄντα ποτὲ ὕστερον πατέρα καλεῖσθαι κατὰ τροπήν. ἀλλ' εἰ πατὴρ ἀεὶ, υἱὸς, ὡς προείπομεν[8], σὺν πατρὶ ἦν. καὶ ταῦτα μὲν περὶ πατρὸς καὶ υἱοῦ, περὶ δὲ τοῦ ἁγίου πνεύματος οὕτως πιστεύομεν. πνεῦμα θεῖον, πνεῦμα ἅγιον, πνεῦμα τέλειον, παράκλητον, ἄκτιστον, λαλῆσαν ἐν νόμῳ καὶ προφήταις καὶ ἀποστόλοις, καὶ καταβὰν ἐπὶ τὸν Ἰορδάνην. περὶ δὲ τῆς ἐκ παρθένου σαρκώσεως τοῦ υἱοῦ οὕτως πιστεύομεν, ὅτι ἀνέλαβεν ἄνθρωπον τέλειον ἐκ τῆς θεοτόκου Μαρίας διὰ πνεύματος ἁγίου οὐκ ἀπὸ σπέρματος ἀνδρὸς, σῶμα δὲ καὶ ψυχὴν ἀληθινῶς καὶ οὐ δοκήσει (οὗτος γὰρ ἦλθεν τελειῶσαι τὸν ἄνθρωπον)· καὶ ὅτι ἔπαθεν, καὶ ὅτι ἐτάφη καὶ ἐγήγερται[9] τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, καὶ ὅτι εἰς τοὺς οὐρανοὺς ἀνελήφθη[10] καὶ ἐκάθισεν ἐκ δεξιῶν τοῦ πατρὸς ἀποθεώσας[11] τὸν ἄνθρωπον, ἐρχόμενος κρῖναι ζῶντας καὶ νεκροὺς κατὰ τῶν θεοθέν τὸ πρόλημμα[12]. εἰ δέ που προοριστικῶς αἱ θεῖαι γραφαὶ λέγουσιν αὐτὸν ὥσπερ κτίσμα, τοῦτο[13] κατὰ σαρκὰ πληροῦσθαι καταλαμβάνομεν[14]. ἔτι ἀναθεματίζομεν[15] τοὺς μὴ ὁμολογοῦντας ἀνάστασιν σαρκός. καὶ πάσας αἱρέσεις τὰς παρὰ[16] ταύτην τὴν πίστιν ἀναθεματίζομεν, ἔτι δὲ[17] καὶ τὴν ἄθεον πίστιν[18] Ἀρειανῶν ἐν τῷ πιστεύειν ἡμᾶς καὶ λέγειν γεννηθέντα οὐ ποιηθέντα (αὐτοὶ δὲ λέγουσιν κτίσμα) τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ. πρὸς δὲ τὸ ἀναπληρῶσαι πάντα τῆς πίστεως μέρη, ὁμολογοῦμεν καὶ λέγομεν[19] ὅτι πιστεύομεν εἰς ἓν[20] βάπτισμα, εἰς ἀνάστασιν σαρκὸς, εἰς βασιλείαν οὐρανῶν, εἰς κρίσιν αἰώνιον. τὸν θεὸν ὁμολογοῦ-

1. ἐκτεθήσεις *ms.*, *additque verba aliquot lectu difficillima et obscura valde, quæ ita descripsi :* πρὸς φωτισμὸν [προσεφωτισαιον *ms.*] τῶν πιστῶν ὥστε [??] γνῶναι πάντας [τίς *ms.*] καὶ τὰ ἑκάστης αἱρέσεως. *Versio coptica hæc tenet :* « fides... quam posuerunt patres sancti ut omnis qui credit sit confirmatus in ea. » — 2. ἀναθεματίζωμεν *ms.* — 3. οἴδαμεν *sic.* — 4. *ut supra.* — 5. ἀληθινῶς *dub.* — 6. τούτης *ms.* — 7. κατὰ *dub.* — 8. προείπωμεν *ms.* — 9. ἐγείγερται *ms.* — 10. ἀνελείφθη *ms.* — 11. ἀποθεώσασθαι *ms.* — 12. προλήμματος *ms.* — 13. το *ms.* — 14. καταλαμβάνωμεν *ms.* — 15. *ut supra.* 16. παρὰ?? — 17. εἰ δὲ *ms.* — 18. ἡ ἄθεος πίστις *ms.* — 19. λέγωμεν *ms.* — 20. ἕνα *ms.*

μεν πατέρα καὶ υἱὸν καὶ ἅγιον πνεῦμα, πατέρα ἀκατάληπτον, υἱὸν ἀκατάληπτον [1]. * * * πνεῦμα γὰρ ὁ θεὸς θελήματι αὐτοῦ καὶ οὐ δοκήσει [2] *, ὡφθὲν κα λαλῆσαν προφήταις καὶ δικαίοις, τῷ Ἀδὰμ, τῷ Νωὲ, τῷ Μωύσει, τῷ Ἰησοῦ, Σαμουὴλ καὶ Δαυὶδ, Ἠσαΐᾳ τε καὶ Ἠλίᾳ, καὶ λοιποῖς ἅπασι προφήταις, αὐτὸ θεὸν ὂν παλαίας καὶ καινῆς <διαθήκης>. ὅσα δὲ ἡ γραφὴ λέγει « οἱ ὀφθαλμοὶ κυρίου » ἢ « ὦτα κυρίου », ὅσα τοιαῦτα λέγει ἡ γραφὴ περὶ θεοῦ ἀληθινὰ εἶναι οὕτως [δὲ] πιστεύομεν <κατὰ> τὸ ἀκατάληπτον καὶ ἀπερινόητον [ὀφθαλμοὺς καὶ ὦτα] θεοῦ. πάντα δὲ ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα εἶναι θεοῦ πιστεύομεν ὡς νοῦ καὶ λόγου καὶ πνεύματος μετέχοντα.

[III]. Ἔστὶ δὲ <τοιοῦτος> ὁ βιὸς τῆς [αὐτῆς] καθολικῆς ἐκκλησίας καὶ μάλιστα [3] <τῶν> μοναζόντων. * * * λέγουσιν οὕτως ὅτι χάριτι ἐσμεν σεσωσμένοι. ἀλλ' ἡ χάρις βούλεται [4] αὐθαιρέτους εἶναι τοὺς ἑαυτῆς παιδὰς καὶ σοφίας υἱοὺς, καὶ, <διὰ> πάσης πράξεως ἀγαθῆς δοκιμάσαντας, τὸ καλὸν τοῦτο ζηλοῦν, καὶ οὕτως πράττειν, <ὥστε> τῆς ὀρθῆς [ταύτης] πίστεως ἄξίους ἑαυτοὺς εὐτρεπίζειν προδήλως, καὶ ταῦτα φυλάττειν, μετὰ τὸ ἀγαπῆσαι κύριον τὸν θεὸν ἡμῶν ἐξ ὅλης <τῆς> ψυχῆς καὶ ἐξ ὅλης τῆς καρδίας, καὶ τὸν πλήσιον ὡς ἑαυτούς· οὐ φονεύσομεν [5], οὐ πορνεύσομεν, οὐ παιδοφθορήσομεν, οὐ φαρμακεύσομεν, οὐ κλέψομεν, οὐ ψευδομαρτυρήσομεν, οὐ διχοστατήσομεν, ἀπεχόμεθα πνικτοῦ καὶ αἵματος. ὅρα, ἄνθρωπε, μή τίς σε ἀποστήσει ἐκ τῆς πίστεως ταύτης, ἐπεὶ παρεκτὸς θεοῦ εἴης [6]. καὶ ταῦτα μέν εἰσι τὰ προφανῆ ἁμαρτήματα, αἱ δὲ ὡς ἐλάχιστοι φαινόμεναι ἐντολαὶ, ὧν καὶ αὐτῶν λόγον ἀποδώσομεν. τοὺς δὲ μονάζοντας ἀνακεχωρισμένους εἶναι γυναικῶν, καὶ μήτε εἰς ὁμιλίαν αὐτῶν ἔρχεσθαι δυνατὸν [7] μήτε ὁρᾶν αὐτὰς φιλοτιμεῖσθαι, ἵνα μή τις ζημία γίνηται ἐὰν μοιχεύῃ [8] ἡ καρδία.

[IV]. Φυλάττεσθαι δεῖ μὴ εἶναι δίγλωσσον, μὴ δίγνωμον, μὴ ψεύστην, μὴ ἀείλαλον, μὴ ἀκαιροπεριπατήτην, μὴ ῥέμβον, μὴ ἀναισχυντὴν, μὴ ἀναίσθητον, μὴ αὐθάδη, μήτε σαπρὸν λόγον φέροντα, μήτε ὀρκοῦντα [9] παράπαν ὅλως, ἀλλὰ τὸ ναὶ ναὶ, καὶ τὸ οὐ οὐ. καὶ ἐάν που ᾖς ἐν ὁμιλίᾳ, λέγειν γίνωσκε· ἀλήθειαν λέγω καὶ οὐ ψεύδομαι. τὸ δὲ σεβάσμιον ὄνομα ἐπὶ ὅρκον μὴ λάμβανε, μήτε

1. *Copt. vers. hæc præbet* : «... filium incomprehensibilem et Spiritum sanctum incomprehensibilem : et ille est invisibilis : Spiritus enim Dei est in veritate, non in phantasia : apparuit, locutus est... » — 2. εὐδοκήσει *ms.* — 3. *Locus plane corruptus videtur; Copt. sic :* « De vita filiorum ecclesiæ catholicæ maximeque anachoretarum, id est filiorum sapientiæ : dicunt de seipsis quod ambulant hoc modo per gratiam servati : sed gratia... » *Inde textum græcum restitu « in fide nil hæsitans. » Quærant alii quid sibi velit scriba venetus* : καὶ μάλιστα ἐπισκόπων καὶ κληρικῶν καὶ μοναζόντων καὶ λοιπῶν χριστιανῶν καὶ ἕως τοῖς υἱοῖς ἀνθρώπων ἐντέλλοντα πρῶτον αὐτοῖς οὕτως λέγοντες καὶ λέγοντες οὕτως ὅτι χάριτι.. κτλ. — 4. βούληται *ms.* — 5. φονεύσωμεν *ms. et ita subinde...* ωμεν. — 6. εἴης? — 7. οὐ δυνατὸν *ms.* — 8. μοιχεύει *ms.* — 9. ὅρκοντα *ms.*

ἕτερόν τινα ὅρκον, καθὼς εἶπε τὸ εὐαγγέλιον. ταῦτα γὰρ τὰ σφάλματα οὐ προσήκει οὐδὲ ἁρμόζει, ἀλλὰ καὶ ἀπὸ ἐκκλησίας ἐκβαλεῖ[1] τὸν μὴ παραφυλαττόμενον αὐτὰ[2], καὶ ἀποκτενεῖ.

[V]. Ἔτι δὲ μὴ γυμνοῦν ἑαυτὸν ἐνώπιόν τινος, εἰ μὴ δι' ἀνάγκην, μήτε λούεσθαι ἐν λουτρῷ ἢ διὰ πάθους ἢ ἐν ἀνάγκῃ ὑδάτων. μὴ καλεῖν τινὰ ἀδελφὸν ῥαχὰν ἢ μῶρον. ἑορταῖς ἐθνικῶν μὴ συγκοινωνεῖν. τὰ σάββατα μὴ φυλάττειν καθάπερ Ἰουδαῖοι. μὴ μαγεύειν. μὴ φαρμακεύειν, μηδὲ ἄλλῳ ταῦτα συμπράττειν ἐπὶ νόσῳ ἢ πάθει ἢ ἀλγήματι ἢ δήγματι. μὴ ἀπέρχεσθαι πρὸς ἐπασιδὸν. μήτε φυλακτήρια [ταῦτα] ποιεῖν, μήτε ὑπὸ ἄλλων σοι ταῦτα γενέσθαι.

[VI]. Τὸ σῶμα φυλάττειν ἀπὸ πάσης αἰσχρότητος καὶ ἀσελγείας. μὴ ἔχε γυναῖκα συνείσακτον, καθάπερ τινὲς ἀγαπητὰς ἐπέθεντο αὐταῖς ὀνόματα, τάχα <γὰρ> μισηταὶ ἐναντίον αὐτοῖς εὑρεθήσονται. μὴ ἔχειν κατὰ ψυχήν τινος, ἐπεὶ ἡ εὐχή σου οὐ προσεύχεται τῷ κυρίῳ. μὴ προσεύχου μετὰ αἱρετικῶν ἢ μετὰ ἐθνικῶν. μὴ παραδῆναι τὴν νηστείαν κυρίου, τουτέστι τετράδα καὶ παρασκευήν, εἰ μή τινι νόσῳ βεβαρήσαι. χωρὶς τῶν ἡμερῶν τῆς πεντηκοστῆς, καὶ τῶν ἁγίων τοῦ Χριστοῦ γεννῶν, καὶ τῶν ἁγίων ἐπιφανίων, τῶν μεθεόρτων ἡμερῶν παρατηρημένως φύλασσε μὴ λύειν τὴν νηστείαν. εἰ δὲ ἀδελφὸς πρός σε ἐκδημήσει μεταδὸς αὐτῷ ἀγάπην, νηστείαν δὲ λέγω οὐ ταυτὴν τὴν τεταγμένην τετράδα καὶ παρασκευήν καὶ τεσσαρακοστήν, ἀλλὰ τὴν ἀπὸ ἰδίας προαιρέσεως, τουτέστι δευτέραν καὶ τρίτην καὶ πεμπτήν. τὸ σάββατον τῆς τεσσαρακοστῆς μὴ νήστευε ὅλην τὴν ἡμέραν. ἄπρεπες γάρ ἐστιν ἐὰν ὅλην τὴν ἡμέραν τοῦ σαββάτου νηστεύῃς[3], ἔξεστι δὲ[4] ἕως ὥρας ἕκτης[5]. ἅπαξ[6] δὲ μὴ <νήστευε> ἐπὶ δυσμαῖς <πλὴν> ἐν τῇ νηστείᾳ τοῦ σαββάτου τῆς μεγάλης ἑβδομάδος. ἡ δὲ τῶν λοιπῶν ἡμερῶν ὥρα τῆς νηστείας ἕως ὥρας ἐννατῆς τεταγμένη ἔσται. καὶ εἴ τι περισσὸν ποιήσεις, τοῦτο[7] περὶ τὴν ἑαυτοῦ προαίρεσιν ὁρίζεις. εἰ δὲ ὑπέρθεσιν δύνασαι ποιῆσαι, πλείονα μισθὸν ἕξεις. νηστεύων δὲ καὶ ἀγωνιζόμενος οὕτως, βλέπε μὴ φυσιωθῇς· ἡ γὰρ φυσίωσις παγίς ἐστι τοῦ διαβόλου. δι' ἧς ἀπ' οὐρανοῦ πέπτωκεν ὅμοιος τοῖς ἀνθρώποις, καὶ δι' αὐτῆς <αὐτοὺς> καταβάλλει[8]. μή ποτε πλανήσῃς[9] <νηστεύειν> ἐν κυριακῇ μήτε ἐν ταῖς τῶν ἑορτῶν

1. ἐκβάλῃ *ms.* — 2. τόδε *ms.* — 3. νηστεύεις *ms.* — 4. δὲ *conjeci*, γὰρ *ms.* — 5. « usque ad horam sextam vel septimam » *copt. vers.* — 6. *Ms.* : ἅπαξ (?) δὲ μὴ " ἐπὶ δυσμῶν " ὁ ἥλιος " ἐν τῇ νηστείᾳ τοῦ σαββάτου πλὴν τοῦ ἑνός ". *Copt.* : « tantummodo ne ieiunes donec sol coniungat sabbatum matutino dominicæ, nisi in magna hebdomade. » *Copt. secutus textum, ut potui, interpolavi.* — 7. τοῦ *ms.* — 8. *Ms.* : δι' αὐτῆς παιδεύων καταβάλει. *Copt.* ; « insidiatus hominibus ut illos interficiat per illum » (*scilicet per superbiam*). *Quid græcus intendat in hoc* παιδεύων, *prorsus nescio.* — 9. *Locus iste culpa pessima laborat, sic enim se habet :* μή ποτε πλανήσῃς γονυπετεῖν ἐν κυριακῇ μήτε ἐν πεντϊκοστῇ (*sic*) εἴτε ἐν ταῖς τῶν ἑορτῶν ἡμεραῖς. *Copt.* : « Cave ne erres in ieiunando per totam diem dominicam : qui enim ita faciunt ab ecclesia sunt alieni. » *Quæ certe sapiunt* !

ἡμεραῖς, οὐ γάρ ἐστι θεμὸς ἐκκλησίας. καὶ μή τίς σε πλανήσῃ, οἷα δή ποτε αἵρεσις ἡ μαρκιωνιστὴ[1], νηστεύειν τὸ σάββατον μονοειδῶς. τῶν συνάξεων μὴ ἀμέλει. τῶν ἀχράντων μυστηρίων[2] ἄξιον σεαυτὸν[3] εὐτρέπιζε, μή ποτε κρῖμα [ἑαυτῷ] λαβῇς[4]. μὴ ἀμέλει < νίπτειν > πόδας ἀδελφῶν ἐρχομένων πρός σε· ζητηθήσεται γὰρ ἡ τοιαύτη ἐντολὴ παρὰ τῶν ὑπερηφανησάντων [αὐτὴν], ὁ γὰρ [τούτων] κύριος ἔνηψε πρῶτος τοὺς πόδας τῶν μαθητῶν, παραγγείλας αὐτοῖς οὕτως ποιεῖν.

[VII]. Μὴ γίνου φιλάργυρος ἢ αἰσχροκερδής, μὴ πολυχρήμων. μὴ θέλε κτᾶσθαι ἀργύριον ἢ χρύσιον εἰ μὴ μόνον ἐφοδίου χάριν, τροφῶν καὶ ἀμφίων. οἱ γὰρ τοῦ[5] μαμωνᾶ φίλοι καὶ δοῦλοι θεῷ ἀρέσαι οὐ δύνανται. ὅλως μὴ πραγματεύου. εἰ δὲ[6] χώραι εἰσὶ, μὴ σπεῖρε[7]· καὶ οἱ οἰκοῦντες ἐὰν μὴ ἔχωσι τέχνην ἀναγκάζονται πραγματεύεσθαι, καὶ ἐὰν μὲν ὦσι μοναχοὶ καὶ πραγματεύονται, κακῶς μὲν πλὴν ἐξ ἀνάγκης. τόκους μὴ λάμβανε. μὴ ἀγόραζε ἐλαττόνως τῆς πολιτευομένης τιμῆς. ἀγάπα πάντα ἄνθρωπον καὶ εἰρήνευε μετὰ πάντων χωρὶς αἱρετικῶν. ἔχων μεταδὸς τῷ μὴ ἔχοντι, μὴ ἔχων δὲ οὐκ ἐγκλεισθήσει. ἐὰν αἰτήσῃ σέ τις δανήσασθαι ἀπό σου, δὸς καὶ λάβε παρ' αὐτοῦ τὸ κεφάλαιον, καὶ μόνον ὅταν ἔχῃ. μὴ δολιεύου ἔναντι κυρίου. ἐὰν γὰρ[8] ἔχῃς γεννήματα ἢ ἀργύριον, καὶ ζητῇ τις δανήσασθαι ἀπό σου, μὴ λάμβανε[9] τόκους, < μήτε > πώλει[10] τιμιωτέρως ἵνα ἀγοράσῃς εὐώνως[11]. δράσσεται γὰρ ὁ θεὸς τοὺς σοφοὺς ἐν τῇ πανουργίᾳ αὐτῶν. σκέψαι[12] γὰρ καὶ ὅρα[13] ὅτι ἀνθ' ἕνος τόκου τρεῖς ἢ τέσσαρας λαμβάνεις[14].

[VIII]. Γίνου ταπεινὸς καὶ ἥσυχος, τρέμων διὰ παντὸς τὰ λόγια κυρίου. μὴ γίνου μάχιμος. μὴ τύπτε ἄνθρωπον εἰ μὴ μόνον παιδίον σου[15] μικρὸν πρὸς παιδείας καὶ [αὐτὸ] παρατετηρημένως[16]. σκόπει μή πως διά σου φόνος γίνηται, πολλαὶ γάρ εἰσιν αἱ ἀφορμαὶ τοῦ θανάτου. μὴ μυκτήριζε ἄνθρωπον, μηδὲ βδελυρεύου[17] τινὰ ἀπὸ σχήματος, παρατετηρημένως μὴ ἐσθῆτι φαινομένῃ < ἐνδύου, ἀλλὰ > δικαίᾳ τουτέστι < οὐ ῥυπαρᾷ >[18]. σάκκον μὲν ἐὰν ἔχῃς ἵνα πενθῇς τὰς ἁμαρτίας σου, σκόπει μὴ φάνῃ σου ὁ σάκκος, ἀλλ' ἔστω κεκρυμμένος. μὴ δόξαν

1. μαρκιωνισταὶ *ms.* — 2. μυστήρια *ms.* — 3. ἑαυτὸν *ms.* — 4. « ne in iudicium cadas. » *Copt.* — 5. τῷ *ms.* — 6. πολλαὶ δὲ *ms.* — 7. σπείρουσαι *ms.* — 8. « Si aes sit tibi vel frumentum et cupiat aliquis mutuari a te cum usurâ, noli accipere usuram, noli accipere ultra pretium. Noli insuper requirere pretium modicum ut magnum accipias... » *Copt.* — 9. καὶ διὰ τὸ μὴ λαμβάνειν σε τόκους *ms.* — 10. πωλεῖς *ms.* — 11. τοῦτο καὶ ὀλιγοτίμως?? *ms. add.* — 12. σκαίψε *ms.* — 13. ὥρα *ms.* — 14. εὑρίσκεις λαμβάνων *ms.* — 15. *Copt.* : « ne percutias hominem nisi venerit ad te discendi causa... » — 16. παρατηρημένος *ms.* — 17. βδελυσίου *ms.* — 18. *Ms.* : μὴ αἰσθῆτη φαινομένῃ δικαίᾳ τουτέστι ῥυπαρὸς πρὸς εὐχόμενος. *Copt.* : « Attende qualia tu feras vestimenta : ne feras vestimenta superba neque mollia, da tibi vestimenta sancta, id est quæ non habeant immunditiam. »

παρ' ἀνθρώπων λάμβανε[1] ὅτι <σάκκον ἔχεις>[2]. τριχὰς μὴ τρέφε, ἐξέκοψε γὰρ τὸ τοιοῦτον σχῆμα ὁ ἀπόστολος. μὴ ξύρα τὸ γένειον. μὴ περίκουρος, <μήτε> χρωννύμενος <ἴσθι>[3].

[IX]. Εἰ δύνασαι καὶ ἑβδομάδα ὑπερθῆναι νηστειαῖς, μηδένι δείκνυ. κρεῶν ἀπέχου, οὐχ ὡς βδελυσσόμενος, ἀλλ' ἀποκόπτων τὸ σῶμα τῆς τροφῆς καὶ ἀναγκαίων, ἑαυτὸν ἡγούμενος[4] <ἀνάξιον> καὶ, ἀντὶ τῶν ἐπιγείων, τῶν οὐρανίων ὀρεγόμενος. πᾶς γὰρ μετριάζων ἐν δαψιλείᾳ τροφῶν, βοηθεῖ ἑαυτῷ τὸ σῶμα πρὸς ἐγκρατείαν. οἴνου ὅλως μὴ λάμβανε εἰ μὴ μόνον γεύσασθαι καὶ εὐλογεῖν τὸν κτίσαντα. ἐὰν δὲ καὶ σὺ, ὥσπερ ὁ Τιμόθεος ὁ τίμιος, διὰ πολλὴν ἐγκράτειαν νόσῳ περιπέσῃς, ὀλίγῳ οἴνῳ χρῶ. τὸ γὰρ ὀλίγον φάρμακόν ἐστιν ἰάσεως, πολὺ δὲ αὐτῷ χρώμενος ἀμφοτεραῖς ἀσθενείαις αὐτὸν ἐμβάλλεις[5]. πίνε[6] δὲ ὡς ποτήριον ἢ δύο, περισσὸν δὲ μή. εἰ δυνατόν σοι ἀνυπόλυτον ὀδεύειν, γενναίως ποιήσεις. εἰ δὲ ἀνάγκη ἐστὶ πάντως ὑποδήσασθαι[7], ψιλὰ ἔσονταί σοι τὰ ὑποδήματα[8]. καὶ μὴ θέλε κατακεκοσμημένοις ὑποδήμασιν [ἢ μοιχήμασι] περιδεῖσθαι[9]. καὶ ἐὰν περισσότερον κρεῶν καὶ οἴνου ἔχῃς πολυπληθείαν[10] [καὶ] ἀπέλθῃς <ὡς> ἐπίξενος[11], μὴ θελήσας ἑαυτὸν κομπάζειν. ἀλλ' ἴσος γένου τοῖς ἀδελφοῖς σου [ἐν] λαχάνοις χρώμενος καὶ ἐψήμασιν. εἰ δὲ ἀνάγκη ἐστὶ γάρον ἐσθίειν καὶ ἰχθύας[12] μεταλαβεῖν, ἐὰν θέλῃς, ἔσθιε τοῦτο καὶ μόνον[13]. ἐὰν ἀρρωστήσῃς καὶ λάβῃς ὠὸν, οὔκ ἐστιν ἁμαρτία. ἐὰν δὲ καὶ ἡττήθῃς ἐν τῇ νόσῳ καὶ φάγῃς ἀπὸ πετεινοῦ ἢ κρέατος[14], ἥττημα ἔν σοί ἐστιν, μὴ λογίζου δὲ αὐτὸ <τοῦτο> ἁμαρτίαν. λυπήθητι δὲ ὅτι ἀνεκόπῃς τῆς πολιτείας σου καὶ ὑπεχαλάσθῃς τοῦ στερεοῦ λογισμοῦ. ἐὰν[15] δὲ ἐπὶ τῇ νόσῳ ἀναγκάσθῃς καὶ λουτρῷ χρήσασθαι, ἕως ἅπαξ ἢ δύο. ὑγιαίνων δὲ οὐ χρείαν ἔχεις. σὺ δὲ ὁ μονάζων καὶ ὁ ἱερεὺς χαμευνεῖν θέλε ἐὰν ᾖς ὑγίης.

[X]. Πάντων δὲ τέχνην γίνωσκε, ἢ ἐν ἀγρῷ ἐργάζου ἵνα μὴ ἀργὸς ἐσθίῃς τὸν ἄρτον. μᾶλλον δὲ ἐκ τῶν χειρῶν σου ἔχε εἰς τὸ μεταδιδόναι ἀδελφοῖς καὶ ξένοις καὶ χήραις καὶ ὀρφανοῖς. καὶ εἰ μὲν μετὰ ξένων οἰκεῖς καὶ ἔχεις πατρικὸν χώριον εἴτε γεωργίαν, δικαίους συνάγων καρποὺς καὶ μὴ ἔχων ἀδικίας, πρῶτον μὲν τοῖς ἱερεῦσι τὰς ἀπαρχὰς πρόσφερε, ἔπειτα χήρας ἀνάπαυε καὶ ὀρφανοὺς καὶ λοιποὺς ἀδελφοὺς, ἀπὸ πάντων[16] δικαίων πόνων, μὴ ἀπὸ τόκων ἢ πλεονεξίας πραγμάτων. εἰ δὲ ἐν μονῇ καθίζεις, μὴ ὕβριζε τὴν ἄσκησιν τῆς μονῆς. ἐὰν χώριον κτίζῃς[17] καθιζόμενος ἐν μοναστηρίῳ, ἀναχωρῶν οὐκ ἀνεχό-

1. λήψει *ms.* — 2. « quia pelliceam vestem habes. » *Copt.* — 3. *Copt.* : « ne mentum radas : ne transfigureris » ; *ms.* : μὴ περικούροις χρόμενος. — 4. *Copt.* : « te ipsum reputans indignum cibis huius mundi. » — 5. ἐμβάλεις *ms.* — 6. ει *ms.* — 7. ὑποδύσασθαι *ms.* — 8. ὑποδύματα *ms.* — 9. περιδέδεσθαι *ms.* — 10. πολιτείαν *ms.* — 11. *Copt.* : « abi ut peregrinus. » ἐπιξένης, *ms.* — 12. ἰχθοίας *ms.* — 13. ἕως τούτῳ καὶ μόνω *ms.*; *Copt.* : « fac illud solum. » — 14. κρέα *ms.* — 15. εἰ *ms.* — 16. πασῶν *ms.* — 17. κτίζῃ *ms.*

ρησας, ἀλλ' ἐμπαίζεις[1] καὶ <θέλεις> ἐμπαίζεσθαι[2]. καθήμενος δὲ ἐν μοναστηρίῳ μὴ θέλε ἀργὸς εἶναι καὶ ὑπὸ ἄλλων τρέφεσθαι. ἀλλὰ δέον σε τέχνην εἰδέναι ἢ ἐργατεύεσθαι ἵνα τὴν ἐφημέριον ἔχῃς τροφήν. νεωτέρους ἐὰν ἔχῃς περὶ σεαυτὸν, πρῶτον μὲν ταπεινοφρόνει, καὶ μὴ θέλε εἶναι διδάσκαλος. ἐὰν ἴδῃς ψυχὰς σωζομένας διά σου, τελειῶσαι βουλόμενος τῶν πέντε ταλάντων ὧν εἴληφας τὰ διπλάσια, μερίμνας[3] <ἔχε> τῶν περί σε ψυχῶν [καὶ ἐπίνηφε * τοὺς νεωτέρους][4]. ἰδιάζειν δὲ <δίδασκε> ἕκαστον αὐτῶν ἔν τε τῇ ὁμιλίᾳ καὶ ἐν τῇ συναναστρόφῃ, χωρὶς τῆς τραπέζης [μόνης] καὶ τῆς ψαλμοδίας[5]· ἐν δὲ τῷ ὑμνεῖν ἕκαστον ἴδια περιβάλλεσθαι· καὶ ἕκαστον ἔχειν στιχάριον ἤτοι κεκρυμμένον σάκκον, ἵνα ὅπου ἂν ᾖ <προσευχὴ> νυκτὸς ἕτοιμος εὑρέθῃ[6]. σπούδαζε ἀγρυπνεῖν ἐν ψαλμοῖς καὶ εὐχαῖς καὶ ὕμνοις συμμέτρως, καὶ ἐν ἡμέρᾳ μὲν εὔχεσθαι πυκνῶς[7], καὶ ἐν νυκτὶ ὁμοίως. μὴ χρονίζειν δὲ ἐν τῇ προσευχῇ καὶ βαττολογεῖν, συμμέτρως δὲ ψάλλειν ἵνα μὴ περικακῶσιν αἱ ψυχαί. θέλετε δὲ τοὺς πόδας σιωπιστικῶς[8] προβαδίζειν. εἰς καπήλιον ὅλως μὴ εἰσελθεῖν· ἀλλ' ἐὰν ἀνάγκη γένηταί σοι ἐπὶ ξένης γινομένῳ καὶ χρεία [καὶ εἰ οὐκ ἔχεις] ἐδέσματος ἢ πότου, ἀποστείλας ἀγόρασον, καὶ ἐν ἐκκλησίᾳ φάγε, καὶ πίνε ἐν τόπῳ αὐτῆς ἀνακεχωρισμένῳ ἢ οἰκίᾳ. ἐὰν δὲ μὴ ᾖ ἐκεῖ ἐκκλησία ἐν τῷ τόπῳ ἢ οἰκία ὀρθοδόξων, καὶ ἀνάγκη γένηται, καὶ ἔλθῃς ἐν πανδοκείῳ, θέλε <καθίζειν>[9] ὅπου οὐκ εἰσὶ γυναῖκες οὔτε καπήλιον, καὶ τοῦτο μετὰ λύπης. μετὰ τῶν εἰς θέατρον, ἢ ἱππικόν[10], ἢ εἰς κυνήγιον εὑρισκομένων, εἴπερ[11] σοί ἐστι δύναμις, μήτε εὔξῃ. εἰ δὲ ἀνάγκη γένηται καὶ συγχωρήθῃ αὐτοῖς ὑπὸ τῶν μειζόνων, οἱ συγχωρήσαντες αὐτοῖς ὄψονται· σὺ δὲ τούτων παραφυλάττου.

[XI]. Καὶ αὐταὶ μὲν αἱ ἐντολαὶ ἁρμόζουσι μοναχοῖς, καὶ ἐγκρατευομένοις, [καὶ πᾶσι χριστιανοῖς ἀνθρώποις, καὶ χήραις καὶ τοῖς ἐν σεμνῷ γάμῳ πολιτευομένοις][12]. εἰ δέ τις ἱερεὺς ἢ τῶν λοιπῶν κληρικῶν θελήσει ἀκριβῶς φυλάττειν τὴν ἱεροσύνην, μετὰ τούτων τῶν ἐντολῶν, <αὐτὸν δεῖ> εἶναι νηφαλέον, σπουδαῖον, ἀνεξίκακον, χρηστὸν, φιλόστοργον, φιλόρφανον, φιλόπτωχον, φιλόξενον, φιλάγαθον, εἰρηναῖον, στερὸν τῇ πίστει καὶ λόγῳ καὶ γνώσει, ἀπεχόμενον ἀπὸ ασεμνῶν γυναικῶν πρωτοτύπως, σπουδάζειν τῇ ἐκκλησίᾳ, καὶ μὴ ἀμελεῖν τοῦ ποιμνίου, μὴ βδελυσσόμενόν τινα, μὴ πλήκτην. κατὰ τὸν τοῦ ἀποστόλου λόγον, μὴ προσωπολήπτην τοῦ ἐλέγξαι ἐν παραπτώματι μικρούς τε καὶ μεγάλους, ἰδίους τε καὶ ἀλλοτρίους. μὴ ἐᾶν ψωρὰ πρόβατα ἐν τῇ ποίμνῃ, ἀλλὰ

1. ἐμπαίζει *ms.* — 2. *ms.* ἐμπαίζεις καὶ ἐμπαίζεσθαι. *Copt.* : « sed illudis et facis alios illudere tibi. » — 3. μερίμνα *ms.* — 4. ἐπίνηφε τοὺς νεωτέρους *ita ms.; in copt. prætermittitur hæc sententia.* — 5. *Copt.* : « doce alios ut sint studiosi seorsum, etiam circa mensam et conventum psalmorum. » — 6. εὑρέθης *ms.* — 7. ποικνῶς *ms.* — 8. *sic ms.* — 9. θέλειν *ms.* — 10. ἱππικῶν *ms.* — 11. εἴπειπερ *ms.* — 12. *Copt.* : « hæc sunt mandata filiis ecclesiæ qui sunt monachi et continentes : et etiam christianis qui in matrimonio sunt puro. »

καθαρίζειν αὐτὰ ἀπὸ πάcης ἁμαρτίας διὰ τῆς μετανοίας, καὶ πάλιν cυναγελάζειν αὐτὰ ἐν τῇ μάνδρᾳ, τουτέcτιν ἐν τῇ ἐκκληcίᾳ. εἰδέναι δὲ ἕκαcτον πῶς δεῖ ποιμαίνειν, τί δὲ ταῖς χηραῖς παραγγέλλειν, τοῖς λαϊκοῖς, τοῖς κατηχουμένοις, τοῖς μονάζουcι, τί τοῖς ἐν cεμνῷ γάμῳ, καὶ τοῦτο οὐχ ὡς ἐν διαφόρῳ νόμῳ [1], ἀλλ' εἷς μὲν νόμος ἔcται ποίμεcι. γυναιξὶ δὲ παραγέλλεcθαι ἐν ἐκκληcίᾳ ὅλως μὴ λαλεῖν, μήτε ἐν [2] λόγῳ, μήτε ἐν ψιθυρισμῷ· μήτε cυμψάλλειν [μήτε cυνυπακούειν εἰ μὴ μόνον] <ἀλλὰ> cιγᾶν καὶ εὔχεcθαι θεοῦ [3] δι' ἐντεύξεως καὶ cεμνῆς πολιτείας. μὴ ἔχειν αὐτὰς λαμπρὸν ἔcθητα, ἢ κόcμια, μηδὲ τὰ πρόcωπα αὐτῶν φαίνεcθαι μήτε ἐν ἀγορᾷ, μήτε ἐν ἐκκληcίᾳ· χεῖρας ἀνδρῶν μὴ καταφιλεῖν, εἰ μή εἰcι [γραῦς] ἢ γέροντες ἢ πρέcβυται [καὶ] πιcτότατοι [4]. καὶ αὐταὶ μέν εἰcιν αἱ cωτήριοι διδαcκαλίαι τῶν ἁγίων τιη' πατέρων, ὁδηγοῦcαι ἡμᾶς εἰς τὴν αἰώνιον ζωὴν τοῦ θεοῦ, ᾧ ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας αἰώνων. ἀμήν.

P. Batiffol.

1. *Copt.* : « Non vero secundum legem variam, sed omnibus communem. » — 2. κἂν *ms.* — 3. *Copt.* : «... nec in cantu, sed taceant et Deum precentur in corde et in habitu puro. » — 4. *Copt. plura addit, quæ reperire est apud v. cl. Revillout Illud vero in mente habeas precor* : <*unci*> *coniecturas meas vindicant, codicis autem glossemata* [*parenthesis*] *notat, et stella* * *defectus.*

OBSERVATIONS

SUR

LES MONNAIES A LÉGENDES EN PEHLVI

ET PEHLVI-ARABE

(*Suite*[1])

LIII. Les Indo-Scythes ou grands Yüe-tchi disparaissent au commencement du ve siècle devant l'invasion des Djeou-Djen (*Jouan-Jouan* ou *Jou-Jou* des historiens; de la race des Sian-pi[2]). Ki-to-lo, le dernier de leurs rois, se réfugia à Peshâver où son fils, le *Katour* des historiens arabes et persans, fonda une nouvelle dynastie. Les Jouan-Jouan sont à leur tour chassés par l'invasion des Hoa qui venaient du nord de la grande muraille de la Chine sous la conduite de Ye-ta-i-lito, d'où le nom de Ye-tha, Ephtalites, Heithal, etc., sous lequel sont connus ces derniers envahisseurs[3]. Vers le milieu du ve siècle (en 420 d'après Cosmas, vers 450 d'après les auteurs chinois), les Huns blancs Ephtalites occupent tout le pays au nord du Khorâssân, jusqu'à la mer d'Aral, ainsi qu'une partie de l'Arachosie, la Bactriane et le nord de l'Inde. Un de leurs rois Yu-tchin, le Khush Navâz des historiens persans, est vainqueur de Peroz en 470. (Voir le récit de cette guerre dans Tabari, édition Noeldeke, p. 123 à 132.)

1. Voyez la Revue des mois de septembre, octobre 1884, mars-avril, juin, juillet-août 1885.

2. V. Lebeau et Saint-Martin, *Histoire du Bas Empire*, t. IX, p. 358 et les auteurs cités; Stanislas Julien, les *Tou kiou* dans *Journ. Asiatiq.*, avril 1864.

3. On a longtemps confondu (Vivien Saint-Martin, les *Huns blancs*, 1850; Reinaud, l'*Empire Romain et l'Asie*, 1863, p. 294; Girard de Rialle, l'*Asie centrale*, 1875, p. 36, etc.) les Yue-tchi et les Ye-tha, mais il est établi aujourd'hui que ces deux peuples sont absolument distincts tant par l'époque à laquelle ils ont apparu dans l'histoire, que par leurs mœurs et leur civilisation. V. notamment Specht, mém. cité p. 319 et 335. Le P. Gaubil (*Hist. des Thang*, apud. Brucker, *Rev. des Quest. Histor.*, 1885, p. 525) aurait entrevu, dès 1740, la distinction entre les Ye-tha et les Yue-tchi.

Au contraire des Yué-tchi, les Ephtalites sont des nomades qui n'ont laissé aucun monument, ni inscriptions, ni monnaies; l'écriture leur était même inconnue et ils pratiquaient des entailles sur des morceaux de bois pour faire leurs contrats [1].

Tel est le témoignage des auteurs chinois. Leur puissance commence à décroître au commencement du VIe siècle et leur empire finit par tomber sous les coups des Perses et des Turks [2]. En l'an 560 tout le nord de la Bactriane est occupé par les Turks qui deviennent les maîtres de toute cette partie de l'Asie antérieure jusqu'à l'Oxus et même au delà jusqu'à l'Altaï, s'il faut en croire les auteurs byzantins. Ils continuent la lutte avec les derniers Sassanides, et les historiens orientaux sont pleins du récit de ces expéditions. Leurs rois portaient le titre de *Khâkân* et les reines, celui de *Khâtûn*. En 569, leur chef Silzibul ou Dizabul (le Ti-teou-pou-li ou Ta-no-pou-li d'après Rémusat, Sha-po-li-o d'après Cunningham et autres) envoie à Constantinople le prince Maniach [3] pour former une alliance contre les Perses. Les ambassadeurs turks sont accompagnés à leur retour en Asie par Zémarque comte d'Orient qui se rendit jusqu'aux monts Altaï où siégeait le grand Khan et revint à Byzance par le lac Aral, le nord de la Caspienne, le Volga, la Colchide, la mer Noire

1. Specht, *op. l.*, p. 338. Les premiers Turks faisaient de même, à l'époque nomade (Stanislas Julien, p. 351.) Le voyageur chinois Hoeï Sing, qui visita l'Inde et les contrées occidentales (*Si yu*) en 518 de notre ère, dit que les Ephtalites n'ont pas de caractères d'écriture (traduction de Samuel Beal, Lond., 1869, p. 184.)

2. Sur la conquête du pays des Haitâl, Haiâtal, v. Tabari p. 159, Maçoudi, II, p. 195 et 203.

3. Voir le récit de l'entrevue entre Maniach et l'empereur Justin dans Lebeau, *op. l.*, t. X, p. 53 et sqq. Les auteurs byzantins Théophylacte Simocatta et surtout Menander, nous ont laissé des détails très curieux sur les rapports de l'empire grec avec les nations barbares qui l'entouraient, et notamment sur les Turks (les successeurs des anciens Saces dit Menander), le khakân Χαγάν τῶν Τούρκων, les villes de la haute Asie : Taugas, Khoubdan, le pays des Moukri, le pays des Kirchis, le Mont Ecteg, ou Altaï, etc. C'est en 558, sous Justinien, qu'eut lieu la première ambassade des Turks à Constantinople; Théophane, qui nous fait connaître cet événement, nous apprend que le chef des Turks s'appelait Askel (Y-sie-ki-ko-lo de Deguignes) et qu'il prenait le titre de roi des Kermichions, nom que les Perses donnaient aussi aux Turks.

et Trébizonde. Quatre autres ambassadeurs furent envoyés par les Romains dans la haute-Asie; le cinquième, Valentin, un des gardes de l'empereur Tibère II, accompagné de plus de cent Turks pris parmi ceux qui étaient établis à Constantinople (ce qui prouve des relations suivies entre les deux peuples) se rendit en l'an 580 par le nord de la mer Caspienne dans le centre de l'Asie, près du roi Τούρξανθος, *Gan-lou* des Chinois, fils de Dizabul qui venait de mourir et vit en même temps un autre prince nommé Ἀρσίλας (en turc *Arslam*, nom bien connu) et le roi Ταρδου (*Ta Teou*)[1]. Enfin dix-huit ans plus tard, sous l'empereur Maurice (en 598), à la suite d'une guerre civile mentionnée par les auteurs chinois et par les historiens byzantins, une nouvelle ambassade des Turks arriva à Constantinople pour annoncer que la paix était rétablie dans la haute Asie[2].

LIV. Je n'insiste pas autrement sur tous ces faits, quoiqu'ils soient généralement peu connus; on en trouvera le récit très détaillé dans les auteurs grecs contemporains qui ont vu et connu les personnages et nous donnent des renseignements fort curieux sur les populations tartares. Ce que j'ai dit de ces relations de bonne intelligence et d'amitié qui subsistaient entre l'empire grec et les Turks, suffira pour montrer le degré relatif de civilisation et d'importance politique auquel était parvenue très rapidement la nation des Tou-kiou.

Nous ne possédons aucune monnaie des Turks de cette époque, ou du moins je crois que les monnaies à légendes scythiques dont je parlerai plus loin, ont été frappées par les petits Yue-tchi et non par les Turks. Nous savons cependant qu'ils avaient une écriture. Lors de l'ambassade de 569, Maniach remit à Justin II une lettre écrite en langue scythique (τὸ γράμμα τὸ σκυθικόν) dit Menander[3] que l'empereur se fit traduire par ses interprètes.

1. V. dans Lebeau, édition Saint-Martin, tome X, p. 169 à 180 le récit de cette entrevue et les discours échangés entre Valentin et le Khakan.
2. Lebeau, *op. l.*, p. 377.
3. Lebeau, tome IX, p. 397 et tome X, p. 54; Cunningham, *Arch. Survey*, tome II, (1871), p. 79.

Quels étaient ces caractères scythiques ou plutôt *sogdoïtes*, car ce terme est aussi employé par Menander?

Jusqu'ici on a enseigné que l'écriture actuelle de tous les peuples barbares (ouïgours, mongols, mandchous) était d'origine araméenne et pouvait remonter au milieu du VIIe siècle de J.-C., bien que le plus ancien spécimen de ce système d'écriture, connu par l'inscription de Singanfou, ne soit que de l'an 781. Mais depuis la découverte des monnaies anciennes de Bokhârâ, un nouvel élément vient d'entrer dans la question de l'origine de l'écriture tartare, et l'on peut affirmer maintenant que, lorsque les Nestoriens apportèrent, vers l'an 635, aux populations de l'Asie centrale, l'alphabet estranghelo vertical qui est devenu d'abord l'alphabet ouïgour, puis l'alphabet mongol, et enfin l'alphabet mandchou [1] (v. *supra*, § II, note), ces mêmes populations possédaient déjà une écriture alphabétique remontant à plusieurs siècles. C'est sans doute à ce dernier système d'écriture que fait allusion Matouanlin quand il dit que sous l'empereur Hiao-Wen (471-500 de J.-C.) les Tchhe-se (ouïgours) se servaient de caractères barbares [2]. Le pèlerin chinois Hiouen Thsang qui visitait la Sogdiane vers 645 de notre ère, constatait qu'il existait deux écritures différentes, savoir : dans le pays de Su-li (Nakhsheb et Bokhârâ) une écriture verticale de trente-deux lettres [3] et dans

1. On sait que le nestorien s'écrivait indistinctement soit horizontalement, soit de haut en bas (cf. Duval, *Gramm. syriaque*, p. 3), et que les peuples tartares qui ont adopté cet alphabet, ont choisi la lecture verticale. Rémusat (*Recherches sur les langues Tartares*, p. 60) avait nié le fait et attribuait l'origine verticale à l'influence chinoise; mais le passage de Hiouen-Thsang, cité plus bas, montre bien qu'au milieu du VIIe siècle, alors que les rapports littéraires entre la Chine et les contrées occidentales étaient nuls, la Sogdiane se servait déjà d'une écriture alphabétique se lisant de haut en bas.

2. Rémusat, *op. l.*, p. 45.

3. D'après la traduction de Stan. Julien (t. I, p. 12); trente lettres seulement suivant la nouvelle traduction anglaise de M. S. Beal (t. I, p. 26). Ces peuples de la Sogdiane et du Tokharestan avaient une certaine littérature et des mémoires historiques (*Shu ki*) au moment où ils ont été visités par Hiouen-Thsang, ce qui suppose un degré d'ancienneté déjà suffisant dans l'histoire de leur écriture. L'auteur chinois constate que les peuples du Tokharestan sont plus riches en monuments écrits que ceux du Su-li (Stan. Julien, t. I, p. 24; S. Beal, t. I, p. 38).

le Tu-ho-lo (Tokharestan, Balkh, le pays au Nord et au Sud de l'Oxus) une écriture se lisant en travers (horizontale) de gauche à droite et composée de vingt-cinq signes radicaux.

Nous ne savons pas ce que peut être cette dernière écriture s'écrivant de gauche à droite. C'était sans doute une écriture aryenne, mais à coup sûr, ce ne peut être ni de l'araméen ni du pehlvi. Par contre, le voyageur chinois ne mentionne pas un troisième système d'écriture également horizontale qui existait pourtant à la même époque, puisque nous en avons des preuves matérielles, mais qui se lisait de *droite à gauche*; malgré l'omission de Hiouen Thsang, on peut affirmer qu'en fait le pays de Suli et de Bokhârâ a connu d'abord un alphabet horizontal se lisant de droite à gauche, et plus tard l'alphabet vertical, le seul qui ait survécu, composé primitivement de quatorze lettres, puis augmenté par les Turks avec les trois formes initiale, médiale et finale.

Quelle est cette écriture alphabétique se lisant de droite à gauche, dont jusqu'à présent, aucun exemple n'était connu? C'est très vraisemblablement le même que le *gramma skutikon* dont parle Menander, et le même que celui des monnaies de Bokhârâ récemment déchiffré par M. P. Lerch de Saint-Pétersbourg. Il existe en effet certaines monnaies d'argent et de cuivre, à l'imitation du type sassanide, qui ont été signalées pour la première fois par Fraehn, en 1819, et qui portent deux légendes : l'une en pehlvi (ou en coufique, suivant les variétés), l'autre en caractères isolés ressemblant assez à du phénicien. M. Lerch a lu « Bûkhâr Khûddât » et a retrouvé, dans la légende pehlvie, des traces de « Mazdaisn bagi khâ[1]. » Ce sont des monnaies frappées à

1. V. le dessin de ces pièces dans le volume du Congrès orientaliste de Saint-Pétersbourg, in-8, 1879, p. 429, et dans la savante notice de M. W. Tiesenhausen sur la collection de monnaies orientales du comte Strogonof (1 vol. in-8, 1880, 58 p. III, pl.). J'ai réuni, dans une des planches ci-jointes, les légendes les plus nettes que j'ai pu trouver sur des empreintes qu'a bien voulu m'envoyer M. Tiesenhausen, conservateur au musée de l'Ermitage. La légende sogdienne signifie « Seigneur de Bokhârâ; » le mot *Khûddât* est le *Khûdahân*, *Khûdah*, *Khédive* que nous avons déjà rencontré. — M. Stickel a publié une pièce du même type, mais plus grossière, dans le deuxième cahier de son *Handbuch*, p. 121, n° 90.

Bokhârâ par les souverains locaux avant la conquête arabe. L'écriture est alphabétique, d'origine certainement araméenne et a pu être introduite dans le Turkestan à l'époque arsacide vers le second siècle de notre ère par les monnaies persépolitaines que nous avons décrites ci-dessus, ou peut-être même plus tôt, par les monnaies des satrapes. On ignore, quant à présent, le nom du souverain qui a fait frapper ces pièces aux VIe et VIIe siècles, avant l'invasion musulmane qui est de l'an 709; quant à celles qui ont une légende coufique, elles sont de l'époque arabe; elles portent le nom du khalife ommiade El-Mahdi[1]. Il résulte de ce qui précède, que l'introduction de l'écriture chez les peuples Tartares est beaucoup plus ancienne que l'on ne l'avait cru jusqu'ici; toutefois l'adoption de l'écriture estranghelo reste en réalité l'événement le plus important, car c'est à lui que remontent la formation et l'usage des alphabets encore usités aujourd'hui chez les Mongols et les Mandchous (les Ouïgours ont, depuis, adopté l'alphabet arabe).

LV. On a vu ci-dessus que Khosroès Ier Nouchirvân avait épousé une princesse tartare; c'était la fille du Khâkân et de la Khâtûn et son nom était Kâkin ou Kaiên[2]. Ce mariage eut lieu vers 560 et le fruit de cette union fut Hormuzd qui, quoique le plus jeune des fils de Nouchirvân, lui succéda en 579 (Hormisdas IV). Malgré cette alliance, les Turks et les Sassanides furent constamment en guerre : Nouchirvân s'était emparé un moment du Tokharistan, de Balkh, du nord du Khorâssân et de la Sogdiane; mais cette occupation ne fut que passagère, car les derniers Sassanides ne furent pas heureux dans leurs guerres contre leurs voisins du Nord; les Turks restèrent maîtres de la Baktriane en même temps que dans cette partie de l'Asie, reparais-

1. D'après M. Ed. Thomas (*Indian antiquary*, 1879, p. 269-273) ces pièces seraient d'un autre personnage, Mohamed el Mahdi qui régnait à Bokhârâ en 143 hég. (760 de J.-C.).

2. V. Tabari, p. 264; et dans Mirkhond, p. 392, tous les détails de ce mariage. Hormuzd était appelé chez les Perses, *Turkzâdeh* « le fils de la Turque. »

sent, vers 550 ou l'an 600 de J.-C., les Scythes Yue-tchi pour former des royaumes secondaires.

Les Chinois donnent à ces Yue-tchi postérieurs le nom de « petits (*siao*) Yue-tchi. » Ils régnèrent à Kâboul et à Peshâver (en chinois *Fo-lu-sha*) d'une manière plus ou moins continue, sous le nom de *katûr* ou *katûrmân* (كتورمان cf. *Ki-to-lo,* le nom de leur aïeul) jusqu'à la fin du IXe siècle, époque à laquelle ils furent remplacés par une dynastie brahmanique indienne[1]. D'autres principautés, d'origine également scythique, régnaient à Kapisa et à Bamiân[2]. Toutes ces populations suivaient, les unes le culte du feu, d'autres le bouddhisme; le Tokharestan était bouddhique, au rapport d'Hiouen Thsang et, je crois que les petits Yue-tchi étaient mazdéens si l'on en juge par le symbole du pyrée avec les deux assistants, qui se trouve invariablement sur toutes les monnaies de cette époque, même sur celles qui ont le type tartare le plus accentué. Les trois langues qui avaient cours dans cette portion de l'Asie centrale et du Nord de l'Inde étaient le scythique, le pehlvi et le prâkrit, ce dernier écrit en caractères devanâgaris du VIe siècle. Toutes les trois se trouvent employées sur les monnaies indo-pehlvies, indo-sassanides et indo-tartares. Dans les inscriptions monumentales, le devanâgari est seul usité. le pehlvi ne se rencontre que chez les Sassanides et dans la Perse proprement dite; quant au scythique, on n'a encore trouvé aucune inscription en cette langue. Une pareille découverte n'est pas impossible le jour où les savants d'Europe, Russes ou Anglais. pourront fouiller le sol de la Bactriane et du Khorâssân, comme on a fouillé le sol de l'Inde.

1. V. Ed. Thomas, *Coins of Kabul*, 1846, p. 194; — Baladori dans Reinaud, *Fragments arabes*, etc., p. 182 et sqq. Les Arabes considéraient les gouverneurs de Kâboul comme des princes d'origine turque; on voit que, en réalité, c'étaient des Kouchans ou petits Yue-tchi. Le premier roi de la nouvelle dynastie indienne de Kâboul est Syalapati, vers 887 de J.-C. — V. Bailey, *Hindu-Kings of Kabul* dans le *Numism. Chronicle*, 1882, p. 128 à 165 : Thomas, *Epoch of the Guptas*, 1881, p. 22.

2. Sur ces diverses principautés, v. Rémusat, *Nouv. Mélanges asiatiq.*, 1829, t. I, p. 224 et sqq.

LVI. Je reviens à la description des monnaies indo-pehlvies proprement dites. Pendant que les vallées de Kâboul et Bamiân étaient possédées par des rois Scythes kouchans, le Khorâssân oriental, le Zâoulistan (Ghazna) étaient gouvernés par des princes indépendants, très probablement aussi de la famille des Kouchans, mais vassaux des rois de Perse et, comme tels, soumis à la suzeraineté et à l'influence sassanide[1]. La religion était le mazdéisme, et le pehlvi, la langue officielle sinon des populations, du moins de la cour et de l'administration; l'écriture pehlvie est la seule employée sur les monnaies. J'attribue à cette période d'indépendance (environ de 530 à 600 de notre ère), les monnaies unilingues que j'ai classées ci-dessus sous la lettre A, mentionnant les noms de Khorâssân et Zâoulistan (Zâboulistân) et dont voici la description sommaire :

A. Cette subdivision comprend elle-même plusieurs variétés représentées par les fig. 1 et 2, de la planche qui accompagne le récent Mémoire de Ed. Thomas sur cette matière[2]. Elles ont cependant cela de commun qu'elles paraissent avoir été émises dans le Khorâssân ou les pays circonvoisins. Le n° 1 est tout à fait le type des Khosroès avec de courtes légendes en pehlvi, dans le champ du grenetis; les marges vides. On lit, suivant les exemplaires, tantôt Siwastân, tantôt Khorâssân. La pièce n° 2, qui se rapproche du type indien, contient les mots : Khorâssân Malkâ, Khuteifu Tarkhun (?), et le nom de pays Zâoulistân c'est-à-dire « roi du Khorassân, Khedive, Tarkhân » ces deux derniers mots seraient des titres de dignité usités chez les populations du Khorassân et de Samarcande ainsi que nous l'apprennent Ibn Khordadbeh et Albirùni[3]. Le mot *Khédive* qui est, comme je l'ai

1. Maçoudi nous apprend (t. II, p. 228) que Khosrou Parviz avait un sceau spécial pour la province du Khorassan. Ces provinces passèrent ensuite sous la domination des rois de Multân.

2. *Journal of Roy. As. Soc.*, 1883, 27 pages, 1 pl. malheureusement effacée.

3. *Tarkhân*, le Khân des Tar(tares). Notre mot *tartare* est un redoublement de la racine *tar*, *tur*, *tür* تر (migrare) qui avec le suffixe *ük*, a donné le nom de peuple tur-ük (*turk*) pron. chin. *Tiou-Kiou*, et avec le suffixe *an*, le mot tur-an (*Touran*). V. Koelle dans *J. R. A. S.*, 1882, p. 149 et sq. — Sur l'origine du mot *Khân*, v. Colebrooke dans le même recueil, 1882, p. 406 et sqq.

expliqué ci-dessus, d'origine aryenne (sansc. *svatva*, zend *hvadhata;* v. § XXXIV), est entré dans la langue persane خديو par le pehlvi des Sassanides et le dialecte de Bokhârâ où il a la forme *Khodah* (Dieu, seigneur), *khûddât* des monnaies, *Khodâhân* de Maçoudi.. La lecture *Tarkhân* est très douteuse, je ne la trouve pas justifiée d'après la gravure que donne Thomas; ce serait plutôt suivant moi un nom propre qu'il faudrait lire (Tamoun, Tamounas?) qu'une qualification. Il est impossible que ces monnaies soient anonymes; elles auraient donc été frappées par T... roi du Khorâssân [1]. Le Zâoul ou Zâboulistan est une des provinces de l'ancienne Arachosie, *Araquttu* des cunéiformes d'après Oppert (Ac. des inscr., 2 mars 1882), Harah-vaiti de l'Avesta (?), comprenant à peu près les villes de Kandahar, Ghazna jusqu'au Kâboul; par sa situation entre le Khorâssân et l'Indus, cette province formait le chaînon entre le royaume de Multân dont nous allons parler et l'orient de la Perse. Par leur aspect extérieur et l'absence de caractères sanscrits on peut supposer qu'il s'agit ici de pièces émises vers le milieu ou la fin du VIe siècle par les gouverneurs du Khorâssân et de l'Arachosie avant la réunion de ces provinces au royaume de Multân.

LVII. Sur les autres monnaies indiennes que nous avons à citer, du type et du module sassanide, et que j'ai classées sous les lettres B, C et D, les souverains s'intitulent à la fois rois du Multân, du Zaboulistân et enfin du Khorâssân. Soit que ces pièces aient le revers du pyrée, soit qu'elles aient l'effigie du dieu solaire Aditya, elles peuvent être considérées comme ayant été frappées par des rois de Multân ou par des vassaux de Multân. La variété monétaire représentée par la lettre E est également de la période des rois de Multân; quant à la lettre F, je crois qu'elle est postérieure à cette période, ainsi que je l'expliquerai plus loin.

1. Il m'a été impossible de me procurer aucune empreinte de cette monnaie, en sorte que j'en suis réduit aux conjectures.

LVIII. On sait par les historiens arabes et persans de l'Inde (voir notamment le *Tchatchnameh*[1]) que tout le pays situé dans le Pendjâb proprement dit et dont les capitales étaient Alor[2] et Multân, a appartenu pendant environ cent cinquante ans (de 490 à 632 de J.-C. à la dynastie des Râï (rajas). Le plus ancien des souverains de cette famille est Râï Dîwâîdj[3] qui régnait par conséquent au commencement du vi[e] siècle. Ses successeurs furent Siharas, Sâhasî, Siharas II, et Sâhasî II; ce fut sous le règne de ce dernier que Tchatch, fils du Brahmane Silâidj, devint ministre, puis s'empara du trône, l'an X de l'Hégire (632 de J.-C.). Il fut obligé de conquérir la plus grande partie de ses États, et c'est ainsi que Multân, qui était restée fidèle à la dynastie légitime représentée par Badjhrâ[4] frère de Sâhasî II, fut obligée de soutenir un long siège contre Tchatch, en même temps que Sahiwal, neveu de Badjhrâ défendait la forteresse de Sikka, située de l'autre côté de la rivière (le Râvi). Le roi de Multân, Badjhrâ, demanda assistance au roi du Kachemire, alors très puissant, mais ses envoyés arrivèrent au Kachemire juste au moment de la mort de Vikrâmaditya roi de ce pays (602-634) et de son remplacement par Balâditya son fils (634-645). Les secours ne vinrent pas et les deux défenseurs de Sikka et de Multân furent obligés de capituler; Badjhrâ se retira dans le Kachemir et Tchatch prit possession de Multân en l'an 637. Il fit ensuite la conquête de tout le Sindh et du Sewistân. En 672 il meurt et a pour successeur son neveu Dâhïr qui règne jusqu'à la conquête arabe en 715. A l'époque du voyageur chinois Hiouen-Thsang (629-645 de J.-C.), Multân était une sorte de ville sainte qui était célèbre

1. Dans l'édition de sir H. M. Elliot : *the History of India as told by its own historians*, tome I, London, 1867, p. 131 à 212 et p. 353 à 540. — V. aussi Fergusson *J. R. A. S.*, 1870, p. 97; Cunningham, *Archaeological Survey*, t. V. p. 123.

2. Les ruines d'Alor (al Rûr de Maçoudi) sont entre Bhakkas et Khairpur, près du village de Rorî. (Elliot, *op. l.*, p. 363.)

3. Ce nom est écrit Djibawin chez quelques historiens persans (Cunningham, *loc. laud.*, p. 120).

4. Ce nom doit être d'origine turque; on trouva des Boghrâ dans les souverains du Khwârism.

par son temple du soleil et par les riches ex-voto que l'on y apportait de toutes les parties de l'Inde[1].

LIX. Telle est en résumé l'histoire du pays de Multân pendant environ deux siècles. Malheureusement il ne nous est resté aucune monnaie des différents râï dont les noms nous ont été transmis par les historiens et que j'ai donnés ci-dessus. D'après les monnaies unilingues, bilingues ou trilingues qui portent le nom de Multân, on voit que les souverains de ce pays possédaient en même temps le Zaboulistân et le Khorâssân depuis le commencement du VIIe siècle ou la fin du siècle précédent, qu'ils prenaient les titres de *Khutaïf* ou *Khutif* (Khédive) et de *Malkâ* (roi) qu'ils avaient empruntés aux Iraniens, à côté du *Sri* indien, appellation nationale[2].

Toutes sont au nom de *Vasudeva Bahman* ou *Brahman* (lettres B, C et D), car les deux formes sont possibles : *brahman* a pu devenir *bahman* par la suppression de *r* en prâcrit, et, d'un autre côté, *bahman* est un mot persan. C'est le nom d'un des rois héroïques de la Perse qui aurait très bien pu avoir été adopté par des princes de l'Inde, soit à cause de l'analogie phonétique avec le nom du dieu, soit par suite du voisinage sassanide[3]. Mais, nous le repétons, il n'existe dans les écrits historiques, aucun souverain à cette époque, du nom de *Bahman*. Il n'y en a pas davantage du nom de *Vasudeva*, en tant que souverain de

1. On l'appelait *la maison d'or* et Brahma, d'après la légende, y avait déposé un livre des calculs relatifs à l'origine des choses (Maçoudi, II, p. 151 et 376). Sous la domination musulmane, Multân était une place forte importante ; elle avait ses rois particuliers (V. Prinsep, *Useful Tables*, p. 315). — Sur la description par Hiouen-Thsang et Albirûni, v. Reinaud, *Mém. sur l'Inde*, p. 98, 154, etc. — Sur l'origine et les différents noms de Multân, Mulasthânîpûra, Kasyapapûra, la capitale des Mallii d'Alexandre, v. Cunningham, *op. l.*, p. 233 et la carte V de cet ouvrage.

2. Il est à remarquer qu'ils n'avaient pas le titre de « roi des rois » *malkân-malkâ* ou *maharâja*.

3. On retrouve ce nom dans Bahmanâbad, Bahmanava d'Albirouni (Reinaud, *Mém. sur l'Inde* et *Mém. sur le Périple*, 1864, p. 25), ville détruite par les Arabes et dont l'emplacement est incertain ; on pense qu'elle était située à la pointe du delta de l'Indus.

Multân; cette appellation générique empruntée au nom d'une divinité indoue (le dieu vasu ou vâsu) est au contraire extrêmement fréquente dans les dynasties indiennes, tellement répandue qu'elle prête à la confusion et qu'elle ne peut être à elle seule, considérée comme un nom propre, pas plus que le nom de Arsace ou de César.

Malgré ces incertitudes M. Cunningham n'a pas hésité à faire du Vasudeva de nos monnaies, le roi de Multân qui fut dépossédé par le brahmane Tchatch en 637 et qui, ainsi qu'on vient de le voir, est connu dans l'histoire sous le nom de Badjhrâ. La chose n'est pas impossible, même phonétiquement, car celui qui est au courant des grossières méprises auxquelles a donné lieu l'absence de points diacritiques dans les transcriptions arabes de noms propres ou de noms de lieux, pourra peut-être reconnaître dans Badjhra une altération de *Badjhoua*, *basu deva*[1]. En tous cas, aucun des noms des autres râïs de Multân ne se rapproche autant du mot *Vasudeva*. Il faut donc, jusqu'à ce que la numismatique indo-pehlvie soit plus riche en documents et plus avancée comme science, accepter cette assimilation, sous peine de ne pouvoir classer la plupart des monnaies, sinon toutes, au nom de Vasudeva Bahman.

Est-ce à dire pour cela que toutes les monnaies au nom de Vasudeva appartiennent au même personnage et qu'il faille assimiler Vasudeva à Bahman. Je ne le pense pas, sans pouvoir toutefois rien affirmer à cet égard, vu l'incertitude qui pèse encore sur cette période de l'histoire de l'Inde. Il est très possible que la belle monnaie d'argent que je décrirai plus loin sous la lettre D soit, comme le veut Cunningham, une monnaie émise par Vasudeva Badjhrâ, le dernier défenseur de Multân, quoiqu'elle ait été frappée loin de Multân, mais je ne pense pas que les autres pièces (B et C) au revers du pyrée, puissent être attribuées au même personnage.

Je n'insiste pas autrement sur ce point qui, je le répète, est

1. *Vasudeva* est devenu BAZOΔHO sur les monnaies indo-scythes du Ier siècle de notre ère (v. *suprà*, LII).

encore dans le domaine des conjectures, et je vais donner la description sommaire des monnaies frappées après la réunion du Khorâssân au royaume de Multân (lettres B, C, D, E).

LX. — B. Grande pièce d'argent au beau type de Chosroès II, avec le pyrée au revers, assisté de deux servants. Les légendes sont toutes en pehlvi[1].

On lit sur la marge : *pavan sham-i Dâtâr*[2] *Khutif Vahmân atch Multân Malkâ* « au nom du créateur, le Khédive Vahmân qui (est) roi de Multân ; » derrière la tête du roi, le monogramme bien connu qui se lit *afzut* et à droite *Khafur* dont le sens n'est pas déterminé[3]. Sur le revers le mot *afid*, louange (à Dieu) qui est déjà connu par les monnaies sassanides où il apparaît pour la première fois en 601 de J.-C. sous Khosru Parviz, et le nom de la province Zâoul ; le reste est incertain. Pour les raisons que j'ai données ci-dessus je ne rechercherai pas quel est ce Vahmân, roi de Multân ; je viens de faire observer que ce ne pouvait être le même que le Vasudeva-Bahmân dont il sera question plus loin, sous la lettre D. La pièce a dû être frappée au chef-lieu du Zâboulistân, peut-être dans la ville de Pendjaï que nous trouverons plus loin sur une autre monnaie, et non à Multân même, ainsi que le prouve le pyrée, symbole de la religion des populations iraniennes de l'ouest de l'Indus ; nous avons donc

1. V. Ed.-Thomas, planche annexée à son mémoire précité. (*J. R. A. S.*, 1883), fig. 3. collection A. Grant. Le musée royal de Berlin possède aussi un exemplaire de cette pièce. V. *Zeitsch. f. Numism.*, XII, p. 12.) M. Ad. Erman, un des conservateurs, a bien voulu m'en envoyer une empreinte, dont le dessin se trouve sur la planche ci-jointe, fig. 3. C'est M. Thomas qui a le premier déchiffré ces monnaies de Multân.

2. Formule connue par les livres religieux. On la trouve, par exemple, en tête du Boundehesh et de plusieurs livres pehlvi : « *pavan sham i dâtâr Anhuma.* »

3. Par suite de l'incertitude que présente la lecture des groupes de lettres, en pehlvi, on peut aussi bien lire : Khafur, que : dipur, shafub, shaful, izapur iâpul, etc., etc. M. Thomas (*op. l.*, p. 20) proposerait *safura* ou *sufrai*, nom d'un gouverneur du Seistan sous Firouz (459-486) ou d'un autre personnage contemporain de Kobad (490-530 de J.-C.) Les lectures iapul izapul et même Dizapul rappellent des noms propres de souverains scythes contemporains. Je dois noter toutefois que le dernier caractère que nous transcrivons ici, par *r* (forme que l'*r* n'a pas dans les manuscrits) est plutôt un *b*.

affaire ici à une pièce émise dans la Perse orientale, mais assez loin de l'Indus, par un prince qui s'intitule roi de Multân, et pour les besoins commerciaux des populations ignicoles de cette partie de l'Iran.

LXI. — C. La pièce suivante appartient comme les précédentes au premier groupe des monnaies indo-sassanides, celui au revers du pyrée. Seulement nous nous trouvons ici en présence d'une monnaie trilingue. Voici la description de cette variété :

Au revers le pyrée accosté de deux servants, surmonté du globe ailé ; à l'avers le buste imberbe et perlé, la couronne garnie des ailes sassanides. (Planche ci-jointe, n° 4.) La légende est : dans le champ de l'avers en caractères devanâgaris, dans le champ du revers en caractères pehlvis, et sur les deux marges circulaires, en caractères inconnus tantôt isolés, tantôt liés entre eux, affectant une forme cursive, et auxquels on conserve le nom de *Scythiques* que leur a donnés Prinsep. J'ai déjà dit quelques mots ci-dessus, des écritures tartares. On rencontre ces caractères scythiques pour la première fois sur les monnaies indo-scythes de la basse époque à côté de caractères grec-barbares et sur une très belle pièce d'argent de l'an VII (*tomanâ*) de Chosroès I, sur la marge circulaire de laquelle ils tiennent une place importante [1]. Ici, sur la variété indo-sassanide qui nous occupe, le pehlvi et le devanâgari n'ont que très peu d'importance, c'est le scythique qui tient les deux marges. Sur d'autres pièces il n'est représenté que par quelques caractères, ou même simplement sous forme de contremarque comme dans quelques monnaies pehlvi-arabes de l'an 63 et de l'an 75 de l'hégire. (Thomas, *J. R. A. S.*, 1850, p. 329 à 332 et 1883, p. 25.) La fréquence de l'emploi de cette écriture inconnue, à différentes époques, pendant un espace de plusieurs siècles, ne permet pas de douter qu'il s'agisse là d'une langue tartare parlée par des populations tar-

1. V. Thomas dans *J. R. A. S.*, 1850, p. 333 et sqq. — *Bartholomaei*, p. XXII, n° 14. V. aussi pl. XXX, n° 44, une autre monnaie pehlvi-scythique qui paraît être de Chosroès II; elle porte la date de l'an sept ou trente-sept.

tares au milieu de pays aryens comme le Khorâssân, le haut Kâboul et le haut Indus (notamment à Kapisa et a Bamiân). D'après ce que j'ai dit ci-dessus (§ LIV) sur l'écriture des Turks, je ne crois pas que les légendes en scythique cursif représentent la langue des souverains turks qui régnaient sur les bords de l'Oxus et dans le Turkestan, mais bien plutôt celle des Yue-Tchi postérieurs; en tous cas l'écriture que nous voyons figurée sur les pièces perso-scythiques ou indo-sassanides, n'a rien de commun avec l'alphabet vertical dont parle Hiouen-Thsang. Ce serait peut être l'alphabet horizontal de *Tou-ho-lo* (Tokharestan), mais il me paraît, quant à présent, fort difficile de rien décider tant que ces écritures elles-mêmes resteront inconnues ou indéchiffrées.

A cet égard il existe plusieurs variétés de types et de légendes. Nous n'avons pas à nous occuper ici des pièces frappées par les Yue-Tchi (monnaies *perso-scythiques*), mais seulement de celles émises par des princes aryens (perses ou indiens) et qui étaient destinées à circuler sur une vaste étendue de territoire, depuis le centre de l'Inde jusqu'à l'Oxus et peut-être jusqu'à la mer d'Aral, c'est ce qui explique ainsi la présence de deux et même de trois langues sur une même pièce.

La monnaie qui fait l'objet du présent paragraphe est surtout remarquable par sa double légende scythique qui orne les marges des deux côtés de la pièce. La légende devanagari comprend huit caractères, dont quelques-uns d'une lecture douteuse. Prinsep a proposé « Sri Vahara Vakhu deva[1]; » Wilson : « Sri Vahmana Vakhu deva. » La lecture *Vahara* est plus conforme à la paléographie de l'époque : le signe que Wilson traduit par *n* et Prinsep par *r*, est bien en réalité un *r*; en tous cas il ne pourrait être un *n* qui n'avait pas cette forme au VIe siècle. De même l'*h* de *Vahara* serait plutôt un *m* (*Vamara*). Malgré ces observations graphiques, la lecture *Bahmana* serait encore à préférer, ayant l'avantage de fournir un nom connu. Dans le champ du revers,

1. *Vakhu*, forme dialectale du nord, pour *Vasu*, par changement ordinaire de *s* en *sh* et de *sh* en *kh*.

en caractères pehlvis, le symbole *afzu* et la légende « pavan sham i Dât » qui a été expliquée ci-dessus. Il s'agit donc ici très probablement d'une pièce d'un Bahman Vasu deva, frappée pour les pays tartares.

LXII. — D. J'ai compris sous les trois lettres D, E, F, formant le § II de ma classification, trois variétés de pièces qui n'ont de commun entre elles que le revers, ce qui les rattache aux monnaies de Multân, mais qui, en réalité, appartiennent à trois personnages différents.

La première, celle que je désigne par la lettre D, est la pièce de Vasudeva Bahman Badjhrâ. Elle présente, sur l'avers : le buste de face du souverain, imitation byzantine, mais avec la barbe, les cheveux longs terminés par les deux touffes sassanides et surmontés de la couronne ailée de Chosroès II. — Au revers, au lieu du pyrée, se trouve le buste également de face d'un personnage imberbe coiffé d'une tiare sphérique et les cheveux séparés et roulés à l'indienne des deux côtés de la tête, flamboyant sur le sommet, suivant l'expression de Longpérier. C'est M. A. Cunningham[1] qui le premier a démontré que la figure du revers ne pouvait être autre que le dieu solaire appelé Aditya, dont le temple était à Multân ainsi qu'on l'a dit ci-dessus. On ne trouve du reste ce genre de revers que sur les monnaies de Multân.

Les rares monnaies de Vasudeva sont en argent et bilingues : pehlvi et sanscrit. On lit (V. planche ci-jointe, n° 5), sur la face, en pehlvi : *gadman afzût saf varsu tif, pavan sham-i Dât saf varsau tif vahmân atch Multân Malkâ* « que sa Majesté vive, sri varsu-deva, au nom du créateur, sri varsu-deva Vahmân qui (est) roi de Multân. » Sur le revers, également en pehlvi : *Patchaï Zdoulistan* (litt. Padjhi Zâûliân), et en devanagari *sri vasu deva.*

1. Cunningham, *Archaeol. Survey*, t. V (1875), p. 123. Prinsep y voyait le buste de Mithra. — Le type solaire sur les monnaies de l'Inde est très ancien; on le trouve sur les pièces de la dynastie des Sanga dès le commencement du nᵉ siècle avant J.-C. (V. *J. R. A. S. Bengale*, 1880, p. 87 pl. VII et VIII.) On rencontre des figures analogues à Aditya sur les bas-reliefs des grottes d'Elurâ. V. Burgess, *Elura Caves*, in-4, 1883, Lond., notamment les pl. XIII et XIX.

L'assimilation de *saf* ou *sif varsu tif* à la légende devanagari « sri vasu deva » n'est pas douteuse, malgré la difficulté d'expliquer comment *sri* a pu s'altérer en *sif*. Les mots pehlvis de la marge du revers sont d'une lecture difficile. M. Ed. Thomas (*op. laud.*, p. 20) propose *safar parmânashân*; je crois qu'on doit lire *saf paramâ* pour *sri paramâ* « le seigneur suprême » et renoncer, quant à présent, à transcrire le surplus.

Si *Patchaï* désigne un nom de ville, ce serait très probablement la ville de Pandjawâi (Pendjouâhi des Arabes) qui fut la capitale de l'Arachosie et du Zaboulistan et dont les ruines se trouvent près de Kandahar dans l'Afghanistan actuel [1]. C'est à cet atelier monétaire qu'avait été frappée la pièce de Vasudeva Badjhrâ à l'époque où le Zaboulistan faisait encore partie du royaume de Multân, et par conséquent avant le démembrement de ce royaume causé par l'usurpation du Brahmane Tchatch en 637 de J.-C. Badjhrâ étant le frère de Sâhasî II (Rai sâhasî shâhi), n'a eu, comme ce dernier, qu'un règne très court. C'est donc entre 630 et 637 environ, qu'il faut placer l'émission de la monnaie bilingue qui vient d'être décrite.

LXIII.—È. Quelques années auparavant, sous le Râï Siharas II, prédécesseur de Sâhasi II, le Sindh avait été envahi par les armées persanes; le roi indigène fut battu et tué, et Multân occupé temporairement par les troupes victorieuses du souverain sassanide alors régnant. C'est à cet événement que se rapporte l'émission d'une monnaie d'argent unilingue très rare qui a été publiée pour la première fois en 1801 par Ouseley, puis par Longpérier en 1840 et par Cunningham en 1875 [2]. Elle représente d'un côté la tête de Chosroès, mais de face à la façon byzantine [3], avec la

1. C'est l'Ἀλεξάνδρεια Ἀραχωτῶν. Le bourg de Pandjawâi « Les cinq rivières » existe encore aujourd'hui au confluent de l'Arghesan et du Tarnak. V. Tomaschek, *Histor. Topograph. von Persien*, 1883, p. 57.

2. W. Ouseley, *Medal and gems*, in-4, Lond., 1801, n° 8 de la pl. et p. 32 du texte; Longpérier, *Médailles Sassan.*, in-4, Paris. 1842, pl. XI, n° 3 et p. 78 du texte; Cunningham, *Archaeol. Survey*, t. V, pl. 37 n° 2. La gravure de Ouseley est celle où les caractères pehlvis sont le plus complets.

3. Je crois qu'il est impossible, dans cette monnaie de Chosroès II, de

légende *gadman afzûtû* ou *afzûtan, Khosrui Malkân* (*Malkâ*) « vive (augeatur) Sa Majesté Chosroès, roi des rois, » et sur le revers, le buste du dieu Aditya, les cheveux un peu différemment roulés; à gauche la date *haft sih* (an trente sept du règne = 626 de J.-C.), qui nous reporte au règne de Chosroès II ou Khosrou Parviz et nous indique que cette pièce a été frappée par ce monarque en l'honneur de sa conquête temporaire du pays de Multân. La présence du dieu soleil, au revers, se trouve ainsi expliquée.

La légende pehlvie, à droite du buste, a été lue très diversement : le premier mot *Airân* semble indiscutable, c'est le nom bien connu de l'Iran. Ouseley, se fondant sur l'analogie qui existe en pehlvi, entre le *sh* et l'*a*, proposait de voir dans ce premier mot le nom de la reine *shîrîn*, la compagne célèbre de Chosroès II, dont le buste serait ainsi la reproduction [1]. Malgré tout ce qu'une pareille attribution aurait de séduisant et de poétique, il faut y renoncer en présence des autres monnaies de Multân, découvertes depuis Ouseley et dont le revers représente, non une tête de femme, mais la figure du soleil sous les traits d'un jeune homme, à l'instar de l'Apollon grec. Les caractères pehlvis du reste se prêteraient aussi difficilement à cette interprétation. Le restant de la légende est très incertain; M. de Longpérier n'avait pas pu le déchiffrer; M. Mordtmann a lu successivement *afzud Uzaina*, puis *afzud kirman* (*Z. D. M. G.*, 1854, p. 133), puis enfin

méconnaître l'imitation du type des fels de cuivre grand module de Justinien qui circulaient sans doute en Asie à côté des pièces sassanides. L'imitation est surtout remarquable dans la pièce d'or, datée de l'an 34, figurée dans le Recueil de Bartholomaei et Dorn, pl. 24, n° 45, et que je crois appartenir à Chosroès II (et non à Chosroès I, d'après l'attribution de Longpérier, Bartholomaei et Mordtmann) : l'analogie avec la pièce indo-sassanide est frappante. Ker Porter l'avait publiée et décrite d'une manière imparfaite (*Travels in Persia*, in-4, 1821, pl. 58 n° 10, texte II, p. 133). C'est M. Mordtmann qui l'a déchiffrée, v. *Z. D. M. G.*, 1880, p. 122. Les caractères pehlvis sont tout à fait ceux de l'époque indo-sassanide, du VIIe siècle; par la comparaison avec les monnaies de Chosroès I, on voit de suite la différence.

1. M. Mordtmann (*Z. D. M. G.*, 1880, p. 140) croit également que le buste du revers est celui de la femme de Chosroès. Olshausen (*op. l.*, p. 66) qui mentionne cette pièce, regrette que les inscriptions soient si peu claires; l'illustre savant de Berlin n'avait sans doute pas pu consulter l'original.

afzud hù dînâ « qu'Iran vive bien par la justice. » (*Z.*, 1880, p. 140.) M. Ed. Thomas (édit. de Prinsep, II, p. 115) renonce à interpréter le dernier mot. Les trois gravures des ouvrages de Ouseley, Longpérier et Cunningham paraissent être la reproduction l'une de l'autre; le dessin que je donne sur la planche ci-jointe (fig. 6), est d'après un nouvel estampage à la feuille d'étain pris sur l'original de la pièce au cabinet de Vienne [1]. Il est facile de se rendre compte par l'examen de ce dessin, beaucoup plus exact que les gravures précédemment publiées, que la lecture « Irân afzûd hù dînâ » est très plausible.

LXIV. — F. Monnaie d'argent *trilingue*, la face a le type indo-scythique de trois quarts avec une couronne ornée de tricûla ou trident de Çiva, et les fanons sassanides (on retrouve ce type sur les fresques de la grotte d'Adjanta, v. notamment *J. A. R. S. Bengale*, 1878, pl. V.); le revers représente le dieu solaire de Multân avec légende circulaire en pehlvi; M. Ed. Thomas a lu : à gauche *sif Tansif tef*, à droite *Takhhûn Khorâssân Malkâ*. Dans le champ de la face, légende scythique paraissant composée de quatre caractères que l'on rencontre fréquemment et qui paraissent une imitation de la formule « gadman afzût. » La légende dévanâgari qui tient toute la marge de l'avers, a été lue de différentes manières par Prinsep, Wilson, Lassen, Thomas et A. Cunningham [2]. Il y a peu de différence entre les lectures de ces deux derniers savants; voici comment a transcrit M. Cunningham : *Sri Hitivi tcha Airan tcha Paramêcvaras sri shâhi tigin Devajarita* (ou *Devanârih*) qu'il traduit ainsi : « le seigneur de Hitivi [3], et de l'Iran, chef suprême, seigneur shâhitigin (roi

1. C'est M. E. R. von Bergmann, conservateur du cabinet des antiques à Vienne (Autriche) qui a bien voulu, sur ma demande, m'envoyer une empreinte de cette médaille célèbre et unique. M. Mordtmann avait, sans doute, vu l'original lui-même à Vienne avant de proposer sa dernière lecture *hù*, bien, *dînâ*, droit, justice, qui s'adapte très bien aux caractères pehlvis de la pièce.

2. V. Prinsep, pl. V. nos 10 et 11; Thomas, *op. l.*, no 5; Cunningham, *Archaeol. Survey*, V. p. 122 et pl. XXXVII no 1. Le musée de Berlin possède huit exemplaires de cette monnaie d'argent, dont quatre très beaux.

3. Cunningham traduit *Hitivi* par *Inde*; ce serait alors un des noms

vaillant) *D.* » Pour le savant général anglais, la pièce est de « Devajarita King of India and Persia; » mais ce roi est tout à fait inconnu, aussi propose-t-il de l'identifier avec Râï Dîwâîdj, le premier roi de Multân qui régnait, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, vers l'an 500 de J.-C. Je ne crois pas la pièce aussi ancienne; elle doit être à peu près de la même époque que les précédentes, et plutôt postérieure, ainsi que je vais le démontrer. Dans tous les cas elle n'aurait pas été frappée à Multân, mais de l'autre côté de l'Indus, dans le Khorâssân, ainsi que l'établissent les mots *Khorâssân malkâ* dont la lecture n'est pas douteuse. La version *Takhhûn* que donne M. Thomas pour le mot qui précède, n'est pas admissible; elle suppose six lettres; or, sur tous les exemplaires que j'ai consultés [1], il n'y a que cinq caractères que l'on peut lire tûkîn, tûkâ ou tîkin et je crois qu'il est plus rationnel d'y voir un nom propre, le nom du roi du Khorâssân, qu'un titre honorifique comme le *tarkhûn* ou *tarkhân* des peuples de Samarcande (V. *suprâ* § LVIII). Combinée avec la légende devanagarie, la légende pehlvie doit donner la solution du problème.

LXV. — On vient de voir, en effet, que, pour M. Cunningham, le nom du souverain est Devajâri avec l'épithète de *shâhi tigin*. Prinsep avait déchiffré *Vâhitigana devajanita*, c'est-à-dire « Vahitigana de race divine » (l'épithète est connue par d'autres monnaies indiennes). Lassen [2] a adopté cette lecture et a interprété la légende (sanscrite) entière de la manière suivante : « Le fortuné (sri) Vâhitigana de race divine, roi des Hitivira et de la Para-

légendaires du pays. On sait que *paramêçvara* est aussi une des épithètes de Çiva; en doit-on conclure que le pays suivait la religion civaïque? Je crois plutôt que les habitants ou du moins les souverains étaient adorateurs du feu, en tous cas l'épithète de *paramêçvara* (suprême seigneur) est assez fréquente sur les monnaies indiennes.

1. Je les dois encore à l'obligeance de M. Ad. Erman, qui m'a envoyé de Berlin les empreintes de six exemplaires différents de cette pièce. La légende devanâgari n'est pas partout absolument la même, ou du moins il y a quelques variantes de lettres qui permettent des variantes de lecture. C'est l'un de ces exemplaires que je donne sur la planche ci-jointe sous le n° 7.

2. Lassen, *Indische Alterthumsk.*, t. III, p. 592.

dène aryenne. » Au sujet de la légende pehlvie, Lassen lisait d'après Olshausen[1] : à gauche *haft haftât* (dont le sens est « soixante dix-sept ») et à droite « monnaie du Khorassan, Merv. » La date 77 se rapporterait, d'après le savant professeur de Bonn, à une ère remontant à 598 de J.-C., époque où le Kâboul et les pays circonvoisins se seraient affranchis du joug de Nouchirvân. L'année de cette pièce se rapporterait donc à 675 de J.-C. Quoique cette ère soit tout à fait imaginaire, je suis cependant d'avis que l'émission de cette monnaie doit être postérieure à l'an 640, c'est-à-dire à la chute du royaume de Multân et qu'elle doit provenir d'un prince du Khorâssân, ayant adopté le type des monnaies de Multân. J'ajouterai toutefois, au point de vue graphique, que la lecture *haft haftât* est insuffisante pour rendre compte de tous les caractères que présente la pièce la mieux conservée de cette série[2]; la version siv sf tnsf tif (*siv tansif tiv, sri tansif deva*) est encore la meilleure bien qu'elle laisse inexpliqués les deux derniers signes après *tif*[3], et que le mot *tansif*, que M. Cunningham traduit par « vaillant, » soit inconnu.

Quel est le nom du pays cité à côté de l'Iran? Tout d'abord, je crois qu'on doit écarter la lecture *Paradène*, bien que ce pays soit parfaitement connu[4]. Je ne puis davantage croire que *Hitivi* désigne l'Hind ou Inde; rien, que je sache, ne justifie cette appellation. *Hitivira* au contraire est d'une lecture certaine sur les divers exemplaires connus de cette pièce; il s'agit bien certainement d'un nom de pays que je ne saurais identifier, mais qui se

1. Olshausen, *op. laud.*, p. 61. D'après ces deux savants, la pièce aurait été frappée à Merv (*mervâ* au lieu de *malkâ*) la Marginia d'Alexandre (v. *suprà* § XXXVI). Cette ville faisait partie de la Bactriane et plus tard du Khorassan; elle n'est devenue tartare que depuis les invasions turques.

2. V. ce qu'en dit M. Ed. Thomas dans *J. R. A. S.*, 1850, p. 345.

3. On lit *tifnu* ou *tifni*. M. Cunningham (*op. l.*, p. 122) en fait le correspondant pehlvi *Tefi* du mot devanagari Diwâhidj; sur quelques pièces on lit *sif tansif sifu*. V. planche ci-jointe lettre f.

4. C'est l'ancien pays des Aparytes d'Hérodote, la Παραδηνή de Ptolémée (VI, 21, 4); Paradene de la carte de Peutinger; il est situé dans le nord de l'Afghanistan actuel, à l'ouest de Bamian. V. la carte de Kiepert et le Mémoire de Tomashek, *Histor. Topogr. von Persien*, p. 44. La ville moderne a encore le nom de *Pahrah*.

rapporte aux environs du Khorassan. Peut-être désigne-t-il les pays tartares par rapport à l'Iran, pays aryen[1].

LXVI. — Après avoir discuté les diverses versions proposées pour l'interprétation de la monnaie trilingue au revers d'Aditya de Multân, je crois qu'on peut arriver à une solution intermédiaire qui consiste à établir, entre les deux légendes, une corrélation naturelle, comme cela arrive généralement dans toutes les monnaies bilingues, et, par suite, admettre que le nom du souverain doit se trouver reproduit dans les deux langues. Partant de ce principe, il faut chercher dans les deux légendes, le nom qui se prête le plus à cette restitution. Or, dans le cas qui nous occupe, il n'est pas difficile de voir que le mot Tikin, Tikan ou Tigin est celui qui réunit le plus les conditions requises. C'est un nom fréquent dans l'onomastique scythique et turque, depuis Bartikin, un des prédécesseurs de Kanishka (IIe siècle avant J.-C.) jusqu'aux Alptikin, Sabaktikin, etc., du moyen âge. Je crois donc qu'il y a quelque chance de certitude en lisant de la manière suivante l'ensemble de la légende :

A l'avers, en devanagari : *Sri Hitivira Airana tcha Paramêsvara sri shâhi Tigina devajanita* « le seigneur de Hitivira et de l'Iran, chef suprême, le noble shah Tigin, de race divine, » et au revers, en pehlvi : « Sri tansif deva, Tikin roi du Khorâssân. »

Cette pièce a été frappée dans le Khorâssân sur le type des monnaies de Multân, après la séparation d'avec le royaume de Multân, c'est-à-dire après 637, date de l'usurpation de Tchatch (§ LVIII)[2].

LXVII. — Il existe encore un grand nombre de pièces à l'imitation du type sassanide, avec le pyrée et des emblèmes bouddhiques. La plupart ont été frappées par les petits Yue tchi qui régnaient dans le nord ouest de l'Inde, à Peshâver, à Kâboul et à Bamiân, etc., ainsi qu'on l'a vu ci-dessus. Les légendes sont tantôt en devanâgari (le plus souvent avec les deux mots *sri shahi*),

1. V. Lassen, *op. l.*, p. 592.
2. V. Dorn, *Mélang. asiatiq.*, t. III (1859) p. 527. Cunningham, *Archaeol. Survey*, t. II, p. 65, et V, p. 122.

tantôt en pseudo-pehlvi, c'est-à-dire en caractères que l'on prendrait au premier abord pour du pehlvi, mais qui sont mêlés d'autres signes tout à fait inconnus[1]; tantôt enfin en caractères scythiques. D'autres monnaies sont complètement anépigraphes et ne présentent qu'une imitation très grossière du type sassanide.

Ces monnaies ont été trouvées en grand nombre dans le sol du nord-ouest de l'Inde, principalement dans les vallées du Kâboul et du haut Indus. Elles offrent une grande variété et leur description comme leur classification méritent un travail tout spécial que je me propose d'entreprendre prochainement. Pour le moment je m'en tiens aux légendes pehlvies et, après avoir terminé tout ce que j'avais à dire sur l'Inde, je passe aux monnaies pehlvies de l'époque arabe.

ADDITIONS

§ II, note 2. — Époque de l'introduction de l'écriture araméenne dans l'Inde. — On sait que Darius conquit toute la Perse orientale jusqu'à l'Indus et qu'il pénétra dans la Gandharie ou haut Pendjab (Gandara, Hindus des inscriptions achéménides). D'après Hérodote (III, 94) l'Inde était la satrapie la plus imposée : elle payait à Darius un tribut de 300 talents de poudre d'or. L'introduction de l'écriture bactrienne, alphabet dit du nord-ouest, pourrait remonter à cette époque. V. dans le *J. R. A. S.*, 1884, p. 326-359, un article de M. R. Cust sur cette question : toutes les opinions sur l'origine des deux alphabets indiens s'y trouvent résumées.

§ IV. — Origine du mot *pehlvi*. Je dois dire cependant que la plupart des savants (Noeldeke, Oppert, Darmesteter) adoptent l'étymologie proposée par J. Olshausen, de pahlav = parthava, par le changement du groupe *rth* en *hl*: Artabân le pehlvi dans le passage de Tabari (édit. Noeldeke, p. 7) est A. le parthavik, c'est-à-dire le Parthe.

§ VI. — Origine des Parthes. Quinte Curce (VI, 2) dit de même « Scythae qui Parthos condidere ». D'après M. Keiper (*Museon*, juin 1885) le mot *Arsaces* serait le perse *arshaka* « sincère ».

§ VII. — On trouve aussi chez les auteurs chinois, la forme An-sik qui est plus proche de Ar-sak (v. *J. R. A. S.*, XIV, 1882, p. 81). pour désigner le pays des Parthes; *an* = *ar* comme en chinois anyam pour aryam. La Nisaea où se trouvaient les sépultures des rois Parthes, est la ville moderne de Nisapour (Nisaea-pura).

§ XXIX *in fine*. Dans leurs correspondances avec les rois arméniens, les

1. Je comprends dans cette catégorie les monnaies d'argent sur lesquelles M. Ed. Thomas a lu les mots *Pakatchmak* ou *Pakatchmazd*, écrits avec des caractères ressemblant en effet à du pehlvi ; on en trouvera un spécimen sur la planche ci-jointe (n° 8).

rois de Perse prenaient les titres de « le plus glorieux des mazdiezn, élevé aussi haut que le soleil, roi des rois de l'Arik et de l'Anarik. » (V. Patkanian, *Journ. Asiat.*, mars 1866, p. 116.)

§ XXX sur l'expression shâhân-shâhî. Ce qui donne quelque certitude à l'hypothèse de M. Noeldeke c'est que l'on trouve les mots shâhân shâhî employés dans l'Inde à une époque très vraisemblablement antérieure aux Sassanides (cf. § LII). La forme *shâh*, abréviation du vieux perse Khshâyathiya, est donc très ancienne; la forme dialectale shâhiya conservée dans les langues tartares (v. Sachau, *Z. G. Khvarism*, p. 481 note) est plus près du vieux perse. — Même paragraphe. Le roi Yezdegerd, époux de Dîneki, est Yezdegerd Kadi, mort en 457. Sur cette reine Dînak ou Dîneki, mère de Firouz et de Hormisdas III, v. Tabari, p. 118.

§ XXXI. — Il s'agit dans la lettre de Chosroès II, de Bahram Tchubin, le célèbre général perse qui avait usurpé le pouvoir à la fin du règne de Hormisdas IV et dont il existe quelques rares monnaies (v. *Z. D. M. G.*, 1880, p. 131), c'est le même que Bahram, VI, 590-591; il mourut en exil chez les Turks. Un de ses descendants, Saman, fonda plus tard, en Perse, sous le nom de Nasr ben Ahmed, la dynastie des Samanides qui règna de 261 à 389 de l'hégire.

§ XLI *in fine*. Sur les deux inscriptions de Persépolis (Takht-i-Djemshid, v. Ouseley, II, pl. XLII), l'une est de Sapor III, l'autre d'un Hormisdas, peut-être le fils de Sapor Ier.

DESCRIPTION DES PLANCHES
N° XVIII ET N° XXIII

Planche n° XVIII.

N° 1. Monnaie d'argent indo-parthe, avec la légende en caractères pehlvis ·מלך מלכא (?) ou *malkâ mîkal*. V. Ed. Thomas, *Indo-parthian coins*, p. 5 et fig. 2.

N° 2. Monnaie d'argent indo-parthe d'un autre type, avec la légende bilingue AZVAOC מלכא. Ed. Thomas, *J. R. A. S.*, 1883, p. 81, n° 2.

N° 3. Monnaie d'argent d'après un estampage du cabinet de Berlin envoyé par M. Ad. Erman (lettre B de ma classification) légende en pehlvi.

N° 4. Monnaie d'argent d'après un estampage du musée de Berlin envoyé par M. Ad. Erman (lettre C de ma classification), légende en devanagari, pehlvi et scythique. Cf. Wilson, *Ariana antiqua*, pl. XVII, n° 8; et Prinsep, édit. Thomas, pl. XXXIII, n° 6.

N° 5. Monnaie d'argent bilingue (pehlvi et devanagari) d'après la gravure de Prinsep, édit. Thomas, pl. VII, n° 6; Wilson, pl. XVII, n° 6) et Cunningham, *Archaeolog. Survey*, t. V. pl. XXXVII, n° 3. (Lettre D de ma classification.)

N° 6. Monnaie d'argent de Khosru-Parviz d'après un estam-

page du cabinet de Vienne, envoyé par M. R. von Bergmann (lettre E de ma classification). Légendes en pehlvi.

N° 7. Monnaie d'argent trilingue (devanagari, pehlvi et scythique) d'après une empreinte du musée de Berlin; cf. la gravure de Prinsep, *op. l.*, pl. V. n°s 10 et 11, et Cunningham, *op. l.*, pl. XXXVII n° 1 (lettre F de ma classification).

N° 8. Monnaie scythique, type sassanide avec la tête de buffle, et le pyrée. Légende en caractères pseudo-pehlvis paraissant former le mot K Pakatchmazd (v. Prinsep, pl. XXXIII, n° 8).

Légendes pehlvies des pièces ci-dessus :

a. Pavan shami Dâtar Khûtifu vahmân atch Multân malkâ (v. § LX).

b. Pavan shami (Dât sif varsau tif ?) Vahmân atch Multân mâlkâ; les mots entre crochets sont douteux sur la pièce n° 5. (v. § LXII).

c. Tikân Khorâssân malkâ (§ LXIV).

d. Haft sih (v. § LXII).

e. Padj-haï ou patchâï Zaûliân (pour Zaoulistan, § LXII).

f. Sif tansif sifu (§ LXV, note).

g. Khusrûî malkân malkâ (§ LXIII).

h. Irân afzût hû dinâ (§ LXII).

k. Iabûl (v. § LX).

l. Afid (*ibid*).

Planche XXIII.

Pour la planche de légendes pehlvies je me suis efforcé de donner aussi exactement que possible, le fac-similé des caractères suivant les époques. J'ai intercalé à titre de curiosité les légendes des monnaies de Bokhârâ dont j'ai parlé sous le § LIV. — Voici la transcription de l'inscription de Narsès : 1 Ptkri zn-i (ou zk-i) mzdisn, 2 bgi Nirshi, 3 mlkan mlka, 4 airan v aniran, 5 mnuctri mn izdan bri, 7 mzdisn bgi shhpuhri, 7 mlkan mlka airan, 8 v aniran mnuctri mn, 9 izdan npi bgi, 10 arthshtr mlkan, 11 mlka « image ceci (est) du divin Narsès, roi des rois de l'Iran et de l'Aniran, rejeton céleste des dieux, fils du mazdéen le divin Sapor, roi des rois de l'Iran et de l'Aniran, rejeton céleste des dieux, petit-fils du divin Ardéchir roi des rois ». J'ai choisi cette inscription, comme specimen du sassanide monumental, parce qu'elle est une des plus courtes et des plus claires.

Ed. Drouin.

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE

(*Suite et fin*[1])

XXII

SOLVUNTUR OBJECTA

Nous craignons que cette étude n'ait paru longue au lecteur et nous nous hâtons d'achever. Mais nous devons d'abord répondre, par avance, à deux objections que nous nous étions faites nous-même, au début de nos recherches, et que le lecteur érudit ne manquera pas de nous poser :

1° Si la roue est le symbole du soleil, comment expliquer que, sur quelques monuments, elle soit associée au foudre ?

2° Comment se fait-il que les Romains aient assimilé à Jupiter, et non pas à Apollon, ce personnage que j'appelle « le Dieu gaulois du soleil ? »

§ 1

On a vu, dans plusieurs de nos gravures, le même dieu porter la roue et le foudre. Des autels sans inscriptions portent la roue et le foudre gravés ensemble sur leurs parois. Bien plus, la roue figure sur des monuments qui portent l'inscription **FVLGVR CONDITVM**[2] : on sait que l'endroit où la foudre était tombée était considéré comme sacré, et entouré, à ce titre, d'une enceinte : c'est le *puteal* des Romains. De même chez les Cafres on fait un sacrifice quand la foudre est tombée sur une maison et cette maison ne doit plus être habitée[3]. C'est ce que les Romains et les Gallo-Romains exprimaient par la mention : *Fulgur*

1. Voir la Revue de juillet-août, septembre 1884 et mars-avril, juin, juillet-août 1885.
2. Par exemple dans un monument de Montmirat, canton de Saint-Mamert (Gard), publié dans la *Revue épigraphique* de M. Allmer, t. I, p. 232.
3. Réville, *Religion des peuples non civilisés*, t. I, p. 150.

conditum[1]. Rappelons enfin que, dans la statuette si curieuse trouvée, en 1866, à Vienne (Isère), les six petits marteaux (qui pour nous figurent le tonnerre), sont disposés à l'extrémité de six rayons concentriques autour d'un marteau central. C'est, en quelque sorte, une roue (sans la jante) formée avec des marteaux[2].

Il nous paraît étrange, aujourd'hui, de rapporter au même fait et au même objet le soleil et le tonnerre qui, pour nous, sont choses bien distinctes ; mais il faut juger les opinions et les croyances des époques anciennes, d'après la façon dont leur ignorance s'imaginait la nature, et non d'après nos propres idées scientifiques dont, aujourd'hui, le plus ignorant même a l'instinct. Et nous ne devons pas être bien fiers à cet égard ; car il n'y a pas beaucoup plus d'un siècle (depuis Franklin) que nous savons enfin comment la foudre est produite. Rien d'étrange qu'on eût pu croire que ce feu du ciel provînt de la grande source du feu céleste, du soleil ; cette croyance pouvait paraître confirmée par une des formes que prend quelquefois le tonnerre, ce qu'on appelle familièrement la foudre *en boule*[3].

Au surplus, il est inutile de raisonner ici *a priori*, car il y a des textes anciens qui nous montrent et nous attestent cette théorie physique depuis si longtemps dépassée.

Nous avons plus haut fait allusion à la façon d'obtenir le feu sacré chez les Indous, par la friction de deux morceaux de bois réunis sous le nom commun d'*aranis*. L'un était une rondelle

1. C'est probablement à un fait de ce genre que se réfère une inscription toute romaine par l'esprit comme par la langue, conservée au Musée de Vienne (Dauphiné) :

IOVI
FVLGVRI
FVLMINI.

Allmer, *Inscriptions du Dauphiné*, t. II, p. 426, et pl. I, n° 2.

2. Cette statuette, publiée par M. A. de Barthélemy, a été figurée dans le *Musée archéologique* de 1877 ; la gravure a été reproduite dans *Mélusine*, t. I, col. 353. Nous reviendrons sur ce monument dans une étude que nous comptons consacrer à ce que nous appellerons, pour faire pendant au présent travail, le Dieu Gaulois du Tonnerre.

3. Arago a distingué trois variétés d'éclairs : 1° l'éclair mince et nettement divisé, 2° l'éclair diffus, 3° l'éclair en globe.

qui figurait la roue du soleil, l'autre une tige appelée spécialement *pramantha* qui par le frottement d'une rotation continue produisait le feu. Un texte du Mahâbhârata (I, 8196) cité par Kuhn[1], nous le montre clairement : Agni donne à Vichnou pour le combat contre Ardjuna « une roue avec un moyeu de foudre : » c'est une roue qui, lorsqu'on la fait tourner, lance la foudre[2]. M. Kuhn rattache à cette idée le fait que chez les Grecs Astrapê « éclair » et Brontê « tonnerre » sont des noms des chevaux d'Hêlios. Voilà la foudre mise en rapport avec le soleil.

Jugeant des choses du ciel par analogie avec celles de la terre, il était naturel de regarder l'éclair et le tonnerre comme une étincelle, et un fragment détaché d'un corps igné du ciel. Une autre forme de cette croyance se rencontre dans Pline : « On ignore généralement que, par une observation attentive du ciel, les maîtres de la science ont établi que les trois planètes supérieures projettent des feux qui, tombant sur la terre, ont le nom de foudre. Ces feux proviennent surtout de la planète intermédiaire [Jupiter], peut-être parce que recevant un excès d'humidité du cercle supérieur, et un excès de chaleur du cercle inférieur, elle se débarrasse de cette façon; c'est pour cela que l'on a dit que Jupiter lançait la foudre. Ainsi, de même qu'un bois enflammé projette un charbon avec bruit, de même l'astre projette un feu céleste qui apporte en même temps les présages[3]. » L'explication que donne Pline repose, comme on voit, sur un jeu de mots, sur une confusion entre le dieu Jupiter qui lance la foudre et la planète qui a reçu ce nom. Mais cela nous est indifférent : ce que nous retenons de ce texte, c'est l'opinion qui fait de la foudre un fragment détaché — comme les aérolithes — d'un corps céleste en feu.

1. *Die Herabkunft des Feuers*, p. 66.
2. On pourrait croire que cette confusion aurait existé chez les anciens Hébreux d'après un passage de la Bible (*Psaume* LXXVI, 18-19) : « Multitudo sonitus aquarum; vocem dederunt nubes. Etenim sagittæ tuæ transeunt; vox tonitrui tui in rota. » Mais on nous assure que le mot hébreu traduit ici par « rota » signifie seulement tourbillon.
3. Pline, *Hist. Nat.*, II, 18 (trad. de M. Littré).

Ce n'est pas la conception la plus fréquente; le plus souvent la foudre était considérée à part, et nous montrerons dans une une autre étude que chez les Gaulois même son symbole ordinaire était le marteau (de même que chez les Germains). Il nous suffit seulement que cette conception existe. La coexistence de conceptions différentes n'est pas pour nous surprendre; ce sont en quelque sorte les doublets de la mythologie. Les mythologues se font une étrange idée des religions populaires quand ils veulent y introduire cette unité, cette symétrie et cette logique qui n'existent que dans les religions à théologie, à canons et à conciles. Dans les religions de la nature où la pensée humaine se développe dans tous les sens, les conceptions les plus diverses naissent les unes à côté des autres, s'entremêlent, s'entre-croisent; si l'une se répand davantage, les autres n'en existent pas moins; et il faut tenir compte de toutes, si l'on veut tracer un tableau fidèle des images qui se sont reflétées dans l'âme de l'homme, cette caverne de Platon[1]!

§ 2.

Une des grandes difficultés de la mythologie gauloise n'est pas seulement la rareté des monuments figurés, et l'absence de documents écrits directs (car les littératures néo-celtiques ne nous aident pas dans toutes les questions), c'est aussi l'assimilation des dieux gaulois aux dieux romains. Cette assimilation ne s'est certainement pas faite sous l'empire de comparaisons scientifiques : ce ne sont pas des écrivains comme Macrobe qui y ont présidé, c'est César, ce sont les soldats et les colons romains en Gaule; et elle s'est faite d'après des rapports qui pouvaient ne préciser qu'un des attributs du dieu, peut-être même être fondée sur des ressemblances fortuites. La religion gauloise est un palimpseste où la nouvelle écriture laisse voir des mots isolés de l'ancienne, mais pas beaucoup plus que des mots.

1. On peut se faire une idée de cette variété des conceptions mythiques, souvent chez le même peuple, par les enquêtes que la revue *Mélusine* a ouvertes récemment sur l'Arc-en-ciel et la Grande-Ourse.

Revenons à notre texte de César si souvent cité : « Les Gaulois adorent principalement Mercure et ils en ont de nombreuses images; ils le regardent comme l'inventeur des arts, le patron des chemins et des voyages; ils pensent qu'il a la plus grande puissance dans le commerce et les affaires. Après lui ils adorent Apollon, Mars, Jupiter, Minerve. De ces dieux ils se font à peu près la même idée que les autres peuples : Apollon éloigne les maladies; Minerve enseigne les éléments des métiers et des arts; Jupiter a l'empire du ciel, Mars préside à la guerre[1]. » En voulant juger la mythologie gauloise d'après ce texte, je me suis dit plus d'une fois que nous étions dans la situation des sultanes d'Égypte avec les leçons de musique de Félicien David. C'était au Caire, en 1834, pendant un voyage que douze saint-simoniens faisaient en Orient. Le vice-roi demanda à Félicien David de donner des leçons de musique à ses femmes; mais pour observer les convenances musulmanes, Félicien David devait donner les leçons aux eunuques qui les auraient transmises et répétées ensuite aux sultanes[2]!

César est ici pour nous un *répétiteur* de ce genre et nous craignons que souvent, en dehors des faits d'observation, il ne nous transmette une fausse note. Nous retenons de sa description deux faits : pour lui le dieu qui a l'empire du ciel est Jupiter, celui qui éloigne les maladies est Apollon. C'est en effet Apollon, avec des épithètes indigènes (Borvo, Grannos, etc.,) que nous trouvons adoré auprès des sources. Mais est-ce le dieu-soleil que les Romains avaient en vue quand ils faisaient cette assimilation?

Notre éducation classique a si bien mêlé dans notre esprit la mythologie de la Grèce et celle de Rome ainsi que les noms de leurs dieux, qu'il nous faut un certain effort d'esprit pour distinguer entre ces deux mythologies et pour en dédoubler les personnages. La critique historique l'exige pourtant, quand on ne se

1. Cæsar, *De Bello Gallico*, VI, 18.
2. L'anecdote a été racontée par M. Weber dans son feuilleton musical du journal le *Temps* du 5 septembre 1876.

contente pas de cet olympe de convention créé par les poètes et les artistes de l'époque impériale de Rome. Ce nom d'Apollon évoque à nos yeux l'image brillante de Phébus Apollon, du dieu-soleil qui tient une place si lumineuse dans la mythologie grecque. Mais en Italie, où il était d'importation grecque, Apollon fut dès l'origine le dieu de la santé, le dieu de la guérison, celui qui éloigne les maux physiques, et les vestales chantaient *Apollo medice*, *Apollo Paean*[1]. C'est à un dieu qui guérit et qui purifie et nullement à un autre que les Romains ont identifié Borvo, Grannos, etc., et quelle que puisse être l'origine de ces dieux gaulois (ce qui n'est pas l'objet de ce mémoire), César et les Romains ne les considéraient pas comme des dieux du soleil quand il les identifiaient à leur Apollon. L'Apollon du texte de César et de nos inscriptions gallo-romaines n'a donc rien à voir ici.

Les Romains (nous parlons de ceux de la république) n'avaient pas de dieu du soleil proprement dit. Ce dieu s'était personnifié dans les caractères de Jupiter, de Soranus, peut-être de Janus, mais avant tout de Jupiter. Remarquons en même temps qu'un des anciens dieux italiques qui se sont fondus dans le culte général de Jupiter, était Summanus. Summanus, d'après Varron, était un dieu sabin, et on lui faisait un sacrifice annuel *le 20 juin* (c'est-à-dire à la date du solstice, ou peu s'en faut). Or, la roue paraît avoir été un emblème de Summanus, car on lui offrait des gâteaux qui avaient cette forme, comme on voit par une glose de Festus : SUMMANALIA, *liba farinacea in modum rotæ finctæ*[2].

1. Preller, *Römische Mythologie*, 2e éd., p. 265 et suiv. — C'est sous l'influence des idées stoïciennes qu'Apollon est arrivé à Rome à être compris comme dieu du soleil ; et c'est sous le règne d'Auguste (peut-être sous l'influence d'une dévotion particulière de ce prince) que cette sorte de glorification a pris de l'extension. Voir Roscher, *Lexicon der Griechischen und Römischen Mythologie*, t. I, col. 448. On peut voir aussi : R. Hecker, *De Apollinis apud Romanos cultu*, Lipsiæ, 1879.

2. Festus ed. Müller, p. 348. — Sur Summanus, voir Preller, *op. cit.*, p. 217. — D'après saint Augustin, Summanus aurait été le doublet nocturne de Jupiter. « Sicut enim apud ipsos legitur, Romani veteres nescio quem Summanum, cui nocturna fulmina tribuebant, coluerunt magis quam Jovem, ad quem diurna fulmina pertinerent. » Saint Augustin, *Civ. Dei*, IV, 23.

Jupiter était chez les Romains le dieu de la lumière par excellence ; par extension il était devenu celui du ciel, et, de même que le dieu qui éclaire, le dieu qui pleut et qui tonne, en un mot, pour employer l'expression de Preller « le bon père qui est au ciel[1] ». Il n'y a rien là pour nous étonner. Le soleil est le roi du ciel, comme les poètes l'ont si souvent appelé ; et lors même qu'on n'éprouve pas l'effet immédiat de sa puissance, on devine sa présence derrière les nuages qui le cachent. La confusion entre le dieu-soleil et le dieu-ciel est fréquente dans la mythologie comme elle paraît l'être dans la nature elle-même. Du moment que l'on croit à la présence au-dessus de nos têtes d'un Dieu dans le ciel, c'est-à-dire d'un homme avec puissance surhumaine, il est aisé, tantôt d'y voir plusieurs dieux, parents, rivaux ou ennemis, tantôt d'attribuer tous les phénomènes du ciel au même dieu. Tout cela dépend des dispositions subjectives de l'homme ; la variété d'opinions, et par suite de conceptions, se comprend aux époques et dans des milieux où les croyances n'ont pas été réduites à la régularité immuable de dogmes. Qu'y a-t-il de plus dissemblable que le soleil ou la pluie ? Il y a pourtant des peuples qui attribuent la pluie au soleil[2]. N'oublions pas que la mythologie n'est pas affaire de formules mathématiques, mais d'intuition poétique, et que la croyance religieuse est aussi variable dans ses formes successives que l'aspect du ciel lui-même : elle varie comme la nature qu'elle reflète.

XXIII

LE JUPITER GAULOIS ET M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

Avant de conclure, nous ne devons pas oublier qu'une explication différente du Jupiter Gaulois et du passage de César qui le concerne a été présentée par un des maîtres de la philologie celtique. Dans la préface de son livre *Le cycle mythologique*

1. Preller, *op. cit.*, p. 166.
2. Par exemple, les habitants de Samoa dans la Polynésie. Turner, *Samoa*, p. 331.

irlandais et la mythologie celtique, M. d'Arbois de Jubainville s'est occupé du texte de César sur la religion des Gaulois, il a exposé quel esprit a présidé à la transformation des dieux indigènes en dieux romains, indiqué les rapports des uns et des autres et cité à ce propos quelques-unes des épithètes connues par les inscriptions. Pour Jupiter, dont seul nous nous occupons ici, il cite seulement *Iovi Taranuco* et *Iovi Tarano* (sic). Avant de dire en quoi nos vues diffèrent de celles de M. d'Arbois de Jubainville, nous croyons utile de rappeler comment le savant celtiste, collaborateur si apprécié de ce recueil, explique la transformation du panthéon gaulois en panthéon gallo-romain. Dans des questions aussi délicates, on ne saurait trop multiplier les témoignages.

Placée en face de populations qui croient à leurs dieux, l'aristocratie romaine, sceptique ou non, admet officiellement l'existence des dieux et s'en fait un moyen de gouvernement. Pour comprendre César, il faut admettre que, dans la langue dont il se sert, le mot « dieu » désigne des êtres dont l'existence réelle est considérée comme indiscutable, et qu'on ne peut sans erreur manifeste se figurer comme de simples conceptions de l'esprit humain, comme des fictions plus ou moins fantaisistes, plus ou moins logiques. La langue de César fut, après lui, celle des inscriptions romaines de la Gaule.

Notre manière d'envisager les doctrines mythologiques est toute différente de celle qu'avaient adoptée les hommes politiques de Rome et les croyants qui ont dicté les inscriptions romaines de la Gaule. Nous ne sommes ni, comme les premiers, appelés à gouverner une population que des habitudes séculaires attachaient au culte de ses dieux, ni, comme les seconds, des païens. Les dieux des Gaulois, comme ceux des Romains sont, à nos yeux, une création de l'esprit humain, inspirée à une population ignorante par le besoin d'expliquer le monde. Il est, par conséquent, très difficile de nous satisfaire, quand on prétend démontrer que deux divinités, l'une romaine, née de la combinaison de la mythologie romaine et de la mythologie grecque, l'autre gauloise et issue du génie propre à la race celtique, sont identiques l'une à l'autre. Il ne suffit pas que les deux figures divines se superposent à peu près l'une à l'autre par quelque côté; il faut, sinon concordance complète, au moins accord sur tous les points fondamentaux.

Lorsqu'il s'agit d'affirmer l'identité d'un personnage réel, on est beau-

coup moins difficile. J'ai connu tel professeur illustre; à son cours j'ai admiré sa science profonde des textes, la justesse et la nouveauté des conclusions qu'il en tirait, l'élégante netteté de son langage, le charme de sa diction, l'éclat de son regard, l'animation de ses traits. Dans son cabinet il a achevé de me séduire par la bienveillance de son accueil, par la finesse de son sourire, par la spirituelle simplicité de sa conversation savante d'où tout pédantisme était absent. Ensuite, je le rencontre dans la rue. Je ne lui parle pas: il ne me dit rien; ses yeux, si vifs il y a un instant, sont mornes et ternes; rien, dans sa physionomie, ne révèle l'homme éminent qui se manisfestait avec tant de supériorité dans la chaire du professeur devant un nombreux auditoire, ou au coin de la cheminée sans témoins pendant un entretien familier. Maintenant il semble ne penser à rien : que dis-je ? La pensée qui l'occupe et que j'ignore est peut-être la plus triviale et la plus vulgaire. Mais les traits de son visage, tout à l'heure inspirés, en ce moment insignifiants et presque sans vie, offrent à mon regard un ensemble de lignes que je reconnais. Je m'écrie : C'est lui! et je ne me suis pas trompé.

Les Romains procédaient d'une manière analogue quand il était question de leurs dieux. Leur Jupiter, par exemple, portait comme insigne caractéristique la foudre dans la main droite; les Gaulois avaient aussi un dieu qui maniait la foudre. Sur ce simple indice, les Romains crurent reconnaître dans le dieu gaulois leur Jupiter. De ce que les deux dieux, l'un national, l'autre étranger, avaient un attribut identique, les Romains conclurent que ces deux dieux n'en faisaient qu'un; ils le conclurent sans se préoccuper des différences que, sur d'autres points beaucoup plus importants, pouvaient offrir ces deux figures mythiques.

Du reste, quand il s'agissait de grands dieux, qui dans le monde exerçaient, croyait-on, un pouvoir général, il ne pouvait pas en être autrement. Il était inadmissible que la foudre obéit à deux maîtres, l'un en Gaule, l'autre en Italie. Si l'explication qu'on donnait du phénomène de la foudre au sud des Alpes était bonne, il fallait bien qu'elle restât bonne au nord-ouest des Alpes[1].

Comme on voit par cette citation, M. d'Arbois de Jubainville ne tient ici nul compte des monuments figurés. C'est un oubli que commettent volontiers les purs philologues. Sans doute c'est une tâche délicate que de faire marcher vers le même but des études de nature différente et d'en obtenir des résultats concor-

1. H. d'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, Paris, 1884, p. VIII-X. Cf. p. VI.

dants. Dans les problèmes que pose l'histoire de la civilisation antique, moins on a de documents, et plus il y a de place pour l'hypothèse; la tâche n'en est que plus aisée, et c'est la rendre plus facile encore que de laisser volontairement de côté une partie des éléments du problème, par la raison qu'ils appartiennent à une autre branche de la science. La science du passé est une, de même que le passé est un, et pour construire l'image de ce passé, il faut faire appel à la fois aux textes et aux monuments. Textes et monuments se contrôlent les uns les autres. Le mythologue doit tenir compte des deux (surtout quand il s'agit de l'époque gauloise dont on sait si peu de chose); cette méthode est plus lente, mais elle est plus sûre, et dans ces questions le public est assez patient pour qu'on laisse aux recherches le temps de se compléter et de mûrir.

Pour l'identification du dieu gaulois que César et les Romains ont appelé Jupiter, les premiers témoins à invoquer sont les monuments figurés; et depuis que nous possédons la statuette de Landouzy-la-Ville découverte en 1872, et connue par les notices de M. Héron de Villefosse (en 1874, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*, p. 101-103 et en janvier 1881 dans la *Revue Archéologique*), il n'y a plus de doute sur cette identification : c'est le dieu à la roue. Le foudre n'est venu que comme un accessoire et un accessoire romain, conséquence de l'assimilation. Il faut en effet remarquer que ce foudre, formé par un grand fuseau d'où sortent des traits en zig-zag, est une image étrangère à la Gaule, une image empruntée à l'art de Rome : c'est sous la forme de marteau que les Gaulois (comme les Germains) se représentaient généralement le tonnerre. Le dieu gaulois du tonnerre était le dieu qui est figuré tenant un marteau. Ce n'est donc pas sur cet attribut que s'est faite l'assimilation. Nous avons expliqué plus haut d'après quel rapport elle s'est faite et nous avons César pour nous quand il dit : *Iovem imperium cœlestium tenere.*

Mais ce Jupiter gallo-romain ayant hérité à la fois du dieu gaulois et du dieu de Rome, il n'est pas étonnant qu'on ait plus tard quelquefois amalgamé avec lui un dieu gaulois d'origine

distincte, Taranis ou peut-être mieux Taranus (comme l'a proposé M. Mowat). M. d'Arbois de Jubainville a cité les inscriptions *Iovi Taranuco* et *Iovi Tarano* (sic) : mais ces deux épithètes ne peuvent s'étudier seules; elles font partie d'un groupe dont le centre est le Taranis cité comme dieu indépendant par Lucain et dont le sens paraît bien clair, puisque *taranu* signifie « tonnerre » dans les dialectes celtiques.

Et ces inscriptions même, M. d'Arbois de Jubainville ne nous dit pas d'où elles viennent et ce qu'elles sont. Examinons-les rapidement :

1° L'inscription *Iovi Tarano* n'est pas citée exactement; car l'épithète du dieu est *Tanarus*, non *Taranus*. L'inscription provient de Chester et est aujourd'hui conservée à Oxford, dans la collection Arundel; elle est dédiée I. O. M. TANARO, par un officier de la XXe légion, sous le consulat de Commode et de Lateranus, ce qui permet de la dater à l'an 154 *après* J.-C. Nous avons donc là un monument d'une époque relativement récente, par lequel il est très hardi de vouloir expliquer rétrospectivement le texte de César, et qui témoigne seulement d'un syncrétisme amené par le caractère fulgurant du Jupiter romain. Il faut de plus remarquer que la lecture TANARO n'est nullement certaine. Le monument est conservé, mais l'inscription est effacée et aujourd'hui illisible; c'est sur la foi d'anciennes copies que l'on lit TANARO [1]. Le terrain ici n'est pas solide. Il l'est d'autant moins, qu'on a peut-être même ici l'hommage d'un officier germain au Donar de la mythologie allemande (ancien saxon *Thunar*).

2° L'inscription *Iovi Taranuco* ne prête pas à semblable critique, mais elle est de Dalmatie et n'est pas datée. Nous hésitons donc avant de l'admettre comme commentaire direct du texte de César. Nous pensons qu'à cet égard la Gaule proprement dite doit être interrogée avant les autres pays celtiques. Nous ne disons pas cela pour méconnaître l'importance de l'étude de tous les pays autrefois gaulois; nous ne parlons ici qu'au point de vue de la Gaule de César.

1. Voir *C. I. L.*, t. VII, n° 168.

Le commentaire que M. d'Arbois de Jubainville donne du texte de César ne nous paraît donc pas exact en ce qui concerne le Jupiter gaulois. Les Gaulois n'étaient pas seuls à distinguer le Dieu du Soleil ou du Ciel d'avec le Dieu du Tonnerre : les Germains leurs voisins en faisaient autant [1].

XXIV

CONCLUSION

Nous croyons donc avoir démontré que le dieu gaulois à la roue est le dieu du soleil, et que les Romains n'ayant pas de dieu spécial du soleil (du moins avant les bas-temps de l'empire), ne pouvaient l'identifier à un autre Dieu romain que Jupiter.

Nous voudrions pouvoir retrouver ce dieu chez les Celtes d'Outre-Manche, nous voulons dire dans les littératures néo-celtiques. Il y a, en effet, plusieurs dieux gaulois connus par les inscriptions qui se retrouvent comme héros mythiques de l'ancienne littérature irlandaise. Ici, nous n'avons aucune indication qui nous mette sur la voie. C'est le nom tout romain de Jupiter qui paraît sur les monuments, et non pas le nom indigène; ce dieu même y a les épithètes latines d'usage, *Optimus* et *Maximus*; il n'a aucune de ces épithètes barbares que nous rencontrons quelquefois après le nom romain d'un dieu et qui sont pour nous un indice. Si une nouvelle inscription ne nous apporte pas le nom gaulois du dieu, nous ne pouvons espérer en savoir davantage.

Nous avons relevé les épithètes non-latines qui accompagnent le nom de Jupiter dans les inscriptions latines des pays celtiques [2]. Nous n'en avons trouvé aucune qui nous rappelât le nom d'un héros mythique de l'Irlande. Nous serions heureux si un confrère en celtologie avait les yeux plus perspicaces que nous. Il faut

1. Nous avons nous-même autrefois appelé Taranis le « Jupiter gaulois. » Nous voulions dire par là que Taranis lançait la foudre en Gaule comme Jupiter à Rome. Mais nous devons reconnaître que notre expression était impropre et prêtait à la confusion, et que nous eussions mieux fait de ne pas l'employer.

2. Nous donnons ce relevé dans un appendice.

du reste être très prudent avec ces épithètes. Quand elles ne se rencontrent qu'une fois, il y a grand'chance pour qu'elles soient une appellation topique. Ainsi, il y a quelques années, en faisant des fouilles sur le sommet du Puy de Dôme et en déblayant les restes du temple grandiose de Mercure Arverne, on a trouvé une dédicace à *Mercurius Dumias*. Est-ce le nom du dieu? Non, c'est le nom de la montagne, que la montagne elle-même a conservé; c'est « Mercure de Dôme ». Il y a toute chance pour qu'une épithète soit topique quand elle ne se rencontre pas plusieurs fois et à plusieurs endroits différents (quoiqu'encore elle puisse être importée) et quand elle n'est pas un de ces noms comme *Toutiorix*, *Camulos*, etc. qui sont transparents pour un celtiste.

Nous regrettons aussi de n'avoir rien trouvé dans les littératures celtiques qui nous parût se rattacher d'une façon incontestable et directe à la roue des Gaulois, et aux rites que nous avons décrits. Nous signalerons seulement, pour ne rien omettre, le *roth ramhach*, litt. « roue à rames », dont il est question dans la littérature irlandaise du moyen âge. Elle figure dans des prédictions relatives à des événements qui se passeront vers la fin du monde. Cette « roue à rames » doit être un navire contenant mille lits, et chaque lit mille hommes; c'est un navire qui va également sur terre et sur mer et il ne doit pas ferler ses voiles jusqu'à ce qu'il échoue près du pilier de *Knámhchoill*. L'apparition de ce navire est mise en rapport avec une fête de Saint-Jean qui doit tomber un vendredi. D'après une légende, cette « roue à rames » aurait été fabriquée en Italie par Simon le Mage, pour un druide d'Irlande, son élève[1]. Il y a, comme on voit, peu à tirer pour notre étude de cet étrange mythe défiguré encore par des additions et des transformations chrétiennes, comme il arrive trop souvent dans l'ancienne littérature irlandaise. Le mythe lui-même nous paraît un mélange de plusieurs traits mythiques, distincts sans doute à l'origine; la roue du soleil — le navire fantastique[2]; — le navire

1. O'Curry, *Lectures on the manuscript materials of Ancient Irish History*, p. 385, 401 et suiv., 421, 423, 426.
2. Sur les navires fantastiques voir *Mélusine*, t. II, nos 6 et suiv.

qui va sur terre et sur mer. Le navire merveilleux qui va sur terre et sur mer figure dans plusieurs contes populaires. Dans l'un d'eux (en Finlande), il est d'or, et Guillaume Grimm en a conclu que c'est un mythe solaire[1]. Que cela soit ou non, la question est hors de notre sujet, et nous nous bornons à signaler cette étrange « roue à rames » sur laquelle de nouveaux textes apprendront peut-être un jour davantage.

Les légendes néo-celtiques ne nous fournissent donc ici aucune lumière; mais l'attribut de la roue est suffisamment caractéristique, surtout quand des mythologies congénères nous l'expliquent et quand les pratiques populaires nous le montrent en action, pour que nous appellions sans hésiter ce personnage à l'aspect barbare : LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL.

APPENDICE

I

LES SURNOMS DE JUPITER DANS LES INSCRIPTIONS

A). *Les surnoms gaulois.*

Comme il n'existe pas encore de *Corpus* pour les inscriptions de la Gaule, nous croyons utile de relever ici les épithètes indigènes de Jupiter conservées dans les inscriptions que nous avons rencontrées dans nos lectures. Nous y avons joint, grâce aux volumes publiés du *Corpus Inscriptionum Latinarum* de Berlin, les épithètes qui pourraient être également gauloises dans les inscriptions de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie du Nord et des pays Austro-Hongrois, régions qui, comme on sait, ont été autrefois gauloises ou celtiques. Cette liste est courte et peu significative : on voit par là d'un coup d'œil que Jupiter est loin d'avoir eu la fortune de Mercure, de Mars et d'Apollon que les Gaulois romanisés se sont si promptement appropriés. Il est probable même qu'une bonne partie de ces noms, qui pour nous sont obscurs, sont seulement des appellations topiques. Aussi

1. Cf. un article de M. Reinhold Kœhler dans *Orient und Occident*, t. II, p. 299.

on pourra nous reprocher d'avoir admis dans cette liste des noms qui, à les examiner de plus près, n'auraient pas de titre à y figurer. Nous préférons encourir ce reproche plutôt que celui d'omission : *favores ampliandi.*

ADDVS. Altripp, Palatinat. I. O. **M.** || **ADDO** *etc.* Orelli, *Inscr. lat. sel.* n° 5610.

ADCENEICVS. Milan. **I. O. M.** || **ADCENEICO.** *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. V, n° 5783.

AGGANAICVS. Pavie. **IOM** || **AGGANAI** || **CO,** *etc. Corp. Inscr. Lat.*, t. V, n° 6409.

Alanninus. Brescia. **IOVI ALANNINO.** Orelli, à propos de son n° 1220, cite cette inscription d'après Muratori. Ne l'ayant pas retrouvée dans le *Corpus*, nous avons des doutes sur son authenticité.

ANDERO ou **ANDERONVS.** Galice. I. O. **M.** || **ANDERON** *etc. Corpus Inscr. Lat.*, t. II, n° 2598.

APENINVS. Gubbio, Italie. **IOVI** || **APENINO.** Orelli, n° 1220.

Ce nom nous paraît désigner simplement le Jupiter de l'Apennin, et ne différer que par l'orthographe du nom suivant, relevé en Afrique :

APPENNINVS. Philippeville, Algérie. **IOVI. O. M.** || **APPENNINO** *etc. Corp. Inscr. Lat.*, t. VIII, n° 7961.

AR... Brescia. **IOVI. BR. AR** *etc. Corp. Inscr. Lat.*, t. V, n° 4833.

BAGINATES. Morestel (Isère). **IOVI** || **BAGINATI** *etc.* Allmer, *Inscr. de Vienne*, t. III, p. 197 et Fl. Vallentin dans *Rev. Celt.* t. IV, p. 21. — Ce nom fait penser à l'irlandais *Bâg*, « combat. »

BEISIRISSA. Cadéac (Hautes-Pyrénées). **I. O. M** || **BEISIRISSE** *etc. Bull. Épigr. de la Gaule*, t. II, p. 184. Ce nom est probablement ibère, et rappelle des noms analogues trouvés dans la même région : **BAESERTE** (deo), Musée de Toulouse ; **BAICORRICO** (deo), ibid. ; **BAIGORISO** (deo) Balestes (Haute-Garonne) ; **BAIORIXO** (deo), Musée de Toulouse ; **BAIOSI** (deo), Gourdan (Haute-Garonne).

BR... Brescia. Voir plus haut **AR...**

BVSSVMARVS. Carlsburg (Transylvanie). I. O. **BVSSVMARO**

etc. Corp. Inscr. Lat. t. III, n° 1033. Ce nom se rencontre sur une monnaie de la Gaule, probablement comme nom d'homme, BVSVMARV. Monnaie des Boïens, *Rev. Celt.*, t. I, p. 293.

CANDAMIVS. Asturies. IOVI. CANDAMIO. *Corp. Inscr. Lat.* t. II, n° 2695. — Probablement appellation topique. « Editor Moralis Matritensis (anno 1792. I, p. 53) meminit vallis *de Candamo* prope Pravia et Grado oppida ad oram Asturiæ maritimam sitæ. » (Note du *Corpus.*)

CANDIEDO. Galice. I. O. M. || CANDIEDONI, *etc. Corp. inscr. lat.*, t. II, n° 2599.

CERNENVS ou CERNENIVS. Ce nom figure dans les tablettes de cire trouvées dans les mines d'or de la Dacie « ad Alburnum majorem vicum Pirustarum, hodie Verespatak. » Il paraît dans cette phrase : ARTEMIDORUS APOLLONI MAGISTER COLLEGI JOVIS CERNENI *etc. Corp. Inscr. lat.*, t. III, p. 925 (et aussi Orelli, n° 6087 et Willmanns, *Exempl.* n° 321). Ce texte a été traduit par M. Boissier dans sa *Religion rom. d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 277.

Cingiduus. Environs de Genève. Cette épithète, quelquefois citée, provient sans doute d'une mauvaise lecture. L'inscription est ainsi conçue : IOVI. O. M. || CINGIDVO || STABULO ET || AVLVS. Orelli n° 1207. De Wal, *Myth. septentr. monum.*, n° 87. Orelli et De Wal sont d'accord pour lire CINGI DVO, i. e. fratres Cingi.

Eideus. Holinghem (Pas-de-Calais) EIDEO IOVI etc. De Wal. *Myth. sept. mon.*, n° 156. La lecture de cette inscription nous paraît douteuse, car l'épithète du Dieu devrait suivre et non précéder son nom. Comme on l'a déjà supposé, il faut lire ET DEO IOVI; la pierre est brisée au-dessus. Voir la gravure, donnée dans le t. II des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie* (année 1834) et qui accompagne un article de M. de Givenchy.

FORMANVS, gemme de jaspe, trouvée à Cologne; beau travail du temps des Antonins. IOVEM. FORMANVM. COLEGI. RESTITVIT. *Jahrb. des Ver. d. Alterth. im Rheinl.*, t. XXXV, p. 40. — Brambach, *Corp. Inscr. Rhen.*, n° 346, déclare le monument suspect. Du reste, les Gaulois n'avaient pas la spirante F.

LADICVS. Confins du royaume de Léon et de la Galice. **IOVI LA || DICO**, *etc. Corp. Inscr. lat.*, t. II, n° 2525. Peut-être appellation topique : ce monument a été découvert près du *Monte Ladoco.*

POENINVS. Grand Saint-Bernard, entre le Valais et le Piémont. Tablettes votives **IOVI POENINO** trouvées aux abords de l'hospice du Grand Saint-Bernard, offrandes de voyageurs qui avaient heureusement franchi ce col dangereux : on en connaît aujourd'hui trente-deux. Le nom de Poeninus est sans doute une appellation topique et le nom même de la montagne : comparez pourtant l'inscription **SILVANO PO || ININO** trouvée à Tirnovo, en Bulgarie. (*Corp. Inscr. lat.*, t. III, n° 6143.) Sur les inscriptions à **IOVI POENINO** ou à **POENINO** tout court, voir surtout *Corp. Inscr. lat.*, t. V, 2e partie, p. 761 et suiv., Desjardins, *Géographie de la Gaule Romaine*, t. II, p. 244; Carlo Promis, *Antichità di Aosta* (Torino, 1862), etc.

Le nom de *Mons Jovis*, conservé en d'autres endroits sous la forme Mont-Joux — a cédé ici la place au nom du saint (saint Bernard de Menthon) qui au xe siècle aurait, d'après la légende, détruit les restes persistants du paganisme. Nous ne faisons pas ici l'histoire du Jupiter Poeninus ni de sa montagne; pourtant nous saisissons cette occasion de citer un texte d'Irlande peu connu qui se rapporte à cette histoire. Dans le *Liber Hymnorum* de l'ancienne Église d'Irlande figure l'hymne latine de saint Hilaire (*Hymnum dicat turba etc.*). Le scribe irlandais, dans une sorte de préface, rapporte, selon l'usage de son pays, dans quel lieu, par qui, dans quel temps et à quelle occasion l'hymne a été faite. Pour l'hymne de saint Hilaire, il rapporte deux traditions différentes et l'une se réfère au Mont du Jupiter Poeninus :

Aliter. Locus. i. specus in pectore montis Jovis inter Alpes in qua [sic] *philophi* [sic] *antea fuerunt. Tempus Valentiani et Valentis. Persona Hilarius. Causa .i. Angelus postulavit quando venit ad Susannam urbem*[1] *cum tricentis viris .i. .c. de clericis. et .cc. de laicis. Unus vero de clericis mortuus est pro frigore hiemis, et*

1. M. Todd, éditeur de ce texte, pense que c'est peut-être Soissons. Cela nous paraît peu vraisemblable.

Hilarius oravit pro suo monacho. Illa autem nocte angelus dixit ad eum, debet te scrutari scripturas et ymnum facere Deo. Ille autem fecit juxta imperium angeli et mortuum suscitavit per gratiam Dei[1]

SARANICVS. Mombach, près de Mayence. **I. O. M. || SARANICO** *etc.* Orelli, n° 1261 et Brambach n° 972. Orelli voit dans ce nom une appellation topique et il l'explique par le nom de la rivière la Sarre. Le nom de SARANICUS paraît bien topique, mais il ne peut s'expliquer par la Sarre, car une inscription, découverte depuis le temps d'Orelli, nous a appris que cette rivière s'appelait *Saravus*.

SVCAELVS, Mayence. **I. O. M. SVCAELO**, etc., *Jahrb. des Ver. d. Altherth. im Rheinlande*, t. LXXIV (1882), p. 188 ; *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitchrift*, t. II (1883), p. 7; *Bull. épigr. de la Gaule*, t. III (1883), p. 154, et t. IV (1884), p. 200. Cf. Fl. Vallentin, *Revue Celtique*, t. IV, p. 13 et 445.

Cette inscription complète une série d'inscriptions, où avec une orthographe légèrement différente, le même vocable paraissait, non comme épithète, mais comme nom de Dieu :

SVCELLVS. Yverdun, **SVCELLO || IPA DCO || VSLM** (Mommsen, *Inscr. confed. Helvet.*, n° 140.) ;

SVCELLVS. Vienne en Dauphiné, **DEO SVCELLO**, *etc.* Allmer, *Inscr. de Vienne*, t. II, p. 454 et atlas, pl. 31 *bis*, n° 235-9;

SVCELLVS. York, sur un anneau d'argent. *Ephemeris Epigraphica*, t. III, p. 313.

Les graphies *Sucaelus* et *Sucellus* concordent. On peut remarquer par d'autres noms gaulois qu'une consonne est redoublée par compensation pour la brièveté de la voyelle précédente ; ex. : *Scôtus* et *Scottus*[2].

TANARVS. Chester, **I. O. M. TANARO**, *etc. Corpus Inscr. lat.*,

1. *The Book of Hymns of the ancient Church of Ireland*. Ed. Todd, fasc. II, p. 150., cf. p. 162-3.

2. A propos du nom de Sucellus, Becker a cité comme noms formés avec le même suffixe : Aufellus, Saufellus (Tacite, *Ann.* XI, 35), Cerdubellus, Novellus (Kuhn's *Beitræge.*, t. III, 414), Muscellus (Arneth, *Zwœlf Mil. Dipl.* p. 19) et Muscella (aussi nom d'homme dans Hefner. *Rœm. Bayern*. 3e éd. p. 280). Becker conjecture également que le nom de **SVCELA** en Norique (Steiner, *Inscr. Dan. et Rhen.* 2848) doit être corrigé en **SVCELLA**. (Becker, dans les *Jahrb. des Ver. d. Alterth.* etc., t. XLII, p. 95.)

t. VII, n° 168. Voir plus haut (§ 23) ce que nous avons dit de cette inscription.

TARANVCVS, Dalmatie. **IOVI. TA || RANVCO**, *etc.*, *Corpus Inscr. lat.*, t. III, n° 2804. Voir aussi plus haut (§ 23).

VXELLIMVS, balnea romana prope Tueffer (Styrie), **I. O. M || - VXELLIMO**, *etc.* Orelli, n° 5651 et *Corpus Inscr. lat.*, t. III, n° 5145. Nous avons probablement ici le superlatif de l'adjectif gaulois *uxello-s*, élevé, irlandais *uasal*, gallois et breton *uchel* (même sens) qui se rencontre dans des noms de lieu de la Gaule comme *Uxellodunum* « le fort élevé », etc. Ce surnom d'**VXELLIMVS**, que nous a conservé l'inscription du Norique, signifie donc simplement « le plus élevé ».

B). *Les surnoms topiques et orientaux.*

Nous devons signaler — pour les écarter — les épithètes, certainement topiques ou d'origine orientale, qui se rencontrent dans les inscriptions romaines des pays gaulois.

ACCIO ou **ACCION**, ancien nom du lac de Genève. C'est par ce nom que M. E. Desjardins explique **IOVI ACCIONI**, *etc.*, d'une inscription du Musée de Pesth en Hongrie. (*Géographie de la Gaule romaine*, t. I, p. 160, n.)

ARVBINVS ou **ARVBIANVS**. Orelli, n° 1228 (cf. t. III, p. 128) et n° 5614 : *Corp. Inscr. lat.*, t. III, n°s 5575 et 5580. — Ce nom provient d'Arubium, ville de la Mœsie inférieure, près des bouches du Danube.

AXVR, Mirabel (Drôme), **IOVI || AXVRI**, *etc.* Herzog, *Gallia Narbonensis*, n° 446. — Si cette appellation n'est pas topique, elle est tout au moins italiote. Voir *Corp. Inscr. lat.*, t. X, au n° 6483 (*Jupiter Axoranus*) et p. 623 ; on cite à ce propos un mot volsque *anxur* « ville ». — Mais la lecture de l'inscription est douteuse ; voir Fl. Vallentin, *Essai sur les divinités indigènes du Vocontium* (Grenoble, 1877), p. 39 et suiv.

CANTABRICVS, Monnaies de Gallien, *Jahrb. d. Ver. d. Alterth. im Rheinlande*, t. XVII, p. 170.

OLBIVS, Francfort-sur-le-Mein. Brambach, n° 1454. — D'Olba en Cilicie.

TAVIANVS, Clausenburg, Transylvanie. *Corp. Inscr. lat.*, t. III, n° 860. De Ταούια, nom de lieu de la Galatie : le monument est élevé par des Galates. Sur le nom de lieu *Tavia*, voir Glück dans les *Jahrb. class. Phil.*, hrgg. von Fleckeisen, 1864, p. 604.

Nous mentionnons pour mémoire les surnoms Dolichenus, Heliopolitanus et Sabasius, produits du syncrétisme des bas temps qui répandit le culte des dieux orientaux dans toutes les provinces de l'Empire romain. A propos de ce dernier nom, rappelons ce fait, intéressant pour l'histoire des croyances, que parmi les ex-voto en feuilles d'argent découverts aux sources de Vichy il s'en trouve une qui porte l'inscription : **NVMINI AVGVSTO DEO IOVI SABASIO.**

L'inscription : **I. O. M. BALMARCODI**, *etc.* qu'Orelli (n° 5617) cite comme étant à Paris (probablement au Musée du Louvre) a sans doute été apportée de Syrie dans nos musées et n'a aucun titre à figurer dans cette revue. Elle contient le nom du dieu sémitique Baal, et on connaît en Syrie d'autres exemples du même nom (*Corp. Inscr. lat.*, t. III, n° 155 et cf. n° 459; et *Corp. Inscr. graecarum*, n° 4536).

II

Nous croyons utile de donner ici, en manière de supplément, quelques notes complémentaires.

§ I. *Les représentations figurées du dieu à la roue.*

Ce que dans le moule de Caerlléon nous avons supposé être l'image grossière d'une échelle, n'est sans doute plutôt qu'un *svastika* imparfaitement reproduit. On en voit d'analogues sur des autels minuscules du musée de Toulouse (reproduits en moulage au musée de Saint-Germain), où une série de déformations maladroites permet de reconnaître à l'origine le *svastika*.

§ II. *Les autels à la roue.*

Grâce à l'obligeance de M. Flouest, nous pouvons donner

ici la représentation d'un autel à la roue du musée de Nîmes.

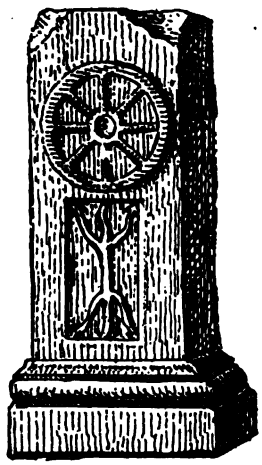

Fig. 26.
Musée de la Maison-Carrée, à Nîmes.
Haut., 0m,72; larg., 0m,38.

Depuis que nous avons écrit ce paragraphe, on a découvert à Clarensac, canton de Saint-Mamert, département du Gard, un nouvel autel avec la roue, dédié à la Terre Mère et probablement aussi à Jupiter; mais la partie supérieure de l'autel a été brisée et a disparu. Voici l'inscription d'après M. Allmer (*Revue épigraphique du midi de la Gaule*, t. II, p. 108, n° d'avril 1885) :

. . . . . .
Roue.
ET TERRAE
MATRI

§ III. *La roue est l'image du soleil.*

A l'occasion de l'emploi parallèle de la roue et du disque, nous aurions dû faire mieux ressortir l'identité du symbole par le fait que la plus ancienne forme de la roue a été une roue pleine, c'est-à-dire un disque. La roue proprement dite, c'est-à-dire un instrument avec moyeu, rais et jante, est un perfectionnement industriel. On nous assure que la roue pleine, coulée de fer, est encore en usage dans plusieurs pays, notamment dans certaines parties de l'Espagne[1].

§ IV. *La roue dans l'Inde.*

Aux textes sanscrits déjà cités, ajouter cette stance sur le soleil:

« Son char a une seule roue; un cul-de-jatte [Arouna] le conduit; les chevaux se rebiffent et pourtant le dieu brillant du soleil gravit la pente du ciel. »

Boethlingk, *Indische Sprüche*, 2e éd., § 1357.

1. On nous informe aussi que sur quelques chemins de fer les roues des wagons sont pleines.

§ V. *Les fêtes du soleil; les solstices; la Saint-Jean.*

Ce paragraphe avait paru quand nous avons eu connaissance du travail de M. Ch. Cuissard, *Les feux de la Saint-Jean*, Orléans, 1881. (Extrait du t. V des *Lectures et mémoires de l'Académie de Sainte-Croix.*)

Le symbolisme par lequel les premiers apologistes chrétiens se sont emparé des fêtes païennes du 25 décembre et du 24 juin et les ont expliquées, est encore vivant de nos jours. Un curieux article du journal *Le Pèlerin*, en date du 6 octobre 1884, nous en fournit un témoignage. C'est à propos de l'éclipse de lune de l'avant-veille (4 octobre). L'auteur explique que dans le mystère de la création « le soleil représente, pour les humains, la splendeur du Christ », et que la lune représente la Vierge Marie. Et voilà pourquoi il y a une telle différence de grandeur entre le soleil et la lune : c'est pour garder la proportion.

Pourquoi la lune, qui fut créée avec le soleil, ne lui ressemble-t-elle pas, pourquoi est-elle si petite? Est-il possible qu'un même acte créateur ait jeté dans l'espace deux astres aussi différents que la lune et le soleil? — Sans doute, c'est possible, car rien ne figure mieux la Mère de Dieu que cet astre de la terre destiné à notre nuit : il faut cette distance entre la créature *pulchra ut luna* et le soleil, de qui elle reçoit toute sa splendeur; et cependant, il est parfaitement dans l'ordre que la Mère de Dieu et son Fils nous soient figurés dans un même acte créateur.

§ VI. *La roue dans la fête de la Saint-Jean.*

L'*Illustrirte Zeitung* du 27 juin 1885 a publié un article sur la fête de la Saint-Jean en Carinthie avec une gravure intitulée : *Das Sonnenwend-Feuerradspiel in Kærnten*, où l'on voit la jeunesse s'amuser à lancer des rouelles enflammées du haut d'une montagne.

Dans quelques villages de la Poméranie on pratique aussi l'usage de rouler un tonneau de goudron enflammé à la fête de la Saint-Jean; pour les détails, voir Temme, *die Volkssagen von Pommern und Rügen*, p. 351.

Les couronnes de fleurs à la Saint-Jean sont aussi un usage

du pays de la Hague, en Normandie. Voici comment le décrit M. Fleury (*Mélusine*, t. I, col. 539) :

A cette époque, les jeunes gens fabriquent de grandes couronnes de fleurs en forme de couronne royale, avec un pigeon de papier au centre, en souvenir de celui que saint Jean-Baptiste vit descendre sur la tête de Jésus au moment où il le baptisait. On suspend cette couronne au-dessus d'une place, ou même au-dessus d'une rue; le soir on allume du feu dessous, c'est le signal de la danse. Les jeunes filles, les garçons arrivent en foule; on chante, on fait des bouffonneries, on se poursuit, on s'embrasse, on joue jusqu'à ce qu'on tombe de fatigue, et l'on recommence le lendemain. Au bout de huit jours, la couronne est fanée, on la renouvelle, et les rondes se prolongent encore une semaine ou deux, et puis c'est fini jusqu'à l'année suivante.

§ VII. *La roue de Gayant; la roue de Saint-Amable; la roue de Saint-Guy.*

La roue de cire de Saint-Amable a un pendant à Limoges ou, du moins, en avait un. M. Ad. Lascombe dans le t. XXVIII des *Annales de la Société d'agriculture du Puy* (p. 515-520) a publié quelques documents sur une confrérie de Notre-Dame du Puy qui existait à Limoges. Ce sont des extraits d'un manuscrit sur parchemin des Archives de la Haute-Vienne (n° 6272), mais dont on ne nous dit pas la date. La pièce principale est en limousin et on y trouve ce passage :

« Nos autres, coma bayles, N. N.. avem fait far aquest libre a honor de la Vergena Maria et del noble horatori del Puey de que nos autres de Limotges fasem coffreyria, et fazem far *una chandela* a honor de liey que art nuiyt et jor davant liey, et la li offerem la vigilia de la Ascension *fayta en manyera d'una granda roda de sera*, etc. »

Nous devons l'indication de ce texte à l'obligeance de M. Paul Le Blanc.

§ VIII. *La roue aux autres fêtes solaires.*

Dans le nord-est de l'Écosse, le rouet ne doit pas être déplacé pendant le temps de Noël. (W. Gregor dans le *Folk-lore Journal*, 1884, p. 332.)

§ IX. *La roue amulette.*

Dans la région de l'Ammerland (duché d'Oldenbourg, Allemagne du Nord), on voit souvent une vieille roue de chariot au dessus de la porte principale : c'est pour se garder des maléfices et surtout pour préserver le bétail. Dans plusieurs cas, des jeunes gens ont voulu enlever la roue en faisant réparer la maison dont ils héritaient; mais comme la mortalité se mettait dans le bétail, ils s'empressèrent de replacer la vieille roue à sa place. (Strakerjan, *Aberglaube... aus Oldenburg*, t. II, p. 357.)

Dans plusieurs villages de la montagne en Tyrol, on suspend au dessus de la porte des étables une roue en forme de croix (*ein Rad mit Kreuzform.*) Ces roues sont faites de bois dur et se transmettent de génération en génération comme des trésors précieux. On croit formellement qu'elles empêchent sorciers et magiciens de nuire au bétail. (Zingerle, *Sitten, etc., des Tiroler Volkes* 2e éd, p. 65.)

§ XI. *Les roues de fortune.*

M. L. Desaivre nous informe qu'il y a des roues de fortune dans les églises des Pyrénées tout aussi bien qu'en Bretagne, et il nous cite notamment celle de Saint-Béat, près Bagnères-de-Luchon.

La roue de Confort (Côtes-du-Nord) a déjà été décrite dans le *Guide de la Bretagne*, de M. Joanne (éd. de 1873, in-12, p. 600).

D'après un article des *Mémoires de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord*, 1884, p. 339, il existerait encore d'autres roues de fortune en Bretagne. Voici le passage :

Le *Sant-he-rod*, saint à la roue, *alias* Roue sainte, dont le cercle extérieur est garni de clochettes, est toujours mis en mouvement (à Confort, commune de Berhet) lors de certaines cérémonies. Nous ne connaissons plus que trois églises (dans les Côtes-du-Nord) outre la chapelle de Confort, où ces roues existent encore :

Quemperven, Locarn et Laniscat.

§ XIII. *La roue dans l'antiquité classique.*

Une rouelle paraît comme boucle d'oreille (ou comme flottant à l'extrémité d'un diadème) dans une figure de femme de l'art

étrusque reproduite dans Helbig, *Das homerische Epos*, etc., p. 159.

§ XVI. *La roue de Tyché, Némésis, Fortune.*

L'identité de ces différentes divinités est rendue manifeste par la dénomination **DEA NEMESIS SIVE FORTVNA** d'une inscription romaine de la Dacie. *Corp. Inscr. lat.*, t. III, n° 1125.

§ XVII. *Les rouelles celtiques étaient des amulettes.*

Dans une récente visite au musée de Saint-Germain nous y avons remarqué (salle des bijoux) une rouelle en or de la grandeur d'une pièce d'or de cinq francs.

Depuis que ce chapitre a été écrit, nous avons appris de plusieurs de nos confrères de la Société des Antiquaires que les rouelles sont souvent munies de bélières. Nous venons en même temps d'en remarquer plusieurs dans une récente visite au musée de Saint-Germain. Ce fait indique des objets de suspension, et, par conséquent, confirme notre opinion que ce sont des amulettes.

A propos de Fa (Aude) nous apprenons de M. Longnon que ce nom de lieu vient de *Fanum*, et que cette dernière forme se rencontre dans les anciens documents. Il y avait donc là autrefois un temple. Ce fait rend plus vraisemblable l'hypothèse de char emblématique ou votif que nous avons émise dans cette note.

§ XVIII. *Les monnaies à la roue; les monnaies à la croix.*

Voici un nouvel exemple de la transformation du sens des symboles par la sagacité inquiète de ceux qui en ignorent l'histoire et qui font ce que j'appelle du symbolisme *subjectif*. J'emprunte l'anecdote à une correspondance de Constantinople du journal *Le Soleil* (n° du 9 mars 1885) :

Taporidis-Effendi, membre de la commission d'examen des livres, a fait arrêter et poursuivre devant les tribunaux un Allemand coupable d'avoir mis en vente une boite dont le couvercle représente la Fortune sur une roue, un sceptre à la main. Sans aucun doute, cette femme est l'Angleterre s'emparant de l'Égypte; le sceptre n'est autre qu'un épi de maïs, plante dont le nom en turc est synonyme d'Égypte...

H. Gaidoz.

INTRODUCTION DE LA MÉDECINE

DANS LE LATIUM ET A ROME

(*Suite et fin*[1])

Les historiens qui nous ont transmis les choses passées ne se sont attachés qu'aux faits généraux et principalement à ceux de guerre et d'administration, nous laissant dans l'ignorance la plus complète sur les mœurs et les habitudes privées des individus et sur les détails de leur vie plus ou moins intime. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient gardé le silence sur le secours que se donnaient réciproquement les particuliers d'autant plus que la profession médicale était œuvre servile, comme les autres arts et métiers, et exercée par des esclaves, ce qui explique que Pline n'ait pas même voulu en parler, ainsi que nous le verrons bientôt. Mais leur affectation à faire accompagner constamment le titre officiel de *curator* du qualificatif *tuticus* ou *publicus* laisse dans l'esprit la probabilité que le *curator privatus* existait, bien qu'il n'en soit pas question. Sans cela on ne comprendrait pas l'insistance de la désignation historique telle que la donnent les auteurs classiques. Quelle vraisemblance d'ailleurs qu'il y ait eu chez tous les peuples un *curator publicus* et point de *curator privatus* ? Les nations ont leur logique aussi bien que les individus, et pour être le plus souvent inconsciente, elle n'en est pas moins irrésistible.

D'ailleurs peut-on trouver autre part que dans les textes osques, où les Latins ont pris bien d'autres expressions, une origine vraisemblable de leur très importante famille de mots relative à la médecine ? Ils ont emprunté à d'autres peuples les désignations de leurs magistrats et de leurs institutions reli-

1. Voyez la Revue de juin 1885.

gieuses, ils n'avaient par conséquent aucun besoin de prendre aux Samnites le nom de ces hauts fonctionnaires; mais il était naturel qu'ils leur empruntassent le nom d'une profession très exercée chez eux et ayant reçu un nom approprié à la chose, et puis les documents qui nous restent de la langue osque ne sont pas très nombreux et consistent seulement en quelques inscriptions qui ne comportent pas de longs développements. Nous serions donc fortement porté à croire, bien que les preuves directes nous fassent défaut, à la légitimité de l'induction que nous venons de présenter.

Dans tous les cas, la dérivation de l'expression latine *medicus* semble évidente; le sens et la signification des mots, non moins que leur ressemblance, on pourrait même dire leur identité, ne permet pas de doutes à cet égard; le *meddix* osque et le *medicus* des Latins sont le même mot et dérivent d'une source unique; par conséquent, il ne faut point chercher ailleurs l'origine de la grande famille de vocables qu'a enfantée chez les Latins le besoin des secours et des soins médicaux et qui a fixé à ces secours et à ces soins leur sens exact et précis.

Cependant M. Michel Bréal, se fondant sur une règle étymologique qu'il a souvent l'occasion d'appliquer quand il compare le latin aux autres dialectes italiotes, soutient que l'expression *meddix* ne s'appliquait pas au médecin, c'est-à-dire à celui qui donnait ses soins aux autres dans leurs maladies. Tout en admettant la dérivation du *medicus* latin de l'osque *meddix*, il prétend, avec la vraisemblance que lui donne sa haute compétence en ces matières, et quoique aucun texte ne l'y autorise, que le nom du médecin devait être *meditor* chez les peuples de langue osque, parce qu'il avait pour origine le nom même de la déesse de la médecine : *Meditrina*. Il est certain que l'analogie conduit avec une remarquable probabilité à cette manière de voir; car il y a un grand nombre de mots qui sont ainsi formés. Ainsi *pistor* de *pistrina*, *doctor* de *doctrina* et beaucoup d'autres. Il n'y a aucun doute que les Romains donnaient à la déesse de la médecine le nom de *Meditrina*, et qu'ils célébraient sa fête dans le mois d'oc-

tobre sous le vocable de *Meditrinalia* [1]. Mais, cependant, il est également certain que le substantif latin *medicus* vient de *meddix* et non de *meditor* et que si le nom du médecin, en langue osque, n'était pas *meddix*, comme le pense et l'induit M. Michel Bréal, il y a eu là, pour la langue latine, une déviation étymologique qu'il n'est d'ailleurs pas très difficile d'expliquer.

La racine *med* exprime l'idée de règle, ordonnance, commandement. Ainsi, en Grec μεδῶ ou μεδέω signifie *impero*, je commande ; mais dans Homère, on trouve fréquemment l'expression μέδεσθαι, prise dans le sens de *curare* [2]. Facciolati dit : « *medeor* a μεδῶ seu μεδέω, impero ; medicorum enim est imperare. »

En somme, l'induction et l'interprétation de M. Michel Bréal, quelle que soit leur valeur grammaticale, laissent absolument inattaquable la dérivation du mot *medicus* de l'osque *meddix*. L'expression *curare* d'ailleurs, s'adapte également bien aux soins médicaux en général, et aux soins qu'exigent les affaires publiques et le commandement des armées.

Ces faits étant bien établis, il devient évident que les Italiotes du centre de la Péninsule n'ont pas seulement transmis aux peuples latins les dénominations qui désignent leurs usages, leurs habitudes et leurs besoins, ils leur ont aussi transmis, au moins en principe, ces usages et ces habitudes, c'est-à-dire l'exercice même ou la pratique de la médecine ; par là se trouve réfutée la grande erreur qui prétend que la médecine et les médecins sont venus à Rome de la Grande-Grèce. En effet, si les Hellènes du midi de l'Italie avaient importé la science médicale jusque dans le Latium, il n'y a nul doute qu'ils l'auraient transmise avec les désignations techniques et avec le langage dont ils se servaient eux-mêmes depuis longtemps ; car leur science remontait à des époques reculées, et cela serait vrai quand bien même les Samnites n'auraient pas eu encore une langue médicale

1. Orelli, t. II, p. 400. *Ex calend. Maffei ad diem*, 11 octobre.
2. *Odyssée*, XI, v. 109 : *Ibid.*, XII, v. 137 *et passim*.
« Alioqui μέδεσθαί τινος dicitur qui curam ejus gerit ; cui id curæ est ; qui de eo cogitat *frequens in hoc usu apud Homerum*. — *Thesaurus ling. grecæ*. » Éd. Firmin Didot, ad verbum.

fixée. Nous verrons tout à l'heure que, en Italie, la langue médicale resta latine, et qu'elle s'est même perpétuée dans les langues novo-romaines jusqu'à nos jours. Contrairement à ce qui a eu lieu dans les arts et dans les autres sciences, les désignations latines sont restées dans notre lexicographie médicale pour toutes les connaissances essentielles, que l'on pouvait avoir dans les premiers temps de la Ville éternelle.

Certes, les nations italiotes avaient de nombreux et fréquents rapports avec les peuplades helléniques si largement répandues sur les rivages de la Méditerranée qu'elles peuplaient presque entièrement. Ces villes grecques, beaucoup plus civilisées que les contrées où elles s'établissaient, ont pu imposer leurs sciences et leurs arts, quoique les uns et les autres ne fussent point absolument indispensables aux premières nécessités de la vie. Mais la médecine n'est point de cet ordre ; elle répond à un besoin primitif et incessant. Quand l'homme est blessé ou malade, il s'adresse au Ciel d'abord et ensuite à ceux de ces semblables qu'il suppose pouvoir le soulager ou le guérir, et ceux-là furent, dans tous les pays italiens, désignés sous le nom de médecins; ils étaient antérieurs aux colonies grecques.

Ce furent les Étrusques, à une époque moins reculée que celle des temps héroïques, qui furent principalement les médecins de ces populations. Ils avaient parcouru en conquérants, et avant la fondation de Rome, une grande partie de la péninsule. Supérieurs en civilisation aux peuplades qu'ils soumettaient, ils leur imposaient sans peine leurs arts et même leurs lois, car le droit romain lui-même a des sources dans les institutions des Étrusques. Or, ils possédaient entre autres un établissement très florissant qui eut une influence prépondérante sur le développement de la médecine. Ce fut celui des haruspices dont l'empereur Claude disait que leur art était le plus ancien de l'Italie[1], et que les premières familles de l'Étrurie cultivaient cette science et la transmirent à leurs descendants[2].

1. Tacit., *Ann.*, lib. XI, 15.
2. L'empereur Julien les consultait encore. Amm. Marcell., XXV, 2.

A la suite des victoires et des conquêtes du peuple étrusque, cet art se répandit dans toute l'Italie centrale et y devint populaire. A Rome, où l'on adopta dès le commencement et avec empressement les éléments de la civilisation étrusque, les haruspices exercèrent également leur profession avec beaucoup de succès. Toutefois, quoiqu'elle eût un côté religieux qui la rendait respectable, elle ne put jamais s'élever jusqu'au niveau de l'art des augures, qui comme les haruspices se proposaient pour but de prédire et d'apprécier les événements futurs. Quoi qu'il en soit, cet art y fut profondément et solidement implanté par les rois d'origine étrusque.

D'ailleurs, ainsi que nous le disions tout à l'heure, cette profession fut introduite dans le Latium en même temps que beaucoup d'autres usages étrusques, tels que les trompettes guerrières, les licteurs, les chaises curules, les robes de pourpre, l'architecture et la disposition intérieure des maisons d'habitation, les lettres de l'alphabet, l'étude des phénomènes naturels, les cérémonies religieuses[1]; en un mot, presque tout ce qui leur donnait la supériorité sociale reconnue qu'ils avaient sur les autres peuples. Toutefois, Romulus voulut que la médecine restât un art servile pour ses sujets, et qu'il n'y eut qu'un art noble : celui des armes; c'est-à-dire celui qui tue et détruit les hommes.

Le principal objet de la science des haruspices était d'observer attentivement les entrailles et tous les organes intérieurs des victimes et d'y lire autant que possible les choses qui devaient arriver; ils différaient en cela des augures ou auspices qui établissaient leurs présages et leurs prophéties d'après le vol des oiseaux ou les circonstances particulières que ces animaux pouvaient présenter seulement pendant leur vie. L'haruspice au contraire assistait au sacrifice des victimes offertes aux dieux; et après que celles-ci étaient immolées, il ouvrait leur corps et fouillait leurs entrailles en examinant attentivement tous les viscères et en constatant toutes les circonstances anatomiques qui pouvaient présen-

1. Diod. Sicul., lib. V, cap. XL; Strabon, *Géogr.*, lib. V, cap. II; Tit.-Liv., lib. I, 8.

ter quelques différences de structure, de position, ou de rapports avec l'état normal de ces organes. C'était après cet examen attentif et cette recherche minutieuse qu'ils proclamaient les présages résultant de leur science et de leurs observations. Quoique les haruspices fussent beaucoup moins considérés à Rome que les augures et que leur position sociale fût inférieure, cependant, leurs prédictions n'inspiraient pas moins de confiance et ils étaient très consultés. Du reste, leur profession était sans entraves et leur nombre n'était aucunement limité. Ils habitaient en général le quartier du Vélabre[1].

Il est facile de se rendre compte combien cette observation attentive et minutieuse des organes avait agrandi les connaissances anatomiques des haruspices, et combien ces habitudes de dissection des animaux les rendaient habiles dans la connaissance des viscères eux-mêmes, et dans celle si importante de leurs rapports les uns avec les autres, ainsi que de leur situation précise dans le corps. Aussi devaient-ils être très adroits dans l'art de réduire les fractures et les luxations, ce qui rendait leur secours fort précieux dans un grand nombre de circonstances.

Cette connaissance de la grosse anatomie que possédaient seuls les haruspices, et l'exercice continuel qu'ils en faisaient ont laissé des traces profondes et nombreuses dans la langue médicale latine, traces que n'a pu effacer l'introduction postérieure de la science médicale grecque, beaucoup plus perfectionnée. Ils avaient si bien constitué cette langue anatomique et médicale, que les dénominations imposées par eux aux organes et aux maladies ou déplacements qu'ils avaient observés, se sont conservées et nous ont été transmises telles quelles par Pline et par Celse, ainsi que par d'autres écrivains, et se retrouvent encore aujourd'hui dans les langues novo-latines où elles ont toujours leur place dans le langage médical sans presque aucun changement. C'est ainsi que tous les noms à peu près des grands os du squelette furent et sont encore latins : *fémur*, *tibia*, *calcaneum*, *coxa*, *ilia*, *humerus*, *radius*, *scapulum*, *vertebra*, *coronalis*, *pariétalis*, *tempo-*

1. Plaute, *Curculio*, v. 489.

ralis, *clavis*, *costa* et autres. Il en est de même des noms de la plupart des viscères et organes intérieurs : *intestinum*, *duodenum*, *jejunum*, *ileum*, *cæcum*, *rectum*, *virga*, *vulva*, *vagina*, *testis* ou *testiculi*, *inguina*, *mixtio*, *matrix*, *ombilicum vena*, *scrotum*, *articulatio*, *pupilla*, *supercilium*, *renes*, et beaucoup d'autres dont la nomenclature serait trop longue et fastidieuse, quoique facile à faire. Outre ces dénominations anatomiques, bon nombre d'expressions pathologiques se sont conservées et se retrouvent encore dans le langage médical de nos jours. Ce sont principalement des noms de maladies extérieures et visibles ou plus ou moins accessibles à nos sens, telles que *fracture*, *luxation*, *verrue*, *varice*, *convulsion*, *fistule*, *furoncle*, *pustule*, *toux*, *strume*, *hernie*; nous pourrions augmenter beaucoup cette liste, mais ce serait sans profit pour le lecteur.

Il est évident que la tradition orale et écrite qui nous a transmis cette sorte de lexique médical, ou cette application du langage ordinaire à l'art médical, ne peut venir que de ceux qui par leur profession étaient pour ainsi dire forcés de reconnaître et de dénommer les organes qu'ils soumettaient chaque jour à leurs recherches et à leur examen. Ils auraient au besoin inventé les expressions qui n'existaient pas encore et dont la nécessité résultait de leurs études.

Nous chercherions vainement dans l'antiquité latine à découvrir d'autres personnes que les haruspices étrusques auxquelles il serait possible d'attribuer avec vraisemblance ces applications spéciales du langage. Eux seuls étaient, par leurs fonctions, les initiateurs de cette lexicologie particulière qui s'est promptement et profondément implantée dans la langue des Latins. Eux seuls pouvaient être et ont été de vrais anatomistes, et ils l'ont été par obligation et par état, beaucoup plus que par besoin scientifique.

Voilà donc les premières connaissances qui les obligèrent pour ainsi dire à se répandre dans la pratique de la médecine, avec un guide véritablement éclairé, et en suivant une marche encore mal assurée, mais déjà vraiment rationnelle et philosophique. Car les recherches divinatoires des haruspices aboutissaient en définitive

à la véritable étude des viscères et à son application élémentaire à la guérison des accidents et des dérangements fortuits des organes dont ils s'occupaient, accidents individuels si fréquents dans toutes les sociétés humaines et surtout dans celles qui commencent.

Ces études, on le comprend, leur donnaient des lumières incomparablement supérieures à toutes celles purement et naïvement empiriques de tous les enchanteurs et sorciers Marses, Marrubiens et autres, livrés à la magie et aux pratiques occultes. Toutefois, différentes circonstances heureuses favorisèrent les applications de ces premiers éléments d'observations et d'études.

En effet, l'Étrurie était riche en moyens naturels, immédiatement applicables à l'exercice de la médecine; de nombreuses sources thermales et minérales dont ce pays était parsemé avaient été très anciennement l'objet d'essais heureux et avaient passé dans l'usage général; leur emploi pour la guérison des maladies s'était de longue date établi et propagé, c'était là une nouvelle cause d'informations et d'observations pour une thérapeutique naissante. Strabon va jusqu'à dire que les thermes de l'Étrurie n'attiraient guère moins de monde que ceux de Baia[1]. Il veut sans doute parler du temps d'Auguste où, en effet, la vogue était aux eaux minérales, puisque l'on a trouvé des ex-voto d'habitants de Cadix dans les sources étrusques[2]; mais il est non moins certain que leur usage remontait à une très haute antiquité. Nous avons encore le témoignagne de Martianus Capella qui dit que « l'Étrurie était célèbre par l'origine des remèdes, » c'est-à-dire sans doute par les premiers tâtonnements de la science thérapeutique[3].

On est donc autorisé par tous ces témoignages à affirmer que les Étrusques étaient très anciennement en possession d'un vrai commencement de science médicale bien supérieure à celles des autres peuples italiotes, mais il est vrai, inférieure encore à celle des Grecs de la même époque. Or il est impossible que ce peuple, conquérant d'une grande partie de l'Italie et mêlé aux diverses

1. *Geograph.*, lib. V, cap. II, 9.
2. Orelli, *Inscript. lat.*, tom. III. Henzen, n° 5210.
3. *De nupt. phil. et merc.*, lib. VI. *Etruria regio.... remediorum origine.... celebrata.*

populations du Latium, lui qui eut tant d'influence sur les premiers développements de la société romaine à laquelle il fournit plusieurs rois et qui lui emprunta de nombreuses institutions politiques et sociales, il est impossible, disons-nous, qu'il ne lui ait pas aussi transmis ses connaissances médicales. On en a même une preuve directe dans la prescription d'ensevelir les morts hors de l'enceinte des villes, prescription insérée dans la loi des Douze-Tables, ainsi que dans la défense de dépouiller les morts de leurs dents attachées avec des fils d'or ; ce qui prouve que l'art du dentiste était florissant très anciennement. (Voyez *Tables X Lex III* et *Lex XV*.) On pourrait l'affirmer avec assurance, lors même que l'on n'aurait pas d'autre preuve que les faits précédents. Mais nous avons d'autres renseignements antiques qui nous donnent la certitude que la médecine était pratiquée dans le Latium, non seulement à Rome, mais même avant la fondation de cette ville et avant la naissance de Romulus.

Il est vrai que les auteurs anciens qui nous donnent ces informations, ne disent rien de la nationalité des médecins, mais il est facile de la conjecturer avec les plus grandes probabilités par le langage médical qu'ils emploient et par les différentes circonstances des actes de leur exercice professionnel. Ainsi Denis d'Halicarnasse raconte que le roi des Albains Amulius, ayant soupçonné sa nièce Ilia Rhea, d'être enceinte, ce qui contrariait considérablement ses projets, envoya pour s'en assurer des médecins en qui il avait beaucoup de confiance [1]. Mais comme les femmes prétextèrent qu'il n'appartenait point aux hommes de connaître de leurs maladies, et qu'en conséquence Ilia se refusa à toute intervention de médecins près d'elle, il envoya sa propre femme pour visiter sa nièce et s'assurer si réellement elle était enceinte.

Ce passage de l'historien grec est vraiment curieux par les détails qu'il donne. Il nous apprend en effet non seulement qu'il y avait des médecins à Albe, mais aussi des sages-femmes exerçant la médecine gynécologique ; et si ces médecins avaient été de nationalité grecque, Denis n'aurait pas manqué de le

1. *Antiq. rom.*, lib. I, cap. LXX.

mentionner par amour-propre de race et par orgueil hellénique. D'ailleurs, si l'on veut jeter du doute sur ce récit et le taxer de fabuleux, il faut au moins admettre sa très grande probabilité à cause des détails dans lesquels il entre et surtout des faits naturels et des notions communes concernant la médecine qu'il raconte. Et puis il n'est pas le seul renseignement que les anciens auteurs nous transmettent à ce sujet; il forme avec les autres incidents que nous allons raconter, un faisceau de témoignages devant lequel il est impossible de ne pas être entraîné et qui est vraiment de nature à dissiper tous les doutes.

Nous avons d'abord Tite-Live[1] qui, après avoir donné tous les détails du meurtre de Tarquin l'Ancien, met dans la bouche de Tanaquil sa femme, Étrusque comme l'était son mari, les paroles suivantes : « Le roi, » dit-elle en s'adressant au peuple, « a d'abord éprouvé une commotion par la soudaineté du coup, mais le fer n'a pas profondément pénétré; déjà il est revenu à lui, on a examiné sa blessure après avoir arrêté l'écoulement du sang; tout est en bon état, il faut avoir confiance que ce jour même ils pourront voir leur prince..... *Sopitum fuisse regem subito ictu : ferrum haud alte in corpus descendisse ; jam ad se rediisse; inspectum vulnus, absterso cruore; omnia salubria esse; confidere prope diem ipsum visuros.* » Il est évident, d'après les expressions dont se sert la reine, que des médecins seuls, connaissant un peu d'anatomie, auraient pu faire les observations et les opérations auxquelles elle fait allusion. Elle parle de l'examen de la blessure, *inspectum vulnus*, après qu'elle eut été nettoyée et que le sang eut été étanché. Or cet examen devait consister en un sondage avec un instrument, opération qui ne pouvait être faite que par un homme expérimenté et nullement par le premier venu; de même que pour savoir si le fer avait, ou non, profondément pénétré dans le corps, il fallait également le témoignage d'un médecin habitué à voir ces sortes de blessures. Aurelius Victor, qui raconte le même fait, est peut-être encore plus explicite puisqu'il fait dire à Tanaquil que la blessure est grave, mais non mor-

1. *Hist.*, lib. I, cap. XLI.

telle[1]; un anatomiste seul aurait pu s'exprimer ainsi avec quelque autorité; et c'est certainement sur le renseignement d'un médecin que la femme de Tarquin pouvait s'exprimer ainsi. On sait qu'après le meurtre de Jules-César le médecin Antistius joua un rôle à peu près semblable au sujet des blessures faites au dictateur et déclara qu'une seule était mortelle.

Nous avons, en outre, un récit fort curieux de Valère Maxime qui s'ajoute aux faits précédents[2]. Cet auteur raconte que « l'an de Rome 259, un homme riche nommé Valesius, vivant à la campagne, près du village d'Erète dans la Sabine, pendant une peste intense qui ravageait le pays, voyait ses deux fils et sa fille atteints de la maladie, de sorte que les médecins en désespéraient (*ad desperationem usque medicorum laborantibus*). » Cela se passait vers la fin de la royauté à Rome. Dans de nombreux passages de Tite-Live, de Denis d'Halicarnasse et de Valère Maxime, il est question de ces pestes fréquentes qui désolaient Rome et qui rendaient inutile l'intervention de la science humaine. Elles étaient attribuées à la colère des dieux et c'était leur secours bien plus que celui des médecins que les citoyens avaient coutume d'invoquer, sans négliger toutefois de commencer par employer les moyens naturels; les médecins étaient même tellement appelés et mis en œuvre qu'ils succombaient à la fatigue et à la maladie, si bien qu'il en restait à peine pour suffire aux soins des pestiférés[3]. En effet ces épidémies étaient extrêmement meurtrières, et les détails dans lesquels entrent les auteurs que nous venons de citer, notamment le dernier, ne peuvent laisser aucun doute sur l'extension qu'avait prise l'exercice de la médecine à ces époques reculées, mais il n'est jamais question de médecine grecque dans aucune circonstance; c'est toujours auprès des Étrusques que l'on allait chercher les secours. C'était certainement dans ces occasions qu'ils élevaient des temples à la fièvre, non point sans doute pour obtenir

1. *De viris illustr.*, VII.
2. Lib. II, cap. IV.
3. Dyon. Halicarn., *Ant. rom.*, lib. IX, 42; *Ibid.*, *id.*, 67; lib. X, 53.

des bienfaits de cette divinité, mais, comme dit un auteur latin [1], « pour qu'elle leur fît moins de mal, *ad minus nocendum.* »

Mais un témoignage encore plus précis, plus explicite, nous a été transmis par Plutarque et donne à tous ces faits racontés par les historiens un degré de certitude incontestable. Dans la vie de Caton l'Ancien, Plutarque [2] rapporte en effet que les Romains, voulant envoyer des ambassadeurs en Bithynie, avaient choisi un goutteux, un trépané et un homme qui avait l'apparence d'un aliéné; de sorte que l'historien ajoute en plaisantant que cette ambassade n'avait ni tête, ni pieds, ni cœur. « Τῶν δὲ Ῥωμαίων εἰς Βιθυνίαν τρεῖς ἑλομένων πρέσβεις, ὧν ὁ μὲν ποδαγρικὸς ἦν, ὁ δὲ τὴν κεφαλὴν ἐξ ἀνατρήσεως καὶ περικοπῆς κοίλην εἶχεν, ὁ δὲ τρίτος ἐδόκει μωρὸς εἶναι, καταγελῶν ὁ Κάτων εἶπε πρεσβείαν ὑπὸ Ῥωμαίων ἀποστέλλεσθαι μήτε πόδας, μήτε κεφαλὴν μήτε καρδίαν ἔχουσαν. »

Or la trépanation est une opération grave et qui, en tout état de cause, exigeait impérieusement l'intervention d'un homme de l'art versé dans la connaissance des organes; elle indique même, ainsi que nous le disions plus haut, que ceux qui étaient appelés à la faire étaient de vrais anatomistes en possession d'une science étendue et maîtresse d'elle-même. Si donc il n'y avait point eu de médecins à Rome, qui aurait pu trépaner l'ambassadeur dont parle Caton? Nous n'ignorons point cependant que l'on a découvert de nombreux crânes trépanés dans les squelettes de l'âge de pierre. C'est un problème historique qui n'a point encore trouvé sa solution. Quand nous soutenons que la médecine ne fut point introduite à Rome par les Grecs, mais par les Étrusques, nous n'entendons pas affirmer qu'aucun individu de nation hellénique ne soit venu à titre d'esclave ou d'étranger exercer la médecine à Rome; mais nous sommes absolument convaincu que si ce fait eut lieu il fut très rare, et, en tous cas, sans aucune espèce d'influence sur la pratique générale de la médecine et sur le développement de cette pratique à Rome.

Dr René Briau.

1. Val. Max., lib. II, cap. v, 6.
2. *Vita Cato. maj.*, cap. ix.

LETTRE SUPPOSÉE

DE

MAHOMET IV A LÉOPOLD Ier

EMPEREUR D'ALLEMAGNE

ET RÉPONSE DE CE DERNIER

Le R. P. Marcel, Supérieur de la Mission des Capucins français à Constantinople, a bien voulu m'autoriser à publier deux lettres manuscrites qui se trouvent dans les archives du couvent Saint-Louis. Je le prie d'agréer ici l'hommage de ma reconnaissance.

Voici les pièces en question dont je conserve scrupuleusement l'orthographe. Le signe S est une abréviation de καὶ.

ἐν ἔτι 1683

I. ναμές ὁπου ἔστηλε ο σουλτᾶν μεχμέτης τὸν νέμητζα τὸν βασιλέα :

Μουχαμέτης ὑιός τον πλέον περιφήμης ἤσυν απο ὅλλους τους βασιλῆς ακουσ
μένος S επενεμένος S παράνω απο ὅλλους τοῦς ἀυτωκράτωρες βασιλῆς ὑιός
5 του θῦ ' S πρώτος αυτωκράτωρ τὸν τουρκὸν της ἐλάδος ὁλής της ανατολῆς της
βλαχίας της μακεδονίας ἤγουν της ρούμελης S βασιλεύς ὁλουνοῦ του κόσμου· πρη
τζηπας ἀπο ὅλλους βασιλεύς της μακεδονίας βασιλεύς της αρμενίας S της ανδιο
χίας το σάμι βασιλεύς της μεγάλης S μηκρῆς αιγύπτου ἤουν του μησιρίου S ὅλης
της ἀραπίας πρήτζηπας εις ὅλου τοῦς ἐασιλῆς απάνου S ακουμένος ἤμε εις τὴν
10 σύκρία S ερδιλια S προσκυνημένη ἤναι εις εμένα S κύριος ἤμε του παραδίσου S φύ
λακάς του τάφου του θῦ ' σου S αφέντης ολονὸν τὸν αυτοκράτωρων του κόσμου από
ανατολή ἕως την δύσιν S κύριος του δέντρου της ζωής S ἔπαρχος της μοσχοδιας S
ὅλλους τοῦς ἁγίους τόπους ὁρήζο S ἤμε του δέντρου της ζωῆς το ἄνθως S φύλακας
του θῦ ' σου του ἐσταυρομένου S μεγάλος διδκτης τον χρηστιανῶν : ὁρήζομε να σε χερε
15 τήσομεν αυτοκρατωρ λεοπόλδα ἀνήνε S θέλης S ἤσε φίλος μου λογίασε να κά
μνης το θελημα μου ὁπου σε λέγο S τινός ἤναι ἡ αφορμή S ἐχάλασες την αγάπη οπου ἐπέρνα
αναμεσόν μας ὁπου δέν ἤσουν αδικιμένος ἀπο ἐμάς μήτε με πράξη μίτε με πόλεμον τώ
ρα ἄκουσα πῶς ἔκαμες βουλὴν με ἄλλους ομίεισου S ἐσυμβουλεύθης με ἄλον ἐαπ
λέα να δόσης πόλεμον το κράτος μου. Εἴς το ὁπίον εστάθης ἄφρων τρελός ἐσυ S
20 ο λαδσου τώρα γνώρηζε ὅτι ἔχετε να ζήσετε εἴς φόδον μέγαν ὅτι ἄλο θάρος να μην ἔχε
τε παρά τον θάνατον τώρα σε δίδω ἤδισιν πώς θέλω σε ζημιόσο να σε διόχνω ἀπο ανα

τολη ἐως την δύσιν S νακάμω να φανερωθή το κράτος μου S η δυναμής μου και θέλοις εγνωρήσης την δυναμην μου με πολῆν ζυμίαν και σε βαιβεόνο πώς θέλω κάμη να κα τελάβης την μεγάλη σου τρελάδα ὁπού ἔκαμες Ἔσυ θαρεύης εἴς μερικά καστρι σου
25 S χώρες καὶ αποφάσισα να τα χαλάσω S να στίσω εἴς τελίαν ἐρήμοσιν και δια το πλεον σε βεβεῆνο να μη το ὀρήσης μίτε εσύ μίτε τα κάστρι σου S ἡ χώρεσου να ελπήζουν να ἔχουν ηρύνη ποτῆς S ανάπαυσιν Ὀυτος αποφάσισε ο λογησμου μου να σεξολοθρεπσω S σένα S τον λαγόν σου με δίχος να χάσω κερων Θελω να γδύσω την αλαμανίαν [S να ἀφή
σω ἔνθήμισιν εἰς το βασιλιὸ σου τόν τρομερὸν φόβον S την ματοχυσίαν του σπαθί
30 ου μου δια νακουστοῦν S να γνωριστοῦν εἰς ὅλλην την οἰκουμένην να μεγαλήνω τό γένος μου και πάντοτες να διὄχνω των θν' σου τον εσταυρωμένον του ὀπίου ἡ δή ναμης δεν θέλη δηνηθή δια καλῶ να σε βοηθήσι να σε ελευθερώσι ἄπο τα χέρια [μου Θέλωμε
αποφασίσι τους ἱερήσας να σκάπτουν την γῆν S να δόσω τω σκυλίων να βυζιά των γυναικών σας πλήν ἤθελες κάμη καλὰ S φρόνιμα ἔσυ S ὅλη να αφίσετε την
35 πλάνην αὐτην S να γένουσταν τούρκοι S να επηστρεψέτε ὅλλοι S τούτο σας φθάνη να σιχωρεθήτε S να ελευθερωθήτε ἀπο τα χέρια μου S επορῆς να εγνωρήσις [εκίνα οπου
σε λέγω το ὀπίο δέν λέγω ὅλον τὸν λογησμον μου :

II. ἐξόχος ναμές ὅπου ἔστηλε ὁ νέμητζας ὁ βασιλεύς πρὼς τὸν σουλτᾶν μεχμέτη :

Μουχαμέτη ὑιός τῆς ἀπολίας S κληρονόμε της καταδίκις κολάσεως βρομερέ σκυλε S δισωδή του δέδρου της ζωῆς βλάσιμε S υπερίφανε του μεγάλου θῦ' S πάσις κακίας γεμάτος την γραφή σου ἔλαβα την ἄγνωστιν ἐγὼ ο λεοπόλδας ὁ αφέντισου
5 S ρήγασου S βασιλέσου τήν ὀπίαν ὀσᾶν κορνιάχτὸν την ελογίασα S εις τον νοῦν μου ποσὸς δὲν την ἔβαλα διατί δεσμένον ἤναι τον σκυλίων να βαβήζουν S ἔμ πορούμε εις τῆν ἄλησον να τα βαλωμε με γράφης με τινᾶν βασιλέα εσυμβουλευ λεύθηκα S αλήθια ἤναι ηξευρέ το και μα τὸν επουράνιον θν' των απάτων ἔρρηψα την ἐλπιδα μου εἰς τελίοσιν το αφανησμού σου ἄφρων τρελέ ἄπυστε ἐθρὲ της πίστεως φύλα
10 κας με γράφης πῶς ἤσε του χῦ' μου S εἴς τούτο μέ υπεριφανέβεσε ὅτε βέβεα το [ηξεύρόμε
πῶς τα σκυλία βάνουν S φιλάγουν των βασιλέων της ἀῦλες S της πόρτες S [ρήχνουν κο
μάτι ψωμή εις το στόμα τους διαυτό σε ἔχομε S ημῆς ὥς σκύλων να φυλάγης [να φυλάγης
των τάφων του χῦ' μας με υπερηφανεύθης εἰς του λόγου σου πῶς ἤσε βασιλεύς S αὔ θέντης μας σε δίδομε την παρούσα ἀπόφασιν πῶς εἴς ολήγων κερῶν θέλης εγνωρήση

15 την δύναμιν του χῦ' μου του εσταυρομένου τούτον τον οπίον ὥς ἄγνωστος κατ-
[γωρᾶς κα:
η εδικίμου ἡ ὀρεξης θέλη να σε ξολοθρέψη απε το πρόσωπο της γῆς S το ονομά σου
θέλω χαλάσι S ἕως τέλος του αἰωνος δεν θέλης σταθής S τα κάστρι σου S η
[χώρε σου θέλουν
ερημοθή ἀπελόψου σου S ὁ θρώνοσου θέλη χαθή απε εμπρόσου S εἰς την δούλεψην S ε
ξουσιά μας θέλη στέκετε πάντοτες και θέλωμε ἀποφασίσι τους βομούσου δια α
20 χήρια τον ἀλόγον μας S τῆς εκλησίες μας θέλομε ἠψώσι S ἀγαλίασι S χαρᾶ θέλη
ἔστε και να ἤνε εἷς το μέσος μας των χρηστοιάνῶν S κρίμα εις του λόγουσου ὅτι
[τους ημαμηδέ
σου θέλω να βάνω να κόπτουν ξύλα S πέτρες S τες γυναίκεσας να κοδανοῦν νερὸ S
χώμα S ἀπε ανατολή S δήσι θέλω σε διὄχνη και ο μουχαμετισου S ὁ ρεσούλισου
[δεν θέλη δή
νηθή να σε βοηθήσι ποτε να σε γλητόσι απο τας χείρας μου και ἤθελες κάμνη καλά νά
25 βαπτήζουσταν ὅλλοι σας να ἐξετιφλόνουσταν δια ἵνα ἔχετε σιμπάθιον S μηκρὰν ανάπαυ
σιν τούτο σε φθάνη ἄγνωστε S κατάλαβε την εδικί μου ὄρεξιν διατὶ δεν κρίνω ἄλλω σ'
δε ὅλλοι την συλογίμου μόνος αὔτω μοναχᾶ :

« τέλος τω ἀυτῶ »

Dans le commentaire suivant, j'ai noté tous les mots dont l'orthographe est vicieuse ou bien qui sont estropiés, en omettant ceux où il n'y aurait à relever que des fautes dans l'accentuation. Les remarques plus étendues, celles où j'explique un mot, une forme ou une expression, sont rejetées à la fin et réunies sous le titre de notes explicatives. Parmi les ouvrages que j'ai consultés, je cite l'excellente *Elementargrammatik der neugriechischen Sprache* par A. Vlachos (4e éd., Leipzig, 1883), et le dictionnaire *grec-français* de Scarlatos Byzantios (2e éd., Athènes, 1883), auxquels je demande la permission de renvoyer.

COMMENTAIRE CRITIQUE. — L. 1 : ἔτι = ἔτει. — L. 2 : ναμές, voy. notes explic. ; ὀπου, adverbe de lieu, employé ici abusivement; sur sa signification, voy. le Dict. de Byzantios; ἔστηλε = ἔστειλε(ν); μεχμέτης, cf. l. 3 et seconde lettre, l. 1 et 2, voyez aussi les notes explic. ; τὸν, avant cet article, il faut sous-entendre πρός ou εἰς, autrement l'emploi de l'accusatif est inexplicable (c'est là du reste une suppression qui se fait très souvent dans le grec moderne parlé, cf. l. 16 σε λέγω = σοὶ ou πρὸς σὲ λέγω, et *passim*); νέμητζα, voy. les notes explic. (la construction est (πρὸς) τὸν βασιλέα τὸν νέμητζα). — L. 3 : Μουχαμέτης, cf. l. 2; τον πλέον περιφήμης = τῶν πλέον (adverbe) περιφήμων (voy. les notes explic.) équivaut à la forme τῶν περιφημοτάτων (voy. Byzantios au mot πλέον); ἤουν = ἤγουν (cf. lignes 6 et 8); ὅλλους = ὅλους; βασιλής = βασιλεῖς. — L. 4 : επενεμένος = ἐπατνεμένος; ὅλλους = ὅλους; ἀυτωκράτωρες = αὐτοκράτορες; βασιλῆς = βασιλεῖς (cf. l. 3). — L. 5 : θῦ' = θεοῦ ; αυτωκράτωρ = αὐτοκράτωρ; τὸν τουρκὸν = τῶν τουρκῶν; ἐλάδος = ἑλλάδος. — L. 6 : ὀλουνοῦ, forme corrompue de ὅλου (on dit aussi ὁλονοῦ); πρητζήπας, voy. les notes explic. — L. 7 : ἀπο a ici le sens de *sur*, *au-dessus de* et est synonyme de εἰς; ὅλλους = ὅλους. — L. 8 : το σάμι, voy. les notes explic.; μηκρῆς = μικρῆς (en bon grec μικρᾶς); ἤουν = ἤγουν (cf. lignes 3 et 6); μησιρίου, voy. les notes explic. — L. 9 : πρήτζηπας, voy. l. 6; ὅλου = ὅλους (le sigma final a été oublié par le copiste); βασιλῆς = βασιλεῖς (cf. l. 3); απάνου, corr. de ἀπάνω (R. R. ἀπό, ὄνω), adv. de lieu (en bon grec, on dit plutôt ἐπάνω; RR. ἐπί, ἄνω); ακουμένος

= ἀκουσμένος, ou mieux ἠκουσμένος; ἤμε = εἶμαι. — L. 10: οὐκρία = ὀγγρία; ερδιλια voy. les notes explic.; ἤναι = εἶνε; εμένα, voy. Vlachos (p. 33); ἤμε = εἶμαι; παραδίσου = παραδείσου; φύλακας (la déclin. en ακας, ακος a généralement remplacé aujourd'hui celle en αξ, ακος; cependant le dict. de Byzantios ne donne que la forme φύλαξ). — L. 11: θϋ' = Θεοῦ; αφέντης, cf. l. 13 (αὐθέντης) et voy. les notes explic.; ολονὸν, barbarisme pour ὅλων (cf. l. 6 ὀλουνοῦ); τὸν = τῶν; αυτοκράτωρων = αὐτοκρατόρων. — L. 12: ανατολή, il devrait y avoir ἀνατολῆς, car ἀπό, dans le sens du latin *a, ab*, gouv. le génit. (et vlg. l'accus.; voy. Vlachos, p. 71, ἀπό); μοσχοβίας, voy. les notes explic. — L. 13: ὅλλους = ὅλους; ὀρήζο = ὀρίζω; ἤμε = εἶμαι; ἄνθως = ἄνθος; φύλακας, voy. plus haut, l. 10. — L. 14: θϋ' = Θεοῦ (cf. lignes 5 et 11); διὸκτης = διώκτης; τον = τῶν; ὄρήζομε = ὀρίζομε(ν); χερετήσομεν = χαιρετήσομεν. — L. 15: ἀνήνε = ἂν εἶνε, s'il est (vrai); ἤσε = εἶσαι; κάμνης, corr. de κάμης. — L. 16: ὀπου, voy. l. 2; σε λέγω = σοὶ ou πρὸς σὲ λέγω (cf. l. 2); ἤναι = εἶνε (après τινός, il faut s. entendre πρᾶγματος); αγάπη = ἀγάπην; οπου, voy. l. 2. — L. 17: ὀπου a ici le sens de *lorsque, quoique* (cf. toujours l. 2); ἤσουν, forme vulgaire de ἦσο, 2 p. s. impf. ind. de εἶμαι; αδικιμένος = ἀδικημένος; ἐμάς, forme vulg. de ἡμᾶς; με, voy. Vlachos p. 72 (μετά); μίτε = μήτε. — L. 18: ἄκουσα = ἤκουσα; ομίεισου = ὁμιούς σου; ἄλον = ἄλλον. — L. 19: πόλεμον, après ce mot, il faut sous-entendre εἰς; ὀπίον = ὀποῖον, après ce mot, il faut sous-entendre πρᾶγμα. — L. 20: λαὸσου = λαός σου; γνώρηζε = γνώριζε; ἄλο = ἄλλο; θάρος = θάῤῥος. — L. 21: σε = σοί ou εἰς σέ (cf. l. 2. τὸν); ἤδισιν = εἴδησιν; ζημιὸσο = ζημιόσω; διόχνω = διώχνω, barbarisme pour διώκω; ανατολη (cf. l. 12). — L. 22: δυναμής = δυναμίς; θέλοις = θέλεις. — L. 23: εγνωρήσης, corrupt. de γνωρίσης (cf. l. 36); δυναμην = δύναμιν; με (cf. l. 17); πολῆν = πολλῆν; ζυμίαν = ζημίαν; σε = σοί (cf. l. 2); βαιβέὸνο = βεβαιόνω, corr. de βεβαιῶ. — L. 24: μεγάλη = μεγάλην; τρέλαδα, corr. de τρέλλαν; ὀπου (cf. l. 2); καστρι = κάστρα. — L. 25: χώρες = χώραις (cf. Vlachos p. 11, χαρά): αποφάσισα = ἀπεφάσισα, néologisme, verbe formé d'ἀπόφασις; στίσω = στήσω; τελίαν = τελείαν; ἐρήμοσιν = ἐρήμωσιν. — L. 26: σε = σοί (cf. l. 2 τον); βεβεὸνο = βεβαιόνω (cf. l. 23); ὀρήσης = ὁρίσης; μίτε = μήτε; κάστρι = κάστρα (cf. l. 24); ἡ = αἱ (voy. Vlachos p. 5); χώρεσου = χώραις σου (voy. l. 25); ελπήζουν = ἐλπίζουν. — L. 27: ηρύνη = ἠρήνην; ποτῆς, corr. de ποτέ, adv. de temps; ὀύτος = οὕτως; αποφάσισε = ἀπεφάσισε (cf. l. 25); λογησμου, faute de copie pour λογισμός; σεξολοθρεπσο = σ' ἐξολοθρεύσω. — L. 28: σένα, pour ἐσένα, forme vulg. de σέ (cf. Vlachos, p. 33); λαγόν = λαόν; δίχος = δίχως (adv. vulg. équivalant à χωρίς); κέρων = καιρόν; γδύσω, futur de γδύνω, forme barbare de ἐκδύω; — L. 29: ἔνθήμισιν = ἐνθύμησιν; βασιλιὸ = βασιλειόν; ματοχυσίαν = αἱματοχυσίαν. — L. 30: νακουσνοῦν = ν' ἀκουστοῦν; γνωριστοῦν = γνωρισθοῦν; ὅλλην = ὅλην; μεγαλήνω, corr. de μεγαλώνω. — L. 31: πάντοτες, corr. de πάντοτε (cf. l. 27 ποτῆς = ποτέ); διὸχνω = διώχνω, barbarisme pour διώκω; των = τόν; ὀπίου = ὀποίου; δήναμης = δύναμις. — L. 32: θέλη = θέλει: δηνηθή = δυνηθῇ; καλῶ = καλόν (διά, dans le sens de *pour*, gouverne l'accusatif); βοηθήσι = βοηθήσῃ; ελευθερώσι = ἐλευθερώσῃ; χέρια, accus. pluriel du mot vulg. χέρι, corruption de χεῖρ (cf. l. 36); θέλωμε = θέλομε(ν). — L. 33: αποφασίσι = ἀποφασίσει (cf. l. 25 et 27); ἱερής = ἱερεῖς; σκάπτουν, forme vulg. pour σκάπτωσι; τω = τῶν (cet emploi du génitif au lieu du datif est très mauvais); σκυλίων = σκυλλίων (voy. seconde lettre, l. 11). — L. 34: κάμη = κάμει; καλὰ, forme vulg. pour καλῶς, adv. de manière; φρόνιμα, vulg. pour φρονίμως; ὅλη = ὅλοι; αφίσετε = ἀφήσετε. — L. 35: γένουσταν, forme corrompue de γίνουσθαν (vulg. pour γίνεσθε); επηστρεψέτε = ἐπιστρέψετε; ὅλλοι = ὅλοι; σας, il devrait y avoir ὑμῖν; φθάνη = φθάνει. — L. 36: να, avant ce mot, il faut sous-entendre διά; σιχωρεθήτε, vulg. pour συγχωρηθῆτε; χέρια, voy. plus haut, l. 32; εποῆς = ἐμπορῆς, ou mieux ἠμπορῆς (cf. seconde lettre, l. 6); εγνωρήσις = γνωρίσης (cf. l. 23); εκίνα = ἐκεῖνα; οπου, voy. l. 2. — L. 37: σε = σοί (cf. l. 2 τὸν); το ὀπίο = (ἐν) τῷ ὀποῖῳ (πρᾶγματι); λογησμον = λογισμόν.

L. 1: ναμές (voy. première lettre, l. 2); ὅπου (voy. *ibid.*); ἔστηλε = ἔστειλε(ν), νέμητζας (voy. 1re lettre, l. 2); πρὼς = πρὸς; μεχμέτη (cf. l. 2). — L. 2: Μουχαμέτη,

(voy. 1re lettre, l. 3); ἀπολίας = ἀπωλεῖας; καταδίκις = καταδίκης; σκυλε = σκύλε. — L. 3 : δισωδή = δυσωδῆ, forme vulg. du vocatif δυσωδές; δέδρου = δέντρου; βλάσιμε = βλάσφημε; υπερίφανε = ὑπερήφανε; θ ῦ = θεοῦ; πάσις = πάσης. — L. 4 : γεμάτος, vulg., synonyme de πλήρης; γραφή = γραφήν; ἔλαβα, forme populaire pour ἔλαβον; ἄγνωστιν = ἄγνωστην; λεοπόγδας = Λεοπόλδας (Léopold Ier, roi de Hongrie et de Bohême, empereur d'Allemagne, 1658-1705); αφέντισου = ἀφέντης σου (cf. l. 13, αὔθέντης et voy. lettre première, l. 11). — L. 5 : ρήγασου = ῥήγας σου (sur le mot ῥήγας, voy. les notes explic.); βασιλέσου, corr. de βασιλεύς σου, ὀπίαν = ὁποῖαν, ὀσᾶν = ὡσάν pour ὡς ἄν; κορνιάχτὸν = κορνιοκτόν, vulg. pour κονιορτόν; ελογίασα, aor. de λογιάζω, corr. de λογίζομαι. — L. 6 : ἦναι = εἶνε; τον = τῶν (mauvais emploi du génitif au lieu du datif); σκυλίων = σκυλλίων, le génit. plur. du mot σκύλλος (cf. l. 12) est σκύλλων, mais il en existe un diminutif σκυλλίον (ou vulg. σκυλλί) dont le génit. pluriel est σκυλλίων (cf. plus bas, l. 11, et première lettre, l. 33); βαβήζουν, forme popul. pour βαβήζουσι; ἔμπορούμε = ἠμποροῦμε (cf. première lettre, l. 36). — L. 7 : ἄλησον = ἄλυσον; γράφης = γράφεις, après ce mot, il faut sous-entendre πῶς; με, voy. 1re lettre, l. 17; εσυμβουλευλεύθηκα = ἐσυμβουλεύθηκα, forme corrompue de ἐσυμβουλεύθην. — L. 8 : αλήθια = ἀλήθεια; ἦναι = εἶνε; ηξευρέ = ἐξευρέ; μα, particule affirmative; απάτων = ἀπάντων; ἔῤῥηψα = ἔῤῥιψα — L. 9 : τελίοσιν = τελείωσιν; το = τοῦ; αφανησμού = ἀφανισμοῦ; ἄφρων = ἄφρον; τρελέ = τρελλέ; ἄπυστε = ἄπιστε; ἐθρὲ = ἐχθρέ — L. 10 : με = μοι (cf. lettre première, l. 2. τον); ἦσε = εἶσαι; χῦ' = χριστοῦ; υπεριφανέβεσε, = ὑπερηφανεύεσε; βέβεα = βέβαια, forme vulg. pour βεβαίως (cf. 1re lettre, l. 34, καλὰ S φρόνιμα); ηξεύρομε = ξεύρομε[ν) — L. 11 : σκυλία = σκυλλία (cf. l. 6.); βάνουν, forme vulg. pour βάνουσι; φιλάγουν = φυλάγουν, forme vulg. pour φυλάγουσι (corr. de φυλάττουσι); της = τάς; ἀῦλες = αὐλάς; της = τάς; πόρτες = πόρταις (voy. les notes explic.); ῥήχνουν = ῥίχνουν, forme vulg. pour ῥίχνουσι (corr. de ῥίπτουσι); κομάτι = κομμάτι (voy. Byzantios). — L. 12 : ψωμή = ψωμί (voy. Byzantios); τους = των, l'accusatif est très fréquemment employé dans ce cas à la place du génitif, mais seulement dans le langage parlé; διαυτό = δι' αὐτό; ημῆς = ἡμεῖς, σκυλων = σκύλλον (néol. pour σκύλακα); φυλάγης, corr. de φυλλάτης (cf. l. 11), le mot να φυλάγης est ici répété deux fois : cela nous prouve la négligence du copiste (cf. l. 7 : εσυμβουλευλεύθηκα). — L. 13 : των = τόν; τάφων = τάφον; χῦ' = χριστοῦ; μας = ἡμῶν(cf. l. 12 : τους = τῶν); του = τούς; λόγουσου = λόγους σου; ἦσε = εἶσαι: αὔθέντης ou ἀφέντης (cf. lettre première, l. 11). — L. 14 : μας = ἡμῶν ou εἰς ἡμᾶς; σε = σοί (cf. lettre première, l. 2 τὸν); παρούσα = παρούσαν; ολήγων = ὀλίγον; κερῶν = καιρόν; θέλης εγνωρήση = θέλεις γνωρίσει (sur ἐγνωρίσει, cf. lettre première, l. 23 et 36). — L. 15 : χῦ' = χριστοῦ; ὀπίου = ὁποῖου; κατιγωρᾶς = κατηγορεῖς. — L. 16 : εδικίμου = ἐδική μου (voy. Byzantios); ὀρεξης = ὄρεξις; θελη να σεξολοθρέψη = θέλει νὰ σ' ἐξολοθρεύσει; απε = ἀπό; πρόσωπο = πρόσωπον. — L. 17 : χαλάσι = χαλάσει; θέλης σταθής = θέλεις σταθῇ: κάστρι = κάστρα; χώρεσου = χώρες σου; θέλουν, forme vulg. pour θέλουσι. — L. 18 : ἀπελόψου σου, barbarisme pour ὑπὸ τὴν ὄψιν σου; θρώνοσου = θρόνος σου; θέλη = θέλει; απε = ἀπό: εμπρόσου = ἐμπρός σου, corr. de ἐμπροσθέν σου; δούλεψην = δούλευσιν. — L. 19 : θέλη στέκετε = θέλει στέκετε, forme analogue à θέλετε σταθῇ (sur στέκω, voy. Vlachos, p. 68, et Byzantios); πάντοτες, corr. de πάντοτε; ἀποφασίσι = ἀποφασίσει (verbe formé du subst. ἀπόφασις, cf. l. 33 de la première lettre); βομούσου = βομούς σου; αχήρια = ἀχούρια. — L. 20 : τον = τῶν; ἀλόγον = ἀλόγων; τῆς = ταῖς, ou mieux τάς; εκλησίες = ἐκκλησίαις, ou mieux ἐκκλησίας; θέλωμε = θέλομεν; ἠψώσι = ἠψώσει; ἀγαλίασι = ἀγαλλιάσει; θέλη = θέλει. — L. 21 : ἔστε, corr. de εἶσθαι; ἤνε = ἦναι; μέσος = μέσον; χρηστοιάνῶν = χριστιανῶν; του = τούς; λόγουσου = λόγους σου; ημαμηδέσου = ἰμαμιδές σου (sur le mot ἰμάμις, voy. les notes explic.). — L. 22 : κόπτουν, forme vulg. pour κόπτουσι; πέτρες = πέτραις, ou mieux πέτρας; τες = ταῖς, ou mieux τάς (voy. Vlachos, p. 5): γυναίκεσας = γυναίκαις σας, forme vulg. pour γυναῖκας ὑμῶν; κοβανοῦν, corr. de κουβαλοῦν (voy. Byzantios); νέρό = νερόν, néol. pour ὕδωρ. — L. 23 : ἀπε = ἀπὸ; ανατολή = ἀνατολήν; δησι = δύσιν; διόχνη (voy. les lignes 21 et 31 de la première lettre); μουχαμέτισου = μοχαμμέτης σου (cf. l. 2)

ρεσούλισου = ρεσούλης σου (sur le mot ρεσούλης, voy. les notes explic.): δήνηθή = δυνηθῆ. — L. 24 : βοηθήσι = βοηθήση; γλητόσι = γλυτόσει (voy. Byzantios au mot γλυτόνω); κάμνη = κάμνει (cf. première lettre, l. 34); καλὰ (voy. *ibidem*). — L. 25 : βαπτήζουσταν = βαπτίζουσθαν, forme corr. de βαπτίζεσθε (cf. γένουσταν, première lettre, l. 35); ὅλλοι = ὅλοι (l'expression ὅλοι σας, dont l'usage est très vulgaire = ὅλοι σεῖς); ἐξετιφλόνουσταν, voy. les notes explic.; σιμπάθιον = συμπάθειον (même signif. que συγγνώμη); μηκρὰν = μικράν. — L. 26 : σε = σοί, cf. lettre première, l. 2 τὸν; φθάνη = φθάνει; εδικί μου = ἐδική μου (voy. l. 16); κρίνω a ici le sens de λέγω; ἄλλω = ἄλλο — L. 27 : ὅλλοι = ὅλην; συλογίμου = συλλογήν μου; μόνο = μόνον; αὔτω = αὐτό; μοναχᾶ, adv. formé de μονάχος, corr. de μόνος. — L. 28 : τω ἀυτῶ = τὸ αὐτὸ (ἐστί).

TRADUCTION.

En (l')[1]année 1683.

« Écrit qu'envoya le sultan Méhémet au roi allemand.

Mouhamet, fils des plus illustres (rois), c'est-à-dire par tous les rois connu et vanté, et, en outre, parmi tous les empereurs rois fils de Dieu, et grand[2] empereur des Turcs, de la Hellade, de toute l'Anatolie, de la Valachie, de la Macédoine, c'est-à-dire de la Roumélie, et roi de tout le monde, prince sur tous, roi de la Macédoine, roi de l'Arménie et de l'Antiochie (c'est-à-dire) de Scham, roi de la haute et basse Égypte, c'est-à-dire du Missir, et de toute l'Arabie, prince au-dessus de tous les rois, et je suis connu dans la Hongrie et l'Erdélie, et elle est prosternée devant moi, et je suis maître du Paradis, et gardien du sépulcre de ton Dieu, et seigneur de tous les empereurs du monde du Levant jusqu'au Couchant, et maître de l'arbre de vie, et éparque de la Moscovie, et je commande (sur) tous les lieux saints, et je suis la fleur de l'arbre de vie, et gardien de ton Dieu le crucifié, et grand tyran des chrétiens : il nous plaît de te saluer, empereur Léopold; s'il est (vrai que) tu veux (être) et (que) tu es mon ami, songe à faire ma volonté que je te dis; et quel est le motif (pour lequel) tu as détruit l'amour qui existait entre nous, bien que tu ne fusses offensé de notre part ni par (une) action (ennemie), ni par (une) guerre. Maintenant, j'ai entendu que tu as tenu conseil avec (d')autres (de) tes semblables, et (que) tu t'es accordé avec un autre roi pour faire la guerre à mon état. En quoi tu t'es comporté (comme un) insensé (et un) fou, toi et ton peuple. Maintenant, sache que vous avez à vivre dans une grande terreur; et n'ayez aucune autre

1. Les mots entre parenthèses sont ceux que j'ai été obligé d'ajouter à la traduction littérale du texte grec, afin de la rendre intelligible aux lecteurs français.

2. Je traduis πρῶτος par *grand*. En effet, *grand empereur* est la traduction exacte du mot padischah, dont les Turcs se servent pour désigner le sultan. Padischah a pour racines les deux mots *pad* (conservateur) et *schah* (roi). Il signifie donc, d'après cette étymologie, *protecteur des rois*, ce qui comporte une idée de supériorité de puissance.

espérance que la mort. Maintenant, je te donne avis que je veux te nuire, te chasser d'Orient jusqu'en Occident, et faire que mon état et ma force se manifestent. Et tu reconnaîtras ma force avec beaucoup de dommage [1]. Et je t'assure que je veux agir (de façon) que tu comprennes la grande folie que tu as faite. Tu as confiance en quelques châteaux et villes. Et j'ai résolu de les détruire et de les mettre en ruine complète. Et pour lors, je t'assure de ne pas croire que toi, tes châteaux et tes villes puissiez espérer avoir jamais (la) paix et (le) repos. Ainsi a décidé ma raison de te faire disparaître et toi et ton peuple sans perdre du temps. Je veux dépouiller l'Alamanie, et laisser (comme) souvenir à ton royaume la crainte terrible et l'effusion de sang de mon sabre, afin qu'ils soient appris et qu'ils soient connus dans tout l'univers, afin que je rehausse ma race, et que toujours je poursuive ton Dieu le crucifié, duquel la force ne pourra pas tout de bon t'aider et te délivrer de mes mains. Nous contraindrons vos prêtres à bêcher la terre, et je donnerai aux chiens les mamelles de vos femmes. Du reste, tu ferais bien et sagement, toi et (vous) tous, de renoncer à cette erreur [2] et de devenir turcs [3], et de rentrer tous (dans la vérité), et cela vous suffit pour être pardonnés et délivrés de mes mains. Et tu peux comprendre (les choses) celles que je te dis; en quoi je ne dis pas tout mon raisonnement.

Écrit éminent qu'envoya le roi allemand au sultan Méhémet.

Mouhamet, fils de la perdition, et héritier de la malédiction de l'enfer, sale chien et puanteur de l'arbre de vie, blasphémateur et contempteur du grand Dieu, et rempli de toute méchanceté; j'ai reçu ton écrit ignoré, moi Léopold, ton seigneur et ton souverain et ton roi, lequel [4] j'ai compté comme (de la) poussière [5], et (que) je n'ai nullement mis dans mon esprit, parce qu'il est donné aux chiens (le pouvoir) d'aboyer et (que) nous pouvons les attacher avec une chaîne. Tu m'écris que j'ai tenu conseil avec certain roi, et (cela) est (la) vérité, sache-le. Et par le Dieu de tous [6] qui est dans le ciel, j'ai jeté mon espérance dans (l')accomplissement de ta ruine. Insensé, fou, infidèle, ennemi de la foi. Tu m'écris que tu es (le) gardien de mon Christ, et en cela tu t'enorgueillis, bien que nous sachions à la vérité qu'on met les chiens à garder les cours et les portes des rois, et (qu'on leur) jette un morceau de pain dans la

1. Avec beaucoup de dommage équivaut à l'expression française *à tes dépens*.
2. La religion chrétienne.
3. Musulmans.
4. Se rapporte à *ton écrit*.
5. J'ai mis au rang de poussière.
6. Qui veille sur tous, qui protège tous.

bouche. C'est pourquoi nous t'avons, nous, comme un chien pour garder le sépulcre de notre Christ. Tu t'es enorgueilli de tes (propres) paroles (en disant) que tu es (notre) roi et notre seigneur. Nous te donnons la présente décision que dans peu de temps, tu reconnaîtras la force de mon Christ le crucifié, celui-la (même) que tu dénigres sans le connaître. Et mon caprice à moi veut te faire disparaître de la face de la terre, et je veux ruiner ton nom et tu ne subsisteras pas jusqu'à la fin du siècle; et tes châteaux et tes villes seront détruits sous tes yeux, et ton trône se perdra de devant toi, et vous resterez toujours dans la servitude et sous notre puissance; et nous réduirons tes temples en écuries de nos chevaux; et nous éléverons nos églises et tressaillirons (de plaisir); et (il y) aura joie et (il faut) qu'il y en ait parmi nous, les chrétiens. Et dommage les paroles (que tu as prononcées), puisque je mettrai tes imams à couper (des morceaux de) bois et (des) pierres, et vos femmes à transporter (de l')eau et (de la) terre, et je te chasserai d'Orient et d'Occident. Et ton Mahomet et ton prophète ne pourra jamais t'aider et te délivrer de mes mains. Et tu ferais bien de vous baptiser tous, (et) de vous désaveugler, afin que vous obteniez (le) pardon et (un) petit repos; cela te suffit (homme) ignoré. Et comprends mon caprice à moi, parce que je ne dis pas autre chose ni toute ma pensée, mais seulement cela.

La fin (est) celle-ci. »

Les deux pièces qui nous occupent sont écrites l'une à la suite de l'autre sur une feuille de gros papier vergé et fortement collé. Cette feuille, pliée en deux, forme quatre pages, dont chacune a 30 centimètres de haut, sur 21 de large. Le papier a une marque de fabrique qui représente un cadre ovale dans lequel on voit une petite ancre, et qui est surmonté d'un croissant. Plusieurs personnes dignes de foi m'ont assuré qu'il y a trente ans les Turcs se servaient encore de papier analogue pour les iradés, teskérés, firmans, contrats et autres pièces officielles. L'écriture n'a rien de remarquable, elle se déchiffre très aisément; les caractères doivent avoir été tracés à la plume d'oie, ou plutôt au *calem*, plume à bec de bois dont les Turcs font encore usage. Le scribe s'est visiblement efforcé d'imiter l'écriture turque en traçant des caractères très droits.

Les titres sont écrits à l'encre rouge, moins les caractères initials qui le sont à l'encre noire; les lettres elles-mêmes sont écrites à l'encre noire, moins les caractères initials qui le sont à l'encre rouge.

Comment un document de ce genre s'est-il conservé dans une modeste bibliothèque de couvent? Je suppose tout simplement que quelque père

capucin, amateur et collectionneur de curiosités historiques, s'est amusé à copier ou à fabriquer les deux lettres que nous publions. Du reste, les archives du couvent Saint-Louis renferment encore d'autres pièces grecques plus ou moins importantes que je me propose de faire connaître.

Des documents analogues aux lettres ci-dessus ont été publiés dans le troisième volume des *Acta et diplomata græca* de Miklosich et Mueller, auxquels je renvoie.

NOTES EXPLICATIVES

PREMIÈRE LETTRE

(*Du Sultan à l'Empereur.*)

Ligne 2 : ναμές, adaptation grecque du mot persan et turc *namé*, signifiant lettre ou plutôt *écrit officiel*. Un certain nombre de mots turcs ont passé dans la langue du peuple (voy. plus bas νέμητζα, μησίρ, ἀφέντης, ἰμάμις, etc.) ; les Athéniens *instruits* et les journalistes affectent de les mépriser, et préfèrent se servir de périphrases : ils ont ainsi inventé une langue de convention, qui proscrit les mots étrangers et cherche à exprimer des idées toutes modernes avec des mots de Platon et de Xénophon. Mais leur idiome « n'a aucune racine dans le peuple, et n'est qu'une langue morte de plus. »

Ligne 2 : Μεχμέτης (Cf. l. 3 : Μουχαμέτης). Le nom du prophète subit en turc plusieurs petites modifications : ainsi l'on dit également Mouhamet, Mohamet, Mehemet. Mehemed, etc. ; le mot exact est Mohammed.

Ligne 2 : νέμητζα. Adaptation grecque du mot turc *nemsé* ou plutôt *nemtche*, signifiant autrichien ou allemand. Ainsi, pour désigner la langue allemande, les Turcs emploient l'expression *nemtché-liçani*. Dans les anciennes pièces officielles, l'Empereur d'Allemagne était intitulé *nemtché-tchaçari*. Quant à l'expression *roi* allemand, qui se trouve dans ma traduction (1re lettre, l. 2 ; 2e lettre, l. 1), elle est la traduction exacte du texte grec (ὁ νέμητζας ὁ βασιλεύς) ; l'auteur ignorait probablement la différence entre les mots grecs : βασιλεύς et αὐτοκράτωρ, puisque plus bas il y a αὐτοκράτωρ λεοπόλδα.

Ligne 3 : περιφήμης = περιφήμων ; il est impossible de justifier l'emploi de ce génitif féminin singulier après τον πλέον (lisez τῶν πλέον) ; je pense que le scribe a employé sans faire attention le féminin singulier au lieu du masculin pluriel.

Ligne 6 : πρητζηπας, corruption du mot italien *principe* (R. princeps), souvenir de la domination latine en Orient (Cf. ῥήγας, πόρτες, etc.). Les *puristes* orthographient πρίγκηψ.

Ligne 8 : τὸ σάμι vient du turc *Scham*, la Syrie : ἤλουν a été omis devant τὸ σάμι ou plutôt τοῦ σάμι. Cf. même ligne της... αἰγύπτου ἤουν του μησιρίου.

Ligne 8 : μησιρίου, génit. de μησίρι, adap. du turc *Missir*, c'est-à-dire Égypte.

Ligne 10 : ερδιλια, vient du turc *Erdel*, c'est-à-dire Transylvanie.

Ligne 11 : ἀφέντης (ou plus bas αὐθέντης), vient du turc *effendi*. Ce mot signifie *monsieur*, *seigneur*.

Ligne 12 : μοσχοβίας, du turc *moscov*, qui signifie *russe*. Quant à l'expression *arbre de vie* qui se rencontre dans cette même ligne, c'est une allusion à l'arbre de vie du Paradis terrestre, auquel les Turcs croient comme les chrétiens.

Ligne 13 : τοὺς ἁγίους τόπους, les lieux saints, c'est-à-dire La Mecque, Médine et Jérusalem.

Ligne 10 : ἄλον βασιλέα, Sobieski, roi de Pologne. Voy. le livre LVII de l'hist. de Hammer.

SECONDE LETTRE

(*De l'Empereur au Sultan.*)

Ligne 11 : πόρτες = πόρται; ou mieux πόρτας, vient de l'italien *porta*.

Ligne 21 : ημαμηδες = ἰμάμιδες; le nomin. singulier est ἰμάμις, adaptation du mot turc *imam*.

Ligne 23 : ρεσσούλις, adaptation du mot turc *ressoul*, signifiant envoyé, apôtre, prophète. C'est là une des épithètes de Mahomet; elle explique le singulier (δεν θέλη) qui suit.

Ligne 25 : ἐξεστιφλόνουσταν, mot composé de ἐκ privatif et de τυφλός, aveugle. Le terme français correspondant serait *désaveugler*, c'est-à-dire, cesser d'être aveugle.

ANDRÉ LEVAL.

Constantinople, 25 juin 1885.

L'ARCHITECTURE MÉTALLIQUE ANTIQUE

OU

ROLE DU MÉTAL DANS LES CONSTRUCTIONS ANTIQUES

A propos de la lettre de M. Laloux publiée en mai 1885
Dans la Revue Archéologique

On a lu avec un très vif intérêt les nouvelles complémentaires que M. Laloux veut bien apporter au travail dans lequel nous nous sommes efforcé d'établir le rôle méconnu du métal dans l'architecture antique. Ces appréciations bienveillantes sont d'autant plus sensibles qu'elles viennent de l'artiste érudit qui nous a donné sur l'Olympie ce magnifique travail qui renoue si bien la suite des études de Blouet.

Nous croyons utile d'ajouter ici quelques mots à l'usage des lecteurs de la *Revue Archéologique*.

L'intérêt que nous ont témoigné au sujet de cette question les éminents Directeurs de cette revue, MM. Bertrand et Perrot, les renseignements envoyés par de bienveillants correspondants de la France et de l'étranger à la suite de la publication de notre premier travail[1] nous ont engagé à poursuivre des recherches non discontinuées depuis lors et qui nous ont heureusement révélé plus d'un fait ignoré. Il ne sera traité ici que certains faits particuliers. Le travail d'ensemble serait trop long; d'ailleurs il est utile de le réserver jusqu'au jour où un ensemble aussi complet que possible nous permettra d'exposer définitivement la reconstitution du rôle de l'architecture métallique dans l'antiquité.

Il est à désirer vivement que l'amour des progrès de l'histoire de l'art décide quelques-uns des membres du public si compétent de cette revue à nous adresser même les moindres vestiges, faits, citations, témoignage, etc., qui, réunis, condensés et comparés

1. Sous le titre : *l'Architecture métallique antique*, Paris, Morel, *Encyclopédie d'architecture*, 1883.

par une même main, permettront de rétablir cette page de l'histoire de l'art.

Notre premier essai sur ce sujet avait été précédé d'une sorte de tableau résumant l'état de nos connaissances relativement à l'emploi du métal dans la construction antique.

Il est nécessaire de renouveler ici cet exposé avec les modifications que de nouvelles études y ont apportées.

Le lecteur doit être prévenu que nous ne justifierons point ces faits dont la preuve a été déjà fournie dans l'*Encyclopédie d'architecture*. Ils ont été établis tant par de nombreuses citations que par des exemples inédits empruntés à des dessins que nous avons faits dans divers voyages, et qui sont tous donnés avec leurs dimensions rigoureuses.

Nous nous bornerons à renvoyer le lecteur aux dessins publiés dans notre précédent travail.

Il est pourtant quelques points que nous reprendrons soit pour l'intelligence de détails particulièrement hardis, soit en raison de leur nouveauté.

Quels emplois on fit du métal dans les constructions antiques.

Nous exposons ici le résultat de nos recherches sur ce sujet en énumérant sous la forme de résumé les faits qui nous paraissent plus ou moins acquis. Nous avons donné dans l'*Encyclopédie* les raisons qui nous semblent justifier ce que nous avançons ici sommairement pour plus de clarté.

1. Les portes et fenêtres furent en métal, tantôt appliqué sur bois, tantôt massif. Pour les ais des portes, on employait l'or, le bronze, le fer et des bandes métalliques, qui étaient ornées parfois au repoussé. Les linteaux et jambages de porte se faisaient en argent et en bronze. Les seuils de portes étaient parfois d'airain ou de bronze. D'autres fois au devant des portes on plaçait le quart de cercle en fer sur lequel roulaient les lourds vantaux. On faisait également en bronze ou en fer des verrous, des serrures, des fermoirs, des pivots, des crapaudines ; enfin

divers accessoires étaient également en métal, tels que timbres et sonnettes d'appel.

Les fenêtres se faisaient parfois en bronze ou en fer, et nous avons trouvé un exemple de l'une d'elles garnie d'un linteau de fer.

2. Les murs et plafonds ou voûtes étaient revêtus extérieurement et intérieurement de métal d'airain, d'argent, d'or, d'orichalque. Les niches étaient parfois de bronze. On encadrait aussi dans les murs des bas-reliefs de divers métaux qui décoraient la paroi. Nous avons exposé à ce propos la décoration métallique dans ses traits généraux.

3. Les ordres, base, fût, chapiteau, fronton et entablement se faisaient également en métal, tantôt massif tantôt appliqué. On employait l'orichalque, l'or, le bronze, le cuivre pour le fût. Les chapiteaux et les bases étaient d'orichalque, d'or, d'argent de bronze, d'airain ou de bronze doré. Les architraves étaient de bronze ou rentraient dans la qualité générale de la décoration métallique. On faisait des bases de colonnes en airain. Ces ordres métalliques eurent tantôt une fonction constructive tantôt un but simplement décoratif.

On a retrouvé un fronton en zinc à Pompéi. Ce métal servait, en effet, à décorer les frontons dans l'antiquité.

4. Toiture, couverture et charpente. Les anciens firent usage de charpente en bronze, de charpentes métalliques à remplissage de terre cuite, absolument comme nous le faisons aujourd'hui, mais depuis peu d'années seulement. Ils avaient des armatures en fer pour les poutres de bois ou de pierre, des ceintures en fer; dans les constructions en briques, des voûtes de bronze, d'or massif, de cuivre et de plomb. Ils avaient des plafonds dorés, de bronze, d'orichalque, des caissons de bronze et d'argent. Les toits étaient parfois recouverts de tables de bronze ou de crénaux d'argent. On faisait en bronze des clefs de voûtes.

5. Couronnements. On mettait des chapeaux d'or sur les obélisques, des pommes de pins en bronze, des statues, des groupes et autres importants couronnements en métal.

6. Détails de construction. Le plomb en feuilles servait à la

protection et à la réparation des toitures. Des soudures de plomb réunissaient les pierres ou liaient les morceaux brisés. On scellait les assises avec des crampons de fer. On fit en plomb les tuyaux de canalisation que fermaient des clefs en bronze ou des tiges mobiles de fer. D'autres exemples de l'emploi du métal employé dans les éléments constructifs nous sont donnés par des contrepoids en plomb, des clous en or, en bronze, en fer, rivés, à grosses têtes ; on employait aussi des systèmes de goujons ou de crampons consolidant les entablements, liant les assises de pierre ou les tambours des colonnes. Enfin, on fit usage de coins de bronze. Les anciens se servaient de bronze pour les jets d'eau. Le fil de fer était connu. On cerclait les parties des constructions tombant en ruine.

Il semble qu'il exista certaines constructions entièrement en métal, telles que des temples entièrement de bronze, des tombeaux d'orichalque et de fer. Souvent aussi le métal entrait en partie seulement dans la construction de ces tombeaux. Les auteurs parlent de maisons de cuivre, de stèles d'orichalque et de colonnes décoratives de métal.

7. Le métal eut encore divers autres emplois. On l'utilisait sous forme d'applique ; tels sont des boucliers décoratifs en bronze fixé sur une architrave. On fit des cloches d'orichalque, des grilles en airain ornées d'argent, des barreaux et balustrades de métal. Enfin, divers fragments, quoique d'un usage inconnu, furent peut-être employés dans les constructions : telle l'espèce de crête (?) que nous avons relevée au musée de Bâle et que nous avons donnée sur notre planche II.

8. Nous avons exposé succinctement aussi quels furent les peuples mineurs, les lieux d'extraction des métaux. Nous avons montré que l'époque de l'utilisation du métal aux constructions remonte à plus de trois mille ans.

De la grosse construction en métal dans l'antiquité.

Nous reviendrons seulement sur un point du précédent exposé

sur lequel il ne nous semble pas qu'on ait jamais prêté l'attention qu'elle comporte. La considération est pourtant féconde, puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à nous révéler que les Romains faisaient des constructions métalliques à remplissage de terre cuite, principe que nos architectes n'appliquent à nouveau que depuis bien peu d'années.

C'est pourtant un passage de Vitruve qui nous l'apprend. Pour que le texte n'en puisse être contesté nous l'empruntons à une édition parue à une époque où le métal n'avait aucun rôle sérieux dans la construction. Les éditeurs d'alors ne pouvaient guère comprendre le sens du passage qu'il traduisaient et ne pouvaient l'interpréter en un sens déterminé. Aussi la traduction toute naïve qui s'imposait a eux nous offre-t-elle une garantie particulière de sincérité.

Les anciens connaissaient en effet certainement les voûtes à ossature métallique. Il suffit pour cela de lire le passage où Vitruve traite « de la disposition des estuves et de leurs particularités nécessaires. » Il énumère les deux modes de construction de leurs voûtes : celui où l'on recourt à la pierre et celui dont la base est le métal. Puis il s'exprime ainsi[1] : « Mais il faudra alors agir de la manière suivante : que l'on fasse forger des barreaux (*regulæ*) de fer en forme d'arc, que ces barres soient attachées pour l'assemblage à des crochets (*uncinis*) de fer les plus nombreux possible, que ces barreaux ou arcs soient disposés de façon que les carreaux du potier (*tegulæ*) puissent poser sur deux à la fois et que tous ces voûtins passant sur le fer soient assemblés à la perfection. Il serait préférable dans les thermes d'avoir des voûtes (*cameræ*) doubles. En effet, l'humidité que cause la vapeur ne pourrait pas alors corrompre la matière de l'assem-

1. « Regulæ ferreæ aut arcus fiant eæque uncinis ferreis ad contignationem suspendantur quam creberrimis, eæque regulæ sive arcus ita disponantur, ut tegulæ sine marginibus sedere in duabus invehique possint et ita totæ concamerationes in ferro nitentes sint perfectæ... eæque cameral si duplices factie fuerint, meliorem habebunt usum. Non enim a vapore humor corrumpare poterit materiam contignationis, sed inter duas cameras vagabitur. » Liv. I, ch. IV, édition de 1649, Anvers.

blage qui sert de support (*contignationis*). Elle se déposerait entre les deux chambres. »

« Vitruve a soin de nous prévenir encore que ce second mode de construction des voûtes, celui où l'on recourt au métal, est moins durable que le premier. Il nous donne ainsi une des raisons pour lesquelles nous avons ignoré l'existence de ce mode de construction. Les injures de la nature ou du temps, la cupidité ou la sauvagerie des hommes permettent aussi d'expliquer notre ignorance.

Les ossatures de métal ont cependant laissé des traces. Dans les tombeaux à Babylone, M. Oppert a découvert, en 1852, des briques d'anciens édifices entourées d'une ceinture de fer. Des inscriptions niniviennes cunéiformes prouvent que l'on faisait usage de fer à grande échelle il y a plus de 3,100 années. On l'employait entre l'an 900 et 1250 avant J.-C. comme lien pour renforcer les pièces de bois de cèdre, de cyprès, même en couverture, et probablement alors sous la forme de plaques. M. Oppert affirme que le mot fer est la traduction exacte du terme employé dans les inscriptions (*parzil*) de l'inscription de Sardanapale II. Ce mot devient le chaldéen *parcel*, l'hébreu *barzel* et correspond au grec σίδηρος ou fer. De plus, tout porte à croire qu'il y a 3,100 ans il était déjà ancien [1].

D'ailleurs, le portique du Panthéon de Rome a conservé jusqu'au XVIIe siècle une charpente de bronze figurée sur d'anciennes gravures, telles que celles de Labacco.

Serlio, qui avait pu admirer cette charpente, en donne un dessin dans son *Traité d'architecture*. Le bronze formait la matière des poutres et des solives que fichaient des clous de même métal. « Un de ces clous se conserve et se voit au Palais Barberin, » nous dit Quatremère dans son *Dictionnaire d'architecture*.

Nous avons pu, d'ailleurs, retrouver des gravures diverses reproduisant cette charpente, et en particulier, des dessins qui, selon Viollet-le-Duc, doivent être de la main de Philibert Delorme. Ils sont, en tous cas, d'une grande précision, de beau-

1. Oppert, *Exp. scient. de Mésopotamie*, Paris, 1863, t. I, III, p. 158, 159 t. III, p. 295, 307, 315, 325, 330, 345.

coup supérieure à celle des ouvrages italiens de la Renaissance.

Ces poutres et solives étaient creuses, autant par économie de matière que pour alléger le poids de l'ensemble; mais Serlio[1] n'indique pas l'épaisseur du bronze; d'autres représentations nous permettent de nous en rendre compte.

Le pape, en 1632, fit enlever les poutres de bronze du toit du pronaos du Panthéon à Rome, qui se composaient de trois fortes pièces de forme prismatique. Il les fit fondre pour les colonnes torses du baldaquin de Saint-Pierre et les canons du château Saint-Ange. La masse de bronze ainsi enlevée se serait élevée à 450,000 livres romaines. L'inscription qui transmet à la postérité ce vandalisme d'Urbain VIII se trouve dans le pronaos à droite du portique. Il fit remplacer les poutres du toit par du bois; c'est pourquoi l'on reprocha aux Barberini d'avoir fait ce que ne firent pas les barbares.

Au Panthéon de Rome le péristyle se divise en trois parties : celle du centre, qui est cintrée, était une voûte de bronze; elle était composée de tables ou plaques de même matière attachées à la pièce ou solive de bronze que l'on appelle entrait, et à des chevrons également en bronze. Serlio nous apprend encore que, selon l'opinion établie de son temps, cette voûte était de la plus grande richesse et même incrustée d'ornements en argent[2]. La voûte du Panthéon, distribuée en cinq rangées de caissons, est le plus grand et le plus authentique exemple qu'on puisse citer de l'emploi du bronze pour les voûtes des plus vastes édifices. On

1. *Tutte l' opere d' architettura di Sebastiano Serlio en Vinegia*, MDC, libro terzo, p. 52. « Questo ornamento si trona in essereal presente sopra il portico del Pantheon et e tutto di tavole di bronzo come dimostra la figura, il cerchio non si e ma ci era una meza botte di bronzo molto ornata et anio si tiene par l' opinione di molti, che vi fusse ornamenti di argento per le radioni dette piu adietro : ma di che materia eglisi fosse non si sà : certa cosa è, che dona essere opera bellisima, considerando a quello che al presente si vide. » Ce texte se trouve au regard de la figure que nous avons reproduite.

2. L'empereur byzantin Constans III, qu'Anastase nomme Constantin par erreur, fit enlever les tuiles de bronze doré de la coupole du Panthéon. La couverture actuelle en plomb fut établie par les papes Martin V, Eugène IV, Nicolas V (première moitié du xve siècle). Le pronaos était couvert en bronze doré. Il est maintenant en plomb comme la coupole.

sait trop, par une inscription, que tous les ornements de ce caisson et toutes les rosaces qui en remplissaient le milieu étaient de bronze doré; mais la cupidité qui a ravagé ce monument a envié à la postérité jusqu'aux moindres vestiges qui auraient pu attester ce larcin et en perpétuer le regret. De tout le métal qui brillait autrefois dans cette voûte, il ne reste plus qu'un cercle de bronze à l'ouverture supérieure qui sert de fenêtre au Panthéon. Nous avons eu entre les mains les dessins attribués à Philibert Delorme qui nous donnent tous les détails de cette charpente.

Spartien, historien de Caracalla, décrivant les thermes magnifiques dont cet empereur orna Rome, cite un détail important dont Blouet n'a pas tenu compte dans sa restauration de ce monument. Spartien dit que la *cella solearis* des thermes était couverte par une voûte en bronze élevée sur une balustrade de même métal. L'écrivain romain dit que ce travail de métal était considéré comme un chef-d'œuvre par tous ceux qui le voyaient. Longtemps auparavant, Tarquin le Superbe fit faire un plafond tout doré par des artistes étrusques dans le temple qu'il éleva à Jupiter, à Junon et Minerve. Pausanias[1] parle de charpente en bronze au forum de Trajan et dit que ce qu'on admire le plus dans la basilique Ulpienne, c'est un plafond de bronze régnant d'un bout à l'autre. Viollet-le-Duc, Rugiero dans ses *Études sur l'art antique* publiées par l'*Encyclopédie d'architecture*, ont fait voir que la manière dont Mazois couvre les atriums toscans est inadmissible quand la portée dépasse une certaine limite. Ce problème ne trouverait-il pas peut-être sa solution dans un emploi du métal?

Quelques détails maintenant que nous n'avions pas donnés dans notre précédente étude.

Au sujet des portes métalliques, M. Maxe Werly a bien voulu nous communiquer, depuis le travail que nous avons fait sur ce sujet, les dessins d'une porte qui se trouve au musée d'Épinal. Elle est fort curieuse, grâce aux nombreuses consoles dont elle est ornée dans sa hauteur.

1. Pausanias, liv. X, ch. v.

Le Louvre possède d'ailleurs des fragments relatifs aux ferrements métalliques des portes qui se rapportent à la planche sur laquelle nous avons donné un specimen de ces accessoires, depuis le IXe siècle avant le Christ jusqu'à la décadence romaine. Il y en a même une que nous n'avons pu donner dans notre série, parce qu'elle est trop mal exposée pour qu'on puisse la dessiner. Elle provient d'Égypte et date du règne de Nitocris, ainsi que nous l'apprend l'inscription qu'elle porte. Quant aux autres ferrures qui se trouvent au Louvre, dans la salle voisine de l'escalier Henri II, elles ne sont pas même mentionnées au catalogue. On manque de tout élément d'appréciation sur leur provenance et leur date.

Nous avons dit que certaines fenêtres avaient un linteau de métal. Nous avons donné l'un d'eux d'après un dessin jusqu'alors inédit que nous avons fait au sommet du puy de Dôme où les fouilles de l'Observatoire ont amené la découverte du temple de Mercure.

M. Laloux a d'ailleurs bien voulu nous faire savoir qu'au temple d'Héra à Olympie l'ante avait un revêtement. La trace s'en voit encore ainsi que les trous de scellement. Or, ce revêtement, en raison de la faible épaisseur qui lui était ménagée, ne pouvait être en marbre, ce ne pouvait être que du bois ou du métal.

On a trop négligé de réunir ces fragments. Bien souvent on les méprise : tel est entre autres le cas de la ferrure de fenêtre du musée de Bordeaux. Le hasard seul a fait conserver au milieu de nombreux fragments analogues trouvés dans le cours Alsace-Lorraine un morceau de fer qui semble quantité négligeable. C'est pourtant un spécimen des plus précieux, puisqu'il nous fournit un exemple presque unique propre à nous faire comprendre le ferrement des croisées dans l'antiquité. Nous l'avons dessiné et reproduit. Son analogie avec le ferrement, de bronze cette fois, que Mazois a donné dans son livre sur Pompéi est vraiment frappante. D'ailleurs le plus souvent on ne sait quelle destination attribuer à ces fragments qui ne paraissent appartenir ni à des statues, ni à des vases, casques ou épées, ni

à aucun des objets auxquels on s'est habitué d'attribuer les fragments de métal[1], et qui, comme à Olympie, affectent souvent des formes architectoniques.

Nous pensons donc qu'il importerait de publier à cet égard une suite de monographies successives. Nous avons à cet effet rédigé un programme d'études qui nous semble indiquer la voie où il faudrait s'engager pour que ces efforts eussent des résultats fructueux.

Nous attirons donc vivement l'attention du public si compétent de la *Revue archéologique* pour ces dernières lignes.

Nous terminons, en effet, cette notice dans laquelle nous avons reproduit, à côté de faits nouveaux, le résumé de notre précédent travail, par l'énumération de ces moyens les plus propres à assurer la découverte complète du rôle du métal dans la construction. Nous sollicitons vivement des lecteurs de ce recueil l'envoi des indications manuscrites ou imprimées qui nous auraient échappé dans ce premier essai.

1° Grouper dans les musées des objets qui semblent se rapporter à cette destination avec l'indication détaillée de la provenance et des circonstances de la découverte;

2° Ne plus négliger aucun des objets trouvés, le moindre fragment de métal pouvant être précieux dans cette reconstitution;

3° Faire à ce point de vue spécial une étude des musées et surtout des monuments et des sujets traités ou omis dans ce travail;

4° Établir une série de monographies locales sur les trous des pierres, puis les coordonner en travaux d'ensemble permettant une comparaison entre eux et les objets de métal actuellement connus, surtout lorsque leur destination est inconnue;

5° Parcourir et signaler les passages des auteurs anciens ou modernes, étudier les inscriptions, médailles ou autres sources de renseignements (vases, etc.) propres à nous apporter plus de lumière.

Charles NORMAND,
Architecte diplômé par le Gouvernement.

1. Laloux, *Revue Archéologique*, 1885, p. 378.

MISSION DE SUSIANE

NOTE RELATIVE A LA DÉCOUVERTE

SUR LE TOMBEAU DE DARIUS

DE

SEPT INSCRIPTIONS NOUVELLES

J'avais formé le projet, pendant la durée des fouilles de Suse, de me rendre à Mal-Amir afin de photographier les bas-reliefs et les inscriptions susiennes de Kaleh Faraoun et de Chekiaft Salmon. Le mauvais temps d'abord, puis l'importance que ne tardèrent pas à prendre les travaux et les difficultés créées plus tard à la mission par les pèlerins venus au tombeau du prophète Daniel, me forcèrent d'ajourner sans cesse mon voyage et, en définitive, m'y firent renoncer. Je profitais des vacances forcées que donnaient à la mission le soleil classique de la Susiane pour envoyer MM. Babin et Houssay, mes jeunes collaborateurs, sur les hauts plateaux de la Perse, et je leur traçai un itinéraire à travers les montagnes des Bakhtyaris.

En premier lieu ils devaient se rendre à Mal-Amir, puis à Chapour, Chiraz, Persépolis, Nakhchè-Roustem et Ispahan. Mal-Amir se recommandait par ses monuments susiens; Chapour, par ses bas-reliefs sassanides mal et incomplètement reproduits; Nakhchè-Roustam, par les inscriptions achéménides gravées sur le tombeau de Darius. Lors de mon premier voyage, j'avais bien tenté de prendre une copie exacte de ce document célèbre, quoiqu'imparfaitement connu, mais, dans l'impossibilité où je me trouvais alors de faire construire un échafaudage haut de 20 mètres qui me permît d'accéder au monument, je m'étais fait suspendre à l'extrémité d'une corde. La position était douloureuse, gênante, en résumé; mes tentatives avaient été vaines.

Averti par cette première expérience, je recommandais à MM. Babin et Houssaye de se rendre à Nakhchè-Roustem dès leur arrivée à Chiraz, de mesurer la hauteur du bas-relief au-dessus du sol et de faire préparer un échafaudage commode, d'où ils pussent, sans fatigue, photographier l'entier document. Une lettre et une dépêche toute récente m'apprennent la bonne arrivée de mes collaborateurs à Ispahan et la complète exécution du programme que je leur avais tracé.

Mal-Amir est situé à l'est et à huit étapes du grand tumulus de Suse. La présence de petits tels, de sculptures et d'inscriptions cunéiformes répandues sur des parois rocheuses, et d'un second tombeau de Daniel avaient fait penser à Rawlinson que la capitale des rois de l'Élam était à Mal-Amir. C'était une attribution fausse comme l'ont prouvé les fouilles de Loftus, la découverte du palais d'Artaxerxès et mes derniers travaux. Mais si la ville de Suse s'étendait le long des rives de la Kharkha et dans les environs de la moderne de Dizfoul, il n'en est pas moins certain qu'il existait à l'époque élamite une cité importante sur l'emplacement de Mal-Amir.

Les documents susiens sont répartis en deux groupes. Le plus important, celui de Kaleh-Faraoun, comprend une longue inscription cunéiforme en langue susienne[1] (pl. XXIV)[2] et cinq bas-reliefs distincts; l'un d'eux est situé sur une pyramide quadrangulaire taillée dans une pointe de rocher; l'autre groupe désigné sous l'appellation de Chekiaft-Salomon est à l'ouest du premier. Il se compose également d'un texte cunéiforme et de bas-reliefs, ces derniers très dégradés.

Tant que les fouilles de Suse ne seront pas plus avancées, une étude de l'ensemble des sculptures de Mal-Amir serait au moins

1. Cette inscription dont nous possédons, grâce à la photographie, une copie authentique, a été transcrite par Layard (*Inscriptions*, pl. XXXVI et XXXVII). M. Oppert a donné la lecture et la traduction des premières lignes du texte. (*Mémoires du Congrès international des Orientalistes*, t. II, 1re session. Paris, 1873.)

2. Le document dont je donne l'héliogravure est une vue d'ensemble; indépendamment de cette feuille de raccord, je possède l'inscription photographiée en quatre plaques. Les caractères sont alors très nets et très apparents.

prématurée. Deux faits ressortent pourtant de l'examen des photographies.

Le premier négatif : les rares dessins exécutés par Pascal Coste, d'après le croquis d'un diplomate russe, le baron Bode, sont insuffisants.

Le deuxième positif : le vêtement porté par le personnage le plus richement habillé (pl. XXIV) ne ressemble en rien aux costumes chaldéen, assyrien ou perse et paraît se rapprocher du vêtement de ce roi noir dont le portrait colorié est reproduit sur les briques émaillées que je viens de découvrir à Suse.

En rapprochant les renseignements fournis par les peintures sur faïence et par les bas-reliefs, on peut donner une description complète de l'ajustement d'un grand personnage susien, les formes étant déterminées d'une manière plus spéciale par les documents sculptés et les couleurs par les briques émaillées.

Les cheveux pendent en longues boucles sur les épaules; la barbe est frisée autour de la bouche seulement; une sorte de tunique faite d'étoffe gros vert, serrée à la taille par une ceinture, couvre le torse; un large ornement composé de fleurons brodés et d'une passementerie part de chaque épaule pour venir se croiser sur la poitrine et court tout le long du vêtement. Cette passementerie à tons bleu, blanc et or a de singulières affinités de dessin avec les couronnes et les colliers portés en Égypte dès la 4e et la 5e dynastie [1]. Ce n'est pas la première fois que je signale les analogies surprenantes de certains motifs de décoration retrouvés en Égypte et dans l'Élam [2]. La broderie supérieure limite une échancrure semblable au décolletage d'un corsage de femme. La poitrine est couverte d'une chemise, à moins que les bourrelets sculptés autour du cou ne représentent un collier. Au-dessous de la tunique apparaît une jupe traînante bordée, ainsi que la tunique, d'un galon et d'une frange. Cette robe serait blanche et les broderies bleu, blanc et or. Des brace-

1. Voir notamment Lepsius, *Denkm.*, Abth. II, Bl. 73.
2. *Mission de Suse*, campagne 1884-1885. Rapport, *Revue archéologique*, année 1885, 2e semestre, p. 65.

lets d'or entourent les poignets, les pieds sont chaussés de brodequins faits d'étoffe d'or et agrafés avec des boutons sur le cou-de-pied. Un détail à noter : les figures sont de profil, le corps parfois de face, les pieds de profil, les yeux de face. Le modelé et le dessin rendent ces œuvres fort inférieures aux sculptures assyriennes et perses.

Les bas-reliefs de Chapour sont moins intéressants que ceux de Mal-Amir, en ce sens que l'art sassanide était connu par de bons dessins et par les photographies exécutées par Mme Dieulafoy au cours de notre premier voyage en Perse.

Reste le testament de Darius, document historique du plus haut intérêt, dont je donnerai bientôt la photographie des trois versions. Ce texte sera accompagné de sept petites inscriptions inédites découvertes à l'aide de l'échafaudage qui a servi à explorer la façade du tombeau. Les inscriptions nouvelles étaient cachées sous un enduit calcaire, au reste peu adhérent. Après la chute de l'enduit protecteur, elles ont apparu en bleu. C'est la première fois, je crois, que l'on constate des traces de peinture sur les caractères cunéiformes gravés. Les grands textes achéménides qui ornaient le revêtement en faïence du portique d'Artaxerxès sont blancs sur fond bleu. Dans les deux cas, le scribe s'est préoccupé de faciliter la lecture des épigraphes. A plat, le caractère se détachait en clair pour ne pas être dévoré par le fond. On sait en effet que les teintes claires rayonnent au point d'absorber les teintes foncées quand celles-ci sont disposées par bandes étroites. Gravé, il était peint afin qu'il n'existât pas de confusion entre le fond et les ombres propres de l'intaille. Cette règle, sanctionnée par l'expérience de bien des siècles, est universellement suivie de nos jours.

DIEULAFOY.

Paris, le 11 septembre 1885.

L'ART DE L'EMPIRE GAULOIS

(PLANCHE XXV)

Le directeur du musée archéologique de Bologne, M. Édouard Brizio, vient de publier un travail qui mérite toute l'attention des archéologues gaulois [1]. Il y est question d'un seau en bronze trouvé en 1880, dans la propriété Arnoaldi, à Bologne, et figuré par M. Brizio dans une large planche qui permet d'en apprécier tous les détails. L'intérêt de cet objet est que par la fabrication et par plusieurs des scènes qu'il représente, il appartient à la même famille que la *situla* de Watsch en Carniole (reproduite dans la *Revue Archéologique* de 1883, t. II, pl. XXIII [2]) et la *situla* de la Certosa près Bologne. (Zannoni, *Scavi della Certosa*, pl. XXXV.)

Cette nouvelle *situla* a été découverte dans un tombeau de l'époque étrusque qui contenait, entre autres choses, des vases grecs peints (à figures noires et à figures rouges), et divers objets de pure fabrication étrusque. La *situla* de Certosa avait été découverte dans un tombeau analogue.

Tous les objets provenant de cette nouvelle découverte ont été acquis par M. Brizio pour le musée archéologique de l'Université de Bologne et ils sont décrits avec soin dans le travail de ce savant archéologue. Mais nous ne nous arrêterons qu'au seau en bronze.

Il est de forme conique et haut de $0^m,23$; le diamètre au sommet est de $0^m,165$, et à la base de $0^m,135$. Il est formé d'une lame de bronze en forme de trapèze réunie sur les côtés et fixée au moyen de dix clous. Il est divisé en six zones ou bandes : les première, troisième et cinquième sont formées d'ornements uniformes; la sixième représente des quadrupèdes courants; mais la seconde et la quatrième, beaucoup plus larges, représentent des scènes d'un grand intérêt.

Seconde bande : 1° deux lutteurs luttant avec des haltères; entre eux est un casque, probablement le prix de la lutte. Une scène analogue est figurée sur le seau de Watsch [3] et (nous dit M. Brizio), dans un fragment de bronze trouvé à Matrai en Tyrol; 2° cinq biges à la file l'un de l'autre. Devant celui qui est en tête un personnage semble faire le signe d'arrêt ou remettre le prix au vainqueur. Il s'agit sans doute d'une course de chars. Trois des personnages qui conduisent ces biges ont le casque conique (orné de pompons au sommet),

1. *Sulla nuova situla di bronzo figurata trovata in Bologna;* osservazioni di Edoardo Brizio, professore di archeologia nella R. Universita, etc.; 42 p. in-8 et 2 pl. Modena, Vincenzi, 1884.
2. Cette planche accompagne un article de M. S. Reinach, p. 264-280. Voir aussi dans le même recueil, 1884, t. I, pl. III, la plaque de ceinturon de Watsch, avec un article de M. Al. Bertrand, p. 102 et suiv.
3. Voir *Rev. arch.*, 1883, t. II, pl. XXIII.

semblable au casque gaulois de Berru (Marne) [1]. Le quatrième *auriga* semble tenir une *trompette* longue ou *carnyx*.

QUATRIÈME BANDE : Ici on voit des guerriers en marche. En tête un fantassin, marchant en éclaireur; puis un cavalier, le chef de l'expédition; ensuite, huit fantassins; et enfin un cavalier qui ferme la marche. Ces guerriers portent le casque rond et court en forme de pot, et chacun deux lances ou longs javelots. Deux ont un petit bouclier rond; les autres ont le bouclier en parallélogramme et fort long, aussi long que le bouclier gaulois du musée Calvet d'Avignon.

Quelle est l'origine de ce curieux objet qui par sa facture et les scènes qu'il représente se distingue si nettement des œuvres de l'art grec et de l'art italique?

D'après le style des objets trouvés dans ce tombeau, M. Brizio place la sépulture vers l'an 350 av. J.-C., il établit ensuite que le seau ne peut être rapporté à l'art étrusque : nous laissons à M. Brizio et aux spécialistes la discussion des questions techniques. M. Brizio estime que ces seaux de bronze sont de fabrication ombrienne, mais il reconnaît qu'ils ne se rencontrent pourtant pas dans les sépultures ombriennes; et il essaie d'expliquer cette contradiction. La compétence nous empêche de suivre M. Brizio sur le terrain de l'art des Étrusques et des Ombriens; mais en constatant que des objets analogues à ces seaux de Bologne se rencontrent en Tyrol et en Carniole, nous sommes tenté de nous demander si tout cela ne provient pas du séjour des Gaulois dans l'Europe centrale, dans le nord et l'est de la région alpestre, de cette domination que les noms de lieu gaulois de cette région constatent encore aujourd'hui, dont l'archéologie et l'histoire découvrent tous les jours de nouvelles traces. Ne serait-ce pas des débris de l'art de l'empire gaulois? En tout cas, ces objets forment le commencement d'une série qu'il importe de continuer et qui ne peut manquer de s'enrichir [2].

H. GAIDOZ.

1. Voir Al. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 368 et suiv., et pl. IX.
2. Cfr. Al. Bertrand, l'*Art gaulois* dans : *Magasin pittoresque* (30 juin et 15 septembre 1885).

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SEANCE DU 3 JUILLET 1885

M. Alexandre Bertrand fait connaître les décisions de la commission des antiquités de la France. Les trois médailles et les six mentions honorables sont décernées aux auteurs suivants :

1re médaille : Tanon, *Histoire des justices des églises et communautés monastiques de Paris;*

2e médaille : Léon Palustre, *la Renaissance en France;*

3e médaille : Bubot de Kersers, *Histoire et statistique monumentale du département du Cher.*

Mentions honorables :

1° Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Châlon et Mâcon;*

2° Izarn, *Compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370;*

3° Maurice Prou, *les Coutumes de Lorris aux* XIIe *et* XIIIe *siècle;*

4° André Joubert, *Étude sur la vie privée au* XVe *siècle en Anjou;*

5° Germain Bapst, *les Métaux dans l'antiquité et au moyen âge : l'Étain;*

6° Le Dr Le Paulmier, *Ambroise Paré d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille.*

Le prix de numismatique Allier de Hauteroche est partagé entre M. Percy Gardner (*the Types of Greek coins*) et M. Six (*Classement des séries cypriotes*).

M. Félix de Lostalot, vice-consul de France à Djeddah, présente la stèle de Téima, dont M. Renan a entretenu l'Académie à la dernière séance. Ce précieux monument de l'épigraphie araméenne, découvert par l'intrépide voyageur Charles Huber, faillit être perdu lorsque celui-ci périt assassiné par les Arabes, le 29 juillet 1884. Sur les instances de M. Renan, le gouvernement invita M. de Lostalot à faire les recherches les plus minutieuses pour le retrouver. Grâce aux fonds mis à la disposition du vice-consul, et à l'intelligent, habile et énergique concours d'un cheikh algérien séjournant à la Mecque, Si-Aziz ben Cheikh el Haddad, qui s'est rendu lui-même dans l'intérieur pour effectuer des recherches, la stèle a pu être reprise, ainsi que la plus grande partie du bagage scientifique recueilli par Ch. Huber au cours de la mission dont il était chargé par le gouvernement français, et le tout a été ramené à Djeddah au milieu des péripéties les plus émouvantes. La stèle et plusieurs autres monuments analogues viennent d'être rapportés à Paris par M. de Lostalot et sont désormais acquis au musée du Louvre.

M. de Vogüé rend hommage à l'habileté et au dévouement que M. de Lostalot a montrés dans toute cette affaire et insiste sur la reconnaissance qui lui

est due. M. de Lostalot a droit pour lui-même à autant d'éloges qu'il en a donnés, à juste titre, à Si-Aziz ben Cheikh el Haddah.

M. Hauréau signale, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, lat. 8299, une pièce historique qu'il vient de découvrir et qu'il se propose de publier. C'est une relation latine, très étendue, des derniers moments du roi Charles V. On y remarque surtout des paroles prononcées par le roi, peu de temps avant sa mort, en présence des seigneurs, des évêques, du prévôt et des échevins de Paris, au sujet des impôts qu'il avait établis durant son règne : il reconnaît que ces impôts sont devenus intolérables et il déclare les abolir. L'ordonnance d'abolition fut en effet expédiée et signée par le roi mourant et nous est parvenue; mais elle fut dissimulée par le nouveau chancelier, Miles de Dormans, et le secret fut si bien gardé que nul n'en soupçonna l'existence. Le peuple de Paris, voyant maintenir les impôts dont il avait espéré la suppression à l'occasion du changement de règne, envahit le palais et obtint, dit M. Hauréau, par la violence ce dont il avait été privé par une fraude coupable.

Dans le même manuscrit, M. Hauréau rencontre une glose de Guillaume d'Auxerre sur l'*Anticlaudien* d'Alain de Lille, où sont cités à la fois la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote et les commentaires d'Averroès. Il en résulte que ces commentaires étaient connus dans l'école de Paris, contrairement à ce qu'on a cru jusqu'ici, avant la sentence d'interdiction prononcée contre la *Physique* par le concile de 1210, et furent compris dans cette sentence.

M. Alexandre Bertrand communique des remarques de M. Auguste Nicaise sur les objets gaulois trouvés au cours des fouilles exécutées sous sa direction au cimetière de Courtisols, commune de Marson (Marne). M. Nicaise soutient une thèse qu'il formule en ces termes : « Dans la partie de la Gaule qui correspond au *Belgium* de César (départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube), le *torques*, contrairement à l'opinion commune, était porté par les femmes et très exceptionnellement par les guerriers. » M. Bertrand ajoute : « A quoi on reconnaît les sépultures de femmes, M. Nicaise ne nous le dit pas; mais ce qui semble ressortir de ses observations, c'est que le *torques* ne s'est que très rarement, très exceptionnellement rencontré dans des sépultures où avaient été déposées des armes, épées, poignards ou lances. »

M. P.-Ch. Robert attire l'attention de l'Académie sur la nécessité de prendre des mesures pour protéger les inscriptions antiques en Afrique. « J'ai eu l'honneur, dit-il, dans la séance du 20 juin 1884, de provoquer un vœu de l'Académie, en faveur d'une mesure législative assurant la conservation des monuments anciens dans les possessions françaises régulièrement organisées. Une loi, annoncée depuis longtemps, qui vient d'être votée par la chambre des députés, assurera désormais, en Algérie et en Tunisie, la conservation des édifices antiques et des mosquées *classés comme monuments historiques*. C'est un grand pas de fait, et l'on doit seulement regretter que la loi ne soit pas intervenue plus tôt, car un monument qui figure sur la liste qui vient d'être publiée, l'arc de Bulla Regia, a déja disparu comme la colonne de Feriana. Mais tout est encore à faire pour les inscriptions, qui forment la véritable richesse de notre terre d'Afrique, et qui, même les plus modestes en apparence, sont d'un intérêt

capital pour la science; c'est par elles, en effet, tant les auteurs anciens sont peu explicites, que nous pénétrons dans l'histoire administrative et militaire d'une des plus importantes parties du monde romain, et que nos savants reconstituent les routes anciennes, les limites des provinces et celles du territoire de chaque cité; c'est par elles encore que nous retrouvons des ethniques et des noms d'homme, qui ont pour la linguistique un intérêt capital. Or, les nombreuses inscriptions éparses sur la terre d'Afrique, ne peuvent être classées comme monuments historiques, et peut-être eut-il fallu que la destruction de *toute pierre écrite* fût, en principe, punie par la loi, et que la constatation du délit fût confiée à tous les agents, quels qu'ils fussent, de la force publique; la science y eût beaucoup gagné et la perte eût été mince pour les colons et les entrepreneurs. »

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une notice sur les fouilles exécutées à Sbeïtla, l'ancienne Sufetula (Tunisie), par M. le lieutenant Marius Boyé. Cet officier, au cours de ses recherches, qu'il a conduites avec une activité et une intelligence remarquables, a découvert et mis en lumière plusieurs textes épigraphiques importants. Des fouilles, commencées en août 1883, ont duré près d'une année, et sont loin d'avoir épuisé le vaste champ des ruines de Sbeïtla. Parmi les textes recueillis par M. Boyé et commentés par M. Héron de Villefosse, citons une dédicace en l'honneur d'Aurélien, où le texte primitif, *Victoriae... L. Domiti Aureliani*, a été modifié, après la mort du prince, au moyen d'un grattage; on a substitué le mot *Divi* aux noms *L. Domiti*. Un piédestal porte le nom de Macrobe, proconsul d'Afrique en 409-410. Dans une longue et curieuse inscription, on trouve le *cursus honorum* d'un chevalier romain qui fut avocat du fisc dans la province de Bétique, procurateur du domaine privé de l'empereur, secrétaire du préfet du prétoire, enfin procurateur impérial du district financier d'Hadrumète (Sousse), aux appointements de 200,000 sesterces ou 50,000 fr.

Ouvrages présentés : — par M. Gaston Paris : Xénopol (A.-D.), *Une énigme historique : les Roumains au moyen âge;* — par M. Bréal : Charan (le comte de), *Essais sur l'origine du nom des communes dans la Touraine, le Vendômois et une partie du Dunois.*

SÉANCE DU 10 JUILLET 1885.

Le prix Bordin, sur les textes épigraphiques qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, est décerné à M. Loth.

M. G. Perrot communique un rapport de M. Foucart (sur les fouilles dirigées par M. Holleaux, membre de l'école française d'Athènes, à Karditza (*Acræpiæ*), en Béotie. L'emplacement du temple d'Apollon Ptoos est définitivement fixé; on a découvert de nombreux fragments de l'entablement, décoré de couleurs vives bien conservées. On a recueilli une statue archaïque d'Apollon, une statuette de bronze avec une inscription en caractères archaïques diverses autres inscriptions dont plusieurs du ve et du vi^e^ siècle avant notre ère et une, notamment, gravée à la pointe sur un cône de terre avant la cuis-

son, un décret assez long, qui n'est pas encore déchiffré, etc. Les fouilles se poursuivent et l'on espère arriver à des résultats plus complets.

M. Delisle annonce qu'il a appris de M. Bondurand, archiviste du Gard, l'acquisition faite par la bibliothèque de Nîmes des papiers de feu M. Germer-Durand, parmi lesquels se sont trouvés deux manuscrits anciens, un Horace du XIIIe siècle et un exemplaire du manuel de Dhuoda, écrit à l'époque carolingienne. Dhuoda ou Duodana fut la femme de Bernard, duc de Septimanie, fils de Guillaume de Gellone, le saint Guillaume du Désert de l'Église, le Guillaume Fiérabras ou au Court-Nez des chansons de geste. Elle fut mariée en 824, à Aix-la-Chapelle. En 841, elle fit écrire, à Uzès, à l'usage de son fils Guillaume, âgé de quinze ans, un manuel de morale chrétienne, en 73 chapitres. L'ouvrage fut achevé le 2 février 842. Mabillon en publia, en 1677, la préface, la table en treize chapitres, dont la copie nous a été conservée en outre dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Ces fragments avaient permis de reconnaître l'intérêt qu'offre le livre pour la connaissance de l'histoire et des mœurs de l'époque carolingienne, et l'on regrettait la perte du reste. Grâce au manuscrit de Nîmes, M. Bondurand va pouvoir publier le texte complet du manuel de Dhuoda. M. Delisle cite deux passages de ce manuscrit, d'où il résulte : 1° qu'il n'y a pas de raison de supposer, comme on l'avait fait, que Dhuoda fût fille de Charlemagne; 2° qu'en 842, à Uzès, on ne savait encore qui l'on devait reconnaître pour successeur de Louis le Débonnaire; la date se termine par ces mots : *Christo propitio regnante et regem quem Deus dederit sperantem* (sic).

M. Ravaisson présente la photographie d'une statue antique qui vient d'être acquise par le musée du Louvre. Cette statue, qui a fait partie d'une ancienne collection de Sienne, est de marbre de Paros très fin; le travail est bon et paraît indiquer l'époque hellénistique, la conservation est presque parfaite. La statue représente un personnage à cheveux courts et à barbe longue, debout, en marche, vêtu seulement d'un manteau, dont il relève le pan, comme pour monter les degrés; il tient de la main gauche une lyre dont le corps est formé par une écaille de tortue. M. Ravaisson annonce en même temps qu'on peut voir aussi au Louvre, depuis quelques jours, de beaux bronzes de la collection Gréau, acquis au moyen d'un crédit extraordinaire voté par les Chambres. Plusieurs de ces bronzes appartiennent aux meilleurs temps de l'art grec.

M. Dieulafoy rend compte des fouilles exécutées à Suse, pendant les premiers mois de cette année, pour le compte du gouvernement français. L'expédition chargée de ces fouilles comprenait M. Dieulafoy, chef de la mission, Mme Dieulafoy, M. Babin, ingénieur des ponts et chaussées et M. Houssaye, docteur ès-sciences, préparateur à l'école normale supérieure. Le tumulus de Suse, montagne artificielle de 25 à 38 m. de hauteur et d'environ 100 hectares de superficie, n'avait encore été exploré qu'une fois, en 1851, par sir Kenneth Loftus, qui y découvrit le palais et la célèbre inscription d'Artaxerxès Mnémon. L'expédition dirgée par M. Dieulafoy, continuant les découvertes de Loftus, a mis au jour les objets suivants :

1° Un chapiteau bicéphale, de près de 4 m. de longueur, analogue aux cha-

piteaux persépolitains ; malgré la dimension de ce morceau, on espère pouvoir l'apporter en France et le placer au Louvre.

2° Une partie du couronnement des pylônes placés au devant du palais d'Artaxerxès ; ce couronnement se composait d'une frise de faïence, de 4m,05 de hauteur, dont les fragments ont été retrouvés dispersés à plus de 4m,50 au-dessous du niveau du sol ; Mme Dieulafoy dessinait et numérotait sur place les fragments à mesure qu'ils sortaient de terre, et les faisait transporter sous des tentes où elle les remontait et les cataloguait avant qu'ils fussent emballés ; grâce à ces soins minutieux, la frise pourra être reconstruite sur une longueur de 10 mètres ;

3° Deux fragments de rampe de faïence, de l'époque élamite, curieux spécimens du plus ancien art susien, dont la découverte est due à Mme Dieulafoy ;

4° Des fragments de bas-reliefs de brique émaillée qui représentent des personnages noirs, revêtus d'insignes royaux (peaux de tigre, riches vêtements où est figurée la citadelle de Suse, bracelets, grande canne), en sorte qu'on est conduit à se demander si la dynastie qui a précédé celle des Achéménides aurait été de race éthiopienne ;

5° Divers ustensiles d'ivoire, de verre, de bronze, de terre (mais pas une parcelle d'or ou d'argent) ;

6° Un grand nombre de cachets élamites et achéménides, notamment un cachet d'opale qui paraît avoir appartenu à Xerxès ou à Artaxerxès 1er ;

7° Une série de briques et de stèles avec des inscriptions ;

8° Les deux tiers d'une des tours qui défendaient l'entrée du palais. Elle se rattachait à un système de fortifications très complet et très savant.

Dans la prochaine campagne, M. Dieulafoy espère terminer le déblaiement des ouvrages fortifiés de la porte et pénétrer dans le palais élamite. Mais plus on avancera, plus les travaux seront lents et difficiles.

Ouvrages présentés : — par M. Schlumberger : Julien-Laferrière, *l'Art en Saintonge et en Aunis*, IIe fascicule ; — par M. Deloche : Drapeyron (Ludovic), *la Géographie est une science, grâce à la topographie* ; — par M. Delisle : Mossmann (X.), *Cartulaire de Mulhouse*, t. III.

SÉANCE DU 17 JUILLET 1885.

L'Académie déclare vacante la place de membre ordinaire qui était occupée par feu M. Léon Renier, et fixe au troisième vendredi de janvier 1886 l'examen des titres des candidats.

M. Egger est désigné pour faire une lecture, au nom de l'Académie, à la séance publique annuelle de l'Institut, le 25 octobre prochain. Il lira son mémoire intitulé : *l'Encyclopédie, les origines du mot et de la chose.*

M. Léon Heuzey communique, de la part de MM. le colonel Gazan et le Dr Mougins de Roquefort, qui s'occupent depuis de longues années avec le zèle le plus louable à recueillir et à publier les monuments anciens de la région d'Antibes, l'estampage d'une inscription latine trouvée en cette ville en 1883,

dans le quartier dit *le Prugnon*, au fond d'un ruisseau, et publiée dans le *Bulletin monumental*. Cette inscription est ainsi conçue :

. . . . CFCARINA
. . . . INICASACER
. . . . AETHVCOLIS
. . . . AMENTO·F·I·

« [? Julial] Gaii filia Carina [flam] inica sacer[dos]... testamento fieri jussit. » A la troisième ligne, MM. Gazan et Mougins de Roquefort ont vu un nom propre, *Aethucolis*, qu'ils ont pensé être celui d'une déesse d'Antibes, dont Carina était prêtresse. Cette idée, émise dans le *Bulletin monumental*, où le texte a paru d'abord, a été généralement acceptée et a paru dans plusieurs recueils épigraphiques. M. Heuzey croit devoir l'écarter. Le composé grec Αἰθουχολις ne serait pas, dit-il, de formation régulière. Il faut séparer les mots autrement, détacher les lettres AE des syllabes qui les suivent et lire *thucolis* en grec θουχολίς, contraction régulière pour θεοχολίς (comme Θουχυδίδης pour Θεοχυδίδης). Le mot θεοχολίς est la forme féminine de θεοχόλος (écrit aussi θεήχολος), qui était, chez les Grecs, le titre d'une fonction sacerdotale d'un rang élevé. Quant aux lettres *ae*, M. Heuzey y voit la fin du mot *quae* et lit : *flaminica sacer*[*dos*, *qu*]*ae thucolis*, c'est-à-dire prêtresse flaminique, nommée θουχολίς dans le dialecte local. A l'époque romaine, on avait traduit officiellement le titre grec par l'appellation latine de *flaminica sacerdos*, mais les Antipolitains, fidèles à leurs traditions, conservaient dans l'usage le vieux terme hellénique. Il faut donc reléguer la déesse *Aethucolis* parmi les « faux dieux », comme disait feu A. de Longpérier. L'inscription d'Antibes n'en est pas moins un précieux vestige de l'hellénisme dans le midi de la France, puisqu'elle nous fait connaître à la fois une fonction religieuse d'Antipolis et une forme du dialecte antipolitain.

M. Casati complète les communications qu'il a faites cette année sur la numismatique étrusque par la production de pièces originales et d'empreintes ou dessins de pièces du Cabinet des médailles, pour établir le rapport qui existait entre les monnaies d'argent et de bronze et montrer, contrairement à l'opinion reçue, que le système monétaire étrusque était un système homogène qui a servi de modèle au système monétaire romain. L'unité monétaire étrusque est l'as libral. La monnaie d'argent étrusque la plus répandue porte le chiffre X et vaut dis as; c'est le denier. Le demi-denier, qui correspond au quinaire romain, porte le chiffre V et vaut cinq as. Le quart du denier, le type du sesterce romain, porte en chiffres étrusques 2 1/2; il vaut en effet deux as et demi. On rencontre encore assez fréquemment le double denier, qui porte le chiffre XX et vaut vingt as. L'antériorité du système étrusque sur le système romain est, selon M. Casati, incontestable. La monnaie d'argent et la monnaie d'or étrusques présentent un caractère archaïque absolument spécial et unique, le revers lisse. M. Casati établit ensuite le rapport des monnaies d'or et des monnaies d'argent. Les monnaies d'or étrusques sont très rares. Les petites pièces à revers lisse, dont on connaît 5 ou 6 exemplaires, portent la marque de leur valeur dans le chiffre X et représentent dix deniers. Les pièces de Vulsinii,

d'une époque postérieure, portent des signes qui dénotent que la valeur de l'or avait baissé au moment où elles ont été frappées ; elles sont à deux faces et l'on n'en connaît que des exemplaires uniques.

M. P.-Ch. Robert, en présentant un travail à M. Louis Blancard sur les talents grecs au Ier siècle de notre ère, signale les aperçus nouveaux contenus dans cet opuscule. Les divers talents en usage dans les pays grecs se composaient toujours de 6,000 drachmes, mais la valeur même de la drachme variait selon les pays. M. Blancard a cherché à établir la relation qui existait entre les diverses drachmes. Il s'appuie principalement sur le témoignage de deux auteurs grecs, l'Anonyme et Pollux, et d'un latin, Festus, et il n'hésite pas à proposer au texte de ces auteurs diverses corrections que les données générales de la question lui semblent autoriser. Ainsi, il n'admet pas qu'on doive conserver, dans Festus, *Alexandrinum XII denarium*, et propose, à l'exemple de Boeckh et de Vasquez Queipo, de modifier cette expression numérale : au lieu de *XII denarium*, il met *XV^c denariorum ;* mais, dit M. Robert, si *denariorum* s'impose, est-il certain qu'on ait le droit de changer *XII duodecim*, en *XV^c. mille et quingentorum?* Quoi qu'il en soit, l'auteur arrive, en prenant pour base la valeur de la drachme attique, à présenter le tarif suivant d'évaluation des monnaies grecques au Ier siècle de notre ère :

1° La drachme attique, base de comparaison;

2° Le denier romain des pays grecs d'Italie, semblable à l'attique;

3° La drachme de Tyr, semblable à l'attique;

4° La drachme asiatique (antiochique ou syrienne, rhodienne, cistophorienne), valant les 3/4 de l'attique;

5° Le victoriat de Sicile, courant aussi exceptionnellement à Reggio, et valant la moitié de la drachme attique;

6° La drachme alexandrine, valant le quart de l'attique ;

7° La drachme arsacède ou babylonienne, valant les 7/6 de l'attique ;

8° La drachme éginète valant les 10/6 de l'attique.

Il est à remarquer que M. Blancard est en contradiction sur un grand nombre de points avec MM. Mommsen et F. Hultsch. Le premier ne change rien au tarif donné par Festus. Ainsi, dans son histoire de la monnaie romaine, il ne modifie pas l'expression arithmétique *XII denarium*, qui s'applique au talent d'Alexandrie, et la considère comme exprimant la valeur d'un talent de cuivre. Le second, dans son vaste traité de Métrologie grecque et romaine, s'occupe du passage de Pollux, cité plus haut et corrigé par M. Blancard. Il en signale l'obscurité, mais le maintient tel qu'il est et tente de l'expliquer par différentes hypothèses.

Ouvrages présentés : — par M. Bertrand : Flouest (Édouard). *Deux stèles de Laraire; suivi d'une note sur le signe symbolique en S* (avec 19 planches); — par M. P.-Ch. Robert : Blancard (Louis), *Valeur comparée des talents grecs au Ier siècle de notre ère;* — par M. Delisle : *le Liber pontificalis, texte, introduction et commentaire*, par l'abbé L. Duchesne (*Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*); — par M. Heuzey : 1° Mouhins de Roquefort (P.) et Gazan (A.), *Note sur une inscription latine trouvée à Antibes en 1883 ;* 2° Mougins de Roquefort (P.), *Une ancienne et curieuse cloche à Tourettes-Vence.*

SÉANCE DU 24 JUILLET 1885.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la commission des écoles françaises d'Athènes et de Rome, en remplacement de M. Léon Renier : M. Henri Weil est élu.

MM. Delisle et Weil sont élus membres de la commission chargée de la révision des comptes.

M. d'Arbois de Jubainville envoie l'estampage d'une inscription qui a été trouvée aux Pousseaux, commune de Dijon, et qui appartient à M. E. de Torcy. Elle se lit ainsi :

MANDVBLI
D DOVSONNI · FIL M
ETSVARICAVXS

c'est-à-dire, selon M. d'Arbois de Jubainville : « Dis Manibus Mandubilli, Dousonni filii, et Suarica uxsor. » L'inscription est gravée au-dessus d'une niche où se voient deux têtes, l'une de femme à gauche, l'autre d'homme à droite. La partie inférieure de la stèle manque.

M. Maspero rend compte des fouilles qui ont été faites sous sa direction en Égypte depuis un an.

Les travaux du déblaiement de Louxor, dont les frais sont payés par des souscriptions recueillies en France et en Angleterre, ont été poussés activement. On restaure sommairement les murs à mesure qu'on les déblaie, afin d'en assurer la solidité. Une restauration semblable a suffi pour arrêter la ruine des pilônes de Karnak, qui paraissait imminente. Les habitants de Louxor ont été expropriés et presque tout l'espace du temple est maintenant libre. Au reste, le compte rendu détaillé des fouilles de Louxor ayant fait l'objet de plusieurs articles publiés par le *Journal des Débats*, M. Maspero n'insiste pas sur ce point.

A Karnak, M. Maspero a dirigé des fouilles qui avaient moins pour objet d'enrichir le musée que d'acquérir des renseignements scientifiques. Il a cherché, en explorant les ruines de la ville antique, à se rendre compte du mode de construction des maisons et des rues. Malheureusement, si les maisons de Karnak sont très anciennes (elles remontent peut-être au xe ou xie siècle de notre ère), la conservation en est très imparfaite. On a mis au jour quelques chapelles, une entre autres, de la xxvie dynastie, entièrement cachée par les maisons environnantes, et destinée dès l'origine à être ainsi cachée, car la surface extérieure des murs est restée brute. A Medinet Abou, la ville antique, qui d'ailleurs ne remonte guère qu'à l'époque romaine, s'est conservée presque intacte ; un architecte trouverait là un intéressant sujet d'études. M. Maspero, faute d'ouvriers, n'a pu faire en cet endroit qu'une exploration sommaire. Il signale une maison de quatre étages, entièrement conservée : tous les étages sont voûtés en briques, et chaque voûte est couverte d'un plancher de feuilles de palmier.

Des particuliers ont été autorisés à entreprendre des fouilles de leur côté. Une société anglaise en a fait faire d'assez importantes, sous la direction de M. Flinders Pétrie. On a reconnu l'emplacement de l'ancienne Naucratis, à

En-Nabirèh. Sous les pierres de fondation d'un temple, on a trouvé des objets commémoratifs déposés au moment de la pose de la première pierre, comme cela se fait encore chez nous : des outils de maçon, des spécimens de tous les matériaux employés dans l'édifice, etc.

Au musée de Boulaq, on a ouvert une nouvelle salle, consacrée aux antiquités chrétiennes. Des stèles coptes importantes ont été trouvées à Erment et à Assouan, dans la Haute-Égypte. Elles portent des inscriptions qui en fixent la date. Quelques-unes de ces stèles, qui remontent au IXe siècle de notre ère, rappellent d'une manière frappante certaines parties des églises romanes du midi de la France. M. Maspero voit dans ce fait une preuve de l'influence exercée à la fois dans l'Égypte et dans l'Occident par les artistes byzantins.

SÉANCE DU 31 JUILLET 1885

M. Deloche rend compte de l'état des travaux de dégagement des arènes de la rue Monge. Le déblaiement est très avancé. On a mis à découvert l'ellipse du *podium*, les deux principales avenues, l'emplacement des gradins pour les spectateurs, le *proscænium* du théâtre de mimes, de danseurs, etc., qui était annexé au cirque. Les murs ont été mis à l'abri des intempéries et des travaux de réfection seront entrepris sur tous les points où cela sera jugé nécessaire. On a aussi exécuté une restitution en relief des arènes et du théâtre ; un moulage de cette réduction sera prochainement présenté à l'Académie. Enfin, M. Deloche annonce que, par une décision récente, délibérée en conseil d'État, les arènes ont été déclarées monument d'utilité publique.

M. Le Blant lit un mémoire intitulé : *le Christianisme aux yeux des païens.* On sait par le témoignage des auteurs que les païens connaissaient fort mal le christianisme et s'en faisaient toutes sortes d'idées fausses. M. Le Blant trouve une nouvelle preuve de ce fait dans une série de documents dont on a trop peu tiré parti jusqu'ici, les actes des martyrs. Il est vrai que ces actes sont souvent interpolés et peu dignes de foi ; pourtant, quand ils relatent, comme dans un procès-verbal sténographié, l'interrogatoire des chrétiens par les magistrats et les réponses des martyrs, on peut croire qu'ils reproduisent des pièces authentiques. M. Le Blant cite un grand nombre de questions tirées de ces interrogatoires, qui prouvent chez les magistrats païens une grande ignorance des principes et des doctrines véritables du christianisme. Ils montrent en même temps combien, dès les premiers siècles, il était devenu difficile aux païens et aux chrétiens de s'entendre entre eux : ils ne parlaient pour ainsi dire plus la même langue.

M. Salomon Reinach communique une note sur *Quatre villes nouvelles en Tunisie.* En mars et avril 1885, MM. Reinach et Cagnat ont entrepris un voyage d'exploration dans quelques régions encore peu connues de la Tunisie du Nord. Ils tenaient à vérifier sur place plusieurs inscriptions dont M. Tissot avait autrefois reçu des copies plus ou moins défectueuses. A Aïn-Dourat, sur le bord d'un ruisseau qui se jette dans l'Oued-Tine, à 18 kilomètres au nord-ouest de Medjez-el-Bab, se trouvent des ruines très considérables : d'après une inscription, c'est l'ancienne cité d'*Uccula*, dont l'existence était connue par un docu-

ment ecclésiastique, mais dont on ignorait l'emplacement. A 10 kilomètres plus au nord, on a trouvé les ruines d'un municipe dont le nom même est nouveau, *municipium Septimium liberum Aulodes*. Une ville nommée *Thibar* et mentionnée aussi dans les documents ecclésiastiques a été reconnue, grâce à une inscription signalée déjà par MM. Bordier et Tauzia de Lespin, à l'Henchir-Hammâmet, près du mont Gorra; le ruisseau qui longe cette ruine s'appelle encore aujourd'hui l'Oued-Thibar. A 12 kilomètres plus loin, sur la route de Teboursouk, au lieu appelé aujourd'hui Kourbaria, une autre inscription signalée par MM. Bordier et de Lespin fait connaître l'existence d'un ancien municipe du nom de *Thimbure*. En dehors de ces renseignements géographiques, MM. Reinach et Cagnat ont relevé une curieuse inscription (ce sont encore MM. Bordier et de Lespin qui l'avaient les premiers signalée), dédiée au Saturne gréco-romain, *Saturnus Achaiae*, ainsi nommé sans doute pour le distinguer du Saturne punique, dont le culte était prohibé :

SATVRNO · ACHAIAE · AVG · SACR
PRO · SAL · IMP · CAES · ANTONINI · AVG · PII · P · P
GENS · BACCHVIANA · TEMPLVM · SVA · PEC · FECERVNT · ID · DEDIC
CANDIDVS · BALSAMONIS · FIL · EX · XI · PR · AMPLIVS · SPATIVM · IN · QVO · TEMPLVM · FIERET
DONAVIT

« Saturno Achaiae Augusto sacrum. Pro salute imperatoris Caesaris Antonini Augusti Pii patris patriae gens Bacchuiana templum sua pecunia fecerunt idemque dedicaverunt. Candidus Balsamonis filius ex undecim primis amplius spatium in quo templum fieret donavit. » C'est la première fois qu'on rencontre les noms de *Balsamon* et de la *gens de Bacchuiana*.

M. Hamy, conservateur du musée d'ethnographie, communique un portulan ou carte marine, d'origine portugaise. Cette carte paraît avoir été tracée en 1501 ou 1502. Les côtes d'Afrique y sont extrêmement détaillées jusqu'à Mélinde, point où Vasco de Gama et Alvaro Cabral prirent les pilotes maures qui les menèrent à Calicut. C'est un des rares monuments qui subsistent aujourd'hui des premières circumnavigations africaines, un de ces routiers de l'Inde dont une loi portugaise interdisait sous peine de mort la vente à l'étranger. L'Asie et l'Europe septentrionales sont représentées suivant les formes traditionnelles, fort inexactes, comme on sait. L'Amérique montre les résultats des voyages des Cortereal et autres navigateurs portugais, antérieurs au milieu de l'année 1502.

Ouvrages présentés : — par M. Le Blant; Müntz (Eug.), quatre brochures : *le Palais pontifical de Sorgues, les Peintres d'Avignon pendant le règne de Clément VI, les Peintures de Simone Martini à Avignon, la Statue du pape Urbain V au musée d'Avignon;* — par M. Heuzey : *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, dirigée par MM. Oppert et Ledrain, 2e livraison; — par M. Delisle : Bréard (Charles), *les Archives de la ville de Honfleur*; — par l'auteur : Deloche (M.), *Description d'un poids de l'époque carolingienne*.

SÉANCE DU 7 AOUT 1885.

M. Gaspar-René Gregory communique un mémoire intitulé : *Les Cahiers des*

manuscrits grecs. L'objet de ce travail est de combler une lacune de la science paléographique, en déterminant exactement la composition des cahiers dont sont formés les manuscrits. Ces cahiers, dans les manuscrits grecs, sont généralement des quaternions ou assemblages de quatre feuilles de parchemin pliées en deux par le milieu : chaque quaternion comprend donc huit feuillets ou seize pages. Dans chaque feuillet, on distingue le côté du poil de l'animal dont la peau a fourni le parchemin, et le côté de la chair; celui-ci est lisse et blanc, l'autre rugueux et plus ou moins foncé. Les pages sont réglées au moyen de traits creusés à la pointe. M. Gregory a constaté que les lignes étaient presque toujours tracées avant la formation des quaternions et sur le côté du poil : elles sont donc marquées en creux sur ce côté et en relief sur le côté de la chair. Pour former un quaternion, les feuilles étant réglées, le scribe plaçait sur sa table une feuille, le côté de la chair en dessous, sur celle-ci une seconde, le côté du poil en dessous, puis une troisième tournée comme la première et une quatrième tournée comme la seconde : il les pliait ensemble par le milieu, et le quaternion était prêt. Il en résulte que dans chaque quaternion, le côté de la chair forme les pages 1, 4, 5, 8, 9, 12, 13 et 16 : ces pages sont blanches, lisses et ont les lignes en relief : le côté du poil forme les huit autres pages, 2, 3, 6, 7, 10, 11, 14, 15, qui sont teintées, rugueuses et ont les lignes en creux. A quelque endroit qu'on ouvre le volume, les deux pages qui se présentent à la fois aux regards sont toujours pareilles l'une à l'autre. On trouve très peu d'exceptions à cette règle, du moins dans les manuscrits écrits en Orient. M. Gregory exprime le désir de voir d'autres paléographes faire des constatations analogues sur les manuscrits latins, les manuscrits orientaux, etc. Si l'on déterminait avec précision la pratique de chaque temps et de chaque pays, en ce qui concerne ces détails techniques, on trouverait là un utile élément d'appréciation pour juger de la provenance des manuscrits et par suite de leur valeur.

Ouvrages présentés : par M. Alexandre Bertrand : *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, t, XIII, fasc. 1; — par M. de Boislisle : Decrue (Francis), *Anne de Montmorency grand maître et connétable de France, à la cour, aux armées et au conseil du roi François Ier*; — par l'auteur : Delisle (L.). *Discours prononcé à la Société de l'histoire de France*; — par M. Barbier de Meynard : 1° Houdas, *Monographie de Méquinez* (extrait du *Journal asiatique*); 2° Basset (René), *Notes de lexicographie berbère*.

SÉANCE DU 14 AOUT 1885

M. Bergaigne lit, au nom de M. Egger, un fragment qui doit former la conclusion d'une nouvelle édition de l'*Histoire de la critique chez les Grecs*. M. Egger insiste, dans ce morceau, sur l'originalité du génie grec : si des recherches nouvelles ont montré qu'en art, la Grèce a pu apprendre quelque chose des pays voisins, l'Égypte et l'Assyrie, en littérature du moins l'hellénisme ne doit rien qu'à lui-même. Ni l'Égypte, ni la Perse, ni l'Inde, ni la Chine ne lui ont rien fourni.

M. Paul Meyer communique des planches d'héliogravure qui reproduisent

un manuscrit de quatre feuillets de parchemin, écrit au commencement du XIIIe siècle : on y lit un poème français, d'environ cinq cents vers, de huit syllabes, chacun relatif à l'histoire de saint Thomas Becket, archevêque de Canterbury. Il y a une ou deux miniatures à chaque page. M. Meyer a trouvé ce manuscrit, il y a deux ans, d'après les indications de M. Ruelens, dans la bibliothèque de M. Gœthals-Vercruysse, à Courtray M. Gœthals-Vercruysse a exécuté lui-même les photographies d'après lesquelles a été faite la reproduction en héliogravure. Cet ouvrage est le troisième poème français que l'on connaisse sur la vie de Thomas Becket : les deux autres sont dus, l'un à Garnier de Pont-Sainte-Maxence, l'autre à un certain Beneit ou Benoît. Celui-ci ne nous apprend qu'un seul fait nouveau, une entrevue de Thomas Becket avec le pape Alexandre III, à Sens, en 1165, à la suite de laquelle ils voyagèrent ensemble jusqu'à Bourges. L'intérêt du manuscrit de Courtrai est surtout littéraire et archéologique. Quelques particularités linguistiques donnent lieu de croire que l'auteur était un Anglais. Les miniatures peuvent suggérer diverses observations sur l'histoire du costume. M. Meyer se propose de publier ce poème, avec le fac-similé des huit pages en héliogravure, dans un des prochains volumes de la Société des anciens textes français.

M. P.-Ch. Robert présente des observations sur un détail de numismatique gauloise. On connaît par Lucien un dieu gaulois, nommé Ogmius, qui était à la fois une sorte d'Hercule et un dieu de l'éloquence : on le représentait avec des chaînes qui sortaient de sa bouche et auxquelles étaient attachées les oreilles des hommes. Les numismates se sont accordés à voir une image de ce dieu dans quelques monnaies de l'Armorique, où est représentée une grande tête entourée de têtes plus petites, celles-ci reliées à la première par des fils de grénetis. M. Robert fait remarquer qu'à supposer qu'il y ait là des chaînes, ces chaînes ne se relient ni à la bouche de la tête principale, ni à l'oreille des autres. Il est donc probable que le dieu Ogmius n'a rien à faire ici. Les Gaulois avaient l'habitude de disposer en trophées les têtes des vaincus : les monnaies en question représentent probablement des trophées de ce genre. Il existe une variété de ce type monétaire où la tête principale, au milieu de la pièce, est une tête de cheval ; or, précisément nous savons que les guerriers gaulois aimaient aussi à suspendre aux rênes de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis. On a donc vu à tort une image mythologique, là où il n'y a en réalité qu'un trophée de victoire.

Ouvrages présentés : — par M. Gaston Paris : Hasdeu (B. Petriceicu-), *Etymologicum magnum Romaniæ : dictionarul limbei istorice si poporane a Romanilor*, fasc. 1 ; — par M. Delisle : 1° Müntz (Eugène), *Notice sur un plan inédit de Rome à la fin du* XIVe *siècle* (extrait de la *Gazette archéologique*) ; 2° Omont (Henri), *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris et copiste de manuscrits* (extrait des *Mémoires* et du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*) ; 3° Havet (Julien), *Questions mérovingiennes* : I, *la* Formule N. REX FRANCORUM V. INL. ; II, *les découvertes de Jérôme Vignier* (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

SÉANCE DU 21 AOUT 1885.

M. P.-Charles Robert communique une note intitulée : *Quelques mots sur le mobilier préhistorique; danger d'y comprendre des objets qui n'en font pas partie.*

« Les antiquités préhistoriques, dit M. Robert, ont donné lieu en France depuis un demi-siècle à un nombre considérable de publications, et c'est par milliers que les éclats de silex, les pierres polies et les poteries grossières ont été gravés ou photographiés. Il y a, je le reconnais, un certain charme à toucher des objets qui étaient aux mains des populations des premiers âges et à tenter de tirer de leur forme ou de leur matière des conjectures sur l'état de ces populations; aussi n'ai-je pas l'intention de critiquer les études préhistoriques. Je veux seulement montrer que les archéologues sont parfois entraînés à rejeter dans la nuit des temps des objets informes qui en réalité appartiennent à des époques relativement voisines de nous.

« Je mets sous les yeux de l'Académie un spécimen que tous les archéologues considéreront à première vue comme préhistorique et dont l'époque peu reculée est approximativement connue : ce sont les fragments d'un vase dont la terre, à peine pétrie, est mêlée de charbon. Or, ce vase a été découvert, dans le Languedoc, rempli de monnaies gauloises d'argent, dont j'ai acquis une partie et qui, par leur type, dit *à la croix,* appartiennent à la dernière période des imitations que les peuples du bassin de la Garonne firent en si grande abondance de la drachme de Rhoda d'Ibérie. On peut croire qu'elles ont été frappées vers le temps où Cnéius Domitius Ahénobarbus, vainqueur des Allobroges, en 121, fut mis, comme l'a établi M. Ernest Desjardins, à la tête du beau territoire qui allait devenir la province romaine.

« Dans une maison byzantine, dont les premières assises ont été mises à nu pendant la campagne de Crimée, on a rencontré, avec des monnaies de bronze fort communes du IXe et du Xe siècle, quelques modestes instruments d'usage domestique, et parmi eux de ces pierres polies, à tranchant plus ou moins aigu, qui tiennent une place importante dans le mobilier préhistorique.

« La pierre a été employée dans les armes de jet jusqu'à des époques relativement récentes, et, si les frondeurs romains étaient pourvus de balles de plomb, les Goths du Nord, longtemps après, lançaient encore des pierres, suivant Olaüs le Grand, bien que leur armement fût très complet.

« En général, je crois qu'on a tort de partager le passé en grandes tranches, au point de vue du mobilier et des armes. Là où le fer natif s'offrait à l'homme dans des conditions d'emploi exceptionnellement faciles, l'âge de fer a dû se confondre avec l'âge de bronze. Ajoutons que des objets grossiers ont continué à servir dans les ménages modestes, à des époques où la civilisation avait déjà créé des objets d'art. Ainsi le vase de terre grossière dont je viens de mettre des fragments sous les yeux de l'Académie appartient à un temps où les Gaulois du Sud, assez civilisés pour faire de belles monnaies, ne pouvaient être étrangers à un certain luxe, dont ils trouvaient l'exemple chez leurs voisins les Grecs de Marseille et les Romains de la Provence, et même chez les

Arvernes, dont les rois, lorsqu'ils se promenaient dans leur char, semaient sur leur passage l'or et l'argent à pleines mains. Seulement le Gaulois avait pris pour cacher son trésor un vase sans valeur. Si quelque cataclysme renversait jamais le musée de Sèvres et l'enfouissait sous un remblai, la charrue, dans quelques milliers d'années, pourrait passer à côté des vases qui ont fait la gloire de nos expositions et heurter un des objets en terre à l'usage de la cuisine du concierge; les curieux d'alors seraient-ils fondés à déclarer que la céramique était fort arriérée de nos jours sur les bords de la Seine? »

M. Deloche lit une notice sur quatre cachets de l'époque mérovingienne, dont il donne la description :

1° Bague d'argent, trouvée à Argœuvres (Somme), aujourd'hui conservée au musée de Péronne. Daimètre, 0m,018; épaisseur du pourtour, 0m,001; hauteur, 0m,005; hauteur du chaton, 0m,007; largeur, 0m,012. Le chaton porte plusieurs ornements gravés en creux et trois groupes de deux lettres chacun : EV. SI. CC. M. Deloche pense que, dans la lecture de ces groupes, il faut compter deux fois chacune des lettres S, I et E; il lit *S. Eusiccie*, c'est-à-dire sceau d'une femme nommée Eusiccia. En effet, le faible diamètre de cette bague donne lieu de croire qu'elle a été faite pour une femme.

2° Bague de bronze, trouvée à Templeux-la-Fosse (Somme), conservée aussi au musée de Péronne. Diamètre, 0m,018; épaisseur, 0m,002. C'est encore une bague de femme. Sur le chaton, M. Deloche déchiffre, groupées en diverses combinaisons, les lettres M, E, L, I, T, A, qui lui paraissent former le nom propre *Melita* ou *Melitta*.

3° Boucle de ceinturon, de provenance inconnue. On y voit, gravé en creux, un monogramme qui comprend toutes les lettres du nom *Agnus*, surmonté d'une petite croix. C'est le seul exemple connu d'une boucle de ceinturon disposée de manière à servir de cachet.

4° Bague de bronze trouvée près de Châlons-sur-Marne. Diamètre, 0m,018; largeur du châton, 0m,012; hauteur, 0m,007. On distingue, disposées en divers groupes, les lettres S, E, V, L (deux fois), A et I. Le diamètre indiquant encore une bague de femme, M. Deloche propose de lire *S. Eulalie*, sceau d'Eulalie, en comptant l'E deux fois.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 1er JUILLET 1885.

M. de Goy communique la photographie d'une *Mise au tombeau* de la cathédrale de Bourges.

M. Maxe Verly présente le dessin d'une roulette de bronze conservée au musée de Rouen et destinée à reproduire en relief sur la terre molle des poteries les ornements gravés en creux sur la tranche.

M. Gaidoz lit une notice sur les monnaies *à la roue* et *à la croix* de la Gaule; il ramène ces monnaies à un seul type primitif, celui de la *roue* qui est celui des monnaies grecques imitées par les Gaulois. L'avènement et le triomphe du

christianisme vinrent donner une signification nouvelle à ces monnaies qui paraissaient porter le signe de la croix chrétienne et assurèrent la continuation de ce type jusque dans les temps modernes.

M. Courajod lit un mémoire intitulé : *Documents sur l'histoire des arts et des artistes à Crémone aux* XV*e et* XVI*e siècles.*

SÉANCE DES 8 ET 15 JUILLET 1885.

M. Al. Bertrand communique les photographies d'une tête de marbre blanc qu'il a reçue de M. Aug. Nicaise et que l'on croit provenir des anciennes fouilles exécutées par Grignon au Châtelet (Haute-Marne).

M. Flouest communique de beaux dessins coloriés d'objets antiques retirés d'un tumulus de la forêt de Champberceau, commune de Rivières-les-Fosses (Haute-Marne), notamment une feuille mince et flexible de bronze façonnée en ceinture.

M. Molinier lit un extrait d'un mémoire de M. Cloquet sur une peinture murale de l'église de Courtray (Belgique).

M. l'abbé Thédenat fait circuler les empreintes de deux masques moulés sur le visage de deux enfants défunts; le premier, trouvé à Paris dans une sépulture romaine de la rue Nicole, est conservé au Musée Carnavalet; le second, trouvé à Lyon et conservé au musée de cette ville, donne, comme on l'apprend par l'épitaphe gravée snr la tombe, les traits de Claudia Victoria, morte à l'âge de 10 ans, 1 mois et 11 jours.

M. le Président présente avec éloge le livre de M. Ch. de Linas : *Œuvre de Limoges conservée à l'étranger et documents relatifs à l'émaillerie limousine.*

M. l'abbé Beurlier communique la photographie d'un taureau de bronze trouvé à Dodone et appartenant à la collection de M. Froienski, consul général de Russie à Janina; cette œuvre d'art est d'un style tout particulier. Il fait également circuler une drachme inédite d'Apollonie d'Épire destinée au cabinet des Médailles et d'une très belle conservation; on y lit des noms de magistrats locaux, *Agonippos* et *Presbylos, fils de Timoxénos.*

M. Lecoy de la Marche lit une analyse détaillée d'un manuscrit du XIV*e* siècle conservé à la bibliothèque de Naples : *De arte illuminandi.*

M. de Barthélemy achève la lecture du mémoire de M. de la Noé sur l'*Oppidum gaulois en général.* A cette occasion un membre présente des observations sur l'emploi des pluriels *oppidums* et *oppida* et autres analogues en français.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1885.

M. Collignon communique la photographie d'une sculpture trouvée sur la ligne du chemin de fer de l'Est, près de Gondrecourt, et représentant une divinité gauloise assise.

M. l'abbé Touret donne divers renseignements sur trois missels anciens du diocèse d'Elne, offrant un intérêt archéologique.

M. Lecoy de la Marche achève la lecture de son étude sur le manuscrit de la bibliothèque de Naples renfermant le *De Arte illuminandi,* et donne, d'après ce

traité, des explications sur le broyement des couleurs, sur leur application et sur les instruments de l'enlumineur.

M. l'abbé Thedenat fait circuler l'estampage d'une coupe de marbre trouvée près de Cherchell (Algérie), représentant deux personnages se tenant par une main et faisant de l'autre le geste de l'orant.

M. Prost commence la lecture d'un mémoire sur les justices privées.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. J.-J.-A. Worsaae, décédé à Copenhague le 15 août dernier. Tous les lecteurs de la *Revue* connaissent les éminents services rendus par Worsaae aux sciences archéologiques. Le musée des antiquités du Nord qu'il avait organisé a servi de modèle à tous les musées de l'Europe. Son action comme Président de la Société royale des Antiquaires du Nord a été aussi heureuse, aussi féconde. Ses publications, qui sont nombreuses, et dont les plus importantes ont été traduites en allemand, en anglais et en français assurent à son nom une juste et durable célébrité. La mort de Worsaae est une grande perte pour la science.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient d'être également douloureusement frappée par la mort subite de M. Émile Egger, l'éminent professeur de la Faculté des Lettres.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, 9e année, avril 1885 : Th. Homolle, *Note sur trois têtes de marbre trouvées à Délos* (pl. XVI, XVII). — Salomon Reinach, *Les arétalogues dans l'antiquité*. — B. Latychew, *La constitution de Chersonésos en Tauride d'après des documents épigraphiques*. — R. Dareste, *la Loi de Gortyne, traduction* (premier essai de traduction d'un document d'une importance capitale, le texte législatif le plus étendu et le plus complet que nous ait laissé l'antiquité grecque. Sous peu, M. Desrousseaux étudiera, dans le même recueil, ce texte précieux au triple point de vue de la phonétique, des formes et de la syntaxe). — F. Durrbach, *Inscriptions d'Ægosthènes et de Pagæ*. — M. Collignon, *Miroir grec à relief* (pl. VII). — P. Paris et M. Holleaux, *Inscriptions de Carie. Edit d'Antiochus II. Inscriptions de Héracléa Salbacé, Apollonia Salbacé, Sébastopolis*.

— *Archæologische Zeitung*. 1884, 3e cahier : P. Wolters, *Contributions à l'iconographie grecque*. I. *Anakreon*. II. *Hermarchos*. III. *Antiochos Soter* (pl. XI, XII et figures dans le texte). — F. Studniczka, *La chouette de l'Athéné Parthenos*. — A. Conze, *Pierre gravée de Cypre, montée dans un anneau*. — O. Schrœder, *Les métiers à tisser des anciens* (figures dans le texte). — H. Blümner, *Les tables à manger des Grecs* (figures dans le texte). — F. Hultsch, *Une mesure antique* (figure dans le texte). — K. Wernicke, *Oreste à Delphes* (pl. XIII). — Mélanges : P. Wolters, *Inscription d'un vase de la Crimée* (figure dans le texte). — R. Engelmann, *Encore une fois la planche II, figure* 2. — O. Puchstein, *la lanceuse de vases à serpents dans la frise de l'autel de Pergame* (figures dans le texte). — *Séances de la société archéologique de Berlin*.

— *Ecole française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire.* V^e^ année. Fascicules I-II, mars 1885 : 1. A. V. Blavette, *Étude sur le Panthéon de Rome. Restauration de la palestre des thermes d'Agrippa* (pl. 1, 2 et 3). — 2. C. Lécrivain, *Le partage oncial du fundus romain.* — 3. E. Langlois, *Notice du manuscrit ottobonien* 2523. — 4. R. de La Blanchère, *Villes disparues.* CONCA (pl. 4). — 5. E. Le Blant, *Notes sur quelques actes des martyrs.* — 6. E. Langlois, *La Somme Acé.* — 7. J. Bapt. de Rossi, *Le martyrologe hiéronymien.* Abbé Duchesne, *Les sources du martyrologe hiéronymien.* — 8. René Grousset, *Le Bon Pasteur et les scènes pastorales dans la sculpture funéraire des chrétiens.*

Au moment où nous recevions ce numéro, nous apprenions la mort de M. Grousset qui a succombé dans le midi de la France à une maladie de poitrine. Les études d'archéologie chrétienne perdent en lui un esprit distingué qui sans nul doute y aurait laissé sa trace ; dans le travail qui sera comme son testament, il y a, avec une connaissance étendue et précise des monuments, de la finesse et ce talent à saisir les nuances qui est la marque du véritable archéologue.

— *Ecole Française de Rome.* — *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, fascicules III et IV. — A. Berthelot, *Note sur une collection d'écrits mathématiques du moyen âge, d'après deux manuscrits du Vatican.* — A. Esmein, *Débiteurs privés de sépulture.* — E. Le Blant, *Note sur un sarcophage chrétien récemment découvert à Rome* (pl. V). — G. Lumbroso, *Un doute au sujet de Trogue-Pompée.* — M. Prou, *Additions et corrections au Gallia Christiana, tirées des registres d'Honorius IV.* — Ch. Lécrivain, *Note sur le recrutement des avocats dans la période du Bas-Empire.* — P. de Nolhac, *Jacques Amyot et le décret de Gratien.* — P. Fabre, *Note sur un manuscrit de la chronique de Jordanus* (pl. VI et VII). — A. Pératé, *Note sur le groupe de Panéas.* — G. Digard, *Deux documents sur l'église de Saint-Maximin en Provence. Les Sarcophages de la Villa Salaria* (pl. VIII à XIII).

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique.* 1885, n° 2. Février, 2 feuilles : *Comptes rendus des séances de l'Institut*, 23 et 30 janvier, et 6 février. — E. Stevenson, *Nouvelles découvertes épigraphiques dans la villa Bonaparte sur la Via Salaria* (épitaphes de la famille des Licénius Calpurnius Pison). — P. Orsi, *Découvertes archéologiques en Istrie.* — O. Rossbach, *Origines du type de Silène.*

— N° 3. Mars, 1 feuille. — *Comptes rendus des séances de l'Institut*, 13, 20 et 27 février. — W. Helbig, *Découvertes faites à Pratica.* — W. Helbig, *Découverte de trois dépôts d'objets votifs à Segni.*

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique* n° IV, avril 1885 : — *Séances* des 6, 13 et 27 mars (Stevenson, plan et description des murs d'Anagni, avec marques de pose. — Dressel et Helbig, terres cuites de Tarente. — Mau, peintures de Pompéi. — Dressel, la construction du Panthéon de Rome. — Henzen, Inscriptions. — Michel de Rossi, les objets trouvés dans les tombes archaïques du Viminal et observations de Pigorini à ce sujet, etc.). — W. Helbig, *Fouilles de Corneto.* — W. Helbig, *Fouilles de Pratica.* — A. Mau, *Fouilles de Pompéi.* — W. Helbig, *Statue de femme découverte derrière la Scala Santa.*

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° V, mai 1885, 2 feuilles. — *Séances des 10 et 17 avril.* — Nominations de membres ordinaires et de membres correspondants, pour l'anniversaire de la fondation de Rome. — E. Dressel, *Les inscriptions estampées sur les briques de Rome* (considérations intéressantes, présentées sous forme de discours dans la séance solennelle du 17 avril, à propos de la publication qui vient d'être faite, par le professeur Gatti, d'une œuvre laissée en manuscrit par Marini et conservée à la bibliothèque du Vatican sous ce titre : *Iscrizioni antiche doliari*). — Jordan, *Le temple de Vesta et la maison des Vestales* (autre discours prononcé dans la même séance et exposant les plus récents résultats des fouilles faites dans ces deux édifices). — W. Helbig, *Fouilles de Corneto* (nombre d'observations curieuses sur les spirales qui servaient à maintenir la chevelure, sur la poterie dite *di bucchero nero*, etc.).

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° VI, juin 1885 : W. Helbig, *Fouilles de Vetulonia* (renseignements très curieux sur toute une série de tombes *a pozzo* découvertes sur l'emplacement de cette ancienne ville et qui paraissent plus anciennes que les tombes de même disposition qui ont été étudiées à Tarquinii ; conclusions que l'on en peut tirer pour la marche de l'invasion étrusque). — *Bronzes primitifs découverts près de Saturnia*, lettre de M. Agostino Barberini, secrétaire communal de Grosseto à M. W. Helbig. — G. Henzen, *Inscription latine récemment retrouvée près du monte Testaccio*, discours lu dans la séance annuelle intitulée de l'anniversaire de la fondation de Rome.

— *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, pl. XX, fascicule 3, 1884 : Dr Sériziat, *Catalogue des lépidoptères des environs de Collo*. — Alexandre Papier, *Sur cinq inscriptions nouvelles*. — *Correspondance*. — *Compte rendu des réunions du troisième trimestre* 1884.

— M. P. Willems, professeur à l'Université de Louvain, vient d'achever l'œuvre considérable qui fera l'honneur de sa vie. Il nous donnait l'an dernier le second volume de son beau livre : *Le sénat de la république romaine* (8°. Ch. Peeters, à Louvain ; Thorin, à Paris ; Calvary, à Berlin). Il complète aujourd'hui ce grand travail par un cahier dont une partie forme une addition au premier volume, tandis que le second, renfermant les tables, doit se relier à la suite du tome II. L'annexe du premier volume renferme plusieurs appendices d'un grand intérêt ; l'auteur y répond à des critiques qui lui ont été adressées en apportant des arguments nouveaux à l'appui de ses théories ou bien il expose les résultats que fournissent certains documents publiés depuis l'apparition de son premier volume. Voici les titres de ces appendices : I. *Ornamenta consularia, prætoria; sententiam dicere loco prætorio, consulari; allegi inter prætorios, consulares.* — II. La formule *patres conscripti* et l'époque de l'admission de la plèbe au sénat. — III. A. Les droits sénatoriaux du *flamen dialis*. B. Le plébiscite Ovinien. C. Le plébiscite Atinien. — IV. L'Inscription d'Adramytium. — V. Le sénatus-consulte relatif aux cités de Mélitée et de Narthakion en Thessalie (150 à 146 avant J. C.), additions et corrections.

La table est divisée en cinq parties : le registre alphabétique des matières,

celui des termes grecs, celui des noms propres, la liste alphabétique des *cognomina*, et celle des passages d'auteurs grecs et latins commentés et corrigés.

— Le *Bulletin épigraphique*, comme le dit M. Émile Hübner dans l'article qu'il lui a fourni, est devenu pour les épigraphistes un véritable organe international. Le numéro qui commence, sous la direction active et intelligente de M. Mowat, la cinquième année du recueil, est particulièrement intéressant ; en voici le sommaire : E. Hübner, *Une nouvelle inscription à South Shields* (Angleterre). Planche I. — Camille Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (à suivre). Carte. — R. Mowat, *La première inscription relative à un céleuste.* — C. Jullian, *Les voies romaines dans le département des Bouches-du-Rhône.* — R. Mowat, *Sigles et autres abréviations.* — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — R. Mowat, *Correspondance, Bibliographie, Revues et journaux périodiques, Académies et corps savants, chronique.*

— *Bulletin épigraphique* dirigé par R. Mowat. 5e année, n° 2, mars-avril 1885 : — G. Hirschfeld, *La diffusion du droit latin dans l'empire romain*, article traduit par H. Thédenat. — R. Mowat, *Inscriptions d'Amsoldingen.* — C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (suite). — R. Mowat, *Un mot sur le milliaire d'Auxiliaris, à Arles.* — A. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — R. Cagnat, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (suite). — R. Mowat, *Correspondance.* — E. Hübner, Q. Cagnat, C. Jullian, A. Lebègue, *Bibliographie.* — R. Cagnat, C. Jullian, R. Mowat, *Revues et journaux périodiques.* — R. Mowat, *Académies et corps savants.* — R. Mowat, *Chronique.* Planche : *Inscriptions de Bourges.*

— *Bulletin épigraphique* dirigé par R. Mowat, 5e année, n° 3 : G. Lafaye, *Observations sur une inscription latine récemment découverte à Lyon.* — C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune* (suite). — A. L. Delattre, *Inscriptions de Carthage* (suite). — S. Reinach et R. Mowat, *Déchiffrements rectifiés* (suite). — *Correspondance* : Léon Max, Verly, R. Mowat. — R. Mowat, *Bibliographie.* — R. Cagnat, R. Mowat, *Revues et journaux périodiques.* — R. Mowat, *Académies et corps savants; Chronique.* — L. Renier, *Nécrologie.*

— *Proceedings of the society of biblical archæology*, séance du 5 mai 1885 : — Pinches, *Bases de deux colonnes découvertes à Hamadan, avec restes d'une inscription trilingue d'Artaxerce Mnémon.* — E. Revillout, *Notes sur quelques documents démotiques du musée britannique.* — Sayce, *Inscription cunéiforme d'Assourbanipal provenant de Tortose.* — Sayce, *l'inscription de Tarkondémos* (dans cette courte note, après avoir discuté la lecture proposée par M. Pinches, pour l'inscription cunéiforme du disque de Tarkondêmos, M. Sayce résume et expose brièvement l'idée qu'il se fait du peuple hittite, du point de départ de ses conquêtes et de la marche de sa civilisation). — Pinches, *La barque de Darius* (transcription et traduction d'un contrat babylonien, relatif à un travail de réparation exécuté par deux ouvriers sur la barque d'apparat de Darius). Le Page-Renouf, *Seb, le grand caqueteur.* — W. Harry Rylands, *Une coupe de pierre avec inscription hittite gravée en creux.*

— M. Imhoof-Blumer vient de publier à Leipzig, chez Teubner, un intéressant recueil intitulé : *Portraetkœpfe auf antiken Münzen Hellenischer und Helleni-*

sierter Vœlker, in-4, IV-95 pages et VIII planches renfermant 206 figures reproduites par la photogravure.

L'ouvrage s'ouvre par une introduction qui renferme toutes les considérations générales nécessaires à présenter sur le portrait monétaire, l'époque où il apparaît, les séries où on le rencontre, le degré de ressemblance auquel il vise. Viennent ensuite des tables chronologiques très soigneusement dressées de tous les princes connus par les monnaies; elles sont partagées en trois chapitres, l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Deux appendices sont consacrés aux princes barbares de la Gaule et de la Bretagne, ainsi qu'aux portraits de savants, de poètes et d'autres particuliers qui se trouvent sur certaines monnaies grecques. A la description des pièces choisies comme exemples et figurées dans les planches succèdent trois tables rédigées avec beaucoup de soin. 1. Peuples, pays et villes; 2. Rois et princes; 3. Autres personnes. Les planches, comme toutes celles qui sortent de l'atelier de Wintherthur, sont d'une exécution admirable. G. P.

— Comme utile supplément au grand recueil des inscriptions gravées sur des anses d'amphore qui a jadis été publié par Albert Dumont dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, où il remplit tout un volume, nous indiquerons quelques pages que vient de publier le professeur Isaac H. Hall, dans le *Journal of the American oriental society*, vol. XI, n° 2, 1885. Elles ont pour titre : *The greek stamps on the handles of Rhodian amphoræ, found in Cyprus and now in the metropolitan museum of New-York*. Les inscriptions ont été lues avec beaucoup de soin et bien reproduites.

— *Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins*, vol. VIII, fascicule I. — Schuhmacher (Extrait d'une lettre sur deux excursions faites par lui en 1884, avec une subvention de la Société, à l'est du lac de Tibériade, dans le Djaulân, l'ancienne Gaulanitis; a relevé beaucoup de ruines et de noms de localités, recueilli des inscriptions grecques et, à Skoufiyé et à Fîq, des inscriptions araméennes). — Wolff, *Sur l'histoire moderne de Jérusalem* (de 1843 à 1884). — Furrer, *Villes et localités antiques de la région du Liban*. — Schick, *Citernes et chambres creusées dans le roc nouvellement découvertes à Jérusalem* (4 planches). — Du même, *Columbarium nouvellement découvert sur le mont du Scandale près de Jérusalem* (planche). — Frei, *L'église de Saint-Étienne nouvellement découverte près de Jérusalem*. — Schuhmacher, *Tombeaux creusés dans le roc à Djebata* (planche). C. C.-G.

— *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*; vol. 39 : fascicule I. — De Goeje, *Études sur la géographie de la Babylonie* (d'après les sources musulmanes). — Stickel, *Additions et rectifications à la numismatique des Ommiades*. — J. H. Mordtmann, *Mélanges mythologiques* (Atargatis : les différentes transcriptions grecques du nom de la déesse; la Tyché sémitique, Gad et Méni). — M. Schultze, *Correction proposée pour un passage d'Esdras* (IV, 13). — Oldenberg, *Les hymnes Akhyâna dans le Rigveda*. — Hübschmann, équivalence du *ûl* indo-iranien et du *l* indo-germanique. — Pischel, *Le poète Panini*. — A. Führer, *Énigmes sanscrites* (les deux premières sont de véritables charades). — Lindner, *Sur un manuscrit du premier livre de la Maitrâyanî-*

Samhitâ. — Wellhausen, *Corrections à son édition des poésies arabes des Houdhailites.* — Bibliographie. — Planche contenant le fac-simile de l'inscription de Râshtrakûta publiée par Hultzsch dans le fascicule précédent. C. C.-G.

— *Gazette archéologique*, 1885, nos 5 et 6 : — Er. Babelon et Salomon Reinach, *Sculptures antiques trouvées à Carthage* (pl. XVII-XIX). — L. Palustre, *Orfévrerie bretonne* (pl. XX-XXI). — R. de Lasteyrie, *Miniatures inédites de l'Hortus deliciarum* (fin). — E. Molinier, *Aiguière en bronze du musée de Buda-Pest* (pl. XXII). — E. Müntz, *Notice sur un plan inédit de Rome à la fin du XIVe siècle* (pl. XXIII). — G. Perrot, *Figurines sardes du cabinet des médailles* (pl. XXIV). — Chronique. — Académie des inscriptions et Belles-Lettres. — Société nationale des antiquaires de France. — Nouvelles diverses. — Bibliographie. — Sommaire des recueils périodiques.

— *Bulletin de correspondance africaine*, 1884, fascicules V, VI, 15 septembre-15 novembre. — E. Masqueray, *Albert Dumont, notice nécrologique.* — P. Monceaux, *Grecs et Maures d'après les monnaies grecques du musée d'Alger.* — R. Basset, *Les manuscrits arabes du musée de Djelfa.* — E. Broussais, *Recherches sur les transformations du berber* (suite). — R. Basset, *Vie d'Abbâ Yohanni.* — V. Waille, *Une reconnaissance archéologique entre Téniet-el-had et Tiaret.* — A. de C. Motylinski, *Proclamation du Mahdi du Soudan.* — Masqueray, *Notice sur la thèse de M. de la Blanchère, De rege Juba regis Jubæ filio.* — Bibliographie. — Périodiques français et étrangers. — Chronique. — Table des matières.

BIBLIOGRAPHIE

Traité d'Archéologie comparée. La sculpture antique. Origine, description, classification des monuments de l'Égypte et de la Grèce, par Adrien Wagnon, docteur en philosophie, privat-docent à l'Université de Genève. Paris, J. Rothschild, 1885, 168 pages, 16 planches.

M. Wagnon est déjà connu des lecteurs de la *Revue archéologique* par ses études sur les marbres de Pergame et sur le Laocoon. Le volume qu'il publie sous ce titre plein de promesses est destiné, dans la pensée de l'auteur, à définir et à appliquer la méthode d'une science nouvelle, qu'il appelle *l'archéologie comparée.* M. Wagnon a cherché « à tracer d'abord une comparaison aussi exacte, aussi minutieuse que possible d'un certain nombre de statues grecques archaïques et des types les plus remarquables de la sculpture égyptienne... à mettre en relief les caractères essentiels de chacune de ces œuvres grecque ou égyptienne, et à faire sentir, par leur rapprochement immédiat, les contrastes et les analogies des conceptions artistiques de ces deux peuples. » Mais, pour faire comprendre l'art égyptien, il faut le replacer dans son milieu, faire la part des conditions de climat, de la religion, de la vie sociale. M. Wagnon est amené à toucher à toutes ces questions, qui ont été déjà

traitées dans le premier volume de l'*Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, de M. G. Perrot. Aussi bien, M. Wagnon reconnaît que l'ouvrage de M. Perrot a été le point de départ de son étude, et la seule originalité qu'il revendique, c'est d'avoir rapproché l'art égyptien et l'art grec, c'est surtout d'avoir montré les ressources d'une science à laquelle il prédit un brillant avenir, l'archéologie comparée.

« L'archéologue, au terme de ses longs voyages en Orient, voit surgir, comme dans une brume lointaine, les contours encore indécis d'une terre nouvelle, qu'on peut saluer dès aujourd'hui du nom d'archéologie comparée. » (Page 12). Nous craignons fort que cette terre nouvelle, à la recherche de laquelle M. Wagnon s'est si vaillamment lancé, ne reste encore longtemps dans les brouillards d'un horizon lointain. M. Wagnon a fait, dans son livre, de la mythologie comparée, de l'archéologie, et surtout de la philosophie de l'art; il semble, au reste, en avoir eu conscience, et il déclare que le but qu'il a « poursuivi se rattache à la philosophie de l'art plus encore qu'à son histoire » (p. 14). S'il faut dire toute notre pensée, nous croyons que M. Wagnon n'a pas très nettement défini l'idée qui a inspiré son livre. De là des incertitudes dans le plan, dans la méthode d'exposition et de développement; le lecteur éprouve quelque difficulté à dégager des notions claires, à faire reparaître les lignes générales qui disparaissent sous une foule de détails intéressants en eux-mêmes, mais groupés au hasard. On s'aperçoit bien que la préocupation de l'auteur est de mettre en lumière les caractères originaux de l'art grec, en les opposant à ceux de l'art égyptien; qu'il songe surtout aux commencements de l'art grec et qu'il emprunte ses termes de comparaison à la statuaire grecque archaïque, par exemple à la statue de Ténéa. Si telle a été l'intention de l'auteur, on peut regretter qu'il ait étudié si peu de monuments de l'ancienne sculpture hellénique : il n'est pas question dans l'ouvrage des statues primitives de Délos, non plus que de la curieuse statue du Louvre trouvée à Samos, monuments d'une importance capitale pour l'histoire de l'art grec, et qui ont fourni à M. Brunn le sujet d'un mémoire remarquable [1]. Cette question si discutée des rapports de la statuaire égyptienne avec la statuaire grecque valait la peine d'être étudiée en détail et méthodiquement; elle ne pouvait l'être que si les recherches avaient porté sur un nombre plus considérable de monuments; enfin il est hors de doute que le point de départ d'une pareille étude devait être de distinguer avec autant de précision que possible les influences qui relèvent directement de l'Assyrie. En se bornant à une comparaison avec l'art égyptien, l'auteur, comme il l'a déclaré lui-même, se condamnait à n'envisager qu'une des faces du problème.

Ce n'est pas la seule réserve que nous ayons à faire sur le livre de M. Wagnon. En se laissant entraîner sur le terrain dangereux de la mythologie comparée, l'auteur a été conduit à émettre des théories très hardies, qui trouveront sans doute peu d'adhérents. Pour lui, « l'archéologie grecque présente une foule de formes purement aryennes; » les types empruntés à l'Assyrie et

1. *Ueber tektonischen Styl; Sitzungsberichte der Bayer. Akad.* 7 juin 1884.

à l'Égypte « ne sont que des accidents » (p. 27). C'est, poussée à l'extrême, une des théories développées dans le livre de M. Milchhœfer sur les origines de l'art grec [1], ouvrage très original et très instructif, mais au sujet duquel M. S. Reinach a formulé, ici même et avec beaucoup de raison, les plus légitimes réserves. M. Wagnon arrive ainsi à reconnaître l'origine aryenne de la forme du Minotaure, des Centaures, des Silènes, etc., et il est conduit à expliquer la nudité d'Hercule dans l'art classique par une raison qui ne laissera pas de surprendre les archéologues : « Cette nudité... peut être une réminiscence inconsciente du climat plus heureux de l'Inde où vivaient les ancêtres ariens des Grecs » (p. 15, note 1). Si l'Apollon de Ténéa est également nu, l'explication que donne M. Wagnon n'est pas moins originale : c'est « parce que

Tout est nu sur la terre, hormis l'hypocrisie. » (P. 112.)

Nous ne voulons pas insister outre mesure sur ces critiques, ni méconnaître que la thèse soutenue par M. Wagnon, celle de l'originalité de l'art grec, est juste d'une manière générale. L'auteur est un fervent admirateur du génie grec, et ce sentiment très sincère lui inspire des pages écrites avec chaleur, parfois même avec un réel talent. Il est seulement à regretter que M. Wagnon laisse souvent aller sa plume sans la surveiller et lui permette d'étranges écarts de style. C'est ainsi qu'il définit l'œuvre d'art « le produit de toutes les idées d'une époque traversée par le cerveau humain » (p. 33), qu'il montre Aphrodite « assise sur le dos lascif d'un bouc » (p. 22), et, ailleurs « la parole d'Homère faite de marbre dans le Parthénon tout frémissant encore des chants de victoire de Salamine » (p. 153). Une revision attentive lui aurait, sans aucun doute, permis de donner à son style plus de justesse, et d'ajouter aux qualités qui ne sauraient manquer de recommander son livre à l'attention des amateurs de l'art antique.

MAX. COLLIGNON.

L. LEFORT. — **Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie et mélanges archéologiques.** Paris, Plon, 1885, III. 285 p.

Le livre de M. Lefort se compose d'études qui ont déjà paru dans divers recueils. La plus étendue et la plus importante est celle qu'il consacre à la chronologie des peintures des catacombes de Rome. Fixer à peu près la date de ces œuvres déjà nombreuses et dont le chiffre se multiplie sans cesse par de nouvelles découvertes, c'est rendre un service signalé aux archéologues et aux historiens de l'art. M. de Rossi l'a fait pour beaucoup, mais il n'est pas toujours aisé de trouver le renseignement dont on a besoin à travers les volumes de la *Roma sotterranea* et du *Bullettino di Archeologia cristiana*. M. Lefort servira ici de guide spécial, d'autant plus facile à consulter, que, suivant les exemples et la méthode du maître, il a étendu l'enquête chronologique à l'ensemble des peintures connues. On peut avoir confiance en lui, car, au début de son étude, il

1. *Die Anfænge der Kunst in Griechenland*. Leipzig, 1883. Voir le compte rendu de M. S. Reinach, *Revue arch.*, 1883, t. I, pp. 366-381. Cf. le compte rendu de M. G. Perrot, *Journal des Savants*, 1885.

expose que ce n'est point à de vagues considérations de style qu'il a eu recours pour déterminer des dates. Je regrette seulement que dans la suite, à propos de chaque œuvre, il n'ait pas indiqué sommairement les raisons qui le décidaient à l'attribuer à telle ou telle époque. Il faut excuser les archéologues s'ils ont quelque hésitation à croire sur parole les témoins même les plus sincères.

Des catacombes de Rome, M. Lefort passe à celles de Naples qui sont moins connues et dont il classe les peintures d'après les mêmes principes. Parmi les autres articles je citerai celui qui est relatif à la mosaïque de Sainte-Pudentienne : M. Lefort fait en effet remarquer qu'il a proposé dès 1874, dans la *Revue archéologique*, une opinion que le P. Garrucci, peu enclin à citer les travaux du prochain, a reproduite depuis sans crier gare. Une notice sur des peintures inédites de l'église de Saint-Nicolas à Saint-Victor, près de San-Germano-Canino, ajoutera de nouveaux renseignements aux recherches de Schultze, Huillard-Bréholles, Fr. Lenormant, Caranta et Salazaro, relatives à l'art du moyen âge dans l'Italie du Sud. On y remarquera un soin fort louable à se mettre en garde contre les opinions excessives : M. Lefort fait très justement la part de ce qu'il y a de vrai et de ce qu'il y a de faux dans les théories de Salazaro à l'endroit de l'influence byzantine.

Je n'ai cité ici que les études qui ont le caractère le plus original. Celles que contient encore ce volume ont pour but de faire connaître au public français quelques-unes des découvertes récentes de M. de Rossi et elles seront certainement bien accueillies de tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie chrétienne.

C. Bayet.

La Tapisserie dans l'antiquité, par Louis de Ronchaud, 1 vol. de la *Bibliothèque internationale de l'art*, Paris, J. Rouam, 1884, in-8, 157 pages.

Il ne faut point demander à ce livre une histoire complète de la tapisserie chez les peuples anciens. Ce que M. de Ronchaud s'est surtout proposé dans cette étude, dont les lecteurs de la *Revue* ont eu les prémices [1], c'est de présenter une restitution vraisemblable de la décoration intérieure du Parthénon, dont l'élément principal consistait, suivant lui, en un système de tentures habilement disposées au-dessus et autour de la statue chryséléphantine d'Athéné, à la fois pour la protéger contre les intempéries et lui former une sorte de mystérieux sanctuaire. Rétablir par l'imagination la *Chambre de la Vierge*, reconstituer, à l'aide de quelques vers d'Euripide ingénieusement interprétés, la tente sacrée qui servait d'abri au chef-d'œuvre de Phidias, faire sentir, enfin, de quelle heureuse façon ces longues draperies aux plis harmonieux, aux dessins variés, embellissaient la cella du plus fameux temple d'Athènes, tel est, avant tout, le but de l'auteur. C'est donc d'architecture, au moins autant que de tapisserie, qu'il est question dans ce livre, et l'on ne saurait trop recommander la lecture de ces pages aux architectes, trop rares aujourd'hui, dont la curiosité s'aventure à chercher la

1. V. la *Revue* de 1872, t. XXIII, p. 245, 309, 390 ; t. XXIV, p. 80.

solution des difficiles problèmes que soulèvent la construction et la décoration des temples grecs.

Mais M. de Ronchaud croit nécessaire, avant d'aborder la grave question qui le préoccupe, de nous donner sur l'histoire de la tapisserie quelques renseignements généraux, et de nous montrer le rôle important qu'ont joué de tout temps les tapis et les étoffes dans la vie des Orientaux et des Hellènes. C'est ainsi qu'il attire successivement notre attention sur les riches tissus de l'Inde, de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Babylonie, etc., qu'il rappelle à notre souvenir les merveilleux ouvrages, chefs-d'œuvre de patience féminine, auxquels font allusion, à chaque instant, les poèmes homériques. Un chapitre tout entier est consacré à l'étude des procédés de fabrication; il s'y trouve de charmantes pages sur les ateliers de jeunes filles si joliment décrits dans quelques-unes des pièces de l'Anthologie. Ce même chapitre contient, sur la pourpre et la manière dont on la préparait, de curieuses indications. L'auteur passe ensuite à l'examen des différents usages auxquels était employée l'étoffe dans les édifices publics et les édifices privés des anciens. Rejetant ce qu'il y a de trop absolu dans la théorie de M. Semper, pour qui « l'art de tisser serait né avec l'art de bâtir, » il reconnaît que les tentures ont été, dans l'architecture primitive, un élément capital; que, plus tard même, elles sont demeurées une partie essentielle de la construction, qu'on les retrouve, aux époques civilisées, servant de cloisons dans les maisons, de rideaux dans les théâtres, de voiles dans les temples, etc. Il existe, enfin, un genre d'édifice dans lequel la tapisserie domine et qui est, pour ainsi dire, son triomphe : c'est la tente. M. de Ronchaud l'étudie tour à tour chez les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Grecs, faisant revivre sous nos yeux ces constructions légères à l'ornementation desquelles les Orientaux surtout apportaient un soin jaloux et qui atteignaient parfois, comme la tente dionysiaque de Ptolémée Philadelphe, des proportions monumentales.

Dans cette revue rapide des principaux usages auxquels servait l'étoffe, l'auteur ne pouvait négliger ces vêtements aux riches couleurs dont les Orientaux, aussi bien que les Grecs, aimaient à parer, dans certaines circonstances, leurs plus vieilles idoles. Il étudie dans un chapitre spécial les divers accoutrements de ces images antiques et vénérées, retrouvant dans le christianisme populaire, tel que le pratiquent encore l'Italie et l'Espagne, le vivant souvenir de ces pieuses toilettes[1].

Enfin, nous arrivons à la partie la plus neuve du livre, à la restitution du péplos d'Athéné. Ce mot désigne, non la grande pièce d'étoffe que brodaient les Errhéphores et qui était offerte, tous les cinq ans, à l'Athéné de bois d'olivier renfermée dans l'Erechtheion, mais la tente sous laquelle se dressait, dans la cella du Parthénon, l'Athéné d'or et d'ivoire, œuvre de Phidias. C'est un passage de l'*Ion* d'Euripide qui suggère à M. de Ronchaud son ingénieuse restauration. Les vers 1132-1165 de cette tragédie contiennent, en effet, la description détaillée d'une tente que le jeune Ion élève, dans le temple de Delphes,

1. A côté de la garde-robe d'Artémis Brauronia (p. 121), M. de Ronchaud aurait pu rappeler celle de la Héra de Samos, qui nous est connue par une curieuse inscription. V. C. Curtius, *Inschriften und Studien zur Geschichte von Samos*, p. 10, Lübeck, 1877.

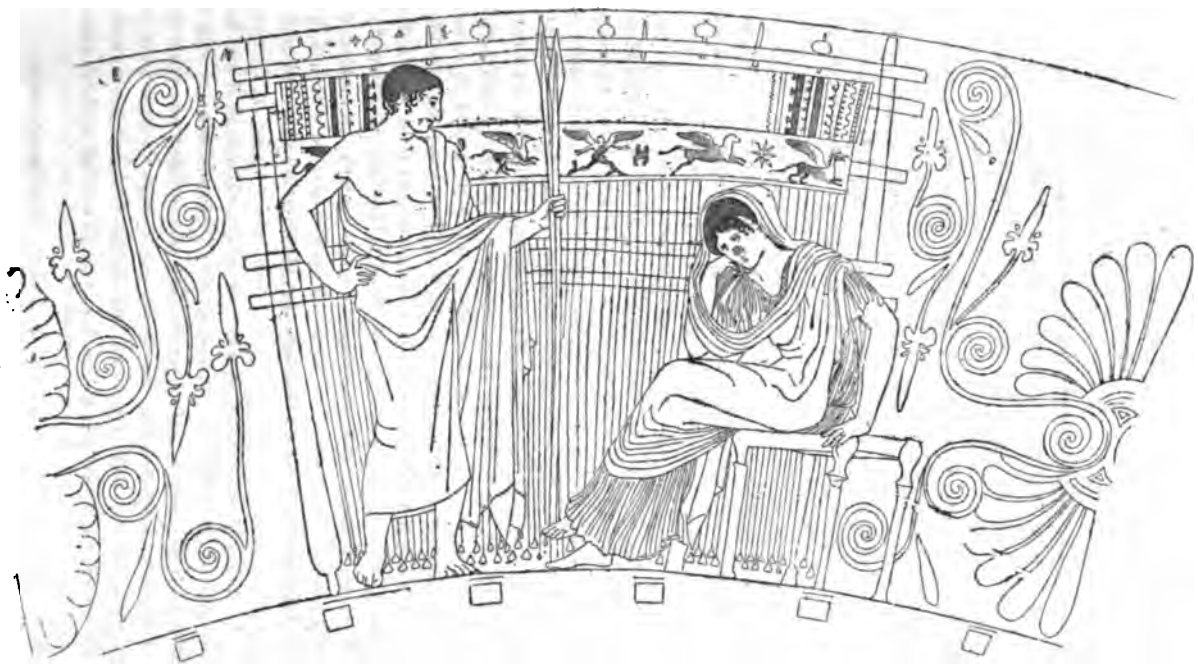

LE MÉTIER DE PÉNÉLOPE

avant un sacrifice. M. de Ronchaud voit dans cette description une allusion précise à l'ornementation intérieure du Parthénon : les tentures disposées dans le sanctuaire delphique, en l'honneur d'Apollon, ne seraient autres que les tentures qui recouvraient ou entouraient, à Athènes, la statue chryséléphantine d'Athéné. Tout semble le prouver, la minutie et la longueur de la description qui, si elle n'eût rappelé aux spectateurs une des merveilles de leur cité, eût été un hors d'œuvre inutile et singulièrement froid; les dessins même figurés sur les draperies, tels que la reproduction de la bataille de Salamine, les images de Cécrops et de ses filles, etc., compositions d'inspiration évidemment attique et qui conviennent infiniment mieux à Athènes qu'à Delphes. Sans entrer dans le détail ni suivre l'auteur parmi tous les détours d'une argumentation fort bien conduite, disons que c'est là une très séduisante hypothèse qui, si elle ne tranche pas d'une manière définitive la question de l'hypæthron du Parthénon et celle de la décoration intérieure de la cella, n'en offre pas moins aux architectes une solution ingénieuse de l'un des plus délicats problèmes de l'art antique. M. de Ronchaud, d'ailleurs, donne son explication comme une simple conjecture et ne prétend pas avoir trouvé la vérité. Mais, s'il ne la tient pas, il semble qu'il en approche de très près. Il a pour lui la vraisemblance et les savantes objections de M. Chipiez ne nous paraissent guère pouvoir subsister devant les arguments qu'il leur oppose.

Tel est ce livre, dont une aussi brève analyse ne saurait donner qu'une idee fort incomplète. Ajoutons que dans les premiers chapitres, les textes abondent, que mille aperçus nouveaux, mille détails intéressants arrêtent à chaque pas le lecteur et lui suggèrent une foule de réflexions et d'idées. Disons aussi que la forme est exquise. M. de Ronchaud, entre autres mérites, a celui d'aimer son sujet : aussi parle-t-il avec un grand charme de ces brillantes tentures sans lesquelles on n'imagine pas l'Orient. On ne peut s'empêcher, en parcourant ces pages, de songer à ce que serait un livre, écrit avec ce goût délicat, et de ce style alerte et coloré, sur un sujet bien fait, à ce qu'il semble, pour tenter l'élégante érudition de M. de Ronchaud. Nous voulons parler des tissus en usage dans le costume. C'est aux vases peints surtout qu'il faudrait recourir pour mener à bien un semblable travail. Ces étoffes transparentes qu'on y voit représentées et sous lesquelles les formes se devinent, ces riches draperies semées d'étoiles, ornées de grecques, enrichies de figures d'animaux, ces ajustements plus ou moins compliqués, reproduits tantôt avec la précision laborieuse et naïve de l'archaïsme, tantôt avec la liberté d'un art plus savant, tout cela ne fournirait-il pas les éléments d'une attrayante étude, où l'on rencontrerait, chemin faisant, plus d'une question d'esthétique générale qui demanderait à être traitée d'une main légère et exercée? C'est là peut-être une entreprise qui séduira quelque jour M. de Ronchaud. En attendant, il vient de nous donner un charmant ouvrage, auquel les gens du monde ne feront pas moins bon accueil que les archéologues proprement dits.

PAUL GIRARD.

---

1 Ardéchir Ier : [illegible] (Variantes)
rtšhtra rtšhtra rtšhtra ršthrta

2 Légende complète du même :

[illegible]
nadzinmirtčunmnaria aklmnaklm rtšhtra bagi nsidzm

3 Légende complète de Sapor Ier :

[illegible]
nadzinm irtčunm aklmnaklm ir hup hš bagi nsdzm

4 Légende complète d'Hormisdas II (époque grecque, écriture incorrecte, monnaie d'or v. § 24) :

[illegible]
nads inm irtčunm naring v nar ia aklmnaklm idzm rhua bagi nsidzm

5 la même en caractères pehlvis monumentaux, pour la comparaison :

[illegible]
natzinm irtčunm narinavnaria aklmnaklm idzm rhua bagi nsidzm

6 la même en caractères Chaldéo-pehlvis :

[illegible]
ntzainm rhišmm nairanavnaira aklmnaklm idzm rhua ahlanzidzm

7 la même en caractères indo-sassanides :

[illegible]
nādzinm irtčunm narinavna ria aklm anklm idzm rhua bagi nsidzm

8 Légende de Ardéchir II (la bonne époque) :

[illegible]
anria aklm anklm rtšhtra bagi nsidzm

9 Légende de Sapor III (la bonne époque) :

[illegible]
aklm anklm ir hup hš bagi sn dzm

10 Légendes des monnaies de Bokhârâ :

[illegible] ver.

11. Pâpeki [illegible] — Narsès : [illegible] (Nirshi) — Iesdegerd Kadi [illegible] (Rdi Izdkrti) — Bahram [illegible] (Vrhrân) — Khosroes : [illegible] (Khusrui), [illegible] (Khusrud, ou Khusruii) — Kavât [illegible] — Pirudj [illegible] — Râmshetri : [illegible] — nuvâzi [illegible] — apestân ou iestân [illegible].

12. Inscription de Narsès à Shâhpûr (§ 41) :

1 [illegible]
2 [illegible] (sic)
3 [illegible]
4 [illegible]
5 [illegible]
6 [illegible]
7 [illegible]
8 [illegible]
9 [illegible]
10 [illegible]
11 [illegible]

Ed. D. 1885

LÉGENDES ET INSCRIPTIONS PEHLVIES.

Heliog. & Imp. Lemercier & Cie

BAS RELIEF ELAMITE DE MAL-AMIR

ZE

,PRÈS

LIÈVRE (A.-F.). Les Huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine (Problème d'archéologie et de zooéthique). 1883, in-8 . . . 1 fr.
— Exploration archéologique du département de la Charente. 1885, in-8, avec 2 planches en héliogravure. . . . . 2 fr.
LONGPÉRIER (A. de), de l'Institut. Un faux dieu. Observations sur un bas-relief de Strasbourg. 1876, gr. in-8 . . . . . 1 fr. 50
— MÉMOIRES SUR LA CHRONOLOGIE ET L'ICONOGRAPHIE DES ROIS PARTHES ARSACIDES. Ouvrage accompagné de 18 planches gravées sur cuivre. 1853-1882, beau volume in-4 . . . . . 25 fr.
Par suite de diverses circonstances, cet ouvrage, auquel M. de Longpérier attachait une grande importance, n'avait pas été mis en circulation bien qu'imprimé dès 1853. L'ouvrage n'a été livré au public qu'en 1882, ce qui explique la double date sur le titre.
MAITRE (Abel). Exploration des terrains tertiaires de Thenay. Les silex qui en proviennent portent-ils des traces du travail humain? 1883, in-8, 2 planches . . . . . 1 fr. 50
— Le tumulus de Gavr'inis. 1885, in-8, fig. . . . . 1 fr.
MARIETTE (Aug.). Identification des dieux d'Hérodote avec les dieux égyptiens. (Lettre inédite de Mariette Bey à M. E. Desjardins.) 1885, in-8. 1 fr.
MARTINET (Ludovic). Le Berry préhistorique. 1878, gr. in-8, avec une belle carte préhistorique du Berry. . . . . 5 fr.

MÉMOIRES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES
DE LA
MISSION ARCHÉOLOGIQUE FRANÇAISE AU CAIRE
SOUS LA DIRECTION DE **M. MASPERO**, MEMBRE DE L'INSTITUT
SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

1881-1884. — Fascicule Ier : U. Bouriant. *Deux jours de fouilles à Tell el Amarna.* — V. Loret. *Le tombeau de l'Am-Xent Amen-Hotep.* — U. Bouriant. *L'église copte du tombeau de Déga.* — V. Loret. *La stèle de l'Am-Xent Amen-Hotep.* — H. Dulac, *Quatre contes arabes en dialecte cairote.* — V. Loret. *La tombe de Kham-Ha.* Un volume in-4° de 132 pages, avec planches noires et en couleur. . 25 fr.
Fascicule II. Un beau volume in-4 avec 9 planches en couleurs, planches noires, planches de musique . . . . . 25 fr.
MASQUERAY (E.). Ruines anciennes de Khanchala (Mascula) à Besseriani (ad majores). 1879, in-8 . . . . . 2 fr.
MÉLON (Paul). La Nécropole phénicienne de Medhia. 1884, in-8, fig. 1 fr. 50
MENANT (J.). La Bibliothèque du palais de Ninive. 1883, in-18 elzévir. . . . . 2 fr. 50
— Les langues perdues de la Perse. 1885, in-18 elzévir . . . . 5 fr.
— Un camée du Musée de Florence. In-18, fig. . . . . 1 fr. 50
MILLER (E.), de l'Institut. Inscriptions grecques découvertes en Egypte. 1883, in-8, 2 fascicules. Chaque fascicule. . . . . 1 fr.
MILLESCAMP (Gust.). Fonts baptismaux de Lassy (Seine-et-Oise). Grand in-8 . . . . . 1 fr.
MORTILLET (G. de). Les études préhistoriques devant l'orthodoxie. 1875, in-8. . . . . 50 c.
— Tableau archéologique de la Gaule, 1 feuille. . . . . 2 fr.
— Origine du bronze. 1876, in-8, planche . . . . . 1 fr. 50
— Revue Préhistorique. 1876, in-8 . . . . . 1 fr. 50
— Contribution à l'histoire des superstitions. Amulettes gauloises et gallo-romaines. 1876, in-8, fig . . . . . 1 fr. 25
— Revue Préhistorique. 1877, in-8 . . . . . 1 fr. 25
MOURANT BROCK. La Croix païenne et chrétienne. Notice sur son existence primitive chez les païens et son adoption postérieure par les chrétiens. Traduction faite sur la deuxième édition. 1881, in-18 elzévir, illustré . 2 fr.
MUNTZ (Eugène). Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie. Fascicules VII et VIII. 1883-84, in-8, chaque fascicule. . . . . 1 fr. 50
Le commencement de ce travail a paru dans la Revue archéologique.

MUNTZ (Eugène). Les Monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance. 1 vol. in-8 (sous presse).
— Le même. Premier fascicule. 1885. in-8 . . . . . 1 fr. 50
ORY (Paul). Les Procédés industriels des Japonais. L'arbre à laque, notice traduite pour la première fois du japonais. 1875, in-8, fig . . . 2 fr. 50
PERROT (G.), de l'Institut. Comparaison de l'Égypte et de la Chaldée. 1883, in-8 . . . . . 1 fr.
— Les Sarcophages anthropoïdes du Musée de Palerme. 1883, in-8, 1 planche . . . . . 1 fr. 50
— Le Monument d'Eflatoun et une inscription hittite. 1885, in-8, avec 2 planches et des figures . . . . . 1 fr. 50
PIERRET (Paul), conservateur du Musée égyptien du Louvre. Le Panthéon égyptien. 1884, in-8, illustré de 75 dessins originaux d'après les monuments . . . . . 10 fr.
— Explication des monuments de l'Égypte et de l'Ethiopie de Lepsius. 1885, première livraison, in-8 . . . . . 6 fr.
RAVAISSON (Fél.), de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre. Le Monument de Myrrhine et les bas-reliefs funéraires des Grecs, en général. 1876, in-4 avec 3 planches photog . . . . . 3 fr.
— Notice sur une amphore peinte du Musée du Louvre, représentant le combat des Dieux et des Géants. 1876, in-4, 2 planches . . . . . 2 fr. 50
— Les Monuments funéraires des Grecs. 1880, in-8 . . . . . 1 fr. 50
RAVAISSON-MOLLIEN. Une page de Léonard de Vinci. 1885, in-8, 1 planche . . . . . 1 fr.
REINACH (Salomon). La Description de l'île de Délos de Bondelmonte. 1883, in-8. . . . . 1 fr.
— Fouilles dans les nécropoles de Watsch et Sanct-Margarethen en Carniole. 1883, in-8, 1 planche. . . . . 1 fr. 50
— Observations sur la chronologie de quelques archontes athéniens. 1883, in-8. . . . . 1 fr.
— Lettre à M. Georges Perrot (sur sa mission en Tunisie). 1884, in-8. 1 fr.
— Les Chiens dans le culte d'Esculape et les *Kelabim* des stèles peintes de Citium. 1884, in-8 . . . . . 1 fr.
— Deux moules asiatiques en serpentine. 1885, in-8 illustré . . . 1 fr.
— La seconde stèle des guérisons miraculeuses découverte à Epidaure. 1885, in-8. . . . . 1 fr.
— Chronique d'Orient :
1884, I, in-8 . . . . . 1 fr. 25
1884, II, in-8 . . . . . 1 fr. 50
1885. I, in-8 . . . . . 1 fr. 50
1885, II, in-8 . . . . . 1 fr. 50
1885, III, in-8. . . . . 1 fr. 50

TRAITÉ D'ÉPIGRAPHIE GRECQUE

PAR SALOMON REINACH

Précédé d'un essai sur les inscriptions grecques, par C. T. Newton, conservateur du Musée Britannique. 1 fort volume in-8 . . . . . 20 fr.

RENAN (Ernest). Les Mosaïques de Hamman-Lif. 1883, in-8. . . 1 fr.
— La mosaïque de Hamman-Lif. Nouvelles observations. 1884, in-8, figures . . . . . 50 c.
REVELLAT (J.-P.). Notice sur une remarquable particularité que présente toute une série de Milliaires de Constantin le Grand. *Paris*, 1883, in-8, figures . . . . . 1 fr. 50
REVILLOUT (Eugène). L'Étalon d'argent en Égypte. 1884, in-8. . 1 fr.

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

13 C 14. 158

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

(ANTIQUITÉ ET MOYEN AGE)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE MM.

ALEX. BERTRAND ET G. PERROT

MEMBRES DE L'INSTITUT

TROISIÈME SÉRIE. — TOME VI

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1885

FOREIGN BODL: LIBR PERIODICALS

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1886

Droits de reproduction et de traduction réservés

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON

TEXTE

Un fermage du temps d'Amasis et l'état de la propriété à cette époque, par M. E. Revillout 257
La médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque, par M. le Dr Vercoutre . . 273
Intailles de l'Asie-Mineure, par M. J. Menant 293
Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite et fin*), par M. H. Gaidoz 319
Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*), par M. Deloche 321
Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire en Gaule, par M. P.-Charles Robert 324
Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach 338
L'Οὐγκιασμός ὕδατος (école héronienne), par M. Paul Tannery 365
Bulletin mensuel de l'Académie des Inscriptions 370
Société nationale des Antiquaires de France (présidence de M. Guillaume) . . . 377
Nouvelles archéologiques et correspondance 379
Bibliographie 381

PLANCHES

Pl. XXVI. Papyrus démotique du temps d'Amasis.

N. B. — Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Alexandre Bertrand, au Musée de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), ou à M. G. Perrot, rue d'Ulm, 45, à Paris.

Les livres dont on désire qu'il soit rendu compte devront être déposés au bureau de la *Revue*, 28, rue Bonaparte, à Paris.

L'administration et le Bureau de la *REVUE ARCHÉOLOGIQUE* sont à la Librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

La *Revue archéologique* paraît par fascicules mensuels de 64 à 80 pages grand in-8°, qui forment à la fin de l'année deux volumes ornés de 24 planches et de nombreuses gravures intercalées dans le texte.

PRIX :

Pour Paris. Un an....	25 fr.	Pour les départements. Un an .	27 fr.
Un numéro mensuel.....	3 fr.	Pour l'Etranger. Un an.....	28 fr.

On s'abonne également chez tous les Libraires des Départements et de l'Étranger.

UN FERMAGE DU TEMPS D'AMASIS

ET

L'ÉTAT DE LA PROPRIÉTÉ A CETTE ÉPOQUE

FOREIGN SCOOL LIBRARY

Parmi les papyrus archaïques démotiques que le Musée du Louvre vient d'acquérir sur notre demande, par l'initiative de M. Turquet, sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts, et de M. de Ronchaud, directeur des Musées nationaux, se trouve un grand nombre de pièces relatives à des fermages. Ces pièces sont fort intéressantes, car elles nous permettent de voir de près, d'une part, le régime des biens, et, d'une autre part, l'état de l'agriculture en Égypte à l'époque des dynasties nationales et avant toute invasion persane ou grecque, tandis que jusqu'ici nous ne possédions à ce sujet que des actes de la seconde période lagide. Lorsque, dans l'avant-dernier n° de la *Revue égyptologique*, je publiais ma leçon sur la location, faite à l'école du Louvre, j'étais loin de me douter de ce nouvel apport, si important et si considérable, qui vient d'ailleurs confirmer et compléter mes précédentes conclusions. Le sujet est trop vaste pour être traité entièrement dans cet article. Aujourd'hui je me bornerai donc à expliquer un contrat, l'un des moins compliqués, concernant un bail proprement dit :

« An XXXVII, méchir, du roi Amasis.

« Le *reχ*[1] du temple de Month neb uas[2] Pete... fils de Petenofré hotep[3], dont la mère est Tri, dit au choachyte de la mon-

1. *reχ*. Le mot *reχ* désigne les *ptérophores* ou savants dans le décret de Canope. Mais il y a aussi *reχ*, foulon, auquel le déterminatif donné ici convient mieux.

2. Month, seigneur de Thèbes. Ce temple est décrit par nous dans nos *Données géographiques sur Thèbes*. La construction actuelle paraît en être plus récente que le temps d'Amasis.

3. Le dieu Chons Nofréhotep, dieu bien connu de Thèbes, qui est assimilé par les Grecs à Hercule. Voir *Données géographiques sur Thèbes*.

tagne funéraire Haret' fils de T'eti (Téos) : tu m'as loué ton champ de *neter hotep*[1] que t'a donné, en..... du sanctuaire des prophètes d'Amon, T'éti (Téos), fils de Nespmeté — (qui a à son sud le terrain de Nesamen, à son nord le terrain d'Amen-nti-mon χ, à son occident le terrain du prophète Aou, à son orient la terre des lacs de Ptent) — pour le cultiver de l'an XXXVII à l'an XXXVIII. Si[2] le blé est en l'an XXXVIII je livrerai[3] le blé du temple d'Amon (qui est dû) pour ton champ. Que je donne à toi le partage (par moitié[4]) du blé qu'il y aura, sur le blé de ton champ ; que je fasse la culture sur ton champ. Je le quitterai[5] depuis l'an XXXVIII, méchir, sans rien alléguer. »

Vient ensuite la souscription du notaire.

Dans l'acte que nous venons de reproduire, comme dans les actes analogues contenus dans la collection Eisenlohr, le « *domaine éminent*[6] » des terres appartient à d'autres qu'aux quasi-propriétaires (ou tenanciers) contractants et la durée de la location concédée par ces derniers est seulement d'un an. Nous avons déjà dit qu'il en était de même dans tous les fermages d'époque ptolémaïque et que ces coutumes s'étaient conservées bien plus tard encore, à l'époque romaine, à l'époque byzantine, à l'époque arabe, et jusqu'au temps de la commission d'Egypte. Cela tenait à la nature même du régime social tel qu'il était alors constitué. Qu'on nous pardonne d'entrer ici dans quelques détails indispensables.

Sous l'ancien empire égyptien, comme dans les récits d'Homère et de la Genèse, la propriété privée existait bien certainement, M. Pierret l'a constaté avec raison. C'est à une période

1. C'est-à-dire dépendant du domaine sacré du temple.
2. Le mot *an* se retrouve souvent dans nos actes avec le sens *si*, déjà précisé par Brugsch.
3. Les papyrus démotiques de l'époque saïte, comme les documents hiéroglyphiques de la même époque, n'écrivent pas l'affixe de la 1re pers. Il en est encore de même sous les Perses. La voyelle *i* est omise.
4. *pes*. Cette racine signifie à la fois *partager* et *moitié*.
5. La racine *oui* a deux acceptions, celle d'abandonner, d'une part, et celle de céder, livrer, d'autre part.
6. C'est le terme juridique consacré.

secondaire que, dans toutes les civilisations antiques, on semble avoir songé à la propriété collective.

Selon un récit sacré bien connu, le pharaon Hyksos de Joseph aurait été dans la vallée du Nil le premier accapareur. Il aurait profité d'une famine pour dépouiller les particuliers de leurs terres en ne laissant subsister que les propriétés des temples, ces *neter hotep* si souvent mentionnés dans les textes égyptiens. Diodore et Hérodote se rattachent à la même tradition pour l'origine relativement récente des biens des castes, et ils attribuent le complément de cette réforme et l'organisation définitive à Ramsès II, le célèbre Sésostris. A partir de ce moment toutes les terres appartinrent au roi, aux prêtres et aux guerriers. J'ai prouvé récemment, dans un article spécial, que les historiens grecs avaient en effet pris à bonne source, puisque le poème de Pentaour, écrit sous Ramsès II, vient expressément confirmer leurs assertions[1]. C'est ce grand conquérant égyptien qui, selon ses propres dires, aurait institué la caste permanente des guerriers, en lui attribuant une large part de la propriété foncière à côté de celles des prêtres et du roi. Vient ensuite une troisième période, toute de réaction, débutant au code des contrats de Bocchoris. L'illustre conservateur du British Museum, M. Birch, a depuis longtemps remarqué que l'ère des contrats part en effet de l'époque de Bocchoris, époque avant laquelle on n'en trouve aucun en égyptien. La donnée de Diodore sur ce point est donc vérifiée, comme celle qui concerne l'organisation des castes. Bocchoris, s'inspirant peut-être de ses alliés d'Assyrie, qui possédaient les contrats depuis plusieurs siècles, et voulant certainement diminuer le pouvoir des castes, et spécialement de la caste sacerdotale, toujours dévouée à ses ennemis, les pieux rois d'Éthiopie, a voulu s'appuyer sur le peuple et rendre, autant qu'il le pouvait, aux familles privées, les prérogatives que la précédente législation leur avait enlevées. Il ne supprima pas les castes, ce qui eût été impossible, mais il les énerva pour

1. Voir mon article sur la *Caste militaire*, dans la *Revue égyptologique* (3e année, n° 3, p. 101 et suiv.).

ainsi dire, en ne leur laissant que le domaine éminent des terres dont elles avaient été jusque-là les uniques propriétaires. Il permit aux fellahs d'agir comme des êtres libres, de s'obliger par écrit et même de contracter sur ce sol dont ils n'avaient été précédemment que des travailleurs quasi-serviles. L'audace était grande, et le roi révolutionnaire la paya de sa vie. Le parti aristocratique et théocratique s'allia plus intimement encore avec l'Éthiopien; et comme Tafnecht, père de Bocchoris, avait reconnu l'allégeance de Pianchi, prédécesseur de Sabaka, celui-ci n'hésita pas à punir la prétendue révolte de Bocchoris par le dernier supplice. Il le fit brûler vif, lors de son entrée victorieuse à Memphis par cette route portant encore sous les Lagides le nom significatif d'avenue de Sabaka. Mais on ne supprime pas les résultats d'une révolution sociale telle que celle qui venait d'être effectuée. Les Éthopiens se virent donc forcés de laisser subsister le nouveau code civil égyptien dans tous les pays où il dominait, c'est-à-dire dans toute la basse Égypte et dans la partie de la haute Égypte qui s'étend jusqu'à Thèbes. Certains cantons plus au sud, annexés plus complètement à l'Éthiopie, gardèrent au contraire les coutumes antérieures se rattachant à la législation de Ramsès II, ou Sésostris. Chose étrange ! cette distinction dans le régime foncier a subsisté jusqu'à notre siècle et les membres de la commission d'Égypte la constataient encore lors de l'occupation française. Dans certains cantons du haut Nil, les fellahs n'avaient aucun droit de quasi-propriété sur une partie déterminée du sol. La portion cultivable par chacun lui était attribuée chaque année, comme dans la loi de Sésostris citée par Hérodote. Au contraire, dans tout le reste de l'Égypte, c'était le code de Bocchoris qui était pleinement en vigueur. « Il y a, nous dit M. Lancret, trois sortes de propriétaires de biens territoriaux, les fellahs ou paysans, les *moultezim* ou seigneurs, enfin les mosquées ou possesseurs *d'ouaqf* (les moultezim représentant la caste des guerriers; et les mosquées et possesseurs d'ouaqf, les anciens *neter hotep* égyptiens). La plupart des fellahs d'un village sont propriétaires de terres; ils en

sont propriétaires dans ce sens qu'ils peuvent les donner ou les vendre à d'autres fellahs et qu'ils les transmettent comme un héritage à leurs enfants. Cependant quelles que soient les mutations qu'elles éprouvent, elles demeurent à perpétuité grevées d'une taxe et celui à qui elle est payée, porte le titre de *moultezim* (ملتزم) ou seigneur. Il est effectivement le maître des terres, puisqu'il peut augmenter ou diminuer les impositions qu'elles lui payent, puisqu'il peut aussi les donner ou les vendre à d'autres *moultezim* et qu'elles deviennent après lui le bien de ses enfants et enfin puisqu'il les réunit à son bien propre si le fellah possesseur vient à mourir sans héritier, circonstance qui n'a pas lieu pour les autres parties de la propriété du fellah; car dans le cas où il vient à mourir sans héritiers, sa maison, ses meubles et ses troupeaux sont pris par le fisc et non par le moultezim. »

Il faut remarquer, en effet, que dans le droit égyptien antique, comme dans l'ancien droit juif (copié sur le code de Ramsès II) et actuellement dans plusieurs droits de l'Orient, la propriété des maisons, des meubles, des bestiaux et des esclaves est beaucoup plus complètement dans la main de l'individu que celle des terres cultivables, appartenant à la communauté représentée par le roi, les castes ou les tribus. C'est pour cela que du temps de la commission d'Égypte, comme du temps d'Amasis ou des Ptolémées, alors même que la quasi-propriété avait été accordée aux occupants, la location des terres faite par eux à d'autres était toujours annuelle, tandis que la location des maisons et terrains de ville se faisait pour divers termes dépassant ordinairement l'année courante. C'est pour cela aussi qne si dans l'époque pharaonique classique nous trouvons de nombreuses mentions de ventes d'esclaves et d'objets mobiliers, voire même (dans les maximes du scribe *Ani* par exemple) de partages de maisons (évidemment sans contrats) entre frères et cohéritiers, nous ne voyons, au contraire, aucune trace de vente de terres arables[1].

1. Quant à la concession de terres faite par le roi à certains capitaines qui s'étaient distingués, elle a une tout autre portée légale, et rien n'en indique d'ailleurs le caractère définitif.

Je l'ai fait remarquer dans mon cours de droit égyptien professé à l'École du Louvre, les formules de la mancipation égyptienne, comme celles de la mancipation romaine, semblent s'être appliquées d'abord aux biens meubles. Chez les Romains la chose paraît bien évidente. L'objet était livré matériellement : de là l'usage sacramentel de l'airain et de la balance dans la mancipation *per æs et libram*, et, quand elle fut appliquée aux biens fonciers, celui de la motte de terre solennellement livrée. En Égypte, comme à Rome, ce contrat était en apparence unilatéral : une seule partie parlait. Le *quirite* dont, selon l'observation de Gaïus, le droit reposait sur la force brutale symbolisée par la lance — sur l'occupation — mettait lui-même la main sur ce qu'il venait d'acquérir et en prenait verbalement possession; tandis que chez les Égyptiens c'était le vendeur qui déclarait céder. D'une part : « Je dis cette chose mienne et je l'ai achetée par cet airain et cette balance. » — D'une autre part : « Tu m'as donné, et mon cœur en est satisfait, l'argent de cette chose. » C'est bien là l'opposition naturelle qui devait exister entre les conceptions d'une troupe de soldats organisée pour la conquête et du peuple qui, en vertu de sa situation géographique et des travaux communs nécessités par le Nil, a le mieux compris la solidarité humaine et poussé le plus loin dans l'antiquité les principes sociaux et civilisateurs. Aussi ne faut-il pas nous étonner de voir les Romains mettre à la base de tout droit l'occupation matérielle, et cela à un tel point que, sans aucune espèce de vente, un an d'occupation rend légitime propriétaire d'un héritage, — tandis qu'en droit proprement égyptien l'occupation et la prescription n'ont aucune valeur, et que tout doit se prouver par des actes authentiques montrant l'origine légitime de la propriété à toute époque. Le vendeur doit donc, d'un côté, s'engager à fournir les titres concernant le bien à toute époque, et d'un autre côté, s'obliger à garantir et à défendre ce bien contre les tiers évicteurs. La première garantie était ce que le papyrus 1er de Turin nomme par un mot égyptien[1] grécisé στυρωσις; la seconde celle

1. ⲥⲧⲱⲣⲓ signifie *spondere, fide jubere.*

qu'il nomme βεβαιωσις comme chez les Athéniens. Sans *sturiosis* et sans *bebaïosis*, tout acte de vente était nul de soi, selon le texte formel de la loi du pays, et les contrats démotiques nous montrent, en effet, que ces formalités n'étaient jamais omises. En droit athénien la βεβαιωσις était seulement facultative; quant à la *sturiosis*, en vertu de laquelle la famille de nos choachytes de Thèbes a conservé tous ses actes (que nous possédons encore) à partir du code des contrats de Bocchoris jusqu'à l'époque romaine, c'est-à-dire pendant sept siècles, elle ne se retrouve dans aucun autre droit antique ou moderne. Aucun peuple n'a si bien compris l'idée toute philosophique du droit et la nullité fondamentale de toute entreprise qui lui est contraire.

Voilà la physionomie générale de la mancipation égyptienne, telle qu'elle nous est parvenue dans des milliers de papyrus. Cette mancipation se nommait en droit égyptien « l'écrit pour argent » ou de reçu du prix. L'écrit pour argent suffisait pour la vente des biens meubles, mais, quand il s'agissait d'immeubles — maisons, terrains à bâtir ou champs — il fallait de plus un second acte : « l'écrit de cession. »

L'écrit pour argent donnait la propriété. L'écrit de cession donnait la jouissance. C'est toujours le principe que nous établissions tout à l'heure et d'après lequel l'occupation, la jouissance ou l'usage étaient si loin de mener à la propriété qu'elles restaient distinctes, alors même que la propriété avait été déjà transmise par acte authentique. Mais il y a encore autre chose : nous trouvons là un souvenir vivace de cette ancienne législation d'après laquelle les fellahs ne possédaient plus que l'usage des terres, dont la propriété était au roi et aux castes nobles; désormais part avait été faite aux individus dans cette propriété des castes devenue dès lors, pour elles, une nue-propriété ou une propriété éminente; — et de plus les individus gardaient leur antique usage emphytéotique, qu'ils pouvaient céder à d'autres, comme leur quasi-propriété elle-même. Cette distinction de la propriété et de l'usage avait aussi bien des avantages pratiques. Le père qui distribuait de son vivant ses

biens à ses enfants par un *écrit pour argent*, leur cédant la propriété, en gardait la jouissance pendant sa vie s'il ne faisait pas un écrit de cession[1]. Il en était de même de la femme qui restituait l'hérédité de son mari aux neveux de celui-ci. L'écrit pour argent, isolé, remplaçait complètement le testament, dont nous ne trouvons pas trace en droit égyptien.

Mais tout ce système assez compliqué existait-il depuis la promulgation du code de Bocchoris? Je l'avais cru jusqu'à présent. Un fait pourtant me frappe : dans les papyrus archaïques, que j'ai maintenant en bon nombre, je ne trouve pas une seule vente de terres jusqu'à Darius Ier. — Une stèle d'Amasis et une autre de Psammétique précédemment publiées par moi contiennent, il est vrai, des fondations religieuses faites par des particuliers. Auparavant toute fondation de sanctuaires est faite par le roi, et si, antérieurement à Bocchoris, un prince gouverneur (ou fils royal) d'Éthiopie établit un temple de Djème, il a bien soin de faire faire la charte par le roi régnant. Il est donc certain que Bocchoris est, comme l'a dit M. Birch, le premier qui ait donné aux particuliers le droit de rédiger des contrats, et cela même au sujet du sol dont il leur attribuait la quasi-propriété. Cependant cette quasi-propriété n'entraîne pas forcément le pouvoir de vendre. Et, en effet, en ce qui touche, non plus les terrains bâtis ou à bâtir (formant un domaine plus personnel et toujours situé en Égypte en dehors du sol inondé par le Nil), mais les terrains arrosés et cultivables, nous avons, jusqu'à Darius, de nombreux actes, soit locatifs, soit autres, jamais une vente proprement dite. Le loueur dit pourtant « mon champ » — tout en reconnaissant qu'il est, par exemple, dans le *neter hotep* ou domaine sacré d'Amon ou de tout autre dieu. Il revendique donc la propriété de ce champ; et il en indique souvent l'origine en disant que son père ou l'un de ses parents le lui a donné : c'est ce que nous voyons notamment dans l'acte traduit ci-dessus et dans plusieurs actes analogues. Rien ne prouve qu'il pouvait faire plus et céder pour argent ce champ à des hommes étrangers à sa parenté.

1. On disait alors dans les actes : « Un tel qui pour ses fils... »

comme il leur cède, par exemple, un esclave. Les seules mancipations de cette période qui nous soient parvenues sont, en effet, relatives à des êtres humains, assimilés aux biens meubles. Ce n'est peut-être qu'un hasard et il est très possible que l'avenir nous réserve des ventes de terres antérieures à Darius.

En attendant, nous ne sommes pas obligés de supposer la chose *a priori*. Beaucoup de législations antiques n'ont permis le testament qu'assez tard. D'autres semblent aussi avoir interdit longtemps la vente des biens héréditaires à des étrangers. Chez les Juifs, les biens ainsi vendus retournent au bout d'une certaine période d'années à leurs propriétaires originels. Dans toutes les vieilles civilisations le droit des familles est en effet considérable, et ce droit réel des familles, nous l'avons constaté en Égypte, même à l'époque lagide. Les fils et les filles partagent alors par égales parts comme du temps des Pharaons[1] et si l'aîné est seigneur ou κύριος de toute l'hérédité, c'est pour la protéger contre toute attaque, plaider pour elle, empêcher le père lui-même de dépouiller sa famille et jouer, lors de la division du sol, le rôle de magistrat familial. Nous avons développé trop longuement toutes ces choses dans le premier volume déjà publié de notre cours pour avoir besoin d'y revenir; mais pour cette question même du partage d'hérédité, nous constatons dans les formes plusieurs périodes. Sous Darius Ier le père et la mère disent l'un et l'autre à chacun de leurs enfants : « A toi ta part de moitié ou du tiers dans tous mes biens présents et à venir[2]. » Ce

1. M. Chabas a prouvé, d'après les livres sapientiaux, qu'il en était alors ainsi, bien qu'aucun contrat n'intervînt pour constater officiellement ce partage traditionnel de l'emphythéose héréditaire. Quant aux parchemins établissant les divisions du sol selon les maximes du scribe Ani, c'étaient sans doute ces registres cadastraux dont nous parle une autre stèle récemment traduite par M. Maspéro.

2. Ce partage est fait en l'an XXXV d'Amasis. Le fils aîné de Téos y divise en deux les biens venant soit de Téos, soit de Pétémestus. Les champs venant de Téos sont mentionnés dans notre location de l'an XXXVII relative au cadet ; ceux de Pétémestus le sont dans une location du même datée de l'an XXXV. Dans ces deux locations il est question de champs, tandis que le partage nomme la maison de Téos et la maison de Pétémestus. Mais la maison semble alors comprendre toute l'hérédité, de même que dans les actes assyriens ou babyloniens le mot *bit* représente toute propriété de quelque nature qu'elle soit. Notons que le frère cadet Haredj, dont nous possédons tous les papiers, avait été adopté en

n'est qu'une reconnaissance de droits, et le fils aîné fait déjà de même sous Amasis quand il partage avec son frère les biens héréditaires. Plus tard, sous les Lagides, le père ou à son défaut le fils aîné, chargé des partages, dit : « Je te donne ta moitié ou ton tiers, etc. » Cela revient au même, puisqu'ils *donnent* toujours et ne pourraient pas se refuser à *donner*; cependant il y a dans les formules une nuance curieuse prouvant entre Darius et les Ptolémées un pas fait en avant dans le sens de l'individu. Ne pouvait-il pas y en avoir eu auparavant un autre pour permettre la vente, d'abord interdite?

Dans le paragraphe 94 de son livre Ier, Diodore de Sicile nous fait un tableau complet et qui paraît fort exact des divers législateurs de l'Égypte.

En laissant de côté le dieu de la science, Thot ou Mercure, l'Hermès Trismégiste des traditions alexandrines, et le vieux roi Sasychis, qui aurait surtout rédigé des lois religieuses, nous trouvons : 1° Ramsès II, le Sésostris des Grecs, dont le code a bien eu le caractère que lui prêtaient Hérodote et Diodore; 2° Bocchoris, fort bien compris aussi par Diodore; 3° Amasis, au règne duquel remontent nos nouveaux papyrus; 4° enfin Darius Ier, que les Égyptiens vénéraient pour sa piété, sa science et sa sagesse, à l'égal des anciens pharaons. Si l'on admet qu'il y ait eu une nouvelle réforme dans le sens indiqué plus haut, ce serait soit à la fin du règne du législateur Amasis, soit au commencement du règne du législateur Darius qu'il faudrait la placer; car nous avons plusieurs ventes de champs du temps de Darius. Cela serait d'autant plus probable que nous constatons encore en l'an XXXII d'Amasis une adoption faite dans un but purement héréditaire, genre d'acte qui devint tout à fait inutile quand le testament (toujours complètement interdit en droit égyptien) put être remplacé par *un écrit pour argent*, c'est-à-dire par une vente

l'an 32 par un nommé Hor, fils de Petosor, qui désirait en faire son héritier, et dont le nom ne reparaît plus dans la suite; tous les actes postérieurs indiquent la filiation naturelle : Haredj, fils de Téos. On peut consulter à ce sujet, dans le n° 4 de la troisième année de ma *Revue égyptologique*, mon article intitulé : *Une adoption par mancipation sous le règne d'Amasis*.

ou mancipation fictive. Ce procédé de la mancipation devint si à la mode qu'on l'employa même dans les cas d'hérédité directe. A Thèbes par exemple, sous les Lagides, les mères vendent fictivement leurs biens à leurs fils au lieu de les leur donner comme font alors les pères. Nous avons vu qu'à l'ancienne époque ces deux procédés étaient également inusités et qu'on se bornait à reconnaître les droits réels des enfants.

Une progression de ce genre se remarque d'ailleurs dans les actes babyloniens. Quand la vente fut permise, le fils y intervint souvent avec le père, et jusqu'à une époque assez tardive on semble avoir conservé le souvenir de l'opposition que la tribu, la gens ou la famille faisaient primitivement à la cession des biens héréditaires en faveur d'étrangers. Dans une adjudication faite devant les juges (*cessio in jure*) il est dit : « Il n'y a pas de réclamation possible... Désormais parmi les frères, les fils, les parents, hommes ou femmes de la tribu de... (du vendeur) s'il en est qui réclament en ces termes : « ces biens n'ont pas été « livrés ou le prix n'a pas été touché, » les réclamants verseront douze fois le prix reçu[1]. »

A Athènes le fils seul était bien *heres suus*, il entrait en possession comme continuateur du père. Pour tout autre la succession était *in lite*. Le peuple en décidait souverainement et les orateurs nous montrent à quels singuliers arguments de convenance on avait alors recours : « Donnez l'hérédité à un tel qui est un bon citoyen, très généreux envers le peuple. — Refusez-la à un tel, en dépit de la volonté bien prouvée du testateur, car il n'a jamais rien fait pour nous. » C'est à Rome seulement et après les révolutions populaires qui amenèrent la loi des Douze Tables que le citoyen put faire *la loi de son hérédité*, devant le peuple, il est vrai, mais devant le peuple ne disant plus rien. Ce fut là une des victoires de la *plebs*, c'est-à-dire de cette foule

1. En 1880 M. Oppert a publié un acte de ce genre dans le *Journal asiatique* ; depuis lors il en a publié un second, l'année dernière, dans la *Revue Assyriologique* allemande : le texte de l'un de ces deux actes et de deux autres analogues a été publié tout récemment dans le Ve volume des *Publications assyriologiques* du British Museum. Il existe dans la collection du Louvre un acte mutilé du même genre.

n'appartenant à aucune *gens* (la phratrie athénienne) et représentant seulement ces *métèques* étrangers aux familles de la cité primitive et qui, à Athènes, furent toujours tenus au dehors de toutes les charges publiques et de tout droit civil.

Les individus sans familles et sans traditions se seraient-ils donc, de même, en Égypte, attiré la bienveillance du parvenu Amasis, que Diodore nous peint comme étranger à ces races antiques d'où on tirait les rois? Quoi qu'il en soit, sous les Lagides nous trouvons achevé en son entier un système juridique que nous avons exposé longuement ailleurs.

Les circulaires administratives officielles contenues dans les papyrus grecs montrent qu'alors encore la terre était divisée entre le roi, les prêtres et les guerriers. De là la distinction en βασιλικη γη, ιερα γη et γη των μαχιμων que nous trouvons, par exemple, dans le papyrus 63 du Louvre. La terre sacrée est aussi nommée dans le décret trilingue de Rosette, *neter hotep* en égyptien, ιερα γη en grec. Les contrats démotiques font sans cesse mention de cette terre de *neter hotep* appartenant à tel ou tel dieu et que se partagent cependant une multitude de quasi-propriétaires ne se rattachant en rien à la caste sacerdotale. Ils la mettent en gage, la louent, la vendent, etc., sans avoir jamais à se préoccuper des propriétaires éminents autrement que pour leur payer certaines redevances fixes. Parmi ces redevances, il y en avait justement une qui consistait dans les droits de mutation. A chaque vente, les contractants devaient payer un dixième du prix de la vente aux seigneurs féodaux, c'est-à-dire à Thèbes, par exemple, aux prêtres d'Amon. Ce dixième était perçu directement par ceux-ci dans les ventes du temps de Darius, selon la mention formelle des papyrus démotiques. C'était une sorte de dédommagement accordé aux propriétaires éminents pour ce droit de vente concédé à leurs anciens fermiers emphytéotiques. Mais sous les Lagides le roi s'attribua directement le dixième des ventes[1] et le toucha désormais.

1. Epiphane, en temps de révolution, le réduisit même au 20e; mais ses successeurs le remirent bientôt à l'ancien taux.

En outre de ce droit de mutation, les terres étaient soumises à un droit proportionnel sur le revenu. Selon la Genèse (XLVII, 23) lorsque le roi eût racheté les terres d'Égypte (en dehors de celles des prêtres, auxquelles se joignirent plus tard celles des guerriers) les anciens propriétaires du sol, devenus fermiers du Trésor, durent payer au roi, en tant que seigneur féodal, le cinquième des revenus. Paul Orose, qui écrivait au ve siècle de notre ère, rapporte ce texte de la Genèse et ajoute : « Hujus temporis argumentum, historicis factis reticentibus, ipsa sibi terra Ægypti testis pronuntiat : quæ tunc redacta in potestatem regiam restitutaque cultoribus suis, ex omni fructu suo *usque ad nunc* quintæ partis incessabile vectigal exsolvit. » C'est à cette taxe proportionnelle du seigneur féodal que fait allusion notre papyrus par ces mots : « Si le blé est en l'an XXXVII (l'année de la location) je livrerai le blé dû au temple d'Amon pour ton champ. » Dans certaines locations du temps d'Amasis c'est au fermier qu'il appartient de faire ce paiement; dans d'autres c'est au propriétaire; dans d'autres enfin c'est conjointement au fermier et au propriétaire. Quand une des parties seulement s'oblige à payer l'impôt, elle réserve pour elle soit le quart, soit le tiers du revenu brut et, après ce prélèvement effectué, on partage, selon les conventions, « le reste » des produits. Ce taux du *quart* ou du *tiers* ne nous donne pas cependant avec certitude le chiffre de l'impôt seigneurial ordinaire; il est très possible que le chiffre net ait été le cinquième. Mais il y avait de plus de fortes amendes en cas de retards. Nos baux font souvent mention de ces *divers* risques et des amendes que les *scribes* du temple d'Amon pouvaient exiger. Celui qui payait la redevance devait seul courir tous ces risques. Il devait, selon l'expression des contrats, *éloigner les scribes du temple d'Amon*; s'il y avait des amendes, il devait aussi les payer sous peine de dommages et intérêts envers l'autre partie. Il était donc naturel, pour celui qui payait seul, de tenir compte de cet aléa en majorant le chiffre net et en l'élevant, peut-être, du cinquième soit au quart, soit au tiers; si, au contraire, le paiement devait être fait en commun ou si, comme dans notre bail, il était

fait par une des parties, mais au nom des deux et sans aucune clause garantissant l'autre de toute poursuite, le chiffre n'avait pas à être majoré puisque les risques étaient communs. Telle paraît être l'explication de l'écart entre « le quart » ou « le tiers » de nos actes et « le cinquième » des auteurs. Malheureusement, les très nombreux reçus d'impôt du même règne que nous possédons ne nous indiquent pas le chiffre proportionnel de la redevance, mais seulement celui des mesures de céréales apportées aux scribes du temple d'Amon. Ces reçus sont parallèles à nos locations. Quand le propriétaire et le fermier doivent payer ensemble, c'est à leur double nom qu'est rédigée la quittance. Quand le fermier paie seul, il est seul mentionné. Notons que les quittances des scribes d'Amon portent en général sept signatures, tandis que les baux n'ont que le nom du notaire. Plus tard, à l'époque des Lagides, les rois ayant pris en main la tutelle des temples, c'était entre leurs mains — à la banque royale — qu'on devait payer la redevance du *neter hotep*, comme c'était à leur bénéfice qu'on soldait, nous l'avons vu, le dixième sur les ventes, versé du temps de Darius dans la caisse du temple d'Amon [1]. Il faut consulter, au sujet de cette tutelle royale, la circulaire officielle sur l'agriculture que nous avons citée plus haut. Toutes les prescriptions en sont rigoureusement exécutées dans les contrats démotiques contemporains. Ainsi la circulaire exigeait un serment de culture fait par les fermiers, et en effet nous en possédons plusieurs. L'un d'eux, adressé par le choachyte Phib au fermier général et au topogrammate du territoire de Thèbes, est ainsi conçu :

... « Je fais serment devant le roi Ptolémée et la reine Cléopâtre sa femme, les dieux Évergètes et les dieux Sauveurs, les dieux

1. De là les récriminations violentes des prêtres contre le pouvoir royal, qu'on nous peint dans la chronique démotique comme pillant de plus en plus les *neter hotep*. Selon ce précieux document, l'origine de ces pillages royaux remonterait à Amasis, qui aurait installé ses soldats grecs mercenaires dans les temples de Memphis, d'Héliopolis et de Bubastis et leur en aurait livré en partie les revenus sacrés. On nous fait l'estimation exacte de ces vols s'élevant à 7 millions 46 myriades 4 mille 43 argenteus outen. Mais les temples de Thèbes n'avaient pas encore été mis à ce régime sous Amasis. (Pour ces questions, voir mon article sur le Budget des cultes, dans la *Revue égyptologique*, 3e année, n° 3.)

Frères, les dieux Évergètes, les dieux Philopators, les dieux Épiphanes, le dieu Philométor, le dieu Eupator, les dieux Évergètes, et Isis et Osiris, et tout dieu et toute déesse, que je cultiverai le champ de Pséosor, fils de Païs, et le champ des Ala, qui sont situés dans le *neter hotep* d'Amon, au nord de Thèbes, au moyen de l'eau de l'an XXXII à l'an XXXIII. Que je solde leurs impositions à la Porte du roi selon ce qui est sur les édits que le roi a écrits à ce sujet. Que je sois me tenant debout sur ces champs, t'en montrant les produits sans fraude, sans que j'aille sur la place adjurer temple divin, autel ou statue, comme font des compagnons s'appuyant sur les temples — ceux qui entrent en lutte[1]. — Je fais serment sur ces choses. Je resterai tranquille. Je fais serment d'apporter le blé *du serment.* » Aussi, dans les locations de cette époque, même pour les *neter hotep*, ne s'agit-il plus d'*écarter*[2] *les scribes du temple d'Amon*, mais d'*écarter le roi* par le paiement des taxes. Évidemment le roi se chargeait de payer le temple, mais il exigeait aussi un impôt particulier tout à son bénéfice sur ces terres sacrées qui en

1. Cette phrase indique que d'autres paysans s'étaient appuyés sur les temples et le droit sacré pour lutter contre les agents royaux et les receveurs d'impôts. Nous savons en effet que l'appel aux dieux était fréquent en Égypte et avait une force légale, comme l'appel à Rollo dans l'ancien droit normand. Hérodote (II, 113), nous apprend, par exemple, qu'un esclave pouvait faire des plaintes contre son maître en se réfugiant dans le temple de Canope et que si ces plaintes étaient trouvées justes il cessait d'être l'esclave du particulier incriminé pour devenir l'esclave du dieu. Un papyrus démotique nous a conservé l'acte d'accusation déposé par un esclave contre sa maîtresse dans le Serapeum de Memphis. Il est ainsi conçu : « Ma voix — celle du serviteur de Tavé — devant Osorapis (Sérapis) né de Taba : O toi qui es écrit ci-dessus, seigneur grand qui fais de ta face une protection. J'ai crié vers toi : — Je m'éloignerai d'elle ! — Tu as entendu ma voix ; tu as su mon état d'anéantissement qui m'est parvenu : tu connais le petit serviteur selon le cœur : tu feras connaître sa perversité (à elle Tavé) grande comme la mer ! — A ma charge la difficulté qui en résulte et si j'ai un éloignement pour son service et sa compagnie ! Allons, il y a une démarche à faire, je la ferai ! Il y a un dieu, une image de dieu à invoquer, j'y cours ! Je les supplierai (les dieux) ! Qu'elle fasse connaître (Tavé) celle que suppliera le serviteur ! » évidemment pour une adjuration ou un serment décisoire.

2. *Écarter* ou *éloigner* soit les prêtres d'Amon, soit le roi, signifie les payer et par cela même *éloigner* les poursuites qu'ils pourraient faire et les agents de ces poursuites.

avaient été autrefois exemptes. Le décret trilingue de Rosette nous apprend que ce nouvel impôt royal était, pour les terres sacrées exploitées directement par les temples, d'une artabe de blé par aroure de champ, et d'un κεραμιον de vin par aroure de vigne. Quant aux terres de *neter hotep* qui appartenaient à des quasi-propriétaires étrangers à la caste sacerdotale, elles devaient être surtaxées encore plus. M. Lumbroso (*Économie pol.*, 289) pense que du temps des Lagides cet impôt foncier, distinct du droit emphytéotique, était du dixième. Dans les *Économiques* attribuées à Aristote et que ne cite pas M. Lumbroso, cette hypothèse est expressément confirmée. Il y est dit en effet que l'impôt foncier sur les terres (qu'il ne faut pas confondre avec l'impôt sur les maisons, οικια) établi par le roi Tachos, et dont nous parle le même livre, ainsi que l'inscription hiéroglyphique de Philadelphe que nous avons longuement étudiée ailleurs, rentrait dans les revenus dits satrapiques et était appelé soit εκφοριον soit δεκατον. Il était donc du dixième. De là vint cette distinction entre le *myry*, impôt royal, et le *fayz*, impôt du seigneur (composant à eux deux le *mal el hour* ou impôt foncier) que nous retrouvons pour les terres de fellah à l'époque de la commission d'Égypte[1].

On retrouve donc encore en Égypte, après plusieurs milliers d'années (comme le remarquait déjà Orose pour son temps) les traces de cette organisation du régime des terres si bien établie par le poème hiéroglyphique du scribe Pentaour comme par la Genèse à propos de Joseph[2] et par les récits de Diodore de Sicile, ce Diodore de Sicile à qui la critique moderne en était venue à refuser toute créance et dont l'ensemble des témoignages en ce qui concerne l'Égypte est confirmé si merveilleusement par l'étude des monuments et des textes originaux.

E. Revillout.

1. Nous avons aussi pour l'époque byzantine beaucoup de registres officiels sur papyrus établissant l'impôt foncier des terres. Il n'y a jamais eu interruption des traditions sous ce rapport. Nous reviendrons un jour sur cette question intéressante.

2. Un de mes élèves, M. Groff, va publier dans la *Revue égyptologique* un très intéressant article sur les faits et gestes de la tribu de Joseph et de celle de Jacob entre l'époque décrite par la Genèse et l'époque décrite par l'Exode, d'après les textes hiéroglyphiques contemporains.

LA MÉDECINE SACERDOTALE

DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE

Un helléniste autorisé, M. C. Wescher, admet que « l'origine de la médecine chez les Grecs était religieuse, que les temples d'Esculape furent les premiers hôpitaux et ses prêtres les premiers médecins [1]. » Nous tenons cette opinion pour l'expression de la vérité ; en effet, si l'on en croit Pausanias [2] et Apollodore d'Athènes [3], Esculape eut des temples avant même la prise de Troie, et les premiers médecins dont l'histoire fasse mention, ces « artisans en médecine » dont parle Homère, savoir Machaon et Podalyre, ont de tout temps été regardés comme les fils d'Esculape. On peut remarquer encore que l'expression θεραπεύειν a constamment signifié *guérir* et *adorer*. Mais, d'un autre côté, on a beaucoup écrit sur la médecine des temples, et depuis la dissertation de Hermann Conring, datée de 1657, jusqu'à nos jours, on rencontre les travaux de Major, de Brendel, d'Hundertmark, de Frey, de Vink, de Malacarne, de Birger Thorlaccius, de G. A. Schmidt, de Gauthier, de Malgaigne, etc., sans compter, bien entendu, tous les historiens de la médecine en général : or, il se trouve que tous s'accordent pour considérer comme des jongleries les pratiques de la médecine sacerdotale, et Malgaigne, pour sa part, voit dans les prêtres-médecins « d'insignes charlatans ». C'est cette opinion que nous voulons combattre, en essayant de démontrer que la thérapeutique des temples d'Esculape, les seuls temples vraiment médicaux de l'antiquité, a été, tout au contraire, rationnelle et scientifique.

L'entreprise est assez nouvelle, pensons-nous, pour mériter quelque intérêt.

1. *Archiv. miss. scientif.*, t. I, 2e sér., 1864.
2. *Gr. des c.* III, xix.
3. S. Clém. Alex., *Stromat.*, I, xxi.

I

Le malade qui avait résolu de s'adresser à Esculape pour obtenir la guérison, se rendait à l'un des temples de ce dieu; il n'avait, à dire vrai, que l'embarras du choix : Épidaure, patrie d'Esculape, Titane, Cos, Pergame, Tricca, Tithorée, Egée, etc., possédaient les plus célèbres des temples du dieu; nombre d'autres villes en possédaient également, Athènes en particulier, dont l'Asclépion nous est maintenant révélé, grâce aux travaux de M. Girard. Les principaux de ces temples nous sont assez bien connus : observez que, pour la plupart, ils étaient situés dans des lieux salubres, soit que les uns fussent construits sur le sommet de montagnes [1], soit que les autres, sinon tous, comme le soutient Littré [2], fussent entourés d'un bois sacré : remarquez encore que beaucoup avaient été élevés dans le voisinage de sources minérales. N'est-il pas clair que cette situation même des temples devait être merveilleusement propice à la guérison des malades, lesquels, en outre du voyage qu'ils venaient, pour la plupart, d'accomplir, trouvaient dans ces abris sacrés un air nouveau, assaini soit par l'altitude, soit encore par la vigueur de la végétation? N'est-il pas évident que, dans ces conditions, les malades, en proie surtout aux affections endémiques particulières à un pays chaud et fiévreux, se rendaient à de véritables *sanatoria*, établis justement dans les conditions hygiéniques qui président à l'installation de nos propres lieux de refuge et de guérison?

Le malade, arrivé aux environs du temple, n'était pas encore admis à pénétrer dans l'intérieur : certains préliminaires étaient indispensables. A l'entrée même du temple d'Esculape à Épidaure, étaient gravés ces mots : « Celui qui veut être admis doit avoir une âme pure [3], » formule consacrée que l'on retrouve ailleurs, puisqu'aux fêtes de Cérès Déméter l'hiérophante

1. Plutarq., *Quæst. Rom.*, c. 94.
2. *Hipp. op.*, t. I, p. 10.
3. Porphyr., *de Abstin. anim.*, II, XVII; S. Clém. Alex., *op. cit.*, lib. V.

excluait de l'initiation « ceux qui n'avaient pas les mains ni l'âme pures[1]. » Le moyen d'affirmer la pureté de l'âme était d'ailleurs fort simple : le temple étant un sanctuaire, nul profane n'y devait pénétrer sans s'être soumis préalablement aux cérémonies de la purification : à cette fin, on faisait prendre aux malades des bains d'eau simple, ou d'eau minérale, ou d'eau de mer[2], bains qui étaient accompagnés de frictions, d'onctions ou de fumigations. Telle est encore, du reste, la pratique médicale actuelle, et le bain préliminaire, assurant la propreté corporelle du malade, reposant ses membres fatigués, détendant ses nerfs surexcités, est considéré et à juste titre comme une excellente entrée en matière au début de tout traitement. La propreté corporelle du malade était, en outre, une garantie de propreté du temple, toujours envahi par de nombreux patients, et la crainte des épidémies devait être sans cesse présente à l'esprit des prêtres-médecins. D'après Thucydide[3], ils avaient été impuissants pour guérir la peste d'Athènes : on peut croire qu'instruits par quelques fâcheuses expériences de ce genre, ils faisaient tout pour éloigner les chances d'apparition de semblables fléaux, et ainsi s'explique qu'au rapport de Pausanias il était formellement interdit aux femmes d'accoucher et aux malades de mourir dans les environs du temple d'Épidaure[4]. Ces dispositions étaient, on le voit, conformes aux règles de la plus sévère hygiène.

D'autre part, offrir un sacrifice à Esculape était une formalité imposée à tout consultant : on offrait au dieu les animaux les plus variés, cependant très ordinairement un porc ou un coq; à Balanagre on sacrifiait des chèvres; à Tithorée au contraire on pouvait tout offrir sauf des chèvres[5]; à Athènes, on donnait des pains, des figues sèches, etc., et l'on faisait brûler sur l'autel un gâteau de pur froment[6] : pratiques diverses, suivant les lieux,

1. Cf. Aristoph., *Thesmoph.*
2. Aristoph., *Plut.*
3. I. 47.
4. II, 27.
5. Pausan., X, 32.
6. Aristoph., *Plut.*

mais qui toujours devaient s'accompagner de prières lues par le prêtre (pour ne rien omettre) et répétées par le patient. Du reste, au rapport d'Aristide [1] ces prières étaient souvent chantées en musique [2], et si l'on en croit Platon, des prêtres étaient attachés au temple d'Épidaure qui composaient des hymnes en l'honneur d'Esculape [3].

Ceux qui connaissent bien l'essence même de la piété chez les Grecs, savent que cette formalité du sacrifice était rigoureuse et, pour ainsi dire, inéluctable. Rendre au dieu l'hommage qui lui était dû, se montrer, suivant l'expression de Cicéron, juste à son égard, c'était l'obliger, en propres termes, à répondre par ses bienfaits. Étrange dévotion assurément, mais qui avait du moins, dans l'espèce, l'avantage incontestable de préparer, en tranquillisant l'âme, l'amélioration physique si ardemment désirée.

Ayant donc ainsi, à l'occasion du sacrifice, pénétré dans l'intérieur du temple, le patient, sous la conduite d'un prêtre exégète, en pouvait, s'il en avait la force, visiter toutes les parties; son attention était attirée sur les nombreux *ex-voto*, dont beaucoup étaient en métaux précieux, et qui représentaient le plus ordinairement quelque partie du corps humain que le dieu avait su guérir; il pouvait lire les inscriptions votives attestant la reconnaissance des malades, et celles, sans doute infiniment plus rares, portant soit la mention du traitement institué dans un cas donné [4], soit encore la composition des remèdes nouvellement découverts [5]; il admirait les offrandes précieuses dues à la libéralité reconnaissante des malades, offrandes démontrant d'une manière positive l'efficacité de l'intervention du dieu. Si les circonstances le favorisaient, il se joignait à la foule, rassemblée de temps à autre, par les prêtres, pour assister émerveillée et applaudir à quelque cure surprenante [6]; il se pouvait faire encore

1. Plin., *H. N.*, XXVIII, 2.
2. Aristid., *Orat. sac. quart.*
3. Plat., *Ion.* Cf. Kaibel, 1027, *Epigr. græc.*, 1877.
4. Pausan., II, 27.
5. Galen., *de Antidot.*, II. — Plin., *H. N.*, XX, 21.
6. Mercurial, *de Art. Gymn.*, I, 1.

qu'il assistât aux fêtes données en l'honneur d'Esculape, et dont les plus célèbres, celles d'Epidaure, qui avaient lieu tous les cinq ans, attiraient de tous les points de la Grèce une affluence extraordinaire.

A tous ces moyens préparatoires mis habilement en œuvre pour inculquer dans l'esprit du malade le ferme espoir d'une guérison prochaine, s'en ajoutaient d'autres constituant réellement un commencement de traitement. Afin, disait-on [1], que le malade fût plus digne d'approcher de la divinité, il était soumis à une diète plus ou moins rigoureuse ; cela peut laisser supposer que le malade était préalablement interrogé sur les symptômes de son mal, mais, en tout cas, le but véritable de cette prescription était éminemment thérapeutique, et chacun sait que c'est une règle très générale de l'art de guérir que d'imposer un régime sévère au début de tout traitement. Galien [2] fait mention de malades qui étaient ainsi restés quinze jours sans prendre de nourriture, et il est si vrai que l'imposition de cette diète était considérée par les prêtres comme une condition indispensable de succès, qu'ils se refusaient à entreprendre la cure des patients qui essayaient de s'y soustraire ; une anecdote rapportée par Philostrate [3] semble démontrer cette heureuse pratique de la médecine des temples.

En définitive, qu'avons-nous vu qui ne soit conforme aux règles de la plus saine thérapeutique?

Éloigner le malade du milieu où il a souffert, le placer dans un milieu absolument sain;

Engager, par tous les moyens possibles, le malade à se soumettre, avec une confiance aveugle, au traitement qui sera institué;

Disposer le malade à ce traitement au moyen d'un bain réparateur;

Commencer ce traitement par une diète rigoureuse;

1. Strab., *Geogr.*, XIV.
2. Cité par Leclerc, *Hist. de la Méd.*, I, 20.
3. *Vita Apoll. Thyan.*, I, 9; cité par Gauthier.

Voilà, si nous ne nous trompons, d'admirables prescriptions, et assurément nous ne ferions pas mieux. Serait-ce donc que Malgaigne, qui, comme nous l'avons dit, considère les prêtres d'Esculape comme d'insignes charlatans, aurait commis une lourde erreur et porté sur eux un jugement injuste? C'est ce que nous nous proposons d'examiner plus amplement.

II

Les préliminaires du traitement étant accomplis, le patient était admis à coucher dans le temple et à y dormir, dans l'espérance d'obtenir d'Esculape un songe lui indiquant la nature même du remède qu'il devait employer.

Nous ne nous attarderons pas à établir que dès une haute antiquité et d'ailleurs chez tous les peuples, les songes étaient considérés comme des moyens surnaturels employés par la divinité pour se manifester aux hommes [1]; l'observation des songes et leur interprétation créa la divination par les songes, qui devint soit une profession, soit encore une fonction sacerdotale. On comprend aisément que, pénétrés de cette idée que toute parole entendue en songe était l'expression même de la volonté divine, les Grecs durent considérer comme divins et par suite absolument efficaces les remèdes qui leur étaient indiqués pendant le sommeil; de là, l'habitude pour les malades de se rendre dans les temples dédiés au dieu de la santé pour solliciter de ce dieu l'obtention d'un rêve par lequel il leur fît connaître, en s'offrant à eux, quelque prescription réputée nécessairement infaillible.

A cette fin, le malade s'installait dans le temple ou plutôt dans des chapelles, Ἀσκληπιεῖα, attenant à ce temple [2]; ce séjour dans le temple se nommait ἐγκοίμησις, c'est l'*incubatio* des Latins.

Le malade, venu sur le soir, était, *selon l'usage*, dit Aristophane [3], étendu sur un lit, au milieu même des autres malades,

1. *Il.*, I, 63.
2. V. Girard, l'*Asclépiéion d'Athènes*, 1882, thèse.
3. Aristoph., *Plut.*

et l'on peut croire que le lit qui était placé à la droite même de la statue du dieu, comme il s'en trouvait un dans le temple de Tithorée [1], devait être particulièrement recherché. Au surplus, les malades s'étendaient dans le temple un peu partout; si l'on en croit Aristide [2], c'était ordinairement entre les portes et les balustrades, mais il assure que, pour sa part, il allait dormir dans tous les endroits de l'édifice et jusque sous la lampe sacrée allumée aux pieds de la divinité.

Tous les malades étant installés (ils étaient obligés de rester la nuit entière dans le temple [3] et pouvaient passer autant de nuits qu'il était nécessaire), un prêtre, éteignant les lampes, commandait de dormir et engageait à ne s'effrayer de rien; quelque bruit que l'on pût entendre, il ne fallait souffler mot. On comprend sans peine que, dans l'obscurité, dans le silence religieux du temple, le sommeil, sommeil agité sans doute, ne tardait guère à s'emparer du pèlerin fatigué et souffrant; et alors par un phénomène bien connu, chez cet homme crédule et malade, dominé par des préoccupations obsédantes de retour à la santé, survenaient presque fatalement des rêves, et ces rêves avaient précisément et forcément un rapport étroit avec les idées mêmes qui hantaient son cerveau. Ne pensant qu'à guérir, le malade rêvait nécessairement de remèdes; mettant tout son espoir dans l'intervention d'Esculape, le malade voyait en rêve le dieu lui-même. De là cette disposition à croire, au réveil, que c'était vraiment Esculape qui avait prescrit la recette salutaire, recette dont le malade s'efforçait de se souvenir.

Observez d'ailleurs qu'il n'était nullement nécessaire que le malade fût endormi, pour voir et pour entendre. « Il arrive quelquefois, dit Malebranche [4], que les personnes qui ont les esprits animaux fort agités par des jeûnes, par des veilles, etc., que ces personnes croient voir devant leurs yeux des objets qui ne sont que dans leur imagination. » Malebranche veut ici parler

1. Pausan., X, 32.
2. *Or. sac. sec.*
3. V. le *Curcul.* de Plaute.
4. *Recherche de la Vérité*.

des hallucinations, et il est difficile, il faut l'avouer, de ne point reconnaître que toutes les circonstances qui présidaient à l'« incubation », savoir : l'état maladif du sujet, ses préoccupations incessantes, la diète sévère à laquelle il avait été soumis, la majesté du lieu sacré, l'attente même de l'apparition du dieu, que toutes ces circonstances, disons-nous, devaient favoriser, et à un haut degré, l'éclosion d'une hallucination.

Telle fut, tout à fait au début du moins, l'incubation dans les temples d'Esculape, et l'on peut appeler *religieuse* cette période, très probablement fort courte, pendant laquelle les choses se passèrent comme nous venons de le dire. L'intervention médicale des prêtres se traduisait assez discrètement de deux manières ; elle consistait ou bien à suggérer avec adresse au malade, soit dans l'interrogatoire préliminaire, soit pendant la visite du temple ou par la lecture des inscriptions votives, l'idée de tel ou tel remède utile, idée qui reparaîtra en rêve ; ou bien, si toute autre chose est indiquée en songe, à interpréter habilement ce songe, en lui donnant la signification thérapeutique convenable. Mais il est aisé de concevoir que les prêtres s'aperçurent très vite que cette manière de procéder exposait à bien des mécomptes : ou bien, en effet, le songe ne survenait pas ; ou bien l'hallucination elle-même faisait défaut ; ou bien le remède indiqué en songe était oublié au réveil ; ou encore le remède lui-même, dont le malade s'était souvenu, était, bizarre conception d'un cerveau agité, tellement absurde, que le songe ne pouvait être raisonnablement interprété. Il fallut, et c'est là vraiment que les prêtres se montrèrent ingénieux, il fallut surmonter toutes ces difficultés, suppléer par l'industrie à ces inévitables mécomptes, et surtout trouver un moyen de faire la part plus large à l'intervention médicale des prêtres. De ce moment, date la période véritablement *médicale* de la thérapeutique sacerdotale.

Comment s'y prit-on ?

Ainsi que nous l'apprennent Strabon [1] et Pausanias, il était

1. *Geogr.*, XVII.

d'usage, lorsqu'un malade était dans l'impossibilité de se rendre lui-même au temple, d'admettre ses parents ou ses amis à le remplacer et à « songer » à sa place et en quelque sorte « à son intention ». Or, à cette imitation, les prêtres décidèrent que eux-mêmes ou encore les gardiens des temples, pourraient se livrer aux songes à la place des malades, en un mot qu'il y aurait des « songeurs » attitrés [1] : il est bien inutile de dire que ces songeurs de profession, attachés officiellement aux temples, étaient stylés avec grand soin et ne décrivaient au réveil que des rêves de convention, indiquant les remèdes que les prêtres leur avaient, après examen et réflexion, recommandé d'indiquer.

Cependant, il faut penser que le public conçut vite quelques doutes sur la bonne foi de ces songeurs, et Artémidore lui-même, quoique bien naïf, reconnaît que « ceux qui font métier d'avoir des songes, prescrivaient souvent, non point ce qu'ils avaient vu réellement, mais bien ce qu'ils feignaient d'avoir vu » [2].

Cette fâcheuse constatation, aussi discrète qu'on la suppose, dut jeter sur ce mode nouveau de procéder quelque défaveur, et il faut penser encore que la plupart des malades, habitués, dès l'enfance, à croire à l'efficacité des rêves qu'ils avaient personnellement, persistèrent à vouloir songer « eux-mêmes », et il fallut compter avec leur volonté. On continua donc à se servir des « songeurs officiels », dont les services pouvaient être réclamés (Aristide lui-même s'en servit), mais on fut obligé d'inventer autre chose, et voici alors ce qu'imaginèrent les prêtres.

Quel était, en somme, le problème?

Les songes, avons-nous dit, qui apparaissaient aux malades eux-mêmes, ces songes qui donnaient aux prêtres, comme nous l'avons montré, de si fréquents mécomptes et leur interdisaient surtout toute intervention médicale sérieuse, les vrais songes, si l'on peut ainsi parler, il fallait à tout prix s'en débarrasser, les supprimer.

A cette fin, que fit-on?

1. Strab., *Geogr.*, XIV.
2. Artémidor., *Oneirocritic.*, IV, 24.

On les qualifia, et c'est un ancien, Jamblique [1], qui nous l'apprend, de songes « ordinaires », c'est-à-dire, en langage clair, de songes vulgaires, de songes sans valeur, absolument indignes de toute interprétation.

Mais alors, qu'arriva-t-il? C'est qu'à ces rêves réels, reconnus si gênants par les prêtres qui n'y croyaient pas, mais enfin dans lesquels le peuple avait foi, à ces rêves, disons-nous, l'industrie sacerdotale dut nécessairement *substituer* d'autres visions, qu'il fallut avoir l'art de créer de toutes pièces, de rendre « immanquables », et aussi l'habileté de faire prendre aux malades pour de vrais rêves, pour des songes « célestes » (par opposition aux songes « ordinaires »), pour les seuls songes, en un mot, envoyés par la divinité.

Comment se fit cette difficile substitution?

D'une façon très simple, mais fort curieuse, et que voici :

Ayant observé (et c'est là un trait de haute perspicacité physiologique) que, *le matin*, à l'aube, notre esprit se trouve dans un état de vague somnolence, de lucidité obtuse, de semi-engourdissement en quelque sorte, qui nous permet d'entrevoir, de notre lit, comme dans une sorte de pénombre et sans avoir d'eux une perception bien nette, les objets extérieurs, les prêtres choisirent adroitement ce moment, où d'ailleurs la lueur du jour est encore indécise, pour se présenter en personne aux malades, sous le déguisement d'Esculape, et même leur adresser la parole.

Le problème était dès lors résolu, et l'on s'explique facilement, en tenant compte de toutes ces circonstances de demi-somnolence, de demi-jour, de superstitieuse crédulité, etc., combien il fut aisé de faire prendre, à des malades confiants, ces apparitions de pure comédie pour des songes envoyés par la divinité.

Les textes confirment tout ce que nous venons de dire : écoutez Jamblique : « Les songes célestes, dit-il (c'est-à-dire les songes envoyés par le dieu), sont ceux qui apparaissent quand nous sommes dans un *état intermédiaire* entre la veille et le sommeil, ou entre le sommeil et la veille... » Mais, cet état

1. *De Myst. Ægyptior.*

intermédiaire, à quel moment se manifeste-t-il? Ecoutez Philostrate [1] : « Les interprètes des songes, dit-il, ne veulent interpréter les visions que quand elles ont lieu *le matin* ... », et encore, ce que dit Tertullien [2] : « On avait, dit-il, surtout foi aux songes qui survenaient *le matin*. »

On le voit, le doute n'est pas permis, et nous savons maintenant ce qu'il faut penser des prétendus songes envoyés par Esculape; que, d'autre part, les prêtres prissent le déguisement du dieu lui-même, il suffit de lire la scène bien connue du *Plutus* pour en être convaincu. C'est d'ailleurs cet artifice qui explique sans difficulté ce passage où Philostrate [3] affirme que de temps en temps, Esculape en personne se montrait aux hommes dans le temple d'Egée ; ainsi s'explique encore ce passage d'Hérodien qui dit que Caracalla partit de Pergame, où il avait été consulter le dieu, après avoir reçu autant de songes qu'il le voulut : Eh ! sans doute, Esculape se montrait partout et aussi souvent qu'on le pouvait désirer.

Il est permis de croire que, au début, les prêtres qui jouaient le rôle du dieu n'apparaissaient qu'à une distance assez grande des malades, et en quelque sorte timidement, mais peu à peu ils s'enhardirent; encouragés par la crédulité des malades, ils leur apparurent, sous le costume du dieu, porteurs de ses attributs, et accompagnés d'animaux divers, à toutes les heures de la nuit; bientôt, ils s'approchèrent résolûment d'eux, les examinèrent, les palpèrent même les uns après les autres; enfin, ils allèrent jusqu'à se faire escorter, dans cette ronde nocturne, par tout un petit groupe de personnages habilement costumés (ordinairement leurs parents), personnages représentant soit le petit Télesphore, soit encore les divines sœurs d'Esculape, Hygie et Panacée. Maintenant, on comprend qu'il n'était pas plus difficile au prétendu dieu d'adresser la parole aux malades que de s'offrir à leurs regards. Celse [4] assure qu'un grand nombre de Grecs et

1. *Op. cit.*, I, 7.
2. *De Anima*, c. 48.
3. *Op. cit.*, I, 7.
4. Origen. *contra Cels.*, lib. III.

de barbares affirment avoir vu et voir encore Esculape en personne, secourant les malades et *rendant des oracles médicaux*; c'est encore ce que dit Jamblique : « Dans cet état mitoyen à la veille et au sommeil, état dans lequel surviennent les songes célestes, dit Jamblique, on entend ordinairement une *voix* entrecoupée. » Or, cette voix qu'Aristophane nous fait également entendre, c'est précisément celle du prêtre qui, sous le costume du dieu, indiquait aux malades le remède tant désiré. Ainsi, pendant de longs siècles, se joua cette petite comédie, et elle fit d'innombrables dupes. L'une de ces dupes les plus connues a été assurément Aristide : ainsi qu'il le dit lui-même [1], il dormait très peu à cause de son état maladif et par suite ses rêves étaient très rares. Or, il atteste qu'il lui arrivait fort souvent, qu'étant entre le sommeil et la veille, il voyait venir à lui le dieu, il le touchait presque, et il l'écoutait avidement, craignant qu'il ne s'éloignât trop tôt. Eh bien! tel est l'effet de la crédulité superstitieuse, Aristide n'a jamais soupçonné un seul instant qu'il pût être la victime d'une supercherie : supercherie assez innocente d'ailleurs, il faut l'avouer, et surtout *utile*, puisqu'elle permettait aux prêtres d'intervenir efficacement, en prodiguant aux malades, après interrogatoire et examen, les réelles ressources de l'art.

Indiquer maintenant, autant qu'il nous est possible, les remèdes prescrits dans les conditions que nous venons d'exposer, en un mot continuer l'examen de la thérapeutique sacerdotale, telle est l'étude que nous allons essayer de poursuivre.

III

Tout d'abord, qu'il nous soit permis de dire que nous ne saurions *à priori* tenir pour vrai tout le mal que l'on a pu dire de la médecine des temples : c'est une affirmation banale, en définitive, qui met les prêtres d'Esculape au rang des imposteurs. Mais observez donc que ces prêtres, d'une intelligence assuré-

1. *Orat. sac. sec.*

ment peu commune, puisqu'ils ne croyaient pas aux songes, avaient dû acquérir un certain savoir médical, d'une part par une tradition séculaire, orale, puis écrite [1], qui nécessairememt avait fait ses preuves, et, d'autre part, par un contact perpétuel avec une infinité de malades, moyen certain d'acquérir l'expérience; notez encore que ces prêtres avaient un intérêt capital à obtenir le plus possible de guérisons; songez qu'il existe très probablement dans les annales de l'antique médecine classique un bon nombre de recettes puisées dans les archives des temples d'Esculape, puisqu'il est certain que l'on trouve dans Héras de Cappadoce, Galien, Aétius, Paul d'Egine, des formules provenant des temples d'Isis; reconnaissez que tout ce que nous avons dit plus haut du traitement préparatoire des malades est conforme aux règles de la plus saine hygiène; avouez enfin que, s'il est très vrai que d'évidentes jongleries se pratiquaient dans les temples d'Esculape, ces jongleries n'avaient trait, en somme, qu'à la manière de procurer aux malades de prétendus songes, et qu'en définitive, grâce à l'adroit procédé adopté, et dont nous avons rendu compte, les prêtres avaient réussi à trouver le seul moyen d'intervenir médicalement, tout en respectant ostensiblement la superstition qui s'attachait aux rêves.

C'est fort de toutes ces raisons, qui sont majeures, et faisant table rase, comme il convient, de toutes les opinions émises par les auteurs, que nous allons aborder l'examen de la thérapeutique sacerdotale, proprement dite.

Or, quels sont les faits? ils sont peu nombreux malheureusement, bien connus en général, mais il importe de les revoir.

Au rapport d'Artémidore [2], à un homme qui souffrait de maux d'estomac, il fut prescrit de se nourrir de dattes. Certes, c'est là, il faut le reconnaître, un moyen thérapeutique excellent : c'est tout simplement la prescription de la sobriété, et elle convient à merveille à tout malade dont l'estomac est délabré; encore de nos jours, les Arabes, dont la sobriété et la vigueur sont presque

1. Galen., *de Admin. anatom.*, I, 1.
2. *Oneirocrit.*, V, 89.

proverbiales, ne se nourrissent guère que de dattes, et, dans notre formulaire actuel, la datte n'est nullement dédaignée, elle figure comme médicament et fait partie intégrante de la composition des béchiques.

Au rapport d'Elien[1], à un malade qui était phtisique, il fut ordonné de se nourrir de viande d'âne.

S'il s'agit de viande crue, qu'y a-t-il là qui ne soit conforme à notre procédé actuel de thérapeutique? et s'il s'agit de viande cuite, n'est-il pas certain que la chair de l'âne est éminemment nourrissante et par suite favorable à l'amendement sinon à la cure des phtisies, puisqu'elle entre encore dans la composition avérée de certaines préparations alimentaires justement renommées?

Suivant le même auteur, à un autre patient qui avait une hémoptysie, il fut conseillé de boire du sang de taureau.

Or, qu'est-ce qu'un crachement de sang, sinon trop souvent le symptôme initial d'une phtisie, et, aujourd'hui encore, n'arrive-t-il pas sans cesse que l'on prescrive exactement la même ordonnance à ceux que menace ce mal terrible?

Dans une des quatre inscriptions grecques bien connues qu'a publiées Mercurialis[2], il est fait mention d'un certain Lucius qui, pour une douleur de côté (pleurodynie?) reçut d'Esculape l'ordre d'employer en topique, sur l'endroit malade, un mélange de cendre et de vin. Il le fit et s'en trouva bien.

Nous ne saurions nous en étonner. Beaucoup de nos médecins actuels pourraient, en cas pareil, formuler avec succès la même ordonnance. Cela s'appellerait, en langage moderne, des frictions alcalino-alcooliques.

Dans une autre de ces inscriptions, il est question d'un certain Julianus qui avait une hémoptysie grave. Esculape lui ordonna de prendre des graines de pin, de les mêler à du miel et de manger cette préparation[3] pendant trois jours; l'hémorragie fut arrêtée par ce moyen.

1. *Hist. animal.*, XI, 35.
2. *De Arte gymnast.*, I, 1. Ces inscriptions sont dans Grüter, et ont été commentées par Hundertmark.
3. Une préparation identique (graines de cèdre et miel) constitue aujourd'hui

Qu'y a-t-il là de si étrange? Remplacez la graine de pin par du bois de pin, et le miel par de belle eau claire, et vous aurez l'eau de Brocchieri, remède usité de nos jours et réputé hémostatique.

Aristide, cet étrange malade dont nous aurons encore l'occasion de parler, nous apprend[1] que fréquemment Esculape (c'est-à-dire le prêtre qui jouait le personnage du dieu) prescrivait et donnait en songe, indépendamment de topiques (onguent de nard, etc.), des vomitifs, des purgatifs, du gypse, des drogues diverses, comme des potions de dictamne, la mixture de Philon, etc., voire de la ciguë, médicament, comme chacun sait, fort difficile à manier. N'est-ce point la preuve matérielle qu'il existait, dans les temples d'Esculape, les éléments d'une véritable, d'une sérieuse pharmacopée?

A ce même Aristide, atteint d'une affection chronique, il fut prescrit[2] de boire de l'huile vierge, à titre de modificateur « des nerfs et des os », c'est-à-dire de toute l'économie. Qu'y-a-t-il là d'absurde? Encore de nos jours, l'huile de foie de morue, le beurre, les graisses, ne sont-ils pas journellement prescrits à titre de reconstituants, de réels modificateurs?

Nous savons encore par Varron[3] que les prêtres prescrivaient le cumin et aussi l'oignon. Or, on sait que le cumin, très vanté dans toute l'antiquité, fait, aujourd'hui encore, partie de notre Codex, et il faut bien savoir que des médecins distingués de nos jours ont institué, avec grand succès, des traitements (qu'ils ont peut-être crus nouveaux) et dont les oignons forment la base.

Soyons justes : quelle critique pourrait découvrir, dans tout ceci, rien qui mérite, même à nos yeux, le moindre blâme professionnel ?

Eh bien! s'il est vrai qu'au point de vue de l'administration des médicaments proprement dits, la médecine des prêtres d'Es-

un « dessert » arabe fort recherché, et nous en avons mangé chez les Beni-Yahia du cercle de Batna : médicament hier, friandise aujourd'hui.

1. *In Æsculap. orat.*
2. *Orat. sac. tert.*
3. *Ap. non Marc., voc. cepe.*

culape nous paraît irréprochable, il est non moins vrai que les prêtres étaient passés maîtres dans la thérapeutique que l'on peut appeler « hygiénique » et en voici la preuve :

Nous savons par Galien[1] qu'Esculape conseille souvent aux malades les exercices corporels, tels que la chasse, l'équitation, la gymnastique et l'escrime; il nous dit encore qu'à ceux qui étaient atteints de désordres intellectuels, il recommande d'assister à des spectacles plaisants et d'écouter la musique ou des chants mélodieux. Par Marc-Aurèle[2], qui lui-même avait été traité et guéri par Esculape, nous apprenons que le dieu ordonnait aux malades, indépendamment de l'équitation, la marche avec les pieds nus, ou encore l'hydrothérapie froide.

Aussi, pour permettre aux patients de se livrer à cette thérapeutique si bienfaisante particulièrement dans les affections chroniques, les prêtres avaient-ils établi, auprès des temples, des gymnases, des établissements balnéaires, etc., et si l'on en croit Pausanias[3], ils avaient fait construire, dans l'enceinte même du temple d'Epidaure, par Polyclète, un théâtre spacieux. Il est même permis de croire, et cette remarque ingénieuse est de Gauthier, qu'ils avaient imaginé certains instruments spéciaux : le fer recourbé (strigile) avec lequel on frottait les malades, avait été, au rapport de Martial[4], inventé à Pergame. Or on sait qu'à Pergame existait un temple d'Esculape d'une très grande réputation. Quoi qu'il en soit, la combinaison de cette gymnastique avec le régime alimentaire a été, dans toute l'antiquité, le triomphe de la médecine des temples d'Esculape.

Ce n'est pas tout : à la gymnastique du corps, les prêtres avaient su adjoindre, suivant les circonstances, la gymnastique intellectuelle dont ils avaient raison de faire grand cas. C'est ainsi qu'Aristide, parmi les nombreuses prescriptions qu'il reçut dans le cours de sa bizarre maladie qui dura treize ans et dont il finit par guérir, reçut celle-ci : il lui fut enjoint de rédiger la

1. *De Sanit. tuend.*, I, 8.
2. *De Rebus suis*, V, 9.
3. II, 27.
4. *Epig.*, XIV, *ep.* 51.

relation de sa maladie, d'écrire des discours[1] et de composer des hymnes poétiques.

Est-ce que tout cela, en définitive, n'est pas de la médecine et de la meilleure?

Observez encore que dans les temples, si heureusement situés, comme nous l'avons dit, près de sources et dans des bosquets, rien n'avait été négligé pour satisfaire à l'indication de « distraire » les malades, et l'on admirait, dans ces abris sacrés, et dans leurs environs, nombre de chefs-d'œuvre de l'art, comme par exemple à Cos, l'Aphrodite Anadyomène d'Apelles. Remarquez encore que, dans ce même ordre d'idées, les prêtres connaissaient l'influence favorable des voyages sur une classe importante de maladies; les déplacements, par suite les changements de climats, imposés à Aristide, qui dut, sur l'ordre des prêtres, visiter un certain nombre de temples, sont la preuve de ce que nous avançons.

Où donc, dans tout ceci, aperçoit-on du charlatanisme, et comment s'étonner qu'avec de si bons moyens, les prêtres aient obtenu des succès merveilleux? Ecoutez cette anecdote : un habitant de Smyrne, nommé Nicomaque, avait, dit Galien[2], contracté une telle obésité qu'il ne pouvait plus faire aucun mouvement : le malade, alors, de consulter Esculape qui procura la guérison parfaite au moyen de violents exercices corporels auxquels il soumit le patient à jeun. Nous le demandons : est-il possible d'imaginer, pour cette infirmité, un mode de traitement plus rationnel, et quel médecin, de nos jours, aurait la prétention de faire mieux? Le cas était bénin, dira-t-on : soit. Mais voyons encore : si, sans parti pris, l'on a le courage de suivre tous les fastidieux détails que nous a transmis Aristide, en six livres entiers (*orationes sacræ*) touchant l'affection, assez obscure d'ailleurs, dont il souffrit si longtemps, on ne pourra s'empêcher d'admirer que les prêtres d'Esculape réussirent à le guérir. Il est hors de doute qu'ils diagnostiquèrent fort bien qu'ils avaient

1. C'est là l'origine des Ἱεροὶ λογοί, *Orationes sacræ*, d'Aristide.
2. *De different. morb.*, 9.

affaire à un névropathe halluciné, comme on en peut inférer des traitements principaux auxquels ils soumirent le malade, savoir, les bains froids, les douches, les voyages, les distractions, la gymnastique de la parole, etc., et ceux qui savent à quelles difficultés se heurte aujourd'hui encore la science en matière d'affections nerveuses, reconnaîtront que cette cure fait grand honneur à la médecine sacerdotale.

Jusqu'ici, nous n'avons rien dit qui montre qu'à l'exercice de la médecine, les prêtres d'Esculape adjoignissent des pratiques chirurgicales; la raison en est claire, c'est que jamais les prêtres n'ont exercé la chirurgie, et nous entendons ici par chirurgie toute la série des opérations, grandes ou petites, s'accompagnant nécessairement d'effusion de sang. Non pas certes que les prêtres ne conseillassent aux malades de se soumettre à telle ou telle opération. Mais la vérité est qu'eux-mêmes n'ont jamais opéré. Maintes raisons peuvent expliquer cette abstention : peut-être craignait-on de souiller le temple; peut-être, et cette raison est sans doute la meilleure, les prêtres, dans leur haute intelligence, avaient-ils la notion fort nette de leur insuffisance en anatomie, et, sans l'anatomie, toute chirurgie est radicalement impossible.

Nous n'ignorons pas que l'on a voulu s'appuyer sur quelques textes, pour essayer de démontrer le contraire de ce que nous avançons ; mais quels sont ces textes?

Le premier est un passage d'Elien [1], qui rapporte l'anecdote suivante empruntée à Hipys de Reggio : « Une femme, étant atteinte d'un tœnia dont les plus habiles médecins n'avaient pu la guérir, vint à Epidaure consulter Esculape. Le dieu *étant absent*, les prêtres, prétendant le remplacer, firent coucher cette femme dans le lieu même où Esculape avait coutume d'opérer ses cures. Alors, ils lui coupèrent la tête, et l'un des opérateurs, introduisant sa main dans le ventre, en retira le ver, qui était d'une merveilleuse grosseur. Voulant ensuite remettre la tête en place, ils n'y purent parvenir : c'est alors qu'arriva Esculape, qui blâmant la conduite des imprudents, remit lui-même la tête sur le tronc

1. *Hist. animal.*, IX, 33.

et renvoya la femme en parfaite santé. » Nous le demandons : est-il possible de chercher sérieusement à voir, dans ce conte absurde, la preuve que les prêtres d'Esculape pratiquaient des opérations chirurgicales? En réalité, il n'y a qu'une seule chose à retenir de cette histoire, c'est que les femmes étaient admises et traitées dans les temples, et à vrai dire, nous nous en étions douté.

Le second texte est un passage de Cœlius Aurelianus[1] qui dit qu'Erasistrate donna au temple de Delphes un instrument pour arracher les dents : c'est donc, a-t-on pu penser, que, dans les temples, l'on pratiquait l'avulsion des dents; mais il faut bien comprendre le passage en question. Certains médecins, tels que Hérophile et Héraclide de Tarente avaient observé que la mort suit parfois l'extirpation des dents, et Cœlius, expliquant ce fait par la sympathie avec le cerveau, n'était point d'avis que l'on arrachât les dents tenaces : or, c'est cet avis qui avait été donné *allégoriquement* dans le temple d'Apollon par l'offrande d'une tenaille de plomb[2].

Reste un dernier texte : c'est un simple passage d'Artémidore[3] qui parle d'une incision à l'abdomen, faite par Esculape à un malade : mais il n'est guère possible, en saine critique, de tirer des conclusions d'un texte unique, et surtout d'un texte d'Artémidore.

Rien ne prouve donc, selon nous, que les prêtres d'Esculape aient jamais pratiqué d'opérations chirurgicales, mais, nous le répétons, ils donnaient volontiers des avis chirurgicaux. Ainsi par exemple, Galien[4] nous rapporte qu'un prêtre de Pergame, qui, depuis quelque temps souffrait d'une douleur de côté (pleurésie?) demanda conseil à Esculape. Le dieu lui recommanda de se faire saigner, et, ce qui n'a rien de surprenant, le malade s'en trouva bien. Dans ce cas particulier, le dieu fit pratiquer la sai-

1. *Chronic. morb.*, II, 4.
2. V. Ch. Daremberg, *Œuvr. Posth.*, 1881.
3. *Oneirocrit.*, V, 61.
4. *De Curand. rat. per sang. miss.*, c. 23.

gnée à l'artère qui est « en haut de la main », sans doute la radiale : mais on sait que les médecins, dans toute l'antiquité, avaient coutume d'ouvrir les artères, et, de nos jours encore, on a pratiqué couramment la saignée de la temporale.

Eu égard à la fréquence des ophtalmies en Grèce, une branche de l'art de guérir qui a été spécialement cultivée par les prêtres d'Esculape, c'est la thérapeutique oculaire. Bien entendu, il ne s'agit aucunement ici d'opérations sur les yeux, mais simplement de l'application de topiques : la scène du *Plutus* d'Aristophane est fort instructive à cet égard : elle nous montre le personnage, qui jouait dans le temple le rôle d'Esculape, examinant les patients et leur essuyant les yeux avec un linge fin; puis, broyant dans un mortier un collyre dont les éléments lui ont été apportés dans une petite boîte par un aide, ouvrir les paupières du malade et y faire pénétrer lui-même le topique salutaire.

On peut tenir pour certain, d'autre part, que les prêtres prescrivaient, préparaient même des emplâtres de diverses sortes, utiles pour le traitement des plaies, emplâtres analogues sans doute à celui que Galien[1] appelle *sacré*, et dont il donne la formule d'après Héras de Cappadoce.

1. *De Comp. medicam. sec. gener.*, V, 2.

Dr Vercoutre.

(*A suivre.*).

INTAILLES DE L'ASIE MINEURE

L'histoire de cette contrée attire de plus en plus l'attention des savants; les documents faisaient naguère encore complètement défaut; aujourd'hui, on commence à reconnaître qu'il a dû se trouver au nord de la Syrie un grand empire dont l'existence nous est révélée par des œuvres très remarquables, palais en ruines, bas-reliefs et intailles chargés d'inscriptions étranges qui nous annoncent un art original, une écriture toute particulière et une langue encore inconnue[1].

Les grands monuments dont il faut d'abord parler sont épars sur différents points de la vaste Péninsule. On en rapporte la construction à un peuple qu'on désigne sous le nom de *Hittite* et qu'on assimile aux *Hittim* mentionnés dans la Bible. Ces *Hittim* ne seraient autres que les *Khétas* des hiéroglyphes, ou les *Khatti* des inscriptions assyriennes; ils auraient exercé leur pouvoir sur toute l'étendue de l'Asie Mineure, depuis Karkemish jusqu'aux rives de la mer Égée, en laissant partout des traces de leur présence. L'attribution qu'on voudrait faire de ces monuments aux Hittites de la Bible doit être considérée comme le résultat d'une hypothèse qui attend encore sa confirmation; c'est donc avec la plus grande réserve que nous hasarderons quelquefois cette appellation lorsque nous l'emprunterons aux savants qui l'ont proposée pour la première fois[2].

1. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, 1872 : Sayce, *The Monuments of the Hittites*, dans les *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, vol. VII, part. 2, 1881; W. H. Rylands, *The inscribed stones from Jerabis, Hamath, Aleppo, etc.*, dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. II, part. 3, 1882.

2. W. Wright, *British and foreign Evangelical Review*, 1874; Hayes Ward, *On the hittite Inscriptions*, dans le *Journal of the American Oriental Society*, vol. X, p. cxxxiv, 1880.

Les renseignements que nous possédons dans la Bible sont des plus succincts; d'après la Genèse, les Hittites étaient les descendants de Heth, le second fils de Canaan[1]. Il en est fait mention pour la première fois au temps d'Abraham, lorsque ce patriarche vint à Hébron (*Kirjath-Arba*) acheter le champ et la caverne de Machpelah appartenant à Éphron, *le Hittite*, afin d'y déposer les restes de Sara[2]. Dans l'Exode, le nom des Hittites ne se présente que dans la formule du dénombrement des peuples qui occupaient la terre promise[3]. Observons cependant que *le pays des Hittites*, selon l'expression de Josué[4], semble désigner une région située au nord du pays de Canaan jusqu'à la « Grande Mer qui regarde le soleil couchant ». Puis nous perdons la trace des Hittites; nous voyons toutefois cette désignation appliquée à un des gardes attachés à la personne de David, Ahimelech, *le Hittite*, et à Uriah, l'époux de Bethzabée[5]. Remarquons ici que les noms des Hittites qui sont consignés dans la Bible sont tous susceptibles d'être interprétés comme des mots hébraïques, ce qui ferait croire que ce peuple d'origine cananéenne parlait un dialecte araméen ou hébreu, à moins que ces noms n'aient été hébraïsés dans leur transcription. La Bible se tait sur la religion des Hittites et sur leurs Dieux; d'après certains renseignements ils paraissent particulièrement adonnés au commerce; on les voit sous les Rois trafiquer avec l'Égypte pour vendre des chevaux et des chars[6].

Les Hittites dont nous venons d'esquisser l'histoire sont-ils les mêmes que les peuples désignés dans les textes égyptiens sous le nom de *Khétas* et dans les textes assyriens sous celui de *Khatti?* — Pour aborder une question de cette nature, il faut une grande indépendance. On est parfois trop enclin à se subordonner aux données bibliques; il y a là un danger scientifique

1. Genèse, x, 15.
2. Genèse, xxiii, 3, 5, 7, 10, 16, 18; xxv, 9.
3. Exode, xxiii, 23, 28; xxxiii, 2; xxxiv, 11.
4. Josué, i, 4; Juges, i, 26.
5. I Samuel, xxvi, 6; II Sam., xi, 3; xxiii, 39.
6. I Rois, xi, 29; II, vii, 6.

que l'on doit facilement comprendre. Il serait bien désirable qu'on pût être assez dégagé dans les hautes sphères du monde intellectuel des préoccupations d'une opinion qui peut être hasardée au début, et traiter les sujets de cette importance comme une formule algébrique qui permet par son abstraction de donner, lorsque le problème est résolu, la véritable valeur, ou, si l'on veut, le nom aux éléments dont on s'est servi dans la discussion. En attendant, voyons ce que nous connaissons sur les Khétas par les textes égyptiens.

Les Khétas sont mentionnés dans les hiéroglyphes égyptiens sous le règne de Séti Ier (XIXe dynastie), où nous les voyons entrer en lutte contre l'Égypte; un bas-relief de la grande salle hypostyle de Karnak nous fait assister à un épisode de leurs combats[1]. Après une série de succès et de revers, il fut conclu un traité de paix que les Khétas respectèrent pendant quelque temps; mais bientôt après, entraînés sous le règne de Ramsès II dans une coalition qui comprenait Karkemish, Kadesh, Arad, et tous les peuples de la Syrie, la guerre recommença plus terrible et plus opiniâtre qu'elle n'avait été jusque-là. Les Khétas appelèrent à leur secours dans ces interminables combats des contingents d'Ilion, des Pédasiens, des Dardaniens de la Troade et des peuples désignés sous le nom de *Massu* (les Mysiens). On vit alors des armées troyennes traverser la Péninsule dans toute sa longueur et venir avec les Khétas camper dans la vallée de l'Oronte, à 300 lieues de leur patrie[2]. La guerre se termina par un nouveau traité de paix l'an XXI du règne de Ramsès. Ce traité, rédigé primitivement dans la langue des Khétas, était gravé sur des lames d'argent qui furent remises solennellement au Pharaon dans la ville de Ramsès; il fut ensuite traduit en égyptien et inscrit sur les murs du temple de Karnak[3].

Les péripéties de ces luttes nouvelles sont sculptées sur diffé-

1. Lepsius, *Denkmæler aus Ægyptus und Æthiopien*. Part. III, pl. CXXX.
2. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 219.
3. Brugsch, *History of Egypt under the Pharaons; Monuments*, t. I, pl. XXVIII. Voyez pour la traduction : Chabas, *Annales de l'inscription d'Ipsamboul*; Egger, *Études sur les traités publics*, p. 243, 1866.

rents monuments égyptiens : — le pylone de Louqsor, — le grand spéos d'Ipsamboul, — le pylone et les murs de la salle hypostyle du Ramesséum [1]. Toutes ces sculptures nous font parfaitement connaître la physionomie de ce peuple si différent de ses voisins.

Au XIIe siècle, la puissance des Khétas s'étendait donc, d'une part, depuis les rives de l'Hellespont jusqu'à Kadesh sur l'Oronte, et, d'autre part, jusqu'à Karkemish sur l'Euphrate. C'était l'époque de leur plus grande puissance; lorsque les armées égyptiennes, menacées en Asie par les conquêtes des rois assyriens, se replièrent sur les bords du Nil, les Khétas restèrent isolés en présence de nouveaux ennemis, et leur influence a dû décroître rapidement.

Voyons maintenant les renseignements fournis par les textes assyro-chaldéens.

Les *Khatti* sont peut-être déjà nommés sous Sargon l'Ancien, roi d'Agadé; le fait n'est pas sûr [2]; ce n'est que sous Tuklat-pal-Asar Ier (XIIe siècle av. J.-C.) que nous les trouvons en lutte avec l'Assyrie; Tuklat-pal-Asar s'avance jusqu'à Karkemish et leur impose des tributs [3]. Nous les perdons de vue pendant plusieurs siècles, faute de documents, et nous les retrouvons lorsque leur puissance, fortement ébranlée par les rois assyriens qui leur enlevaient successivement leurs alliés, reçut un coup terrible sous Sargon, le fondateur du Second-Empire. Ce prince défit, dans sa cinquième campagne, Pisiri, le dernier de leurs rois; il s'empara de sa personne, le fit jeter dans les fers et transporta les habitants de Karkemish, sa capitale, pour en faire la demeure des *Gens du pays d'Assur*. Voici comment il s'exprime dans ses *Annales* [4] :

« Dans ma V^e campagne, Pisiri, roi de Karkemish, se révolta contre les Grands-Dieux. Il envoya vers Mita, roi des Moschiens, des messagers hostiles au pays d'Assur; il prit des otages. Alors,

1. Rosellini, *Monumenti, etc.*, pl. LXXVII-CXV; XCVI-CIII; CLXVI.
2. Voy. Sayce, dans les *Proceedings of the Soc. of bibl. Arch.*, may 5, 1885, p. 145.
3. W. *A. I.* I, pl. 9-16, § XIV, col. 5, l. 24.
4. Botta, *le Monument de Ninive*. Salle XIV, pl. 159, II, n° 7.

j'ai élevé mes mains vers Assur, mon seigneur, je l'ai fait sortir de sa ville; j'ai mis la main sur son trésor; je l'ai fait jeter dans des chaînes de fer; je me suis emparé de l'or, de l'argent de son palais; j'ai transporté avec lui au pays d'Assur les habitants de Karkemish qui étaient rebelles, ainsi que leurs richesses; j'ai prélevé sur eux 50 chars, 200 cavaliers, 3,000 hommes, les *zu-as* de mes pieds; j'en ai fait la part de ma royauté. J'ai fait demeurer des gens du pays d'Assur dans la ville de Karkemish et je les ai placés sous la domination d'Assur, mon seigneur. »

Karkemish était alors le centre d'un transit important[1]. Cette ville commandait la grande route de l'Asie Mineure, et dès lors le pays fut livré aux conquérants assyriens.

Tels sont les renseignements que nous avons sur les *Khétas*, *Khatti*, *Hittim* ou *Hittites*[2]. — Pour comprendre les rapports qui rattachent ces différents noms au même peuple, on s'appuie sur l'identité des *Khétas* des hiéroglyphes et des *Khatti* des textes assyriens; puis l'identité des Khétas = Khatti et des Hittites de l'Asie Mineure est établie par la comparaison des bas-reliefs égyptiens qui donnent le type des Khétas, et les bas-reliefs asiatiques qui donnent celui des Hittites; enfin, pour rattacher les Khétas ou Khatti aux *Hittim* de la Bible, on admet que le nom de *Hittim* a été porté par deux peuples différents[3]. Les uns, les fils de Heth, figurent dans les rares documents bibliques avec une origine bien définie, une langue qui nous est connue par des noms propres d'hommes ou de localité, et qui les désignent comme parlant une langue sémitique; les autres paraissent avoir habité au nord du pays de Canaan; c'est un autre peuple qui

1. Maspero, *De Carchemis oppidi situ*.

2. F. Lenormant, *Les Inscriptions Hittiques*, dans le *Journal des Savants*, juillet 1883, p. 400.

3. Chabas, d'après les seules données égyptiennes, démontrait en 1866 que les *Khétas* ne pouvaient être les fils de Heth. *Voyage d'un Égyptien*, p. 326.

Brugsch, qui disposait des textes assyriens et égyptiens, a établi que les *Khétas* ou *Khatti* étaient, en effet, les « *Hittim* », non pas les fils de Heth, que nous trouvons au pays de Canaan mêlés aux Hébreux, mais les *Hittim* mentionnés par Josué comme habitant au nord du pays de Canaan jusqu'à la grande mer du soleil couchant. *Georg. Inschr.*, t. II, p. 22.

n'aurait d'autre rapport avec les Hittites méridionaux qu'une sorte de similitude de nom ; ce sont eux que nous pouvons assimiler aux Khétas-Khatti. Les noms propres, tels que nous les donnent les hiéroglyphes et les textes assyriens, sont tout différents de ceux qu'on rencontre dans la Bible et qui se rapportent aux fils de Heth; ils sont complètement étrangers aux formes sémitiques, aussi bien qu'à celles des idiomes ariens ; ils procèdent d'une famille de langues encore indéterminée, mais dont les flexions sont suffisamment caractérisées pour qu'on puisse espérer d'en saisir les rapports.

Dans tous les cas, il est certain que les Hittites de l'Asie Mineure avaient une culture artistique très avancée. Ils exploitaient de riches mines d'argent et n'étaient étrangers à aucun des arts que nous voyons fleurir à côté d'eux ; leurs œuvres se distinguent par des caractères particuliers sur les monuments qu'ils nous ont laissés. Nous allons essayer de les présenter de manière à suivre l'enchaînement des faits qui les unissent dans un vaste ensemble, malgré la distance qui les sépare et la variété des matériaux employés par les artistes.

Consultons d'abord les grands monuments. — Les ruines les plus remarquables que nous puissions citer et qui nous donnent les plus beaux types de l'art des Hittites sont situées à Boghaz-Keuï, petit village de la Galatie, au centre d'un massif montagneux, non loin de la rive droite de l'Halys, sur la route qui conduit de Sardes en Arménie et qui s'élève sur l'emplacement de l'antique Ptérium [1].

Ces ruines importantes ont été visitées par Ch. Texier [2] dans le courant de l'année 1834, et en dernier lieu par MM. Perrot et Guillaume [3]. La construction des monuments dont on voit les

1. Les seuls souvenirs qui peuvent être rattachés à cette localité sont consignés dans Hérodote (liv. I, 76), à propos de la lutte qui eut lieu entre les Lydiens et les Perses. On trouve encore dans Étienne de Byzance un renseignement sur le nom de cette contrée qui permet d'y reconnaître la *Ptérie* d'Hérodote. En dehors de cela, nous n'avons plus à consulter que les ruines.

2. Ch. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, 1839-1849, t. I, pl. 73-74.

3. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, 1872. pp. 321 et suivantes, pl. 34 à 52.

débris doit être postérieure au VIIIe siècle avant notre ère, et leur destruction paraît avoir été la conséquence de la guerre de Crésus contre les Perses. M. Perrot a analysé les différentes conjectures qui ont été proposées à ce sujet, mais il se garde bien d'en donner une solution pour laquelle les éléments font encore défaut[1].

L'ensemble des ruines se compose des restes d'un vaste sanctuaire à ciel ouvert pratiqué dans un massif de roches et couvert de sculptures; un peu plus loin, un palais ou un temple. L'édifice a été rasé presque au niveau du sol; nulle part on ne trouve un pan de mur encore debout; il ne reste plus que les assises inférieures.

Les bas-reliefs qui doivent surtout nous intéresser sont connus dans le pays sous le nom de *Iasili-Kaïa*, « La Roche écrite »; ils se divisent en trois groupes.

Fig. 1.

Fig. 3.

Le plus important (fig. 1, 2, 3), qui couvre les parois d'une salle à peu près rectangulaire, peut se définir comme la rencontre de deux cortèges; deux processions parallèles partant de l'entrée se développent, l'une sur la paroi gauche (fig. 1), l'autre sur celle de droite (fig 3); elles font le tour de la salle en marchant à la rencontre d'une de l'autre, et les personnages qui les conduisent semblent s'aborder dans la paroi du fond (fig. 2). Dans chacune des deux séries les personnages vont grandissant

1. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéologique*, etc., t. Ier, p. 331. M. Sayce a rattaché ces divers monuments à un même peuple. Voy. *The Mon. of the Hittites*, dans les *Trans. of the Soc. of bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2, p. 248-293.

à mesure qu'ils approchent du point de rencontre. — Le deuxième groupe se compose des sujets qui ornent les deux

Fig. 2.

côtés d'une galerie pratiquée dans le massif. On y remarque une grande figure symbolique, coiffée de la mitre conique cannelée, au buste terminé par deux lions adossés, dont les mufles remplacent les bras; le reste du corps, enserré dans une gaine, disparaît sous l'image de deux livres renversés. Un troisième groupe serait formé par deux figures placées à l'entrée d'une sorte de fente qui communique avec la galerie; deux figures étranges, deux monstres ailés, portent sur un corps d'homme, l'un une tête de chien, l'autre une tête de lion. N'oublions pas, à l'entrée du passage, sur une saillie, une grande figure isolée (fig. 4)

Fig. 4.

très caractéristique, à cause du symbole qu'elle tient dans la main droite.

Nous citerons en second lieu les monuments de Euïuk[1], situés à une journée de marche de Boghaz-Keuï. Ces monuments présentent le même caractère et les ressemblances sont telles que l'idée est venue de considérer ces deux localités comme dépendant l'une de l'autre; l'une serait par exemple la résidence d'hiver, l'autre la résidence d'été. Cependant ce qui distingue les ruines de Euïuk de celles de Boghaz-Keuï, ce sont deux grands sphinx qui se dressent à l'entrée du palais et dans lesquels on reconnaît évidemment une influence égyptienne.

Poursuivons : non loin de Kara-Omerla, au centre de la Galatie, à neuf heures au sud-ouest d'Ancyre, M. Perrot a signalé le premier[2] deux grandes figures de trois mètres de hauteur près desquelles se trouve une sorte de donjon, connu dans le pays sous le nom de *Ghiaour-Kalesi*, « la forteresse des Infidèles ». Ces deux figures représentent deux guerriers marchant vers la gauche dans le costume que nous connaissons déjà par les bas-reliefs de Ptérium et très caractérisés par la chaussure particulière aux personnages des monuments de l'Asie Mineure.

On trouve encore des bas-reliefs analogues à l'extrémité S.-E. de la grande plaine lycaonienne, près de l'endroit où la chaîne du mont Taurus atteint sa plus haute élévation, au sommet couronné de neige du Bulgar-Dagh. M. Davis a relevé deux grandes figures accompagnées d'inscriptions, qui avaient été signalées pour la première fois par Otter en 1736. Un siècle plus tard, en 1838, M. Fischer copiait l'inscription et faisait un dessin des figures qui fut publié par Kiépert; enfin, M. Davis en a donné un bien supérieur dans les Transactions de la Société d'Archéologie biblique[3].

1. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration arch.*, t. Ier, p. 340; t. II, pl. 34 et suiv.
2. G. Perrot et E. Guillaume. *Ibid.*, t. Ier, p. 156-163; t. II, pl. 10.
3. Davis, *On a new Hamathite inscription at Ibreez*, dans les *Transactions of the Soc. of bib. Arch.*, vol. IV, p. 336.

J'arrive à deux bas-reliefs (fig. 5) situés dans le défilé de Karabel, à vingt-cinq milles de Smyrne, dans les terres, auprès de Nymphi sur la vieille route d'Éphèse à Sardes. L'un de ces monuments a été découvert par Renouard en 1839 et copié ensuite par Texier[1]; il est taillé dans le roc, formant une niche:

Fig. 5.

il représente un homme dans le costume que nous connaissons; dans le champ, on voit une courte inscription en caractères des Hittites. On a cru reconnaître dans ce personnage le portrait qui avait été indiqué par Hérodote comme celui de Sésostris ou de Ramsès II; il n'en était rien[2]. Du reste un monument analogue,

1. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, p 26, pl. I, 1839-1849.
2. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 224.

qui serait alors un second Pseudo-Sésostris, a été découvert en 1856 par le Dr Beddoe. M. Karl Humann en a donné une gravure incorrecte publiée par le prof. E. Curtius, mais suffisante pour y reconnaître un personnage semblable au premier[1].

Des sculptures qu'on croit rattacher à la même origine, ont été signalées par M. Boscawen dans les défilés du Taurus, et il doit s'en trouver encore sur la route de Karkemish à la Méditerranée.

Je mentionnerai particulièrement (fig. 6), parce que nous avons pu l'examiner nous-mêmes, une stèle qui avait été encastrée dans le mur du château de Birejik, et qui avait été d'abord remarquée par M. Badger, puis reproduite dans son ouvrage[2]. Ce monument a été enlevé et transporté au Musée Britannique. Le bas-relief représente un roi enveloppé dans une longue robe, tenant dans les mains deux symboles; il porte une coiffure étrange qui ressemble à nos chapeaux de forme haute,

Fig. 6.

1. Curtius, dans l'*Archaeologische Zeitung*, 1876, pp. 50-51. Voy. également Sayce, *The monuments*, etc., dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2, p. 268.

2. Badger, *Nestorians and their Ritual*. Vol. I, p. 352, 1852.

aux bords relevés. Au-dessus du personnage, dans le champ, on voit planer le disque ailé analogue à celui que nous avons déjà signalé à Ptérium.

Je citerai encore un beau bas-relief découvert sur l'emplacement de l'antique cité de Karkemish, à Jérabis ou Jérablus, et qui se trouve également au Musée Britannique (fig. 7); il offre une particularité bien remarquable ; le bas-relief mutilé représente un personnage revêtu du costume assyrien enveloppé d'une double paire d'ailes, portant le panier aux offrandes; à côté, une inscription en caractères hittites.

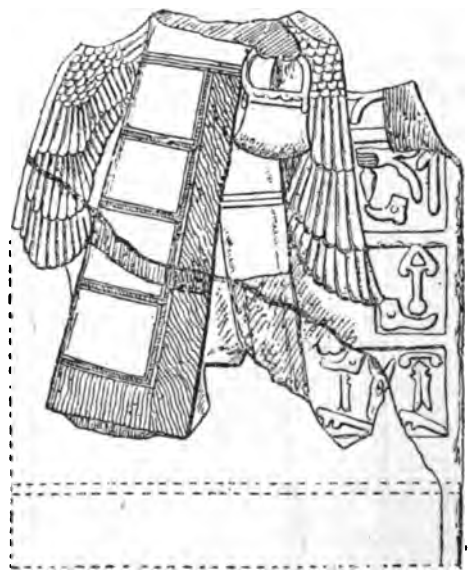

Fg. 7.

C'est la seconde fois que nous sommes amené à parler de cette bizarre écriture sur laquelle nous devons donner une courte explication. Ces inscriptions rappellent celles que l'on a signalées à Alep, à Jérabis, à Ibriz et surtout à Hamath[1]. L'écriture est étrange; elle s'arrête à l'élément figuratif, formé de grossiers hiéroglyphes, tracés suivant le système *boustrophédon*.

En 1876, M. Sayce a publié d'abord quelques observations sur ces mystérieuses inscriptions qu'il désignait alors sous le nom de « *hamathite* »[2]; depuis, de nouvelles inscriptions ayant été

1. W. H. Rylands, *The inscribed stones from Jerabis, Hamath, Aleppo*, etc., dans les *Transactions of the Society of Biblical Archæology*, vol. VII, part. 3, p. 429, 1882.

2. Sayce, *On the Hamathite Inscriptions*, dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. V, part I, p. 22, 1876.

signalées, elles appelèrent de plus en plus l'attention des savants. M. Sayce les désigna alors sous le nom plus général de « *hittite* »[1]; il a pu en arracher quelques indications à l'aide desquelles il croit reconnaître le préfixe de certains noms de divinités, de rois et de pays; mais l'articulation lui échappe, la langue reste fermée pour lui, et pourtant il entrevoit déjà les rapports qui la rattachent aux noms propres conservés dans les monuments égyptiens ou assyriens et qui permettent d'affirmer que les auteurs de ces inscriptions ne parlaient point une langue sémitique.

Pour aller plus loin, il faut compter sur quelque découverte heureuse, une inscription bilingue, par exemple. Le fait n'est pas improbable; on a signalé un précieux monument qui présente une inscription en caractères hittites à côté d'une inscription assyrienne (fig. 8); le texte est loin de fournir, il est vrai, toutes les ressources désirables à cause de son laconisme. Ce monument est en argent; le sujet original était en creux, notre figure en donne le relief; il représente un guerrier debout, marchant vers la droite, la tête coiffée d'un béret rond avec une sorte de bourrelet, vêtu d'une robe descendant par derrière jusque sur les talons, et portant un grand sceptre de la main gauche; des deux côtés sont tracés des caractères hittites et autour, en exergue, une inscription assyrienne. La première description en a été donnée par M. Mordtmann en l'année 1872[2]; il était alors en la possession de M. Alexandre Jovanoff, numismate à Constantinople, qui se l'était procuré à Smyrne. La nature du métal, le

Fig. 8.

1. Sayce, *The Monuments of the Hittites*, dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2. p. 248, 1881.

2. Mordtmann, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenl. Gesellschaft*, XXVI, 34, 1872.

costume du personnage, sa pose, les hiéroglyphes de l'inscription, tout cela est *hittite*; pour s'en convaincre, il suffit de comparer cet ensemble aux sculptures ainsi qu'aux inscriptions de Boghaz-Keuï, de Euïuk, de Ghiaour-Kalesi, de Karabel, de Hamath et d'Alep[1]. L'inscription en caractères cunéiformes se lit ainsi[2] :

« Tarku-dimme, roi du pays de Erme. »

La forme des caractères assyriens se rapproche singulièrement de ceux qui étaient employés à l'époque de Sargon, c'est-à-dire précisément au moment où l'Assyrie allait pénétrer par Karkemish dans l'Asie Mineure, et dès lors on peut s'attendre à trouver l'emploi simultané des deux écritures. La lecture du texte assyrien permet de rapprocher le nom de ce personnage de celui du roi cilicien Ταρκον-δίμοτος, mentionné par Dion Cassius et Tacite, comme vivant au temps d'Auguste. On trouve également sur les monnaies le nom de Ταρκόν-δημος, cité par Plutarque. D'un autre côté, le premier élément de ce nom se rencontre dans ceux de *Tarku-lara*, roi de Gamgum (711 av. J.-C.), et *Tarkunazi*, roi de Milid (712 av. J.-C.), qui nous sont connus par les textes de Sargon; n'oublions pas enfin qu'un certain *Tarku-nunas* était chef des chars de guerre des Khétas à la bataille de Kadesh; donc les éléments de ce nom étaient communs en Asie Mineure.

Si courte que soit cette inscription, elle apporte cependant un grand élément d'investigation à la science, puisqu'elle permet de comparer deux textes dont l'un est déjà compris. C'est peu, sans doute; c'est beaucoup moins que ce qui a été fourni à Champollion par le texte de Rosette, mais cela suffit pour s'appuyer sur des données précises et les faire fructifier, surtout quand on songe que Grotefend n'a même pas eu un pareil secours. M. Sayce, dont les travaux jettent chaque jour une lumière

1. W. H. Rylands. *The inscribed stones, etc.*, dans les *Transactions of the Soc. of Bibl. Arch.*, p. 438, vol. VII, part 3. Sayce, *The bilingual hittite and cuneiform inscription of Tarkondémos. Ibid.*, vol. VII, part. 2, p. 294, 1881.

2. Sayce, *The inscription of Tarkondémos*, dans les *Proceedings of the Soc. of Bibl. Arch.*, 5 mai 1885.

nouvelle sur cet intéressant problème, a pu dégager déjà, par la comparaison de ces deux inscriptions, des groupes qui répondent aux idées de *Tarku*, de *Roi*, de *Pays*; nous essayerons bientôt, en nous emparant de ces heureuses découvertes, d'en faire l'application à nos cylindres[1].

Pour le moment, nous nous bornerons à constater une chose qui paraît acquise et qui donne aux documents des Hittites une grande importance. Si le développement artistique s'est effectué chez ces peuples sous une influence étrangère, il n'en a pas été ainsi de leur système graphique. L'écriture que les inscriptions nous révèlent est bien propre aux Hittites; elle n'a rien qui la rattache aux hiéroglyphes égyptiens, ni aux hiéroglyphes primitifs qui ont donné naissance aux écritures cunéiformes de l'Assyrie ou de la Chaldée. Aucun caractère égyptien ne figure dans les textes des Hittites; et, réciproquement, aucun caractère de leur écriture ne se retrouve dans les inscriptions égyptiennes. D'un autre côté, lorsque les Hittites pénétrèrent en Mésopotamie, les Chaldéens étaient depuis longtemps en possession de leur système graphique qui avait franchi la période purement figurative et était arrivé à former un syllabaire dont les signes n'ont pas sensiblement varié depuis Hammourabi jusqu'à Nabonid, et même bien au delà. Le système graphique des Hittites est donc né chez eux, et s'est développé d'une façon indépendante. Quant aux altérations qu'il a subies, on peut en suivre la marche en étudiant les différentes écritures syllabiques auxquelles il a donné naissance en Asie Mineure[2], et même dans les îles de la mer Égée.

Cette digression sur l'écriture des Hittites nous conduit directement à l'étude des intailles. En effet, M. Layard a trouvé dans les ruines du palais de Koyoundjik, sur ces mottes d'argile que nous avons déjà indiquées, et qui, selon nous, servaient à sceller

1. Sayce, *The Bilingual hittite and cuneiform inscription of Tarkondémos*. Dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2, p. 301.

2. Sayce, *Les inscriptions trouvées à Hissarlik*, Appendice II. Dans Schliemann, *Ilios*, trad. française de Mme Egger, p. 901.

les marchandises reçues en tribut et déposées dans le palais du Roi, huit empreintes de sceaux portant des caractères hittites[1]. Les mêmes caractères se répétant sur plusieurs empreintes, il n'existe en réalité que trois types de cachets différents (fig. 9, 10, 11); nous les reproduisons ici.

Fig. 10.

Fig. 9.

Fig. 11.

Une certaine quantité de sceaux analogues a été signalée depuis; M. G. Schlumberger en a acquis un lot important d'un habitant de la Cappadoce qui paraît les avoir découverts dans cette contrée. Quelques-unes de ces empreintes ont été communiquées à M. Sayce et publiées par M. W. H. Rylands dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie biblique[2]. Nous pouvons en citer (fig. 12, 13, 14) qui nous font connaître un spé-

Fig. 12.

Fig. 13.

Fig. 14.

cimen utile de quelques signes dont on soupçonne déjà la valeur[3]. Les Hittites avaient donc des cachets qu'ils apposaient à côté des sceaux assyriens, comme les Égyptiens, les Phéniciens ou les Juifs.

1. Layard, *The Monuments of Nineveh, Second Series*, pl. 69.
2. Georges Perrot, *Revue archéologique*, 1883, H. Rylands, dans les *Proceedings of the Soc. of Bibl. Arch.*, février 1884.
3. Sayce, *Inscription of Tarkondémos*, dans les *Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, vol. VII, part. 2, p. 299.

Voyons maintenant si l'art de la gravure sur pierre a dépassé chez ce peuple l'exécution des hiéroglyphes et s'est appliqué à une œuvre plastique pour la décoration de cylindres ou de cônes analogues à ceux de l'Assyrie et de la Chaldée[1]? Assurément, et nous allons essayer de reconnaître ces intailles à certains caractères très faciles à indiquer, puisque nous avons des monuments qui peuvent nous servir de point de comparaison. Remarquons d'abord sur les bas-reliefs de l'Asie Mineure le type de ces personnages à la barbe rasée, plutôt obèses que trapus, et qui s'éloigne sensiblement de celui des peuples de l'Assyrie ou de la Chaldée; nous les retrouverons sur les intailles, bien que les dimensions ne nous permettent pas d'en saisir tous les détails; leur taille courte et ramassée les rapprocherait des Chaldéens, si ce n'est que le costume leur donne une toute autre apparence.

Les Khétas qui figurent sur les bas-reliefs égyptiens portent soit une robe longue descendant jusqu'à la cheville et serrée à la taille par une ceinture comme sur les bas-reliefs de Birejik et de Jérabis, soit une tunique courte et collante serrée aux hanches telle que nous le voyons à Euïuk, à Boghaz-Keuï et à Karabel. Le même costume se reproduit sur les intailles. Nous pouvons signaler comme un trait particulier ce bonnet conique terminé en pointe, quelquefois recourbée au sommet, et qui forme la coiffure des princes et des rois sur les bas-reliefs (voy. fig. 1, 2, 3 et 5). Notons encore la calotte ronde du roi Tarku-dimme (fig. 8) qui donne une variante utile, ainsi que ce chapeau de forme haute qu'on trouve sur la stèle de Birejik (fig. 6).

La chaussure n'est pas moins caractéristique. On remarque immédiatement sur les bas-reliefs cette botte à tige plus ou moins haute, au bout recourbé comme les souliers à la poulaine du moyen âge et qu'on relève sur les différents monuments des Hittites dans la Péninsule. En Assyrie, nous trouvons cette même chaussure aux pieds de tous les personnages qui paraissent se rattacher au pays des Khatti; sur l'obélisque de Nimroud, elle est

1. F. Lenormant, *Lettre à M. de Saulcy*, dans la *Revue archéologique*, 15 avril 1873.

portée par les gens qui présentent au roi les tributs de *Khatti* et de *Gilzan*; sur les bronzes de Balawat par ceux du pays de *Mana*; à Khorsabad on la voit aux pieds des hommes de *Kissim* et de *Bit-Bagaya*, dépendant du pays de *Khatti*. J'appellerai aussi l'attention sur la marche des personnages à Ptérium; ils paraissent courir; retenons ces supports formés par des animaux, des hommes, et surtout des montagnes.

Je dois encore insister sur la présence d'un symbole très remarquable qui se trouve sur les bas-reliefs de Ptérium et qu'on rencontre fréquemment sur certaines gemmes; c'est celui du Dieu Suprême (voyez *supra*), ce disque ornithomorphe dont nous avons esquissé l'origine chaldéenne et qui reçoit sur ces monuments une modification particulière conservée à Boghaz-Keuï et à Euïuk. Notons également un autre symbole, l'aigle bicéphale qui semble être le prototype du symbole accepté plus tard par les empereurs d'Occident [1]. N'oublions pas que l'écriture des Hittites est hiéroglyphique et que les accessoires que nous trouvons dans le champ des intailles représentent peut-être des caractères, tels sont la coiffure conique ou ronde, la botte recourbée, la tête de bœuf vue de face ou de profil, la main, le pied, la palme, et en général tous les signes qui figurent dans les inscriptions de Hamath et de Birejik comme des éléments essentiels du système graphique. Avec ces indications, voyons maintenant quelles sont les intailles que nous croyons pouvoir rapporter aux Hittites.

Je citerai d'abord un cylindre en lapis-lazuli du Musée Fol, à Genève [2]; le sujet que nous produisons suivant un double développement de la surface du cylindre (fig. 15) représente un personnage ailé coiffé du bonnet pointu recourbé dans lequel nous reconnaissons la tiare élevée des monuments de Ptérium. Il est vêtu d'une tunique courte, serrée sur les hanches par une ceinture; il tient de chaque main un petit animal, la tête en bas; les

1. G. Perrot et E. Guillaume, *Exploration archéologique*, etc., page 341.
2. *Le Musée Fol, Etudes d'art et d'archéologie*, 2e année, 1879, pl. II, n° 1, p. 79 et 80.

pieds reposent sur deux chimères ailées qui fléchissent sous le poids de son corps. Derrière lui, un arbre à trois rameaux émergeant d'une sorte de corbeille, et au-dessus, dans l'intervalle, une inscription de quatre lignes inégales en caractères cunéiformes tracés en sens inverse de la lecture.

Le sujet appartient évidemment à l'art des Hittites; la pose, le costume du personnage, les animaux qui le supportent, tout l'indique suffisamment. Il y a plus, le travail de l'intaille le prouve

Fig. 15.

encore; on voit que le graveur a suivi les traditions de la sculpture; les formes sont alourdies et empâtées comme sur les bas-reliefs. Quant à l'inscription, elle présente au premier abord une certaine difficulté de transcription; les caractères sont peu visibles et ne donnent pas une bonne empreinte.

F. Lenormant en a essayé une interprétation incomplète qui a été insérée dans le Catalogue du Musée Fol. Lorsque nous avons étudié ce monument pour la première fois en passant par Genève en 1883, nous nous sommes fié à la notice du Catalogue et nous en aurions abandonné l'examen si ce n'est que F. Lenormant nous laissant entrevoir un cylindre royal, nous avons mis de la persévérance dans notre étude, d'autant plus que nous cherchions en vain sur l'empreinte que nous avions prise nous-même, le signe royal signalé précisément dans la dernière ligne. — Pour arriver à un meilleur résultat, nous avons eu recours à

l'obligeance de M. Émile Duval, le Conservateur actuel du Musée Fol. Il a eu la patience de nous relever signe par signe les quatre lignes de l'inscription et de nous donner un grand nombre d'empreintes du même caractère; en les réunissant, nous en avons reconstitué l'ensemble, sauf quelques signes qui sont évidemment effacés sur le monument. Nous la donnons ici telle qu'elle résulte de notre restitution.

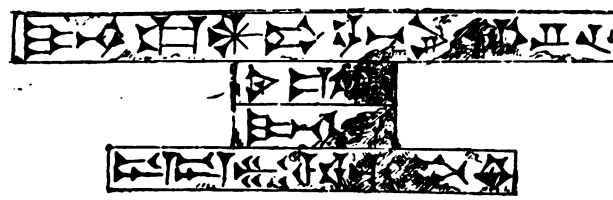

Fig. 15 *bis*.

La transcription nous paraît assurée; quant à la traduction, nous lisons d'abord ces mots :

« En présence du dieu Marduk, le seigneur, mon maître... »

Les lacunes des autres lignes nous arrêtent. Quoi qu'il en soit, nous voyons que c'est un texte assyrien qui renferme une invocation à Marduk, mais il est évident que le signe royal ne s'y trouve pas.

Nous nous sommes étendu longuement sur ce cylindre parce que nous pénétrons avec lui dans un domaine peu exploré, et que nous trouvons la présence de la langue assyrienne sur un monument qui accuse hautement l'influence du goût des *Hittites*.

Fig. 16.

Nous avons noté sur la stèle de Birejik une coiffure bien caractéristique, un chapeau de forme haute aux bords retroussés. Nous voyons fréquemment cette coiffure sur les intailles, par exemple sur un cylindre du Musée de Berlin, puis sur un cylindre en hématite de la Bibliothèque Nationale (*Cat.*, n° 716) que nous donnons ici (fig. 16).

Tous les types paraissent réunis et confondus, mais on ne tarde pas à faire la part de chacun. Deux personnages sont en présence l'un de l'autre portant un costume différent; l'un est coiffé de la tiare conique, l'autre du chapeau de forme haute aux bords retroussés; ce sont donc bien des Hittites; derrière l'un d'eux, un pontife dans la pose de l'adoration; de l'autre côté, un rameau s'élève d'une sorte de corbeille; dans le champ, l'aigle aux ailes déployées, deux croissants et deux croix ansées; enfin une inscription en caractères cunéiformes nous révèle le nom du propriétaire, *Ayahumi,* qui se dit serviteur d'un personnage inconnu, *Arimlime.*

Je citerai maintenant un cylindre en hématite de la collection de M. de Clercq (*Cat.*, n° 395); La scène est assez compliquée : un personnage debout, vêtu d'une robe longue, coiffé de la tiare conique, porte une arme qui peut être une hache; en face de lui un guerrier dans le même costume, la main droite levée, brandit également cette arme; en haut, un oiseau au-dessus duquel plane le disque ailé. Dans la seconde partie du cylindre, partagé en deux registres séparés par un ornement en torsade [1], en haut deux lions affrontés, et en bas quatre petits personnages marchant à la manière de ceux de Ptérium.

Citons encore un cylindre du Musée du Louvre (fig. 17), qui affecte une disposition analogue. Dans la première partie, deux personnages coiffés de la tiare conique, portant des robes longues, se présentent en face l'un de l'autre; entre eux, dans le champ, un scorpion et

Fig. 17.

1. On a pris cet ornement pour un détail caractéristique de l'art hittite; il n'en est rien; il suffit de remarquer que nous le trouvons sur les grands monuments assyro-chaldéens, à une époque très reculée.

plus haut une tête de bœuf très caractéristique ; derrière l'un des personnages, un troisième dans un costume différent tient un étendard. La seconde partie du cylindre, divisé en deux registres séparés par cet ornement en torsade sur lequel nous nous sommes expliqué, présente à la partie supérieure deux oiseaux et dans le registre inférieur quatre petits personnages marchant vers la gauche, encore à la manière de ceux de Ptérium.

Je dois à l'obligeance de M. Danicourt la communication d'un sujet remarquable, gravé sur un cylindre en hématite sur lequel tous les types paraissent réunis (fig. 18). Trois personnages d'aspect bien différent se présentent pour adorer ou pour rendre hommage à deux divinités ou à deux rois enchâssés dans une sorte de *cella* formée par un encadrement de ces torsades si fréquentes sur les cylindres que nous étudions. — Il est facile de distinguer dans cette scène un Égyptien, un Chaldéen et un Hittite: le dernier, assurément un Hittite, porte un étendard surmonté du disque ailé; nous n'essaierons pas de les préciser autrement. Si nous voulions cependant hasarder une hypothèse, il serait bien séduisant de voir dans les deux personnages de la *cella* un souverain des Hittites en présence d'un prince égyptien consacrant par un accord réciproque un traité de paix intervenu entre ces deux peuples; puis, devant eux, des Égyptiens, des Chaldéens et des Khétas qui viennent en témoigner.

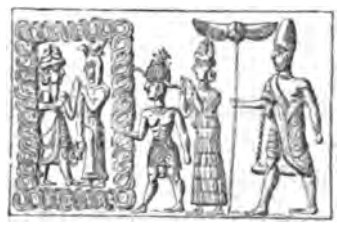

Fig. 18.

C'est peut-être une scène analogue que nous voyons sur un cylindre de la collection du duc de Luynes. Gardons-nous toutefois d'insister sur des hypothèses dont nous comprenons mieux que personne toute la fragilité.

Voici maintenant (fig. 19) un cylindre en hématite du Musée de La Haye (*Cat.*, n° 204-108) qui mérite toute notre attention. Nous voyons d'abord un personnage porté sur deux montagnes: devant lui, un Hittite et un Chaldéen; derrière, un guerrier tient

dans la main gauche un étendard et dans la droite une épée. Ce dernier est bien remarquable; il nous rappelle, en effet, le roi Tarku-dimme (*supra*, fig. 8); il y a plus: dans le champ, comme sur le sceau du prince cilicien, nous voyons cette même tête d'animal dont M. Sayce a dégagé la valeur et qui paraît correspondre à l'élément *Tarku* de l'inscription de Tarku-dimme.

Fig. 19.

Je ne saurais attribuer au caprice du hasard la présence de cette tête significative auprès du guerrier; il est bien évident que nous sommes en face d'un cylindre qui appartient à l'art des Hittites. Le travail de l'intaille, le galbe des personnages nous prouvent cette origine; les symboles qu'ils tiennent entre leurs mains nous font songer à ceux de Boghaz-Keuï et dans lesquels M. Sayce a si justement indiqué le nom des divinités qui les portent. Ces symboles ne se retrouvent pas chez les personnages assyriens ou chaldéens; ils n'ont pas été mis en vain et nous n'hésitons pas à tenter un rapprochement avec ceux du nord de l'Asie Mineure. Pourquoi les Hittites qui se servaient de cachets n'auraient-ils pas inscrit, comme les Assyriens, leurs noms sur les cylindres? Nous avons déjà laissé passer des caractères analogues dans le champ de plusieurs cylindres précités; la traduction qui s'imposait ici nous a forcé d'insister. — Poursuivons : cet exemple d'une interprétation possible n'est peut-être pas isolé.

Voici, en effet (fig. 20), un cylindre en hématite de la Collection du duc de Luynes, sujet des plus intéressants. Nous voyons un roi imberbe sur un char traîné par deux lions, suivi de deux personnages à la coiffure bizarre et marchant à la manière des personnages de Ptérium; joignez à ces indices qui nous permettent déjà de rapporter ce cylindre aux

Fig. 20.

Hittites la présence dans le champ, derrière le roi, d'un caractère qui figure dans les empreintes que nous avons fait connaître (*supra*, fig. 9-14), et que nous trouvons encore dans l'inscription de Tarku-dimme avec la signification de *Roi?*

Citons enfin un grand cylindre en calcaire gris (fig. 21) du Musée du Louvre (Longp., *Notice*, n° 450), dont le sujet est suffisamment indiqué par notre dessin.

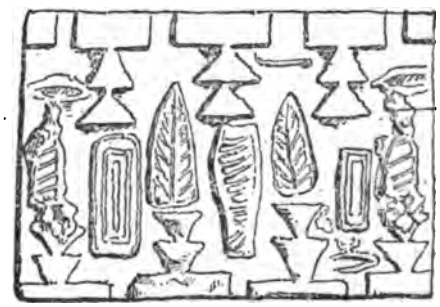

Fig. 21.

Ici, nous n'avons aucun personnage, mais il ne nous paraît pas douteux que les symboles qui ornent ce cylindre ne soient des éléments d'écriture ; nous y reconnaissons des signes qu'on rencontre dans les textes. Cet ensemble de caractères ne représenterait-il pas une inscription dont la lecture, suivant le style *boustrophédon*, se poursuivrait autour du cylindre dans le sens vertical de l'axe? Remarquons cette *palme* si fréquente dans les inscriptions de Hamath, ces *figures carrées* qu'on rencontre dans celles de Jérabis, et ces autres signes que nous ne pourrions faire comprendre qu'en les rapprochant des textes, ce qui nous éloignerait trop de notre sujet principal. Les ressemblances nous paraissent assurées, en tenant compte de la différence des inscriptions des monuments et de celles des intailles qui exigent un travail approprié à leur dimension.

Nous nous sommes borné à indiquer ces quelques cylindres, parce qu'ils nous ont paru donner une idée suffisante de l'état de la glyptique dans l'Asie Mineure. Pour en suivre les développements, et surtout pour faire comprendre les nuances qui doivent se produire dans les différents centres où l'art des Hittites a marqué son influence, il faudrait entrer dans des développements que notre exposé ne comporte pas. Les intailles de l'Asie

Mineure sont très nombreuses. M. Sorlin-Dorigny possède à Constantinople un grand nombre de cylindres recueillis dans la Péninsule, et il se propose de les faire connaître; il faut donc attendre son travail qui fournira des points de comparaison utiles à consulter.

En compulsant le grand album de Lajard sur le culte de Mithra, F. Lenormant a compté dix-sept cylindres qu'il rattache aux Hittites [1]. Après avoir vérifié ces citations, nous croyons pouvoir en accepter la plus grande partie. Nous dirons toutefois qu'il nous paraît difficile de trouver une intaille présentant d'une manière aussi pure que la théorie l'exigerait le type de l'art de la glyptique dans ces contrées. En effet, beaucoup de celles que nous sommes disposé à considérer comme appartenant aux Hittites, nous sont arrivées après avoir subi l'influence des Phéniciens que nous accuserons bientôt d'avoir altéré tous les types orientaux. Ces altérations ont été d'autant plus embarrassantes ici que l'art n'a point un style à lui [2]; les formes qu'il a appropriées à ses besoins sont empruntées aux différents peuples au milieu desquels les Hittites ont vécu, Assyriens, Chaldéens ou Égyptiens, mais toujours en restant inférieurs aux modèles. Il en est résulté néanmoins des œuvres originales qu'on ne saurait confondre avec celles des peuples qui les inspiraient. M. Perrot en a établi le premier, avec une grande sagacité, les caractères saillants; il a ainsi ouvert la voie à des appréciations sérieuses, en donnant des points de comparaison que ses photographies ne permettent plus de discuter.

La chose la plus désirable aujourd'hui, c'est la production de nouveaux documents; tout porte à croire que désormais, l'attention étant appelée spécialement sur ce genre d'étude, les matériaux se présenteront à la demande des savants. Ainsi, au cours d'une expédition scientifique entreprise en Pamphylie, sous les

1. F. Lenormant, *les Inscriptions Hittiques*, dans le *Journal des Savants*, juillet 1883, p. 412.

2. G. Perrot, *l'Art de l'Asie Mineure, ses origines, son influence*, dans la *Revue archéologique*, nov., série 2, xxv. Réimprimé dans les *Mémoires d'archéologie*, p. 41-74.

auspices du comte Ch. Lanckoron'ski, le Dr Maryan Sokolowski a pu relever les dessins d'un monument important signalé d'abord par Hamilton en 1840 près de Bey-Sheir, à Eflatoun, et ensuite par Ramsay en 1882. Le Dr M. Sokolowski adressa ses dessins à M. Perrot, et le savant explorateur de l'Asie Mineure s'est empressé de mettre cette découverte en lumière[1]. J'aurai moi-même bientôt peut-être l'occasion d'étudier un monument de cette nature; je pourrais le signaler, mais je crois devoir laisser l'initiative de la communication à son heureux possesseur. — Tous ces documents ont une importance considérable, puisqu'ils établissent le véritable caractère des peuples de l'Asie Mineure avant que l'influence hellénique ne s'y soit fait sentir.

J. Menant.

1. Voy. G. G. Perrot, *Le Monument d'Eflatoun*, et la lettre du docteur Maryan Sokolowski, dans la *Revue archéologique*, mai 1885, p. 257.

LE DIEU GAULOIS DU SOLEIL

ET

LE SYMBOLISME DE LA ROUE[1]

POST-SCRIPTUM

Le Svastika-fibule : la croix amulette.

Nous avons cité plus haut[2] un exemple de rouelle-fibule, et nous avons constaté à cette occasion avec quelle facilité un symbole religieux devient ornement et objet de parure. Dans un récent voyage en Allemagne, nous avons découvert un objet analogue : il mérite d'autant plus d'être signalé ici qu'il ne nous paraît pas avoir été remarqué par les archéologues.

Il s'agit du *Svastika*. Nous ne voulons pas à cette occasion en faire l'histoire ni en étudier l'origine; il nous suffit de rappeler que c'est un symbole religieux, probablement doublet graphique de la roue, et, comme elle, un symbole du soleil. Le symbole a émigré d'Orient en Occident. Or, le *Svastika*, tout comme la rouelle, a servi de fibule.

A Hombourg-ès-Monts, près de Francfort-sur-le-Mein on a organisé un petit Musée des antiquités trouvées au grand camp romain de la Salburg, à une heure et demie de Hombourg. Ce camp passe pour avoir été fondé par Drusus en l'an 10 avant Jésus-Christ. Parmi les objets de ce Musée se trouvent trois *Svastikas* en bronze, à peu près de la grandeur d'une pièce de deux marks (c'est-à-dire un peu plus grands qu'une pièce de deux francs). L'un d'eux est brisé et réduit à sa plus simple

1. Voyez la Revue de juillet-août et septembre 1884, et mars-avril, juin, juillet-août 1885.
2. Dans notre § XVII.

expression; mais les deux autres sont complets *et portent au revers une agrafe pour servir de fibule.*

Une de ces deux fibules est le *Svastika* simple; dans l'autre, les branches du *Svastika* sont artistement inscrites dans un cercle. On a fait des imitations en argent de la fibule à *Svastika* simple, que les baigneuses anglaises et américaines de Hombourg emportent souvent en souvenir. Le vieux symbole solaire est ainsi devenu un simple objet de curiosité et de parure, et en quelque sorte un produit de Hombourg. On a également, et dans le même but mercantile, fait une imitation en argent d'une belle fibule romaine en bronze qui représente la Fortune debout sur un globe et offrant une palme à un homme.

Dans le même musée, nous avons aussi remarqué le *Svastika* sur des fonds de pots en terre rouge.

Puisque nous avons parlé d'amulettes, nous saisirons cette occasion pour en citer une très curieuse que nous avons vue au musée de Carlsruhe (numér. F. 1561). Elle provient de la collection Clarke, formée autrefois en Italie; elle est en bronze et haute de quatre à cinq centimètres. Elle est formé d'une croix suspendue à un croissant et enfermée dans les cornes du croissant. La croix est équilatérale.

Le même musée de Carlsruhe possède de petites roues en bronze (numérotées F. 389-392, et 1298-1300), de quatre à huit centimètres de hauteur, et de quatre à huit rayons : elles proviennent également de collections formées en Italie. Ces rouelles appartiennent à la série de rouelles-amulettes dont nous avons parlé.

H. Gaidoz.

ÉTUDES
SUR QUELQUES CACHETS
ET
ANNEAUX DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

(*Suite*[1])

XVI

FIBULE AYANT SERVI DE CACHET

1

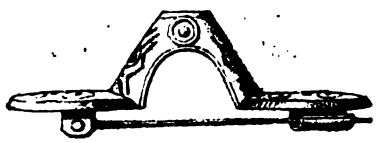

Réduction à moitié.

2

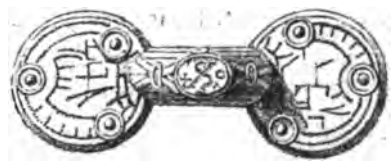

Réduction à moitié.

3

Grandeur d'exécution.

Nous avons décrit plus haut[2] une boucle de ceinturon ayant, en outre, servi de cachet à un personnage nommé Agnus. Nous présentons aujourd'hui au lecteur une fibule en argent, qui a été employée au même usage.

Cette fibule, trouvée dans un cimetière du Maine, a été publiée, d'abord par M. Hucher[3], plus tard par M. l'abbé Cochet[4], et en dernier lieu par M. Edmond Le Blant[5]. Elle a 10 centim. de longueur, et présente, au centre, une saillie de 11 millimètres, ayant la figure d'un cône tronqué, et évidée, à l'intérieur, en

1. Voir *Revue archéologique*, 3e série, année 1884, t. I, p. 141; t. II, p. 1, 193, 257; année 1885, t. I, p. 168, 305 et 348; t. II, p. 42, 44, 45, 46, 129 et 130.
2. N° XI (*Rev. archéol.*, année 1885, t. II, p. 45).
3. *Bulletin monumental*, t. XX, p. 370.
4. *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 270.
5. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 264, n° 198 A, pl. XXII, fig. 138.

forme de cintre; sur la plate-forme du cône, il y a une inscription, précédée d'une croix, et gravée en creux ainsi que les ornements qui couvrent la fibule.

M. Hucher a proposé d'y lire XPSTO (*Christo*); mais M. Le Blant, « sans discuter, dit-il, l'admissibilité de cette interprétation, « a fait observer » qu'il est plus naturel de chercher dans le chiffre en question le nom du possesseur du bijou. » Je serai plus catégorique que mon savant confrère, en déclarant que la leçon *Xristo* est inacceptable, par la double raison qu'une telle inscription n'a aucune raison d'être sur une fibule, et que le caractère que M. Hucher a pris pour un X, est un S coupé obliquement par un I, tel que nous l'avons déjà observé sur plusieurs anneaux sigillaires précédemment décrits[1]. L'inscription, ainsi que l'a justement remarqué M. Le Blant, doit contenir le nom du personnage auquel la fibule appartenait. J'ajoute que cet objet devait lui servir de cachet, puisqu'on y trouve, comme sur la boucle de ceinturon d'Agnus, les trois éléments de la souscription aux actes, savoir : la croix, l'abréviation de *sigillum* ou *signum* et le nom du souscripteur.

Quel est ce nom? C'est ce qu'il nous reste à rechercher.

A la suite de la croix, se présentent, au centre, les deux lettres S et I croisées et de dimensions tellement supérieures à celle des autres caractères, qu'il n'est pas possible de méconnaître l'intention qu'on a eue de leur attribuer une valeur exceptionnelle et prédominante; elles ont, à mes yeux, un double emploi : d'abord comme abréviation habituelle de SI(*gillum*) ou SI(*gnum*), et puis comme groupe initial du vocable à former avec les trois lettres plus petites de l'inscription, STO. Nous avons donc pour l'ensemble :

+ SI(*gillum*) ou SI(*gnum*) SISTO (pour SIXTO).

Il y a un exemple de SVSTVS mis pour SIXTVS, dans une inscription conservée sur un fragment de sarcophage retrouvé

1. Voir ci-dessus les notices nos II, III, VII, IX, XII, et ci-dessous les nos XVII et XVIII.

dans la cathédrale d'Apt[1]. Or, cette forme corrompue du nom de SIXTVS si répandu au moyen âge et si illustre dans les annales de l'Église[2], suppose la transition préalable par la forme SISTVS, qui est plus rapprochée du vocable primitif, et dont la présence sur un bijou de la période mérovingienne n'a dès lors rien qui doive nons étonner.

La déclinaison à l'ablatif ou au datif du nom du propriétaire de notre fibule n'est point non plus extraordinaire. Les souscriptions aux diplômes et aux chartes de la première race nous en offrent de très nombreux exemples[3], et il est tout naturel que nous la retrouvions sur les cachets de la même période, qui devaient nécessairement, comme nous l'avons déjà dit, reproduire les formes usitées pour les souscriptions des parties et des témoins qui figuraient dans les divers actes de la vie civile.

En tout cas, il est certain que nous avons ici un deuxième spécimen d'objets d'usage courant, qui servaient en même temps de cachet. Les deux exemplaires qui nous ont révélé ce fait curieux, sont de nature à fixer l'attention des archéologues et même de tout possesseur de bijoux gallo-francs, portant les caractères et les signes habituels d'une souscription aux actes écrits et aux épîtres.

M. Deloche.

1. *Revue de l'art chrétien*, t. II, p. 360. Voir aussi E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 484; n° 622 et pl. LXXXVIII, n° 520.

2. Il y a eu cinq papes de ce nom, dont trois ont été canonisés, de même qu'un évêque de Reims, qui vécut au IIIe siècle.

3. Nous citerons : 1° un diplôme de Clovis II (vers 640), au bas duquel on lit : « Sig. (*loc. monogr.*) domni Chlodovio regi » (J. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 8); 2° un autre diplôme du même prince, de 653, au bas duquel on voit : « Signum + vir inluster Ermenrico domesticus. — Signum + vir inluster Austroberto... — Signum + Gundoberto... — Signum + vir inluster Madalfrido » (*ibid.*, p. 11 et 12); 3° une charte de 670-671, parmi les souscriptions de laquelle on remarque : « Signum E vir inluster Ermenrigo. — Signum + Bettoleno. — Signum + Childebrando... — Signum + Chramnino... — Signum Gaeletramno... — Signum + Guntrigo. Signum Aursino. Signum + Chrodobando. Signum + Echarigo. Signum + Erchenrigo. Signum + Mauroleno » (*ibid.*, p. 20); 4° une charte de 682-683, à la fin de laquelle est écrit : « Signum + Ausberto, servo Dei » (*ibid.*, p. 20); 5° une charte de 691 souscrite par deux témoins : « Sign. + Unaclobeo, testis. Sign. + Saulfo, testis » (*ibid.*, p. 23). 6° une charte de 697, au bas de laquelle on lit : « Sign. + Frumoaldo. — Sign. Audromaro... Sign. + Martino » (*ibid.*, p. 32).

DISSÉMINATION ET CENTRALISATION ALTERNATIVES
DE LA FABRICATION MONÉTAIRE
Depuis les Gaulois jusqu'au commencement de la domination carolingienne.

COMMUNICATION DE M. P.-CHARLES ROBERT
Lue pour l'auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
le 18 septembre 1885, par M. Alexandre Bertrand.

Les monnaies gauloises et celles du haut moyen âge ont une importance d'autant plus considérable qu'elles appartiennent à des époques moins connues : œuvres, à quelques exceptions près, des pouvoirs publics, éléments de circulation et de commerce, spécimens de l'art et témoignages du degré acquis dans les connaissances mécaniques et chimiques, elles comportent des enseignements variés que j'ai tenté de réunir dans un ouvrage, commencé depuis longtemps, mais auquel il ne me sera peut-être pas donné de mettre la dernière main.

Qu'il me soit permis aujourd'hui d'entretenir rapidement l'Académie d'un phénomène que présentent nos monnaies, depuis l'époque gauloise jusqu'au commencement de la seconde race. Ce phénomène consiste dans un éparpillement extrême de la fabrication faisant place à une centralisation bien entendue, puis s'imposant de nouveau, après cinq siècles, pour disparaître encore.

Période autonome gauloise.

On possède déjà une quantité très considérable de monnaies d'or, d'argent et de bronze, frappées dans la Gaule proprement dite, c'est-à-dire entre les Alpes, le Rhin, l'Océan, les Pyrénées et la mer intérieure[1] et, cependant, il y a à peine un demi-siècle que ces précieux souvenirs sont recueillis avec soin. Si l'on consi-

1. Cf. E. Hucher, *l'Art gaulois*, 2 vol. in-4, 1868 et 1874, planches et table des noms; A. de Barthélemy, *Liste des mots gaulois qui se lisent sur les monnaies* (*Rev. Celt.*, 1871, p. 291-298); P.-Charles Robert. *Description raisonnée des monnaies gauloises de sa collection*, grand in-8, 1880, 109 pages, 1 pl. et plusieurs bois dans le texte.

dère, en outre, que les monnaies retrouvées varient souvent non seulement par l'image qu'elles représentent, mais par le système pondéral auquel elles appartiennent, et que chaque découverte, quelque peu importante, fait connaître des types ou des noms nouveaux[1], on est presque effrayé de la quantité prodigieuse d'espèces gauloises différentes qui inonderaient nos musées, si nous possédions tout ce que la culture et la construction ont mis au jour, depuis plus de vingt-deux siècles, dans un pays fertile et riche comme le nôtre, où le sol a été remué incessamment. Ajoutons qu'il est peu probable que les Gaulois aient eu à enfouir des spécimens de toutes les monnaies sorties de leurs ateliers.

Les monnaies de la Gaule proprement dite, comme celles des autres parties du monde gaulois, ont commencé par l'imitation des espèces grecques. Dans le bassin de la Garonne, les drachmes d'argent de Rhoda, colonie grecque de la côte d'Ibérie, ont été copiées par divers peuples, d'abord fidèlement, puis avec des modifications successives et sans nombre[2]. Vers le même temps, un des types d'Emporium, autre colonie voisine de Rhoda, contournait ou franchissait les Pyrénées et produisait un courant d'imitation qui pénétrait en Aquitaine et se prolongeait vers le nord, jusqu'à la hauteur des cités armoricaines. Aux environs du golfe de Narbonne, on imitait les bronzes d'Agrigente[3] et, plus à l'est, les oboles à la roue ou à la croix émises à Syracuse et à Marseille. Dans le centre, à l'exemple des Gaulois du Danube, avec qui on était en rapport par ce fleuve, les monnaies royales de Macédoine et de Thrace furent imitées; c'est ainsi qu'on trouve, chez les Arvernes, des statères d'or au type de Philippe II et d'Alexandre le Grand; puis, comme dans le bassin de la Garonne, les imitations allèrent en s'éloignant du modèle, le goût gaulois se substitua à l'art grec, une ornementation

1. Cf., par exemple, la *Description*, par M. A. de Barthélemy, *d'une trouvaille faite à Jersey en 1875*. (*Rev. numism.*, 3e série, t. II, pages 177 à 202.)

2. Cf., pour cet immense monnayage du bassin de la Garonne, P.-Charles Robert : *Numismatique de Languedoc, période antique*; in-4, 1876, p. 11 et suiv. et pl. I, II, et III.

3. Cf., pour le type d'Agrigente, *id.*, *ibid*, p. 54 et pl. IV.

exubérante à la simplicité antique, et l'on vit apparaître les transformations les plus bizarres et les plus nombreuses ; ainsi par exemple, certains ateliers remplacèrent successivement l'auriga du bige grec par des animaux, des oiseaux et des objets de toute sorte, ainsi que l'a démontré M. L. Maxe Werly[1]. Les types royaux du nord de la Grèce, déjà transformés et dénaturés par les Gaulois du Danube et du centre de notre Gaule, pénétrèrent, dans le nord, chez les Belges, où ils servirent d'origine à une infinité de variétés et de dégénérescences, qui, chargées dans le champ d'objets accessoires, finirent par produire des types en quelque sorte nationaux. Outre les monnaies royales de Macédoine et de Thrace, on imita, çà et là, au début, dans ce que César nomma plus tard les Trois Gaules, les monnaies de beaucoup de villes de la Grèce, de la Grande-Grèce et de la Sicile. On contrefit, par exemple, une monnaie d'or de Tarente et l'on emprunta à l'Italie le type du coq. Ces diverses copies ont eu aussi leurs dégénérescences, qui, faute de termes de comparaison, n'ont pu être étudiées jusqu'à ce jour, comme celles qui procédaient de la drachme de Rhoda ou du statère de Philippe II de Macédoine.

A l'ouest, les peuples de l'Armorique se signalèrent, à une époque relativement peu ancienne, par l'abondance de leur monnayage en tous métaux; ils frappèrent une multitude de pièces muettes montrant, d'un côté, une tête d'homme, dernière tradition des types royaux de la Grèce, de l'autre, un cheval, souvent androcéphale, avec les accessoires les plus variés répandus dans le champ, tant au droit qu'au revers.

Les types romains pénétrèrent à leur tour en Gaule et se répandirent d'abord entre le Rhône et les Alpes, où ils furent contrefaits, à poids réduit, vers l'époque où la Province fut organisée, c'est-à-dire plus d'un siècle avant l'ère chrétienne ; puis les monnaies pseudo-romaines s'étendirent vers le nord et arrivèrent à leur tour chez les Belges; là, dans un intérêt de circulation, elles devinrent en quelque sorte hybrides et présentèrent, d'un côté, l'idée

1. *De la transformation des types monétaires et des résultats auxquels elle conduit.* Extrait du *Bulletin monumental*, 1884, in-8, 11 pages.

romaine tout en conservant, de l'autre, l'ancienne idée grecque. Enfin, vers les derniers temps de l'indépendance, on vit paraître dans les coins des types que l'on peut, jusqu'à plus ample informé, considérer comme vraiment nationaux, et des types étrangers dont la donnée ne venait ni de la Grèce ni de Rome; parmi ces derniers on peut citer le personnage accroupi dans l'attitude de Bouddha[1].

Lorsqu'elles cessèrent d'être de simples contrefaçons des espèces classiques et d'en reproduire servilement les légendes, les monnaies des Trois Gaules furent d'abord muettes; puis à une époque difficile à fixer, elles reçurent des légendes autonomes. Ces légendes, écrites en caractères grecs et plus souvent latins, ne sont, en général, composées que d'un mot ou de deux, tracés sur la même face ou répartis entre le droit et le revers. Il importe, pour le sujet que j'effleure ici, de dire un mot de la signification de ces courtes légendes. Saulcy, qui a rendu tant de services à la numismatique gauloise, retrouvait indistinctement des rois ou des chefs militaires, dans les inscriptions monétaires formées de noms sans qualification. Cette manière de voir était trop absolue. En effet, beaucoup des monnaies gauloises à légende ne remontent qu'aux derniers temps de l'autonomie et appartiennent à la région que César appela plus tard *Celtique*. Or, s'il y avait encore des rois en Aquitaine, chez les Belges, dans l'île de Bretagne et dans le Norique, la forme monarchique avait presque entièrement disparu du centre de notre Gaule, lorsque le conquérant romain y arriva. Ne sait-on pas que les Helvètes condamnèrent à mort Orgétorix, pour avoir voulu rétablir la royauté à son profit? Ce sont, je n'en doute pas, des noms de magistrat qui figurent, la plupart du temps, sur les monnaies de la Celtique. Il serait possible, avec des développements suffisants, d'établir cette opinion jusqu'à un certain point; je pense même qu'on pourrait, allant plus loin, montrer que les chefs politiques des cités constituées en république ne fonctionnaient pas deux à deux et que, par conséquent, quand deux Gaulois ont été mentionnés par les

1. Cf. H. Gaidoz, *Rev. archéol.*, 1881, p. 197, et A. Bertrand, *ibid.*, juin 1882.

monnaies de ces cités, il en est un qui n'exerçait qu'une magistrature inférieure ou que des fonctions monétaires [1]. C'est plus tard seulement, lorsque les Trois Gaules eurent été non seulement conquises par les armes de César, mais organisées à la romaine par l'administration impériale, que la dualité de l'autorité, dans les cités, apparut avec les duumvirs. Je renverrai seulement à ce que César dit de l'élection du Magistrat suprême chez les Éduens; son récit prouve, suivant moi, que ce magistrat, qu'il nomme ailleurs *vergobret* [2], était unique. Il y avait aussi un vergobret chez les Lixoviens, au témoignage de monnaies de l'époque épigraphique, frappées, sans doute, au chef-lieu de ce peuple. Ces monnaies (voir plus loin l'appendice) portent, au droit, CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO(S) et désignent deux personnages, puisque les Gaulois n'ont porté qu'un nom jusqu'à l'époque où ils ont adopté le système des dénominations romaines. Si CATTOS est le magistrat suprême, le vergobret, on ne peut chercher dans CISIAMBOS qu'un magistrat inférieur ou même qu'un agent chargé de fabriquer la monnaie. Cette dernière hypothèse, en y réfléchissant, n'a rien qui doive surprendre : en effet, les Gaulois, comme le démontrent leurs premières monnaies, qui sont tout à fait grecques de système, de type et presque d'art, et, comme le constatent d'ailleurs divers auteurs, notamment Strabon et Justin, avaient eu, au début, la culture grecque à un haut degré ; or, on sait que, dans les villes grecques, la monnaie était souvent signée conjointement par un magistrat politique et par un agent monétaire, sinon, ainsi que l'a démontré François Lenormant, par deux agents monétaires [3]. Ajoutons que ces agents monétaires ont eu, dans le monde grec, suivant les villes, des fonctions différentes, et qu'ils paraissent avoir été chargés ou de la direction de l'atelier, ou de sa gestion ou bien encore de son contrôle. A Rome, où les Gaulois prirent aussi des

1. M. A. de Barthélemy (*Rev. num.*, 1884, p. 9) admet hypothétiquement des rois joignant à leur nom celui de leur père, des chefs alliés ou des sortes de duumvirs, mais il ne parle pas de monétaires.
2. *Bell. gall.*, VII, 32, 33 et I, 16.
3. *La Monnaie dans l'antiquité*, t. III, p. 37, 39, 43, 60 et 65.

modèles, la monnaie était garantie par la signature de magistrats spéciaux. Les exemples ne manquaient donc point aux Gaulois. Malheureusement, en raison de l'exiguïté du flan, les légendes des monnaies gauloises sont, comme je viens de le dire, réduites d'ordinaire à leur plus simple expression, c'est-à-dire à un ou deux mots, qui, le plus souvent, sont trop courts pour être des composés et mentionnent simplement des hommes, sans les qualifier; c'est pourquoi le caractère politique ou monétaire du Gaulois ou des Gaulois qui signent la monnaie, ne ressort pas à première vue, comme sur certaines espèces de l'antiquité classique, et ne peut être découvert que par induction.

Je sais qu'on me fera sans doute une objection. Les Irlandais, me dira-t-on, qui sont une branche du grand arbre gaulois, avaient, d'après les traditions du moyen-âge[1], des rois suprêmes et des rois inférieurs, sorte de chefs de district; les Gaulois de notre Gaule pouvaient donc avoir eu une organisation analogue, qui se serait reflétée sur leurs monnaies, les espèces de chaque district étant caractérisées par la mention de son chef direct. Cette objection paraît d'autant plus sérieuse, au premier abord, qu'un système analogue de double garantie féodale a été pratiqué parfois en Orient sous les Arabes et en Europe dans la fabrication monétaire du moyen âge; mais, je le répète, je ne m'occupe ni de l'Aquitaine, ni de l'île de Bretagne, où les rois signaient encore la monnaie, à l'arrivée des Romains, ni de la Belgique où il y a toujours eu des rois; je m'attache au centre de notre Gaule où abondent les monnaies portant deux noms d'homme et où la forme républicaine a existé de bonne heure, dans un grand nombre de cités. La constitution politique des Éduens, telle que nous la montre César, ne ressemble guère à celle de l'Irlande; enfin, et j'insiste sur ce point important, ce n'est pas seulement aux monarchies, mais aux républiques de la Grèce que les Gaulois avaient emprunté leur puissante organisation de la monnaie, et nous avons vu que, dans ces républiques, monétaires et magistrats politiques signaient également les espèces courantes.

1. D'Arbois de Jubainville, *Introd. à l'étude de la littérat. celtique*, pp. 334-336.

Les détails qui précèdent ont pu paraître longs à l'Académie; il m'importait d'indiquer comment s'est produit l'éparpillement de la production monétaire en Gaule, et d'établir subsidiairement que les monnaies gauloises portent, non seulement des noms de rois, mais des noms de magistrats politiques, et même des noms de fonctionnaires, d'agents, voire d'entrepreneurs, qu'on peut, pour fixer les idées, qualifier les uns et les autres de monétaires.

Domination romaine.

Je n'insisterai pas sur le monnayage qui eut lieu dans la Province romaine, sous la République, avant les conquêtes de César. Outre de menues espèces frappées à Nîmes et peut-être dans une ou deux autres colonies de droit latin, il a pu être encore émis çà et là, avec permission de l'autorité romaine, quelques monnaies purement gauloises; mais la chose n'est pas certaine, attendu que les indigènes avaient été, au point de vue des privilèges, traités beaucoup plus durement par les organisateurs des premières conquêtes de la République au delà des Alpes que ne le furent les Trois Gaules par César et peut-être par Auguste. Ce monnayage de tolérance, dans le sud de la Gaule, n'aurait compris, dans tous les cas, que des espèces d'argent, car on sait que les Gaulois du sud, qui, comme les colons grecs leurs voisins, possédaient des lingots d'or et d'argent, comme eux aussi ne fabriquaient pas et n'employaient pas de monnaies d'or[1]. César vainqueur interdit l'émission de toute monnaie d'or; ces espèces étaient déjà, à cette époque, considérées par les Romains comme le privilège exclusif de l'imperium; mais il permit, du moins sur certains points, d'ouvrer encore des flans d'argent, de billon ou de cuivre. Par contre, il fit frapper pour lui, en Gaule, des espèces d'or au type de l'éléphant.

Dès avant la mort du Dictateur, ou peu après, l'autorité romaine se manifesta par l'introduction du nom des gouverneurs dans quelques coins monétaires : ainsi les légats Lepidus et

1. P.-Charles Robert, *Num. de la prov. de Languedoc, période antique*, p. 8.

L. Munatius Plancus, ainsi que A. Hirtius d'abord légat de César, puis proconsul désigné par le sénat[1], frappèrent respectivement monnaie dans la Province, la Celtique et la Belgique, le premier seul, le second et le troisième en compagnie d'un Gaulois, qui était soit un chef militaire ou un magistrat politique, soit même ce que j'ai appelé plus haut monétaire.

Auguste, à l'exemple de César, paraît avoir toléré, chez quelques peuples, la fabrication de menues espèces locales, au moins jusqu'à l'an 27 avant notre ère, où il régla définitivement, au *conventus* de Narbonne, l'organisation des Trois-Gaules. Quoi qu'il en soit, il fit faire de larges pièces de cuivre dans les colonies de Nîmes et de Vienne, ainsi que dans le municipe de Lyon. Le monnayage de Nîmes dura longtemps[2] et celui de Lyon se prolongea jusque sous Néron.

Quant au monnayage impérial proprement dit, qui comprenait l'or et l'argent, le cuivre étant réservé au sénat, il fut, suivant toute probabilité, longtemps limité à l'atelier de Lyon, qui assurait ainsi, à lui seul, les besoins de la circulation dans toutes les Gaules. Pendant l'empire gaulois, au IIIe siècle, de nouveaux ateliers furent ouverts et l'on connaît un billon de Postume frappé à Cologne; mais ils durent être fermés lorsque les Gaules rentrèrent dans le giron de Rome. Dioclétien et Maximien augmentèrent, dans tout l'empire, le nombre des centres de fabrication, et peut-être fut-il porté dès lors, pour les Gaules, à trois, chiffre qui ressort des renseignements fournis par la *Notice des dignités*, document du Ve siècle, où l'on voit des procurateurs de la monnaie siégeant à Lyon, à Trèves et à Arles.

Telle est à peu près l'histoire du monnayage dans les Gaules romaines; mais que le nombre des ateliers ait été d'un ou de trois, qu'il y ait eu d'autres ateliers ouverts temporairement pendant les guerres civiles qui troublèrent l'empire, il n'y a pas

1. Cf., au sujet de ces gouverneurs et de l'époque où ils ont été en fonction, L. Desjardins, *Géogr. de la Gaule*, t. III, pp. 27, 28 et 30.

2. P.-Charles Robert, *Num. de la prov. de Languedoc, période antique*, pp. 49 à 52.

moins un contraste frappant entre la fabrication romaine, ainsi centralisée et dont les produits étaient exclusivement garantis par la signature du chef de l'État, et la fabrication disséminée de la Gaule indépendante, dans laquelle sont intervenus les rois, les magistrats politiques, et, suivant toute apparence, les personnages que je qualifie de monétaires.

Période mérovingienne.

Une nouvelle révolution dans l'organisation monétaire et un retour, au moins partiel, aux errements gaulois, vont se produire contre toute attente.

Les Francs, dont bon nombre avaient servi dans les armées impériales, s'installent en Gaule; un parti indigène considérable, auquel appartenait saint Remi, préfère leur domination à celle des Romains ou plutôt des Byzantins et ne prend pas les armes; les derniers comtes qui tenaient pour l'empire sont vaincus et la période mérovingienne commence.

De même que les Gaulois avaient imité les monnaies de Philippe II de Macédoine et d'Alexandre le Grand, les Mérovingiens, maîtres des Gaules, copièrent successivement les sous d'or et les tiers de sou d'Anastase, de Justin et de Justinien, qui formaient alors le signe d'échange international; comme elle l'avait été chez les Gaulois, l'imitation fut d'abord servile et de même que l'on avait écrit ΦΙΛΙΠΠΟΥ, on écrivit D. N. ANASTASIVS P. F. AVG; puis avec le temps, lorsque le prestige impérial commença à disparaître en Europe, les légendes propres se montrèrent chez les Mérovingiens comme elles s'étaient montrées chez les Gaulois : ceux-ci à la longue avaient remplacé dans les coins les noms des rois de Macédoine par les noms de leurs rois et de leurs magistrats politiques, et, si je ne me suis pas abusé, par ceux de leurs agents monétaires; les Mérovingiens, à partir de Théodebert Ier, mirent sur la monnaie, qu'ils faisaient toujours au type byzantin, le nom de leur roi à la place de celui de l'empereur; mais cet usage dura peu et ne se conserva guère qu'à Marseille et dans une partie de

la Narbonnaise où les institutions romaines étaient passées dans les mœurs. Dans toutes les Gaules et même dans l'ancienne province, on vit apparaître des monnaies spéciales et d'une extrême abondance, portant des noms de monétaires. Au début, il arrive que le monétaire signe la pièce au revers tandis que le roi la signe au droit ; c'est exactement l'agent inférieur ou le monétaire gaulois, dont j'ai parlé plus haut, qui était mentionné à côté du vergobret chef de l'État. Puis le nom royal disparaît; alors parfois deux noms de monétaire se montrent, l'un du côté de la tête, l'autre au revers ; ce dispositif rappelle les deux personnages de rôle inconnu, qui, à une certaine époque, signent, sans y prendre de qualification, les flans monétaires gaulois, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Enfin, et c'est le cas le plus général, un seul nom, suivi du titre de monétaire, se voit d'un côté de la monnaie mérovingienne, tandis qu'un nom de lieu se lit de l'autre. Il y a ici une différence entre les deux époques que je compare : si les monnaies gauloises portent souvent en légende un seul nom d'homme, où l'on peut retrouver non seulement un chef ou un magistrat politique, mais un monétaire, elles n'ont alors, à l'inverse des monnaies mérovingiennes, rien d'écrit au revers, car on sait combien les ethniques et les noms de lieu sont rares dans la numismatique gauloise.

Le nombre des monnaies mérovingiennes, à noms de monétaire, a été excessivement considérable ; on en possède déjà plus de deux mille, différant entre elles soit par le nom d'homme ou de lieu, soit par les détails du type, et, comme il arrive pour les monnaies gauloises, de nouvelles pièces sortent fréquemment de terre[1]. Quelle dissémination, faisant suite à cette centralisation

1. J'ai étudié, à diverses reprises, depuis quarante ans, les monnaies mérovingiennes dans leur ensemble, et cherché à expliquer la cause du nombre prodigieux qu'ont dû atteindre et les lieux où on les frappait et les personnages qui les signaient. Cf., par exemple : *La numismatique mérovingienne dans ses rapports avec la géographie* (congrès archéol., 1846); *Considérations sur la monn., à l'époque romane*, 1851. br. in-8, 1 pl.; *Études num. sur une partie du nord-est de la France*, 1852, vol. in-4, 18 planches; *Observations générales sur les monnaies mérovingiennes* (*Mélanges de numismatique*, 1862) ; *Trésor de Chinon* (*Annuaire de la soc. franç. de num.*, 1882, 1 pl.) ; *Sur la prétendue*

romaine, qui satisfaisait à la circulation de toutes les Gaules, au moyen de deux ou trois ateliers! Ajoutons que les autres barbares, Burgundes, Goths et Wisigoths, après avoir, comme les Mérovingiens, contrefait la monnaie impériale, n'ont, lorsqu'ils en sont venus à la monnaie autonome, formé leurs légendes que des noms de leurs rois, à l'exclusion de tout nom de monétaire; ils se conformaient en cela à la loi générale. On peut donc constater que les noms, autres que ceux des souverains, n'ont été mis, par les barbares, dans leurs coins monétaires, que là où ils se trouvaient en sol gaulois[1].

Ne semble-t-il pas, d'après ce qui précède, que la dissémination monétaire mérovingienne ait été un retour à la dissémination monétaire gauloise? Je sais qu'on ne peut aller qu'à tâtons, dans des questions aussi obscures, pour lesquelles les documents historiques font défaut, et qu'il est bien un peu téméraire de comparer deux époques séparées par cinq siècles; je sais aussi que l'abondante fabrication des monétaires, malgré le nombre des lieux où elle s'exerçait, a longtemps gardé dans toute la France une certaine uniformité de système et de type, ce qui dénote une unité politique ou tout au moins administrative, tandis que les Gaulois, livrés aux luttes intestines, ayant, dans de nombreuses cités, pendant la période monétaire, changé du tout au tout la forme de leur gouvernement, ont dû avoir et ont eu des monnaies variant et de système et de type. L'assimilation des deux monnayages ne peut donc être tentée; mais il y a entre eux des points de ressemblance que j'ai cru devoir signaler.

Période carolingienne.

L'avènement de la seconde race changea complètement le ré-

restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la province et sur les monnaies qui en seraient la preuve. (*Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, in-4, t. XXX, 2e partie, 1882, 2 cartes et 1 planche.)

1. On a vu plus tard figurer des monétaires sur certaines espèces de l'heptarchie saxonne; mais les conquérants avaient trouvé aussi, dans le sud-est de l'île de Bretagne, les traditions monétaires gauloises.

gime de la monnaie en même temps qu'il en modifiait la forme et le métal. Les sous et les tiers de sou d'or mérovingiens, et même les petits deniers d'argent frappés dans les derniers temps, étaient encore, par leur aspect général, de véritables monnaies romaines; leur flan, en effet, était assez épais et recevait des empreintes bien accusées, et leurs types, s'ils n'étaient plus, à la fin, purement impériaux, avaient en général gardé le souvenir des prototypes. La seconde race, au contraire, qui adopta l'argent comme étalon, fit faire des deniers et des oboles sans épaisseur et sans relief, à la manière arabe, et leur donna des types tout nouveaux. C'est sous Pépin que le flan étroit et épais fut abandonné : on ne connaît de lui que de rares spécimens de l'ancienne forme[1], tandis que les collections possèdent bon nombre de deniers d'argent larges et plats portant son initiale ou son nom. Mais, et je rentre ici dans mon sujet, ce qui distingue plus encore le nouveau régime, c'est la disparition, au droit de la pièce, des noms de monétaires, et, au revers, des innombrables noms de lieu qui s'y lisaient. La centralisation romaine reparaissait et Charlemagne, à l'exemple des empereurs, se réservait le droit de garantir par sa seule signature la valeur du signe d'échange. Le nombre des ateliers ne fut pas, toutefois, réduit à trois, comme à la fin de l'empire d'Occident, l'état des voies de communication et les conditions économiques du temps ne l'eussent pas permis, mais les points de fabrication furent singulièrement réduits, et au lieu des milliers de noms de lieu, souvent sans importance, qui figuraient sur les tiers de sou mérovingiens, on ne vit plus, sur les deniers carolingiens, que XPISTIANA RELIGIO, sorte d'acte de foi adopté par le prince, que PALATINA MONETA, qui désignait la monnaie frappée par l'administration impériale, et que les noms de quelques villes importantes ou de grandes abbayes.

La disparition des noms de monétaire sous la seconde race, prouve bien que leur présence dans les coins n'était pas une

1. Cf. P. Charles Robert, *Num. de la province de Languedoc*, 3e partie, période carolingienne, p. 10 et pl. XI, fig. 3.

création germanique, puisque la révolution qui mit les Austrasiens à la tête des affaires implanta l'élément germanique plus complètement en Gaule qu'il ne l'avait été jusque-là.

Je n'insisterai pas sur le monnayage de la seconde race; la féodalité naissante en changea bientôt le caractère et des conditions nouvelles furent imposées à la monnaie, en France et dans toute l'Europe.

En résumé, le régime monétaire étant solidaire de l'état économique, et, jusqu'à un certain point, des institutions générales, il était bon de signaler les étranges vicissitudes qu'il a subies dans notre pays pendant les premiers siècles de son histoire.

APPENDICE

L'importante monnaie, qui mentionne un vergobret lixovien, porte, au droit, CISIAMBOS CATTOS VERCOBRETO, ou, au revers, SIMISSOS PVBLICOS LIXOVIO. Des variétés de ce bronze ont, au revers, SIMISSOS PVPLICOS LIXOVIO ou PVBLICOS SEMISSOS LIXOVIO[1]. D'autres monnaies du même groupe portent simplement CISIAMBOS, sans faire suivre ce nom d'homme d'aucun qualificatif, ou, d'un côté, CISIAMBOS et, de l'autre, MAVFENNOS ARCANTODAN.

Occupons-nous d'abord du droit. J'ai, dans la dissertation qui précède, retabli une S à la suite du mot *Vergobreto*. On sait en effet que les coins monétaires gaulois présentent souvent des abréviations encore bien que l'espace eût permis, même sans prendre de plus petits caractères, de poinçonner toutes les lettres du mot; c'est ainsi que L. Æmilius Lepidus est simplement désigné, à Cabellio, par la syllabe LEP; en outre, de toutes ces abréviations qui semblent arbitraires, la plus fréquente est celle consistant à supprimer l'S finale. Citons, par exemple, les mots MATVGIINOS-MATVGIINO, NONNOS-NONNO, ARIVOS-SANTONOS ARIVOS-SANTONO, qui se lisent en même temps au droit

1. Cabinet de France, nos 7163, 7165 et 7157.

et au revers, et **GIAMILOS** remplacé par **GIAMILO** au droit d'une même pièce. On sait d'ailleurs que le latin, qui était assurément soumis à des règles plus étroites, supprimait souvent la finale **S**.

Je dois dire que l'on n'a pas toujours compris la légende du droit, comme moi; mais remontons plus haut. Un épigraphiste d'une grande autorité, M. R. Mowat[1] pense qu'il y avait, à la fois, deux vergobrets, dans les cités de la Gaule autonome, comme il y eut plus tard deux *Duumviri*, dans les cités de la Gaule romaine. Ce savant est arrivé tout naturellement à l'opinion que je combats, en se reportant aux manuscrits du premier livre des Commentaires[2], qui, paraît-il, portent tous *præerant* dans cette phrase : *convocatis eorum principibus quorum magnam copiam in castris habebat, in his Divitiaco et Lisco, qui summo magistratu præerant* (*quem Vergobretum appellant Aedui, qui creatur annuus et vitæ necisque in suos habet potestatem*) *graviter eos recusat*; mais dans les éditions que je connais, on a rétabli le singulier *præerat*, et on a bien fait, à mon sens, car des passages très nets et très précis du livre VII, chapitres XXXII et XXXIII, déjà cités plus haut, me semblent établir d'une manière incontestable qu'il n'y avait qu'un vergobret chez les Éduens. Si César ne qualifie pas *Divitiacus*, c'est qu'il l'a déjà, dans le même premier livre, présenté au lecteur, comme un personnage influent, frère de *Dumnorix*. Liscus, au contraire, paraît pour la première fois. M. Mowat, pour établir qu'il y avait à la fois deux vergobrets, s'appuie aussi sur une inscription lapidaire du Ier siècle de notre ère, peut-être contemporaine d'Auguste, dans laquelle un personnage est qualifié au datif de **VERG** (*obreto*). En se reportant à d'autres inscriptions de la Gaule romaine, il montre que la place occupée par ce titre conviendrait à celui de duumvir. Ce rapprochement est ingénieux sans être concluant. Les Trois Gaules, qui devinrent l'appui du dictateur, furent mieux traitées que ne l'avait été la Province romaine; elles ont joui sous César et après lui de nombreuses immunités; des cités furent qualifiées d'alliées

1. *Rev. celtique*, t. V, p. 121 et 124.
2. Ch. XVI.

et de fédérées ou furent mises au premier rang comme ayant bien mérité du peuple romain[1]; Pline nous montre encore des peuples ayant le titre de *liberi*. Rien ne prouve donc que les Gaules n'aient pas conservé, au moins sur quelques points, au commencement du premier siècle, l'institution du magistrat suprême qu'on nommait vergobret.

J'arrive maintenant à l'explication de la légende donnée par M. Mowat. Partant de cette opinion qu'il y aurait eu deux vergobrets, il considère VERCOBRETO comme un duel s'appliquant à la fois à Cisiambos et à Cattos. Cette manière de voir a été adoptée tout récemment par un savant celtiste, M. Whitley Stokes, correspondant de l'Institut de France[2].

Je n'ai pas encore parlé du revers du bronze lixovien ; nous y trouverons un argument puissant en faveur de la leçon *vercobretos* que j'ai adoptée. Ce revers porte, comme on l'a vu plus haut : SIMISSOS ou SEMISSOS PVBLICOS LIXOVIO. Soit qu'on ajoute, comme au droit, une S finale donnant LIXOVIOS (lixovien), soit que l'adjectif ethnique doive se compléter à un autre cas, toujours est-il qu'il s'agit ici d'une simple indication monétaire, qui donne à la fois la valeur de la pièce et le pays où elle a été frappée. Cette pièce était un *semissis public lixovien*, ainsi que l'ont déjà reconnu François Lenormant[3] et d'autres numismates. Le *semissis* ou *semis*, fraction de l'as, était employé dans les ateliers qui copiaient, sans doute à poids réduit[4], les espèces romaines; il arrivait même que cette fraction fût seule permise par Rome aux peuples qui dépendaient d'elle[5]. On pouvait dire en latin *semissis publicus* comme on disait *argento publico* pour distinguer une monnaie fabriquée par l'État, d'une monnaie émise par des particuliers; et *semissis publicus* faisait, avec les terminaisons gauloises, *semissos publicos*. J'ajoute que si le rapprochement

1. Cf. Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule*, t. III, p. 51 et suivantes.
2. *Celtic declension*, p. 69.
3. *La Monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 122.
4. Voir plus haut, page 3, alinéa 3.
5. Cf. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, t. III, pp. 195 et 270 de la trad.

que j'ai tenté d'établir entre le régime monétaire de notre pays sous les Gaulois et sous les Mérovingiens a quelque chose de vrai, il est possible que toutes les espèces émises chez les Gaulois n'aient pas été monnaies d'État; on pouvait donc qualifier ainsi spécialement de publiques, les espèces des Lixoviens portant le nom du chef suprême de leur cité ou celui d'un monétaire officiel; mais ceci n'est qu'une hypothèse.

Les savants qui pensent qu'il y avait à la fois deux vergobrets dans les cités gauloises, n'ont pas ajouté S après *Lixovio* et ont fait de ce mot un duel, comme de *vercobreto,* ce qui les a entraînés à considérer *semissos* et *publicos* comme des noms d'homme[1], ce qui est peu admissible.

Les considérations, sur lesquelles j'ai insisté dans cet appendice, permettront, je l'espère, d'admettre que *Cattos* était seul vergobret et que *Cisiambos* était un magistrat inférieur ou un simple monétaire, qui signait, seul ou avec le chef de l'État, la monnaie publique frappée dans la capitale des Lixoviens. Au reste, même en admettant qu'il y avait deux vergobrets chez les Lixoviens et que *Cisiambos* partageait le pouvoir avec *Cattos,* on trouverait dans *Maufennos* un magistrat monétaire, ainsi que je compte le démontrer ultérieurement.

1. E. Babelon, *Monnaies de la république romaine*, in-8, 1885, Introd., p. XXXIX.
2. *Celtic declension*, p. 77, liste de noms propres.

CHRONIQUE D'ORIENT

FOUILLES ET DÉCOUVERTES A CHYPRE

DEPUIS L'OCCUPATION ANGLAISE

M. Newton écrivait en 1879 dans la *Revue d'Edimbourg*[1] : « Il y a un coin de l'Orient où aucun obstacle ne s'opposerait à une exploration archéologique entreprise par le gouvernement anglais. Ce coin est l'île de Chypre, une île qui bien que n'ayant encore été examinée qu'à la hâte, s'est montrée si riche en antiquités que le musée de New-York tout entier a pu être formé de ses dépouilles. »

Le congrès de Berlin, par les modifications qu'il a apportées ou qu'il a préparées dans la carte de l'Europe, n'a pas laissé d'exercer une influence heureuse sur les études archéologiques. La Thessalie, rendue à la Grèce (que ne lui a-t-on en même temps donné la Crète !) a pu enfin être explorée méthodiquement, et Larissa a fourni à M. Lolling le plus important monument connu du dialecte thessalien. La Tunisie, que des engagements tacites mettaient à la disposition de la France, est devenue une mine si féconde en inscriptions latines que plus de trois mille textes inédits ont pu y être recueillis en moins de quatre ans. Mais c'est surtout sur l'île de Chypre, enfin soumise à un gouvernement régulier et soucieux des intérêts de l'esprit, que l'archéologie était en droit de fonder les plus belles espérances. On attendait que la Grande-Bretagne commençât, sur ce sol privilégié, une série d'explorations richement dotées, semblables à celles qui ont fait entrer au Musée Britannique, grâce à MM. Newton, Pullan et Wood, les dépouilles des plus beaux temples de l'Asie Mineure. Ce n'est pas la faute de M. Newton si cette espérance a été trompée. Les études archéologiques ne sont pas en honneur en Angleterre, et si des archéologues de mérite ont pu s'y former dans ces derniers temps, c'est par l'initiative des Universités et de sociétés privées auxquelles le gouvernement n'a pas prêté son appui. Tandis que la France a déjà dépensé plus de cent mille francs pour entretenir des missionnaires en Tunisie et y faire exécuter des fouilles, l'Angleterre n'a presque rien fait pour Chypre. Elle n'y a même pas envoyé un archéologue chargé de relever les ruines qui sont à la surface du sol. Le Musée Britannique et le Musée de Kensington ont subventionné quelques travaux de peu d'importance; toutes les autres recherches ont eu lieu aux frais de particuliers ou de la société d'archéologie locale formée dans l'île. Mais le sol de Chypre est d'une richesse si prodigieuse qu'il suffit presque de le gratter pour en extraire des antiquités de prix; aussi, malgré l'exiguïté des ressources dont l'archéologie chy-

1. Newton, *Essays on art and archæology*, 1879, p. 372.

priote a pu disposer depuis 1878, la moisson a été très abondante sur quelques points. Nous voudrions résumer ici les principaux résultats des nombreuses petites explorations dont Chypre a été le théâtre dans ces cinq ou six dernières années. Ce serait une tâche presque impossible à remplir si l'on ne voulait mettre en œuvre que des documents imprimés. Heureusement, un jeune savant allemand, M. Ohnefalsch-Richter, qui suit ou dirige avec une véritable passion les recherches archéologiques dans l'île, a bien voulu nous envoyer une série de rapports très détaillés sur les travaux qu'il a conduits ou dont il a été témoin. C'est à lui que nous devons de pouvoir présenter à nos lecteurs le tableau d'ensemble de ces efforts, auxquels les ressources matérielles ont fait défaut, mais non pas la méthode, la perspicacité et l'intelligence, qui suppléent, dans une certaine mesure, à l'insuffisance regrettable des moyens.

I

M. Richter n'est pas un archéologue de profession : il est devenu archéologue par goût et par le hasard des circonstances. De 1869 à 1872, il a étudié les sciences naturelles à l'université de Halle. Ensuite il a passé six ans à parcourir l'Italie et l'Allemagne, s'appliquant de préférence à la peinture et à la photographie. C'est pour ce dernier art qu'il finit par se décider, sur le conseil des peintres qui avaient dirigé ses premiers essais. Il pensait, en 1877, à se fixer comme photographe en Italie et à publier un grand ouvrage illustré sur l'Italie archéologique et pittoresque. L'occupation de Chypre par les Anglais en 1878, la lecture du livre de M. F. de Lœher sur cette île, enfin le bruit des découvertes de M. de Cesnola, le poussèrent, au mois d'avril 1878, à partir pour Chypre en qualité de correspondant de divers journaux et de revues illustrées. Arrivé à Larnaca, il commença par peindre et par exercer son métier de photographe. La chancellerie allemande l'avait recommandé aux autorités anglaises comme pouvant rendre des services à l'archéologie; MM. C.-D. Cobham, commissaire anglais à Larnaca, et M. le Dr Pieridès, un des plus intelligents collectionneurs de Chypre, avaient attiré sur lui la bienveillante attention de M. Newton. Dès 1878, M. Richter s'adressa à plusieurs reprises à sir Samuel Wolseley, gouverneur de l'île, pour lui signaler des emplacements inexplorés et obtenir l'autorisation d'y faire des fouilles. Cette autorisation se fit attendre pendant deux ans. Entre temps, M. Richter parcourait Chypre dans toutes les directions, enseignait le dessin et la peinture à l'école américaine de Larnaca, étudiait l'entomologie et l'herpétologie chypriotes, envoyait des correspondances à l'*Allgemeine Zeitung*, à la *Neue Freie Presse* et à la revue *Unsre Zeit*. Enfin, au mois d'octobre 1880, il fut chargé par le Musée Britannique de commencer des fouilles près de Larnaca, puis, en 1881, à Salamis et en d'autres endroits. Mais le manque de fonds ne permettant pas de continuer ces travaux, qui avaient été très fructueux, M. Richter se décida, une fois de plus, à changer de profession.

Du mois de juin 1881 jusqu'à la fin de mars 1882, il occupe une place dans l'administration des forêts de l'île, obligé souvent, malgré ses protestations, de planter des arbres sur des emplacements non fouillés qu'il regrettait de voir ainsi perdus pour l'archéologie. En sa qualité de *superintendent of the works*

for replanting, M. Richter était toujours par voies et par chemins, et partageait son attention entre les vieux monuments et les plantations nouvelles [1].

En 1882, dernier changement : c'est l'archéologie qui réclame M. Richter et qui doit sans doute le garder. M. Newton le chargea de nouvelles fouilles à Salamis. La même année, le gouvernement local fonda le musée de Chypre, qui commença dès 1883 à faire pratiquer des fouilles à ses frais par M. Richter. Le gouvernement anglais ne donne aucune subvention au musée, qui est entretenu par des souscriptions privées, mais, héritier des droits que la loi des antiquités de 1874 reconnaissait au gouvernement turc, il concède au musée la propriété des objets antiques qui lui reviendraient d'après cette loi. Tandis que le gouvernement ottoman, obéissant aux plus funestes conseils, a remplacé la loi de 1874 par le règlement prohibitif de 1884, l'Angleterre a laissé subsister à Chypre l'ancienne loi turque rédigée par Déthier. Le gouvernement, c'est-à-dire le musée de Nicosie, a droit au tiers des antiquités découvertes sur territoire privé et aux deux tiers de celles que l'on exhume dans un terrain public. M. Richter fut nommé *consulting archaeologist of the Cyprus museum, superintendent of excavations at Cyprus*, et *member of the executive Comittee of the Cyprus Museum*. C'est en cette qualité qu'il a dirigé et qu'il dirige encore des fouilles, tant au nom du musée qu'en celui des particuliers qui lui donnent commission à cet effet; il a été chargé en outre de rédiger le catalogue de la collection locale, que les dernières recherches ont considérablement enrichie. Au commencement de 1885, le conservateur du musée était le capitaine Sinclair; le comité était présidé par le gouverneur de l'île, sir R. Biddulph, qui a été remplacé depuis [2]. Nous avons sous les yeux le rapport présenté au conseil dans la séance du 1er mai 1885. Les souscriptions recueillies par le musée avaient atteint 10,000 francs et les dépenses faites s'élevaient à 9,000 francs environ. Dans le budget des dépenses figurent le traitement de M. Richter, les frais de fouilles (3,000 francs environ), l'acquisition de livres (500 francs), l'installation du musée (600 francs). Parmi les recettes, nous trouvons le montant des souscriptions en 1883-1884 (8,800 francs), le produit de la vente des doubles du musée (500 francs), celui du rachat, par quelques particuliers, du tiers des trouvailles revenant de droit au gouvernement (500 francs). Il est assurément très remarquable qu'une petite île comme Chypre fournisse, par voie de souscriptions volontaires, une somme relativement aussi importante pour l'entretien et l'accroissement de son musée; plusieurs personnes ont, du reste, témoigné leur sympathie à la collection naissante en lui faisant don de livres, de dessins et d'objets d'art. Le directeur du musée de South Kensington a envoyé une belle collection d'ouvrages archéologiques; M. Pieridès a donné des timbres d'amphores, M. Thomson une statuette de marbre trouvée à Paphos, M. Tanos, un Chypriote établi en Egypte, deux momies et des photographies de monuments égyptiens ; enfin, le gouvernement a placé dans le musée la partie de la collection de M. A.-P. de Cesnola qui

1. M. Richter a publié dans l'*Ausland* (17 septembre 1881, p. 744) un article sur le régime forestier de Chypre. (*Cyperns Wælder und Waldwirthschaft.*)

2. Le comité émet des avis sur l'opportunité d'autoriser des fouilles, lorsque les particuliers en font la demande, mais le gouvernement s'est réservé le droit de prendre seul des décisions à cet égard.

était restée à Larnaca. M. Pieridès a même commencé (1883) la publication d'un bulletin archéologique, intitulé *The Cyprus Museum*, qui doit porter à la connaissance des savants d'Europe les découvertes faites dans l'île. Mais tout le bon vouloir ne remplace pas une allocation fixe ni une première mise de fonds qui permettrait d'installer convenablement le musée. A cet égard, la situation paraît être déplorable. En 1883, M. Richter a fait transporter au musée une collection de grandes statues découvertes par lui à Voni. Faute de place, il a fallu les loger dans un corridor où elles ont été, à trois reprises, brutalement mutilées pendant la nuit. A une question de l'archevêque grec, Mgr Sophronios, le gouverneur général a répondu qu'il n'y avait pas un centime à espérer du gouvernement. Cela pouvait être vrai sous le régime des *whigs*, qui, malgré l'érudition archéologique de leur *leader*, ont toujours traité Chypre comme une acquisition importune ; mais ne pouvions-nous pas espérer que les successeurs de Disraeli, qui a donné Chypre à l'Angleterre, tiendraient à honneur de faire pour cette île, dont le rôle dans l'histoire de la civilisation a été si grand, ce que la France a fait et continue de faire pour une autre terre phénicienne, non moins riche que Chypre en souvenirs, mais plus pauvre en monuments de l'art?

Nous allons énumerer successivement, et en suivant l'ordre géographique, les fouilles que M. Richter a conduites et celles qu'il a seulement pu surveiller. Les rapports qu'il a eu l'obligeance de nous adresser, et qui étaient accompagnés de nombreuses photographies, sont beaucoup trop considérables pour être reproduits intégralement : en outre, écrits à la hâte, au jour le jour, parfois au milieu même des fouilles, ils ne nous ont pas toujours paru d'une intelligence facile. M. Richter voudra donc excuser les erreurs de détail que nous pourrons commettre pour l'avoir imparfaitement compris ; nous savons d'ailleurs qu'il prépare lui-même une série de publications étendues sur ces recherches dont nous devons nous contenter de donner un très rapide aperçu [1].

1. Les vases et poteries découverts par M. Richter doivent être publiés par M. Furtwaengler. L'Institut allemand d'Athènes a envoyé à Chypre, au mois de

La carte ci-dessus, dessinée par nous d'après un croquis de M. Richter, indique les emplacements des fouilles récentes, dont on chercherait vainement les noms sur les cartes antérieures. Le lecteur pourra aisément les reporter sur la carte de M. Kiepert annexée à l'ouvrage de M. de Cesnola [1].

II

I. *Larnaca, Citium.* — Au mois d'octobre 1880, M. Richter commença des fouilles à Larnaca aux frais du Musée Britannique. Il ouvrit des tombes dans un jardin de la ville et y découvrit, dans un sarcophage de pierre, une quantité d'amulettes en porcelaine verte de style égyptien, qui ont été gravées dans une revue illustrée de Londres, le *Graphic* (25 décembre 1880, p. 653). Un second sarcophage, voisin du premier, renfermait un miroir en bronze et des *periskélides* en argent. Tout près de là, M. Richter ouvrit un tombeau en présence de M. Sayce : il contenait également une amulette égyptienne, mais les hiéroglyphes étaient mal copiés et attestaient un travail de contrefaçon locale. Plus tard, des fouilles clandestines ont fait découvrir à Citium des figurines funéraires égyptiennes en porcelaine bleue.

D'autres tombeaux à l'ouest de Larnaca donnèrent des lampes et des monnaies romaines (*Graphic*, 1880, p. 653). Comme les résultats étaient minces, mais que les ouvriers désiraient continuer ces fouilles qui leur permettaient d'habiter dans leurs familles à Larnaca, ils profitèrent d'une absence de M. Richter pour apporter quelques vases antiques à cercles concentriques qu'ils avaient trouvés dans des fouilles antérieures et les mêlèrent clandestinement aux objets romains qu'ils découvraient. M. Richter, étonné de trouver des vases de style archaïque à côté de lampes romaines, mais ne suspectant pas encore la fraude (il n'en fut instruit que quatre ans après), releva ce fait singulier dans les *Mittheilungen* de l'Institut allemand (1881, p. 194), et M. Perrot le signala à son tour (*Histoire de l'Art*, III, p. 732), d'après le témoignage de M. Richter. C'était la première, mais non pas la dernière fois que la fourberie des ouvriers chypriotes devait induire M. Richter en erreur; la circonspection et la méfiance sont des qualités précieuses qu'un archéologue ne peut acquérir qu'en se trompant.

Dans le jardin de Saparilla, à l'échelle de Larnaca, on a découvert au printemps de 1880 une statue en marbre d'Artémis, qui est sans doute la plus belle œuvre grecque encore trouvée à Chypre (H. 0m,80). Décrite et publiée dans divers recueils [2], elle a été transportée presque aussitôt et vendue à Vienne. M. Friedlænder y a reconnu une représentation d'Artémis s'appuyant sur sa propre idole. L'original remonte probablement à l'époque de Praxitèle. Cette statue, dont le bras droit existait au moment de la découverte, fut d'abord

mai 1885, un archéologue, M. Dümmler, chargé de contrôler les résultats des fouilles entreprises dans l'île depuis les travaux de M. de Cesnola. Il est regrettable que notre école d'Athènes, absorbée par d'autres recherches importantes, n'ait pu encore prendre sa part dans cette œuvre collective d'exploration.

1. On vient de graver à Londres une carte de Chypre en quinze feuilles, à l'échelle d'un pouce au mille, dressée sous la direction du capitaine Kitchener. Bien que cette carte ait paru, nous ne l'avons pas encore eue sous les yeux.

2. *Neue illustrirte Zeitung*, Vienne, 1881, p. 14 : *Heimat*, 1881, p. 347 ; *l'Illustration*, 4 sept. 1881, p. 160 ; *Illustrirte Zeitung*, octobre 1881, p. 311 ; *Graphic*, 26 novembre 1880, p. 499 ; *Archaelog. Zeitung*, 1880, p. 134 et pl. XVII.

offerte à un Français établi à Chypre; dans la suite, le bras s'est perdu et l'on n'a pu le retrouver. Le piédestal ovale qui portait le groupe a été détruit. Des fouilles ultérieures de M. Richter ont prouvé que cette œuvre d'art ornait l'intérieur d'une salle décorée de stuc et de fresques de style pompéien. On y a recueilli également un morceau de frise en terre cuite.

Ce quartier de l'ancienne Citium a déjà fourni un grand nombre d'antiquités, parmi lesquelles une inscription grecque publiée dans un journal illustré de Vienne, *Die Heimat* (1881, p. 347) :

Βασιλέα Πτολεμαῖον θεὸν Εὐεργέτην τὸν ἐγ βασιλέων
Πτολεμαίου καὶ Ἀρσινόης θεῶν Φιλαδέλφων τὸν ἑαυτῶν προστάτην
οἱ ἀπὸ Γυμνασίου.

Cette inscription paraît rappeler l'embellissement du gymnase de Citium par Ptolémée III Évergète (246-221). Non loin de là, M. Richter a trouvé une conduite d'eau, les restes de constructions considérables (sans doute du gymnase) et le torse en marbre d'un adolescent haut de 0m,69. La même région, indiquée par la lettre *h* sur la carte de Citium publiée dans le *Corpus inscriptionum semiticarum* (p. 35), a fourni une stèle assyrienne, actuellement au musée de Berlin, et une inscription phénicienne d'abord publiée par M. Schrœder dans la *Zeitschrift der Morgenlændischen Gesellschaft* (t. XXXIV, 1880, p. 764; *Corpus inscr. semit.*, n° 40, pl. VIII). Il serait très désirable, suivant M. Richter, qu'on y entreprît des fouilles systématiques.

Aux mois de janvier et février 1881, M. Richter ouvrit pour le Musée Britannique de nouvelles tombes à Larnaca, dans le quartier dit Agios Ianis. Les deux objets les plus remarquables exhumés dans ces fouilles sont aujourd'hui à Londres : ce sont une œnochoé gréco-phénicienne avec deux oiseaux aquatiques et les fragments du col d'un grand vase décoré de fleurs, de palmettes et d'oiseaux placés entre des *svastikas*.

Sur la route de Larnaca à Nicosie, entre le 6e et le 7e milliaire, M. Richter a ouvert en 1882 quelques tombes assez riches, dont le contenu a passé au Musée Britannique. Elles renfermaient beaucoup de vases gréco-phéniciens avec cercles concentriques sans point central et des vases à couverte rouge lustrée avec décorations noires. Un des vases, d'un très bon travail, est surmonté d'un col extrêmement grossier fait de morceaux collés ensemble. Il y a là un exemple à joindre à ceux que l'on a déjà signalés de vases restaurés dès l'antiquité[1]. Dans le même tombeau était une petite coupe à deux anses, avec cercles concentriques et point central uni aux cercles par des rayons, qui rappelle le style des vases archaïques trouvés à Athènes au Dipylon.

Sur la pente escarpée de la colline de Kosci, au 5e mille de la route de Larnaca à Nicosie, M. Richter a étudié un sanctuaire d'Apollon qui avait été fouillé antérieurement. Il y a trouvé des fragments de statues analogues à celles d'Athiénau et de Voni[2], de petits cavaliers en terre cuite, des chars montés par

1. Cf. de Witte, *Gazette archéologique*, 1878, p. 141; *Collection Castellani*, 1865, n° 14.
2. Cf. Perrot, *Histoire de l'art*, III, fig. 355, 358, 359, 360; Cesnola-Stern, pl. XXIII, XXV; *Mittheilungen*, 1884, pl. V, fig. 8.

des guerriers, etc. Mais ces objets, dont les précédents fouilleurs n'avaient pas voulu, étaient réduits en morceaux [1].

Le tombeau du jardin de Mme Bargili à Vieux-Larnaca a été décrit dès 1865 [2]. Il est aujourd'hui ruiné en grande partie. Sa construction, qui paraît une imitation de l'ancien style gréco-pélasgique, est conforme à celles des tombes signalées par Pococke et Ross. La chambre intérieure, d'après les mesures de M. Richter, avait 3 mètres de large, 3m,85 de long et 3m,15 de hauteur; sur les murs latéraux la hauteur n'est que de 2m,60. Toutes les pierres sont admirablement taillées et ajustées. Le toit est formé de deux groupes de cinq pierres chacun, appuyées deux à deux en arcs-boutants. M. Richter en a donné une coupe dans le *Journal of Hellenic Studies* (1883, pl. XXXIV, 6).

La plus importante construction de ce genre, près de Larnaca, est située à l'ouest de l'échelle et porte le nom de *Panagia Phaneromeni*. Comme elle a décrite par M. Perrot [3] d'après les publications de M. Richter [4], il est inutile de nous y arrêter ici. M. Richter a déblayé ce monument au printemps de 1881 au nom du commissaire civil de Larnaka, M. Cobham. Par la découverte de la source au milieu du monument, il a établi qu'il fallait y voir un château d'eau et non pas, comme les précédents explorateurs, une construction funéraire.

Au printemps de 1881, le gouverneur de l'île donna ordre à M. Richter de lever le plan de l'Acropole de Citium. Dès 1879, M. Richter y avait signalé un sanctuaire d'Astarté [5], opinion confirmée par la découverte de deux inscriptions phéniciennes [6]. Cette année même, le lieutenant Sinclair fut chargé d'enlever la terre de la colline de *Bamboula* (l'Acropole) pour la jeter dans le marais fiévreux qui occupe l'emplacement de l'ancien port fermé de Citium. Ces travaux, qui continuent encore, ont fait disparaître de nombreux murs antiques que M. Richter a pu indiquer dans le plan encore inédit qu'il a dressé. Les constructions de l'Acropole paraissent avoir été détruites à l'époque des Ptolémées et n'avoir pas été réparées depuis, car on n'y a découvert aucun objet d'époque postérieure. En 1879, on a recueilli, dans le sanctuaire d'Astarté, neuf statuettes phéniciennes du même type, hautes de 0m,20, représentant la déesse-mère debout tenant un enfant dans le bras gauche. Le travail est extrêmement grossier, le nez seul étant indiqué sur le visage. D'autres fragments trouvés au même endroit appartiennent au style gréco-assyrien et marquent un progrès notable. Deux Apis et un sphinx en calcaire trahissent l'influence phénicienne. Enfin, une tête imberbe dont les cheveux sont travaillés à la manière assyrienne appartiendrait au commencement de l'époque grecque.

Bien que Larnaca-Citium ait été, avant l'occupation anglaise, le centre des recherches archéologiques dans l'île, et que les environs immédiats de cette ville aient été relativement bien explorés, M. Richter a pu découvrir sur place un

1. Cf. Perrot, III, pl. II ; Cesnola-Stern, pl. XXXVII, 2, 3.
2. Unger et Kotschy, *die Insel Cypern*, Vienne, 1865, p. 529, 530.
3. *Histoire de l'art*, III, p. 275-277.
4. *Archaeol. Zeitung*, 1881, p. 311 et pl. 18.
5. *Ausland*, 1879, p. 970.
6. *Corpus inscriptionum semiticarum*, I, nos 86 A et B. M. Richter me fait observer que le plan de Citium publié dans ce recueil n'est pas exact et que le mur d'enceinte qu'il indique n'a pas laissé la moindre trace.

nombre suffisant de fragments pour se faire une idée des caractères distinctifs de l'art et de la civilisation de Citium. Dans un mémoire étendu qu'il nous a communiqué, il s'est appliqué à marquer l'antithèse que présente la ville phénicienne de Citium par opposition à la ville hellénique de Salamis. Le contraste est surtout sensible dans la poterie archaïque de ces deux localités. Les vases à ornements verticaux courant de haut en bas ou de long en large [1] et les cercles concentriques, très fréquents à Citium, sont entièrement inconnus à Salamis. Les décorations géométriques, en échiquier ou autrement, nombreuses à Citium, font défaut à Salamis. Il en est de même de l'ornement appelé *svastika*. L'influence égyptienne, qui se marque à Citium par les figurines découvertes sur l'Acropole et les amulettes des tombeaux de Larnaca, n'a pas laissé de trace à Salamis. En général, les vases de Citium sont peints, ce qui n'est pas le cas à Salamis : la couleur est le plus souvent un gris sombre; le rouge brun et le rouge, seul ou combiné avec le noir, sont plus rares. D'autre part, suivant la remarque de M. Richter, les antiquités d'une époque très reculée, que l'on peut attribuer à la population primitive de l'île, sont plus nombreuses à Salamis qu'à Citium. La région de Salamis, composée de plaines fertiles, est plus attrayante que celle de Larnaca. Il semble donc que les Phéniciens aient trouvé à Salamis de très nombreux indigènes et que, ne pouvant les chasser, ils se soient établis plutôt à Citium. Les Grecs, à leur tour, trouvèrent une forte population phénicienne à Citium et dans d'autres localités de la côte méridionale de l'île : aussi s'établirent-ils de préférence à Salamis.

La publication de M. Alexandre de Cesnola sur cette dernière ville paraît n'avoir pas été faite avec toute la critique désirable, et l'auteur aura sans doute plus d'une fois éprouvé la même mésaventure que M. Richter, dont les ouvriers, comme nous l'avons vu plus haut, introduisirent des objets étrangers dans les tombes qu'ils fouillaient à Larnaca. Aussi souhaitons-nous que M. Richter puisse bientôt publier intégralement le résultat des observations comparatives qu'il a faites à Salamis et à Citium.

Avant de quitter Larnaca, signalons une stèle funéraire très intéressante, de style égyptien et d'un travail très remarquable, trouvée à Citium et appartenant à M. Watkins. M. Richter nous en a communiqué une photographie d'après

1. Ces stries horizontales paraissent dériver de l'imitation des vases en bois, comme les cercles concentriques de l'imitation des vases en métal (Richter).

laquelle nous avons exécuté le dessin ci-dessus. La hauteur totale est 1m.33 et la largeur *maxima* de 0m,58. La tête seule a 0m,51 de haut. C'est assurément le plus important objet de ce genre qui ait encore été découvert à Chypre.

II. *Salamis.* — De 1880 à 1883, M. Richter a pratiqué plusieurs fouilles partielles à Salamis pour le compte du Musée Britannique et levé un plan de l'ancienne ville qu'il compte publier prochainement[1]. Les ruines de Salamis sont peut-être les plus importantes de toute l'île. D'une des portes situées à l'ouest de l'enceinte, une avenue longue de 360 mètres et bordée de grands édifices conduit au château d'eau d'Hagia Katharina. Parmi les débris, on remarque de nombreuses colonnes, des fragments d'architecture, des quantités de marbres divers qui doivent avoir été amenés là à grands frais, car il n'existe pas de marbre dans l'île. Tout auprès de ce champ de ruines, autour de Hagia Katharina, se trouve un bois de très vieux arbres dont nous avons parlé dans une précédente chronique (*Revue*, 1885, II, p. 108). Les habitants attachent une idée superstitieuse à la conservation des arbres de ce bois, et cette idée, qui est certainement une survivance, semble témoigner de l'existence en cet endroit d'un ancien sanctuaire très vénéré dont le bois actuel serait l'ἄλσος.

On sait que Salamis, sous le règne de Trajan, fut détruite par un tremblement de terre. Reconstruite aussitôt, elle fut détruite de nouveau sous Constantin, et une partie de la ville s'abîma dans la mer. Constantin réédifia au même endroit une ville nouvelle qu'il appela Constantia et qui se trouve à l'intérieur de l'enceinte ancienne, appuyée sur la partie de celle-ci qui fait face à la mer[2]. L'Acropole, située en dehors de Constantia, est une colline voisine de la mer, qui présente une triple rangée de murs et qui domine les vestiges des ports aujourd'hui ensablés. M. Richter, d'abord envoyé à Salamis en sa qualité de forestier, a fait creuser des puits autour de l'Acropole afin de trouver de l'eau pour les nouvelles plantations. En deux endroits, à 70 et à 50 mètres de l'Acropole, il a rencontré des antiquités à la profondeur de 3 mètres. Ce sont d'abord deux grossières statues en calcaire, d'époque grecque : la plus grande, haute de 0m,61, représente la déesse sur son trône, tenant un fruit (?); l'autre, haute de 0m,41, est une statue virile de prêtre, étendant la main gauche et tenant la main droite contre sa poitrine. Deux tranchées pratiquées dans le voisinage donnèrent des chapiteaux corinthiens de marbre blanc. A 600 mètres environ de l'Acropole, on trouva un pavement de marbre, d'anciens puits, un moulin à blé et les ruines d'une maison. La ville s'étend, le long de la mer, sur une longueur d'environ 1,410 mètres; on y voit encore des restes de quais, mais la partie de Salamis qui est voisine du rivage est enterrée sous les sables. Ces dunes ont été plantées d'arbres, malgré les protestations de M. Richter, qui demandait à y faire préalablement des fouilles. Depuis, le Musée Britannique a commencé des démarches auprès du gouvernement de l'île pour obtenir que

1. M. Richter nous avertit que les descriptions de Salamis publiées jusqu'à présent (H. Lang, *Cyprus*, 1878, p. 24 et suiv. ; Cesnola-Stern, p. 167 et suiv.) contiennent de nombreuses inexactitudes qu'il se propose de rectifier.
2. Cf. Pococke, *A description of the East*, 1795, II, p. 213, pl. XXXII.

l'on arrachât les arbres afin de ne les replanter qu'après une exploration archéologique dont cette région paraît avoir grand besoin.

Les constructions restées debout sont peu nombreuses. A l'ouest de Constantia aboutit un aqueduc, construit par Justinien, dont plusieurs arches subsistent encore. A 100 mètres environ de l'angle S.-O. de Constantia, on voit une ruine considérable avec de grandes arcades qui paraît être une vaste basilique; le ciment et l'appareil sont identiques à ceux des murs de Constantia. Au sud des murs et près de la basilique, il existe des ruines d'une autre grande construction avec des colonnes de $0^m,92$ de diamètre.

En 1882, M. Richter a déblayé à Salamis des thermes attenant à un gymnase. Il y découvrit une exèdre pavée d'une mosaïque dont j'ai la photographie sous les yeux. Elle représente Orphée entouré d'animaux; dans les médaillons, on voit un singe en face d'un canard et une tête de chèvre. Le travail me parait assez fin, mais la conservation en est très défectueuse.

C'est là aussi qu'aurait été exhumé, au dire des ouvriers de M. Richter, un relief en bronze représentant Athéné, qui a été publié à Leipzig dans l'Ἕσπερος (1884, n° 73); M. P. Lambros, d'Athènes, a démontré que c'était un objet moderne.

M. Richter a publié, dans les *Mittheilungen* de l'Institut allemand d'Athènes, deux articles étendus sur ses fouilles à Salamis (1881, 191 et suiv; 244 et suiv.; 1883, p. 133 et suiv.) et donné, dans le *Journal of Hellenic Studies* (1883, pl. XXXIII et XXXIV) un relevé du château d'eau d'Hagia Katharina, analogue à la *Panagia Phaneromeni* près de Curium. Cette construction est située à 550 mètres à l'ouest de la muraille d'enceinte intérieure de Salamis. Elle tient à la fois du trésor et du château d'eau et renferme deux salles, l'une construite au-dessus de la source et l'autre placée en arrière. Ce n'est pas un véritable souterrain, puisque l'extrados de la voûte dépasse encore le sol environnant de $3^m,50$. A la fin du mois de décembre 1880, on a trouvé près de cette construction un fragment d'inscription grecque de l'époque alexandrine, où l'on distingue les lettres **TAMEI////**, que M. Richter voudrait compléter en **TAMEION**, *réservoir*. Les pierres employés à la construction sont énormes : un des blocs a $4^m,90$ sur $1^m,95$ et $1^m,10$, une autre mesure $5^m,20$ sur $2^m,38$ et $0^m,65$. Les blocs des murs verticaux sont carrés et réguliers, ceux de la voûte assez irréguliers; là où l'ajustement des pierres n'était pas exact, on a rempli les vides à l'aide de petits moellons. La salle principale est rectangulaire et mesure $10^m,96$ sur $5^m,61$ à l'intérieur. Les murs, hauts de $2^m,20$, sont surmontés d'une coupole haute de $2^m,58$ et large de $5^m,60$. A l'angle est du monument à l'extérieur, il y a des traces d'un escalier en blocs gigantesques. Le toit est formé d'un seul immense monolithe.

A 55 mètres au sud de ce trésor, s'en trouve un autre enfoui sous le sol et qui reste encore à fouiller. Le monolithe qui le couvre a $4^m,50$ sur 3 mètres et $1^m,45$.

A 520 mètres plus loin, au S.-S.-E., M. Richter a ouvert en 1881 une chambre sépulcrale qui avait déjà été violée à une époque antérieure. On y entre par une porte située à l'ouest, couverte d'un linteau long de $1^m,60$. La forme générale

est celle d'un trapèze. La chambre a 2m,80 sur 1m, 60. L'intérêt de cette construction réside dans un haut-relief placé au-dessus de la porte. C'est une figure virile monstrueuse qui se compose presque uniquement d'une tête gigantesque et des membres supérieurs. Le visage, d'une laideur repoussante, témoigne cependant d'un travail soigné. Les environs de ce tombeaup araissent contenir des monuments analogues.

Au sud du tumulus d'Hagia-Katharina (Cesnola-Stern, p. 171), on découvrit, à la fin de décembre 1880, soixante-dix-sept fragments de statuettes en terre cuite et en pierre de diverses époques, depuis l'âge le plus archaïque jusqu'aux siècles gréco-romains. La plupart des fragments archaïques représentent la déesse nourricière (cf. pour le type Cesnola-Stern, pl. XII), une représentation qui n'est nullement spéciale à Chypre, mais qui se trouve aussi à Mycènes et dans un grand nombre d'îles de l'Archipel. Dans quelques figurines d'un style moins rude, les seins sont indiqués avec exagération et l'on voit entre eux un pastillage figurant une chaîne ou un ornement circulaire. Quelquefois la main droite est repliée sur la poitrine et tient une fleur ou un fruit ; ailleurs elle tient un tympanon. Les torses de femmes nues appartiennent à l'époque romaine ou gréco-romaine.

M. Richter a décrit (*Mittheilungen*, VI, p. 251-252) trois objets découverts par lui dans le voisinage du couvent d'Hagios Barnabas à dix minutes à l'ouest d'Hagia Katharina (Cesnola-Stern, p. 171). Ce sont : une lampe avec inscription chypriote, un oiseau en terre-cuite avec inscription, et une figure virile grotesque πόσθων. Détail singulier, ces trois objets furent trouvés dans un même tombeau gréco-romain. M. Richter en conclut qu'ils avaient été conservés dans quelque famille à la manière de reliques auxquelles on attachait un sens religieux. La preuve qu'on les a gardés comme des curiosités, c'est que l'oiseau se compose de morceaux qui ont été recollés anciennement. Ainsi s'expliquerait, comme nous l'avons supposé ailleurs [1], la présence d'objets très archaïques dans des nécropoles relativement récentes, par exemple du grand vase publié par M. Rayet (*Bulletin de Correspondance Hellénique*, 1884, pl. VII) dans la nécropole gréco-romaine de Myrina. En février 1882, M. G. Hake a trouvé à Salamis près du même endroit une figurine grossière assise sur un cheval, de style gréco-phénicien (cf. Cesnola-Stern, pl. XXXVII, 6).

Le contraste entre Citium et Salamis, que nous avons indiqué plus haut d'après M. Richter, s'accentue lorsque l'on considère le mobilier funéraire de Salamis. A Citium, il n'y a guère que des tombes isolées ; à Salamis, on trouve des rangées de sarcophages, principalement en terre cuite, peints en rouge, quelquefois avec des ornements. Les sarcophages en pierre sont rares, alors qu'ils sont fréquents à Citium. Au point de vue du style général des trouvailles, ce qui frappe d'abord à Salamis, c'est l'absence presque complète d'éléments égyptiens. La plupart des vases ne sont pas peints ; quand la couleur existe, c'est le noir ou le rouge brun. Les ornements floraux, en particulier le lierre, dominent : le règne animal n'est représenté, dans les trouvailles de M. Richter,

1. *Manuel de Philologie*, II, p. 136, note 2.

que par un vase décoré de trois poissons. Les lampes historiées sont nombreuses. Tous les caractères de la poterie de Citium, formes bizarres, ornements géométriques, oiseaux d'eau, *svastikas*, manquent à Salamis. La faïence bleue n'est représentée que par un objet qui n'est pas égyptisant de forme; par contre, on trouve fréquemment des perles de verre et de faïence colorées. Les objets d'or et d'argent sont de style grec ou gréco-romain. Une bague en or porte ΕΠΑΓΑΘΩΙ en pointillé. Sur une pierre gravée, on voit Hermès psychopompe conduisant un homme barbu, deux fois plus petit que lui, qui fait mine de lui résister, dans le gouffre de l'Hadès indiqué par un creux horizontal de l'intaille. Dans les tombeaux de femmes, il y a des quantités de miroirs et d'aiguilles à cheveux. M. Richter nous signale encore une serrure avec sa clef, recueillie en même temps que des fragments de bois provenant d'un coffret.

Parmi les petits objets en terre cuite, nous mentionnerons les suivants: 1° une lampe avec Apollon qui menace du fouet Marsyas jouant de la flûte devant lui; 2° un groupe haut de 0m,16, représentant Aphrodite sur une oie, le bas du corps recouvert d'une draperie. Il existait une légende d'après laquelle Aphrodite avait abordé sur la côte est de Chypre et s'était rendue à Palæopaphos en traversant l'île, montée sur une oie. M. Alexandre de Cesnola a trouvé des répliques du même motif; 3° une Athéné d'excellent style, haute de 0m,21, le bras gauche appuyé sur un bouclier ovale avec des traces de coloration (détail rare à Chypre). Cette intéressante figurine a été mal gravée dans le *Journal of Hellenic Studies* (p. XVI), dans les *Mittheilungen* (VI, pl. 250) et dans l'*History of greek sculpture* de M. Murray (II, pl. 17); le croquis ci-joint en donnera une idée.

Il est remarquable que Salamis n'ait pas encore fourni d'inscriptions phéniciennes, et par contre qu'on y ait recueilli beaucoup plus d'inscriptions chypriotes qu'à Citium. De même, la période grecque et gréco-romaine est mieux représentée à Salamis qu'à Citium. La raison de ces deux faits connexes a été donnée par M. Richter : nous l'avons indiquée plus haut d'après son travail inédit intitulé *Salamis et Kition*.

Une inscription grecque découverte en 1882, à Salamis, est relative à Ptolémée Evergète :

ΣΑΡΑΠΙΔι
ΒΑΣΙΛΕΙΠΤΟΛεμαίῳ
καὶ βασιΛΙΣΣΗΙ ΒΕρενείκῃ
ΘΕΟΙΣΕΥΕΡΓΕΤαις
ΦΙΛΙΝΟΣΦΙΛΟΤίμου
ΑΘΗΝΑΙΟς

M. Richter me signale un second fragment découvert au même endroit, où les mots ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΙΕΡΑΠΥΤΝΙΟΣ (d'Hiérapytna en Crète) sont seuls visibles.

III. *Soli.* — Pendant l'été de 1883, M. Richter a dirigé plusieurs fouilles dans les environs de Soli, tant pour le musée de Chypre qu'au nom de quelques particuliers, sir R. Biddulph, MM. Warren, Brown, Stevenson, Gordon, Fahlwas et Tyler.

Les travaux commencèrent au nord de Katidata, à l'est du couvent de Skurgotissa, voisin des anciennes mines de cuivre de Soloi. On découvrit un tombeau colossal renfermant de nombreuses niches et long de 35 pieds ; il contenait des centaines de verreries parfaitement intactes. Parmi les autres trouvailles M. Richter nous signale : une bague en or, beaucoup d'anneaux en bronze doré décorés aux extrémités de têtes de lions, une serrure intacte, un masque en terre cuite, une lampe avec une tête de Méduse, des bâtonnets de verre pointus à une extrémité et pourvus à l'autre d'une sorte de palette en forme de pointe de flèche, des boucles d'oreilles en or. Ce grand tombeau appartient certainement à l'époque gréco-romaine.

Un autre emplacement au S.-E. de Katidata, près de Linou, a donné des tombes appartenant à diverses époques, depuis l'époque archaïque jusqu'à l'époque romaine. Dans les parties les plus anciennes de la nécropole, on a trouvé des vases avec ornements en relief (le croissant, le disque du soleil, des groupes de serpents, le cerf, le mouflon). Des motifs analogues apparaissent sur de grossiers cylindres en terre rouge découverts à Hagia Paraskévi près de Nicosie et que M. Sayce croit hittites. Avec ces vases à reliefs, on découvrit des quantités d'armes, en bronze fortement mêlé d'étain ou en cuivre pur, surtout des poignards ou des pointes de lances, ainsi que de nombreux pesons en terre cuite avec ornements gravés. Il faut remarquer que dans les tombes chypriotes où se manifeste l'influence phénicienne on ne trouve plus ni vases à reliefs, ni cylindres, ni armes. Par contre, les tombes archaïques ne présentent aucune trace de fer.

Le deuxième groupe des tombeaux de Katidata-Linou offre les types de l'époque assyro-babylonienne, tels qu'on les observe à Agia Paraskévi et à Zarnkas au S.-E. de Marion, entre Larnaca et Limassol. A côté des pesons de terre cuite on y rencontre des pesons de pierre. Là paraissent pour la première fois des vases en terre cuite avec ornements peints et des vases en forme d'animaux divers, oiseaux, cerfs, bœufs, etc.

Le troisième groupe de sépultures est plutôt grec que phénicien. On y a trouvé des vases du style de Mycènes recouverts d'un vernis brillant que M. Furtwængler considère comme importés. Ces poteries se sont rencontrées jusqu'à présent à Agia Paraskévi, à Phœnidschaes, à Zarnkas et à Katidata. Elles sont toujours isolées et peu nombreuses. Katidata-Linou n'en a fourni qu'une seule, dans un tombeau qui contenait également une idole de Mylitta. En général, comme on le sait, les engobes brillants sont restés inconnus à la céramique chypriote, et les quelques exceptions que l'on a pu signaler s'expliquent par une imitation de types importés qu'ont essayée les fabriques locales.

Les tombes de l'époque phénicienne ont donné des vases à cercles concentriques peints sans point central. Enfin, les sépultures gréco-romaines contenaient beaucoup de verreries, des lampes, des bagues de verre et des coupes plates de couleur rouge, dont le bord vertical est orné de masques en relief, d'amours jouant de la double flûte ou dansant, de lièvres, de dauphins et de rosaces. On n'a pas rencontré de vases peints.

Quelques recherches ont été faites dans un ancien sanctuaire à Katidata-Skurgotissa. On y a trouvé des statuettes gréco-phéniciennes grossières, un grand nombre de joueurs de flûte et de danseurs, les fragments d'une coupe d'argent avec des fleurs incisées et les restes d'une coupe en bronze de style grec où est figurée une bataille d'Amazones.

IV. *Curium-Episcopi.* — En 1883, M. Richter a pratiqué des fouilles à Curium aux frais de plusieurs particuliers. Les recherches ont porté sur quatre nécropoles à l'est de l'ancienne ville.

La première, tout auprès des ruines de Curium, avait déjà été fouillée en grande partie par les ouvriers de M. de Cesnola. Les tombes y sont très profondes. On n'y trouve que des objets grecs, et pas un seul vase à cercles concentriques. M. Richter y a découvert une coupe d'argent à deux anses, et deux bagues d'argent dont l'une avec son chaton, qui porte une intaille représentant Athéné Parthénos. Elle a été publiée dans l'*Archaeologische Zeitung* par M. Conze (1884, p. 166); c'est une des nombreuses répliques de l'Athéné de Phidias.

La seconde nécropole est un peu à l'est de la précédente. Elle se compose de tombes gréco-phéniciennes peu profondes et contient des vases à décors géométriques et à cercles concentriques. On y a encore recueilli de petits trépieds pareils à celui qui est publié dans Cesnola-Stern, pl. XCII.

Le troisième groupe de sépultures est plus à l'est et près de la mer. Il ne contient que des vases gréco-phéniciens.

La quatrième nécropole a été découverte en 1882 par les ouvriers de M. G. Hake, qui fouillait pour le musée de Kensington. L'emplacement est voisin du village d'Episcopi. Une partie de cette nécropole, à l'extrémité orientale, est occupée par un grand nombre de tombes de l'époque macédonienne et gréco-romaine; à l'ouest et au centre, les sépultures sont gréco-phéniciennes; elles sont généralement gréco-romaines au nord. On ne trouve pas de tombeaux que l'on puisse rapporter avec certitude à l'époque grecque.

Cette nécropole a fourni quelques objets fort intéressants, qui ont passé entre les mains des particuliers commanditaires des fouilles. Ce sont, notamment, deux vases à inscriptions phéniciennes; une plaque d'or archaïque sur laquelle est gravé en repoussé un prêtre devant un char (?) portant le simulacre d'une déesse les mains sur les seins; deux épées en fer, semblables pour la forme à celles de Mycènes; des boucles d'oreilles en argent doré; une plaque d'argent avec le buste d'une déesse. Dans les tombes d'époque postérieure, M. Richter a recueilli beaucoup de verreries et notamment d'intéressantes peintures, en partie fort bien conservées, sur des plaques de verre convexes ayant pu servir de couvercles. Nous regrettons de n'avoir reçu ni photographies ni dessins de ces curieux objets.

V. *Voni-Chytri.* — Le 21 mai 1883, le musée de Chypre fit commencer des fouilles à Voni sous la direction du capitaine Sinclair et de M. Richter. Un rapport étendu sur ces fouilles, avec le catalogue des objets trouvés, a été déposé par M. Richter au musée, et il en a publié un extrait dans les *Mittheilungen* d'Athènes (1884, p. 127 et suiv., pl. IV et V). Comme le contrat passé avec les propriétaires du terrain obligeait M. Richter à combler les tranchées, il a dressé un plan à grande échelle de la fouille, qui a du reste été insuffisante, faute de temps et de ressources matérielles.

Les deux planches gravées au trait et les quelques vignettes publiées dans le *Mittheilungen*, d'après les photographies de M. Richter, sont malheureusement si défectueuses que les sculptures trouvées à Voni peuvent être encore considérées comme inédites. En dehors des statues en pierre, on n'y a découvert qu'une seule terre cuite et une figurine de bronze représentant un cerf. Les statues, qui étaient destinées à être placées contre des murs, ne sont pas modelées sur le revers; elles offrent des spécimens de tous les styles successifs qui se sont succédé dans l'île et quelques-unes portaient des couleurs très vives. Les têtes étaient généralement brisées. Les plus remarquables sont un joueur de double flûte, avec la φορβεία, bandeau passé sur la bouche et fixé aux oreilles, qui sert à maintenir l'instrument; un homme couronné dont le bras gauche, appuyé sur un cippe, supporte un aigle, sans doute un mélange du type de Zeus et du type d'Apollon; un personnage debout, dont la tête manque, qui tient sur la main gauche une Victoire identique à celle de l'Athéné de Phidias. Deux inscriptions Κάρυς 'Ονυσαγόρου 'Απόλλωνι εὐχήν et ...σίδωρος Κάρυος 'Απόλλωνι εὐχήν, prouvent que le temple déblayé par M. Richter était consacré à Apollon. On y a aussi découvert un torse de statue portant une inscription chypriote en quatre lignes.

A l'est et tout près de Voni se trouvent des tombes romaines de basse époque, qui n'ont donné que peu de chose. Les fouilles ont été plus heureuses au nord de Voni, à l'est du village de Kythrea, sur l'emplacement de l'ancienne Chytroi. M. Richter y a trouvé un gisement de statues appartenant à des sanctuaires d'Aphrodite et deux inscriptions chypriotes, contenant des donations à Aphrodite Paphia, qui ont été publiées par M. Pieridès dans la revue locale *The Cyprus Museum* (nos I et II). Toutes les statues trouvées à Kythrea ont été classées dans le musée sous le nom de *Chytroi-collection*; elles seront décrites en tête du catalogue actuellement en préparation. Le morceau le plus important de cette provenance est une figure de femme nue en argile avec coiffure égyptienne, *pelvis* triangulaire et nombril très accentué, qui porte, détail nouveau, un grand anneau passé dans le nez.

VI. *Achna.* — Au mois de septembre 1883, M. Richter fouillait à Salamis pour le compte du Musée Britannique lorsqu'il fut prévenu qu'on venait de trouver à Achna, en creusant des trous pour enterrer les sauterelles, un dépôt considérable de statues. M. Richter se transporta immédiatement sur les lieux et y fit exécuter des travaux du 12 septembre au 25 octobre. Le rapport qu'il rédigea à ce sujet, que sa longueur empêcha d'insérer aux *Mittheilungen*, sera prochainement publié à part; des extraits en ont déjà été donnés dans le *Graphic* de

Londres (19 janvier 1884). Achna a fourni *plusieurs centaines* de statuettes toutes antérieures au IIIe siècle av. J.-C., qui présentent une image frappante du développement de l'art chypriote sous l'influence des modèles orientaux. Les fouilles paraissent avoir porté sur l'enceinte d'un temple d'Artémis, mais il est difficile de savoir si l'on a découvert le temple lui-même, car on n'atteignit des murs de fondation qu'à un moment où le manque de fonds empêchait de continuer les travaux.

A Achna comme à Voni, on n'a pas découvert un seul fragment de poterie à cercles concentriques et à point central.

VII. *Mari.* — On croyait autrefois que Marion se trouvait au village actuel de Mari, à mi-chemin entre Larnaca et Limasol, là où l'indique encore la carte de M. Kiepert publiée dans l'ouvrage de Cesnola-Stern. M. Schrœder a le premier reconnu que Marion était située à l'extrémité ouest de l'île près du cap Akamas, opinion qui a été admise par M. Perrot (*Histoire de l'art*, t. III, p. 482). M. Richter a pu s'assurer, en 1881, que les ruines à l'est du village de Mari ne sont pas antiques. Par contre, il a découvert au nord du village quelques tombeaux contenant des vases à cercles concentriques sans point central, une petite œnochoé verte ornée de deux oiseaux d'eau peints en noir et deux aryballes en poterie noire lustrée qui sont aujourd'hui au Musée Britannique.

VIII. *Nicosie.* — A la fin de 1884, M. Richter ouvrit onze tombeaux dans la nécropole d'Hagia Paraskévi près de Nicosie, d'où proviennent la plupart des vases chypriotes conservés au musée de Constantinople. Outre de nombreux vases, il y a découvert un cylindre assyro-babylonien d'un travail très fin ajusté dans une lourde monture en or. Cette monture prouve que les objets publiés dans *Ilios* par M. Schliemann comme des boucles d'oreilles (fig. 705, 706, 707, 708), sont en réalité des montures de cylindres. Le même tombeau contenait une boucle d'oreille archaïque en électron. Le fer et le verre font défaut, mais il y a quantité d'armes de bronze, de pesons, de perles en terre cuite et en os ayant fait partie de colliers. Les vases appartiennent à un type très archaïque : il y a notamment des vases à reliefs, dont l'un présente l'image de deux grands cerfs et d'autres des serpents, ainsi que des vases à ornements incisés.

M. Richter a repris les fouilles dans la nécropole d'Hagia Paraskévi aux mois d'août et de septembre 1885. Du 2 au 13 août, 30 tombeaux ont été ouverts. Ils contenaient des centaines de vases ou de fragments de poterie, don quatre seulement sont peints ; tous les autres sont dépourvus de décoration ou bien portent des ornements incisés et en relief. Les vases à reliefs, qui forment un groupe très intéressant, ne trahissent pas encore l'influence phénicienne et paraissent appartenir à une antiquité très reculée. Deux vases, que reproduit notre dessin, rappellent la « coupe aux colombes » de Nestor dans l'*Iliade* (XI, 622 sq.). Ils sont en argile rouge très grossière, faits à la main et sans l'aide du tour. Le pied du second est brisé, ainsi qu'une des colombes du premier (restaurée dans le dessin). La hauteur du vase complet est de 0m,238. La même

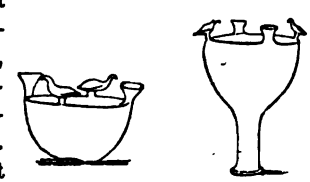

nécropole a donné plusieurs autres vases du même type, mais sans les colombes; les plus nombreux, toutefois, sont de simples coupes sans pieds. M. Richter croit que cette découverte peut servir d'appui à l'opinion de M. Schliemann[1], suivant lequel les deux πυθμένες de la coupe de Nestor étaient le fond du récipient et le pied, tandis que M. Helbig[2] pense (avec toute raison, selon nous) que ces mots désignent deux soutiens placés de chaque côté du vase entre le col et le pied.

A *Hagios Janis tis Malluntas*, dans le district de Nicosie, M. Richter croit avoir retrouvé la nécropole de la ville de Tamassos, mais il n'y a fouillé que pendant fort peu de temps. Le verre fait absolument défaut ; on a recueilli des bijoux en or, des diadèmes, des boucles d'oreilles. Les diadèmes sont de minces feuilles d'or ornées de palmettes en repoussé. La plupart des vases sont dépourvus de peinture; quelques-uns portent des cercles concentriques sans point central. Les recherches devraient être continuées à cet endroit.

IX. *Idalium-Dali.* — Au mois de novembre 1884, M. Richter, de passage à Paris, me signalait la nécropole de Dali comme étant, dans son opinion, une des localités de l'île qui méritaient le plus d'être explorées. La direction des fouilles de Dali fut proposée par M. Richter à l'École française d'Athènes, qui n'avait malheureusement pas, à ce moment, de missionnaire disponible; c'est M. Richter lui-même qui a conduit les travaux, pendant les premiers mois de 1885, aux frais de M. Watkins de Larnaca, auquel appartiennent les deux tiers des découvertes.

Nous avons reçu de M. Richter un mémoire très volumineux sur ces fouilles, accompagné d'un catalogue des trouvailles qui, bien qu'incomplet, comprend près de 600 numéros. Nous ne pouvons donner ici qu'une idée très succincte des résultats obtenus, que M. Richter se réserve de porter plus tard avec détail à la connaissance du public.

Le temple de Dali comprend trois parties : 1° le sanctuaire proprement dit; 2° le vestibule du temple, où étaient placés des ex-voto dont on a retrouvé les bases; 3° l'enceinte réservée aux sacrifices, avec l'autel. Une partie de cet emplacement avait été fouillé dès 1883 par les paysans de Dali.

Les offrandes étaient si nombreuses à Idalium qu'après quelques générations il fallait débarrasser le temple des ex-voto qui l'encombraient. On les brisait et on les employait à l'état de moellons comme bases des ex-voto plus récents. Dans les murs même du sanctuaire, M. Richter a trouvé des fragments de statues en pierre encastrés à côté de blocs informes. Dans le vestibule, il a découvert plusieurs fragments de statues percées de trous et transformées en socles. Il en a été de même à Voni.

Les murs du sanctuaire de Dali sont construits sans ciment : on a simplement comblé les interstices laissés par les pierres à l'aide de la terre argileuse des environs préalablement mouillée. Comme à Golgoï (Perrot, *Histoire de l'art*, III, p. 275 et 373), les bases des colonnes étaient seules en pierre et les piliers,

1. *Mycènes*, fig. 346, p. 273, 275 de l'éd. allemande.
2. Helbig, *Das homerische Epos*, p. 272 et suiv.

dont on n'a pas retrouvé trace, étaient en bois. Les ex-voto étaient exclusivement placés dans la cour du temple; dans le sanctuaire lui-même, il n'y avait pas une seule statue. On a trouvé en place l'autel, avec des masses de cendres et de charbon de bois. Les statuettes découvertes tout auprès sont en petit nombre et portent des traces manifestes de l'action du feu.

Le sanctuaire de Dali a dû être détruit plusieurs siècles avant notre ère, car on n'y a rencontré ni une lampe romaine ni une monnaie romaine, objets qui sont fréquents à Voni. Les lampes que l'on a recueillies ont la forme de coquilles; c'est là un fait très intéressant qui prouve, comme on le supposait déjà, que les lampes analogues découvertes en grand nombre à Carthage appartiennent bien à l'époque punique [1].

A quelques exceptions près, toutes les statues trouvées à Dali, dont le sanctuaire était consacré à Aphrodite, sont des statues féminines. Il en est de même à Achna, tandis qu'à Voni, où régnait Apollon, toutes les statues sans exception sont viriles.

Les ossements mêlés aux cendres se sont rencontrés en assez grand nombre. M. Richter n'a pas reconnu d'ossements humains, mais surtout des os de moutons et, détail à noter, le crâne d'un lièvre [2].

Tandis que les sanctuaires d'Achna et de Voni, qui appartiennent plutôt à l'époque hellénique, n'ont pas donné un seul fragment de poterie à cercles concentriques et à point central, les vases de cette espèce se sont rencontrés en foule à Dali, dont le sanctuaire est surtout gréco-phénicien.

Les terres cuites sont au nombre de plusieurs centaines. Les plus communes sont d'un style fort grossier et modelées à la main. Voici, d'après M. Richter, les types qu'il a le plus fréquemment observés :

1° Des personnages en prière, tous féminins, à l'exception d'un seul et d'un petit nombre d'enfants. Ces orantes ont les bras levés; la tête est enveloppée d'une espèce de turban très bas, plus rarement d'une mitre. Les physionomies sont caractérisées par la grosseur démesurée du nez, parfois relevé à l'extrémité; c'est là, avec la grandeur excessive de la tête par rapport au corps, un trait distinctif des statuettes chypriotes de style phénicien. Le menton est toujours fortement marqué. Les figurines sont faites à la main, le nez, les oreilles et les attributs sont généralement des appliques. Le turban a été souvent fait à part et appliqué comme un véritable morceau d'étoffe sur la tête de la figure. La plupart des orantes sont peintes, soit avec des bandes noires, soit avec des bandes rouges et noires. Les yeux sont indiqués par des cercles noirs en forme d'amandes avec des points noirs marquant les pupilles. Le type général et la technique

1. Cf. Delattre. *Lampes chrétiennes de Carthage*, p. II.
2. Cf. Longpérier. *Musée Napoléon*, III, pl. LIX.

rappellent les figures 376, 394, 395, 396, 403 publiées dans le troisième volume de MM. Perrot et Chipiez.

2° Des musiciennes, surtout des joueuses de tambourin, de harpe et de lyre. Les joueuses de flûte, que l'on trouve fréquemment ailleurs, et exclusivement à Katidata, font presque absolument défaut à Dali. Remarquons que le type des joueuses de lyre se retrouve sous un aspect presque identique dans la série de terres cuites carthaginoises conservées au musée de Saint-Louis.

3° Des prêtresses, des sacrificatrices, des *dedicantes*, quelques-unes dans l'attitude de la bénédiction.

4° Des images de la mère nourricière. Très rares à Dali, ces images sont très fréquentes à Citium et à Chytroi. Quand la déesse est représentée debout, elle est le plus souvent en argile; quand elle est assise, elle est de pierre. On ne rencontre pas à Dali le type, fréquent à Citium, de la déesse nourricière debout avec une coiffure égyptienne (Perrot, t. III, p. 201, fig. 143.)

5° Des images de la déesse portant l'une et l'autre main à ses seins.

Il n'y a pas de traces des figurines de guerriers et de cavaliers, si fréquentes dans le temple exploré à Dali même par M. Lang, dans celui que M. de Cesnola a fouillé à Athiénau, ainsi qu'à Kosci et à Chytroi. Ces figurines font également défaut à Achna.

Avant de passer à la description des statuettes d'un style plus soigné, il faut signaler une classe d'objets à part, les colombiers. (Cf. Perrot, t. III, fig. 208.) On a trouvé à Dali un très curieux monument de ce genre; M. Pieridès à Larnaca en possède un autre, où l'on voit la déesse assise devant la grande porte tandis que des colombes en relief sont placées autour des trous latéraux. Un second fragment découvert à Dali est exactement conforme à celui qui a été publié par M. Perrot.

Les arbres sacrés, les fleurs et les fruits en terre cuite sont assez nombreux. Un des fruits paraît être un coing.

La seconde classe de figurines comprend celles qui ont été faites, en partie du moins, à l'aide du moule. Les bras, les mains et les attributs sont modelés à la main et ajustés[1]. Les types sont analogues à ceux de la première série. Certaines figures sont plutôt phéniciennes de style, d'autres plutôt grecques; on trouve des motifs identiques exécutés fort différemment. Quelques statuettes sont comme la première ébauche du type de la *Spes* romaine; elles tiennent un fruit ou une fleur de la main droite étendue et soulèvent un pan de leur draperie de la main gauche.

Parmi les figurines de bon style faites au moule nous signalerons les motifs suivants :

1° La déesse portant les mains aux deux seins. Remarquons que la déesse ne paraît nue qu'à une époque postérieure : les plus anciennes idoles en galette la montrent habillée. A Achna, où l'élément phénicien n'eut jamais le dessus, les idoles d'Artémis sont toujours vêtues. A Dali, il y a quelques figures nues de style phénicien. L'une d'elles, semblable aux Astartés du sarcophage d'Amathonte (Perrot, t. III, fig. 417), porte un anneau passé dans le nez.

2° La déesse nue dans l'attitude de la Vénus pudique.

3° Les figures dont la partie inférieure seule est drapée.

4° Une série très remarquable est celle des statuettes avec un grand anneau dans le nez. On n'en avait encore signalé de semblables ni à Chypre, ni dans tout le monde antique, mais M. le prof. Christ a fait savoir récemment à M. Richter que l'*Antiquarium* de Munich possédait un aryballe en forme de tête avec des boucles d'oreilles et un anneau dans le nez. Cet ornement ne se trouve que dans les figures de style indigène ou cypro-phénicien. Le premier spécimen a été découvert en 1883 à Chytroi; c'est une figure nue, d'un type grossier et laid, où le *pelvis* et la *rima* sont indiqués avec précision. Dali en a fourni un assez grand nombre.

5° Les figures avec des ornements au-dessus des oreilles, qui sont ainsi dissimulées. (Cf. Perrot, III, p. 562.) Des officiers anglais venus de l'Inde à Chypre affirment que les femmes indiennes portent encore des ornements du même genre, que l'on rencontre également chez les fellahines d'Égypte.

6° Les figures avec des chaussures *à poulaine*, recourbées à l'extrémité. Cette mode, que M. Sayce croit hittite, paraît avoir dominé quelque temps à Chypre. Sur un vase remarquable trouvé à Athiénau en 1885, dont nous donnons ici un dessin d'après une photographie de M. Richter, on voit un homme chaussé de la sorte s'approchant, comme pour la sentir, d'une fleur de l'arbre

1. A Chytroi, en 1883, M. Richter a trouvé un moule pour la tête et le cou d'une figurine en terre cuite.

sacré. Dans le champ du vase sont figurés plusieurs *svastikas* [1]. M. Richter nous dit que la chaussure *à poulaine*, fréquente dans les terres cuites, est rare dans les statues en calcaire.

Le vase si curieux que nous venons de reproduire appartient à une variété de la céramique chypriote déjà connue par d'assez nombreux spécimens [2]; mais la représentation qu'il porte se trouve ici pour la première fois et présente un vif intérêt si on la rapproche de quelques images analogues. Dans l'art assyro-babylonien, rien n'est plus fréquent que de voir un personnage agenouillé ou debout devant un arbre sacré [3]; les céramistes de Chypre, en imitant ce motif, l'ont interprété à leur manière, et l'attitude de l'adoration est devenue sous leur pinceau l'acte plus simple de sentir une fleur en la rapprochant de ses narines. C'est ce que l'on constate aussi sur le célèbre vase d'Ormidia (Perrot, III, fig. 523), sur la patère d'Amathonte (*ibid.*, fig. 547), sur celle d'Idalie (fig. 482), sur celle de Curium (*ibid.*, 552), où deux sphinx disposés symétriquement de part et d'autre de l'arbre sacré sentent chacun une fleur qui s'en détache. Peut-être l'imitation de ces imitations mêmes a-t-elle donné naissance, par un *processus* tout réaliste, aux figures d'animaux broutant que nous trouvons sur les cistes italiques [4] dont les rapports avec les patères phéniciennes sont incon-

1. Ce vase, qui a 0m,296 de haut, doit être publié en couleurs dans les *Monumenti dell' Instituto*, d'après une aquarelle de M. Richter.
2. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, III, fig. 496, 509, 511, 518. Cf. une tablette d'ivoire de Phénicie reproduite à la p. 847, fig. 611.
3. Perrot et Chipiez, *Histoire de l'Art*, II, fig. 8, 21, 80, 235, 343, 443, etc.
4. Cf. Sacken, *das Grabfeld von Hallstatt*, pl XXI; *Revue archéologique*, 1883.

testables, et qui paraissent déjà dans la céramique chypriote[1]. Sur la situle de Watsch, que nous avons reproduite autrefois dans la *Revue* (1883, II, pl. XXIII), on voit des hommes assis qui approchent des fleurs de leurs narines. Ce motif est très fréquent sur les vases grecs à figures noires; on le trouve également dans le monument des Harpyes. N'y aurait-il pas quelque analogie entre ces représentations et les hommes λωτὸν ἐρεπτόμενοι de l'*Odyssée?*

Les ornements végétaux du vase, le lotus et le bouton de lotus, trahissent l'influence d'un modèle égyptien; les mêmes motifs, figurés de même, se voient sur un vase du musée de New-York (Perrot, III, fig. 521), une œnochoé également, où un personnage est représenté debout entre un grand oiseau et une fleur de lotus. Mais que signifie l'oiseau qui, dans notre vase, paraît maintenu à l'extrémité d'une baguette que le personnage tient dans la main gauche? On peut alléguer plusieurs analogies; la plus frappante peut-être est celle d'un cylindre en jaspe où l'on a reconnu la *présentation de la colombe* par deux personnages debout, les bras levés (Perrot, III, fig. 431), mais on songe aussi à ces oiseaux qui sont figurés au-dessus des guerriers ou des chevaux sur les coupes gravées phéniciennes[2] et les vases grecs de très ancien style[3]. Quant au costume de notre personnage, tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est qu'il n'est ni égyptien ni assyrien.

7° Les grandes figures en terre cuite, dont les différentes parties ont été moulées à part et rajustées ensuite. Les ornements y sont très nombreux; les doigts de pied même sont couverts d'anneaux. Ces figures sont toutes richement peintes, tandis que les grandes figures en pierre ne sont colorées qu'avec du rouge, rarement avec du jaune.

Les plus anciennes statues en pierre calcaire découvertes à Dali sont de style égyptien. M. Richter remarque que ce style caractérise les premiers produits de la sculpture en pierre, alors que les terres cuites primitives sont bien plutôt proto-babyloniennes, puis assyriennes et enfin égyptisantes ou gréco-orientales. Au IVe siècle, comme l'ont démontré les fouilles de Polis tis Chrysokhou, la sculpture chypriote trahit exclusivement l'influence grecque. A côté des sculptures en pierre de style égyptisant, on en voit bientôt paraître d'autres qui sont plutôt phéniciennes, et qui sont caractérisées par la grosseur relative et la laideur de la tête, avec une recherche maladroite de la ressemblance individuelle. La grossièreté du style n'est pas un critérium d'antiquité; ainsi les figures chypriotes dues aux Phéniciens sont bien inférieures aux figures égyptisantes, bien qu'elles soient plus modernes. L'influence de l'esprit, sinon encore du style grec, se fait d'ailleurs sentir de bonne heure dans ces imitations locales, et tend à se substituer de plus en plus aux éléments orientaux qui sont la matière de la plastique chypriote à ses débuts.

Dans la série des statues découvertes à Dali, on peut suivre les transformations d'un même motif à travers les différentes phases que nous venons d'indi-

II, pl. XXIII. Le même détail s'observe sur la ciste de Grandate récemment découverte près de Côme.

1. Perrot et Chipiez, III, fig. 514, 516, 518. Cf. fig. 552 (patère de Curium).
2. Grifi, *Monum. di Cere antica*, pl. V, 1; pl. VIII; pl. X, 1; Perrot, III, fig. 408: 544.
3. *Archaeol. Zeitung*, 1881, pl. 12, 13.

quer. Ainsi, nous trouvons d'abord des figures qui tiennent la main droite, ou plutôt le poing, serré contre la poitrine, en laissant pendre le bras gauche le long du corps ; bientôt l'artiste place dans la main droite une fleur de lotus; enfin, la main droite avec le lotus se détache du corps et s'élève, en même temps que le bras gauche s'infléchit et que la main soulève l'extrémité de la draperie. Nous avons alors le type bien connu de la *Spes* romaine, qui doit se perpétuer jusqu'à la fin de l'art antique.

Il est remarquable que, tandis que l'on a découvert à Chypre des têtes en calcaire rappelant l'art grec immédiatement avant Phidias (M. Dümmler vient de recueillir une tête qui ressemble à celle d'un des Tyrannicides de Naples), l'art de l'époque même de Phidias n'est représenté par aucune œuvre connue : ce n'est que plus tard qu'on retrouve à Chypre l'inspiration de Praxitèle et de la jeune école attique. Cette singularité s'explique par les vicissitudes politiques de l'île, qui échappa à l'influence hellénique à l'époque de la plus grande splendeur de l'art grec. D'ailleurs, Chypre est toujours en retard sur ses modèles, et ce n'est guère que sous les successeurs d'Alexandre que l'hellénisme y prévaut définitivement. C'est alors seulement, suivant M. Richter, qu'on y trouve des temples, au lieu des simples τεμένη de l'époque antérieure, enceintes murées contenant un autel et dépourvues de toits. Les ex-voto sont placés dans des cours, *sub divo*, et non pas dans des endroits recouverts. En général, il y a deux enceintes juxtaposées, l'une avec les offrandes, l'autre avec l'autel; parfois, comme à Voni et à Dali, on en trouve une troisième, qui paraît couverte et est entourée d'une colonnade. Ces sanctuaires proprement dits n'ont encore été signalés qu'en petit nombre, mais M. Richter espère que ses fouilles ultérieures pourront dégager ceux d'Achna et d'Athiénau. Il paraît d'ailleurs certain que les espaces clos ne sont pas un élément nécessaire du temple chypriote primitif, et que le plus grand nombre des τεμένη étaient, suivant le sens propre du terme grec, uniquement des enceintes.

Au sud de Dali, près de l'endroit où fut découverte la table de bronze du duc de Luynes, M. Richter a commencé des fouilles sur la colline Ambelleri. Il y découvrit de beaux murs grecs en grand appareil, mais dut interrompre les fouilles faute d'argent. Deux ans après, en retournant au même endroit, il s'aperçut que les murs avaient été entièrement détruits et les pierres enlevées. Le vandalisme est encore, à Chypre, ce qu'il était au tempsdeM. de Cesnola. (Cf. Cesnola-Stern, p. X.)

X. *Fouilles diverses.* — A *Tremithoussa*, la plupart des tombes ont été violées antérieurement à l'occupation anglaise; elles appartiennent à l'époque alexandrine et gréco-romaine. On y a trouvé des verreries, des lampes romaines et un grand vase grec avec le graffite ΧΑΡΗΣ. Les vases portant un nom propre au nominatif sont extrêmement rares.

Au cours d'un voyage d'exploration fait dans l'été de 1885, M. Richter s'est assuré qu'il existait à *Agios Tchyonos* (Amathus) un sanctuaire encore inexploré. A *Polis Tis Chrysokou* (Marion), il y a des tombes très nombreuses contenant des statuettes en terre cuite du style grec le plus pur. A l'entrée d'un tombeau de Polis tis Chrysokhou, on a découvert de nombreux fragments d'un groupe

considérable en terre cuite représentant des personnages accoudés sur des lits, suivant le type connu des sarcophages étrusques. Une figure couchée, dont la tête manque, a 0m,40 de long. M. Richter m'en a communiqué une photographie qui permet de juger du travail : il est remarquablement soigné, bien que les plis des draperies soient un peu raides. Chaque figure est montée sur une base en forme de lit, surmontée à une des extrémités de deux coussins.

En 1883, M. Richter a fouillé pour le musée britanniqne à *Phoenidschaes* et à *Alambra*. Il a remis à M. Furtwængler un mémoire sur ces fouilles, qui doit paraître dans les *Mykenische Thongefaesse* de MM. Furtwaengler et Lœschke. M. Richter a attiré l'attention des savants allemands sur une série de vases chypriotes qui rappellent de très près les vases de Mycènes et qui précèdent les vases à cercles concentriques datant de l'époque gréco-phénicienne. On trouve également à Phœnidschaes des vases analogues à ceux du Dipylon. La plupart de ces objets sont conservés actuellement à Londres.

M. Richter nous signale, entre autres, les faits suivants, que nous enregistrons volontiers à titre de renseignements :

1° Le vase publié par M. Perrot (*Histoire de l'art*, t. III, fig. 525) comme découvert à Amathonte vient en réalité de Zarnkas.

2° On ne trouve jamais ni miroirs de bronze ni figurines en terre cuite avec des vases portant des ornements incisés. Aussi M. Richter ne peut-il admettre l'hypothèse que l'on aurait produit à Chypre des vases à décor incisé jusqu'aux derniers jours de l'antiquité (Perrot, t. III, p. 686). Ce que l'on a dit de la stagnation des procédés artistiques à Chypre provient, en grande partie, des confusions qui ont été commises par les auteurs des fouilles antérieures, qui n'ont pas marqué avec assez d'exactitude les circonstances et les lieux de leurs découvertes.

XI. *Fouilles auxquelles M. Richter n'a pas assisté.* — Sachant que de nombreuses fouilles avaient eu lieu à Chypre depuis 1878 sous la direction et aux frais de diverses personnes, j'avais prié M. Richter de me faire parvenir quelques renseignements à cet égard. Voici les indications que je dois à son obligeance :

Le 1er janvier 1882, le lieutenant Kitchener et M. G. Hake commencèrent des fouilles aux frais du musée de South-Kensington. On trouva de nombreuses antiquités dans la plaine de Salamine et dans la nécropole voisine du couvent de Saint-Barnabas, notamment de belles statuettes gréco-romaines. A *Gastria* (presqu'île de Karpasso) on découvrit des vases de style gréco-phénicien, dont l'un porte une procession d'animaux. D'autres tombeaux furent ouverts à *Episkopi* (Curion). En 1883, le major Chard recueillit de nombreuses statuettes au même endroit ; une partie de ces objets a été réclamée par le musée de Chypre. Il paraît que les environs de Curium ont aussi été exploités avec succès par M. J.-W. Williamson, éditeur du *Cyprus Herald*; mais ces fouilles, comme les précédentes, n'ont été exécutées qu'en vue de découvrir des antiquités et les enseignements qu'on peut en tirer sont, par suite, sujets à caution.

Des fouilles tout à fait *tumultuaires* ont été pratiquées à *Limisso* aux frais de M. R. Mitchell, commissaire du gouvernement à Limasol, à la fin du printemps de 1883. Le manque de surveillance paraît avoir été tel que les objets

des époques les plus diverses furent confondus : des scarabées égyptisants ou phéniciens auraient été découverts, au dire des fouilleurs, en même temps que des lampes romaines et un vase archaïque décoré d'une procession d'animaux. Toutes les fois que l'on n'a pas surveillé de près les fouilles à Chypre, on a cru découvrir *à la fois* des objets de dates fort différentes ; par contre, quand on fait attention, on reconnaît toujours que chaque groupe de tombes a son mobilier spécial. La remarque est utile à faire pour prévenir de nouvelles confusions dues à des procès-verbaux de fouilles inexacts, ou composés après coup d'après des on-dit de paysans.

Il faut féliciter le gouvernement anglais d'avoir laissé subsister la loi des antiquités de 1874, qui, en assurant à l'explorateur une part des trouvailles, stimule le zèle et l'esprit de recherche des particuliers. Mais il semble qu'il ne serait pas excessif d'exiger que les fouilles entreprises par de simples chercheurs d'antiquités ou par des marchands fussent entourées de certaines garanties. La loi turque de 1874 imposait aux explorateurs l'obligation de rédiger des procès-verbaux détaillés, indiquant jour par jour, ruine par ruine et tombeau par tombeau, les objets découverts au cours des fouilles : il serait bon de remettre cette partie du règlement en vigueur et au besoin de faire surveiller les chercheurs par des employés spéciaux, chargés de rédiger au fur et à mesure les inventaires et, toutes les fois que cela serait nécessaire, de dresser des plans. Ce ne sont pas les antiquités chypriotes qui manquent dans nos musées : on peut même dire qu'ils en sont encombrés, mais la plupart, arrivées sans état civil, ne sont curieuses qu'à titre de bibelots et n'autorisent pas de conclusions sur les progrès de l'art et la succession des styles. Le temps est venu d'introduire dans ces études les préoccupations d'une méthode rigoureuse. Ce n'est pas le moindre mérite de M. Richter d'avoir procédé, dans ses nombreuses recherches, avec la minutie dont témoignent les rapports qu'il nous a fait l'honneur de nous envoyer. Puisse-t-il continuer à servir ainsi, malgré les obstacles auxquels se heurte son ardeur, les intérêts de la science et de la vérité ! Puisse-t-il surtout être mis en possession, par la libéralité du gouvernement britannique, de cet indispensable *nerf des fouilles* qui lui a trop fait défaut juqu'à présent !

SALOMON REINACH.

L'ΟΥΓΚΙΑΣΜΟΣ ΥΔΑΤΟΣ

(ÉCOLE HÉRONIENNE)

Dans son excellente édition : *Heronis Alexandrini Geometricorum et Stereometricorum reliquiæ* (Berlin, Weidmann, 1864), M. Hultsch a laissé, p. 195, un *locus desperatus*, comprenant tout un fragment sous le titre : Οὐγκιασμὸς ὕδατος. « Hoc caput ita corruptum est, ut expediri nequeat » dit-il en note.

Il y a déjà plusieurs années que j'ai proposé au savant éditeur une interprétation qu'il a admise en principe et qu'il m'a engagé à publier. Je ne regrette pas d'avoir tardé à le faire, jusqu'à ce que l'examen des manuscrits de Paris ait confirmé la ponctuation que je proposais, et ait levé mes doutes sur quelques leçons de détail.

M'étant aperçu au reste que les variantes données par M. Hultsch étaient incomplètes, j'ai cru devoir donner, par rapport au texte que je propose et que, pour la commodité des renvois, j'ai divisé en phrases numérotées, les leçons des trois manuscrits utilisés, qui appartiennent tous à la Bibliothèque Nationale, savoir :

G = Fonds grec 2438. Ce manuscrit copié en 1594 sur un *codex Vaticanus* inconnu jusqu'à présent, contient deux rédactions du fragment, l'une G' = fol. 103 verso, la seconde G² = fol. 106 (recto et verso).

I = Fonds grec 2361, manuscrit daté de 1544.

K = Fonds grec 1642, du xve siècle.

J'ai jugé inutile dès lors de reproduire le texte donné par M. Hultsch ; il suffisait d'indiquer, dans les observations, les leçons spéciales qu'il a adoptées, contre l'autorité des manuscrits.

L'intérêt de ce fragment consiste en ce qu'il est permis d'en tirer des renseignements précis sur le mode employé par les Hellènes sous l'empire romain pour calculer le volume des tuyaux de conduite d'eau, et sur les unités dont ils se servaient.

TEXTE GREC

Οὐγκιασμὸς ὕδατος.

1 Οὐγκιασμὸς ὕδατος γνωριζόμενος διὰ ποδισμοῦ [καὶ σωλήνων].

2 Ὁ ποὺς ἔχει μῆκος δακτύλους $\overline{\iota\varsigma}$ καὶ οὐγκίας $\overline{\iota\beta}$·

3 γίνονται ἐπίπεδοι δάκτυλοι $\overline{\sigma\nu\varsigma}$ καὶ οὐγκίαι $\overline{\rho\mu\delta}$·

4 καὶ δέχεται ὁ στερεὸς ποὺς κατὰ τὴν τῶν μηχανικῶν διατύπωσιν καὶ παράδοσιν μοδίους $\overline{\gamma}$ δακτύλων $\overline{\pi\iota}$ γ'' οὐγκιῶν $\overline{\mu\eta}$ ξεστῶν δὶ $\overline{\iota\varsigma}$.

5 ἀπὸ δὲ τούτων εὑρίσκεται ἡ διαφορὰ τῶν σωλήνων, ὅπως δέχεται ἕκαστος αὐτῶν ὕδωρ.

6 σωλὴν δακτύλων ιβ ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{\rho\iota\gamma}$ ζ''.

7 γίνονται ποδὸς δ'' η'' ις'', οὐγκίαι $\overline{\xi\gamma}$ S, μόδιος $\overline{\alpha}$ δ'' ις''.

8 καὶ δακτύλων $\overline{\iota}$ ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{o\eta}$ S ιδ''·

9 γίνονται ποδὸς δ'' ιη'', οὐγκίαι $\overline{\mu\delta}$, μοδίου S δ'' ς''.
10 καὶ δακτύλων $\overline{\eta}$ ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{\nu}$ δ'' κη''
11 γίνονται ποδὸς η'' ιδ'', οὐγκίαι $\overline{\kappa\eta}$, μοδίου S ιβ''.
12 καὶ δακτύλων ς ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{\kappa\eta}$ γ''·
13 γίνονται ποδὸς ι'' π'', οὐγκίαι $\overline{\iota\varsigma}$, μοδίου γ''.
14 καὶ δακτύλων $\overline{\delta}$ ἔχει ἐμβαδικοὺς δακτύλους $\overline{\iota\beta}$ S·
15 γίνονται ποδὸς κα'', οὐγκίαι $\overline{\zeta}$, μοδίου ζ''.

Variantes

Titre : Οὐγγιασμὸς K — 1. Ὀγκιασμὸς G¹ — Οὐγκιασμὸν ὕδατος γνωρίζομεν οὐ διὰ I. Θὐγγιασμὸν ὕδατος γνωρίζομεν οὐ, διὰ K — διαποδισμοῦ G² — σωλήνων] G¹ ajoute ὕδατος — 2. μῆκος] μ^η G² K — δακτύλους G¹; les noms de mesure étant en général écrits en abrégé, je les reproduis dans les variantes toutes les fois où leur terminaison est marquée — οὐγκίας G¹ ; partout ailleurs G¹ a l'abréviation Γ̣, que présentent toujours I et G², tandis que K donne $\overset{\text{γγ}'}{\text{Ϋ}}$ = οὐγγ'. — 3. γίνονται K ici et plus bas ; IG ont toujours l'abréviation correspondante à γίν. — 4. μοδίους] mot toujours abrégé en μ°. — δακτύλους G¹ — $\overline{\pi\varepsilon}$] $\overline{\pi\delta}$ G² — οὐγκιῶν $\overline{\mu\eta}$ ξεστῶν δὲ $\overline{\iota\varsigma}$] Γ̣ ξδ G¹, Γ̣ $\overline{\delta}$ G², καὶ $\overline{\xi\delta}$ I, καὶ $\overset{\xi'}{\xi}$ $\overline{\delta}$ K — 5. τούτου G² — εὑρήσκεται G¹ — ἕκαστα G¹ I K — 6. δακτύλους les deux fois G¹ — ἐμβαδικοὺς Hultsch, ἐμβάδους I, ἐμβαδοὺς G K : de même lignes 8, 10, 12, 14. — 7. ις'' (après μόδιος $\overline{\alpha}$ δ'')] η'' tous. — 8. δακτύλων $\overline{\iota}$] δάκτυλοι $\overline{\iota}$ G¹ I — ἔχει om. G¹⁻² — δακτύλους I G², δάκτυλοι G¹ — $\overline{\omega\eta}$] $\overline{\sigma\eta}$ G² — ιδ''] δ'' tous. — 9. ιη''] η'' ι'' tous. — μοδίου om. G¹ — S δ'' ς''] $\hat{\sigma}$ $\hat{\Delta}$ G¹ (qui marque ainsi les fractions). — 10. δακτύλων] δάκτυλοι G¹ I, δακτύλους G² — $\overline{\eta}$] $\overline{\kappa\eta}$ tous. — ἔχει jusqu'à μοδίου incl. (12) om. G¹ — δακτύλους I — $\overline{\nu}$] $\overline{\text{H}}$ K — κη''] η'' K, η'' ι'' I G² — 11. οὐγκίαι om. I — 12. δακτύλων] δάκτυλοι G¹, δακτύλους G² — δακτύλους... δακτύλους (14) om. G¹ — 13. πόδες I — π'' G², η'' K, η'' ou κ'' I — 14. δακτύλων] δακτύλους G² — δακτύλους (avant $\overline{\iota\beta}$ S) K, om. G — 15. ζ''] IK ajoutent λς''.

TRADUCTION

Mesure des onces d'eau.

(1) Mesure des onces d'eau établie, d'après le métrage [des tuyaux].

(2) Le pied linéaire comprend 16 doigts et 12 onces ; (3) ce qui fait pour les surfaces 256 doigts et 144 onces, (4) et, d'après les déterminations et la tradition des ingénieurs, le pied cube contient 3 modii de 83 doigts $\frac{1}{3}$, ou de 48 onces, ou encore de 16 setiers. (5) D'après cela on trouve combien d'eau reçoit un tuyau pour chaque dimension différente :

	TUYAU (D'UN DIAMÈTRE)	(SECTION)	(VOLUME AU PIED COURANT)		
	EN DOIGTS DE	EN DOIGTS CARRÉS	EN PIEDS CARRÉS	EN ONCES	EN MODII
(6, 7)	12	113 $\frac{1}{7}$	$\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{16}$	63 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{10}$
(8, 9)	10	78 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{14}$	$\frac{1}{4}$ $\frac{1}{15}$	44	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{6}$
(10, 11)	8	50 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{28}$	$\frac{1}{8}$ $\frac{1}{14}$	28	$\frac{1}{2}$ $\frac{1}{12}$
(12, 13)	6	28 $\frac{1}{3}$	$\frac{1}{10}$ $\frac{1}{80}$	16	$\frac{1}{3}$
(14, 15)	4	12 $\frac{1}{2}$	$\frac{1}{21}$	7	$\frac{1}{7}$

EXPLICATION

Il s'agit de déterminer la contenance au pied courant de tuyaux cylindriques d'après la connaissance de leur diamètre exprimé en doigts. Cette contenance s'évalue suivant trois unités différentes :

1° Le pied cube (στερεὸς πούς);

2° Le *modius*, qui est d'un tiers de pied cube, et qni contient 16 *sextarii*.

3° L'*once* d'eau qui est le volume du pied courant d'un tuyau ayant pour section une once carrée; l'once linéaire étant $\frac{1}{12}$ du pied linéaire, le pied carré contient $12 \times 12 = 144$ onces carrées, et le pied cube a donc le même nombre d'onces d'eau, tandis que le *modius* n'en contient que 3 fois moins, soit 48.

4° Enfin l'aire de la section du tuyau s'évalue en doigts carrés (ἐπίπεδοι ou ἐμβαδομετρικοὶ δάκτυλοι), dont il y a $16 \times 16 = 256$ au pied carré; si on rapporte, comme pour l'once d'eau, la section à un pied courant, le pied cube correspond à une aire de 256 doigts carrés et le modius à $\frac{256}{3} = 85\frac{1}{3}$.

Les calculs qui ont servi à établir le tableau, sont les suivants; le diamètre en doigts a été multiplié par lui-même, et d'après la valeur donnée par Archimède pour le rapport de la circonférence au diamètre, on a pris les $\frac{11}{14}$ du produit pour la section en doigts carrés; toutefois, pour les deux plus petits diamètres, on s'est contenté d'une approximation en remplaçant $28\frac{1}{4}\frac{1}{28} = 28\frac{2}{7}$ par $28\frac{1}{3}$, et $12\frac{1}{2}\frac{1}{7}$ par $12\frac{1}{2}$.

Soit D l'aire de la section en doigts carrés, soient respectivement P, U et M, les expressions du volume cherché en prenant pour unité le pied carré, l'once et le *modius*, on a, d'après ce qui a été dit, les relations :

$$P = \frac{D}{256}, \quad U = \frac{9}{16} D = 144P, \quad M = \frac{D}{85\frac{1}{3}} = \frac{U}{48} = 3P.$$

Dans les calculs, on s'est contenté d'une approximation tantôt par excès, tantôt par défaut; la valeur de P pour le diamètre 8 est la seule qui, par exception, se trouve rigoureusement exacte; mais en thèse générale, les évaluations n'en sont pas moins régulièrement faites.

Malgré l'origine romaine de la plupart des mesures, les calculs paraissent bien hellènes; car, dans le traité de Julius Frontinus, *De aquis urbis Romæ*, il est procédé d'une façon toute différente; les unités employées sont en fait : le *digitus rotundus*, c'est-à-dire la section du tuyau dont le diamètre est d'un doigt, et la *quinaria* évaluée à $\frac{36}{23}$ du *digitus rotundus*[1]; quant au *digitus quadratus* qui correspondrait à l'ἐμβαδικὸς δάκτυλος, on le réduit par le calcul au *digitus rotundus*. Enfin, Frontin ne fait intervenir ni le *modius*, ni même le pied cube, et s'il parle de l'*uncia*[2], c'est une *uncia rotunda*, c'est-à-dire qu'elle correspond à un tuyau cylindrique ayant pour diamètre une once linéaire, tandis que l'οὐγκία de notre fragment est *quadrata*.

1. Autrement dit : le *digitus rotundus* est $\frac{7}{12} + \frac{1}{24} + \frac{1}{72}$ de la *quinaria*.

2. Ed. Buechler, Leipzig, Teubner, 1858, p. 14, 22.

Observations critiques.

(1) Καὶ σωλήνων est suspect; on désirerait τῶν σωλήνων; mais d'après la variante de G[1], je croirais que ces deux mots sont venus en marge d'une leçon proposée pour le titre : Οὐγκιασμὸς σωλήνων ὕδατος.

(2) Hultsch a adopté pour δακτύλους et οὐγκίας le génitif évidemment plus régulier; de même, tout en conservant οὐγκιασμός, il a partout écrit οὐγγία, qui est plus commun que οὐγκία.

(4) Ma restitution οὐγκιῶν $\overline{\mu\eta}$ ξεστῶν δὲ $\overline{\iota\varsigma}$ correspond aux abréviations Γ. $\overline{\mu\eta}$ $\overset{\xi}{\delta}$ δ(ὲ) $\overline{\iota\varsigma}$. Dans G, ξδ a été pris pour un nombre, $\overline{\mu\eta}$ et $\overline{\iota\varsigma}$ ont disparu. Dans I K au contraire, c'est Γ. qui a disparu, et μη a été lu καὶ; le reste de la corruption a été le même, sauf que dans K, le ξ est bien resté avec une marque d'abréviation.

(6) Malgré l'autorité de Hultsch, que j'ai suivie, la leçon ἐμβαδικοὺς reste douteuse, puisque plus haut, on trouve ἐπίπεδοι δάκτυλοι; on peut supposer ἐμβαδοῦ (le texte étant loin d'être d'une bonne époque), ce qui n'influe pas sur le sens; en tout cas notre fragment ne peut être invoqué pour établir l'usage d'une expression technique qui semble avoir été très rare. (Voir l'index de Hultsch, sur Héron.)

(7) La correction apportée à la valeur en *modii*, $1\frac{1}{4}\frac{1}{16}$ au lieu de $1\frac{1}{4}\frac{1}{8}$, n'est pas douteuse; la valeur corrigée est d'ailleurs exactement le triple de l'expression du volume en pieds carrés.

(8) On ne peut douter davantage des corrections ιδ″ pour δ″, non plus que de celle $\overline{\eta}$ pour $\overline{\kappa\eta}$ (10) et au contraire κη″ pour η″ ou η″ ι″ (10), ni enfin de la suppression de λς″ (15) ajouté à la fin par deux manuscrits. Ces corruptions s'expliquent facilement, et les calculs exigent leur rectification.

(9) La leçon erronée η″ ι″ pour ιη″ s'explique, si le signe indiquant la fraction (variable au reste suivant les manuscrits)[1], a été marqué sur chaque lettre, comme il arrive parfois; on aura été amené dès lors à les séparer et à les intervertir, d'après leur ordre de grandeur.

(13) Si la leçon de G, ι″ π″, est la bonne, la corruption de I K s'explique d'elle-même; je m'arrête toutefois au calcul des nombres de cette ligne, parce que ce sont ceux dont l'approximation est la moins satisfaisante. Les valeurs de U et de M sont entre elles dans le rapport régulier et toutes deux correspondent à une section de $28\frac{4}{9}$, supérieure de $\frac{1}{9}$ à $28\frac{1}{3}$, nombre qui lui-même, comme je l'ai indiqué, est déjà trop fort de $\frac{1}{3}-\frac{2}{7}=\frac{1}{21}$. Néanmoins on ne peut douter de ces deux valeurs de U et M.

Quant à celle de P, elle est encore plus exagérée, et correspond à une section de $28\frac{4}{9}$; si elle était dans le rapport régulier avec les précédentes, P devrait être de $\frac{1}{9}$ seulement; mais alors la corruption demeure inexplicable.

Au reste, comme première fraction, $\frac{1}{10}$ est pris régulièrement, puisque $\frac{1}{9}$ serait trop fort; la fraction complémentaire[2], $\frac{28\frac{1}{3}}{256}-\frac{1}{10}$, est comprise entre $\frac{1}{37}$ et $\frac{1}{31}$;

1. Tous ont régulièrement la barre horizontale sur les nombres entiers; K, le plus ancien, a pour les fractions, au-dessus du dénominateur, le signe ⸗; I a un seul accent; G a le signe ^.

2. En prenant $28\frac{2}{7}$ au lieu de $28\frac{1}{3}$, la fraction complémentaire serait comprise entre $\frac{1}{105}$ et $\frac{1}{106}$.

il semble donc que s'il avait voulu arrondir son chiffre, le calculateur aurait dû choisir entre $\frac{1}{80}$ et $\frac{1}{100}$.

Mais $\frac{1}{80}$ s'explique suffisamment, si l'on se rend compte de la façon dont il opérait probablement, en négligeant les fractions de doigts dans les transformations.

Corrections au Liber Geeponicus.

Ayant profité de mon travail sur le manuscrit G pour collationner le *Liber geeponicus*, publié par Hultsch dans son édition de Héron (p. 210-234) d'après ce seul manuscrit, j'indique ci-après quelques corrections provoquées par cette collation.

P. 211, l. 25. — ἰσόπλευρον καὶ] ἰσόπλευρόν τε καὶ G. — 31 (voir note) γίνεται, *nisi fallor* G, *Hultsch*]. C'est γίγνεται qui est écrit. P. 212, 4, c'est bien au contraire γίνεται.

P. 212, l. 4. — ,ϛφλζ'ϛ]. Il faut lire ,γφλζ'ϛ ; $3737\frac{1}{2} = 50 \times 70\frac{1}{2}\frac{1}{4}$.

P. 214, l. 32. — Après ἐμβαδὸν dans la lacune, je supplée $\overline{\rho\nu\delta}$. $154 = (14)^2 \times \frac{11}{14}$.

P. 215, l. 9. — εὑρίσκεται] G en marge : γρ. εὑρεθήσεται. — 14 (voir note) γίνονται] γίνεται G, *sed* ε *tribus punctis notatum*; *Hultsch.*] Les trois points renvoient seulement à la marge où il est inscrit : γρ. γίν. En fait le manuscrit abrège presque constamment ce verbe, en sorte qu'on ne peut savoir s'il est au pluriel ou au sigulier. — 27. Dans la lacune, après $\overline{,\gamma\tau\pi\eta}$ (voir note), le dernier mot omis, πόδες, est donné en abrégé par G.

P. 220, l. 11. — διαμετρήσεις] δύο μετρήσεις (mieux) G. — 21. Pour la lacune (voir note) : *post* κατέχει G *habet* οὐπά, *sed* οὐ *miris ductibus scriptum*; *legendum videtur* ἡμιπόδιον α', *et probabile est excidisse alia quædam verba*, etc. *Hultsch.* La lacune de sens indiquée par l'éminent philologue est indiscutable; mais elle n'est pas étonnante dans un pareil texte; quant au mot lu οὐπά, quelque bizarrement qu'il paraisse écrit, on doit, si l'on observe les habitudes du copiste (Ἰωάννης Σαγκταμαύρα), lire simplement καὶ ἐπεί, et cette leçon est confirmée par le manuscrit Suppl. gr. 387, où se retrouve ce problème, isolé des autres de la même collection. — 32 (voir note) : κεράμες (*vel* κεράμους, *nam* ου *et* ε *sæpe distingui non possunt*) *Hultsch.* Je lis κεράμους.

P. 221, l. 31. — ξηρὸς (voir note) : G a bien ξηρούς. (Il faut, au reste, probablement lire ainsi ce passage corrompu : ξέστας (pour ξηρούς) δὲ χωρεῖ μόδιος $\overline{\iota\varsigma}$ (au lieu de $\overline{\upsilon}$) Ἰταλικούς· λε' ἐπὶ λε' κ. τ. ε.).

P. 226, l. 32. — τὸ γ''] la véritable leçon de G est : ὧν γ''.

P. 227, l. 28. — τρισκαιδεκάκις]. Après ce mot, G ajoute les suivants, d'ailleurs nécessaires pour le sens : τὴν πλευράν· καὶ τὰ συναχθέντα μέριζε καθολικῶς· ὧν γ''.

P. 230, l. 10. — νζ' (en note : $\overline{\nu\zeta}$ ou $\overline{\mu\zeta}$ G). En fait la lettre illisible est raturée et il faut lire $\overline{\zeta}$.

P. 231, l. 22. — παρὰ (note πε G). Le manuscrit porte en fait πρ'. — 31 τῶν] τὸν G. Les quelques autres divergences que j'ai constatées correspondent à des leçons inadmissibles ou n'ont aucun intérêt.

PAUL TANNERY.

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

SÉANCE DU 18 AOUT 1885.

M. Desjardins appelle l'attention de l'Académie sur une série assez nombreuse d'inscriptions qui ont été découvertes récemment à Aire-sur-l'Adour (*Atura*). On y remarque un certain nombre de dédicaces à un dieu local dont le nom n'était pas encore connu, *Mars Lelhunnus*. Ces monuments viennent d'être décrits par M. Emile Taillebois, dans une brochure intitulée : *Le Temple de Lelhunus à Aire-sur-l'Adour et les inscriptions aturiennes* (extrait du *Bulletin de la Société de Borda*).

M. Deloche lit un mémoire sur les monnaies d'or du roi Théodebert Ier. Ces monnaies nous sont parvenues en très grand nombre, tandis qu'on ne possède que très peu de pièces frappées par les deux autres rois francs qui régnaient, en même temps que Théodebert, sur les autres parties de la Gaule, Childebert Ier et Clotaire Ier. De plus, ces deux princes imitaient la monnaie romaine et faisaient inscrire sur les pièces frappées dans leurs États le nom de l'empereur de Constantinople ; les pièces de Théodebert, au contraire, portent son nom. Enfin les pièces d'imitation romaine fabriquées dans les royaumes de Childebert et de Clotaire sont de bas titre et de faible poids, tandis que les sous d'or de Théodebert ont le titre et le poids légal. Certains savants ont prétendu que Justinien, par une concession spéciale, avait accordé à Théodebert le droit de battre monnaie ; d'autres ont dit que le roi franc, indigné de l'insulte que l'empereur byzantin avait faite aux Francs en ajoutant à ses titres officiels celui de *Franciscus*, avait voulu protester et affirmer sa suzeraineté par l'émission d'une monnaie à son nom. Ce sont là des conjectures que rien n'appuie et qui ne suffisent pas à rendre compte des faits signalés par M. Deloche. Il pense que l'explication de ces faits doit être cherchée dans une circonstance matérielle : si Théodebert a frappé plus de pièces d'or que les autres princes francs, c'est qu'il a possédé plus d'or. Grégoire de Tours, en effet, mentionne plusieurs expéditions heureuses qu'il fit en Italie, et d'où il rapporta chaque année un énorme butin. Maître d'une grande quantité de métal précieux, il en profita, non seulement pour faire frapper beaucoup de monnaie, mais encore pour la faire de bon aloi et de bon poids. Il ne voulut pas alors que cette bonne monnaie pût être confondue avec les pièces de faible valeur frappées au nom de l'empereur par Childebert et Clotaire, et c'est pourquoi il prit soin de les en distinguer extérieurement, en y mettant son nom.

M. Bréal présente des considérations sur le sens et l'étymologie de quelques mots des langues anciennes.

1° *Asignae* est un vieux mot latin qu'une glose explique par le grec κρέα μιρτζόμενα, des chairs découpées. Selon M. Bréal, ce mot est un de ces anciens participes passés en *nus* dont on trouve encore la trace dans des adjectifs comme *plenus*, *dignus*, ou dans des noms comme *regnum* et *donum*. Il vient de

la racine de *secare*. L'*a* initial représente la préposition osque *an*, qui est l'équivalent du latin *in*. Le mot a donc été emprunté à l'osque. Il répond, pour l'étymologie comme pour le sens, au latin *insiciae*.

2° Dans *mortuus*, on n'a pas expliqué encore la terminaison *uus* ; le participe de *morior* devrait être régulièrement *mortus*. M. Bréal attribue l'addition d'un *u* à l'anologie de *vivus*. C'est une tendance commune, dans toutes les langues, de vouloir que les mots qui ont une signification opposée aient une forme analogue. Ainsi, en français, on a été amené à créer l'adjectif *méridional*, au lieu de *méridial*, par l'analogie de l'adjectif opposé *septentrional*.

3° *Queo*. On n'a pas donné d'étymologie satisfaisante de ce verbe. M. Bréal y voit un dérivé populaire de l'adverbe *qui*, qui signifie comment, par quel moyen.

4° *Suppedito* vient, selon M. Bréal, de *pedes*, fantassin. Il se dit proprement de l'assistance que prêtent aux cavaliers en guerre, les hommes de pied qui les accompagnent.

5° On a cherché vainement jusqu'ici, dans la langue grecque, l'équivalent étymologique du latin *regere* : M. Bréal le trouve dans ἄρχω. Il y a une métathèse de la voyelle et de la consonne au commencement du mot, comme dans ἁρπάζω, comparé au latin *rapio*.

6° On a trouvé à Herculanum une inscription osque qui, si l'on transcrit en lettres latines les lettres de l'alphabet osque, se lit ainsi :

L·SLABIIS·L·AVKIL·MEDDISS·TVVTIKS
HERENTATEI · HERVKINAI · PRVFFED

ce que tout le monde s'accorde à traduire en latin : *L Slavius Luci filius Aucilius magistratus publicus Veneri Erycinae probavit*. M. Bréal refuse d'admettre qu'il soit question dans ce texte de Vénus Erycine. Il pense que l'avant-dernier mot est abrégé et doit se lire *Herukinaiom*, que celui qui le précède signifie volonté et par suite résolution, décret, et il propose de traduire : *L. Slavius Luci filius Aucilius magistratus publicus decreto Herculanensium probavit*.

SÉANCE DU 21 AOUT 1885.

M. P.-Charles Robert communique une note intitulée : *Quelques Mots sur le mobilier préhistorique ; danger d'y comprendre des objets qui n'en font pas partie*.

« Les antiquités préhistoriques, dit M. Robert, ont donné lieu en France depuis un demi-siècle à un nombre considérable de publications, et c'est par milliers que les éclats de silex, les pierres polies et les poteries grossières ont été gravés ou photographiés. Il y a, je le reconnais, un certain charme à toucher des objets qui étaient aux mains des populations des premiers âges et à tenter de tirer de leur forme ou de leur matière des conjectures sur l'état de ces populations ; aussi n'ai-je pas l'intention de critiquer les études préhistoriques. Je veux seulement montrer que les archéologues sont parfois entraînés à rejeter dans la nuit des temps les objets informes qui, en réalité, appartiennent à des époques relativement voisines de nous.

« Je mets sous les yeux de l'Académie un spécimen que tous les archéologues considéreront à première vue comme préhistorique et dont l'époque peu reculée est approximativement connue : ce sont les fragments d'un vase dont la terre, à peine pétrie, est mêlée de charbon. Or, ce vase a été découvert, dans le Languedoc, rempli de monnaies gauloises d'argent, dont j'ai acquis une partie et qui, par leur type, dit *à la croix*, appartiennent à la dernière période des imitations que les peuples du bassin de la Garonne firent en si grande abondance de la drachme de Rhoda d'Ibérie. On peut croire qu'elles ont été frappées vers le temps où Cnéius Domitius Ahénobarbus, vainqueur des Allobroges, en 121, fut mis, comme l'a établi M. Ernest Desjardins, à la tête du beau territoire qui allait devenir la province romaine.

« Dans une maison byzantine, dont les premières assises ont été mises à nu pendant la campagne de Crimée, on a rencontré, avec des monnaies de bronze fort communes du IXe et du Xe siècle, quelques modestes instruments d'usage domestique, et parmi eux de ces pierres polies, à tranchant plus ou moins aigu, qui tiennent une place importante dans le mobilier préhistorique.

« La pierre a été employée dans les armes de jet jusqu'à des époques relativement récentes ; et, si les frondeurs romains étaient pourvus de balles de plomb, les Goths du Nord, longtemps après, lançaient encore des pierres, suivant Olaüs le Grand, bien que leur armement fût très complet.

« En général, je crois qu'on a tort de partager le passé en grandes tranches, au point de vue du mobilier et des armes. Là où le fer natif s'offrait à l'homme dans des conditions d'emploi exceptionnellement faciles, l'âge de fer a dû se confondre avec l'âge de bronze. Ajoutons que des objets grossiers ont continué à servir dans les ménages modestes, à des époques où la civilisation avait déjà créé des objets d'art. Ainsi le vase de terre grossière dont je viens de mettre des fragments sous les yeux de l'Académie appartient à un temps où les Gaulois du Sud, assez civilisés pour faire de belles monnaies, ne pouvaient être étrangers à un certain luxe, dont ils trouvaient l'exemple chez leurs voisins les Grecs de Marseille et les Romains de la Provence, et même chez les Arvernes, dont les rois, lorsqu'ils se promenaient dans leur char, semaient sur leur passage l'or et l'argent à pleines mains. Seulement le Gaulois avait pris pour cacher son trésor un vase sans valeur. Si quelque cataclysme renversait jamais le musée de Sèvres et l'enfouissait sous un remblai, la charrue, dans quelques milliers d'années, pourrait passer à côté des vases qui ont fait la gloire de nos expositions et heurter un des objets en terre à l'usage de la cuisine du concierge ; les curieux d'alors seraient-ils fondés à déclarer que la céramique était fort arriérée de nos jours sur lss bords de la Seine ? »

M. Deloche lit une notice sur quatre cachets de l'époque mérovingienne, dont il donne la description :

1° Bague d'argent, trouvée à Argœuvres (Somme), aujourd'hui conservée au musée de Péronne. Diamètre, 0m,018; épaisseur du pourtour, 0m,001; hauteur, 0m,005; hauteur du chaton, 0m,007; largeur, 0m,012. Le chaton porte plusieurs ornements gravés en creux et trois groupes de deux lettres chacun : EV, SI, CC. M. Deloche pense que, dans la lecture de ces groupes, il faut

compter deux fois chacune des lettres S, I et E; il lit *Eusiccie*, c'est-à-dire sceau d'une femme nommée Eusiccia. En effet, le faible diamètre de cette bague donne lieu de croire qu'elle a été faite pour une femme.

2° Bague de bronze, trouvée à Templeux-la-Fosse (Somme), conservée aussi au musée de Péronne. Diamètre, 0m,018; épaisseur, 0m,002. C'est encore une bague de femme. Sur le chaton, M. Deloche déchiffre, groupées en diverses combinaisons, les lettres M, E, L, I, T, A, qui lui paraissent former le nom propre *Melita* ou *Melitta*.

3° Boucle de ceinturon, de provenance inconnue. On y voit, gravé en creux, un monogramme qui comprend toutes les lettres du nom *Agnus*, surmonté d'une petite croix. C'est le seul exemple connu d'une boucle de ceinturon disposée de manière à servir de cachet.

4° Bague de bronze, trouvée près Châlons-sur-Marne. Diamètre, 0m,018; largeur du chaton, 0m,012; hauteur, 0m,007. On distingue, disposées en divers groupes, les lettres S, E, V, L (deux fois), A et L. Le diamètre indiquant encore une bague de femme, M. Deloche propose de lire *S. Eulalie*, sceau d'Eulalie, en comptant l'E deux fois.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1885

M. Ernest Desjardins, président, annonce que les papiers de feu M. Léon Renier, contenant ses travaux commencés sur les œuvres de Borghesi et sur l'épigraphie romaine de la Gaule, ont été recueillis par M. Héron de Villefosse, auxiliaire de l'Institut, et sont maintenant à la disposition de l'Académie.

Après quelques mots d'hommage à la mémoire de M. Émile Egger, l'un des membres les plus anciens et les plus actifs de l'Académie, dont les funérailles ont eu lieu le jour même, M. le Président déclare la séance levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1885.

M. Desjardins appelle l'attention de l'Académie sur une publication récente de M. Saige, conservateur des archives de la principauté de Monaco, qui intéresse par plusieurs côtés l'histoire de France. C'est une brochure in-4°, intitulée : *Rapport à Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince souverain de Monaco, sur la publication des documents historiques extraits des archives de la principauté de Monaco.*

M. Bergaigne communique à l'Académie une lettre qu'il a reçue de M. Aymonier. Cette lettre est datée de Quin-hon, le 21 juillet. Malgré les difficultés que lui crée la situation troublée de l'Annan, M. Aymonier a visité plusieurs provinces et y a relevé un certain nombre d'inscriptions nouvelles, les unes sanscrites, les autres tchames. Une des inscriptions sanscrites est bouddhiste. M. Aymonier continue aussi ses études sur la race tchame, dont la domination a précédé celle des Annamites sur une partie de la côte orientale de l'Indo-Chine.

M. Dieulafoy, complétant ses communications sur les fouilles qu'il a faites en Susiane, fait connaître les nouvelles qu'il a reçues de ses collaborateurs, MM. Rabin et Houssay. Ces messieurs, forcés par la chaleur de quitter le

pays pendant quatre mois, se sont rendus à Ispahan, en passant par Mal-Amir, Ram-Hormuz, Chaponz, Chiraz, Nakhchè-Roustem et Persépolis. A Mal-Amir, ils ont photographié les bas-reliefs et les inscriptions de Kaleh Faraoun (la forteresse de Pharaon) et de Chekiasft Salmon (la grotte de Salomon), que l'on ne connaissait encore que par des croquis très imparfaits. Ces bas-reliefs représentent des personnages vêtus de l'ancien costume élamite. Les vêtements qui y sont figurés ont la plus grande analogie avec ceux du roi noir découvert dans les ruines des palais susiens. A Chapour ont été prises les photographies des bas-reliefs sassanides, également inédits. Enfin, et ce point est le plus important, M. Babin, sur des indications réitérées et précises de M. Dieulafoy, a pu faire élever devant le tombeau de Darius, situé à Nakhchè-Roustem, un échafaudage haut de 20 mètres et photographier le testament du grand roi achéménide. Jusqu'à ce jour, ce document du plus haut intérêt historique n'avait pu être copié, à raison de sa position, que d'une façon très incomplète. M. Dieulafoy, à son premier voyage, l'avait examiné en se faisant suspendre à l'extrémité d'un câble, mais il n'avait pu, dans cette position, manœuvrer sa chambre noire. L'échafaudage a permis, en outre, de découvrir sept inscriptions inédites, cachées sous un enduit calcaire. En faisant tomber cet enduit, on a vu apparaître les inscriptions, colorées en bleu turquoise. M. Dieulafoy pense que la coloration des caractères gravés, destinés à être vus de loin, était un fait général, mais que dans les autres inscriptions, non protégées comme celle-ci par un enduit, la couleur a été effacée par le temps.

M. Deloche donne une seconde lecture de son mémoire sur les monnaies frappées au nom du roi Théodebert Ier.

M. Léon Lallemand lit un travail intitulé : *Un Chapitre de l'histoire de l'enfance abandonnée : les Enfants trouvés en France du* x*e au* xvii*e siècle*. Au moyen âge, la plupart des seigneurs justiciers exerçaient, dans leurs domaines, les droits d'épave et de déshérence : ces droits entraînaient l'obligation corrélative d'entretenir et d'élever les enfants trouvés. Ils s'acquittèrent plus ou moins exactement de ce devoir, mais leur obligation fut toujours reconnue en droit, et le parlement intervint parfois pour les contraindre d'y satisfaire. Dans certaines villes, particulièrement en Dauphiné et dans le nord de la France, où les seigneurs n'avaient pas les droits d'épave et de déshérence, l'entretien des enfants trouvés était une des charges de la communauté des habitants ; on trouve souvent dans les comptes municipaux l'indication des dépenses que les villes s'imposaient pour cet objet. Les hôpitaux, en principe, ne recevaient pas les enfants trouvés ; mais, à partir du xiie siècle, on voit souvent les seigneurs ou les villes passer avec les hôpitaux des traités par lesquels ceux-ci se chargent, moyennant une rente en argent, de l'entretien des enfants. De plus, un grand nombre d'hôpitaux, placés pour la plupart sous l'invocation du Saint-Esprit, furent fondés spécialement en faveur des enfants trouvés. Les textes parlent souvent d'une fenêtre extérieure où les enfants étaient déposés et recueillis ; mais presque jamais, en France, il n'est question des tours qui paraissent n'avoir existé qu'en Italie. En somme, bien avant saint Vincent de Paul, des mesures étaient prises presque partout pour assurer l'existence et l'éducation des enfants

trouvés : Vincent a eu le mérite de donner une impulsion plus vive à cette forme de l'assistance publique, dans un moment où la misère générale la rendait plus nécessaire que jamais, mais il ne l'a pas créée.

Ouvrage présenté, de la part de l'auteur, par M. Leblant : Schoebel (Ch.), l'*Histoire des origines et du développement des castes de l'Inde* (publication de la Société académique indo-chinoise).

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1885.

M. P.-Charles Robert, dans un mémoire intitulé : *Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire depuis la période gauloise jusqu'au commencement de la seconde race*, esquisse l'histoire du monnayage dans notre pays aux temps des Gaulois, des Romains, des Mérovingiens et des premiers Carolingiens. (V. ci-dessus, p. 324.)

M. Casati, qui avait avancé dans un mémoire précédent que les Étrusques avaient surpassé les autres peuples de l'antiquité dans l'art de travailler les métaux, s'attache à justifier cette proposition par l'étude des monuments de bronze qu'ils ont laissés, il réserve pour une autre communication l'étude des objets d'or et d'argent. Trois grandes et magnifiques statues du musée de Florence, la Minerve, l'*Arringhatore*, qui porte dans une inscription étrusque l'indication de son nom, *Aulexi Metetis*, la Chimère, qui porte comme le beau Griffon de Leyde l'inscription étrusque *Tinksfil*, sont, dit-il, des monuments reconnus de premier ordre ; à côté de ceux-ci on peut placer une multitude d'objets de toute sorte, armes, casques, cuirasses, ustensiles de la vie ordinaire, et surtout les miroirs et les candélabres. M. Casati décrit le candélabre de Cortone, avec l'inscription étrusque *Lumni*, trouvé en 1840 sous les murs de la ville à la Fratta, il mentionne d'autres candélabres, les uns conservés au musée Grégorien, d'autres trouvés récemment dans le port étrusque de Télamon. Puis il arrive à l'étude des célèbres miroirs étrusques, qui, absolument unis et lisses sur la face principale, portent au revers des gravures au trait d'une grande finesse : on voit sur ces gravures toute l'histoire de l'Olympe antique, avec l'indication du nom des personnages en langue étrusque. L'histoire de Vénus, *Tuson*, et de Vulcain, *Sethlaus*, est un des sujets les plus fréquemment représentés, ainsi que les aventures d'Hélène, *Élinée* de Ménélas, *Menle*, et de Paris, *Elknstre*. On y trouve aussi Bacchus, et Apollon, *Aplu*, à côté de Jupiter et de Minerve, *Menrva*, Néoptolème et Prométhée, *Neftlaue* et *Prumathe*, Achille, *Akle*, Agamemnon, *Akmenrum*, et une divinité intermédiaire des Étrusques, ange ou démon, toujours représentée avec des ailes, que les Étrusques appelaient *lasa*.

Ouvrage présenté, de la part de l'auteur, par M. Senart : Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, 1re livraison.

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 1885.

M. Bergaigne communique un examen critique d'un travail de M. le professeur Ludwig, sur la date de quelques hymnes du Rigvéda. Pour jeter quelque

lumière sur la question si difficile de la chronologie du Rigvéda. M. Ludwig a cru pouvoir s'aider de quelques passages où il lui a semblé qu'étaient mentionnées ces éclipses. Selon lui dans quatre passages de ce recueil d'hymnes, il est question de quatre éclipses de soleil, qui ne peuvent être que des éclipses totales: il a cherché à retrouver ces éclipses dans les listes dressées par les astronomes et à en tirer des conclusions sur l'époque où les hymnes qui les mentionnent ont dû être composés. A cette théorie, M. Bergaigne objecte : qu'il n'est pas certain que les passages en question mentionnent des éclipses, qu'en l'admettant, rien ne dit que ces éclipses aient été totales et contemporaines de la composition des hymnes; que dans le seul passage où il soit disposé pour son compte à reconnaître la description d'une éclipse, le phénomène paraît être décrit d'une façon générale, sans qu'il soit fait allusion à telle ou telle éclipse en particulier. Il n'y a donc rien dans ces passages qui puisse servir à éclaircir la chronologie du Rigvéda.

M. Léopold Delisle met sous les yeux des membres de l'Académie le facsimilé en héliogravure d'un document qui vient d'être signalé à l'attention du comité des travaux historiques par l'archiviste des Pyrénées-Orientales, M. Brutails. C'est une bulle originale du pape Serge IV, sur papyrus, de l'an 1011, conservée à la bibliothèque de Perpignan. On possède très peu de bulles aussi anciennes, huit ou neuf en France, au plus, pour les temps compris depuis l'origine de la papauté jusqu'au XIe siècle. Cela tient en partie à ce que la chancellerie pontificale a continué jusqu'alors d'employer le papyrus, matière très peu résistante, tandis que dès l'époque mérovingienne l'usage du parchemin avait prévalu dans les chancelleries royales.

M. Clermont-Gannneau communique deux inscriptions recueillies en Terre Sainte. L'une est en français et date du temps des croisades : *Ici cist* (sic pour *gist*) *Jaque le saboni(er) qui trepasa al segunt jor de genvier en lan m cc lvj.* L'autre est en arabe et remonte au premier siècle de l'hégire. C'est l'inscription d'une borne milliaire, recueillie à El Khan, sur la route de Jérusalem à Damas, entre Jérusalem et Jéricho. On y lit : « ..... Cette route est la..... des milles..... le serviteur de Dieu Abd el Melik, émir des croyants (que la miséricorde de Dieu soit sur lui)! De Damas jusqu'à ce mille, il y a 109 milles. » Les caractères de cettte inscription ressemblent à ceux d'une autre inscription du sultan Adb el Melik, celle de la coupole de la Sakhra, à Jérusalem : sur celle-ci on lit le nom du sultan Almamoun (813-833 de notre ère), mais d'autres indications chronologiques avaient déjà fait juger que ce nom avait dû être substitué après coup à celui d'Abd el Melik.

M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, présente des observations sur l'âge et les caractères paléographiques de deux coupes magiques, découvertes en Mésopotamie, qui portent des inscriptions araméennes, et qu'il attribue au Ve siècle de notre ère ou environ. L'écriture de ces petits textes marque une transition entre les lettres hébraïques carrées et l'écriture plus cursive dite de Raschi.

(*Revue critique*.) Julien HAVET.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

SÉANCE DU 29 JUILLET

M. Müntz propose une interprétation nouvelle pour un passage du moine Théophile. Il signale l'analogie entre l'exécution de la pierre tombale de Frédégonde, à Saint-Denis, et les procédés décrits par Théophile au chapitre XII du livre II de son traité.

M. de Montaiglon fait observer qu'il serait difficile de fixer la date précise de ce tombeau, mais qu'il présente les caractères de l'école romane du XIe ou du XIIe siècle.

M. Prost continue la lecture de son mémoire sur les justices privées.

M. de Barthélemy lit la suite de l'étude de M. de la Noë sur les Oppida.

M. Flouest présente des photographies envoyées du département des Basses-Alpes par M. Eysserie, représentant un Mercure en bronze et une statue en marbre mutilée de l'époque romaine.

M. Courajod lit une note sur la statue de Diane qui surmonte une fontaine dans le jardin de l'orangerie à Fontainebleau.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1885

Le Président annonce la mort de M. Egger qui faisait partie de la Société depuis plus de 27 ans et exprime à cette occasion les vifs regrets de la compagnie.

M. Molinier entretient la Société des registres des comptes des bâtiments exécutés à Fontainebleau de 1639 à 1642. Ces registres qui ont appartenu autrefois à la bibliothèque de Nevers ont été l'objet d'un échange et se trouvent maintenant à la Bibliothèque du Palais de Fontainebleau. Le marquis de Laborde en a déjà publié quelques fragments. M. Molinier a fait de nouveaux extraits plus étendus qu'il se propose de publier.

M. Héron de Villefosse communique une note sur la croix d'Ussy (Seine-et-Marne). Cette belle pièce d'orfévrerie filigranée et gemmée d'un côté, niellée de l'autre, est un travail français du XIIIe siècle. Elle est ornée de plusieurs intailles romaines; l'une de ces intailles porte une inscription de trois lignes.

M. Héron de Villefosse signale ensuite de la part de M. Vincent Durand, un cachet d'oculiste découvert à Julien (Loire) et portant les noms de *Sextus Antonius Attalus*. Il indique également deux autres cachets du même genre trouvés à Charbonnier (Puy-de-Dôme) l'un avec le nom de *Julius Callistus* fait connaître un remède nouveau, l'*harpagion* dont les qualités sont vantées par Pline, l'autre est au nom de l'oculiste *Sabinus*.

M. Héron de Villefosse termine en indiquant des copies d'inscriptions antiques relevées par lui dans le recueil de dessins de Jacopo Bellini, récemment acquis par le Louvre. Ces textes proviennent pour la plupart de la ville d'Este : c'est un renseignement utile pour ceux qui s'occuperont de l'histoire de ce recueil.

SEANCE DU 11 NOVEMBRE

M. E. Molinier présente un médaillon de bronze qu'il a trouvé en Italie et qui reproduit exactement une cire colorée du XVIe siècle faisant partie des collections Sauvageot, au Musée du Louvre. Grâce à ce médaillon on peut déterminer l'attribution du personnage qu'il représente : c'est Pietro Machiavelli, et non Francesco Maria della Rovere duc d'Urbin, indûment indiqué pour le médaillon de cire par le catalogue.

M. G. Rey lit un mémoire intitulé *Note géographique sur Raphanès et Bayas*; ce sont deux localités dans la principauté d'Antioche dont il détermine l'identification.

M. de Barthélemy communique une note de M. l'abbé de Cagny sur une stèle découverte près d'Amiens et représentant en relief quatre figures féminimes drapées, de l'époque romaine.

M. Demay présente au nom de M. le comte de la Guère une matrice de sceau équestre en ivoire, du XIe siècle, elle porte la légende *sigillum Roberti de Tor*.

M. l'abbé Thédenat signale d'après des renseignements fournis par M. l'abbé Bordes la découverte d'un trésor de 1,200 deniers romains de l'époque impériale à Cazères (Haute-Garonne).

M. Nicard entretient la Compagnie de fouilles exécutées au parc de Neufchatel.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Palu de Lessert, le texte de quatre fragments d'inscriptions funéraires qu'on vient de découvrir à Narbonne.

M. Eug. Müntz annonce que, lors d'un récent voyage en Toscane, il a retrouvé, grâce à des documents inédits communiqués par dom Basamini, le lieu de sépulture du plus habile des peintres verriers du XVIe siècle, Guillaume Marcillat, le maître de Georges Vasari. Notre illustre compatriote, dont l'existence fut partagée entre la France et l'Italie, est enterré sur une des plus hautes cimes des Apennins dans l'*Eremo* dépendant de l'antique couvent des Camaldules.

M. Courajod communique la photographie d'une figurine en bronze conservée dans la collection royale des Antiques à Dresde ; c'est une réduction de la statue équestre du Capitole, connue sous le nom de Marc-Aurèle.

Une inscription gravée sur le piédestal de la figurine prouve qu'elle a été commandée par le pape Eugène IV à Filarète et donnée par son auteur à Pierre de Médicis en 1465. La comparaison de cet objet avec un bas-relief de bronze de la collection d'Ambras à Vienne (Autriche) permet d'attribuer avec certitude à Antonio Averulino, ce bas-relief qui représente un épisode de la vie d'Ulysse.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES ET CORRESPONDANCE

Le Ministre de l'Instruction publique vient de prendre l'arrêté suivant :

« ARTICLE Ier

. . . . . .

« ARTICLE II.

« La cinquième section du comité des travaux historiques et scientifiques, prend le titre de « Section de Géographie historique et descriptive ».

« Elle est constituée ainsi qu'il suit :

« *Président* : M. le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, membre de l'Institut.

« *Vice-Présidents* : MM. BERTRAND ALEXANDRE, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain ; PERRIER (le colonel), membre de l'Institut.

« *Secrétaire* : M. HAMY (le Dr), conservateur du Musée d'ethnographie, aide-naturaliste au muséum d'Histoire naturelle.

« *Membres titulaires* : BARTHÉLEMY (Anatole de), membre de la Société nationale des antiquaires de France ; BOUQUET DE LA GRYE, membre de l'Institut ; COSSON, membre de l'Institut ; DAUBRÉE, membre de l'Institut ; DESJARDINS (Ernest), membre de l'Institut ; DUVEYRIER, membre de la Société de géographie ; GRANDIDIER, membre de l'Institut ; HÉRON DE VILLEFOSSE, conservateur-adjoint des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre ; HIMLY, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres ; LEVASSEUR, membre de l'Institut, professeur au collège de France ; LONGNON, archiviste aux archives Nationales ; MAUNOIR, secrétaire général de la société de géographie ; NOE (le lieut.-colonel de La) ; PÉRIN (Georges), député ; ROBERT (Charles), membre de l'Institut ; SCHEFER, membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales vivantes.

« ARTICLE III

« Sont et demeurent abrogées les dispositions des arrêtés des 12 et 14 mars 1883, contraires au présent arrêté.

« Fait à Paris, le 5 novembre 1885.

« *Signé* : RENÉ GOBLET. »

— Nous recevons la lettre suivante de M. le Dr Closmadeuc :

« Vannes, le 17 octobre 1885.

« Mon cher collègue,

« Je vous envoie la photographie de *l'autel votif* gallo-romain qui vient d'être découvert à Locmariaquer.

« Malheureusement, comme je l'écrivais, nous n'avons qu'une moitié du monument et une partie de l'inscription.

« La découverte a été faite dans un jardin qui est désigné, sous le nom de *Parc-er-Belek*, le Champ du Prêtre.

« M. le président de Robien, dans le plan manuscrit qu'il donne de Locma-

riaquer, avait marqué des ruines romaines dans cet enclos, entre autres un long mur avec contreforts.

« J'avais indiqué l'endroit au propriétaire, qui, après nous avoir autorisé verbalement, a fini par nous refuser l'autorisation écrite de pratiquer des fouilles.

« Il a préféré lui-même faire une tranchée, pour son compte, le long du mur romain en petit appareil.

« Après avoir rencontré parmi les décombres, une très grande quantité de tuiles à rebords et de débris de vases gallo-romains de toute grandeur et de toute forme, il n'a pas tardé à mettre à découvert la partie inférieure d'un fût de colonne, avec sa base, et bientôt le monument dont je vous adresse la photographie, exécutée par mon collègue, M. Bassac.

« C'est un autel, en pierre blanche, sorte de crazanne, à quatre pans égaux de 25 centimètres chaque, dont le fragment supérieur manque.

« J'ai marqué en rouge sur la photographie, les dimensions exactes.

« Sur une des faces, se voit une inscription, ou plutôt la formule terminale d'une inscription parfaitement gravée : **V. S L M.** qui se traduit par *Votum-Solvit-Libanter-Merito.*

« De la ligne précédente, il ne reste que la partie d'une lettre, qui doit être un **N.**

« Depuis cette trouvaille, le propriétaire, qui a suspendu ses fouilles, s'obstine à nous refuser de les continuer à nos frais. Il est, très probablement convaincu que le *trésor de César* est enfoui dans son champ. Cette obstination de sa part est vraiment regrettable, car nous aurions des chances de retrouver l'autre fragment de l'autel, qui nous donnerait le reste de l'inscription.

« Les deux colonnes, qui sont maintenant à découvert, ont 92 centimètres de hauteur, sur 1^{m},38 de circonférence et appartiennent sans doute, comme l'autel, au même édifice.

« J'allais oublier de vous dire qu'on a rencontré, à côté de l'autel, une statuette de Latone (en terre blanche) à laquelle il manque la tête. La déesse, suivant le type accoutumé est assise sur un siège d'osier et tient deux enfants dans ses bras.

« Tels sont, mon cher collègue, les détails que vous m'avez demandés.

« Recevez, je vous prie, l'assurance de mon entier dévouement.

« Dr G. Closmadeuc.

« Président de la Société polymathique du Morbihan. »

BIBLIOGRAPHIE

Reinhard Kekulé, **Les Terres Cuites antiques,** *publiées sous les auspices de l'Institut archéologique allemand,* IIe volume : **Les Terres Cuites de la Sicile,** grand in-4° avec planches, Berlin et Stuttgardt, 1884.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent les discussions et les travaux auxquels a donné lieu, en France, l'étude des terres cuites antiques. Ils savent comment cette question a été tout à coup réveillée chez nous, après un assez long sommeil, par le brillant essaim de figurines, sorties, comme par enchantement, des tombeaux de Tanagra, pour venir en plein Paris faire admirer leurs fins profils et leurs grâces familières. Le public est moins bien renseigné généralement sur le mouvement de recherches que le même sujet a produit à l'étranger. L'Allemagne savante avait d'abord paru plutôt se réserver sur ces questions controversées : j'en excepte quelques rapides aperçus jetés en avant, comme ceux de M. Otto Luders, qui s'était trouvé en situation d'observer à Athènes les premiers passages de terres cuites tanagréennes, émigrant en longues files vers les musées et les collections de l'Europe. Cependant l'archéologie allemande ne faisait que se mieux préparer à entrer en ligne, par une de ces grandes enquêtes méthodiques qui lui sont familières.

C'est M. Reinhard Kekulé, le savant archéologue de Bonn, qui s'est chargé de former une sorte de recueil universel, un véritable *Corpus* des terres cuites antiques, composé d'une série de publications, dont la direction officielle lui était confiée par l'Institut archéologique allemand. Le titre général adopté pour cette vaste collection est, en effet : *Die antiken Terracotten, im Auftrag des archæologischen Instituts des deutschen Reichs, herausgegeben von Reinhard Kekulé.* Une tâche aussi considérable et aussi délicate ne pouvait être placée sous le contrôle d'une science plus scrupuleuse et remise à la garde d'un goût plus épuré. Le savant directeur préluda en personne à cet ensemble de travaux par la publication d'un choix de figurines de Tanagra, tirées du musée de Berlin et de quelques collections privées, livraison de luxe grand in-folio, que son format exceptionnel et son prix élevé ont empêchée de se répandre autant qu'elle le mérite. Le recueil proprement dit, ramené au format grand in-quarto, n'a commencé en réalité qu'avec le premier volume, comprenant les terres cuites de Pompéi et particulièrement confié aux soins de M. Hermann von Rohden, l'actif et habile collaborateur de M. Kekulé. Puis est venu le deuxième volume consacré aux

terres cuites de la Sicile et publié en 1884, par M. Kekulé lui-même : c'est principalement de ce volume que j'aurai à entretenir nos lecteurs.

La publication successive des deux premiers volumes a tout d'abord mis en évidence la marche générale adoptée par la direction : ce plan mérite que nous nous y arrêtions.

Ayant entrepris de notre côté de faire connaître au public les figurines antiques du musée du Louvre, nous avons été amené, par le caractère spécial de notre publication, à suivre l'ordre des temps, et nous avons tâché tout d'abord de débrouiller les origines orientales de l'industrie des terres cuites : les richesses particulières que possède notre musée national dans les séries de cette provenance nous y invitaient formellement et nous en faisaient un véritable devoir scientifique. Loin de regretter en rien le parti naturel que nous avons pris, nous espérons avoir rendu par là quelque service aux études qui nous sont chères; nous nous en rapporterions volontiers au témoignage même que M. Kekulé, avec autant de loyauté que de courtoisie, a bien voulu rendre à nos efforts.

Cela ne saurait nous empêcher de reconnaître aussi les avantages de l'ordre inverse, qui est suivi par la grande publication étrangère et qui lui était conseillé par le généralité de son programme. Ce système, qui peut surprendre au premier abord, mais qui est au fond très judicieux, consiste à commencer en quelque sorte par la fin, et à remonter le cours des âges, au moins dans la succession des volumes qui forment les grandes divisions de l'œuvre. Le sérieux intérêt que l'on y trouve, est de passer, selon la méthode de Descartes, de ce qui est plus connu à ce qui l'est moins, des pays et des temps qui sont plus voisins de nous et comme sous notre main, à ceux qui sont plus éloignés. La publication débute ainsi par les centres de découvertes où la surveillance archéologique, plus anciennement constituée, promet des informations plus abondantes. plus sûres et suivies depuis un temps plus long; elle se réserve de finir par les contrées où ces renseignements positifs, indispensables à la science exacte, font trop souvent défaut. Quel est l'historien qui n'a pas rêvé à l'utilité qu'il y aurait à reprendre parfois l'histoire de cette manière et comme à reculons?

Les heureux fruits de cette méthode se sont montrés tout d'abord par la nouveauté et par l'importance imprévue des résultats contenus dans le premier volume, consacré à Pompéi. Au milieu du retentissement des découvertes faites en Grèce, on ne songeait guère à la cité campanienne, et l'on avait comme oublié qu'elle eût aussi produit des terres cuites. Cependant c'était là qu'il fallait revenir pour obtenir ces renseignements pris sur le fait, cette vue directe sur la vie antique, que la ville à demi conservée par les cendres du Vésuve est seule en état de nous offrir. Les auteurs de la publication allemande ont eu une inspiration excellente, lorsqu'ils sont allés tout d'abord frapper à cette porte. En dépouillant les nombreux comptes rendus des découvertes et particulièrement les journaux des fouilles, l'auteur du volume a pu constater que les figurines de terre cuite n'étaient pas sans avoir joué un certain rôle dans les maisons pompéiennes. Il les y a rencontrées de temps en temps, sous la forme d'images tantôt religieuses, tantôt familières, à côté des statuettes de bronze, dans de petites niches, disposées parfois, au moins dans un exemple bien constaté, avec

une symétrie décorative. Il parvenait, en outre, à retrouver dans les tombeaux de la nécropole, certains types identiques aux exemplaires recueillis dans les habitations. L'importance de ces faits précis ne saurait échapper à quiconque est au courant de la question.

Toutefois, pour laisser à ces constatations toute leur valeur, il importe d'imiter la réserve de la publication allemande, et de ne pas se hâter vers des conséquences qui dépassent la portée des faits. Le nombre des terres cuites recueillies à Pompéi paraîtra, au contraire, relativement restreint; il n'indique pas que la consommation en ait été considérable dans les usages de la vie quotidienne et familière. Le rôle décoratif qu'elles jouent accidentellement semble n'être qu'une extension de l'emploi qui en était fait dans les laraires, comme image des dieux domestiques ou comme offrandes à ces dieux. C'est ce qu'a très bien vu M. Edmond Pottier, dans son excellente thèse intitulée : *Quam ob causam Græci figlina sigilla in sepulcris deposuerint?* Il faut considérer aussi que les maisons pompéiennes sont loin de nous représenter exactement le caractère et la simplicité des intérieurs grecs de la haute époque. En somme, s'il convient de faire une place aux figurines d'argile dans les usages ordinaires de la vie antique, ce que j'ai toujours admis pour ma part, les deux grands débouchés de l'industrie des coroplastes n'en restent pas moins les temples et les tombeaux, et ses clients attitrés, les dieux et les morts.

Avec le volume des *Terres cuites de la Sicile*, dont M. Kekulé s'était réservé la rédaction, nous arrivons à l'art grec, non pas à l'art grec resté en contact, comme en Grèce et en Asie, avec ses premières et lointaines origines, mais transplanté dès l'enfance dans un milieu où l'intensité de la vie hellénique n'était guère moindre que dans la mère patrie.

Tout, dans ce beau volume, la disposition de l'ensemble, l'exécution de la typographie et des planches, aussi bien que la sévère concision du texte, indique l'œil et la main du maître et se tient à la hauteur du sujet. Pour mener l'œuvre à son terme, il n'a pas fallu à M. Kekulé et à ses collaborateurs, parmi lesquels il faut citer à part l'habile dessinateur et graveur Otto Ludwig, moins de dix années, avec plusieurs voyages et des séjours plus ou moins prolongés, non seulement en Sicile, mais encore à Londres et dans plusieurs musées d'Allemagne, spécialement à Carlsruhe, où les terres cuites siciliennes sont représentées par de nombreux échantillons.

Les planches gravées, au nombre de soixante et une, comprennent plus de deux cent-cinquante figures, pièces intactes ou fragments de choix, triés avec soin dans ces diverses collections. Elles se suivent généralement dans l'ordre de la chronologie de l'art, sans s'arrêter au groupement des fabriques locales, qui offraient entre elles des différences trop secondaires pour motiver, au moins dans la suite des figures, un classement géographique. Il s'agit surtout ici, par la succession des spécimens les plus beaux et les mieux caractérisés, de faire connaître la marche et le développement de l'art des coroplastes dans la grande île grecque. Les étapes de la période archaïque sont marquées assez rapidement, par quelques exemples remarquables, parmi lesquels nous citerons la moitié supérieure d'une véritable statue de terre cuite de grandeur naturelle,

tirée du musée Biscari, à Catane. Le plus grand nombre des planches visent surtout à donner une idée aussi étendue que possible de la variété des types à l'époque la plus libre de l'art. Quelques-unes présentent cependant, quand cela a pu se faire, soit des séries de même provenance, soit des comparaisons de sujets analogues : nous noterons au passage les grands bustes funéraires de la belle époque, les figurines groupées de Déméter ou d'Artémis, la planche consacrée aux femmes qui rattachent leur sandale, de charmantes danseuses et en particulier des danseuses voilées, des grotesques très curieux, surtout la série des hommes-grenouilles, enfin la précieuse collection des petites têtes détachées, reproduites dans l'inépuisable variété de leurs aspects.

Il faut féliciter M. Otto Ludwig à la fois de la finesse et de la franchise avec lesquelles il a manié le procédé de l'eau-forte. Il a su rendre l'aspect *sui generis* du travail de la terre, tenir compte de la proportion souvent très différente de ses modèles d'argile, se contentant d'une touche expressive pour les plus petites figures de la belle époque, tandis que les grands ouvrages de terre cuite, fréquents en Sicile, sont traités avec beaucoup plus d'étude et dans une manière presque burinée.

Pour le texte, contenu tout entier dans quatre-vingt-sept pages à deux colonnes, on voit que M. Kekulé a voulu se limiter au strict nécessaire, à ce qui était scientifiquement indispensable, comme il convient dans un recueil de ce genre, où la principale place doit être laissée aux figures.

La première partie a surtout pour but de reprendre, par un travail d'ensemble, le classement géographique, qui avait dû être abandonné dans la partie figurée de l'ouvrage. M. Kekulé y reconstitue, à force de critique, les séries formées par les terres cuites d'une même provenance. Il passe successivement en revue les différents centres de découverte (sinon toujours de fabrication) qui répondent aux différentes villes de la Sicile : Mégara, Hyblæa, Sélinonte, Agrigente, Camarina, Syracuse, Akræ, Catane, Centoripa, Tauromenion, Himéra, Panorme, Eryx et maints autres points d'une moindre célébrité. Pour cela, il ne s'en rapporte pas uniquement aux caractères de la technique et du style ; mais il a réuni, avec la patiente impartialité d'un véritable juge d'instruction, tous les témoignages positifs, imprimés, manuscrits ou même oraux, qu'il a pu recueillir, soit directement dans ses voyages, soit en compulsant les inventaires des musées ou les publications locales. Des extraits en sont souvent donnés textuellement, dans la langue même des auteurs, et le travail de chacun est ainsi respecté avec un scrupuleux esprit de justice. L'enquête est accompagnée d'un grand nombre de figures sur bois, qui en augmentent le prix et qui complètent la série des exemples fournis par les grandes planches.

Cette partie comprend, en outre, l'étude de plusieurs classes de monuments de terre cuite qui appartiennent à l'architecture et à l'art décoratif. Le volume de Pompéi avait déjà montré que la publication allemande, dans la vaste compréhension de son programme, ne se restreignait pas aux seules figurines, mais qu'elle se proposait d'embrasser tout ce qui se rapporte à l'industrie du modelage de la terre, bien que cette sorte de travaux, probablement exécutés dans d'autres ateliers et par des ouvriers à part, représente une autre branche de

la même industrie. La Sicile fournit, dans ce genre d'ouvrages, d'abord la suite des terres cuites architectoniques : acrotères ou tuiles estampées, ornements de gouttières, de corniches ou de chapiteaux. Viennent des séries particulières, appartenant à la décoration des vases et des ustensiles de terre cuite : tels les *kastenreliefs*, sortes de boîtes ou de supports ornés de figures d'ancien style ; tels les rebords de grands vases semblables et parfois même identiques aux nombreux bassins de Cæré de la collection Campana; puis ce sont les vases à reliefs de style libre, enfin les bas-reliefs de terre cuite proprement dits, représentés seulement par de rares débris. M. Kekulé consacre à chacune de ces séries des notices spéciales d'un vif intérêt, qui forment le complément de sa première partie.

La seconde partie est plus spécialement l'explication des planches, qui sont le corps de l'ouvrage. On y retrouve le même esprit scientifique que dans la partie précédente. Là aussi l'auteur s'applique avant tout à constater et à discuter l'état des monuments, à préciser certains détails de la représentation ou de la technique, que le dessin n'a pu indiquer, particulièrement les traces de couleur ou de dorure, et aussi à rétablir, autant que possible, la provenance et l'histoire de chaque pièce par des documents authentiques. Ceux qui cherchent des solutions ou tout au moins des aperçus sur le sens de certains sujets ou sur les destinations de certaines séries de terres cuites ne trouveront guère là leur compte. Sauf un petit nombre d'attributions absolument évidentes, la réserve de l'auteur est absolue : au moindre doute, il s'abstient ou cite les opinions émises, sans les discuter le plus souvent; on sent qu'il s'est imposé sur ce chapitre une consigne rigoureuse.

Pour en donner un exemple, nous citerons le curieux motif, très répandu en Grèce, qui représente deux figures dont l'une porte l'autre sur ses épaules. Ce sujet ne paraît pas avoir été très fréquent en Sicile. M. Kekulé en publie cependant trois exemples où c'est un génie ailé qui est porté ainsi par une jeune femme. Dans un de ces groupes siliciens, qui appartient au British Museum, on voit au revers un papillon sommairement modelé, qui avait fait donner à ces représentations, avec un semblant de certitude, le nom de *Psyché portant Eros*. M. Kékulé se contente de faire remarquer, sur l'examen du monument, que le papillon « est sans aucun doute une addition moderne ». En dehors de cette question de fait, il ne propose lui-même aucune autre attribution et n'établit aucune comparaison avec les terres cuites semblables ou analogues qui peuvent se trouver dans les autres musées.

Établir ou rétablir les faits, en laissant le lecteur juge, telle est la préoccupation constante, presque exclusive, qui domine tout l'ouvrage. C'est là une procédure conforme de tout point aux principes dont l'application tend à faire de plus en plus de l'archéologie une science exacte, une science d'observation et de précision. Je ne crois pas, toutefois, que l'on doive moins estimer pour cela les tentatives qui se font journellement pour élucider les difficiles questions qui excitent si justement la curiosité des amis de l'antiquité. Je professe au contraire que ceux qui ont sur ce sujet des idées personnelles, des faits nouveaux à jeter dans le débat, des solutions à proposer, font bien de les développer et de les mettre en ligne avec

toutes les raisons à l'appui, à condition, toutefois, d'y apporter la prudence scientifique indispensable : de pareilles questions ne peuvent que gagner à être agitées et discutées et ce n'est que du choc de toutes les opinions que sortira la vérité. Il faut considérer que, sous ce rapport, la grande entreprise scientifique que dirige M. Kekulé se trouve dans une situation à part. Son caractère d'enquête et comme d'inventaire général l'oblige, surtout dans les premiers volumes, à ne point préjuger des conclusions qui doivent sortir, comme d'elles-mêmes, de l'ensemble du travail : il faut réunir toutes les pièces et instruire la cause, avant de procéder au jugement. Quand cette première partie de la tâche sera terminée, nous devons compter que M. Kekulé ne se fera pas faute d'en déduire les résultats, au plus grand profit de la science.

Pour le présent, l'observation et le classement des faits constituent déjà une tâche assez délicate. Ainsi que l'auteur le remarque lui-même plus d'une fois, le fait précis, bien constaté, indiscutable, est, comme on dit, l'*oiseau rare*, dans cet ordre de recherches. Qui croirait, par exemple, que, depuis le temps où l'on a commencé à recueillir des terres cuites en Sicile, la publication ne peut guère enregistrer qu'un seul tombeau à figurines, dont la fouille soit décrite dans un procès-verbal détaillé et bien en règle ? Encore est-ce à l'instigation de M. Kekulé lui-même, que cette fouille a été faite, dans la nécropole de *Mégara*. Elle a d'autant plus d'intérêt qu'elle se rapporte à la période archaïque. Dans un cercueil de pierre, dont les dimensions de 1m,20 sur 0m,45 ne paraissent convenir qu'à une tombe d'enfant, on recueille d'abord quelques écuelles de terre, trois tessons d'un vase de style dit oriental à figures d'animaux et deux lécythes noirs à décor très simple, que M. Kekulé considère comme ne pouvant pas être postérieurs à l'an 450. Vers la main droite du squelette, se trouvent un masque de femme estampé et une figurine debout coiffée d'une tiare cylindrique peu élevée, vers la main gauche ou dans cette main même, une figurine assise tenant un poupon du genre de celles que nous avons appelées *à chevalet* (exemplaire unique jusqu'ici en Sicile), une sirène de terre cuite et une de ces petites pyramides que l'on a considérées comme des pesons de métier à tisser. Une des écuelles contient une dent et un petit objet d'os en forme de fer de hachette ; une autre écuelle renferme deux débris d'ossements que l'auteur de la fouille « croit provenir du cadavre d'un enfant âgé de quelques mois. » Voilà des détails bien précis, et cependant ils n'offrent pas encore une conclusion absolument nette. Ainsi il est question du squelette ; mais il ne nous est pas dit qu'il ait laissé des restes appréciables, et nous ne voyons pas bien s'il faut y rapporter les deux débris d'ossements trouvés dans la petite coupe. Cela serait d'autant plus utile que la sirène et la figurine assise sont ici qualifiées de jouets, *Spielzeug*. Or, pour que cette qualification soit pleinement justifiée, il faudrait prouver, ce nous semble, que les figurines courotrophes et les sirènes de terre cuite, si nombreuses parmi les statuettes funéraires, ne se trouvent jamais que dans des tombes d'enfants.

Dans un compte rendu aussi rapide, je ne puis énumérer tous les résultats de détail que nous apporte le volume des *Terres cuites de la Sicile*. Pour les faits généraux, M. Kekulé a pris soin de les résumer lui-même dans une courte e

substantielle introduction, que je voudrais pouvoir traduire ici tout entière. Après avoir fait en quelques pages la bibliographie et la muséographie de son sujet, il commence par établir que les fabriques siciliennes se distinguent par un caractère à part, qui a son unité et son originalité propres. Le perfectionnement du style s'y produit par un développement continu. Sans doute, ce développement suit la marche générale de l'art grec; il obéit aussi aux mêmes lois spéciales, aux mêmes habitudes et aux mêmes nécessités professionnelles qui dirigent, dans les autres parties du monde grec, les progrès de l'industrie des terres cuites; mais il n'en conserve pas moins un style local, qui se reconnaît au premier coup d'œil et qui marque l'indépendance relative des ateliers siciliens, comme cela devait être dans un pays qui avait ses écoles de sculpture.

Une des marques de cette indépendance, c'est que, dès le temps de l'archaïsme, on distingue assez facilement les terres cuites siciliennes de certains types étrangers introduits dans l'île par le commerce. Sur ce point, nous sommes heureux de constater que les recherches de l'auteur confirment les observations que nous avons présentées sur ces anciens *types voyageurs*, dont nous avons montré l'expansion sur les côtes méditerranéennes et dont nous avons fait remonter l'origine aux fabriques grecques orientales : petites idoles de femmes assises à haute tiare, femmes debout en forme de vases, oiseaux à tête humaine, enfants grotesques procédant des patèques orientaux, etc., etc. S'il est difficile de distinguer, dans la plupart des cas, les exemplaires directement importés des contrefaçons exécutées avec des moules étrangers, M. Kekulé croit cependant pouvoir affirmer, d'une manière générale que la terre de cette classe de figurines diffère de celle des figurines siciliennes, dont la pâte granuleuse tire sur le *rouge-tuile*, tandis que celle des figurines importées lui a paru plus compacte, plus brune et aussi plus mêlée de paillettes brillantes.

L'introduction relève aussi avec soin les types courants qui manquent à la fabrique sicilienne. C'est d'abord toute la série des figures que nous avons appelées *maquettes primitives*, grossièrement modelées à la main et reproduisant l'aspect des très anciennes idoles en forme de plaques, de cônes ou de colonnes. On remarquera l'importance de ce fait pour l'histoire des origines de l'art grec, par rapport aux dates de fondation des colonies helléniques en Sicile; il y coïncide aussi, croyons-nous, avec l'absence des très anciens vases à décor linéaire ou géométrique. Le type le plus archaïque qui paraisse spécial à la Sicile, est celui des figurines coiffées d'une tiare basse, souvent prismatique, avec des points saillants; elles ont les bras comme tronqués (ou peut-être, à notre avis, dissimulés sous le vêtement) et sont assises sur des sièges en forme de banquettes débordant des deux côtés. Déjà notre attention avait été appelée sur quelques-uns de ces points, par un mémoire inédit de M. Haussoullier et par une communication de M. Lafaye, tous les deux anciens membres de nos écoles françaises d'Athènes ou de Rome. Les constatations tout à fait précises et péremptoires de M. Kekulé achèvent de nous convaincre au sujet d'une série de terres cuites du musée du Louvre, que nous supposions siciliennes, sans en avoir la preuve directe.

A l'époque la plus libre de l'art, M. Kekulé est surtout frappé des différences qu'il rencontre entre les figurines de la Sicile et celles de Tanagra, même dans

les exemples où l'analogie du motif et de l'allure familière sollicitent la comparaison. Non seulement on n'y retrouve pas les gracieux accessoires empruntés à la vie commune, comme les petits chapeaux, les éventails, mais la même beauté grecque s'y manifeste avec des nuances particulières. « Les figurines de Tanagra sont, dit-il, modelées comme à grands traits et avec une aisance qui agit sur l'ensemble du motif. Les plus belles terres cuites de la Sicile sont remarquablement fines et attrayantes; mais l'effet d'ensemble y est rarement aussi bien réussi que dans les tanagréennes. Le détail en est plus nettement dessiné, la forme plus ressentie, plus ferme, plus serrée. Pour faire mieux comprendre la différence, on pourrait dire que la direction du goût s'y rapproche du caractère empreint dans les statues de bronze, tandis que la manière tanagréenne se laisse plutôt comparer à la sculpture de marbre parvenue à sa pleine liberté. » L'auteur de ces pénétrantes observations estime que la plus grande habileté des coroplastes siciliens se montre dans les petites têtes détachées, dont ses planches offrent des spécimens aussi nombreux que charmants : il y reconnaît un effort souvent heureux pour rendre l'infinie variété des types individuels, tandis que les têtes des statuettes de Tanagre, dans un sentiment plus élevé, mais peut-être moins personnel, poursuivent la réalisation d'un même type idéal. Cependant, plus on avance dans le temps et plus les similitudes avec les autres fabriques grecques, comme celles de la Cyrénaïque et de l'Italie méridionale, deviennent sensibles et fréquentes, accusant jusque dans ces petits ouvrages, la grande unité de l'art et de l'industrie helléniques.

J'ai tenté d'analyser ou même de traduire de mon mieux les parties où l'auteur résume son jugement, pour bien faire apprécier les qualités de l'artiste et de l'homme de goût, partout présentes sous la discipline scientifique qu'il a imposée à son œuvre. On peut dire de ce volume que c'est un modèle de critique ferme et attentive : on y fait route en pleine sécurité, comme sur une côte où, non seulement les passes et les mouillages, mais encore les écueils et les bas-fonds, sont éclairés par des feux et balisés avec le plus grand soin.

LÉON HEUZEY.

L. COURAJOD ET E. MOLINIER, **Donation du baron Charles Davillier. Paris, Imprimeries réunies. C, 1885, in-4°, 310 p.**

Les objets d'art qui composaient le legs du baron Davillier vont être dispersés dans les diverses sections du Louvre. Les faïences, les majoliques, les verreries prendront le chemin du Musée de Sèvres et, de cette collection recueillie dans toute l'Europe, il ne nous restera que le souvenir d'une des plus importantes donations faites à nos Musées nationaux depuis le legs Sauvageot.

Pendant quelques mois, les curieux qui n'avaient pas eu le bonheur de voir, dans l'hôtel de la rue Pigalle, les richesses du baron Davillier, ont pu les admirer au Louvre.

Les deux savants conservateurs du Louvre, auxquels incombait le soin de nous montrer la précieuse collection qui venait accroître nos richesses artistiques, les avaient merveilleusement disposées; qu'ils nous permettent de leur

dire qu'ils n'ont jamais mieux réussi que dans l'arrangement de cette exposition. Après nous avoir charmé les yeux par une organisation des mieux comprises, MM. Courajod et E. Molinier ont voulu nous laisser le souvenir de l'ensemble

des merveilles qu'ils allaient classer dans les diverses vitrines du Louvre; les objets eux-mêmes se dispersent dans les séries, mais il nous reste aujourd'hui, grâce à eux, un catalogue de la donation Davillier [1], étude substantielle,

1. La baronne Davillier, comme don personnel, a voulu ajouter à la collection,

pleine d'érudition, destinée à perpétuer la mémoire d'une collection si généreusement léguée à la France.

Un catalogue comme celui-ci n'a rien de l'aridité d'un inventaire : c'est une œuvre savante, précieuse pour l'étude. Ici, bien des pièces autrefois sommairement décrites sont discutées; leur origine relatée, le lieu où elles furent trouvées, indiqué. C'est ainsi que les auteurs sachant nous faire profiter de leurs recherches, de leurs voyages, nous conduisent avec le n° 2 voir la superbe terre cuite du Musée de Berlin; avec le n° 85 les Putti des lavabos des deux sacristies de Santa Maria dei Fiori de Florence; avec le n° 87, le *David vainqueur* du Musée Correr.

Puis c'est le buste d'Andrea Briosco (89) qui nous entraîne dans la collection d'Ambras de Vienne; le buste d'empereur romain (95), dans celle du comte Guillaume de Pourtalès de Berlin; le *Triomphe de la mort*, à la cathédrale de Gratz où se trouve le reliquaire dessiné par M. Johann Grauss.

Nous les suivrons encore au Musée Bréra de Milan (n° 110), au Musée National de Florence (n° 154) examinant les pièces, les rapprochant et enrichissant en même temps notre mémoire de renseignements bibliographiques qui témoignent de la conscience et du savoir qu'ils ont apporté à la rédaction de ce catalogue.

La notice biographique qui sert de préface au volume nous rappelle quel était l'amateur qui avait formé cette collection. A côté du chercheur, il y avait le lettré, dont chaque voyage, chaque découverte était marquée par un nouveau travail.

Les dessins qui accompagnent le texte mettent sous les yeux du lecteur quelques-unes des principales pièces de la collection; chaque section a ses reproductions : aux marbres, aux ivoires, aux bois, nous trouvons des gravures qui nous donnent la facilité d'étudier les pièces les plus intéressantes. Aux terres cuites par exemple, voici un concert d'anges (n° 10). On ne peut certes le comprendre dans l'œuvre de Lucca della Robbia; ce ne sont pas là les netteté auxquelles nous ont habitués les délicats bas-reliefs du sculpteur florentin : le dessin en a rendu les incertitudes.

Pour l'orfévrerie, le travail du baron Davillier pouvait donner de précieux renseignements; encore fallait-il savoir y puiser. Nous n'avons ici qu'un regret à exprimer, c'est qu'il ait été impossible dans les rapprochements, de reproduire quelques-unes des gravures si délicates qui ornent l'*orfévrerie en Espagne* [1]; et pour n'en citer qu'un exemple, bien des amateurs qui n'ont pu se procurer ce beau volume, eussent été heureux de comparer le bijou n° 260 avec celui exécuté par Jaume Prats en 1549.

Arrêtons-nous au n° 267, un médaillon en or émaillé encadrant un verre

cinq pièces de porcelaine des Médicis qui n'étaient pas comprises dans le legs du baron Davillier.

1. *Recherches sur l'orfévrerie en Espagne, au moyen âge et à la renaissance*, documents tirés des archives espagnoles, 19 planches gravées à l'eau-forte, d'après d'anciens dessins de maîtrise, dessins dans le texte par Fortuny, E. de Beaumont, Madrazzo. Paris, A. Quantin, 1879, in-4° de VI-286 p.

églonisé (XVIe siècle). Que M. Bonaffé reçoive ici nos compliments pour sa prophétie de l'an dernier. *Églonisé* est accepté, que dis-je, consacré par le Musée du Louvre : il y a quelques années, il apparaissait timidement dans le catalogue du Musée de l'hôtel de Cluny; aujourd'hui, Glomy, le brocanteur du XVIIIe siècle, voit son nom passer d'une enseigne dans les régions officielles, il ne les quittera plus, maintenant que des érudits aussi compétents que MM. Courajod et Molinier en ont admis l'usage.

Les auteurs du catalogue Davillier voudront bien nous permettre quelques observations. Est-ce bien un travail rhénan que la croix en cuivre champlevé n° 270 ? La distinction est difficile à établir entre certaines pièces de l'École française et d'autres de l'École rhénanne : c'est à peine, s'il y a quelques années, on admettait l'émaillerie française avant le XIIIe siècle, aujourd'hui, nous connaissons au moins par le dessin, sinon par les objets eux-mêmes, des pièces émaillées françaises, bien antérieures à cette époque, attribuées même à saint Eloy, et qui furent détruites à la révolution : le calice de Chelles, qu'André du Saussay vit et dessina en 1651 et les deux aigles émaillées de la châsse de Chartres. Au moment où fut faite cette croix, les artistes français, qu'ils peignent sur verre, ainsi que nous le montre Mgr Barbier de Montault, à Poitiers et à Angers [1] ; qu'ils émaillent le cuivre, comme la châsse de Saint-Aignan de Chartres, traitent de cette manière la *Crucifixion*; il pourrait donc y avoir sur ce point matière à discussion.

Nous viendrons maintenant au Louvre pour trouver des reliques bien authentiques; ici surtout, il serait intéressant de connaître la provenance de ce reliquaire (n° 367) dans le cristal duquel on peut lire en écriture du XIVe siècle « de sepulchro Domini nostri Jesu-Christi ». Pour les gemmes qui viennent ensuite (n° 376 et suiv.) l'inscription que portent quelques-unes d'entre elles nous disait le prix qu'y attachait Laurent de Médicis.

Nous ne saurions trop féliciter M. Molinier de sa prudence. Les faïences hispano-moresques ont été traitées par un maître [2], mais une atmosphère d'inconnu entoure cependant leur origine. Les rapports constants entre la Sicile et l'Italie, l'Espagne et les îles de la Méditerranée, les luttes des Orientaux et des Occidentaux, jettent forcément une certaine obscurité sur des produits séparés par de véritables nuances. Il n'en est pas de même des faïences italiennes, et ce pavé de Faenza (483) porte sur lui-même sa date. Contemporain certainement du pavage de San-Petronio de Bologne, il a du faire de Petrus-Andreas et les enroulements du fond sont bien la note caractéristique des produits céramiques de Faenza à la fin du XVe siècle.

Si nous sommes d'accord sur ce point avec le catalogue, nous serons peut-être d'un avis différent au sujet du carreau n° 487. Il nous semble bien précis de classer dans le style de Pinturicchio ces deux amours supportant un caisson,

1. Le Vitrail de la *Crucifixion* à la cathédrale de Poitiers, *Bulletin monumental*. janvier-février 1885.
2. *Histoire des faïences hispano-moresques à reflets métalliques*, par le baron Ch. Davillier. Paris, 1867, in-8°.

quand les critiques d'art parviennent à peine à s'entendre sur la paternité du livre d'esquisses *de Venise*. Ici le dessus est forcément plus lâché que dans l'album de l'Académie des beaux-arts de Venise, où nous touvons justement ces petits génies ailés attribués à d'illustres maîtres, parmi lesquels Morelli compterait Bernardino Pinturicchio le maître ombrien [1], tandis que Kahl croirait devoir les attribuer à Girolamo Genga d'Urbin [2]. La manière de ces deux artistes est donc bien voisine pour qu'il soit si difficile de trancher la question. Girolamo Genga ne se trouva-t-il pas en rapport avec les céramistes de Pesaro [3]. Avec Battista, auquel nous attribuons le plat du Musée de Pesaro, signé *Battista Cenyca* 1532, qui justement a pour dessin de fond un amour de cette tournure, ne s'occupa-t-il même pas de majoliques ? La question mérite d'être approfondie; en attendant, le style de chacun de ces artistes n'est pas assez nettement séparé pour qu'en matière céramique surtout, il soit possible de se prononcer aussi affirmativement.

Mais ce sont là petits détails.

De la collection Davillier il restera ce brillant souvenir; après l'exposition, ce catalogue illustré, que son trop petit nombre d'exemplaires ne permettra qu'aux privilégiés de posséder. Adressons-en nos remerciements aux deux érudits conservateurs qui l'ont fait; ils viennent encore une fois de montrer tout l'intérêt qu'ils savent ajouter par leur perspicacité artistique et leur savoir à la description des richesses de nos Musées.

F. DE MÉLY.

1. MM. Minghetti et Wickhoff, suivant en cela l'avis de M. Morelli, l'attribuent aussi à Pinturicchio.
2. Eug. Müntz. *Les Dessins de la jeunesse de Raphaël. Gazette des beaux-arts*, t. XXXII, 2e période, p. 188.
3. Vasari. Firenze, 1823, t. IV, p. 290.

TABLES

DU TOME VI DE LA TROISIÈME SÉRIE

I. — TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe (*suite*), par M. Ed. Drouin 1

Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite*), par M. H. Gaidoz 16

Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance (*suite*), par M. E. Müntz 27

Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*). IX. Anneau-cachet d'Argœuvres (Somme). — X. Bague de Templeux-la-Fosse (Somme). — XI. Boucle de ceinturon ayant servi de cachet. — XII. Anneau-cachet d'Eulalia, par M. M. Deloche . . 42

Fouilles de Suse. Campagne 1884-1885, par M. Dieulafoy 48

Une sépulture de femme à l'époque gauloise, dans la Marne, par M. le baron J. de Baye 70

Un camée du musée de Florence, par M. Joachim Menant. 79

Chronique d'Orient, par M. Salomon Reinach 87

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions. 117

Société nationale des Antiquaires de France 122

Nouvelles archéologiques et correspondance. 124

Bibliographie : 1. L. Thuasne. Johannis Burchardi Argentinensis, capelle pontificie sacrorum rituum magistri, Diarium (par M. P. de W.).

— 2. Collection de Clercq. Catalogue méthodique et raisonné (par M. Emile Duval) 125

Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*). XIII. Anneau-cachet d'Aurea. — XIV et XV. Anneaux-cachets de Melle (Deux-Sèvres), par M. M. Deloche. 129

Canones Nicaeni Pseudepigraphi, par M. P. Batifol 133

Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe (*suite*), par M. Ed. Drouin 142

Pages

Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite et fin*), par M. H. Gaidoz 167
Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome (*suite et fin*), par M. le Dr René Briau 192
Lettre supposée de Mahomet IV à Léopold Ier, empereur d'Allemagne, et réponse de ce dernier, par M. André Leval 204
L'architecture métallique antique ou rôle du métal dans les constructions antiques, par M. Charles Normand 214
Note relative à la découverte, sur le tombeau de Darius, de sept inscriptions nouvelles, par M. Dieulafoy 224
L'art de l'empire gaulois, par H. Gaidoz 228
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions 230
Société nationale des Antiquaires de France 243
Nouvelles archéologiques et correspondance 245
Bibliographie : 1. Adrien Wagnon. Traité d'archéologie comparée (par M. Max Collignon).
— 2. L. Lefort. Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie (par M. C. Bayet).
— 3. Louis de Ronchaud. La tapisserie dans l'antiquité (par M. Paul Girard) 250
Un fermage du temps d'Amasis et l'état de la propriété à cette époque, par M. E. Revillout 257
La médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque, par M. le docteur Vercoutre 273
Intailles de l'Asie Mineure, par M. J. Menant 293
Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue. Post-scriptum (*suite et fin*), par M. H. Gaidoz 319
Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*) XVI. Fibule ayant servi de cachet, par M. M. Deloche 321
Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire en Gaule, par M. P.-Charles Robert 324
Chronique d'Orient. Fouilles et découvertes à Chypre, depuis l'occupation anglaise, par M. Salomon Reinach 338
L'Οὐγκιασμὸς ὕδατος (école héronienne), par M. Paul Tannéry 365
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions 370
Société nationale des Antiquaires de France 377
Nouvelles archéologiques et correspondance 379
Bibliographie : 1. Reinhard Kekulé. Les terres-cuites antiques, IIe volume (par M. Léon Heuzey).
— 2. L. Courajod et E. Molinier. Donation du baron Charles Davillier (par M. F. de Mély) 381

II. — TABLE ALPHABÉTIQUE

PAR NOMS D'AUTEURS

Pages.

BATIFOL (P.). — Canones Nicaeni Pseudepigraphi. 133

BAYE (baron J. de). — Une sépulture de femme à l'époque gauloise, dans la Marne. 70

BRIAU (Dr René). — Introduction de la médecine dans le Latium et à Rome (*suite et fin*). 192

DELOCHE (M.) — Études sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne (*suite*). 42, 129, 321

DIEULAFOY. — Fouilles de Suse. Campagne 1874-1885 48

— Note relative à la découverte, sur le tombeau de Darius, de sept inscriptions nouvelles 224

DROUIN (Ed.). — Observations sur les monnaies à légendes en pehlvi et pehlvi-arabe (*suite*) 1, 142

GAIDOZ (H.). — Le Dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue (*suite et fin*). 16, 167, 319

— L'art de l'empire gaulois. 228

LEVAL (André). — Lettre supposée de Mahomet IV à Léopold 1er, empereur d'Allemagne, et réponse de ce dernier 204

MENANT (J.). — Un camée du musée de Florence 79

— Intailles de l'Asie-Mineure. 243

MÜNTZ (E.). — Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance (*suite*) 27

NORMAND (Charles). — L'Architecture métallique antique ou rôle du métal dans les constructions antiques. 214

REINACH (Salomon). — Chronique d'Orient. 87, 338

REVILLOUT (E.) — Un fermage du temps d'Amasis et l'état de la propriété à cette époque 257

ROBERT (Charles). — Dissémination et centralisation alternatives de la fabrication monétaire en Gaule. 324

TANNERY (Paul). — L'Οὐγκιασμὸς ὕδατος (école héronienne). 365

VERCOUTRE (Dr). — La médecine sacerdotale dans l'antiquité grecque. . 372

TABLE DES PLANCHES

XVIII. Monnaies indo-sassanides.

XIX. XX. XXI. Fouilles de Suze. — Plan. — Bas-reliefs. — Escaliers.

XXII. Sceaux de Burchard.

XXIII. Légendes et inscriptions pehlvies.

XXIV. Mission de Susiane. Nouvelles inscriptions du tombeau de Darius.

XXV. Seau de bronze trouvé à Bologne en 1880.

XXVI. Papyrus démotique du temps d'Amasis.

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

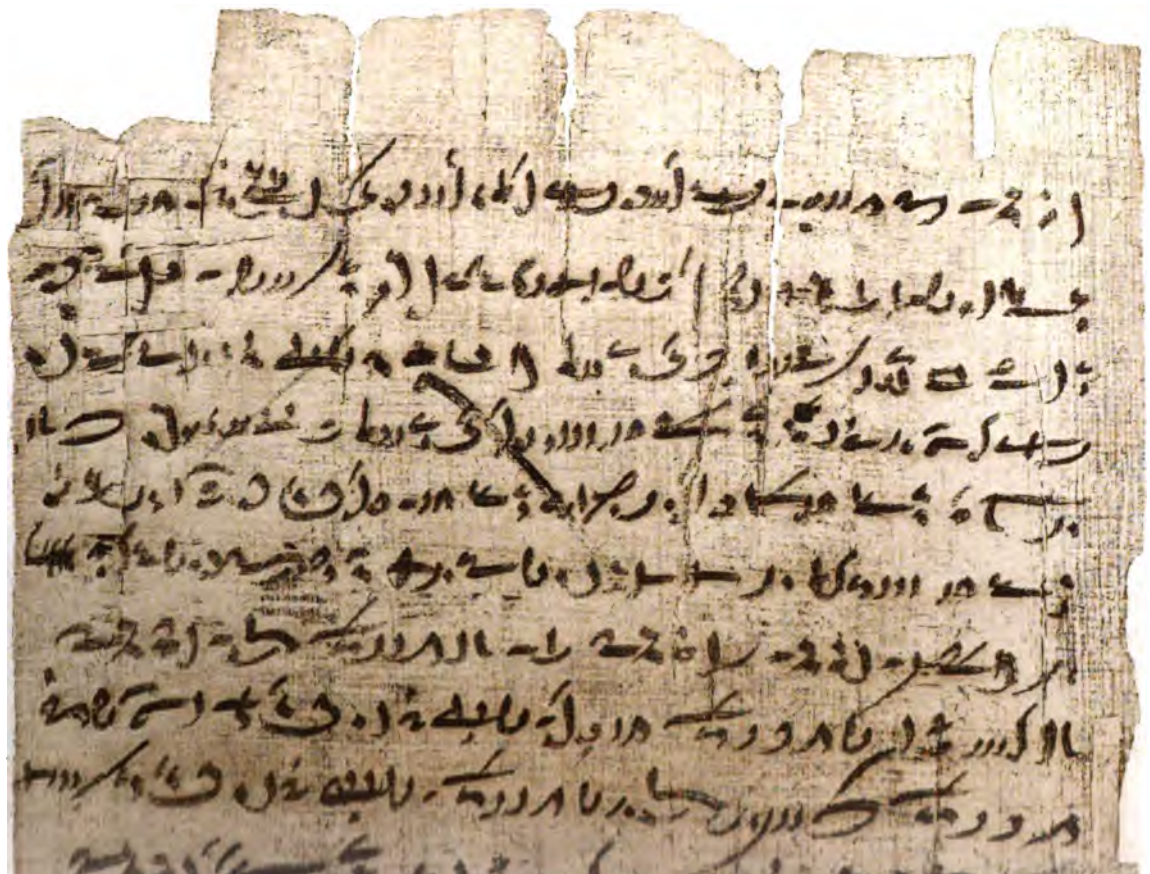

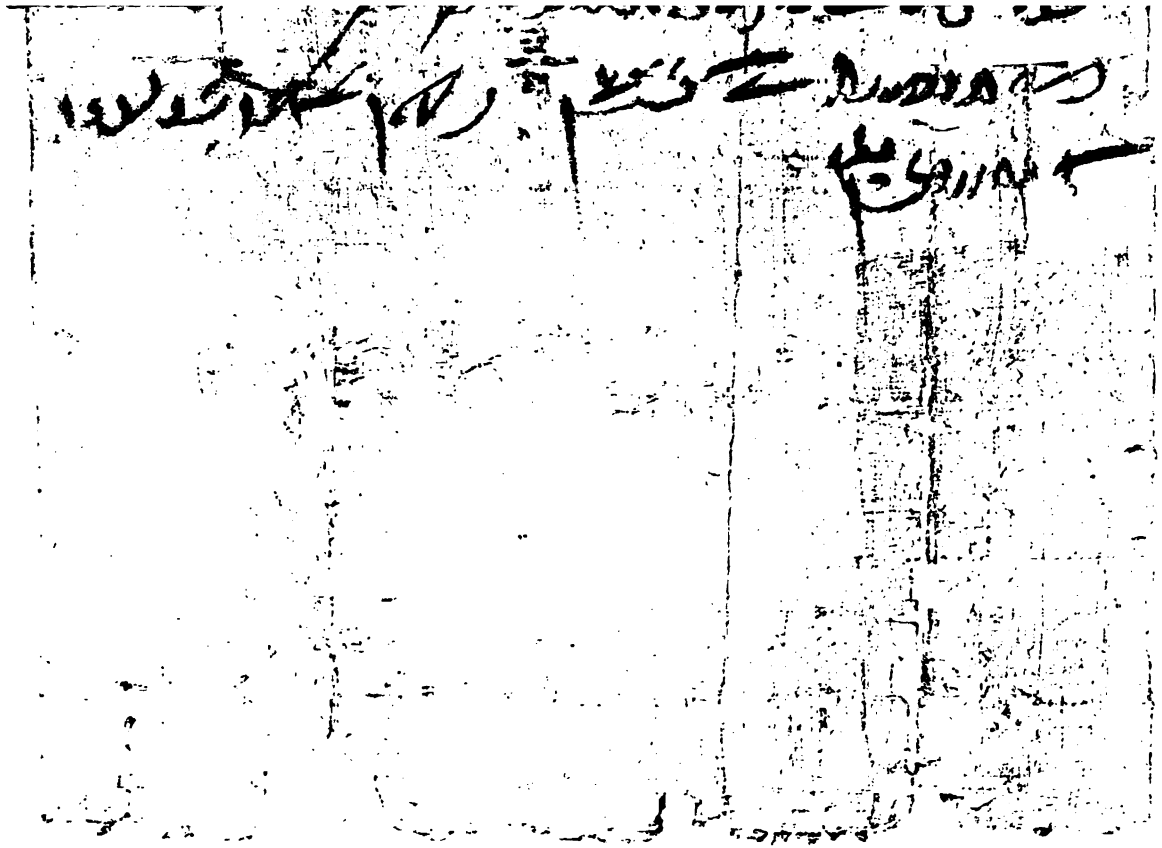

Helio & Imp Lemercier & Cie Paris

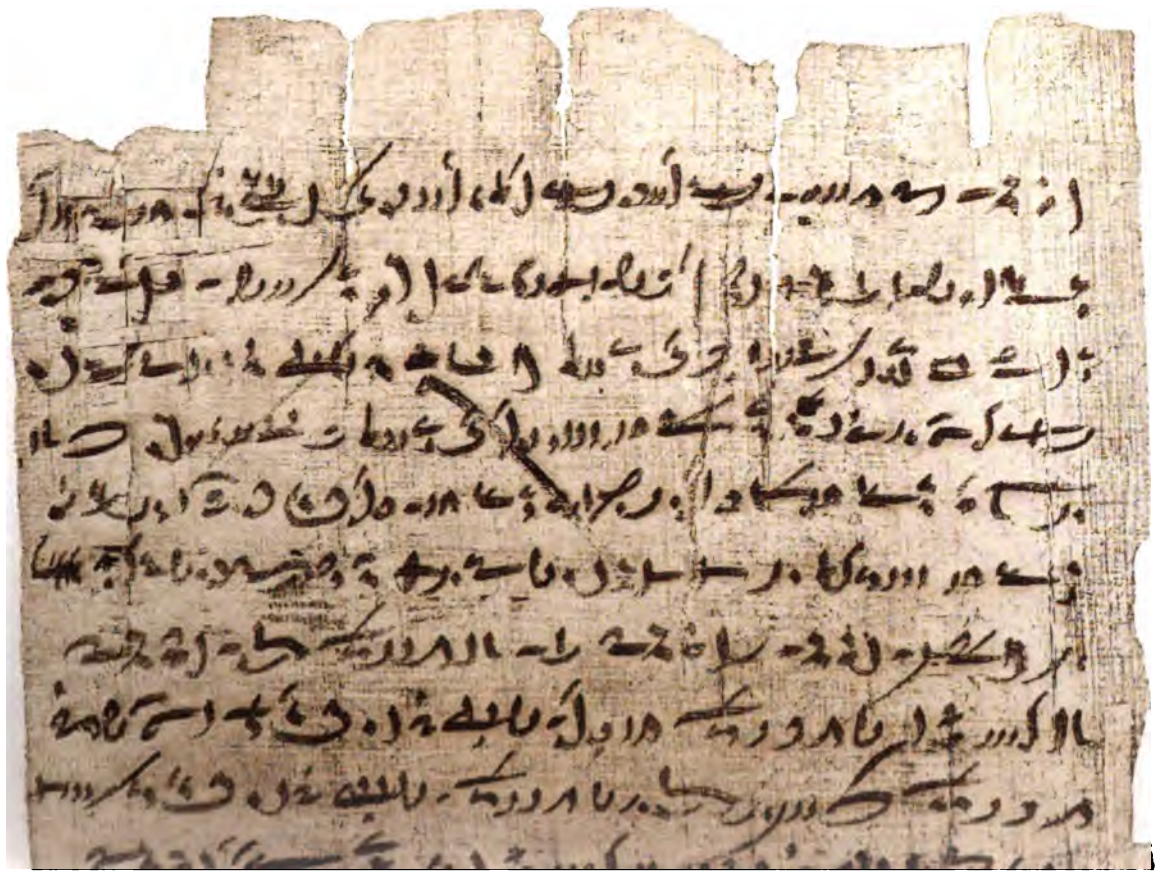

Alfred MAME et Fils, éditeurs à Tours.

PUBLICATIONS NOUVELLES. ÉTRENNES 1886

Histoire de la Tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, par Jules Guiffrey. 1 vol. petit in-4, illustré de 113 gravures et de 4 chromolithographies.

La Verrerie et l'Emaillerie, par Édouard Garnier, auteur de l'*Histoire de la Céramique*, officier d'Académie, ancien attaché à la conservation du Musée de Sèvres (1871-1879), attaché à la direction des Beaux-Arts, secrétaire de la section de Céramique au musée des Arts Décoratifs. 1 vol. petit in-4, orné de nombreuses gravures et de 4 chromolithographies.

Prix de chacun de ces ouvrages :

Broché	15 »
Richement cart. en percaline, orn. en noir et or, tranche dorée.	20 »
Demi-reliure, dos en chagrin doré, tranche dorée.	20 »
Demi-rel. d'amateur, dos et coins en maroquin poli, tête dorée.	25 »

Il a été tiré de ces ouvrages 120 exemplaires d'amateur, numérotés, ainsi répartis :

65 sur papier de Hollande	20 »
20 sur papier Whatman	30 »
15 sur papier de Chine	35 »
20 sur papier du Japon	40 »

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE — FORMAT IN-4

Les Forêts de la France, par F. Depelchin. 1 vol. orné de 100 gravures sur bois.

Broché	5 50
Percaline, ornements noir et or. plaques spéciales, tr. dorée.	8 50
Demi-reliure, dos en chagrin doré, plats en toile, tr. dorée	10 »

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE — FORMAT IN-12
(COLLECTION NOUVELLE)

L'Alhambra de Grenade, souvenirs et légendes, par W. Irving, traduit de l'Anglais par M. Richard Viot. 1 vol. orné de 31 gravures sur bois d'après Lix, Gervais et Tofani.

Le Lac Ontario, de Fenimore Cooper, adaptation et réduction à l'usage de la jeunesse, par A.-J. Hubert. 1 vol. orné de 24 gravures sur bois, d'après Brun et Mouchot.

Mes Aventures et mes Voyages dans l'Asie Centrale, de Téhéran à Khiva, Bokkara et Samarcand, à travers le grand désert Turcoman, par Arminus Vambéry. 1 vol. orné de 20 gravures sur bois d'après Brun, Clair-Guyot et Mouchot.

Quentin Durward, de Walter Scott, adaptation et réduction à l'usage de la jeunesse par A.-J. Hubert. 1 vol. orné de 24 gravures sur bois d'après les dessins de Lix.

Le Tyran du Village, mœurs de l'Italie régénérée, par Ouida. Traduction de l'Anglais par Victor Drély. 1 vol. orné de 15 gravures sur bois d'après Pille.

Une Maison Mystérieuse à Stamboul, suivi de à **Damas et Baalbek, un dernier Voyage**, par Karl May. Traduction de l'Allemand par J. de Rochay. 1 vol orné de 15 gravures sur bois d'après Meyer, Gervais, Lix et Gérardin.

Prix de chacun de ces volumes :

Broché, couverture imprimée en couleur	2 »
Percaline, ornements en noir et or tranche dorée	3 »

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie,

79, Boulevard Saint-Germain, Paris.

HISTOIRE
DE L'ART DANS L'ANTIQUITÉ

ÉGYPTE — ASSYRIE — PHÉNICIE

PERSE — ASIE MINEURE — GRÈCE — ÉTRURIE — ROME

PAR

GEORGES PERROT

Professeur à la Faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut

ET

CHARLES CHIPIEZ

Architecte du gouvernement, inspecteur de l'enseignement du dessin.

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

L'*Histoire de l'art dans l'antiquité* formera environ 300 livraisons, soit cinq ou six beaux volumes grand in-8, contenant plus de 6000 gravures.

Chaque livraison, composée de 16 pages, contenant en général plusieurs gravures, et protégée par une couverture, se vend 50 centimes ; ce prix sera porté à 1 franc pour les quelques livraisons qui seront accompagnées d'une planche en couleur.

En vente : Tome Ier, l'*Egypte*. 1 vol. avec 5 planches en couleurs, 9 planches en noir et 616 gravures dans le texte.

Tome II, *Chaldée, Assyrie*. 1 vol. avec 4 planches en couleurs, 11 planches en noir et 452 gravures dans le texte.

Tome III, *Phénicie. Cypre*. 1 vol. avec 9 planches en couleurs, 1 planche en noir et 634 gravures dans le texte.

Chaque volume se vend séparément : Broché, 30 fr. Relié richement avec fers spéciaux, tranches dorées, 37 fr.

LES ANCIENNES VILLES
DU NOUVEAU MONDE

Voyages d'explorations au Mexique et dans l'Amérique centrale

(1867-1882)

PAR D. CHARNAY

1 volume in-4, avec 214 gravures sur bois et 19 cartes et plans, broché 50 fr.

ANGERS. IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.